This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137863 6

DA
Revue.

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

DA

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cie.,
RUE DE SEINE, 32.

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE

A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833,

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME ONZIÈME.

SIXIÈME ANNÉE.

PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN),

Près de la rue des Saints-Pères et de la rue Taranne.

1839-1840

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

MÉMOIRES.

LE CURÉ DE VARENGEVILLE,

OU LA PHYSIQUE ANCIENNE.

Dans l'automne de 1833, du mois d'octobre à la fin de novembre, je fus chargé, par le ministre de l'instruction publique, d'inspecter les écoles primaires de l'arrondissement de Dieppe. Je saisis volontiers cette occasion de visiter des lieux où je n'aurais peut-être jamais mis les pieds, et je rencontrai, chemin faisant, quelques personnes dont l'accueil fut si aimable que je ne puis me rappeler sans plaisir cette époque de ma vie. Entre toutes ces rencontres, celle du curé de Varengeville m'a surtout laissé un vif et agréable souvenir.

J'étais parti de Dieppe de très bon matin, accompagné du professeur de mathématiques du collége, qui, n'ayant rien à faire ce jour-là (c'était un jeudi (1)), avait accepté une place dans mon cabriolet.

Notre tournée du jour devait embrasser les communes d'Hautôt, Varengeville et Sainte-Marguerite; ainsi, après avoir suivi quelque temps la route du Hâvre, nous nous rejetâmes sur la droite, pour longer la falaise à l'ouest de Dieppe pendant deux lieues et demie ou trois lieues.

Notre visite à Hautôt n'offrit rien de remarquable, et bientôt nous arrivâmes à Varengeville, célèbre par l'ancien manoir d'Ango (2), remarquable surtout par la position de son église sur le bord de la mer et sur le point le plus élevé de la falaise. Cette église domine toute la côte; quelque part qu'on soit, on l'aperçoit toujours élevant son toit aigu au-dessus de ses larges flancs, comme une pyramide qui reposerait assise sur un plateau taillé à pic.

Nos instructions nous recommandaient de prendre sur la tenue des écoles, sur la moralité et la capacité des maîtres, des renseignements auprès des maires et

(1) Le 10 octobre 1833. — (2) Riche armateur dieppois du temps de François Ier.

des curés : c'était une sorte d'introduction auprès d'eux, et un moyen de faire connaissance. Mais le curé de Varengeville m'avait été dépeint comme fort exalté dans ses opinions politiques, et tellement attaché au gouvernement de Charles X, qu'il verrait toujours de mauvais œil et recevrait fort mal un inspecteur venant au nom du roi des Français, ou délégué par son ministre. Je n'avais cependant pas d'autre titre à faire valoir auprès de lui, et, bien que ce fût peut-être une mauvaise recommandation, comme il fallait prendre ou laisser, nous nous rendîmes au presbytère où nous fûmes reçus par le curé lui-même.

Je lui exposai l'objet de ma visite : je lui dis que, chargé d'un travail long et difficile, je m'étais proposé pour ce jour de voir l'école de Varengeville, et que je venais d'abord auprès de lui, guidé par mes propres sentiments, non moins que par les termes de mes instructions, pour le prier de m'aider de ses conseils et de son expérience.

Les précautions oratoires que j'avais prises pour conjurer l'orage furent inutiles. Monsieur, me fut-il répondu d'un ton fort sec, vous pouvez assurément faire votre inspection dans les écoles; mais j'espère bien que vous n'avez pas envie de l'étendre jusque chez moi.

— Une inspection chez vous! monsieur le curé, m'écriai-je; Dieu m'en préserve! et pour qui donc nous prenez-vous? Nous avons pensé que, le curé étant dans sa paroisse la première autorité morale, comme le maire est la première autorité civile dans sa commune, c'était à ces deux fonctionnaires que les inspecteurs devaient d'abord s'adresser : c'est là le motif de ma visite. Je viens réclamer vos bons offices, bien loin de vouloir rien faire qui vous soit désagréable.

— Ah! messieurs, s'il en est ainsi, reprit-il, c'est bien différent; asseyez-vous, je vous prie, et causons, tant que vous voudrez, du sujet important qui vous amène.

Le ton était tout-à-fait changé; M. le curé de Varengeville n'était plus le même homme. Il me donna avec beaucoup d'empressement les renseignements que je lui demandais, y ajouta des observations fort sages, que plus tard je transmis fidèlement au ministre.

Quand cette partie de ma tâche fut achevée : Monsieur le curé, lui dis-je, nous avons admiré les belles proportions de votre église et sa magnifique situation; je ne crois pas qu'il y ait un second point en France où l'on ait ainsi en perspective une ligne non interrompue de huit ou dix lieues de falaises. Vous voyez d'ici jusqu'à Tréport, et vous avez sous les yeux, dans cet immense bassin, une mer toujours couverte de barques et sillonnée en tous sens par les voiles noires de nos pêcheurs. C'est un admirable spectacle; mais, si la piété de nos pères a toujours choisi, pour y bâtir la maison de Dieu, la position la plus avantageuse, vous êtes la preuve qu'elle n'a pas, non plus, négligé l'habitation de son pasteur. Vous avez, ce me semble, la même vue que votre église, et, je le répète, il n'est guère possible d'en trouver une plus belle.

— Vous pouvez en juger, messieurs, nous répondit-il; je vais ouvrir les fenêtres et vous montrer ma vue, mon presbytère, mon jardin, ma maison. Nous visiterons ensuite l'église. Puisque vous avez été amenés chez le curé de Varengeville, ses hôtes, il l'espère, n'auront pas à se plaindre de lui.

Il nous conduisit ensuite dans toute sa demeure, et nous fit voir la belle église de cette commune. Nous parcourions ces lieux avec un plaisir mêlé d'étonnement; à chaque instant quelque chose de nouveau, un point de vue que nous n'avions pas remarqué, un accident de terrain ou de lumière. C'est une belle habitation, lui dis-je, et dont l'agrément doit augmenter encore à l'époque des grands mouvements de la mer. Souvent alors, à l'intérêt que nous inspire cette intumescence inaccoutumée de l'Océan, se joint l'anxiété bien plus saisissante pour l'homme en danger; car, comme dit le poète :

Lorsque l'on voit les flots soulevés par l'orage
Fondre sur un vaisseau qui s'oppose à leur rage,
Le vent avec fureur dans les voiles frémit;
La mer blanchit d'écume et l'air au loin gémit;
Le matelot troublé, que son art abandonne,
Croit voir dans chaque flot la mort qui l'environne (1).

— Eh! mon Dieu, messieurs, on s'accoutume à tout. Vous trouvez la vue de la mer admirable, et je l'ai jugée ainsi d'abord; mais, à la longue, on se lasse d'un si beau spectacle, et peut-être, lorsque vous entendez de loin gronder sourdement le bruit affaibli d'une tempête, vous imaginez-vous qu'il est bien agréable de la voir ou de l'ouïr de près. Pour moi, j'en ai tant vu, que je donnerais sans balancer cet immense théâtre et cet effrayant concert, pour le repos dont vous jouissez malgré vous. C'est l'histoire de tout le monde :

D'où vient que personne en la vie
N'est satisfait de son état?
Tel voudrait bien être soldat
A qui le soldat porte envie,

a dit après Horace (2) notre bon La Fontaine (3). Au reste, ajouta-t-il, c'est du terre placé devant l'église que l'on a le plus beau point de vue : de là, on embrasse d'un regard ce qu'ailleurs on voit successivement. Si vous voulez y monter, je m'empresserai de vous y conduire.

Nous acceptâmes volontiers; et, véritablement, il nous sembla de ce point découvrir mille beautés nouvelles : c'était l'effet de cet ensemble que nous n'avions pu saisir ailleurs. J'en marquais ma surprise et le plaisir que j'en ressentais : Vous n'avez peut-être pas, me dit M. Q***, l'habitude de voir la mer, alors je ne suis pas étonné de l'effet qu'elle produit sur vous.

— Pardonnez-moi, lui dis-je, je la vois tous les jours de la jetée de Dieppe ou

(1) Boileau, *Tr. du Subl.*, ch. VIII. — (2) Horace, *sat.* I. — (3) Lafont., *fab.* XII, 9.

de celle du Pollet (1); mais, élevé à peine de quelques mètres au-dessus de son niveau, je ne lui trouve pas du tout le même aspect que du haut de ce tertre. Je dirai plus, la vue que nous avons des falaises de Neuville (2) ou du château (3) n'est pas comparable à celle dont vous jouissez ici.

— Vous en parlez, me dit le curé, comme un habitant de Dieppe. Est-ce que, par hasard, vous y demeureriez?

— Depuis deux ans et demi, je ne l'ai pour ainsi dire pas quitté.

— C'est singulier, reprit-il, je connais beaucoup de monde à Dieppe; j'y vais fort souvent, et je ne crois pas avoir eu le plaisir de vous y rencontrer.

— C'est que sans doute mes fonctions, qui me retiennent souvent dans l'intérieur de ma maison, ne me permettent d'en sortir qu'à l'heure où vous n'êtes plus dans notre ville : je suis le principal du collège.

— Quoi, s'écria-t-il, vous êtes M. Jullien? J'avais entendu parler de vous bien souvent, et bien souvent aussi j'ai pensé à me mettre en route pour vous faire une visite un peu intéressée.

— Une visite à moi, monsieur le curé; je dois donc me féliciter doublement, d'abord de ce que mon nom est parvenu jusqu'à vous; déjà nous ne sommes plus l'un pour l'autre des inconnus. Je me réjouis surtout de ce que vous avez cru que je pourrais vous être utile. Veuillez me dire de quoi il s'agit.

— Vous faites au collège, reprit-il, un cours de physique où les expériences viennent à l'appui des raisonnements et des calculs?

— Oui, monsieur le curé; la ville de Dieppe, toujours disposée à favoriser l'instruction publique, s'est montrée assez généreuse pour que j'aie pu doter le collége d'un cabinet de physique, non pas riche, mais suffisant aux expériences que nous avons à faire.

— Et ce cours de physique, ajouta-t-il, j'ai entendu dire qu'il était public. Est-ce que je pourrais le suivre?

— Sans difficulté, monsieur le curé. Les cours de sciences du collège sont ouverts à tout le monde; vous pourrez y assister quand bon vous semblera; vous y serez toujours le bien-venu.

En ce moment, je tirai ma montre, et m'apercevant qu'il était un peu tard : Pardon, monsieur le curé, lui dis-je, si je vous quitte si brusquement; mais nous devons aujourd'hui voir encore Sainte-Marguerite. Les jours déjà bien courts d'octobre ne nous permettent pas de nous arrêter plus longtemps; ne soyez donc pas surpris si je vous prie, sans plus de façon, de nous indiquer notre chemin.

— Je ferai mieux, messieurs, répondit-il; vous ne quitterez pas mes domaines; car je suis à la fois curé de Varengeville et desservant de Sainte-Marguerite. Si donc vous ne craignez pas une petite promenade à pied, j'aurai

(1) Le Pollet, faubourg de Dieppe, en est séparé par le port et la retenue de chasse creusée en face du bâtiment du collége. — (2) Neuville, village à l'orient de Dieppe, sur la hauteur. — (3) Le château de Dieppe, à l'extrémité occidentale de la ville, et sur la falaise.

l'honneur de vous accompagner; je vous ferai voir l'école et l'église qui mérite aussi d'être examinée. Pendant ce temps, votre cheval se reposera et sera plus dispos pour vous reconduire à Dieppe.

Cette aimable proposition fut reçue avec empressement, et à l'instant même nous nous mîmes en route pour Sainte-Marguerite. La conversation que nous avions engagée, le curé et moi, continua; il me dit qu'il avait toujours désiré apprendre la physique; que malheureusement, lorsqu'il était au séminaire, on ne l'étudiait pas; qu'il avait été réduit, depuis ce temps, à lire quelques ouvrages qu'il ne comprenait qu'imparfaitement. C'est sans doute, ajouta-t-il, une bien belle science; mais il faut que les phénomènes produits devant nos yeux nous donnent à la fois l'exemple et la preuve du fait ou de la loi dont on nous instruit. Sans quoi on s'habitue à ne raisonner que sur des abstractions, et je doute que le commun des hommes en tire beaucoup de fruit.

— Vous avez bien raison, repris-je; ceux qui, par métier, étudient comme moi les enfants, savent combien il est difficile que les idées purement abstraites entrent dans les esprits et y soient bien conçues. Je suis si persuadé de cette vérité, que j'en voudrais faire l'application même aux mathématiques élémentaires : la géométrie serait bien mieux comprise et surtout mieux retenue de la masse des élèves, si le professeur y joignait les éléments de l'arpentage ou de la levée des plans.

— C'est bien mon avis, dit-il; j'ajoute que cette manière expérimentale et pratique d'enseigner les vérités de la science est la seule vraiment agréable aux élèves. Je ne connais rien de plus fastidieux que d'étudier la physique dans des livres, et de croire tout sur parole, comme je l'ai fait jusqu'à présent. J'en suis aujourd'hui si las, que, s'il fallait continuer ainsi, j'aimerais mieux encore relire la physique d'Aristote; au moins flatte-t-elle l'imagination, si elle ne satisfait pas l'intelligence.

— La relire! m'écriai-je : c'est avouer que vous l'avez lue au moins une fois.

— D'un bout à l'autre, me répondit-il, et, si je ne m'abuse, j'ai fait quelques découvertes dans ce pays inconnu. L'expression n'est pas trop forte, ajouta-t-il en riant; car on peut dire que bien peu de personnes comprennent aujourd'hui l'auteur.

— A commencer par moi, si vous voulez bien le permettre, monsieur le curé, J'ai lu avec soin les huit livres de l'auscultation physique, le *de Cœlo*, les météorologiques, le *de Generatione*, le *de Mundo*, et quelques autres ouvrages. J'ai partout eu trois parts à faire : l'une que je nomme *historique;* c'est celle que je comprends le mieux, soit qu'Aristote nous expose, comme c'est son habitude, les opinions de ses prédécesseurs, soit qu'il nous rappelle, à l'occasion, les observations ou découvertes faites de son temps, la fabrication de l'acier, par exemple (1), la puissance de la vapeur (2), ou la présence d'animaux incrustés dans

(1) Arist., *Météor.*, IV, 6, p. 590, D. ed. Duval, *Paris*, 1629. — (2) Arist., *de Cœlo*, IV, 7, p. 482, B.

le succin (1). La seconde partie se compose des principes ou des raisons que je nomme *physiques;* celle-là, je la comprends encore, surtout quand je me reporte au temps où vivait l'auteur. Je suis même persuadé qu'une exposition sommaire de ce qu'Aristote savait ou croyait savoir sur les phénomènes naturels, serait aujourd'hui un ouvrage neuf et curieux (2). Mais, quant à la dernière partie, celle qui contient les principes métaphysiques, et qui malheureusement est de beaucoup la plus longue, surtout dans son *auscultation* (3) où elle domine seule, j'avoue, à ma honte, que je n'y entends exactement rien. J'ai pris le parti de croire que les ouvrages d'Aristote avaient, comme il le fait entendre lui-même (4), besoin d'une clé que le temps nous avait fait perdre. Cette raison n'est peut-être pas vraie, mais elle satisfait mon amour-propre, et ce n'est pas indifférent.

M. Q*** sourit : Vous rappelez-vous, me demanda-t-il, le mot de Jésus-Christ à ses disciples, après leur avoir enseigné l'oraison dominicale? « Cherchez, leur dit-il, et vous trouverez; frappez et l'on vous ouvrira (5). » Avez-vous suivi ce conseil? Avez-vous assez cherché? Quant à moi, je l'ai fait; et, soit bonne direction dans mon travail, soit seulement ténacité et importunité (6), comme le recommande Notre Seigneur, sa parole s'est accomplie : la porte m'a été ouverte.

— Je vous en félicite, monsieur le curé; je n'ai pas eu le même bonheur. C'est après avoir long-temps perdu ma peine que j'ai, comme dirait Mme de Sévigné (7), *jeté ma langue aux chiens.* Mais, puisque vous avez bien voulu me citer le mot du Sauveur des hommes, je vous rappellerai, à mon tour, que votre citation n'est pas complète. Les deux conseils du Fils de Dieu sont accompagnés d'un troisième que je préfèrerais beaucoup pour mon usage; c'est celui-ci : « Demandez et l'on vous donnera (8). » Qu'en pensez-vous?

— Je vous entends, reprit-il; vous voulez changer de rôle avec moi, et me faire faire le professeur : ce n'est pourtant pas mon métier.

— Vous aurez votre revanche pendant toute l'année, répliquai-je; mais ne m'enviez pas cette occasion, peut-être unique, de m'éclairer sur un point de l'histoire des sciences, aujourd'hui bien obscur.

— A Dieu ne plaise, reprit-il, que je vous refuse une demande si simple, quand vous venez de m'en accorder une à laquelle j'attachais le plus grand prix. Cependant, comme je n'ai pas l'habitude d'enseigner les sciences philosophiques, convenons que ce sera un simple entretien sur une question d'histoire, une conversation péripatéticienne en quelque sorte. Je répondrai seulement à vos questions; de cette manière, s'il y a quelque désordre dans mon enseignement, le reproche ne pourra m'atteindre.

(1) Arist., *Météor.*, IV, 10, ou *De Gener.*, III, 10, p. 598, A. — (2) V. la thèse latine *de Physicâ Aristotelis.* Paris, *Gratiot*, 1836, p. 5, 6, 7 et 8. — (3) *De naturali auscultatione*, ce que nous nommons *la physique d'Aristote.* — (4) Aulugelle, l. XX, 5. — (5) S. Luc, XI, v. 9 et 10. — (6) *Ibid.*, XI, v. 8. — (7) *Lett. sur le mariage de Lauzun.* — (8) S. Luc, XI, v. 8.

— Qu'à cela ne tienne, repris-je; je suis un écouteur si patient, et un si curieux interrogateur, que je suis bien sûr, avec du temps, d'arriver à mon but. Et d'abord, dites-moi, je vous prie, ce que signifient en physique les trois grands principes d'Aristote, la *forme*, la *matière* et la *privation*?

— Je vous répondrai, sinon clairement, du moins brièvement : Chez Aristote, la matière, la forme et la privation sont des idées abstraites, et ne sont que cela.

— Vous voulez dire que, toutes nos idées générales étant nécessairement abstraites, en ce qu'elles se forment dans notre esprit par abstraction, celles dont je parle sont de ce genre. Je comprends cela parfaitement.

— Point du tout, interrompit M. Q***; vous croyez comprendre, et vous ne comprenez pas. Vous introduisez ici vos idées françaises, et vous vous imaginez qu'il est question d'abstractions, comme celles qui nous donnent nos termes généraux, lesquels représentent toujours à notre esprit quelque chose de réel. C'est une erreur, et, pour le dire en passant, là est précisément la difficulté de la théorie d'Aristote, au moins pour une tête française. Ses principes généraux sont des abstractions pures (1), si bien que, quand on en veut creuser la signification, on ne trouve plus rien du tout; ils ne représentent aucune qualité, aucun mode de la substance, non pas même l'idée essentielle par la suppression de laquelle tout s'évanouit. En un mot, la matière est pour Aristote l'absence ou la négation des qualités des corps; la forme est l'ensemble de ces qualités, et la privation leur succession.

— Je n'y entends plus rien, répliquai-je.

— Cela ne m'étonne pas, ajouta-t-il, et je vois que je ferai bien de reprendre les choses d'un peu plus haut.

Vous savez, d'abord, que la physique n'était pas limitée chez les anciens de la même manière que chez nous. Aristote consacre, par exemple, les deux derniers livres de sa physique à des recherches sur le premier moteur (2); nous rejetterions ces questions dans la partie de la métaphysique qui traite de Dieu. Trois ou quatre livres traitent du lieu (3), du temps (4), du mouvement (5), du vide (6), de l'infini (7), du hasard (8), de la fortune (9), et les considèrent, non pas relativement à leur mesure, ce qui appartiendrait en effet au physicien ou au géomètre, mais sous le rapport de leur nature, de leur essence, de leur *quiddité*, comme on disait autrefois. Or, ces questions ressortissent incontestablement à la métaphysique.

— Je pense comme vous, lui dis-je, et cette observation, que du reste j'avais déjà faite, me semble si claire que je comprends à peine comment elle ne s'est pas offerte aux anciens.

— Pardonnez-moi, reprit-il, quelques-uns l'ont faite. Porphyre disait que

(1) Arist., *Métaph.*, III, t. II, p. 869, A, B. — (2) Arist., *Natur. ausc.*, l. VII et VIII. — (3) Id., *ibid.*, IV, 1 à 7. — (4) Id., *ibid.*, IV, 13 à 20. — (5) Id., *ibid.*, V et VI. — (6) Id., *ibid.*, IV, 8 à 13. — (7) Id., *ibid.*, III, 4 à 13. — (8) Id., *ibid.*, II, 4, 5, 6. — (9) Id., *ibid.*

le physicien n'avait pas à s'occuper de ces recherches (1), qu'elles appartenaient à une tout autre science; c'est-à-dire, si je l'entends bien, à la métaphysique. Mais cette distinction n'eut alors aucun succès, puisque nous voyons les commentateurs d'Aristote la repousser avec mépris, et justifier la division de leur auteur (2). Quoi qu'il en soit, comme ce n'est là qu'une question de limites pour la science, il est parfaitement concevable qu'Aristote se soit trompé sur ce point, et vous ne me demandez, je suppose, aucune explication à cet égard.

— Non, assurément, répondis-je.

— Et pareillement, continua-t-il, si les anciens ne mettaient pas au rang des physiciens les inventeurs des machines les plus ingénieuses, ou ceux qui découvraient des lois importantes; s'ils nommaient géomètres ou mécaniciens, artisans ou pneumatistes, Archytas qui inventait, dit-on, la poulie fixe et la vis (3), Héron qui composait sa fontaine (4), Ctésibius qui nous donnait les pompes (5), Archimède qui fondait l'hydrostatique (6) et trouvait la vis sans fin, la vis hydraulique, et peut-être la poulie mobile (7); s'ils réservaient le nom de physiciens aux faiseurs de théories générales et de brillantes hypothèses, aux descripteurs poétiques du monde, aux explicateurs aventureux des phénomènes, il ne faut pas me demander compte d'une classification si peu sensée. C'est un fait qu'il faut accepter comme fait, et sans en chercher ici la cause; seulement on en peut déduire cette conséquence que les anciens et les modernes procèdent dans leurs travaux d'une manière toute différente, et qu'il faut abandonner entièrement nos idées actuelles pour celles du pays où nous allons nous engager.

— J'y suis tout disposé, monsieur le curé, répliquai-je; personne ne fait plus facilement que moi abnégation de ses idées, personne n'accepte plus volontiers celles d'un autre.

— Suivez-moi donc, reprit M. Q***, et remarquez d'abord, ce point est important, que non-seulement la physique des anciens avait une tout autre circonscription que la nôtre, mais que, même en ce que ces deux sciences ont de commun, les anciens et les modernes ne jugent ni ne procèdent de la même manière. Pour nous, la physique est, avant tout, la science des phénomènes naturels; ces phénomènes, bien observés, sont le point de départ de toutes les explications, de toutes les lois imaginées par les physiciens; et, s'il y en a un seul auquel une hypothèse se refuse, quelque ingénieuse ou brillante qu'elle soit, la science la rejette aussitôt (8). Chez les Grecs, au contraire, on partait de l'hypothèse ou de l'imagination, et l'on cherchait à y faire rentrer le plus grand nombre de phénomènes. En un mot, nous allons des faits aux principes : les Grecs allaient des principes aux faits.

(1) Simplic., *Comment. in Arist. natur. auscult.* fol. 2, verso. l. 47. *Venise*, 1526. — (2) In., *ibid.* — (3, 4, 5, 6, 7) Liss., *Hist. de la Phys.*, passim. — (8) L'hypothèse de Newton sur la véritable nature de la lumière a été rejetée dans ces derniers temps parce qu'elle ne se prête pas à l'explication de tous les phénomènes de l'optique.

Il ne pouvait guère en être autrement dans un pays où les premiers physiciens furent tous poètes (1), où Thalès, Anaximandre, Xénophane écrivaient en vers, et s'occupaient plutôt, en chantant les merveilles de la nature, de frapper l'esprit de leurs auditeurs par la grandeur des pensées ou la mélodie des mots, que de découvrir, à force de soins et de patience, quelque propriété obscure, dédaignée par la poésie.

Tous ces philosophes posaient donc *à priori* et d'autorité des axiômes qu'ils ne se mettaient guère en peine de démontrer (2) : Thalès admettait l'eau comme principe de tout ; Anaximène l'air ; Héraclite le feu ; Archélaüs l'air qui raréfié devient feu, et condensé forme l'eau ; Anaxagore les homéoméries ; Épicure les atômes ; Empédocle les quatre éléments. N'étaient-ce pas là de pures suppositions, de vraies pétitions de principes?

Aristote, venu après tous ces grands hommes, pouvait choisir parmi leurs hypothèses. S'il les combattit et les rejeta, ou les modifia toutes (3), la marche de son raisonnement resta néanmoins la même ; en voici la preuve :

Parménide et Mélissus n'avaient voulu reconnaître qu'un seul principe (4). Aristote repousse cette idée, non qu'il ait plus ou mieux que d'autres déterminé ce que c'est en réalité qu'un principe naturel, mais parceque, selon sa façon de penser, les principes doivent être opposés, attendu qu'une chose ne se forme pas d'elle-même, mais de ce qui n'est pas elle (5). De l'opposition des principes, il conclut naturellement leur pluralité, et ainsi se trouve réfutée l'opinion des unitaires (6).

D'un autre côté, Empédocle annonçait quatre principes dans le feu, l'air, la terre et l'eau (7) ; et Anaxagore, dans ses homéoméries, en reconnaissait une infinité (8). Mais Aristote remarque qu'entre deux extrêmes opposés il y a toujours un moyen terme : celui-là et les deux extrêmes font trois, ni plus, ni moins. Ce sont aussi les trois causes primitives d'Aristote : la matière, la forme et la privation ; et les deux philosophes sont, à ce qu'il pense, mis hors de combat par son syllogisme.

Parle-t-il des propriétés ou qualités des êtres, il les range par couples de qualités contraires (9) : ce sera le chaud et le froid, le sec et l'humide, le lourd et le léger, le poli et le raboteux. Et de ces distinctions, qui n'existent que dans son esprit, il va bientôt conclure le nombre des éléments qu'il distingue soigneusement des principes. Il y en aura quatre, attendu que les quatre qualités principales, le chaud et le froid, le sec et l'humide, ne pouvant jamais se trou-

(1) Voy. les vers d'*Empédocl.* cités par Arist., *Nat. ausc.*, II, 4, 6 ; *de Cœlo*, II, 13 ; *de Gener.*, I, 1, et II, 6 ; *de Mundo*, 6. — (2) Plut., *de Placit. philos.* — (3) Voy. la thèse latine *De Physic. Aristot.* — (4) Arist., *Nat. ausc.*, I, 3. — (5) Arist., *ibid.* — (6) Arist., *Nat. ausc.*, I, 4, § 21. — (7) Plut., *de Placit. philos.*, I, 3 ; Diog. Laert., *in Empedoc.* — (8) Arist., *Nat. ausc.*, I, 5 ; Id., *de Gener. et corr.*, III, 10, 12 ; vulg., *Météor.*, IV, 10 et 12 ; Plut., *de Placit. philos.*, I, 3 ; Diog. Laert., *in Anaxag.* ; Origenis *Philosophumena in Anaxag.* — (9) Arist., *Phys.*, passim, et *Métaph.*, IV, 2 ; t. II, p. 872, D.

ver dans le même sujet avec leur contraire, ne se combinent deux à deux qu'en quatre façons; savoir : *chaud* et *sec*, c'est le feu; *chaud* et *humide*, c'est l'air; *froid* et *humide*, c'est l'eau; *froid* et *sec*, c'est la terre.

Ainsi, pour Aristote, comme pour les physiciens antérieurs, point d'autre *criterium* de la justesse de ses théories que la manière dont elles s'enchaînent dans son esprit. Accordez-lui son principe, tout le reste s'en déduit rigoureusement. Il tient beaucoup à cette déduction logique, il se pique de bien syllogiser (1); ses commentateurs eux-mêmes n'ont pas d'autre moyen de vérification. Tout est dit si les prémisses et la conséquence peuvent former un syllogisme inattaquable (2); mais, quant à la vérité de ces prémisses, il ne leur vient pas en tête de l'examiner.

Que le ciel, par exemple, soit un corps parfait; que, comme tel, il soit parfait dans sa forme; et que d'ailleurs le cercle soit la seule ligne parfaite (3), on conclura légitimement que le ciel est rond; mais il faudrait prouver deux choses, la perfection absolue du ciel, comme corps, et l'imperfection de toute autre figure que le cercle : c'est ce qu'Aristote a complètement oublié.

— J'aurais pourtant, interrompis-je, bien besoin de cette démonstration; car je comprends qu'un cercle bien rond est plus parfait qu'un cercle bossué, ou qu'une droite qui va de travers. Mais, si le cercle et la droite sont également bien faits, comment l'un peut-il être plus parfait que l'autre?

— Cela s'explique facilement, me répondit M. Q***, si, pour quelques instants, vous voulez bien dépouiller vos idées modernes, et vous affubler des anciennes. Le parfait, chez nous, est toujours relatif; nous entendons par ce mot ce qui est très bien dans un certain genre, ce en quoi l'on ne peut rien blâmer, dans les conditions de son existence. Ainsi, nous admettons une perfection dans tous les degrés de l'échelle des êtres, si je puis ainsi parler. Chez les anciens, le parfait était absolu; et de même que nous concevons entre des objets d'une nature très différente une sorte de gradation, que nous plaçons la plante au-dessus de la pierre, l'animal au-dessus de la plante, et l'homme au-dessus de tous les animaux, quoiqu'il n'y ait aucune parité entre ces objets, de même les anciens voulaient qu'il y eût un parfait et un imparfait absolu. Ils attachaient ces dénominations à certaines qualités souvent peu déterminées pour eux-mêmes, et les appliquaient aux objets, selon qu'ils leur semblaient réunir ou exclure quelques-uns de ces modes.

Quelles étaient, par exemple, les conditions auxquelles Aristote reconnaissait la perfection du cercle et l'imperfection de la ligne droite? Il ne le dit pas; heureusement ses commentateurs nous l'apprennent. Selon Alexandre d'Aphrodise, c'est que le cercle a un commencement, un milieu et une fin, savoir son centre, sa surface et sa circonférence. Simplicius, toutefois, n'est pas de cet avis; il

(1) Arist., *Nat. ausc.*, liv. I, 2 § 5; 3; 4 § 1. — (2) Voy. Simplicius et Alex. d'Aphrod., passim. — (3) Voyez la thèse latine *De Rhys. Arist.* p. 9 et note 121.

croit que la perfection du cercle lui vient de sa circonférence, qu'Aristote n'a parlé que d'elle, et qu'elle est véritablement parfaite, parcequ'on n'y peut rien ajouter. Il consent bien à admettre la pensée d'Alexandre, que la perfection du cercle consiste en ce qu'il a un commencement, un milieu et une fin, pourvu qu'on applique cette condition, non au cercle, mais à sa circonférence dont tous les points peuvent être en effet regardés indifféremment comme occupant ces trois parties de la ligne (1).

— J'admire tous ces raisonnements, repris-je, et je ne m'étonne plus qu'on ait donné à plusieurs des commentateurs d'Aristote, et en particulier à Simplicius, le nom de philosophe très pénétrant (2). Il faut avoir une vue plus perçante que celle de Lyncée (3), pour découvrir des raisons aussi subtiles. Mais revenons, je vous prie, au sujet dont je vous ai détourné. Vous me citiez quelques-uns de ces principes de physique qu'Aristote tirait de son cerveau, qu'il en faisait sortir comme Minerve de la tête de Jupiter, armés de leurs innombrables conséquences.

— C'est vrai, répondit M. Q***; je continue donc : Pourquoi n'y a-t-il que deux parties dans le monde, l'une corruptible ou sujette au changement, l'autre incorruptible ou immuable? Parcequ'il n'y a que deux mouvements, le circulaire et le rectiligne (4). — Pourquoi n'y a-t-il que ces deux mouvements? Parcequ'il n'y a que deux lignes simples, le cercle et la ligne droite (5). — Pourquoi n'y a-t-il pas de vide dans le monde? Aristote, qui énonce ce principe (6), n'en donne pas nettement la cause; mais on la trouve dans Platon (7). C'est que le ciel, en pressant sur le monde de tous les côtés, ne laisse pas de place au vide. — Les cieux sont donc solides, et pourquoi le sont-ils? Cela tient à la sublimité de leur substance; et il faut bien d'ailleurs qu'ils le soient, pour que les fixes y restent attachées comme autant de clous dorés (8). — Pourquoi la terre est-elle au centre du monde? C'est que c'est la place naturelle des corps graves (9). — Pourquoi la flamme s'élève-t-elle dans l'air? C'est que le mouvement de bas en haut est le mouvement naturel du feu (10). — Pourquoi quelques corps tombent-ils plus vite que d'autres? C'est qu'ils contiennent une plus grande proportion de l'élément lourd, c'est-à-dire de la terre (11). Ces preuves de ma proposition vous paraissent-elles suffisantes? en désirez-vous quelques-unes encore?

— C'est inutile, répondis-je en riant; je me tiens pour bien et dûment convaincu qu'Aristote plaçait toute la physique dans l'ensemble d'un certain nombre d'axiômes expliquant les phénomènes naturels, de la même manière que

(1) Simplic., *in Arist. de cœlo, libr. I, comm.* 12, fol. 10, l. 9. *Venise*, 1526. — (2) Simplicii philosophi acutissimi *Commentaria in Aristotelis libros*, etc. — (3) Orphée, *Argon.*, v. 183 Apollon., *Argon.*, I, v. 153. — (4) Arist., *de Cœlo*, I, 2, p. 432, C. — (5) Id., *ibid.* — (6) Arist., *de Cœlo*, I, ch. 8 et 9, et l. IV, I, p. 485, E. — (7) Plat., *Timée*, p. 1065, C. 1080, D, E. edit. Mars. Ficin. — (8) Arist., *de Cœlo*, II, 6, p. 459, B. — (9) Id., *ibid.*, III, 2, p. 476, C; IV, 1, p. 486, D, E. — Id., *ibid.*, 1, 2, p. 486, B; IV, 4 p. 489, E. — (11) Arist., *de Cœlo*, IV, 4, p. 490, B. C.

nous expliquons les propositions géométriques, comme s'il n'y avait jamais rien dans le théorème que ce qu'y met notre esprit, en partant de principes avoués ou de définitions convenues.

Et notez, ajouta M. Q***, que non-seulement c'est sa manière, mais qu'il fait même un reproche aux autres de ne la pas suivre. Ainsi, Démocrite avait sur la nature des éléments et des qualités des corps une opinion tout-à-fait conforme à celle des physiciens de nos jours, toute contraire parconséquent à celle d'Aristote. Celui-ci expose consciencieusement l'idée de son antagoniste, il la trouve même préférable à celle de Platon sur le même sujet (1); mais il observe que ceux qui se sont livrés à l'étude des choses naturelles sont plus portés à admettre des éléments corporels juxtaposables les uns aux autres, tandis que ceux qui ont l'habitude de juger par le raisonnement de la nature des êtres n'ont besoin que d'un coup d'œil pour voir tout clairement (2). C'est même là, ajoute-t-il, ce qui distingue essentiellement les considérations physiques des considérations logiques (3).

— Voilà, dis-je, qui tranche la question. Il est précieux d'avoir le témoignage d'Aristote lui-même sur la manière dont il entendait sa science. Permettez-moi cependant de vous demander une petite explication : Pourquoi n'admet-il que deux lignes simples? Si, comme les modernes, il n'en eût admis qu'une, savoir, la ligne droite (4), je le concevrais; mais, quand il en nomme deux, et parmi ces deux le cercle, je n'aperçois pas pourquoi il exclut l'ellipse, la parabole, la cycloïde et tant d'autres (5).

— La question, me dit M. Q***, serait en effet assez embarrassante, si nous ne savions qu'Aristote donne souvent aux mots qu'il emploie un sens fort différent de celui que nous leur attribuons. Votre objection suppose qu'Aristote entendait par lignes simples celles dont le tracé est soumis à un moindre nombre de conditions. Dans ce sens, la ligne droite seule est simple, puisqu'elle ne dépend que d'un mouvement une fois imprimé, sans aucun dérangement postérieur ; et toute ligne courbe est composée, puisque le point qui la décrit est à chaque instant dérangé de sa route par une force étrangère et nouvelle. Mais ce n'était pas là le sens que notre auteur attachait à ce nom de *lignes simples;* il entendait des lignes dont les parties peuvent se superposer dans toute leur étendue, ce que nous nommerions des lignes similaires ou constantes, et qu'il eût fort bien pu appeler des lignes *homéomériques*.

— M. le curé, m'écriai-je, voilà une définition bien nouvelle, mais en même temps bien inattendue, ou, pour mieux dire, bien étrange : ne soyez donc pas surpris si je vous demande comment vous avez fait pour en venir à cette conclusion. Est-ce de votre part une pure imagination? Avez-vous trouvé dans

(1) Arist., *de Gen. et corr.*, I, 2. — (2) C'est le seul sens raisonnable que je puisse trouver à ce texte d'ailleurs obscur. Arist., *de Gen. et corr.*, I, 2, p. 496, B. — (3) Id., *ibid.* — (4) C'est la seule ligne du premier degré. — (5) Montucla, *Hist. des recherches sur la quadrat. du cercle*, ch. I, § 4.

les géomètres anciens cette définition? ou y êtes-vous arrivé par l'impossibilité de donner une valeur rationnelle au dilemme d'Aristote?

— Rien de tout cela, répondit-il, j'ai mieux fait, et plus simplement : j'ai ouvert un commentateur grec d'Aristote, et j'y ai trouvé une objection que lui faisait le mathématicien Xénarque. Aristote, disait-il, a tort de ne compter que deux lignes simples; je vais lui en indiquer une troisième : c'est l'hélice formée par une ligne droite s'enroulant sur un cylindre; car elle est superposable sur elle-même dans toutes ses parties (1). Et Alexandre d'Aphrodise, qui commente Aristote et ne veut pas le laisser en défaut, admet pourtant le sens de Xénarque; il avoue qu'en effet la ligne en question est simple à la vue, mais qu'elle est composée par sa génération, qui exige l'emploi du droit et du circulaire; elle n'est donc pas absolument simple, mais seulement homéomérique (2). Et Simplicius, qui rapporte l'objection de Xénarque et la réponse d'Alexandre, approuve beaucoup celui-ci, et ne fait pas la plus petite objection sur le sens que Xénarque a donné aux deux lignes simples de son auteur (3).

— Je n'en ferai pas non plus, lui dis-je; et puisque les amis d'Aristote et ses ennemis sont d'accord sur la signification de ses paroles, moi qui ne suis ni des uns ni des autres, je m'abstiendrai certainement de prendre part au débat. Continuez donc, je vous prie, et achevez de me faire connaître cette physique extraordinaire.

— Les anciens, poursuivit M. Q***, et Aristote en particulier, ne différaient pas moins de nous par le choix et la nature de leurs explications que par l'idée générale qu'ils se faisaient de la science. Nous voulons aujourd'hui qu'une théorie se prête non-seulement à tous les détails des phénomènes, mais qu'elle se plie encore à toutes les exigences du calcul. Nous ne concevrions pas qu'un professeur se contentât, pour nous rendre compte d'un fait naturel, de comparaisons ou de figures de rhétorique. Mais l'emploi des métaphores et des similitudes était le droit commun chez les Grecs; et beaucoup de leurs explications n'ont pas d'autre fondement qu'une analogie fortuite dans quelques circonstances, souvent même une ressemblance insignifiante dans les mots.

Je vous donnerai quelques exemples de ces vices de raisonnement, qu'Aristote avait pourtant signalés et justement blâmés dans son traité des sophismes (4).

Platon, voulant développer les causes de la sensation du froid, avait dit : « Les plus grandes parties des corps humides chassant les plus petites sans pouvoir cependant entrer dans leurs cellules, et repoussant à la fois notre humidité, la coagulent en produisant l'immobile par l'égalité et la compulsion de l'inégal et de l'agité; or, ce qui est resserré contre sa nature, résiste selon sa nature et réagit en sens contraire; et de cette résistance et de cette réaction

(1) Simplicii *phil. acutiss. comment. in quat. libr. de Cœlo Aristotelis.* Venise, 1526, fol. 4. l. 13. — (2) Simplicii, etc., *ibid.* l. 18. — (3) Id., *ibid.* 26. — (4) Arist., *de Sophist. elench.* I, 7.

nait un tremblement et une rigidité que nous avons nommé le froid (1). » Ce qu'il y a de plus clair dans tout ce fatras, c'est que Platon, frappé du fait de la raideur de nos membres et du frisson produits par la gelée, a rencontré dans un mouvement hypothétique des liquides une apparence d'analogie, et qu'il a cru que l'un expliquait l'autre.

Aristote procède exactement de même: il veut que les sources et les fleuves viennent de l'Océan par les montagnes; il faut pour cela que celles-ci puissent pomper les eaux de la mer et s'en imbiber : que fait notre philosophe? Il suppose les montagnes spongieuses (2); et le voilà tiré d'affaire. La liquéfaction et la solidification des différentes substances par un même agent, le feu, semblent un phénomène assez difficile à expliquer; mais il n'arrête pas Aristote. Les coagulables, nous dit-il, sont de l'eau ou un mélange de terre et d'eau (3). Les coagulables aqueux ne se solidifient pas par le feu, ils s'évaporent (4); mais les terraqués se durcissent par le chaud et le froid, le chaud évaporant l'humide, tandis que le froid chasse le chaud et l'humide avec lui (5). Et partant de là, il va bientôt nous apprendre que l'argile, le fromage, le nitre, le sel, qui se prennent en masse solide par la chaleur, sont de nature terreuse (6), et que les métaux, l'or, l'argent, l'airain, l'étain, le verre et beaucoup de pierres qu'on n'a pas encore nommées, sont au contraire de la nature de l'eau, puisqu'un feu suffisant les fait fondre (7). Aristote ici, comme Platon plus haut, conclut immédiatement l'identité de nature d'une conformité tout accidentelle.

Quelquefois même, ai-je dit, l'explication des anciens n'est fondée que sur une analogie de mots. Écoutez Platon : il distingue quatre sortes de fièvres, les continues, les intermittentes quotidiennes, les tierces et les quartes; mais il y avait aussi, selon lui, quatre éléments; quatre de part et d'autre, ne l'oubliez pas. Il y a donc entre les éléments et les fièvres une relation de cause à effet; aussi l'auteur assure-t-il que les fièvres continues viennent de la surabondance du feu; les quotidiennes, de celle de l'air; et les tierces et les quartes de celle de l'eau ou de la terre; et il a bien soin d'ajouter que celles-ci sont les plus tenaces et les plus difficiles à guérir, parceque la terre étant l'élément le moins mobile, on a plus de peine à le déloger des corps où il est en excès (8).

Voyons maintenant Aristote. Les pythagoriciens avaient distingué dans le monde une droite et une gauche, un devant et un derrière; ils déterminaient ces diverses parties en supposant une figure humaine tournée vers le midi, et emportée par le mouvement et dans la direction de la sphère des fixes; le nord était donc le derrière, l'orient la gauche et l'occident la droite du monde (9). Peut-être ces mots n'étaient-ils dans l'opinion des disciples de Pythagore qu'un

(1) Plat., *Timée*, p. 1068, A, B.— (2) Arist., *Météor.*, l. 13, p. 544, D. — (3) Arist., *de Gener.*, III, 6, vulgò *Meteor.*, IV, 6, p. 590, A. — (4) Arist., *ibid.* — (5) Arist., B. *Ibid.* — (6) Arist., *de Gener.*, III, 10; vulg. *Meteor.*, IV, 10. p. 597, E. — (7) Arist., *ibid.*, p. 598, B. — (8) Platon, *Timée*, édit. de Marsile Ficin, p, 1064, C, D. — (9) Arist., *de Cœlo*, II, p. 453. D, E et 454.

moyen commode de désigner les points cardinaux. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'Aristote prend l'expression au sérieux; il remarque que dans la langue grecque la droite signifiait le plus souvent le point de départ (1); et, comme s'il y avait réellement dans les parties du monde une différence matérielle analogue à celle de nos deux mains, et dépendant du nom qu'on leur donnerait, il va réunir toute l'artillerie de ses arguments pour prouver que les pythagoriciens n'ont su ce qu'ils disaient; que l'orient est véritablement la droite du monde et l'occident sa gauche, et que la figure en question doit tourner le dos au midi et le nez au nord (2).

— En vérité, m'écriai-je, il faut que l'esprit philosophique ait bien changé depuis le temps d'Aristote. Ce n'est pas que nos savants soient toujours beaucoup plus réservés dans leurs hypothèses; ils concluent souvent de l'inconnu au connu avec une témérité inexcusable; et pourtant l'histoire des sciences, enregistrant sévèrement les fautes et les erreurs des hommes, nous montre sans pitié

De tous ces beaux diseurs les disgrâces tragiques (3).

Le gaz azoteux, par exemple, produit à l'air des vapeurs rutilantes; un physicien fonde aussitôt sur cette propriété une théorie des aurores boréales, qu'il croit dues à la formation d'une grande quantité de ce gaz dans les régions polaires (4). L'observation prouve quelque temps après que ces lueurs apparaissent bien au-dessus de l'atmosphère, c'est-à-dire où il n'y a ni air ni gaz azoteux.

On découvre que l'étincelle électrique, en brûlant l'hydrogène et l'oxigène, produit de l'eau; tout de suite on attribue les pluies d'orage à l'inflammation instantanée de l'hydrogène de l'atmosphère par l'électricité de la foudre (5). Malheureusement des recherches faites un peu plus tard prouvent que l'hydrogène n'existe jamais dans l'air en quantité telle que la foudre en puisse déterminer l'inflammation.

Fourcroy croyait de bonne foi avoir fait une découverte du même ordre que celle de Lavoisier, quand, s'appuyant sur l'analyse de l'ammoniaque, il écrivait (6) : « Si l'azote est reconnu quelque jour comme le principe qui forme les alkalis, ainsi *que je l'ai soupçonné depuis quinze ans*, l'atmosphère se trouvera être un composé d'*oxigène* et d'*alkaligène* fondus chacun séparément dans le calorique; elle offrira un vaste réservoir où le physicien verra la nature puisant les matériaux des deux classes d'agents composés les plus actifs et les plus utiles. » Fourcroy écrivait ces lignes en 1806. Dès 1807, Davy, décomposant la potasse et la soude, foulait aux pieds de l'expérience cette triomphante hypothèse, et réduisait à néant, avec son alkaligène, l'ambitieux espoir de l'éloquent professeur.

(1) Arist., *de Cœlo*, II, 2, p. 454, D. — (2) *Ibid.*, II, 2, p. 455, A et B. — (3) Boileau, *Épit.* IV. — (4) Libes, *Hist. de la phys.*, t. IV, p. 206. — (5) Id., *ibid.* et *Traité de phys.*, III. p. 343 et 386. — (6) Fourcroy, *Phil. chim.*, 3e *édit.*, I, p. 280, et *Encycl. méth. Chim.*, mot *Alkali*.

Mais enfin, et quoique tous ces physiciens se soient également perdus par des généralisations hasardées, toujours y a-t-il quelque chose d'absolument possible dans leurs suppositions; et la raison n'en est pas scandalisée comme des explications de Platon et d'Aristote.

— Ma foi! répondit M. Q***, à quelque époque que vous preniez les hommes, il y aurait un gros livre à faire de leurs erreurs et de leurs vanités; et l'on serait bien embarrassé d'établir exactement le compte du plus ou du moins au milieu de tant de misères.

— Vous avez peut-être raison, lui dis-je, et je ne m'amuserai pas à le contester; mais je m'aperçois que vous avez levé successivement toutes les difficultés de l'ancienne physique, excepté celle qui m'a toujours paru la plus insurmontable et par laquelle j'avais commencé mes questions: Qu'est-ce, enfin, pour Aristote, que la matière, la forme et la privation?

— J'y arrive, répondit M. Q***; et d'abord débarrassons-nous de la privation, qui ne présente aucune difficulté et n'est, à proprement parler, qu'une niaiserie philosophique (1). Aristote remarque qu'un être, avant d'avoir ses qualités actuelles, en avait d'autres qui constituaient un état privatif de l'état présent. Il a bien fallu cependant qu'il fût dans cet état privatif pour pouvoir passer à l'état autre qu'il possède maintenant; c'est ce qu'il appelle la privation (2). C'est donc la différence des qualités ou mieux encore leur succession, comme je vous le disais en commençant, qui constitue la privation d'Aristote. Par exemple, du plomb fondu se refroidit, il passe à l'état solide; mais il ne peut le faire sans perdre l'état liquide qu'il avait d'abord, c'est-à-dire que la privation de la liquidité est la condition *sine quâ non*, ou, comme disait Aristote, le principe nécessaire de la solidité; cela, certes, est indubitable; mais c'est grande pitié de voir une tête de cette force-là s'occuper gravement de pareilles fadaises.

— J'avais à peu près, lui dis-je, cette idée de la privation d'Aristote, et je la jugeais comme vous.

— Et vous aviez raison, ajouta-t-il. Toutefois ne poussons pas trop loin le dédain de cette idée bizarre; car si elle est totalement inutile pour l'étude de la science elle-même, elle ne l'est pas pour ceux qui veulent connaître Aristote; elle leur fait voir comment ce philosophe, toujours préoccupé de ses idées faites *à priori*, de ces déductions purement intellectuelles qui caractérisent la Logique et la Géométrie, a pu et dû réduire, autant qu'il était en lui, l'étude de la nature à des termes aussi simples; et les phénomènes, à de pures définitions.

— C'est d'ailleurs, interrompis-je, une idée platonicienne; on trouve dans le Phédon (3) ce raisonnement que toutes les choses qui ont leur contraire ne naissent que de ce contraire; qu'une chose qui devient plus grande était néces-

(1) *L'Art de Penser*, III, 19. — (2) Arist., *Natur. ausc.*, I, le ch. 6 tout entier. — (3) Plat., *Phædo*, p. 53, E, F.

sairement plus petite, qu'ainsi le plus fort vient du plus faible, et le plus vite du plus lent (1); et Socrate conclut que la mort naît de la vie, et que la vie naît de la mort, et que les âmes sont parconséquent immortelles. Tout ce raisonnement serait assurément très juste et, à mon avis, très indifférent, si Socrate ou Platon ne donnaient à ces noms de choses contraires qu'une idée de succession, une relation d'antécédent à conséquent; mais ils y attachent un rapport de causalité, de génération; et là, ce me semble, est une erreur monstrueuse.

— Assurément, reprit M. Q***; et cette confusion de l'antécédent avec la cause joue malheureusement un grand rôle dans toute la physique ancienne; ne nous arrêtons pas cependant à cette difficulté, et passons aux autres principes, la *matière* et la *forme*. Mais pour nous tenir en garde contre les idées du XIXe siècle, examinons comment s'est formée chez nous et quelle était chez Aristote l'idée de *matière*.

Nous ne doutons guère que les êtres sensibles ne se présentent à tous les hommes bien organisés à peu près de la même manière. Si je ne puis pas dire que la couleur bleue ou le son *si bémol*, ou la saveur du sel produit sur mon sensorium un effet rigoureusement identique à celui que vous en ressentez, du moins n'y a-t-il pas en général une très grande différence; et cela suffit sans doute pour que les idées perçues par deux observateurs du même objet, au même moment et dans les mêmes circonstances, soient sensiblement les mêmes.

Lorsque de ces idées individuelles données par nos sens nous voulons passer aux idées générales, ou, ce qui est la même chose, former nos noms appellatifs, nous écartons des groupes d'idées que chaque objet nous a fournis les circonstances qui les différencient, en ne conservant que celles qui leur sont communes; par conséquent, chaque fois qu'on généralise davantage un nom, qu'on l'étend à un plus grand nombre d'êtres, on retranche successivement un plus grand nombre des idées qu'il renfermait d'abord (2).

Une telle idée, étant formée par abstraction, s'appelle idée abstraite ou générale; et il faut remarquer, à ce propos, que ces idées n'étant pas immédiatement données par la nature, mais élaborées dans notre entendement, dépendent pour chacun de nous de deux conditions; d'abord des idées sensibles d'où nous sommes partis, et ensuite de la manière dont notre abstraction a été dirigée, c'est-à-dire du point jusqu'où nous avons poussé la généralisation, et des idées élémentaires que nous avons retranchées pour former notre idée générale.

Eh bien! en ce qui tient à l'idée de matière (3) et de forme (4), Aristote, d'une part, et les modernes, de l'autre, ont-il procédé de la même manière? se sont-ils arrêtés au même point? la matière et la forme, en un mot, sont-elles les deux mêmes choses pour le Lycée (5) et pour nous? Je réponds *non*, et très assurément *non*; et j'ajoute que de ce point bien compris doit dépendre l'intelligence de toute la physique péripatéticienne.

(1) *Voy.* la trad. de M. Cousin. — (2) Dest. Tracy, *Idéol*, ch. 6: Cousin, *Phil. du XVIIIe siècle*, leç. 22, p. 395. — (3) ὕλη. — (4) εἶδος. — (5) L'École d'Aristote.

Remarquons d'abord ce mot *forme*, que nous prenons le plus souvent en français dans le sens de *figure;* nous disons que la forme de l'or, dans un louis, est celle d'un disque; mais, pour Aristote, la forme de ce métal comprend sa couleur, son poids, sa dureté, sa tenacité, sa ductilité, sa figure, et en général tout ce par quoi nous pouvons le connaître.

Je dis maintenant que notre matière est une forme pour Aristote, et que sa matière à lui n'est rien du tout. Suivez-moi, je vous prie, avec attention :

Quoique nous ne puissions jamais être frappés que des qualités extérieures ou des apparences des corps, nous ne doutons pas qu'il n'y ait sous ces attributs une substance, un *substratum* (1) qui en est le lien commun et le soutien, et nous l'appelons *matière*, ainsi qu'Aristote; mais nous différons de lui, en ce que nous ne dépouillons jamais ce *substratum* de sa dernière qualité, et que le philosophe grec la lui enlevait impitoyablement.

En effet, nous élaguons volontiers de l'idée de matière la figure, la couleur, la mollesse ou la dureté, le rude ou le poli, le froid ou le chaud, la pesanteur même, quoique plusieurs physiciens aient placé la notion de *matérialité* dans cette propriété d'être attiré vers un centre et de l'attirer à son tour.

Mais enfin, au-dessous de la pesanteur et après elle, nous reconnaissons encore à la matière une qualité sans laquelle toute idée s'évanouit : c'est celle qu'on a nommée *impénétrabilité* ou, sous d'autres noms, *solidité* ou *résistance* (2). La matière est pour nous ce qui produit un effet sur nos sens, et cet effet ne peut être conçu qu'à la condition d'une certaine action exercée sur nos organes, soit que la matière nous presse ou qu'elle nous oppose seulement son inertie; dans l'un et l'autre cas, nous nommons *impénétrabilité* la cause de cette sensation.

Ainsi, quelque abstraite que soit pour nous l'idée de matière, c'est cependant une idée positive, puisque nous y attachons inébranlablement la nécessité d'une résistance.

Mais l'abstraction d'Aristote allait plus loin que la nôtre; non-seulement il ne comptait pas la pesanteur, ce qui est évident, puisqu'il admettait des corps légers de leur nature (3), et un autre corps (4) qui n'était ni léger, ni lourd (5); bien plus, il supprimait à fond la résistance qui constitue pour nous la matérialité (6), ainsi que l'étendue et la figure qui en sont à nos yeux la conséquence immédiate et nécessaire (7).

On peut s'assurer que c'est bien là la pensée d'Aristote; d'abord parcequ'il ne dit nulle part que la matière résiste ou soit impénétrable; il cite bien l'expérience de ceux qui tordaient des outres remplies d'air, et qui, ne pouvant faire dispa-

(1) ὑποκείμενον, Arist., *Categ.* 5; *Natur. ausc.*, I, 8, § 9.— (2) Locke, *entend. hum.*, I, 4, § 1, 3; Buffon, *Hist. nat.*, suppl., p. 9, de l'Introd. à l'Hist. des Minér. Condill., *tr. des Syst.*, ch. 8, § 3. Dest. Tracy, *Idéol.*, ch. 9. Cousin, *Hist. de la phil. du XVIII*e *siècle*, 21e leç., p. 336 et 342. —(3) Arist., *de Cœlo*, IV, 5, p. 491, C; *de gener.*, II, 3, p. 546, B. C. *Méteor.*, I, 2, p. 529, A. *Thes. lat.* p. 13. — (4) Le Ciel. — (5) Arist., *de Cœlo*, III, 2, p. 476, C. *Ibid.*, ch. 3.— (6) Id., *Métaph.*, VII, 3. t. II, p. 908, E, et *Phys.*, *passim*. V. ci-dessous. — (7) Dest. Tracy, *Idéol.*, ch. 9

raître entièrement ce fluide (1), en concluaient qu'il était quelque chose de réel (2). Il cite encore ceux qui croyaient le vide nécessaire, parceque le mouvement ne pouvait exister dans le plein (3), à moins que les corps ne se pénétrassent, et que si deux corps, c'est-à-dire deux particules matérielles, se pénétraient, dix, vingt, cent mille corps se pénétreraient de la même manière, et alors l'univers entier se réduirait à un seul point (4). Mais ce sont des objections qu'il rapporte et qu'il se propose de détruire; et d'ailleurs, quand cette impénétrabilité, conçue comme nous l'entendons, à la manière des philosophes atomistes, entrerait dans le système général de sa physique, c'est la forme seule qui aurait cette qualité, comme elle a toutes les autres.

L'auteur s'explique clairement sur ce point dans son traité du ciel (5), où il soutient que c'est une absurdité de vouloir déterminer la figure des éléments (6), bien entendu dans leurs particules élémentaires, et de dire avec Platon (7) et Timée de Locres (8), que l'élément du feu est composé de sphères ou de pyramides (9), ou que la terre est composée de petits cubes (10), et que les autres éléments le sont aussi de figures qui leur sont propres; car il serait impossible alors de remplir l'univers, c'est-à-dire d'avoir un tout plein et sans vide (11), puisque les surfaces ne se peuvent remplir que par trois sortes de figures régulières égales, et l'espace que par deux corps réguliers égaux, les cubes et les tétraèdres (12). D'un autre côté, si la figure (13) des éléments était invariablement déterminée, les éléments ne pourraient se changer l'un en l'autre (14), ce qui est pour Aristote le grand point de la philosophie naturelle (15). De plus, il déclare qu'il y a partout un sujet invisible et sans forme (16), et que lui seul peut devenir une capacité universelle (17).

Ainsi, bien différente de notre matière, qui consiste toujours indestructiblement dans l'impénétrabilité ou la résistance, celle d'Aristote est un pur néant lorsque la forme ne s'y joint pas.

De là vient que ses définitions sont toujours négatives, comme « ce qui n'est ni quant, ni quel, ni relatif, ni d'un temps, ni d'un lieu (18); mais devient tout cela selon l'occasion; » ou tellement vagues qu'elles ne nous apprennent rien sur la nature de la chose, comme « la matière, restant toujours le sujet de toutes choses, est avec la forme la mère de tous les êtres (19); » ou « c'est ce dont tout le reste se forme et en quoi tout le reste se résout (20). »

(1) Arist., *Natur. ausc.*, IV; *de inani*, ch. 8, § 3, p. 358, C. — (2) Ὅτι ἐστί τι ὁ ἀήρ. Id., *ibid.* — (3) Id., *ibid.*, § 4, p. 358, E. — (4) Id., *ibid.*, § 4, p. 358, E. — (5) Arist., *de Cœlo*, III, 8. — (6) Id., *ibid.*, p. 483, C. — (7) Plato, *Timæus*, p. 1063, E, F., 1064. A. B. — (8) Timæi Locri *de anima mundi*, p. 1092, B, C, D, E, F., dans le Platon de Mars. Ficin. — (9) Arist., *de Cœlo*, III, 8, p. 483, E. 484, A, C. — (10) Id., *ibid*, p. 484, A. — (11) Id., *ibid.*, p. 483, C. — (12) Id., *ibid.*, III, 8, *initio*. — (13) σχῆμα. — (14) Arist., *de Cœlo*, III, 8, *passim*. — (15) Id., *ibid.*, III, 6, p. 481, E, *de gener.*, II, 4, *Meteor.*, I, 3, p. 529, D. — (16) Id., *ibid.*, III, 8, p. 483, D. — (17) Τὸ πανδεχές, Id., *ibid.* Voy. aussi Platon, *Timée*, p. 1060, D, E, F. — (18) Arist., *Natur. ausc.*, I. 8, § 8. — (19) Id., *ibid.*, I, 10, 6; *Métaph.*, VIII, 5. — (20) Arist., *Nat. ausc.*, I, 10, § 8; *de gener.*, II, 1, p. 514, E.

D'ailleurs, Aristote déclare expressément sa pensée en plusieurs endroits. La matière lui paraît différer de la privation, en ce que celle-ci est toujours et par elle-même un non-être; tandis que la matière ne l'est que par accident (1); ou bien la matière est un être en puissance, et un non-être en acte (2); et c'est dans ce sens qu'on peut assurer que tout se forme du non-être (3). Nous dirions, nous, par une tournure semblable, mais dans un sens bien différent et surtout plus clair, que la matière est virtuellement un corps, quoiqu'elle n'en soit pas un actuellement.

Ces déclarations si explicites d'Aristote sont nettement confirmées par le plus célèbre de ses commentateurs. Simplicius (4) examine avec soin quelle est la nature de cette matière sous-gisante aux formes (5). Puisque les éléments se changent les uns en les autres, selon des qualités contraires (6), il faut bien qu'ils aient un *substratum* commun, sans qualité propre (7). Ainsi, l'idée d'impénétrabilité n'entre pas dans l'idée de matière; car enfin ce serait une qualité, et notre *substratum* n'en doit point avoir.

Les substances, dit-il encore, sont des *substrata* les unes pour les autres (8); or, le *substratum* commun de toutes les substances, celui de tout ce qui est quelque chose (9), c'est la matière. La matière n'est donc pas encore quelque chose, quoiqu'elle en approche plus que la privation (10), puisque celle-ci est en tout état de cause un néant absolu, tandis que la matière passe à l'être par l'adjonction d'une forme.

Aristote, conclut-il, a entendu la matière d'une manière qui lui est propre, et qui l'écarte beaucoup de Platon et surtout des atomistes; car Platon, considérant la matière sous le rapport de sa permanence, lui accorde plus qu'Aristote d'être *quelque chose*, tandis que celui-ci regarde cette propriété comme faisant partie des formes (11).

La matérialité des modernes est donc, selon Simplicius, la première des formes (12). Mais la matière d'Aristote est encore antérieure à cette première forme (13), et alors, continue le commentateur, la connaissance que nous avons de cette matière n'est pas une connaissance proprement dite, mais plutôt une non-connaissance (14); car, en général, nous ne pouvons avoir par compréhension affirmative ou intelligence formelle, l'idée de ce qui est au-delà de la forme

(1) Arist., *Nat. ausc.*, I, 10, § 4. — (2) Id., *de Gener.*, I, 3, p. 498, D; *Métaph.*, VIII, I. p. 926, E. — (3) Id., *ibid.*, et *Nat. ausc.*, I, 9, 10 et suiv. — (4) Simplicii phil. acutiss. *in Arist. nat. ausc. comment.* — (5) Liv. I., ch. 8., fol. 49 l. 27, au verso, texte latin, p. 78. — (6) Κατὰ τὰς ἐναντίας ποιότητας. Simpl. *ibid.*, l. 29. Arist. *de Gener.*, II, 4. — (7) Simpl., *ibid.*, l. 33. — (8) Entendez que les termes les plus généraux sont les *substrata* des termes particuliers. — (9) Τὸ τόδε τι, le *hoc aliquid*. Arist. *Categ.* 5, § 10; Simplic., *loc. cit.* — (10) Διότι οὐδέπω ἡ ὕλη τόδε τι, εἰ καὶ μᾶλλον τῆς στερήσεως. Simpl., *ibid.*, l. 43. — (11) Πλάτων κατὰ τὸ ὑπεμένειν θεωρῶν τὴν ὕλην αὐτῇ μᾶλλον τὸ τόδε τι δίδωσιν. (il lui accorde davantage le τόδε τι, le *quelque chose*) : Ἀριστοτέλης τὸ τόδε τι κατὰ τὴν μορφὴν θεωρῶν, τοῖς εἴδεσιν αὐτὸ παρέχει. Simpl., *ibid.*, l. 44 et 47. — (12) Simp., *ibid.* l. 52. — (13) Id., *ibid.*, l. 52. — (14) Id., *ibid.*, l. 51.

première, c'est-à-dire de l'impénétrabilité; et parceque nous concevons que les premières formes ne sont pas la chose elle-même, et que celle-ci en est toujours séparée, nous ne connaissons ce qui est antérieur à la forme première que par la négation des formes (1). Cette négation ne nous entraîne cependant pas dans l'indéfini absolu (2), mais nous mène à la cause des formes, et à ce qui est établi au-delà de leur terme (3); si bien que, par le retranchement successif de toutes les qualités, nous parvenons à l'idée de la matière qui n'est plus qu'une simple capacité (4).

Enfin, comme si toutes ces explications ne suffisaient pas, Simplicius traite directement la question : « La matière est-elle corporelle, oui ou non? » Plusieurs philosophes, dit-il, les Stoïciens et Périclès le Lydien, croyaient qu'Aristote résolvait affirmativement cette question. Simplicius cite leurs raisonnements fort au long, et montre qu'ils se trompent : « Aristote, ajoute-t-il, soutient que e premier *substratum* n'est pas un corps, quand il dit qu'il y a la matière des corps, et que la même l'est du grand et du petit (5). Il n'est donc pas possible que la matière soit corporelle (6). »

Tout cela prouve surabondamment, je pense, ce que j'annonçais en commençant, que la matière, la forme et la privation d'Aristote, ne sont en réalité que des abstractions, et, si je puis le dire, des catégories appliquées à la science de la nature; et que sa matière n'a rien enfin de commun avec la nôtre que le nom.

— Monsieur le curé, de grâce, m'écriai-je, arrêtez-vous un instant, et laissez-moi respirer. Que pourrais-je entendre, étourdi comme je le suis de tant de preuves que l'on n'a pas toujours pensé de même sur la plus inattaquable, la plus simple et, si l'on peut ainsi parler, la plus innée de nos connaissances? Je me demande si la raison humaine a maintenant un *criterium* de la vérité, si le sens commun est quelque chose, si le jugement n'est pas une chimère? Quoi! pour un philosophe du premier ordre, la matière a pu n'être qu'une idée négative! Je savais bien que Platon, la voyant prendre successivement toutes sortes de formes, et persuadé qu'elle était essentiellement changeante, en était venu à dire qu'il n'existait proprement ni feu, ni air, ni terre, ni eau, mais seulement de l'igné, de l'aérien, de l'aqueux et du terrestre (7), c'est-à-dire que ces formes, incessamment fluentes, modifiaient successivement un sujet toujours le même au fond. Du moins ce sujet existait-il en substance, et avait-il, à nos yeux, une réalité fondée sur la sensation qui ne serait pas sans sa résistance. Maintenant que vous la supprimez, que reste-t-il, je vous prie? qu'un fantôme, une lubie, un rêve, ou, comme dit un poète, un de ces songes

Qui tiennent à la fois de l'être et du néant;
Un souffle aérien est toute leur essence,

(1) Τὰ ὑπὲρ τὸ εἶδος..... κατὰ τὴν τῶν εἰδῶν ἀπόφασιν. Simpl., *ibid.*, l. 54. — (2) Id. *ibid.*, fol. 50, l. 1. (3) Id., *ibid.*, l. 2. — (4) Id., *ibid.*, l. 5. — (5) Id., p. 50, lign. 10 et 9 en remontant. — (6) Οὐκ ἄρα δίκν τε τὸ σῶμα εἶναι τὴν πρώτην ὕλην. Simpl., *ibid.*, l. 5 et 4 en rem. — (7) Platon, *Timée*, p. 1059, E, F, et 1060 E.

Et leur vie est à peine une ombre d'existence.
Aucune forme fixe, aucun contour précis
N'indiquèrent jamais ces êtres indécis,
Mais ils sont aux regards du Dieu qui les fit naître
L'image du possible et les ombres de l'être (1).

Dans cette incertitude, dans ce vague sans limite et sans terme, ma raison doute d'elle-même, et j'hésite à lui rien confier.

M. Q*** se mit à rire : Cela vous prouve, reprit-il, qu'il n'est pas toujours bon de se frotter à la métaphysique; on y brûle la barbe de son menton, comme le satyre qui voulut baiser le feu la première fois qu'il le vit (2). Rappelez-vous pourtant que nous ne discutons pas ici les opinions d'Aristote, nous les rappelons seulement, et nous cherchons quel a été leur effet sur la composition de ses livres. Eh, bien! je crois pouvoir dire que ces principes, aujourd'hui si absurdes, si ridicules même, il faut trancher le mot, mais si respectés alors, expliquent parfaitement la marche, la forme et le ton de ses ouvrages.

Aristote cherchait avant tout un ensemble d'idées abstraites, au moyen desquelles il pût classer et se représenter les phénomènes, non quant à leur nature, mais quant aux déductions de son esprit éminemment logique. Il va tout expliquer avec la matière qui n'est rien, la forme qui est tout, et la privation qui n'est que le passage d'une forme à l'autre. Une bûche, par exemple, s'embrase et se consume: la matière reste la même; mais cette matière était froide, dure, solide, lourde; elle se prive de ces formes pour devenir chaude, fragile, aériforme, légère; à peu près comme dans ce Rabelais dont la raison parfaite lui faisait tourner en ridicule toutes les inutilités de la philosophie, nous voyons les buveurs s'écrier : *Sommeliers, ô créateurs de nouvelles formes, rendez-moi de non-beuvant, beuvant* (3). Vous voyez qu'avec la matière, la privation et la forme, on n'est jamais embarrassé; il est bien vrai qu'on ne nous explique rien à fond, mais peu importe!

Et une fois lancé dans le domaine des abstractions, celles-ci se présentent à lui sous mille formes diverses, et lui rendent raison de tout. Les qualités pures sont métamorphosées en forces réelles; la chaleur et la froideur, l'humidité et la sécheresse, la lourdeur et la légèreté, sont pour lui l'origine de tout, c'est-à-dire les raisons primitives ou les principes de ses quatre éléments (4). Ce sont pour nous des accidents, et ces accidents sont produits par des causes diverses; mais, pour Aristote, ce sont les causes de tous les phénomènes, ce sont les formes primordiales de la matière.

Remarquez encore que tous ses livres sont écrits sous la forme et dans le ton de nos mémoires, c'est-à-dire qu'Aristote combat constamment ses adversaires

(1) De Lamart., *nouv. médit. poét.*, n° 17, *l'Ange.* — (2) Plut., *de capienda ex hostib. utilit.*, p. 322, t. VI, édit. de Reiske.—(3) Rabelais, *Gargant.*, 1, 5, *les propos des beuveurs.*—(4) Arist., *de Cœlo*, III, 2, p. 476, C; IV, 1, p. 486, D, E; IV, 5, p. 491, C.; *de Gener.*, II, 3, p. 516, B, C; *Meteor.* I, 2. p. 529, A.

ou ceux qui ont pensé autrement que lui; car, dans l'impossibilité où ils sont tous de recourir à l'expérience, ils ne peuvent les uns et les autres qu'en appeler au jugement public. Quel est celui qui a fait la meilleure hypothèse? qui comprend le plus complètement dans sa division tous les phénomènes dont la véritable cause, la cause mathématique et expérimentale leur échappe? Aristote croit que c'est lui, et, pour le prouver, il rapporte et combat les opinions de ses devanciers, tâchant de les prendre en défaut, non dans l'expérience qui l'inquiète peu, mais dans les raisonnements, dans les comparaisons ou les analogies qui sont tout pour lui.

J'avais, pendant cette tirade, un peu dissipé le brouillard d'indécision et de doute où m'avaient plongé les abstractions négatives du philosophe grec. Enfin donc, repris-je, et grâce à vous, monsieur le curé, je comprends ce qu'Aristote a voulu dire avec ses trois principes. La matière, étant une pure abstraction, sans qualité ou plutôt sans existence réelle, ne pouvait nous devenir perceptible qu'à la condition de recevoir au moins l'apparence sous laquelle elle se présentait à nous. Aristote a exprimé cette nécessité d'une qualité, en disant que la forme s'infusait dans la matière, ou que celle-ci aspirait la forme, comme la femelle désire son mâle (1); et ces mots, qui ne seraient pour nous qu'une expression rapide et figurée, lui semblaient représenter exactement la réalité des phénomènes. Ne me suis-je pas trompé, et vous ai-je exactement suivi?

— Parfaitement, répondit-il. Les disciples d'Aristote, surtout au moyen-âge, furent du reste obligés de se prononcer plus nettement encore que leur maître. Convaincus comme lui que la forme, bien plus importante pour nous que la matière (2), pouvait s'en séparer et s'y rejoindre, ils ont imaginé, à la honte de l'esprit humain (3), ces formes substancielles, « substances distinctes de la matière, et néanmoins matérielles, et ne subsistant qu'en dépendance de la matière; tirées de la puissance de la matière, sans y avoir existé auparavant; n'étant composées ni de matière, ni d'aucune autre chose préexistante, et, nonobstant cela, n'étant pas des êtres créés; produisant enfin la machine des animaux et celle des plantes, sans aucune connaissance qui les dirigeât dans leurs opérations. »

Quoi de plus absurde, je vous prie, que toutes ces logomachies? et rien pourtant ne découlait plus nécessairement des principes d'Aristote. Aussi les scolastiques les poussèrent-ils, avec une logique désespérée, jusqu'à leurs dernières conséquences; ils n'admirent plus aucune qualité sans sa forme substancielle. Et il n'y a pas jusqu'à l'impénétrabilité, cette qualité au défaut de laquelle la matière nous échappe et s'anéantit, qui ne leur ait paru exiger cette condition, puisqu'une thèse latine, soutenue vers 1520, établit qu'il y a « une forme substancielle de corporéité-coéternelle à la matière, et d'où l'on tire le premier prédicament univoque à la substance (4), » c'est-à-dire, autant qu'on

(1) Arist., *Nat. ausc.*, I, 10, § 7. — (2) Id., *ibid.*, I, 10. — (3) Bayle, M. *Morin*, not. M. — (4) *Aou-*

peut y voir clair à travers l'obscurité de la pensée et les ténèbres du style, qu'il faut qu'une forme substancielle de corporéité soit infuse dans la matière première, pour qu'on puisse obtenir celle que nous concevons aujourd'hui.

Et telle était la conviction générale de la puissance des formes, que ce dogme a régi pendant longtemps, on peut dire jusqu'à Descartes, non-seulement la physique générale et systématique, mais même celle des sciences physiques qui, reposant essentiellement sur l'expérience, semble le plus repousser cette hypothèse, je veux dire la chimie ou, comme on la nommait alors, l'alchimie.

Laissons en effet de côté les plaisanteries faites sur cet art, les reproches de friponnerie adressés à ses adeptes (1), les contes plus ou moins gais de leurs escroqueries (2), et cherchons ce qu'il y avait au fond de leur pensée. Quand ces souffleurs cherchaient *le lion vert*, *l'aigle volante*, *le fou dansant*, *le dragon dévorant sa queue*, *le crapaud enflé*, *la tête de corbeau*, *le cachet d'Hermès*, *le lut de sagesse*, en un mot *la pierre philosophale* (3) qu'ils appelaient aussi *élixir universel*, *eau du soleil*, *poudre de projection*, qui devait procurer à son possesseur des richesses incompréhensibles, une santé toujours florissante, et même l'immortalité (4); cette chose qui n'était ni trop ignée, ni trop terrestre, ni simplement aqueuse, ni aigüe, ni obtuse; mais qui était douce au toucher, suave à l'odorat, agréable à la vue, harmonieuse à l'oreille, immense à la pensée, et mieux encore que tout cela (5); sous tous ces noms, sous tous ces symboles, ils cherchaient *l'esprit* de chaque chose, c'est-à-dire ce qui, mêlé avec une matière quelconque et s'y incorporant, allait la rendre aussitôt telle ou telle (6).

Eh bien! changeons le mot *esprit*, et mettons à la place celui de forme, nous retombons en plein dans les idées aristotéliques. Les alchimistes cherchaient la *forme de l'or*, la *forme de la santé*, la *forme de la vie*, persuadés qu'une fois trouvée, la matière, indifférente à toutes les formes, mais les aspirant toutes successivement, selon Aristote, s'emparerait de la première venue (7), et donnerait à l'instant même ou de l'or, ou la santé, ou une longue vie.

Écoutez ce que dit le révélateur du grand secret philosophique : « Rappelez-

tissimi philosophi Nicolai Ant. Laudi Bariensis *quæstio de formâ corporeitatis*, etc.; voy. à la Bibliothèque Mazarine, vol. 3813 *. C'est un recueil de diverses pièces relatives à la scholastique. La première est une traduction latine du Comm. de Simplicius, sur le *de Cœlo*; la dernière est celle dont je viens d'indiquer le titre. Voici le texte de la proposition : *Datur forma corporeitatis substantialis à quâ sumitur primum genus prædicamenti substantiæ univoci, materiæ primæ coæterna.* — (1) *Ars sine arte, cujus principium mentiri, medium laborare et finis mendicare.* Nic. Lemery, *cours de chim.*, 1re part., *Étude de l'or.* — (2) Erasm., *Colloq.* alcumistic. — (3) Agripp., *de vanit scient. de alcumistica.* Collin de Plancy, *dict. infern.*, mot *Alchimie.* —(4) Collin de Plancy, lieu cité. — (5) Agrippa, *loc. cit.* — (6) Voy. la *phil. chim* de M. Dumas, 2e leçon. Le savant professeur paraît prêter un peu trop ses idées aux chimistes anciens qu'il cite. — (7) *Sal non est nisi ignis, nec ignis nisi sulphur, nec sulphur nisi argentum vivum reductum in pretiosam illam substantiam cœlestem, incorruptibilem, quam nos vocamus lapidem nostrum.* Raim. Lull. *in ult. testam.*, p. 9, cité dans les *Lettres cabalist.*, 19.

vous toujours ces trois choses : la matière composée des quatre éléments, la forme de cette composition, et la privation de cette forme qui n'est que la résolution du composé en ses principes. C'est là le commencement de notre art. Quand vous l'aurez bien médité, vous y trouverez l'explication du sentiment d'Aristote et de ceux qui pensent comme lui. Que les alchimistes sachent bien que les métaux ne peuvent se transformer qu'après avoir été d'abord réduits en la matière première (1). »

Le même revient, dans un autre endroit, sur cette opération : « Les philosophes disent qu'il faut donner une nouvelle forme aux métaux ; ils n'entendent pas toutefois, par les termes de destruction et de privation de la forme, une destruction totale de l'essence de ces métaux, parcequ'alors il s'ensuit une ruine totale de l'espèce, et que les vrais alchimistes connaissent parfaitement qu'il serait impossible, si la forme métallique était entièrement détruite, de pouvoir la rappeler. Il faut donc entendre, par les termes de privation de forme, une espèce de changement ou plutôt d'envahissement de la première figure des métaux qui leur en fait acquérir dans la suite une beaucoup plus parfaite, et cette espèce de résurrection ne peut être opérée que par le moyen de la putréfaction (2). »

Et ailleurs encore, expliquant les termes *solve et coagula*, qu'il dit être le résumé de la philosophie hermétique, il énonce expressément l'unité de matière sous la diversité des formes : « Sous les mots de résoudre et de coaguler, on comprend, non-seulement l'opération de la putréfaction, mais encore la matière dont il faut se servir : c'est le feu et l'eau, c'est-à-dire le soufre et le mercure dissolvant et coagulant le fixe et le volatil, le soluble et le coagulable, l'agent et le patiemt (3). »

Rien de plus conséquent, sans doute, et les alchimistes n'étaient pas des fous comme on l'a trop répété ; mais des gens qui, imbus d'un faux principe, malheureusement partagé alors par tout le monde, en suivaient les déductions jusqu'à nier le témoignage de leurs sens.

Ainsi s'expliquent pour nous ces assertions aujourd'hui si étranges, émises néanmoins par les chimistes les plus distingués de leur époque, qu'il y avait (4) *un esprit émanant des astres sous forme de lumière, se corporifiant dans l'air, y produisant ensuite presque tous les effets observés dans les minéraux, les plantes*

(1) *Tria apud te repete scilicet materiam ex quatuor elementis compositam, formam hujus compositionis et privationem hujus formæ, quæ est resolutio compositi ad sua principia, et hoc est artis nostræ initium quo rité perpenso, explicationem sententiæ Aristotelis invenies, et multorum aliorum cum ipso dicentium. Sciant alchimistæ metalla transmutari non posse, nisi in primam materiam reducantur.* MAGNI PHILOSOPHI ARCANI REVELATOR, *sive Pretiosissimi Arcani Arcanorum et Philosophorum magisterii verissima ac purissima revelatio*, p. 21, cité *tett. cabalist.*, 22. — (2) ID., *ibid.*, p. 30, cité *tett. cabalist.*, 22. — (3) *Quæ materia est ignis et aqua, scilicet sulfur et mercurius, fixum et volatile dissolvens et coagulans, solubile et coagulabile, agens et patiens.* ID., *ibid.*, p. 26, cité, *ibid.* — (4) LEFEBVRE, Chim. fr. du XVIIe siècle, cité

et les animaux, exerçant une véritable action sur le sang, en subtilisant, en volatilisant toutes les superfluités, affectionnant la terre et s'y corporifiant, ou bien que *le premier principe de la chimie était l'esprit universel qui, étant répandu partout, produit diverses choses, selon les matrices ou pores dans lesquels il se trouve embarrassé* (1). N'est-ce pas encore, sous d'autres noms, la *forme* et la *matière* d'Aristote?

Ces idées ont donc régné universellement et sans conteste jusqu'à la fin du XVIe siècle; presque tous les travaux des chimistes étaient dirigés vers cette chimère d'une substance également propre à tout devenir, et d'une forme qui pouvait la changer immédiatement. De là, des pertes immenses de temps et d'argent; car, au physique comme au moral, lorsque l'homme est engagé dans une fausse voie, il court de fautes en fautes, de malheurs en malheurs, jusqu'à ce qu'il ait la force ou le talent de changer de route et de revenir sur ses pas.

Mais cela n'est pas toujours facile, et si quelques esprits positifs concluaient de la stérilité de l'alchimie qu'elle était une occupation folle et non une vraie science (2); si Rabelais, cet homme qui cacha un sens si profond sous tant de bouffonneries, après avoir conduit Pantagruel et Panurge dans l'île de la Quinte-Essence, leur montre les adeptes s'occupant de travaux absurdes et ridicules, de laver des briques, de tondre les ânes pour en avoir de la laine, de traire des boucs, de jeter des filets en l'air pour y prendre des écrevisses, de tirer des pets d'un âne mort pour en vendre l'aune cinq sous (3); toutes ces railleries, si justes quant à la triste réalité, ne pouvaient changer des convictions acquises, nourries et fortifiées pendant si longtemps. Pour faire abandonner les idées d'Aristote sur l'universalité d'une matière inerte et indifférente, et la toute-puissance des formes, pour arriver franchement aux idées actuelles, selon lesquelles la forme n'est plus que l'arrangement particulier de molécules matérielles, inaltérables, et parconséquent un accident et un effet, il fallait qu'une nouvelle philosophie vînt remplacer l'Aristotélisme, et c'est là l'éternelle gloire de notre Descartes.

Il fallait encore que la pensée s'habituât à la considération des atomes, ces petits corps infrangibles, indestructibles, inaltérables, sans vide dans leur intérieur, mais se mouvant dans le vide; tellement menus, enfin, que l'esprit seul peut les concevoir, et qu'ils ne peuvent frapper nos sens (4). Et Gassendi,

par M. Dumas. *Phil. Chim.*, 2e leçon. Avant lui on avait dit des choses semblables de la poudre de projection: *Nutrix ejus terra est : vis ejus integra est si versa fuerit in terram.... Suaviter cum magno ingenio ascendit à terrâ in cœlum, iterumque descendit in terram, et recipit vim superiorum et inferiorum.* Hermes, *in tabul.*, p. 107, *lett. cabal.*, 22.— (1) Lemery, *C. de Chim.*, 7e édit. 1690. Le consentement de la Faculté de médec. est de 1673. *Oportet ut metallum intret in utero matris ex quâ factum fuit, ut ibi novam naturam priori perfectiorem accipiat, quod totum est secretum nostrum.* Magnf Philosophi *Arcani revelator*, p. 32, cité *lett. cabalist.*, 22. — (2) Voy. ci-dessus, Agrippa, Erasme, *ouv. cités.* — (3) Rabelais, *Pantagr.*, V, 22. — (4) Plut., *de Placit. philos.*, I, 3, *in Epicur.*

en reproduisant à ce sujet les idées de Démocrite et d'Épicure, contribua beaucoup sans doute à ce redressement de l'esprit humain.

Il fallait enfin que les chimistes renonçassent sans retour à personnifier leurs conceptions; qu'ils rejettassent loin d'eux l'action des qualités abstraites (1), la supposition gratuite des principes généraux (2); qu'ils se résolussent à ne plus reconnaître comme réel que ce qu'ils pourraient voir, toucher ou sentir (3); qu'ils pesassent enfin toutes leurs substances, et poursuivissent la matière jusque dans ses dernières combinaisons. C'est ce que fit Lavoisier, l'homme le plus complet peut-être que la France ait produit dans les sciences (3); et son exemple et ses préceptes, suivis par tout le monde savant, nous ont définitivement remis dans la seule route qui ne puisse pas nous égarer, celle de l'expérience et du calcul.

Cette conversation, qui n'avait été interrompue qu'un instant dans l'église et dans l'école de Sainte-Marguerite, nous avait ramenés jusque dans Varengeville. Nous touchions aux portes du presbytère, lorsque M. Q*** prononçait ces derniers mots. On nous avait, par ses ordres, préparé et amené notre voiture, et, après les compliments d'usage et de sincères remercîments de ma part, nous nous séparâmes, en nous donnant l'assurance que nous nous verrions dorénavant plusieurs fois par semaine.

M. le curé suivit en effet, pendant toute l'année, le cours de physique, avec une assiduité que ne dérangeait ni le froid, ni le chaud, ni le mauvais temps. Je me plais à croire qu'il n'a pas regretté le temps qu'il avait consacré à suivre mes leçons.

De mon côté, je serais injuste à son égard, si je ne disais que, lui devant déjà la connaissance de théories oubliées depuis longtemps, et des vues, à ce qu'il me semble, toutes nouvelles, sur l'histoire et le développement des sciences physiques, sur la marche et les progrès de l'esprit humain, j'ai retrouvé dans sa conversation le charme qui m'avait captivé dès notre première entrevue.

BERNARD-JULLIEN,
Membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

(1) PARACELSE et ses éléments. Voy. BAUMÉ, *Chim.*; ALBERT-LE-GRAND, sur les métaux, III, miner. 2. — (2) Comme l'*Alkaest.*, ou dissolvant universel; l'acide primitif, le sel primitif, le phlogistique ou principe de la combustion. Voy. BAUMÉ, *Chim.*, t. I, p. 145 et suiv., et MACQUER, *Dict. de Chim.*, mots *Alkaest*, *acide nitreux, acide marin, phlogistique.* — (3) DUMAS, *Leç. de Phil. chim.*, n° 4, p. 134.

CHARLEMAGNE.

A peine les Barbares sortis de la Germanie au V$_e$ siècle s'étaient-ils fixés dans l'empire romain, qu'ils se virent attaqués dans leurs nouvelles demeures par d'autres barbares qui menacèrent leur existence. Au sud les Arabes remplacèrent les Vandales et les Goths, et tinrent continuellement la France en alarmes. A l'est et au nord les Saxons et les Slaves manifestaient le désir d'aller chercher le soleil, comme avaient fait leurs devanciers. L'ordre politique né de la première invasion était dans un péril imminent ; il fallait, pour le sauver, un grand homme dont la puissante main pût en réunir les éléments épars contre l'ennemi commun. Ce grand homme ce fut Charlemagne.

Nous voyons ce prince employer les premières années de son règne à établir l'unité sur le territoire de l'ancien empire ; il achève la conquête de l'Aquitaine et exécute celle de l'Italie ; il peut alors tourner ses armes victorieuses contre ses véritables ennemis, et commence contre les Saxons une guerre qui, pendant trente-trois ans, devait ensanglanter le sol de la Germanie. Par là il donna une forme offensive à ce qui n'était au fond que défensif ; il conquit le territoire de ceux qui voulaient conquérir le sien propre, asservit les races qui voulaient assujétir la sienne, et porta l'unité jusque dans la religion ; le monde romain pouvait subir une nouvelle transformation, il l'en garantit. Vainement opposerait-on à cette assertion les ravages des Normands, des Slaves et des Hongrois. Ceux-ci furent arrêtés par les seules forces de l'Allemagne, et deux nouveaux Charlemagne naquirent pour consolider l'ouvrage du premier. Quant aux Normands, il ne leur restait que la voie de mer. Privés ainsi du moyen de transporter de grandes masses, ils ne purent opérer nulle part une révolution comparable à celle du Ve siècle. Loin d'imposer leurs idées aux Germains, ils prirent eux-mêmes les mœurs de ceux au milieu desquels ils s'établirent. Les compagnons de Guillaume-le-Bâtard étaient français lorsqu'ils conquirent l'Angleterre. Mais il ne suffisait pas pour Charlemagne de réunir des peuples sous sa domination, et le titre d'empereur qu'il reçut en l'an 800 dans la basilique de Saint-Pierre n'eût été qu'un vain mot, s'il n'avait su ramener la régularité dans l'administration de contrées abîmées depuis trois siècles dans le chaos de l'anarchie.

Tout était à faire, et Charlemagne administrateur ne le cède en rien à Charlemagne conquérant. Les agents ou dépositaires de son autorité furent de deux classes : les uns étaient locaux et permanents, les autres envoyés de loin et passagers. Les uns étaient, ou des magistrats nommés par l'empereur, et qui, sans les titres de ducs, marquis, comtes, commandaient les troupes, administraient les provinces, et rendaient la justice, ou des bénéficiers qui étaient investis des

mêmes pouvoirs, mais qui y joignaient la qualité de propriétaires usufruitiers des biens qu'ils administraient.

Les *missi dominici* composaient la seconde classe des agents du pouvoir central. C'étaient des inspecteurs qui formaient proprement la force de l'administration impériale; leurs attributions s'étendaient à tout, et leurs pouvoirs étaient de nature à leur permettre de remédier incontinent aux abus dont les peuples avaient à souffrir. C'étaient les hommes les plus éclairés, les plus savants, des prêtres, qui obtenaient ces missions honorables pour eux autant qu'utiles pour le pays.

Le gouvernement central résidait dans le souverain et dans les a semblées nationales. Mais ici nous devons nous garder d'une erreur trop commune aujourd'hui, et ne pas aller chercher dans les institutions de Charlemagne les principes du gouvernement constitutionnel. La lecture d'un fragment d'Adalhart, auteur contemporain, suffirait pour dissiper cette erreur, si elle pouvait se glisser dans l'esprit d'hommes aussi éclairés que ceux à qui je m'adresse! Ce fragment, tiré d'un ouvrage intitulé *De ordine Palatii*, nous a été conservé par l'archevêque Hincmar. M. Guizot l'a cité dans son Cours d'histoire moderne (1), et les conclusions qu'il en a tirées sont trop justes pour que je songe à m'en écarter. Selon lui, les assemblées nationales étaient périodiques; on y soumettait aux grands les articles de lois nommés *Capitula*, projets, dont l'initiative et la confirmation appartenaient à la couronne, après la délibération de l'assemblée, ou plutôt des plus considérables de cette assemblée. Les laïques et clercs étaient séparés, et ne se réunissaient que pour les affaires de nature mixte. De tout cela il résulte que Charlemagne n'avait d'autre but que d'intéresser ses sujets aux actes de son gouvernement, et cherchait dans les assemblées nationales, non un contrôle, mais un moyen d'action. L'activité qui se manifestait partout tenait à lui seul, et, lorsqu'il mourut, le pouvoir central tomba avec lui. Mais, pour bien connaître le génie de ce prince, il faut étudier ses Capitulaires. Là se montre l'homme tout entier; tous les sujets y sont traités; on y trouve d'anciennes lois germaines, corrigées ou amendées, extraites ou commentées; des extraits d'actes de conciles, des ordonnances nouvelles, des instructions données aux *missi dominici*, des réponses sur des difficultés d'administration, des jugements, des actes d'administration financière et domestique; enfin, des actes purement politiques, comme des mesures de circonstance, des nominations, etc., etc. Tout cela est mêlé, et dans chaque capitulaire sont traités les objets les plus divers. Aucune méthode dans la disposition des matières; le besoin du moment, un rapport sur un abus, dirigeaient le législateur. On ne peut donc dire que Charlemagne ait fait un code; le recueil de Baluze ne ressemble à rien de tel. On y trouve, au reste, des capitulaires de plusieurs

(1) Tome 2, page 284.

princes prédécesseurs et successeurs de celui à qui nous sommes habitués à attribuer toutes les lois de ce genre.

Nous n'avons pas encore épuisé les titres de Charlemagne à l'admiration de la postérité : il a encore droit à notre reconnaissance comme restaurateur du goût des lettres. Un funeste dégoût s'était emparé de tous les esprits pendant l'anarchie de l'invasion. On n'écrivait plus que pour le besoin présent; et la littérature proprement dite, celle qui cherche dans les chefs-d'œuvre du passé et dans les élans de l'imagination des moyens de glorieux avenir, disparaissait tous les jours davantage. La décadence s'est arrêtée sous Charlemagne. Sous lui l'esprit humain est rentré dans la carrière du progrès. Lui-même cultiva les lettres, et il attira près de lui ceux qui les cultivaient; mais il laissa chacun se livrer au genre d'étude qui lui convenait. Aussi serait-il difficile d'apprécier les progrès que firent les contemporains de Charlemagne, s'il ne s'était trouvé au milieu d'eux un de ces hommes extraordinaires qui résument toutes les connaissances d'une époque, et que leur siècle appelle universels; l'homme universel, sous Charlemagne, c'est Alcuin. Né à Yorck, en Angleterre, il fut attiré en France par Charles, qui lui donna plusieurs abbayes, et qui en fit son ami et comme son ministre intellectuel. Son influence a été immense; et d'abord, il a corrigé les manuscrits de la littérature ancienne et restauré les écoles où il enseignait lui-même; puis il a écrit lui-même, et ses ouvrages peuvent être rangés sous quatre chefs principaux :

1° Ses œuvres théologiques comprennent des commentaires de l'Écriture-Sainte et des *Pères*, des traités dogmatiques, des ouvrages de liturgie, etc.

2° Ses œuvres philosophiques et littéraires comprennent un traité de morale pratique qui se recommande par le bon sens et la finesse, un traité de la nature de l'âme, des traités de grammaire, de rhétorique, de dialectique, etc.

3° Dans ses œuvres historiques on peut lire des notices biographiques sur saint Wast, saint Martin, saint Regnier, saint Villebrod.

4° Mais ce à quoi Alcuin attachait le plus de prix, c'étaient ses œuvres poétiques : *Ecce novæ Athenæ nascuntur inter nos*, s'écriait-il dans un moment d'enthousiasme. La postérité n'a pas ratifié son jugement; ses vers sont mauvais au-delà de ce qu'on peut dire.

Charles ne se bornait pas à traiter les savants avec distinction, il voulait que les sciences se répandissent, et tenait à n'employer que des hommes instruits; aussi présidait-il lui-même aux examens dans les écoles qu'il avait fondées. Les grands emplois étaient le prix qu'il proposait au travail, sans acception de naissance, et il gourmandait sans ménagement les fils des grands qui ne profitaient pas des leçons qu'il leur faisait donner.

Fallait-il que tout fût à rétablir? la lecture de quelques passages du moine de Saint-Gall nous prouverait que le clergé avait un aussi grand besoin de réforme que les autres classes de la société. Charles parvint à tout, réprima les manières toutes soldatesques de certains évêques, rétablit la discipline et l'étude

des lettres sacrées dans tous les degrés de la hiérarchie, introduisit en France l'usage du chant grégorien, présida des conciles, et alla même jusqu'à donner, dans ses livres carolins, des décisions contraires à celles des synodes d'Orient.

Tout ce qui a rapport à un grand homme intéresse ; aussi prend-on plaisir à lire le portrait de Charlemagne dans le livre d'Eginhard. Ce portrait n'a rien que de vrai ; mais à côté de ce Charlemagne, il en est un autre qu'il faudrait peut-être étudier aussi. C'est le héros des romans de chevalerie dont le moyen-âge faisait ses délices; ce Charlemagne fabuleux, né de la chronique du faux Turpin, n'a plus rien d'humain; sa taille gigantesque et son appétit dévorant effraient l'imagination. Ses paladins, dignes serviteurs d'un tel maître, excèdent aussi toutes les proportions. Ces contes puérils flattaient les successeurs affaiblis du grand homme; et déjà, sous Charles-le-Gros, le bon moine de Saint-Gall se laissait aller à l'exagération la plus outrée en parlant de sa force et de sa magnificence.

Henri Prat,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

MONUMENT BABYLONIEN

DU CABINET DES MÉDAILLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

NOUVELLE EXPLICATION DES FIGURES TRACÉES SUR CETTE PIERRE, DONT L'INSTITUT HISTORIQUE POSSÈDE UNE COPIE.

Le monument que nous entreprenons d'expliquer fut rapporté des bords du Tigre par M. Michaud. Il est de basalte noir, en forme d'œuf; sa hauteur est de 42 centimètres, sa largeur de 22.

Les deux faces, tant soit peu aplaties, offrent, dans leur partie inférieure, des lignes nombreuses en caractères cunéiformes ; la partie supérieure est chargée de symboles, présentant dans leur ensemble l'image d'un zodiaque oriental divisé en trois tableaux ; le premier de quatre signes, le second de trois, et le troisième de cinq, ce qui complète les douze signes, auxquels se trouvent joints quelques paranatellons.

M. Hager a publié sur ce zodiaque une dissertation qui ne nous est connue que par l'analyse qui en a été faite par M. le comte Lanjuinais; les passages cités dans cette analyse nous ont porté à croire que l'auteur a laissé beaucoup à désirer dans son travail, et qu'une explication abrégée, mais intégrale, du monument ne serait point sans intérêt.

PREMIER TABLEAU. — SIGNE DU BÉLIER.

Le serpent qui couronne le sommet du monument est le dragon du pôle boréal; sa tête est disposée de façon à indiquer le point initial du temps, ou le premier des signes, c'est-à-dire le bélier céleste, remplacé ici par un griffon, animal fabuleux formé de la réunion de la tête de l'aigle céleste avec le corps du loup du centaure (le lion marin de la sphère égyptienne). C'est le symbole de l'agilité unie à la force; il est consacré à Apollon et à Jupiter, ainsi que le bélier.

Le lever héliaque du bélier céleste provoque le coucher du loup du centaure. Au même moment, l'aigle est au méridien supérieur; mais six heures auparavant, c'est-à-dire à minuit, instant où le soleil se réunit au bélier dans le méridien inférieur, le corps de l'aigle se lève ainsi que la tête du loup du centaure; c'est donc des parties cachées de ces deux constellations qu'a été formé le griffon, de ces parties qui, à l'instar du bélier, habitent encore l'hémisphère inférieur, et sont séparées des parties visibles par le cercle horizontal qui a motivé la cordelette servant de collier au griffon du monument babylonien.

Une étude minutieuse de la science des astres avait porté les anciens à mettre quelque recherche dans le choix des symboles qu'ils employaient à la représentation des signes du zodiaque pour un moment donné. Aussi voit-on qu'ils ont souvent employé, soit un paranatellon, soit un composé de plusieurs paranatellons, donnant par ce moyen plus d'expression au signe, et peignant, pour ainsi dire, son histoire.

SIGNE DU TAUREAU.

Les deux *uréus* qui suivent le griffon tiennent lieu du taureau céleste ou des deux constellations qui en font partie sous le nom de hyades et de pléyades, et qui, dans la Mosaïque de Palestrine, sont représentées par deux panthères, dont la peau tigrée fait allusion aux nombreuses étoiles de ces deux constellations.

Ici, le premier animal, qui a une tête de lion ou de tigre accorné, représente les hyades, dont Aldébaran (une des quatre étoiles royales) fait partie; le second, qui a une tête de coq, répond aux pléyades, désignées dans le planisphère égyptien de Kircher par une poule et ses poussins. Le nom de *succoth benoth* que leur donnent les Hébreux a la même signification.

Il y a une certaine analogie entre les noms donnés au taureau et les groupes d'étoiles qui le composent. Aussi les pléyades prirent-elles, chez les Grecs, le nom de *pleyon*, multitude, grand nombre; et, chez les Arabes, celui de *benath-alnauschi*, filles de la réunion; *benath* et *benoth* viennent de l'hébreu *ben*, fils, enfant.

Les hyades, astres humides, et dont le nom signifie *pleuvoir*, ont aussi reçu la dénomination de *succulæ*, porc, sanglier, animal dont la tête a retenu le

nom de *hure*, mot dont la racine est la même que celle du nom de la couleuvre royale ουρω, *ureus*, ce qui nous rappelle l'*ure* ou *urus*, bœuf sauvage des anciens, et donne l'étymologie du nom d'un canton suisse, le canton d'*Uri* (anciennement *taurici*), dont les armes sont encore une tête de taureau. Nous pouvons rapprocher de ces noms le *sucot-yro*, bœuf sauvage à peu près fabuleux des Chinois, dont le nom de *succoth*, poule, et *urus*, bœuf, nous ramène au bœuf céleste. Il en est de même de l'*uro-chabam* des Indiens, et du *tapi-yra rayouba*, mâchoire de bœuf, nom donné au bœuf céleste par les Américains des bords du fleuve des Amazones.

La figure la plus élevée de ce tableau, et qui touche au *succoth*, est le char du cocher céleste, que M. Hager a pris à tort pour le navire *Argo*. Ce char est ici dans sa véritable position, entre le taureau et les gémeaux ; car ses formes s'expliquent par les étoiles du pentagone du cocher. On peut comparer ce char à l'hiéroglyphe figuratif égyptien, classé par M. Champollion le jeune sous le n° 317 du tableau général de son précis, et qu'il rend par *panégyrie*, *congrégation*, symbole dont les deux cases supérieures sont souvent remplies par deux *uréus*, et dont la partie inférieure, terminée en segment de cercle, à l'instar du char babylonien, explique le hiéroglyphe *neb* ⌣, traduit par *curios*, *dominus*, seigneur, aussi bien que l'épithète de *domina*, donnée à la chèvre du cocher. Nous prouverons plus amplement l'origine de ces hiéroglyphes dans le travail que nous préparons sur l'origine des lettres et des hiéroglyphes.

SIGNE DES GÉMEAUX.

Les deux oiseaux qui suivent, sont deux éperviers, animaux solaires, qu'on ne peut méconnaître comme images des gémeaux, lesquels, dans certaines sphères (au rapport de Scaliger cité par Dupuis), sont représentés par deux paons.

Un des éperviers du monument touche la terre, c'est le soleil d'hiver ou des signes inférieurs ; l'autre est élevé sur le sceptre d'Osiris, c'est le soleil d'été, ou celui dont l'exaltation a lieu au signe du cancer. Ce sceptre a son type également surmonté d'un épervier sous le second des gémeaux du zodiaque circulaire de Dendra, où il tient lieu de premier méridien, et est l'équivalent de la colombe de la sphère arabe, dont l'étoile de l'œil est traversée par ce premier méridien.

SIGNE DU CANCER.

La figure qui termine le tableau s'explique d'elle-même ; et, quoique l'animal qu'elle représente ait une queue de scorpion, on ne doit y voir autre chose que le signe du cancer ou de l'écrevisse. La place qu'occupe cette figure ne permettra plus d'en douter, lorsque nous aurons examiné les autres tableaux.

DEUXIÈME TABLEAU. — SIGNE DU LION.

Les signes du deuxième tableau vont de la gauche à la droite, c'est-à-dire

en s'éloignant toujours plus de la tête du serpent; ainsi, la première figure est un autel surmonté d'une *cornière*, symbole employé dans la science héraldique, et qu'on dit être une anse de pot. Elle a été ainsi nommée, parcequ'elle a succédé aux cornes que l'on mettait anciennement aux angles des autels pour les porter avec plus de facilité.

Cette cornière, dans laquelle on a vu un *lamed* alphabétique, première lettre du nom de lion dans un grand nombre de langues, est identique au signe abréviatif du lion céleste. Un *lamed* teuton revêt exactement cette forme.

SIGNE DE LA VIERGE.

Le signe de la vierge est représenté par un autel, symbole presque entièrement effacé, mais dans lequel il est facile de reconnaître la partie supérieure de l'hydre céleste. Cette partie, que l'on voit également au zodiaque rectangulaire de Dendra, dans un des *natellons*, sous le signe du lion (posé lui-même sur une hydre sans tête), est celle qui est le plus étroitement liée, comme paranatellon, avec le signe de la vierge; on sait que l'hydre est l'objet du second travail d'Hercule, le premier travail étant sa victoire sur le lion de Némée, ou le lion des signes.

L'espèce de chèvre à longues cornes, qui acccompagne l'autel, est un emblême du cheval Pégase (le cheval cornu des Hébreux), bien caractérisé par l'aileron qu'il porte sur le garot. Pégase, entièrement opposé à la vierge, provoque par son coucher le lever de cette dernière; le signe de la vierge ne pouvait donc être mieux représenté, dans un sens mystique, que par la réunion de ces constellations qui préparent son lever : la partie supérieure de l'hydre se levant droite quelques moments avant la vierge et au coucher de Pégase.

SIGNE DE LA BALANCE.

Les deux pyramides, ou espèces de bornes, qui terminent le tableau, répondent au signe de la balance, car on peignit souvent, pour tenir lieu de ce signe, des objets se faisant pendant ou équilibre. Ainsi on le trouve, dans Montfaucon, représenté par une muraille flanquée de deux tours; ce qui paraît répondre au *Castrum monti impositum* du *Monomeriarum*, publié par Dupuis.

Ces pyramides, symbole de l'égalité des jours et des nuits à l'équinoxe d'automne, sont comparables aux bornes des cirques où elles servaient à marquer le but des courses.

Les courses du cirque ont été instituées à l'imitation de celles du soleil dans le zodiaque. On en attribue l'invention au génie placé dans la constellation du cocher, qui porta successivement les noms de Phaëton, d'Heniochus, d'Erichton de Bellérophon, d'Orsiloque, de Mirtile, d'Hippolyte, de Taraxippe, etc.; et l'on assure qu'il ne prit ce dernier qu'à cause de l'effroi que lui causa la vue du scorpion céleste et du loup du centaure, dont le double lever précipite le co-

cher sous l'horizon. Aussi voyait-on dans chaque cirque un génie malfaisant qui portait les noms de Glaucus, de Neptune Hippius, de Taraxippe, lequel, dit-on, causait aux chevaux une frayeur inconcevable.

D'autres rapports nous font considérer ces pyramides comme un emblême du mont Ménale, constellation qui précède le lever de la balance, et dont les étoiles forment, par leur disposition, une montagne à deux sommets, que nous avons reconnue avoir servi de type au caractère chinois *Kieou*, traduit par colline, et au hiéroglyphe égyptien *Djouré*, traduit par montagne solaire, l'un et l'autre offrant les deux sommets mentionnés dans la tradition chinoise au sujet du *kiecu*.

La partie supérieure de ce tableau contient encore trois symboles. Le plus rapproché des pyramides est l'étoile polaire tenant lieu du pôle du monde; le suivant, offrant aussi une étoile accompagnée des quatre principaux méridiens, est le pôle de l'écliptique. Ces quatre méridiens sont désignés par les quatre fleuves si connus dans les traditions orientales, fleuves qu'on retrouve en Chine, et même en Amérique dans la tradition emblématique de l'histoire du Mexique par figures.

Le troisième symbole, plus rapproché de la tête de l'hydre, offre une saillie semblable à celles sur lesquelles sont tracées les étoiles des pôles, mais le symbole a disparu; nous supposons que ce devait être une image de la constellation du vautour, ou de sa principale étoile *Wega*, qui peut être considérée comme indicatrice du pôle de l'écliptique fort peu apparent. Les noms de *vultur cadens*, d'*aquila marina*, donnés au vautour, pourraient porter à croire qu'on y avait figuré un oiseau, comme celui de *pupilla* permet de supposer que ce pouvait être un œil (d'épervier, très probablement).

Nous verrons plus loin la cause de l'emploi, si souvent répété, d'autels dans les deux derniers tableaux du monument babylonien.

SIGNE DU SCORPION.

Les figures de ce dernier tableau se succèdent de droite à gauche; le premier signe qu'il contient est le scorpion, remplacé par une image du loup du centaure, dont il est voisin; il paraîtrait répondre au cynocéphale placé sur un autel et tenant lieu du neuvième *décan* au zodiaque circulaire de Dendra; les cornes de ce décan et les feuilles de *persea* qui ornent la tête du suivant, aussi bien que celles du sagittaire du même monument, expliquent la coiffure du loup babylonien.

SIGNE DU SAGITTAIRE.

Le sagittaire est représenté par un autel, au-dessus duquel est une figure triangulaire d'où semble s'échapper un torrent. C'est certainement l'autel et le triangle austral, constellations réunies l'une à l'autre par la flamme qui s'élève de l'autel vers le triangle. Ce triangle générateur est l'équivalent de l'œuf orphique de la mosaïque de Palestrine, lequel contient le cynocéphale naissant, constel-

lation dont parle Firmicus, lorsqu'il dit qu'à gauche du scorpion sont le cynocéphale et l'autel.

Il est à remarquer que, lorsque l'autel austral est au méridien supérieur, les signes alors visibles sont justement ceux qui, dans le monument babylonien, sont accompagnés d'un autel.

SIGNE DU CAPRICORNE.

L'animal qui tient lieu du capricorne est identique à celui qui a remplacé le scorpion; c'est donc encore le loup du centaure qui, au lever du capricorne, est au méridien supérieur.

La langue bifurquée que l'on a donnée à ces animaux doit être significative. Peut-être faut-il la comparer au museau pointu du sagittaire de la mosaïque de Palestrine, désigné sous le nom de *Xiphis*, et dont la position de tête, à l'égard du triangle austral, est semblable à celle du monument babylonien.

Les Brames donnaient au capricorne le nom de *maccaram*, d'un poisson que les Romains nommaient *gladiolus*. Le premier de ces noms tient au grec *macaira*, épée, synonyme ainsi de *xiphis* ou *xiphias*, poisson-épée ou espadon.

SIGNE DU VERSEAU.

Voici un dernier autel sur lequel est une espèce de pyramide triangulaire renversée, qui tient lieu du vase du verseau. Les formes de ce symbole sont dues aux trois étoiles du vase du verseau qui forment la base de la pyramide; à l'étoile du nez de Pégase (*eniph al pharas*, *nasus equi*) qui en forme le sommet, et au petit triangle qui se trouve dans la direction des lignes qui vont de la base au sommet de la pyramide.

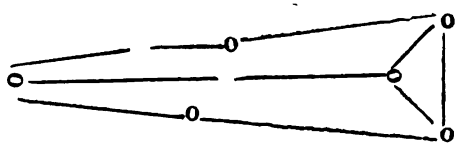

Cette pyramide se lève droite et se couche horizontalement; sa position dans le monument fait donc allusion au coucher du sagittaire, lorsqu'il vient sur la terre verser l'eau de son urne pour tempérer les ardeurs du soleil dans la canicule, ou lorsqu'il est au signe du cancer, diamétralement opposé au verseau.

Le signe du verseau a souvent été représenté par un vase désigné sous le nom de *vas*, *amphora*, *urna*, *elkaus*, *aldelu*, *hidrochoos*, etc.; et les épithètes de *fusor aquæ*, de *fundans latices* qu'on lui donne, prouvent qu'il est le symbole des pluies de l'automne; aussi y a-t-on vu le torrent de Deucalion, la cataracte diluvienne.

SIGNE DES POISSONS.

Ce dernier signe est assez ordinairement représenté par deux poissons, réunis

par un lien angulaire comme au zodiaque circulaire de Dendra ; et cette disposition du lien des poissons est motivée par la suite d'étoiles qui unissent les poissons célestes.

La tradition rapporte que ces poissons, avant leur consécration au ciel, étaient dans le fleuve Euphrate. Mais, si nous considérons que le monument est babylonien, ou de l'ancienne Mésopotamie, dont le nom exprime la position entre deux fleuves, le Tigre et l'Euphrate, que ces fleuves se réunissent en une seule branche avant de se jeter dans le golfe Persique, et offrent ainsi une figure identique à celle des liens des poissons célestes ; si nous considérons encore que ces liens se lèvent droits ou perpendiculairement et en forme d'Y, ne sommes-nous point autorisé à regarder le fleuve perpendiculaire du monument comme un emblême des liens des poissons à leur lever héliaque ?

D'un autre côté, la flèche qui accompagne ce symbole et termine le tableau, peut être considérée, non-seulement comme un emblême de la fin des signes, mais encore comme l'image symbolique du nom d'un des fleuves de la Mésopotamie, c'est-à-dire du Tigre, dont le nom persan est *Tir*, mot qui, dans l'ancienne langue du pays, signifie *flèche*.

Les divers noms donnés à ce fleuve ont le plus grand rapport avec ceux qui ont été donnés aux poissons des signes. Ainsi ce fleuve fut appelé *Tegil*, *Tigil*, *Diglioto;* et les Syriens donnaient aux poissons les noms de *Degghim*, *Dadhioto*. La Genèse nomme le Tigre *Chid Keli;* et les Chaldéens appelaient un des poissons le poisson *kelidonien*, ou le poisson hirondelle, *ketos xélidonos*; mais le grec *ketos*, le latin *cetos*, poisson, tiennent à l'oriental *kaitos, kitosi, cheit*, identique à *chid*; ainsi *Keit Xelidom* et *Chid Keli* (sans terminaison) doivent être un seul et même nom.

Les Syriens voisins du Tigre avaient les poissons en grande vénération ; et, comme Vénus a son exaltation dans ce signe, elle devint la grande déesse de la Syrie, même que *Neith* chez les Égyptiens, divinité à qui l'hirondelle était consacrée.

On peut, avec M. Hager, considérer le monument babylonien comme un *Elagabale*, ou cône du soleil, divinité connue des Palmyréniens sous le nom d'*Alghibolus*, et des Romains sous celui d'*Héliogabale*. Les savants s'accordent assez sur la valeur du mot *gabal, gébel,* qu'ils rendent par colline. Le Dieu *Gabal* était révéré à Emèse (qu'on dit être la patrie d'Héliogabale) sous la forme d'une pierre noire, arrondie en dessous, et s'élevant en cône ou se terminant en pointe; on ajoute qu'elle était chargée de figures singulières. Il semble que cette description est celle de notre monument.

Si la division du monument babylonien n'est pas régulière, elle est au moins naturelle, car le premier tableau commence à l'équinoxe du printemps, et se termine au solstice d'été ; le second commence par le lion, objet du premier travail d'Hercule, et se termine à l'équinoxe d'automne ; et les deux tableaux ensemble forment un hémisphère céleste supérieur, tandis que le troisième,

placé au-dessous des autres, contient les signes d'hiver. Le premier est l'empire d'Osiris ou d'Ormus, le dernier celui d'Horus ou d'Abrimane.

Nous ne parlerons point des inscriptions cunéiformes qui couvrent la majeure partie du monument, ayant fait peu d'études sur ce sujet; nous dirons seulement qu'elles nous paraissent (par la forme complexe des caractères qui les composent) se rapprocher plus du sanscrit que de tout autre alphabet; elles diffèrent donc en cela de l'alphabet persépolitain ordinaire, dont les formes très simples se rapprochent de celles des autres alphabets orientaux.

Pour ce qui est du sujet de ces inscriptions, il est probablement astrologique. La disposition des phrases (où des blancs sont réservés) n'est point ordinaire; elle pourrait, en la comparant à d'autres inscriptions sculptées ou manuscrites d'une langue orientale connue (s'il s'en trouvait qui eussent un même aspect), aider à en découvrir le contenu supposé, ce qui serait d'un grand secours pour déterminer ses éléments phonétiques, qui sont très probablement syllabiques.

Nous terminerons par une observation, c'est que l'écriture cunéiforme, simple, ou complexe, n'a rien de commun avec les inscriptions runiques à formes de clous, pareilles à celles qu'on voit dans le *Trésor des langues du nord*, de Hickes. Il est aisé de reconnaître que ces caractères sont une imitation servile des éléments de l'alphabet runique, et non point un alphabet d'un système particulier.

MOREAU DE DAMMARTIN,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

MONUMENTS DE CARNAC (DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.)

NOUVELLE EXPLICATION.

Quoique les monuments de Carnac aient été déjà observés et décrits par divers archéologues, je crois devoir exposer à mon tour la manière dont je les ai jugés, lorsque je les visitai le 4 juin 1824, parceque je n'en ai trouvé que des descriptions incomplètes, toutes dépourvues de cette exactitude que l'on doit apporter à l'étude des antiquités.

Outre que l'on a confondu ensemble tous les GROUPES *partiels* dont se compose ce système de monuments, on a passé sous silence les menhirs, situés dans une plaine peu distante du bourg de Carnac, nommée *Lande de Kerder*, lorsque ceux-ci se rattachent même par une tradition particulière à cet ensemble, et se trouvent de proportions fort remarquables qui les font apercevoir d'assez loin. Deux de ces menhirs sont encore debout, et un troisième gît étendu sur le sol; ce dernier, qui est le plus considérable, est long de 29 pieds; le suivant en a 20 de hauteur sur 5 de diamètre; il est vertical, arrondi à son sommet, et présente ses faces principales, l'une au nord-ouest, l'autre du côté du sud-est. Ces faces sont

en général assez planes pour faire supposer que la pierre ait été au moins un peu travaillée, c'est-à-dire aplanie, ce qui nous serait encore confirmé par l'état des côtés nord-est et sud-ouest.

Auprès de ces diverses pierres, qui laissent entre elles une certaine distance, l'on en rencontre une gisante, longue de 9 pieds et large de 3; enfin, dans le nord-est, il y en a encore une petite, terminée en pointe et plantée en terre; elle n'a que 4 pieds hors du sol et se trouve orientée dans la direction des deux verticales. Une tradition nous rapporte que ce lieu était la station de l'État-Major de Saint-Cornéli, et que les officiers de son armée s'appuyaient contre elles en tenant leurs chevaux par la bride.

Le sol qui porte ces menhirs est très plat et ne constitue qu'une lande stérile bien inférieure au terrain des autres groupes si souvent visités, mais décrits par les auteurs avec si peu d'exactitude. Un petit bocage de pins, auprès duquel ils sont placés, peut servir à faire reconnaître leur position aux voyageurs; ils sont à dix minutes environ de marche, au nord du village du Mennec.

En entrant dans le bourg de Carnac, on reconnait à l'extérieur des maisons l'état d'aisance où vivent tous les habitants : chacun d'eux, ayant reconnu qu'il pouvait faire tourner à son profit la curiosité des voyageurs, a disposé son ménage de manière à leur offrir au moins un appartement avec un ou plusieurs lits. Aussi chaque maison est-elle une auberge ou un cabaret, comme l'annoncent aux étrangers les branches de laurier ou de pin maritime suspendues aux fenêtres, ou enfoncées dans la muraille. Une rue spacieuse se termine à l'église de Saint-Cornéli, dont la grandeur et la construction sont remarquables pour une campagne; l'entrée du côté du nord nous offre même la particularité d'un couronnement à jour en arceaux de granit, construit avec une légèreté dont on trouve tant d'exemples dans le gothique à dentelle. La richesse de l'intérieur nous révèle la ferveur des habitants et leur dévotion à Saint-Cornéli, le protecteur des bestiaux.

Après cette visite du bourg et de son église, je m'empressai de me rendre sur le monticule nommé *Butte Saint-Michel*, qui est situé près de Carnac, dans l'est-nord-est, afin de prendre une idée exacte de toute la contrée : il domine en effet une vaste étendue de pays, parceque du côté du midi tout le littoral se compose de terrains peu élevés qui s'inclinent successivement vers l'Océan. En gravissant la pente de cette éminence, l'on reconnait bientôt que les Celtes choisirent ce mamelon pour y former une *butte tumulaire*, afin qu'en l'exauçant encore, leur ouvrage devint plus remarquable. Le sommet, arrondi sans doute autrefois, a été aplani depuis pour l'établissement d'une petite chapelle, consacrée au saint dont elle porte le nom, et celui d'un sémaphore à l'extrémité opposée; de là on découvre un horizon extrêmement étendu de toutes parts.

Du côté du continent, c'est-à-dire du levant au couchant en passant par le nord, on aperçoit une foule de clochers parmi lesquels on distingue ceux de la ville d'Auray, et plus loin ceux de l'église de cette Sainte-Anne, si célèbre par

les pélerinages; la vue n'est bornée qu'à 8, même 10 et jusqu'à 15 lieues, par la chaîne de ces hauteurs, dont la masse condense et arrête les nuages qui franchissent ordinairement le littoral sans se résoudre en pluie. Des landes nues et stériles remplacent maintenant sur ces éminences les magnifiques forêts dont elles étaient autrefois couvertes dans toute leur étendue. Mais du côté du couchant, une campagne plus riante nous annonce les environs de Lorient et du Port-Louis, qui est le *Blavia* des anciens auteurs.

Si nous nous tournons vers le midi, c'est-à-dire du côté de la mer, l'île de Belle-Ile ne paraît à l'horizon que comme un nuage alongé en forme de bandeau, qui s'élève confusément au-dessus des eaux. En-deçà, on recherche avec curiosité les détails de cette longue presqu'île de Quiberon, presque rompue sous le fort Penthièvre, et qui nous rappellera toujours ces malheureux temps où la France déchirait elle-même ses entrailles.

Plus loin, dans le sud-est, l'on entrevoit encore l'île d'Hœdic et celle d'Houat, où fut célébrée une messe, par ordre de M. le comte d'Artois, pour les royalistes qui avaient succombé sous les coups des républicains.

Enfin au levant nous distinguons la grande butte tumulaire de Grouitche, située auprès de Locmariaker, et que domine encore celle de César sur la côte élevée de Port-Navalo, auprès des ruines de l'abbaye de Saint-Gildas. Ici les temps les plus reculés se mêlent aux souvenirs du moyen-âge, lesquels disparaissent à leur tour pour faire place à l'histoire des temps modernes. Quelle contrée, dans toute la France, peut offrir un plus vaste champ aux méditations?

La butte Saint-Michel constitue le dernier mamelon d'une chaîne de collines monticuleuses, dont la pente au sud, va se perdre sous l'Océan, et la pente nord confine à des landes stériles, fort étendues, dont certaines parties se trouvent inondées en hiver par les eaux pluviales. C'est sur le revers septentrional qu'on rencontre, à mi-côte environ, l'espèce de plateau portant cette multitude de menhirs qu'on appelle le monument de Carnac; il a son origine à peu près à l'occident du monticule, au village du Mennec. Comme il y a encore trois autres groupes de pareils menhirs à la suite de celui-ci, nous les décrirons chacun isolément, parcequ'ils offrent des particularités qui concourent, avec leur éloignement réciproque, à nous empêcher de pouvoir les considérer comme un monument unique, prolongé sur un terrain d'une lieue d'étendue.

Ire PHALANGE DE MENHIRS, OU GROUPE OCCIDENTAL, AU VILLAGE DU MENNEC.

En avant de ce groupe est un cromlec'h (1), de forme ovale, qui a conservé le nom de PLACE D'ARMES; il occupe un petit plateau assez uniforme, où le granit, qui constitue le fond du sol, se trouve à fleur de terre. La largeur de ce cromlec'h, de l'est à l'ouest, est de 80 pas, mais son grand diamètre, dirigé du nord au sud, en a 112 de longueur. Outre qu'une partie des maisons du village et des clôtures des terrains qui les entourent, ont rompu une partie de sa circonfé-

(1) On désigne par ce nom une enceinte circonscrite par des pierres plantées verticalement.

rence, et que beaucoup de pierres en aient été enlevées; néanmoins il en reste encore debout une quantité suffisante pour faire bien reconnaître sa forme. Ces pierres sont hautes la plupart de 6, 8 et 9 pieds, et souvent peu épaisses, relativement à leur largeur et à leur élévation.

A ce cromlec'h se rattachent immédiatement les onze rangées, ou séries de menhirs qui complètent le monument, et qui prennent là leur point de départ : elles se dirigent toutes parallèlement de l'ouest vers l'est, en diminuant d'élévation d'une manière graduelle, à mesure qu'elles s'éloignent du cromlec'h.

Outre ces onze rangées bien déterminées, il y a des parties où l'on croit en reconnaître quelquefois douze et treize. Leur ensemble occupe une largeur de 133 pas du sud au nord : j'ai remarqué que deux rangées étaient en dehors de la dernière ligne confinant au cromlec'h de ce côté. Toutes ces séries finissent à un terrain qu'on nomme *Crouëz-audran.*

Les blocs qui composent ces diverses séries sont bruts, placés à 18, 20 et 25 pieds les uns des autres et disposés en quinconce, mais d'une manière peu régulière. Les uns sont obliquement tronqués à leur sommet, d'autres arrondis, d'autres se terminent en pointe; les plus grands sont toujours plus voisins du cromlec'h; mais quoiqu'ils aillent ensuite en décroissant assez graduellement, on en rencontre çà et là, ainsi que le long des séries, qui sont plus élevés que ceux qui les avoisinent, sans aucun but de symétrie ou autre, et surtout sans qu'ils paraissent placés là comme des sous-officiers parmi des soldats. On en remarque encore d'épars qui sont plantés sur leur sommet, sans qu'aucune cause puisse en faire pressentir le motif.

En y supposant cette hiérarchie militaire qui exigerait des combinaisons dont j'ai fait une vaine recherche dans l'ensemble, on verrait un général dans ce menhir, l'un des plus considérables, placé près du cromlec'h, comme en tête de son armée; sa taille, de 12 pieds, est d'autant plus remarquable que les pierres voisines n'ont que 4 et 5 pieds de hauteur.

Néanmoins ce groupe, ainsi que les suivants, peut être assimilé à juste titre à une phalange de soldats en raison du système d'alignement qui existe pour les nombreux menhirs dont il se compose. Ayant son point de départ au cromlec'h, comme si celui-ci formait la tête du monument, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, il se prolonge ainsi depuis le village du Mennec jusqu'à la butte Saint-Michel, au nord de laquelle il a véritablement son terme : et comme les menhirs vont toujours en décroissant, cette phalange rappelle volontiers la flûte de Pan, dont les tuyaux diminuent du premier jusqu'au dernier, sauf à tenir compte ici de certaines pierres qui, placées même bien au-delà du milieu de la longueur totale des séries, s'y trouvent comme des dignitaires destinés à surveiller le reste du menu peuple.

Nous compléterons ces détails d'un haut intérêt, par l'indication des distances qui existent entre chacune des rangées de menhirs. En traversant la phalange du nord au midi, j'ai compté :

5 pas d'intervalle entre la première et la seconde série;

6 pas entre la 2e et la 3e;

10 pas de la 3e à la 4e. L'on remarque entre cette série et la précédente une grosse pierre de forme comme globuleuse.

11 pas d'intervalle entre la 4e et la 5e série.

12 pas de la 5e à la 6e.

13 pas ensuite entre la 6e et la 7e.

11 pas de la 7e à la 8e.

14 pas d'intervalle entre la 8e et la 9e.

13 pas entre la 9e et la 10e série.

14 pas entre la 10e et la 11e.

Toutes ces distances sont prises environ dans la partie moyenne de la longueur du monument, parceque cet endroit m'a paru le point où je pouvais mieux statuer sur sa disposition. Je vais présenter maintenant la mesure de la distance de ces séries, prise par M. de La Sauvagère à leur origine, c'est-à-dire auprès du cromlec'h : il a en outre opéré en allant, au contraire, du midi au nord. Considérant l'intervalle de l'une à l'autre de ces rangées de menhirs, comme des rues parallèles, il a trouvé que la largeur de la

1re avait 6 toises; la 2e, 5 t., plus 3 pieds; la 3e, 6 t.; la 4e, 6 t. 2 pieds; la 5e, 5 t.; la 6e, 5 t.; la 7e, 3 t. 3 pieds; la 8e, 3 t. 4 pieds; la 9e, 4 t.; la 10e, 2 toises.

IIe PHALANGE, A PEN-ERMESKIEN.

En s'avançant au-delà de l'extrémité de la première phalange que nous venons de décrire, et en allant toujours de l'ouest à l'est, nous en rencontrerons bientôt une nouvelle qui suit la même direction et se porte vers la lande de Pen-ermes-kien où elle se termine.

Ici il n'y a point de cromlec'h en tête des lignes de menhirs, mais seulement 4 grands blocs d'un volume considérable, distribués en 2 paires, distantes de 30 pas l'une de l'autre, et qui sembleraient là comme des officiers préposés au commandement de la phalange voisine. Ils diffèrent, par leur hauteur, de 5 à 6 pieds des autres menhirs qui composent les alignements parallèles. Ceux-ci forment 10 rangées bien distinctes, et leurs pierres ont en général une forme globuleuse.

Les deux couples de menhirs-officiers sont alignés du nord au sud et laissent 75 pas d'intervalle entre eux et le groupe auquel ils se rattachent. En raison de la position que ceux-ci occupent au dernier degré de l'abaissement du sol et de l'inclinaison vers ce point du terrain qui porte la phalange, on dirait que celle-ci ait été arrêtée dans sa marche, lorsqu'elle allait rejoindre le groupe occidental qui confine au village du Mennec. Rien ne peut expliquer, du reste, une position si défavorable, à moins qu'elle ne provienne de la corrélation des phalanges entre elles, à une distance déterminée, quel que fût l'état des localités.

Si nous considérons, au reste, le système d'après lequel la phalange est dispo-

sée, nous la verrons entièrement conforme à la première, en ce que c'est à l'extrémité occidentale des lignes ou séries de menhirs, que se trouvent toujours les pierres les plus remarquables.

Au-delà de ce second groupe, le terrain s'élève immédiatement pour former une éminence non moins stérile, sur laquelle existe la nouvelle réunion de menhirs dont nous allons parler.

IIIe PHALANGE, A MANÉ-KERVADIO : GROUPES VOISINS MOINS REMARQUABLES.

L'élévation graduelle du sol que nous venons d'indiquer, en traitant du groupe précédent, forme un mamelon qui a reçu le nom de Mané-kervadio, et dont la partie supérieure porte les menhirs qui constituent le troisième groupe.

Ici ce n'est plus un cromlec'h, ni des menhirs accouplés, mais un Dolmen-roche aux fées auquel semble se rattacher cette phalange remarquable ; et ce qu'il est essentiel de signaler encore, c'est que celui-ci se trouve comme les menhirs par paires, placé à une certaine distance du groupe, c'est-à-dire à 35 pas dans le sud-ouest. Malheureusement ce beau dolmen est en ruines, et les blocs dont il se compose sont en partie enfouis sous des décombres : il suit la direction du ouest-nord-ouest à l'est-sud-est, que j'ai remarquée dans tous les longs dolmens de cette espèce, et nous offre (ainsi que le dolmen analogue de Locmariaker) ses supports placés sur deux lignes un peu courbes, en même temps qu'elles se resserrent vers l'entrée, laquelle est à son extrémité sud-est.

En comptant une des Couvertures renversée à côté de cette entrée, j'ai reconnu qu'il en avait six, dont la principale a 8 pieds en longueur du nord au sud, sur 7 de l'est à l'ouest. Je n'omettrai point encore de consigner que cette pierre, constituant la grande table du monument, n'est pas la dernière, et qu'une autre, d'un quart plus étroite, se trouve après, reposant sur les deux supports qui forment le fond.

Ce dolmen est entre les menhirs et le village de Kervadio ; je n'ai eu que le temps d'en lever le plan, mais dans un nouveau voyage je le dessinerai sous toutes les faces qui sont dignes d'intérêt.

La phalange de menhirs composant ce troisième groupe, offre surtout un aspect très pittoresque, qui ne réclame pas moins les crayons du dessinateur lorsqu'on l'aperçoit du nord-ouest ; j'ai même remarqué avec surprise que les blocs qui sont en tête des rangées, c'est-à-dire à l'extrémité occidentale, se trouvent en général plus grands que les pierres du groupe du village du Mennec. Mais j'ai compté pareillement ici onze séries parallèles, dirigées de l'ouest vers l'est, ayant leurs masses plantées généralement sur leur base, et dont les principales ont 16 pieds de hauteur. Cette phalange est disposée selon le système des groupes précédents ; on y remarque quelques blocs placés entre les rangées et qui ont été abattus ; et comme il y en a d'autres qui appartiennent aux alignements et sont également étendus sur le sol, il en résulte des lacunes par lesquelles la distinction totale des lignes, devient quelquefois assez difficile.

En traversant ce groupe du nord au sud, j'ai compté 112 pas, en raison de l'espace compris entre chaque série de menhirs. Le dernier rang du côté méridional est le plus court, et l'on remarque dans sa direction, mais à une grande distance de son extrémité, deux grands menhirs placés à l'écart, comme des généraux qui voudraient éviter le tumulte de la phalange pour combiner leur manœuvre. Ces deux pierres, plantées l'une auprès de l'autre, se trouvent vis-à-vis de la métairie de Vihan.

Le monument se trouve interrompu dans cet endroit, parceque des pierres ont été prises pour construire des habitations, mais il recommence immédiatement au-delà, car ses lignes, encore au nombre de 7, et même peut-être de 8, courent vers le monticule qui porte le moulin à vent de Keruerman, gravissant le long de la pente occidentale, sur une longueur même assez considérable.

TUMULUS DE KERCADO.

Si nous nous plaçons au nord-ouest des menhirs qui forment, auprès du village de Mané-Kervadio, le commencement de cette longue suite de pierres, nous découvrons par-dessus celles-ci une haute colline recouverte d'un bois de chênes. Une plantation de pins, de laquelle s'élève un *tumulus*, succède à ce bois qui confine au château de Kercado, dont il dépend et dont il masque la vue. Après avoir franchi le vallon qui sépare l'espèce de plateau, de hauteur moyenne, où sont placés les menhirs précédents, j'allai visiter le tumulus; mais celui-ci ne m'offrit rien de remarquable, si ce n'est l'élévation de cette localité, d'où je découvrais une immense étendue de pays le long du littoral, tout le fond du golfe, formé par la presqu'île de Quiberon, et les salines établies sur les plages qui le bordent. Le reste de la contrée n'offre qu'un sol nu, très bas, parsemé de villages.

BUTTE DE KERUERMAN.

Etant revenu de ce tumulus sur le sommet de la butte du moulin à vent de Keruerman, qui est également très élevée, j'eus le plaisir de pouvoir embrasser d'un coup-d'œil la direction générale que suivent les trois principaux groupes ou phalanges de menhirs. J'apercevais à l'extrémité de cette ligne celui du Mennec, dont j'étais environ à une demi-lieue; ensuite le second groupe de Penermeskien, et de plus une série de petits menhirs, alignés la plupart, quoique leur ensemble constituât plutôt une réunion sans ordre bien distinct, ainsi que divers autres menhirs érigés sur la butte de ce moulin.

Je jouissais encore, du sommet de ce monticule, d'une vue fort étendue : j'avais au sud, comme à mes pieds, les salines dont je viens de parler, et tout à l'horizon l'île d'Hœdic, ou Hédic, se présentant, comme je l'ai dit, sous la forme d'une bande bleuâtre au-dessus de l'Océan. Plus à l'ouest, Belle-Ile qui se distinguait mieux, et s'élevait de la même manière par-dessus ce long atterrissement de sables qui constitue la presqu'île de Quiberon. Dans toute la partie nord, je ne vis que des landes stériles, que des bois de pins, se prolongeant jusqu'au nord-ouest; mais de ce dernier côté, je remarquai enfin de belles

campagnes, dont les énormes arbres annonçaient le retour du sol à la fécondité.

GROUPE DE PETITS MENHIRS SUR LE MONTICULE QUI EST AU-DELA DU VALLON DE FONTANIEU.

Au-delà de la butte du moulin à vent de Keruerman, le sol s'incline pour former le vallon de Fontanieu, abondant en sources : la côte opposée, qui s'élève de plus en plus, s'arrondit à son tour en un nouveau mamelon sur lequel j'ai rencontré encore quantité de menhirs. Mais ceux-ci, plutôt épars que disposés symétriquement et peu remarquables, se composent de pierres hautes seulement de 2, 3 et 4 pieds au-dessus du sol. On remarque parmi cette phalange naine un menhir haut de 12 pieds, dont le sommet se termine par une pointe arrondie, et dont les deux grandes faces regardent le nord-est et le sud-ouest. Au levant de ce bloc j'ai observé que les petits menhirs formaient une ligne assez marquée.

Ce nouveau mamelon constitue, de même que le précédent, une hauteur secondaire, dominée par le Tumulus de Kercado et par les bois voisins, ainsi que par une autre éminence à l'est, laquelle fait partie d'une suite des terrains qui portent les monuments. On aperçoit encore un très beau menhir isolé par-dessus la pente nord-est de cette hauteur, et quand on est parvenu à son sommet, on découvre enfin la dernière phalange des menhirs de la paroisse de Carnac.

IVe PHALANGE, SITUÉE PRÈS DU VILLAGE DE MANÉ-HIAUL.

Le plateau sur lequel on a établi ce monument est moins élevé que le monticule précédent, dont il est séparé par un vallon qui court du nord au sud. Toute cette localité n'offre qu'un sol nu, inculte, stérile, et des landes à peine couvertes d'une pelouse rase, entremêlée de chétives bruyères. Il n'existe entre ces deux groupes aucune connexion déterminée par quelques menhirs épars, puisque ceux du groupe précédent s'arrêtent avant le sommet du mamelon qui les porte, et que la nouvelle phalange commence seulement à une certaine distance du vallon, entre celui-ci et le village de Kerlescant, aux approches duquel les alignements se terminent.

Tandis que le sol sur lequel on a établi les premières phalanges s'incline du côté du nord et que la chaîne montueuse dérobe leur position à la vue de la pleine mer, le terrain qui porte ce dernier groupe s'incline au midi et dépend d'une vaste lande entièrement nue, qui s'étend dans toute la partie nord.

Dès qu'on se dirige vers le monument, on remarque un beau menhir isolé, placé au nord-ouest de la phalange, dans la direction de la première série du côté du nord. Il est haut de 12 pieds au moins, large de 5 et épais de 3 : ses faces principales sont orientées, l'une au nord ¼ nord-nord-ouest, et l'autre au sud ¼ sud-sud-est sans déclinaison.

Une grande enceinte bordée de pierres verticales, large de 100 pas de l'est à l'ouest, et longue de 140 du nord au sud, forme ici un cromlec'h en carré long assez régulier, dont l'intérieur est fort uni. Une turcie le limite du côté sep-

tentrional, mais cette turcie, au lieu d'être exactement dans la direction de la série extérieure des menhirs du groupe qui l'avoisine, se trouve répondre un peu plus intérieurement. Les menhirs qui bordaient cette enceinte du côté de l'occident sont presque tous renversés, et parmi ceux-ci j'en ai rencontré qui ont 8 à 10 pieds de longueur. Nous ferons observer qu'au lieu de dessiner l'extrémité sud-ouest de l'enceinte par un angle droit, ils suivent ici une ligne courbe, qui arrondit cette partie de l'aire d'une manière à-peu-près circulaire. Quoiqu'ils soient espacés communément de 8 à 10 pas les uns des autres, j'en ai remarqué qui se trouvaient contigus. On rencontre encore deux autres lignes de pierres analogues, placées en dehors de la limite du côté sud de cette enceinte.

La phalange de menhirs qui se rattache à ce cromlec'h, se compose de onze alignements de pierres plantées sur leur base; mais il n'y a que quatre à cinq blocs parmi celles-ci qui soient d'un volume considérable, c'est-à-dire hauts de dix à quatorze pieds et d'une grosseur proportionnelle à leur élévation. Une des pierres principales est placée entre les rangs des autres; sa largeur est de dix pieds sur six d'épaisseur, et douze à treize de hauteur. Parmi toutes ces masses, il y en a qui sont plantées sur leur pointe, et comme par caprice, puisqu'aucun motif de symétrie ou autre ne peut nous en indiquer la cause.

Ici se termine une série de monuments qui restent inexplicables pour nous quant à leur objet, en raison du peu de notions que nous possédons sur les temps reculés où ils furent érigés. Ils n'ont encore été observés que trop légèrement jusqu'à l'époque où je me suis livré à leur étude, et même jugés avec un esprit déjà prévenu, comme nous le confirment les descriptions qui en ont été publiées par divers auteurs; et de là résulte une disposition à se laisser trop séduire par les premières idées qui frappent notre imagination, lorsqu'on ne fait qu'entrevoir surtout un ensemble dont tous les détails méritent un examen particulier.

DIFFICULTÉ DE DÉTERMINER L'OBJET DE CES GROUPES DE MENHIRS.

Si tous les archéologues qui ont écrit sur Carnac avaient observé ses monuments avec cet esprit consciencieux qu'on doit apporter à l'examen des antiquités qui nous laissent les plus grandes incertitudes sur leur destination, ils auraient bientôt jugé que les quatre phalanges de menhirs n'étaient pas des agglomérations réduites à de simples alignements de pierres. Ils auraient même reconnu que ces menhirs se rattachent à un autre genre de construction, qui devient comme un point de départ, bien différent il est vrai, pour chacune de ces réunions, quoique celles-ci soient, au reste, toutes conformes par l'état brut des blocs dont elles se composent : ils auraient encore remarqué l'alignement un peu tortueux de ces séries, ainsi que la diminution graduelle des proportions de leurs pierres, depuis le commencement jusqu'à l'extrémité de chaque rangée, en allant d'occident en orient : enfin ils auraient observé le nombre de 11 rangs, à peu près constant dans ces phalanges.

La première phalange, à l'occident, a pour origine un cromlec'h spacieux de forme ovale ; la deuxième, seulement quatre grands menhirs distants de la phalange et réunis en deux couples; la troisième n'est accompagnée que d'un Long-dolmen, ou Roche-aux-Fées, dont il semble aussi dépendre; enfin la quatrième et dernière se rattache à une enceinte à peu près carrée, limitée dans toute sa circonférence par une chaîne de pierres verticales, ainsi que dans le cromlec'h qui forme le point de départ de la première de ces phalanges.

La direction de ces quatre groupes principaux, ainsi que celle des autres groupes de proportions inférieures qui ont leurs menhirs alignés, est toujours de l'ouest à l'est; mais elle n'est point complètement rectiligne, ni tout à découvert; et, par la disposition montueuse du sol, il est même nécessaire de se transporter sur chaque point en particulier pour reconnaître chacune de ces phalanges ou groupes dont l'ensemble se compose.

Il ne faut pas négliger, non plus, de faire remarquer que la ligne sur laquelle se trouvent ces monuments, formés de pierres presque par myriades, se trouve en dedans des hauteurs qui les dérobent à la vue des bâtiments qui seraient en mer, excepté, je crois, la dernière phalange, située à l'extrémité orientale; et, en outre, que si le sol qui forme leur assiette est actuellement nu, autrefois, quand la contrée n'était qu'une forêt continue, il devait être couvert d'arbres, puisqu'il en croît maintenant encore bien plus près de l'Océan. De là nous devons conclure que ces monuments étaient situés en dedans, dans la lisière de la forêt.

J'en conclurai encore qu'ils occupaient à dessein une position véritablement masquée, mais que pouvaient néanmoins indiquer le Tumulus de la butte Saint-Michel et celui de la haute colline du château de Kercado, lesquels correspondent à peu près aux deux extrémités de la ligne.

Si ces phalanges eussent été simplement des sanctuaires où les Druides tenaient leurs assemblées générales, n'y eût-on pas trouvé plus que cette uniformité de direction? alors pourquoi ces deux cromlec'hs qui, comme deux espèces de places d'armes, se trouvent seulement annexés aux phalanges des deux extrémités, tandis que ce sont ailleurs un dolmen, ailleurs deux simples menhirs? Cette différence du système ferait supposer pour ces monuments un objet différent, relatif soit au culte sous le rapport de la prééminence de ses ministres, ou bien sous celui de sectes par lesquelles le dogme eût éprouvé des modifications; ou bien encore en ce que tel groupe eût été consacré spécialement pour telle fête ou même telle classe de cérémonies.

En rapportant leur destination aux usages civils, chaque phalange eût-elle été destinée à déterminer la station des corps de députés envoyés des divers points de l'Armorique pour délibérer en conseils généraux? D'après l'état des choses, je ne peux admettre ni l'une ni l'autre de ces deux suppositions.

Quant aux intervalles qui existent entre ces phalanges, ils sont trop considérables pour qu'on puisse supposer qu'ils aient été destinés à recevoir les files des

maisons que les Druides habitaient avec leurs familles et leurs nombreux élèves. L'état des lieux, en outre, m'a paru fort peu propre à motiver cette opinion.

On a voulu considérer aussi ces groupes comme un monument funéraire. J'avoue que cette présomption semble confirmée par la tradition locale relative à de pareilles pierres verticales, par les poésies d'Ossian, par nombre de lieux de sépulture que signalent des pierres ainsi levées chez différents peuples, ou bien encore reconnus tels par des fouilles pratiquées sous des blocs semblables : mais la proportion décroissante qu'ils suivent ici graduellement depuis l'origine de chaque phalange jusqu'au point où elle se termine, infirme cette supposition. En second lieu, comme les menhirs du premier groupe occidental reposent immédiatement sur le rocher qui constitue le fond du sol, et se trouve en général manifestement à nu, il devenait impossible de destiner leur base à une sépulture, à moins d'y pratiquer une excavation, dont on ne reconnaît d'indices nulle part : il en est encore ainsi pour les autres menhirs qui composent le reste des alignements, et dans lesquels le rocher s'élève encore presque à fleur de terre.

L'on prétend que ces menhirs reposent sur des pierres calcinées. Autant que j'ai pu le vérifier, les morceaux de pierre qui se trouvent en terre sous quelques-uns ont, en effet, une couleur rouge qui a pu suggérer cette présomption ; mais elle résulte plutôt, selon moi, de l'oxide de fer qui forme corps avec la roche, que de l'action du feu. Cependant j'avoue que je n'ai pu acquérir à ce sujet des données qui m'autorisent à présenter le fait comme positif.

Enfin M. de la Sauvagère a cru que César avait fait élever ces alignements pour appuyer les tentes de ses soldats, de peur qu'elles ne fussent enlevées par les vents impétueux qui se font sentir sur les côtes. J'avoue que cette opinion n'est pas plus probable que de voir en ces menhirs les colonnes d'Hercule, ou, comme un autre auteur, l'image d'un immense serpent qui serait l'emblême de la course oblique du soleil dans l'écliptique.

J'objecterai d'abord contre la première supposition, la seule que je m'attacherai à réfuter, que la diminution successive des blocs, dont les derniers n'ont plus que deux à trois pieds au-dessus du sol, détruit complètement cette idée ; car quel appui une tente de campement pourrait-elle trouver contre une si chétive pierre ?

En second lieu je ferai remarquer que, par la position même des phalanges ou groupes principaux à une demi-lieue de la côte, et surtout dans un endroit abrité contre les vents de la pleine mer par une chaîne de hauteurs, il devenait inutile de chercher à consolider, au moyen d'une telle multitude de pierres, les tentes d'un camp qui trouvait une protection suffisante dans la situation des lieux. Enfin pourquoi placer presque toutes ces phalanges dans une position extrêmement défavorable, lorsqu'on pouvait les établir, ou sur les éminences elles-mêmes, ou dans la vaste plaine qui s'étend de Carnac, par Ploubarnel, jusqu'à Ardeven ?

Telles sont les justes objections qu'un moment d'examen nous a mis à même de présenter contre tous ces systèmes. Je vais, à mon tour, exposer l'opinion que

j'ai conçue en reconnaissant les erreurs dans lesquelles on était tombé d'après les fausses idées qu'on s'était faites de la composition du monument : j'ai déjà exposé, en 1825, cette opinion à la Société royale des Antiquaires de France.

Une tradition assez générale dans la contrée où se trouvent ces monuments nous apprend qu'on ajoutait chaque année quelque chose à l'alignement de ces menhirs, et que, la veille du jour destiné à ce travail, toutes les pierres étaient illuminées. Mais je n'ose admettre cette opinion, parceque le système des phalanges nous y fait reconnaître un travail entrepris et fini sur un plan déterminé. Si chaque année on eût fait une nouvelle addition à ces groupes, il aurait fallu, pour que ce travail ne se fût pas confondu avec celui des années antérieures, que les menhirs n'eussent pas été en décroissant jusqu'au terme du monument. Une addition périodique eût rompu cette diminution symétrique par un prolongement des files au-delà du terme où la ligne oblique menée par les sommets eût fini par atteindre le niveau du sol.

Mais en ne voyant plus que l'illumination de toutes les pierres *au mois de juin* l'on doit se rappeler que c'était pendant celui-ci que se trouvait la fête des solstices, fête dont la célébration s'est encore conservée dans l'Armorique, par les feux qu'on allume le jour de la Saint-Jean dans les bourgs et villages, et même jusque dans les faubourgs de la plupart des villes.

En second lieu les quatre phalanges peuvent être considérées comme correspondant aux quatre saisons, et, si nous prenons en outre en considération les deux *Tumulus*, dont l'un forme la butte Saint-Michel et l'autre celle de Kercado, placés comme aux deux extrémités des phalanges, du côté du midi, peut-être pourrions-nous supposer qu'ils constituent deux monuments érigés l'un au soleil et l'autre à la lune, vu qu'ils se trouvent situés, par rapport aux phalanges, ainsi que ces deux astres relativement à nous, vers la région australe. Nous verrions alors que ces phalanges correspondraient aux quatre saisons de l'année; et cette présomption nous serait confirmée par le nom de Mané-Hiaul, que porte le village situé près de la dernière phalange placée à l'orient, lequel signifie en celtique *hauteur, montagne du soleil;* et de rechef, par celui de Kercado, donné au château dont dépend le Tumulus voisin, mot qui signifie *ville* ou *village du Sauveur,* selon M. Johanneau; et le soleil n'est-il pas, en effet, le sauveur du monde, l'âme de l'univers?

D'après cette version, le monument de Carnac ne serait autre chose qu'un symbole du culte du soleil et de la lune, opinion dont une erreur manifeste avait néanmoins suggéré l'idée à feu notre compatriote et collègue de l'Institut historique, le général de Penhoët.

Le baron de La Pylaie,
Membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES A BROIN (CÔTE-D'OR),

ET DESSINÉES PAR M. GAUTHIER-STIRUM,

Maire de la ville de Seurre, membre correspondant.

Au mois de mai 1838, l'un de nos plus actifs correspondants, M. Gauthier-Stirum, nous annonçait une curieuse découverte d'antiquités romaines, faite dans la commune de Broin, petit village éloigné de deux lieues de Seurre. Il nous promettait de nous en adresser les dessins, et, en attendant, il nous donnait des détails assez circonstanciés que j'aurai occasion de reproduire, maintenant qu'il m'est permis de rapprocher la description que nous lui devons et les nouveaux renseignements qu'il m'a fournis, des dessins qu'il nous a envoyés, dessins exécutés avec autant de talent que d'exactitude.

« En avril 1838, dit M. Gauthier-Stirum, un manœuvre de Broin creusait un fossé près de la lisière d'un bois situé sur une hauteur, à la partie N.-O. de cette commune, quand le fer de sa bêche tomba sur un vase en terre cuite, que le choc mit aussitôt en pièces. A la vue de ce pot, enfoui à deux pieds de profondeur et dans un lieu éloigné des habitations, cet homme fut étrangement surpris, et pensa avec raison que cette découverte le conduirait à d'autres plus précieuses pour lui, sans songer cependant aux avantages que pouvait en retirer la science. Ce vase était rempli de cendres, d'ossements calcinés, sous lesquels il trouva, après les avoir divisés, une pièce de monnaie romaine. Cette découverte inattendue piqua tellement sa curiosité, qu'il se mit aussitôt à sonder le terrain avec précaution, et fit sans témoins plusieurs fouilles préparatoires qui lui réussirent à merveille, car il retira du sein de la terre, et sans les briser, cinq ou six vases également remplis de cendres, et dans le fond desquels une médaille avait été déposée comme dans le premier. »

L'ouvrier découvrit ensuite divers autres objets que je vais successivement passer en revue, et qui heureusement sont tombés dans les mains de notre correspondant. Ces objets sont de deux sortes, des vases et des bronzes.

Les vases dont M. Gauthier-Stirum nous a envoyé le dessin sont au nombre de quatre; il en possède plusieurs autres entiers, et un assez grand nombre de fragments.

La première de ces urnes cinéraires (voir la planche n° 1), haute de 3 pouces 6 lignes sur 2 pouces 9 lignes de diamètre, est un de ces vases *italo-grecs*, improprement appelés *étrusques*, qui se trouvent en si grande quantité dans les tombeaux romains. Il est d'un grain très fin, d'une parfaite conservation; son vernis noir a gardé tout son éclat, et il est ceint dans sa hauteur de douze petits cercles dentelés, jaunes et mats.

L'urne n° 2 est un vase de la poterie rouge la plus commune, la même qui était employée pour les amphores et autres vases grossiers et de grande proportion; elle dut renfermer les cendres d'un personnage de basse condition. La

Objets trouvés à Broin. Côte d'or.

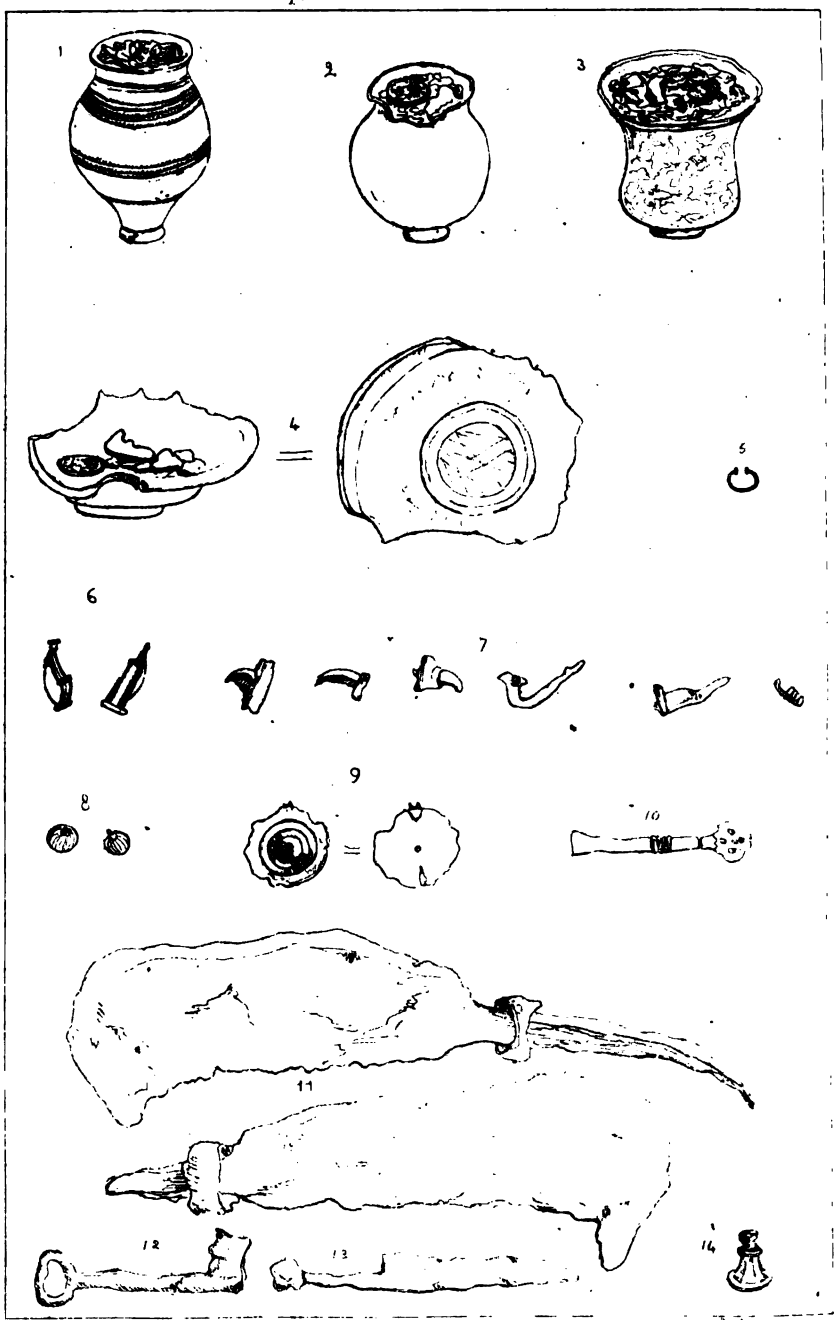

Gauthier. Stirum del

Réduction au ¼

E. Bertor Sc

dimension de ce vase, dont la partie supérieure est fruste, est un peu moindre que celle de l'urne que j'ai décrite précédemment, mais la forme est, à très peu de chose près, la même.

Le vase n° 4 n'est point une urne cinéraire ; c'est une coupe assez semblable à celles dont M. Jollois a publié les dessins dans ses *Antiquités du grand cimetière d'Orléans*. Il était difficile d'expliquer comment elle contenait quelques fragments de crâne humain et une médaille. M. Gauthier-Stirum avait annoncé qu'on avait trouvé plusieurs tuiles creuses de 15 pouces de longueur sur 5 de large, sous lesquelles étaient déposées des cendres et des médailles, et j'avais cru d'abord que le vase qui nous occupe avait dû être placé sous une de ces tuiles. Son emploi, disais-je alors, ne peut avoir rien d'extraordinaire ; les pauvres gens qui n'avaient pas le moyen de se procurer une urne pour renfermer les cendres de leurs proches, les déposaient assez ordinairement dans un vase quelconque, quelquefois même dans un simple fragment de tesson, et les recouvraient d'une de ces tuiles creuses appelées *imbrices;* quelquefois ils formaient au-dessus une espèce de toit avec deux tuiles plates à rebords, comme dans le curieux tombeau découvert à Strasbourg en 1720, et dont j'ai donné la description dans mon *Introduction à l'Histoire de France.*

La lettre de M. Gauthier-Stirum, en réponse aux questions que je lui avais adressées de Paris, confirme pleinement mes conjectures; la coupe de Broin a été trouvée sous une tuile creuse. Cette coupe est très fruste; elle dut avoir 6 pouces de diamètre; elle est de cette poterie rouge, fine et vernie qu'on appelait *terra campana.* On y aperçoit l'indication d'un nom illisible, et d'un chiffre dont l'X seul est bien tracé; ce vase portait sans doute, comme la plupart de ceux du même genre, le nom du fabricant et le numéro de la fabrique.

Le n° 3 est l'objet le plus précieux dont la fouille ait amené la découverte; c'est un vase de verre coulé en forme de calice, haut d'environ 2 pouces 6 lig. sur 3 pouces de diamètre dans la partie la plus évasée. Sa valeur est d'autant plus grande, qu'il est en parfait état, et que les objets de verre antique sont extrêmement rares; plusieurs autres vases ont cependant été trouvés à Broin, mais ils étaient brisés. Le verre des anciens était sujet à se décomposer à la longue; il se dilatait dans le sein de la terre; aussi cette matière s'est-elle beaucoup moins bien conservée que la terre cuite, en apparence plus facile à altérer.

Tous ces vases contenaient la pièce de monnaie destinée à payer le passage, mélangée avec les cendres et ossements calcinés. Je regrettais à cette époque que M. Gauthier-Stirum ne nous eût pas indiqué les types reproduits sur ces médailles, types qui seuls pouvaient nous donner des renseignements précis sur la date de ces objets, date d'autant plus importante qu'il paraît résulter de plusieurs passages des *Commentaires* que César aurait campé aux environs de Seurre, dans la guerre contre les Helvétiens. Il faut renoncer à faire remonter notre découverte à une époque aussi reculée. M. Gauthier-Stirum a répondu à ma question qu'il avait reconnu une tête de Commode; ainsi, ces antiquités

ne peuvent être antérieures à l'année 180, date de l'élévation de Commode à l'Empire.

Dans plusieurs urnes on a trouvé, en outre, divers objets en cuivre, soit frustes, soit bien conservés.

Un petit anneau de cuivre jaune, n° 5, contenait encore la phalange du doigt auquel il avait servi d'ornement; le chaton est perdu, mais on voit très bien l'endroit où il était soudé, ce qui cause dans l'anneau une solution de continuité.

J'avais dit que les deux bronzes, n° 6, n'avaient pu être des boucles d'oreille ; dans sa lettre récente, et sans que je lui en aie parlé, M. Gauthier-Stirum reconnaît que ce n'étaient que des *fibules*, de ces agrafes dont la forme et l'emploi étaient si variés dans l'antiquité. Les fragments, n° 7, ont également fait partie de fibules de plus forte proportion, ainsi que le n° 9, qui présente encore des fleurs en émail, des couleurs les plus vives. Les deux petites boules, n° 8, cannelées et percées, en terre cuite, ont pu appartenir à un collier ; elles ont été trouvées dans les urnes, ainsi qu'une petite spatule de cuivre doré, n° 10, percée de cinq trous, qui devaient en faire une sorte de petite passoire, et un couteau de fer, n° 13, de 6 pouces 6 lignes de longueur, y compris le manche de même métal.

On a déterré au même endroit deux grosses serpes, n° 11, et une clé fort oxidée, n° 12, que je me crois fondé à regarder comme beaucoup plus modernes, tout en ne pouvant expliquer comment elles ont pu être enfouies près de ces antiquités romaines.

« Je vous annoncerai en même temps, ajoute M. Gauthier-Stirum, que des lames d'un métal tout particulier, qui ont l'épaisseur du fer-blanc le plus gros, avaient été trouvées parmi tous ces objets ; ces lames, dures comme l'acier, présentent une courbe presque insensible, et semblent avoir fait partie d'une feuille métallique d'une assez grande dimension. J'ai pensé un instant à une cuirasse ; mais cette idée s'est bien vite évanouie en songeant à la fragilité de ce métal et à son épaisseur. Enfin, je n'ai su que résoudre sur cette étrange matière qui n'est point sonore, et dont il m'est impossible de deviner l'usage. Ce métal, fraîchement cassé, paraît presque aussi blanc que l'argent. »

Sur ma demande M. Gauthier-Stirum m'a adressé un de ces fragments, qui a été soumis à l'examen de notre savant collègue M. Ch. Favrot, chef des travaux chimiques à l'École royale des Mines, et membre de la troisième classe de l'Institut historique (histoire des sciences).

« Le métal qui m'a été remis, dit M. Favrot, est d'une couleur grise qui paraît due à une matière organique. Il est très cassant. La cassure est blanche et grenue. Il n'est point ductile, point malléable. Il se réduit facilement en une poudre noire qui tache les doigts. Il est très difficilement fusible. L'analyse m'a prouvé qu'il est formé de cuivre et d'antimoine en quantité différente. Le cuivre domine. La petite quantité que j'ai eue à ma disposition ne m'a pas permis d'en

faire une analyse quantitative. Cet alliage doit avoir servi à faire des vases; mais il est trop cassant pour avoir pu être employé dans la fabrication des armes offensives ou défensives. »

M. Gauthier-Stirum nous a adressé aussi le dessin et l'empreinte d'un cachet de bronze, n° 14, trouvé en juillet 1838, à Trugny, près de Seurre, dans les fouilles d'un canal, sur la rive gauche de la Saône. Ce cachet ne remonte pas au-delà du XV° siècle; il présente, outre des armoiries effacées, une légende en caractères gothiques que l'oxidation ne permet pas de déchiffrer.

Notre correspondant nous fait espérer que des fouilles plus importantes et mieux suivies seront exécutées à Broin, et il nous promet de nous tenir au courant de ce qu'elles produiront. L'Institut Historique lui doit encore de la reconnaissance pour le zèle dont il a fait preuve, en continuant à lui envoyer de charmants dessins, qui ont dû lui coûter un temps considérable. Ces dessins sont de la grandeur des originaux; j'ai dû en les gravant les réduire à la proportion du quart.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

AVANT LE XII° SIÈCLE,

Par J.-J. AMPÈRE, professeur de littérature française au collége de France.

On sait que, dans notre pays, avant qu'il s'appelât la France, vivait une nation fort célèbre dans les temps antiques, qui a été plutôt transformée qu'anéantie. Plusieurs siècles avant notre ère, des hommes fort avancés en civilisation vinrent s'établir sur les côtes méridionales et y fondèrent une ville puissante. Ces étrangers ont certainement exercé sur leurs voisins une certaine influence; plus tard vint la conquête. Le peuple au profit duquel elle se fit, et dont les Gaules eurent à subir les lois, peuple puissant par les armes et avide de domination, possédait une qualité inconnue à tous les autres, qui fut pendant longtemps le principe de sa force, de même qu'elle accéléra sa ruine à des époques ultérieures. Il imposait sa langue et ses lois à ceux qu'il avait subjugués, il s'assimilait les populations, les absorbait dans sa puissante unité, en associant les vaincus à tous les avantages des citoyens, même à toutes les dignités que l'ambition pouvait se promettre. Une langue étrangère s'impose, mai malgré son titre de langue officielle, elle ne paraît pas avoir pénétré fort avan

au sein des populations, si ce n'est au IVe et au Ve siècle, où le christianisme, devenu religion dominante, la fit presque partout prévaloir. Ceux qui, avant cette époque, cultivèrent les lettres latines, et quelques-uns le firent avec le plus brillant succès, appartiennent plus à l'Italie qu'à la Gaule, et trouvent plus naturellement leur place dans l'ouvrage de Schoell que dans celui qui va nous occuper. Le IIIe siècle, qui fut si funeste à l'empire romain, devint pour les Gaules une époque de misère et de ténèbres. Le IVe et la première moitié du Ve, malgré certaines catastrophes et d'épouvantables malheurs, furent en-deçà des Alpes l'âge d'or des lettres latines qui y jetèrent un grand éclat. Les Salvien, les Hilaire, les Lactance, les Avit, les Ambroise, les Sulpice-Sévère, les Ausone, les Sidoine-Apollinaire, en furent les plus illustres représentants.

Bientôt une nuit profonde se répand partout. Grégoire de Tours est le dernier écrivain de quelque valeur. Si l'art d'une composition habile et élégante lui est inconnu, comme il le confesse humblement, au moins c'est un homme d'action, qui a beaucoup vu, qui connaît les choses et les hommes; le titre d'historien ne peut lui être contesté. Après lui, au VIIe siècle, le véritable siècle de fer, on ne trouve pas même un chroniqueur à proprement parler. Il ne reste que la légende, mais la légende nue, sèche, aride, dénuée de toutes les qualités qui l'ont rendue intéressante dans d'autres temps, la légende réduite aux plus minces proportions, le dernier degré où puisse descendre la littérature.

Telle est la matière, ou, si on l'aime mieux, la portion de notre histoire littéraire que M. Ampère a traitée dans les deux volumes dont nous avons à nous occuper.

L'ouvrage de M. Ampère excitera un vif intérêt; il offrira un attrait spécial aux hommes qui réclament énergiquement contre la préférence trop exclusive donnée presque dans tous les temps aux recherches sur l'antiquité, au grand détriment de notre histoire qui a eu beaucoup à souffrir de ce prodigieux enthousiasme pour les peuples anciens. L'auteur tient à paraître moderne; le titre qu'il a choisi le prouve assez. N'allons pourtant pas croire que son livre soit uniquement consacré aux lettres françaises, ce serait une grande erreur; il a même fallu remonter assez haut dans l'histoire. Dans de semblables études on ne pouvait se dispenser de dire quelque chose des Gaulois; et le moyen de ne pas nommer les nations les plus fameuses des temps les plus reculés, quand on parle d'hommes vifs, entreprenants, aventureux, avides de combats et de gloire, qui semblaient avoir pris le monde entier pour théâtre de leurs hauts faits, de leurs fabuleuses expéditions? Et, d'un autre côté, comment faire l'histoire littéraire de quelque peuple sans rencontrer sur son chemin les éternels Hellènes et les inévitables Romains? M. Ampère trouve donc les uns et les autres sur son passage, et l'on peut dire qu'il n'en est guère déconcerté. Là même il est en pays de connaissance, avantage qu'il doit à une érudition à peu près universelle.

Ici nous serions même tenté d'adresser un reproche à l'auteur pour avoir accordé trop d'étendue à des questions accessoires, qui tiennent beaucoup plus à l'histoire qu'à la littérature. Sans doute il ne convenait pas de passer sous silence

Pythéas et sa ville natale ; mais en rappelant les Massaliotes célèbres à tant de titres, en signalant l'influence qu'ils ont pu exercer sur la culture littéraire de notre pays, influence que M. Ampère s'exagère un peu, il était essentiel de glisser légèrement sur un sujet qui appartient spécialement au savant Pelloutier ou à M. Amédée Thierry. Personne ne demandera à notre auteur l'histoire des institutions de Marseille, si fort admirées des anciens, et décrites souvent avec une certaine prédilection.

Nous ne lui demandions pas, non plus, à la suite de la conquête romaine, la biographie de quelques Gaulois devenus Romains, qui par leur mérite littéraire acquirent une grande réputation, parcequ'ils rentrent, eux et leurs ouvrages, dans l'histoire de la littérature latine. S'il était indispensable de citer des noms célèbres, les poètes Valérius-Caton, Caton-Atacénus, C. Gallus, le fameux Pétrone, l'orateur Domitius Afer, surnommé le grand avocat des crimes, l'historien Trogue-Pompée, les auteurs de panégyriques, Mamertin, Eunène, Pacatus, il fallait le faire en quelques pages, réunir toute cette partie dans des considérations générales, qui, quand elles sont bien conçues et habilement présentées, donnent tant de prix à un ouvrage ; et malheureusement ces considérations élevées se font quelquefois désirer dans le travail que nous examinons. A plus forte raison était-il déplacé de disserter sur la rhétorique et la grammaire, de faire l'histoire du panégyrique, en remontant jusqu'à Protagoras, à propos de ceux qui ont, ou enseigné la grammaire, ou professé la rhétorique, ou écrit quelques-uns de ces discours louangeurs et insipides dont les lettres ont un peu à rougir. De telles digressions, tolérables peut-être dans un cours, ne peuvent se trouver sans inconvénient dans un ouvrage méthodique et exécuté sur un plan sévère.

Nous félicitons bien sincèrement M. Ampère d'avoir regardé la littérature chrétienne comme digne de la plus sérieuse attention, de l'examen le plus approfondi. C'est chose touchante, admirable de grâce et de simplicité, que la lettre des martyrs de Lyon, livrés aux bêtes par l'ordre d'un empereur philosophe. Les discussions religieuses qui causèrent de si grands mouvements, et ébranlèrent la société jusque dans ses fondements, sont présentées avec précision et clarté, sont appréciées avec cette haute raison, cet esprit de justice qui distingue éminemment notre siècle.

Cette histoire présente une piquante variété de talents et de caractères fort curieux à examiner. Salvien est un saint qui ne comprend pas qu'on puisse regarder derrière soi quand on a mis la main à la charrue ; aussi s'élève-t-il avec une indignation éloquente contre les iniquités de ses contemporains, est-il impitoyable pour les désordres qui souillaient l'église et compromettaient singulièrement la religion. Sidoine est le type achevé d'un prélat un peu mondain, ambitieux, habile, aimant avec passion tout ce que les hommes recherchent naturellement. Voulez-vous connaître les moines avec tous leurs défauts, leur esprit étroit, leur crédulité, leur frivolité? Lisez Sulpice-Sévère : vous trouverez là la légende en germe ; là vous trouverez un certain principe d'émulation, auquel il se mêle un

peu de vanité secrète, lequel a multiplié les miracles et les religieux, et n'a peut-être pas été sans influence sur ces grands monuments de l'architecture chrétienne que nous admirons si justement. Lactance est littérairement parlant assez semblable aux sophistes grecs : il possède avec l'art de bien dire toute leur érudition. Dans le païen Ausone nous trouvons le rhéteur bel-esprit, qui recherche les riens charmants, compose de jolis vers : c'est l'homme de lettres par excellence, bien plus occupé de la forme que du fond, même quand il écrit à ses amis. Avit est un poète de quelque mérite, qui met la Bible en vers, et auquel un grand poète moderne, Milton, a quelquefois demandé des inspirations..... Je m'arrête, car cette partie de l'histoire littéraire n'est pas susceptible d'analyse.

Une considération du plus haut intérêt, à laquelle M. Ampère n'a pas accordé tous les développements qu'elle comporte, doit nous arrêter ici : nous voulons parler de l'intervention des souverains dans les affaires de l'église et de l'influence des ministres de la religion sur des actes qui n'appartenaient qu'au pouvoir. On a beaucoup déclamé de part et d'autre sur ces conflits toujours fâcheux, sans arriver à aucune solution. Cette question si ardente, qui semble assez nouvelle, se pose dès le IVe siècle, provoque les discussions les plus passionnées et donne lieu à d'affreux abus qui ne se sont que trop multipliés dans la suite. Le christianisme, poursuivi jusqu'alors, respire sous Constantin qui le prend sous sa protection et en fait en quelque sorte la religion de l'empire. Par le concours qu'il prête aux évêques, par les priviléges qu'il leur accorde, il mérite l'honneur de siéger au milieu d'eux dans un concile devenu fameux. Jusque-là tout allait bien, c'était quelque chose de merveilleux. L'empereur faisait beaucoup, faisait tout pour les prélats ; les prélats à leur tour comblaient l'empereur d'éloges et bénissaient son nom. Mais attendons la fin ; tout-à-coup il éclate au sein de l'église une de ces terribles dissensions qu'on a appelées hérésies ; et les princes, habitués à une sorte de protectorat, se déclarent pour les Ariens, influents, nombreux, entreprenants, habiles, qui manquèrent de conquérir le monde à leur foi. Dès lors on sévit contre les évêques récalcitrants avec d'autant moins de ménagements qu'ils étaient isolés, peu nombreux, et qu'ils semblaient ne pouvoir tenir longtemps contre la supériorité imposante de leurs adversaires. Mais ils résistèrent avec un courage digne de leur cause ; et notre grand Hilaire fut un des héros de cette lutte glorieuse.

La leçon avait été sévère, on n'aurait jamais dû l'oublier : elle fut perdue pour le plus grand nombre. Effectivement vers la fin du IVe siècle il y eut des hérétiques moins puissants que les Ariens ; on les condamna et on chassa leurs chefs des églises; on ne s'en tint pas là : des hommes entreprenants, auxquels les intrigues étaient familières, usèrent de leur crédit à la cour pour provoquer une sentence de mort contre celui qui avait répandu l'erreur avec le plus d'ardeur et de zèle; deux évêques, entre autres, déployèrent tant d'adresse dans leurs démarches, mirent tant de persévérance dans leurs poursuites, qu'enfin ils ob-

tirent l'arrêt fatal. Mais il paraît que le temps des rigueurs salutaires n'était pas encore venu; et ces grands patrons des inquisiteurs épuisèrent en vain toutes les ressources de l'habileté la plus consommée pour échapper à l'indignation publique. Un cri général de réprobation s'éleva contre eux; ils furent ignominieusement dépouillés des marques de leur dignité. C'est ainsi que les chrétiens du IVe siècle, saint Martin à leur tête, comprenaient l'esprit de l'Évangile, qui oblige l'homme à aimer jusqu'à ses ennemis; il faut lire dans l'ouvrage même ce récit pathétique, si fécond en utiles enseignements. Le livre de M. Ampère est rempli de morceaux de ce genre; rien de plus juste, rien de plus concluant que les aperçus assez neufs qui se trouvent en tête du chapitre consacré à l'examen de l'itinéraire de Rutilius, poète païen du Ve siècle. C'est là qu'on trouve exprimée en termes énergiques la résistance opiniâtre que l'ancienne société de Rome, que l'aristocratie de l'empire opposa aux idées chrétiennes. Nous renvoyons à ce chapitre ceux qui prétendent que l'Évangile n'eut qu'à paraître pour subjuguer le monde.

L'auteur a bien fait aussi, ce nous semble, d'accorder un examen sérieux à la légende sur laquelle il sait répandre un grand intérêt; seulement je regrette qu'il ne l'ait pas rattachée au panégyrique auquel elle tient certainement par des liens étroits.

La partie la plus curieuse peut-être et la plus neuve de cet ouvrage, est celle qui traite de l'influence qu'ont exercée le latin, l'allemand, le celtique... sur la formation de notre idiome. La langue latine, introduite par la puissance et l'autorité des conquérants, puis devenue la langue de la religion nouvelle, acquiert de ces deux circonstances un tel ascendant, un empire si marqué, qu'on la prendrait volontiers pour l'unique idiome parlé et entendu dans toute l'étendue des Gaules; toujours est-il que le latin est aux IVe et Ve siècles la langue officielle et tout à la fois la langue du gouvernement, la langue de la religion, la langue de la littérature; mais il n'est pas moins indubitable que les antiques idiomes des Gaulois subsistent concurremment; et M. Ampère est un homme trop érudit, il a eu un maître trop versé dans la linguistique pour méconnaître cette vérité. Il cite même à l'appui plusieurs passages décisifs. Il ajoute ensuite quelques mots français empruntés soit à l'irlandais et au gaélique, soit au breton et au cymrique qu'il nomme gallois. Cette liste, toute restreinte qu'elle est, prête le flanc, et peut être justement critiquée. Ainsi on donne pour origine au mot *tas*, un *tas*, ou *taz*, qui n'a jamais existé en cymrique, où l'on trouve *dás*, monceau, tas. Notre exclamation, *fi!* devrait sa naissance à l'irlandais *fi*, colère, dont l'existence est fort douteuse, tandis que le breton nous donne *foei!* le cymrique *ffei!* identique pour le sens et l'emploi à la particule française. Il est question encore d'un mot *pes*, pièce, morceau, attribué à l'irlandais qui ne le possède pas. Mais le breton nous donne *pes*, *pess*, le cymrique *peth*, le gaélique *pios*, l'irlandais *piosa*, partie, pièce, morceau, ce qui ne laisse aucune incertitude sur l'étymologie en question. Il semblerait vraiment que

le savant professeur a peu étudié ces vieilles langues, ou a puisé à d'assez mauvaises sources.

Les mots que nous devons à la Germanie sont beaucoup mieux exposés : une remarque aussi juste que piquante, qui n'échappe pas à M. Ampère, mais qui ne lui appartient pas non plus, c'est que plusieurs de ces mots se prennent chez nous en mauvaise part, toujours dans un sens ironique : *land*, terre, *ross*, coursier, *buch*, livre, sont devenus nos mots *lande*, *rosse*, *bouquin;* et chacun sait dans quel sens nous nous en servons. On pourrait ajouter d'autres mots à ceux-ci, tels que *rapière*, *hère*...

Ceci prouve beaucoup mieux que des textes le genre d'accueil que l'on fit aux Francs, lors de la conquête, et donne la mesure de la popularité dont ils jouirent au milieu des vaincus. Pressé que je suis je vous fais grâce du mot *boutique* où le grec *αποθηκη* apparait à M. Ampère, tandis que c'est tout simplement un terme gaulois, *botag*. Je ne parlerai pas, non plus, des mots que les Basques ont fait passer chez nous, et

Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.

Mais je ne puis passer sous silence le paragraphe relatif à l'influence que les Phéniciens ont exercée sur notre littérature, ou, du moins, sur notre langue. Vous connaissez le système de l'intrépide Bochart; vous savez que des savants irlandais, que des linguistes de la Grande-Bretagne ont avancé que les antiques idiomes dont nous venons de parler, avaient de nombreux rapports avec l'hébreu et le phénicien, à une époque, il est vrai, où le plus grand honneur que l'on pût faire à une langue c'était de la dériver en droite ligne des langues parlées autrefois dans la Palestine. « Que les temps sont changés! » Le professeur de littérature française paraît néanmoins avoir pris assez au sérieux les écrits de Bochart, et, après avoir gravement disserté sur le plus ou le moins de probabilité que présente ce système, il termine par les mots suivants :

« L'emprunt le plus incontestable fait aux langues sémitiques, c'est le mot *sac* conservé en français; ce mot qui se retrouve, qu'on s'est passé, pour ainsi dire, de main en main, d'un bout du monde à l'autre, avec l'objet qu'il exprime; ce mot *sac* est de tous les mots français celui dont l'origine phénicienne est la plus certaine; quand on ne le trouverait pas dans les langues sémitiques, on pourrait présumer que c'est une nation marchande qui l'a apporté dans ses ballots. »

Voilà, si je ne me trompe, la justesse d'esprit et la rigueur du raisonnement que l'on puise dans les livres allemands. C'est probablement au commerce trop étroit qu'il entretient avec les savants d'outre-Rhin et à l'admiration qu'il éprouve pour leurs écrits, que M. Ampère, esprit si distingué d'ailleurs et savant si estimable, doit ces sortes d'absences qui ne lui échappent que rarement dans son cours et qu'il est quelquefois assez mal inspiré pour reproduire dans ses livres. Mauvaise explication pour mauvaise explication, j'aimerais presque autant celle d'un savant du XVIe siècle, Gorop Becan, qui prétendait que les bour-

geois d'Anvers avaient imposé leur langue au monde entier : « Quand la confusion des langues eut lieu, et que les nations se dispersèrent, quelqu'un cria, dit-il, au moment du départ, d'une voix retentissante : *prenons notre sac*; et voilà pourquoi ce mot se trouve dans toutes les langues. » Mais ne rions pas trop : un homme fort distingué, un savant dont le nom ne saurait paraître déplacé ici, puisque nous lui devons le premier travail sur les anciennes langues des Gaules, le célèbre Davies a cité ce passage dans son dictionnaire cymrico-latin, au mot *sach*, et le sage Le Pelletier l'appelle une réflexion très judicieuse.

En résumé l'ouvrage de M. Ampère est un beau et savant travail, destiné à prendre place à côté de l'histoire littéraire des Bénédictins, qu'il ne fera point oublier, mais dont il sera le complément nécessaire. Les studieux cénobites de Saint-Maur ont décrit, en quelque sorte, l'extérieur, la forme de la littérature; ils mentionnent les ouvrages, sous quelque forme qu'ils aient été composés, font le dénombrement exact des écoles plus ou moins célèbres qui ont fleuri à certaines époques, racontent la vie des écrivains, et entrent dans tous les détails de paléographie et de bibliographie qu'on peut désirer. Le savant professeur comprend autrement l'histoire littéraire : pour lui les genres divers ne sont point à dédaigner; il les distingue soigneusement, il fait aussi ressortir l'avantage, les mérites, ou les futilités et les défauts d'une forme convenue, mais ce n'est là que l'accessoire. Le but qu'il se propose, c'est avant tout de montrer les tendances, les besoins, les instincts de l'esprit humain, les préoccupations, les sentiments intimes des hommes, pris à une époque donnée, et, en particulier, de l'écrivain qu'il étudie; c'est l'esprit, c'est l'âme de la littérature que M. Ampère cherche à pénétrer, au lieu que ses devanciers, qui ne s'attachaient qu'au corps, semblaient satisfaits quand ils en avaient décrit les proportions et les contours. Pour se faire une idée juste des luttes qu'eurent à soutenir les Irenée, les Hilaire de Poitiers, les Martin de Tours, il a fallu non-seulement examiner à fond et analyser exactement les écrits de ces saints personnages; il y avait de plus obligation impérieuse d'arriver à une connaissance exacte, à une appréciation impartiale des questions ardentes qui divisaient les esprits, lesquelles reposent souvent sur des distinctions assez subtiles. Ces conditions ont été remplies; cette tâche difficile le professeur s'en est acquitté de la manière la plus satisfaisante. Ce n'est pas là un faible mérite pour ce temps si fécond en esprits superficiels, lesquels n'en savent pas même assez pour sentir le besoin d'apprendre; ces espèces de hors-d'œuvre même qu'il était de notre devoir de relever, on serait tenté de les pardonner à l'auteur, tant il s'y trouve de valeur intrinsèque, si l'on n'avait le droit d'être sévère envers un homme aussi distingué.

LEUDIÈRE,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

LA SCIENCE POLITIQUE

OU ÉTUDE DES RACES HUMAINES,

Par M. Victor Courtet de l'Isle.

J'ai établi, dans mon ouvrage sur *l'Océanie*, la classification des races d'hommes de cette cinquième partie du monde, que j'ai portées à quatre. J'ai cru connaître assez bien les divisions de cette immense région maritime pour ne pas hésiter à me prononcer sur ce sujet. Quant aux races qui se partagent notre planète, je dois convenir qu'il y aurait de la témérité à donner, dans l'état actuel de la science, une classification générale du genre humain d'après ses races. M. Desmoulins en a nommé onze; et M. Bory de Saint-Vincent seize, et ils ont néanmoins oublié des peuples dont les types offrent entre eux autant et plus de différences que ceux qu'ils ont désignés; et cependant leur classification est beaucoup plus étendue que celles de Linné, de Cuvier, de Duméril et autres savants. Mes voyages m'ont mis dans le cas d'en reconnaître douze principales, dont la plupart se divisent, selon mon humble opinion, en un certain nombre de rameaux, et j'attendrai de nouvelles découvertes et de nouveaux faits pour publier définitivement un travail complet sur toutes les races et variétés d'hommes qui habitent notre globe. J'admets donc la pluralité des races et plusieurs foyers de créations, car je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas, dans différentes parties du globe, différentes races d'hommes, comme il y a différentes espèces de chênes. Mais si on ne veut pas admettre une création successive d'hommes, il me semblerait bien plus naturel d'admettre que le Dieu éternel, âme et moteur de l'univers, eût arrangé (*Barra*) la matière de telle sorte qu'après le quadrumane fut venu l'orang-boutan, et, après celui-ci, l'homme *noir*, et de celui-ci toutes les variétés, en finissant par le *blanc*, qui est le plus près de la perfection; car le progrès est la loi qui régit tous les êtres qui composent l'univers; et les animaux dont l'organisation est la plus parfaite, ou, pour mieux dire, la plus complexe, ont été produits les derniers. C'est dans la différence de l'organisation que J.-J. Rousseau aurait dû chercher la cause de l'inégalité des conditions parmi les hommes.

En général les peuples qui ont brillé sur la terre, sont encore représentés par une postérité distincte. Qui oserait affirmer que des races entières aient complètement disparu sous le fer des conquérants? J'ai suivi sur leurs visages et dans leurs langues, à travers les principales contrées qu'ils ont parcourues, les migrations des Tzengaris ou Bohémiens, depuis l'Europe jusqu'au pays de Mahrates, où j'ai trouvé leur berceau; ainsi il est facile de reconnaître les Juifs et les Perses.

C'est peut-être par une monographie des castes et des races, une monogra-

phie des religions et des langues, qu'il faudrait commencer d'écrire l'histoire des peuples. Mais il est temps d'aborder l'analyse de l'ouvrage de notre collègue M. V. Courtet de l'Isle.

M. Courtet, qui a cité mes travaux avec bienveillance, a emprunté à mes écrits et à mes nombreux entretiens à ce sujet l'idée fondamentale de la supériorité d'une race sur d'autres, provenant de sources différentes, juxta-posées par d'anciennes conquêtes et migrations, résultant d'organisations différentes; il a trouvé dans ces différences, chez les anciens et chez les modernes, l'explication des classes dominantes et des classes asservies; dans les descendants de ces classes il a trouvé le maître et l'esclave, le noble et le vilain; il aurait pu ajouter le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel : les grandes inégalités sociales, correspondant aux inégalités de races, et la fusion complète de ces races amenant l'identification des types originairement distincts, la tendance vers l'unité de population, vers l'égalité des races, et l'harmonie sociale succèderont à l'antagonisme. Ainsi, jusqu'ici, on peut voir que l'auteur de *la Science politique* et moi nous sommes presque entièrement d'accord.

M. Courtet me semble avoir trop donné à la physiologie, et il n'a pas donné aux religions, aux formes de gouvernement, à la géographie, aux climats, à la nourriture même, tout ce qui leur appartenait, c'est-à-dire une influence très considérable sur le progrès ou l'état stationnaire des races. Ainsi ce n'est pas tant à leur organisation cérébrale qu'à leur position nomade que les peuples de l'Asie doivent leur peu de progrès dans la civilisation, et c'est grâce à leurs lois et à leur constitution que les Chinois restent dans la situation où ils sont depuis tant de siècles. On a reproché à mon jeune ami un système qui, dit-on, légitime l'esclavage. Certes nos collègues qui connaissent ses opinions ne partageront pas une telle erreur; quant à moi, je l'ai dit avant lui, *les hommes naissent inégaux*, et j'ai ajouté *inégaux en tout*. Eh bien! nos lois, notre justice, doivent réparer cette inégalité; c'est là la plus noble tâche des philosophes et des législateurs. Honte aux hommes qui veulent l'esclavage et l'oppression des hommes! Que ma langue et ma main se dessèchent si jamais elles défendent des principes contraires à ces maximes saintes!

Pour montrer mon impartialité envers l'auteur de la *Science politique*, je vais le suivre pas à pas; car, en pareille matière, il est rigoureusement nécessaire de procéder avec méthode. M. Courtet de l'Isle ayant lui-même méthodiquement composé son ouvrage, je n'aurai d'autre mode d'exposition à suivre que celui qu'il a adopté.

L'ensemble de son livre se divise en deux parties, dont chacune est terminée par une conclusion fort claire et fort concise. La première partie est consacrée à l'analyse des principes de l'anthropologie, dont l'auteur fait découler toutes ses applications historiques et sociales. Ici je n'aurai pas de système nouveau à signaler; l'auteur ne propose aucune nouvelle nomenclature des variétés de l'es-

pèce humaine ; sous ce rapport, Dieu merci, quoique l'étude des races soit encore toute récente, les savants n'ont rien laissé à désirer.

Conformément aux idées généralement admises chez les anciens, le climat, c'est-à-dire l'influence du soleil, des lieux, etc., serait l'unique cause de la production des races. L'espèce humaine aurait un seul et unique berceau ; elle remonterait à un seul couple primitif, dont la postérité, placée dans des circonstances diverses, aurait subi l'action de ces circonstances, et se serait elle-même indéfiniment diversifiée, de manière à produire les variétés actuelles. Ce système, qui n'était point chez les anciens le fruit d'une étude approfondie, puisque ces matières n'ont été traitées d'une manière spéciale par aucun naturaliste ou géographe de l'antiquité, mais le résultat pur et simple d'une facile supposition, fondée uniquement sur la vraisemblance, a eu pour défenseurs dans les temps modernes Buffon répété par Valmont de Bomare, Blumenbach répété par Lawrence, Prichard, etc. Ces naturalistes font remonter l'espèce humaine à une même source ; et, dans leur pensée, toutes les différences de races seraient survenues, suivant l'expression de Blumenbach, *par voie de génération*. A ce système on oppose un premier et puissant argument. On se demande pourquoi, dans cette hypothèse, l'espèce humaine aurait dégénéré au lieu de tendre incessamment à se perfectionner. On se demande si, au lieu de faire descendre l'homme blanc du noir, il ne serait pas plus rationnel, plus consolant, plus conforme à toutes les analogies qu'on peut puiser dans la géologie et dans l'histoire naturelle, de faire naître l'homme blanc postérieurement au noir, de sorte que celui-là ne fût que le perfectionnement de celui-ci. Mais tout cela est fort conjectural ; tout cela n'est fondé, dans un sens comme dans l'autre, sur aucun fait positif. Que le noir vienne du blanc, comme l'affirme Blumenbach, ou que le blanc vienne du noir, comme je l'ai dit, peu importe ; et cette incertitude, qu'aucun fait matériel ne saurait résoudre, ne fait que démontrer, à mon avis, l'imperfection du système qui rapporte à un même foyer de création les diverses familles du genre humain.

Un autre système, ai-je dit, réunit un très grand nombre d'adhérents : c'est celui qui n'attribue au climat qu'une influence bornée, susceptible seulement de produire des modifications transitoires, mais non durables, non spécifiques, et qui fait remonter les souches principales du genre humain à plusieurs berceaux primitifs. Ce système est celui de Virey, d'Edwards, de Duméril, de Desmoulins, de Bory de Saint-Vincent, et le mien, que j'ai expliqué dans mon cours gratuit de *Cosmographie*, etc., à l'Athénée royal, au Congrès historique, d'après les observations que j'ai faites dans mes voyages. Je me bornerai à appuyer des considérations suivantes, extraites du livre de M. Courtet de l'Isle, l'idée fondamentale sur laquelle ces systèmes s'accordent :

« Si le climat était la cause des diversités humaines, les nègres et les négresses qui sont transportés dans nos pays, finiraient par devenir blancs, leur postérité du moins montrerait une certaine tendance à s'identifier avec la nôtre, ce qui

n'a jamais lieu sans croisement. Si le climat avait l'influence qu'on lui suppose, les Hollandais qui, depuis plusieurs siècles, sont établis dans la partie australe de l'Afrique, seraient aujourd'hui Hottentots. Les Anglais, qui peuplent l'Amérique septentrionale, auraient acquis les caractères physiques de ces mêmes Indiens qu'ils chassent incessamment devant eux. Les Européens de toutes nations qui résident aux Indes orientales ne seraient plus reconnaissables lorsqu'ils retournent dans leur mère-patrie. Ce n'est point tout: si cette hypothèse était fondée, on ne saurait expliquer pourquoi l'Amérique, dans toute son étendue, ne produit que des races plus ou moins rouges; pourquoi l'Asie, dans ses contrées les plus chaudes, produit des races jaunes; pourquoi, dans les régions hyperboréennes, dans celles où l'influence du soleil se fait le moins sentir, on trouve des peuples presque aussi noirs que ceux qui naissent sous la ligne. Est-il possible, je le demande, d'offrir de meilleures preuves que ce n'est point le climat qui produit les variétés humaines? — Si donc le climat est à cet égard sans influence, si du moins le climat et les autres causes physiques, énumérées par Buffon, n'agissent que sur les traits des individus sans modifier les caractères organiques des races, nous serons forcés de considérer les diversités physiques du genre humain comme un fait primordial et permanent, semblable à la division naturelle établie dans tous les autres genres d'êtres organisés. »

Je pense que ce passage suffit pour donner une idée de la manière franche et ferme de l'auteur, de sa méthode, de la clarté, de la concision et de l'élégance de son style. Au reste, je ne craindrai pas de dire que mon opinion, que j'ai émise à la fin de l'an 1831, époque de mon retour de l'Orient à Paris, à la Société de Géographie, à l'Institut historique, et répétée dans le premier volume de mon *Océanie*, chap. *Anthropologie*, p. 11 et 24, opinion qui a été suivie par plusieurs savants distingués, et à laquelle mes longs voyages et des études spéciales donnent peut-être quelque valeur, est conforme à celle que je viens de citer. Sur tous les points du globe sont disséminés des peuples de types différents. Le blanc et le noir, le jaune et le cuivré, sont indistinctement placés, ou dans des circonstances diverses, ou dans des circonstances semblables, sans le moindre rapport avec la nature des climats.

Il est donc évident que, si le climat ne donne point naissance à ces types, il faut que les populations qui les portent remontent, par une filiation directe, à des souches originellement distinctes et séparées.

Quoi qu'il en soit, il me suffit de signaler ici ces grandes difficultés théoriques sans avoir la prétention de les résoudre. Le livre de M. Courtet, du reste, n'est point fondé sur cette base. Après avoir exposé ces divers systèmes, qui ont une incontestable valeur pour le philosophe, pour l'historien, autant que pour le naturaliste, il évite de s'arrêter à des conclusions incertaines, et le seul principe qu'il pose est *qu'il existe au sein du genre humain une évidente pluralité de types originels*.

Après avoir posé ce principe, qui n'est autre chose, après tout, que la consta-

tation d'un fait, puisque rien n'est plus évident que les différences d'organisations qui constituent parmi les hommes les différences de races, l'auteur développe de la manière suivante les premières conséquences de ce fait :

Les races sont diverses d'organisation.

De ce que les races sont diverses d'organisation on peut conclure qu'elles diffèrent pareillement de qualités morales, de degré de capacité intellectuelle. De l'inégalité que l'on remarque dans le degré de perfection de l'organisation des races on peut, sans être matérialiste, conclure à l'inégalité de leur puissance intrinsèque. De même que, sous le rapport de l'organisation, on signale une certaine gradation du type caucasien au type mongolique, du type mongolique au type malais, au type noir, etc. (laquelle gradation sert, pour ainsi dire, de transition de l'homme à la brute), de même, sous le rapport moral, on reconnaît que les populations européennes, asiatiques, américaines, africaines et océaniennes se graduent, s'échelonnent et présentent dans leurs relations sociales la conséquence et le reflet de cette inégalité originelle.

Voilà les premières idées exposées dans le livre. Elles sont capitales, on le voit; elles forment la substance de la première partie. La seconde partie déduit de ces idées les conséquences politiques que l'auteur a eues particulièrement en vue lorsqu'il a entrepris son travail.

Dans cette seconde partie il commence à établir une distinction importante entre les questions dites politiques et les questions sociales. La meilleure manière de considérer la politique, il faut l'avouer, n'est pas d'en faire le sujet de discussions purement gouvernementales. On aura beau disserter pendant des siècles sur la meilleure constitution possible, sur les meilleures formes du pouvoir, sur la valeur relative des principes du gouvernement démocratique ou aristocratique, monarchique ou constitutionnel, par ces dissertations on n'arrivera jamais à aucun grand résultat. Le peuple pourrait mourir de faim, il pourrait être tenu dans la plus exécrable servitude sous un gouvernement qui porterait le titre de républicain; il pourrait être heureux, libre, éclairé et moral sous un gouvernement qui porterait tout autre titre, et réciproquement. En politique les questions théoriques doivent être subordonnées aux questions de faits ; les questions de formes constitutives doivent être subordonnées à celles qui touchent à l'organisation même des sociétés, à la distribution des classes, à la répartition des priviléges, au degré véritable de liberté et d'égalité sociales. En dehors de ces grandes questions tout paraît illusoire.

Or, si l'on veut considérer, non les questions politiques dans ce qu'elles ont de superficiel, mais les questions sociales dans ce qu'elles ont de réellement important quant aux intérêts et au bonheur des peuples, on arrivera, comme l'auteur de la *Science politique*, à diviser toutes les formes connues des sociétés en quatre ou cinq régimes différents qui établissent une sorte d'échelle par le degré inégal de prospérité, de civilisation, d'indépendance et d'égalité des hommes qui y sont soumis. C'est ainsi que le *régime des castes* réveille instantané-

ment l'idée d'un état de servitude odieuse, d'immobilité et de théocratie. C'est ainsi que *l'esclavage*, tel qu'il existait chez les anciens et tel qu'il s'est perpétué dans nos colonies, nous donne tout d'abord la mesure du degré de misère des populations qui le subissent. La *servitude féodale*, le *paupérisme* et tous ces mots qui ne s'appliquent pas aux questions de gouvernement, mais aux questions de société, ont une valeur réelle, dont tout publiciste consciencieux est obligé de tenir compte avant de s'occuper des questions accessoires dont j'ai parlé.

Eh bien! ce sont ces questions que traite M. Courtet de l'Isle. A quel résultat arrive-t-il? à un résultat des plus remarquables, suivant nous, en histoire et en philosophie. Le régime des castes, l'esclavage, le servage, etc., tous ces régimes s'expliquent par les rapports physiologiques des populations, par les conditions diverses du mélange des races. Là où vous voyez une nation distribuée en castes, là où vous voyez des masses abruties tenues sous le joug d'une minorité toute puissante, affirmez, sans crainte d'être en désaccord avec l'histoire, que la caste dominante représente une race autrefois victorieuse, et la caste asservie une race autrefois conquise. Or ces rapports d'inégalité sociale s'expliquent par l'inégalité naturelle des races ainsi juxta-posées...

Quelques critiques peuvent penser qu'une partie de ces idées n'ont rien de neuf, et que les travaux des historiens contemporains, notamment ceux de M. Augustin Thierry, sont là peut-être pour revendiquer la priorité. Je pense, quant à moi, que le livre que j'analyse se distingue, à plus d'un titre, de tout ce qui s'est fait. D'abord l'auteur se met directement en opposition avec M. Aug. Thierry, lorsqu'il s'agit d'expliquer les rapports d'antagonisme des classes réunies dans une même société. Voici en quoi consistent ces points de dissidence.

M. Thierry dit : les classes supérieures et inférieures des nations sont primitivement des races différentes, violemment associées par d'anciennes conquêtes. M. Courtet admet complètement ce fait; mais M. Thierry ajoute que toutes les luttes révolutionnaires des classes aujourd'hui rivales ont pour cause les haines engendrées par ces anciennes conquêtes, et que les hommes qui sont jetés parmi nous dans des partis opposés, les uns dans les voies révolutionnaires, les autres dans les voies conservatrices ou dans des voies rétrogrades, ne sont que les descendants directs, les uns des races asservies, les autres des races conquérantes des époques antérieures. Voilà ce que M. Courtet nie formellement; voilà ce que je nie moi-même. Il est constant que les castes, en Europe, n'existent plus dans les mêmes relations qu'autrefois. Le noble et le roturier, le riche et le pauvre, qui luttent pour des systèmes d'idées différents, ne sont pas le Franc et le Gaulois des temps de la conquête.

Suivant M. Courtet, la cause des luttes actuelles des classes ne remonte pas directement aux rapports des races jadis superposées sur notre sol et mêlées entre elles. A quel principe remonte-t-elle donc? c'est là ce qu'il importait d'établir. M. Courtet admet ce premier fait, implicitement démontré par les beaux tra-

vaux historiques de M. Augustin Thierry et d'autres écrivains modernes, à savoir, que les différences de castes supposent des différences primitives de races. Sur ce point l'auteur a bien voulu se prévaloir de ma propre opinion, et c'est assez dire que je comprends moi-même toute l'importance de son principe. Mais, après l'avoir admis, il tient compte de l'influence du croisement des races, ce que M. Augustin Thierry ne fait pas.

Pour compléter l'analyse de la seconde partie du livre de M. Courtet de l'Isle, je devrais maintenant traiter les questions d'histoire et de faits qu'il a franchement abordées. Je devrais examiner ce qu'il dit des peuples de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, etc., enfin étudier avec lui l'histoire des sociétés européennes, et notamment de l'Angleterre et de la France, où se résument, dans le passé, toutes les questions de féodalité, et dans le présent toutes celles de liberté légale et de tendance à l'égalité. Sur ces faits j'aurais peut-être le droit de me montrer critique plus sévère; mais loin de moi la pensée de *déduire*, comme il le craint, *de l'imperfection des détails l'inconsistance de l'ensemble!* Je préfère renvoyer ces matières à l'examen consciencieux du lecteur.

Mais, pour en revenir à notre France, au milieu de cette égalité produite par le croisement et la fusion des races, que faut-il attendre de la science politique?

M. Courtet de l'Isle n'a pas résolu cette question : je tâcherai de le faire. Pour prévenir les révolutions dans notre pays et dans toute autre contrée qui serait dans une situation semblable à celle de la France, il ne faut confier les différentes fonctions de l'État qu'aux personnes pures et capables de les remplir; il faut que le classement par capacité soit substitué au classement héréditaire, et que l'association suivant la capacité remplace le morcellement; c'est d'ailleurs le plus sûr moyen de tuer l'individualisme, l'égoïsme, cette lèpre de notre temps, et de sortir de cet état de doute qui empêche la France d'acquérir les plus beaux développements que lui promet le génie progressif de ses enfants.

Jusqu'à ce jour les philosophes avaient laissé dans l'oubli les recherches physiologiques dans leurs rapports avec la politique et l'histoire. M. Courtet a voulu réparer cet oubli ; mais, au lieu de se borner à signaler l'influence que les races avaient exercée sur l'histoire des peuples, de concert avec les religions, les lois, les climats, l'éducation, etc., il en a fait la cause exclusive des phénomènes de la vie sociale. Outre la fusion des castes, et par conséquent des races, il y a encore une autre fusion plus prompte, plus noble, moins matérielle, celle des sentiments et des idées, que les rapports fréquents des peuples, grâce au commerce, aux communications plus promptes, et la presse opèrent chaque jour; fusion à laquelle les peuples d'Europe et d'Amérique devront la paix, la raison, la liberté et l'amélioration de leurs destinées, fusion qui opèrera la fin de l'esclavage. La science du législateur consiste à détruire progressivement cette horrible condition que la différence des races a apportée au monde; elle doit abolir la fatale distinction des castes; c'est par la division en castes et en tribus que l'état de civilisation de l'Orient est resté presque stationnaire, et c'est lors-

qu'il y aura fusion de toutes les couleurs, de toutes les organisations, de toutes les intelligences, de toutes les activités qui forment véritablement une nation, une patrie commune, que la liberté, la justice et l'égalité de droits règneront parmi les peuples.

Après avoir loué l'ouvrage de M. Courtet de l'Isle et y avoir signalé quelques lacunes et quelques erreurs, j'espère que le second volume qu'il annonce sera aussi méthodique, aussi érudit que celui-ci; mais qu'il sera écrit dans un sens moins matériel, et qu'il accordera plus d'influence à l'intelligence, résultat de l'éducation et de la sociabilité autant que de l'organisation. Dieu a voulu la perfectibilité de l'homme, et l'homme a reçu de Dieu une âme qui, selon la magnifique expression de saint Jean, *illumine quiconque entre dans ce monde.*

G. L. D. DE RIENZI,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE,

Par M. le marquis de VILLENEUVE-TRANS, de l'Institut. — 3 vol. in-8°.

Parmi les noms qui font pâlir la louange, a dit Bossuet, et sur lesquels la postérité semble veiller avec une sorte de prédilection, il en est un en France qui domine tous les autres et qu'on ne prononce qu'avec un religieux respect, tant il réveille de nobles souvenirs! C'est celui du juste couronné, de l'aimé de Dieu et des hommes, comme l'appelle saint François de Salles; Louis IX réunit en lui tout ce qui intéresse, attache, excite l'admiration; il est l'homme modèle du moyen-âge. C'est, dit Chateaubriand, un législateur, un héros, un saint.

Voyez quel témoignage éclatant la vérité arrache même au chef frondeur de la philosophie du XVIIIe siècle : « Louis IX, dit Voltaire, paraissait destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être. Il a rendu la France triomphante et policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta point ses vertus royales. Sa libéralité ne déroba rien à une sage économie; il sut accorder une politique profonde à une justice exacte; et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange. Prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compâtissant comme s'il n'eût jamais été que malheureux, il n'est guère donné à l'homme de pousser plus loin la vertu. »

« Saint Louis, dit M. Guizot, était, pardessus tout, un homme consciencieux, un homme qui, avant d'agir, se posait à lui-même la question du bien et du mal moral, indépendamment de toute utilité, de toute conséquence. De tels hommes

sont rarement montés sur le trône, et plus rarement demeurés tels. Marc-Aurèle et saint Louis sont peut-être les deux seuls princes qui, en toute occasion, aient fait de leurs croyances morales la première règle de leur conduite; Marc-Aurèle en stoïcien, saint Louis en chrétien. Quiconque perdrait de vue ce fait fondamental se ferait, des événements accomplis sous le règne de saint Louis, et du tour qu'il a voulu donner au pouvoir royal, une idée fausse. L'homme explique seul la marche de la civilisation. »

A ces témoignages non suspects je pourrais ajouter, si l'espace me le permettait, ceux du fameux coadjuteur, cardinal de Retz, prêchant devant Louis XIV et la reine régente; de l'abbé de Boulogne; de Hume (*Histoire d'Angleterre*), du comte de Ségur, du père Daniel, de Fénélon, de Manuel, de Hallam, de Montesquieu, de Lacretelle, du cardinal Maury, de Daunou, de Sismondi, de Michaud, de Montalembert.

Mais combien le cœur ne se serre-t-il pas en voyant un homme mort récemment, à l'esprit sans portée, aux préjugés irréfléchis, un compilateur infatigable, mais sans tact, et dont pourtant on a voulu faire un historien, Dulaure, dans sa haine brutale contre tout ce qui est noblesse et clergé, s'écrier en blasphémant : « Les moines firent de saint Louis un superstitieux et un fanatique; ils en firent presque un moine, et parvinrent à lui inspirer la plus aveugle confiance... Ses ordonnances contre les juifs, contre les blasphémateurs, sont celles d'un tyran aveugle et furieux. »

Avant lui, en l'an VII de la république, Legrand d'Aussy avait osé dire : « Louis IX fut l'un des souverains les plus médiocres et même l'un des plus funestes qu'ait eus la France... »

Mais à quoi bon insister sur les diatribes de deux écrivains, dont l'un est aujourd'hui complètement oublié, et dont l'autre probablement ne tardera pas à l'être?

Ce qui doit le plus étonner, c'est que l'histoire d'un prince aussi national (qu'on me passe l'expression), une histoire si digne d'exercer un talent élevé, se soit si longtemps fait attendre, et que cette importante lacune dans nos annales n'ait été comblée que l'année dernière.

Ce n'est pas à dire pour cela que quelques tentatives n'eussent eu lieu précédemment, qu'une foule d'écrits n'eussent contribué à faire mieux connaître le grand roi; mais jusqu'ici son règne n'avait été, ce me semble, considéré ni dans son ensemble, ni dans son véritable jour.

Je ne m'appesantirai pas sur les vies ou histoires de saint Louis, de Matthieu, du père Jean Marie de Vernon, du père Balthasard de Riez, abrégés tronqués qui renferment pourtant des particularités intéressantes.

Deux écrivains du siècle de Louis XIV ont laissé des histoires de plus d'étendue.

Le premier, Filleau de la Chaise, favori de l'héroïne de la Fronde, de la sœur de Condé, travailla sur de nombreux matériaux rassemblés par un savant de

Port-Royal (de Saci) et par un autre savant aussi modeste que laborieux (Lenain de Tillemont). C'était de lui que madame de Sévigné disait à sa fille : « Ce pauvre La Chaise, qui vous aimait tant, et *qui avait mis tant d'esprit dans la vie de saint Louis*, est mort à la campagne, d'une petite fièvre. »

Nonobstant le témoignage de la pédantesque Bourguignone, qui trouvait aussi que Racine passerait comme le café, ce n'est pas précisément *par l'esprit* que brille l'ouvrage en question, mais plutôt par l'érudition, l'exactitude, la méthode. D'ailleurs Filleau avoue qu'il ne s'est occupé que de l'histoire politique, et qu'il laisse à d'autres le soin d'écrire la vie du saint roi. Cependant l'ardeur du public parisien, à l'apparition de ce livre, fut telle, que le jour de la mise en vente on se vit obligé de poser des sentinelles à la porte du libraire, pour contenir la foule.

L'abbé de Choisy, contemporain de Filleau, accepta l'héritage de son devancier. Il convient qu'il n'a pas eu le projet d'écrire l'*Histoire complète de saint Louis;* son intention paraît avoir été plutôt de composer la biographie du grand roi. Ce bizarre conteur d'anecdotes, homme aimable, instruit, de mœurs douces, possédait un style naturel, facile, et qui ne manque pas de mouvement; mais sa véracité a été plus d'une fois mise en doute. Achevant son histoire de l'Église : « Grâces à Dieu, dit-il, la voilà terminée! je puis maintenant me mettre à l'étudier. »

Ainsi, des deux historiens spéciaux du monarque, aucun n'a rempli sa tâche.

S'il fallait se contenter d'abrégés instructifs, écrits avec goût et élégance, je pourrais citer l'histoire de saint Louis de M. le comte de Ségur, les résumés de M. de Bury et de quelques autres, qui ont eu plusieurs éditions, et *le coup d'œil philosophique* de Manuel, le fameux procureur de la Commune. Mais ces productions excitent l'intérêt sans le satisfaire, elles effleurent le grand règne sans l'approfondir.

Si j'arrive aux chroniqueurs, ma tâche devient plus douce; il en est un surtout dont le nom et la physionomie se présentent spontanément à la pensée; c'est Jehan, sire de Joinville, *le noble séneschal de Champaigne*, le type des chevaliers et des loyaux serviteurs de tous les temps. Une sympathie indéfinissable s'attache à ses naïfs récits comme à sa personne aventureuse; mais il n'a vu et décrit qu'une partie du grand drame de l'héroïque vie. Plus jeune que son maître, il n'assista ni à ses premiers exploits, ni à l'orageuse régence de sa mère; il ne fut pas témoin non plus de la triomphale agonie du vainqueur de Carthage. D'ailleurs, ni le sénéchal de Champagne, ni ses contemporains, l'auteur anonyme de la *Chronique de Rains*, Jean-Pierre le Sarrasin, Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres, Guillaume de Nangis, Saint-Patur, confesseur de la reine Marguerite, Pierre de Condé, etc., etc., n'ont cherché à écrire la vie du prince dont ils admirèrent les vertus; ils ne peuvent servir qu'à la compléter. Il en est de même des fragments qu'on retrouve dans les annalistes espagnols, anglais, italiens, allemands, orientaux, des manuscrits plus ou moins précieux

que recèlent nos bibliothèques publiques, des poëmes et ouvrages d'art, imprimés, dont saint Louis a été le héros.

Il y avait donc une histoire de l'illustre monarque à écrire, et nous félicitons notre honorable collègue de n'avoir pas reculé devant cette tâche difficile. A une époque où l'histoire et l'art ont à la fois fait irruption dans les ténébreux domaines des siècles passés, à une époque où de nouveaux Magellan, de nouveaux Gama, doublant un autre cap des tempêtes, se sont enrichis de découvertes inattendues dans un monde non exploré, il est beau d'entendre M. de Villeneuve s'écrier : « Non, une stérile curiosité ne pousse pas seule à ces investigations; un plus noble but anime les nombreux évocateurs des âges éteints; ils veulent, avant tout, enrichir l'histoire nationale de tout ce qui peut la rendre plus profitable et plus chère, car si l'intelligence sociale sent plus que jamais le besoin de l'expérience du passé, elle comprend aussi qu'il est digne de la France de réunir en faisceau toutes ses illustrations. »

Des hommes d'un esprit supérieur ont plus d'une fois manifesté le désir que l'historien fît pour l'étude de l'histoire ce que Descartes avait tenté pour l'étude de soi-même : *table rase de ses opinions antérieures.*

M. de Villeneuve, sans contester d'une manière absolue cette théorie de haute moralité, se demande si, tout en demeurant impartial et tolérant, il ne pourra jamais tirer une conséquence des événements qu'il retrace, établir une comparaison avec ceux dont il a été témoin ; s'il doit rester impassible comme la justice, sans protestation contre les attentats moraux qui désenchantent la patrie, sans entrailles pour d'augustes infortunes, fataliste comme le musulman, et si ses opinions personnelles ne sauraient se faire jour sans qu'il courût risque d'être accusé de partialité. Je ne le pense pas : Français jusqu'au fond du cœur, incapable de trahir la vérité, il a marché avec confiance dans ce pèlerinage d'outre-siècle. Il ne croit pas qu'il faille se taire de peur d'éveiller des passions irritantes, et, tout en protestant qu'il n'a pas voulu écrire un livre de parti, il ne peut se défendre de jeter un coup d'œil attristé sur cette lignée de Louis et de Marguerite de Provence qui gémit dans l'exil, sur une noble effigie mutilée et interdite, sur la noblesse déchue, sur la légitimité, fondement universel des sociétés, ancre de salut des empires, et, en particulier, sur cet adolescent royal dont la naissance parut miraculeuse, et dont le diadème n'a qu'effleuré la blonde chevelure.

Certes nous sommes loin de faire un crime à M. de Villeneuve de ses vieilles croyances, de ses vieilles affections héréditaires; il y a du vieil honneur français dans ce dévouement aux infortunes de l'exil, dans ce respect sans bornes pour une famille qui n'occupe plus le trône et qui n'a plus ni faveurs ni places à distribuer. Mais cette espèce d'aspiration royaliste vers les augustes proscrits de 1830 est-elle bien à sa place dans une histoire du XIIIe siècle? En vain vous m'objecterez que ce sont les descendants du saint roi dont vous déplorez les malheurs; tout en respectant vos pieuses convictions, je regretterai toujours

qu'au lieu de les étaler sans péril dans votre ouvrage, vous n'ayez pas mieux aimé les laisser percer sans affectation, d'elles-mêmes; le lecteur eût applaudi à ce culte du cœur, modeste et pieux; et votre tribut eût ressemblé à ces fleurs des champs dont le parfum seul découvre la présence.

Après avoir déchargé notre conscience de critique de ce léger reproche sur lequel, du reste, nous n'insisterons pas, nous n'avons plus que des éloges à donner au beau livre de M. de Villeneuve, regrettant d'arriver si tard pour payer notre dette, et, au lieu de préparer le jugement du public sur cette œuvre de conscience, d'érudition et de talent, de n'avoir plus qu'à l'enregistrer et à constater le succès historique et littéraire d'un ouvrage qui honore son auteur.

L'*Histoire de saint Louis* est divisée en sept livres. Dans le premier, qui s'étend de 1200 à 1234, l'auteur, après avoir rappelé quelques souvenirs de Philippe-Auguste et de Louis VIII, décrit vigoureusement la mâle régence de Blanche de Castille, l'opposition des princes, le sacre de son fils, les ligues de la minorité, les démêlés avec les évêques, la guerre de Bretagne et l'éducation du monarque.

Dans le second livre (de 1234 à 1243), nous assistons aux fêtes de la cour de Raymond Béranger, au mariage de Louis IX, à la nouvelle guerre de Bretagne, à la rupture avec le comte de Champagne, aux terribles exploits du Vieux de la Montagne, au mariage du comte d'Artois, à la croisade du roi de Navarre, aux démêlés de Frédéric II et de Grégoire IV, de Lusignan et d'Henri III, aux journées de Taillebourg et de Saintes, à la trève, à la paix.

Le livre III (1243-1247) nous montre Frédéric et Innocent IV, la naissance de Louis de France, le mariage de Sancie de Provence, la cour de France à Citeaux, Innocent IV à Lyon, Louis IX malade à Pontoise, son vœu, le concile tenu à Lyon, la cour de France à Cluni, les livrées de Noël, la seconde entrevue d'Innocent IV et de Louis IX, les barons de France et le pape, le mariage de Charles d'Anjou, la cour de France à Notre-Dame de Roc-Amadour et les préparatifs de la croisade.

Dans le livre IV (1248-1250), les chevaliers croisés quittent leurs manoirs, le roi se met en route, on arrive à Aigues-Mortes, on s'embarque... Détails de la navigation, la cour de France à Nicosie, arrivée devant Damiette, débarquement, prise de Damiette, les Français sur les bords du Nil, le feu grégeois, mort de Fakr-Eddin, désastre de Mansourah, échec des Sarrasins, arrivée de Touran-Schah, maladie dans le camp, mouvement rétrograde, déroute de Minieh, prise du roi.

Livre V (1250-1254). Captivité et héroïsme, meurtre de Touran-Schah, délivrance, Marguerite à Damiette, voyage à Acre, départ des princes, encore le Vieux de la Montagne, la cour de France en Syrie, à Césarée, à Jaffa, pèlerinage au Thabor et à Nazareth, séjour à Sidon, révolte des Pastoureaux en France, mort de Blanche de Castille, départ de Syrie, la nef royale, débarquement à Hyères, la sainte Baume, voyage et retour.

Livre VI (1254-1260). Retour à Paris, le roi d'Angleterre en France, ma-

riage d'Isabelle de France, état politique du royaume, paix définitive avec Henri III, mort du prince Louis de France, vie intérieure, pratiques religieuses, ordres mendiants, amis de Louis IX, ses entretiens; beaux-arts, musique, bibliothèques, sciences, cour de la reine Marguerite, tombeaux, Fontainebleau, Vincennes, justice, parlements, établissements de saint Louis, affranchissements des serfs et des communes, arbitrages devant la cour de France.

Livre VII et dernier (1261-1297). Mariage de Philippe de France, la cour à Clairvaux, Louis arbitre de Henri III et des barons anglais, Charles d'Anjou, roi de Sicile, bataille de Champ-Fleuri ou de Bénévent, Charles d'Anjou à Naples, préparatifs de la deuxième croisade, ordre du double croissant, la cour de France à Vezelay, Charles d'Anjou et Conradin, pragmatique-sanction, départ de Paris, Aigues-Mortes, navigation, arrivée devant Tunis, camp des croisés, contagion, agonie royale, arrivée du roi de Sicile, traité avec le roi de Tunis, départ et retour, obsèques royales, canonisation.

Par la seule inspection de ce squelette décharné du beau livre de M. de Villeneuve, il est facile de reconnaître comment l'auteur a su embrasser d'un seul coup d'œil l'espace qu'il avait à parcourir, et avec quel talent il l'a mesuré. Et ce n'est pas ici un éloge banal, jeté en passant à un historien qui n'en a pas besoin. Tous ceux qui se sont livrés aux mêmes travaux que M. de Villeneuve, savent qu'un pareil livre est aux trois quarts fait, quand la matière qu'il doit contenir a été sagement divisée.

La marche, le style, le faire de l'auteur ont droit également à des éloges. Descriptif à la façon de M. de Barante, sachant comme lui mêler adroitement à la trame de son récit des fragments bien choisis et bien encadrés des anciennes chroniques, M. de Villeneuve paraît se rapprocher, pour la philosophie de l'histoire, de la manière de M. Augustin Thierry, et surtout de celle de M. Guizot. Son livre participe de ces trois écoles; et pourtant sur l'ensemble du travail plane l'individualité puissante de l'auteur.

A chaque livre sont joints des notes, des fragments de glossaire, des documents historiques, des pièces justificatives, tout cela curieux, souvent inédit, jetant une grande clarté sur la narration sans en ralentir la marche.

Au résumé, l'ouvrage dont je viens de rendre compte plus rapidement que je ne l'aurais voulu (car M. de Villeneuve est un de ces auteurs qu'on a peine à quitter), fait grand honneur à l'historien dont il émane et à l'Institut Historique qui s'énorgueillit de le compter parmi ses membres.

Eug. Garay de Monglave,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE SAINT AUGUSTIN,

ÉVÊQUE D'HIPPONE, (AUJOURD'HUI BONE), EN AFRIQUE,

Par M. VINCENT, licencié ès-lettres et en droit, ancien censeur des études en l'Académie de Paris.

Peu de noms ont eu plus de retentissement dans l'Eglise, ont trouvé plus d'admiration parmi les hommes, que le nom de saint Augustin. Pour lui la science s'est jointe à la piété dans le concert de vénération et d'éloges qui retentit dans le monde entier depuis quinze cents ans.

Il est même nécessaire de l'avouer ici : l'exagération, toujours dangereuse, a amené deux erreurs trop répandues sur le saint docteur; la première, en ce qu'on a donné au savoir et à l'autorité d'Augustin une mesure excessive. Il n'est point vrai qu'Augustin fût, comme on l'écrit quelquefois, « le plus saint des sa« vants, le plus savant des saints. » Assurément, ce fut un glorieux triomphe pour l'Église que cette conquête d'un des plus beaux génies du quatrième siècle, et les œuvres d'Augustin, qui suffiraient pour occuper un copiste pendant de longues années, puisque l'édition des Bénédictins n'a pas moins de onze volumes in-folio, ces œuvres nous montrent que le saint n'avait pas été seulement un habile professeur à Rome et à Milan, un éloquent prédicateur à Hippone et à Carthage, mais qu'il possédait aussi de ces connaissances qui concilient plus spécialement le titre de savant. Cependant il est sûr qu'il avait moins que saint Jérome l'étude des langues; qu'il avait moins lu les anciens que saint Basile et d'autres Pères; qu'il avait moins d'élégance et d'énergie que Tertullien et saint Cyprien, ses compatriotes. Saint Augustin illustra l'Église sans doute; mais Athanase, l'ornement du premier concile général, le martyr de la divinité de Jésus-Christ; Chrysostôme, si éloquent chez nos frères d'Orient, quelques autres encore que je pourrais nommer, lui ont peut-être fait autant d'honneur que le saint évêque d'Hippone.

C'est avec timidité et presque avec répugnance, je l'avoue, que j'établis ici cette espèce de parallèle, que d'autres, au reste, ont fait avant moi ; mais il est presque nécessaire de montrer que certaines gens ont voulu à dessein exagérer l'autorité de ce témoin si illustre dans la chaîne de la tradition. Saint Augustin, a dit quelqu'un, a fait éclater beaucoup de modération à l'égard des auteurs qu'il combat; mais la manière pleine de force dont il attaque les erreurs a quelquefois donné à son triomphe une étendue où les droits de la vérité ont semblé compromis. Plusieurs théologiens ont cru que son zèle pour la saine doctrine lui avait quelquefois fait perdre de vue ce milieu si difficile à déterminer avec précision, qui se tient à une distance égale des extrêmes. Cependant les principes qu'il a établis contre les erreurs des pélagiens, savoir : l'existence et les effets du *péché* originel et la nécessité de la grâce, même pour le commencement des

bonnes œuvres, sont regardés par l'Église comme des dogmes incontestables, et c'est à cet égard que ses écrits passent pour être dépositaires de la doctrine catholique. Ceux qui ont osé attribuer à ce Père une espèce d'infaillibilité, sont refutés par lui-même, car dans plus d'un endroit il a prouvé qu'on doute de la vérité de ses assertions; et ceux qui ont avancé que tous ses écrits avaient la sanction de l'Église, sont en opposition avec la déclaration formelle des papes Célestin Ier et Innocent XII. Que penser donc de certaines gens qui affectent de mettre l'autorité de saint Augustin presque au-dessus de celle des conciles et de l'Église? Saisissant avec une satisfaction puérile le singulier hasard qui donna à la ville dont saint Augustin était évêque, un nom (*Hipponus-Regius*) qui, traduit en notre langue, signifie en effet *Port-Royal*, MM. de Port-Royal et des Granges, et la foule janséniennе, affectent de chercher leurs réponses dans les écrits du saint docteur, s'abritent sous son nom et le rendent tout étonné de se voir sur leur bannière.

Une erreur moins funeste, mais trop répandue, porte à croire que saint Augustin eut une jeunesse orageuse comme on la conçoit de nos jours et comme on en voit tant. Combien s'excusent avec son nom, sans penser qu'ils le dépassent de bien loin dans leurs débordements, et qui, s'ils bornaient leurs excès où il porta les siens, seraient peut-être regardés comme ceux qu'on décore aujourd'hui dans le monde de la qualification d'*honnête homme!* Mais pourquoi s'exagérer les crimes du célèbre pénitent? Il les a confessés à la face de la terre en les pleurant; mais nous, sans l'excuser, rendons-lui justice. Qu'a donc fait Augustin? Au milieu de ses déréglements, jamais il n'oublia ce qu'il devait à sa mère; et si Monique pleurait sur ses fautes, elle disait n'avoir jamais éprouvé de peines de sa part, et l'appelait *son bon fils*. Augustin a cédé à la volupté, il est vrai; mais la nature a-t-elle eu à rougir de ses crimes? Non, il a vécu successivement avec deux femmes, et même un fils fut le fruit d'une de ces unions coupables; mais encore, comment a-t-il élevé ce fils du crime? Adéodat, religieusement instruit, partagea la retraite et la pénitence de son père; et à l'entrée de l'adolescence il mourut en saint. Et quand on a ajouté qu'à cette époque malheureuse de sa vie Augustin n'était pas baptisé, on a droit de dire que rien dans sa vie n'autorise le libertinage à rappeler son nom pour excuser sa faiblesse.

D'où viennent toutes ces erreurs? De ce que la vie de saint Augustin est aussi peu connue que son nom est célèbre. Les savants de Saint-Maur ont bien couronné leur œuvre en donnant dans leur dernier volume la vie de saint Augustin, qui n'est même qu'une traduction de celle qu'écrivit en français Le Nain de Tillemont; mais ces deux ouvrages, par la nature de leur rédaction et leur étendue, ne pouvaient être populaires. Lancelot et Woodbead l'ont aussi publiée, l'un en latin, l'autre en anglais; et elle a été certainement écrite par d'autres; mais elle n'est point répandue. On peut donc dire avec autant de certitude de M. Vincent, qu'on le dit légèrement de quelques autres, qu'il a véritablement comblé une lacune. Son livre ne peut manquer d'un succès assuré. La vie de saint

Augustin, si intéressante par elle-même, semble le devenir encore plus sous sa plume. « Il est des saints, dit-il dans une introduction élégamment écrite, des saints dont la vie sur la terre est constamment calme et pure, comme des sages dont la robe d'innocence n'est jamais ternie par la moindre tache; mais ils sont rares. Vous diriez des fleurs d'origine céleste, qui ne s'épanouissent qu'à grand peine, et de loin à loin dans notre vallée de larmes. Aussi, lorsqu'on raconte par hasard leur histoire, nos yeux ne sont-ils pas comme éblouis! Nous croyons lire un feuillet détaché des annales du ciel... tant d'éclat ne va point à nos faibles regards; tant de perfection désespère notre courage: il n'est donné qu'à l'aigle d'envisager impunément le soleil. Au contraire, lorsqu'il arrive de jeter les yeux sur une histoire comme celle de saint Augustin, une secrète sympathie nous gagne à notre insu. En voyant qu'il a eu nos faiblesses, nous nous sentons faits pour avoir ses vertus; l'instinct seul nous porte à devenir repentants comme lui, précisément parcequ'il a été pécheur comme nous. A cette nature faible, chancelante, caduque, qui est au-dedans de nous, nous disons comme Augustin se le disait à lui-même: *Et cur non poteris quod isti et istæ!* »

« Né avec un caractère vif et impétueux, dit plus loin M. Vincent, un cœur tendre et aimant, un esprit élevé et opiniâtre à la recherche de la vérité, Augustin, comme Madelaine, était fait pour tout ce qui est grand, pour les grandes fautes comme pour les grandes vertus, pour les chutes éclatantes comme pour les éclatantes réparations. Un homme trempé comme lui ne pouvait être ni sage, ni pécheur à demi; son âme et son corps, son esprit et son cœur, devaient avoir tour à tour leur temps de révolte altière et d'humble soumission. Aussi, comme un ange égaré sur la terre, il parut, durant la première période de sa vie, avoir oublié son origine, et pris son lieu d'exil pour sa patrie; mais à la fin pourtant il se souvint des cieux. On le vit un jour, tout confus de sa méprise, secouer avec empressement ses brillantes ailes que la poussière terrestre avait ternies; et, dès ce moment, quel cœur d'homme fut plus embrasé des flammes de la charité? quelle intelligence d'ici-bas s'éleva plus haut dans les célestes régions? quel athlète de Jésus-Christ lutta plus énergiquement contre les hérésies? quelle plume retraça avec plus de sublimité les vérités de notre foi? quelle voix enfin raconta plus éloquemment aux enfants de la terre les merveilles de la création, de la Providence, de la rédemption, du temps et de l'éternité? »

Après ce fragment délicieux, que j'ai transcrit avec bonheur pour donner une idée de la manière de l'auteur, M. Vincent divise la vie de saint Augustin en cinq livres. Du reste, il paraît ne l'avoir fait que pour éviter la monotonie et couper un peu le récit, car ses subdivisions n'ont aucune analogie, elles n'ont point de proportion, et l'auteur n'a point réservé, suivant l'usage de quelques biographes, son dernier livre à faire connaître l'esprit de son héros. Le premier livre conduit l'histoire du saint jusqu'au jour où il perdit sa mère; le livre suivant jusqu'à l'époque de son épiscopat; les trois derniers donnent les détails de ses luttes contre les novateurs, le récit de ses vertus, de son heureuse mort, etc.

Le titre d'*histoire*, que M. Vincent a donné à son livre, lui offrait plus de latitude qu'une simple vie de saint Augustin, aussi y a-t-il joint des notions sur quelques-uns des ouvrages du saint, et des récits épisodiques qui ajoutent à l'intérêt et à l'édification.

Je regrette que M. Vincent n'ait point parlé du *Te Deum*, que la plupart des commentateurs et Berti lui-même attribuent à saint Augustin et à saint Ambroise. Je voudrais aussi que, dans une nouvelle édition qui deviendra nécessaire, le judicieux auteur réparât un oubli. C'est l'insertion du passage si souvent cité, dans lequel saint Augustin exprime ses regrets sur la mort de sa mère, passage admirable, auquel je ne connais rien de comparable que les doléances de saint Bernard au chapitre de Clairvaux sur la mort de Gérard, que la nature et la religion lui avaient donné pour frère.

Pour écrire sur les travaux de Fourcroy ou de Lavoisier une plume élégante ne suffirait pas ; elle ne suffirait pas non plus pour analyser les œuvres de Lalande ; il faudrait la connaissance des matières traitées. Il faut aussi, pour retracer la vie des saints, plus qu'un style pur et brillant. Je ne saurais trop répéter que M. Vincent s'est élevé à la hauteur de son sujet en écrivant l'histoire de saint Augustin. Rien ne manque à son récit : choix et coordonnance des faits, actions naturellement amenées, style plein d'attraits, et, ce qui vaut mieux encore, l'intelligence de son œuvre. Ce livre est destiné à faire partie d'une *bibliothèque instructive et amusante ;* je puis assurer d'avance qu'il sera un des meilleurs de la collection. Que l'éditeur sache s'entourer de collaborateurs tels que M. Vincent, et le succès de son entreprise ne sera pas un instant douteux.

L'Abbé Badiche,

Membre de la troisième classe de l'Inst tut Historique.

FONDATION DE LA RÉGENCE D'ALGER,

HISTOIRE DES BARBEROUSSE,

CHRONIQUE ARABE DU XVIe SIÈCLE, PUBLIÉE SUR UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, AVEC UN APPENDICE ET DES NOTES, ETC.,

par M. SANDER RANG, officier-supérieur de la marine, et FERDINAND DENIS.

Après la conquête de la Mauritanie par les Arabes, quelques chefs heureux se partagèrent le territoire de cette belle contrée, et y fondèrent plusieurs États qui subsistèrent longues années. Indifférents à l'Europe qui n'en entendait pas parler, ils vivaient de cette existence politique que l'on pourrait appeler le sommeil d'un État, et ne jouaient aucun rôle parceque rien ne les avait encore appelés à montrer ni leur force ni leur nullité. Mais cet état de transition ne

devait pas durer; et le XVIe siècle, ce siècle des grands hommes et des grandes choses, devait entendre retentir de nouveau le nom de cette Mauritanie qui avait joué un rôle si important sous l'ancienne Rome. Il était réservé à cette époque brillante de voir naître la régence d'Alger, de voir apparaître ce nid de pirates qui, pendant trois siècles, bravera l'Europe comme un défit insultant, incessamment jeté à sa toute-puissance et à son orgueil.

Dire quels événements se passèrent à l'origine de cette étrange société, quel homme présida à son établissement et lui imprima tout d'abord cette force et cette énergie qui ne l'abandonna jamais; suivre toutes les péripéties de cette primitive histoire, c'est lire presque un roman, un roman semé d'un intérêt d'autant plus vif, que, nous qui vivons, nous avons vu Alger se poser encore devant l'Europe du XIXe siècle, en exiger impérieusement d'ignobles tributs et formuler ainsi l'un des plus étonnants problèmes que présentent les annales modernes.

Si l'histoire orientale, arrêtée dans son développement par des causes qui seraient trop longues à énumérer ici, n'est pas parvenue au point où la nôtre s'est élevée, elle a, dans ses premiers développements, suivi à peu près la même marche; elle a ses chroniques et ses chronologies, sa partie poétique et sa partie positive. Le sort a voulu que tout ce qu'elle a produit soit venu s'engloutir entre nos mains; et le sort a bien fait, car sans cet événement tout cela serait probablement perdu.

C'est dans nos bibliothèques, dans les cabinets des hommes puissants par la science ou par la richesse, qu'il faut chercher la plupart des monuments de l'histoire des nations asiatiques. Jusqu'à présent peu d'hommes se sont occupés de ces recherches, autant à cause des difficultés inhérentes à la nature même du travail que par l'espèce d'indifférence dont ces matériaux précieux sont l'objet de la part du public. Mais il en est aussi que ces difficultés n'effraient pas. Travailleurs infatigables et modestes, n'envisageant que les progrès de la science, ils réunissent, dans le silence, de rares documents; ils exhument de l'oubli et sauvent de la destruction les monuments des vieux âges, et augmentent ainsi chaque jour la dette de reconnaissance que la postérité contracte envers eux.

Dans ce petit nombre d'hommes si rares aujourd'hui, héritiers de l'activité et de la patience des Bénédictins et de leurs dignes émules, je dois mentionner spécialement un des membres les plus dévoués de l'Institut Historique, M. Ferdinand-Denis, à qui on doit la publication de l'ouvrage dont je rends compte. L'histoire de la fondation de la régence d'Alger est l'un de ces mille manuscrits curieux, enfouis dans notre riche dépôt de la Bibliothèque royale. Un jour, poursuivant cette œuvre de découvertes à laquelle il semble avoir consacré sa vie, M. Ferdinand-Denis trouva, dans un des cartons destinés aux notes de Venture de Paradis et d'Otter, un manuscrit arabe intitulé : *Gazewat Aroudj ou Khayr-Eddin*, pieux exploits d'Aroudj et de Khayr Eddin. Il s'agissait d'éclaircir l'une des parties de notre histoire, car l'histoire de la Régence est aujourd'hui la nôtre; et cela lui parut suffisant pour le décider à livrer ce manuscrit au public.

Toutefois le savant bibliographe crut devoir s'adjoindre un collaborateur qui connût l'Orient et ses allures, et il fit choix de M. Sander Rang, l'un des officiers les plus distingués de notre marine. Tous deux se mirent aussitôt à l'œuvre. L'ouvrage arabe, écrit à la manière orientale, sans critique, sans dates, n'était qu'un long récit qu'il fallait commenter pour lui rendre toute son utilité. Les deux éditeurs ont, je puis l'assurer, parfaitement rempli leur tâche. Telle qu'elle est reproduite, la chronique arabe nous semble destinée à être le guide indispensable de quiconque essaiera d'écrire l'histoire de l'Algérie. Tous les faits, tous les événements qui signalent cette conquête, si rapidement accomplie, y sont retracés. Sans doute il faudra se méfier de l'enthousiasme qui anime l'auteur, de son fanatisme lorsqu'il se place vis-à-vis des adversaires de ses héros; mais il ne faudra jamais oublier que presque toujours il écrit en présence des événements, que son exactitude est suffisamment démontrée quand on le compare aux écrivains chrétiens, et que, pour les faits dont ceux-ci n'ont recueilli que le contre-coup, il doit toujours être cru de préférence.

La chronique remplit entièrement le premier volume et les premières pages du second, qui se trouve complété par des notes sur les principaux événements racontés dans l'ouvrage, par un récit plein d'érudition et de critique sur la malheureuse expédition de Charles-Quint, où le grand empereur se montra si calme et si noble, enfin par un aperçu historique et statistique sur le port d'Alger, morceau d'autant plus important que les moyens à employer pour l'agrandir y sont longuement discutés avec cette expérience et cette connaissance des lieux qui caractérisent l'homme de l'art. On y reconnaît la touche d'un marin consommé; et il n'est pas difficile de dire auquel des deux écrivains ce travail appartient. Une carte sert d'éclaircissement à cette savante dissertation.

Puisque je suis descendu ici à une chose de détail, il me sera peut-être permis de dire un mot des deux portraits qui ornent la chronique, car, dans un ouvrage historique consciencieusement composé, il n'est pas inutile de s'assurer si toutes les parties concordent avec le tout et sont également achevées. Ici encore rien n'a été négligé; les deux portraits d'Aroudj et de Khayr-Eddin sont extraits de la précieuse iconographie de Paul Jove, tirés de la belle collection historique de Deveria, et dus au crayon facile de cet habile artiste; aussi ont-ils ce caractère de ressemblance qu'il est facile de vérifier par l'histoire.

Enfin l'ouvrage de MM. Ferdinand-Denis et Sander Rang est digne, sous tous les rapports, de l'approbation de l'Institut Historique. Il mérite d'être lu par tous ceux qui ne veulent pas rester étrangers au grand mouvement du XVIe siècle, mais qui désirent en rechercher toutes les causes et en analyser tous les effets.

O. Mac'Carthy,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE LOOS,

Par Lucien de Rosny. — Un vol. in-8° avec planches.

Les membres de l'Institut Historique sont assez accoutumés à la manière savante et exacte d'écrire de M. Lucien de Rosny, pour qu'il ne soit pas nécessaire de revenir sur le mérite de ce consciencieux historien. Nous allons en conséquence faire connaître immédiatement ce nouvel ouvrage, fruit de ses travaux, en reproduisant d'abord quelques détails intéressants sur l'abbaye de Loos, qui se lisent dans l'introduction.

Parmi plusieurs fondations religieuses établies en Flandre, dit M. de Rosny, on vit s'élever en 1146, sur les bords de la Haute-Deule, près de Lille, un petit monastère qui fut le berceau de *l'abbaye de Notre-Dame-de-Loos*. Cette abbaye était bâtie sur un terrain presque inhabitable par suite des inondations qui, sept ans auparavant, avaient désolé les quartiers de Weppes et de Mélouton. — Le comte de Flandre ne pouvait apporter que de faibles remèdes au ravage des eaux, mais il ne désespérait pas de la persévérance de ces laborieux Cistercens, qui avaient forcé le terroir ingrat des landes de Vaucelles et des prairies de Clairmarès à récompenser leurs sueurs. Les religieux de Notre-Dame-de-Loos furent établis dans un domaine fangeux, capable de rebuter un laborieux cultivateur. Ils ne s'effrayèrent pas à la vue des travaux qui leur étaient réservés, et ils se mirent à l'ouvrage; ils creusèrent des canaux pour l'écoulement des eaux, firent des digues pour les contenir, comblèrent les cavités, exhaussèrent le terrain, le desséchèrent et le rendirent fertile. Ce fut là la source des richesses de ces nouveaux habitants de Loos. Ils achetèrent, en 1147, la terre de Bernard de Annekin pour y bâtir leur église. *Jean-le-Bel*, Thierry d'Alsace et Sibille d'Anjou concoururent à la fondation de cette église.

Comme toutes les filiations de Cîteaux, ce monastère suivait la règle de saint-Benoit. Ils faisaient un maigre continuel, se contentaient de mets grossiers, et mangeaient du pain fabriqué avec de l'orge et du millet. Le laitage leur était interdit. Malgré cette sévérité, un siècle après, on comptait plus de dix-huit cents abbayes du même ordre. Aucun d'eux ne possédait personnellement; tout était la propriété commune, de là le mot *communauté*. Le père spirituel, pour leur ôter tout prétexte contre la rigidité de cette règle, donnait à chacun un couteau, une aiguille, un poinçon et des tablettes d'ivoire enduites de cire pour écrire. Une chaise en paille ou en jonc et une table de bois blanc formaient tout leur mobilier. — Ils n'avaient pour reposer que de dures paillasses. — A minuit la cloche les éveillait, ils chantaient les louanges de Dieu jusqu'au crépuscule, et se mettaient à leurs agrestes travaux. Ils portaient une chemise de serge tissue de la laine la plus grossière. Saint Benoit n'a pas déterminé la couleur des vêtements, mais il paraît que primitivement leur robe était blanche, et le scapu-

laire noir. — Cette dernière partie de leur habillement ressemblait aux capotes de matelots, mais sans être ouverte sur le devant. Du reste, on peut citer plus d'un exemple prouvant qu'ils ont porté aussi la robe noire. Les moines de Loos faisaient primitivement usage, pendant l'hiver, de chappes fourrées appelées *plichs*. Tels étaient les religieux de Loos dans l'origine. — Les monastères de l'ordre étaient bâtis sans luxe d'ornements, sur le modèle de celui de Clairvaux; il est donc probable que l'abbaye de Loos avait une certaine similitude avec celle de Saint-Bernard, car elle avait été construite par des religieux envoyés de cette abbaye-mère. Ce qui viendrait corroborer cette opinion, c'est que vers 1720 on voyait à Loos, dans le cloître, une colonne de pierre bleue, dont le chapiteau portait aux quatre coins l'image en bas-relief d'un *frère convers, d'un fou, d'un docteur en bonnet, et d'un diable que le docteur tirait par la queue.*

Après son introduction, M. de Rosny donne ce qui forme le corps de l'ouvrage, une notice historique, détaillée et puisée aux meilleures sources, sur chacun des abbés qui ont dirigé le monastère de Notre-Dame-de-Loos, depuis Jean, premier abbé qui mourut en 1161, jusqu'à Dom Bilau, quarantième et dernier abbé qui, élu en 1788, ne jouit des honneurs de la crosse que jusqu'au décret du 15 janvier 1790 qui supprima les abbayes. Alors le gouvernement s'empara des biens de Notre-Dame-de-Loos, et ne paya point ses dettes. Ainsi fut détruite cette congrégation, vieille de six cent-cinquante ans.

Chacune de ces biographies d'abbés est complète et intéressante à lire. M. de Rosny coordonne et discute avec clarté tous les textes imprimés ou manuscrits qui se rapportent à son sujet, et donne sur toutes choses des notions satisfaisantes.

Un recueil des pièces authentiques les plus importantes, concernant l'abbaye de Loos, termine dignement, et à la manière des bénédictins, cette histoire attachante.

Nous ferons cependant un reproche à M. de Rosny : c'est l'espèce d'étrangeté et d'emphase que prend quelquefois son style; l'histoire s'accommode mal de ce ton élevé; une exposition simple et claire lui conviendra toujours mieux. Les phrases vides, quoique sonores, peuvent aller aux mauvais romanciers; l'historien de Notre-Dame-de-Loos a trop de science pour avoir besoin de recourir à ces misérables artifices littéraires.

Louis de Mas-Latrie,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'ORIGINE DU NOTARIAT

DANS LE CI-DEVANT DUCHÉ DE LORRAINE, ET RÉFLEXIONS SUR LES DROITS, LES DEVOIRS ET LES PRÉROGATIVES DES NOTAIRES ACTUELS, AVEC UN RÉGLEMENT ET UN TARIF DE TOUS LES ACTES DE LEUR MINISTÈRE,

Par M. Noel, notaire, à Nancy.

L'origine du notariat n'a pas encore été fixée d'une manière satisfaisante ; on sait seulement que cette institution, telle qu'elle existe actuellement en France, n'a réellement été connue d'aucun peuple de l'antiquité. Chez les Hébreux et les Grecs, les parties se rendaient dans le lieu le plus fréquenté ; elles traitaient ensemble leurs affaires et arrêtaient leurs conventions réciproques ; puis elles interpellaient les passants de se rappeler ce qu'ils avaient vu et entendu, afin d'en rendre témoignage au besoin. Ainsi les engagements des hommes se formaient alors d'une façon beaucoup plus simple et plus économique que de nos jours, et cependant elles étaient peut-être tout aussi sûres et tout aussi exactes. Il y avait cependant en Grèce et en Judée des *scribes* qui faisaient profession d'écrire pour le compte d'autrui, mais ils n'eurent jamais le pouvoir d'imprimer aux conventions un caractère authentique.

C'est aux Romains que nous devons le mot *notaire ;* toute personne versée dans l'art d'écrire par notes ou par abréviations s'appelait à Rome *notarius*. La signification de ce mot était encore la même du temps de saint Augustin : *Notas qui dederunt* (dit-il au livre II *de doctrinâ Christi*) *propriè notarii appellantur*. On accordait aussi ce nom à certains officiers dont les fonctions consistaient à recevoir les contrats et à les écrire par notes ; ils les remettaient ensuite aux tabellions (ainsi désignés parcequ'ils écrivaient sur des tablettes), lesquels seuls avaient le droit de rédiger les actes sur ces notes considérées comme un simple brouillon. Pour que les actes des tabellions devinssent authentiques, ils devaient être vérifiés par témoins ou par comparaison d'écritures, et, de plus, être revêtus de l'autorité du magistrat, après avoir été publiés à l'audience.

Le génie de Charlemagne comprit les fonctions des notaires, telles qu'elles ont été déterminées plusieurs siècles après son règne. Il leur donna, dans ses Capitulaires, le plus beau titre qu'ils aient jamais reçu : celui de *judices chartularii*.

Saint Louis régularisa l'organisation des notaires de la ville de Paris ; il leur imposa diverses obligations dont la fidèle exécution contribua puissamment à leur mériter la considération publique. C'est à ce prince, si habile justicier, que

l'on attribue l'érection des charges de notaires en titre d'offices, on ne sait en quelle année; les uns croient que ce fut en 1254; et les autres en 1270. Saint Louis paraît avoir en même temps réduit le nombre de ceux de Paris à soixante.

Cependant les fonctions des notaires, par l'effet du temps et des diverses ordonnances, s'étaient divisées en trois parties exercées par trois sortes d'officiers : *les notaires* proprement dits, qui rédigeaient les minutes, *les tabellions* qui les grossoyaient et en délivraient des expéditions, *les gardes-notes* chargés du dépôt des minutes des notaires qui cessaient leur profession par mort, démission ou autrement. Henri IV réunit ces trois attributions par son édit du mois de mai 1597, et créa des offices de *notaires-tabellions-garde-notes*, qu'il rendit héréditaires. Ainsi trois de nos rois les plus illustres, Charlemagne, saint Louis et Henri IV, se sont efforcés de perfectionner l'institution du notariat. Est-il une preuve plus éclatante de son utilité?

La législation, fixée par l'édit de 1597, et confirmée par l'édit de Louis XV du mois de février 1761, subsista jusqu'à la loi des 29 septembre-6 octobre 1791. Après avoir supprimé les notaires *royaux*, *seigneuriaux* et *apostoliques*, ainsi que la vénalité et l'hérédité des offices, cette loi réunit toutes les classes de notaires sous la dénomination de *notaires publics*; mais bientôt la pratique fit sentir ses imperfections sur plusieurs points, et notamment dans le mode de remplacement des notaires. Alors parut la loi du 25 ventôse an XI, qui forme, avec l'arrêté du gouvernement du 2 nivôse an XII sur l'établissement des chambres de discipline, et quelques articles du décret du 16 février 1807, le code actuel du notariat.

Malgré les améliorations introduites par la loi du 25 ventôse an XI, il est reconnu par tous les hommes impartiaux qu'elle n'est plus maintenant en rapport ni avec les besoins de l'époque, ni avec les progrès effrayants de la cupidité, et qu'elle doit être révisée sur ces quatre points principaux :

1° La nécessité d'un tarif pour les actes des notaires qui n'ont pas été indiqués dans le décret du 16 février 1807.

2° La répression plus sévère des actes qui ne sont pas dans les attributions du notariat et tendent à le dénaturer.

3° Des conditions plus rigoureuses, et des garanties plus nombreuses de capacité.

4° La modification urgente de plusieurs articles de la loi du 25 ventôse an XI, et notamment des art. 9 et 68, que l'usage et même la jurisprudence permettent de violer ouvertement.

La chambre des notaires de l'arrondissement de Nancy a reconnu, comme beaucoup d'autres, la nécessité d'un tarif, bien que certains officiers publics, intéressés au *statu quo*, la contestent encore, et proclament même à l'avance l'inévitable injustice d'un réglement général. Elle a formé une commission à l'effet de préparer un projet de tarif. Notre collègue, M. Noël, l'un de ses membres, a été chargé du rapport. L'ouvrage qu'il a publié n'est autre chose, ainsi qu'il l'annoce lui-même, que ce rapport auquel il a joint des notes et des

citations intéressantes. Je n'entretiendrai pas l'Institut Historique des parties de ce travail relatives à la taxe des actes; je n'appelerai son attention que sur les recherches qui rentrent dans le domaine de l'histoire, et, par suite, dans la compétence de notre association.

De toutes les ordonnances écrites en français sur les notaires, la plus ancienne, que l'on connaisse du moins, a été signée par *Mathieu II*, duc de Lorraine, à la date du 27 juin 1232. Après avoir relaté textuellement ce curieux monument de législation, M. Noël fait observer que ce prince a voulu assurer aux notaires une haute position, en prescrivant *qu'ils seraient choisis parmi les plus idoines, notables et grands personnages dudit duché;* il leur concéda, en outre, divers priviléges qui furent successivement étendus. Suivant les lettres-patentes de Stanislas, roi de Pologne, devenu duc de Lorraine, en date du 4 mars 1765, enregistrées au parlement, ces priviléges se composaient dans le XVIIIe siècle : 1° Du titre de *conseiller du roi* incorporé à l'office; 2° de la préséance sur les procureurs et les marchands; 3° du droit exclusif aux actes de la jurisdiction volontaire; 4° de l'exemption des logements de guerre, de taille, tutelle, guet et charge publique; 5° de la qualification de *maître;* 6° de l'exemption pour leurs enfants et leurs premiers clercs de la milice; 7° du droit de porter la robe au palais; 8° de la vétérance après vingt ans d'exercice.

Mais, je l'avouerai, de toutes les ordonnances citées par M. Noël, celle qui m'a le plus vivement intéressé, est certainement celle que rendit, le 10 janvier 1583, le grand-duc Charles III, *pour réprimer la gloutonnerie des notaires.* Il leur défend, sous peine de 200 liv. d'amende, de manger à leurs repas plus de deux chapons, de deux bécasses, et plus de trois poulets et de trois pigeonnaux.

Il y aurait, au XIXe siècle, une ordonnance plus nécessaire à promulguer; ce serait celle qui aurait pour but de réprimer la soif insatiable de l'or, qui tourmente sans relâche certains notaires de nos jours. Pour amasser en quelques années une brillante fortune, les uns changent leur étude en une maison de prêt; les autres font publiquement la banque; la plupart, mésusant de la trop grande latitude que leur laisse l'art. 54 de la loi du 25 ventôse an XI, évidemment inexécutable à l'égard de leurs clients illettrés, exigent des honoraires exorbitants pour des actes qui réclament souvent bien peu de talent et de travail.

M. Noël a stigmatisé avec une louable énergie ces abus tout-à-la-fois funestes aux intérêts des justiciables, à la dignité du notariat, à la réputation et quelquefois même à l'avenir des officiers publics. Depuis quand a-t-on vu tant de notaires de Paris et des départements fuir leur domicile, emporter les deniers de leurs clients et ruiner les familles qui s'étaient confiées à leur probité? Depuis les années 1823 et 1824, où le prix des charges a commencé à prendre un accroissement effrayant, et où, pour l'acquitter, les notaires se sont faits prêteurs de fonds, spéculateurs, ou banquiers.

Il est remarquable que, pendant le XVIIIe siècle, on n'a pas eu à déplorer une seule banqueroute parmi les notaires de Paris, durant soixante et onze années

consécutives ; c'est qu'alors ces officiers se renfermaient scrupuleusement dans leurs fonctions de notaires.

Le travail de M. Noël, que M. Rolland de Villargues a plusieurs fois cité dans son *code du notariat*, n'est donc pas seulement utile et instructif; il se résume non-seulement en un bon livre, mais encore en une bonne action. On reconnaît, à chaque page, le langage de l'honnête homme, jaloux de la considération dont les notaires devraient toujours être entourés, profondément affecté de voir sa profession dégénérer de jour en jour, et n'hésitant pas à provoquer des peines pour rappeler à leurs devoirs ses confrères égarés.

L'auteur du *Notaire de Chantilly* a dit, dans la préface de ce roman, que l'influence du notaire avait remplacé dans notre siècle celle qu'exerçait le prêtre dans les siècles précédents. Cette assertion me paraît plus spécieuse que vraie. Dans tous les temps le notaire a été consulté sur les affaires pécuniaires de la famille ; s'il l'est plus souvent de nos jours, c'est que les affaires de cette nature sont plus multipliées ; que chacun veut et sait mieux faire valoir son argent ; que la noblesse elle-même agiote et spécule. Mais le notaire n'est guère plus admis qu'autrefois dans les secrets de la vie privée, qui sont de préférence confiés au médecin. Du reste, malgré les priviléges dont ils jouissaient jadis, les notaires ont toujours appartenu à la classe moyenne de la société ; ils en ont constamment conservé les mœurs, les habitudes et les tendances. Ils sont restés simples et modestes jusqu'à la révolution de 1789. Depuis que la classe moyenne est parvenue au pouvoir, et qu'elle a tout sacrifié à l'amour effréné de l'argent, ils sont devenus fastueux, avides de luxe et d'ostentation, influents dans les élections politiques et communales. Aussi l'histoire du notariat, si jamais on l'écrit siècle par siècle, se résumera tout entière dans l'histoire de la bourgeoisie.

N. DE BERTY,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

VIE DE NAPOLÉON BONAPARTE (EN ANGLAIS),

Par le major américain HENRY LEE.

Un écrivain écossais, puissant par son génie et par sa popularité, a publié une volumineuse histoire de Napoléon, dans laquelle la jalousie nationale se montre presque à chaque page ; les succès de l'armée anglaise sont toujours amplifiés, et les nôtres passés sous silence. Sir Walter-Scott avait fait paraître, plusieurs années auparavant, un ouvrage moins étendu, mais écrit dans le même esprit, sous le titre de : *Paul Pry's letters to his family, on the Continental War*. Ce pamphlet, écrit avec tout ce charme de style qu'on admire dans les romans histo-

riques du même auteur, est assurément ce que la plume haineuse de nos voisins a produit de plus fort à l'époque de nos collisions politiques. Les Français y sont représentés comme un peuple demi-sauvage, dénué de générosité et de religion; les lettres du voyageur rappellent les proclamations que Nelson adressait à ses troupes avant le combat, et où l'amiral anglais disait à ses marins : « N'oubliez pas que vous combattez contre des diables, et qu'en les exterminant vous délivrerez le monde des ennemis du vrai Dieu. »

L'auteur qui avait écrit les lettres de Paul Pry ne pouvait qu'être un historien infidèle de la grande armée; il devait oublier, ou du moins tronquer le récit de nos triomphes dans toutes les parties de l'Europe, pour s'étendre longuement sur la guerre de la Péninsule. Cette partialité frappe tellement dans son livre, que, dès que sa nation devient étrangère aux luttes du Nord, il cherche souvent, par des insinuations controuvées, à diminuer l'éclat de nos victoires; une narration habilement conduite jette l'esprit dans le doute, et le lecteur se demande si le gain des batailles n'était pas plutôt décidé par la ruse que par la valeur, par le hasard de la fortune que par le génie des combinaisons. Sir Walter-Scott, en un mot, a tellement dénaturé l'histoire des grands événements auxquels présidait Napoléon, que l'on peut dire qu'elle est peu connue en Angleterre, et qu'un Français, amené sur le terrain de la discussion, sera étonné d'y trouver des opinions si contraires aux documents irrécusables de nos annales.

Je pourrais justifier ce reproche par de nombreux exemples, si mon opinion sur ce point n'était pas aussi généralement partagée; mais l'ouvrage de sir Walter-Scott a été l'objet de trop nombreuses réfutations en France, et le froid accueil qu'il y a reçu, témoigne assez du prix qu'on en a fait comme œuvre historique. Il n'en a pas été ainsi en Angleterre, et l'histoire de Napoléon est là une autorité malheureusement respectée.

Je ne vous ai entretenu si longuement de l'histoire de Walter-Scott, que parce que celle de notre collègue, le major Lee, s'est proposé pour but principal d'en détruire les erreurs. Le volume dont j'ai été chargé de vous rendre compte, commence à la naissance de Napoléon, et ne s'étend que jusqu'à la paix de Tolentino, à la fin de la première campagne d'Italie, c'est-à-dire jusqu'au commencement de l'année 1797. Dans cette courte période, l'auteur, qui a puisé ses renseignements aux meilleures sources, démontre d'une manière évidente l'inexactitude des faits rapportés par Walter-Scott; il combat ses fausses interprétations et consacre cent pages à ce travail de recherches et de réfutations. Il a accompli cette tâche avec un soin et une persévérance digne des plus grands éloges. Pour vous donner une idée de la logique et de la conscience du major Lee, je ne puis mieux faire que de vous citer un paragraphe de son appendice:

« Au sujet de la conduite d'une générosité sans exemple de Bonaparte envers Wurmser, sir Walter-Scott s'exprime ainsi (1): « Cet acte de désintéresse-

(1) Vol. III, page 261.

ment de Napoléon lui fit presque autant d'honneur que sa victoire, et on ne doit pas oublier de le mentionner dans une histoire qui, souvent appelée à stigmatiser son ambition et ses conséquences, n'en doit pas être moins disposée à signaler les preuves de sentimens généreux et honorables. L'histoire de cet homme remarquable nous rappelle plus souvent les victoires surnaturelles attribuées aux héros des temps romanesques, que l'esprit de chevalerie qui les produisait; mais, dans cette circonstance, la conduite de Napoléon à l'égard de Wurmser peut être comparée avec raison à celle du Prince Noir à l'égard de son royal prisonnier, le roi Jean de France. »

« Sir Walter-Scott, dit le major Lee, s'excuse formellement de n'avoir pas omis dans son récit ce trait de magnanimité de Napoléon. Un biographe du Prince Noir penserait-il à s'excuser d'avoir parlé de son traitement généreux à l'égard du roi Jean? Hume, le compatriote de Walter-Scott, ne s'exprime pas ainsi dans son histoire; et Polybe ne réclame pas non plus l'indulgence pour avoir rapporté des exemples de la modération de Scipion. Mais peut-être, demandera-t-on, à qui cette excuse s'adresse-t-elle? Assurément, ce n'est pas à la masse de ses lecteurs, car il ne pouvait pas supposer que le peuple de la Grande-Bretagne ou de tout autre pays se refusât à contempler un acte de grandeur d'âme, quel que fût celui qui en avait donné l'exemple. Je laisse à d'autres le soin de répondre à cette question. Sir Walter-Scott ne demande pas seulement pardon, mais encore il s'efforce de le mériter du tribunal dont il est justiciable, en cherchant soigneusement à détruire l'effet de cette belle action. Après l'avoir rapportée, il ajoute que *son histoire sera appelée à stigmatiser l'ambition du héros*, etc. Or, jusqu'à cette époque, l'ambition de Napoléon et les suites de cette ambition n'ont pas encore été stigmatisées, en sorte que le véritable sens de la pensée peut justement être traduit en ces termes: *Je ne pouvais avoir le* FRONT *de passer sous silence la conduite généreuse de Napoléon, mais j'ai pris soin d'en obscurcir l'éclat en dirigeant contre lui une imputation vague, violente, et* PROPHÉTIQUE *d'ambition odieuse et criminelle, et en faisant remarquer que le fait en question est un cas de générosité rare et accidentel dans la vie de ce grand homme.*

« Mais la citation d'un événement du XIVe siècle semblerait annoncer qu'il se trouvait réellement dans l'impossibilité de trouver quelque chose de comparable à la conduite de Napoléon dans les annales modernes des princes anglais. Il paraît oublier, en outre, que le roi Jean fut conduit à Londres, qu'il y resta prisonnier plusieurs années, et qu'il ne recouvra sa liberté qu'après avoir signé une paix déshonorante, et que les égards personnels que son vainqueur lui témoigna s'adressaient plus au monarque qu'au prisonnier. (Hume, Edouard III, chap. 16). Napoléon, au contraire, quoiqu'il eût reçu l'ordre de son gouvernement de traiter Wurmser avec une extrême sévérité; et, quoique, de l'aveu du général Klenan, il eût pu le forcer au bout de trois ou quatre jours à se rendre

à discrétion, rendit un hommage public à sa bravoure, justifia sa conduite, et allégea le poids de ses revers. »

Ce passage vous mettra à même de connaître la véracité de sir Walter-Scott, et le but que le major Lee s'est proposé dans son ouvrage. Notre collègue a voulu détruire en Angleterre et en Amérique l'impression fausse et générale qu'avait produite la biographie de Napoléon Bonaparte par l'auteur de *Waverley*; « la grande réputation et le fécond génie du romancier, dit-il, donnaient de l'importance à ses erreurs et à ses calomnies, et elles ne pouvaient faire excuser les fautes de l'historien. Son nom est moins glorieux que celui de Napoléon, et sa mémoire moins sacrée que la vérité. » Étranger à l'influence du sentiment national et personnel, le major Lee a été l'historien fidèle d'une grande époque et d'un homme tellement supérieur aux héros des siècles passés, qu'il devait nécessairement être l'objet d'éloges exagérés et de basses calomnies. Son livre est une œuvre de justice et de conscience, et, je ne crains pas de le dire, l'un des tableaux les plus exacts et les plus intéressants de la plus belle ère militaire et politique. Ses réflexions sont toujours justes; son style pur et entraînant donne le charme de la nouveauté à son ouvrage.

Avant de terminer, je ne dois pas vous laisser ignorer que la mort a interrompu une œuvre si utile; le major Lee a succombé bien prématurément au milieu de nous, dans Paris, avant d'avoir achevé la vie de l'empereur Napoléon. Cet événement est d'autant plus déplorable, que les erreurs qu'il voulait rectifier sont plus nombreuses dans les cinq derniers volumes de sir Walter-Scott que dans ceux qu'il a commentés. Nous n'avions pas eu encore à combattre l'Angleterre dans la Péninsule, et c'était surtout dans l'histoire de cette campagne que notre malheureux collègue aurait eu à relever le plus d'omissions et de mensonges. Il n'a eu que le temps de poser les premières pierres d'un grand édifice; mais elles ont suffi pour lui assurer nos regrets et pour attester qu'il fut homme de cœur et de talent.

HIPPOLYTE DUFEY,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

SOUVENIRS HISTORIQUES
DU CAPITAINE KRETTLY,

ANCIEN TROMPETTE-MAJOR DES GUIDES ET DES CHASSEURS A CHEVAL DE LA GARDE IMPÉRIALE.

La spécialité trop restreinte de ce titre ne donne qu'une idée fort incomplète de l'ouvrage. Ce titre ne promet que de nouvelles variations des *Mémoires*

d'un sergent, d'un aide de camp de l'empereur Napoléon, d'un marin de la garde, etc. ; on ne s'attend qu'à des aventures de garnison ou de bivouac, à quelques duels, à des amours plus ou moins étourdissants de grisettes et de cantinières. Mais ce n'est point là le livre que nous avons sous les yeux. Les souvenirs du capitaine Krettly sont éminemment historiques; les principaux événements qu'il raconte sont relatifs à la période impériale ; et l'ouvrage commence avec la première campagne de la guerre de l'indépendance. Fils du chef de musique des régiments suisses de la maison militaire du Roi, place peu importante, mais dont le produit, employé avec une sage économie, pouvait permettre au chef de la famille de donner à ses enfants une éducation bourgeoise, le jeune Krettly fut élevé par un récollet. Le fils du soldat eut un précepteur; mais ce moine était plus dépravé qu'instruit. Ce premier épisode de la vie de Krettly indique assez les inconvénients souvent irremédiables des éducations particulières, Il fut assez heureux pour échapper aux dangers qui ont perdu tant d'enfants; il acheva son éducation dans le corps de musique du dépôt des gardes françaises, où ses mœurs du moins ne furent pas exposées à la plus honteuse et à la plus funeste dépravation.

La révolution éclata, et Krettly se dévoua à sa défense. Sa première campagne fut en Belgique; il y a là un premier fait d'arme, un trait héroïque. Il avait aperçu un hussard assailli par un groupe de cavaliers ennemis ; il vole à son secours, le délivre; mais bientôt, blessé lui-même, il tombe au pouvoir des assaillants, et ne doit qu'à son intrépidité, à son sang froid, sa délivrance vraiment miraculeuse.

Dès son début dans les camps et avant de recevoir *le baptême de feu,* il avait été surnommé par ses camarades *bamboche;* c'était l'usage alors ; et tous les soldats qui se distinguaient par quelque singularité recevaient un sobriquet de guerre. Krettly ne devait qu'à sa franche gaîté, à son fraternel dévouement à ses compagnons d'armes, cette bizarre épithète. Lui aussi était sans peur et sans reproche ; c'était le type le plus vrai, le plus parfait, du soldat français, du soldat-citoyen.

Aimé de ses camarades, estimé de ses chefs, il aurait pu obtenir un avancement rapide; il ne songeait qu'à le mériter. Deux fois il reçut des armes d'honneur. A cette époque son premier emploi de trompette n'eût pas été un obstacle à son avancement. Victor était entré tambour sous les drapeaux de la République, et il devint maréchal d'Empire. Krettly s'est trouvé dans tous les champs de bataille d'Italie, d'Égypte, d'Allemagne et d'Espagne; partout on le voyait aux postes les plus dangereux ; et des missions qui exigent autant d'intrépidité que d'adresse et de discrétion, furent remplies par notre trompette avec le plus étonnant succès.

Les campagnes de la République, du Consulat et de l'Empire occupent le premier volume et une partie du second. Napoléon, qui se connaissait en hommes de capacité et de résolution, ne perdit jamais Krettly de vue ; il le traitait d'habitude avec la plus bienveillante familiarité. Le brave, le malheureux Eugène fut aussi pour lui plus qu'un protecteur; il devint son ami. Krettly fut nommé officier des

chasseurs à cheval de la garde. Il n'avait pas plus sollicité ce grade que ses armes et sa croix d'honneur.

Ses relations non interrompues avec Napoléon, avec son fils adoptif, avec les principaux généraux de l'armée, l'ont rendu témoin de grands événements de cette époque; il a vu de près, il a apprécié à leur juste valeur les hommes et les choses; et ses souvenirs ont un grand intérêt historique.

La plus grande partie du 2e volume est surtout importante pour les événements du Midi en 1814, 1815, 1816. La France aurait pu échapper à la honte, aux désastres de l'invasion, si la trahison n'était venue en aide à la force des armées alliées. Les traîtres affluaient dans le midi de la France. Ces événements, si désastreux, si intéressants, ne sont pas assez connus; et les souvenirs du capitaine Krettly, appuyés de documents officiels et dont l'authenticité ne peut être contestée que par l'ignorance et la mauvaise foi, sont un véritable service rendu à l'histoire. On a publié une *Histoire de la Restauration;* mais cette histoire prétendue n'est que l'apologie des hommes qui ont flétri cette époque par leurs méfaits. Il importe que la vérité soit connue : la raison publique a déjà fait bonne justice de ces éphémères productions si chèrement payées à leurs auteurs et sans utilité pour ceux qui les paient; ces mensonges, qualifiés histoires, ne peuvent en imposer à la population qui a été témoin et victime des crimes de telle ou telle époque.

Plus homme de guerre qu'homme de lettres, le capitaine Krettly a remis des notes, des documents précieux à notre collègue M. Grandin qui les a coordonnés. C'est l'œuvre d'un brave soldat, d'un citoyen dévoué; M. Grandin a bien compris l'importance du travail dont il s'est chargé, et il a rempli son honorable mission avec autant de talent que de succès. Leur ouvrage commun figurera dans les bibliothèques au rang des meilleurs matériaux pour servir à l'histoire de France depuis la révolution de 1789. La vie politique et militaire du capitaine Krettly embrasse les cinquante dernières années de l'époque contemporaine.

Son nom se rattache aux persécutions de la Restauration; il n'a pu échapper aux honneurs de la proscription; lui aussi avait été forcé de s'éloigner de sa patrie qu'il avait vaillamment défendue. La victoire des trois jours l'a rendu à sa famille, à ses enfants, à ses amis. La publication de ces souvenirs est encore de sa part un noble ouvrage et une bonne action.

Dufey (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

CHANTS DU SOIR,

Par Jules PAUTET.

ÉLÉVATIONS POÉTIQUES,

Par Hippolyte BARBIER.

Il est honorable pour l'Institut Historique, que tout ce qui cultive les arts, les lettres et les sciences, non-seulement à Paris, mais dans toute la France, mais déjà aussi dans toutes les parties du monde, dirige ses regards vers lui, brigue en quelque sorte ses suffrages, et attende avec anxiété son jugement, pour savoir s'il y a dans ses inspirations ce principe de vie qui transmet les ouvrages à la postérité.

Aujourd'hui voici venir, après une assez longue attente, deux poètes qui, l'un de la Bourgogne, et l'autre d'Orléans, apportent à l'Institut Historique l'hommage chacun d'un volume de poésies, sollicitant de sa part un moment d'attention, et, s'il se peut, un de ses suffrages, puissants déjà, par lesquels il assigne aux œuvres qui lui sont offertes le rang qui leur convient. Ces deux auteurs sont M. Jules Pautet, dont l'ouvrage a pour titre *Chants du soir*, et M. Hippolyte Barbier, qui a intitulé son volume : *Elévations poétiques*.

Chargé de rendre compte de ces deux ouvrages, je commencerai par celui de M. Pautet, qui m'a été remis le premier.

Je prendrai ce livre pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour un livre de poésies. Pourtant je retranche tout d'abord une longue préface que l'auteur a mise en tête, intitulée *Coup d'œil sur notre littérature* ; je ne conteste pas le mérite de ce morceau ; mais c'est un hors-d'œuvre, une de ces généralités qu'on rencontre partout, et qui n'a d'autres rapports avec les *Chants du soir* que d'être renfermé dans le même volume.

J'en agirai de même avec une *comédie* qui termine le volume, et qui, sortant aussi du titre *Chants du soir*, me paraît s'être glissée là en fraude. J'aime les titres sincères, qui disent franchement ce qu'ils veulent dire, et ne s'élargissent pas à volonté, pour abriter les choses qui leur sont le plus étrangères.

Ainsi diminué, l'ouvrage de M. Pautet n'en reste pas moins un recueil fort intéressant, et dont la lecture m'a fait grand plaisir.

On n'y remarque pas, il est vrai, ces images vives, ces pensées impétueuses, ce *désordre sublime*, ces conceptions fortes et animées, qui semblent réservées aux poètes du premier ordre; mais on y trouve du naturel dans les idées et dans le style, une élocution coulante et facile, une diction figurée sans efforts, simple sans bassesse, noble parfois sans enflure.

Quant à cette harmonie poétique, qui est une des choses auxquelles les connaisseurs attachent tant de prix, elle existe le plus souvent dans les diverses

pièces qui composent ce volume. J'ai cru seulement remarquer certains passages où des vers de diverses mesures se trouvent mélangés d'une manière peu gracieuse. Je ne fais cette remarque toutefois qu'en me défiant de moi-même. J'exprime l'impression que j'ai éprouvée, mais je suis loin de la donner pour règle.

Après avoir examiné le livre de M. Pautet sous le rapport littéraire, je me reprocherais de ne pas en rendre compte sous le rapport plus essentiel, je veux dire sous celui des doctrines.

Celles de M. Pautet m'ont paru irréproc[illegible] Ses sujets ne renferment nulle part les désolantes idées qui, depuis quelq[illegible] disputent le domaine de la poésie. On n'y trouve, ni ce doute affreux [illegible] les intelligences, ni cette inflexible fatalité qui dessèche les cœurs, ni ces do[illegible] du néant qui appellent et préparent le suicide, ni enfin ces tableaux voluptueux qui remuent les passions et les excitent. M. Pautet s'est souvenu que la première destination de la poésie est de montrer, comme dit Horace, le chemin de la vie, *et vitæ monstrata via est*. C'est quelque chose, de nos jours, qu'une pareille moralité de composition.

Dans l'impossibilité de citer de nombreux passages qui justifieraient, je crois, le jugement consciencieux que j'exprime sur les poésies de M. Pautet, je me restreins à indiquer un seul morceau. C'est la pièce intitulée *Amélie de Montfort*, sorte de légende bourguignonne, qui ne manque pas d'une grâce toute particulière.

Malheureusement quelques taches déparent ce morceau. Dès la seconde strophe je trouve un vers sec, peu poétique, d'un effet malheureux, et dans lequel je signalerai une de ces inversions auxquelles notre langue ne se prête qu'avec répugnance : *Et jaloux était son époux*, dit M. Pautet. Il y a là je ne sais quelle consonnance désagréable, je ne sais quelle transposition forcée, je ne sais quelle couleur terne qui frappe à la simple lecture.

Dans la même strophe, le poète, en parlant de la baronne, dit :

Elle éclairait la vie aux regards de ses yeux.

J'avoue que je n'ai pu comprendre au juste ce que veut dire ce vers qui me paraît appartenir à l'école moderne, plus curieuse de forcer des mots à s'entrechoquer, que de rendre nettement une pensée. Ce défaut est heureusement rare dans M. Pautet.

Si je ne me trompe, toute la fin de cette strophe aurait besoin d'être remaniée. Le coloris y manque, et il y a quelques coupes qui sont au moins bizarres. La pièce est assez bonne pour qu'il ne dépende que de l'auteur de perfectionner ce passage quand il le voudra.

Dans la lecture on est arrêté par un autre vers, au moins aussi répréhensible

que celui-là. Le voici avec son entourage. Il s'agit du père d'Amélie, et le poète dit :

Au destin d'un époux
D'un grand nom, mais brisé par les ans et jaloux,
Comme au vieux tronc rugueux clématite jolie,
Par malheur elle avait attaché son destin.

Outre l'affectation dont est [illegible] l'avant-dernier de ces quatre vers, il est évident qu'il est inintelligible, et ce n'est pas un petit défaut.

Je pourrais blâmer encore quelques taches, moins sans doute pour les faire remarquer que pour justifier mes assertions. Mais ce sont de ces taches dont je dirai avec Horace :

Verùm, ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis quas aut incuria fudit
Aut humana parùm cavit natura.

Si j'ai relevé franchement les autres, c'est parceque les pièces dont se compose ce recueil m'ont paru mériter une critique de bon aloi. C'est faire l'éloge d'un poète comme c'est faire l'éloge d'un roi, que de les croire dignes d'entendre la vérité.

J'arrive maintenant à l'ouvrage de M. Hippolyte Barbier.

La première chose qui m'a frappé en lisant ce volume, c'est, dans les sujets, non-seulement une variété, mais une sorte de contradiction telle, qu'on chercherait en vain à se faire une idée des convictions de l'auteur sur quoi que ce fût. Il semble avoir pris à tâche de plaider tour à tour sur la même question le pour et le contre. Voulez-vous des croyances, ou voulez-vous le doute et le scepticisme? le dogme catholique ou celui de Luther? du napoléonisme ou une diatribe contre Napoléon? de la monarchie ou de la république? vous y trouverez de tout cela. C'est, sous ce rapport, une curieuse macédoine que le volume de M. Barbier.

J'étais en train de faire en moi-même ces réflexions, lorsque j'arrivai à la dernière page du livre. Combien ne me suis-je pas soulagé, quand j'ai vu que l'auteur, dans une espèce d'avis placé à la dernière page, se jugeait absolument comme je le jugeais moi-même! Je ne pus douter alors que j'avais rencontré juste.

Seulement M. Barbier prétend justifier ce mélange par certaines suppressions que son libraire, méticuleux et craignant la police correctionnelle, l'a forcé de faire dans les pièces qui devaient composer son recueil. Bien qu'il ne soit pas très facile de comprendre comment la présence de quelques pièces de plus pourrait empêcher que quelques-unes de celles qui sont dans le livre fussent en contradiction, je n'en suis pas moins disposé à croire ce que M. Barbier nous affirme, et je suis convaincu que, si son libraire, au lieu de deux pièces qu'il a insérées sur Napoléon, par exemple, y en eût joint une troisième qu'il a sans doute omise,

nous saurions clairement si Napoléon est décidément un grand homme ou un tyran.

Mais, hâtons-nous de le dire, quelle que soit sous ce rapport la versatilité de l'auteur, réelle ou apparente, il y a en lui quelque chose qui ne varie pas. Ce quelque chose, c'est le génie poétique ; c'est la verve, c'est l'enthousiasme; c'est en un mot cette élévation continuelle de pensées, d'images, de sentiments, de style, qui justifie si bien le titre donné par lui à ses poésies. Je ne crains pas de le dire : un grand nombre de recueils beaucoup moins poétiques que les *Élévations* de M. Barbier, ont eu probablement plus de succès, parcequ'ils ont trouvé plus de prôneurs ; et, pour ma part, c'est une injustice que je voudrais voir réparer. *Habent sua fata libelli.*

Si j'avais l'honneur de connaître M. Barbier, et que ma voix eût quelque autorité auprès de lui, je lui dirais : « Courage ! vous avez à votre disposition un instrument d'une rare perfection. Jusqu'ici vous paraissez flottant et incertain sur les hautes questions que la poésie est appelée, aussi bien que la prose, à examiner, à juger, à éclaircir à sa manière, à faire pénétrer dans les esprits et dans les cœurs. Eh bien ! ces questions, abordez-les ! Tranchez-les avec netteté, avec précision ! Consacrez à ce travail, plus utile sans doute qu'agréable, consacrez-lui un an ou deux d'études ! puis reprenez votre chère lyre, et vous êtes sûr du succès. »

Voilà ce que je me permettrais de lui dire; et, si je ne me trompe, mes avis ne seraient point stériles. Que dis-je ? M. Barbier n'en a pas eu besoin. Je vois sur la couverture de son livre l'annonce de deux ouvrages de lui, qui semblent prouver qu'il a senti le vague qui régnait dans son esprit, et qu'il a songé à y remédier. L'un de ces deux ouvrages, d'après son titre, doit toucher aux principales questions théologiques, l'autre embrasser la philosophie tout entière. Puisse son esprit élevé marcher sans égarement dans des études aussi graves et aussi importantes ! Bien d'autres, s'ils avaient eu le même courage, auraient peut-être épargné à leurs admirateurs le spectacle désolant d'erreurs inexcusables, et ne seraient pas aujourd'hui renversés de leur trône poétique, comme les *Anges déchus* qu'ils ont chantés.

En terminant ce rapport, je croirais manquer à ma mission en ne signalant pas aux lecteurs de M. Barbier, parmi plusieurs pièces qui l'honorent, sa délicieuse prière à notre collègue M. de Chateaubriand, sur laquelle ils reviendront sans doute tous plus d'une fois.

J.-L. Vincent,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

ENOSH,

PROLOGUE, par Gustave de La Noue.

Lorsque l'Institut Historique, reportant ses regards vers les origines littéraires de nos modernes sociétés, a voulu en comparer les premiers monuments poétiques aux compositions qui ont marqué les commencements des plus antiques littératures, sans doute il a dû être frappé par un contraste qui, pour n'avoir jamais été constaté spécialement, n'en est pas moins universel : c'est que, chez tous les peuples de l'antiquité, la poésie a été d'abord essentiellement cosmogonique, et n'est devenue que longtemps après héroïque et nationale. Chez les modernes, au contraire, la phase cosmogonique manque entièrement ; la littérature de nos modernes sociétés est tout d'abord héroïque et nationale ; et, si nous y rencontrons quelques traces du dogme religieux, l'empreinte en est bien moins profonde dans cette littérature que dans celle des sociétés antiques.

Nous ne rechercherons pas ici les causes de cette différence, nous ne tenterons pas de nous expliquer pourquoi cette lacune dans les diverses phases qui, chez les nations modernes, ont été revêtues par la poésie. Un tel examen nous entraînerait trop loin, et serait d'ailleurs étranger à l'ouvrage dont nous avons à parler ; mais ces réflexions préliminaires étaient indispensables pour mettre à même d'apprécier cet ouvrage. M. Gustave de La Noue, qui en est l'auteur, a voulu combler la lacune que nous venons de signaler ; il a essayé de donner au christianisme son poème cosmogonique. Au premier coup-d'œil cette entreprise apparaît comme une espèce d'anachronisme, comme une sorte de témérité juvénile, destinée à un accueil indulgent, mais qui ne doit s'attendre à aucun succès. L'œuvre de notre jeune poète renferme effectivement deux des plus grands sujets épiques qu'ait traités le génie moderne, la déchéance de l'homme et sa réhabilitation, deux grands événements qui ont inspiré avec un égal bonheur Milton et Klopstock. Or venir après ces deux grands hommes traiter l'un et l'autre sujet, les réunir dans un même cadre, et les compléter par le tableau de la fin du monde et du jugement dernier, c'était assurément porter l'audace au-delà des bornes où elle est permise. D'un autre côté, publier un livre qui commence par la *Genèse* et qui finit par l'*Apocalypse*, et cela, huit ou dix siècles après l'époque où une composition de ce genre aurait eu quelque chance de succès, n'est-ce pas ce qu'on peut appeler un véritable anachronisme poétique ? Aussi, nous ne le dissimulerons pas, tel avait été notre avis à la seule inspection du sujet traité par M. G. de La Noue ; mais, nous devons également en convenir, la lecture de son ouvrage a singulièrement modifié notre opinion. Et d'abord, ce n'est ni Milton ni Klopstock que M. de La Noue a imité ; les faits qu'il raconte dans son livre sont, il est vrai, les mêmes que ceux sur lesquels ces deux poètes ont travaillé ; mais quelle différence dans le point de vue ! Klopstock et Milton

appartiennent à la grande famille épique qui, par Virgile, remonte jusqu'à Homère, tandis que M. de La Noue n'a pas la moindre affinité avec les pères de l'Épopée; s'il est poète, ce n'est pas à leur façon, c'est à la manière de Manou, d'Hésiode et de cette Voluspa, qui, elle aussi, comme l'écrivain dont nous nous occupons, embrassa, dans ses rimes cosmogoniques, la destinée de l'homme depuis la création jusqu'à la destruction de l'univers. On le voit, notre jeune poète a pris une route toute différente de celle qu'ont suivie ses deux illustres devanciers; il est donc beaucoup plus éloigné d'une rivalité audacieuse, en traitant des sujets fondamentalement semblables, qu'il n'aurait pu l'être en s'essayant sur une matière toute différente, mais en suivant la même route que ces deux immortels écrivains.

Y aurait-il plus de justice à regarder comme un anachronisme la publication actuelle du poème qui nous occupe? Dans la sphère poétique où nous vivons, tous les genres ont été essayés, toutes les routes explorées, toutes les inventions mises en œuvre. Dès le commencement de notre littérature, nous avons eu des épopées véritablement nationales, connues de nos bons aïeux sous le modeste titre de *romans*, ceux du cycle carlovingien et breton. Ces épopées n'étaient point sans doute taillées sur le même patron que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, ni coulées dans le même moule que l'*Énéide;* mais elles avaient pourtant avec ces trois poèmes plus d'analogie qu'on ne serait tenté de le croire. Ainsi qu'Homère et Virgile, les chantres inconnus des Ogier et des Tristan n'avaient ni imaginé les héros de leurs ouvrages, ni inventé les fictions qui les embellissent; mais, comme l'antique Mélésigène, ils avaient prêté l'oreille aux récits des anciens temps, ils s'étaient assis près du foyer patricien et au coin de l'âtre populaire; ils y avaient appris des gestes merveilleux, de surprenantes aventures, et ils avaient écrit sous la dictée de la tradition. De même que le chantre mantouan avait interrogé, pour composer son poème, les antiquités grecques et troyennes des cités siciliennes et italiques, de même aussi nos Virgiles du moyen-âge avaient exhumé les origines de nos vieilles provinces, ils les avaient coordonnées aux récits qu'ils avaient entendus dans les chaumières et les manoirs. De tout cela étaient résultés des poèmes parfaitement en rapport avec la société qui les vit naître, parceque ce n'était pas moins par elle que pour elle qu'ils avaient été composés. Car, et c'est là un fait qu'on ne saurait révoquer en doute, les grands poètes ne sont jamais que les auteurs putatifs des compositions qui les immortalisent; le véritable auteur, c'est la société; aussi les sociétés n'ont-elles plus des poèmes dès qu'elles ont cessé d'être poétiques. C'est ce qui ne tarda pas à nous arriver, et les écrivains qui se succédèrent depuis, ne trouvant plus, dans le milieu où ils vivaient, aucun élément de poésie, en cherchèrent au fond de leurs cœurs. Ils se célébrèrent eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils chantèrent leurs passions. Inspirés par la haine ou par l'amour, ils devinrent successivement satiriques dans leurs *sirventes*, *érotiques* dans leurs *tensons;* de là les troubadours et les trouvères. Mais tous ces intérêts individuels ne pouvaient longtemps faire fortune;

les masses ne s'impressionnent guère que pour ce qui les touche; et l'universalité seule trouve grâce devant leurs yeux. Les trouvères et les troubadours seraient donc tombés d'eux-mêmes, quand la centralisation monarchique n'eût point fait prédominer la langue romane sur tous les idiômes méridionaux; quand les hommes qui s'intitulaient professeurs du *gai-savoir* n'auraient point dû périr par leur propre corruption; enfin, quand la chute de Constantinople n'eût point refoulé sur l'Europe occidentale ce déluge de sophistes et de savants, fléaux du Bas-Empire, et qui, pour longtemps, peut-être pour toujours, vinrent nous vouer à la servile imitation de la littérature gréco-latine. Dès-lors commença partout une culture assidue de l'antique; ce fut un calque universel de toutes les branches littéraires, et cela n'a fait que croître et embellir depuis l'auteur de la *Franciade* jusqu'à celui de *Philippe-Auguste*. Or, maintenant que les cendres latines et helléniques ont été agitées en tous sens, lorsque, depuis trois siècles, on ne fait autre chose que de les tamiser de plus en plus et de les analyser scrupuleusement, afin d'en retirer toutes les parcelles d'or qui peuvent s'y rencontrer encore, que voulez-vous que fasse un jeune poète? De deux choses l'une : ouil étouffera le feu sacré qui l'anime, et il se résoudra bravement à se faire une place confortable dans l'industrialisme social; ou bien il cherchera quelque coin de terre non encore défriché, qu'il béchera à son gré et cultivera à sa guise. C'est ce dernier parti qu'a pris M. G. de La Noue, et j'avoue que ce n'est pas moi qui l'en blâmerai.

Le coin de terre que M. de La Noue a entrepris d'exploiter, c'est le poème cosmogonique, genre d'écrire entièrement nouveau à force d'être ancien, et le seul véritablement susceptible d'être approprié aux croyances chrétiennes. Se souvenant que la poésie, quand elle est ce qu'elle doit être, peut passer pour la musique de l'âme, M. de La Noue a donné le nom d'*oratorio* au corps de son poème, à ce qui en constitue la partie la plus dramatique. Le sous-titre de cette fraction de son livre en explique le sujet, c'est *Jérusalem* ou la *Rédemption*. L'*oratorio* est précédé d'une *introduction*, intitulée *Eden* ou *la Création*, et suivi d'un *finale* nommé *Josaphat*.

Dans *Eden*, M. de La Noue nous montre d'abord l'Éternel sortant de son repos et marchant à la création du monde entre les bénédictions du ciel et les malédictions de l'enfer; il nous représente ensuite la puissance divine créant la matière, l'intelligence divine créant la lumière, l'amour divin créant l'homme. En regard de cette triple production, œuvre de l'être éternel, ce qui résume la création du bien, l'auteur en place une autre : c'est la création du mal par les esprits infernaux, par l'Orgueil, la Volupté et la Mort. Alors est fulminé l'anathème contre l'esprit, le cœur et la chair; puis vient un hymne dans lequel la Foi, l'Espérance et la Charité consolent l'humanité déchue, et lui promettent un réparateur.

Trois parties composent l'oratorio, réalisation des promesses par lesquelles l'introduction est terminée. Ces trois parties sont le *Cénacle*, *la Grotte de Geth-*

sémani et *le Golgotha.* Dans le Cénacle, deux sous-divisions; mais l'une et l'autre corrélatives, elles tendent au même but et expriment la même pensée : toutes deux exposent la défaite de l'Orgueil par la Foi, de la Volupté par la Charité, de la Mort par l'Espérance; seulement les types par lesquels cette triple défaite se personnifie sont empruntés à la femme dans la première sous-division, et à l'homme dans la seconde. Dans l'une la Samaritaine représente la foi, Marie-Madeleine la charité, la fille de Jaïr l'espérance; dans l'autre ces trois vertus revêtent comme symboles saint Pierre, saint Jacques et saint Jean. Un chant intitulé *Communion* invite tous les hommes à s'asseoir à la table de Dieu, à ne plus faire qu'une seule famille, à se fondre dans une foi, dans une espérance, dans une charité universelles; ainsi finit cette première partie de l'*oratorio.* La seconde, la *Grotte de Gethsémani*, se compose aussi de deux sous-divisions, *Visions au-delà et Visions en-deça de la croix.* Au moment de subir sa passion douloureuse, le Sauveur, retiré dans la grotte de Gethsémani, est saisi d'une agonie mortelle; c'est durant cette agonie que les deux mondes, le passé et l'avenir, le païen et le chrétien, viennent assaillir son esprit et son cœur, viennent les torturer tour-à-tour par tout ce qu'ils renferment de plus affreux. Quand cette double vision est passée, le poète entonne des lamentations sur un mode tout biblique et à l'imitation de Jérémie, auquel il nous a paru s'identifier avec un rare talent d'assimilation. *Le Golgotha,* troisième partie de l'*oratorio,* présente, dans trois tableaux successifs, le crucifiement du Sauveur avec ses principales circonstances : dans le premier, c'est Marie au pied de la croix; dans le second, c'est une description touchante des souffrances de l'Homme-Dieu, et une éloquente paraphrase des sept paroles qu'il prononça en expirant; dans le troisième, c'est un hymne funèbre sur le trépas de ce divin rédempteur.

Le finale, qui a aussi pour titre *Josaphat*, est le couronnement de tout l'ouvrage, c'est le grand drame du jugement dernier, l'*Apocalypse* mis en action. Dans cette dernière section de son ouvrage, le poète, après nous avoir montré tous les maux engendrés par la nature et par l'homme s'apprêtant à détruire le monde, nous fait voir les ossements humains sortant de leurs tombeaux, et la Mort qui, de toutes les portions du globe, balaie dans la vallée de Josaphat cette commune poussière de toutes les générations. Puis viennent et le patriarche Hénoch, et le prophète Elie, et l'apôtre Jean, tous trois rendant témoignage du monde anté-diluvien, du monde judaïque et du monde chrétien. Après eux, apparaissent les saintes qui protégèrent le monde catholique, et toutes, au pied de la croix, intercèdent chacune pour sa nation. Enfin, se dresse aux portes de l'éternité l'ange de la justice et de l'amour, et les élus se séparent des réprouvés.

Telle est la rapide esquisse d'un poème où l'originalité ne manque pas plus que le talent. Il est pourtant à regretter qu'emporté par une admiration juvénile, le poète, dans un ouvrage entièrement chrétien, ait cru devoir préconiser quelques illustrations qui ne furent rien moins que chrétiennes. Ainsi s'étonnera-

t-on de trouver sous sa plume l'éloge du sophiste génevois et celui de Bernardin de Saint-Pierre; ainsi sera-t-on surpris de l'entendre, au moment du jugement dernier, entonner un chant de triomphe en l'honneur de Napoléon. Napoléon, nous sommes loin de le contester, fut une des grandes gloires de notre patrie; mais ce n'est pas un ouvrage national que notre poète a exécuté, c'est un ouvrage humanitaire, c'est un poème essentiellement chrétien; or qu'y a-t-il de commun entre le christianisme et Napoléon? Moins chrétien que politique, Napoléon ne considéra jamais le christianisme que comme un instrument; loin de vouloir le servir, il ne voulut qu'en faire usage, et, sous ce point de vue, il est évident qu'un poète essentiellement chrétien ne pouvait célébrer Napoléon. J'adresserai encore un autre reproche à M. de La Noue. Par la nature même de son œuvre le dogme catholique devait trouver en lui un rigoureux et véridique interprète. Or n'a-t-il pas manqué à ce devoir lorsqu'il a dit en parlant de Dieu près de créer l'univers :

Dieu va se compléter. Un va se faire trois.

Non, *un* ne se fait pas *trois*, car la trinité de personnes a toujours été et ne s'est jamais *faite*; non Dieu ne se complète point, car l'être qui est la souveraine perfection jamais n'exista sans être souverainement complet. Qu'on n'allègue point que, pour être poète, on n'est pas théologien; le poète doit être théologien s'il fait de la théologie, de même que, s'il fait de la géologie, il faut qu'il soit géologue, et moraliste s'il fait de la morale. Les grands poètes de l'antiquité ne se dérobèrent jamais à cette obligation; et l'on se souvient qu'Homère était si profondément versé dans la géographie hellénique, que les vers où il a décrit la délimitation des divers états de la Grèce, furent souvent invoqués et ont toujours fait foi quand il a été question de déterminer la position des frontières contestées. Or, si chez les anciens l'exactitude la plus rigoureuse était observée quand il ne s'agissait que d'un fait de convention et purement matériel, combien plus est exigible une exactitude pareille quand il y va d'un dogme fondamental, quand il est question d'une croyance religieuse?

Au reste, la jeunesse de M. G. de La Noue, sa bonne foi et sa soumission bien connue à l'autorité compétente en pareille matière, serviront sans doute à l'excuser. Homme de cœur et d'esprit, il ne sait point ce que c'est que de s'entêter dans l'erreur, bien différent en cela de ces apôtres sans mission qui se donnent le ridicule scandaleux d'une ignorante incrédulité, et ne savent même pas définir les croyances, objets de leurs blasphèmes.

Messieurs, telles étaient les pensées qui s'offraient à notre esprit, lorsqu'il y a deux ans nous parcourions l'ouvrage de M. G. de La Noue. C'était en quittant le chevet où le retenait la maladie, que nous avions commencé ce rapport, et nous l'avons fini bientôt sur le bord de sa tombe. Oui, G. de La Noue n'est plus; la pierre du sépulcre est tombée sur ses mortelles dépouilles, et les paroles que je fais entendre, ces paroles, qui dans ma pensée devaient être un

encouragement donné à un jeune et brillant génie, ne sont plus que l'éloge funèbre de ce qu'il a été, que la prévision de ce qu'il serait devenu, si la mort ne nous l'eût si vite enlevé. Riche d'espérance et d'avenir, il n'a eu que le temps d'écrire une courte page, et à peine l'a-t-il jetée à ses contemporains, qu'il s'est endormi du dernier sommeil. Mais cette page, du moins, toute courte qu'elle est, n'en est pas moins féconde en enseignements. Si par elle G. de La Noue prolonge encore son existence parmi les hommes, c'est que ce monument de ses dernières pensées fut l'œuvre de ses convictions, c'est qu'en bâtissant sur la terre, il tint toujours les yeux levés vers le ciel, c'est qu'enfin il n'a dit à ses semblables rien qu'il ait eu à désavouer devant le juge éternel et de ses actions et des nôtres.

P. S. 22 août 1839.

Dans l'attente d'une nouvelle édition du poème d'*Enosh*, le comité du journal jugea à propos de surseoir à l'insertion de ce rapport. Cette seconde édition a enfin paru, précédée d'une notice sur le jeune et infortuné de La Noue. L'une des femmes de notre époque qui se sont rendues le plus remarquables par leurs succès littéraires, et qui à l'exquise délicatesse de leur sexe joignent une portée intellectuelle qu'on ne serait pas en droit de leur demander, Mme Mélanie Waldor a dignement retracé la vie du jeune poète en tête de son œuvre presque inachevée. Enfin, le meilleur ami du pieux et infortuné de La Noue, M. l'abbé Badiche, notre collègue, a rendu le même service, dans la *Biographie universelle*, au poète mort entre ses bras. Il est inutile d'ajouter que ce monument, érigé par la plus noble et la plus sainte amitié, est digne tout-à-la-fois, et des sentiments qui l'ont inspiré, et du talent qu'il consacre, et de celui qui l'a élevé.

Alph. Fresse-Montval,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DE LA CRÉATION,

ESSAI SUR L'ORIGINE ET LA PROGRESSION DES ÊTRES,

PAR M. BOUCHER DE PERTHES.

J'ai très peu de chose à dire sur l'ouvrage de notre collègue M. Boucher de Perthes. Considéré sous le rapport historique, il est d'une faible importance. Il se rattache particulièrement à la métaphysique, à la psycologie, à la morale, à la physiologie. Ce sont de graves questions sur l'origine des êtres, sur l'esprit et la matière, sur la nature et les attributs de Dieu, sur la vie et la mort, le temps et l'éternité, sur la destruction des organes vitaux dans certains corps,

leur transmission dans certains autres; c'est encore un voyage entrepris à grands frais dans le domaine des abstractions métaphysiques, dans ce domaine immense que la pensée de l'homme ne peut parcourir sans risquer de s'égarer. Dès qu'elle y entre, les systèmes naissent sous ses pas; et plus elle s'y engage, plus elle se persuade de parvenir bientôt à la connaissance de la vérité première. Que de métaphysiciens, que de philosophes qui ont ajouté de nouvelles erreurs à celles de leurs devanciers, en croyant faire d'immenses découvertes psycologiques! Les systèmes sur les lois secrètes qui régissent les phénomènes de la nature, sur Dieu, sur la vie de l'homme et sa destinée, sur l'âme, son immatérialité et ses actes, sont bien nombreux. Les auteurs ont tous cru avoir rencontré juste dans leurs définitions; et chacun d'eux s'est dit : « Je suis seul dans le vrai »; et cependant nous ne voyons pas qu'on soit arrivé à expliquer d'une manière satisfaisante pour la masse des intelligences les sensations primitives, les causes du mouvement, la matière et l'esprit, la création des corps, le commencement et la fin des êtres, et beaucoup d'autres problèmes de ce genre. Cependant on compose toujours des livres sur ces questions; elles occupent nuit et jour certains cerveaux qui n'aiment pas les mystères, qui ne veulent pas comprendre qu'il puisse y avoir quelque chose ici-bas de plus grand, de plus élevé, de plus subtil que la pensée humaine.

L'ouvrage de M. Boucher de Perthes n'est certainement pas un ouvrage ordinaire; il annonce de vastes études, une profonde méditation; mais c'est encore une œuvre systématique, à conclusions trop hasardées; c'est encore l'œuvre d'un sage qui veut tout expliquer du point de vue de son esprit. On peut se faire une idée de ce travail par le titre de plusieurs chapitres : *Le corps ou la forme ne peut être l'ouvrage de Dieu. — De l'impossibilité du hasard. — Le corps n'est pas l'œuvre de la génération. — De la constitution des corps et de leur métamorphose. — Dieu seul être vivant dans la nature. — Dieu serait-il puissant s'il n'était pas d'être puissant?* etc.

On doit penser qu'en traitant les matières de chacun de ces chapitres, M. Boucher de Perthes a dû nécessairement s'imposer une règle, des lois fixes, pour contenir ses idées dans le cadre qu'il avait choisi; mais ce n'est pas ce qu'il a toujours fait. Au début de son livre, l'auteur a soin de dire qu'il ignore complétement s'il existe au monde des ouvrages sur le sujet qu'il se propose de traiter; il assure n'en avoir jamais lu aucun. Je ne sais si cette abnégation est un bien ou un mal, si elle est favorable, ou non, à la recherche de la vérité; toutefois ce n'est pas, ce me semble, le moyen le plus sûr d'éviter la rencontre des erreurs précédemment émises.

Je ne puis entrer dans l'énonciation de ces erreurs; il faudrait pour cela que dans l'ouvrage la partie historique fût plus large que la partie métaphysique, et c'est tout le contraire. La partie historique ne traite que de la formation du globe, de la création des êtres qui l'ont primitivement habité, et d'une infinité d'hypothèses plus ou moins ingénieuses; et même est-ce encore là de la

géologie et de l'histoire naturelle. Ce n'est pas que les erreurs soient nombreuses. En idéologie, elles sont relatives aux méthodes qui approchent le plus du centre réel de nos connaissances. M. Boucher de Perthes s'est abstenu de consulter les auteurs qui ont écrit sur le même sujet que le sien, afin de n'interroger, de n'étudier, dit-il, que la nature. C'est certainement beaucoup, mais tout le monde, au premier aspect, comprend-il la nature? Personne, certes, ne contestera que ce ne soit là un livre fort beau, dont chaque page révèle la vérité suprême; cependant, je le répète, peut-on assurer que tous les hommes soient dans des dispositions également favorables pour la voir, l'approcher, la saisir au milieu de ses actes, les dépeindre, et surtout pour parler son langage si pur, si clair, si harmonieux? M. Boucher prétend être parvenu à traduire couramment cette langue surnaturelle, à pénétrer ses secrets, ses mystères. C'est donc peut-être ma faute, à moi, profane, si je ne l'ai pas compris; si, lorsqu'il m'a parlé de Dieu et de ses œuvres toujours nouvelles, je me suis trouvé n'avoir rien appris de nouveau, si ce n'est que l'ouvrage de M. Boucher de Perthes peut tenir une place honorable dans la collection nombreuse des traités de métaphysique. Quand l'auteur ne veut pas être trop profond, quand il ne veut pas remonter trop haut dans sa recherche des causes premières de la génération des êtres, il est parfois éloquent. Il y a des pages entières sur l'aspect de l'univers à la sortie de la création, sur l'harmonie des mondes et sur les effets des révolutions du globe, qui rappellent les beaux passages de Buffon, de Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre.

J. A. Dréolle,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

PROMENADES DANS LES VOSGES,

SOUVENIRS HISTORIQUES ET PAYSAGES.

PAR M. ÉDOUARD DE BAZELAIRE.

Nous avons toujours redouté les longs voyages; et les voyageurs ont tant fatigué le public du récit de leurs impressions, de leurs émotions, de leurs aventures et de leurs exploits, qu'il est presque permis de trembler à l'aspect de ce qui rappelle cette manie errante et décrivante, véritable symptôme d'une époque aussi pauvre en invention qu'elle est fertile en amours-propres. Mais ici je vous apporte une fiche de consolation : ce n'est pas un voyage où chaque relais produit son amplification, chaque mauvais gîte un chapitre que l'on pourrait intituler, *économie d'imagination;* ce n'est pas, non plus, un de ces livres dont le monologue, à travers bois et champs, n'a de fin que l'épuisement des idées plus ou moins fantasques de l'infatigable voyageur : il ne s'agit que de *quatre*

vingt-quatre pages in-4°, bien substantielles, consacrées à des excursions pleines d'intérêt dans le pays natal.

Pour bien voir, pour être à même de donner une idée exacte d'une contrée, pour identifier le lecteur avec le pays, il faut (dit un critique judicieux) l'homme du pays même, qui a vu longtemps et souvent. Benjamin Constant ajoute que le patriotisme local est le seul qui soit vrai : aussi les connaissances historiques, agricoles, municipales et statistiques, pour être positives, bien élaborées et approfondies, ont-elles besoin d'être acquises sur place, si l'on veut qu'elles arrivent à un but réel et utile.

Ces conditions sont remplies par l'auteur de l'ouvrage dont je suis chargé de rendre compte. Si sa jeunesse studieuse ne lui a pas permis de voir depuis longues années la terre natale, il y supplée par un esprit déjà habitué à la réflexion, à l'observation, à l'analyse, et de plus par deux sentiments qui dominent ses premiers essais : l'amour des recherches et celui de la vérité.

M. de Bazelaire, pour préparer le lecteur, jette un coup-d'œil général sur les Vosges, dépeint le caractère des habitants; puis, secouant la poussière des temps, il nous dit « que son pays n'eut point de part au dernier reflet de civilisation que les Romains léguèrent à la Gaule. » Il puise ensuite dans les fastes de l'histoire ce qui se rattache à son sujet; il part de l'époque où un vaste frémissement se fit entendre dans les forêts de la Germanie, après la translation de l'empire romain à Constantinople et le partage de Théodose, événements qui dissipèrent le prestige de la puissance des empereurs et enfantèrent des nuées de guerriers, fiers d'une valeur sauvage, brisant le trône de Siagrius et mettant en pièces la monarchie despotique des maîtres du monde, tout en maintenant et conservant la forte épée de César.

Ces idées générales, bien groupées et posées comme premier jalon, ont un grand mérite sans doute; mais, avant de suivre M. de Bazelaire dans ses *promenades*, et goûter tout le plaisir et le charme de sa narration, nous sommes arrêtés, à notre grand regret, par une critique que nous ne pouvons placer autre part, sans être taxé d'ignorer toute méthode d'examen. Il faut donc commencer par une piqûre; mais que l'auteur soit rassuré, nous aurons à lui distribuer assez d'éloges; et la consolation aura d'autant plus de prix, qu'elle sera plus justement acquise.

Ce tableau général, disons-nous, tout intéressant et nécessaire qu'il est à l'œuvre de l'auteur, manque de liaison avec son objet; aussi M. de Bazelaire n'arrive-t-il que par transition à ses excursions, contraint qu'il est de dire : *Mais tout en causant ainsi nous approchons des Vosges, et déjà près de nous s'élèvent*, etc. etc. M. de Bazelaire s'est créé à lui-même une difficulté lorsqu'il n'y en avait pas; il pouvait faire une introduction, ou un chapitre à part de ses aperçus; il n'aurait pas eu besoin alors d'arriver dans les Vosges sans indiquer au lecteur son point de départ, et de subir, par suite, le joug du mot *causer*, appliqué par nécessité à un tableau d'histoire ancienne, de physionomie connue,

de mœurs locales bien colorées, fragment plein de vie et de force, dont le style élevé, parfaitement senti, et je dirai même académique, ne ressemble pas plus à une causerie qu'une goutte d'eau à un fleuve.

Après cette première observation, nous donnons la main à notre aimable voyageur, nous nous laissons conduire au milieu « des sites sauvages, des montagnes, des vallées et des plaines aux pays frais et pittoresques qu'il va décrire. »

M. de Bazelaire commence son itinéraire par Raon, la vallée de Saint-Dié et le joli village d'Etival. Rien de faux dans ces diverses peintures; tout y est vrai, tout intéresse : c'est un véritable cours d'histoire du pays et des particularités qui s'y rattachent. A propos de l'église d'Etival, il est un passage que nous ne pouvons passer sous silence :

« Un caveau creusé sous le chœur, dit M. de Bazelaire, était le dernier asile des abbés d'Etival. Mais le vandalisme a violé le secret du sépulcre : il en a arraché le cuivre et le plomb, et secoué la cendre des morts qui jonche encore la terre. L'imagination se plaît à souffler sur ces ossements blanchis, à faire revivre et errer, comme des ombres dans des cloîtres muets, ces pâles figures avec leurs longues robes blanches et flottantes, à les replacer aux stalles désertes et silencieuses, à entendre rouler sous les voûtes séculaires le chant de toutes ces générations de solitaires qui les fit résonner, et à voir défiler les pompes abbatiales qui ne sont plus. »

Du village d'Etival, nous passons à Saint-Dié, que Stanislas releva de ses ruines. Histoire, monuments, monastères, châteaux, lieux remarquables, tout est décrit avec soin et élégance. Nous eussions seulement souhaité qu'un épisode de Charles de Bourgogne, que l'auteur rattache au château de Saint-Dié, fût mieux expliqué, et fît mieux comprendre au lecteur les deux premières parties de la trilogie funèbre dont ce même Charles de Bourgogne vint là accomplir et terminer le troisième acte. Lorsqu'on fait un livre, on n'écrit pas seulement pour ceux dont l'instruction répand partout la lumière, de préférence on doit songer aux hommes dont il faut éclairer et guider les pas. M. de Bazelaire aurait donc bien fait de rappeler, en quelques lignes, ce qui donna lieu aux deux premiers actes de sa trilogie funèbre, Granson et Morat.

Nous aimons à voir notre voyageur ne pas omettre ce qui appartient au clergé, citer ces hommes illustres qui dépassèrent les autres, et par de pareils exemples découvrir à la génération cette source d'eau vive sur laquelle surnagera toujours la religion et la vertu. Saint-Déodat s'arrachant aux grandeurs de l'épiscopat, changeant la crosse d'or pour le bâton de solitaire, la mitre pontificale pour le froc, et les riches habits pour la bure et la serge d'ermite, voilà de ces traits qu'on ne peut trop mettre sous les yeux : rappeler les hommes qui les ont produits, c'est encourager à les multiplier. Une chapelle s'éleva sur le lieu même de l'ermitage de l'anachorète et en consacra sa tradition : « mais, ajoute notre jeune auteur, la muse vint à son tour chanter, errante et proscrite, là où onze siècles

auparavant le saint était venu gémir et prier, et l'on montre encore la maison à moitié rustique sous le toit de laquelle le Virgile français vint abriter ses jours.»

En quittant Saint-Dié, on est conduit à l'abbaye de Moyen-Moutier, qui produisit dom Hubert, lequel refusa la tiare après Léon IX, et dom Eliot, un des plus savants archéologues. De là on arrive à Senones, et, en parlant de dom Augustin Calmet, qui y mourut en 1757, « il est, dit M. de Bazelaire, un des derniers représentants de cette vaste érudition monacale que favorisaient si bien le silence et l'inviolabilité du cloître, qui s'est évanouie avec les loisirs de la vie cénobite, et que notre *existence agitée* rend *presqu'impossible* aujourd'hui. »

Cette dernière observation est très judicieuse, et M. de Bazelaire prouve, comme je l'ai dit en commençant, qu'il n'écrit pas sans réfléchir, et que ses réflexions ont une haute portée. En effet cet état d'agitation règne aujourd'hui partout, dans les croyances, dans les principes, dans les idées sociales, dans les traditions, dans la littérature critique, historique, dramatique et romantique, et, tant que nous n'aurons pas opéré l'immense travail de notre réédification, et refait, d'après l'expérience de chaque jour, notre raison, notre morale, notre goût littéraire et nos croyances, il ne peut y avoir de vaste érudition, parce que, dans cet état de choses, on ne peut imprimer aux idées et aux efforts intellectuels des générations cette unité qui est le seul fondement de la science.

La visite de Voltaire à dom Calmet a quelque chose de piquant, et nous laissons le lecteur à toutes ses pensées en lui rappelant que le philosophe de Ferney a assisté, très édifié, à la procession de la Fête-Dieu.

Au sortir de Senones, après nous avoir fait traverser de fraîches prairies, M. de Bazelaire nous montre le Rapodeau se brisant dans son lit de rochers, puis nous franchissons de hautes montagnes pour descendre dans la paisible vallée de Celles, qui se termine au pied du Donon. Bientôt l'auteur nous fait gravir cette haute montagne, et nous offre le prestige du tableau qu'embrasse la vue. Cette description ne manque point de couleurs, elle est toute palpitante d'idées. Nous reprocherons seulement à l'auteur d'avoir maniéré son style et trop voulu tirer parti des impressions que font naître *les lueurs incertaines de la lune, la sublimité d'un lever du soleil*, etc. Il faut autant que possible éviter la phraséologie et l'amplification de collége. Nous n'aimons pas qu'en parlant des noires cimes des Vosges, l'auteur dise, qu'elles *moutonnent* à l'entour du Donon.

L'imagination de M. de Bazelaire est trop féconde; son défaut est dans un trop grand assemblage de richesses, témoin encore le bûcher qu'il forme de branches sèches et de fagots résineux, puis les grandes époques de la création qu'il présente et suit dans le lever du soleil. Cet amas de richesses gêne parfois sa marche descriptive : il y a alors dans le style, recherche, images forcées, pesanteur, tout cela, non pour donner de la vie au sujet, mais pour viser à un effet de créations trop multipliées, dont M. de Bazelaire, avec un peu plus d'expérience, se débarrassera facilement. Et, en effet, nous trouvons qu'il n'est pas bien rassuré lui-même sur ces défauts, puisqu'il finit par dire : « *que l'on ne croie*

pas que j'exagère. » Cette pensée est déjà un commencement de doute. Son esprit, nous en sommes convaincu, lui découvrira le reste.

Maintenant M. de Bazelaire parle des antiquités gallo-romaines, et nous fait voir les forges de Framont, qui, d'après l'autorité des contes bleus, servirent à faire une marmite digne de l'appétit du père de Pentagruel, le grand Gargantua. Il nous fait arriver au ban de la Roche, et revient à Saint-Dié. Toutes ces descriptions sont bien saisies, savantes, bién rendues. De Saint-Dié il reprend ses courses et arrive à Gerardmer : le caractère des habitants est présenté avec un tel cachet de vérité qu'on semble les voir, les entendre. Là vous ne trouverez pas des bergers troubadours et des pastourelles enrubannées, mais des hommes à la vie prosaïque, positive et chiffréé, occupés à l'industrie et surtout à la fabrication du *fromage*. Puis le lecteur est transporté au saut des Cuves, au lac de Longemer, dont la description est pleine de charmes et d'attraits : il y a là une suavité d'idées et de style qui séduit et entraîne Il faut ouvrir le livre et lire; l'analyse, dans ce cas, serait le souffle qui flétrirait les fraicheurs de ses créations, la grâce et la finesse de ses pensées. Nous en dirons tout autant de la *république du Collet*, des Chaumes, du Valtin et des scènes de mœurs montagnardes.

Quant au Valtin, l'auteur s'est aidé, comme il le dit lui-même, de notes transmises par M. le curé du lieu, et il a raison de dire qu'elles sont empreintes d'une vive couleur locale. Si nous n'avions conçu de M. de Bazelaire une opinion qu'il justifie par sa modestie, nous pourrions nous demander si, au fond, il a bien voulu faire l'éloge du curé du Valtin, ou le sien propre : car deux styles bien différents apparaissent dans cette citation.. Nous dirons : voici ce qui appartient au premier : « Au centre de la paroisse, sur une éminence qui domine le hameau et la vallée, le religieux enfant de la montagne a placé quatre demeures, la pauvre église du Dieu de l'étable, le presbytère, la maison de l'homme qui enseigne l'alphabet à l'enfant, et le champ silencieux de la mort. La croix consolatrice est le seul ornement de ces lieux, et là dorment en paix des générations qui redisent aux jeunes générations : Mes fils, priez pour nous! car le culte des tombeaux est pour les cœurs simples le culte de l'espérance. » Voici maintenant ce qui appartient à M. de Bazelaire : il s'agit du Valentinois : « Dans ces divertissements, dit l'auteur, il est bruyant comme le torrent, léger comme la cime des pins que balance une douce brise, et, dans ses égarements, il est haut et fier comme la crête de la montagne, inaccessible comme le pic des rochers, etc. » Quelles que soient les figures et les belles images de cette phrase, nous préférons la simplicité et la netteté de la première.

Notre jeune voyageur nous conduit à la Bresse, au riche village de Bussang, aux sources de la Moselle ; puis, après nous avoir parlé du joli hameau de Saint-Maurice, situé *entre des côtes élevées, auxquelles leur forme arrondie ont valu le nom de ballons*, il y arrête son compagnon de route avant de le conduire à Remiremont. Tout est parfaitement traité dans ce titre, toutes les recherches ont

été bien faites et ne laissent rien à désirer. C'est un de ces titres où la critique la plus minutieuse perd ses droits.

Mais passons à Plombières, à son histoire, à ses eaux thermales. Tout ce que l'auteur raconte ici a été dit sans doute bien des fois; mais, par l'arrangement de son sujet, par des pensées qui sont à lui, par une diction des plus brillantes, trop brillante même souvent, il s'approprie toutes les richesses de ses devanciers.

Les premiers essais de M. de Bazelaire promettent beaucoup; érudition, élan de l'esprit, finesse dans l'expression, pensée profonde, style séduisant, en voilà plus qu'il ne faut pour faire réussir ses *Promenades dans les Vosges*. Peut-être avons-nous été sévère dans notre critique; mais que l'auteur se console! nous le serions moins si sa production avait moins de mérite, et si sa marche ne promettait pas autant. Celui dont la carrière littéraire finit et ne donne plus rien à espérer, a un certain droit à l'indulgence : on lui tient compte de son passé et de ses efforts nouveaux; et la critique cède alors à une sollicitude à laquelle n'a pas droit celui qui, pour la première fois, s'élance dans l'arène et prend une attitude qui rend le lecteur exigeant. M. de Bazelaire nous a placé dans cette position; il doit s'en féliciter, car il est dans ce siècle tant de livres que la critique dédaigne, que c'est d'un bon augure pour un auteur de la voir exercer sur le sien les priviléges de sa magistrature. Pour ne laisser rien dans l'oubli, nous dirons à M. de Bazelaire qu'il n'aurait pas dû, au milieu de si belles pages, étonner l'esprit et l'oreille par des noms propres durs et choquants. Khlowigh, Mérowigh, Karl le Martel, Karl le Grand, peuvent bien figurer dans un traité d'histoire avec l'étymologie germanique, éclairant le texte, s'il y a lieu, par un astérisque; mais ici ces noms, qui passent comme des ombres, auraient dû être francisés. Il y a aussi certaines expressions que nous devons relever : par exemple, cette phrase : « Et puis, savez-vous rien d'inspirateur et de poétique comme ces ruines, lorsque vers le soir elles se fondent dans la brume, alors que surgissent les souvenirs, que *flottent* les vagues rêveries et que plane la mystérieuse obscurité? » Nous aimons encore moins le bruit des eaux qui *sourdent*, des eaux qui se *brisent* en fumée, et cette gorge si *abrupte*. Il y aurait bien d'autres expressions à signaler, mais c'est assez pour inviter M. de Bazelaire à ne pas donner aux mots un sens qu'ils n'ont pas, à ne pas créer des verbes qui choquent et la langue et l'oreille. Dans un homme dont la réputation est faite, et dont la science coule à pleins flots, on sera peut-être disposé à accueillir favorablement quelques créations de mots, comme à trouver heureuse une expression prise en dehors de sa signification ou de son sens grammatical; mais dans un jeune littérateur il en est autrement; et l'esprit est plus disposé à attribuer à son inexpérience ces excursions en dehors de la langue.

Il faut donc que M. de Bazelaire, qui non-seulement sait, mais dont l'esprit a encore une assez haute portée, y prenne garde.

Au résumé, les *Promenades dans les Vosges* sont remplies d'intérêt; c'est un recueil spécial d'histoire et de littérature. Les annales de son département, les

grandeurs de la nature, ses bienfaits, ses mystères, tout est moisson pour son esprit, qui n'en recueille que la plus pure essence.

Ce livre est aujourd'hui entre les mains de tout habitant des Vosges : il n'est pas possible de faire mieux connaître un pays et d'y attacher plus d'intérêt, mais il sera aussi un jour dans toutes les bibliothèques comme œuvre à consulter : l'homme instruit ne trouvera pas dans les descriptions de M. de Bazelaire un songe doré, mais une réalité de connaissances qui alimenteront son esprit, et l'homme du monde un délassement qui lui tiendra lieu de consolateur de toutes les heures. Sans être prophète, nous osons donc prédire un succès, et l'auteur ne fera là que recueillir un témoignage mérité, et que nous lui souhaitons.

Le comte ALEXANDRE LE GRAND,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

Des artistes distingués ont prêté leur talent à l'ouvrage de M. de Bazelaire; de belles lithographies ornent ses livraisons ; on remarque, dans le nombre, les dessins de M. Justin Ouvrié, dont le mérite supérieur est incontestable ; puis nous citerons : le *Saut des Cuves*, près de Gerardmer, dont la composition, grande et largement dessinée, est en harmonie avec le sujet qu'elle représente ; la Vologne s'étend comme une nappe blanche entre deux rochers noirs, et la cascade qu'elle forme, en tombant du haut de ces rochers dans une plaine sombre et aride, produit un effet très pittoresque : le paysage est bordé par des sapins; à l'horizon on aperçoit de hautes montagnes blanches qui contrastent vigoureusement avec le premier plan.

Le *lac de Gerardmer* et *une Scierie au Valtin* sont de M. Justin Ouvrié; la dernière nous a semblé encore digne du talent de l'auteur ; la lumière est heureusement distribuée, et les détails en sont bien rendus.

La Vallée du Valtin, de MM. Fouilhouze et Dupressoir, offre une assez belle composition, bien lithographiée, sauf seulement un peu de sombre dans la couleur.

Le Cloître de la cathédrale de Saint-Dié, par MM. Vaultrin et Dupressoir; *les Vues de Remiremont*, de M. Mousveaux; les *Lacs de Longemer* et *de Tournemer*, par M. Dupressoir, et *le Château de La Roche*, sont tous dignes d'éloges.

Enfin, une des meilleures lithographies de la dernière livraison est celle de M. Justin Ouvrié représentant *Schirmeck*. Heureuses les publications auxquelles ce jeune artiste veut bien prêter son gracieux crayon! Nous citerons encore la *Promenade de Stanislas*, par M. Camille Roqueplan, et la *Vallée de Granges*, de M. Fouilhouse. Cette dernière est une des bonnes du recueil ; le calme et le silence de cette vallée, entourée de hautes montagnes, sont rendus d'une manière très poétique. Nous ne dirons rien des autres lithographies, elles n'ont rien de bien remarquable ; mais, en somme, et comme œuvre d'art, ce livre est une des bonnes productions du genre.

JÉHAN DU SEIGNEUR, statuaire,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

DE L'INTRODUCTION

DES PROCÉDÉS RELATIFS A LA FABRICATION DES ÉTOFFES DE SOIE, DANS LA PÉNINSULE HISPANIQUE,

SOUS LA DOMINATION DES ARABES,

Par M. le vicomte de SANTAREM.

La production de la soie est devenue depuis quelques années d'une si haute importance dans plusieurs contrées de l'Europe, et même aux États-Unis d'Amérique, que tout ce qui se rattache à l'histoire de l'introduction du mûrier et du ver-à-soie offre un vif intérêt et pique la curiosité de tous ceux qui s'occupent de l'industrie de la soie. Les recherches historiques auxquelles M. de Santarem s'est livré ont eu pour objet: 1° de fixer l'époque véritable de l'introduction de la culture du mûrier et de la fabrication de la soie dans la péninsule ibérique, époque que la divergence d'opinion de plusieurs auteurs a laissée jusqu'à présent incertaine; 2° de montrer en même temps, par des documents qu'il a publiés le premier, que cette branche d'économie rurale était dans un grand état de prospérité en Portugal avant les rapports directs établis avec la Chine par la nouvelle voie de communication ouverte vers cet empire, après le passage du cap de Bonne-Espérance, doublé par Vasco de Gama en 1497. Ce travail, quoique spécial pour la péninsule ibérique, se recommande par les nombreux documents que l'auteur a puisés dans tous les historiens de l'antiquité et du moyen-âge.

L'histoire de la Lusitanie, durant l'époque antérieure à la période romaine, est très obscure; et ce n'est que par conjectures qu'on peut arriver à quelques notions sur l'état d'industrie des anciens peuples de la péninsule ibérique. On ne connaît rien de positif sur l'état de l'économie rurale et de l'industrie des anciens Ibériens. On sait seulement que la Lusitanie abondait en grains, en bestiaux, etc. Si la soie a été connue en Lusitanie, c'est qu'elle y a été portée par les Phéniciens, dont le commerce s'étendait sur toutes les côtes de l'Ibérie et même dans l'intérieur. Les Phéniciens n'ayant connu ni le mûrier, ni l'insecte qui produit la soie, il doit être certain pour nous qu'il n'ont pu introduire que les productions qu'ils allaient chercher dans l'intérieur de l'Asie, et dans lesquelles la soie se trouvait comprise. L'histoire ne nous a conservé aucun document positif sur la fabrication des étoffes de soie dans la Lusitanie, qui cependant était déjà parvenue alors à un degré avancé de civilisation.

M. de Santarem s'attache à démontrer que, pendant la domination romaine, la fabrication des étoffes de soie était inconnue dans cette contrée. Le fameux traité de *Re rusticâ* de Columelle, le plus savant agronome de l'antiquité, prouve d'une manière décisive que le mûrier n'était pas cultivé dans la pénin-

sule ibérique comme un arbre dont les feuilles servissent à la nourriture des vers à soie; cet insecte n'était point connu. Quant au passage de Pline relatif aux chenilles qui vivent sur le cyprès, le térébinthe, le frêne et le chêne, dont on prétend que les habitants de l'île de Cos tiraient leur soie, il est trop obscur pour qu'on puisse en obtenir quelques notions précises sur la fabrication de la soie en Europe, avant l'époque de l'introduction du ver à soie et du mûrier blanc à Constantinople, sous le règne de Justinien, dans le VIe siècle. Les autorités citées par l'abbé Brotier prouvent que la soie dont les Romains faisaient usage au IIIe siècle, sous le règne d'Aurélien, était celle qui provenait de l'Orient ou du pays de Sérès.

Aucun document positif ne peut nous instruire sur l'introduction du mûrier et la production de la soie en Lusitanie, au VIe siècle. Si une semblable importation eût eu lieu à cette époque, elle pourrait être attribuée au célèbre Jean de Biclar, qui, né à Santarem, au Ve siècle, était allé dans sa jeunesse à Constantinople, y avait séjourné pendant dix-sept ans, et était devenu un des plus savants de son siècle. Cette opinion n'est présentée que comme une conjecture, car on ne trouve aucune trace de l'importation de cette industrie en Espagne et en Portugal, aux VIe et VIIe siècle; il en est de même durant l'occupation des Goths et des Visigoths.

Les premières notions positives qui nous sont parvenues sur l'introduction de la culture du mûrier et l'établissement des manufactures de soieries dans la Péninsule datent du temps de la domination des Arabes, qui s'emparèrent de l'Espagne au commencement du VIIIe siècle. Les Maures avaient des rapports commerciaux très fréquents avec la Chine, et on peut présumer que ce furent eux qui introduisirent de la Chine dans la péninsule ibérique le mûrier et le ver à soie. Au temps des califes de Cordoue, de la dynastie des Ommiades, notamment sous le règne d'Abderrahman III, c'est-à-dire au Xe siècle, l'Espagne exportait une grande quantité de soie brute et d'étoffes de soie. Cette branche d'industrie était si prospère dans la Péninsule au XIIe siècle, que le célèbre géographe Edrisi, qui la parcourait à cette époque, assure qu'il y avait dans le seul royaume de Jaen plus de six cents villes et hameaux qui faisaient le commerce de la soie. Séville, sous la domination des Maures, comptait à elle seule six mille métiers pour les étoffes de soie.

Les écrivains qui prétendent que ce sont les Siciliens qui ont porté dans la péninsule hispanique les procédés de la soie, sont tombés dans une grave erreur. M. de Santarem ajoute aux témoignages qui précèdent celui d'Otton de Frise, qui, dans son *Histoire du règne de Frédéric Barberousse*, rapporte que l'art de la fabrication de la soie, au XIIe siècle, était tellement florissant dans la péninsule ibérique, que les Génois, s'étant emparé, en 1148, de deux villes maures en Espagne, y apprirent cet art qui n'avait été que très récemment importé de la Morée en Sicile. On peut établir l'ordre chronologique de l'introduction des

vers à soie et des procédés de la fabrication des soieries dans l'Occident ainsi qu'il suit :

Au VIe siècle, dans l'empire grec, à Constantinople, sous le règne de Justinien ;

Au IXe siècle, environ, dans la partie de la péninsule hispanique qui tait sous la domination des Arabes ;

Au XIIe siècle, en Sicile, au temps de Roger, après que ce prince se fut emparé des principales villes du Péloponèse, et qu'il eut transporté leurs nombreux ouvriers en soie, et, avec eux, leur industrie, à Palerme ;

De là elle se répandit bientôt dans le reste de l'Italie et de l'Europe.

M. de Santarem a complétement atteint le but qu'il s'était proposé. Son mémoire, quoique spécialement rédigé pour constater l'époque véritable de l'introduction en Espagne de la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, ainsi que la fabrication des soieries, renferme une masse de faits et de recherches qui attestent la vaste érudition de ce savant historiographe et statisticien. On y trouvera des documents tout-à-fait nouveaux, puisés dans l'histoire de Portugal depuis l'établissement de la monarchie au XIIe siècle. La production et l'industrie de la soie ont été constamment encouragées et protégées par les rois de Portugal dans les XVIIe et XVIIIe siècles. Jean VI, qui transporta sa résidence au Brésil, avait établi des prix pour la plantation des mûriers. M. de Santarem pense que d'autres espèces de mûriers de la Chine furent transportés de ce pays en Portugal depuis le séjour que Thomas Pires y fit vers les années 1516 et 1517, et notamment depuis l'établissement des Portugais à Macao. Il regrette de n'avoir pu consulter la relation que Vicente Sarmento écrivit au XVIe siècle sur la Chine, ainsi que la chronique inédite du père Louis Coutinho, qui traite du commerce de la Chine, et dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque publique de Lisbonne. Son mémoire est le complément de ce que nous connaissions sur l'introduction du mûrier et du ver à soie dans l'Occident; il établit par des preuves historiques irrécusables que cette industrie a été apportée en Portugal et en Espagne par les Arabes, plusieurs siècles avant qu'elle fût connue en Sicile, ce qui confirme l'historique qui accompagne un petit traité publié à Boston en 1836.

En résumé, le travail de M. le vicomte de Santarem est plein de faits curieux, constatant une vérité historique pour ainsi dire nouvelle, et offrant en tous points une masse d'utiles indications.

VICTOR COURTET DE L'ISLE,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

CHOIX D'UNE NOURRICE,

Par le docteur MAIGNE.

Je le dis fort sérieusement : c'est ici un ouvrage d'un puissant attrait, non-seulement sous le point de vue scientifique, mais encore sous le rapport historique.

L'auteur commence par indiquer les motifs qui l'ont engagé à donner de la publicité aux résultats de ses nombreuses expériences; ces motifs sont d'abord l'intérêt des enfants, de ces êtres intéressants confiés dès leur naissance à des mains étrangères et mercenaires; puis la santé et le bien-être des générations futures.

Il aborde ensuite la question historique qui se rattache à l'allaitement des enfants chez les anciens; c'est la partie la plus curieuse pour nous, aussi vais-je m'y arrêter quelques instants.

D'après M. Maigne, l'usage des nourrices remonte à la plus haute antiquité. De tous temps, dit-il, les femmes ont connu la coquetterie, et, pour ménager leur fraicheur et leurs plaisirs, elles ont négligé les devoirs que leur impose la nature. On trouve dans l'Exode, chapitre 2, que Moïse, retiré des eaux par la fille de Pharaon, eut pour nourrice une femme israélite. Dans le livre des Rois, on voit Joas sauvé des mains d'Athalie par la femme du grand-prêtre Joad, et rendu à sa nourrice; et l'on sait avec quel talent notre Racine a reproduit cet épisode dans sa belle tragédie.

Dès les temps héroïques de la Grèce, les enfants du peuple, comme ceux des grands, étaient confiés à des étrangères ou à des esclaves pour les allaiter : Homère vient lui-même à l'appui de cette assertion, quand il dit, en retraçant l'entrevue d'Hector et d'Andromaque : « Andromaque accourt au-devant d'Hector; une esclave la suit, portant dans ses bras son jeune fils; à la vue du casque étincelant et de l'horrible panache qui flotte sur la tête de son père, l'enfant effrayé détourne la tête et se jette en criant sur le sein de sa nourrice. »

A Lacédémone on achetait des nourrices pour allaiter les enfants; et Amicla, la nourrice du grand Alcibiade, venait de la Laconie.

Platon lui-même parle des soins que les nourrices prodiguent aux enfants.

Pendant les malheurs de la Grèce on vit des femmes libres se louer comme nourrices.

A Rome il était d'usage de conserver les nourrices auprès des jeunes filles qu'elles avaient allaitées, jusqu'à leur mariage; et Tite-Live nous apprend qu'au moment où Appius voulut faire enlever Virginie, les cris de la nourrice qui l'accompagnait, firent assembler la foule qui la protégea contre la fureur du décemvir.

Du temps de Jules César, l'usage des nourrices était devenu si multiplié, qu'à

son retour des Gaules, il demanda si les dames romaines n'avaient plus d'enfants à nourrir et à porter dans leurs bras, puisqu'il n'y voyait que des chiens et des singes. Plus tard cet usage fut porté à un tel point, que les dames louaient des nourrices, pour s'en faire accompagner, lorsqu'elles n'en avaient pas; car, à cette époque, une nourrice était considérée comme un objet de luxe. Ce ne fut que sous le règne de Julien que l'on en comprit la véritable importance, et que les médecins commencèrent à donner des conseils sur le choix d'une nourrice, conseils bien vagues et bien incertains, mais qui dénotent un progrès dans la science et une amélioration dans les mœurs.

De nos jours on a souvent traité ce sujet dans des ouvrages de médecine; mais aucun traité spécial sur cette matière n'avait été publié, que je sache, avant le docteur Maigne.

Après une vigoureuse sortie contre les femmes du grand monde qui refusent de nourrir leurs enfants pour se soustraire aux soins assidus que réclament ces frêles créatures, soins qui les priveraient quelque temps de leur liberté et de leurs plaisirs, marâtres chez lesquelles les médecins et les philosophes ont vainement essayé de réveiller l'instinct maternel; les uns, en leur faisant sentir les dangers qui en résultent pour elles-mêmes, les autres, en leur exposant leur barbarie, l'auteur fait l'éloge de ces mères contre lesquelles le médecin est souvent obligé de lutter avec persévérance, et qui ne cèdent que lorsqu'il les a persuadées que leur santé n'est pas la seule compromise, mais encore qu'il y va de la vie de leur enfant, sacrifice qui prouve tout leur amour maternel.

Ici M. Maigne trace un tableau séduisant des plaisirs qui attendent la mère allaitant son fils, plaisirs qui compensent abondamment les joies passagères du monde, entremêlées d'angoisses et de regrets; il appelle ensuite l'attention sur le choix de la nourrice, c'est là le but de son livre. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les raisons qu'il allègue à l'appui des conditions par lui exigées, elles me paraissent toutes judicieuses, fondées sur le plus simple raisonnement, et n'exigent pas de grandes connaissances pour être appréciées.

Sans doute il est rare de les trouver exactement réunies chez un même sujet, mais on doit toujours préférer la femme qui s'en éloigne le moins. C'est principalement chez celle de la campagne, dont les habitudes se rattachent davantage à l'état primitif, qu'on rencontre cette force, cette fraîcheur, ce bien-être inconnus souvent dans les autres rangs de la société.

Il paraît, d'après les observations d'une foule de praticiens, et celle de M. Maigne en particulier, que les femmes brunes sont préférables aux blondes pour l'allaitement; leur lait est plus abondant, et cette observation avait déjà frappé les anciens. Les passions ont, d'après M. Maigne, une influence fâcheuse sur l'état du lait de la nourrice, et il serait dangereux de confier un enfant à une femme sujette à la colère.

Pour faire comprendre toute l'importance d'une bonne nourrice, l'auteur cite les inconvénients qui peuvent résulter de la négligence apportée dans un

pareil choix; il ajoute que les inclinations basses et dégradées qu'on remarque chez tant de jeunes gens proviennent peut-être de la nature de leur premier aliment. Ici qu'on me permette de ne point partager l'opinion du savant docteur, et de ne pas admettre cette influence morale du lait sur le caractère des individus. Que le lait ait une influence physique, je n'en doute pas ; mais croire qu'il peut exercer une action quelconque sur l'intelligence ou le caractère, c'est ce dont je ne puis convenir pour ma part. Je connais des personnes dont la première nourriture a été le lait de chèvre, et qui possèdent un caractère qui n'offre rien d'extraordinaire ou de bizarre ; je pense qu'il faudrait étayer une pareille supposition de nombreuses remarques pour lui donner quelque poids, et malheureusement l'auteur n'en cite aucune.

Quoique je sois entièrement disposé a payer à l'ouvrage de M. Maigne le tribut d'éloges qu'il mérite, je dois relever consciencieusement quelques inexactitudes qui s'y sont glissées. Ainsi l'auteur prétend que la chimie reste muette, lorsqu'il s'agit de déterminer les qualités bienfaisantes ou nuisibles du lait de telle ou telle femme; que, s'il y a quelque chose de commun dans la sécrétion du lait, considéré d'une manière générale, chaque femme apporte dans la composition de ce fluide des éléments qui lui sont propres, et que ces matériaux sont diversement élaborés. Je regrette de ne pas partager cette opinion.

Peut-être y a-t-il chez moi partialité en faveur d'une science dont je m'occupe exclusivement; je dois pourtant dire toute ma pensée. Je crois bien que le lait de telle ou telle femme peut contenir des quantités différentes des principes qui le constituent, ainsi plus ou moins de matière caseuse, de serum, de sucre de lait ; mais je ne pense pas qu'il puisse différer dans la nature des éléments qui entrent dans sa composition et qui sont les mêmes pour chaque espèce de lait. Un lait peut être plus ou moins nourrissant, il contient toujours les mêmes principes en quantité variable. S'il en était autrement, quelle confiance pourrions-nous avoir dans les analyses de nos plus grands maîtres en chimie?

L'âge du lait a aussi une influence très marquée sur le nourrisson, et M. Maigne avoue que la médecine ne possède encore aucun moyen de reconnaître si un lait est bon pour la nourriture de tel ou tel enfant. Ici l'auteur attaque encore injustement la chimie : « la chimie n'analyse pas la vie, dit-il, mais seulement les substances qui en sont privées ; elle ne pourrait que nous indiquer les éléments inanimés qu'elle aurait découverts sans nous apprendre rien autre chose. » Que doit donc apprendre la chimie à M. Maigne? N'est-ce pas assez de dire : voilà le principe nutritif, voici le principe sucré, voici le serum, etc., en telle proportion? Doit-elle encore dire : ce lait est bon pour un enfant ayant telle constitution ? n'est-ce point là la tâche du physiologiste? Le chimiste recherche les éléments qui composent un corps, mais il n'a pas à s'occuper de l'action de ce corps sur nos organes; c'est la tâche du médecin.

Dans le cas de toxicologie, le chimiste recherche le poison et quelle est sa

nature. C'est au médecin à dire quelle a été ou quelle est son activité sur l'économie animale.

L'auteur entre dans des développements circonstanciés sur les maladies des nourrices, leur traitement et les précautions à prendre pour empêcher l'enfant d'en être victime. Il donne des détails sur la nourrice du *roi de Rome*, fils de Napoléon, et sur la manière dont il fut nourri; ces détails, dus à madame Auchard elle-même, m'ont paru dignes d'intérêt.

Lorsque la grossesse de Marie-Louise fut officiellement déclarée, douze cents femmes se firent inscrire pour solliciter la place de nourrice. Parmi elles se trouvaient des femmes d'agents-de-change, d'avocats, etc. Le nombre en fut bientôt réduit à deux cents, puis à cinquante, à vingt-huit, à douze, à six, enfin à trois, dont deux restèrent constamment retenues, afin d'être prêtes à remplacer la nourrice en titre, dans le cas où elle tomberait malade, ce qui n'arriva pas.

Les vingt-huit dernières femmes furent visitées plus de douze fois par un conseil composé de MM. Dubois, accoucheur; Bourdier, médecin de l'impératrice; Bourdoix, médecin du roi de Rome; Auvity père, chirurgien du roi de Rome; Corvisard, médecin de l'empereur; Ivan, chirurgien de l'empereur.

La nourrice, superbe femme, était âgée de vingt-trois ans et demi. Son lait avait quatre mois et demi quand elle commença à nourrir.

Le prince n'était pas réglé pour têter, il a tété jusqu'à quinze fois par nuit. Le lait était fort abondant. Le fils de la nourrice a tété avec le prince pendant trois mois.

Le prince n'a commencé à manger qu'à onze mois. Il fut sevré à quatorze mois et treize jours. Il avait alors quatorze dents.

La nourrice avait trois berceuses à ses ordres. Elle sortait tous les jours, à pied ou en voiture, dans les intervalles où elle ne donnait pas à têter. Les promenades étaient d'une heure au plus.

La nourrice faisait trois repas, déjeuner, dîner et souper, ce dernier à huit heures. Tous les jours on lui faisait prendre un potage à la purée de lentilles.

Le coucher était fixé pour tous les jours à onze heures. Quant au lever, l'heure variait, suivant que la nuit avait été bonne ou mauvaise.

Après la nourriture, la nourrice voyait le roi quand elle voulait. Elle pouvait entrer à toute heure et sans jamais attendre.

A la suite de ces détails, M. Maigne parle du danger de confier les enfants à des mains étrangères; il cite l'exemple affreux de cette servante à laquelle on avait confié un enfant à la mamelle, et qui, le voyant endormi, le posa sur l'herbe pour causer, à quelque distance, avec une de ses compagnes. Au bout de quelques instants l'enfant était mort; une couleuvre s'était glissée dans sa bouche, et l'avait étouffé. Ce trait me rappelle un tableau qui a été remarqué à l'Exposition, il y a trois ans. Il représentait une dame rentrant d'un bal, et trou

vant son enfant étouffé sous l'oreiller de sa nourrice endormie. Ce fait est trop souvent historique.

L'auteur blâme également ces femmes qui ne nourrissent leur enfant que par vanité, et qui ne se refusent aucun plaisir, aucune fête, aucun bal. Au retour, elles rapportent à leur enfant, longtemps privé de nourriture, un lait échauffé par la fatigue, par l'émotion. De là souvent des maladies, et même la mort. D'autres ont une nourrice supplémentaire, espèce de substitut, qui donne son lait pendant la nuit pour ne pas déranger la mère, ou lorsque cette dernière se livre aux plaisirs et aux fêtes.

M. Maigne termine par des conseils aux femmes enceintes sur les précautions qu'elles doivent prendre pendant la durée de leur grossesse, et sur les moyens de calmer leurs souffrances après l'accouchement.

Au résumé, son ouvrage abonde en détails intéressants, mis à la portée de toutes les intelligences. Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances médicales pour comprendre et ses conseils et leur importance.

Ch. Favrot,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. J. L. VINCENT,

Membre de la 2e classe (*Hist. des langues et des littératures*).

Paris, le 6 septembre 1839.

Plusieurs personnes ont pensé que j'étais l'auteur de l'explication des Apices de Boëce, que l'Institut Historique a insérée à la page 235, de son journal de juin dernier.

Je pourrais me contenter de leur répondre qu'il n'en est rien; à coup sûr, ils me croiraient sur parole, ceux surtout qui savent que je ne me suis guère occupé de mathématiques; mais je veux donner une preuve surabondante que ce travail n'est pas de moi, en convenant, non-seulement que je ne l'ai ni fait ni pu faire, mais encore que, malgré tous mes efforts, je ne l'ai pas compris. J'espère que ce sera une occasion pour mon savant homonyme de revenir sur ce sujet, et de dissiper les obscurités que j'ai rencontrées dans son explication.

Il me semble, dabord, Messieurs, que M. Vincent aurait dû nous dire plus positivement si les noms dont il parle, *igin*, *andras*, *orbis*, etc., s'appliquent aux nombres en eux-mêmes, ou seulement aux *caractères*, aux *signes* dont on se sert pour les exprimer. Tantôt, en effet, il parle de *chiffres*, de *signes*, de *caractères*,

de *notation;* tantôt il emploie le mot *nombres*, ce qui jette de la confusion dans les idées.

De deux choses l'une, pourtant ; ou ces noms s'appliquent aux *nombres* eux-mêmes, et alors il ne sont pour nous et notre calcul l'origine de rien absolument ; les nombres étant de tous les pays, et ne dépendant en aucune façon du nom qu'on leur donne. Ainsi, que le nombre (ou la semence, σπερμα) I s'appelle et s'énonce *un* en français, εις en grec, ou *unus* en latin, l'idée ne change pas. Et assurément personne ne prétendra que *un* soit *un* parcequ'il a plu aux pythagoriciens de donner à ce nombre un nom qui, en le tiraillant un peu, signifierait *femme* η γυνη (*igin*). De même, le nombre 2 suscite partout la même idée, qu'on l'appelle *deux* ou *duo*, et 3 sera toujours la même chose, soit qu'on le désigne par le mot dont nous nous servons dans notre idiome, ou qu'on l'appelle *tres* en latin ou τρεις en grec.

Ainsi, déjà s'il s'agit des nombres en eux-mêmes, les recherchès M. Vincent ne nous apprendront rien, et ne peuvent même nous rien apprendre sur l'origine des nôtres ; cette origine étant la même que celle de tous les autres peuples ; c'est-à-dire la nature des choses et des rapports.

Mais s'il s'agit de l'expression graphique de ces nombres, c'est-à-dire des caractères 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ; outre qu'ici les noms barbares, et selon toute apparence cabalistiques, ne peuvent nous être d'aucun secours, je crains fort qu'il ne soit pas exact de faire remonter nos caractères numériques jusqu'à Pythagore ou à ses disciples, attendu qu'il est généralement reconnu que ces signes, et même leur nom de *chiffres* (ziffra), nous ont été transmis par les Arabes, et que les Grecs ni les Latins ne les connaissaient pas.

Je ne vois donc pas, non plus, que les mots en question prouvent, en aucune façon, que nos chiffres aient pour origine les *apices* de Boëce.

Venons maintenant à quelques détails :

« Il est à observer, dit M. Vincent, que les anciens pythagoriciens considéraient les nombres IMPAIRS comme MALES, et les nombres PAIRS comme FEMELLES. »

Nous consentons à observer cela. Mais nous observons en même temps que l'auteur doit expliquer comment 2 (qui est bien un nombre PAIR, et doit par conséquent être FEMELLE) peut avoir été rationellement exprimé par le mot *andras*, que l'auteur fait dériver assez heureusement de ανηρ ανδρος, qui signifie *homme*, et par conséquent MALE. Les pythagoriciens anciens (et nouveaux s'il y en a) ne sembleraient-ils pas être tombés là dans une flagrante contradiction ?

En second lieu, il ne m'est pas démontré que 3, *orbis*, ait pour étymologie ορμη, avec lequel il n'a de rapport que la première syllabe.

J'éprouve bien des difficultés aussi sur le sixième *apice*, appelé *chaleur;* je ne vois ni comment ce mot peut signifier *once*, ni comment l'once peut répondre au nombre 6; ni comment, quand elle y répondrait, ce mot aurait été employé pour exprimer le 6 par la raison que le nombre 6 est *parfait*. Qui jamais a vu dans

les auteurs latins le nombre 6 représenté par l'*once*, ou l'*once* représentée par le 6? Horace, dans l'*Art poétique*, nous parle de l'once en détail. Il suppose un jeune Romain à qui l'on demande *si de quiconce remota est uncia, quid superest?* Si de cinq onces on en retranche une, que restera-t-il? — Le jeune homme, qui connaît l'once sur le bout du doigt, et ne se doute pas qu'elle ait le moindre rapport avec 6, répond : *poteras dixisse: triens.* Vour auriez pu le dire vous-même; il reste un tiers (de la livre, c'est-à-dire 4 onces); puis il ajoute : Et si à 5 onces vous en ajoutez une? — Vous aurez alors une demi-livre (ou 6 onces), répond le jeune Romain. Et nous ne voyons pas qu'il s'extasie sur les perfections de l'once, quoique pourtant l'occasion fût assez belle.

J'arrive au septième des *apices* de Boëce, nommé *celentis*. J'admets avec M. Vincent qu'on puisse faire dériver ce mot de θηλυτιος; mais je dis : l'apice 9 est un nombre impair; donc il est MALE, d'après le principe pythagoricien. Mais, s'il est MALE, comment a-t-on pu lui donner le nom de θηλυντος qui signifie FEMELLE? Ici, je me perds.

L'auteur paraît avoir senti l'objection. Il a recours à Meursius qui paraît l'avoir sentie aussi; et il se tire d'affaire avec plus de promptitude que de bonheur, selon moi, en nous disant que dans Meursius le neuvième apice est appelé αθηλυντος, qui signifie précisément le contraire de θηλυντος, c'est-à-dire *inefféminé* ou *viril*. Et, grâce à cette petite métamorphose, le principe pythagoricien relatif aux nombres IMPAIRS (qui sont MALES) se trouve ici sauvé. Mais, de l'aveu de M. Vincent, les marbres d'Arundel, dont l'autorité est grande, se trouvent sacrifiés, puisqu'ils portent θηλυντος et non αθηλυντός. Meursius est-il d'une plus grande autorité que les marbres d'Arundel?

Ce n'est qu'en tremblant, je vous le jure, que je propose ces difficultés à mon honorable homonyme. Mais il m'a semblé que, puisqu'il avait spontanément entrepris de traiter cette question, il serait sans doute plus propre que qui que ce soit à dissiper les obscurités que son premier article a fait naître dans mon esprit et peut-être dans quelques autres.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, DES RÉUNIONS DES CLASSES ET DES SÉANCES DU CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 7 août 1839, la première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne); 27 membres sont présents.

M. Antonio Feliciano de Castilho, de Lisbonne, adresse à l'Institut Historique

deux ouvrages portugais de sa composition, l'un contenant un *Récit des derniers moments de l'empereur don Pedro,* l'autre formant les premières livraisons des *Tablettes historiques du Portugal.* — Renvoi à MM. E. de Monglave et Ernest Breton pour un rapport.

Le même M. de Castilho entretient l'Institut Historique de la découverte faite, à la Bibliothèque Royale de Lisbonne, par le conservateur M. Alexandro Herculano, d'un manuscrit français relatif au premier voyage de nos compatriotes en Chine. M. de Castilho désirerait savoir si ce manuscrit, dont il envoie le titre, a été publié en France, et s'il serait possible, dans le cas où il ne l'aurait pas été, de le faire imprimer à Paris. — M. le baron de la Pylaie est chargé par la classe de faire à ce sujet des recherches à la Bibliothèque Royale.

M. le comte Reinhart, secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, exprime ses regrets de ne point participer, comme il le désirerait, à nos travaux. Il espère avoir un jour plus de loisirs à nous consacrer.

M. Pihan de la Forest annonce à la classe qu'il s'occupe depuis dix ans d'une *Bibliothèque géographique, historique et statistique de la France,* pour faire suite et pour servir de complément à celle du Père Lelong. Il demande que son prospectus soit examiné, et sollicite les renseignements de ses collègues.

M. le chanoine Orsière, de la ville d'Aoste, nous promet de prochains travaux.

M. le prince Louis Napoléon, notre collègue, nous adresse un volume intitulé : *Idées napoléoniennes.* — Renvoi à M. B. Saint-Edme pour un rapport.

Deux lettres de M. Lucien de Rosny, contenant des détails archéologiques, sont renvoyées à M. Ernest Breton pour un rapport.

Hommages d'une *Notice sur Crécy* et *d'un Mémoire sur Clermont-Oise,* par M. de Cayrol; d'un ouvrage allemand de M. le pasteur Graff sur *l'Histoire de Mulhausen,* d'un *Atlas historique et géographique de la France,* par M. Dufau, et des dernières livraisons de la *Revue anglo-française* de Poitiers, des *Archives curieuses de la ville de Nantes* et des *Mémoires de la société archéologique du midi de la France,* siégeant à Toulouse.

MM. le comte Sigismond Plater et Ottavi sont proclamés, au scrutin secret, candidats à deux places de membres résidants, vacantes dans la classe.

Ces deux nominations ont été précédées d'une discussion sur les titres des candidats, discussion à laquelle ont pris part MM. Leudière, Dufey (de l'Yonne), Henri Prat et Camille de Friess.

Rapport de M. Henri Prat sur *Versailles, seigneurie, château et ville, essai historique,* avec planches et *fac simile,* par Emmanuel de Sainte-James : première partie, le *Val de Galie* et *le Château de Louis XIII,* — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. O. Mac-Carthy sur une *Histoire de la régence d'Alger,* par MM. Sander Rang et Ferdinand Denis. — Même renvoi.

Rapport de M. le baron de la Pylaie sur la *Carte pisane* de la Bibliothèque du Roi.

M. Eug. de Monglave, à l'aide des noms des lieux inscrits sur cette carte, cherche à contester son authenticité, et à démontrer qu'elle remonte à une époque bien postérieure à celle que lui assigne le savant M. Jomard.

M. Mac-Carthy parle dans le même sens.

M. le baron de la Pylaie combat les deux préopinants.

La discussion est renvoyée à une prochaine séance.

M. Pihan de la Forest distribue à ses collègues présents des prospectus de sa *Bibliothèque géographique, historique et statistique de la France*, et répond à quelques observations sur ce travail, qui lui sont adressées par MM. Dréolle, Leudière et de Monglave.

M. Dufey (de l'Yonne) propose le renvoi au comité central des travaux. — Adopté.

∴ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est réunie le mercredi, 14 août, sous la présidence de M. Villenave; 26 membres sont présents.

M. le secrétaire perpétuel communique à la classe la correspondance qui se compose :

1° D'une lettre de M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, qui regrette beaucoup de ne pouvoir cette année, à cause de la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville, mettre une de ses salles à notre disposition pour le prochain congrès.

2° D'une lettre de M. Polydore de Labadie, à Saint-Girons, (Ariége), faisant part des nombreux obstacles qui s'opposent à la continuation de son travail sur les Basques. Cette lettre est accompagnée de pièces manuscrites relatives à la langue de ce peuple, et d'observations sur ce sujet, de notre collègue M. Dumège, de Toulouse, etc. — Renvoi, pour un examen, à M. Eug. de Monglave.

3° D'une lettre de M. Henri Germain, de Vernon, sur le plan d'un nouveau dictionnaire latin qu'il médite, et auquel il invite l'Institut Historique à prendre part. A cette lettre sont jointe un specimen et une réponse fort encourageante de M. Villemain, ministre de l'Instruction publique. — Renvoi à M. Leudière.

4° D'une lettre de M. Espic, de Sainte-Foix (Gironde), annonçant qu'il va mettre la dernière main à son travail sur les monuments des Pyrénées, et en envoyer le manuscrit à l'Institut Historique. Il lui adresse, en attendant, une ode gasconne qui a pris part au concours fondé par la Société Archéologique de Béziers.

5° D'une lettre de M. Victor Derode, d'Esquermes (Nord), accompagnée du second exemplaire de sa grammaire, exemplaire qui lui avait été demandé conformément au réglement. — Renvoi à M. Thommerel pour un rapport.

6° De deux ouvrages en italien, l'un sur le projet de réforme de l'instruction publique à Naples, l'autre sur l'éducation des séminaires dans le même pays. Un seul exemplaire ayant été déposé, il n'est pas désigné de rapporteur.

M. Thommerel dépose sur le bureau son livre intitulé *British prose writers.* — M. Aguesse est nommé rapporteur.

La parole est à M. Leudière pour plusieurs rapports. Le premier roule sur l'*Histoire littéraire de France avant le XIIe siècle*, par M. Ampère. — Renvoi au comité du journal.

Le même orateur est appelé à traiter la question portée à l'ordre du jour : *Quelles sont les différences caractéristiques des langues anciennes et des langues modernes ?*

Il commence par établir certains rapports entre les langues sanscrite, grecque et arabe ; montrant ensuite que la richesse de ces trois langues tient aux mêmes causes, à des circonstances analogues, il établit de quelle manière, en général, les langues arrivent au plus haut degré de perfection qu'il leur est donné d'atteindre, et par quelles catastrophes elles se dégradent. Il appelle ces deux situations l'état synthétique et l'état analytique.

M. N. de Berty reproche à M. Leudière d'avoir perdu de vue la question, telle qu'elle a été formulée, et demande à présenter quelques observations qui complèteront sa pensée. Selon M. de Berty, les langues anciennes se distinguent des modernes par leur caractère métaphorique, imitatif, elliptique, caractère qui tient aux époques de leur formation et aux circonstances qui s'y rattachent.

M. Leudière n'admet pas cette distinction spécieuse entre des époques primitives et des temps plus rapprochés. Le caractère imitatif que M. de Berty attribue aux plus anciennes langues ne s'y trouve pas.

M. Villenave pense que les deux orateurs sont trop exclusifs. D'une part, il y a beaucoup de métaphores, d'ellipses et d'onomatopées dans les langues modernes. D'une autre part, les langues anciennes sont beaucoup plus métaphoriques et imitatives.

M. de Monglave croit qu'il faudrait d'abord s'entendre sur les langues qu'on veut comparer ; beaucoup de langues anciennes ont disparu ; nous ne les connaissons guère plus que par tradition. Il faut donc s'en tenir à la comparaison de celles qui nous restent intactes, complètes, avec les modernes ; mais la difficulté se représente quand on veut en former des faisceaux distincts pour établir des points de comparaison satisfaisants. La question semble à l'orateur une des plus fécondes en controverses.

M. N. de Berty désire que dans la distinction à établir entre les langues, on fasse entrer aussi en ligne de compte l'influence du climat, qui les rend plus ou moins métaphoriques.

M. Vincent regrette qu'on s'éloigne de plus en plus de la question. Il ne s'agit pas, dit-il, de comparer des langues contemporaines, mais bien des langues anciennes et des langues modernes. Quant à la métaphore, toutes les langues en faisant largement usage, il n'y a, sur ce point, aucune distinction bien tranchée à établir.

M. Thommerel partage cette opinion. Il ne pense pas que l'ellipse non plus, puisse servir à établir une distinction.

Après quelques observations de MM. Leudière et Thommerel, sur le caractère particulier de la langue anglaise, la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

⁂ Troisième classe (*Histoire de sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), séance du mercredi 21 août. Présidence de M. le docteur Cerise; 27 membres sont présents.

Nouvelles observations de M. Eugène de Monglave, sur la carte pisane de la Bibliothèque du Roi, dont un croquis a été communiqué à la première classe par M. le baron de la Pylaie. L'honorable membre regrette de ne pouvoir compléter ses éclaircissements, n'ayant pu avoir communication du croquis à l'aide duquel il eût vérifié les localités et leurs positions. Il attendra qu'il plaise à M. de la Pylaie de le mettre à même de réfuter ses assertions sur l'ancienneté, selon lui, fort contestable de ce document.

Lettres de MM. l'abbé Pélier de la Croix, Félix Barrau et le docteur Trompeo, qui offrent divers ouvrages.

On vote sur la candidature de M. le docteur Belloc, qui demande a passer dans la troisième classe. Il y est admis à l'unanimité.

La classe reçoit plusieurs brochures de polémique religieuse, par M. l'abbé Pélier de la Croix, (rapporteur, M. l'abbé Badiche); un mémoire de M. Granier de Sainte-Cécile, sur le *moyen d'éteindre la mendicité*, (rapporteur, M. le docteur Josat); une brochure de M. Barrau, géomètre en chef, sur le cadastre, (rapporteur, M. Deville); *un mot sur les 50 millions prêtés par la banque de France à celle d'Angleterre*, par M. Victor Courtet de l'Isle; l'*Ami des sourds-muets*, par M. Piroux; deux autres brochures de M. Pélier de la Croix, sur la mort du dernier des Condés, (rapporteur, M. F. Chatelain).

M. Josat continue à comparer les principales histoires de la philosophie. Il cite plusieurs écrivains célèbres dans cette partie. Théoponte, Speusippe, Aristote, le génie géant de l'antiquité, Zéphisodore, un des critiques les plus acharnés contre le grand Aristote, etc.

M. Fresse-Montval regrette que M. Josat n'ait pas donné ses citations en grec ou en français.

M. Josat répond qu'il a préféré une bonne traduction latine à une mauvaise traduction française, et qu'il n'a pas jugé la langue grecque assez familière à ses auditeurs.

M. Fresse-Montval reproche à M. Josat de s'être beaucoup plus occupé des historiens des philosophes, que de ceux de la philosophie.

M. Josat répond que, dans ces siècles éloignés, il n'a pu s'empêcher de les confondre, mais que cette confusion disparaîtra dans la suite de l'ouvrage.

M N. de Berty pense que M. Josat n'a pas envisagé la question sous le vé-

ritable aspect que lui donne l'ordre du jour, qu'il ne l'a pas assez étendue, qu'il n'a pas comparé enfin les doctrines des Pytagoriciens, des Épicuriens, des Stoïciens.

MM. Leudière et Bernard-Jullien critiquent également le travail de M. Josat, en ce qu'il traite trop légèrement plusieurs historiens des philosophes.

La classe, après quelques observations de M. Josat, renvoie cette partie de son travail au comité du journal.

Rapports de M. Dréolle sur une lettre de M. le docteur Hunault de la Peltrie, relative à Papin, inventeur des machines à vapeur, et sur une seconde lettre du même, qui traite d'une exposition des produits de l'industrie française dans trois départements de l'Ouest.

Le rapporteur conclut à ce que des remercîments soient adressés à M. de la Peltrie, et propose le dépôt de ses deux lettres aux archives.

Ces conclusions sont admises par la classe, après quelques observations de MM. E. de Monglave, F. Chatelain et Bernard-Jullien.

*** Le mercredi 28 août, séance de la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*), présidence de M. Pigalle, statuaire; 22 membres sont présents.

M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre (Côte-d'Or), envoie les dessins de quelques nouveaux vases et autres objets trouvés à Broin. La première feuille de ces dessins représente un petit vase en terre cuite, qui paraît avoir été verni; il est simple d'ornements, et a été trouvé enfermé dans un autre dont il manque quelques parties. Ce dernier semble avoir été exposé à un feu très violent, si l'on en juge par l'état de vitrification et la teinte violâtre de la matière qui le compose. Dans le même lieu ont été découverts des morceaux de verre mis en fusion et un fragment de brique qui en est couvert jusque sur ses fractures.

M. Gauthier-Stirum a tracé également le dessin d'une médaille de l'empereur Commode, qui gisait dans le même sol. Elle est d'une conservation parfaite et entièrement revêtue d'un vernis antique qui en constate l'authenticité.

Vient ensuite un tube en fer, découvert dans un vase d'une assez grande dimension, rempli de petits ossements, avec une médaille à l'effigie de l'empereur Domitien.

La feuille n° 2 représente une lampe trouvée dans la même localité, ainsi qu'un col d'amphore de terre cuite. La lampe est composée d'une matière semblable à peu près à l'ardoise et aussi tendre. Quant aux deux médailles, l'une de Julia Mamaca, et l'autre de P. Septimus Geta, elles ont été découvertes sous une pierre de dix-huit pouces environ de largeur et de dix pouces d'épaisseur, avec des cendres, des ossements humains, et des tuiles à épais rebords.

La feuille n° 3 représente la lampe vue en dessous.

Le dessin de la feuille n° 4 donne une juste idée du vase qui contenait les ossements, le tube de fer et la médaille de Domitien.

Le fer de lance (feuille n. 5), qui n'est plus que terre et oxide, a été trouvé à une très petite distance du lieu des premières découvertes, à deux pieds de profondeur.

Tous ces dessins, exécutés avec ce talent gracieux qui caractérise M. Gauthier-Stirum, sont renvoyés à M. Ernest Breton pour un rapport.

M. Dufour, de Moulins, membre correspondant, toujours en butte à de nouvelles persécutions, dénonce à la classe une assertion mensongère d'un membre du conseil d'arrondissement de cette ville, au sujet du projet de vente des tours de Bourbon l'Archambault. Pour mettre ses collègues en état de juger la question, il joint à sa lettre les pièces qui doivent l'éclaircir et il ajoute : « Si vous pensez que le fait doive être remarqué, veuillez en faire mention de la manière qui vous paraîtra la plus convenable. »

M. le comte Lepeletier d'Aunay, président de l'Institut Historique, rend compte d'un voyage qu'il vient de faire dans l'Anjou, et des antiquités remarquables qu'il y a visitées. Il a vu à Chinon les restes de la chambre où Charles VII reçut Jeanne d'Arc. On y trouve encore le cachot où Louis XI enferma Ludovic Sforce.

L'ordre du jour appelle la nomination de M. le vicomte de Sain d'Arod, compositeur musical, ancien maître de chapelle, qui a rempli les formalités prescrites par le réglement.

Avant de procéder à cette opération, MM. Villenave et de Monglave, ses présentateurs, sont invités à donner, sur la personne du candidat, les renseignements qu'ils possèdent.

Après le rapport de ces deux membres, la classe passe au scrutin secret, et M. le vicomte de Sain d'Arode est proclamé membre résidant de la quatrième classe.

Rapport de M. E. de Monglave sur le *Voyage historique et pittoresque de M. De Bret au Brésil.*

L'orateur analyse le premier volume de cette publication monumentale, volume qui traite des peuples sauvages de cette partie de l'Amérique. Il fait ressortir le mérite de cette œuvre sans modèle, et donne les plus grands éloges à l'exactitude et à la véracité de l'auteur. — Renvoi au comité du journal.

*** La cinquante-unième séance de l'Institut Historique a eu lieu le vendredi 30 août 1839, sous la présidence de M. Villenave. 45 membres sont présents.

M. le secrétaire perpétuel lit la correspondance :

M. Boullée, de Lyon, de la société philotechnique de Paris, des Académies de Lyon, Turin, Dijon, Rouen, etc., réclame contre le compte-rendu de son *Histoire de la dernière année de la Restauration.* Il combat les conclusions du rapporteur, M. Dufey (de l'Yonne), et attend, dit-il, de l'impartialité de l'Institut Historique l'insertion textuelle de sa réclamation dans la première livraison du journal. — Renvoi à la première classe (*Histoire de France*).

M. Polydore de Labadie, de Saint-Girons (Ariège), rend compte de la mission

dont l'Institut Historique l'avait chargé auprès de notre savant collègue M. du Mège, de Toulouse, et des doctes conseils dont il lui est redevable pour ses travaux historiques sur les *Escualdunacs*, ou Basques. Il prie la Société de solliciter en sa faveur, du gouvernement, une modeste somme et un congé de trois mois, qui le mette à même d'aller parcourir les provinces qu'habite ce peuple en France et en Espagne. — Renvoi au conseil.

M. Lucien de Rosny, de Melun, nous communique de curieux détails sur ses études et sur un travail qu'il prépare, ayant pour titre : *Bibliothèque historique, chronologique et archéologique de la ville de Lille.*

M. Ferdinand de Luca, membre de l'Institut royal des Sciences de Naples, envoie la liste de ses ouvrages avec quelques observations sur la manière dont on a considéré l'histoire de la géographie jusqu'à ce jour, et sur les améliorations dont cette étude serait susceptible. Il fait hommage à l'Institut Historique de ceux de ses ouvrages qu'il a en son pouvoir, et s'engage à lui faire parvenir les autres le plus tôt possible.

M. le secrétaire-perpétuel fait observer qu'à l'exception d'une séance extraordinaire de la deuxième classe, il n'y aura plus de réunion particulière de l'Institut qu'après le congrès, c'est-à-dire en novembre. Il craint que le temps ne nous manque aujourd'hui pour la lecture entière des quatre lettres qu'il vient d'analyser et qui sont fort étendues, fort intéressantes. Vu l'urgence, il en propose le renvoi, sans lecture, au comité du journal.

M. Dufey (de l'Yonne), bien qu'il soit d'usage dans les classes et les assemblées générales, de n'envoyer au comité du journal que des manuscrits entièrement lus, appuie, vu l'urgence, le renvoi au comité central des travaux, réuni extraordinairement au comité du journal.

M. J. A. Dréolle pense qu'on doit se contenter du résumé rapide des quatre lettres, et les renvoyer simplement au comité du journal.

M. Martin, de Paris, propose d'en réserver la lecture entière pour le moment où l'ordre du jour de la présente séance sera épuisé.

M. Fresse-Montval demande qu'on vote sur la proposition de M. Dufey (de l'Yonne). — Elle est adoptée au scrutin secret.

Vingt-trois volumes ou brochures sont offerts à l'Institut Historique. Des remerciments sont votés aux donateurs.

Il est voté sur l'admission définitive d'un candidat agréé par la première classe, M. Jean Ortiz da Silva, littérateur brésilien, et sur celle d'un candidat agréé par la quatrième, M. le vicomte de Sain d'Arod, compositeur musical.

M. le docteur Belloc, membre de la première classe, a obtenu, sur sa demande, de passer dans la troisième classe, en se conformant à toutes les prescriptions du réglement.

Dans la prochaine assemblée générale de novembre il sera voté, suivant le nouveau réglement, sur la présentation de M. le comte Sigismond Plater.

M. Dufey (de l'Yonne) est appelé à la tribune pour un rapport sur les travaux

préparatoires du congrès qui s'ouvrira le 15 septembre. « Jamais, dit-il, à pareille époque, les questions ne se sont présentées aussi nombreuses.

« La deuxième question de la première classe (*Histoire générale*) *sur le peuple chinois*, a été prise par M. Alix; la troisième sur les *Eléments qui ont concouru à la formation du peuple romain*, par M. Leudière; la cinquième, sur les *Invasions des Sarrasins en France*, par M. H. Prat; la sixième, sur *la Grandeur et la Décadence de Venise*, par M. Dréolle; les deux questions supplémentaires, l'une sur l'*Ancienne pairie*, par M. H. Prat; l'autre, sur l'*Étude de la philosophie de l'histoire*, par M. Alix.

« Deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*). Première question, *Différences des langues anciennes et des langues modernes*, M. N. de Berty; troisième, *Eléments primitifs de la langue française*, par M. Leudière; quatrième, *Recherches sur la Mimique*, par M. Ferdinand Berthier, professeur sourd-muet à l'Institut royal des sourds-muets de Paris.

« Troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*). Première question, *Des principales histoires de la philosophie*, M. le docteur Josat; troisième, *Rapport entre les endémies et l'état social des peuples*, M. le docteur Victor Martin; cinquième, *Origine et histoire de l'astrologie*, MM. Henri-Germain, de Vernon, et Eug. de Monglave; questions supplémentaires, *Enseignement populaire du droit*, M. Henri Cellier; *Histoire de la législation de la propriété littéraire*, MM. Malioche et Dufey (de l'Yonne).

« Quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*). Première question, *Décadence de l'art chez les Romains*, Ernest Breton; cinquième, *le Zodiaque de Denderah*, M. Ferdinand Thomas.

« Récapitulation faite, sur 15 séances que doit durer le congrès, 7 seront consacrées à des lectures de mémoires. La nomenclature donne un total de 23 mémoires, lesquels, divisés en 7 jours, produisent 3 2/7 mémoires pour chacun des jours consacrés aux lectures. Jamais il n'y eut si grande abondance.

« En outre, presque tous les orateurs ont fixé d'avance les jours où ils seraient prêts, en sorte que le conseil, constitué en commission du congrès, pourra, dès sa première réunion, pourvoir, sans difficulté, à l'ordre du jour de toutes les séances.

« Le comité du réglement, ajoute M. Dufey, a, par un réglement spécial, pourvu à quelques points de police intérieure qui ne pouvaient être compris et rendus publics dans le réglement général du congrès. »

Ici le rapporteur énumère divers articles de police intérieure dont il fait sentir la nécessité. « Tel est, dit-il, le réglement spécial, adopté par le conseil et le comité du réglement. Je suis chargé de vous l'apporter ici comme une simple communication, sur laquelle il n'y a plus à voter. Mais la discussion peut bien s'ouvrir, et de nouvelles lumières en résulter pour l'Institut Historique. »

Ont pris successivement la parole dans cette discussion : MM. Villenave,

Fresse-Montval, Eug. de Monglave, Leudière, Dréolle, N. de Berty. Elle a été close par le rapporteur.

L'ordre du jour appelle M. Leudière à la tribune pour y lire un mémoire intitulé : *Sicinius Dentatus*, ou *le brave des braves dans les temps antiques*.

M. Leudière s'excuse de n'être pas prêt ; « mais on se tire, dit-il, des plus mauvais pas avec des collègues comme les nôtres. »

M. Bernard Jullien veut bien remplacer M. Leudière à la tribune, et lit un mémoire sur *la Physique des anciens*.

Cette lecture n'a pas cessé un instant de captiver l'attention de l'auditoire qui, à l'unanimité, renvoie au comité du journal le mémoire de M. Bernard Jullien.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est réunie extraordinairement le mercredi 11 septembre 1839, sous la présidence de M. Villenave. — 24 membres sont présents.

Hommages d'une *Notice historique sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian, ancien censeur des études de l'Institut royal des sourds-muets de Paris*, par notre collègue Ferdinand Berthier, pofesseur sourd-muet, son élève ; de trois brochures littéraires de M. Ferdinand de Luca, de Naples ; et d'un *Essai* de M. de Cayrol, *sur la Vie et les Ouvrages du P. Daire, ancien bibliothécaire des Célestins*.

M. Leudière fait un rapport verbal sur le projet d'un *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, dû à notre honorable collègue M. Henri Germain, de Vernon. Il conclut à ce que des encouragements soient donnés à l'auteur pour cette œuvre d'érudition et de patience, mais il ne pense pas que l'Institut Historique doive céder au vœu de M. H. Germain, en prenant une part quelconque à la rédaction d'un travail peu susceptible d'une si nombreuse collaboration. — La classe adopte les conclusions du rapport.

M. Bernard Jullien présente quelques observations sur le choix de pièces historiques fait par le comité du journal. Il signale plusieurs erreurs très graves dans celles qui font partie de notre dernière livraison.

M. N. de Berty pense que chaque auteur, signant ses articles, reste responsable des erreurs historiques qui les déparent.

M. Paquis demande que cette question grave soit mise à l'ordre du jour de la prochaine séance de la deuxième classe. — La classe n'adopte pas cette proposition.

M. Leudière donne lecture d'un manuscrit fort curieux, intitulé : *Sicinius Dentatus*, ou *le brave des braves dans les temps antiques*. — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. Trémolière sur un ouvrage de M. Chatelain : *la Mythologie comparée à l'Histoire*. — Même renvoi.

*** Le cinquième congrès de l'Institut Historique s'est ouvert le dimanche 15 septembre 1839, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), président de la première classe (*Histoire générale et Histoire de France*), qui a retracé, dans un remarquable discours d'ouverture, quels allaient être les travaux de la session (1).

M. Eugène Garay de Monglave, secrétaire-perpétuel, a fait un rapport sur les travaux de l'Institut, pendant l'année qui s'est écoulée depuis le quatrième congrès. Ainsi le président a dit ce que le congrès allait faire, et le secrétaire-perpétuel ce que l'Institut avait fait.

M. Henri Prat, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Paris, lit un mémoire sur *les Causes et la Physionomie des Invasions des Sarrasins en France.*

La séance a été close par M. Henri Cellier, jurisconsulte, qui a improvisé un mémoire sur cette question. *A-t-il existé un enseignement populaire du droit? et, s'il n'existe plus, quels seraient les moyens de le faire revivre?*

L'assemblée était nombreuse, et plus de deux cents personnes n'ont pu pénétrer dans la salle du congrès.

*** La seconde séance s'est ouverte le surlendemain mardi 17, sous la direction de M. Villenave, président de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*).

La discussion s'est engagée *sur les causes des invasions des Sarrasins.* Cinq orateurs ont été entendus. MM. Dedam-Delépine, professeur de rhétorique au collége de Bastia, Leudière, Ottavi, de Rienzi et Henri Prat. Quatre orateurs ont obtenu deux fois la parole, MM. Leudière, Dedam-Delépine, Ottavi et Rienzi. Dans cette discussion, comme dans toutes les autres, l'assemblée a souvent applaudi des improvisateurs, dont quelques-uns ont brillé d'un éclat inattendu.

Dans la discussion sur l'*Enseignement populaire du droit,* MM. Vincent, Bonamy, et principalement M. Dufey (de l'Yonne), ont élucidé la question.

Les séances du congrès étaient recueillies par M. Martin, de Paris, attaché à la sténographie des séances législatives pour le *Moniteur.*

*** La troisième séance, ouverte le jeudi 19, a été présidée par M. Dufey (de l'Yonne). La discussion a continué sur l'*Enseignement populaire du droit.* MM. Saint-Prosper, Vincent, Fresse-Montval, Ottavi, Monglave, Dufey (de l'Yonne), ont été entendus. MM. Ottavi et Monglave ont pris une seconde fois la parole; et M. Cellier, qui avait posé la question, l'a résumée, et a combattu ses adversaires avec des armes courtoises.

La séance a été terminée par la lecture d'un mémoire de M. F. Alix, ancien

(1) Ce compte-rendu du 5e Congrès de l'Institut Historique est extrait du discours de clôture prononcé par M. Villenave, président de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures.*)

chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, sur l'*Origine du peuple chinois.*

*** La quatrième séance, tenue le samedi 21, a été présidée par M. Villenave. La discussion s'est engagée sur le mémoire de M. Alix. MM. de Rienzi, Dufey (de l'Yonne), Villenave et Leudière ont émis diverses opinions.

La séance a été terminée par la lecture qu'a faite M. de Monglave d'un mémoire très savant, fort bien écrit, composé par M. Ferdinand Berthier, professeur sourd-muet à l'Institut royal des sourds-muets de Paris, sur le *rôle important qu'a joué la mimique chez les peuples anciens, et celui auquel elle pourrait être appelée chez les modernes.*

Après cette lecture, M. Ferdinand Berthier, placé à la tribune à côté de M. de Monglave, qui entend la langue des signes, a traduit dans cette langue les traits historiques les plus saillants de son mémoire. De vifs applaudissements ont accueilli cette touchante pantomime, qui a ému toute l'assemblée.

*** La cinquième séance s'est ouverte le lundi 23, sous la présidence de M. Villenave. La discussion sur l'*Histoire de la Mimique* a commencé. Les orateurs ont été MM. Ottavi, Cellier, Dufey (de l'Yonne), Dedam-Delépine, Fresse-Montval, Villenave, et le professeur sourd-muet, par l'organe de M. de Monglave.

Pendant cette discussion, M. Ferdinand Berthier avait été placé au bureau à côté du secrétaire-perpétuel qui, tandis que les orateurs parlaient, lui transmettait, au moyen des signes, les objections, les raisonnements divers, et recevait aussitôt dans la même langue les réponses que l'auteur sourd-muet avait à faire. Ainsi la scène était à la fois à la tribune et au bureau. Quand les orateurs ont laissé la tribune vide, M. de Monglave y est monté, et, traduisant en paroles le résumé de la question que l'auteur lui avait donné par signes, il a causé un étonnement général, un étonnement nouveau, qui s'est manifesté par des applaudissements donnés avec enthousiasme à l'homme qui ne semble avoir été déshérité par la nature d'un double sens que pour apparaître comme une merveille dans ce siècle si fécond en merveilles.

*** La sixième séance a été tenue le mercredi 25, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

M. Malioche, avocat, s'était proposé d'écrire en trois parties un mémoire sur l'*Histoire de la législation qui a régi la propriété intellectuelle* (*ou littéraire*) *chez les Anciens et chez les Modernes.*

La première partie du mémoire, concernant *la législation de cette propriété chez les Hébreux et chez les Grecs*, a été lue; et l'on a entendu ensuite un savant mémoire de M. Leudière sur cette question : *De tous les éléments qui ont concouru*

à la formation du peuple romain, quel est celui qui a exercé le plus d'influence sur la langue, la religion, les institutions et les mœurs de ce peuple?

La séance a été terminée par la lecture d'un court et lucide mémoire de M. H. Prat, sur *l'Ancienne pairie considérée comme institution judiciaire.*

*** La septième séance a eu lieu le vendredi 27, sous la présidence de M. Villenave.

Après la lecture d'un mémoire de M. Ernest Breton sur l'*Histoire de la gravure et de ses divers procédés*, mémoire écrit *ex-professo*, la discussion a été ouverte sur l'*Histoire de la propriété littéraire chez les Hébreux et les Grecs.* MM. Dufey (de l'Yonne), Saint-Prosper, Vincent, Cellier et Ottavi ont commencé à retirer de la Palestine et des Thermopyles une question qui s'y trouvait couverte d'assez grandes ténèbres.

*** La huitième séance a été présidée, le dimanche 29, par M. le docteur Cerise, président de la troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*).

L'examen de l'*Origine du peuple romain* a donné lieu à de savantes investigations. Des opinions diverses ont été émises. MM. Bonamy, Fresse-Montval, Ottavi, Monglave et Rienzi ont successivement pris la parole. Les Romains tirent-ils leur origine, par les Sabins, d'une colonie de Spartiates, comme l'a établi ingénieusement M. Leudière? ou les premiers Romains, venus du Latium par les descendants d'Énée, sont-ils une colonie de Troyens, et faut-il adopter la fable de la louve et les poétiques traditions de l'Énéide? ou bien enfin tout a-t-il été étrusque dans l'origine et dans les institutions de l'ancienne Rome? Ces trois systèmes ont donné lieu à des discussions pleines d'intérêt. M. Leudière a résumé son opinion, et combattu celles de ses adversaires avec talent et mesure.

La séance a été terminée par un remarquable mémoire de M. Ferdinand-Thomas, architecte, sur cette question : *A quelle époque remontent le temple et le zodiaque de Denderah?*

*** Le mardi 1er octobre 1839, la neuvième séance a été présidée par M. Villenave. Il a annoncé la perte que les lettres, l'Académie française, l'Académie des inscriptions et l'Institut Historique venaient de faire par la mort de M. Michaud, président honoraire à vie, et l'un des fondateurs de la société.

La séance a commencé sous une impression prolongée de regrets et de tristesse.

M. N. de Berty, ancien procureur du roi, a lu un mémoire sur *les différences caractéristiques des langues anciennes et des langues modernes.*

Puis il a été donné lecture de la seconde partie du mémoire de M. Malioche, comprenant l'examen de *la législation qui régissait la propriété littéraire chez les Romains.* Le temps n'a pas permis à M. Malioche de poursuivre ses recherches jusqu'au moyen-âge et chez les nations modernes.

La discussion s'est ouverte sur l'*Ancienne pairie considérée comme institution judiciaire*. La question avait été si bien posée par M. Prat, qu'il restait seulement à lui donner quelques développements, ce qu'ont fait avec talent MM. Dufey (de l'Yonne), Ottavi et Henri Prat, qui a résumé la discussion.

Aucun orateur ne s'étant fait inscrire pour parler sur l'*Histoire de la gravure*, il n'y a pas eu de discussion. Tout était clair, positif, complet dans le mémoire de M. Ernest Breton.

La question sur l'*Antiquité du temple et du zodiaque de Denderah* était plus difficile. Elle avait longtemps, en France, occupé les Académies et les savants. Fallait-il voir dans ce zodiaque un monument remontant à 13,000 ans, ou seulement au premier siècle de notre ère? Ces deux systèmes si contraires avaient leurs partisans. MM. de Rienzi, Guérin de Roberti, Moreau de Dammartin, Fresse-Montval et de Monglave ont soutenu la discussion. Tous les systèmes émis par MM. Letronne, Champollion, Fourier, Visconti, feu notre collègue Alexandre Lenoir, Halma, Dupuis, Delalande, Cuvier, Delambre, Jomard, Saint-Martin, Paravey, Belzoni, d'autres encore, ont été controversés ou cités. Cependant la lumière n'est pas venue sur le zodiaque. Mais elle a éclairé, surtout dans le beau mémoire de M. Ferdinand-Thomas et dans le résumé de la discussion par M. de Monglave, l'histoire des arts et des monuments de l'antique Égypte.

*** La dixième séance, présidée par M. Villenave, a été tenue le jeudi 3 octobre.

M. le docteur Victor Martin a lu un mémoire sur cette question : *Examiner historiquement s'il existe quelque rapport entre les époques des principales endémies et l'état social des peuples à ces époques.*

Un second mémoire a été lu par M. Alix sur cette question : *Quelles sont les principales difficultés que présente l'étude de la philosophie de l'histoire?*

La discussion s'est ensuite engagée sur *les différences caractéristiques des langues anciennes et des langues modernes*. L'aridité du sujet a disparu dans les improvisations de MM. Ottavi, Cellier, Vincent et N. de Berty.

*** La onzième séance a eu lieu le samedi 5 octobre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

Il a été donné lecture d'un mémoire curieux de M. Boysse, conservateur de la bibliothèque de Limoges, sur *le Problème historique relatif à Sébastien* Ier, *roi de Portugal.*

M. le docteur Josat a lu ensuite un mémoire sur cette question : *Comparer et apprécier les principales histoires de la philosophie.*

Puis la discussion s'est ouverte sur *les rapports qui peuvent exister entre les époques des principales endémies et l'état social des peuples à ces époques.*

M. le docteur Cerise a pris seul la parole, et, dans une improvisation brillante,

il a su réunir à de savantes investigations historiques, à l'ordre, à la lucidité qui préparent la conviction, l'animation d'une éloquence qui l'entraîne.

Il a montré un talent plus remarquable encore dans la discussion sur *les principales difficultés que présente l'étude de la philosophie et de l'histoire.*

MM. Ottavi, Guérin de Roberti, Dufey (de l'Yonne) et Leudière avaient précédé à la tribune M. le docteur Cerise qui, sans faire oublier le mérite de leurs discours, a clos la discussion avec un éclat remarquable.

*** La douzième séance, tenue le lundi 7, s'est ouverte sous la direction de M. J. B. De Bret, peintre d'histoire, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, président de la quatrième classe de l'Institut Historique. (*Histoire des Beaux-Arts*).

Il a été lu un mémoire de M. Henri Germain, de Vernon, sur cette question: *Rechercher l'origine de l'astrologie judiciaire, et suivre ses différentes phases jusqu'à l'époque contemporaine.*

M. Dufey (de l'Yonne) a improvisé ensuite un excellent travail sur l'*Histoire de la propriété littéraire dans le moyen-âge et dans les temps modernes.*

La discussion sur le *Problème historique relatif à Sébastien 1er, roi de Portugal*, n'a donné lieu qu'à un discours de M. E. de Monglave, accueilli avec bienveillance.

La discussion sur *les principales histoires de la philosophie* n'a fait aussi monter à la tribune qu'un seul orateur, M. Ottavi, qui a jeté une vive lumière sur la question.

*** La treizième séance, tenue le mercredi 9 octobre, a été aussi présidée par M. De Bret.

Elle s'est ouverte par la discussion sur l'*Histoire de l'astrologie.* Les orateurs entendus ont été MM. Ottavi, Monglave, Cellier et Siméon Chaumier.

Un incident a fait monter à la tribune MM. Dufey (de l'Yonne) et Venedey. M. Siméon Chaumier a dit quelques mots de sa place.

M. Trémolière a clos la séance par un savant mémoire sur cette question: *De quels éléments primitifs se compose la langue française, et dans quelles proportions y sont entrées les langues celtique, grecque, latine et tudesque?*

*** La quatorzième séance, tenue le vendredi 11 octobre, et présidée par M. Dufey (de l'Yonne), a été ouverte au milieu d'une grande affluence, par la lecture d'un intéressant mémoire de M. Ernest Breton, sur cette question: *Quelles furent les causes de la décadence de l'art chez les Romains, et à quelle époque commença cette décadence?*

Ce jour avait été fixé par le conseil de l'Institut Historique pour payer un tribut de regret à l'un de ses fondateurs, mort pendant la tenue du congrès, et qui était son président honoraire à vie.

M. Villenave a lu sur M. Michaud, son vieil ami, son ancien collaborateur, une notice pleine de recherches curieuses et de faits intéressants, qui paraîtra dans le volume des séances du congrès de 1839.

Des vers à sa mémoire, composés par M. Vincent, ancien censeur des études au collége royal de Versailles, ont obtenu l'assentiment général; et les deux hommages ont été écoutés dans un grave et triste recueillement. Les Académies Française et des Inscriptions dont M. Michaud faisait partie, avaient été invitées à la solennité, et plusieurs membres des deux corps illustres avaient répondu à cet appel sympathique.

La discussion s'est ensuite ouverte sur la grande question de *la propriété littéraire*. Les orateurs qui l'ont soutenue sont MM. Cellier, Dréolle, Ottavi, Leudière et Dufey (de l'Yonne). Après avoir entendu ce dernier membre, qui a résumé la discussion, plusieurs orateurs qui s'étaient fait inscrire ont renoncé à la parole.

*** Le dimanche 13 octobre, quinzième et dernière séance du cinquième congrès, présidée par M. Villenave.

La discussion s'est engagée sur *les éléments primitifs dont se compose la langue française*. On a entendu sur cette grande et importante question, M. Ottavi qui, dans une brillante improvisation, a jeté sur le problème controversé un jour historique caché dans les nuages de plusieurs systèmes opposés. MM. Delépine, Monglave, Venedey, Leudière, Prat, Trémolière, se sont vivement combattus; et il est résulté de ce débat qu'il peut en être de l'origine des langues comme de celle des peuples, un vaste champ ouvert aux disputes, aux conjectures et aux incertitudes.

La discussion, vu l'heure avancée, n'a pu s'ouvrir sur *la décadence de l'art chez les Romains*. Plusieurs orateurs inscrits ont renoncé à la parole.

Le temps a manqué aussi pour entendre un mémoire qu'on dit fort curieux, de M. de Rienzi, sur l'*origine des peuples tatars et tartares*. L'auteur en dédommagera le public au congrès de 1840.

La séance a été close par un discours de M. Villenave, plein d'ordre, de logique, d'élégance, auquel nous avons emprunté la plupart des détails qui précèdent et qui suivent.

Voici, en définitive, la statistique de ce cinquième congrès : — *Durée*, 15 jours sur 28, du 15 septembre au 13 octobre. — *Durée moyenne des séances*, 3 heures; total, 45 heures de lectures ou de discussions. — Questions historiques proposées, discutées, arrêtées dans les classes, puis dans le conseil de l'Institut, et inscrites sur le programme du congrès, — 26. — Dans ce nombre, 8 appartiennent à la première classe (*Histoire Générale et histoire de France*); 4 à la deuxième (*Histoire des langues et des littératures*); 9 à la troisième (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), 5 à la quatrième (*Histoire des Beaux-Arts*). Sur ces 26 questions,

18 ont donné lieu à la lecture d'un pareil nombre de mémoires, et 18 discussions ont été ouvertes.

Les auteurs des 18 questions et des mémoires où elles se trouvent développées sont : MM. Henri Prat, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Paris; H. Cellier, avocat à la Cour royale; Alix, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique; Ferdinand Berthier, sourd-muet, professeur à l'Institut royal des sourds-muets; Malioche, avocat à la Cour royale, auteur de plusieurs ouvrages sur le droit; Leudière, ancien principal; Henri Prat, (déjà nommé); Ernest Breton, de la Société royale des Antiquaires de France, lauréat de l'Académie des Inscriptions; Ferdinand-Thomas, architecte; N. de Berty, ancien procureur du roi; le docteur Victor Martin; Alix (déjà nommé); Boysse, conservateur de la bibliothèque de Limoges; le docteur en médecine Josat, ancien professeur de philosophie; Henri Germain, ancien principal; Dufey (de l'Yonne), avocat, auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques; Trémolière, un des collaborateurs de l'*Encyclopédie catholique;* Ernest Breton (déjà nommé).

Parmi les auteurs, sur les 18 questions discutées, il en est trois dont chacun en a proposé deux : MM. Henri Prat, Alix, Ernest Breton; et deux qui n'ont pas écrit leurs mémoires et les ont improvisés : MM. Cellier et Dufey (de l'Yonne).

Le nombre des orateurs qui ont pris part aux discussions est de 20. Le nombre des improvisations a été de 68; celui des discours lus dans les discussions, de 6; total, 74.

Les orateurs qui ont parlé sur les questions sont : MM. Bonamy, deux fois; Chaumier (Siméon), auteur de plusieurs ouvrages, deux; Cellier (Henri), six; le docteur Cerise, un des rédacteurs de *l'Européen*, deux; Dedam-Delépine, trois; Dréolle, un des rédacteurs de l'*Artiste*, deux; Dufey (de l'Yonne), neuf; Fresse-Montval, auteur de plusieurs ouvrages, quatre; Guérin de Roberti, deux; Leudière, huit; Monglave (Eugène G. de), secrétaire perpétuel de l'Institut Historique, membre de la Société royale des Antiquaires de France, huit; Moreau de Dammartin, auteur de plusieurs ouvrages, une; N. de Berty, une; Ottavi, professeur à l'Athénée royal, treize; Prat (Henri), trois; Rienzi (L. D. de), auteur de l'*Océanie*, voyageur en Orient, etc., cinq; Saint-Prosper, auteur de plusieurs ouvrages, deux; Trémolière, une; Venedey, publiciste allemand, deux; Villenave, de la Société royale des Antiquaires de France, de la Société philotechnique, etc., deux; Vincent, quatre.

En l'absence du président et du vice-président de l'Institut Historique, les séances du congrès ont été présidées : cinq par M. Dufey (de l'Yonne), président de la première classe; sept par M. Villenave, président de la deuxième; une par M. le docteur Cerise, président de la troisième; deux par M. De Bret, président de la quatrième.

Les feuilles de présence contiennent plus de mille signatures de divers membres de l'Institut, d'un grand nombre de littérateurs et de savants, de plusieurs

généraux, prélats, ecclésiastiques, fonctionnaires publics, professeurs, bibliothécaires, artistes, et de beaucoup de dames cultivant ou aimant les lettres, et dont l'assiduité a été particulièrement remarquée. Il y avait aussi grand nombre d'étrangers, des Anglais, des Allemands, des Italiens, des Belges, des Polonais, des Danois, des Suédois, des Géorgiens, des Moldaves, des Valaques, des Espagnols, des Portugais, des Brésiliens, des Anglo-Américains et plusieurs membres de la diplomatie étrangère. L'Institut Historique a accueilli avec distinction Papineau, qu'a rendu célèbre dans l'univers la dernière insurrection du Canada, homme instruit, éloquent, issu d'une famille française et aujourd'hui réfugié dans la patrie de ses aïeux.

Tous ces hommes, venus de si loin, voulaient savoir ce qu'était dans Paris un congrès historique, en quoi consistaient ses travaux. On voit déjà ce que la civilisation pourra gagner à la propagation des congrès scientifiques au milieu des Etats européens.

Jamais le public ne s'était porté avec autant d'empressement aux séances de cette grande assemblée annuelle. Le trop plein de l'enceinte s'est constamment fait sentir, et la presque certitude de ne pouvoir trouver place après et même un peu avant l'ouverture des séances, a seule empêché un grand nombre de personnes de se présenter.

L'époque de la saison, qui retient ou appelle beaucoup de personnes à la campagne, avait aussi privé le congrès d'une plus grande affluence qui eût été portée jusqu'à l'encombrement. Cette circonstance nous a fait regretter notre président M. le comte Le Peletier d'Aunay, notre vice-président M. le comte Armand d'Allonville, et plusieurs fonctionnaires de nos quatre classes, MM. le colonel d'Artois, Onésime Leroy, le statuaire Foyatier, auteur du *Spartacus*, qui inaugurait dans sa province l'image du brave colonel Combes, due à son patriotique ciseau.

Jamais les mémoires lus dans nos congrès n'avaient offert dans leur ensemble un mérite et un intérêt aussi remarquables. Jamais aussi les discussions, presque toutes improvisées, n'avaient eu autant d'éclat. L'attention a été constamment soutenue, l'intérêt croissant, la curiosité éveillée, les marques d'assentiment et de satisfaction vives, multipliées. Jamais on n'a vu s'élever dans ce congrès de ces orages qui troublent trop souvent les sociétés savantes et littéraires comme les assemblées politiques. Connus et inconnus y ont fait assaut de décence et d'urbanité; aucune voix aigre, irritante et irritée, ne s'est fait entendre; tout a été calme, décent, tout honorable dans cette lutte d'opinions contraires. Nul amour-propre mécontent n'a pu montrer ses blessures; la paix et l'ordre ont constamment régné; toutes les convenances ont été gardées; aucune guêpe n'a montré son aiguillon, n'a bourdonné dans *cette ruche de travailleurs*, comme l'appelait celui qui fut le premier président de l'Institut Historique, triomphe qui n'est pas assez remarqué peut-être dans cette assemblée la plus populaire, la plus libre, la plus indépendante qui soit en France; dans cette

assemblée où tout le monde est admis sans distinction, et où les questions les plus subtiles, les plus brûlantes, sont souvent agitées sans le moindre péril; progrès immense de la raison humaine, heureux signe, précurseur de meilleurs destins qui attendent les nations civilisées dans le cours de l'histoire et dans la marche sociale de leur avenir.

*** Le mercredi, 6 novembre 1839, l'Institut Historique, rendu à lui-même, a recommencé ses travaux intérieurs par une séance de la première classe (*Histoire générale et Histoire de France*), présidée par M. Dufey (de l'Yonne); 23 membres étaient présents.

Rapport de M. le baron de la Pylaie sur les recherches qu'il a faites à la Bibliothèque Royale, au sujet d'un manuscrit français découvert à la bibliothèque de Lisbonne, et qui traite du premier voyage de nos compatriotes en Chine. M. de la Pylaie annonce que ses recherches ne sont point terminées, et que des doutes graves qu'il a conçus, ne sont pas encore complètement éclaircis.—Renvoi à la prochaine séance de la classe.

L'ordre du jour appelle la question suivante, présentée par le comité central des travaux : *Comparer les écrits de Froissard à ceux des historiens français et étrangers contemporains, et examiner le parti qu'ont tiré de Froissard les écrivains qui l'ont suivi.*

M. Dufey (de l'Yonne) monte à la tribune. M. Leudière, vice-président, occupe le fauteuil.

« Froissard, dit M. Dufey (de l'Yonne), a joui en France d'une grande autorité. Tous les historiens qui l'ont suivi, ont copié ses erreurs, et ont par-là transmis à la postérité une série de faits erronés. »

Après avoir donné les principaux motifs de son opinion, et affirmé que les écrivains anglais sont plus favorables à la gloire de la France que Froissard lui-même, l'orateur termine en disant : « Le siége de Calais, comme beaucoup de faits de la chronique de Froissard, n'est qu'un roman; et l'on ne doit point s'en étonner si l'on songe que l'auteur était pensionné de l'Angleterre, comme le fut plus tard un homme des plus mal famés, le cardinal Dubois. »

M. Henri Prat combat l'opinion de M. Dufey (de l'Yonne). Il commence à avouer sa faiblesse et sa sympathie pour Froissard, écrivain qu'il relit toujours avec un nouveau plaisir, tant il y a de charme dans son livre. Ce livre est immense de portée; il règne dans l'ensemble de ces pages un esprit tout particulier, dont n'a point parlé M. Dufey (de l'Yonne), et qu'il importe cependant d'apprécier, car il constitue la physionomie franche et complète du chroniqueur. « M. Dufey, ne se rattachant qu'à un seul fait, ne peut faire que la critique de quelques pages et de la manière dont un événement est présenté; mais ce n'est pas là qu'est Froissard tel qu'il doit être vu, tout entier, et non d'après une aussi faible portion de lui-même. Froissard naquit dans le Hainaut, et le Hainaut était

alors anglais. Froissard vécut en Angleterre; il ne faut donc pas s'étonner qu'il ait eu l'esprit de la cour d'Edouard III, qui récompensa son zèle. »

Sur la proposition de MM. Leudière et Monglave, la discussion continuera à une prochaine séance.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est réunie le mercredi, 13 novembre 1839, sous la présidence de M. Villenave; 25 membres assistaient à la séance.

M. Villemain, ministre de l'instruction publique, annonce qu'il a autorisé MM. Ottavi, V. d'André et Vincent à ouvrir des cours dans le local de l'Institut Historique.

M. Polydore de Labadie, de Saint-Girons (Ariége), communique de nouvelles recherches sur le peuple *escualdunac* (Basque). Renvoi à M. de Monglave pour un rapport.

Notre collègue M. Mouttinho de Lima, ancien ambassadeur du Brésil à Paris, nous entretient de la première séance du congrès scientifique de Pise, à laquelle il a assisté. Sa lettre sera lue à la première assemblée générale.

M. Renzi envoie plusieurs exemplaires d'un *schezzo* improvisé, dédié à *Sua Santita*.

M. Le Gonidec fils, envoie, conformément aux réglements, un second exemplaire de la *Grammaire celto-bretonne* de son père, sur laquelle M. Leudière est chargé de faire un rapport.

Hommages de deux exemplaires d'un ouvrage sur la tragédienne *Rachel*, par M. Bolot (rapporteur, M. Ernest Breton); d'un *Essai sur la littérature italienne*, par mademoiselle Estelle d'Aubigny (même rapporteur); de deux volumes de vers portugais, par M. de Castilho, intitulés : *Le Printemps* et *la Nuit du château;* d'un second volume des *Prose Writers* de M. Thommerel; d'une brochure intitulée : *Le moyen-âge et le XIX*e *siècle*, par M. Marcella (rapporteur, M. Jacomy Regnier); des *Etudes gothiques*, de M. Mourain de Souderval (rapporteur M. Leudière); *du Compte-rendu des travaux de l'Académie des arts de Naples;* d'un prospectus du *Polyglotte improvisé* de notre collègue M. Renzi; d'un rapport de M. Louis de Maslatrie sur les *Archives de la ville de Toulouse* (rapporteur, M. Villenave).

Rapport de M. Trémolière sur une *Histoire des Bardes de la Bretagne armoricaine au moyen-âge*, par l'abbé de La Rue.

M. Leudière conteste la véracité d'un passage de Fortunat, cité par le rapporteur, au sujet des chants barbares. Il pense que le livre de l'abbé de La Rue a été composé sous un point de vue trop exclusif.

M. Trémolière répond que Fortunat était assez savant pour que son témoignage dût faire autorité.

M. Vincent demande que le rapporteur s'explique plus clairement sur l'origine des mots *langue d'oc* et *langue d'oil*.

M. Trémolière répond que les mots *oc* et *oil* sont de pure invention et sans signification aucune.

M. de Monglave démontre par plusieurs exemples que sur deux points du midi *oui* se dit *oc*.

M. Trémolière déclare n'avoir jamais rencontré dans le Languedoc l'usage de *oc* pour *oui*. Du reste, il n'a entendu parler que du Languedoc.

M. Dufey (de l'Yonne) dit qu'à Toulouse, capitale du Languedoc, on n'a jamais dit *oc* pour *oui*, mais *o*, *oï*, *obé*.

M. de la Pylaie parle des druides et des bardes auxquels il assigne une même origine, un même rôle. Il ajoute quelques observations sur l'Armorique, peuplée, selon lui, par des hommes venus d'Ecosse et d'Irlande.

M. Leudière combat le préopinant sur la confusion dans laquelle il est tombé relativement aux druides et aux bardes. Il ajoute que les peuples venus dans l'Armorique sont les *Kimri*, qui parlaient la même langue.

Le renvoi du rapport de M. Trémolière au comité du journal est adopté au scrutin secret.

Rapport de M. Ernest Breton sur un *essai* de M. R. Thomassy *sur les écrits de Christine de Pisan*. — Même renvoi.

Rapport de M. Thommerel sur *l'Introduction à l'étude des langues*, de M. Victor Derodes, d'Esquermes.

M. Bernard Jullien combat le rapport. Il aurait désiré plus de développements critiques.

M. N. de Berty et le rapporteur répondent aux diverses observations de M. Bernard Jullien.

MM. Thommerel, Hippolyte Dufey et Bernard Jullien prennent encore la parole, et le renvoi au comité du journal est prononcé.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le mercredi 20 novembre, sous la présidence de M. le docteur Cerise; 23 membres étaient présents.

Hommages d'un ouvrage de M. le docteur La Corbière sur l'*Histoire du froid, appliqué comme moyen hygiénique* (rapporteur, M. le docteur Cerise); d'un livre allemand de M. Venedey, intitulé : *Prusse et Prussiens* (rapporteur, M. Nolté); du *Code moral du mariage*, par M. Jacomy Regnier (rapporteur, M. Dréolle); du *Code des justices de paix*, par M. Lépine, de Renwez; d'un mémoire de M. le colonel d'Artois, sur l'*emploi de l'armée aux travaux d'utilité publique* (rapporteur, M. le marquis de Gras-Preignes); de *Londres ancien et moderne*, ou *Recherches sur l'état social et physique de cette métropole*, par M. Rioffrey (rapporteur, M. Desrays); des dernières livraisons des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, et du *Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*; d'un *Essai historique sur l'identité morale de la liberté avec la religion*, par M. l'abbé Baret, du diocèse de

Périgueux (rapporteur, M. Dréolle); d'une *Idée du christianisme considéré comme la religion, l'histoire et l'avenir de l'humanité*, par Victor Calland (rapporteur, M. l'abbé Badiche); de la dernière livraison du *Bulletin de la Société des lettres et arts du département du Var*; d'un *Essai historique sur les céréales*, par M. Victor Martin (rapporteur, M. Ch. Favrot); et de *Recherches historiques sur l'origine du notariat dans le duché de Lorraine*, par M. Noël (rapporteur, M. N. de Berty).

M. le docteur Audibert demande à faire partie de la troisième classe de l'Institut Historique. Sa candidature est appuyée par MM. les docteurs Ricord et Colombat de l'Isère. Elle est accompagnée de deux ouvrages : un *Traité de mnémotechnie générale*, et une *Description du forceps indicateur*.

Après quelques observations de M. Eug. de Monglave sur cette présentation, MM. les docteurs Cerise, Josat et Favrot sont chargés de faire un rapport sur la candidature de M. le docteur Audibert.

Rapport de M. l'abbé Badiche sur les mémoires de M. l'abbé Pelier de la Croix, relatifs à ses dissentiments avec l'évêché de Saint-Claude.

Ces mémoires ne rentrant pas dans la spécialité de l'Institut Historique, la classe en vote le dépôt aux archives.

M. Chatelain fait un rapport sur un autre mémoire de M. l'abbé Pelier de la Croix, ancien aumônier du prince de Condé, relatif aux circonstances qui ont accompagné la mort du prince.

Le rapporteur conclut au dépôt aux archives, et demande que des remerciements soient adressés à l'auteur. — Ces conclusions sont adoptées.

Une discussion s'engage entre M. le secrétaire perpétuel et M. le docteur Cerise, pour savoir si les rapports devront précéder la discussion sur les questions proposées par le comité central des travaux. On conclut à la reprise de la discussion des questions dans la prochaine séance, avant la lecture des nombreux rapports.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 27 novembre, sous la présidence de M. De Bret ; 25 membres sont présents.

Lettre de M. Dufour de Moulins, accompagnant un nouveau prospectus du recueil intitulé l'*Ancien Bourbonnais*, et un numéro du *Mémorial de l'Allier*, relatif à l'inauguration du monument d'Achille Allier, collaborateur de la première œuvre. De ces deux pièces résulte la continuation des mêmes injustices envers notre collègue. — Renvoi à M. Dufey (de l'Yonne), pour un nouveau rapport, s'il y a lieu.

M. Ernest Breton regrette bien vivement de ne pouvoir se rendre aux désirs du comité central des travaux, par lequel il avait été chargé de présenter et de soutenir deux questions destinées au congrès dans la quatrième classe. — Ces questions sont renvoyés au comité pour la nomination d'un nouveau rapporteur.

M. le secrétaire perpétuel fait lecture d'un appel de notre collègue, M. Boysse, conservateur de la bibliothèque de Limoges, aux archéologues et amateurs d'antiquités. Il les invite à s'unir à lui, et à l'éclairer dans la tâche qu'il s'est imposée, d'explorer les archives monumentales de son département. Il s'adresse particulièrement à l'Institut Historique, qui lui a donné des preuves non équivoques d'encouragement, en insérant dans son journal les fragments historiques qu'il lui a envoyés.

D'après les explorations qu'il a entreprises jusqu'à présent, il ne doute pas que le département de la Haute-Vienne ne repose sur un sol monumental; que sa capitale, dont l'origine paraît être celtique, ne soit une des anciennes villes des Gaules. D'antiques débris peuvent révéler ce qu'elle fut. Parmi ceux qui subsistent encore, les uns sont incrustés dans de vieilles murailles, d'autres s'élèvent dans des jardins particuliers dont ils font l'ornement. Il est des villages qui, sans qu'ils s'en doutent, possèdent les titres de leur origine dans ces monuments gaulois, connus sous les noms de dolmens, peulvans, cromlec's, tombelles, *tumuli*, pierres levées. « Si l'on exploitait le pays, ajoute M. Boysse, il n'est pas douteux qu'il ne sortît de ce sol antique, vierge du fer qui devrait le fouiller, quelque symbole de sa grandeur passée, enseveli sous la masse des siècles. »

M. Albert Lenoir fait hommage à la classe d'un *Atlas*, formant quatre-vingts planches, *pour servir à l'Histoire ancienne et à l'Histoire romaine de Rollin*. Les dessins et le texte explicatif sont de M. Albert Lenoir, la gravure de M. Olivier et les cartes de M. Vivien. — M. Ernest Breton est nommé rapporteur.

Rapport du même sur les communications de M. le ministre de l'Instruction publique, au nom du comité des arts et monuments :

M. E. Breton commence par rendre hommage à la pensée qui a présidé à la formation des comités historiques, et au pacte d'alliance que M. Villemain, ministre, dans sa sollicitude pour les arts et les sciences, a bien voulu former entre les comités et l'Institut Historique.

Passant aux trois publications du comité, dont il a à rendre compte, M. E. Breton expose que *le Questionnaire* adressé à tous les correspondants, et rédigé par M. Vitet, contient soixante-quatorze questions, divisées en trois séries, se rapportant aux monuments gaulois, romains et du moyen-âge. Les réponses, placées en regard des questions et renvoyées au comité, doivent être les premiers fondements du grand édifice qu'il est chargé d'élever.

Ce *Questionnaire* est rédigé de manière à rendre facile et accessible l'étude de l'archéologie à tous ceux qui, par leur position ou leur influence, peuvent défendre les monuments contre les attaques de la destruction.

La première partie de ce travail est seule publiée; elle comprend les époques gauloise, romaine, du Bas-Empire et du moyen-âge, jusqu'au XIe siècle. Elle est presque entièrement l'œuvre de notre honorable collègue M. Albert Lenoir.

La description des voies et des camps est due à M. Mérimée. A M. Ch. Lenormant appartiennent les instructions sur les meubles, armes, poteries, ustensiles et monnaies. Ultérieurement seront publiées les instructions relatives aux monuments chétiens du XIe au XVIe siècle.

Quant aux instructions sur la musique, elles ont été rédigées par notre ancien collègue, M. Bottée de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire.

Le rapport de M. Ernest Breton est renvoyé au comité du journal.

*** La cinquante-deuxième séance de l'Institut Historique a eu lieu le vendredi, 29 novembre 1839, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne); 35 membres étaient présents.

Notre collègue M. le comte palatin Ostrowski et M. F. Arago, député, écrivent à la Société pour l'inviter à envoyer une députation à la réunion des émigrés polonais, commémorative de la révolution du 29 novembre 1830, qui doit avoir lieu ce soir, à l'heure où nous tenons notre séance. — La lettre arrivant à l'instant même, l'assemblée regrette ce contre-temps, et charge M. le secrétaire-perpétuel d'écrire aux deux honorables signataires de l'invitation.

Notre collègue M. le vicomte de Guiton, de Sainte-James (Manche), nous envoie une charte royale de 1382 qui traite de l'origine de l'Hôtel-de-Ville de Paris, où notre congrès tient ordinairement ses séances. — Renvoi à la première classe (*Histoire de France*) pour un examen.

Notre collègue M. Antonio Feliciano de Castilho, de Lisbonne, nous envoie les quatre premières livraisons de ses *Tableaux historiques du Portugal* (en portugais), ainsi que trois autres volumes de ses œuvres poétiques. Il regrette que madame Tastu et M. Ferdinand Denis n'en aient pas reçu de semblables, et demande par quelle voie il pourra nous envoyer la suite de ses *Tableaux historiques*. — Il annonce que son ami Alexandre Herculano, bibliothécaire du roi de Portugal, a découvert, dans le vaste et curieux dépôt confié à sa garde, un manuscrit sur le *Premier voyage des Français en Chine*, dont il désirerait que la publication eût lieu à Paris après qu'on se serait assuré que l'ouvrage est inédit. — Renvoi à la première classe (*Histoire générale*).

Hommage de trente neuf volumes offerts à la bibliothèque de l'Institut Historique. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. le comte Sigismond Platter et J. Ottavi, professeur à l'athénée royal de Paris, dont les candidatures ont été agréées par la première classe, sont, au scrutin secret, admis à l'unanimité par l'assemblée générale.

M. le secrétaire-perpétuel rend compte des rapports de l'Institut Historique avec M. Villemain, ministre de l'instruction publique, rapports dont le promoteur et le premier intermédiaire fut M. Didron, membre du comité des arts et monuments de ce ministère, et l'un de nos collègues. Il en est résulté entre ce comité et l'Institut Historique un échange de publications, puis une lettre du ministre qui nous témoignait tout son bon vouloir et l'intention où il était de

faire obtenir à notre Société une allocation du gouvernement sur le prochain exercice.

Le conseil de la Société, reconnaissant de cette ouverture pleine de sympathie, a sollicité une audience du ministre pour lui en témoigner sa gratitude. A cette audience, aussitôt accordée, l'accueil de M. Villemain a été des plus affables ; et le Conseil a saisi cette occasion pour le prier de vouloir bien hâter l'autorisation nécessaire pour l'ouverture des trois nouveaux cours de MM. Ottavi, V. d'André et Vincent, lesquels cours font partie de l'enseignement public et gratuit de notre prochain trimestre. M. le ministre a répondu qu'il se ferait un véritable plaisir d'abréger les formalités des bureaux; il a pris note de notre demande; il a fait mieux, il a tenu parole; les trois autorisations en retard sont arrivées.

L'assemblée, d'une voix unanime, vote des remerciements à M. le ministre de l'instruction publique.

M. le secrétaire-perpétuel donne communication de deux lettres adressées de Pise à l'Institut Historique, sous les dates des 20 septembre et 31 octobre, par notre honorable collègue M. le commandeur Mouttinho de Lima, ancien ambassadeur du Brésil à Paris, à Rome et à Naples. Notre collègue nous annonce que le grand-duc de Toscane est arrivé à Pise au commencement d'octobre, pour assister au *Congrès scientifique*. L'idée de cette réunion appartient au prince de Mucignano, fils de Lucien Bonaparte; c'est lui qui, avec Georgini, Savi et Amici, a signé la circulaire de convocation. « Pour complaire à nos amis, dit M. Mouttinho, je m'y présenterai aussi; j'y ferai nombre, en ma double qualité de membre de l'Institut Historique et de correspondant de l'Académie des sciences de Turin. »

Dans la seconde lettre, « le congrès de Pise, dit-il, est déjà relégué dans l'histoire. Je l'ai vu mourir le 15 octobre, après avoir accouché, peu s'en faut, comme la montagne de Phèdre. Il y avait pourtant là plus de quatre cents membres de tous les pays. Je suis encore tout étonné de m'être trouvé en pareille assemblée; j'étais comme le doge de Venise à la cour de Versailles. Figurez-vous la mine que je devais faire dans ce conclave de doctes, les deux tiers médecins, gens qui ne sont jamais d'accord entre eux et qui, là pourtant, monopolisaient la parole. On s'est séparé en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine à Turin, et la municipalité de Pise a fait frapper une médaille *ad perpetuam rei memoriam*. »

La parole est à M. Bernard-Jullien pour la lecture de son *Mémoire sur la logique d'Aristote*, à propos du livre de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Ce travail, aussi spirituel que savant, n'a pas cessé, malgré sa longueur, de captiver l'attention de l'auditoire.

La discussion a été ensuite ouverte sur ce mémoire.

M. N. de Berty a défendu le syllogisme trop maltraité, selon lui, par le rapporteur.

M. Bernard-Jullien a justifié son opinion.

M. E. de Monglave a parlé dans le sens de M. Jullien, et demandé le renvoi de cet intéressant travail au comité du journal. — Ce renvoi a été prononcé, au scrutin secret, à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la discussion sur cette question proposée par le comité central des travaux : *Quel a été jusqu'à présent l'enseignement historique en France, et quels seraient les moyens de le perfectionner?*

M. Henri Prat, l'un des deux rapporteurs, désignés par le comité central des travaux, déclare abandonner à M. Dufey (de l'Yonne) tout ce qui a trait à l'enseignement de l'histoire chez les Oratoriens et les Bénédictins, dont notre collègue fut l'élève.

M. H. Prat se demande d'abord s'il est possible de populariser l'étude de l'histoire dans un enseignement public; si un enseignement quelque peu général de l'histoire était praticable avant notre époque; et enfin si l'enseignement historique dont nous jouissons est satisfaisant.

Sur la première question il se prononce affirmativement.

Il se prononce pour la négative quant à la seconde, et rappelle les remontrances que Colbert chargea Perrault d'adresser à Mezeray sur les incartades qu'il s'était permises dans son *Histoire de France*.

Quant à la troisième question, il ne balance pas à se prononcer pour la négative.

Afin de justifier son opinion, l'orateur passe en revue l'enseignement des collèges et celui des facultés; il cherche à démontrer l'insuffisance de l'un et de l'autre. Il analyse les affiches des cours de la Sorbonne et du Collége de France, se plaint de leur décousu, et rappelle qu'en 1825 le suppléant d'un professeur d'*histoire moderne* professait l'*histoire des Assyriens*.

Il voudrait bien, dit-il, tout en blâmant ce qui est, pouvoir proposer quelque chose de mieux. Suivant lui, on n'applique pas d'assez bonne heure les jeunes gens à l'étude des premiers cadres de l'histoire : il y aurait à puiser dans plusieurs méthodes nouvelles ou ressuscitées. De dix à onze ans, il faudrait très peu faire raisonner les enfants sur les faits, mais leur apprendre chronologiquement l'histoire des Juifs, des Egyptiens, des grands Etats asiatiques, des Grecs, des Romains, afin qu'à treize ou quatorze ans ils arrivassent au bas-empire et au moyen-âge.

M. Prat désirerait que, lorsqu'en sortant du collége, ils se présentent aux cours des facultés, ils y trouvassent un enseignement réglé, méthodique; qu'on s'appliquât là seulement à la philosophie de l'histoire, et qu'on indiquât bien soigneusement les sources. Il blâme les perroquets que la Sorbonne et le Collége de France lancent dans le monde, tout barriolés de citations oiseuses et de phrases toutes faites.

Ici l'orateur définit l'érudition historique bien comprise, et regrette que nos collègues du comité central des travaux l'aient pris pour leur bouc émissaire

dans une question si ardue, et qui ne peut manquer d'ouvrir la porte à une vive polémique.

M. Dufey (de l'Yonne) commence par payer un tribut de reconnaissance aux Bénédictins, qui furent ses maîtres. Il rappelle que, lors de la suppression des Jésuites, le monopole de l'éducation tomba, en grande partie, dans leurs mains.

Deux plans d'éducation germèrent alors dans la tête de deux procureurs-généraux, la Chalotais et Guyton de Morveau. Le premier était absurde, dangereux même, il concentrait l'éducation dans la classe moyenne. Le second était admirable, il proclamait l'éducation gratuite, et la versait dans toutes les veines du corps social.

Les Bénédictins, comme instituteurs, seront éternellement nos maîtres. Leurs écoles militaires étaient admirablement tenues. On s'y occupait de tout; on y travaillait dix heures par jour, sans fatigue, sans ennui, car le temps y était sagement réparti. Les professeurs, vivant avec les élèves, partageaient leurs repas et leurs jeux. Dès la sixième on les appliquait à l'histoire, à la géographie. Ils connaissaient peu Aristote, mais ils se nourrissaient en revanche de la lecture de Condillac et de Dumarsais. Ils étaient logiciens avant d'arriver en philosophie, tandis qu'à l'Université ils ne l'étaient souvent pas, même en en sortant.

A la fin de chaque année scolaire, durant plusieurs jours, les élèves étaient interrogés par le public sur les études de l'année; et il fallait voir les plus jeunes, la baguette à la main, suivre, sans hésiter, sur la carte, la marche des peuples et des conquérants anciens et modernes.

« Quand je quittai les Bénédictins, dit M. Dufey, pour entrer au collége du Plessis, à Paris, comme je trouvai tout changé! Plus de Condillac, de Dumarsais, d'histoire! mais, en revanche, beaucoup de grec dont je ne savais pas un mot, ce qui ne m'empêcha pas, aux premières compositions en vers latins, d'être une fois Empereur d'Orient, et une autre fois Empereur d'Occident, dignités qui n'existent plus, et qui étaient en ce temps-là fort briguées de la plèbe scolastique. Je regrettais, je l'avoue, mes chers Bénédictins d'Auxerre, et, dans mes moments de récréation, je relisais les livres d'histoire que j'avais pu soustraire à mes Argus. C'est qu'il faut le dire, les Bénédictins étaient des hommes de savoir et de persévérance, religieux sans fanatisme et sans superstition. A Paris je trouvai la religion beaucoup plus sévère et plus triste. Nous avions deux sermons par jour durant la retraite annuelle.

« L'Assemblée Constituante eut le bon esprit d'adopter le plan d'éducation des Bénédictins. Il ne pouvait convenir à Napoléon qui ne voulait que des soldats; il ne survécut pas à l'Empire. »

La discussion sur l'enseignement historique est renvoyée à l'assemblée générale de décembre.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie

le mercredi, 4 décembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne); 23 membres étaient présents.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, le secrétaire-perpétuel donne communication de la correspondance.

La société de géographie envoie des billets d'invitation pour sa deuxième assemblée générale de 1839. — Remerciements.

M. le colonel d'Artois regrette de n'avoir pu, à cause de ses nombreuses occupations, rendre encore compte de la *notice* de M. Montalant-Bougleux, de Versailles, *sur les couleurs nationales, les drapeaux et les emblémes de la France.*

Cette communication est suivie du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de *bibliothèque géographique, historique et statistique de la France*, par M. A. Pihan de la Forest.

M. de la Forest, présent à la séance, demande que le rapport lui soit communiqué, afin qu'il puisse répondre aux observations de la commission.

Une discussion s'élève ensuite sur la valeur et le nombre des sources où a puisé l'auteur du projet.

M. Vincent défend la commission et la manière dont elle a procédé dans son examen.

M. de Monglave indique quelques sources qui sembleraient avoir échappé à M. de la Forest. Il recommande à ses investigations les Archives du royaume, dont l'accès lui sera gracieusement ouvert par notre collègue M. Michelet.

M. de la Forest explique la manière dont il a cru devoir puiser aux bonnes sources, l'ordre qu'il a voulu suivre, et ce qu'il se propose de faire pour rendre son travail plus complet et plus digne de son titre.

On passe par digression à une discussion ayant pour objet de déterminer le sens de ces mots rencontrés par M. de la Forest dans ses recherches : *premier baron fossier de Normandie.*

M. Dufey (de l'Yonne) pense que *fossier* a pu être écrit pour *fosseux*. Les Montmorency avaient, en Normandie, une châtellenie de *Fossieux*, et l'on sait que la célèbre *fosseuse* fut une des maîtresses d'Henri IV. Au reste, il n'y a rien, que je sache, sur ce sujet, ni dans Trévoux, ni dans Ménage, ni dans Caseneuve, ni dans le père Ménétrier.

M. de la Forest, qui s'est adressé aux érudits et aux sommités afin d'éclaircir ses doutes, croit que *premier fossier* est la désignation d'un titre.

M. le baron de la Pylaie conjecture que les châteaux et seigneuries étant entourés de fossés, le mot *fossier*, venant de là, aura pu servir à indiquer un droit de juridiction sur une certaine étendue de pays.

M. de Monglave signale encore l'ancienne baronnie de *Fosseux*, à trois lieues S.-O. d'Arras. Il indique deux anciens membres de l'Institut Historique, MM. de Saint-Allais et Lainé, possesseurs, comme les d'Hozier, de cabinets-archives des généalogies et des titres des familles les plus anciennes de France.

M. de la Forest y trouverait peut-être d'utiles documents pour déterminer le sens de cette qualification de *premier baron fossier*.

M. Ernest Breton dépose sur le bureau une note qu'on lui a demandée au sujet de plusieurs lettres de M. Lucien de Rosny, de Melun, traitant de diverses matières archéologiques. Cette note est renvoyée au comité du journal.

Dans les lettres de M. de Rosny, quelques plaintes sont réitérées sur la difficulté qu'on éprouve à se procurer des livres et des manuscrits à la bibliothèque de Lille, le conservateur s'occupant lui-même de travaux historiques et n'aimant pas à être prévenu dans ses recherches.

Un jeune militaire, membre correspondant présent à la séance, M. Gustave d'Outrepont, qui a été en garnison à Lille, confirme les faits relatés dans les lettres de M. de Rosny. Il cite plusieurs personnes recommandables qui, même avec l'autorisation du ministre, n'ont pu obtenir les livres dont elles avaient besoin. M. d'Outrepont insiste pour que le mauvais vouloir du bibliothécaire de Lille soit livré à la publicité.

Cette proposition est vivement appuyée par un grand nombre de membres, et l'on décide qu'il sera donné communication de la note du journal *l'Institut Historique* aux principales feuilles quotidiennes de Paris.

L'heure avancée ne permet pas de reprendre la discussion relative à *la comparaison des écrits de Froissard avec ceux des historiens français et étrangers contemporains, et au parti qu'ont tiré de Froissard les écrivains qui l'ont suivi.*

*** Le mercredi, 11 décembre, séance de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Trémolière; 27 membres sont présents.

Notre collègue M. Capefigue annonce la prochaine publication de son nouvel ouvrage : *l'Europe pendant le consulat et l'empire.*

M. Nérée-Boubée nous informe de l'ouverture de son cours de géologie, et invite ses collègues à y assister.

M. le secrétaire-perpétuel prévient qu'une livraison du journal *l'Institut Historique*, adressée à notre collègue le comte Severin Uruski, qui habite la Pologne autrichienne, nous est revenue intacte avec ce mot : *prohibé.*

M. Leudière propose d'écrire à M. le ministre des affaires étrangères pour demander des explications à ce sujet, joignant à la lettre un exemplaire de la livraison prohibée.

M. Mary-Lafon pense qu'il suffit de s'adresser à l'ambassade d'Autriche.

MM. Bernard-Jullien et Monglave appuient cette dernière proposition.

M. Vincent demande qu'on écrive d'abord au comte Uruski.

M. Leudière insiste sur sa proposition.

Elle est mise aux voix et rejetée. La proposition tendant à écrire à l'ambassadeur d'Autriche est adoptée.

M. le secrétaire lit une lettre de M. Thommerel, qui propose la candidature

de M. William Forbes Skene, savant linguiste d'Edimbourg, comme membre correspondant. La proposition est appuyée par M. Leudière. La lettre du présentateur est accompagnée de celle du candidat, dont il est également donné lecture. MM. Aguesse, Nolté et Dréolle sont désignés pour examiner les titres de M. Skene à l'admission.

Rapport verbal de M. Leudière sur *la grammaire celto-bretonne* de feu notre collègue Le Gonidec. Il promet d'écrire ce rapport, si la classe en admet le renvoi à la commission du journal.

M. Mary Lafon trouve le rapport incomplet, et regrette qu'il n'ait pas été écrit, suivant l'usage admis pour tous les rapports.

M. Leudière dit qu'il ne s'était pas engagé à présenter un rapport de linguistique sur un ouvrage où la linguistique ne figure pas assez. Il ajoute qu'en faisant un rapport verbal il a suivi l'exemple de beaucoup de nos collègues; qu'au reste il s'engage à le porter écrit, et prie la classe de voter sur le renvoi au comité du journal.

Après quelques observations de MM. de Monglave et Martin, de Paris, la classe passe au scrutin secret, et le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Aguesse lit un rapport sur *le choix des poètes et des prosateurs anglais* de M. Thommerel. — Même renvoi.

M. Jacomi Regnier, appelé à rendre compte de l'ouvrage de M. Marcella, *le Moyen-Age et le XIXe siècle*, s'excuse de n'en pouvoir rien dire, cet ouvrage n'étant qu'une espèce de prospectus.

M. Ernest Breton, chargé d'examiner le travail de M. Bolot sur Mlle Rachel, déclare ne l'avoir pas trouvé assez important, sous le point de vue historique, pour mériter un rapport.

Le même membre lit un rapport sur un *Essai sur la littérature italienne depuis la chute de l'empire romain*, par Mlle Estelle d'Aubigny.

M. Eug. de Monglave ajoute quelques observations à celles du rapporteur, et rend une éclatante justice au talent de Mlle d'Aubigny.

M. Leudière présente quelques observations sur la classification des poètes italiens, adoptée par l'auteur.

Après quelques mots de réponse de M. Ernest Breton, la classe prononce, au scrutin secret, le renvoi du rapport au comité du journal.

M. de Monglave demande que la prochaine séance commence par la discussion des questions posées par le comité des travaux. — Adopté.

⁂ Séance de la troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), mercredi 18 décembre 1839, présidence de M. le docteur Cerise; 24 membres sont présents.

Hommages d'un ouvrage de notre collègue M. Rey, ayant pour titre : *Des compagnies d'assurance pour le remplacement* (rapporteur M. le marquis de

Gras-Preignes), et des 69, 70 et 71e livraisons des *Mémoires de la société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, du département de l'Aube.*

Une discussion s'engage sur la candidature de M. le docteur Audibert. Prennent part à cette discussion MM. Bernard-Jullien, N. de Berty, les docteurs Cerise et Josat. La candidature de M. le docteur Audibert est admise au scrutin secret.

M. le docteur Josat s'excuse sur ses nombreuses occupations de n'avoir pu continuer pour cette séance son travail de recherches sur *les histoires comparées de la philosophie.*

M. Eug. de Monglave, chargé de poser et de soutenir la question de *l'influence de la découverte de l'Amérique sur les mœurs et le caractère des Espagnols,* cherche à démontrer par des preuves nombreuses qu'en découvrant, ou plutôt en retrouvant le Nouveau Monde qu'il ne cherchait pas, le Génois Colomb a porté un coup funeste à la prospérité des peuples de la péninsule hispanique, à leurs mœurs, à leur caractère. Il rend compte des efforts d'un petit nombre de rois pour restituer au pays son ancienne splendeur, et déclare être prêt à répondre, dans la prochaine séance, aux objections qu'on daignera faire à son improvisation. — Renvoi de la discussion à une prochaine séance.

La parole est à M. l'abbé Badiche pour son rapport sur *Rome papale, tablettes romaines,* de M. F. Chatelain. L'orateur signale dans l'ouvrage plusieurs passages qu'il prétend irreligieux. « J'aurais manqué, dit-il, à tous mes devoirs et à l'habit que je porte, si je les avais passés sous silence. »

M. Trémolière approuve le langage de M. l'abbé Badiche.

M. Venedey croit qu'il faut savoir distinguer la religion de ses ministres. Il demande que M. Chatelain s'explique franchement sur cette distinction, et réponde ensuite à M. l'abbé Badiche.

M. Bernard-Jullien rappelle les orateurs à la question. Il demande qu'on s'explique complètement sur les lignes reprochées à M. Chatelain, et sur tout ce qu'on trouve d'irreligieux dans ses assertions. Jusqu'à plus ample information, il croit pouvoir excuser les intentions de notre collègue.

M. Chatelain répond qu'il n'a fait que recueillir et raconter, en courant, et sans prétention, les chroniques, les légendes admises dans les pays dont il écrivait l'histoire ancienne et moderne. Il ajoute qu'il n'a pas donné aux plaisanteries qu'il a citées plus de valeur qu'elles n'en méritent. Il sait distinguer la religion de ses ministres, et surtout de ses ministres indignes. Il a flétri l'abus, mais rien que l'abus.

M. Eug. de Monglave croit devoir rappeler, les statuts à la main, que la discussion dans laquelle nous sommes engagés est tout-à-fait hors du terrain des réglements de l'Institut Historique. Les questions qui s'agitent sont, suivant l'orateur, non-seulement brûlantes, mais inutiles; il faut se hâter de les abandonner.

M. N. de Berty s'oppose à ce que le rapport de M. l'abbé Badiche soit ren-

voyé au comité du journal, parceque l'ouvrage est un recueil de petites anecdotes, et pas une histoire.

M. Chatelain soutient que son livre est une histoire, et non un traité de théologie. Ce n'était pas sous ce dernier point de vue qu'il devait être examiné. Il demande que l'ouvrage soit jugé par un membre laïque.

M. Bernard-Jullien combat cette proposition.

M. le président résume avec lucidité la discussion; il croit la classe suffisamment éclairée, et propose de mettre aux voix le renvoi du rapport au comité du journal.

M. N. de Berty combat cette proposition, ainsi que M. l'abbé Badiche, qui se défend du reproche de non-compétence soulevé contre lui par M. Chatelain.

La proposition de renvoi est rejetée.

Rapport de M. Nolté sur un ouvrage allemand de M. Venedey, intitulé : *La Prusse et les Prussiens.*

Une discussion s'élève entre le rapporteur, M. Venedey et M. l'abbé Badiche, au sujet de l'interprétation que l'auteur a donnée au mot *jésuitisme.*

M. Venedey déclare que par jésuitisme il a entendu *manque de bonne foi, restriction mentale.*

M. le docteur Belloc regarde le mot comme consacré, à tort et malheureusement peut-être.

M. Eug. de Monglave est du même avis. Il se déclare, quant à lui, partisan des jésuites, et croit plus à la puissance de leurs ennemis qu'aux crimes dont on les a tant accusés. Quant au mot, il est malheureusement passé dans l'usage, comme ceux de *Juif* et *d'Arabe*, pour désigner un homme rapace, un usurier, un prêteur à la petite semaine, quoique, dans ce sens, il y ait beaucoup d'Arabes et de Juifs qui professent le catholicisme.

M. Vincent trouve que cette expression sent le pamphlet, et il la juge indigne de l'ouvrage de M. Venedey, qui lui paraît une œuvre sérieuse, prise de haut.

M. Chatelain ne voudrait pas qu'on fît ainsi la guerre aux mots. Il demande le renvoi du rapport de M. Nolté au comité du journal. — Cette proposition n'est pas adoptée.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux arts*) s'est réunie le jeudi 26 décembre 1839, sous la présidence de M. Pigalle, statuaire; 17 membres assistent à la séance.

M. Chatelain écrit pour se plaindre du rapport qui a été fait à la troisième classe (*Histoire des sciences sociales*) sur son livre intitulé : *Rome papale, tablettes romaines.* Il demande, pour ne pas rester sous le coup du quasi-anathème fulminé contre lui, la lecture sans commentaire d'un article de M. de Pongerville, l'un de nos collègues, inséré au *Constitutionnel* du 10 de ce mois, et contenant une analyse impartiale de son ouvrage.

La classe consultée regrette d'être forcée par ses usages et ses précédents de passer à l'ordre du jour.

M. Lucien de Rosny nous annonce que le travail qu'il rédige sur l'ancienne collégiale de Champeaux est fort avancé. Il nous apprend que le mauvais état de cet édifice réclame des réparations urgentes, « impérieuse nécessité si funeste, dit-il, à la conservation du caractère des monuments. » Il désirerait que, dans cette circonstance, le comité historique des arts et monuments au ministère de l'instruction publique fût exclusivement chargé du soin de cette restauration. Quant à lui, il se hâte de reproduire la vieille collégiale avec son aspect actuel qu'il préfère aux moulures élégantes qui bientôt vont peut-être donner une robe très différente à l'édifice.

M. Albert Lenoir demande à communiquer cette lettre au comité historique dont il fait partie. — Adopté.

Notre collègue M. Dieudonné Finart mande que, lorsqu'il aura terminé des tableaux qui le retiennent à son atelier, il fera connaître l'époque où il pourra s'entendre avec ceux des membres de la quatrième classe qui ont été désignés pour examiner son procédé pour remplacer en peinture le bitume par une autre composition préférable. L'essai, selon lui, n'en peut être fait avec avantage que dans une saison meilleure.

Nouvelles réclamations de M. Dufour, de Moulins, sur les injustices dont il est victime. — Renvoi à M. Dufey (de l'Yonne).

M. Haspel, docteur en médecine, aide-major au 10e léger, jeune archéologue, demande à faire partie de la classe. Il se présente sous les auspices de MM. le docteur Tellier et E. de Monglave. A sa lettre est annexé un mémoire sur *la topographie historique et médicale des Aldudes, canton basque dans les Basses-Pyrénées.* — La classe ordonne l'inscription de ce candidat au tableau. Sont nommés commissaires pour examiner ses titres MM. E. de Monglave, Albert Lenoir et Ernest Breton.

Deuxième rapport de M. E. de Monglave sur *le Voyage historique et pittoresque de M. De Bret au Brésil.*

L'orateur développe le plan qu'a suivi l'auteur, plan qui n'est autre que la marche de la civilisation dans cette belle contrée de l'Amérique. Il commence par reproduire les tendances instinctives de l'indigène sauvage, et recherche pas à pas ses progrès dans l'imitation de l'industrie du colon. Il y a, dit le rapporteur, dans ce second volume de M. De Bret, de belles pages sur la découverte du Brésil, la baie de Rio-Janeiro, la ville, ses environs, et sur le mulâtre, le créole blanc, le planteur, le député, etc. Quarante-neuf planches illustrent ce second volume. — Le rapport est renvoyé au comité du journal.

Rapport de M. Albert Lenoir sur *l'Histoire du Havre*, de M. Frissard, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Il résulte de ce rapport que l'ouvrage de M. Frissard renferme une description de divers travaux. Ceux qu'il a exécutés consistent en écluses et ponts tour-

nants. Ceux qui sont restés en projets sont : 1° un bassin destiné à recevoir les navires pour les radouber ; 2° un dock hydrostatique destiné au même usage. Viennent ensuite des détails sur une église exécutée à Graville, près du Havre, et sur des maisons particulières construites, tant à la ville qu'à la campagne. L'une de ces maisons remplace un édifice qui date de 1523. L'auteur donne le détail d'une sculpture en bois qui décorait le poteau d'angle de cette maison ; il représente deux hommes dans une barque et un cavalier sous des arcades décorées de pampre. — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. Ernest Breton sur *les atlas de M. Albert Lenoir, destinés à l'histoire ancienne et à l'histoire romaine de Rollin.*

M. Breton considère les atlas de M. A. Lenoir comme le complément indispensable des œuvres de Rollin. Toutefois il regrette que les explications des planches ne soient pas plus développées. M. le rapporteur, fidèle à l'ordre chronologique, nous parle d'abord de l'atlas de l'histoire ancienne ; il est composé de trente-neuf planches gravées à l'eau forte et d'une belle exécution ; on y a joint quatre cartes d'Egypte, du pays carthaginois, de l'Asie et de la Grèce ancienne. Ces cartes, d'une exactitude remarquable, ont été dressées par MM. Vivien et Dufour. Passant à l'histoire romaine, M. Ernest Breton trouve cette partie du travail de M. Albert Lenoir plus complète ; aussi n'hésite-t-il pas à la proclamer une véritable encyclopédie de l'archéologie romaine. Elle se compose de quarante planches et de six cartes. — Renvoi au comité du journal.

*** La cinquante-troisième séance générale de l'Institut Historique a eu lieu le vendredi, 27 décembre 1839, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne) ; 33 membres sont présents.

Notre collègue M. Filippo Rizzi, de Naples, rend compte dans deux lettres des travaux entrepris dans cette ville par un de nos collègues, M. Armand Bayard de la Vingtrie, travaux qui honorent la nation française.

M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, répond de la manière la plus aimable à la lettre par laquelle l'Institut Historique l'a prévenu du renvoi fait avec l'indication *prohibé* de la 57e livraison du journal, adressée à notre collègue le comte Séverin Uruski, à Lemberg. M. d'Appony, qui ignorait le fait, a écrit aussitôt à son gouvernement. — Remerciements.

M. Félix Le Couppey, professeur au Conservatoire de musique, accepte avec empressement l'offre de tenir le piano au cours d'*Histoire de l'opéra-comique en France*, que notre collègue M. Elwart ouvrira en avril prochain.

M. de la Roquette, de la Société de Géographie, envoie à l'Institut Historique deux volumes des publications de la Société des Antiquaires du Nord, siégeant à Copenhague. — Remerciements à la société danoise, et renvoi à la 1re classe (*Histoire générale*).

M. Louis de Baecker, de Bergues (Nord), annonce qu'il met en ce moment sous presse l'histoire de sa ville natale, en deux volumes in-8°. En faisant des recher-

ches pour cet ouvrage, il s'est livré à des études sur la Flandre en général, et a ainsi réuni la valeur de deux volumes in-8° qu'il se propose d'intituler : *Fragments de l'histoire de Flandre depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIe*. Il demande si l'Institut Historique se chargerait de les faire imprimer après examen. Il travaille en ce moment à une *Histoire de l'ancien droit administratif des Pays-Bas*, et demande à être reçu membre de l'Institut Historique. — Renvoi au conseil.

Dix volumes ou brochures sont offerts à la Société. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Eug. Barré, numismate, est rayé du tableau de présentation de l'Institut Historique. Il reste convenu toutefois que cette radiation n'est point définitive, et que M. Barré pourra se représenter.

La radiation de M. le docteur Anatole Ramangé est également prononcée, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Pihan de la Forest, Henri Prat, Eug. de Monglave, Pigalle et Vincent.

M. le docteur Audibert, candidat présenté à la 2e classe par MM. les docteurs Ricord et Colombat de l'Isère, après un rapport de MM. le docteur Cerise et Ch. Favrot, est admis au scrutin secret par l'assemblée générale.

M. le secrétaire-perpétuel annonce que la 2e classe, sur la présentation de MM. Thommerel et Leudière, et la 4e, sur celle de M. de Monglave et du docteur Tellier, ont ordonné l'affiche sur le tableau de présentation de M. William Forbes Skene, membre de la société highland-celtique d'Edimbourg, et de M. le docteur Haspel, aide-major au 10e léger.

La parole est à M. Henri Prat pour la lecture de son *Introduction à l'Histoire de la première croisade*, actuellement sous presse.

M. le président déclare la discussion ouverte.

M. Leudière n'a rien à blâmer dans cet intéressant travail.

M. de Monglave regrette que l'ouvrage de M. Prat soit destiné à voir le jour avant le premier numéro de notre journal. S'il en avait été autrement, il aurait demandé une insertion qui aurait pu être utile à notre savant collègue et à l'Institut Historique.

M. Prat remercie ses collègues de leur bienveillance, et regrette de n'avoir pas aussi quelques remercîments à adresser à leur critique.

La discussion est ouverte sur cette question proposée par le comité central des travaux, et sur laquelle MM. Henri Prat et Dufey (de l'Yonne) ont parlé dans l'assemblée générale de novembre : *Quel a été jusqu'à présent l'enseignement historique en France, et quels seraient les moyens de le perfectionner?*

MM. Leudière et de Monglave déclarent n'avoir rien à ajouter pour le moment aux opinions qu'ils ont émises.

M. Henri Prat persiste dans ses conclusions, et offre de procéder aux essais dont il a été parlé dans la dernière assemblée générale.

M. Vincent fait l'éloge de M. Prat qui, quoique jeune, possède déjà une

grande expérience du sujet qui nous occupe. Comme lui, il divise l'enseignement de l'histoire en enseignement des facultés et en enseignement des colléges. Il peint l'extrême élasticité de l'histoire, et la facilité avec laquelle elle se prête au développement de toutes les idées.

« Il résulte de là, dit-il, que, si un cours de faculté ne me convient pas, ou ne convient pas à mes parents, je n'y vais pas. Dans l'état actuel des choses, je ne les crois propres à produire ni beaucoup de bien, ni beaucoup de mal.

« Il n'en est pas de même des colléges : le père n'est pas libre de ne pas donner à son fils l'enseignement public qu'on y reçoit. »

— Inconvénients de ce monopole. — Diversité des doctrines historiques des professeurs. Confusion pour l'élève. Impossibilité de s'abstenir : il y va de l'examen et du diplôme indispensable de bachelier.

« De plus, ajoute M. Vincent, le professeur n'est pas libre d'exposer complètement ses idées; il doit tenir compte de ce qui lui vient d'en-haut; et l'impartialité de l'histoire disparaît. » — Despotisme de l'enseignement sous l'Empire. Conscience des pères de famille torturée. Droits des familles usurpés, et pourtant ces droits sont imprescriptibles.

« La liberté de l'enseignement est devenue une nécessité, en France surtout. Il faudra bien tôt ou tard qu'elle se fasse jour. » Jusque-là M. Vincent pense, comme M. Prat, que les cours d'histoire des colléges devraient être tout différents. Les abrégés qu'on y étudie n'arrivent pas au but. Il faudrait surtout s'attacher à ce que M. Prat appelle *les cadres de l'histoire;* l'étude de l'esprit de l'histoire est le partage de l'homme fait. Par-là on parviendrait à extirper un autre abus, celui des *rédactions*, dont l'absurdité est largement démontrée par l'orateur. Il veut qu'on laisse aux facultés l'enseignement de l'esprit de l'histoire, et qu'on ne s'occupe dans les classes que des faits et de la chronologie. — Danger des livres rédigés dans tel ou tel esprit. Ainsi, dans un de ces livres, dont l'auteur est bien connu, un certain marquis de Buonaparte conduit à la victoire les armées d'un roi de France et de Navarre. « Tâchons, dit M. Vincent, que la contrainte et l'esclavage ne viennent pas du côté opposé; et, s'il arrivait qu'un professeur d'histoire voulût enseigner à nos enfants que l'existence de Jésus-Christ est une chimère, ayons le courage, quelles que soient d'ailleurs nos opinions, de proclamer qu'il est aussi contraire à la liberté de l'enseignement de forcer un père à envoyer son fils à des leçons qui sapent par les fondements sa foi religieuse, qu'il l'eût été, à une autre époque, de forcer le fils d'un partisan des idées nouvelles à apprendre que celui qui avait été fait roi par le génie et les circonstances, n'était que le lieutenant d'un prince qui certes se serait bien gardé de lui confier la moindre parcelle de son pouvoir.

« Il faut la liberté de l'enseignement, dit en finissant l'orateur, mais il la faut entière et pour tous. L'enseignement de l'histoire plus que tout autre y gagnera.»

M. N. de Berty pense que, s'il y a quelque perfectionnement à poursuivre, c'est dans ce qui est, et non en dehors. Le progrès, selon lui, a été immense;

l'enseignement régulier de l'histoire dans les colléges royaux et communaux ne date que de la restauration. C'est une justice à rendre à cette époque. « Gardons-nous, ajoute l'orateur, d'initier les enfants à la philosophie de l'histoire; nous n'en ferions que des machines ou, ce qui est pire, des perroquets. Si les professeurs sont parfois blâmables, eh bien! blâmons les hommes et non les choses. N'attaquons pas surtout l'enseignement! Il y a des progrès à faire sans doute, mais l'embarras est grand lorsque de la théorie on passe à la pratique. Simplifiez vos méthodes, graduez-les, j'y consens, mais maintenez ce qui est. Est-il possible que vos professeurs pensent et agissent comme un seul homme? Pour y parvenir il faudrait rétablir les congrégations. Vous ne pouvez pas astreindre à un joug uniforme les hommes éminents qui occupent les chaires du Collége de France. — On a promis la liberté de l'enseignement. Je crois, comme M. Vincent, qu'il faut tenir ce qu'on promet; mais cette liberté peut-elle s'appliquer à l'histoire? Je ne le pense pas. Ce serait tomber dans le décousu et marcher à l'anarchie. Ce serait encourager ces faiseurs d'utopies, ces *estropieurs* de faits qui abondent dans le champ historique dont ils sont les fléaux. Ecartez ces hommes dangereux, prenez des hommes positifs, perfectionnez ce qui est, et votre enseignement prospérera. »

M. E. de Monglave combat le système de M. de Berty, qu'il qualifie de *stationnaire*. Il soutient avec chaleur la réforme de l'enseignement de l'histoire, proposée par M. Prat, et la liberté de l'enseignement réclamée par M. Vincent, liberté que le gouvernement a formellement promise et qu'il est de son devoir, autant que de son honneur, d'accorder.

M. Leudière pense qu'il faut arracher l'ivraie qui croît sur le terrain de l'enseignement, mais qu'il convient d'agir avec une grande réserve dans cette époque de transition. Il redoute la licence et l'anarchie. Il croit qu'on n'est pas d'accord sur l'enseignement de l'histoire. Il demande qu'il y ait liberté pour le professeur, qui ne doit pas être une machine. — Eloge des concours pour l'agrégation. Enseignement gradué de l'histoire dans les colléges, réglé par un conseil supérieur. Eloge de la hiérarchie établie dans l'instruction publique. — « Voilà, poursuit l'orateur, tout ce qu'on peut raisonnablement exiger. Il faut que la voie soit large partout ailleurs que dans l'enseignement primaire de l'histoire. L'histoire offre à la jeunesse de bons exemples; l'étude en est utile dans ce siècle tumultueux, pour réprimer l'ambition et rappeler l'idée du devoir. Aujourd'hui il n'est plus aussi facile qu'on l'a prétendu de destituer un professeur. Le siècle des martyrs est passé, et l'on rend tôt ou tard justice à celui qui, avec la confiance de son droit, ne se lasse pas de demander justice. »

M. Leudière croit qu'il y aura désappointement cruel pour ceux qui rêvent la liberté illimitée de l'enseignement. « Le gouvernement tiendra sa promesse, dit-il, vous aurez une loi, mais elle ne vous donnera pas autre chose que ce que vous avez. » L'auteur cite l'enseignement libre de Juilly et de Pont-Le-Voy. « Peut-être, ajoute-t-il, dans ces établissements la part de la religion est-elle

trop grande, mais Pont-Le-Voy laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'étude de l'histoire. Au résumé, il faut améliorer et non détruire. On doit éviter surtout de prendre des illusions pour des réalités. »

M. de Monglave regrette que le préopinant n'ait pas entendu M. Prat ; il eût été d'accord avec lui sur plusieurs points. — Eloge de l'enseignement du collége de Juilly. — L'orateur pense qu'on n'autoriserait pas aujourd'hui beaucoup de colléges libres du même genre. C'est dans de pareilles fondations qu'il voit, en grande partie, la liberté de l'enseignement, ainsi que dans l'abrogation de la loi qui force les pensions à envoyer leurs élèves aux colléges royaux.

M. F. Alix parle des modifications qu'exigerait l'étude de la géographie et de la chronologie pour se lier aux améliorations proposées dans l'enseignement de l'histoire par M. Prat. Il divise cet enseignement en trois parties : enseignement primaire; enseignement secondaire dans les colléges ; et enseignement supérieur dans les facultés. — Au premier, des éléments de géographie peu étendus, clairs, précis, des mappemondes, des cartes muettes, etc. — Au second, des cartes détaillées, indiquant les changements historiques, et servant d'introduction à la géographie politique, notions mathématiques et astronomiques, latitude, longitude, projection des cartes, etc. — Au troisième, des cartes représentant les caractères physiques du sol, la hauteur, la direction des montagnes, des plateaux, la configuration des vallées, le cours des rivières ; notions sur les productions animales et végétales, sur les climats et les variations atmosphériques, des ouvrages de géographie traitant des mœurs, des religions, des lois, du commerce, etc., aux diverses époques, et enfin un bon choix de voyages.

Abordant la chronologie, M. Alix veut que, pour l'enseignement élémentaire, elle se confonde avec les tableaux synoptiques recommandés pour l'étude de l'histoire. — Dans l'enseignement secondaire il lui demande des dates, des faits classés d'après la manière de compter de chaque peuple, en indiquant la concordance avec notre ère et le comput européen. — Enfin, pour l'enseignement supérieur, il réclame la création d'une chaire qui n'existe point en France, chaire spéciale de chronologie, dont il trace les attributions.

M. Pihan de la Forest persiste à croire qu'il y a une liberté d'enseignement possible avec de sages bornes et sans licence. Il ne regarde pas l'inviolabilité du professorat comme aussi sacrée que l'a faite M. Leudière, et cite des actes graves à l'appui de son opinion. Il signale l'abus des professeurs touchant de gros appointements et ne professant pas. L'orateur demande la liberté de l'enseignement assise sur des bases durables.

M. Vincent ajoute de nouvelles raisons à celles qu'il a précédemment alléguées à l'appui de son opinion. Les abus, selon lui, sont très nombreux dans les colléges. Le système des *rédactions* est absurde. M. N. de Berty ne voit à tous ces maux d'autre remède que le retour aux congrégations religieuses M. Vincent en trouve un plus certain, plus approprié à notre époque, dans la

liberté de l'enseignement. Il proclame l'inviolabilité des droits paternels, et fait l'éloge du système d'études historiques de M. Prat.

M. Leudière déclare se rallier au même système. Il ne veut pas de la liberté comme beaucoup de gens l'entendent, mais il ne s'oppose pas à la fondation de colléges libres à l'instar de Juilly et de Pont-Le-Voy. Une seule difficulté l'embarrasse : Qui donnera de l'argent? Qui fera prospérer ces maisons? Où recruteront-elles leurs professeurs? Qui les garantira des vices dont elles sont menacées par leur isolement? Quant aux pensions et institutions des villes, la surveillance du pouvoir est indispensable. Selon l'orateur, M. Pihan de la Forest voit la situation trop en noir. M. Leudière a été *principal* sous la restauration, et, à force d'instances, il a réussi à faire destituer deux professeurs que soutenait le bras puissant de l'Université, mais qui ne lui convenaient pas. Il ne faut pas, non plus, croire qu'il n'y ait pas d'hommes religieux dans les colléges royaux. L'orateur en cite nominativement plusieurs parmi les professeurs d'histoire de la capitale. « La loi qui sera portée aux chambres laissera, dit-il, peu d'espoir aux amis d'un progrès rapide et indéfini. Les fondations particulières seront toujours forcées de demander des hommes à l'Université. »

M. Pihan de la Forest désire qu'on rentre dans la question.

M. N. de Berty prédit que, malgré la loi qui se prépare, on n'aura pas plus que l'on n'a. Elle se bornera, comme celle de l'enseignement primaire, à confirmer et à régulariser ce qui est. L'orateur désire qu'on n'épuise pas la question qui est fort belle, et qu'elle soit réservée pour le congrès de 1840.

M. Pihan de la Forest voudrait qu'on l'abandonnât, attendu qu'elle n'est pas sans danger.

M. Vincent demande, au contraire, qu'on renonce seulement à tout ce qui concerne la liberté de l'enseignement, hors-d'œuvre qui est venu fort incidemment se mêler à la discussion, mais que l'on continue à examiner en assemblée générale la question qui est pour nous toute spéciale, celle de l'enseignement de l'histoire.

M. Leudière est du même avis.

M. de Monglave demande à être autorisé à la porter, en sa qualité de secrétaire-perpétuel, à l'ordre du jour de l'assemblée générale de janvier 1840. — Adopté à l'unanimité, moins une voix.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie le mercredi 8 janvier, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne); 27 membres sont présents.

M. le vicomte de Guiton, de Saint-James (Manche), adresse à l'Institut Historique copie d'une charte inédite relative à la fondation de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Après la lecture de ce document, une discussion s'élève entre plusieurs mem-

bres sur la question de savoir s'il a été imprimé dans Félibien, Lobineau, Sauval ou tout autre historien de Paris.

MM. Dufey (de l'Yonne), Vincent et de Monglave pensent qu'il y a lieu à vérification. — M. le baron de la Pylaie est chargé des recherches nécessaires, à la Bibliothèque royale et ailleurs.

Hommages à la classe du discours d'ouverture du cours de littérature moderne, que professe notre collègue M. Achille Jubinal à la faculté des lettres de Montpellier (dépôt aux archives); du discours de M. Berryat-Saint-Prix aux obsèques de notre collègue M. Métral (renvoi au comité du journal); de plusieurs volumes de la Société royale des Antiquaires du Nord, siégeant à Copenhague, savoir : le *rapport des séances annuelles de* 1838 *et* 1839, en français; même ouvrage en danois; *Mémoires* 1836-1839, en français; *Annales et Mémoires*, première série en danois (rapporteur M. Nolté); des 31e et 32e livraisons des *Archives de la ville de Nantes*, recueillies et publiées par notre collègue M. F. Verger; d'une *Nouvelle Histoire d'Angleterre*, par notre collègue M. Antonin Roche (rapporteur M. H. Prat).

La commission nommée pour examiner le projet d'une *Bibliothèque géographique, historique et statistique de la France*, par M. Pihan de la Forest, ayant fait quelques observations critiques sur le plan que s'est tracé l'auteur, celui-ci monte à la tribune pour les combattre, et, après un débat animé, ses explications écrites sont renvoyées à la même commission qui est invitée à procéder à un supplément d'examen.

L'ordre du jour appelle la lecture des mémoires.

M. Eug. de Monglave lit successivement trois rapports :

L'un sur l'*Histoire de saint Louis*, par M. de Villeneuve-Trans;

Le deuxième sur l'*Atlas de géographie historique*, de M. Dufau;

Le troisième sur les *Souvenirs de l'Ecole impériale militaire de Saint-Cyr*, par M. Montalant-Bougleux, de Versailles.

Ces trois rapports, sur la proposition de M. Buchet de Cublize, sont renvoyés au comité du journal.

M. le baron de la Pylaie lit ensuite le résultat des recherches que la classe l'a chargé de faire à la Bibliothèque royale, sur la relation encore inédite d'un voyage fort ancien fait à la Chine par des Français, relation découverte à la bibliothèque de Lisbonne, par le conservateur M. Alexandre Herculano. — Renvoi au comité du journal et à notre correspondant de Lisbonne, M. de Castilho, à qui nous devons la communication de M. Herculano.

M. de la Pylaie lit ensuite une notice succincte sur des monuments qu'il proclame *druidiques*, trouvés en Afrique par notre consul-général, M. Cochelet, qui a visité le Oued-Noun où ils existent. Ce sont des pierres énormes qui se dressent à l'entrée du désert. Le malheureux Davidson, qui périt sur la route de Maroc, a laissé de curieux détails sur ces masses, dans un ouvrage qui, on ne sait pour quel motif, n'a jamais vu le jour après avoir été imprimé.

Une discussion s'élève sur la prétendue existence de ces monuments druidiques en Afrique.

M. Ernest Breton combat l'opinion de M. de la Pylaie : « Parceque vous avez trouvé, dit-il, de grandes pierres brutes dans certains pays, comme vous en voyez dans l'Armorique, faut-il en conclure que ces pays, comme l'Armorique, ont professé le culte des druides? Evidemment non. Sans quoi il faudrait conclure de ce qu'on a rencontré de ces pierres aux iles Sandwich, que ses iles ont eu aussi des druides ; conséquence également fausse.

M. de la Pylaie déduit l'existence d'un culte identique de celle de monuments identiques. — Sa notice est renvoyée au comité du journal.

*** Le mercredi, 15 janvier 1840, séance de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Vincent; 22 membres assistent à la séance.

Hommage de la première livraison de *l'Enseignement*, bulletin d'éducation publié sous les auspiees de la société des méthodes, par notre collègue M. Bernard-Jullien.

La classe, sur la présentation de MM. Thommerel et Leudière, et sur le rapport de MM. Nolté, Aguesse et Dréolle, admet comme candidat à une place vacante de membre correspondant M. William Forbes Skene, savant linguiste d'Edimbourg.

M. Nolté, en l'absence de M. Hippolyte Dufey, fait un rapport sur *Kirdgeali*, roman kosak de notre collègue M. Crajkowski. — Renvoi au comité du journal.

Rapport verbal du même sur une *méthode systématique d'enseignement des langues*, par M. de Marcella.

M. Vincent, dans un savant mémoire, pose la question soulevée par le comité central des travaux : *Déterminer l'influence des langues barbares sur le latin du moyen-âge.*

M. Bernard-Jullien, vu l'importance de ce travail, désirerait que la discussion en fût ajournée.

MM. Leudière et Nigon de Berty sont d'un avis opposé.

La discussion est ouverte.

M. Bernard-Jullien pense que la question a été mal posée. Il entre dans de longues considérations à l'appui de cette opinion. Il voudrait qu'on ne présentât pas de questions aussi générales pour que la discussion eût un résultat plus positif et plus certain.

MM. Leudière et Henri Prat approuvent la manière dont le comité central des travaux a posé la question.

La discussion sera continuée à la prochaine séance.

M. Ottavi est appelé à poser cette question : *Quelle fin s'est proposé l'art théâtral et quels moyens a-t-il employés pour l'atteindre?*

Les conclusions du rapporteur sont que l'art théâtral a eu pour but la vérité

la moralité et la beauté; que le théâtre classique y est parvenu par l'unité, et le théâtre romantique par la variété.

La discussion s'ouvrira à la prochaine séance de la classe.

*** Séance de la troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), mercredi 22 janvier 1840, présidence de M. J. A. Dréolle; 21 membres étaient présents.

Le procès-verbal donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Favrot, N. de Berty, E. de Monglave, Ernest Breton et le docteur Josat.

M. Ferdinand de Luca, de Naples, envoie des duplicatas de ses ouvrages scientifiques italiens. M. O. Mac-Carthy est chargé du rapport de la partie géographique; M. Bernard-Jullien examinera les volumes relatifs aux sciences mathématiques.

M. N. de Berty a la parole pour un rapport sur les recherches historiques de M. Noël, de Nancy, sur *l'origine du notariat dans l'ancien duché de Lorraine.*

Cette origine lui paraît remonter aux Romains. Charlemagne donna aux notaires le titre de *judices çartularii.* Le nombre en fut fixé par saint Louis à soixante-dix. Henri IV apporta à l'ordre des notaires de nombreuses améliorations. Il leur accorda plusieurs priviléges, et leur donna la qualification de *conseillers du roi.*

M. Noël stigmatise dans son consciencieux travail les abus effrayants qui se sont introduits dans le notariat. Il en appelle la réforme de tous ses vœux.

M. Dufey (de l'Yonne) prétend que les notaires sont devenus plus probes depuis 1789. Tout le mal actuel vient de la loi d'avril 1816, qui a affranchi les candidats au notariat de l'examen des tribunaux.

M. le docteur Josat ne partage pas l'opinion de M. N. de Berty sur l'usage qu'avaient les anciens d'appeler les passants comme témoins, en les priant de se rappeler ce qu'ils avaient entendu, pour en rendre plus tard témoignage.

M. N. de Berty répond que cette confiance tenait à la pureté des mœurs et à la bonne foi de ces temps reculés. Tout en approuvant fort cette manière d'agir, il pense qu'il vaut mieux se servir d'écrits.

MM. Bernard-Jullien et Ernest Breton présentent quelques observations.

M. N. de Berty, répondant à M. Dufey (de l'Yonne), ne croit pas que la loi de 1816 soit la cause des désordres introduits dans le notariat; qu'il faut s'en prendre plutôt à ce que cette loi n'a pas réalisé toutes les améliorations qu'on était en droit d'en attendre. « Le luxe des notaires, voilà, dit-il, la source de bien des maux. Avant 1789, ils étaient établis dans des boutiques, et non dans des appartements somptueux. »

M. Dufey (de l'Yonne) dit que ce n'étaient pas des boutiques, mais des cabinets simples et modestes. Il persiste dans son opinion sur la loi de 1816, parceque c'est elle qui a permis aux notaires de présenter leurs successeurs, droit

qui rentrait auparavant dans les attributions de la magistrature. Une cause de grands malheurs gît aussi dans les habitudes nouvelles des notaires qui, au mépris de leur institution et de leurs précédents, se sont faits banquiers, agents de change, prêteurs, etc.

MM. Ernest Breton et E. de Monglave ont vu encore des notaires en boutique à Venise, en Espagne, dans le pays basque.

M. E. de Monglave demande le renvoi du rapport au comité du journal. — Adopté à l'unanimité.

M. le docteur Josat continue son examen des histoires de la philosophie. Il donne de curieux détails sur Pytagore, et place après Aristote et Théopompe, Aristoxène qui écrivit la biographie de divers pytagoriciens célèbres. Plus tard le Rhodien Eudème composa l'*Histoire de la vie et des découvertes des astrologues*. Plusieurs historiens le signalent comme ayant annoncé la première éclipse de soleil, mais M. Josat n'ose l'affirmer.

M. Bernard-Jullien pense que M. Josat ne compare pas les histoires de la philosophie, mais en fait une à l'aide des auteurs originaux et de leurs opinions. Il regrette qu'il ne se soit pas strictement conformé au programme en se bornant à comparer les diverses histoires de la philosophie.

M. Dufey (de l'Yonne) croit que ce qu'il importe surtout de connaître, c'est le caractère des divers systèmes des philosophes. L'orateur devait donc s'occuper de l'histoire de ces systèmes, et non de celle des historiens.

M. Eug. de Monglave ne partage pas la manière de voir des préopinants; il pense que M. Josat devait considérer également les opinions des divers écrivains de la philosophie, et leur histoire personnelle, qui cache souvent l'énigme de leur pensée.

M. Bernard-Jullien répond que M. Josat ne se renferme pas dans la question, et qu'en suivant le cadre qu'il paraît s'être tracé, son travail n'aura pas de bornes. Le comité central des travaux a entendu par *histoire de la philosophie* ce qui se rattache à la métaphysique, et non, comme on l'a prétendu et suivant la vieille définition, l'astronomie, les mathématiques, etc.

M. l'abbé Badiche rappelle que ces objections ont déjà été faites dans la dernière séance de la classe.

M. Vincent fait la même observation.

M. Josat, répondant aux divers orateurs qui l'ont attaqué, dit que déjà, au sujet d'une discussion semblable, il a démontré que les mathématiques et l'astronomie avaient rang dans les sciences philosophiques chez les Anciens. Il a cru devoir envisager la question sous un aspect plus vaste que ses adversaires; et, afin de faire remonter l'histoire de la philosophie aussi haut que possible, là où il n'a pu trouver encore d'histoire complète, il a dû lui-même en composer une avec des matériaux pris à droite à gauche chez les philosophes et leurs commentateurs. Si, comme paraît le désirer M. Dufey (de l'Yonne), il comparait les systèmes des divers philosophes, M. Bernard-Jullien aurait alors raison de

lui reprocher de faire une histoire de la philosophie; mais il croit être parfaitement dans la question en comparant ce que dit chaque historien des opinions des divers philosophes.

M. Bernard-Jullien revient sur ses observations. Il ne croit pas qu'Aristote soit un historien de la philosophie.

M. Josat soutient n'avoir parlé que de ceux des ouvrages d'Aristote qui traitent de la philosophie.

M. le président résume la discussion.

M. Mary-Lafon propose que, renonçant à tout ce qui a précédé les véritables histoires de la philosophie, travail fort long et fort ingrat, M. Josat fixe son point de départ à l'apparition de la première de ces histoires.

La proposition de M. Lafon est adoptée à une voix de majorité.

Rapport de M. l'abbé Badiche sur un ouvrage de M. Calland, intitulé : *Idée du Christianisme considéré comme la religion, l'histoire et l'avenir du genre humain.*

Le rapporteur pense que l'auteur n'a pas suivi la marche qu'il s'était tracée; il blâme quelques expressions de son travail, telles que celle-ci : « l'homme est le fermier du Créateur et le gérant responsable du globe. » M. Calland pense que la société doit-être réformée par la presse et la machine à vapeur. — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. J. A. Dréolle sur un écrit de M. Cieszkowsky intitulé : *du Crédit et de la Circulation.* Cet ouvrage ne rentre qu'accessoirement dans les attributions de l'Institut Historique. Le rapport n'en est pas moins renvoyé au comité du journal.

M. Bernard-Jullien désirerait qu'après les séances il fût fait à la classe des lectures sur des sujets appartenant à sa spécialité.

M. Ernest Breton, tout en remerciant M. Bernard-Jullien de sa bonne volonté, rappelle que ce qu'il demande a de tout temps existé, et que tout membre a toujours eu le droit de faire des lectures, non-seulement dans sa classe, mais dans les autres.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 29 janvier 1840, sous la présidence de M. De Bret; 19 membres assistent à la séance.

A propos du procès-verbal de la dernière séance, M. Chatelain insiste pour que justice lui soit rendue à propos de sa *Rome papale,* maltraitée par la troisième classe (*Histoire des sciences morales*), et que lecture soit faite, dans le sein de la quatrième, de l'article de notre collègue M. de Pongerville, inséré dans le *Constitutionnel.*

M. Dufey (de l'Yonne) est d'avis qu'il n'y a pas à revenir sur la décision de la quatrième classe; que la lecture demandée serait un fâcheux précédent, et porterait atteinte au caractère du rapporteur, qui a été l'homme de confiance de la troisième classe. Il demande qu'on renvoie plutôt l'article à M. l'abbé

Badiche pour un nouvel examen, ou qu'on nomme un autre rapporteur. —

M. Ernest Breton combat la seconde partie de la proposition de M. Dufey (de l'Yonne), et dit qu'il votera pour le maintien de l'ordre du jour prononcé. On ne saurait nommer un second rapporteur sans blesser la susceptibilité du premier.

M. de Monglave cherche à concilier les membres des diverses opinions, et démontre que, nonobstant l'ordre du jour prononcé, une simple lecture de l'article de M. de Pongerville, qui ne serait suivie d'aucune délibération ni d'aucun vote, n'aurait point l'inconvénient qu'on vient de signaler. On resterait dans le cercle tracé par le réglement avec le double avantage de ne point blesser l'honorable rapporteur de la troisième classe, et d'accorder dans la quatrième une bien modeste satisfaction à l'un de nos collègues les plus zélés.

La classe consultée annulle, sur la demande de M. Chatelain, l'ordre du jour prononcé dans la dernière séance, et se prononce pour la lecture de l'article de M. de Pongerville. Cette lecture est faite par M. le secrétaire-perpétuel.

M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre (Côte-d'Or), adresse à la classe de nouveaux dessins d'objets d'archéologie récemment découverts sur le territoire de Broin. — Renvoi pour un rapport à M. Ernest Breton, déjà chargé d'examiner d'autres dessins de notre honorable correspondant.

M. Albert Lenoir fait hommage à la classe de la première livraison d'une *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, dont il est un des principaux rédacteurs.

M. le chevalier de la Basse-Mouturie, notre collègue à Lille, offre une médaille en bronze, représentant un de ses ancêtres, Henri Goethals, célèbre dans l'histoire de Flandre, et dont lui-même a écrit la généalogie. L'avers représente la tête de ce savant avec cette légende : *Goethals, doctor solemnis ;* le revers, un génie tenant de la main droite un écu, et de l'autre une légende en flamand. Autour on lit : *Natus Gandœ* 1217, *obiit* 29 *junii* 1293.

Rapport de M. Eug. de Monglave sur la candidature d'un jeune archéologue, M. Haspel, docteur en médecine, aide-major au 10e léger. Le rapporteur donne les meilleurs renseignements sur la moralité du candidat, sa capacité, son remarquable travail sur les *Aldudes*.

M. Albert Lenoir appuie fortement la proposition. Il se félicite de ce que l'armée vient à nous, et croit que l'acquisition de M. Haspel, comme membre résidant, sera fort utile à la quatrième classe.

M. Haspel est admis au scrutin secret et à l'unanimité des suffrages.

Rapport verbal de M. Dufey (de l'Yonne) sur les nouvelles attaques auxquelles est en butte M. Dufour de Moulins, fondateur de l'ouvrage intitulé *l'Ancien Bourbonnais*.

M. Dufour, dit M. Dufey, a employé une partie de sa vie à la rédaction de ce monument archéologique. Il est le premier qui en ait conçu l'idée, et déjà il touchait au terme de ses travaux, lorsque feu notre collègue Achille Allier, qui

s'était aussi occupé des mêmes matières, lui proposa sa collaboration. Elle fut acceptée, et l'ouvrage continua sous la direction de ces deux hommes distingués. Quelques années après, Achille Allier fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Cette mort prématurée porta un coup funeste aux intérêts de M. Dufour, qui se vit disputer par les héritiers du défunt ses droits de propriété sur l'ouvrage en question.

Après cet exposé, M. Dufey pense qu'il est inutile de rentrer dans tous les détails de cette affaire, à laquelle il a déjà donné un long développement dans un premier rapport adopté par la classe. Il se borne à rappeler qu'il avait conclu à ce que le nom de chacun des deux écrivains fût apposé au bas des articles qui lui appartiennent.

M. de Monglave présente quelques observations desquelles il résulterait, de l'aveu même de l'autorité, que M. Dufour a été injustement dépossédé.

M. Dufey ajoute qu'il a entre les mains des pièces par lesquelles M. Allier lui-même reconnaît à M. Dufour son titre de propriété.

La classe consultée déclare s'en référer aux conclusions du premier rapport.

M. Ernest Breton lit un *Précis historique sur la place de la Concorde.*

Il décrit les diverses transformations qu'elle a subies et les événements don elle a été le théâtre.

M. Dufey, qui a fait un travail sur le même sujet, rappelle deux faits historiques oubliés par M. Ernest Breton.

M. le marquis de Gras-Preignes ajoute quelques observations.

Le travail de M. Ernest Breton est renvoyé au comité du journal.

*** La cinquante-quatrième assemblée générale de l'Institut Historique a eu lieu le vendredi 31 janvier 1840, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay ; 39 membres sont présents.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture de la correspondance.

M. le colonel d'Artois déclare que sa conscience lui fait un devoir de résigner les honorables fonctions de vice-président-adjoint de la première classe, que des occupations trop nombreuses et d'autres devoirs auxquels il ne saurait se soustraire l'empêchent de remplir. — Renvoi à la première classe et au conseil.

M. Azaïs invite l'Institut Historique à assister à son *Cours d'explication universelle.* — Remerciements.

M. Bernard-Jullien regrette de ne pouvoir encore de cette année professer un cours à l'Institut Historique.

M. Ferdinand Berthier, professeur sourd-muet à l'école royale de Paris, se trouve forcé d'ajourner encore celui qu'il avait promis de faire cette année. La lutte qu'il soutient en ce moment contre le conseil d'administration de son école absorbe tous ses moments. Il s'empressera de se mettre à la disposition de l'Institut Historique sitôt qu'il aura reconquis sa liberté.

M. Henri Prat continuera, durant le prochain trimestre, son cours d'*Histoire de France*.

M. J. Ottavi continuera également le sien. Le sujet qu'il se propose de traiter est l'*Histoire de la littérature française au XIXe siècle*.

Ces quatre dernières lettres sont renvoyées au comité central des travaux.

Treize volumes ou brochures sont offerts à la société; des remerciements sont votés aux donateurs.

On passe à l'examen des candidatures des différentes classes.

M. William Forbes Skene, membre de la société highland-celtique d'Edimbourg, candidat admis à la deuxième classe sur la présentation de MM. Leudière et Thommerel, et sur le rapport de ce dernier, est admis au scrutin secret par l'assemblée générale.

Il en est de même de M. le docteur Haspel, aide-major au 10e léger, candidat admis à la quatrième classe sur la présentation de MM. le docteur Tellier et Eug. de Monglave, et sur le rapport de ce dernier.

La parole est à M. Bernard-Jullien pour une proposition relative à la direction à imprimer à quelques travaux de l'Institut Historique.

Suivant l'orateur, notre société, par le nombre de ses membres résidants ou correspondants, serait aujourd'hui parvenue à un assez haut degré de puissance pour qu'on lui demandât de manifester son existence par des ouvrages solides et dignes de son institution. Il ne regarde pas comme remplissant ces conditions le journal mensuel de la Société et le compte-rendu de son congrès annuel qui, malgré tout leur mérite, ne peuvent avoir, dans la partie des discussions, aucune valeur pour l'avenir, et qui, pour ce qui concerne les mémoires originaux, ne peuvent que faire honneur à tel ou tel de nos membres.

Mais n'y aurait-il pas moyen pour l'Institut d'attacher son nom à des œuvres d'une utilité impérissable? M. Bernard-Jullien répond affirmativement à cette question, et prétend qu'un livre sérieux, paraissant sous notre patronage, trouverait aisément un libraire, à l'aide d'une petite somme et des souscripteurs qu'on recueillerait dans notre sein.

L'orateur passe à l'exécution de cet ouvrage pour laquelle il réclame avant tout une bonne division du travail; et pour peu, ajoute-t-il, qu'un écrivain habile en revît le texte, l'œuvre de plusieurs paraîtrait avec autant de succès que si c'était l'œuvre d'un seul.

Il essaie ensuite de démontrer quels livres pourraient être faits de cette manière, comment chaque classe y prendrait part, et comment le monde savant se trouverait ainsi doté de productions qui manquent. Il cite en première ligne un *Dictionnaire historique de la langue française*, dont il trace le plan avec une grande habileté; puis, une suite d'ouvrages ayant pour objet l'*histoire de telle ou telle littérature*, ouvrages qui n'existent pas, et dont l'Institut, fidèle à son but, pourrait provoquer ou favoriser la publication, soit en y contribuant, soit en réunissant d'utiles collaborateurs, soit en y intéressant des libraires. L'orateur

trace également le plan général de ces nouvelles publications, et leur prédit un immense succès.

La classe des langues et des littératures n'aurait pas seule à s'occuper de travaux de ce genre. Ce serait un beau sujet de recherches pour la classe des sciences que l'*histoire de la physique et de la chimie*.— Plan de ce travail, ouvrages composés jusqu'à ce jour.— Suivant l'orateur, le véritable esprit de l'histoire consiste à savoir tout ce qui tient aux institutions ou créations utiles, tout ce qui marque le plus et le mieux le progrès de l'humanité. Ce progrès se manifeste sous mille formes, institutions, législations, commerce, agriculture, sciences, beaux-arts. Que d'histoires faites et à refaire! L'orateur regrette qu'il n'existe pas une *histoire spéciale des inventions utiles*, et jette un regard rétrospectif fort intéressant sur les découvertes les plus anciennes. Il désire que dans ces travaux aucune place ne soit laissée aux hypothèses.

M. Bernard-Jullien s'occupe de la part de la première classe (*Histoire de France et Histoire générale*) dans ce grand mouvement laborieux. Il fait l'éloge de l'érudition de Voltaire historien, et demanderait comme une espèce de contrôle des sources auxquelles ce grand écrivain, et Millot, Hénault, Vertot, Saint-Réal, ont emprunté ou pu emprunter les éléments de leur narration. Il trace enfin le plan fort détaillé d'une *histoire des monnaies de France*, aux diverses époques de la monarchie, ouvrage qui formerait la continuation de celui de François Leblanc. Il pense que ce serait un grand service à rendre à l'étude de l'histoire, et un travail digne de l'Institut Historique, que de publier dans un petit volume de deux ou trois feuilles, et du format in-12, les *Tables de Leblanc*, transformées, au moyen des nouvelles mesures, en formules aussi simples que celles qui sont insérées tous les ans dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, travail que l'on complèterait en le conduisant jusqu'à la création du système métrique et en y ajoutant une table chronologique des édits et ordonnances mentionnés dans le grand ouvrage de Leblanc.

L'orateur pense que la véritable utilité des sociétés savantes se résume dans les mémoires qu'elles publient et dans les travaux qu'elles font entreprendre ou dirigent. Il cite l'exemple de la *Société Asiatique*, et fait l'énumération de ses publications utiles. « Voilà, dit-il en finissant, ce que peut et ce que doit faire une société savante qui dispose de quelques ressources pécuniaires. Le bon emploi de ses fonds peut seul lui donner une valeur aux yeux du public; le mauvais emploi de ses ressources la déshonore au dehors, et la rend méprisable à ses propres yeux. »

L'orateur résume ainsi sa demande :

1° Que le secrétaire-perpétuel annonce à l'Institut Historique, dans une des premières séances, quelle est approximativement la somme dont on pourra disposer, tous les frais payés et lorsque, les dettes actuelles étant éteintes, l'Institut Historique sera rentré dans les conditions normales;

2° Que les classes dressent une liste des ouvrages qui pourraient être exécutés

collectivement et qui leur paraissent manquer, ou qui pourraient être perfectionnés;

3° Qu'elles invitent les membres à leur communiquer les mémoires qu'ils auraient pu avoir rédigés sur tel ou tel point d'histoire, et qu'après la lecture, on s'occupe moins d'ouvrir la discussion, que de demander les explications nécessaires à l'auteur, ou de lui faire individuellement des observations;

4° Que, cela fait, les classes déterminent par une discussion, alors bien placée et réellement avantageuse, quels seraient les moyens d'amener la publication des ouvrages ou mémoires;

5° Enfin que l'Institut tout entier soit appelé à délibérer sur le parti proposé par chaque classe, etc.

M. Dufey (de l'Yonne) demande que la proposition de M. Jullien soit déposée aux archives, afin que les membres en puissent prendre connaissance, et qu'elle soit renvoyée au comité central des travaux pour un examen approfondi.

M. Eug. de Monglave appuie le vœu de M. Dufey, et demande qu'il soit rendu un compte détaillé de ce travail dans le procès-verbal de la présente séance.

La proposition de M. Dufey, amendée par M. de Monglave, est adoptée.

M. Vincent propose le renvoi du travail à chaque classe.

M. le comte d'Aunay pense que le comité des travaux doit seul en décider.

Cette nouvelle proposition n'a pas de suite.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la question proposée par le comité central des travaux : *Quel a été jusqu'à présent l'enseignement historique en France, et quels seraient les moyens de le perfectionner?*

M. Henri Prat regrette de n'avoir pu assister à la fin de la séance générale du 27 décembre; mais il a entendu la lecture du procès-verbal de M. le secrétaire-perpétuel, auquel il adhère complètement. Il remercie ses collègues de leur indulgence; cependant il croit devoir protester contre la direction qu'a prise le débat, surtout contre cette malencontreuse question de la liberté de l'enseignement qui n'était nullement en cause. Il s'agissait tout simplement de rechercher l'ancien enseignement de l'histoire, d'examiner l'enseignement actuel, et de voir de quelles réformes il est susceptible. Les essais qu'a signalés M. Prat, il les a faits en petit avec succès, ce qui ne veut pas dire qu'il ait la prétention de s'ériger en réformateur.

M. Dufey (de l'Yonne), qui avait posé la question avec M. Prat dans la dernière assemblée générale, proteste aussi contre la direction qu'a prise le débat, et fait de nouveau l'éloge de l'enseignement historique des Bénédictins, dont il s'honore d'avoir été l'élève. Le système de M. Prat, dit-il, est celui de ces habiles maîtres.

M. Bernard-Jullien déplore la facilité avec laquelle tout le monde s'écarte de la discussion, et invite les présidents à y maintenir les orateurs.

M. Dufey (de l'Yonne) avait l'honneur de présider la dernière assemblée générale, mais il avait cédé le fauteuil à M. N. de Berty, quand l'incident a eu lieu.

M. N. de Berty a effectivement succédé à M. Dufey au fauteuil de la présidence. Il trace rapidement l'historique de la dernière assemblée générale, et déclare s'être formellement opposé à ce que la discussion s'occupât de la liberté de l'enseignement.

M. de Monglave rappelle que l'assemblée générale a décidé à l'unanimité que la discussion continuerait sur l'enseignement historique, mais que l'on en élaguerait la question de la liberté de l'enseignement qui est tout-à-fait intempestive.

M. Leudière fait observer que la décision a été prise à l'unanimité moins une voix, celle de M. N. de Berty; on a écarté, en effet, de la discussion la question de la liberté de l'enseignement.

M. N. de Berty déclare avoir été mal compris.

M. Vincent s'excuse de la digression dans laquelle, sans mauvais vouloir, il a fait rentrer la discussion, et remercie M. Prat de l'explication qu'il a donnée de ses idées. Quelques personnes les ont crues dangereuses. L'orateur ne partage pas cette opinion. La liberté de l'enseignement peut, sans péril, être mise à exécution par le gouvernement, comme l'unité des poids et mesures. L'une et l'autre sont décidées ou promises depuis long-temps. Il ne faut pas que l'Institut Historique reste étranger à la liberté de l'enseignement en matière d'histoire. Tout sujet peut être traité en ne s'écartant pas des convenances. M. Vincent regrette d'avoir excité l'orage.

M. Prat fait l'éloge de la mesure de M. Vincent, mais il craindrait que la question posée sur ce terrain au prochain congrès ne fût dangereuse.

M. B. Jullien pense qu'il est sage et prudent de s'abstenir, si l'on ne veut pas que, dans la discussion, la question de la liberté de l'enseignement n'absorbe pas et n'étouffe pas celle de l'enseignement de l'histoire.

M. J. A. Dréolle demande la clôture.

M. Leudière désire qu'au congrès il n'y ait pas de malentendu, et qu'on ne confonde pas la liberté du professeur avec la liberté de l'enseignement. A ce prix il consent volontiers à ce que celle-ci soit écartée de la discussion.

M. H. Prat appuie la clôture de la discussion.

M. de Monglave demande si c'est pour cette séance seulement, ou si la clôture est définitive.

L'assemblée générale se prononce dans ce dernier sens.

M. H. Breton lit un fragment fort curieux de son voyage en Auvergne. Il traite de son ascension au *plomb du Cantal*.

INSTITUT HISTORIQUE

FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833 ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

NOUVEAUX STATUTS CONSTITUTIFS,

ADOPTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LE 26 FÉVRIER 1840, SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL ET DU COMITÉ DU RÉGLEMENT.

N. B. Depuis longtemps un grand nombre de membres de l'Institut historique et le secrétaire-perpétuel lui-même avaient manifesté le désir de voir les fonctions intellectuelles et les fonctions administratives de la société, pour être les unes et les autres mieux remplies, cesser d'être réunies sur la même tête. Mais, cette séparation exigeant de notables changements dans les statuts déjà trop souvent remaniés, la majorité reculait toujours devant cette nécessité. Enfin le secrétaire-perpétuel, d'accord avec plusieurs de ses collègues du conseil, ayant, au commencement de janvier, renouvelé, dans l'intérêt bien entendu de l'Institut Historique, cette proposition, dont la conséquence infaillible sera d'imprimer plus d'activité aux travaux de la société, et de metttre plus d'ordre dans l'administration, la mesure a été unanimement adoptée, et il en est résulté les nouveaux statuts ci-après.

Elle intéresse tellement les membres de l'Institut historique, que, pour la porter plus tôt à leur connaissance, nous anticipons sur les délibérations du mois de février, qui ne seront insérées que dans la prochaine livraison du journal.

TITRE Ier. — But, organisation de la Société et division des travaux.
TITRE II. — Élection des membres des bureaux; attributions des présidents et des secrétaires; nomination des délégués aux trois Comités.
TITRE III. — De l'administrateur-trésorier; ses fonctions.
TITRE IV. — Séances des Classes, de l'Assemblée générale, du Conseil et des Comités; objet de leurs travaux.
TITRE V. — Conditions et mode d'admission des membres; droits et obligations.
TITRE VI ET DERNIER. — De la perte du titre de membre de l'Institut Historique.

TITRE Ier.

But, organisation de la Société et division de ses travaux.

ARTICLE 1er. L'Institut Historique est fondé pour encourager et propager les études historiques en France et à l'étranger.

2. Il s'occupe de recherches sur la géographie ancienne, la chronologie, les langues, les littératures, les sciences, les arts, les antiquités, les monuments, les monnaies, les manuscrits, les imprimés curieux de tous les pays, de tous les âges, et généralement de tout ce qui constitue la science historique.

Il correspond avec les sociétés savantes, françaises et étrangères.

Il publie ses travaux, notamment par la voie d'un journal mensuel.

3. L'Institut Historique se compose de membres résidants et de membres correspondants.

Tout membre résidant habite nécessairement Paris.

4. Les membres sont répartis en quatre Classes :

1re Classe. Histoire générale et Histoire de France.

2e — Histoire des langues et des littératures.

3e — Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

4e — Histoire des beaux-arts.

On ne peut être membre que d'une seule Classe.

5. A partir du 1er septembre 1839, le nombre des membres est fixé pour chaque Classe à cent membres résidants et à deux cents membres correspondants.

Les Classes qui, à cette époque, compteront, dans l'une ou l'autre catégorie, un nombre de membres supérieur à celui qui est fixé ci dessus, s'abstiendront de toute admission dans cette catégorie, jusqu'à ce que, par suite d'extinctions, il y ait lieu de procéder à des nominations nouvelles sans dépasser les limites déterminées par le premier paragraphe du présent article.

6. Le bureau de l'Institut Historique se compose d'un président, d'un vice-président, d'un vice-président-adjoint, des quatre présidents des Classes et du secrétaire-perpétuel.

7. Le bureau de chaque Classe se compose d'un président, d'un vice-président, d'un vice-président-adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint.

8. La réunion du bureau de l'Institut Historique et des bureaux des Classes forme le Conseil.

9. L'Institut Historique a trois Comités permanents, savoir :

Le Comité central des travaux;

Le Comité du journal;

Le Comité du réglement.

10. Outre ces trois Comités, l'Assemblée générale, le Conseil, les Classes et les Comités eux-mêmes peuvent former tel nombre de Commissions spéciales qu'ils jugent nécessaires.

11. Les membres du bureau de l'Institut Historique, aussi bien que ceux des bureaux des Classes, sont de droit membres des trois Comités.

Chaque Classe délègue de plus :

Cinq de ses membres au Comité central des travaux;

Trois au Comité du journal;

Trois au Comité du réglement.

Les délégués sont nécessairement choisis parmi les membres résidants n'appartenant pas au bureau de la Classe, ni à celui de l'Institut Historique.

12. L'Institut Historique convoque annuellement un Congrès.

13. Des cours publics sont professés par des membres de l'Institut Historique, sur les différentes parties de la science historique, dans le local de la Société. — Ces cours ne peuvent être établis que sur des programmes agréés par le Conseil, d'accord avec le Comité des travaux, après avoir entendu leurs auteurs, mais après avoir voté hors de leur présence.

14. Des réglements particuliers, dont l'exécution est confiée à l'administrateur-trésorier, déterminent l'époque de l'ouverture, la durée et les mesures d'ordre intérieur du Congrès et des cours publics.

15. Toute discussion étrangère à la science purement historique et à *l'administration de la Société*, est interdite dans le Congrès, les Assemblées générales, le Conseil, les Classes, les Comités, les Commissions, et généralement dans toute réunion quelconque de l'Institut Historique.

TITRE II.

Elections des membres des bureaux; attributions des présidents et des secrétaires, nominations des délégués aux trois Comités.

16. Tous les bureaux sont nommés pour un an.

Les présidents, vice-présidents et vice-présidents-adjoints ne peuvent être réélus aux mêmes fonctions qu'après un an d'intervalle.

Les secrétaires et secrétaires-adjoints son indéfiniment rééligibles.

17. Les élections ont lieu au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés.

Dans le cas où le premier tour de scrutin ne donne aucun résultat, on procède à un deuxième tour de scrutin libre.

Si aucun membre ne réunit la majorité, on procède à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui ont réuni le plus de voix, après avoir établi au besoin un scrutin de ballottage préparatoire si plusieurs membres avaient réuni le même nombre de suffrages.

En cas de partage égal de voix dans les scrutins de ballottage, la majorité est acquise au membre le plus âgé.

18. Le bureau de chaque classe est nommé en avril; tous les membres des bureaux sont nécessairement choisis parmi les membres résidants de la Classe.

19. Immédiatement après la formation des bureaux des Classes, l'Institut Historique se réunit en Assemblée générale pour procéder à l'élection du président, du vice-président et du vice-président-adjoint de la Société.

Une convocation motivée est faite dans ce but six jours d'avance.

20. Le président, le vice-président et le vice-président-adjoint de l'Institut Historique sont choisis parmi les membres résidants des quatre Classes; ils ne

peuvent toutefois être en même temps membres du bureau de la Classe à laquelle ils appartiennent, ni l'un de ses délégués à l'un des trois Comités.

21. Le secrétaire-perpétuel remplit les fonctions de secrétaire des Assemblées générales et du Conseil; il est chargé de la correspondance scientifique et littéraire de chaque Classe conjointement avec les secrétaires particuliers; de la présentation des livres offerts qu'il remet ensuite à l'administrateur-trésorier; de la rédaction de l'ordre du jour et de celle des convocations des Classes, de l'Assemblée générale et des Comités. Il pourra convoquer le Conseil après avoir consulté le président.

Il remplit les fonctions de rédacteur en chef du journal et des comptes-rendus du Congrès, sous la direction des Comités du journal et des travaux; il peut s'adjoindre les secrétaires particuliers, chacun en ce qui concerne les travaux de sa Classe.

En cas d'absence, il délègue ses pouvoirs à un membre qu'il propose à l'acceptation du Conseil.

22. Le président de l'Institut Historique dirige les séances du Congrès, des Assemblées générales et du Conseil. Il signe avec le secrétaire-perpétuel les procès-verbaux des séances.

23. En cas d'absence ou d'empêchement du président, du vice-président et du vice-président-adjoint de l'Institut Historique, leurs fonctions sont remplies par le plus âgé des quatre présidents des Classes.

24. Le président et le secrétaire d'une Classe signent les procès-verbaux des séances de cette Classe.

Cette disposition est applicable aux Comités.

25. Le secrétaire et le secrétaire-adjoint de chaque Classe rédigent les procès-verbaux; ils sont adjoints au secrétaire-perpétuel pour la rédaction du journal et pour la correspondance scientifique, littéraire et artistique de leurs Classes.

26. A défaut du président et des vice-présidents d'une Classe, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres présents appartenant à la Classe.

27. A défaut du secrétaire et du secrétaire-adjoint d'une Classe, ils sont remplacés par le plus jeune des membres présents appartenant à cette Classe.

28. Au mois de mai, chaque Classe procède, suivant la marche indiquée à l'article 17 ci-dessus, à l'élection des membres qu'elle doit déléguer au Comité central des travaux, au Comité du journal et au Comité du réglement, conformément à l'article 11.

29. Chaque Comité élit, dans sa première séance, son bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint.

Ces élections se font suivant le mode indiqué à l'article 17.

TITRE III.

De l'administrateur-trésorier; ses fonctions.

30. Les fonctions d'administrateur-trésorier seront incompatibles avec toute autre fonction de l'Institut Historique. L'administrateur-trésorier est nommé par l'Assemblée générale, sur la présentation du Conseil. Il exécute les décisions du Conseil, et agit au nom de l'Institut Historique.

Il est chargé des actes d'administration qui suivent :

1° De contracter avec des tiers pour le loyer, les frais de bureau et dépenses courantes, la composition matérielle et l'impression du journal;

2° D'expédier le journal aux membres de toutes les Classes et aux abonnés; de correspondre avec les uns et les autres, à l'effet de percevoir toutes sommes dues ou offertes à l'Institut Historique; de signifier aux membres démissionnaires les décisions du Conseil relatives à la perte du titre de membre de l'Institut Historique;

3° De tenir les comptes de la Société, et de faire, soit sur l'avis des présidents, soit de son chef, en cas d'urgence, les convocations du Conseil et des Comités, avec droit d'assister aux séances et voix consultative;

4° De veiller à la conservation de la bibliothèque, des archives, des collections et des meubles de la Société.

31. Il est tenu de présenter au Conseil, au commencement de chaque année sociale, conformément à l'article 39, la reddition des comptes de sa gestion, et, en même temps, un projet de budget pour l'exercice de l'année nouvelle, le tout pour être ensuite porté à la sanction de l'Assemblée générale.

Dans le courant du mois d'avril, le Conseil nommera une Commission composée de trois de ses membres, chargés d'examiner les comptes de l'administrateur-trésorier. Dans le courant du mois suivant, les commissaires soumettront leur rapport au Conseil nouvellement élu.

Les fonds de la Société seront applicables, seulement à mesure qu'ils seront perçus, aux dépenses portées au budget ou aux allocations spéciales autorisées par le Conseil. L'Institut Historique, à l'égard de son administrateur-trésorier, ne sera tenu en aucune manière de ce qui aura été fait au-delà, s'il n'y a eu autorisation expresse, de même que l'émission de billets ou lettres de change faite au nom de la Société, ne pourra obliger que l'administrateur-trésorier lui-même.

32. Ses fonctions ne pourront être gratuites; elles emporteront la responsabilité de tous ceux qu'il se sera substitué dans sa gestion; il pourra nommer et révoquer ses employés. Leur nombre et leur destination, ainsi que les émoluments affectés à tout le personnel administratif, seront fixés par des délibérations spéciales du Conseil.

TITRE IV.

Séances des Classes, de l'Assemblée générale, du Conseil et des Comités; objet de leurs travaux.

33. Chaque Classe s'assemble une fois par mois :

La première le premier mercredi;

La deuxième le deuxième;

La troisième le troisième;

La quatrième le quatrième.

Les présidents peuvent, en outre, convoquer leurs Classes autant de fois qu'ils le jugent nécessaire à l'intérêt des travaux.

34. Les convocations de chaque Classe sont faites six jours à l'avance, au nom de l'un des secrétaires de cette Classe; les lettres font connaître l'ordre du jour, et sont adressées, non-seulement aux membres de la Classe, mais encore à tous les membres de l'Institut Historique présents à Paris.

35 Tous les membres résidants ou correspondants délibèrent et votent dans leurs Classes respectives; mais, dans les autres Classes, ils ne peuvent que faire des lectures et prendre part à la discussion. Aux membres seuls d'une Classe appartient le droit d'y voter, à l'exception du président, du vice-président, du vice-président-adjoint et du secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique, qui ont le droit de voter dans toutes les classes.

36. Le renvoi au Comité du journal des mémoires ou des rapports lus dans les Classes, ne peut être voté qu'au scrutin secret.

37. Les quatre Classes de l'Institut Historique, réunies en Assemblée générale, tiennent chaque mois une séance, le vendredi qui suit la séance de la quatrième classe.

La convocation est faite six jours à l'avance par le secrétaire-perpétuel à tous les membres de la Société présents à Paris, et fait connaître l'ordre du jour, lequel est réglé pour les affaires administratives par le Conseil, et pour les lectures par le Comité central des travaux.

Dans les réunions des Assemblées générales, aucune proposition ne peut être faite si elle n'est portée à l'ordre du jour.

Cette disposition est applicable aux séances des Classes.

Le renvoi au Comité du journal des mémoires ou rapports lus, ne peut, comme dans les Classes, être voté qu'au scrutin secret.

38. Le Conseil se rassemble au moins une fois par mois pour délibérer sur les affaires d'administration; mais le président et l'administrateur-trésorier peuvent le convoquer extraordinairement.

Ces convocations sont faites six jours à l'avance, sauf les cas d'urgence.

39. A sa première séance de mai, il vérifie et arrête provisoirement les comptes de l'année sociale qui finit le 31 mars, et détermine approximativement le budget de la nouvelle année. Il soumet l'un et l'autre à la sanction de l'Assemblée générale du mois de mai.

40. Lorsque les travaux exécutés par l'Institut Historique sont de nature à être imprimés, le Conseil, de concert avec l'administrateur-trésorier, traite avec les libraires et éditeurs qui peuvent en entreprendre la publication.

41. Le Comité central des travaux propose aux différentes Classes les travaux qui lui paraissent entrer dans leurs spécialités, et à l'Institut Historique en corps ceux qui lui semblent pouvoir être exécutés par les classes réunies.

Il est chargé de faire l'examen préalable des programmes des cours qui doivent être professés à l'Institut Historique, et d'en présenter un rapport spécial au Conseil, qui arrête définitivement lesdits programmes, ainsi qu'il a été dit à l'article 13.

42. Le Comité du journal veille à sa publication ; il adopte ou rejette les matériaux qui lui sont adressés par l'Assemblée générale ou par les Classes pour sa composition.

Il lui est expressément interdit d'accueillir toute pièce qui ne lui parviendrait pas par l'une de ces deux voies, ainsi que toute pièce déjà imprimée, à l'exception des épreuves d'un ouvrage sous presse.

Il propose au Conseil tout changement de typographie qui lui semble avantageux.

43. Le Comité du réglement veille à l'observation des statuts; il examine les modifications proposées, mais il ne peut en soumettre aucune à l'Assemblée générale qu'avec l'assentiment du Conseil.

Il est également chargé de préparer les réglements particuliers relatifs à la tenue du Congrès annuel et aux cours établis par l'Institut Historique.

Ces réglements sont définitivement arrêtés par le Conseil.

44. Chaque comité est convoqué par son secrétaire toutes les fois que son président juge à propos de le réunir.

Les convocations sont faites six jours à l'avance, et indiquent l'objet de la réunion.

45. Il pourra être créé ultérieurement, pour les diverses réunions de l'Institut Historique, des jetons de présence dont le Conseil déterminera le modèle et la valeur.

TITRE V.

Conditions et mode d'admission des membres; droits et obligations.

46. Pour être admis à faire partie de l'Institut Historique, il faut être

auteur d'une œuvre rentrant dans la spécialité de l'une des quatre Classes.

47. Dans la demande d'admission qui doit-être faite par écrit au président, ou au vice-président, ou au vice-président adjoint de la Société, ou au secrétaire-perpétuel, le postulant indique ses noms et prénoms, lieu de naissance, qualités et domicile, la Classe à laquelle il désire appartenir, soit comme membre résidant, soit comme membre correspondant, et les titres qu'il peut faire valoir.

48. Toute demande d'admission doit être appuyée et signée par deux membres résidants ou correspondants de l'Institut Historique. Elle est transmise à la Classe dans sa plus prochaine réunion.

49. La Classe, après avoir décidé à quelle catégorie pourra appartenir le postulant, vote par assis et levé sur la question de savoir s'il y a lieu ou non à afficher, dans le local des séances, ses noms, qualités, domicile et titres.

50. Si le vote est affirmatif, il est nommé immédiatement, par les membres présents du bureau de la Classe, trois commissaires chargés de faire un rapport sur cette présentation.

Le rapport doit-être lu dans la séance suivante. La Classe vote alors au scrutin secret sur la candidature.

51. Si la candidature est accueillie, le candidat est présenté par la Classe à l'Institut Historique, qui, dans sa plus prochaine Assemblée générale, vote au scrutin secret sur son admission.

52. Tout membre qui désire passer d'une Classe dans une autre doit être présenté à la Classe à laquelle il veut appartenir, et s'y faire admettre suivant les formalités prescrites aux articles 46, 47, 48, 49 et 50.

53. Tout membre correspondant d'une Classe qui désire devenir membre résidant, ou réciproquement, en adresse la demande par écrit au président de sa Classe.

La Classe, à sa plus prochaine réunion, prononce sur cette demande au scrutin secret.

54. Les nouveaux membres admis, à partir du 1er septembre 1859, recevront un diplôme dont le prix est fixé à 20 francs; ce diplôme est signé par le président de l'Institut Historique, par le secrétaire-perpétuel, par l'administrateur-trésorier, par le président et le secrétaire de la Classe à laquelle le nouveau membre appartient.

55. Tous les membres paient une cotisation.

Il y a deux espèces de cotisation entre lesquelles ils peuvent opter, la cotisation annuelle et la cotisation à vie.

La première est de 20 fr. par an pour tous les membres.

La deuxième de 300 fr. une fois payés.

L'envoi du journal sera immédiatement suspendu, lorsque la réception du premier numéro de l'année n'aura pas été suivie du paiement de la cotisation.

56. L'année sociale commence pour tous les membres le 1er avril qui précède

leur admission. Leur cotisation est exigible à partir dudit jour 1er avril, quelle que soit la date de leur réception.

57. Les sommes offertes à l'Institut Historique, en dehors de la cotisation, par des membres ou par des personnes étrangères à la Société, sont acceptées à titre de don par le Conseil.

Les noms des donateurs sont publiés s'ils ne s'y opposent pas.

58. Les membres sont invités à faire hommage à la Société de leurs ouvrages, et de ceux qu'ils auraient en double dans leurs bibliothèques.

59. Tous les membres ont la jouissance journalière *sans déplacement* de la bibliothèque de l'Institut Historique, et de tous les journaux et recueils qui y sont déposés.

60. Ils reçoivent gratuitement le journal de la Société, et ont droit à toutes les livraisons qui ont paru à partir du 1er avril qui précède leur réception.

61. Le journal est livré au public à 20 fr. pour Paris, et 25 fr. pour les départements et l'étranger.

62. Les autres publications que l'Institut Historique fait paraître à ses frais, ou dont il traite avec un éditeur, sont livrées aux membres *au prix libraire.*

63. Dans le deuxième cas, un quart du produit de la vente est versé à la caisse de la Société, et les trois autres quarts sont partagés, au prorata du travail, entre les membres qui ont coopéré à ce travail.

TITRE VI ET DERNIER.

De la perte du titre de membre de l'Institut Historique.

64. Tout membre qui n'aura pas acquitté le prix de son diplôme, ou sa cotisation d'une année échue, sera mis en demeure par le Conseil de s'exécuter dans le trimestre suivant.

En cas de silence ou de refus, le Conseil chargera l'administrateur-trésorier de procéder contre lui par toutes voies de droit.

65. En tout ce qui concerne les cas de déchéance, le Conseil est juge sans appel. Le vote aura lieu au scrutin secret, et à la majorité des deux tiers des membres présents.

66 *et dernier.* Tout membre qui, par démission volontaire ou par quelque motif que ce soit, cessera de faire partie de l'Institut Historique, est tenu de restituer son diplôme, et de s'abstenir de porter le titre de membre de la Société, à partir du jour de sa radiation du contrôle général.

Chaque membre contracte formellement par écrit ce double engagement en recevant son diplôme et sa lettre d'admission. S'il s'y refuse, publication en sera faite dans le journal, sans préjudice de toute action de droit.

Délibéré et adopté à *l'unanimité*, en Assemblée générale à Paris, rue Saint-Guillaume, n° 9, le 26 février 1840.

Le président honoraire de l'Institut Historique,
Duc de DOUDEAUVILLE.

Le président,
Baron TAYLOR.

Le vice-président,
Comte LE PELETIER D'AUNAY.

Le vice-président-adjoint,
J.-B. DE BRET.

Le secrétaire perpétuel,
EUG. GARAY DE MONGLAVE.

L'administrateur-trésorier,
A. RENZI.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Le Conseil, dans sa Séance du 6 mars 1840, a, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, prononcé, au scrutin secret, sur les quatre candidats qui se présentaient pour remplir les fonctions d'administrateur-trésorier. Au premier tour M. A. Renzi, membre résidant de la première classe, un des plus anciens membres de l'Institut Historique, a obtenu la majorité.

L'Assemblée générale du samedi 28 mars 1840, sous la même présidence, a confirmé ce choix au premier tour de scrutin secret.

En conséquence, à partir du 1er avril courant, M. Eugène Garay de Monglave, secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique, reste spécialement chargé de la direction scientifique, littéraire et artistique de la Société.

La direction administrative appartient uniquement à M. A. Renzi. Il est seul chargé, sous la surveillance du Conseil, des recettes et dépenses de l'Institut Historique; et, sous ce double rapport, c'est à lui seul que les membres de la Société et les tiers ont désormais affaire.

CHRONIQUE.

Le 31 août est mort à Paris, à l'âge de soixante ans, Antoine Métral, membre de la première classe de l'Institut Historique. « Si, comme l'a dit son éloquent panégyriste Berriat-Saint-Prix, la mort d'un homme de bien est un événement fâcheux pour la société, combien cet événement ne devient-il pas cruel lorsque cet homme avait les mœurs les plus douces, l'esprit le plus bienveillant, le caractère le plus aimable; lorsqu'il put dire de lui-même avec assurance : Je n'ai jamais fait de mal à autrui; je n'ai jamais dit du mal de qui que ce soit; j'ai été chéri de toutes les personnes, quels que fussent leur rang, leur sexe, leur position sociale, avec lesquelles j'ai eu des relations un peu suivies. »

A ses obsèques, qui ont eu lieu le 2 septembre, au cimetière du Mont-Parnasse, on remarquait un ancien ministre de France aux Etats-Unis, des professeurs à l'école de droit et un grand nombre d'hommes de couleur d'Haïti, de la Guadeloupe, de la Martinique, avocats, graveurs, peintres, médecins, étudiants, qui venaient payer là la dette de la patrie et de la reconnaissance; car Métral, un des premiers, s'était élevé contre l'esclavage des noirs, et il pouvait revendiquer une grande part de la révolution morale opérée dans les idées des modernes sur la constitution sociale des colonies.

Antoine-Marie-Thérèse Métral était né à Chambéry, le 23 octobre 1778, de Pierre-Antoine Métral, procureur au sénat de Savoie. Français par son éducation, il sortait à peine de l'enfance quand son pays fut soumis par l'armée que commandait le général Montesquiou. L'invasion fut accueillie avec enthousiasme par tous les Savoisiens éclairés, et Métral s'engagea dans le bataillon de l'*Espérance* que formèrent ses condisciples. Ses parents l'avaient d'abord placé dans une manufacture d'armes. Il entra en 1801 dans les convois militaires avec le grade d'adjudant, emploi modeste qui lui permit de suivre dans quelques-unes de nos campagnes notre glorieuse armée d'Italie.

Il avait étudié le droit à l'école centrale du Mont-Blanc. Rentré dans sa patrie, devenue province française, il reprit ses premières études, et travailla deux ans chez un avoué. Bientôt, tout en mêlant aux aridités de la procédure la lecture plus agréable de Montesquieu, de Rousseau, de Condillac et de Métastase, il essaya l'application de la science des lois à une position peu relevée, mais fort utile quand on l'exerce avec la délicatesse dont il ne se départit jamais, celle d'avoué auprès des tribunaux. Il se fixa alors à Grenoble, et s'attacha à la cour d'appel de cette ville, dont faisait partie le Mont-Blanc, qui comprenait une grande portion de l'ancienne Savoie. Plusieurs de ses plaidoyers ont été publiés. Un, entre autres, *sur l'illégitimité des enfants*, figure dans les causes célèbres de Méjan. M. Bérenger, de l'Institut, pair de France et conseiller à la cour de cassation, alors auditeur à la cour de Grenoble, porta, dans cette occasion, la parole pour le procureur général.

Mais, quoique dans sa profession il se livrât moins à la rédaction des actes qu'à la plaidoirie, en ce temps-là permise aux avoués, une passion prononcée pour les lettres lui fit, au bout de peu d'années, renoncer au séjour de Grenoble, et presque à son pays natal, rendu en 1815 à la domination de ses anciens maîtres. Lors de la première restauration de 1814, on avait laissé à la France la partie du Mont-Blanc qu'habitait la famille Métral, c'est-à-dire Chambery, Aix-les-Bains et Bordeaux. Dans ce village il possédait un ancien château féodal, bâti sur un monticule au bord du lac du Bourget, dans une position magnifique. Le bon Métral y reçut souvent, avec sa candeur et sa simplicité ordinaires, des personnages distingués par leur rang, leurs talents, etc., la reine douairière de Sardaigne, la princesse Borghèse, Talma, etc.

Il vint enfin se fixer à Paris, et s'y lia avec plusieurs hommes éminents dans les arts et la littérature, avec Grégoire, Béranger, Népomucène-Lemercier, Champollion, le statuaire Espercieux. Admis dans plusieurs journaux et recueils, tels que le *Bulletin* de M. de Férussac et la *Revue encyclopédique* de M. Jullien de Paris, il leur fournit de nombreux et intéressants articles, parmi lesquels on n'a pas oublié un *Essai sur la littérature haïtienne*; l'*Examen des pièces de M. Lemercier*; de l'*Histoire de la législation*, par M. Pastoret; de l'*Histoire des Français*, de M. de Sismondi; des *Considérations sur la Louisiane*, *le Champ d'asile et le Docteur Francia*.

Bientôt il essaya de voler de ses propres ailes, et publia un grand nombre d'ouvrages remarquables par un style animé et par une imagination fleurie. On se rappelle encore ses traductions des *Cantates de Métastase*, ses *Histoires de de l'Insurrection de Saint-Domingue et de l'Expédition des Français contre cette île*, son livre sur l'*Esclavage des Africains*, ses *Conjectures sur les Ouvrages qui passeront à la postérité*, etc., etc. Parmi les manuscrits qu'il a laissés on cite: *Des Mœurs des peuples noirs*, *Grandeur et décadence des Egyptiens*, *les Prophéties de l'Histoire*, etc.

Mais c'est surtout par les sentiments d'humanité que ses ouvrages se recommandent. Il se voua à la défense de cette portion intéressante et nombreuse de l'humanité qu'une différence de couleur a fait croire trop longtemps d'une autre espèce que la nôtre. Ses obsèques ont prouvé la gratitude des Haïtiens pour ses travaux. Afin de les compléter, il s'était fait recevoir, le 21 février 1835, à l'Institut Historique, où il a lu trois mémoires, un sur *la Traite des Nègres*, un autre sur l'*Esclavage dans les deux Amériques*, et le troisième sur la *Littérature des Egyptiens*.

A peine sexagénaire, modéré dans ses goûts, réglé dans sa conduite, doué d'une organisation excellente, on pouvait espérer que ses désirs se réaliseraient. Une maladie les a déçus. Elle a été, quoique fort longue, peu douloureuse; et ses souffrances ont été encore adoucies par les soins assidus, attentifs, au-dessus de tout éloge, de ses deux excellentes sœurs, accourues de plus de cent cinquante lieues pour venir soigner leur vieux frère.

Nous devons ces détails à l'excellente notice nécrologique de M. Berriat-Saint-Prix, qui a prononcé l'éloge de notre collègue sur le bord de sa tombe.

— Notre collègue M. Ferdinand Berthier, doyen des professeurs de l'Institut royal des Sourds-Muets de Paris, vient d'obtenir le prix proposé par la Société des Sciences morales, des lettres et des arts, de Seine-et-Oise, pour le meilleur travail sur l'état de ses frères d'infortune avant et depuis l'abbé de l'Epée. C'est avec un véritable plaisir que nous annonçons le nouveau succès de notre ami. L'Institut Historique le félicite de s'être montré dans cette circonstance solennelle le digne successeur du *père spirituel* des sourds-muets, l'éloquent avocat de ses frères et l'infatigable continuateur d'une des plus belles œuvres qui honorent la religion et l'humanité. Cette séance avait attiré une foule nombreuse, curieuse de contempler un de ces êtres exceptionnels, régénérés par le génie d'un humble prêtre. Après la lecture du rapport sur le concours actuel, et de divers passages du mémoire de M. Ferdinand Berthier, qui verra le jour en mai prochain, le professeur sourd-muet s'est avancé, et le président lui a remis le prix obtenu, consistant en une médaille d'or, après lui avoir adressé une courte et touchante allocution, que chacun regrettait qu'il ne pût entendre; mais bientôt une scène des plus touchantes a excité l'intérêt. Un autre sourd-muet fort distingué, M. Claudius Forestier, qui avait, ainsi que plusieurs autres, accompagné M. Ferdinand Berthier à Versailles, et qui s'occupe en ce moment de fonder une seconde école de sourds-muets à Lyon, s'est placé sur une estrade en face de lui, et, ayant sous les yeux le manuscrit du président, il l'a traduit tout entier à son collègue à l'aide d'une pantomime animée. Aussitôt M. Ferdinand Berthier, saisissant un crayon et s'approchant d'un tableau placé près de lui, y a tracé avec rapidité les paroles suivantes :

« L'honneur immense qui vient de m'être décerné comble les vœux les plus « ardents de mon cœur, et ma reconnaissance ne trouve pas d'expressions assez « fortes pour vous en remercier.

« Le prix que je viens de recevoir sera pour moi un nouvel encouragement, « bien heureux si je puis continuer l'œuvre de l'abbé de l'Epée, votre célèbre « compatriote et l'un des plus illustres enfants de Versailles. »

Cet incident a vivement ému tous les spectateurs.

— Notre collègue M. A. Renzi, professeur de langue et de littérature italienne, auteur de *la Guerre de Spartacus*, vient de publier un gros volume in-12 de près de mille pages, ayant pour titre : LE POLYGLOTTE IMPROVISÉ, OU L'ART D'ÉCRIRE LES LANGUES SANS LES APPRENDRE, *dictionnaire français-anglais-italien, italien-français-anglais et anglais-italien-français, etc.* Ce titre qui, au premier aspect, semble promettre plus qu'il ne tiendra, peint cependant à merveille le caractère et le but de l'ouvrage. La forme en est nouvelle et commandée par l'usage auquel il est destiné. Depuis longtemps l'enseignement des langues n'est

plus en rapport avec les besoins de la société. Tandis que des communications faciles rapprochent les peuples les plus éloignés, des différences d'idiomes les repoussent sans cesse, et s'opposent à la grande fusion de l'humanité. On sent le besoin de découvrir un moyen prompt, immédiat, de communiquer ses idées et de percevoir celles des autres. Mais les éléments de linguistique sont si lents, si ennuyeux, si décourageants! C'est pourtant à ce désir si naturel, considéré longtemps comme une utopie, que notre collègue a essayé de répondre. On peut, dit-il, au moyen de sa langue maternelle, comprendre et écrire une langue étrangère sans l'avoir apprise; tout son système est là. La deuxième classe de l'Institut historique (*Histoire des langues et des littératures*) a nommé un rapporteur pour examiner le livre de M. Renzi.

— La *Revue agricole, recueil mensuel, bulletin spécial des sociétés et comices agricoles*, fondée, en septembre 1839, par notre collègue M. le baron de Lagarde, membre correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture de France, et dirigée par M. Dutertre, est parvenu à sa 19e livraison de 48 pages, avec un succès que le choix et la variété des matières expliquent suffisamment. Il est peu de recueils aussi complets dans cette spécialité. On remarque d'ailleurs que les rédacteurs sont tous des hommes de culture pratique, ayant approfondi les questions agricoles.

Les agronomes les plus distingués contribuent à lui fournir des documents. Les derniers numéros contiennent des articles de MM. Oscar Leclerc, Dailly et autres agriculteurs praticiens.

Sur un rapport favorable de la Société royale et centrale d'agriculture, M. le ministre de l'agriculture y a souscrit pour un nombre considérable d'exemplaires, destinés aux principales associations agricoles du royaume.

— Malgré l'indifférence de notre siècle pour l'idéal, malgré son amour pour le sensualisme et le positivisme, l'incendie qui faillit, il y a environ deux ans, détruire la cathédrale de Chartres, un des plus beaux morceaux d'art gothique dont s'honore la France, fut considéré comme une calamité publique.

M. César Daly, élève de M. Duban, qui a conçu l'art sous toutes les faces, entreprit de nous retracer ce beau monument. Dans le précieux travail que nous avons sous les yeux, il a rendu, parfaitement rendu l'effet en artiste; il a fait plus que cela, il a également rendu la ligne et l'ornement architectural en architecte, avec une rigueur mathématique et une exactitude littérale, en artiste qui s'est nourri depuis longtemps d'études fortes et suivies avec système. Ce monument est une grande et belle synthèse de la France de ce temps-là; c'est un poème en pierre où l'on voit figurer les différents épisodes de la vie des empereurs romains, des fragments, des armes, des arabesques d'une finesse admirable.

(1) Rue du Dragon, 42, et chez Debécourt, libraire-éditeur, rue des Saints-Pères, 69.

C'est l'ouvrage de Jean de Beauce au XVe siècle; ce sont des ciselures délicates, transition du gothique à la renaissance.

J'achève de décrire la première planche; la deuxième, qui est venue encore mieux que la première, représente le majestueux portail de l'église.

Rien ne surpasse la beauté de la troisième gravure, l'éclat et le fini des planches de M. Daly; il a traduit avec un crayon fort intelligent le beau poëme de la cathédrale de Chartres; et M. Thomas, son graveur, a parfaitement compris et rendu la pensée de l'habile dessinateur.

— Nous ne saurions recommander trop fortement à nos collègues et à toutes les personnes qui s'occupent d'art et d'archéologie monumentale un autre magnifique ouvrage que publie en ce moment M. Jules Gailhabaud. Sous le titre de MONUMENTS ANCIENS ET MODERNES, il réunit tout ce que l'architecture a produit de plus parfait chez tous les peuples et à toutes les époques. Les planches, de la plus belle exécution, sont l'ouvrage de M. Lemaître, l'un de nos premiers graveurs de paysage, et il suffit de citer parmi les auteurs des notices MM. Jomard, Lenormant, Langlois, Dubeux, Raoul-Rochette, Vaudoyer, et nos collègues Albert Lenoir et Ernest Breton.

— Aussitôt la réapparition de notre journal arriéré, nous nous faisons un plaisir et un devoir de faire place à la lettre suivante de M. Ferdinand Pegat, procureur du roi à Montpellier : « Dans le journal du mois de juin dernier, en rendant compte de quelques notices que la Société archéologique de Montpellier a adressées à la première classe de l'Institut historique, vous dites *que l'on en a remarqué une sur les Guilhems, anciens seigneurs de Montpellier, et vous ajoutez que ce mémoire est dû à M. R. Thomassy*. J'ai peine à comprendre que M. Dufey (de l'Yonne), qui a bien voulu rendre compte de ma notice et lui accorder un mot d'éloge (dont je lui témoigne ici mes remercicments), l'ait attribuée à M. Thomassy, alors que mon nom était imprimé au bas. M. Thomassy est, il est vrai, membre correspondant de notre société, mais aucun article de lui n'a été imprimé dans les 9 numéros, qui ont déjà paru, de ses publications. »

— Notre collègue M. le docteur Trompeo, de Turin, qui, fidèle à de pieux devoirs, a accompagné à Rome la reine douairière de Sardaigne, vient de publier sous le titre de : *Sulla societa per l'avenzamento delle arti de mestieri et dell'agricoltura nella provincia di Biella*, une brochure fort intéressante, dont M. F. Chatelain a rendu compte à la troisième classe de l'Institut Historique (*Histoire des Sciences*).

Il s'agit d'un établissement qui comprendrait dans son sein *les arts, l'industrie, l'agriculture*. L'auteur y développe des idées qui rappellent la mise en pratique, chez nous, des fermes-modèles et des écoles destinées au commerce. Honneur

aux hommes qui, comme M. Trompeo, consacrent leur vie à l'amélioration du sort de leurs semblables !

— L'inauguration du chemin de fer de Naples à Castellamare a eu lieu le 3 octobre, en présence du roi, de toute la famille royale et d'une commission spéciale de la compagnie, composée de M. Dubois, juge à Lille, commissaire français, et de M. Clément Falcon, commissaire napolitain.

L'ouverture de la ligne ne s'est faite que pour la première section du chemin; mais on espère voir bientôt les travaux, une fois terminés jusqu'à Nocera et Castellamare, se continuer par Avellino et ouvrir ainsi une communication vers l'Adriatique.

L'enthousiasme qu'a fait éclater cette cérémonie chez les différentes classes de la population napolitaine prouve que tout le monde a compris dans cette capitale de quel immense profit allait être pour l'avenir de son commerce la création de cette voie nouvelle de communication.

A dix heures, Mgr Guisti, en tête du clergé napolitain, est venu se placer devant l'autel. Chaque fonctionnaire ou invité arrivant ayant été reçu par l'un de MM. les commissaires, le canon du fort del Carmine, de Naples, a annoncé le départ du roi avec son cortége. M. l'ingénieur en chef, notre honorable collègue M. Armand Bayard de la Vingtrie, qui avait parcouru toute la ligne, et vérifié si chaque employé était à son poste, s'est réuni aux deux commissaires.

A un signal donné au fort de Grenatello, un premier coup de canon a porté à Naples l'ordre de départ du convoi.

Ce premier convoi, composé des députations de l'armée de terre et de mer, ainsi qu'il avait été indiqué dans le programme, est arrivé à toute vitesse, développant tous ses drapeaux agités au son des fanfares des musiciens que portaient les wagons. Cette première course a été de sept minutes, d'un croisement à l'autre. Le canon de Grenatello a annoncé son arrivée aux Napolitains; le même convoi, reparti au même signal, a commencé à prendre la grande vitesse en passant sous le roi qui en a suivi les progrès jusqu'à l'arrivée, à l'aide de lunettes que M. le directeur de l'observatoire avait fait disposer.

Un convoi à vide, auquel on avait ajouté la voiture royale et celles de la cour, est arrivé à vitesse, musique à l'arrière, et est venu s'arrêter juste à l'embarcadère du roi. S. M. étant descendue, par une rampe séparée, avec toute sa famille, a indiqué elle-même toutes les places des princes et princesses.

D'après l'invitation du roi, M. le ministre de l'intérieur, les deux commissaires et M. l'ingénieur en chef ont eu l'honneur de monter dans la voiture royale. Toute la cour, le corps diplomatique, les ministres, les dignitaires et les invités ayant pris place dans leurs voitures, selon le rang réglé dans leurs cartes, dont personne n'avait été dispensé, quel que fût son grade, le convoi s'est mis en marche pour la station de Portici. L'ordre de rester en voiture y a été rigoureusement observé; la famille royale seule est descendue avec la commission ;

M. l'ingénieur en chef a donné toutes les explications sur les manœuvres des locomotives au Plateau-Tournant. Le roi a visité en détail tout l'établissement, pendant que les musiques militaires, postées à la station, exécutaient tour à tour des morceaux. Le plus grand ordre n'a pas cessé de régner, malgré l'envahissement de tous les points accessibles par les habitants de la Tare et de Portici.

S. M. étant remontée dans sa voiture, le canon de Grenatello a annoncé son départ, et tout le convoi royal est arrivé à Naples en dix minutes. Partout où le chemin borde la mer, on la voyait couverte d'embarcations : au dire de tous ceux qui ont été témoins de cette inauguration, c'était le coup-d'œil le plus magique.

Le roi, à l'issue de la solennité, a créé M. Dubois, commissaire spécial français, et M. Armand Bayard de la Vingtrie, ingénieur en chef, chevaliers de l'ordre du Mérite de François Ier, distinction d'autant plus flatteuse qu'il n'y a que cent membres de cet ordre.

— Un savant d'un grand mérite, notre collègue M. Ferdinand de Luca, de l'Académie des Sciences de Naples, nous communique les observations suivantes sur la marche à imprimer à l'étude de la géographie historique : « Les hommes, dit-il, qui se sont jusqu'ici occupés de géographie historique, n'ont fait, à ma connaissance, qu'exposer comme en un tableau synoptique des travaux puisés dans l'histoire de chaque nation. C'est ainsi qu'ont été exécutés les œuvres de Mentelle et de Malte-Brun en 16 volumes; en Italie, la *Géographie du collége nazaréen*, et, sans parler de beaucoup d'autres, les travaux entrepris par le portugais Giraldès, qui en 1826 a publié son *Compendio da geografia historica antiga e moderna*. Cette œuvre se recommande par la méthode suivie et par les nombreuses notions géographiques, historiques et chronologiques qu'elle renferme. Cependant l'histoire diffère de la géographie historique, comme une comédie diffère du théâtre sur lequel on la représente. L'une et l'autre ont des caractères particuliers et distincts ; et, s'il n'est pas douteux que les éléments de la géographie historique existent dans les annales des nations, on ne doit point pour cela confondre l'histoire des provinces et des villes avec celle des peuples.

« Ainsi, l'histoire proprement dite est le récit de la vie des nations. Elle expose leur origine et leurs progrès, leur décadence et leurs vicissitudes, et les causes plus ou moins probables de ces phases diverses.

« La géographie historique est le récit de la vie des lieux qui ont été les théâtres des actions des hommes. Il est de son devoir d'exposer l'origine des villes, leurs accroissements, leur décadence et toutes leurs vicissitudes ; il faut qu'elle dise quelles provinces, à différentes époques, ont formé le territoire des diverses nations, et quelles étaient leurs limites ; qu'elle fixe l'étendue et le démembrement de leur sol ; qu'elle réunisse enfin tout ce qui se rapporte, non pas aux vicissitudes des hommes et des peuples, mais à celles des villes célèbres et des provinces habitées par les diverses nations.

« Or, considérée sous ce point de vue, la géographie n'existe pas; c'est une science à créer. Il est absolument nécessaire que des hommes savants en géographie et en histoire, que des sociétés savantes surtout, tournent leurs vues vers ce point et s'occupent de résumer la géographie comparée de toutes les époques. En général, nos ouvrages géographiques nous laissent ignorer jusqu'aux changements survenus sous nos yeux en Europe. Où se trouvent aujourd'hui la Franconie, le Palatinat, la Souabe, la Misnie, la Thuringe? Que sont devenus les dix cercles en lesquels Maximilien Ier divisa la Germanie? Quelles provinces ont remplacé celles du moyen-âge, et à quels noms antiques correspondent ces provinces? Ces questions et d'autres analogues n'ont pas été honorées de la moindre réponse par les érudits qui s'occupent de géographie historique.

« La géographie historique manque donc complètement; c'est un champ ouvert à de nouvelles recherches et bien digne d'être cultivé par ces travailleurs infatigables dont le pénible labeur embrasse tout ce qui se rapporte à l'histoire. »

— Une souscription est ouverte pour élever un monument à l'abbé de l'Épée dans l'église Saint-Roch à Paris. La commission, composée de MM. Dupin, ancien président de la Chambre des députés, président; Chapuys-Montlaville, député, secrétaire; Villemain, de Schonen, de Gérando, pairs de France; l'abbé Olivier, curé de Saint-Roch; Cavé, chef de division au ministère de l'intérieur; E. G. de Monglave, secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique; Nestor d'Audert, Ferdinand Berthier, Forestier, Lenoir, a fait en ces termes un appel au public : « Parmi les bienfaiteurs de l'humanité, il n'est pas de nom plus connu et plus vénéré que celui de l'abbé de l'Épée. Avant lui, l'art de rendre à la plénitude de la vie morale des êtres intelligents que la nature semble avoir séparés du commerce de leurs semblables, n'avait été que rarement pratiqué, et n'avait produit çà et là que quelques prodiges accidentels de patience et de tendresse. — « L'abbé de l'Épée, en créant une méthode, et en l'appliquant avec étendue, fut le véritable fondateur de cette belle institution des sourds-muets qui honore la philanthropie si éclairée de la France, et qui a été imitée dans toute l'Europe et dans le Nouveau-Monde. Sa découverte fut une œuvre constante de vertu, autant qu'une invention utile et ingénieuse. Aussi la France, dans l'époque même la plus agitée de sa régénération politique, ne négligea rien pour assurer la perpétuité d'une semblable création; mais la mémoire même de l'inventeur ne reçut aucun hommage particulier. — « La maison royale des *sourds-muets*, à Paris, est florissante; d'autres maisons de charité, fondées sur le même modèle, ont étendu le même bienfait. La statue de l'abbé de l'Épée n'est nulle part; il y a peu de temps même on ne savait où était sa tombe. Le zèle religieux de quelques-uns des enfants de son institut, de ceux qui lui doivent leur place dans la société intelligente, est parvenu à découvrir que les restes de cet homme vénérable avaient été déposés dans un des caveaux de l'église Saint-Roch, à Paris. La date officielle de cette inhumation (24 décembre 1789) et d'autres circon-

stances authentiques ont fait retrouver les ossements à la place indiquée. De là est venue la pensée de les honorer par un témoignage national du respect profond de la France pour la science, la vertu, la religion, activement consacrées au soulagement des misères humaines. — « Un comité s'est formé dans l'espérance que des offres lui viendraient de toutes parts, pour élever aux restes mortels de l'abbé de l'Épée un monument, modeste comme sa vie, monument qui serait placé dans l'église même où il avait été enseveli, et où la reconnaissance et le respect publics viendraient chercher son image. »

— Le prix de 1,000 francs fondé, pour la meilleure statistique du Brésil, par notre collègue M. le commandeur Mouttinho de Lima, ancien ambassadeur de cet empire à Paris, à Naples et à Rome, vient d'être remporté par un autre de nos collègues M. O. Mac-Carthy, et lui sera incessamment décerné dans une séance publique de la société française de statistique universelle de Paris.

— M. de La Saussaye, directeur-gérant de la *Revue numismatique*, a publié dans son intéressant recueil les détails suivants sur une monnaie gauloise qui a fixé l'attention du congrès scientifique de Clermont. « La visite des médaillers que possèdent à Clermont notre collègue M. Bouillet, MM. le comte de Laizer, de Lamothe, Ledru, Mioche et Mourton, a offert un grand intérêt aux numismatistes. La curieuse médaille attribuée à Vercingetorix a été l'objet d'un examen très attentif, et aucun soupçon n'a été élevé sur son authenticité. Il importe beaucoup de rectifier une erreur commise par la personne de qui M. Bouillet tient cette précieuse pièce, dont le poids avait été porté à 216 gr. Ce poids, tout-à-fait insolite dans la numismatique gauloise, était un des motifs de douter de l'authenticité de la pièce de M. Bouillet, et nous avait engagé, ainsi que M. le baron d'Ailly, à la regarder, non comme une monnaie, mais comme une véritable médaille, dans l'acception rigoureuse du mot. Nous en avons fait une nouvelle pesée, et nous lui avons trouvé seulement 135 gr., poids à peu près semblable à celui de plusieurs statères gaulois, de même fabrique et avec les mêmes types et symboles, mais sans la légende, et quelquefois avec la tête laurée. Ces statères se trouvent dans toutes les collections de l'Auvergne, formées presque entièrement de pièces recueillies dans le pays. Nos recherches sur les monnaies de la Gaule nous ont conduit à reconnaître différents symboles comme particuliers à certaines localités; nous venons de faire voir celui-ci ∴, habituellement placé sur les médailles de Solimariaca, et notre examen des médailles de l'Auvergne nous fait regarder cet autre ꝏ, qui figure sur la pièce de M. Bouillet, comme l'un des symboles ordinaires des monnaies antiques des Arvernes, sinon de Gergovie même, leur capitale. Tout nous semble donc concourir à justifier l'attribution de la médaille qui nous occupe au héros de l'Auvergne et de la Gaule entière, au célèbre Vercingetorix.

— Depuis long-temps il n'est bruit en Allemagne que de la machine inventée par M. Jacques Liepmann, israélite, peintre distingué de Berlin, à l'aide de laquelle il peut tirer, en quelques secondes, une copie de tout tableau à l'huile, quelque ancien qu'il soit, et cela avec une exactitude qu'il est impossible d'atteindre par la peinture. M. Liepmann a produit avec cette machine, dans une des galeries du Musée royal, et en présence des directeurs de cet établissement, cent dix copies du portrait de Rembrandt, peint par ce grand artiste lui-même; tableau dont la reproduction au pinceau offre, au dire de tous les peintres, les plus grandes difficultés. Ces copies sont, dit-on, on ne peut plus parfaites, et rendent même jusqu'aux nuances les plus délicates du coloris. Cette machine, dont M. Liepmann tient encore secrète la composition, est le fruit de dix années de travaux continuels, pendant lesquels l'auteur a eu à lutter contre une douloureuse maladie organique dont il est atteint, sans compter les railleries et les dédains de ses amis qui taxaient le but auquel il visait de chimérique et de résultat d'une imagination maladive.

— Dans les procès-verbaux des classes de l'Institut Historique, il a déjà été question de prétendus monuments druidiques découverts en Afrique. Voici ce qu'en a dit M. le baron de la Pylaie, dans un rapport dont l'Institut Historique ne prétend en aucune manière assumer la responsabilité : « Déjà nous avions été instruits par notre compatriote Rozet, qu'il existait à l'ouest d'Alger, sur les hauteurs du cap Matifoux, un monument druidique appartenant à ces dolmens si répandus dans l'Armorique et dans la plus grande partie de la France occidentale. D'autres monuments analogues, et qui rappellent les uns les dolmens, les autres les pierres de Carnac et celles de Coz-Jou que j'ai découvertes dans le département d'Ille-et-Vilaine, ont été vus dans les Pyrénées. Mais j'ignorais qu'il en existât en Afrique, et surtout au-delà du versant méridional de l'Atlas, à l'entrée du désert, au sud de Maroc, où M. Cochelet, le seul de nos voyageurs, a pu parvenir. Le monument dont j'ai à vous entretenir se trouve dans le canton ou pays qu'on appelle le Ouedy-Noun. — « Je ne puis, du reste, rapporter le système auquel il appartient qu'à nos CROMELEC'HS druidiques, se composant de cercles bordés ou circonscrits par des pierres érigées verticalement. Ici il y en a deux qui sont concentriques, peu distants l'un de l'autre, et dont l'intérieur renferme une aire de deux cents pieds environ de diamètre. Ces deux cercles, au lieu d'être continus, offrent trois entrées pour arriver dans cette aire ou enceinte; deux de ces entrées sont vis-à-vis l'une de l'autre, et la troisième, d'un côté, au milieu de l'arc compris entre les deux dont nous venons de parler. — « Mais ce qui est bien remarquable, c'est que vis-à-vis de cette intermédiaire on rencontre à une certaine distance un menhir incliné comme l'aiguille d'un cadran solaire, et dont l'obliquité semble destinée à signaler l'entrée dans l'intérieur du cromelec'h. Je présume que celle-ci se trouve au midi. Je ne dois pas omettre que toutes les pierres verticales qui dessinent les cromelec'hs sont de grandes dimen-

sions. — « Je regrette de ne pouvoir donner ces détails bien curieux que sur une communication verbale qui m'a été faite chez M. Jomard. Mais je crois néanmoins devoir les publier, parceque les renseignements sur ce curieux monument n'existent que dans l'ouvrage de Davidson, qui, après avoir été livré à l'impression par la famille de cet infortuné voyageur, mort sur la route de Maroc, n'a point été rendu public par un motif qu'il ne nous appartient pas d'apprécier.—« Quant à la position géographique du monument que nous venons d'indiquer, et qui rappelle le célèbre Stone-Henge d'Angleterre, il se trouve environ par les trente degrés de latitude, et à vingt-cinq lieues de la côte de l'Océan. C'est à M. Cochelet seul, qui s'est rendu sur les lieux, que nous en devons la connaissance. » — De la présence de ces deux monuments en Afrique, et de leur ressemblance avec ceux qu'élevait le culte druidique, M. le baron de la Pylaie déduit trop facilement, selon nous, de fréquentes relations entre les Venètes armoricains et ces peuplades du littoral de la Méditerranée et de l'Océan, comme aussi avec les Phéniciens, dont les rapports lui sont beaucoup trop facilement révélés par la présence de la feuille du palmier ou d'une fougère, du fer-à-cheval et du cercle avec un point central, figures qui apparaissent sur les espèces d'écussons gravés au long monument de Men-Plate, à Locmariaker, près de Vannes.

En fait d'archéologie surtout, il faut savoir se méfier de l'imagination, fougueuse nomade, qui n'a que trop de penchant à nous emporter à travers les ténébreuses régions du passé.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Origine de la forme des caractères alphabétiques de toutes les nations, des clés chinoises, des hiéroglyphes égyptiens, etc., démontrée au moyen de 34 tableaux comparatifs d'alphabets anciens et modernes, contenant près de 6,000 caractères autographiés sur le travail même de l'auteur, précédés d'un discours préliminaire très étendu et du texte explicatif des tableaux,* par Moreau de Dammartin; chez l'auteur, passage Molière, 4, et au secrétariat de l'Institut Historique; 1 volume grand oblong.

— *Le polyglotte improvisé, ou l'art d'écrire les langues sans les apprendre, dictionnaire italien-français-anglais, français-anglais-italien, anglais-italien-français,* par A. Renzi; chez l'auteur, rue Madame, 32; chez Baudry, rue du Coq, 9; et au secrétariat de l'Institut Historique; 1 gros volume in-12.

— *De l'enseignement secondaire en France,* par J. E. Boulet, avocat, brochure grand in-18.

— *Grammaire française, latine et grecque,* par V. Derode, chef d'institution à Esquermes (Nord); in-8.

— *Discorso pronuntiato nell' accademia pontaniana,* 1838, dal presidente F. de Luca; in-8.

— *Du crédit et de la circulation*, par Auguste de Cieszkowski, docteur en philosophie; volume in-8.

— *Rapporto all' accademia pontaniana intorno ad un opusculo che ha per titolo : Sulle riforme dei pesi e delle misure*, di Giuseppe Grimaldi; in-8.

— *Génération des courbes dites sections coniques, ramenée à une question de géométrie élémentaire*, par M. V. Derode; in-8.

— *Trigonometria piana analitica*, di Fernando de Luca; in-8.

— *Lettre d'un brahmane à MM. les archevêques et évêques de France*, par M. Aubé, de Longwi; in-8.

— *Esame critico di alcuni opusculi publicati intorno al sistema metrico della città di Napoli*, di Fernando de Luca ; in-8.

— *Relazione alla reale accademia delle scienze sopra due saggi sull' aerostatica e sull' aeronautica*, opera del tenente-colonello del genio Sig. Costa; in-8.

— *Analisi a due coordinate*, di Fernando de Luca ; vol. in-8.

— *Rome papale, tablettes romaines*, par F. Chatelain, auteur de *Sept ans de règne*; 2 vol. in-12.

— *Histoire abrégée de la liberté individuelle chez les principaux peuples anciens et modernes*, par Nigon de Berty ; vol. in-8.

— *Geometria piana*, di Fernando Luca; vol. in-8.

— *Les dix-huit poèmes de Bethowen. Essai sur le romantisme musical*, par Cyprien Desmarais ; in-12.

— *Introduction à l'étude de l'harmonie*, ou *exposition d'une nouvelle théorie de cette science*, par Victor Derode; vol. in-8.

— *De quelques anciennes prétentions à la succession du duché de Brabant, particulièrement de celles de la maison de Hesse*, par le baron de Reiffenberg, de l'Académie royale de Bruxelles, de l'Institut de France, etc.; broch. in-8°.

— *Notice sur les couleurs nationales, et sur les drapeaux et emblèmes de la France*, par Montalant-Bougleux; broch. in-8°.

— *Sullo studio della geographia in Napoli; articolo inserto nel XXII, fascicolo degli Annali civili ;* broch. in-12.

— *Nuovi elementi di geografia; quinto periodo di geografia secondo l'ordine degli studi geografici, che contiene lo studio elementare della geografia antica di F. de Luca*. Broch. in-12.

— *Almanaco aretino* pour l'année 1839; broch. in-18.

— *Souvenirs sur l'école impériale de Saint-Cyr*, par Montalant-Bougleux. Broch. in-12.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de MONGLAVE.

MÉMOIRES.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A JUBLAINS.

OBSERVATIONS SUR LES DIABLINTES ET L'ÉTENDUE DE LEUR TERRITOIRE.

Il n'existe plus aujourd'hui de l'ancienne capitale des Diablintes, le *Noiodunum diablintum*, que de grands monceaux de décombres, que des fondements d'édifices épars de tous côtés et enfouis sous le sol, que les restes d'une forteresse dont l'épaisse muraille, flanquée de tours, conserve encore la solidité séculaire des constructions romaines. On dit seulement qu'une grande ville s'élevait là jadis; mais, dans le chétif bourg qui la remplace, on ne sait pas plus le nom qu'elle portait que celui du peuple qui l'avait fondée. C'est de cette position, limitrophe de plusieurs peuplades celtiques, que les vainqueurs pouvaient dominer une assez grande étendue de la Gaule occidentale : delà ils commandaient aux Aulerces d'Alençon, dont la chaîne des Coévrons formait à l'orient la frontière naturelle; au midi se trouvaient les Arviens, dont *Vagoritum* était la capitale; à l'ouest les Rhedones, dont le *Tetus flumen*, aujourd'hui le Coësnon, formait la limite; au nord-ouest et au nord, les *Abrincatui*, dont une petite portion, distinguée par le nom d'Ambisiates, pouvait avoir son siége aux Biards, sur la Sélune; au nord-est les *Sesunii* ou Saïens, qui ont donné lieu à l'évêché de Séez; enfin, par le cours de la Mayenne peu distante, ils avaient la facilité de communiquer avec le grand camp romain, établi sous Angers, à l'embouchure de la Maine dans la Loire.

Cet exposé suffit pour nous faire apprécier combien cette localité avait d'importance comme poste militaire; et les Romains n'avaient pas manqué de le reconnaître, ainsi que nous le démontre l'établissement qui composait leur camp retranché; il devenait même pour eux un *oppidum*, en raison de la quantité d'édifices qu'il renfermait. J'ignorais l'existence de celui-ci, quoique j'eusse déjà visité Jublains, il y a trente ans, par le peu d'intérêt qu'offre aux habitants ce vaste quadrilatère, qu'ils nomment le Taillis du mur, quoique sa muraille soit encore haute partout de 10 à 12 pieds et quelquefois davantage. En arrivant vis-à-vis, je fus bien surpris qu'une si grande ruine ne m'eût jamais été signalée par aucun des principaux propriétaires du pays, à l'époque où j'étais secrétaire de la Société des Sciences naturelles et d'Agriculture du département de la Mayenne; ce sont là cependant les restes de l'édifice romain le moins mutilé qu'on rencontre, non seulement dans toute la ci-devant province du Maine, mais encore en Bretagne et dans la Vendée. Mon premier guide s'était borné à me conduire à un vaste amas de décombres, qu'on appelle le Taillis de la Tonnelle. Comme cette par-

tie du sol ne m'avait offert aucune trace de camp romain, et que M. Villoteau, géomètre du cadastre, qui avait été mon condisciple à l'école centrale de Laval, venait de m'indiquer, auprès du bourg, le TAILLIS DU MUR, que les habitants nomment aussi le CAMP DE CÉSAR, c'était vers celui-ci que j'allais diriger mes pas, lorsque j'appris qu'un antiquaire, arrivé de la veille à Jublains, faisait faire des fouilles dans le Taillis de la Tonnelle. M'étant rendu sur les lieux, j'eus le plaisir d'y rencontrer un confrère, notre collègue de l'Institut Historique, M. Verger, membre de la Société académique de Nantes, faisant creuser à la fois sur les trois points qui lui avaient paru mériter un intérêt particulier. Comme je n'avais que quelques heures à ma disposition, il eut la bonté de me conduire sur-le-champ au *Taillis du mur*.

Là j'eus la surprise de rencontrer un vaste édifice romain, dont la muraille d'enceinte a 10 pieds d'épaisseur, et forme un carré régulier de 150 pieds de longueur sur chacune de ses faces. Il est muni d'une tour à chacun de ses angles, et d'une autre tour pareille au milieu de ses faces, excepté cependant au côté nord, où cette tour intermédiaire se trouve plus près de la partie orientale du quadrilatère que de la partie opposée. Peut-être existait-il une porte d'entrée entre cette tour intermédiaire et celle du bout oriental? Ces diverses tours sont pleines en dedans, d'une grosseur assez uniforme, 16 pieds de diamètre; mais celle qui occupe le milieu de la façade, au midi, diffère de toutes les autres par sa forme carrée; elle n'a que 15 pieds de largeur, et s'avance à 16 en dehors des courtines adjacentes.

Le parement de ces murailles est en *minuto lapide* très uniforme, avec des cordons de briques à trois rangs : chacun de ceux-ci se trouve séparé des autres, comme de coutume, par cinq assises de *minuto lapide*, ici rejointées par un ciment rose, par la pouzzolane, mêlée de quantité de petits fragments de brique pilée; mais le mortier de l'intérieur de la muraille est d'un blanc grisâtre. Le côté de la forteresse exposé au nord est le plus endommagé; il a son parement arraché presque partout. Dans les portions où il est resté intact, on voit sur le ciment des lignes tracées en creux, pour parementer les pierres avec plus de régularité. C'est une remarque que j'ai faite également sur le *Fanum Martis* de Corseul. Au reste, sur les deux édifices, ces traits sont aussi bien conservés que s'ils n'avaient que quelques années d'existence. Les terres qui garnissaient le bas du mur oriental ayant été enlevées, on voit que celui-ci repose sur un cordon de grosses pierres de granit, dont les blocs, assez inégaux, ont de 20 à 24 pouces de longueur, sur 15 à 18 pouces de hauteur. Mais, pour rétablir le niveau à leur superficie, on y a placé une assise en briques, dans laquelle celles-ci ne se trouvent que sur un seul rang, au lieu d'être sur trois, ainsi qu'aux cordons supérieurs. J'ai encore remarqué que les blocs de granit formaient deux assises sous la muraille exposée au sud-ouest, au lieu d'une seule, ainsi qu'à la façade que nous venons d'indiquer. Au reste, ces assises fondamentales reposent toujours sur une couche de pierrailles jetées confusément.

Quoique j'aie cherché avec soin la position des portes d'entrée de cette forteresse, je n'ai pu la reconnaître avec certitude : peut-être même étaient-elles pratiquées dans son mur d'enceinte, à une certaine élévation au-dessus du sol? Néanmoins, outre celle que je soupçonne à la façade septentrionale, j'ai cru en reconnaître une seconde à la façade qui regarde l'occident : il en résulterait pour l'édifice un caractère d'après lequel nous pourrions peut-être distinguer cette forteresse des camps romains ordinaires.

En visitant cette façade occidentale, on remarque que la tour de la partie moyenne se trouve creusée en dessous, pour en extraire de la pierre : il en est résulté une cavité de 7 pieds de hauteur, par laquelle la masse supérieure de la muraille reste comme suspendue sur une portion du parement, ainsi que les voûtes d'un pont viennent reposer sur ses piles. Quant au système interne de ces murailles et de leurs tours, il se compose toujours d'un blocage de pierres inégales et irrégulières : il remplit en totalité le diamètre de la tour qui nous occupe, ainsi que des autres constructions.

Après cet examen de tout l'extérieur de la forteresse, nous pénétrâmes dans l'intérieur. J'eus le regret de n'y voir que des ruines amoncelées. Là une plate-bande très unie règne tout autour du mur d'enceinte; elle a 50 pieds environ de largeur, en s'étendant horizontalement jusqu'au pied d'un énorme amas de décombres qui forment une masse dont l'élévation générale est au moins de 25 pieds, et dont quelques parties atteignent jusqu'à 40 environ. Elle occupe plus des deux tiers de l'aire interne de la forteresse, où toutes ces démolitions ont fini par se couvrir d'une couche de terreau provenant de la destruction des herbes et des broussailles primitives, auxquelles a succédé une espèce de bocage de chênes qu'on élève en bois-taillis : mais on voit pointer de terre, en beaucoup d'endroits, les sommités des anciennes murailles, appartenant presque toutes à des blocs renversés. Comme ces monceaux nous présentent des buttes d'une hauteur assez considérable, je crois que celles-ci pourraient provenir de la démolition des tours dont l'édifice principal avait été accompagné. Nous ferons observer, au sujet de celui-ci, que, tandis que toutes les fortifications extérieures des châteaux bâtis à l'époque de la féodalité ont été renversées complétement, et qu'on n'a laissé debout que quelques lambeaux de leurs donjons, ici, au contraire, cette masse centrale d'édifices, qui constituait sans doute le donjon de la citadelle romaine, a été totalement démolie, pendant qu'on a laissé subsister le mur d'enceinte! Cela m'étonne d'autant plus, que cette position, dans son état actuel, offrirait encore un retranchement momentané pour une troupe d'insurgés. Il est probable, comme le pense M. Verger, qu'on rencontrerait beaucoup d'objets curieux en fouillant parmi cet amas de ruines : son projet était d'y faire des recherches.

Etant montés sur les points culminants de ces débris, nous découvrions autour de nous une étendue de pays extrêmement vaste. Ce fut de là que nous reconnûmes combien cette position formait un excellent poste militaire.

Mais, comme on arrive à la forteresse par un sol qui se trouve comme à son niveau, l'on ne peut pas juger, au premier abord, de tous ses avantages.

La vue s'étend à l'est sur un vaste bas-fond très fertile, borné à l'horizon par cette partie de la chaîne des Coëvrons qu'on appelle les buttes de Rocherd; un peu plus près de vous est un monticule isolé, qu'on nomme la butte de Montaigu, et dont le sommet porte la demeure d'un ancien ermite. Au sud-est se présentent les monticules ou buttes de Cron, au-delà desquelles on découvre celles de Saint-Georges et de Voutré. Ces dernières semblent confiner au monticule de Sainte-Suzanne, où se trouvait jadis un fort à murailles vitrifiées. En avant de cette petite ville est celle d'Evron, dont on découvre les clochers et quelques édifices. De ce côté les yeux s'arrêtent encore un moment sur la vieille tour du château de l'Ecotay, située en deça des buttes de Cron, dont nous parlions tout-à-l'heure.

Tout ce bas-fond est couvert d'arbres jusqu'à l'étang de la Villette, c'est-à-dire depuis le sud jusqu'au sud-ouest : il forme un bassin dont la limite, à l'horizon, s'étend à deux et trois lieues, et même jusqu'à six et sept, du côté de Sainte-Suzanne. Cependant le plateau de Jublains n'est que d'une élévation moyenne, formée par un sol primitif, dont un granit grossier constitue la base. Son niveau s'étend encore au couchant jusqu'à la forêt de Mayenne, distante de quatre lieues; au nord jusqu'aux buttes des Cheminées, traversées par la route d'Alençon; et en descendant vers l'est, il est borné par les grosses buttes de Bulleu et par le bois du Teil, monticule sur la route de Bays à Mayenne. Mais les terres sont plus basses au midi, et c'est par cette dépréciation du sol que s'échappe le cours d'eau qui constitue plus loin la rivière des Arviens.

Tels sont les principaux objets que nous offre ce panorama spacieux : les chaînes montagneuses qui l'encadrent à l'horizon ont mille pieds ou plus au-dessus du niveau de l'Océan. Je les crois toutes d'un sol primitif, couronné par des rochers de grès culminal formant des masses, ou plus souvent de petites chaînes le long de leur crête; mais, au lieu de celui-ci, les buttes de Voutré nous présentent un magnifique feld-spath en pâte, rayé de bandes violettes sur un fond blanchâtre. Je ne le connais pas ailleurs dans l'ouest de la France. Quant au sol de Jublains, c'est le granit seul qui le constitue; et toutes les constructions tant anciennes que modernes sont faites avec cette pierre.

Pendant que nous étions encore auprès de la forteresse, on nous conduisit du côté de l'est, à la Fontaine de Jouvence, dans laquelle la tradition rapporte que César venait prendre des bains. Elle est située au bord du chemin d'Evron et de Hermé (*Hermès?*), et a été creusée dans un rocher de granit. Mais cette fontaine n'offre rien d'antique; sa source n'a pas un volume considérable, elle n'excite enfin aucun intérêt particulier. Elle a néanmoins donné son nom à une maison qui se trouve un peu au-dessus, au bord de la même prairie. Près de là, je recueillis au pied d'un champ assez élevé, parmi un amas de décombres, une grosse anse de vase antique, en terre rouge, qui portait les lettres PNN pour marque sigillaire. Ici, et parmi toutes les autres décombres qui avoisinent Ju-

blains, on rencontre quantité d'écailles d'huîtres, qui nous démontrent combien cet aliment était recherché par les Romains : une partie de ces écailles appartiennent à la grande espèce qu'on appelle *Ostrea hippopus*, Lamk. Parmi les ruines de la forteresse je recueillis plusieurs grosses coquilles de l'*Hélix vinealis*, que j'étais loin de soupçonner dans cette contrée; et, en traversant la petite prairie qui confine au côté nord-ouest de son enceinte, je vis croître en quantité le *Saxifraga granulata*, que je n'ai plus aperçu dans le reste du pays.

Pressés de rentrer au bourg de Jublains par les approches de la nuit, nous nous dirigeâmes vers le *Taillis de la Tonnelle*, où les ouvriers de M. Verger avaient continué les fouilles pendant notre absence. La première de ces fouilles avait fait reconnaître une espèce d'appartement en forme de carré très oblong, seulement large de 6 pieds et demi, dont les murailles avaient leur parement en pierres de petit échantillon, ou de forme irrégulière, mais toujours noyées dans le mortier. L'assise inférieure reposait, comme à la forteresse, sur une couche de ciment étendue sur un lit de pierres *en rudus*. La longueur apparente de cet appartement était de 25 pieds : une simple excavation de 3 pieds avait suffi pour arriver au-dessus des fondations de ses murailles. Cet édifice se trouvait dans la partie nord du Taillis.

La seconde fouille, entreprise dans le côté nord-ouest de ce même terrain, à l'extrémité septentrionale du Champ-du-Taillis, procura la connaissance d'une muraille épaisse de 2 pieds et demi, dont le parement extérieur en *minuto lapide* était cimenté avec du mortier grisâtre ; mais on observait à fleur de terre une couche de ciment rose. Le sol qui entourait cette muraille était remplie de pierres éparses, de fragments de mortier, de tessons diversifiés et de morceaux de briques.

La troisième fouille avait lieu dans la partie occidentale du Taillis, à l'extrémité d'une muraille différente des autres par son parement qui n'était plus *en minuto lapide*, quoique établie, comme les précédentes, sur un lit de pierre en *rudus*. Dans cette portion du bois, le sol nous offrait sous la couche d'humus une terre brûlée, quantité de morceaux de poteries diverses, quelques fragments de vases étrusques, de briques-à-crochet et autres, quelques-uns de tuiles courbes qui avaient servi aux faîtes de ces maisons : on rencontrait, en outre, parmi ces débris, des os de bœuf, de veau et de cheval.

Le sol des champs du voisinage se trouve rempli de tous ces débris d'ustensiles jusqu'au bord du vallon vers lequel ils s'inclinent, et où leurs clôtures sont changées, en quelque sorte, en larges remparts, par l'énorme quantité de pierres, mêlées de briques, de tuiles, de têts, de morceaux de ciment qu'on en a retirée en les labourant. On y a rencontré aussi plusieurs fois des médailles en bronze. Ces champs se rattachent, par ces grands cordons de débris romains, au Taillis de la Tonnelle, nom qu'il a reçu probablement d'une plantation de hêtres qui règne sur la hauteur de sa partie centrale : ce groupe de beaux arbres, dont toutes les cimes se joignaient, formait ainsi une tonnelle ou berceau qui, au bout

de quinze à dix-huit siècles, avait changé en lieu d'ornemens ce théâtre de destruction. C'était là sans doute que s'élevait jadis ce *fanum Fortunæ* qui donnait à la capitale des Diablintes la même célébrité que le temple de Mars à celle des Curiosolites. Mais les beaux arbres que j'y avais vus, il y a trente ans, n'existaient déjà plus; leurs souches seules pouvaient nous les rappeler; et un chétif taillis de chênes laissait comme à nu les nombreuses buttes formées par les débris des constructions romaines.

Cette localité ne m'a offert qu'un médiocre intérêt sous le rapport de la botanique. Quoique nous fussions au 14 avril, la sécheresse et la température froide du printemps avaient retardé la végétation, de sorte que les plantes vernales n'avaient point cette vigueur dont elles jouissent les années ordinaires. Le *mercurialis perennis* abondait sur ces tas de décombres, parmi les broussailles; les pierres et la souche des arbres y étaient couvertes d'*hypnum alopecurum* et *complanatum*, Linn.; les pentes du sol nous offraient, au nord principalement, n quantité, le *primula veris grandiflora* ordinaire, et sa variété assez rare, dont les corolles sont rougeâtres; nous apercevions quelquefois sur la pelouse la primevère officinale élevant ses ombelles jaunâtres, et l'*orchis morio* qui n'était pas encore arrivé au degré d'un complet développement pour sa floraison. Le *stellaria holostea*, aux fleurs du blanc le plus éclatant, remplaçait ici, parmi cette végétation précoce, l'*arenaria montana*, sa coordinale, qu'éloigne sans doute de ces buissons la température trop froide de nos hivers; et, de tous côtés, la sylvie, ou anémone des bois, sortait d'entre les feuilles mortes dont le sol était jonché. Je vis encore en fleurs quelques pieds de *Vicia sepium*, des *arum vulgare* et *maculatum*, le *ficaria ranunculoïdes*, *frugaria sterilis*, *glechoma grandiflora*, *ranunculus repens*, enfin l'*Agraphis hyacinthoïdes*, qu'on nomme vulgairement ici le pain-au-coucou, ou pain à la couille, c'est-à-dire à la corneille. A peine les premières feuilles des chênes sortaient-elles de leur bourgeon. Je me bornai à ce premier aperçu sur la végétation de cette localité, parcequ'il suffit pour nous en présenter le principal caractère; tel qu'il est, il nous en expose la physionomie générale et celle même de toute la contrée.

Il me fallut songer au retour à Mayenne, car le soleil était déjà couché. Je pris donc congé de M. Verger, que je laissai avec ses ouvriers, et il eut la bonté de m'offrir, pour souvenir de notre entrevue, les fragments de vases les plus intéressants qu'il avait recueillis. J'acceptai deux morceaux en terre blanchâtre, fort claire, formant le fond d'un vase, dont le disque avec rebord, sur lequel ils reposaient, avait chez l'un 2 pouces de diamètre, et 20 lignes chez l'autre : la pâte de ce dernier était un peu rougeâtre en dedans.

Deux autres fragments sont d'une terre gris-clair ou blanchâtre, plus fine, très lisse en dehors et en dedans; elle est revêtue d'un enduit gris-intense, comme couleur de plomb, et un peu luisant. En évaluant approximativement le diamètre de ce vase, il devait avoir 7 pouces à sa partie supérieure. Je présume qu'un second morceau de même nature formait le fond : il a cette particularité,

que le milieu de sa base nous présente une concavité qui s'élève coniquement en dedans.

M. Verger me fit encore accepter un fragment qui provenait peut-être d'une coupe en *terra campana* : celle-ci ne pouvait avoir que 3 pouces de diamètre sur 2 pouces de profondeur. Son bord supérieur, rabattu à peu près horizontalement, présente en relief des espèces de feuilles ovoïdes pointues, isolées et terminées par une queue qui se recourbe de dessous en dessus. Un autre petit morceau, plus mince, semble avoir appartenu à une assiette, dont les bords redressés auraient eu 14 lignes de hauteur. Au reste, ces fragments en *terra campana* sont fort communs, et parmi ceux que j'observai dans les champs voisins du Taillis de la Tonnelle, j'en recueillis un à base large de 20 lignes, aussi lisse en dehors qu'ils le sont habituellement, mais dont le fond se relevait intérieurement en une côte grossière, contournée en spire à deux tours : ce vase remplaçait peut-être ceux qui nous servent de gobelets.

Au moment où j'allais partir, mon hôte insista pour que j'allasse voir deux pierres placées sur le mur, du côté occidental du cimetière de Jublains : je me sus bon gré d'avoir cédé à ses sollicitations, car je trouvai dans l'une une espèce d'ancienne TABLE BAPTISMALE peut-être, en granit, longue de 3 pieds et haute de 2. Elle est munie en dessus de deux grandes cavités ou bassins dissemblables, dont l'un, de forme circulaire, trouve son écoulement en dehors par un trou triangulaire qui est au milieu du bout de la pierre ; l'autre bassin est presque contigu avec celui-ci, et s'épanche, au contraire, par le côté de l'autel : l'orifice du trou d'écoulement est au bas d'une espèce de gorge, creusée au milieu d'une cannelure verticale. On remarque, à quelque distance de celle-ci, deux sillons inégaux, peu profonds, et dont le plus long est un peu recourbé dans sa partie inférieure. Le fond de la cavité de ce bassin est plan et resserré un peu coniquement par la direction oblique des quatre côtés : la cavité de l'autre est exactement demi-circulaire.

L'autre pierre se trouvait renversée sens-dessus-dessous : elle a un peu la forme d'un tombeau, étant rétrécie par une de ses extrémités. Tandis que le bout le plus large se termine par deux pans obliques, convergeant vers le transversal qui est au milieu, l'extrémité opposée se coupe simplement en travers. Autant que j'ai pu le reconnaître en introduisant une baguette entre le mur et cette pierre, le dessus nous offrirait une cavité médiocre, qui s'étendrait depuis le gros bout deux jusqu'aux tiers de la totalité de ce bloc, qui a 5 pieds environ de longueur, sur 2 d'épaisseur. Mais le peu de profondeur de la cavité, ainsi que son peu d'étendue, me fait douter beaucoup qu'il ait jamais servi de pierre sépulcrale.

En tastant de ces débris épars, nous ne devons pas omettre une grande pierre également en granit, qu'on a abandonnée contre l'extrémité occidentale du cimetière actuel, au bord de la route : elle est longue de 3 pieds, large de 2 pieds 1/2, et creusée en forme de bassin circulaire, à fond plan ; mais ses parois sont boillées à

angle droit avec celui-ci. Sa hauteur est de 2 pieds : elle a ses quatre angles émoussés ou arrondis, et, comme elle est un peu plus longue que large, il reste plus d'intervalle entre ses extrémités et la circonférence du bassin que latéralement. Cette pierre, qui contenait peut-être jadis l'eau lustrale, ne sert plus qu'à abreuver le bétail.

On rencontre encore, auprès de la porte de ce même cimetière, le tronçon inférieur d'un fût de colonne également en granit, haut de 3 pieds, sur 20 pouces environ de diamètre. Il est muni, au milieu de son extrémité supérieure, d'un trou carré, large de 5 pouces, analogue à ceux qu'on pratique pour recevoir la base d'une croix. Cette pierre, devenant un peu plus volumineuse dans sa partie inférieure, y atteint un diamètre de 24 pouces. On m'a assuré avoir trouvé une vingtaine de tronçons analogues, qu'on a tous jugés, comme celui-ci, des débris de colonnes ; mais aucun d'eux n'avait le trou qui existe sur celui que je viens de décrire.

Je regrette de n'avoir pu prendre connaissance d'une portion de la belle mosaïque qui formait le parquet d'un des édifices romains ; elle se trouve au pouvoir d'un propriétaire qui demeure à quelque distance du bourg. L'on m'a appris qu'on avait encore découvert, parmi ces ruines, quantité de meules en pierre de granit parcillement, et dont les Romains avaient toujours coutume de se pourvoir pour leurs moulins à bras ; elles avaient 7 pouces d'épaisseur sur 20 de diamètre ; leur poids était de 80 à 100 kilogrammes, et leur face inférieure concave, tandis que l'opposée se trouvait convexe. La pierre dont elles étaient formées était assez fine, et d'une nuance gris-clair. Comme je sortais de Jublains, un cultivateur me fit observer une portion de la base d'une muraille romaine qui longeait le côté sud de la grande route de Mayenne, et dont le voisinage était consolidé par une argile jaunâtre mêlée de cailloux et fort compacte. Je trouvais qu'elle m'offrait une certaine analogie avec les stratifications d'une voie romaine. « Ici, me dit cet homme, ce n'est que murs de tous côtés ; partout on en trouve à fleur de terre. » Dans un jardin du bourg, on découvrit deux tombeaux, il y a quelques années.

Je ne crois pas devoir passer sous silence deux croix antiques, sans figures, sans branches latérales, et qui remontent peut-être à l'époque de l'introduction de la religion chrétienne dans cette contrée. Elles se trouvent simplement gravées en creux sur deux grandes pierres en granit, peu épaisses, et en forme de carré plus ou moins long. Ces croix ont leurs quatre branches toutes égales, un peu élargies en croix de Malte à leur extrémité, laquelle confine à un cercle dont la circonférence se relève en bourrelet dans une, tandis qu'elle reste simplement dessinée en creux dans l'autre. On ne voit sur elles aucune trace de crucifix ; le cercle ambiant est porté sur un bâton, muni d'un renflement un peu au-dessous de sa jonction avec le bord du cercle. L'une d'elles est haute de 3 pieds environ, large de 2, et se trouve placée contre le mur du côté méri-

dional de l'église paroissiale. Cette église, contre mon attente, ne m'a rien présenté qui méritât d'être cité.

A quelque distance de Jublains, on rencontre, auprès de l'étang de la Villette, dans sa partie sud, un très ancien château, mais qui ne passe pas dans l'esprit des habitants pour remonter à une époque aussi reculée que celui de l'Ecotay : on considère ce dernier comme aussi ancien que le Camp de César; toutefois ses murailles ne sont pas en briques. Le ciment y a néanmoins acquis une telle dureté, qu'une cheminée, en tombant, ne se partagea qu'en trois morceaux.

En revenant à Mayenne, je m'arrêtai un moment au village du Rocher, afin d'y visiter un bloc granitique, connu dans tous les environs sous le nom de la Chaise aux Fées. C'est une masse haute de 3 pieds 1/2 environ, de forme conique, mais dont la base s'élargit un peu de manière à constituer une espèce de socle rudimentaire. Elle est munie, sur son sommet, de plusieurs fossettes ou bassins, que je crois plutôt naturels qu'artificiels. Toute cette pierre, du reste fort brute, me paraît de transport; elle aurait été placée à dessein sur la partie supérieure d'une éminence formée par l'exhaussement des bancs granitiques qui constituent le fond du sol. Comme je connais beaucoup d'autres pierres qui présentent un pareil élargissement basiliaire et qui se rattachent au culte druidique par la tradition, je n'hésite nullement à considérer celle-ci comme ayant servi au même objet. La superstition populaire veut que les fossettes du bloc qui nous occupe soient, l'une le siége de la Fée, les autres ses accoudoirs.

A peu de distance de cette éminence, la route traverse les étangs d'Aron, petit bourg près duquel se trouve une forge à fer très importante. Lorsque nous considérons la quantité d'étangs qui pouvaient défendre l'arrivée de Jublains du côté du midi (nous en comptons une dixaine), leurs marais adjacents, ensuite le bois de Hermet, la forêt de Bourgon, qui arrivait, sans doute, par le sud-ouest, jusqu'à la forteresse romaine, puis la chaîne montagneuse des *Coëvrons*, jadis couverte d'une épaisse forêt, comme nous l'annonce le mot *coët*, bois ou forêt, qui forme la première syllabe de ce mot, tout nous démontre manifestement que Jublains était une de ces positions celtiques si bien définies par ces mots : *oppidum sylvis paludibusque munitum*, et devait, par le concours de tous ces avantages, devenir la capitale d'un peuple, et enfin une ville romaine.

On a voulu faire dériver le nom de Jublains de Jules-les-Bains; mais rien ne prouve qu'il ait existé dans cet endroit un établissement de bains à l'époque de l'invasion romaine : jamais on n'y en a rencontré de vestiges; il n'y a pas d'eaux thermales, ni de source assez importante pour qu'elle ait pu fixer l'attention de Jules-César. D'un autre côté, on a voulu encore que le nom de Jublains provînt de celui de Diablintes, en le changeant d'abord en Jablintes, puis en Jublintes, et enfin en Jublains!!! Ce radical est aussi peu probable que celui d'Alençon, dérivant de l'altération du mot *aulercium* en alentium, puis en alencio... A pareilles suppositions il n'est point de limites.

Quant à l'étendue du territoire occupé par les Diablintes, je pense qu'il se

prolongeait depuis les Aulerces jusqu'aux Curiosolites, limités au levant par la Rance, *Rinctus* ou *Rentius flumen*. Les villes des Diablintes étaient, selon les petites notices des provinces (Historici franci, tom. II, p. 2 et 4), *Diabliatum* (Neodunum), *Adala*, *Cariffe*, *Aliud*, etc., auxquelles nous sommes encore obligés de rapporter par sa position la ville de Fougères, jadis Foulgères, *Fulgerium* (1), et non pas *Filiceriæ*; elle doit être le véritable *Fines* de l'Itinéraire d'Antonin, et non pas Pontorson, petite ville moins ancienne. Outre le changement de *Neodunum* ou *Noviodunum* en Diablintum, après la conquête des Romains, cette ville se trouve encore indiquée sous celui de *Nudionum Diablintum*.

Les autres villes nous laissent, excepté Aleth, dans l'incertitude de leur position, car aucune antiquité romaine ne nous les révèle nulle part; il faut s'en tenir, en quelque sorte, à des analogies de noms, par lesquelles on établit *Cariffe* au bourg de Carfunten, qui s'étendait autrefois jusqu'à la porte de Dol. *Aliud*, ou l'ancienne ville d'Aleth, aujourd'hui Saint-Servan, appartiendrait aussi aux Diablintes; elle est, en effet, comptée au nombre de leurs villes par Isidore, cité par Cambden (*in Britanniâ*, page 859). Là, nous rencontrons, sur le promontoire qui a conservé le nom de la cité, le sol rempli de morceaux de briques; il reste même une assez longue portion de muraille romaine, en face de la tour Solidor, au côté septentrional du petit golfe par lequel elle s'en trouve séparée.

Quant à la ville d'*Adala*, elle ne peut être celle de Dol, lorsque nous voyons dans Cariffe le bourg de Carfunten, qui se prolongeait autrefois jusqu'à la porte de Dol. On veut rapporter encore une autre ville à la nation des Diablintes; c'est *Aragena*, qu'on a considéré comme ayant existé aux confins du Maine, près de la frontière de Bretagne, à la place de la petite ville d'Ernée. L'ancienne ville tirait son nom de celui d'*Aroena* que portait la rivière sur laquelle elle est bâtie. Je pense d'abord que, dans le nom d'*Aroena*, il y a une erreur de copiste ou typographique, l'*o* s'y trouvant à la place d'un *g*. Mais je ne crois pas qu'une si faible analogie de noms suffise pour considérer cette opinion comme un fait positif, car elle n'est fondée d'ailleurs sur aucune tradition locale, sur l'existence ou sur la découverte d'aucun ancien édifice: une autre considération non moins importante nous force également à rejeter ce remplacement d'Aragène par Ernée: c'est la position de la cité gauloise en dehors de la ligne que doit suivre l'itinéraire pour se rendre de la capitale des Diablintes à Valognes. Au lieu de se diriger ainsi sans motif à l'ouest, il faut remonter au nord, du côté de Domfront, ville, il est vrai, trop éloignée, mais qui se trouve du reste sur la direction naturelle de cette route. Domfront, sur une colline élevée, étroite, coupée par un vallon en précipice profond de 300 pieds, a toujours constitué un poste militaire d'une importance qui a dû être appréciée dès que

(1) On trouve sur le sceau des anciens seigneurs de Fougères *dominus de Fulgerio* ou *Fulgeriis*, tandis que le texte des chartes ne porte que *Filgeriis*: on n'y rencontre nulle part *Filiceriæ* pour désigner cette ville.

les sociétés ont senti la nécessité de s'entourer de remparts. Un grand dolmen dans la forêt voisine, une très ancienne église au bord de la rivière, au pied de la ville, les restes du château féodal à l'extrémité occidentale de celle-ci, au bord du précipice, tout nous décèle que nos ancêtres s'étaient établis là antérieurement au dixième siècle. La différence d'une lieue de plus, lorsqu'on marche dans la véritable direction, me semble sans valeur, quand le lieu que je mentionne acquiert de l'importance par des monuments dont la ville d'Ernée est totalement dépourvue.

Si nous voulions attacher une importance rigoureuse aux limites des anciens évêchés, comme ayant été fondées sur celles des peuplades celtiques, je ne dissimule pas toute l'incertitude qui en résulterait pour l'étendue que je présente comme formant le pays des Diablintes. Il embrasse ainsi, par la position de Jublains, la portion N.-O. de l'évêché du Mans, tout l'évêché de Dol, celui de Saint-Malo; et la capitale de tout ce pays, *Noiodunum*, serait à son extrémité orientale, dans un autre évêché, lorsque la position d'Alethum, ou promontoire de la cité, près de Saint-Servan, lorsque la place forte de Dol, *olim arx*, pouvait contrebalancer l'importance et la puissance du Noiodunum! Je dirai même qu'une garnison placée dans *Alethum* commandait à la fois les Curiosolites, la partie nord des Rhedones, et tout le pays de l'évêché de Dol, dans le cas où sa métropole n'eût alors été qu'une ville de second ordre. Mais cette contrée nous prouve, par ses titres historiques, qu'elle se rattachait à une cité particulière; le superbe menhir du Champ-Dolent nous l'annonce pour les temps reculés; le taurobole du Mont-Dol pour l'époque de la domination romaine; ensuite le titre d'évêque pris par ses pasteurs chrétiens le confirme. Mais, comme la position de la ville actuelle de Dol ne se trouve nullement propre à l'ériger en citadelle, *arx*, sous lequel elle était jadis désignée, d'après *Hondius*, dans son *Théâtre du Monde*, je crois être fondé à croire que l'ancien Dol, Doul, *Dolum*, la cité principale, était bâtie sur le Mont-Dol, et que la ville moderne remplacerait l'ancienne Cariffe des Diablintes, si toutefois le mot de Carfunten, Kerfunten en celtique, ne prouvait, par son analogie de nom, que ce bourg est bâti sur le sol de l'autre ville. D'après cette distinction des évêchés de Dol et du Mans, nous pourrions peut-être admettre deux sections parmi les Diablintes, les *Diablintes-aulerci*, ou Cenomani, et les *Diablintes-armorici*?

Quant à la ville de Fougères, Fines, que sa position rattache naturellement au territoire des Diablintes, ce que nous prouve encore le nom de Sorciers, donné à ses habitants, il est bien étonnant de la voir omise sur la carte des Peutinger, lorsqu'elle se trouve consignée dans l'Itinéraire d'Antonin. Elle a été oubliée derechef par Hondius et Mercator, quoique, avant l'époque où ils écrivaient, elle dût avoir déjà acquis une certaine importance, puisqu'elle nous offre au fronton de l'église Saint-Nicolas un reste de construction antérieure au Xe siècle. Néanmoins cet auteur ne la cite nulle part, quoiqu'elle dût se trouver comprise au nombre des villes dont il compose la portion septentrionale de

la Bretagne armoricaine, qu'il désigne par le nom particulier de *ripiensis*. Mais Bertius nous présente Fougères en dehors de la frontière de cette province, comme appartenant à la Normandie : il l'établit ainsi sur sa carte datée de l'an 1617. Il en est de même quant à Hondius, dans Gérard Mercator, sur une carte publiée en 1630; mais ce qui est fort particulier, c'est qu'on ne rencontre aucune mention de cette ville dans le texte de l'ouvrage, ni aux articles de Normandie, du Maine, ou de la Bretagne. J'avoue qu'étant placée dans le bassin de Couesnon, qui forme une limite assez naturelle pour l'extrémité sud du diocèse d'Avranches, elle semble véritablement dépendre des *Abrincatui*, mais le sobriquet de *sorciers* de Fougères la rattache plutôt aux Diablintes, Diaulites (ou diables), car Pline et César leur donnent indifféremment l'un ou l'autre de ces deux noms, et depuis j'ai vainement recherché comment elle avait été réunie au diocèse des *Condate-Rhedonum*. La ville ne nous offre nulle part de constructions romaines; mais diverses médailles de cette nation ont été trouvées dans les fondements de la porte dite de Saint-Léonard, au voisinage de cette église, et m'ont été remises par les ouvriers chargés de démolir ces fortifications.

Dans de prochains mémoires, je traiterai de la capitale des Arviens, sur le sol de laquelle j'ai fait des recherches; du bourg et de la ville des Biards que j'ai visités; et de quelques autres parties de l'arrondissement de Fougères qui me restent à parcourir.

Le baron de La Pilaye,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LA MUSIQUE IMITATIVE.

La musi que, quoique l'on en ait dit et écrit, n'est pas un art d'imitation, tel que la peinture, la gravure et la sculpture. Ce préjugé ayant fait beaucoup de prosélytes, grâces aux écrits de Grétry surtout, nous allons essayer, non pas de le détruire, car l'erreur a une triste immortalité, mais d'en développer les conséquences fâcheuses pour l'art lui-même, lorsque le compositeur, oubliant l'esprit de son texte musical, s'attache seulement à en traduire la lettre par des accords sonores.

L'art musical, on le sait, est un tout complexe, moitié science, moitié art ; et si la mélodie est le dessin, l'harmonie représente avec assez de justesse le coloris. De plus, deux mouvements, le *lent* et le *vif*, et deux nuances, le *doux* et le *fort*,

avec leurs divisions multiples, concourent à donner à la mélopée une expression toujours vague, lorsque la poésie n'est pas unie à sa sœur la mélodie.

Ce serait mal comprendre la grandeur de l'art musical que de vouloir lui donner une puissance qui le ferait sortir de sa nature. Sans le secours des paroles, la mélodie n'a pas de but imitatif arrêté ; car si, par exemple, son mouvement est lent et son exécution douce, l'agrégation de sons qui la forment exprimera soit la prière, l'amour, la mélancolie, soit le doux repos de la nuit ; mais, unie à la poésie, la musique, pourvu que son expression générale et particulière s'accorde avec le sens des paroles, mais ne l'imite pas, ce qui serait une absurdité, une abstraction ne pouvant imiter un sens littéraire compréhensible et analysable, la musique, disons-nous, sera dans d'excellentes conditions, et produira d'autant plus d'effet qu'elle aura pour brillant programme une poésie qui parle tout à la fois à l'esprit et au cœur. La délicieuse rêverie que cause une musique privée de paroles, c'est-à-dire purement instrumentale, est tellement reconnue par les gens de bonne foi qu'un même morceau entendu par quatre personnes différentes d'âge, de sexe, et surtout de tempérament, sera interprété de quatre manières différentes. Le religieux y reconnaîtra l'harmonie céleste d'un chœur d'anges ; l'amant, les accents d'une femme adorée ; l'homme triste, le souvenir d'un bonheur qui n'est plus ; et le convalescent, la douce quiétude d'une bonne nuit suivie d'un réveil embelli par l'espoir d'une santé meilleure.

Mais, après avoir essayé d'exposer que la musique, art essentiellement métaphysique, ne peut avoir un sens analogique qu'étant unie à la poésie, je vais examiner comment l'expression poétique, poussée trop loin par quelques compositeurs, pourtant hommes de génie, a pu donner naissance au *genre imitatif*. Non contents d'avoir rendu le sens des paroles avec plus ou moins d'analogie, quelques musicien essayèrent, vers les commencements du dix-huitième siècle, de faire parler, en quelque sorte, les instruments de l'orchestre, encore peu nombreux à cette époque. En Italie, Pergolèse, l'auteur du *Stabat*, voulant dépeindre avec vérité l'expression matérielle du sens de quelques strophes de ce bel hymne, imagina, surtout au verset qui rappelle la flagellation du Christ, d'imiter la rotation du fouet des soldats du prétoire ; mais, en peignant ce mouvement, il donna à celui de sa musique une allure si mondaine, si dansante, c'est le mot, que, si ce morceau s'exécutait privé des paroles latines, on serait plutôt tenté de lui donner le nom d'une contredanse que celui plus sérieux de strophe religieuse.

Passionné pour les œuvres de Pergolèse, Grétry introduisit en France le système imitatif avec d'autant plus d'autorité, que les mélodies faciles qu'il créait étaient répétées, sitôt leur apparition, par la foule tour-à-tour émue ou agréablement flattée.

Ainsi, dans son opéra des *Deux Avares*, opéra qui fut très goûté vers la fin du siècle précédent, Grétry prétendit imiter le cri strident de la poulie mal

graissée, sur laquelle se déroule la corde du puits dans lequel maître Grippon, l'un des deux héros de la pièce, a caché son trésor.

J'avoue que, quoique ayant fait une étude spéciale des œuvres de ce compositeur, je n'aurais jamais découvert ce trait de musique imitative, si, dans les *Essais sur la musique*, il n'avait pris soin de le consigner avec une complaisance toute paternelle.

Il serait injuste de vouloir condamner l'orchestre, cette partie importante du tout musical, à remplir un rôle tout-à-fait parasite; mais vouloir abaisser les voix instrumentales à des peintures aussi mesquines, n'est-ce pas condamner la symphonie à jouer le rôle d'une espèce de trompe-l'œil musical?

Que l'orchestre, ainsi que l'ont compris tous les compositeurs scéniques depuis Lully jusqu'à nos jours, soit le reflet des mouvements de la mélodie en s'élevant, s'abaissant et se calmant avec elle, rien de mieux; que le *fort* et le *doux*, ces deux agents si puissants de l'expression musicale, y brillent tour-à-tour, rien de mieux encore; mais vouloir imiter les bruits inertes de la nature, les gouttes d'eau de la rosée qui tombe, ou les cris sauvages et rauques des hôtes de nos basses-cours, c'est avilir l'art, c'est remplacer l'esprit par la matière, l'inspiration poétique par une réalité décevante.

On sait que la plupart des nations ont un type d'airs originaux, et que certains instruments, grâce au timbre particulier qui leur est propre, sont, en quelque sorte, consacrés, par le souvenir qu'ils font naître, à l'expression de telle ou telle action de la vie.

Ainsi, le mouvement d'une *valse* rappellera l'Allemagne; celui d'un *bolero*, l'Espagne; celui d'un *saltarelle*, l'Italie, etc. Le cor fera penser à la chasse, la trompette à la guerre, la grosse-caisse au canon, et le hautbois, grâce à la fraîcheur de son timbre, nous reportera, par la pensée, vers la Suisse ou dans une campagne riante; mais, encore une fois, ces différents mouvements, ces timbres sonores si dissemblables, ne sont pas exclusifs dans leur expression; et la preuve est que les uns et les autres sont employés dans des compositions qui ne rappellent ni une contrée, ni une action absolue. Soutenir le contraire serait aussi peu vrai que d'avancer qu'une draperie verte rappelle un tapis de gazon, ou qu'un menuet de symphonie fait songer à la valse germanique, quoique pourtant la draperie et le menuet soient, l'une de même ton que l'herbe printannière, et l'autre du même mouvement que celui qui est affecté à l'espèce de danse dont il est ici question. Ce n'est donc pas par de pareils et mesquins détails que l'on doit essayer de propager la musique prétendue imitative, mais par de grands traits, de belles proportions; et encore le compositeur doit-il avoir soin de garder pour lui la clé de ces imitations matérielles, laissant à la pensée capricieuse de ses auditeurs l'indicible plaisir de donner tel sens qu'il leur plaira aux morceaux de musique soumis à leur jugement.

Afin de terminer ces considérations sur un ton moins dogmatique, qu'on me permette de raconter une anecdote sur la musique imitative. Ce léger récit

servira à prouver victorieusement jusqu'à quel point un faux système peut conduire la médiocrité, alors que des esprits supérieurs ont eu la faiblesse de lui donner l'autorité de leur nom et surtout de leur exemple.

Vers 1786, un compositeur de province, ayant appris par les papiers publics qu'un concours était ouvert pour la place de maître de chapelle de Notre-Dame à Paris, envoya aux juges nommés par le chapitre le psaume *In media noctis*, mis en musique à grand chœur et à grand orchestre. Le célèbre Le Sueur, mon illustre maître, faisait partie du jury. Lorsque l'on fut arrivé au morceau de notre provincial, l'attention générale se porta sur un accompagnement aussi bizarre que persistant, et dont le sens mélodique avait infiniment de rapport avec certaine psalmodie fort peu mélodieuse, que les troubadours nocturnes des gouttières roucoulent lorsque la saison des amours leur fait braver les périls d'une excursion sur les toits des maisons. Pourtant le morceau de musique était bien disposé sous le rapport vocal; et l'auteur méritait d'être remarqué. Enfin, sans ce malencontreux dessin, nul doute qu'il ne l'eût emporté sur ses nombreux rivaux. Le Sueur, qui joignait à un grand talent une bienveillance toute particulière pour les jeunes artistes, fit appeler le concurrent, et lui demanda d'expliquer au jury l'énigme de son rebus musical.

— Eh quoi! dit avec dédain le compositeur qui se voyait incompris, ne voyez-vous pas que c'est de la belle et bonne musique imitative? et si vous avez lu le texte sacré avec attention, n'avez-vous été frappés de ces paroles du prophète-roi : *Au milieu de la nuit, je viens, Seigneur, te prier dans mon palais;* ou, ajouta le concurrent, dans un palais, comme dans tout autre habitation, il y a des chats qui soupirent sur les toits, et c'est cette mélopée secondaire que j'ai la conviction d'avoir rendue au naturel. Un rire homérique accueillit l'explication du maître de chapelle en expectative. Inutile d'ajouter qu'il n'eut pas la place. Elle fut accordée à un concurrent plus modeste et moins fort en musique imitative. Ce concurrent s'était contenté d'accompagner la voix du roi David de l'accompagnement historique de harpe obligée.

Lorsqu'on essaie de se servir de la massue d'Hercule, il faut avoir la force de la mouvoir! Convenons, en finissant, qu'en fait de moyens artistiques, ce ne sont pas les massues, mais bien les bras qui manquent, et souhaitons, pour le repos de nos oreilles, une paix éternelle à cette prétendue musique imitative qui n'imite rien!

A. Elwart,

Professeur au Conservatoire de Musique, membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

SALON DE 1840.

La quatrième classe de l'Institut Historique (*Histoire des beaux-arts*) a chargé une commission composée de quatre membres, et dans laquelle figurent un peintre et un statuaire, de lui rendre compte de l'exposition de cette année. La commission aurait peut-être dû décliner cet honneur; mais elle n'a pas voulu qu'on pût la taxer d'indifférence, et elle va chercher à répondre à la confiance qu'on a daigné lui accorder.

Toutes nos paroles ne respireront pas l'éloge, mais elles seront toutes l'expression de l'impartialité qui nous a guidés dans ce travail.

L'exposition de chaque année est pour le jury d'examen l'occasion d'attaques plus ou moins vives; cette fois surtout il s'est vu en butte à des récriminations violentes. On a été jusqu'à en demander la suppression, jusqu'à proposer de laisser l'entrée du musée ouverte à tous. Cette question est grave, et touche plus qu'on ne le pense à l'avenir de l'art. Dans un moment où l'on s'occupe à rechercher quelles sont les causes qui le font rester stationnaire, il serait, nous le croyons, dangereux de détruire le seul mobile qui crée l'émulation parmi les artistes, soutient leur courage, provoque leurs études et hâte leurs progrès. L'institution du jury est bonne en elle-même. La réforme qu'on demande, et dont nous ne contestons pas la nécessité, ne doit porter que sur sa composition.

Le salon de cette année se compose de 1849 envois, toiles, dessins, aquarelles, gravure, architecture et sculpture. On voit d'abord qu'il est peu inférieur en quantité à ceux des années précédentes; et le jury ne paraît pas avoir été beaucoup plus impitoyable qu'alors.

Sur le nombre total des articles mentionnés au livret, 1666 appartiennent à la section de peinture, 160 seulement ont un rapport plus ou moins direct avec l'histoire. Nous nous étendrons sur ceux-ci de préférence aux autres, les sujets qu'ils traitent se rattachant tout naturellement aux matières qui sont le but des recherches de l'Institut Historique.

Le morceau capital du Musée est la grande toile due au pinceau de M. Couder, et qui représente l'*Ouverture des Etats-Généraux en* 1789. Tout le premier plan, occupé par le tiers-état, est très beau; les têtes sont d'une facture large, d'une belle couleur, et les détails traités avec une rare facilité, mérite que possède tout le reste de cette vaste peinture, à laquelle on n'a peut-être à reprocher que la teinte violacée et blanchâtre qui règne sur tous les derniers plans.

Le tableau de M. Delacroix, la *Justice de Trajan*, se fait remarquer par les qualités et les défauts ordinaires de cet artiste. C'est une belle toile, d'une grande harmonie de couleur, mais qui laisse partout à désirer pour le dessin et l'ensemble. Les ajustements manquent de style et de vérité historique. La tête de l'empereur n'est pas celle que nous retrouvons dans les bustes et les médailles;

elle n'a pas de majesté, et l'on n'y retrouve rien de ce qui devait distinguer celui que les historiens nous représentent comme l'ornement du monde.

M. Bouchot, l'auteur des *Funérailles du général Marceau*, qui obtinrent les honneurs d'une des dernières expositions, nous a donné cette année une toile moins recommandable, mais où se révèle néanmoins l'homme de talent. Le sujet est le moment où Bonaparte, au 18 brumaire, fait expulser de la salle de leurs séances les membres du Conseil des Cinq-Cents. Nous avons particulièrement remarqué les fonds qui se distinguent par la vérité et la finesse des tons. Nous regrettons que M. Bouchot n'ait pas mieux entendu l'harmonie des rouges, qui, dans son tableau, nuisent beaucoup à l'aspect des chairs.

A côté du tableau de M. Delacroix figure l'œuvre d'un artiste belge, notre collègue, qui s'est acquis une réputation justement méritée. Nous voulons parler de la *Bataille de Wæringen* par M. de Keyser. Afin d'éviter le reproche de camaraderie, nous passerons sous silence les qualités de ce tableau, appréciées de tous les vrais artistes, critiquant sans crainte ce qui nous paraît devoir être critiqué.

D'abord nous pensons, comme M. Delécluze, que l'action n'est pas assez sentie. On ne découvre pas, au premier abord, quels sont les vainqueurs et les vaincus : puis M. de Keyser s'est peut-être trop laissé aller à la finesse des tons, ce qui, dans une toile de cette dimension, destinée à être vue à distance, enlève un peu de la chaleur et de la solidité qu'on voudrait y trouver.

Dans sa *Mort d'Henriette d'Angleterre*, M. Vinchon nous semble n'avoir pas compris toute la portée de son sujet. A la vue de son tableau, on ne se croirait jamais vis-à-vis de l'horrible scène qui inspira les mémorables paroles de la grande oraison funèbre de Bossuet : *Madame se meurt... Madame est morte!...*

M. Hesse a renoncé au genre religieux pour traiter un sujet historique. Nous pensons qu'il a bien fait. Son *Supplice du président Brisson* se recommande par une composition sage et par des têtes d'une belle expression, d'une bonne facture. Le coloris seul manque de finesse. En résumé toutefois, cette œuvre ne peut que faire honneur à l'artiste qui l'a produite.

L'immense tableau de MM. Foggo, de Londres, confirme le peu d'espérance qu'on doit légitimement concevoir de l'avenir des artistes anglais, particulièrement en fait de peinture. Nous entendons le dernier cri d'un grand peuple, nous assistons aux funérailles de la malheureuse Parga, que l'Angleterre livre, pour de l'or, au cimeterre ottoman!... Et ces messieurs s'imaginent qu'en couvrant une toile de sombres couleurs, ils imprimeront à leur œuvre le cachet de tristesse et de désolation que ce sujet réclame? Quelle aberration! Disons-le hautement, quoi qu'il nous en coûte : jamais peinture ne fut plus dépourvue de composition, d'effet, de dessin et de coloris.

Malgré les étroites dimensions des tableaux de M. Robert Fleury, nous n'hésitons pas à les placer à côté des grandes toiles historiques, parmi lesquelles elles doivent tenir le premier rang. Son *Colloque de Poissy* a le mérite d'une ex-

cellente composition; les têtes, d'une belle expression, d'un magnifique caractère, se recommandent encore par la vérité et la ressemblance. M. Robert Fleury a dû faire d'immenses recherches pour ce tableau, et nous l'en félicitons bien sincèrement, dans l'intérêt de l'histoire si souvent méconnue.

La chambre de Louis XIV, à Versailles, par M. Prosper Lafaye, est une des meilleurs toiles du salon. Il y a là surtout un effet de lumière admirable.

La *Bataille de Hondschote,* par M. Bellangé, *Louis XV sur le champ de bataille de Fontenoy*, par M. Philippoteaux, et le *Passage des Portes de Fer*, par M. Dauzats, figurent honorablement parmi les tableaux tirés de notre histoire militaire. Nous ne devons pas oublier trois peintures de M. Langlois, représentant le *Combat de Champaubert*, et les *Batailles de Toulouse et de Montereau.* Il y a dans la toile de M. Bellangé du mouvement, de l'énergie; peut-être eût-il fallu des premiers plans plus vigoureux et un peu plus de chaleur et de parti pris. Le *Passage des Portes de Fer* de M. Dauzats est incontestablement une de ses meilleures productions; elle se distingue par un excellent effet, un coloris vrai et une touche à la fois ferme et facile.

Le paysage se soutient toujours à la même hauteur sous le pinceau consciencieux et savant de MM. Cabat, Corot, Diday et Marilhat.

Le *Soleil couchant* de M. Corot nous a rappelé les belles pages de Claude Lorrain et de Vernet. Que d'air et de vérité dans les fonds! Avec quelle exactitude l'artiste a su rendre les terrains, les arbres et les herbes du premier plan! Certes on ne nous accusera pas d'engouement pour cette production qui a excité l'admiration générale.

M. Cabat est tel que les expositions précédentes nous l'avaient montré, peintre-poète, dessinateur scrupuleux. Il y a dans son *Samaritain* des terrains exécutés avec la puissance des vieux maîtres. On peut dire hardiment, en voyant ses quatre nouveaux paysages, que la peinture française possède un savant paysagiste.

M. Diday, compatriote de M. Calame, de Genève, marche à grands pas dans la même route. Nous le croyons appelé à mériter un jour au moins autant de renommée.

Dans les toiles de M. Marilhat on retrouve la nature d'Orient avec toute son énergie, sa richesse de tons, sa grandeur d'aspect.

L'habile traducteur de Vasari, M. Jeanron, a exposé un paysage que recommandent la vigueur et l'énergie de l'effet.

Toujours même abondance de tableaux de genre. On est vraiment bien embarrassé pour discerner dans cette multitude de toiles celles qui offrent le plus de mérite. Cependant nous croyons devoir citer plus particulièrement MM. Le Poittevin, Diaz, Meissonnier, Guillemin, Roubaud et Wickenberg.

Les compositions de M. Le Poittevin pèchent toujours par l'entente générale; mais les détails sont délicieux. Dans ses *Gueux de mer* surtout il y a de petites figures qui rappellent l'esprit et la finesse de Callot.

On admire la fraîcheur et la grâce des *Nymphes de Calypso,* par M. Diaz.

Ces chairs de femme accusent un moelleux, un velouté ravissants. Il est fâcheux que les formes ne soient pas plus sérieusement étudiées, et que les extrémités révèlent un dessin aussi inexact, aussi lâché.

Le *Liseur*, de M. Meissonnier, semble être sorti du pinceau d'un flamand. Il y avait longtemps que nous n'avions admiré une œuvre aussi parfaite parmi les petites compositions de genre.

Nous avons été aussi très satisfait de la *Première séance*, souvenir d'atelier, par M. Guillemin, petite toile remplie de naïveté, très soignée et d'un gracieux coloris.

M. Roubaud parait vouloir devenir l'émule de M. Biard. Son *Bourgeois inopportun* est une spirituelle bouffonnerie.

Tout le monde se rappelle le *Vieux pêcheur*, de M. Wickenberg, exposé au dernier salon. Le talent du peintre a grandi depuis lors, et cette fois il mérite plus d'éloges encore. Impossible de rendre d'une manière plus simple et plus poétique cette froide et brumeuse nature hollandaise.

En fait de portraits, nous en avons peu à citer au milieu de toutes les toiles de remplissage qui encombrent les salles du Louvre. Une mention honorable est due toutefois à MM. Flandrin, Bouchot, Henri Scheffer et Brune.

Dans ses deux portraits M. Flandrin s'est montré le digne élève de M. Ingres pour la simplicité grandiose des lignes et pour l'exactitude du pinceau. Dans son portrait de femme les mains surtout sont d'une pureté de dessin, d'un modelé et d'un fini uniques. Dans son portrait d'homme, qui n'est autre que celui de l'auteur, nous avons retrouvé le style et le caractère des Bellin.

Sans avoir le haut mérite des toiles dont nous venons de parler, celle de M. Bouchot est cependant une ravissante production. Au dessin et à la couleur très satisfaisants il faut ajouter une grâce de pose et une vérité remarquables.

Les trois portraits de M. Scheffer se distinguent toujours par les mêmes qualités : dessin, coloris, exactitude.

Celui de M. Brune, qui a pris pour modèle M. Genevay, l'un de nos collègues, est un des plus beaux du salon ; il se recommande surtout par une ressemblance extraordinaire.

M. Isidore Dumont a exposé le portrait de M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président de l'Institut Historique.

La marine compte aujourd'hui trois hommes habiles, MM. Gudin, Tanneur et Isabey.

La *Vue de Constantinople*, du premier, est un tableau de mérite, quoique manquant un peu de solidité.

La *Vue prise en Hollande*, de M. Tanneur, se recommande par d'excellentes qualités. Seulement il est fâcheux peut-être que le peintre ait abusé des glacis.

L'*Entrée du port de Marseille*, de M. Isabey, est une excellente page, pleine de sentiment, de vie et de vérité. Un peu plus d'habileté dans la touche des eaux, et ce serait parfait.

Les tableaux religieux sont aussi des tableaux d'histoire. Et quelle plus su-

blime histoire, en effet, que celle du christianisme ! Les productions appartenant à cette spécialité sont, comme à l'ordinaire, assez nombreuses.

Nous devons d'abord signaler le *Christ transporté sur la montagne*, par M. Muller. Cette toile révèle, comme son épisode du *Massacre des Innocents*, les qualités qui font les grands peintres. On ne peut se dissimuler toutefois qu'il y ait de l'exagération dans son coloris, dans sa manière de peindre, et que son dessin pèche par trop peu de correction ; mais nous croyons pouvoir attribuer ces imperfections à la verve de la jeunesse; et c'est un défaut que le temps se charge hélas! trop vite de corriger.

M. Omer Charlet n'a malheureusement pas droit aux mêmes éloges. On ne peut rien dire de son *Crucifiment de Saint-André*. Ses amis devraient l'engager à ne pas entreprendre d'aussi vastes sujets. Il faut tant d'énergie et de pensée pour traiter convenablement une composition religieuse!

Le *Miracle des roses*, par M. Dubufe fils, est une œuvre assez médiocre. Nous n'en parlerons que pour donner un salutaire conseil à ce jeune peintre. Nous lui conseillons d'étudier beaucoup et consciencieusement.

M. Ducornet, cet artiste si maltraité de la nature, qui n'a pas de bras, et qui peint avec les pieds, a prouvé, dans maintes circonstances, qu'il pouvait faire mieux que cette année. C'est avec douleur que nous lui dirons que sa *Mort de la Madeleine* n'est pas digne de lui.

Nous adresserons le même reproche à M. Lhemann, qui a poussé jusqu'à l'exagération l'imitation du genre gothique. La *Sainte-Catherine d'Alexandrie portée au tombeau* a toute la raideur et la sécheresse de ces peintures primitives, sans en avoir l'admirable sentiment.

M. Geffroy, du Théâtre-Français, a exposé une petite Vierge à l'Enfant, qui méritait d'être plus remarquée pour la pureté des formes, le sentiment des têtes, le style large des draperies, la vérité et l'harmonie de la couleur.

Nous féliciterons M. Gué d'avoir osé traiter un sujet aussi difficile que celui qu'il a choisi : *le Dernier soupir du Christ*. Cette œuvre fait le plus grand honneur au talent de cet artiste.

M. Roger nous paraît avoir trop cherché la manière de M. Ingres. Son *Saint Jean prêchant dans le désert* se ressent du coloris jaune et terne de cette école. Puis les groupes ne sont pas assez liés entre eux ; il en résulte beaucoup de décousu; et l'intérêt et l'action y perdent.

La Bible a inspiré le sujet de beaucoup de toiles. Il y a au salon deux ou trois *Samson et Dalila* et autant de chastes *Suzanne*. De ces dernières la meilleure est incontestablement celle de M. Lepaule, au dessin si gracieux, et dont le torse rappelle avec bonheur le coloris chaud et solide de Rubens.

Passons à la sculpture!

Le plus beau morceau que nous ayons remarqué est l'*Oreste réfugié à l'autel de Pallas*, par M. Simart. Cette statue semble un reflet de l'antique. Les jambes sont magnifiques, la tête pleine de caractère et d'expression.

M. Louis Brian a aussi fait preuve d'un vrai talent dans son *Jeune faune*. Son œuvre serait sans reproche s'il eût choisi une pose moins maniérée.

Vers le milieu de la salle est placé le grand Christ de M. Maindron. Malgré toute la force, toute l'énergie, tout le sentiment réunis dans cette sculpture, nous n'en sommes pas entièrement satisfait. L'auteur nous semble avoir trop sacrifié à la vérité matérielle l'admirable poésie de son sujet.

Nous avons vu aussi plusieurs statues colossales destinées à l'église de la Madeleine, et nous avons été frappé de l'impuissance des artistes modernes en fait de statuaire monumentale. Quand on compare ces morceaux aux antiques; quand même, pour se rapprocher d'une époque contre laquelle on a tant crié, on les compare aux magnifiques groupes de Bouchardon, Coysevox, Coustou, Pigalle et tant d'autres, on est forcé de convenir avec douleur qu'il reste encore beaucoup à faire pour revenir aux mêmes résultats. Ces réflexions nous ont été suggérées par la *Sainte Thérèse* de M. Feuchère et par le *Saint Vincent de Paul* de M. Raggi, qui ne sont remarquables que par leur énorme dimension.

M. Lemaire a, comme toujours, prouvé qu'il était vraiment artiste. La *Statue de Louis XIV* est largement conçue et largement exécutée. Il a parfaitement rendu le caractère du grand roi.

Le *Petit coureur*, délicieuse statue en bronze de M. Cavelier, n'a d'autre défaut que d'être une réduction de l'Hippomène du jardin des Tuileries.

Le *Vase funéraire* de M. Pradier laisse bien loin tout ce que dans ce genre on a conçu et exécuté depuis longtemps. Les ornements révèlent un style plein de caractère et de grâce.

Nous avons eu beaucoup de peine à reconnaître dans la statue de M. Valcher la sœur des deux vertus théologales. Son *Espérance* n'est qu'une femme accroupie, en proie au plus morne désespoir.

Quoique les costumes de notre époque prêtent peu, nous l'avouons, à la statuaire, M. Jaley aurait pu néanmoins donner une tournure plus noble au *Maréchal Lobau*. La tête surtout est d'une trivialité impardonnable.

Le *Masaniello* de M. Schey se recommande par d'assez bonnes parties; nous blâmerons seulement le jeune artiste de s'être trop souvenu du Spartacus de M. Foyatier. S'inspirer d'un beau modèle, c'est chose méritoire sans doute; mais nous ne comprendrons pas qu'on s'approprie le talent et la pensée d'un autre. Le premier mérite dans les arts, c'est d'être original.

Les deux petits amours de MM. Jacquot et Debay ont droit tous deux aux plus complets éloges. Ces petites figures sont modelées avec une rare facilité.

Nous avons remarqué un charmant groupe d'animaux, *un roquet culbutant un chat*. Cette scène, de grandeur naturelle, palpite de vérité, d'esprit et de finesse.

Si nous voulions tout passer en revue, nous franchirions de beaucoup les limites qui nous sont imposées, et nous empiéterions sur le domaine d'autrui. Pour échapper à ce reproche d'usurpation, trop commun de nos jours, nous nous

contenterons de citer parmi les sculpteurs qui se sont distingués MM. Lanno, Gourdel, Bartolini, Etex, Ramus, Garraud, Desbœufs, Mène et Buzzi.

La gravure et la lithographie, à part MM. Henriquel Dupont, Laugier, Lefèbvre, Vacquez, Blery et Léon Noël, semblent marcher dans une voie sans progrès et sans avenir. C'est pour beaucoup un métier plutôt qu'un art. De là cette masse d'insignifiantes productions qui surgissent de toutes parts. Nous ne saurions comprendre, comme on le pense bien, dans cet anathème général, MM. Calamatta et Joubert. Celui-ci a exposé de délicieuses vignettes sur bois, sous le titre d'*Illustrations*. C'est Callot ressuscité.

Les architectes nous ont envoyé, comme toujours, des restaurations de monuments anciens et du moyen-âge. Ce sont des œuvres d'érudition consciencieuse, et qui méritent d'être encouragées. Le Comité historique des arts et monuments au ministère de l'instruction publique s'est mis à la tête de cette croisade rétrospective, qui commence à porter ses fruits. Déjà l'on restaure moins maladroitement les chefs-d'œuvre de pierre que ces époques nous ont laissés. Quant aux essais qu'on a tenté pour les reproduire, nous nous y sommes constamment opposé. On ne refait pas les siècles qui ne sont plus. Voilà pourquoi nous aimerions à voir nos jeunes artistes s'étudier aussi à produire une architecture appropriée à nos mœurs, à nos besoins, à notre civilisation, une architecture ayant son style à elle, et qui nous affranchirait enfin de ces constructions bâtardes et barbares, dont nous sommes chaque jour environnés.

En résumé, après avoir tout examiné avec la plus scrupuleuse attention, nous avons reconnu que l'exposition de cette année, malgré le dire général, n'était pas aussi dénuée de mérite qu'on l'a prétendu ; et cependant les noms de nos premiers artistes manquent au livret. Nous ne partageons pas les craintes de ces Jérémies modernes, qui nous prédisent sans cesse le dernier soupir de l'art. Nous croyons, au contraire, à l'arrivée d'un Messie artistique qui, traçant un nouveau sillon, fera éclore les germes d'avenir que récèle la génération actuelle.

O. Mac'Carthy,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

DU JURY D'EXPOSITION.

A une époque où la libre manifestation de la pensée est le premier des besoins et le plus sacré des droits; à une époque où la censure est par la charte même à tout jamais abolie, n'est-ce pas une sorte de monstruosité qu'un tribunal secret qui peut, d'un mot, d'un geste, briser tout l'espoir, tout l'avenir d'un artiste? Comment! il sera permis à tous d'imprimer des pages subversives de

tout ordre établi, de toute morale publique, de les répandre à profusion dans toutes les classes de la société, d'en infecter tous les âges; et l'art, lui si innocent, si inoffensif, trouvera un bâillon qui étouffera sa voix, une main de fer qui arrêtera son élan en disant : On ne passe pas!

L'institution du jury est une institution utile, nécessaire; il faut qu'une autorité puisse éloigner du musée des représentations indécentes, ou de pitoyables images qui déshonoreraient l'école française; mais il faut aussi que l'artiste qui a fait ses preuves, que le jeune talent qui veut faire les siennes, soient sûrs de trouver dans leurs juges conscience, désintéressement, absence de tout préjugé, de toute prévention personnelle.

Trouvons-nous ces conditions réunies dans le jury, tel qu'il est aujourd'hui constitué? Non, certes. A l'exception de quelques noms qui ont été imposés à l'Institut par l'opinion publique, et qui refusent même de figurer sur la liste du jury, cette liste n'est composée que d'hommes pour lesquels est mauvais tout ce qui s'éloigne d'une malheureuse routine, ennemie de tout progrès. Et quand la mort vient ouvrir une place dans leurs rangs, eux-mêmes sont chargés de choisir celui qui doit occuper le fauteuil vide; ils choisissent toujours dans le même sens, et ainsi se perpétue la tradition des inamovibles préjugés.

Tous les tribunaux rendent leurs jugements en public; les parties peuvent combattre, expliquer leur cause, et faire ressortir les points qui doivent leur assurer le triomphe; tous les jugements peuvent être soumis au contrôle d'un tribunal supérieur; le juge qui rend un arrêt inique est forcé de le prononcer, et la responsabilité en pèse sur sa tête. En est-il de même du jury d'exposition? Chacun se couvre de la responsabilité collective; chacun, en particulier, rejette la faute sur ses collègues en masse; et nul ne peut le démentir, puisque les jugements ont lieu à huis-clos, puisque tous, à leur tour, ont besoin de la discrétion de leurs collègues, puisque tous ont intérêt à défendre leur institution.

Quel profit d'ailleurs l'artiste refusé peut-il tirer de ce conseil brutal? Aucun. Il ignore ce qui lui a valu sa disgrâce; et l'année prochaine, peut-être, il outrera encore ce qu'on lui a reproché cette année.

D'autre part, n'est-il pas inconvenant qu'un artiste dès longtemps connu et aimé du public, dont souvent même des récompenses ont couronné les travaux, se voie chaque année exposé à la honte d'un refus qui ne l'a pas frappé peut-être quand il n'était encore qu'un pauvre écolier; que le maître exclu du Louvre voie souvent figurer dans ses galeries les ouvrages du dernier de ses élèves?

Il n'est, je crois, qu'une voix contre la constitution actuelle du jury; cette voix réclame impérieusement une modification prompte et complète. Voici, ce me semble, les propositions qui devraient faire la base de la demande des artistes, et dont l'adoption pourrait seule remédier à la plaie dont gémit tout le monde artistique.

Excepté pour ce qui touche les mœurs, la religion ou la politique, seraient exempts de la formalité du jury :

1° Les membres de l'Institut;

2° Les grands-prix de Rome;

3° Tous les artistes qui ont reçu au salon une récompense quelconque;

4° Tous les artistes dont les ouvrages ont été reçus pendant trois années.

Il est bien entendu que chaque artiste ne pourrait envoyer qu'un nombre d'ouvrages limité.

Le jury serait composé, outre les membres de l'Institut, d'un nombre égal d'artistes, étrangers à l'Institut, et tirés au sort parmi les trois dernières catégories ci-dessus désignées. Cette seconde moitié du jury serait renouvelée tous les huit jours pendant la durée de l'examen. Une amende sévère serait infligée aux artistes qui manqueraient à ce devoir.

Les architectes, soit de l'une, soit de l'autre catégorie, ne seraient juges que de l'architecture, et tiendraient à cet effet une session particulière pour examiner les travaux de ce genre présentés au salon.

Enfin il serait rédigé un procès-verbal détaillé et signé de chaque séance du jury; tout ouvrage refusé serait rendu à son auteur, accompagné d'un extrait du procès-verbal indiquant les motifs de l'exclusion.

Je crois que, de cette manière, toute garantie serait accordée et à l'Institut et aux artistes; chacun serait jugé par ses pairs, nul ne pourrait se plaindre, car il saurait qu'à son tour il pourra siéger parmi les juges; toutes les écoles seraient représentées; et les opérations du jury seraient beaucoup plus profitables à l'art, plus simples, plus faciles, et surtout beaucoup plus impartiales.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

Convaincu de la nécessité de la réforme du jury d'exposition, le comité central des travaux de l'Institut Historique a décidé qu'une commission serait chargée de rechercher les anciennes lois et ordonnances qui ont régi les expositions depuis qu'elles existent, et de voir ce qu'elles pourraient contenir d'utile et d'applicable à nos jours.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DE LA LOGIQUE D'ARISTOTE,

PAR J. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, DE L'INSTITUT.

Mémoire couronné, en 1837, par l'Académie des Sciences morales et politiques.
2 vol. in-8°. — 1838.

La logique d'Aristote, quelque jugement qu'on veuille porter de sa valeur actuelle, est incontestablement un des ouvrages que l'historien doit le plus chercher à connaître. Elle a dominé si longtemps sur toutes nos écoles, elle a si complètement régi l'esprit humain, elle a si immédiatement produit et fait vivre toutes les discussions de la scholastique (1), qu'on ne pourra jamais se représenter nettement ces batailles animées et longuement sérieuses, si l'on ne remonte à la source, si l'on n'en étudie l'origine dans l'ouvrage même sans lequel elles n'auraient pas eu lieu (2).

C'est une des raisons qui faisaient dire au savant Destutt de Tracy, après avoir rapporté quelques critiques de l'*Organum* (c'est le nom qu'on donne à la logique d'Aristote considérée dans son ensemble) : « Je crois que ces savants judicieux ont parfaitement raison, et je n'en regrette que davantage qu'il n'y ait pas une traduction française de la logique d'Aristote qui soit généralement répandue et fréquemment consultée (3). » Il ajoute quelques lignes sur les conditions que devraient remplir une bonne traduction de cette logique, et finit par ces mots : « C'est là, sans doute, un ouvrage important qui nous manque (4). »

En effet, du temps de M. de Tracy, il n'existait qu'une seule traduction de la logique d'Aristote, celle de Philippe Canaye, sieur de Fresnes, conseiller du roi Henri III, terminée en 1589. Destutt de Tracy la fait connaître avec détail, et s'appuie sur elle pour faire apprécier l'ouvrage du philosophe grec.

Depuis ce temps, M. Cousin, qui a donné aux études philosophiques une si puissante impulsion, a fait proposer pour prix, par l'Académie des Sciences morales et politiques, l'examen de l'*Organum*, son analyse exacte, et quelques questions y relatives. M. Barthélemy Saint-Hilaire, dont le mémoire a été couronné par l'Institut, était, plus que tout autre, en état de donner une traduction complète de la logique; aussi annonce-t-il qu'il doit la publier prochainement.

(1) *De la Log. d'Arist.*, t. II, p. 227. — M. Saint-Hilaire cherche à affaiblir l'accusation, mais il ne la nie pas.

(2) Voy. à ce sujet toute la 3e partie du livre en question.

(3) De Tracy, *Logiq.*, t. I, p. 45. *Disc. prélim.*, éd. in-18. — Paris, 1825.

(4) *Ibid.*, p. 49

En attendant, il en a donné un exposé parfaitement clair dans le mémoire couronné. Je vais essayer de faire apprécier exactement ce travail. L'ouvrage sera, je l'espère, aussi bien connu qu'il peut l'être par une simple analyse. Je l'étudierai surtout sous le point de vue de l'utilité pratique et des progrès de notre intelligence.

La logique d'Aristote, ou l'ouvrage qui nous est parvenu sous ce nom (car, malgré les efforts de M. Saint-Hilaire pour en prouver l'authenticité, j'avoue n'être pas convaincu), comprend six parties qui portent les noms de *catégories*, *interprétations*, *premiers analytiques*, *derniers analytiques*, *topiques* et *réfutations des sophistes* (1). Les *catégories* ont pour objet les éléments de l'être et de la pensée, les idées générales, les mots simples, en général les premières notions (2).

L'*interprétation*, ou l'énonciation de nos idées, traite du nom, du verbe, du discours et des diverses espèces de propositions (3).

Les *premiers analytiques* traitent, en deux livres, du syllogisme, de sa forme, de ses propriétés, de ses défauts, de la réduction des autres arguments au syllogisme (4).

Les *derniers analytiques* traitent de la démonstration, en deux livres aussi (5).

Les *topiques* traitent, en huit livres, des *lieux*, c'est-à-dire de ces chefs généraux, ou considérations communes, d'où l'on peut tirer ses preuves (6).

La *réfutation des sophistes* traite, en un seul livre, des principaux arguments employés par les sophistes, et des moyens de les réfuter (7).

On met ordinairement, en tête de ces divers ouvrages d'Aristote, une introduction de Porphyre (8), dont M. Saint-Hilaire ne parle que dans son second volume (9), parcequ'elle est, en grande partie, extraite des topiques d'Aristote; elle a particulièrement pour objet de nous faire connaître les cinq universaux, savoir : le *genre*, l'*espèce*, la *différence*, le *propre*, l'*accident* (10).

Ces distinctions, jointes à celles qu'Aristote a placées dans son traité des catégories, ont paru aux disciples du Stagirite donner un moyen si sûr et si commode de faire des raisonnements, qu'on n'a pas hésité à le nommer un *organe*,

(1) Arist., *Opéra*, etc. De Tracy, *Logiq.* disc. prélim., p. 16, édit. in-8°, de 1825. Saint-Hilaire, t. I, au commencement.

(2) St.-Hil., *de la Log.* d'Arist., t. I, ch. 2, p. 140; t. II, p. 356. De Tracy, lieu cité.

(3) St-Hil., t. I, p. 183; t. II, p. 358. De Tracy, *ibid.*, p. 24.

(4) St-Hil., t. I, p. 210; t. II, p. 359. De Tracy, *ibid.*, p. 29.

(5) St-Hil., t. I, p. 277; t. II, p. 363.

(6) *Ibid.*, t. I, p. 364; t. II, p. 367.

(7) *Ibid.*, t. I, p. 425; t. II, p.

(8) P. 1 à 14 de l'édit. d'Aristote, de Duval, in-folio, 1629.

(9) *De la Log. d'Arist.*, t. II, p. 454.

(10) Porphyre, lieu cité, ou *l'Art de penser*, part. 1, ch. 7.

un *instrument* (1) de toutes nos connaissances; et c'est sous ce nom qu'il nous est parvenu et qu'il a été universellement connu, jusqu'à ce que Bacon ait prouvé qu'il nous en fallait un autre (2).

Tel est, dans son ensemble, le magnifique ouvrage que nous a donné Aristote. Considéré sous le rapport de la conception première (3) et du travail qu'il a coûté, il ne peut qu'exciter une vive admiration; aussi celui qui en a peut-être le plus vivement fait sentir les défauts, Destutt de Tracy, le juge-t-il en ces termes : « Aristote, embarqué dans une entreprise aussi difficile, je dirais même aussi impossible que celle de prescrire des règles à une faculté intellectuelle encore trop peu observée et trop peu connue, déploie une force de tête prodigieuse et une sagacité vraiment admirable dans le développement de toutes les circonstances qu'il a cru devoir y remarquer et dans l'observation des différences de chacune d'elles. Quand on songe que c'est la première fois qu'on a essayé de faire un corps de doctrine complet de l'art de raisonner, on sent qu'il était impossible que l'esprit humain fît plus à une première tentative, et l'on s'afflige même qu'il y ait employé une si prodigieuse capacité (4). »

On doit penser que M. Saint-Hilaire n'acceptera pas comme vraie cette dernière phrase; toujours en admiration devant la logique d'Aristote, il la proclame *une doctrine à laquelle le génie des Kant, des Hégel, a rendu les armes, et que la philosophie a désespéré de faire plus complète et plus profonde* (5); il se prosterne devant la division des catégories (6); il s'extasie sur la découverte des figures des syllogismes (7); trouve les définitions des modernes beaucoup moins complètes que celles d'Aristote, et s'écrie : *Les voilà ces figures, telles qu'Aristote les trouva par la seule force de son génie, il y a plus de vingt-et-un siècles, et auxquelles on n'a rien pu ajouter depuis* (8). Un peu plus loin : *Aristote, du premier coup, n'a rien omis, a tout prévu, tout classé, n'a rien laissé à faire à ses successeurs; les a tous dépassés à l'avance* (9), *et encore, il a traité son sujet, dans toutes ses parties, avec une sagacité, une profondeur dont rien depuis n'a reproduit l'exemple* (10); et enfin : *considérant qu'avant le Stagirite la science n'est pas née, et qu'après lui elle est close, je me surprends quelquefois à croire que la logique d'Aristote est une sorte de révélation* (11).... et *que l'auteur fut l'une des manifestations les plus éclatantes et les plus profondes de la divinité* (12).

Je ne blâmerai pas cette expression d'une admiration un peu hyperbolique de la personne et des ouvrages d'Aristote; je la partage à certains égards; je l'ai même exprimée, quoique d'une manière plus modérée, dans un ouvrage anté-

(1) M. Saint-Hilaire propose une nouvelle acception de ce mot appliqué à la logiq. d'Arist., t. I, p. 19 et suivantes. — (2) De Tracy, *log.*, t. I, p. 67. — (3) *De la log. d'Arist.*, t. II., p. 117.
(4) Dest. de Tracy, *log.*, t. I, p. 35, *disc. prélim.*, édit. in-18 de 1825.
(5) *De la log. d'Arist.*, 2e part.; *Anal. de l'Organ.*, ch. 1. — (6) *Ibid.*, ch. 2. p. 148, 181, 182.
(7) *Ibid.*, ch. 4, p. 218. — (8) *Ibid.*, p. suivantes. — (9) *Ibid.* p. 256. — (10) *Ibid.*, p. 278.
(11) *De la log. d'Arist.*, t. II, p. 320. — (12) *Ibid.*

rieur à celui que j'examine en ce moment (1); je suis d'ailleurs persuadé qu'il faut être soutenu par un enthousiasme semblable pour étudier convenablement et traduire avec ardeur un livre aussi éloigné de nos idées, et qui présente au fond aussi peu d'applications que le fameux *Organum*. Qu'il soit donc bien entendu que les jugements de M. de Saint-Hilaire, considérés comme siens, me semblent aussi louables qu'ils sont naturels chez lui, et qu'ils étaient nécessaires dans sa position.

Mais nous, qui ne sommes ni commentateur, ni traducteur, qui n'avons pas besoin d'être soutenu par une admiration excessive et indéfiniment prolongée, qui cherchons enfin la vérité avant tout, nous devons nous tenir en garde contre les éloges rapportés ici. Il convient d'examiner si les critiques de plusieurs philosophes du premier ordre ne sont pas fondées (2); si tous se sont trompés en disant que l'ouvrage d'Aristote nous entraînait dans une mauvaise voie; si la logique n'a pas fait de progrès depuis lui; si l'*Organum*, malgré l'immense capacité qu'il prouve, n'est pas devenu complètement inutile; enfin s'il n'est pas vrai qu'il ne présente aujourd'hui d'autre intérêt que l'intérêt historique.

Il me semble, je l'avoue, bien difficile de nier aucune de ces propositions : reprenons en effet la question d'un peu plus loin, afin de bien nous en rendre compte.

Il y a deux opinions principales sur l'origine première de nos connaissances : les uns veulent que ces connaissances nous viennent de la divinité, qu'elles soient infuses dans notre âme, et que nous arrivions à discerner la vérité par la comparaison des idées actuelles avec ces idées archétypes ou innées : c'est là, en gros, l'idée de Platon et même de Descartes.

D'autres, reconnaissant que nous avons reçu de la nature la faculté de penser, de connaître, croient que cette faculté ne possède, par infusion divine, aucune notion d'aucune espèce, qu'elle acquiert toutes ses idées et arrive à la science par l'attention, l'induction, la réflexion et toutes ses autres opérations : c'est l'idée d'Aristote, de Locke, de Voltaire et de Condillac.

Je ne discute pas ici ces deux opinions; pour moi, la vérité n'est pas douteuse; l'expérience a depuis longtemps confirmé, et doit confirmer de plus en plus, la dernière de ces deux opinions, celle qui veut que nous formions nous-mêmes nos idées par le travail de l'intelligence sur ce qu'elle sent et perçoit.

Cette opinion capitale se rattache à Aristote, et, quoiqu'il déclare partout qu'il faut, dans les raisonnements, partir des idées générales (3), et qu'il faut toujours tout réduire au syllogisme (4), et que cette forme de raisonnement ne peut exister sans de certains principes, de la formation desquels Aristote n'a

(1) *De physic. Arist.*, *Thesis philosophica*. Paris 1836.

(2) Bacon, cité t. I, p. 22. L'*Art de penser*, cité II, p. 272. Locke, Condillac, *passim*. De Tracy, *Log. et disc. prélim.* Thurot, cité, t. II, p. 290, Hobbes, *Calcul. ou logiq.*, ch. 4, du *Syllog.*, à la fin. — (3) Arist., *phys.*, t. 1, et ailleurs *passim*.

(4) *Passim*. Lisez d'ailleurs l'ouvrage de M. Saint-Hilaire.

pas traité, cependant M. Saint-Hilaire fait voir en plusieurs endroits que la formation de nos idées abstraites n'avait pas échappé à Aristote.

« *La science*, dit-il, *procède toujours d'une connaissance antérieure, savoir, du syllogisme ou de l'induction ; l'un, partant de principes accordés universels ; l'autre, du particulier évident par lui-même* (1). » Ailleurs, il dit : « *La démonstration part du général; l'induction, du particulier; mais il est impossible d'atteindre ces choses générales autrement que par l'induction... or celle-ci n'existerait pas sans la sensation... donc, la sensation et l'induction sont nécessaires pour se former des idées* (2). Enfin, il consacre tout un chapitre (3) à examiner comment se forment dans l'intelligence ces principes généraux qui servent de base à la démonstration comme au syllogisme, et quelle est dans l'âme la faculté qui les connaît et les subit.

Le philosophe revient, dans d'autres ouvrages, sur ce sujet (4); c'est donc un point hors de doute qu'Aristote avait des idées très saines sur la manière dont nos idées se forment, et que ce n'est pas par ignorance qu'il n'en a pas parlé dans sa logique.

Mais ce point une fois accordé, et c'est à mon avis une des gloires les plus belles et les plus pures du Stagirite, il reste toujours à apprécier, indépendamment de lui, la logique d'Aristote, c'est-à-dire les catégories et les analytiques, car c'est là surtout ce qui nous paraît rentrer dans la logique proprement dite.

Or les *catégories* d'Aristote ne sont autre chose qu'une division de nos idées en un certain nombre de classes, division que chaque métaphysicien imagine selon sa fantaisie, et qui, théoriquement, ne vaut jamais ni plus ni moins que tout autre division. Selon MM. de Port-Royal, Aristote a voulu réduire à dix classes tous les objets de nos pensées, en comprenant toutes les substances sous la première, et tous les accidents sous les neuf autres (5); or c'est ce qui est, disent-ils, entièrement inutile et même dangereux, par deux raisons : la première, c'est qu'on regarde ces catégories comme une chose établie sur la raison et la vérité, tandis que c'est une chose tout arbitraire, et qui n'a de fondement que dans l'imagination de chacun (6), si bien que d'autres ont établi leurs catégories sur un tout autre principe, comme le témoignent ces vers :

Mens, mensura, quies, motus, positura figura,
Sunt cum materiâ cunctarum exordia rerum (7).

(1) Arist. *anal. post.*, t. I, p. 1.

(2) Arist., *anal. post.*, t. I, p. 18.

(3) Arist., *ibid.*, t. II, p. 19.

(4) Voy. le même, *de la Log. d'Arist.*, t. II, p. 54. Voy. aussi t. II, p. 15, où est exposée la comparaison de l'esprit avec une table rase. Arist. *de Anim.*, t. III, p. 4.

(5) *L'Art de penser*, t. I, ch. 3.

(6) *Ibid.*

(7) Vers cités dans la *Log. de Port-Royal*, et dans celle d'Hahn. Ostrabrides, *dissert.*, t. I, p. 88.

Et encore celui-ci :

Mens, corpus, motus, nexus, mensura, figura (1).

où l'on voit qu'on a substitué *nexus* à *quies* et *positura*, sans que la division y ait rien perdu de sa justesse; et Leibnitz a réduit à cinq les dix catégories anciennes (2); et enfin, M. Lemare; établissant des catégories à sa manière, dit au commencement de sa grammaire : *Tout est substance dans la nature; et, dans les substances, tout est manière d'être ou de subsister; nous ne pouvons donc concevoir que deux classes d'idées ;* idées de *substances*, et *idées de manière d'être ou de modifications* (3). Cette division paraît assurément fort raisonnable.

Aussi, Hobbes dit-il expressément que ces *catégories* ou *prédicaments* ne sont que des essais des logiciens *qui se sont efforcés de ranger les êtres de tous les genres suivant certaines gradations ou échelons en subordonnant les moins communs aux plus communs* (4) ; il donne lui-même un exemple de cette disposition sur le prédicament des quantités ; il ajoute *qu'il n'a pas vu que ces catégories fussent d'un grand usage en philosophie*, et croit qu'*Aristote, voyant qu'il ne pouvait pas arranger les êtres suivant sa volonté, a été entraîné par un désir désordonné de faire du moins à sa fantaisie un classement de mots* (5).

La seconde raison qui rend l'étude des catégories dangereuse, c'est qu'elle accoutume les hommes à se payer de mots, à s'imaginer qu'ils savent toutes choses lorsqu'ils n'en connaissent que des noms arbitraires qui n'en forment dans l'esprit aucune idée claire et distincte (6).

Destutt de Tracy, en citant ces mots, ajoute que ces réflexions lui paraissent d'une justesse et d'une sagacité admirables (7), et il est difficile de ne pas être de son avis, surtout quand on pense que les esprits superficiels sont précisément ceux qui retiennent ainsi un certain nombre de divisions catégoriques, à l'aide desquelles ils parlent et discutent pendant un temps donné; mais les faits particuliers sur quoi reposent ces principes généraux, et qu'il faut savoir en définitive, si l'on veut savoir quelque chose, ils ne s'en occupent pas le moins du monde, et n'ont ainsi qu'une science de parade, vaine et futile, dont ils ne pourront tirer aucun parti solide.

Il faut avouer que, si toute la scholastique s'est repue de distinctions oiseuses; si elle a vécu de disputes subtiles; si, après des siècles de discussions entre les philosophes les plus renommés de l'Europe, et en dépit de leurs promesses, cette philosophie n'a pas pu mettre en lumière une seule vérité aujourd'hui incontestable, c'est que la science des catégories n'est rien du tout en elle-même : c'est une classification plus ou moins commode pour celui qui sait. Pour celui qui ne sait

(1) Herm., Ostrbrider, *ibid.*, p. 91. — (2) *De la Log. d'Arist.*, t. II, p. 278 et p. 150 et suiv.
(3) Lemare, *Exerc. de lang. fr.*, 1re partie, p. 8, éd. 1829. — (4) Hobbes, *calc. ou logiq.*, ch. 2.
(5) *Ibid.* — (6) *Art de penser*, t. I, ch. 3. — (7) De Tracy, *log.*, t. I, p. 24, édit. de 1825.

pas, c'est un leurre et un piége dangereux. On lui promettait jadis pour résultat de cette étude stérile des connaissances immenses, comme on promet aujourd'hui des dividendes énormes aux actionnaires des mauvaises entreprises : la forme a changé ; mais c'est toujours la même chose au fond.

Que sera-ce si nous passons aux analytiques, c'est-à-dire à l'art syllogistique, car Aristote n'a vu que cela dans la logique ! Ici se déroulerait, si nous voulions suivre l'auteur, ou M. Saint-Hilaire qui l'a analysé avec autant de talent que d'exactitude, une longue suite de petites remarques sur la forme des propositions et les mille et une manières dont elles peuvent s'enchaîner entre elles : donnons de toute cette doctrine un résumé aussi rapide que le permet la nécessité de se faire bien comprendre, et l'on jugera du prodigieux travail qu'il fallait y consacrer, je ne dis pas pour en tirer quelque fruit, mais pour la posséder seulement.

Il faut distinguer d'abord la *proposition* et ensuite le *syllogisme*,

La *proposition* est, en général, l'expression d'un jugement ; c'est un discours signifiant qu'un attribut existe dans un sujet. Exemple : *Tout homme est mortel*; l'attribut *mortel* existe dans le sujet *tout homme*.

Comme le mot *homme* a moins d'étendue que le mot *mortel ;* en d'autres termes, comme il y a moins d'*hommes* que d'*êtres mortels*, on donnait au sujet le nom de *petit extrême* (*minus extremum*), à l'attribut le nom de *grand extrême* (*majus extremum*). Le verbe était la *copule* (*copula*), parce qu'il sert en quelque sorte de lien commun entre le sujet et l'attribut.

Voilà la théorie générale et la terminologie commune de la proposition ; mais les propositions elles-mêmes forment un genre, dont les espèces et les variétés sont très nombreuses. On les distingue en effet selon *leur matière*, leur *forme*, leur *quantité*, ou leur *qualité* (1).

Matériellement, c'est-à-dire, eu égard aux idées qui y entrent, aux termes qui s'y trouvent, la proposition est *nécessaire* ou *contingente ; possible* ou *impossible ; identique* ou *nugatoire* quand on dit deux fois la même chose, comme *un homme est un homme* ; *synonymique* quand on explique une chose par un mot différent, mais qui a le même sens ; exemple : *Qu'est-ce que les Mahométans ? Ce sont les Musulmans*. Et *qu'est-ce que les Musulmans ? Ce sont les Mahométans*. La proposition est encore *légitime*, *médiate*, *immédiate*.

Formellement, c'est-à-dire eu égard à sa forme, la proposition est *affirmative* ou *négative ; ordonnée*, si elle est dans l'ordre analytique (sujet, verbe, attribut) ; *inordonnée* ou *inversive*, si elle n'y est pas ; *simple* ou *composée*, *principale* ou *incidente ; copulative*, *disjonctive*, *causale* ou *conditionnelle*, selon qu'elle est précédée des conjonctions *et*, *ou*, *car*, *si*, etc. ; *antécédente* ou *conséquente ; exclusive*, *exceptive*, *réduplicative*, *comparative*.

(1) Ces distinctions remarquées par Aristote, *de Interpr.*, ont été complétées par Alexandre d'Aphrodise, professeur de philosophie à la fin du 2e siècle ; t. II, p. 148.

Quant à la *quantité*, la proposition est *universelle*, lorsque son sujet est précédé des mots *tout*, *nul*, ou équivalents; *particulière*, lorsqu'il y a *quelques*, *plusieurs*, *des*, ou autres mots semblables devant le sujet; *individuelle* ou *singulière*, lorsque le sujet est déterminé par *un*, ou que c'est un nom propre; *indéfinie*, quand elle est en réalité universelle, quoiqu'on n'ait pas exprimé le mot *tout* ou *nul*, comme l'*homme est mortel*, qui équivaut à *tout homme est mortel*.

Sous le rapport de la *qualité*, les propositions sont *vraies* ou *fausses*, *évidentes*, *certaines*, *probables*, *absurdes* (1).

Je laisse de côté un grand nombre d'autres distinctions; celles-ci suffisent pour faire voir à quelles minuties on était arrivé. Passons maintenant au syllogisme :

Le syllogisme est un argument composé de trois propositions, dont l'une qu'on appelle la conclusion, ou la conséquence, est contenue dans une des deux autres, et la troisième fait voir qu'elle y est contenue en effet. Exemple : *Tout homme est mortel; or Pierre est homme, donc Pierre est mortel*. La conclusion *Pierre est mortel* est évidemment contenue dans la première proposition *tout homme est mortel;* et la proposition intermédiaire *Pierre est homme* le fait voir même à ceux qui seraient assez stupides pour en douter.

Comme la conclusion se place à la fin du syllogisme, les deux autres propositions se nomment les *prémisses*, parce qu'elles sont placées devant elle; d'un autre côté, comme les prémisses contiennent l'une l'attribut, et l'autre le sujet de la conclusion, c'est-à-dire, comme je l'ai dit plus haut, le *grand extrême* et le *petit extrême*, on appelle la première *majeure*, et la seconde *mineure*. *Tout homme est mortel* est la *majeure; Pierre est homme* est la *mineure*. Il faut remarquer que la *majeure* et la *mineure* ont un terme commun, le terme *homme*, qui n'entre pas, et ne doit pas en effet entrer dans la conclusion; comme il a moins d'étendue que le grand extrême *mortel*, et plus que le petit extrême *Pierre*, on l'appelle *moyen* ou *moyen terme*.

Maintenant il est facile de voir à quelles conditions le syllogisme devait être soumis pour être bon; il fallait d'abord qu'il n'y eût que trois termes :

> Terminus esto triplex, medius, majorque, minorque (2).

Qu'un terme ne fût pas pris dans la conclusion avec plus d'étendue qu'il n'en avait dans les prémisses :

> Latius hunc quam præmissæ conclusio non vult.

Ou autrement :

> Quantum præmissæ referat conclusio solùm (3).

(1) Voy. pour cette exposition complète, Heem. *Critica*, dissert., II; Ostreeider, p. 158-201.

(2) Ces vers et les suivants sont connus dans l'école sous le nom de *Régle des syllogismes*, on en compte en général huit.

(3) Vers cités par Heem, Ostreeider (*logic.* dissert., III, p. 244.), en remplacement du précédent.

Que le moyen terme ne parût pas dans la conclusion :

Nequaquam medium capiat conclusio oportet.

Qu'il fût pris, au moins une fois, dans un sens général :

Aut semel aut iterùm medius generaliter esto.

A ces règles s'ajoutaient quatre autres règles relatives aux propositions : d'abord les deux prémisses ne peuvent être négatives ; car on n'en pourrait rien conclure :

Utraque si præmissa neget, nihil indè sequetur.

La conclusion ne peut être négative, si les prémisses sont affirmatives :

Ambæ affirmantes nequeunt generare negantem.

On ne peut rien conclure, non plus, si les deux prémisses sont particulières :

Nil sequitur geminis ex particularibus unquam.

Enfin, s'il y a une prémisse particulière, la conclusion est particulière ; elle est négative, s'il y a une prémisse négative. On exprimait tout cela par le vers suivant :

Pejorem sequitur semper conclusio partem.

Telle est, à peu près, la partie la plus élémentaire de l'art syllogistique ; c'est aussi celle qui a survécu au discrédit total dans lequel est tombée la logique d'Aristote. Dumarsais en a fait un petit résumé fort clair et fort substantiel (1), et on l'enseigne, avec raison, je crois, au moins comme curiosité historique, dans tous les cours de philosophie.

Mais ce n'est encore rien que ces règles générales ; toutes les différentes propositions énumérées ci-dessus, en entrant dans un syllogisme, amenaient avec elles des règles particulières qu'il fallait bien savoir par cœur ; et ces règles étaient, en quelque sorte, aussi variées que les combinaisons possibles des propositions prises trois à trois.

Et, de plus, on *convertissait* ces propositions lorsque l'on changeait l'attribut en sujet, et le sujet en attribut. On les *opposait* lorsqu'on ajoutait une négation que l'on faisait tomber, soit sur le sujet, soit sur l'attribut, soit sur les articles qui les déterminaient ;

Et parmi ces oppositions, il fallait distinguer celles qui amenaient les propositions à l'*équipollence* ou à l'*équivaleur ;* ainsi les propositions générales opposées, *tout homme est mortel*, *nul homme n'est mortel*, se réduisent à l'équivaleur, en faisant tomber la négation sur l'attribut de la dernière : *nul homme n'est immortel ;* mais si les propositions, au lieu d'être contraires, étaient seulement

(1) Voy. ses *OEuvres compl.*, édit. de Pougin. 1797, t. V, p. 303 à 386.

contradictoires, comme *tout homme est mortel, quelque homme est immortel*, il faudrait, pour les rendre équivalentes, ajouter la négation au sujet de la seconde, et dire : *non quelque homme*, c'est-à-dire *nul homme n'est immortel*, ce qui équivaut bien à la première, *tout homme est mortel*.

Et ces opérations se pouvant faire sur toutes les propositions entrant dans le syllogisme, il en résultait une quantité de combinaisons nouvelles, dont la liste seule effraierait aujourd'hui le logicien le plus intrépide, et qu'on avait tâché de représenter par des combinaisons de voyelles et de consonnes, dont les noms de *Baroco, Bocardo, Frisesom* (1) peuvent nous donner une idée.

Et tel était le dégoût de ces formules, même lorsqu'on en faisait le plus grand usage, que le P. Arriaga croyait ces conversions de propositions bonnes seulement à renverser la cervelle, et tous ces mystères de voyelles et de consonnes propres à écraser la mémoire (2); d'autres avouaient que ces études avaient pu avoir autrefois leur utilité, pour disputer contre les sophistes; mais qu'aujourd'hui elles étaient inutiles et stériles (3). Agrippa n'hésitait pas à ranger parmi les sciences vaines (4) tous ces prodigieux mystères de la dialectique, construits, à grand'peine, par des maîtres trompeurs, et qu'il n'est pas permis à tout le monde de comprendre. Les savants solitaires de Port-Royal ont exprimé le même jugement; et depuis Locke et Condillac surtout, il ne semblait pas que personne dût jamais recommander une étude aussi stérile.

C'est pourtant ce que fait M. Saint-Hilaire. Son admiration pour Aristote lui fait dire, après avoir exposé tout cet immense et interminable artifice de formes diverses : *La matière est, comme on le voit, fort embarrassée; c'est là, sans doute, ce qui a déterminé les logiciens postérieurs à la passer sous silence... il est évident cependant qu'elle est une partie essentielle du syllogisme : ... l'utilité de cette partie du système est presque la même que celle du système entier; et l'on ne saurait guère rejeter l'une à bon droit, sans devoir à titre égal rejeter aussi l'autre* (5).

J'admets très volontiers cette décision ; je crois qu'on ferait bien de rejeter le tout comme inutile, et de n'enseigner le syllogisme que comme ayant autrefois exercé sur toutes les intelligences la domination la plus tyrannique.

On comprend sans doute qu'on y ait attaché une très grande importance, tant qu'on l'a regardé, non seulement comme la preuve de la vérité, mais comme la source de toute démonstration, et partant l'origine de toutes nos connaissances.

Mais qui ne sait aujourd'hui que le dissentiment entre deux hommes ne vient jamais de la manière dont ils composent leur argument, mais du principe d'où ils partent, et sur lequel le syllogisme ne peut rien?

(1) M. St-Hil. remarque que des mots techniques analogues γράμματα, ἔγραψε, etc. apparaissent déjà dans l'abrégé de Nicéphore Blemmidas au XIIIe siècle. T. II, p. 160.

(2) Hieron. Ostermann, *Logic.*, n° 164.

(3) *Ibid.* — (4) Agrippa, *de Vanitate scientiarum*, ch. 7.

(5) *De la Log. d'Arist.*, t. I, part. II, ch. 4, p. 239.

M. de Tracy a été jusqu'à dire, et à mon sens avec une vérité parfaite, que tout le monde juge toujours bien, qu'il est impossible qu'un homme juge mal (1); c'est-à-dire que, s'il aperçoit une idée comme étant comprise dans une autre, c'est qu'elle y est en effet comprise, de sorte que le jugement qu'il exprime est essentiellement juste par rapport à lui, quoiqu'il puisse être faux par rapport à nous et dans la réalité; mais alors la fausseté de son jugement vient, non pas de ce qu'il a perçu entre ses idées un rapport qui n'existe pas, ce qui est impossible et contradictoire, mais de ce que les idées qu'il met en rapport sont mal formées, et que celle qui lui paraît à tort comprise dans l'autre n'est pas conforme à la réalité : il suit de là que, si cet homme se trompe, ce n'est pas son jugement qu'il faut réformer, mais bien ses idées qu'il faut redresser; comme, quand un enfant fait par ignorance une faute dans ses devoirs, ce n'est pas une punition qu'il faut lui infliger, mais une explication qu'il faut reprendre de plus haut.

Cela étant, le syllogisme et ses mille retours pouvaient, dans la dispute sophistique, amener l'adversaire à ne savoir plus que dire, le mettre *à quià*, comme on s'exprimait alors, le *couvrir de honte*, comme le dit souvent Bayle, en parlant de ceux qui n'avaient pu se tirer des arguments où on les avait enlacés; mais ils n'éclairaient jamais personne, et ne prouvaient pas plus la vérité, que ces jugements de Dieu, où le plus fort et le plus adroit avait raison contre le plus innocent ou le plus juste. Cependant le vrai but de la philosophie n'est pas de nous faire triompher dans la dispute, mais de nous mener à la vérité, laquelle n'est jamais payée trop cher, même par notre défaite ou l'abaissement de notre amour-propre; et le syllogisme qui, de l'aveu de tout le monde, est un instrument aveugle comme l'épée et le canon, le syllogisme, qui défend aussi bien les mauvaises causes que les bonnes, le syllogisme n'a aucune valeur pour nous conduire avec intelligence à la vérité.

En veut-on la preuve frappante? je la trouve dans Aristote lui-même, comme je la trouverais dans toutes les absurdités qui ont été soutenues *mordicùs* par les philosophes, et fort heureusement sont aujourd'hui tombées dans le ridicule et dans l'oubli. Aristote veut prouver que les planètes sont voisines de nous; il pose alors ce syllogisme : *Majeure* : Tout ce qui ne scintille pas est proche. *Mineure* : Or, les planètes ne scintillent pas. *Conclusion* : Donc les planètes sont proches (2). Il se demande aussi pourquoi le lit du Nil est-il plus plein aux fins de mois? C'est qu'il pleut davantage. Et pourquoi pleut-il davantage? Parce qu'il n'y a pas de lune (3). Mettez cela sous forme de syllogisme, et vous aurez ce qu'Aristote et son traducteur appellent une *vérité démontrée*.

Répétons-le donc avec une entière conviction; il est bon de savoir ce que c'est qu'un syllogisme; mais, aux yeux de tous les hommes positifs, cette étude ne nous présente pas d'autre intérêt que celui de la curiosité satisfaite.

(1) De Tracy, *Log.*, ch. 3, p. 221, éd. 1825; et ch. 4, p. 227 et suivantes.
(2) *De la Log. d'Arist.*, t. I, 294. — (3) *Ibid.*, t. I, p. 324.

M. Saint-Hilaire dit bien (1) qu'*une école de philosophie a tenté inutilement, après dix-huit siècles, d'en nier la vérité et la valeur; que ses efforts impuissants n'ont pu prévaloir, et que, de nos jours, l'esprit philosophique croit, d'après Aristote, à des principes généraux et indémontrables dans l'intelligence, source de la démonstration et du syllogisme;* il dit aussi que *la logique n'est, en définitive, que la science des formes de la pensée, en tant que ces formes sont soumises à des lois* (2).

Mais c'est précisément ce qui est en question.

L'école de Locke, Condillac et Destutt de Tracy, et je dirai même, en remontant plus haut, l'école d'Aristote, car on peut se rattacher au système de philosophie d'un grand homme en attaquant quelques-unes de ses pensées et en signalant ses erreurs (3), a posé, au contraire, qu'il n'y avait rien dans l'âme dont il ne fallût chercher l'explication et la démonstration, et surtout que la logique devait comprendre l'étude des facultés de notre âme et des raisons de nos jugements, au lieu de s'attacher uniquement à la connaissance des formes, comme le voulait l'*Organum*.

Si l'on n'avait, pour vider le débat, que les discussions plus ou moins prolongées des philosophes, peut-être serait-il impossible de prendre un parti; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que, dans toutes les sciences, les principes modernes sont ceux qui ont appelé et garanti les progrès; il n'y a pas aujourd'hui de science qui regarde aucune vérité comme devant lui échapper éternellement, et qui en abandonne la recherche à cause de cette opinion; il n'y en a pas non plus qui s'attache exclusivement à la forme; et c'est ce qu'on nous offre comme bon pour la science qui doit précéder toutes les autres! Mais vraiment cela n'est pas acceptable!

Avouons, d'un autre côté, qu'il est impossible de citer aujourd'hui un vrai penseur, j'entends par-là un homme dont les travaux aient été utiles à la postérité, qui ait fait usage du syllogisme entendu à la manière d'Aristote, soit dans ses ouvrages, soit dans le discours : on n'en trouve pas de trace. Eh! quoi, vous voulez que nous donnions un temps et des peines infinies à acquérir une connaissance dont l'histoire ne nous montre pas qu'on ait fait une seule fois usage avec profit! Vainement Leibnitz dit-il dans un passage cité par M. Saint-Hilaire (4), que *le syllogisme est une espèce de mathémathique universelle.... et qu'un art d'infaillibilité y est contenu, pourvu qu'on sache et qu'on puisse bien*

(1) *De la log. d'Arist.*, part. 3, sect. 1, ch. 3, t. II, p. 118.

(2) *Ibid.*, part. 2, sect. 2, ch. 8, t. II, p. 1.

(3) Du Tracy, *Log.* disc. prélim., p. 19, édit. in-18 de 1828, déclare expressément que les *idéologistes français, bien loin d'être des novateurs effrénés, des déserteurs de l'école d'Aristote, de tenter, contre son intention, des choses que ce grand maître a décidé être inutiles ou impossibles, sont ses continuateurs, ses disciples et, on pourrait dire, ses exécuteurs testamentaires.* Il m'appartient peu de donner mon avis en cette matière; mais c'est aussi ma conviction profonde.

(4) *De la Log. d'Arist.*, part. 3, sect. 3, ch. 12, t. II, p. 279.

s'en servir, ce qui, ajoute-t-il, *n'est pas toujours permis.... et que rien ne serait plus important que l'art d'argumenter en forme selon la vraie logique....* Le sentiment public a prononcé; on a renoncé partout au syllogisme, et il faut remarquer qu'il n'est pas ici question de théories qu'on adopte ou qu'on rejette souvent par caprice; il s'agit d'un instrument qu'on n'abandonne jamais que parce qu'il ne peut pas servir : la mode ne nous fera pas quitter les couteaux, ni les fourchettes, ni les pincettes, ni les pelles à feu, parce que ces objets nous sont utiles, malgré les déclamations; ce n'est pas elle, non plus, ni les cris des novateurs, qui eussent fait tomber le syllogisme, s'il eût été bon à quelque chose ; c'est l'impossibilité où l'on s'est trouvé de s'en servir quand on a voulu aller au fond des questions et y voir clair.

On pourrait tirer une conséquence pareille de l'état stationnaire où est restée la logique syllogistique. *Puisque cette doctrine,* dit M. de Tracy (1), *n'a pas fait de progrès d'Aristote à Bacon, c'est qu'elle reposait sur des bases fausses.* M. Saint-Hilaire nie la vérité de cette conséquence : *La conclusion beaucoup plus simple à tirer de ce fait merveilleux,* dit-il (2), *c'est que la théorie d'Aristote était vraie, et qu'il n'est pas possible d'ajouter à la vérité une fois qu'elle est connue.* M. Saint-Hilaire se fait assurément illusion; il n'y a pas de science fondée sur la vérité qui n'avance sûrement et toujours, et qui ne se perfectionne par les recherches subséquentes. Cela ne veut pas dire que les découvertes précédentes sont détruites ou meurent; mais elles servent de piédestal à d'autres vérités qui s'élèvent plus haut que les premières. C'est ce que nous voyons d'une manière si resplendissante dans la chimie, dont les progrès datent du jour où Lavoisier nous mit dans la véritable voie. Avant lui, on accumulait au hasard certains faits, certaines recettes semblables aux formules aristotéliques, on les groupait même autour d'un principe imaginaire; mais la science n'avançait pas; mais les découvertes ne se confirmaient pas les unes les autres, parceque la base manquait, parceque la vérité, la réalité, étaient absentes, qu'il ne restait que l'imagination ou le caprice de l'homme.

Galilée a fondé, on peut le dire, la physique moderne; toutes ses découvertes sont inattaquables quant au principe, quoique les résultats en soient plus exactement connus; et tous ceux qui, après lui, sont entrés dans cette voie d'expérience, la seule bonne, la seule vraie, la seule profitable, ont immanquablement avancé la science, et fait naître des idées auxquelles on en pourrait plus tard ajouter d'autres; mais personne n'a jamais rien ajouté aux tourbillons de Descartes, ni aux commentaires de Newton sur l'Apocalypse, ni au Phlogistique de Stahl, ni aux règles syllogistiques d'Aristote, parceque ce sont des sciences fausses, qui ne reposent sur rien de solide, qui n'ont aucune utilité réelle (3).

(1) *Idéol.*, t. I, ch. du *Jugement*; et *Log.*, t. I, p. 45 et 66, édit. in-18, 1825.

(2) *De la Log. d'Arist.*, part. 3, sect. 3, ch. 12, t. II, p. 285.

(3) Il faut bien remarquer que je parle ici de ces sciences considérées comme théories générales,

Elles rentrent toutes dans cette classe que M. Destutt de Tracy voulait ajouter à son ensemble d'études philosophiques, et qu'il intitulait : des *fausses sciences qu'anéantit la connaissance de nos moyens de connaître, et de leur légitime emploi* (1).

Il est visible que de telles connaissances ne sont intéressantes que comme histoire de l'esprit humain ; de ce point de vue, la logique d'Aristote n'a rien perdu de son intérêt ; au contraire, elle a peut-être gagné en importance, puisque, comme je le disais au commencement de cet article, on ne peut maintenant sans elle se faire une idée des disputes qui occupèrent si longtemps toute l'Europe, et qui nous paraissent aujourd'hui si misérablement absurdes : et c'est pourquoi, autant la logique d'Aristote me semblerait dangereuse, si l'on voulait par impossible la faire entrer dans les études de nos colléges, autant elle me semble devoir être méditée par ceux qui étudient l'histoire de la philosophie.

Or aujourd'hui, et c'est ici que ma tâche devient facile et agréable, nous pouvons dire aux curieux : ne vous enfoncez pas dans le texte même d'Aristote ; ne tentez pas une lutte longue et fatigante contre un auteur qui

> Dans ses discours obscurs, mais serrés et pressants,
> Affecte d'enfermer moins de mots que de sens (2).

Ne vous livrez pas à l'étude de cette terminologie souvent incompréhensible, à des recherches infinies, à des discussions interminables sur les véritables rapports des mots, sur la manière dont il faut les entendre, sur leur sens général ou restreint, sur ces formes géométriques si sèches et si repoussantes : ce travail, difficile à la fois et stérile, un autre l'a fait pour vous ; profitez-en ; lisez en français, non pas la logique d'Aristote, si vous ne tenez pas absolument à la forme du texte, mais le mémoire de M. Saint-Hilaire ; vous y trouverez plus et mieux que dans l'auteur grec, savoir : après une discussion peu importante sur l'authenticité de l'Organon, 1° une analyse détaillée de tout l'ouvrage ; 2° une théorie de la connaissance selon Aristote, et un jugement sur le caractère et le but de l'Organon ; 3° une histoire de la logique avant Aristote ; et 4° enfin, une appréciation de l'Organon, que je n'admets pas, j'ai dit pourquoi, mais qui couronne convenablement le mémoire de M. Saint-Hilaire.

De ces quatre parties, la troisième et la seconde, l'histoire de la logique et l'analyse de l'Organon, sont incomparablement les plus importantes; celle-ci surtout, où le traducteur éclaire constamment son texte, non pas seulement parce qu'il le met en français, mais surtout parce qu'il résume livre par livre tout ce que l'auteur a dit, qu'il en montre le rapport avec ce qui précède, qu'il fait voir

non quant à l'idée qui les a fait naître et au mouvement qu'elles ont produit. J'ai exprimé ailleurs combien était belle, en son temps, cette idée des tourbillons (*de Phys. Arist.*, p. 4 et 35, not. 3); et je suis loin de croire que la doctrine du Phlogistique ait pu sortir d'un esprit médiocre.

(1) Du Tracy, plan général d'un cours d'idéologie, à la fin de sa Logique, t. I, p. 430, édit. in-16, 1825. — (2) Boileau, *Art. poét.* ch. II.

comment les idées s'enchaînent et concourent toutes à faire un tout et un ensemble.

Il revient sur cette partie de son travail dans les appendices, où il donne successivement le tableau synoptique de l'*Organum*, puis les tableaux synoptiques de chacune de ses parties, et enfin les matières contenues dans ces six parties, rangées par ordre de chapitres.

Cette addition me paraît, je le répète, donner au mémoire de M. Saint-Hilaire, un prix inestimable, parceque c'est dans ces résumés surtout que consiste, en grande partie, la reconstruction de l'ouvrage grec, ou plutôt la manière neuve de le considérer. On concevra ce que je veux dire, si j'ajoute que les liens de ces diverses parties sont si peu apparents, que les commentateurs, dès les premiers successeurs d'Aristote, n'étaient pas sûrs de l'ordre où on devait les placer (1); ils en rejetaient quelques-unes, ils en condamnaient d'autres; bref, il semblait, à les entendre, que l'*Organum* fût fait de pièces rapportées et sans liaison entre elles. M. de Tracy avait bien fait remarquer, en gros, leur liaison très fine et très rationelle : *Assurément*, dit-il, *Aristote n'a pas négligé entièrement la partie scientifique de la logique; il n'a pas entrepris de prescrire les règles de la déduction de nos idées, avant d'avoir parlé des idées elles-mêmes et du mode de leur expression : une telle marche serait trop déraisonnable pour avoir été celle d'un homme aussi judicieux* (2). Et il analyse ensuite rapidement l'Organon.

Mais ce n'était qu'une idée générale et vague, quoique juste; il restait à faire un long et pénible travail pour en faire apprécier toute la portée; c'est ce travail qu'a fait avec bonheur M. Saint-Hilaire, et il jette le plus grand jour sur les livres abstraits, souvent même abstrus du philosophe de Stagire.

J'ai à peine besoin d'ajouter que M. Saint-Hilaire a terminé son mémoire par une table des matières qui permet de retrouver immédiatement ce que l'on cherche, et par quelques appendices sur l'objet des catégories moyennes, sur les catégories d'Archytas, sur les figures des syllogismes, sur la culture de la langue grecque dans les Gaules, et enfin par les tableaux synoptiques dont j'ai parlé tout-à-l'heure. Je ne m'arrête pas à ces diverses additions qui ne font pas partie essentielle de l'ouvrage; je voulais faire apprécier celui-ci, et ce que j'ai dit précédemment me semble suffire.

BERNARD-JULLIEN,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

(1) *De la Log. d'Arist.*, t. I, part. 1, *Discuss. de l'authenticité de l'Organ.*, t. II, part. 3, ch. 6, p. 188 et suivantes.

(2) DE TRACY, *Log.*, t. I, p. 16, disc. prélim.

DU DUEL,

SOUS LE RAPPORT DE LA LÉGISLATURE ET DES MŒURS,

Par M. Auguste Nougarède de Fayet.

Le duel est-il permis? Il n'y a sûrement pas de question qui soit davantage à l'ordre du jour en ce moment devant les tribunaux français. Le duel est-il permis?... Non, jamais, répond la raison; dans certains cas, réplique la voix de l'honneur, que l'on se sent disposé à respecter jusque dans les écarts d'une excessive susceptibilité.

Toutes les raisons prohibitives de ce monstrueux combat, dit M. le vicomte d'Hauterive, sont renfermées dans les réponses à ces trois questions : Qu'est-ce que le duel? que prouve-t-il? à quoi sert-il?

Qu'est ce que le duel?... une arène sanglante, dans laquelle deux hommes qui se croient mutuellement offensés cherchent à se rendre justice à eux-mêmes de leurs griefs, aux dépens de la vie l'un de l'autre. Or, de deux choses l'une : ou l'offense est grave, ou elle est illusoire. Dans le premier cas elle est de la compétence des tribunaux, que l'on ne peut décliner sans crime; dans le second, la folie passe le crime ; car comprend-on que deux hommes de sens exposent sans motif leur vie, le plus souvent à sa fleur? En deux mots, et en d'autres termes, celui qui, par le duel, croit se venger d'une véritable offense, oublie 1° qu'il n'a pas le droit de se rendre justice à lui-même ; 2° qu'il ne saurait être en état de le faire, puisqu'il ne peut jamais être sûr de la bonté d'une cause dans laquelle il se fait juge et partie. D'où il suit que le duel est un double crime, puisqu'il ravit à la justice ses droits, et à un homme qui peut être innocent, la vie.

Que prouve le duel? Rien. Voyez plutôt : deux balles ou deux épées, chassées ou maniées par deux mains plus vigoureuses ou plus sûres l'une que l'autre, sont chargées du droit sacré de l'accusation et de la défense. Mais que peuvent démontrer ces balles ou ces épées? Vous diront-elles ce que vous cherchez, lequel des deux a raison? Vainqueur! le sang de votre victime ne me prouve qu'une chose, votre habileté à viser juste; et, quand je vois que la poupée est un de vos semblables, le plastron sa poitrine, je dis votre scélératesse. Il fut un temps où, sans être plus sensé, on était moins coupable, à mon sens ; c'est quand on faisait tenir les épées par Dieu lui-même. En résumé, le vrai coupable a pu être le plus habile ou le plus heureux ; l'offensé a pu manquer de précision ou de bonheur ; le duel ne prouve donc rien.

A quoi sert-il? à faire confondre par les esprits irréfléchis la forfanterie avec la bravoure véritable; à faire une sorte de pêle-mêle de l'honneur vrai avec le

préjugé, de la franchise avec l'indiscrétion, la médisance ou la calomnie; de la probité avec la maladresse ou la sottise; de la candeur avec l'immoralité; en un mot, de la vertu avec le vice. Il sert à amener l'homme à faire aussi peu de cas de la vie de son semblable que de la sienne propre; « à se passer de la justice légale, à dégrader, à corrompre la société, à la rendre sanguinaire, à en dissoudre les liens, à affaiblir les principes religieux, sociaux et domestiques, à entretenir les haines, à faire d'une jeunesse bouillante une race de tigres altérés de sang. »

Ces conclusions, comme on le verra bientôt, ne vont guère à M. Nougarède de Fayet. Sa brochure se compose d'un peu plus de 100 pages d'impression. Sur ce nombre, plus de la moitié appartient, soit à l'exposé en texte de l'édit de Louis XIV contre les duellistes, soit au réquisitoire de M. le président Dupin contre les mêmes; le reste renferme les réflexions de M. Nougarède. Dans cet essai, l'auteur se propose : 1° de faire connaître à qui il importe les peines sévères que vient d'établir la cour de cassation contre les duellistes; 2° de faire un appel au jugement de ceux-ci contre cette jurisprudence de la cour suprême, que M. Nougarède croit aussi contraire à l'opinion et aux mœurs qu'à une saine interprétation du Code pénal. Ces cinquante pages se divisent en deux parties : la première devrait renfermer les motifs et les résultats du système adopté par la cour de cassation au sujet du duel; la deuxième est consacrée à des considérations générales sur le duel lui-même, et sur ce que le législateur peut et doit faire à son égard.

Tel est, en peu de mots, l'esprit et le plan de la brochure de M. Nougarède de Fayet.

Les principes de l'auteur, au sujet du duel, sont tout-à-fait opposés aux miens, j'ai hâte de le dire. Cependant j'avais déjà fait effort pour me dépouiller de toute idée préconçue, de tout préjugé, afin d'avoir le droit d'exposer avec impartialité mon sentiment sur l'œuvre que j'avais à analyser et à critiquer. J'allais écrire mes impressions, lorsque m'est venue la pensée de ne le faire qu'après la lecture du réquisitoire de M. Dupin. Or j'ai trouvé là une réfutation aussi vraie que j'aurais pu la concevoir, et plus éloquemment exprimée que je ne l'eusse jamais fait. Je crois donc devoir m'abstenir, ou plutôt me récuser, et renvoyer à M. Dupin pour juger M. Nougarède.

J'ai dit que ses principes, au sujet du duel, ne sont point les miens; j'aurais pu dire, sans crainte d'être démenti, qu'ils sont ceux de peu de personnes; félicitons-nous-en ! En effet, le principal argument, le seul argument de l'auteur en faveur du duel, est sa conformité aux opinions et aux mœurs, ce qui revient à supposer que l'opinion et les mœurs sont toujours bonnes et conformes au véritable honneur: Savez-vous à qui nous devons notre exquise politesse, l'aménité de nos mœurs françaises, et toutes celles de nos qualités du cœur qui font l'objet de l'envie et de l'admiration des étrangers?... au duel. Savez-vous ce qui maintient dans une nation le respect pour les autres et pour soi-même?...

le duel. Savez-vous ce qui nous grandit à nos propres yeux, ce qui nous dispose à aimer notre pays? toujours le duel. Quel moraliste que M. Nougarède!... Le duel est une divinité bienfaisante qui devrait avoir ses autels, au lieu des peines infamantes dont vous la poursuivez, Messieurs de la cour de cassation. Supprimez le duel, vous laissez le champ libre aux calomniateurs, aux menteurs et à tous les méchants. Mais plutôt ne voyez-vous pas, M. Nougarède, que le menteur, le calomniateur, le fripon, n'auraient plus, d'après vos principes, qu'à prendre des leçons d'escrime, qu'à bien faire des tierces et des quartes, qu'à briser des poupées, pour avoir le champ libre?

Je m'arrête; aussi bien aucun peut-être de ceux qui me liront n'est ami de cette funeste et persuasive doctrine; et, qu'on me pardonne la banalité du proverbe en faveur de la justesse de son application : c'est prêcher des convertis que de m'arrêter à la réfuter.

Le docteur Josat,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe de l'Institut Historique (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie le mercredi 5 février 1840, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne); 27 membres étaient présents.

On procède, conformément aux statuts constitutifs, au renouvellement annuel des membres du bureau de la classe.

L'ancien bureau se composait de MM. Dufey (de l'Yonne), président; Leudière, vice-président; le colonel du génie d'Artois, vice-président-adjoint; Bachet de Cublize, secrétaire; Henri Prat, secrétaire-adjoint.

Avant l'élection, M. d'Artois avait écrit au président que ses occupations, chaque jour croissantes, lui interdisaient l'honneur d'accepter aucune fonction du bureau, et de rendre, pour le moment, à la classe les services que, dans tout autre circonstance, elle était en droit d'attendre de son zèle et de son dévouement.

Le nouveau bureau, élu au scrutin secret, conformément aux articles 16, 17 et 18 des statuts, se compose de MM. Ottavi, président; Dufey (de l'Yonne), vice-président; Henri Prat, vice-président-adjoint; Bachet de Cublize, secrétaire; Camille de Friese, secrétaire-adjoint.

La parole est à M. Leudière pour développer la question importante, posée par le comité central des travaux : *Quelle est la base véritable de la chronologie des temps antiques, appliquée surtout à l'histoire des Babyloniens, des Egyptiens, et aux différentes versions de la Bible?*

L'orateur s'élève à de puissantes considérations sur l'histoire des premiers âges du monde. Il démontre fort bien la concordance des découvertes modernes (et des travaux de Cuvier surtout) avec les récits génésiaques de Moïse. C'est toujours, dit-il, au vieux législateur des Hébreux qu'il faut, bon gré malgré, remonter, quand il s'agit de débrouiller le chaos des temps primitifs. C'est là, et non autre part, que le *fiat lux* se révèle.

Abordant la question des six jours ou des six époques de la création, objet de tant de controverses, et qui présente au fond, selon lui, bien moins d'importance qu'on n'y en attache communément, il arrive à cette autre question historique, non moins controversée, de *l'âge des patriarches*, et pose ensuite d'une manière lucide les jalons de la chronologie qui découle de ces premières époques de la vie de notre globe.

MM. Dufey (de l'Yonne) et B. Jullien, sans contester le moins du monde le mérite et l'exactitude des recherches de M. Leudière, regrettent que cette question ait été posée à la classe, attendu qu'elle n'offre que vague, abstraction, incertitude; qu'elle a déjà fourni vaste carrière à la théologie et au scepticisme; que là-dessus, enfin, chacun a son opinion toute faite, opinion secrète ou patente, selon l'esprit ou la position de celui qui l'a conçue. On a beaucoup trop vanté, peut-être, selon les deux orateurs, les immenses travaux de l'illustre Cuvier sur toute cette matière. Est-il bien sûr qu'au temps où il écrivait, et au milieu des fonctions administratives dont il subissait le joug, il ait conservé toute la liberté nécessaire à de pareilles investigations? Il est permis d'en douter.

M. Henri Prat rend hommage à la lucidité du travail de M. Leudière, et combat les préopinants.

M. E. G. de Monglave pense que les historiens profanes n'ont pas ignoré la longueur de la vie des patriarches, comme on l'a prétendu. On lit dans Josephe qu'il est constant, par le témoignage d'Hésiode, d'Hécatée, d'Hellanicus, d'Acusilaüs, d'Ephore, de Nicolas de Damas, que les anciens vivaient mille ans. Il cite encore sur le même sujet Manethon, qui avait écrit l'histoire d'Egypte; Berose, qui avait composé celle de Chaldée; Mochus, Hestieüs, Jérôme l'Egyptien.

Saint Augustin a réfuté l'opinion qui attribuait ce qui est écrit de la longue vie des patriarches aux courtes années que les Egyptiens réglaient autrefois sur une seule révolution de la lune. Ces anciennes années, qui étaient d'un mois selon Pline, Diodore de Sicile, et Plutarque, ne sauraient être appliquées aux autres peuples, comme Varron l'a pensé, et comme Lactance a refusé de l'admettre. Si les années des patriarches avaient été les années d'une seule lune des

Egyptiens, Malaléel, qui engendra Jared à 65 ans, et Jared qui, étant âgé de 62 ans, engendra Hénoc, auraient été pères à 5 ou 6 ans. Salé qui, à 30 ans, fut père d'Héber, aurait eu ce fils à l'âge de moins de deux et demie de nos années solaires. La vie d'Abraham, qu'on porte à 175 ans, se trouverait réduite ainsi à 14 et demi; et Moïse, qui a vécu 120 ans, n'aurait pas atteint le commencement de sa onzième année. Aucun patriarche n'étant, d'après ce calcul, arrivé à mille ans, ils auraient moins vécu que leurs descendants eux-mêmes.

Isaac Abarbanel donne trois raisons de la longue vie des patriarches : la première, que leur existence se rapprochant de l'époque de la création du monde, ils avaient participé à la bonne constitution des premiers hommes; la seconde, que l'air, la terre, les aliments n'étaient pas encore détériorés par les eaux du déluge; la troisième enfin, que leur vie régulière et leur éloignement de tout excès prolongeaient beaucoup leurs jours.

La discussion continuera à une prochaine séance.

Aucun autre orateur ne se présentant pour traiter la question posée par M. Dufey (de l'Yonne) : *Comparer les écrits de Froissard à ceux des historiens français et étrangers contemporains, et examiner le parti qu'ont tiré de Froissard les écrivains qui l'ont suivi*, cette question est considérée comme résolue.

*** Le mercredi 12 février 1840, séance de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Alix; 30 membres sont présents.

M. A. Renzi, notre collègue, annonce à la classe le prochain envoi du *Polyglotte improvisé*, nouvel ouvrage de sa composition. — M. E. G. de Monglave est nommé rapporteur.

M. Marin de La Noye, professeur au collège militaire de Croydon, en Surrey (Angleterre), demande à faire partie de la classe. Cette candidature est appuyée par MM. Henri Prat et Antonin Roche. Les rapporteurs nommés sont MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Vincent, et Alix.

Notre collègue M. Leudière demande, attendu la nature de ses travaux habituels, à passer de la première classe (*Histoire générale*) à la deuxième (*Histoire des langues et des littératures*).

M. E. G. de Monglave est d'avis que la classe procède immédiatement à la nomination de M. Leudière, sans recourir à la formalité de l'affiche.

MM. Mary-Lafon, Dufey et N. de Berty demandent l'exécution stricte du réglement.

M. Vincent pense que, l'époque de l'élection des membres du bureau rendant la position de M. Leudière tout-à-fait exceptionnelle, il y a urgence à ce qu'il soit nommé dès aujourd'hui, afin qu'il puisse prendre part aux nouvelles élections.

M. Leudière déclare que telle n'était pas sa prétention. Il persiste à penser toutefois que la formalité de l'affiche ne doit être indispensable que pour les personnes inconnues à l'Institut Historique.

M. E. G. de Monglave donne lecture de l'article du réglement qui requiert la rigoureuse formalité de l'affiche pour tout membre dont l'intention est de passer d'une classe dans une autre. Néanmoins il insiste pour qu'une exception ait lieu en faveur de M. Leudière, l'un de nos collègues les plus laborieux et les plus dévoués.

La classe, appelée à voter, adopte l'affiche de la candidature de M. Leudière. Sont nommés rapporteurs, MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Vincent, et Alix.

On procède, conformément aux statuts constitutifs, au renouvellement annuel des membres du bureau de la classe.

Au premier tour de scrutin, M. le comte Le Peletier d'Aunay obtient la majorité des suffrages, et est proclamé président. Les membres qui, après lui, ont obtenu le plus de voix, sont MM. Vincent, Mary-Lafon, et Alix.

Après deux épreuves pour la vice-présidence, M. Alix est nommé.

M. Mary-Lafon est élu vice-président-adjoint; M. Martin, de Paris, est réélu secrétaire; et M. Venedey, secrétaire-adjoint.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le mémoire lu dans la précédente séance par M. Vincent sur cette question : *Déterminer l'influence des langues barbares sur le latin du moyen-âge.*

M. Leudière ajoute quelques développements à ceux de M. Vincent. Il pense que ce n'est pas par une altération de la langue latine que le latin est devenu barbare, mais parceque beaucoup de mots, appartenant aux langues barbares, ont dû se mêler au latin qui, de la sorte, s'est vu défigurer. Il ajoute que, pour bien traiter la question, il faudrait pouvoir prendre tous ces mots les uns après les autres, chercher à quelle langue ils peuvent appartenir, et se prononcer ensuite sur la véritable influence de telle ou telle langue barbare sur le latin du moyen-âge.

M. le marquis de Gras-Preignes rappelle que les Gaulois avaient leur langue particulière; que, plus tard, la conquête romaine leur imposa le latin; et l'invasion des Allemands, la langue germanique; que Charlemagne parlait allemand; et Louis-le-Débonnaire, latin, témoin le fameux serment de ce dernier.

M. Dufey (de l'Yonne) ne croit pas qu'on puisse s'appuyer sur l'exemple du serment de Louis-le-Débonnaire, attendu qu'il est bien démontré maintenant que ce serment est une tradition fabuleuse.

Personne ne se présentant plus pour continuer la discussion, on revient à la question posée par M. Ottavi dans la dernière séance de la classe : *Quelles fins s'est proposées l'art théâtral, et quels moyens a-t-il employés pour y atteindre?*

L'orateur poursuit les développements de sa thèse. Il fait ressortir habilement les différences qui séparent le théâtre moderne du théâtre ancien, sous le rapport de l'unité et de la vérité. Comparant les deux systèmes, classique et romantique, il pense que le premier ouvre une route plus large à la beauté et à la moralité dans l'action et dans les caractères; mais que, dans le second, il est

plus facile d'arriver à la vérité, et surtout à la vérité historique, en ayant soin toutefois de laisser de côté les exagérations dans lesquelles, chez nous, l'école romantique s'est trop souvent laissé entraîner.

Après M. Ottavi, M. Thommerel, appuyant ses idées, fait l'éloge de Shakspeare, et le défend avec énergie du reproche de grossièreté, qu'on lui a adressé trop fréquemment chez nous.

M. Leudière cherche à circonscrire la question, et à lui tracer une route plus directe vers le but auquel nous désirons tous qu'elle arrive, but qui, suivant l'orateur, doit être, avant tout, un but historique.

La question n'étant pas épuisée, la discussion continuera à la prochaine séance de la classe.

*** Le mercredi 19 février 1840, la troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie sous la présidence de M. le docteur Cerise; 27 membres assistent à la séance.

M. de Brière invite les membres de l'Institut Historique à son *Cours explicatif des religions anciennes, et des hiéroglyphes égyptiens.*

M. Bernard-Jullien adresse à la classe la deuxième livraison de *l'Enseignement*, journal d'éducation, dont il est rédacteur.

M. Oreste Brizzi, *Des observations sur la milice italienne.* — Renvoi, pour un rapport, à M. le Marquis de Gras-Preignes.

Le même membre, un volume intitulé : *Vie et actes de Vito Nunziante.*

M. le docteur Blagny, une brochure ayant pour titre : *l'Analyse introduite dans les hôpitaux.*

On procède au renouvellement annuel du bureau de la classe. M. l'abbé Badiche est élu président; M. le docteur Cerise, vice-président, M. le docteur Josat, vice-président-adjoint; M. Ch. Favrot est réélu secrétaire; M. Dréolle est nommé secrétaire-adjoint.

Lecture d'un fragment de Swift sur le bruit qui a couru de sa mort; traduction inédite de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Renvoi au comité du journal.

M. Bernard-Jullien rend compte de plusieurs ouvrages de mathématiques de notre savant collègue M. Ferdinand de Luca, de Naples. — Même renvoi.

M. E. G. de Monglave résume avec rapidité ce qu'il a déjà dit sur cette question, posée par le comité central des travaux : *Quelle a été l'influence de la découverte de l'Amérique sur les mœurs et le caractère des Espagnols?* Il persiste à peindre cette influence comme désastreuse, et à la regarder comme la source de tous les maux qui ont affligé et qui affligent encore la péninsule hispanique. Il appelle les investigations de ses collègues sur cet intéressant sujet, et invite ceux qui auraient à combattre son opinion à lui succéder à la tribune. — Aucun membre ne demandant la parole, la question est considérée comme résolue.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 26 février 1840, sous la présidence de M. J. B. De Bret; 24 membres sont présents.

M. A. Elwart, professeur au Conservatoire, annonce que son cours sur l'*Histoire de l'opéra-comique en France* s'ouvrira définitivement le 26 avril prochain.

M. Guichard, de la bibliothèque du roi, envoie une notice sur le *Speculum humanæ Salvationis*. — M. Ernest Breton est nommé rapporteur.

M. de Brière, archéologue et linguiste, lauréat de l'Académie des inscriptions, demande à faire partie de la classe. Il se présente sous le patronage de MM. Leudière et Ferdinand-Thomas, et appuie sa demande de l'envoi de plusieurs ouvrages.

La classe ordonne l'inscription de M. de Brière au tableau des candidatures, et nomme pour rapporteurs MM. Mac'Carthy, Ernest Breton, et Moreau de Dammartin.

L'ordre du jour appelle le renouvellement annuel du bureau de la classe.

Au premier tour de scrutin secret, M. Foyatier, statuaire, est proclamé président à l'unanimité, moins une voix qu'obtient M. Albert Lenoir.

M. J. B. De Bret est élu vice-président à l'unanimité, moins deux voix obtenues par MM. Ernest Breton et Albert Lenoir.

M. Ernest Breton est proclamé vice-président-adjoint. Après lui, MM. Albert Lenoir et Ferdinand-Thomas ont obtenu le plus de voix.

MM. Ferdinand-Thomas et O. Mac'Carthy sont élus secrétaire et secrétaire-adjoint.

La parole est à M. Ernest Breton pour la seconde partie de son *Examen critique des embellissements de la place de la Concorde, à Paris.*

L'orateur examine les divers plans proposés, puis il fait la description de la place telle qu'elle a été décorée dernièrement par notre collègue M. Hittorff. Il décrit chaque partie de ce vaste ensemble, passant successivement en revue l'obélisque de Louqsor, les statues, les colonnes rostrales, les candélabres, les fontaines, etc. Sa critique s'étend aux moindres détails; et les artistes qui ont concouru à l'exécution de ces différents travaux, trouvent dans son rapport, les uns, la part d'éloge qui leur revient pour être restés dans le cercle tracé par le bon goût; les autres, la part de blâme qu'ils méritent pour avoir contrevenu aux lois de l'art et de la raison.

Le travail de M. Ernest Breton est renvoyé au comité du journal.

La discussion est ouverte sur cette question posée par le comité central des travaux : *Quels ont été les causes du progrès et de la décadence des arts chez les différents peuples?*

M. Dufey (de l'Yonne) attribue ces causes à la nature des gouvernements. Il démontre qu'il n'y a pas eu d'artiste célèbre sans la liberté; et, pour prouver ce qu'il avance, il cite les plus beaux monuments de la Grèce et de Rome, qui ont été élevés, dit-il, pour célébrer les grands dévouements à ce principe. Il par-

court les diverses phases de l'histoire, et leur fait l'application rigoureuse de son système. Le règne de Louis XIV lui fournit de nouveaux exemples pour démontrer que l'art, à cette époque, n'a pas marché dans la voie du progrès. Les édifices, quoique somptueux, laissent à désirer, selon lui, sous le rapport du goût et de la pureté. A leur seule inspection, il reconnaît, dit-il, que les bâtiments du Louvre et de Versailles ont été construits ou restaurés plutôt pour satisfaire la vanité d'un homme que pour répondre au vœu de la nation et à un besoin d'utilité publique.

M. Deville réclame contre cette assertion en faveur de l'Hôtel des Invalides, qu'il regarde comme un monument d'utilité publique.

M. Dufey (de l'Yonne), continuant, établit que chez les peuples stationnaires il n'y a ni progrès, ni décadence. Il cite à l'appui de son opinion le peuple chinois. Enfin il persiste à soutenir que le sort des arts est exclusivement enchaîné à la nature des institutions politiques.

M. le marquis de Gras-Preignes combat M. Dufey (de l'Yonne), en alléguant que la plupart des monuments qui ont fait la gloire de l'Empire romain ont été élevés sous le despotisme, dans un but d'utilité publique.

M. Dufey (de l'Yonne) avoue qu'il y a eu, en effet, de grands monuments élevés sous les Empereurs, mais il leur conteste le caractère qu'on leur attribue. Il se résume en répétant que les arts doivent leur développement et leur perfection aux institutions politiques.

M. Leudière pense qu'il faut tenir compte de tous les éléments quand on écrit l'histoire. La liberté a pu hâter le progrès des arts, mais le caractère des peuples y a contribué davantage. La religion et la législation ont exercé également leur influence. Toutefois l'action de ces divers éléments n'a pas toujours été la même. Ainsi, chez les Romains, les lois n'étaient pas toutes en faveur des arts, et cependant le génie enfanta des chefs-d'œuvre. Chez les Spartiates, la religion était pieusement observée, et pourtant il n'y avait à Lacédémone ni temples, ni statues. D'un autre côté, l'art prenait un essor admirable sous le despotisme de Périclès; sous Alexandre, tout ce qu'entreprenaient les grands artistes se rapportait à la gloire de ce conquérant, d'où il résulte que les beaux-arts, en Grèce, sont arrivés à la perfection sous un régime tout-à-fait étranger à la liberté.

L'orateur conclut en émettant le vœu que, pour résoudre la question agitée, on examine l'état de l'art à diverses époques, chez divers peuples, et qu'on se garde bien de se montrer trop exclusif en attribuant, de prime-abord, toute influence à la politique.

La discussion continuera à la prochaine séance de la classe.

*** Le vendredi, 28 février 1840, cinquante-cinquième assemblée générale de l'Institut Historique, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay; 34 membres assistent à cette séance.

M. le duc de Doudeauville écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à l'assemblée. Sa présence est indispensable à la même heure dans plusieurs réunions obligatoires, entre autres au conseil d'administration des Jeunes-Aveugles.

M. le baron Nongarède de Fayet envoie un exemplaire de l'*Histoire du siècle d'Auguste*, qu'il vient de publier. — Un second exemplaire sera demandé à l'auteur, selon les réglements; et tous deux seront adressés à la première classe (*Histoire générale*), pour qu'il y soit rendu compte de l'ouvrage.

M. Gauthier dépose un livre qu'il vient de publier sous le titre d'*Introduction au magnétisme*, et demande qu'il en soit rendu compte. — Même décision et renvoi à la troisième classe (*Histoire des sciences*).

M. l'abbé Malavergne, aumônier de l'ambassade de France à Rome, envoie un travail manuscrit sur les *Progrès de la littérature en Italie*. — Renvoi à la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*).

M. L. de Baecker, de Bergues, remet un travail manuscrit intitulé : *Louis XIV en Flandre*, et se place sur les rangs pour être admis à la première classe. — Renvoi à cette classe.

M. le secrétaire-perpétuel lit la nomenclature des ouvrages offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. En tête figurent 249 volumes de la bibliothèque de M. le comte Armand d'Allonville, dont cet honorable vice-président de la Société fait don à notre bibliothèque, avant son départ pour les environs de Metz, où il va fixer définitivement sa résidence. Cette collection, qui renferme un grand nombre d'ouvrages rares, a été offerte séparément à chaque classe, qui a voté des remerciements unanimes au donateur.

M. Dufey (de l'Yonne) fait observer que c'est la première fois qu'un don aussi considérable arrive à l'Institut Historique. Jusqu'à présent sa bibliothèque ne s'enrichissait guère à la fois que de peu de volumes. L'Assemblée générale, dans ses remerciements, suivra, à l'égard de M. le comte d'Allonville, l'exemple donné par les classes. L'orateur propose de plus qu'une liste soit faite de ces ouvrages, portant en tête : *Dons de M. le comte d'Allonville*, vice-président de l'Institut Historique, février 1840, et que cette liste reste constamment affichée dans la bibliothèque. — Adopté à l'unanimité. Des remerciements sont votés aux donateurs des 11 autres volumes ou brochures offerts à la Société.

M. le secrétaire-perpétuel rend compte des élections qui ont eu lieu dans les quatre classes, conformément aux statuts constitutifs. (*Voir ci-dessus les séances des différentes classes durant le mois de février.*)

Le conseil a réglé les cours publics et gratuits du trimestre qui commence le 1er mars et finit le 31 mai comme suit (les affiches sont sous presse) :

M. Elwart, professeur au Conservatoire de musique, *Histoire de l'opéra-comique en France*, tous les dimanches, à midi.

M. Leudière, *Histoire générale*, tous les dimanches, à une heure.

M. Vincent, ancien censeur des études au collége royal de Versailles, *Histoire de la poésie grecque*, tous les dimanches, à deux heures.

M. Henri Prat, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Paris, *Histoire de France*, tous les lundis, à midi.

M. Ottavi, professeur à l'Athénée royal de Paris, *Histoire de la littérature française au XIXe siècle*, tous les jeudis, à deux heures.

L'ordre du jour appelle, conformément aux statuts constitutifs, le renouvellement annuel du bureau de l'Institut Historique.

M. le secrétaire-perpétuel donne lecture des articles qui concernent cette élection. La nomination du président est ajournée. On procède à celle du vice-président.

Au premier tour de scrutin pour la vice-présidence, sur 33 votants, majorité, 17, M. le comte Le Peletier d'Aunay obtient 26 voix, MM. Dufey (de l'Yonne), le docteur Cerise et Vincent, chacun 2, et M. le comte d'Allonville, 1.

En conséquence, M. le comte Le Peletier d'Aunay est proclamé vice-président de l'Institut Historique.

Avant le vote, M. le secrétaire-perpétuel avait prévenu que M. le comte d'Allonville, transférant son domicile en province, ne pouvait, à notre grand regret, concourir pour aucune fonction.

La parole est à M. Ernest Breton, vice-président-adjoint de la quatrième classe, sur quelques modifications que le conseil propose aux statuts constitutifs adoptés le 26 juillet 1839.

Le rapporteur, dans un court préambule, explique que M. le secrétaire-perpétuel s'étant démis de ses fonctions purement administratives, fonctions que, depuis longues années, il regarde comme incompatibles avec les fonctions littéraires de la Société, force a été au conseil, après avoir consulté le comité du réglement, de séparer lesdites fonctions et d'appeler une personne honorable à remplir la partie que M. de Monglave laisse vacante. Mais, avant de proposer à l'Assemblée générale la nomination d'un administrateur, le conseil a voulu modifier la portion des statuts relatives à ces nouvelles fonctions, et cette modification a entrainé celle de plusieurs autres articles.

C'est ce travail adopté par le conseil que, par son ordre, M. Ernest Breton livre à la discussion de l'Assemblée générale (*Voir les nouveaux statuts insérés dans la précédente livraison, même tome, page* 171).

Les premières modifications portent sur les articles 6 et 7.

M. Leudière demande la parole.

M. Dufey (de l'Yonne) rappelle qu'un usage a été constamment suivi dans ces discussions : c'est de lire l'ensemble des articles avant de passer à l'examen de chaque article.

M. Leudière déclare alors s'inscrire pour les articles 6 et 7.

M. Breton donne lecture de tous les articles modifiés. Il passe ensuite à celle des articles 6 et 7.

M. Leudière propose d'ajouter au bureau de l'Institut Historique un vice-président adjoint, comme il en existe dans les classes.

Cette proposition, étant appuyée, est mise aux voix et adoptée à la presque unanimité.

M. Ernest Breton propose d'élire sur-le-champ ce nouveau fonctionnaire. Sa proposition est favorablement accueillie.

Au premier tour de scrutin secret, sur 31 votants, majorité, 16, MM. de Bret obtient 11 voix; Leudière, 9; Dufey (de l'Yonne) et le docteur Cerise, 4 chacun; le comte Alex. de la Rochefoucauld, Villenave et Fresse-Montval, 1 chacun. Point de majorité.

Au second tour de scrutin secret, même nombre de votants, même majorité. MM. de Bret obtient 17 voix; Leudière, 7; le docteur Cerise, 5; Dufey (de l'Yonne) et Fresse-Montval, 1 chacun.

En conséquence, M. J. B. de Bret, vice-président de la quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*), est proclamé vice-président adjoint de l'Institut Historique.

M. de Bret, présent à la séance, remercie ses collègues de leur confiance, et témoigne aux membres de la quatrième classe le regret qu'il éprouve de cesser de faire partie de leur bureau.

M. Bernard-Jullien parle contre les nouveaux articles 6 et 7. Il ne pense pas qu'il soit urgent de modifier les anciens.

M. Ernest Breton combat M. Jullien.

M. Dufey (de l'Yonne) croit qu'il y a là une question de hiérarchie à vider.

Après une assez vive discussion les deux articles sont adoptés.

Le rapporteur passe aux modifications de l'article 13.

M. Fressé-Montval les combat en ce qu'elles tendent à ravir à l'Assemblée générale le contrôle des cours, et à faire juger les professeurs, en leur absence, par le conseil et le comité central des travaux.

MM. E. G. de Monglave et Dufey (de l'Yonne) défendent le projet.

M. Leudière abonde dans le même sens. Jamais, selon lui, nous n'aurons autant de cours que nous en voudrions.

M. N. de Berty combat tout ce qui aurait pour but de prononcer sur les programmes sans avoir entendu les professeurs.

M. E. Breton déclare que telle n'a pas été l'intention du conseil.

M. E. G. de Monglave fait observer que c'est la marche que suit le comité du journal; elle est d'usage à l'Institut Historique.

M. N. de Berty fait remarquer combien il est fâcheux d'avoir à remanier en février 1840 un réglement voté en juillet 1839. Il déplore cette instabilité.

M. E. Breton déclare qu'il était impossible de prévoir la retraite consciencieuse de M. le secrétaire-perpétuel de ses fonctions purement administratives, et qu'une fois qu'on touchait au réglement sur ce point, l'occasion était favorable pour procéder en même temps à toutes les modifications urgentes.

M. Fresse-Montval, tout en se ralliant à M. de Berty, combat l'article entier.

M. Henri Prat signale la difficulté des délibérations en assemblée générale.

On y est trop nombreux, on s'y connaît peu. On est beaucoup moins dans le conseil. On s'y connaît davantage, on y travaille plus vite et mieux.

Un amendement de M. Aristide Tuvache n'est pas adopté.

Un autre amendement de M. E. Breton est mieux accueilli et complète l'article.

M. le rapporteur propose de réserver pour plus tard l'article 14, attendu qu'il y est fait mention du nouvel *administrateur*, dont le titre et les fonctions ne sont pas encore déterminés. — Adopté.

Une légère modification est introduite dans l'article 15.

L'intitulé du titre II est changé sans opposition.

A l'article 18, M. Breton propose de substituer le mois d'avril au mois de février.

M. Leudière demande que, pour cette année, attendu les élections commencées, on s'en tienne au mois de février, et que cette observation, toute transitoire, ne figure qu'au procès-verbal.

La proposition du rapporteur, amendée par M. Leudière, est adoptée.

M. E. Breton lit le nouvel article 21, relatif aux fonctions du secrétaire-perpétuel.

M. N. de Berty demande des explications sur le mode de convocation des membres. M. le rapporteur s'empresse de les donner.

M. Ferdinand-Thomas désirerait que le président de chaque classe lût à la fin de chaque séance l'ordre du jour de la séance suivante.

M. Dufey (de l'Yonne) aimerait mieux que cette lecture eût lieu avant les rapports.

La proposition ainsi amendée est adoptée pour figurer seulement au procès-verbal. L'article 21 tout entier est également admis pour prendre place dans les nouveaux statuts constitutifs.

Les articles 25, 26 et 27 sont légèrement modifiés.

A l'article 28 le mois de mai est substitué au mois de mars, et ce changement se trouve ainsi d'accord avec celui qu'a exigé l'article 18.

On passe au titre III, qui traite des fonctions du nouvel administrateur.

M. E. Breton rend compte des motifs qui ont déterminé le comité du réglement et le conseil à donner à ce fonctionnaire le titre d'*administrateur-mandataire*.

M. N. de Berty déplore la retraite de M. le secrétaire-perpétuel des fonctions administratives ; c'est une perte difficile à réparer. Il voudrait que le nouvel administrateur eût le titre de *trésorier*.

M. E. G. de Monglave remercie M. de Berty de ce qu'il a dit d'obligeant pour lui. Il a demandé au conseil pour le nouveau fonctionnaire le titre de *bibliothécaire-trésorier*.

M. B. Jullien trouve qu'il y a confusion dans ce titre. Il préfère simplement celui de *trésorier*.

M. Leudière préfère celui d'*administrateur-trésorier*.

M. B. Jullien repousse le titre d'*administrateur*. Il n'y a rien, dit-il, à administrer.

M. E. G. de Monglave prouve, au contraire, que là repose toute l'administration de la Société.

M. Saint-Prosper parle dans le même sens.

M. B. Jullien persiste.

M. N. de Berty, à défaut du titre de trésorier, pencherait pour celui d'*agent-comptable*.

M. E. Berton cherche à concilier ces diverses opinions, au milieu de nouveaux amendements qui se croisent.

M. E. de Monglave appuie le titre d'*administrateur-trésorier*, proposé par M. Leudière. — Il est adopté.

On passe à l'article 30.

MM. de Berty et B. Jullien demandent que l'administrateur soit placé sous les ordres du secrétaire-perpétuel.

M. E. G. de Monglave fait observer qu'il n'y a point de prééminence à établir, que ce sont des fonctions bien distinctes.

M. A. Tavache demande si l'administrateur devra être membre de l'Institut Historique.

M. G. Breton : Oui, autant que possible.

MM. de Berty, B. Jullien et E. G. de Monglave parlent sur les convocations, et sur les fonctionnaires de qui elles devront émaner.

MM. Leudière et E. G. de Monglave demandent que la nomination de l'administrateur ait lieu, non par le conseil, mais par l'assemblée générale, sur la présentation du conseil.

M. B. Jullien demande que les fonctions d'administrateur soient incompatibles avec tout autre fonction de la société.

L'article 30, avec ces divers amendements, est adopté.

La discussion est ouverte sur l'article 31.

M. B. Jullien et E. G. de Monglave discutent sur les avantages et les inconvénients des époques plus ou moins fréquentes de la reddition des comptes. — L'article est adopté.

M. E. Breton lit le nouvel article 32.

M. N. de Berty combat ces mots : « ces fonctions ne seront jamais gratuites. »

M. Breton les défend comme donnant seules au conseil le droit de contrôle.

M. B. Jullien croit qu'il faut rétribuer si l'on veut être servi.

MM. Leudière et Saint-Prosper sont du même avis. — L'article est adopté.

M. Ernest Breton propose de revenir à l'article 14, qui avait été laissé de côté jusqu'à ce qu'on eût voté sur le titre définitif du nouvel administrateur. Cet article est adopté sans opposition.

Il en est de même des articles 38, 40, 41 et 54.

Relativement à l'article 55, M. E. Breton explique la nécessité de la rigueur dont il est empreint. Il fait observer aussi que le paiement de la cotisation par trimestre n'est plus autorisé. C'était une source d'embarras pour la comptabilité.

M. E. G. de Monglave confirme les paroles de M. E. Breton. Ce sera désormais à l'administrateur qu'il appartiendra de faire, à ses risques et périls, tel crédit qu'il voudra.

L'article, avec ses amendements, est adopté.

Une discussion s'ouvre sur l'article 64.

M. de Berty s'élève contre la rigueur de cet article.

M. B. Jullien demande si l'on enverra des huissiers aux membres en retard.

M. Leudière déclare la mesure urgente. On usera ou l'on n'usera pas de la faculté donnée.

M. B. Jullien pense que la société n'a d'action que sur le présent et non sur le passé de ses membres.

M. de Monglave voit là une question d'honneur.

M. B. Jullien croit que c'est plutôt une question de sensibilité.

L'article, avec ses amendements, est adopté.

Il en est de même de l'article 65, combattu par M. le marquis de Gras-Preignes.

On vote au scrutin secret sur l'ensemble des modifications apportées aux statuts constitutifs. Elles sont adoptées à la presque unanimité.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie le jeudi 6 mars 1840, sous la présidence de M. Ottavi; 25 membres assistent à la séance.

On procède, conformément aux statuts constitutifs, au renouvellement annuel des délégués au comité central des travaux, au comité du journal, et au comité du réglement.

Sont élus, par voie de scrutin secret, à ce premier comité, MM. Arthur Guillot, Miéroslawski, Paquis, Malioche et Deville.

Au second et au troisième comité, MM. Dufau, Paquis et Miéroslawski.

A la question relative à la comparaison des écrits de Froissard, le comité central des travaux en a substitué une nouvelle que M. Dréolle a été chargé de poser à la classe. Il s'agit *d'expliquer par l'histoire les causes de la grandeur et de la décadence de Venise.*

M. Dréolle étant absent, la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

M. E. G. de Monglave est appelé à la tribune pour lire un rapport sur les premières livraisons des *Tablettes historiques du Portugal* (en portugais), par notre collègue M. Antonio Feliciano de Castilho, et sur une brochure, également en portugais, du même écrivain, sur les derniers moments de l'empereur Dom Pedro.

Le rapporteur rend un hommage sincère à cet amour des études historiques qui s'est emparé de la jeunesse laborieuse du Portugal, et au développement duquel notre modeste Institut n'a pas été étranger. Le plan des *Tablettes* lui semble bien conçu; la matière, bien divisée; les documents, puisés aux bonnes sources. Peut-être y a-t-il parfois un peu de prétention dans le style; peut-être l'auteur, qui a habité la France, s'est-il, à son insu, laissé entraîner, de temps à autre, aux souvenirs pittoresques des Chateaubriand et des Nodier, guides brillants sans doute, mais, aussi, bien dangereux. Les quatre frères Castilho sont aujourd'hui en Portugal les chefs d'une nouvelle école qui, comme la nôtre, pousse peut-être la réaction un peu loin, défaut dont il leur sera facile de se corriger. Du reste, cette plume phosphorescente donne une vive allure, de l'animation, du coloris, à un livre. C'est sans doute aujourd'hui, aux bords du Tage, comme sur les rives de la Seine, une condition de succès. S'il en est ainsi, pourrait le rapporteur, soumettons-nous et soyons, avant tout, hommes de notre siècle! — L'ouvrage est orné de gravures sur bois exécutées avec un rare mérite.

La brochure sur les derniers moments de l'empereur Dom Pedro n'a que quelques pages; ce sont des extraits de journaux, mais ils peignent admirablement le père de Dona Maria à son lit de mort, s'occupant encore de l'avenir de ses concitoyens, et voulant, avant d'expirer, serrer la main d'un vieux soldat qu'il avait plus d'une fois remarqué aux avant-postes.

Le rapport de M. de Monglave est renvoyé au comité du journal.

*** Le mercredi 11 mars 1840, séance de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay; 32 membres sont présents.

M. le président lit en son nom, et au nom de MM. Alix et Vincent, un rapport sur la candidature de M. Marin de La Noye, professeur à l'école militaire de Croydon en Surrey (Angleterre). Sur les conclusions du rapport, la classe, procédant par voie de scrutin secret, prononce l'admission, sauf la confirmation de ce vote par l'assemblée générale du mois.

Un manuscrit intitulé : *De la marche actuelle de la littérature italienne, et des qualités que doit avoir aujourd'hui un bon écrivain*, par notre collègue M. l'abbé Malavergne, aumônier de l'ambassade de France à Rome, est envoyé à M. Ernest Breton pour un rapport.

La classe vote ensuite sur la demande de M. Leudière, qui a manifesté le désir de passer de la première classe (*Histoire générale*) à la deuxième (*Histoire des langues et des littératures*). M. Leudière est proclamé membre de la deuxième classe.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un président de la classe, en remplacement de M. le comte Le Peletier d'Aunay, nommé vice-président de l'Institut Historique.

Après deux épreuves sans résultat, et un ballotage entre MM. Mary-Lafon et

Leudière, ce dernier, proclamé président de la première classe, est immédiatement installé au bureau.

La classe procède ensuite au renouvellement annuel des membres du comité central des travaux. MM. Trémolière, Vincent, Moreau de Dammartin, Grandin et l'abbé Orsini sont élus.

Sont désignés, pour faire partie du comité du journal, MM. l'abbé Orsini, Nolté et Thommerel;

Du comité du réglement, MM. Moreau de Dammartin, Vincent et Grandin.

La discussion est reprise sur cette question : *Quelles fins s'est proposées l'art théâtral, et quels moyens a-t-il employés pour y parvenir?*

M. N. de Berty développe cette opinion, que les auteurs dramatiques ne se sont proposé pour but ni la vérité, ni la moralité; que les auteurs tragiques ne se sont proposé pour but que d'émouvoir les passions des spectateurs; et les auteurs de comédies, que de les intéresser en les amusant. Il pense que, sous ce double point de vue, le système classique a moins d'inconvénients que le système romantique.

M. Ottavi, répondant à M. de Berty, démontre par de nombreux exemples que le théâtre n'a pas toujours été une école d'immoralité. Il insiste sur la tragédie du genre admiratif, qu'il regarde comme essentiellement morale, parce-qu'elle inspire l'enthousiasme pour les grandes actions; et il conclut de même en faveur de la comédie. Il défend l'école romantique du reproche qui lui a été trop souvent fait d'exercer une funeste influence sur les mœurs.

M. Vincent pense que c'est à l'origine du théâtre qu'il faut remonter pour bien déterminer quelles fins il s'est proposées. L'orateur entre à cet égard dans de savants développements historiques. Il cherche à prouver que, dès le principe, les auteurs dramatiques ont eu pour but de répandre parmi les hommes les principes fondateurs et conservateurs de la société, et pense que le système classique est plus propre que le système romantique à présenter sur la scène le triple triomphe de la vérité, de la moralité et de la beauté.

La suite de la discussion est remise à la prochaine séance de la classe.

*** Le mercredi 18 mars 1840, la troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie sous la présidence de M. l'abbé Badiche; 25 membres sont présents.

M. le docteur Cholet, de Beaune-la-Rollande (Loiret), envoie à la classe un exemplaire de son travail sur la peste qui a éclaté à Constantinople en 1834. Il désire être nommé membre correspondant de l'Institut Historique.

La demande de M. le docteur Cholet n'étant pas, selon le réglement, présentée par deux membres, la classe décide qu'on lui enverra un exemplaire du réglement avec la liste de nos collègues qui habitent le département du Loiret, afin qu'il choisisse entre eux deux présentateurs.

La classe reçoit la dernière livraison du *Mémorial encyclopédique et progres-*

sif des connaissances humaines, par M. le vicomte de Lavalette; un *Mémoire sur la ligature de l'artère iliaque primitive, et sur le mode de rétablissement du cours du sang après cette opération*, par M. le docteur Josat, de Romagnat; un *Essai sur l'histoire politique et constitutionnelle de la Belgique*, par M. Waille (rapporteur M. Aristide Tuvache); une *Introduction au magnétisme*, par M. Gauthier (rapporteur M. le docteur Cerise).

M. le docteur Salles (Girons), de Saint-Girons (Ariége), traducteur de Spinosa, sollicite une place de membre résidant de la troisième classe. Sa candidature est appuyée par MM. Mac'Carthy et le docteur Victor Martin.

La classe vote l'affiche des titres du candidat, et nomme pour rapporteurs MM. E. G. de Monglave, Bernard-Jullien et Leudière.

On procède au renouvellement annuel des membres du comité central des travaux. MM. Fresse-Montval, N. de Berty, Aristide Tuvache, le docteur Victor Martin et Bernard-Jullien sont élus.

Sont appelés au comité du journal MM. les docteurs Victor Martin, Belloc et Blagny;

Au comité du réglement, MM. Fresse-Montval, Foulon et Bernard-Jullien.

La classe entend ensuite un rapport de M. le docteur Josat sur une brochure de M. Granier de Sainte-Cécile (Ain), qui traite des *moyens d'abolir la mendicité*. Cet opuscule, rédigé sous forme de projet de loi, tend à obliger, sous peine d'amende, tout fonctionnaire public, chargé de dresser un acte quelconque, d'engager tous ceux qui y sont intéressés à faire un don pour les pauvres. Dans le cas où cette paternelle admonition ne produirait aucun résultat, le fonctionnaire écrirait, en gros et lisible caractère, au bas de la pièce : « Cet acte n'a rien produit pour les pauvres. »

M. Dufey (de l'Yonne), tout en rendant hommage aux bons sentiments et aux bonnes intentions de l'auteur, trouve le moyen qu'il propose tout-à-fait impraticable.

Après une courte réplique de M. le docteur Josat, la classe ordonne le dépôt aux archives de la brochure de M. Granier de Sainte-Cécile, et du rapport auquel elle a donné lieu.

M. le docteur Cerise fait un rapport sur un mémoire imprimé de M. le docteur La Corbière, qui traite de *l'emploi du froid en médecine*. L'auteur en a fait maintes fois usage comme moyen curatif et hygiénique, non-seulement sur ses malades, mais sur lui-même; et la manière dont il a parlé de cet auxiliaire utile a singulièrement réchauffé le zèle de ses collègues sur ce sujet. Le rapporteur fait ressortir la distinction et les analogies qui existent entre l'inflammation et l'irritation, et signale l'application qui a été faite du froid aux maladies qui en dérivent. Il résume diverses opinions médicales relatives à ce moyen curatif, et donne de curieux détails concernant les divers rapports sous lesquels M. le docteur La Corbière envisage le froid.

M. Leudière observe que les contraires n'ont pas toujours été considérés

comme pouvant guérir les contraires, ainsi que les semblables par les semblables, d'après Pline-l'Ancien.

M. le docteur Cerise accuse M. Leudière de pencher vers l'homéopathie. Il reconnaît l'exactitude de la citation de Pline, mais déclare, quant à lui, considérer Pline comme le plus détestable médecin qui ait existé. Il commente l'épigraphe choisie par M. La Corbière, et entre dans quelques détails thérapeutiques tendant à prouver que l'auteur, par sa théorie, s'est écarté de la route qu'il se proposait de suivre.

M. Leudière repousse l'accusation d'homéopathie, et défend Pline-l'Ancien.

M. le docteur Blagny combat les opinions médicales de M. Cerise.

M. le docteur Cerise déclare en faire bon marché, car il anathématise sans pitié les discussions médicales et l'ennui qu'elles engendrent. Toutefois, pour l'acquit de sa conscience, il répond en citant Hipppocrate aux allégations de M. le docteur Blagny.

Le rapport de M. le docteur Cerise est renvoyé au comité du journal.

M. le marquis de Gras-Preignes lit un rapport sur un mémoire imprimé de notre collègue, M. le colonel du génie d'Artois, relatif à *l'emploi des troupes aux travaux du gouvernement*. Il trace rapidement un tableau historique de la part qu'y a prise l'armée française depuis le siècle de Louis XIV, cite la rade de Cherbourg qu'elle a commencée sous Louis XVI, les constructions de Dieppe, et remonte aux travaux que les soldats romains ont exécutés dans les Gaules. Comme le colonel d'Artois, le marquis de Preignes pense qu'il faut employer l'armée à des travaux militaires et non à des travaux civils, et qu'on doit surtout se garder de l'enlever à ses chefs naturels et à sa discipline, mal qui serait sans remède. — Renvoi de ce rapport au comité du journal.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le 26 mars 1840, sous la présidence de M. Ernest Breton ; 19 membres assistent à la séance.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. O. Mac'Carthy sur la candidature de M. de Brière.

Il s'élève à ce sujet une vive discussion, à laquelle prennent part MM. Dufey (de l'Yonne), E. G. de Monglave, Ernest Breton, Moreau de Dammartin et Ferdinand-Thomas.

On passe au scrutin. M. de Brière, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre de la classe, sauf le recours à la prochaine assemblée générale.

On procède à la nomination d'un vice-président de la classe, en remplacement de M. J. B. De Bret, nommé vice-président-adjoint de l'Institut Historique.

Après trois tours de scrutin et un tour de ballottage entre MM. Pigalle et Ernest Breton, ce dernier est proclamé vice-président.

Cette nomination laissant vacante la place de vice-président-adjoint, M. Albert Lenoir est appelé à la remplir.

Renouvellement des délégués au comité central des travaux : MM. Aristide Husson, A. Elwart, Léon Cogniet, Haspel et Pigalle;

Du comité du journal : MM. Chatelain, A. Elwart et Pigalle;

Du comité du réglement : MM. Aristide Husson, Victor Darroux et Pigalle.

La discussion est reprise sur la question de savoir *quelles ont été les causes du progrès et de la décadence des arts chez les différents peuples?*

M. Ernest Breton commence par payer un sincère tribut d'éloges aux vastes connaissances historiques de M. Dufey (de l'Yonne), mais il lui demande pardon de ne pas être de son avis sur le sujet qui nous occupe. Il ne peut admettre, pour sa part, que tout l'art se résume en l'érection des monuments d'utilité publique; car, en prenant le mot *art* dans son acception la plus large, la musique se trouverait ainsi frappée d'anathème. L'orateur censure vivement le système de M. Dufey (de l'Yonne), qui tend à donner la liberté pour base aux beaux-arts. Pour lui, il soutient, au contraire, que l'expérience a prouvé que ce n'est que sous un gouvernement despotique, mais grand et éclairé, que les arts ont porté leurs plus beaux fruits.

M. E. G. de Monglave déclare se regarder comme trop étranger à la question qui s'agite pour oser en sonder les profondeurs. Il voit souvent dans l'histoire l'art et la liberté se donner la main, et plus souvent encore l'art s'appuyer avec confiance sur le despotisme. L'orateur cite l'exemple des Philippe d'Espagne, exécrables tyrans qui ont fait fleurir les beaux-arts dans leurs états; qui étaient les pères, les amis, les confidents de leurs artistes; qui les visitaient, nuit et jour, dans leurs ateliers, et en emportaient souvent la clé dans leur poche, afin de pouvoir assister à leurs travaux sans les interrompre. Au Paraguay, au Brésil, sous le despotisme des jésuites, des esclaves noirs ont élevé des églises, des statues qui font l'admiration des voyageurs. On envoyait ces enfants de la brûlante Afrique étudier en Italie, à deux pas de leur terre natale, et non-seulement ils ne songeaient pas à fuir, mais, leur apprentissage fini, ils revenaient en Amérique reprendre religieusement leurs fers, et tâcher, par leur travail, de dédommager leurs maîtres des frais de leur éducation. Venez me dire ensuite que l'art et le despotisme ne peuvent pas vivre ensemble!

M. Ernest Breton est appelé à la tribune pour un rapport sur l'ouvrage que notre collègue, M. Guichard, a consacré au *Speculum humanæ Salvationis*.

La notice de M. Guichard se divise en deux parties; l'une consacrée à l'examen du poème et à des recherches sur l'époque où il a été composé; l'autre, à un travail sur les différentes éditions latines, françaises et hollandaises du *Speculum*. Le rapporteur fait l'éloge de cette intéressante notice; il apprécie la revue que l'auteur a faite des matières traitées dans chaque chapitre, et regrette seulement qu'il ne se soit pas plus occupé des planches du livre. — Renvoi au comité du journal.

Une commission est nommée pour préparer le compte-rendu du salon de 1840. Elle se compose de MM. Pigalle, statuaire; J. A. Dréolle, un des rédac-

teurs de l'*Artiste* ; Victor Darroux, peintre d'histoire ; et Oscar Mac'Carthy, un des auteurs du *Musée espagnol*.

*** Le samedi 28 mars 1840, cinquante-sixième assemblée générale de l'Institut Historique ; présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay ; 29 membres sont présents.

M. A. Renzi, candidat présenté par le conseil pour la place d'administrateur-trésorier, annonce avoir pris des arrangements avec l'imprimeur pour mettre les livraisons de notre bulletin à jour. — Remerciements.

M. le comte Le Peletier d'Aunay, notre ancien président, remercie l'Institut Historique de l'avoir appelé à sa vice-présidence. Il annonce l'intention d'aller passer la prochaine saison en Italie, et nous promet une ample moisson archéologique.

M. Espic, de Sainte-Foix (Gironde), signale quelques améliorations à apporter à l'administration de l'Institut Historique. — Renvoi au conseil.

11 volumes ou brochures sont offerts à la Société ; des remerciements sont votés aux donateurs.

Il est donné lecture des titres de deux candidats présentés par la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) et par la quatrième (*Histoire des beaux-arts*).

Le premier, qui désire être membre correspondant, est M. Marin de la Noye, professeur au collége militaire de Croydon, en Surrey (Angleterre).

Le second est M. de Brière, qui demande à être membre résidant, et que recommandent suffisamment ses travaux sur les hiéroglyphes.

Tous deux sont admis par voie de scrutin secret.

La première classe (*Histoire générale*) a voté l'affiche des titres de M. Louis de Baecker, de Bergues (Nord) , qui demande à être membre correspondant.

La troisième (*Histoire des sciences*) a voté l'affiche des titres de M. le docteur Salles, qui désire être membre résidant.

Il sera voté sur l'une et l'autre candidature à la prochaine assemblée générale.

M. le secrétaire-perpétuel annonce que notre collègue, M. Leudière, membre résidant de la première classe, a obtenu, conformément aux statuts, de devenir membre résidant de la deuxième.

Il a été pourvu à deux places vacantes dans les bureaux des classes :

M. le comte d'Aunay, en passant à la vice-présidence de l'Institut Historique, ayant laissé vacante la présidence de la deuxième classe, M. Leudière a été élu à sa place.

Dans la quatrième classe, une place vaquait également par la nomination du vice-président, M. De Bret, aux fonctions de vice-président-adjoint de l'Institut Historique. M. Ernest Breton, vice-président adjoint de la quatrième classe, en a été nommé vice-président, et M. Albert Lenoir, à sa place, vice-président-adjoint.

Rapport de M. le secrétaire-perpétuel sur le renouvellement annuel des trois comités des travaux, du journal et du réglement (*Voir ci-dessus les séances des diverses classes*).

On passe à la ratification de la nomination de l'administrateur-trésorier, place créée par les dernières modifications qu'ont introduites dans nos statuts le conseil et le comité du réglement, et qui ont été votées à la dernière assemblée générale.

Le conseil du vendredi 6 mars, après avoir arrêté que les appointements de l'administrateur-trésorier seraient de 1,200 francs, a procédé, par scrutin secret, à la nomination de ce fonctionnaire. 11 membres étaient présents; majorité, 6. Au premier tour de scrutin, M. Renzi a obtenu 6 voix, et a été proclamé par le conseil administrateur-trésorier, sauf l'assentiment de l'assemblée générale. « C'est, dit M. le secrétaire-perpétuel, cet assentiment que je viens demander aujourd'hui. »

M. Bernard-Jullien désirerait qu'avant le vote, l'assemblée générale priât M. le secrétaire-perpétuel de lui donner un aperçu de la situation financière de la Société.

M. Henri Prat s'oppose à cette demande. L'aperçu que désire M. B. Jullien a été fourni par M. de Monglave au conseil, et en particulier à M. Renzi, que l'état financier de la Société intéresse le plus. Au fond, de quoi s'agit-il? De faire passer une responsabilité de M. de Monglave à M. Renzi.

M. E. G. de Monglave ne décline, en aucune manière, la responsabilité de ses actes, et ne recule devant aucune explication.

M. B. Jullien insiste.

MM. E. G. de Monglave, Dufey (de l'Yonne), C. de Friess prennent encore part à la discussion.

M. Ottavi fait observer qu'on n'est plus dans la question; que le point de vue financier a été traité à fond dans le conseil, et que les comptes généraux de l'année seront rendus dans une des prochaines assemblées générales. Il réclame en conséquence l'ordre du jour, qui est adopté.

On procède au scrutin secret pour la nomination au poste d'administrateur-trésorier, de M. A. Renzi, déjà choisi par le conseil. Au premier tour de scrutin, sur 23 boules, M. Renzi en obtient 20 blanches contre 3 noires.

En conséquence, M. A. Renzi est élu administrateur-trésorier de l'Institut Historique.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire de M. A. Elwart, sur la *Musique imitative*.

Après cette lecture, MM. H. Prat et E. G. de Monglave demandent le renvoi du mémoire au comité du journal.

M. Dufey (del'Yonne) appuie ce renvoi, après avoir cité deux anecdotes, l'une dont Toulouse fut le théâtre, et qui a trait au *Domine salvum fac*, l'autre relative aux auteurs de l'opéra du *Maréchal ferrant*, qui s'inspiraient chez un forgeron.

M. A. Elwart trouve qu'il y a, en effet, de la ressemblance entre le bruit du marteau du forgeron qui tombe sur l'enclume, et la musique à quatre temps. Mais, ajoute-t-il, n'avilissons pas l'art en le rendant l'interprète obligé de tous les bruits qui nous frappent, Le *trompe-l'œil* révèle-t-il un grand peintre?

M. Fresse-Montval regrette de ne pas être musicien, mais il croit aux prodiges de la musique imitative, comme il croit à ceux de la poésie imitative. On n'avilira jamais la musique en la rendant l'interprète de la nature.

M. Bernard-Jullien félicite M. Elwart de son mémoire, dont l'idée est nette et saisissable. Il combat l'opinion de M. Fresse-Montval. L'art, selon M. Jullien, ne doit point descendre aux détails minutieux. Il peut employer la matière, mais sans s'avilir. L'harmonie imitative, après tout, ne doit être qu'un moyen. L'orateur rappelle à ce propos les vers imitatifs de Dubartas, sur l'alouette.

M. A. Elwart, poursuivant sa thèse, prouve que les effets produits par la musique varient suivant les organisations individuelles. Le même air, sans paroles, sera interprété de quatre façons différentes par quatre personnes.

M. le docteur Cerise approuve le travail de M. A. Elwart, et donne à l'assemblée de précieux renseignements physiologiques au sujet de la musique. Elle opère, d'après lui, de deux manières sur le système nerveux, par la parole et par l'instrumentation. La parole opère sur l'esprit; l'instrumentation, sur l'organisme. Le même air peut respirer à la fois la volupté et la religion. L'orateur, en terminant, déclare qu'à son avis l'intelligence et l'imagination sont une seule et même chose.

M. Fresse-Montval combat cette opinion, qu'il trouve erronée. L'intelligence, dit-il, saisit; l'imagination répand. L'homme d'imagination est très souvent un homme d'intelligence, mais l'homme d'intelligence n'est pas toujours un homme d'imagination.

M. le docteur Cerise cherche à expliquer le phénomène cérébral produit par la musique. Jamais, dit-il, la musique seule ne pervertira l'esprit. La peinture a souvent le résultat contraire; mais ajoutez la parole à la musique, et tout peut changer.

M. Venedey combattra le physiologue et le musicien. La musique n'est pas aussi vague qu'on l'a prétendu, et puis ce vague peut encore être restreint. Exécutez *la Marseillaise*, ou une symphonie de Beethoven, et vous verrez si l'on ne vous comprendra pas. L'imitation de la tempête, du chant du coq, du murmure du ruisseau, de la mer en courroux, n'est qu'un jeu, je vous l'accorde; mais de grands musiciens n'ont pas dédaigné ce jeu, et il en est résulté de puissantes beautés.

M. Fresse-Montval, répondant à MM. Elwart, Jullien et Cerise, croit qu'on lui a fait dire ce qu'il n'a pas dit. A Dieu ne plaise que jamais la pensée lui soit venue de borner l'horizon des beaux-arts et de leur couper les ailes! L'intelligence et l'imagination, bien qu'étroitement unies, sont distinctes; ce sont deux facultés à part. L'orateur adopte une partie de l'argumentation de M. Venedey.

Il pense aussi que la musique peut admirablement reproduire tous les phénomènes physiologiques; mais il ajoute qu'elle ne doit pas abdiquer pour cela le domaine de l'intelligence et de l'imagination.

M. Ottavi adhère aux dernières paroles de M. Fresse-Montval; il distingue aussi l'imagination et l'intelligence, mais il ne veut pas qu'on oublie le sens droit, le bon sens, le sens commun, qui devient chaque jour plus rare. Il craint que M. Elwart, dans son travail, n'ait fait la part de l'esprit trop grande. On ne peut toutefois se dissimuler qu'il existe une école pittoresque en musique. Cette exagération a été amenée par la marche du siècle, par cette fantaisie poétique qui domine tout, par cette poésie matérialiste, dont un de nos anciens collègues, M. Siméon Chaumier, vient de donner un si triste exemple, dans son dernier livre. M. Elwart, effrayé du danger, se jette dans la réaction. Son but est louable, mais les termes l'ont trompé. La musique, sans se ravaler, peut imiter certains phénomènes.

M. Elwart : On a cité la *Marseillaise;* elle est empreinte, personne ne le niera, d'un mouvement de marche bien prononcé; mais très certainement, sans les paroles qui l'accompagnent, elle ne serait pas venue jusqu'à nous. Pourquoi croyez-vous que telle musique peint bien telle situation? C'est qu'au frontispice vous lisez *pastorale, barcarole, nocturne.* Le titre épargne à votre imagination la moitié du chemin.

M. Venedey croit que M. Elwart va trop loin. Il reproduit son argumentation et pense que la *Marseillaise*, sans paroles, produirait le même effet.....

M. Elwart : Certainement, aujourd'hui qu'elle est connue partout, que partout les enfants même la savent par cœur, qu'elle a fait le tour du monde. Mais, à sa naissance, sans paroles, elle n'eût produit chez un étranger, chez un Russe, par exemple, que l'effet d'une marche ordinaire.

Après quelques paroles échangées entre les deux derniers orateurs, le mémoire de M. Elwart est, à l'unanimité, renvoyé au comité du journal.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DOUZIÈME VOLUME.

LIVRAISONS 61 A 68. — AOUT 1839 A MARS 1840.

MÉMOIRES.

Pages.

61e à 66e *Liv.* Le Curé de Varengeville ou la Physique ancienne, par M. Bernard Jullien 5
— Charlemagne, par M. Henri Prat 32
— Monument babylonien du cabinet des Médailles de la Bibliothèque du Roi, par M. Moreau de Dammartin 35

pages

— Monuments de Carnac, par M. le baron de la Pylaie 42
— Antiquités découvertes à Broin (Côte-d'Or), et dessinées par M. Gauthier-Stirum. — Mémoire de M. Ernest Breton 54
67e et 68e *Liv.* Excursion archéologique à Jublains, par M. le baron de La Pilaye. 193
— Quelques considérations sur la musique imitative, par M. Elwart. 204
— Salon de 1840 208
— Du jury d'exposition, par M. Ernest Breton 214

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

61e à 66e *Liv.* Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle, par M. J.-J. Ampère. — Rapport de M. Leudière 57
— La science politique, ou Etude des Races humaines, par M. Victor Courtet de l'Isle. — Rapport de M. L.-D. de Rienzi 64
— Histoire de Saint-Louis, par M. le marquis de Villeneuve-Trans. — Rapport de M. E.-G. de Monglave 71
— Histoire de Saint-Augustin, par M. J.-L. Vincent. — Rapport de M. l'abbé Badiche 77
— Fondation de la régence d'Alger, par MM. Sander-Rang et Ferdinand Denis. — Rapport de M. O. Mac'Carthy 80
— Histoire de l'Abbaye de Loos, par M. Lucien de Rosny. — Rapport de M. L. de Mas-Latrie 83
— Recherches historiques sur l'origine du Notariat, par M. Noël. — Rapport de M. N. de Berty 85
— Vie de Napoléon Bonaparte (en angl.), par le major Henry Lee. — Rapport de M. Hippolyte Dufey 88
— Souvenirs historiques du capitaine Krettly, par M. V. Grandin. — Rapport de M. Dufey (de l'Yonne.) 91
— Chants du soir, par M. Jules Pantet. — Elévations poétiques, par M. Hippolyte Barbier. — Rapport de M. Vincent 94
— Enosh, par Gustave de la Noue. — Rapport de M. Fresse-Montval 98
— De la Création, par M. Boucher de Perthes. — Rapport de M. J.-A. Dréolle 103
— Promenade dans les Vosges, par M. Edouard de Bazelaire. — Rapport de MM. le comte Alex. le Grand et Jehan Du Seigneur 105
— De l'introduction des procédés relatifs à la fabrication des étoffes de soie dans la Péninsule hispanique, par M. le vicomte de Santarem. — Rapport de M. Victor Courtet de l'Isle 112
— Choix d'une nourrice, par M. le docteur Maigne. — Rapport de M. Ch. Favrot 115
67e et 68e *Liv.* De la logique d'Aristote, par J. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut. — Rapport de M. Bernard Jullien 217
— Du duel, sous le rapport de la législature et des mœurs, par M. Aug. Nougarède de Fayet. — Rapport de M. le docteur Josat. 232

CORRESPONDANCE.

61e à 66e *Liv.* Lettre de M. J.-L. Vincent sur les nombres 119

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

Des Assemblées générales, des Réunions des Classes et des Séances du Congrès de l'Institut Historique.

61e à 66e *Livraison* ..... 121 | 67e et 68e *Livraison* 234

NOUVEAUX STATUTS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

61e à 66e *Livraisons* 171
AVIS TRÈS IMPORTANT. — 61e à 66e *Livraison* 180
CHRONIQUE. — 61e à 66e *Livraison* 181
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — 61e à 66e *Liv.* 191

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cie,
RUE DE SEINE, 32.

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE

A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME DOUZIÈME.

SEPTIÈME ANNÉE.

PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN),

Près de la rue des Saints-Pères et de la rue Taranne.

1840

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

MÉMOIRES.

HISTOIRE DE LA PLACE DE LA CONCORDE, A PARIS, 1748 A 1840.

Lorsqu'en 1748 la paix d'Aix-la-Chapelle eut assuré la tranquillité de la France, la ville de Paris résolut d'ériger une statue équestre au prince qu'on regardait comme l'auteur de ce bienfait. Déjà Bordeaux avait pris l'initiative en 1743; et l'exemple de la capitale devait être suivi par Valenciennes, Rennes, Nancy et plusieurs autres villes de France.

Ce fut le 27 juin 1748 que le prévôt des marchands et les échevins demandèrent au roi la permission de lui dresser une statue sur telle place de Paris qu'il lui plairait de désigner. Après avoir obtenu son consentement, ils chargèrent le célèbre Bouchardon de l'exécution de cette figure équestre; et, afin qu'elle fût dignement placée, M. de Turnehem, alors directeur des bâtiments du roi, invita les architectes de l'Académie à composer des projets de place pour les quartiers de Paris qui leur paraîtraient les plus favorables. D'autres artistes prirent part à ce concours, et firent des plans et même des modèles en relief. Les projets s'élevèrent à plus de cinquante. Les emplacements désignés étaient compris de l'est à l'ouest, depuis les ponts Marie et de la Tournelle jusqu'aux Champs-Élysées; du nord au sud, depuis l'église Saint-Eustache jusqu'à la porte du Luxembourg. Les principaux endroits proposés étaient le carrefour Bussy, le quai Malaquais, la colonnade du Louvre, le Pont-Royal, la place Dauphine, la rue de Bourbon, le carrefour de la Croix-Rouge, la Cité, la rue des Lombards et la Halle.

Tous ces dessins furent présentés au roi; les uns, par le gouverneur de Paris et le prévôt des marchands; les autres, par le directeur des bâtiments. Le roi, après les avoir examinés, reconnut qu'il était impossible d'exécuter une place convenable sans dévaster des quartiers marchands, et sacrifier la commodité et

les intérêts des particuliers par la destruction d'un grand nombre de maisons. Il fit alors présent à la ville d'un grand terrain qui faisait partie de son domaine, et qui s'étendait du Pont-Tournant des Tuileries jusqu'aux Champs-Élysées, plantés par Colbert quatre-vingt-dix ans au paravant. Cet espace vague, entouré de fossés, n'était occupé jusqu'alors que par des marais et le dépôt des marbres du roi.

Les artistes furent appelés à un nouveau concours par M. le marquis de Marigny, qui avait succédé à M. de Turnehem dans la place de directeur et ordonnateur des bâtiments; on distribua à chacun d'eux un plan gravé du quartier du Pont-Tournant, et on ne leur imposa que la seule condition de placer la statue dans la direction de la grande allée des Tuileries.

Vingt-huit projets furent présentés; et, parmi les noms des concurrents, on remarquait ceux de Soufflot, de Gabriel, de Contant d'Ivry, de Blondel et de Servandoni.

Le roi, tout en rendant justice au talent dont ces artistes avaient fait preuve, ne fut complètement satisfait d'aucun de leurs projets, et désira voir réuni en un seul ce que chacun pouvait avoir d'heureux. Il chargea de ce travail Gabriel, son premier architecte; et ce fut ce plan, résultat de tous les autres, qui fut définitivement adopté par Louis XV, qui le signa à Compiègne, le 20 juillet 1753, et ordonna son dépôt au greffe des bâtiments.

Le plan de la place est un parallélogramme de 250 mètres de longueur sur 174 de largeur. Les angles de ce parallélogramme présentent quatre pans-coupés de 44 mètres de longueur, et sont terminés, à leurs extrémités, par huit pavillons ou guérites, ornés de frontons, surmontés d'un piédouche avec des guirlandes de feuilles de chêne; ils étaient destinés à porter des groupes de marbre faisant allusion aux vertus de Louis XV et aux progrès des arts et de l'industrie.

Les pans-coupés du côté des Champs-Élysées sont ouverts et aboutissent à deux avenues diagonales, dont l'une est le Cours-la-Reine, planté par Marie de Médicis, en 1616.

Du même côté, au commencement des Champs-Élysées, devaient être quatre pavillons en bossage, à l'usage des fontainiers, gardes et portiers des Champs-Élysées et du Cours-la-Reine. Deux seulement ont été élevés.

On arrivait à la place par six entrées, dont les deux principales ont chacune 50 mètres de largeur. Elle est renfermée par de grands fossés de 22 à 24 mètres de largeur, et de 5 mètres environ de profondeur. Le sol de ces fossés, qui depuis ont reçu tant de destinations diverses, depuis la boutique du cabaretier jusqu'à la volière de l'oiseleur, devait être un gazon entouré d'allées sablées.

Les passages des ponts, qui, traversant ces fossés, donnent accès dans la place, sont annoncés par de grandes enceintes semi-circulaires, fermées par des balustrades se raccordant à celles de l'intérieur de la place au moyen de 16 gros piédestaux destinés alors à recevoir des lions et des sphinx en bronze.

Le plan portait deux grandes fontaines ou châteaux d'eau, placées à 64 mètre

du centre de la place, dans l'alignement des deux allées diagonales. Ce projet, qui vient d'être repris, ne reçut point alors d'exécution.

Le fond de la place, du côté opposé à la rivière, fut terminé par deux grands corps de bâtiments de 96 mètres de longueur, séparés par la rue Royale, à l'extrémité de laquelle commençait à s'élever l'église de la Madelaine, qui, terminée aujourd'hui, ressemble si peu à ce qu'elle devait être alors. Des deux bâtiments, l'un était le garde-meuble de la couronne, maintenant ministère de la marine; l'autre fut l'hôtel de Crillon. Je ne décrirai pas ces deux édifices que chacun connaît et peut voir; je dirai seulement que, dans les pavillons en avant-corps, les bas-reliefs des frontons, représentant l'Agriculture, le Commerce, la Magnificence et la Félicité publique, sont dus aux habiles ciseaux de Coustou et de Slodz.

On devait former une terrasse basse, à droite et à gauche du Pont-Tournant, fermée sur le devant par une balustrade posée sur le cordon du mur du fossé. Cette terrasse, élevée de trois à quatre marches au-dessus du sol, devait se prolonger dans toute la largeur du jardin, et communiquer aux terrasses supérieures par deux grands escaliers de forme elliptique, placés en face des deux fontaines. Cette partie du projet ne reçut point d'exécution. On devait encore ménager sous ces terrasses deux corps-de-garde en pan-coupé, dont les entrées eussent décoré le quai de la Conférence et l'extrémité de la terrasse des Feuillants. Enfin, le plan portait encore que, dans toute la largeur de la place, il serait construit un mur de quai, avec un grand avant-corps dans le milieu, orné de bossages, tables, inscriptions et balustrades formant parapet. Deux piédestaux placés sur cet avant-corps eussent reçu les figures de bronze de la Seine et de la Marne. Le pont n'existait pas encore; il ne fut élevé par Péronnet qu'en 1787, et fini en 1791, sous le nom de pont Louis XVI.

Dès le mois de février de l'année 1754, on commença les fondations du piédestal destiné à recevoir la statue de Louis XV; elles furent jetées à vingt pieds de profondeur environ, et composées de pierres de taille unies par de forts crampons. On fit une si grande diligence, que l'on put poser la première pierre du piédestal, le 22 avril de la même année, avec les cérémonies accoutumées. Dans cette première pierre, on enferma une boîte de cèdre, contenant une médaille d'or et six d'argent. Les médailles présentaient d'un côté le buste du roi, et de l'autre une inscription et les armes de la ville de Paris. Une plaque de cuivre portait la date de la cérémonie et les noms de ceux qui y avaient pris part, messire Louis-Bazile de Bernage, prévôt des marchands, et autres échevins, quarteniers, conseillers de ville, etc.

La statue équestre fut fondue le 6 mai 1758, en présence du gouverneur de Paris, du prévôt des marchands, des échevins et du directeur des bâtiments du roi. Ce fut le sieur Gor, commissaire des fontes de l'artillerie, qui en conduisit l'opération avec le plus grand succès.

Conformément aux intentions du roi, qui voulait qu'on n'inaugurât sa statue que lors de la promulgation de la paix, ce ne fut que le 17 février 1763 qu'elle

fut transportée de l'atelier du faubourg du Roule, quelque temps avant sa dédicace. Elle mit trois jours et demi à arriver à la place. Le chariot qui servit à son transport était soutenu sur quatre roues pleines, cerclées en fer; et, pour éviter toute espèce de frottement ou de cahot, il fut conduit à bras pendant tout le trajet. Seize hommes, appliqués en deux divisions à deux cabestans, et quatre autres aidant avec des leviers le mouvement des roues, suffirent à cette opération. Bouchardon était mort l'année précédente, sans avoir pu jouir de son ouvrage; lorsque la statue passa devant la maison qu'il avait habitée, on fit une décharge de canons et de boîtes d'artifice pour honorer sa mémoire.

Une machine fort simple, composée de treuils montés sur un chariot roulant sur un échafaud, servit à élever la statue, à la conduire au-dessus du piédestal, et à la redescendre à la place qu'elle devait occuper. Une machine à peu près semblable avait déjà été employée en 1713, pour élever la figure de Louis XIV sur la place Bellecour, à Lyon.

La statue de Louis XV fut couverte d'une enceinte de charpente jusqu'au jour de sa dédicace; pendant cet intervalle, on travailla à décorer le piédestal et à graver les inscriptions.

Le 20 juin 1763, l'inauguration eut lieu en présence du duc de Chevreuse, gouverneur de Paris; selon les intentions du roi, la publication de la paix fut faite le 21, et il y eut de grandes réjouissances dans la capitale.

Cette statue manquait de style, de caractère héroïque; elle n'était cependant pas sans élégance; le cheval surtout révélait un travail assez remarquable. Le roi était représenté couronné de lauriers, et habillé à la romaine, le visage tourné vers les Tuileries, mais regardant du côté de la rue Saint-Honoré.

Le piédestal avait 21 pieds d'élévation sur 14 1/2 de longueur et 8 1/2 de largeur; il reposait sur deux grandes marches de marbre blanc veiné. Les deux principales faces offraient des bas-reliefs de 7 pieds et demi sur 5. A droite, le roi était représenté assis sur un trophée, et donnant la paix à l'Europe; à gauche, il apparaissait sur un char de triomphe; au-dessous régnaient deux grands trophées de bronze. Sur la face du côté des Tuileries on lisait cette inscription :

LVDOVICO XV
OPTIMO PRINCIPI
QVOD
AD SCALDIM MOSAM RHENVM
VICTOR
PACEM ARMIS
PACE
ET SVORVM ET EVROPÆ
FELICITATEM
QVÆSIVIT

Du côté opposé, une autre inscription portait les dates de l'érection du monument. Aux angles du piédouche, quatre mufles de lion tenaient des guirlandes de lauriers se liant à des cornes d'abondance. Au milieu de la face étaient les armes du roi; enfin, aux coins du piédestal, il y avait quatre figures qui ne furent exécutées qu'en plâtre doré, mais qui devaient être en bronze. Ces statues, d'un style maniéré et mesquin, étaient de Pigalle, que Bouchardon, à son lit de mort, avait lui-même désigné pour son successeur; elles représentaient les vertus attribuées au roi, la Justice, la Force, la Prudence et l'Amour de la Paix. Les épigrammes ne pouvaient manquer de faire justice de ce singulier rapprochement; une des meilleures fut celle-ci :

O la belle statue, ô le beau piédestal!
Les vertus sont à pied, le vice est à cheval.

Les vieillards se souviennent encore avec effroi des malheurs occasionnés le 30 mai 1770, par l'incurie du prévôt des marchands Bignon et des magistrats de Paris, lors des fêtes données pour le mariage du Dauphin, petit-fils de Louis XV (depuis Louis XVI), avec Marie-Antoinette d'Autriche. On tira le feu d'artifice sur la place, alors encombrée de matériaux et coupée de fossés. Pendant que la foule s'y portait, la circulation des voitures ne fut point interdite; il en résulta la mort de 300 personnes écrasées ou étouffées.

La statue, pendant plus de vingt ans, ne fut entourée que d'une misérable clôture en bois. Sous le règne de Louis XVI, en 1784, on éleva une belle balustrade de marbre blanc; c'était se décider bien tard! ce n'était que de l'ouvrage de plus qu'on préparait pour les démolisseurs. La statue de Louis XV n'était pas destinée à occuper longtemps sa place; un des faits dont elle fut témoin concourut à préparer les événements qui bientôt devaient amener son renversement.

Lorsque, le 11 juillet 1789, le roi eut renvoyé Necker du ministère, une grande exaspération se manifesta. Le 12, après la motion de Camille Desmoulins au Palais-Royal, le peuple se précipita dans un cabinet de figures de cire, et, s'emparant des bustes de Necker et du duc d'Orléans, qu'on prétendait avoir reçu un ordre d'exil, il les porta en triomphe. La marche du cortége avait déjà rencontré quelque obstacle à la place Vendôme; mais, arrivé à la place Louis XV, il fut chargé par les dragons du Royal-Allemand, commandés par le prince de Lambesc. Le porteur de l'un des bustes fut tué, l'autre blessé, et les portraits de Necker et du duc d'Orléans roulèrent brisés au pied de la statue de Louis XV. Les gardes-françaises qui, quelques jours auparavant, devant la porte de leur dépôt, avaient déjà eu un engagement avec le Royal-Allemand, ayant paru vouloir prendre parti pour le peuple, le prince de Lambesc se replia sur les Tuileries, et, chargeant une foule inoffensive, tua un vieillard et fit évacuer le jardin.

Le 15 avril 1792, la place Louis XV fut le théâtre de la première fête de la

liberté. Le 11 août de la même année, le lendemain de cette journée fameuse qui décida du sort de la monarchie, le peuple commença à renverser les monuments et les insignes de la royauté.

Le député Sers monta à la tribune de l'Assemblée nationale : « Le peuple, dit-il, s'occupe en ce moment d'abattre toutes les statues qui se trouvent sur les différentes places publiques. Ces opérations, confiées à des mains inhabiles, peuvent occasionner les plus grands malheurs. Je demande que les commissaires des sections soient chargés d'envoyer des ingénieurs ou des architectes pour présider à ces travaux. »

Une voix s'éleva pour demander l'ordre du jour, attendu que l'Assemblée ne pouvait autoriser la destruction de ces monuments; mais le député Fauchet s'y opposa, et Thuriot appuya en ces termes la proposition de Sers : « Comme il est impossible d'empêcher le renversement de ces statues, je crois qu'il est d'autant plus important de charger des hommes de confiance de procéder à ces travaux, qu'une partie de ces monuments peut servir aux arts, et que les autres peuvent être très utiles pour fondre, soit de la monnaie, soit des canons. Il faut que l'Assemblée montre dans ces circonstances un grand caractère, et qu'elle ne craigne pas d'ordonner la suppression de tous les monuments élevés à l'orgueil et au despotisme. »

Albitte ajouta : « Il faut enfin déraciner tous les préjugés royaux. Je demande que l'Assemblée prouve au peuple qu'elle s'occupe de sa liberté, et que la statue de la Liberté soit élevée sur les mêmes piédestaux. » Les propositions des députés Sers et Albitte furent adoptées à l'instant, et la statue de Louis XV renversée par ce même peuple qui, quatre ans auparavant, arrêtait les passants sur le Pont-Neuf, et les forçait à se découvrir et à s'agenouiller devant la statue de Henri IV, qui, pour cela, ne fut point exceptée de la proscription générale.

Quelques mois après fut élevée sur le piédestal une figure colossale de la Liberté. Cette figure, ouvrage grossier du sculpteur Lemot, était composée de maçonnerie et de plâtre colorés en bronze. La Liberté était représentée assise, coiffée du bonnet phrygien, et s'appuyant sur une haste. La place prit alors le nom de *la Révolution*.

Ce fut aux pieds de cette statue que roulèrent bien des têtes pendant la Terreur; au nombre des victimes il faut citer Louis XVI et Marie-Antoinette.

Au moment de monter à l'échafaud, la belle et infortunée madame Roland s'inclina devant la statue, et s'écria : « O Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! »

Cette figure resta en place depuis la fin de 1792 jusqu'au 20 mars 1800, époque où un arrêté des consuls ordonna que des colonnes triomphales seraient élevées dans tous les départements de France, et qu'une colonne nationale serait érigée à Paris, à la place de la statue de la Liberté.

Le 25 messidor an VIII (14 juillet 1800), anniversaire du 14 juillet 1789, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, posa la première pierre de cette colonne,

dont le projet avait été donné par M. Moreau, architecte. On découvrit les fondations, et on substitua aux médailles qui y avaient été déposées sous Louis XV huit autres pièces, dont une d'or, trois d'argent, et quatre de bronze, représentant les portraits des trois consuls, du général Desaix, etc., et une planche de cuivre portant le procès-verbal de la cérémonie.

On éleva ensuite un modèle en toile du monument, qui consistait en une colonne posée sur un énorme soubassement, présentant sur sa circonférence les figures allégoriques des départements de la France se donnant la main, et paraissant danser autour de la colonne nationale. Dans l'opinion de Dulaure, le décret des consuls ne fut qu'un prétexte pour faire disparaître les statues de la Liberté.

A cette époque la place prit le nom de *la Concorde*, qui, dans les premiers jours de 1814, fut remplacé, à son tour, par l'ancienne dénomination de place Louis XV.

Ce fut sur cette place que la revue des armées russe, prussienne et autrichienne fut passée le 10 avril 1814, qu'un *Te Deum* fut chanté suivant le rit grec, sur un autel dressé au milieu, et que cent coups de canon furent tirés en signe de réjouissance, en présence de toute la garde nationale parisienne, réunie sous les armes.

Par ordonnances royales des 19 janvier et 14 février 1816, il fut arrêté que la statue équestre de Louis XV serait rétablie; mais on ne donna aucune suite à ce projet. On eut ensuite l'idée d'élever un groupe représentant l'apothéose de Louis XVI, sur le lieu même qui avait été arrosé de son sang. Cette pensée était aussi malheureuse sous le rapport politique que sous celui de l'art. Cependant, conformément à l'ordonnance du 20 août 1828, un concours fut ouvert pour une décoration de la place, subordonnée au monument qui devait en occuper le centre. Le programme imposait, en outre, de placer quatre fontaines symétriques aux angles de la place, et de supprimer les deux chaussées obliques qui aboutissent, l'une au Cours-la-Reine, l'autre au pavillon Péronnet. En somme, le concours, auquel prirent part vingt-trois architectes, ne présenta rien de bien satisfaisant, soit dans l'ensemble, soit dans les détails. Fontaines, hippodrômes, bassins, statues, groupes, colonnes, tout avait été prodigué, mais peu de ces projets étaient exécutables. On adopta cependant le plan de notre collègue M. Destouches et les fontaines de M. Lusson; mais, pour mieux juger de l'ensemble de cette combinaison, on ordonna aux deux architectes d'exécuter des modèles en relief, chacun de la partie de leur projet qui avait été accueillie, afin qu'on pût les réunir. Ces modèles furent présentés; mais rien n'était encore décidé, quand la révolution de juillet vint tout arrêter, tout changer. Cependant la statue de Louis XVI était commandée à M. Cortot, et le piédestal venait d'être achevé sur les dessins d'un architecte plein de talent et de goût. Craignant pour son beau piédestal, M. Grillon, dès le premier jour de la révolution, avait eu l'heureuse idée de faire peindre sur ses quatre faces l'inscription : *Monument*

à la charte. Il présenta même depuis un projet pour réaliser ce que promettait cette inscription ; mais, malgré le mérite dont l'artiste avait fait preuve, sa pensée ne fut point adoptée.

La précaution de M. Grillon avait été inutile en 1830, et plus tard elle ne sauva pas le piédestal qui se trouva trop petit et trop faible, lorsqu'il s'agit d'élever l'obélisque qui fut d'abord placé en modèle aux fêtes de juillet 1833.

Je ne renouvellerai pas ici l'ancienne polémique que souleva le choix de l'emplacement de l'obélisque. Le 26 octobre 1836, il a été élevé sous la direction de notre collègue M. Lebas, *aux applaudissements d'un peuple immense* (voyez l'inscription) ; et quand bien même, ce qui, du reste, n'est pas notre avis, on trouverait que l'aiguille de Louqsor est déplacée ici, il n'y aurait point à revenir sur ce qui est fait. Le mieux est donc de l'adopter telle qu'elle est, et où elle est, et de ne nous occuper que des embellissements que sa présence avait plus que jamais rendus nécessaires.

Des projets furent demandés à un habile architecte, notre collègue M. Hittorff, qui en présenta plusieurs, dont la principale différence consistait dans la conservation entière ou partielle des fossés, ou dans le placement de quatre fontaines, réminiscence du programme de 1828. Mais on avait oublié alors que l'eau dont on pouvait disposer, très abondante pour deux fontaines seulement, serait devenue insuffisante, répartie sur quatre points différents ; que ces quatre fontaines, reléguées dans des angles, n'eussent pu être embrassées d'un seul coup-d'œil, et n'eussent que peu ou point contribué à l'effet d'ensemble de la place. Ce sont ces diverses considérations qui ont fait adopter le plan définitif.

De tout ce qui existait primitivement, rien n'a été sacrifié dans les nouveaux dessins de M. Hittorf. Les deux pavillons placés à l'entrée des Champs-Élysées, qui seuls devaient être démolis, sont maintenant conservés pour servir de corps-de-garde à la troupe et aux gardiens. Le fond des fossés, occupé par de petits jardins, sera rafraîchi par des bassins et des jets d'eau.

Pour compléter la symétrie de la place, et faciliter en même temps l'accès de la rue de Rivoli et du quai des Tuileries, en évitant de faire le tour des fossés, deux ponts ont été jetés diagonalement, faisant pendant aux avenues qui conduisent au Cours-la-Reine et au pavillon Péronnet.

Sur les gros piédestaux qui forment les angles des parapets des fossés, sont placées 20 colonnes rostrales lampadaires, qui servent en même temps à l'ornement et à l'éclairage de la place. A la moitié de leur hauteur sont les deux rostres qui, faisant allusion aux armes de la ville, portent deux grandes lanternes semblables à celles qui ornaient les proues des galères du moyen-âge. Si ces lanternes eussent été placées au sommet des colonnes, hautes de 9 mètres, l'effet eût été nul ; l'architecte a remédié avec bonheur à cet inconvénient en les faisant se trouver seulement à cinq mètres du sol et au niveau des quarante petits candélabres. Les colonnes rostrales sont en fonte, et d'ordre composite. Les piédestaux sont en pierre, et ornés de tables de marbre ; les baguettes seules

de la base sont dorées; le tiers inférieur du fût est recouvert de feuillages de chêne avec des glands dorés. A la hauteur des rostres, de chaque côté, est un trophée d'ancres et de cordages; au dessus le fût est simplement cannelé. Le chapiteau offre, au lieu de fleurons, les symboles de l'agriculture, du commerce, des arts et des sciences, représentés par les têtes de Cérès, Mercure, Apollon et Minerve. Les chapitaux ne sont pas entièrement dorés; il n'y a que certaines parties, telles que les volutes, les caulicoles, les têtes allégoriques, et les oves et rinceaux du tailloir. Enfin, ils sont surmontés d'une boule qui, dans les jours de fête, pourra être illuminée. Toutes les autres parties des colonnes sont peintes à l'imitation du bronze florentin; et il en est de même des quarante candelabres qui complètent l'éclairage de la place, et dont la moitié sert, en même temps, de bornes-fontaines. Ces candelabres offrent une grande analogie avec la fameuse colonne triomphale de Cussy (Côte-d'Or); la base est, de même, hexagone; et le tiers inférieur du fût, couvert de lauriers. Ces candelabres, bien que très élégants et beaucoup plus forts que ceux des boulevards, semblent cependant pécher par un peu de maigreur; mais il ne faut en accuser que la vaste étendue de la place. N'eût-il pas été mille fois pire encore de consacrer de pesantes et massives colonnes à supporter une simple lanterne, qui n'eût alors semblé qu'un hors-d'œuvre ridicule? Ceux qui ont visité la patrie de M. de Pourceaugnac doivent se rappeler l'effet misérable de ce réverbère qui déshonore une superbe colonne tronquée, la plus belle fontaine de la ville. Enfin, nous devons, avec l'architecte lui-même, accepter ces candelabres comme une nécessité, et non les regarder comme devant concourir à la décoration.

Les grands terrains vagues, compris dans l'enceinte des fossés, et autrefois occupés par un gazon flétri, sont convertis en énormes plateaux d'asphalte des mines de Seyssel. C'est là que, pour la première fois, on a fait l'application en grand de l'asphalte de différents tons, essai qui, s'il n'est pas complètement satisfaisant, est toujours préférable à l'asphalte d'une seule et même couleur. Cependant, il faut l'avouer, ces grands espaces entièrement nus sont loin de concourir à la décoration de la place; mais on espère, pendant l'été, pouvoir les garnir d'orangers et de bancs qui en feraient un but de promenade dans les fraîches soirées. Si la modique somme de 1,500,000 francs, consacrée à ces travaux, n'était pas déjà si insuffisante, nous eussions bien désiré voir orner ces plateaux de vases et de statues, comme le *Pra della valle* de Padoue. Il ne manquerait plus, pour rendre la place véritablement magnifique, que quatre groupes, semblables aux chevaux de Marly et de Coysevox, placés aux entrées par la rue Royale et le pont de la Concorde. Ces groupes, qui selon nous sont un complément indispensable, font partie du projet de M. Hittorf; mais leur exécution n'est malheureusement pas encore décidée.

Les huit guérites ou pavillons qui, ainsi que nous l'avons dit, étaient destinées, dès le principe, à porter des figures allégoriques, sont maintenant surmontées de groupes en pierre de Vergelée, près Chantilly. L'expérience a prouvé que cette

pierre, la même qui a été employée aux sculptures de la porte Saint-Denis, est celle qui résiste le mieux à l'action du temps et aux intempéries des saisons.

Les figures colossales assises, de 14 pieds de proportion, représentent huit des principales villes de France. Il est un reproche qu'on peut adresser également aux quatre artistes entre lesquels elles ont été réparties; c'est de n'avoir pas pensé qu'une figure placée ainsi sur une base élevée et large outre mesure, paraît toujours lourde et écrasée lorsqu'on ne lui donne pas une proportion un peu plus svelte que la nature elle-même ne l'indique. Les sculpteurs ne devraient pas oublier qu'au dire même de Lysippe, un de ses plus beaux titres de gloire était d'avoir fait les hommes, non tels qu'ils étaient, mais tels qu'ils devaient paraître (*vulgò dicebat ab illis factos quales essent homines, à se quales viderentur*. Pline, liv. XXXIV, c. 8.)

La première figure à droite du pont est celle de Bordeaux, par M. Cailhouet. La statue s'appuie sur les armes de la ville, et tient une corne d'abondance. Le col est raide, la tête est loin d'avoir ce sourire narquois, ce regard malin et un peu effronté qui caractérise les naturels des bords de la Garonne; l'artiste a donné, au contraire, à Bordeaux une physionomie calme et de grosses lèvres allemandes.

Nantes, sa voisine, est due au ciseau du même sculpteur; cette statue est assise sur une galère. La même raideur se retrouve dans son col; mais ici ce défaut est racheté par une tête délicieuse, ceinte d'une guirlande de lauriers, et surmontée, comme toutes les autres, de la couronne murale.

Brest, par M. Petitot, est assise sur un canon; elle est pleine de beauté et de noblesse, mais trop enveloppée dans ses lourdes draperies.

Rouen, par M. Cortot, tient le caducée, et s'appuie sur des ballots; la tête est énorme; et ce défaut, qui se retrouve dans presque toutes les autres, est ici plus sensible que partout ailleurs.

Les deux statues de Lille et de Strasbourg sont de M. Pradier. Il a eu le tort de les coiffer d'une couronne murale, qui non-seulement ne ressemble à aucune des six autres, ni à aucune des couronnes murales connues, soit antiques, soit modernes, mais encore paraît être une copie assez exacte de la barette de cardinal. A part ce léger défaut, les figures de M. Pradier, et surtout la dernière, sont les plus remarquables des huit; seul il a su leur donner l'expression propre à leur pays, et on reconnaît dans la tête de Lille la fraîche et ronde face des beautés flamandes, tandis que les lèvres de Strasbourg respirent la dédaigneuse fierté de la noble Allemande, et que sa pose altière et résolue, la large épée qu'elle tient et qu'elle semble digne de manier, son pied posé sur un canon, indiquent une des plus fortes villes du royaume, une des clés de la France.

Lyon, par M. Cortot, tient un caducée et s'appuie sur une corbeille de bobines; à ses côtés sont deux urnes d'où s'échappent les ondes du Rhône et de la Saône. Les draperies inférieures sont bien jetées, mais la tunique est chiffonnée et comme mouillée.

Même défaut dans la belle figure de Marseille par M. Cailhouet. Assise sur une proue, elle tient une branche d'olivier; et sa tête, ceinte de pampres, semble illuminée d'un reflet du ciel radieux de la Provence.

Il me reste à parler des fontaines, de la partie la plus importante et la plus remarquable de la place; c'est là surtout que je devrai faire à l'habile architecte chargé de ces travaux une large part d'éloges; mais auparavant arrêtons-nous un instant au pied de l'obélisque et de ce magnifique dé de granit de Corse, sur lequel on l'a posé.

Deux inscriptions sont gravées sur le piédestal, l'une en latin, l'autre en français. Plusieurs savants critiques ont déjà fait justice de leur singulière rédaction beaucoup mieux que je ne pourrais le faire; et pourtant peut-être tout n'a-t-il pas été dit, sinon sur leur forme, au moins sur leur sens, je n'ose dire sur leur esprit.

Voici l'inscription qui se lit du côté des Champs-Élysées :

EN PRÉSENCE DU ROI

LOUIS-PHILIPPE Ier

CET OBÉLISQUE

TRANSPORTÉ DE LOUQSOR EN FRANCE

A ÉTÉ DRESSÉ SUR CE PIÉDESTAL

PAR M. LEBAS INGÉNIEUR

AUX APPLAUDISSEMENTS

D'UN PEUPLE IMMENSE

LE XXV OCTOBRE

M D CCC XXXVI

Sur la face opposée, du côté des Tuileries, est gravée l'inscription latine :

LUDOVICUS PHILIPPUS I

FRANCORUM REX

UT ANTIQUISSIMUM ARTIS EGYPTIACÆ OPUS

IDEMQUE

RECENTIS GLORIÆ AD NILUM ARMIS PARTÆ

INSIGNE MONUMENTUM

FRANCIÆ AB IPSA EGYPTO DONATUM

POSTERITATI PROROGARET

OBELISCUM

DIE XXV AUG. AN. MDCCCXXXII THEBIS HECATOMPYLIS AVECTUM

NAVIQUE AD ID CONSTRUCTA INTRA MENSES XIII IN GALLIAM PERDUCTUM

ERIGENDUM CURAVIT

DIE XXV OCTOB. AN. M DCCCXXXVI

ANNO REGNI SEPTIMO

Certes, personne plus que moi n'est jaloux de la gloire de la France, personne plus que moi n'est fier en contemplant les trophées de ses victoires. Mais quand Napoléon élevait sur la place Vendôme la colonne de la grande armée, le bronze dont il la formait, il l'avait conquis sur le champ de bataille d'Austerlitz; il ne lui avait pas été *donné* par les Russes ou les Autrichiens. Sur le piédestal de l'obélisque, que lisons-nous? *Monument de la gloire récente, acquise par nos armes sur les bords du Nil;* et à la ligne suivante : *Monument donné à la France par l'Égypte elle-même.* Qui ne serait pas frappé d'un semblable rapprochement? Si, lorsque les troupes de Bonaparte, de Desaix, de Kléber, bivouaquaient sous les portiques de Louqsor et de Karnak, quand nos phalanges victorieuses s'étendaient d'Alexandrie à Éléphantine, quand l'Europe entière s'émouvait au bruit des gigantesques combats d'Aboukir et des Pyramides, si alors le monolithe de Louqsor eût été porté en France sur un navire couronné de lauriers, nous eussions pu le dresser sur une de nos places publiques, et avec un noble orgueil graver sur sa base :

A la gloire de l'armée d'Égypte!

Mais aujourd'hui, si la gloire nous manque, ayons au moins le courage de nous passer de trophées; et, si nous voulons en élever à notre gloire passée, ne les composons pas des dons même de ceux dont nous voulons consacrer la défaite; car alors il y a plus que vanité, il y a ingratitude.

Enfin, si on admettait cette première donnée, il fallait alors la formuler d'une manière plus explicite. Puisque l'inscription devait passer à la postérité, *ut posteritati prorogaret,* elle devait n'impliquer aucune idée fausse ni même ambiguë; et pourtant, auprès de plusieurs dates dont la plus ancienne remonte à 1832, nous lisons :

Recentis gloriæ ad Nilum armis partæ.

Certes aujourd'hui le doute n'est pas permis ; mais, dans quelques siècles, qui pensera que cette gloire récente remontait déjà à près de 40 ans? Si l'on voulait de la gloire, les dates de 1798 et 1799 n'étaient-elles pas assez brillantes pour trouver place sur le piédestal de l'obélisque?

Je ne quitterai pas le monolithe de la place de la Concorde sans dire quelques mots d'une brochure publiée en 1836 par M. Hittorff, dans laquelle cet artiste, archéologue aussi profond qu'habile architecte, s'efforça de démontrer que, dès le principe, l'obélisque avait été couronné d'un pyramidion de bronze doré. Malheureusement alors il ne fut pas écouté, et il fut décidé que le pyramidion serait restitué en mastic. « Cette restitution, disait en terminant M. Hittorff, cette restitution dont les pluies et les gelées feront, sans doute, prompte justice, offre, par cela, peu d'inconvénients, puisque, sauf les frais d'un nouvel échafaudage, on pourra toujours en revenir au bronze doré. »

Cette prédiction s'est réalisée peut-être plus promptement encore qu'il ne le

pensait; car on sait que de cette restauration il ne reste déjà plus de traces depuis longtemps. L'inspection du sommet de l'obélisque, sur lequel est menagée tout autour une petite retraite, ne permet certainement pas de douter qu'il n'ait été surmonté d'un pyramidion de métal, qui dans notre pays aurait l'avantage de garantir le monolithe des infiltrations. Mais, quant à moi, je préférerais le pyramidion de fonte à celui de bronze doré, parcequ'une fois la fonte recouverte par la rouille, elle acquerrait un ton qui approcherait plus que tout autre de la couleur du granit. Si l'on m'objectait le peu de solidité de cette matière, je répondrais que la dépense est presque nulle, et que, quand on devrait renouveler cette calotte tous les siècles, ou même tous les cinquante ans, je ne pense pas que l'inconvénient soit bien grave.

Plusieurs journaux ont parlé d'une fissure qui s'était déjà faite dans la face de l'obélisque qui regarde le pont de la Concorde. Cette fente s'étend, en effet, depuis sa base jusqu'à une hauteur de 7 mètres; mais elle existait déjà quand le monolithe a été apporté en France, et elle n'a nullement augmenté. Elle a été remarquée par celui qui a jeté le premier cri d'alarme, un jour où, après une pluie abondante, la face plane de l'obélisque était parfaitement sèche, tandis que la fissure conservait encore son humidité. Après plusieurs heures de soleil, cette fente est à peine apparente.

Je me suis laissé entrainer un peu loin des fontaines dont j'avais annoncé la description : j'ai hâte d'y revenir, et cela me sera d'autant plus facile, que je suis au milieu du large plateau de bitume de forme elliptique qui les réunit à l'obélisque. Elles en sont éloignées de 65 mètres et placées dans l'axe du pont, de la rue Royale et des quatre avenues diagonales. Ces fontaines, qui ont été inaugurées le 1er mai, jour de la fête du roi, ont une disposition analogue à celle des châteaux d'eau si vantés qui accompagnent l'obélisque de Saint-Pierre de Rome, mais elles sont beaucoup plus riches et d'une bien plus grande proportion; la masse d'eau que leur fournit le canal de l'Ourcq est aussi bien plus abondante.

Elles sont composées d'un grand bassin circulaire de 16 mètres de diamètre (celui des fontaines de Rome n'a que 11 mètres). Ce bassin, de pierre polie, est divisé dans sa circonférence par 12 piédestaux accouplés, surmontés d'amortissements en fonte. Au-dessus du bassin sont deux coupes superposées; la plus grande a 6 mètres de diamètre; la plus petite, qui est renversée, comme aux fontaines de Saint-Pierre, n'a que 3 mètres 50 centimètres. Enfin, la hauteur totale de la fontaine, sans compter la gerbe qui la surmonte, est de 9 mètres; celle des fontaines de Saint-Pierre n'est que de 7.

L'emplacement que ces fontaines occupent, à égale distance de la Seine et du ministère de la marine, a inspiré à l'architecte la pensée de consacrer l'une à la navigation fluviale, l'autre à la navigation maritime. Cette idée était heureuse; je regrette qu'elle n'ait pas été suivie jusqu'au bout, et que la fontaine maritime se trouve placée près de la rivière, tandis que la fontaine fluviale est voisine du ministère de la marine.

Au piédouche qui supporte la grande vasque de chacune de ces fontaines sont adossées six figures colossales de 3 mètres de proportion, assises sur un socle hexagone, les pieds posés sur des proues de vaisseaux portant alternativement le coq gaulois et les armes de Paris, et paraissant être soutenues par l'eau du bassin. Entre ces figures sont des dauphins jetant de l'eau. Contre le piédouche de la vasque supérieure s'appuient trois enfants debout, de 1 mètre 33 centimètres de proportion, entre lesquels sont trois cignes jetant de l'eau.

Dans les deux grands bassins inférieurs nagent trois Tritons et trois Néréides, tenant chacun un poisson qui rejette l'eau dans le bassin supérieur.

Notre tâche de critique devient pénible à remplir lorsqu'il s'agit d'entreprendre la description de ces diverses statues : trop souvent la masse du blâme devra l'emporter de beaucoup sur celle des éloges; mais ce n'est qu'en disant franchement ce qu'on désapprouve, qu'on acquiert le droit d'être cru quand on loue. Commençons par la fontaine maritime. Les deux principales figures, par M. Debay père, représentent, dit-on, l'Océan et la Méditerranée; l'une tient une conque et une rame; l'autre s'appuie sur un gouvernail; toutes deux sont couronnées d'algues marines; toutes deux sont lourdes et sans étude, toutes deux présentent un torse semblable à une cuirasse... Laquelle est l'Océan? laquelle est la Méditerranée? Je l'ignore, à moins que l'Océan ne soit caractérisé par la tête grimaçante et soucieuse de l'une; la Méditerranée, par la physionomie plus jeune, mais stupidement étonnée de l'autre. La pêche du corail et celle des coquillages sont de M. Valois. La première de ces statues est couronnée d'un diadème; de la main gauche elle tient une branche de corail, de la droite une coquille d'où s'échappent des grains travaillés et réunis en colliers; la tête, assez noble, offre beaucoup d'analogie avec les statues antiques de Junon; mais le torse est beaucoup moins bien modelé que celui de la pêche des coquillages, dont malheureusement la tête est d'une grosseur démesurée. De la main gauche celle-ci tient un nautile qu'elle considère avec attention, tandis que de la droite elle retient un pan de draperie rempli de coquillages. Cette draperie est moelleuse et bien jetée.

La pêche des perles et celle des poissons sont de M. Desbœufs. La première, dont la tête peut-être un peu forte ne manque cependant pas de coquetterie, rappelle, dans toute sa pose, la belle Susanne de Santerre. D'une main elle tient une coquille remplie de perles, de l'autre elle en entremêle ses cheveux. Les pieds posent sur une trompe; parmi les coquillages, l'artiste ne devait-il pas choisir plutôt l'huître perlière?

La tête de la pêche des poissons est charmante; sa pose est pleine de grâce; mais pourquoi si jeune, pourquoi si calme, cette femme dont la main vigoureuse et hardie tient encore le lourd harpon dont elle vient de frapper un énorme poisson?

Les trois figures d'enfant qui surmontent la petite vasque ont été confiées à M. Brion. L'Astronomie est caractérisée par une sphère céleste, la Navigation

par un gouvernail, le Commerce par un caducée et un corne d'abondance.

Les six figures qui nagent dans le bassin ont été réparties entre trois artistes, MM. Elschoët, Parfait-Merlieux et Antonin Moine. Le Triton et la Néréide de M. P. Merlieux sont les meilleurs, et de beaucoup préférables aux quatre autres, bien que le Triton de M. Elschoët ne soit pas sans mérite; en revanche, ce dernier artiste a moins bien réussi dans sa Néréide, dont l'expression souffrante offre une singulière analogie avec celle du poisson qu'elle semble étrangler. J'aime assez la sauvagerie du Triton de M. Antonin Moine; mais, en vérité, où a-t-il trouvé le type de sa Néréide? Qu'a-t-il pensé représenter? S'il a cru devoir représenter le vice effronté du plus bas étage, il a parfaitement réussi. Était-ce là la donnée du programme?

Ces six figures sont répétées à la fontaine consacrée à la navigation fluviale, personnifiée par le Rhin et le Rhône; peut-être la Seine aurait-elle quelque droit de réclamer. Quoi qu'il en soit, ces deux figures, exécutées par M. Gechter, présentent la même absence de modelé dans le torse, la même apparence métallique que celles de M. Debay. Le Rhin, qui fait face à la rue Royale, tient de la main gauche une rame; de la droite, une grappe de raisin. La figure a une expression de douceur qui ne semble pas devoir être l'attribut du plus impétueux de nos fleuves; la barbe manque de légèreté et n'est pas assez fouillée; la tête est couronnée d'épis, de roseaux et de pommes de pin.

Le cours irrésistible du Rhône est mieux caractérisé par l'expression altière de sa bouche, qui paraît défier tous les obstacles; par la fierté de son attitude, qui semble braver toute entrave. Il s'appuie sur un gouvernail; la pose du bras gauche est un peu forcée, mais enfin l'ensemble de cette figure est assez satisfaisant.

La récolte des fleurs et celle des fruits sont de M. Lanno. Le torse de la première de ces figures est bien modelé; le mouvement en est gracieux; mais on cherche en vain dans sa tête cette fraîche beauté qu'on voudrait trouver dans la déesse des fleurs; sa couronne paraît l'écraser.

La récolte des fruits ne présente que des formes rondes et peu senties, bien que des épaules larges et carrées, une figure un peu masculine, semblent annoncer une femme dans toute la vigueur de l'âge. Une draperie élégante est remplie de fruits, ainsi qu'une corbeille posée à ses pieds.

Me voici enfin arrivé aux deux figures que je puis hardiment proclamer les meilleures de toutes celles qui concourent à l'embellissement de la place, les seules véritablement et complètement belles; et, dût-on m'accuser de camaraderie, je me réjouirai avec l'Institut Historique de compter leur auteur au nombre de nos collègues; vous avez tous nommé M. Aristide Husson.

La moisson est couronnée d'épis et de coquelicots; ses pieds reposent sur des gerbes; sa main droite tient une faucille; sa main gauche, des épis. Sa tête, jeune et radieuse, élève aux cieux des regards où brille plus que de l'espérance, des regards qui semblent remercier Dieu de ses nouveaux bienfaits.

La vendange, belle aussi, mais plus âgée, annonçant l'approche de l'automne,

semble ressentir les premières atteintes de l'ivresse; le sourire erre sur ses lèvres entr'ouvertes; ses yeux ont une ineffable expression de douceur, de tendresse; tout dans sa pose annonce un laisser-aller qui n'est encore que de la grâce, mais qui pourrait arriver à l'enivrement de la bacchante du Poussin. Ses pieds foulent des vendanges; sa tête est couronnée de pampres; sa main tient un tyrse et des raisins; la draperie parait lui échapper, et bientôt peut-être elle va découvrir de nouvelles beautés.

Il est vraiment à regretter que ces deux charmantes statues soient destinées à n'être vues qu'au travers d'une épaisse nappe d'eau. D'autres y gagnent peut-être; mais, à coup sûr, M. Husson y perd.

Enfin les trois jolis petits génies, par M. Feuchères, sont la Navigation tenant une rame; l'Agriculture, une faucille; et l'Industrie, une roue dentelée. Il y aurait bien quelques reproches à adresser à la première de ces figures, dont les cuisses sont courtes et assez mal jointes au corps.

La sculpture ornementale des fontaines est l'œuvre de M. Hœghler. Les bassins, comme les figures, comme les colonnes rostrales et les candelabres, sont en fonte de fer, et sortent des usines de M. Muel, à Tusey, près Vaucouleurs, département de la Meuse.

On a trouvé le moyen de revêtir la fonte d'une couleur qui, dit-on, sera d'une grande solidité; les chairs des statues imitent le bronze florentin; les vêtements, le bronze vert; les accessoires et les ornements sont dorés.

L'emploi de la fonte à la décoration des monuments publics est une innovation de la plus haute importance. Les mines de cuivre sont en France peu riches et peu nombreuses, et nous devons tirer presque tout ce métal de l'étranger; partout, au contraire, nous trouvons le fer en abondance. Il est donc d'un patriotisme bien entendu de l'employer de préférence. La fonte aura, en outre, l'avantage de ne soulever, en aucun temps, cette cupidité vandale qui nous a privés de presque tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Enfin, en terminant, nous applaudirons hautement à la sagesse, qui, présidant aux travaux de la place de la Concorde, a su en écarter tous ces symboles politiques toujours si fatals à la durée des monuments qu'ils décorent; et, si nous n'approuvons pas entièrement tous les plans de M. Hittorff; si nous ne cherchons pas à défendre cette profusion de dorures qui ne nous parait pas tout-à-fait de bon goût; si nous regrettons qu'il n'ait pas donné un peu plus de hauteur aux piédouches qui supportent les vasques, et un peu plus de largeur aux bassins inférieurs, nous dirons toutefois que l'ensemble de la place de la Concorde est aujourd'hui véritablement magnifique, et que ses fontaines sont supérieures à tout ce que Paris renferme dans ce genre; j'excepte cependant la fontaine des Innocents, qui, moins heureuse comme composition, n'en sera pas moins toujours un de nos plus précieux monuments, grâce aux admirables sculptures de Jean Goujon.

Ernest Breton.

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

En 1784, outre les maîtrises religieuses dont toutes les cathédrales de la France étaient pourvues, une école spéciale de chant fut créée à Paris, par les soins du baron de Breteuil, ministre de Louis XVI. Déjà, depuis l'année 1774, la direction de l'Académie royale de musique avait fondé une école semblable, à son magasin de la rue Saint-Nicaise. Cependant ces deux institutions produisirent peu de sujets remarquables; et, par suite des événements de 89, elles furent entièrement abandonnées. Les maîtrises, pépinières musicales d'où sont sortis la plupart des artistes dont s'honorait la France pendant des siècles précédents, furent abolies à la même époque.

Mais un homme qui méritera éternellement la reconnaissance de tous les amis de l'art musical, M. Sarrette, afin de ne pas priver notre pays du progrès civilisateur musical, obtint la direction du corps de musique de la garde nationale parisienne, et réunit autour de lui tout ce qu'il y avait d'artistes recommandables dans Paris. La garde nationale ayant cessé d'être soldée en janvier 1792, M. Sarrette fut autorisé, quelques mois après l'exécution de cette mesure, à fonder dans la capitale une école gratuite de musique; et c'est à sa création que la France dut de ne pas avoir à regretter la perte de ses plus grands musiciens.

Jusqu'en 1795, le but de l'école de musique fut d'alimenter d'exécutants les corps de musique des quatorze armées de la république qui sillonnaient l'Europe en tous sens; mais une loi de la Convention régla définitivement l'organisation de l'école, qui prit dès cette époque le nom de *Conservatoire national de musique.*

Le budget du Conservatoire était de 240,000 francs; et cent quinze professeurs y enseignaient l'art musical sous toutes ses faces à six cents élèves des deux sexes, que la province et la capitale envoyaient étudier sous leur direction. Mais, au mois de septembre de l'année 1802, le ministre de l'intérieur réduisit le budget du Conservatoire à la somme de 100,000 francs; et, par suite de cette décision économique, le nombre des professeurs fut diminué.

Le Conservatoire n'était pas qu'une école de musique; lors de sa réorganisation en 1795, deux classes de déclamation y avaient été créées. L'une formait des sujets pour le Théâtre-Français; et les premiers acteurs tragiques et comiques leur enseignaient l'art de la scène; l'autre avait pour but d'alimenter nos deux théâtres lyriques. De plus, un pensionnat d'hommes et de femmes qui se destinaient aux théâtres de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, y était entretenu à grands frais.

En 1822 le pensionnat des femmes a été supprimé; et celui des hommes est le seul que l'autorité ait conservé à l'établissement du faubourg Poissonnière, mais en y mettant en vigueur un réglement sévère, quoique paternel.

A l'époque de la restauration, ce fut M. Perne, habile didacticien, qui remplit la place qu'occupait M. Sarrette, en qualité de directeur-fondateur du Conservatoire. Le successeur de cet administrateur, malgré son zèle à tâcher de bien diriger, ne put faire oublier son prédécesseur; et, soit faiblesse, soit que les circonstances ne l'aient pas secondé efficacement, M. Perne remit sa place entre les mains de l'autorité; et il fallut toute la fermeté du directeur actuel, le célèbre Cherubini, pour redonner la vie à ce grand corps musical, en y rétablissant une discipline sévère, sans laquelle aucune espèce d'administration n'est possible.

L'enseignement musical comprend, au Conservatoire : 1° la composition musicale et ses différentes branches, savoir : l'harmonie et l'accompagnement pratique de la partition au piano, le contrepoint et la fugue, et enfin la composition idéale; 2° tous les instruments à archet, enseignés par d'habiles professeurs; 3° tous les instruments à vent, depuis la flûte jusqu'au trombone; 4° le solfége, étudié par une myriade d'élèves; 5° la vocalisation et le chant; 6° le piano et la harpe; et 7° enfin la déclamation lyrique. Une classe d'ensemble, où s'étudient les chœurs, a été fondée par M. Cherubini.

En général, le Conservatoire qui, depuis trente ans, a produit d'excellents instrumentistes, à la tête desquels on doit placer particulièrement les élèves des classes de violon, n'a jamais pu former un chœur de voix dont l'exécution fût irreprochable. Cependant, parmi les élèves des classes de chant et de déclamation lyrique, cette institution peut citer avec orgueil Dérivis père et fils, Lafont, Massol, Wartel, Alizard et Levasseur, et Mmes Branchu, Him, Albert, Dorus-Gras, Falcon, Elian, Widemann, Félix Melotte, à l'Opéra; MM. Ponchard, Couderc, Révial, Fleury, Henri, Boullard, Wermelen Altarac, et Mmes Rossi, Henchoz, à l'Opéra-Comique.

Il faudrait nommer ici toutes nos célébrités instrumentales si l'on voulait citer les noms d'élèves du Conservatoire qui, de nos jours, ont acquis une réputation européenne. Les frères Herz, Kalkbrenner, Pradher, Montfort, Mansui, Lecoupey et Alkan se distinguent parmi les pianistes que le vénérable M. Adam y a formés; Lafont, Fontaine, les frères Habeneck, Battu, Tilmant, Darius, Gras, Allard, Clavel, etc., tous élèves des célèbres Baillot, Grasset et Kreutzer, sont assez connus du public dilettante; et, parmi les classes d'instruments à vent, Tulou, Guillou, Becquié, Dorus, Coche, Lauret, etc., ont acquis sur la flûte une belle réputation; et les deux premiers de ces artistes recommandables ont enseigné, à leur tour, les deux seconds. M. Beer a déjà formé d'excellents élèves de clarinette; et M. Gebauer a obtenu d'éclatants succès en donnant ses soins aux élèves Willem et Petit, bassonistes distingués. Les classes de cor, tenues par M. Dauprat et Meifreid, ont produit Gallay l'inimitable, et le jeune Pierret qui, sur le cor à piston, possède un talent de premier ordre.

Les élèves violoncellistes, dirigés par MM. Vaslin et Norblin, comptent, parmi eux, les Franchomme, les Chevillard, les Mercadier, les Rignault, les Seligmann,

les Hubert et les Desmarets, jeunes talents que l'arrivée en France de Batts, le violoncelliste belge, n'a pu faire oublier.

Parmi les compositeurs sortis du Conservatoire, nous avons moins de noms à citer; mais il faut observer que cette spécialité demandant, de la part de ceux qui l'embrassent, de l'imagination toujours, et du génie quand le ciel l'envoie, il est bien plus difficile de s'y faire une réputation durable que dans l'exercice d'un instrument quelconque. Hérold, qui remporta le grand prix de Rome en 1812, doit-être cité en première ligne; puis MM. Halévy, A. Adam, Berlioz, Leborne, Montfort, E. Prévost, A. Thomas, etc.

Une meilleure direction donnée aux études de composition musicale pourrait faire obtenir de plus heureux résultats au Conservatoire; mais cette branche importante de l'éducation musicale y est totalement abandonnée à elle-même. Non que nous révoquions en doute le talent élevé de professeurs tels que MM. Reicha, Lesueur, Paer, Caraffa, Benoît, Leborne, Berton, Halévy et Dourlan; mais la théorie seule domine dans les études qu'on fait faire aux élèves des classes de ces artistes renommés, et jamais la pratique ne vient éclairer leurs disciples sur les erreurs qu'une jeune inexpérience peut et doit naturellement commettre.

Un jeune élève du Conservatoire, qui aujourd'hui a l'honneur d'y enseigner le contrepoint et la fugue, y avait fondé en 1828 des *concerts d'émulation*, spécialement destinés à l'audition des essais des jeunes compositeurs et des instrumentistes de toutes les classes de l'Ecole royale de musique. Ces concerts obtinrent d'heureux résultats, car la plupart des jeunes lauréats du Conservatoire, depuis douze ans, reconnaissent devoir à ces exercices les succès qu'ils ont obtenus par la suite sur une scène plus vaste. Eh bien! l'élève fondateur, ayant demandé, en 1831, au ministre de l'intérieur d'assurer une somme de 400 fr. par an aux petits concerts, afin de les défrayer des dépenses qu'ils entraînaient, fut refusé sous prétexte d'*inutilité*. Et pas une voix au Conservatoire, pas même celle du directeur, ne s'éleva pour réclamer contre cette assertion!

Il y a des concours particuliers et publics chaque année au Conservatoire. Ils durent ordinairement huit jours, et réunissent, dans la grande salle des Menus-Plaisirs, une nombreuse et brillante assemblée.

Le Conservatoire est administré par un directeur, un contrôleur (inspecteur du matériel) et un comité d'administration. De plus, la commission de l'Opéra exerce un contrôle sur tous les actes du directeur et de son comité. Des examens semestriels ont lieu en juin et en novembre.

La moyenne des élèves des deux sexes qui fréquentent les classes est de 350 à 400. Il y a trente professeurs titulaires et trente-cinq adjoints qui, mesure injuste! ne sont rétribués en aucune façon par le budget de l'école. Tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, sont consacrés à l'étude. La journée scolaire est partagée en deux périodes de quatre heures chacune. Mais chaque spécialité n'est enseignée que tous les deux jours, afin de donner le temps aux

élèves d'étudier plus efficacement. Chaque classe, dont la durée est de deux heures, est fréquentée par huit élèves, ce qui réduit la leçon à quinze minutes pour chacun d'eux. C'est sans doute bien peu; mais il y a dans les classes du Conservatoire un maître plus grand que tous les professeurs réunis de la savante école; c'est l'émulation.

A. Elwart,

Professeur au Conservatoire de Musique, membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RECHERCHES SUR LES OUVRAGES DES BARDES DE LA BRETAGNE ARMORICAINE,

Par l'abbé de la Rue.

Le mémoire qui fait l'objet de ce rapport fut imprimé pour la première fois en 1815, à Caen; mais l'édition dont j'ai à vous entretenir est de 1817. Quoique ce travail ne soit pas nouveau, il n'en est pas moins digne de tout votre intérêt en ce qu'il répand un grand jour sur un point de critique littéraire resté jusque-là couvert d'une profonde obscurité. En effet, l'auteur prouve très bien, ainsi qu'il le dit lui-même, que, « longtemps avant les troubadours, il était, à l'occident du royaume, un peuple qui, parlant la langue des Celtes, avait aussi sa poésie particulière, poésie sans doute supérieure, puisqu'elle était écrite dans une langue fixée depuis tant de siècles; poésie infiniment précieuse pour nous, puisqu'elle pouvait offrir quelque point de contact entre la littérature française et la littérature primitive des Gaulois. »

L'abbé de la Rue constate l'existence des Bardes armoricains pendant les IVe, Ve et VIe siècles, d'abord par le témoignage d'auteurs latins contemporains, puis par celui des Trouvères qui reconnaissent leur avoir fait des emprunts très fréquents, ainsi que cela résulte d'un grand nombre de citations textuelles, d'après leurs ouvrages tant imprimés que manuscrits qu'il a consultés dans les bibliothèques d'Angleterre et dans la Bibliothèque royale de Paris.

Venance Fortunat, évêque de Poitiers, parmi les auteurs du temps, dit qu'aux lieux où la langue des Romains n'était pas en usage, les grands personnages avaient encore leurs bardes, lesquels composaient un genre de poésie que, dans une lettre à Grégoire de Tours (liv. Ier, ép. Ire), il nomme *lais barbares*,

ces pièces n'étant pas écrites en latin, et que les bardes chantaient en s'accompagnant avec une harpe :

BARBAROS LEUDOS *harpa velidebat.*

Puis, dans une autre lettre adressée à Lupus, comte de Champagne (liv. VII, ép. I), auquel il fait hommage de ses vers, il fait entendre qu'il laisse à la poésie des barbares, c'est-à-dire des bardes, à le célébrer dans ses *lais*, et qu'ainsi ces chants divers ne formeront ensemble qu'un seul éloge, mais diversement exprimé, diversement chanté :

Nos tibi versiculos, dent barbara carmina leudos,
Sic variante tropo, laus sonet una viro.

Et ailleurs il désigne plus positivement les bardes armoricains : « Que la lyre achilléique des Grecs et des Romains, que la harpe des barbares et la *rote* des Bretons chantent à l'envi votre valeur et votre justice ! »

Romanusque lyrâ, plaudat tibi barbarus harpâ,
Græcus achillicâ, chrotta britanna canat.

Sidoine Apollinaire (liv. VII, ép. 2) parle des *lais* bretons dans un sens analogue.....

D'où l'abbé de la Rue conclut avec raison que les bardes gaulois, poètes, chantres et historiens de leur nation, eurent des successeurs dans les poètes armoricains du moyen-âge; et que les poésies appelées *lais* de ceux-ci appartiennent incontestablement à la littérature celtique des premiers, puisque ces pièces étaient composées dans les mêmes vues et chantées sur les mêmes instruments. Il prétend que le mot de *lais*, par lequel on a désigné les poésies des bardes armoricains, qui se référaient, soit à l'histoire gauloise, soit à des faits héroïques et traditionnels, plus ou moins connus de leurs contemporains, ne se trouve pas dans les dictionnaires celto-bretons. Mais il le reconnaît dans l'irlandais *liod* et *laoi*, dans le teuton *lied*, dans l'anglo-saxon *leod*, et dans le latin de la décadence *leudus*; car, dans toutes ces langues, il signifie pièce en vers, faite pour être chantée. Les poètes gallois ou calédoniens, dont la littérature était sœur jumelle de celle des bardes du continent français, employèrent ce mot dans le sens qui vient d'être dit. De la Rue met d'autant moins en doute la vérité historique de cette dénomination, appliquée aux poésies armoricaines de l'espèce dont il s'agit, que les Bretons et les Gallois honoraient les mêmes héros, célébraient également leurs belles actions, dans des langues presque identiques, issues d'une souche commune.

« La France a trop oublié la Gaule, dit M. de Brizeux dans sa notice sur notre savant collègue feu Legonidec (placée en tête de la seconde édition, récemment publiée, de la grammaire celto-bretonne de ce dernier); et cependant, poursuit-il, la France trouverait en Armorique la source première de sa langue et même de sa littérature. » La première partie de cette opinion de M. de Brizeux,

celle qui concerne la source première de notre langue, rentre dans la question que j'ai développée et soutenue dans les deux dernières séances du Congrès historique de cette année, sur les éléments qui ont concouru à la formation du français actuel. En ce qui concerne notre littérature, dont les premiers rudiments lui viennent des bardes du moyen-âge, on oppose la perte de leurs monuments écrits, que Charlemagne avait fait rassembler. C'est là la grande et banale objection; mais elle est loin d'être aussi décisive qu'on le suppose communément; car, outre que les Trouvères eux-mêmes déclarent en mille occasions avoir profité de ces monuments, personne n'ignore non plus que plusieurs d'entre eux ont échappé au naufrage du temps, et nous sont parvenus.

Nous avons, en premier lieu, les poèmes d'Ossian, que tout le monde a lus. Si, dans leur course traditionnelle du IIIe au XVIIIe siècle, ils se sont chargés de quelques développements partiels, de quelques détails étrangers, qu'une critique impartiale et éclairée peut signaler, toujours est-il que l'intégrité fondamentale de ces poèmes est aujourd'hui unanimement et à bon droit reconnue.

Ceux du barde armoricain Guinclan ou Çwinklan, qui florissait vers le milieu du Ve siècle, et que lisaient dans le siècle dernier Grégoire de Rostrenem et dom Le Pelletier, dans l'abbaye de Landevenech, ont été retrouvés en entier il y a environ trois ans, par notre ancien collègue M. de la Villemarqué.

Taliesin, de Lywarchen, de Myrddin, célèbres bardes gallois des VIe et VIIe siècles, existent également; et leur authenticité a été mise hors de doute par le savant anglais Sharon Turner, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs.

D'un autre côté, Legonidec a traduit, comme vous savez, un mystère relatif à la vie de sainte *Nonn*, mère de saint Devy, dont il fixait la date au Xe siècle.

On a donc pu, sur tous ces documents, apprécier l'influence de la littérature gauloise sur la littérature française du moyen-âge, qui elle-même a été réflétée par celle de nos temps modernes.

Nous venons de voir que, durant le cours des dix premiers siècles de notre ère, la langue celtique, représentée par ses deux principales branches, la gaëlique et l'armoricaine, subsistait comme langue écrite, conservée avec plus ou moins de pureté en Angleterre et en France, puisque c'est dans cette langue qu'ont été composées les poésies galloises et bretonnes, dont le nom même a été adopté par nos poètes de la dernière période du moyen-âge; nous avons reconnu l'existence de la littérature gauloise des bardes, d'après les témoignages irrécusables que de la Rue a produits. Maintenant il va établir que cette littérature a directement concouru, sous le rapport poétique, aux premiers développements de la nôtre, par l'étude que les Trouvères ont faite des compositions armoricaines qui en étaient un élément essentiel. Il démontre jusqu'à l'évidence que les Trouvères ont connu les ouvrages des bardes armoricains ou bretons, qu'ils y ont puisé plusieurs de leurs sujets, même une partie de leurs idées et de leurs beautés.

Passons à l'exhibition des autorités que de la Rue invoque. Le trouvère Gau-

tier de Soignies, voulant exprimer combien son amour était trompé, en se berçant d'un fol espoir, dit :

Amor m'occit et tormente.
Je fais, je crois tele atente
Come li Bretons font d'Artur.

Tout le monde sait que cet Arthur, prince et héros de la Table-Ronde, a été célèbre dans les fastes traditionnels du moyen-âge; eh bien! tout ce que les Trouvères en ont raconté a été emprunté aux bardes armoricains, qui le représentaient comme n'étant pas mort et devant reparaître un jour. C'était une opinion populaire semblable à celle qui a eu cours dans nos campagnes sur Napoléon, qu'on ne croyait pas mort. Rutebeuf, Trouvère parisien, confirme le fait dans son *lai* de Brichemer :

En tele atente, mestu et faire
Com les Bretons font de lor roi.

Robert Wace, chanoine de Bayeux, qui avait romanisé en vers les chevaliers de la Table-Ronde, rappelle la fameuse bataille de Hastings, où les chevaliers bretons rivalisèrent de valeur avec les chevaliers normands de Guillaume-le-Conquérant; et, à cette occasion, il cite ceux des premiers qui habitaient les environs de la forêt de Brecheliant, tant vantée par les bardes armoricains, à cause du séjour des fées :

Et cil devers Brecheliant
Dont Breton vont savant fablant
Une forêt moult longue et leé
Qui en Bertaigne est mult loé.

Et dans son roman du Brut :

Fist roy Artur la Table-Ronde
Dont li Bretons dient mainte fable
. . . . . .

Un Trouvère anglo-normand, qui mit en vers le roman du roi *Horn*, fait connaître le goût des Gallois et des Irlandais pour les *lais* armoricains; il célèbre la gloire que leurs poètes avaient acquise en accompagnant leurs chants avec la harpe, et il assure que ceux-ci imitèrent ce genre de poésie de leurs confrères, les bardes armoricains, dans la composition de leurs chants guerriers :

Si cum font cil Bretons de tel fait custumiers,
. . . . . .
Moult scut de *lais*, moult scut de notes.

Dans le roman de Tristan de Léonois, mis en vers français d'abord par La Chèvre de Reims, et non par Chrestien de Troyes, comme on le croit communément, dont la version est perdue, et ensuite par Thomas Erceldon, Trouvère

anglo-normand, roman qui a été composé d'après les *lais* bretons, Tristan lui-même se vante d'avoir appris à Isolt, sa mie, l'art de chanter ses *lais* en s'accompagnant sur la harpe :

Od ma harpe me délitoie;
Bientôt en oist parler
Ké mult savoie bien harper;
Bons *lais* de harpe vous apris
Lais bretons de nostre pays.

Chrestien de Troyes lui-même, dans le début de son roman du *Chevalièr au lion*, fait entendre qu'il a pris le fond de son ouvrage dans les poésies des bardes armoricains : « Si je m'accorde tant avec les Bretons, dit-il, c'est qu'ils ont conservé par leurs chants la mémoire des hommes qui s'honorèrent par de belles actions. » Voici ses propres paroles :

Si m'acort de tant as bretons
Quar toujors durra li renons,
Et par els sont amanteu
Li bon chevalier eslen
Qui a enor se travillierent.

Un Trouvère anonyme du XIII, siècle qui a traduit en vers le célèbre *lai de Graalen Môr* que, selon lui, on chantait dans toute la Bretagne, s'exprime ainsi :

L'aventura du cavalier,
Come il s'en ala o sa mie,
Fut par toute Bretaigne oie;
Un *lai* en firent li Bretons
Graalen Môr l'appela on.

Ce *lai* se chantait encore du temps de la Ligue; et celui de *Arroué Graalen zô eunix bez* fait toujours les délices des campagnards bretons, dans la mémoire desquels la tradition l'a conservé.

Dans ce même siècle, Marie de France reproduisit en vers français un grand nombre de lais armoricains, dont on trouve la collection manuscrite dans la bibliothèque harléienne, sous le n° 978. Marie a mis en tête de sa version une préface qui parait adressée à Henri III, roi d'Angleterre, où elle rend hommage aux anciens Bretons, pour avoir maintenu une coutume à laquelle on doit le souvenir de faits historiques intéressants, et dont il ne resterait plus aucune trace sans elle :

Moult ont été noble barun
Cil de Bretaigne li Bretun;
Jadis souleint par proesse,
Par curteisie et par noblesse
Des aventures qu'ils oieint
Ki à plusieurs gens avenoient
Faire des *lais* par remembrance.
. . . . . .

Ces citations, tirées de l'excellent mémoire de de la Rue, qui en renferme une foule d'autres, sont bien faites pour exciter le régret des amis de nos origines littéraires sur la perte de la plupart des anciens monuments de la littérature gauloise qu'elles rappellent; elles attestent aussi que la langue des Kymris ou Celto-Belges, postérieurement connus sous le nom de Celto-Bretons ou Armoricains, n'a jamais cessé d'être, non-seulement une langue vulgaire et parlée, mais une langue écrite. D'autre part, son analogie avec le rameau gaëlique, ou langue des Celtes-Gaels ou Galls, qui, en des temps très reculés, s'établirent au nord des iles britanniques, et auxquels se joignirent ensuite des colonies de Kymri armoricains, prouve que l'un et l'autre de ces rameaux appartiennent à la langue celtique pure, née, comme on sait, vers les régions de l'Asie septentrionale, langue que les laborieuses investigations des philologues modernes trouvent au même rang d'antiquité que le sanscrit, l'ancien zend et l'arabe, dont l'hébreu n'est qu'une modification très légère. Or l'affinité radicale aujourd'hui bien démontrée de ces langues antiques, dont toutes les autres ne sont que des dialectes évolutifs, ramène à la langue unique, à la langue antédiluvienne, comme l'appelle le savant Klaproth, que parlaient les tribus noachites avant la confusion de Babel, ce qui est d'ailleurs conforme à ce que rapporte l'Ecriture-Sainte, à laquelle il faut toujours recourir pour trouver la vérité que les opinions humaines n'obscurcissent que trop souvent, lorsqu'elles dédaignent cette imposante et respectable autorité.

Je ne puis m'empêcher, avant de finir mon examen peut-être trop long, de soumettre à mes lecteurs quelques réflexions sur une omission de de la Rue, dont l'objet pourtant paraissait de nature à devoir entrer occasionnellement dans le cadre de ses recherches. Je veux parler de la fameuse question des langues d'*oc* et d'*oil*, dont on a fait tant de bruit. La raison en est, sans doute, que la division en deux groupes principaux des idiomes formés par la dégradation successive de la langue gallo-celtique, nommée par les Franks langue romaine ou romane rustique, n'a aucun fondement réel, car elle repose sur une erreur de fait manifeste, propagée de confiance, comme tant d'autres d'un genre analogue. Mise en crédit dès le Xe siècle selon les uns, et selon d'autres à partir seulement du XIIIe, l'erreur consiste à avoir cru qu'à ces époques la particule affirmative *oui* aurait été représentée par celle d'*oc* dans les provinces au-delà de la Loire, et par celle d'*oil* dans celles en-deçà. Rien de moins exact qu'une telle opinion, et rien de plus inconséquent que de la voir reproduire tous les jours dans une infinité de livres, sans aucune espèce d'éclaircissement qui puisse en faire apprécier la valeur historique et littéraire. Ayant voulu remonter à son origine, je me suis livré, dans cette vue, à quelques recherches dont je consigne ici le résultat, en preuve de la qualification d'inexacte que j'ai donnée à cette opinion.

Guienne et Aquitaine, dit M. Eloy-Johanneau, dans son *Vocabulaire étymologique*, sont un même mot différemment prononcé, ou, si l'on veut, deux expressions ayant un sens identique, puisqu'elles viennent également du latin *Aquitania* synonyme d'*Occitania*, que l'on prononçait *Okkitania* et *Akkitania*. C'est

par conséquent d'Occitanie, traduction d'*Occitania*, précédé de la désignation localisative : langue de... pour pays de..., que s'est formé le nom langue d'*oc*, par contraction ou syncope de langue d'Oc-citanie, en basse-latinité *lingua occitana*, et non de la prétendue division en langue d'*oc* par rapport aux provinces du midi de la France, et en langue d'*oil* par rapport à celles du nord; car jamais *oc* ni *oil* n'ont signifié *oui* dans aucun patois de ces provinces, comme l'ont gratuitement supposé les premiers auteurs de cette double étymologie. Voici comment le dictionnaire languedocien s'exprime à ce sujet : « Quelle que soit l'origine du mot Langued'*oc*, il est certain qu'on ne connaît aujourd'hui que trois manières de rendre la particule affirmative *oui*; savoir : *oui*, comme en français, *oï* et *o*. » Il est donc plus naturel de penser que le mot de Langued'*oc* vient de son nom *Occitania*, quand on le trouve représenté par *lingua occitana* dans le moyen-âge. Ainsi, Langued'*oc*, langue d'Occitanie, *lingua Occitaniæ*, *Occitania*, *Aquitania*, Aquitaine, Aquienne, Guienne, soit les deux anciennes provinces de Languedoc et de Guienne, ne sont que le même nom, comme je l'ai dit plus haut, d'une même contrée, qui autrefois, sous la désignation collective d'*Occitania*, ne formait qu'une seule province du vaste empire des Gaulois.

Voilà ce qui explique, suivant moi, 1° le silence de de la Rue sur la ridicule distinction faite des langues d'*oc* et des langues d'*oil*; 2° l'origine du nom de Languedoc en tant que circonscription territoriale; 3° celle du mot de langue de *oc* ou langue d'*oc* en tant que se rapportant à des langages usuels dans lesquels la particule *oui* aurait été prononcée *oc*, puisqu'il est vrai que jamais les Troubadours, à ma connaissance du moins, n'ont employé cette dernière particule dans ce sens, pas plus que les Trouvères celle d'*oil*.

Je me résume : de la Rue, dans l'ouvrage dont je viens de rendre compte, s'est proposé de prouver que les poètes armoricains des premiers siècles de l'ère chrétienne étaient de véritables bardes; qu'ils avaient conservé les traditions primitives de la littérature celto-gauloise, mise en contact avec la littérature française par les Trouvères de la dernière période du moyen-âge. Suivant moi, il a atteint ce but de manière à ne laisser aucune prise au doute et à rendre vaine toute controverse sur le triple fait qu'il a si complètement dévoilé. J'ajoute que cet ouvrage curieux peut être utilement consulté par tous ceux qui s'occupent de nos origines littéraires, même de linguistique et d'ethnographie nationale.

P. Trémolière,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 1er avril 1840, la première classe de l'Institut Historique (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. J. Ottavi; 25 membres sont présents.

Il est fait hommage à la classe de la dernière livraison des *Archives curieuses de la ville de Nantes*, par M. Verger, et d'une *Critique de l'Histoire de France de M. Michelet*, par M. le baron Nougarède de Fayet.

Rapport de M. E. G. de Monglave au nom d'une commission chargée d'examiner les titres de M. Louis de Baecker, de Bergues (Nord), qui se présente pour une place de membre correspondant. — Cette candidature, appuyée sur des titres vraiment historiques, est acueillie favorablement.

M. Alph. Fresse-Montval demande que le rapport de M. de Monglave soit envoyé au comité du journal.

M. E. G. de Monglave préférerait qu'on envoyât à ce comité le manuscrit de M. de Baecker sur le *Séjour de Louis XIV en Flandre*.

M. Dufey (de l'Yonne) appuie l'opinion de M. de Monglave.

M. Fresse-Montval persiste dans la sienne.

M. Leudière présente quelques observations auxquelles répond M. le secrétaire-perpétuel.

M. le président met aux voix :

1° La candidature de M. de Baecker, qui est admise à l'unanimité, sauf le recours à l'assemblée générale.

2° La lecture, dans une prochaine séance de la première classe, du manuscrit qu'il nous a adressé. — Adopté.

M. Ottavi lit un rapport fort intéressant sur le beau travail de M. Henri Prat, intitulé : *Pierre l'Ermite ou la première croisade*, travail qui, avant l'impression, avait été honoré des conseils et des suffrages de M. Guizot, juge si compétent en pareille matière.

M. Dufey (de l'Yonne) demande le renvoi du rapport de M. Ottavi au comité du journal.

M. E. G. de Monglave appuie ce renvoi. Il a lu attentivement le volume de notre honorable collègue, et pense que c'est là un titre de gloire, et pour l'auteur, et pour l'Institut Historique qui s'énorgueillit de le posséder dans son sein.

M. le baron de La Pylaie est du même avis.

Le renvoi au comité du journal est prononcé unanimement au scrutin secret.

M. Ernest Breton, après avoir communiqué à la classe quelques rapports qu'il

déclare sans importance, lit un travail, plein de curieuses recherches sur, l'*Histoire de la ville de Beauvais*.

La discussion est ouverte sur ce mémoire; y prennent part MM. Dufey (de l'Yonne), Leudière, le marquis de Gras-Preignes et N. de Berty.

M. de Monglave demande le renvoi au comité du journal.

M. Ernest Breton rappelle que le comité central des travaux, après avoir chargé plusieurs membres de recherches sur l'histoire de certaines villes de France, a voulu que tout ce qui, dans ce travail, aurait trait à l'histoire des faits, fût lu à la première classe (*Histoire de France*), et tout ce qui concernerait les monuments, à la quatrième (*Histoire des beaux-arts*), afin que ces deux mémoires, réunis en un seul et refondus, vinssent ensuite à une prochaine assemblée générale pour y être accueillis ou rejetés au scrutin secret.

L'orateur désire que les prescriptions du comité central des travaux soient ponctuellement exécutées. — Adopté.

M. Ch. Favrot est appelé à la tribune pour y lire un rapport sur un volume intitulé *les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez au XVIe et XVIIe siècles*, par Auguste Bernard. — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. Dufey (de l'Yonne) sur le premier volume d'une *Histoire de l'ancienne province de Gascogne, Bigorre et Béarn*, de M. Loubens.

M. Dufey fait l'éloge de l'auteur, homme de persévérance et de courage, qui, pour arriver au but de ses efforts, a entrepris d'immenses recherches, et s'est imposé de cruels sacrifices. Du succès de ce premier volume dépend, dit le rapporteur, l'apparition du second. Vous pouvez avec confiance encourager M. Loubens; son livre se recommande par des qualités réelles.

M. E. G. de Monglave confirme ce que vient de dire M. Dufey (de l'Yonne). Il a été témoin des veilles laborieuses de M. Loubens. Il l'a vu avoir foi en sa mission, et la poursuivre avec une constance qui doit obtenir son prix.

Le rapport est, à l'unanimité, renvoyé au comité du journal.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est réuni le mercredi 8 avril, sous la présidence de M. Leudière; 27 membres étaient présents.

M. Espic, de Sainte-Foix (Gironde), entretient la classe de quelques améliorations administratives dont l'Institut lui parait susceptible. (Renvoi au conseil.) Il nous adresse son *poëme* inédit *de la Famille*, en latin et en français. (Renvoi à M. Vincent pour un rapport.)

Hommages à la classe du dernier numéro de la *Tribune de l'enseignement*, et de trois ouvrages de M. Marcella, intitulés : 1° *Moyen-âge et XIXe siècle, analyse de la méthode systématique d'enseignement des langues, appliquée au grec ancien et moderne, et du jardin des fausses racines;* 2° *Méthode systématique de l'enseignement des langues;* 3° *Même méthode, mécanisme du grec ancien;* avec

les rapports de deux sociétes savantes. (Renvoi à M. Jacomy Regnier, pour un examen.)

M. Leudière fait un rapport verbal sur le *Manuel pratique de rhétorique*, et sur des *Réflexions concernant l'enseignement secondaire en France*, par M. Boulet.

Le rapporteur déplore la fermeture de l'établissement que M. Boulet dirigeait avec tant de zèle, bien qu'il ne soit point partisan de l'emploi du latin dans les conversations et dans les rapports journaliers des élèves, emploi qui, du reste, n'est pas nouveau, et auquel, comme en beaucoup d'autres choses, il préfère l'usage qui a prévalu.

M. E. G. de Monglave émet le vœu que M. Leudière écrive son rapport, et qu'il soit renvoyé au comité du journal. — « Puisse, dit-il, cet empressement de notre part consoler notre collègue de sa disgrâce! »

M. Ottavi, appuyant avec chaleur ce renvoi, remonte à de hautes considérations sur la matière.

M. Deville appuie également le renvoi.

M. le comte Le Peletier d'Aunay pense qu'on ne peut voter sur un rapport qu'après que la lecture en a été faite.

MM. Vincent et Ernest Breton invoquent des précédents contraires.

Le rapport de M. Leudière est, au scrutin secret, renvoyé unanimement au comité du journal.

M. Ernest Breton fait un rapport verbal sur une traduction manuscrite de notre collègue, M. l'abbé Malavergne, aumônier de l'ambassade de France à Rome, *Sur les progrès de la littérature en Italie, et particulièrement sur le style, que doit avoir aujourd'hui un bon écrivain.*

Apres une discussion à laquelle prennent part MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Ernest Breton, Deville et E. G. de Monglave, la classe vote le dépôt du manuscrit aux Archives.

L'ordre du jour appelle la discussion sur cette question posée par le comité central des travaux : *Quelles fins s'est proposées l'art théâtral, et quels moyens a-t-il employés pour y parvenir?*

M. F. Alix entre dans de graves considérations sur la matière. Il apprécie avec tact la ligne de démarcation qui sépare les deux écoles classique et romantique, et appuie, en grande partie, les conclusions déduites dans une précédente séance par M. Ottavi.

M. N. de Berty s'élève contre le théâtre en général, et surtout contre le théâtre moderne. Il se demande quel père peut aujourd'hui sans danger y conduire sa fille; quel est même l'homme se respectant un peu qui peut lui-même y aller sans s'être enquis d'avance de la pièce qu'on jouera. Il n'est pas plus partisan des mœurs des comédiens, dans lesquels il voit de singuliers professeurs de morale. Trop dépréciés jadis, ils sont peut-être trop estimés aujourd'hui...

M. Alph. Fresse-Montval, moins exclusif que le préopinant, ne foudroie pas,

comme lui, pêle-mêle, comédies et comédiens modernes. Il y a un choix à faire. L'orateur trace une théorie lucide et entraînante des deux genres.

M. Dufey (de l'Yonne) défend les comédiens et les comédies, surtout celles de l'époque révolutionnaire, qu'il présente comme des chefs-d'œuvre respirant la plus saine morale. Il blâme fortement l'école romantique, mais il la croit fort innocente des crimes dont on l'accuse. Ainsi, à une époque qui n'est pas encore très éloignée, Voltaire et Rousseau étaient les boucs émissaires de tous les péchés du peuple français.

M. E. G. de Monglave ne partage pas toute l'opinion du préopinant sur le théâtre révolutionnaire. Il demande quels chefs d'œuvre il a laissé, quelles vertus, autres que les vertus patriotiques et guerrières, il a propagées. Quelle école morale que celle de la *Mère coupable*, des *Visitandines*, des *Victimes cloîtrées!* « Laissons, dit-il, à chaque époque ses gloires, mais ne lui en attribuons point auxquelles elle n'a aucun droit. Le lot de la Convention est assez beau. Elle peut, sans s'appauvrir, refuser le bagage d'emprunt qu'on lui offre. »

Revenant à la question, l'orateur ne croit plus l'école classique possible aujourd'hui; et le romantique n'en n'est, suivant lui, qu'aux premiers vagissements. « Il n'y a rien, dit-il, de stationnaire dans la nature physique et morale; tout se modifie et change ici-bas; et vous voulez que le théâtre, cette haute expression de l'humanité, ne change pas aussi? Vous voulez, à tout jamais, nous emprisonner dans la forme grecque et latine? C'est impossible! »

M. de Monglave préfère au drame nouveau, avec ses inévitables incestes et ses adultères, le vrai mélodrame du boulevard, tel qu'on ne le joue plus, avec ses marches, ses ballets et ses combats au sabre. Il s'élève sans pitié contre ces innombrables usines parisiennes où le vaudeville s'élabore en commun, à la vapeur, comme autre part le drap et le calicot; pauvre vaudeville tout-à-fait en dehors de nos mœurs, de notre société; canevas sans portée, se déroulant inévitablement par un mariage; dialogue à cliquetis; couplets dont l'air est le même pour le beau temps ou l'orage, la joie ou le désespoir, le sommeil ou la mêlée...

Il croit les comédiens meilleurs en général que ceux qui leur font des pièces, et cite plusieurs hommes et femmes de théâtre accueillis partout, car il en est qui sont recommandables, non-seulement par leurs mœurs, mais même par leur piété.

M. Ottavi résume la discussion de cette séance avec son habileté ordinaire. Il demande qu'elle continue lors de la réunion du mois prochain. — Adopté.

*** La cinquante-septième assemblée générale de l'Institut Historique, *séance extraordinaire*, a eu lieu le vendredi 10 avril 1840, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay; 42 membres sont présents.

M. le secrétaire-perpétuel lit la correspondance :

M. Gustave Vielliard annonce qu'il va fixer sa résidence à Verdun. Il regrette de ne pouvoir plus assister à nos séances, mais il lira avec intérêt le journal de

la Société, et s'estimera toujours heureux de pouvoir, dans la localité qu'il va habiter, correspondre avec ses collègues. Il insiste pour que l'Institut Historique publie la liste de ses membres. — Renvoi au conseil.

La Société de Géographie annonce à l'Institut Historique qu'elle tiendra sa première assemblée générale de 1840, sous la présidence de M. le baron Tupinier, à l'hôtel-de-ville de Paris, le vendredi 10 avril. Elle envoie à l'Institut Historique des invitations. — L'Assemblée regrette de n'en pouvoir profiter, la présente réunion ayant lieu au même instant. Elle vote des remerciements à *la Société de Géographie.*

M. Cousin, ministre de l'instruction publique, écrit le 1er de ce mois aux membres du conseil, qu'il a reçu la lettre que le conseil lui a écrite pour le féliciter de son avènement au pouvoir. Il est fort touché, dit-il, des sentiments dont on lui adresse l'expression, et serait heureux que ses occupations lui permissent de nous en remercier tout de suite, de vive voix; mais elles l'obligent à différer ce plaisir et à nous prier de lui faire connaître par écrit l'objet dont nous désirons l'entretenir.

M. le secrétaire-perpétuel, rappelant les rapports agréables que l'Institut Historique a eus avec M. Villemain, et même avec M. de Salvandy, annonce que le conseil, avant de répondre officiellement à M. Cousin, a chargé un de ses membres, qui a eu des relations directes avec lui, M. J. Ottavi, président de la première classe, d'une démarche officieuse auprès du nouveau ministre.

Sept volumes ou brochures sont offerts à l'Institut Historique. On remarque dans le nombre l'*Almanach d'Arezzo*, pour les années 1836, 37, 38 et 39, œuvre de notre collègue le lieutenant Oreste Brizzi, laquelle rappelle quelquefois notre *Annuaire du bureau des longitudes.* — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Il est donné lecture des titres de M. Louis Baacker, de Bergues (Nord), auteur des *Chroniques de Groenberg*, de *Louis XIV en Flandre,* et qui se présente pour remplir une place de membre correspondant à la première classe (*Histoire générale et Histoire de France*). M. de Baecker est admis par la voie du scrutin secret.

On passe à l'élection du président annuel de l'Institut Historique.

Après une discussion sur les titres des candidats, discussion à laquelle prennent part MM. Leudière, Dufey (de l'Yonne), Ernest Breton et Pigalle, on passe au scrutin secret; 42 membres prennent part au vote, majorité 22. Au premier tour, M. le baron Taylor, auteur du *Voyage historique et pittoresque en France,* et de plusieurs autres écrits, M. Taylor à qui nous devons l'obélisque de Louqsor et le musée espagnol, obtient 56 voix. Les autres sont réparties entre MM. de Lamartine, J. B. de Bret, Buchez et l'abbé Badiche.

En conséquence, M. le baron Taylor est proclamé président de l'Institut Historique.

M. E. G. de Monglave rappelle que dans la vingt-neuvième assemblée géné

rale (vendredi 24 février 1837), il fut arrêté, pour récompenser M. Michaud, l'illustre auteur de l'*Histoire des Croisades*, dont la présidence expirait, des peines qu'il s'était données pour la création de l'Institut Historique, qu'un titre de président honoraire perpétuel lui serait décerné d'une voix unanime; mais il rappelle aussi que, sur la proposition de M. le comte Armand d'Allonville, il fut bien convenu qu'à l'avenir ce titre ne pourrait être viager pour personne.

M. de Monglave lit un extrait du procès-verbal de cette séance, et en conclut que l'Institut Historique ne s'est pas interdit de nommer à son gré un président honoraire, puisque ses statuts constitutifs se taisent à cet égard. Il propose en conséquence, au nom du conseil, que M. le duc de Doudeauville, qui a aussi rendu de grands services à la Société, et qui l'a dignement présidée, soit élevé à ces nouvelles fonctions. (Assentiment général.)

MM. Bernard Jullien et le docteur Cerise demandent qu'on vote par acclamation. — Adopté.

La proposition de M. E. G. de Monglave est adoptée *à l'unanimité*, et M. le duc de Doudeauville proclamé président honoraire de l'Institut Historique.

La parole est à M. Ernest Breton pour la lecture d'un fragment intitulé *Un mot sur le jury d'exposition*.

M. Dufey (de l'Yonne) fait observer que le mal que signale notre collègue n'est pas nouveau dans les arts; que divers systèmes ont été proposés à diverses époques, mais que l'heure avancée ne nous permet pas de les discuter aujourd'hui. « Le jury d'exposition, dit l'orateur, n'a pas toujours existé; et il fut un temps où il était choisi par l'assemblée générale des artistes. »

M. Dufey (de l'Yonne) propose le renvoi au comité central des travaux.

M. E. G. de Monglave préfère le renvoi à la quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*). — Adopté.

La parole est à M. Ottavi, choisi par le comité central des travaux pour présenter à cette séance la question de *la nécessité de constater la filiation historique des idées*.

L'orateur déclare n'avoir point préparé de discours écrit; il se borne à présenter de simples observations, et invite ses collègues à les combattre s'ils ne les approuvent pas. « On se vante toujours, dit-il, de suivre le mouvement du siècle; tout, prétend-on, change et se modifie autour de nous; mais que répondraient ces soi-disant novateurs, si nous leur prouvions qu'ils ne sont souvent que des copistes, des plagiaires, des hommes rétrogrades; si nous leur disions, par exemple : vos plaintes sur la monotonie de notre versification ne sont pas nouvelles; il y a longtemps qu'on éprouve le besoin de la modifier et de remonter du XVIIIe siècle au XVIe, comme les prosateurs prétendent qu'ils doivent revenir à Froissard, à Joinville, au moyen-âge. En relisant Fénélon, je trouve qu'il a soulevé absolument les mêmes questions dans sa fameuse lettre, aujourd'hui trop ignorée, à l'Académie, quand il soutenait si timidement les anciens contre les modernes. Et Lamothe, et Fontenelle, et Charles Perrault n'étaient-

ils pas aussi de grands novateurs? Ainsi que Chateaubriand, de nos jours, ne plantaient-ils pas hardiment leur drapeau, non sur le terrain de la civilisation passée, mais sur celui de la civilisation de l'époque?

« Le parler du XVIe siècle, dit Fénélon dans sa lettre, est court, naïf, pittoresque. » Il blâme l'allure massive de notre vers alexandrin, et soutient qu'à l'exception de Malherbe, tous nos poètes ont été garrottés. Certes nos romantiques eussent été bien plus forts, le jour du combat, s'ils eussent paru dans la lice armés des paroles de Fénélon; de Fénélon, qui s'inclinait devant l'autorité des préceptes d'Horace. Pourquoi, en effet, n'y aurait-il pas dans les idées morales et littéraires une filiation établie comme dans les sciences physiques? L'Académie des sciences est un immense atelier en permanence, qu'ont illustré les travaux successifs de Delambre, de Bailly, de Cuvier, de tant d'autres. Pourquoi les branches de la littérature, de l'histoire, de la morale n'obéiraient-t-elles pas également à une loi continue de développement normal?

« Je le répète, la question des romantiques n'est pas nouvelle. Quand elle a été inscrite à l'ordre du jour du XIXe siècle, on a eu tort de ne pas se rappeler la vieille querelle des Anciens et des Modernes. Au lieu de s'occuper de mots bizarres, d'enjambements systématiques, il eût fallu creuser la question. Chateaubriand, qui a dit que la littérature chrétienne était progressive et supérieure à la littérature ancienne, Chateaubriand semble ne s'être pas douté du travail de Lamothe. Ainsi beaucoup de travaux se refont, qui coûteraient beaucoup moins de peines si les points de départ étaient connus, si l'on regardait seulement en arrière. Par exemple, l'idée du progrès, dont on a tant parlé, n'est pas du XVIIIe siècle; vous la retrouverez tout entière dans une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal. Il n'est question là, il est vrai, que du progrès dans les sciences, mais il n'est pas difficile d'étendre cette donnée plus loin; puis Pascal n'est pas le seul qui en ait parlé : Mallebranche était du même avis quand il faisait la guerre aux Anciens, par conscience et non par tradition; quand il méritait d'être rappelé à l'ordre par Arnault et Bossuet; quand il disait enfin, avec tant d'esprit et de vérité : « Ce ne sont pas eux qui sont les Anciens, mais nous; car le monde est aujourd'hui plus vieux de deux mille ans qu'au temps où ils vivaient. »

L'orateur rend hommage au beau travail de notre collègue M. Buchez, qui a pour titre : *Introduction à la science de l'histoire.* Il regrette seulement que l'auteur n'ait pas eu assez d'espace pour s'étendre. En suivant cette marche, on s'épargnerait beaucoup d'exagérations, beaucoup d'enfantements laborieux, d'idées incomplètes ou fausses. M. Augustin Thierry a jeté, lui aussi, un regard en arrière sur les travaux de Mézeray, de Boulainvilliers, de Mlle de la Lézardière, de ses contemporains comme de ses prédécesseurs. M. le docteur Broussais, quand il cherchait à féconder une grande idée à lui, jeta également les yeux en arrière dès qu'il se vit attaqué. Le grand Cuvier eût été éminemment propre à accomplir avec éclat cette haute mission pour l'histoire des sciences naturelles. Par malheur le temps lui manquait, le conseil d'Etat l'absorbait; j'en

appelle à vos souvenirs, à tous, il faisait même son cours assez mal dans les dernières années de sa vie. Si la science y a perdu, je doute que le conseil d'Etat y ait beaucoup gagné.

« En me résumant, dit M. Ottavi, je propose formellement que les recherches à faire en cette enceinte dans les sciences morales soient soumises au procédé qui régit les recherches dont les sciences physiques et mathématiques sont l'objet. Mon idée, je le répète, est de la plus haute importance. Cherchons avec persévérance, et nous trouverons ! Faisons des travaux de nos prédécesseurs, non l'épilogue, mais le prologue de nos travaux ; fondons une vaste encyclopédie de l'humanité, redressons cette ligne trop longtemps tortueuse ; évitons les petits sentiers, créons l'histoire spiritualiste, le triomphe de l'homme sur la matière, et unissons, infatigables ouvriers de l'Institut Historique, nos laborieux efforts pour nous occuper sérieusement de l'historique des idées. »

M. E. G. de Monglave demande qu'un ordre soit établi pour les débats qui vont s'ouvrir. Il désire que la discussion ne commence qu'à la prochaine assemblée générale de la fin du mois. Aujourd'hui le temps serait trop court pour la mener à bonne fin. Nous avons encore une lecture de M. Bernard Jullien sur un autre sujet.

M. Dufey (de l'Yonne) propose le renvoi du mémoire de M. Ottavi au comité central des travaux.

M. le docteur Cerise regrette de ne pouvoir appuyer la proposition de M. Dufey. Il n'y a rien à envoyer au comité des travaux ; il n'y a pas de manuscrit, l'orateur a tout improvisé ; on ne pourrait statuer sur rien. Il y a là un immense sujet de controverse qui appelle de sérieuses méditations.

M. Cerise voudrait que M. le secrétaire-perpétuel rédigeât avec soin l'improvisation remarquable que nous venons d'entendre ; que, comme portion du procès-verbal, elle fût lue au commencement de la prochaine assemblée générale, et que la discussion s'ouvrît ensuite de bonne heure.

M. le secrétaire-perpétuel déclare qu'il s'entendra avec M. Ottavi pour la reproduction exacte de ce qui a été dit, et qu'il lui soumettra ses notes rédigées.

M. Ottavi accepte cette proposition.

M. N. de Berty demande que, pour mettre plus d'ordre dans la discussion, elle se fixe d'avance sur deux ou trois points bien distincts.

L'assemblée décide que la discussion aura lieu à l'assemblée générale de la fin du mois.

M. Bernard-Jullien lit un manuscrit fort curieux, fort savant, intitulé *le Jardin des Plantes, ou les vieux verbes français.* — Ce travail est renvoyé au comité du journal.

*** Troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) ; séance du mercredi 15 avril ; présidence de M. l'abbé Badiche ; 27 membres sont présents.

Hommages des dernières livraisons de *la Revue française et étrangère de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, par notre collègue M. Fœlix; *des Annales scientifiques de l'Auvergne*, et du *Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines; du Crédit en France*, par notre collègue M. Victor Courtet de l'Isle; d'un *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen;* et d'un mémoire sur la *peste qui désola Constantinople en* 1834, par M. le docteur Cholet.

M. Leudière fait un rapport favorable sur la candidature de M. le docteur Salles qui, par voie de scrutin secret, est admis à l'unanimité, sauf la confirmation de l'assemblée générale.

M. le secrétaire-perpétuel prévient la classe que deux de ses anciens membres, qui ont cessé depuis longtemps de faire partie de la société, MM. le docteur Blandet et Samuel Johnson, prennent, le premier dans ses ouvrages, le second dans les affiches de son cours, le titre de membre de l'Institut Historique, qui ne leur appartient plus. — La classe renvoie cette communication au Conseil, pour qu'il agisse conformément aux statuts.

M. Ch. Favrot lit un rapport sur le *Traité historique des Céréales*, par M. le docteur Victor Martin. Le rapporteur s'attache spécialement à la partie de ce travail qui rentre dans nos attributions. Il cite en particulier l'origine du *feu des ardents* au moyen-âge, et celle des *Rogations* qui, d'après l'auteur, nous viendraient des Romains. Il blâme seulement la manière incomplète dont l'ouvrage traite la partie chimique et toxicologique.

M. l'abbé Badiche conteste l'origine assignée aux *Rogations* par M. le docteur Victor Martin. Il ne la fait remonter qu'à saint Mammers, archevêque de Vienne en Dauphiné, qui les institua pour prier Dieu de faire cesser dans sa province les ravages de la famine et des loups.

M. Mary-Lafon combat l'opinion de M. l'abbé Badiche. Il croit que les chrétiens ont pris aux païens beaucoup de pratiques religieuses qui avaient jeté de profondes racines dans les populations.

M. l'abbé Badiche persiste dans son opinion.

M. E. G. de Monglave fait quelques observations sur l'origine du *feu des ardents*, dont a parlé M. Victor Martin. Cette qualification a été appliquée, suivant l'orateur, à des maladies fort diverses. Il cite entre autres celle qui assaillit dans les Gaules les Bourguignons qui, sous la conduite de leur prince Henri, allaient aider le roi d'Espagne à combattre les Maures, et dont il est question dans une ancienne charte conservée par d'Oihenart.

M. Ch. Favrot pense que cette maladie n'a aucun rapport avec celle que décrit le docteur Victor Martin.

M. Aguesse fait observer que le seigle ergoté produit encore une maladie analogue à celle dont il est question.

M. le président invite, au nom de la classe, l'honorable membre à recueillir et

écrire pour la prochaine séance les observations intéressantes qu'il vient de communiquer trop rapidement.

M. Aguesse accepte cette mission.

M. Mary-Lafon propose de charger trois membres de s'occuper de recherches sur l'origine et la nature du *feu des ardents*.

La classe adopte cette proposition, et charge le secrétaire-perpétuel de transmettre ce vœu à MM. les docteurs Cerise, Josat et Victor Martin, en les priant de se charger de cet important travail.

Le rapport de M. Charles Favrot est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal.

Lecture d'un rapport de M. Venedey sur le *Compte-rendu de la justice criminelle en France, publié par M. le garde-des-sceaux*.

M. Dufey (de l'Yonne) ne partage pas les opinions émises par M. Venedey sur les moyens à mettre en usage pour diminuer le nombre des crimes et des délits, et sur les causes auxquelles on a trop souvent coutume de les attribuer. Il rejette une grande partie des fréquentes récidives qui affligent la société sur l'idée impitoyable qui repousse de son sein tous les hommes que la loi a frappés, lors même que le repentir aurait touché leurs cœurs et qu'ils seraient redevenus honnêtes.

M. E. G. de Monglave voit dans l'état actuel de notre société de graves inconvénients aux remèdes que propose M. Dufey (de l'Yonne). Il croit plus efficace l'action des colonies intérieures de bienfaisance, comme celles des Pays-Bas, et les unions d'hommes et de femmes jadis frappés par la justice et aujourd'hui repentants. On ne détruit pas, en un instant, de vieux préjugés. La société rejette les fils et petits-fils de bourreaux, quoique purs de tout le sang versé par leurs aïeux. Elle repousse même encore les bâtards, quoiqu'ils ne soient certainement pas responsables de leur illégitimité.

M. Vincent ajoute quelques observations à celles du précédent orateur. Comme M. Venedey, il pense que l'insuffisance des salaires est la cause de beaucoup de vols, et qu'on devrait chercher, sans retard, les moyens de mettre un terme à ce mal qui ronge la société jusque dans ses entrailles. Il n'est pas d'opinion que les crimes contre les personnes soient moins généralement punis que ceux dont se plaint la propriété; et, si le contraire semble avoir lieu, c'est que le plus souvent les deux parties ont également des torts.

La classe renvoie le rapport de M. Venedey au comité du journal, avec mission de le resserrer si elle juge à propos d'en voter l'impression.

La séance est close par des observations de MM. l'abbé Badiche, Ch. Favrot, Leudière et E. G. de Monglave, sur le régime et l'immoralité des prisons en général.

*** Le mercredi 22 avril, séance de la quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*); présidence de M. Ernest Breton; 19 membres sont présents.

M. le docteur F. Cholet, de Beaune-la-Rolande (Loiret), demande à devenir membre correspondant de la classe. Il a commencé des recherches archéologiques pendant son séjour à Rome et à Naples, et a publié l'*Histoire de l'épidémie pestilentielle qui a désolé Constantinople en* 1834.

La classe vote l'affiche des titres de M. Cholet, et nomme pour rapporteurs de sa candidature MM. Haspel, Ferdinand-Thomas et E. G. de Monglave.

M. le secrétaire-perpétuel regrette de ne pas voir à la séance M. O. Mac'Carthy, chargé par ses collègues de la commission du salon de 1840, de présenter aujourd'hui un projet de rapport à la classe. Il demande que, vu l'urgence, le travail de M. Mac'Carthy soit renvoyé aux comités des travaux et du journal réunis au Conseil.

M. Elwart pense que publier le compte-rendu après la fermeture du salon c'est arriver trop tard; il préférerait, pour sa part, qu'il n'y eût pas de compte-rendu.

M. Dufey (de l'Yonne) est d'un avis contraire. L'usage constant de l'Institut Historique est de publier chaque année un compte-rendu du salon, considéré sous le point de vue artistique et historique. Il demande que les membres de la commission chargée de ce travail pour cette année se réunissent, et entendent le rapport avant qu'il soit renvoyé au Conseil et aux comités réunis.

M. E. G. de Monglave, prévoyant le cas où M. Mac'Carthy ne serait pas prêt, demande qu'alors M. Ernest Breton soit invité à ajouter un mot sur l'exposition de cette année, au travail dont il a été chargé sur le jury de peinture.

Le compte-rendu de M. Mac'Carthy est renvoyé au Conseil et aux comités réunis, qui prononceront sur l'insertion au journal. A défaut, le mémoire de M. Ernest Breton suivra la même route.

La classe, consultée sur le rapport du même membre relatif aux *monuments anciens et modernes, collection formant une histoire de l'architecture chez les différents peuples, à toutes les époques, publiés sous la direction de M. Jules Gailhabaud*, déclare ajourner cette lecture jusqu'à ce qu'un plus grand nombre de livraisons ait paru.

M. Ernest Breton lit la seconde partie de sa *Notice historique et artistique sur la ville de Beauvais*, dont la première partie a été lue à la première classe (*Histoire de France*).

L'ensemble, conformément à la décision du comité central des travaux, sera apporté à une prochaine assemblée générale.

M. Elwart lit une *Notice historique sur le Conservatoire de musique.*—Renvoi au comité du journal.

La même décision est prise pour *la Notice* de M. Ernest Breton *sur le jury d'exposition de* 1840.

*** La cinquante-huitième assemblée générale de l'Institut Historique a eu lieu le vendredi 24 avril 1840, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay; 35 membres sont présents.

M. le secrétaire-perpétuel lit la correspondance.

M. le duc de Doudeauville écrit qu'il a été extrêmement touché de la nouvelle marque de bienveillance que ses collègues lui ont donnée en le nommant à l'unanimité président honoraire de l'Institut Historique, en remplacement de M. Michaud. « J'en suis, dit-il, très fier, j'en suis surtout très reconnaissant. Veuillez le leur répéter, car la reconnaissance est aussi douce que sacrée pour moi. »

M. le secrétaire-perpétuel annonce que M. le baron Taylor l'a également chargé de remercier la société de l'honneur qu'elle lui avait décerné en l'appelant à la présidence. Il regrette que les préparatifs d'un prochain voyage en Asie ne lui aient pas encore permis de venir personnellement remercier l'Institut Historique en assemblée générale.

Notre collègue M. Gustave d'Outrepont, lieutenant au 11e léger, nous annonce la mort récente de son père, qui fut aussi un de nos premiers collègues. — M. le secrétaire-perpétuel déclare avoir, conformément aux usages, demandé à M. Gustave d'Outrepont des notes pour la biographie de son père, que nous insérerons dans un des prochains numéros de notre journal.

Cinq volumes ou brochures sont offertes à l'Institut Historique. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Il est donné lecture des titres d'un candidat présenté pour devenir membre résidant, par la troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*). C'est M. le docteur Salles (Girons) de Saint-Girons (Ariége), dont la candidature a été appuyée par MM. O. Mac'Carthy et le docteur Victor Martin, et le rapport fait par MM. Leudière, Fresse-Montval et E. G. de Monglave.

M. le docteur Salles est admis, au scrutin secret, à l'unanimité.

Le secrétaire-perpétuel annonce qu'une autre candidature est pendante. C'est celle de M. le docteur Cholet, de Beaune-la-Rolande (Loiret), présenté à la quatrième classe, dont l'affiche au tableau a été votée, et le rapport confié à MM. Haspel, Ferdinand-Thomas et E. G. de Monglave.

A l'instant M. Ottavi dépose sur le bureau une demande d'admission comme membre résidant en faveur de M. Robert (du Var), auteur d'un *Recueil de discours moraux et philosophiques* publiés en 1838 et d'une *Histoire de l'Émancipation graduelle de la nation française*, dont le premier volume seulement vient de paraître. M. Robert demande à faire partie de la première classe (*Histoire générale et Histoire de France*). Ses présentateurs sont MM. J. Ottavi et C. de Friess. — Renvoi à la première classe.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'improvisation de M. Ottavi traitant de la *nécessité de constater la filiation historique des idées.*

M. Ottavi pense qu'il importe de circonscrire d'abord le terrain sur lequel doit s'agiter la discussion, et de commencer par bien définir la filiation historique des idées. « Les sociétés humaines progressent, dit-il; un homme étant donné, une société étant donnée, il se forme en lui, en elle, une série d'idées essentielles

que vous retrouverez sous la tente de l'Arabe comme dans nos opulentes cités. Ainsi l'idée de la justice règne partout, mais elle progresse, et, quand vous la rencontrez de nouveau dans le cours des siècles, elle ne vous apparaît plus sous forme d'idée naturelle, d'idée première, mais comme parvenue à un développement successif, soumise à une application nouvelle. Elle est ainsi, à la fois, ancienne et moderne, elle satisfait ainsi, à la fois, et les partisans du progrès et les hommes amis de la tradition. Et notez bien que ce développement n'est pas dû au hasard, mais qu'il s'est opéré avec ordre, par degrés. Il n'est ni plagiaire, ni rétrograde; souvent il ignore ce qui l'a précédé, mais le progrès s'enchaîne à son insu; l'humanité a besoin de marcher en avant.

« Donc, avant de nous occuper d'une science, ayons bien soin de rechercher ce qui a été dit sur cette science. Poursuivons dans les ténèbres du passé toute idée qui a pu lui servir de fondement; c'est une tâche pour nous qui nous occupons d'histoire. Que diriez-vous d'un jeune homme qui, voulant se livrer à cette spécialité, ignorerait les travaux de M. Thierry sur les historiens français? Avant de se lancer dans la carrière, il est des choses qu'il convient de mettre hors de tous débat, des choses qu'il faut couler à fond, un inventaire du passé auquel il faut mettre la dernière main avant de marcher à la conquête d'idées nouvelles. »

M. le docteur Cerise : « Dans la discussion qui a occupé la dernière séance, et qui probablement remplira celle-ci, deux questions sont à examiner : une, purement de méthode; une autre, de réforme philosophique et littéraire à accomplir, en prenant pour guide la réforme qu'ont subie les sciences exactes. Une question bien posée est à moitié résolue. Gardons-nous donc, dès le premier pas, de confondre les questions de méthode avec les formules! Les idées de justice et de progrès sont aussi vieilles que le monde. Mais le même mot a-t-il toujours signifié la même chose? non certainement. Ce que nous appelons aujourd'hui le *progrès humanitaire* avait été entrevu par les anciens, mais sous autre désignation, sous autre forme; et dans Cicéron nous retrouvons la chose à peu près, mais non pas le mot. L'idée *progrès*, telle que nous la concevons, est toute moderne. Qui en a été l'auteur, l'inventeur? Je n'en sais rien; mais l'idée s'est fait jour dès qu'elle a été sentie, appréciée de l'époque ; elle a germé dans tous les esprits, elle est tombée dans le domaine public. Il y a eu un long enfantement, de longs préparatifs pour en venir là. Vers la fin du dernier siècle, le progrès s'avançait sous le nom de *perfectibilité infinie;* auparavant il s'appelait *avancement;* plus loin encore, *âge mûr, virilité nationale.*

« Si je passe à la *justice*, certainement je la retrouve toujours et partout. Mais la justice d'une époque ressemble-t-elle, le moins du monde, à la justice d'une autre époque? Celle d'un pays a-t-elle la moindre similitude avec celle d'un autre pays? Le sentiment d'éducation sociale est-il ici sans influence? évidemment non. Dans les états despotiques, qu'est-ce que la justice? C'est le code pénal. Et qui fait le code pénal? C'est le maître. Vous le voyez, les théories de

justice peuvent, non-seulement varier, mais changer de fond en comble. Souvent le mot seul reste debout; et, en le poursuivant dans le passé avec une préoccupation trop tendue, trop exclusive, on risque de faire l'histoire du mot seulement, et non celle de l'idée.

« Et notez que mon intention n'a nullement été de combattre la proposition de M. Ottavi, mais de rectifier ce qui aurait pu la fausser. J'ai vu là une question de méthode, d'exposition; et j'aurais été coupable de ne point vous en faire part. Ce qu'il propose doit-être adopté; c'est le seul moyen de mettre un terme à deux espèces de préfaces qui nous poursuivent. Dans l'une, l'auteur nous déclare que, malgré ses opiniâtres investigations, n'ayant rien trouvé sur le sujet qui l'occupe, il a cru devoir répondre au besoin du siècle en publiant son livre. Dans l'autre, l'auteur, cherchant partout, a trouvé partout, et il nous jette à la tête une masse d'érudition écrasante. La troisième classe de l'Institut Historique m'a chargé de lui rendre compte d'un *Traité de magnétisme;* eh bien! l'auteur de ce livre ne remonte à rien moins qu'à la création. A toutes les époques, chez tous les peuples, il retrouve le magnétisme. Abraham le pratiquait dans le désert. Tout l'Orient reconnait sa puissance; et la doctrine des mages, si vantée, n'est que du magnétisme.

« Les romantiques, quoi qu'en dise M. Ottavi, n'ont pas, plus que d'autres, échappé à ce travers d'érudition quand ils ont essayé de formuler leur programme. Eux aussi ont sondé le terrain avant de bâtir leur frêle édifice. On ne leur a même que trop reproché de faire des traités *ex professo* dans leurs préfaces.

« M. Ottavi a rendu justice à M. Buchez. Il était circonscrit dans son introduction; il n'a pu donner à son idée tout le développement qu'elle comportait.

« Ainsi, en me résumant, je pense qu'on retrouvera dans l'humanité la filiation des idées quand on ne s'attachera pas trop aux mots. Le mot *liberté* n'offre rien de neuf. La liberté existe depuis qu'un homme s'est raidi contre les barreaux d'une prison. Mais essayez de comparer la liberté d'aujourd'hui à celle de l'antiquité, et vous toucherez du doigt la différence. La liberté, dans la cité, était le droit, pour quelques hommes, de faire tout ce qui leur plaisait en foulant les autres hommes. Chez nos hommes de progrès, ce mot a revêtu une tout autre signification, et a eu besoin d'être défini.

« Il en est de même du mot *charité*, qui autrefois signifiait simplement aumône, témoignage d'amour, et dont l'acception s'est depuis considérablement accrue. Ainsi, agir avec charité, ce n'est plus, aujourd'hui, agir avec aumône. Acceptons les mots tels qu'ils sont, mais ayons soin d'abord de les définir, et puis remontons avec confiance la source des idées sur les pas de M. Ottavi. »

M. de Berty trouve l'idée de M. Ottavi fort bonne, fort juste. Les inventaires qu'il propose, consciencieusement faits, épargneraient une grande perte de temps. Malheureusement cette idée 1° est inexécutable; 2° elle a été

exécutée autant que possible; 3° elle serait inutile, dangereuse même à exécuter.

« Vous demandez un ouvrage complet, extrait de tous les autres ouvrages; mais quel lien enchaînera la commission que vous convoquerez à cet effet? Quel système réunira en faisceau tous ces systèmes? Commencez donc par ressusciter les Bénédictins avant de noircir la première feuille de votre journal monumental. Puis, qu'ils enregistrent une à une vos découvertes quotidiennes. Au train dont vont les choses, ils n'en finiront pas; le grand livre sera toujours ouvert.

« Durant la restauration, une rage de tout résumer s'empara soudainement des esprits; chaque histoire eut son *résumé*. Je les ai tous achetés; il n'en est pas deux qui se ressemblent. A plus forte raison, supposez le père Loriquet et M. Thierry écrivant ensemble votre journal, et plaignez le pauvre homme qui viendra puiser à cette source.

« L'idée de M. Ottavi a été exécutée depuis longtemps. Dieu merci, les encyclopédies ne manquent pas. Pour les doctrines, vous avez *l'Histoire de la philosophie* de M. Damiron, qui est excellente.

« J'approuve ce qu'a dit M. le docteur Cerise de la définition des mots. Nous avons seulement, à l'époque où nous vivons, vingt espèces différentes de *libertés*. Il n'y a qu'une difficulté, c'est de faire un choix au milieu d'une si merveilleuse abondance.

« Ce qu'on propose n'est pas nécessaire; partout aujourd'hui il est facile de se rendre érudit à bon marché. Vous pourriez dire, sans vous tromper, au député qui affronte la tribune, où il a pris ce qu'il vous apporte là. Quant aux avocats, si ignorants pour la plupart, les sources sont encore plus accessibles: Dalloz, Merlin et Carnot sont partout.

« Mais j'ajoute : ce qu'on propose est dangereux, et je le prouve. Notre siècle n'est déjà que trop enclin à la paresse; il ne répugne déjà que trop à s'enfoncer dans les bons livres; il n'y a déjà que trop d'abrégés, de résumés, d'encyclopédies. L'éducation du collége gaspille, éparpille les idées: on n'est profond sur rien. Tout en rendant hommage à l'intention de M. Ottavi, je crois de mon devoir de repousser sa proposition. »

M. Alph. Fresse-Montval : « Arrivant à cette tribune après plusieurs orateurs qui ont su jeter tant d'intérêt dans la discussion, ma tâche devient difficile, et j'ai besoin de votre indulgence. M. de Berty s'est trompé sur les intentions de M. Ottavi; il n'a jamais été question de refaire *l'encyclopédie;* mais bien, une idée étant donnée, de rechercher à diverses époques l'histoire de cette idée. La proposition est séduisante, j'en conviens; et, sous-amendée par M. Cerise, elle offre peut-être, au premier aspect, quelque chance d'utilité et de succès; mais, en y regardant à deux fois, on ne trouve plus que l'intention à louer; et, pour ma part, je crois devoir refuser mon assentiment à tout le reste. »

Ici l'orateur entre dans de curieux détails sur la critique littéraire, philosophique et artistique. « Jamais, dit-il, la critique n'a fait faire un pas à la science,

elle est toujours venue après; voyez Aristote, voyez Longin. La critique résume le passé, elle ne fonde rien pour l'avenir. Chez les Romains comme chez les Grecs, après l'éloquence de Crassus, d'Antoine et de Cicéron, nous avons les préceptes oratoires de Cicéron; après les poètes du siècle d'Auguste, l'art poétique d'Horace; les muses latines n'avaient pas attendu sa permission pour prendre leur essor. Les institutions de Quintilien le rhéteur succèdent aux écrits de Pline le jeune. Le même phénomène se reproduit au moyen-âge; *trouvères* et *troubadours*, romans de chevalerie et fabliaux, n'attendent pas la critique pour secouer leurs ailes; la poésie italienne, la poésie anglaise se mettent également en route sans lui demander leurs passeports. L'Allemagne seule a vu la critique donner l'impulsion à Schiller et à Goëthe. Que vous dirai-je des héros grecs et romains du siècle de Louis XIV, poudrés et enrubannés comme on l'était à Trianon? Non, je le répète, je ne vois rien à espérer de l'excellente proposition de M. Ottavi; la critique suit l'art, et ne le précède pas. »

M. Eug. de Monglave : « L'orateur auquel je succède vous a dit d'excellentes choses sur la critique. Malheureusement il n'était pas plus dans la question que M. de Berty, qu'il a accusé avec raison d'en être sorti. Il ne s'agit pas, en effet, de savoir si la critique a précédé ou suivi l'art, tout le monde est d'accord là-dessus, mais d'établir clairement la nécessité de constater la filiation historique des idées; et c'est ce que M. Fresse-Montval n'a pas fait. M. N. de Berty s'était mépris aussi sur l'intention de M. Ottavi; il avait cru y lire le programme d'une nouvelle encyclopédie, et il s'était, avec raison, récrié; puis il nous avait opposé sa fin de non-recevoir habituelle: *Vous n'avez plus de Bénédictins*. Certes, pour ma part, je les regrette fort; mais, puisqu'ils nous manquent, tâchons de les remplacer de notre mieux, et cessons, une fois pour toutes, d'entremêler leur *de profundis* aux questions qui s'agitent dans cette enceinte.

« M. de Berty s'est élevé contre les *résumés historiques* de la restauration. Coupable de quelques-uns, j'aurais mauvaise grâce à les défendre. D'ailleurs, à mon avis, la question n'est pas encore là. Il a ensuite fait un éloge pompeux de certaine histoire de la philosophie, pour laquelle je ne serai pas aussi exclusif, et qui a, pour moi, le tort grave d'être incomplète.

« En somme, M. de Berty trouve l'idée de M. Ottavi : 1° inexécutable; 2° exécutée autant que possible; 3° inutile et même dangereuse à exécuter. Je n'essaierai pas de réfuter sa triple argumentation. S'étant trompé dans les prémisses, il devait nécessairement errer dans les conséquences.

« Pour moi, j'adopte en entier l'idée de M. Ottavi sous-amendée par M. Cerise. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Dans un de nos derniers congrès, M. P. Trémolière retrouvait toutes les idées modernes dans l'antiquité; le gaz, la vapeur, les chemins de fer remontaient fort loin, suivant lui. Sous la restauration MM. Chevalier et Regnault publièrent une revue intitulée *la Bibliothèque historique*, qui eut un grand retentissement. Une portion était consacrée à censurer les actes de l'autorité en reproduisant ces actes textuellement. L'au-

tre, à chaque événement, retrouvait un événement analogue, identique, dans l'antiquité; il y avait là des rapprochements curieux. Lors de la dernière guerre d'Espagne, à chaque victoire que les Français remportaient, exterminant vingt mille hommes et en perdant un, ou même pas un, un journal caustique reproduisait les batailles des Assyriens, des Grecs, des Romains, des peuples du moyen-âge, où pareil phénomène s'était révélé. Tout cela était copié mot pour mot dans un ouvrage en sept volumes, fort curieux, fort inconnu, intitulé : *Traité de l'opinion*, publié par un sieur Legendre; ouvrage où toutes les sources des choses et des idées sont méthodiquement classées pour la plus grande édification des modernes qui ne se font pas faute d'y puiser à pleines mains, sans en rien dire à leurs meilleurs amis. Je vous recommande tout particulièrement ce vieux livre.

« Quant à la question des romantiques, M. Ottavi n'a pas été le premier à signaler qu'elle n'est pas nouvelle. Dès les premières années de la restauration un ouvrage intitulé *Traité du mélodrame par A ! A ! A !* la posait fort spirituellement et classait déjà ses archives. C'était l'œuvre de trois hommes remarquables M. Hugo, M. Malitourne de la *Quotidienne* et M. Ader du *Constitutionel*. Un poète qui avait brillamment débuté, et qui depuis s'est malheureusement fait médecin, agissant ainsi à l'inverse de Perrault, M. Léonard, a écrit là-dessus de délicieuses pages. Je n'oublierai pas, non plus, l'*Essai sur le romantique*, de notre collègue M. Cyprien Desmarais, et les préfaces de toutes les œuvres de l'école.

« Un mot en terminant à M. Cerise ! Je n'assigne pas au changement d'acception du mot *charité* la même époque que lui. Cette transformation date, selon moi, de l'apparition du christianisme. Avant Jésus la charité était un acte isolé de bonté d'âme. Depuis l'homme-Dieu, c'est la communion universelle, l'égalité, la fraternité de tous les hommes. Le monde a été sauvé du jour ou il a adopté la maxime : *Fais non-seulement le bien pour le bien, mais encore et surtout le bien pour le mal.* »

M. Bernard-Jullien pense que la proposition de M. Ottavi sera excellente aussitôt qu'elle sera mise en pratique, mais elle n'est pas nouvelle. « Vous la retrouverez aussi, dit-il, dans la *Revue encyclopédique;* elle forme l'objet de la lettre d'un bibliophile. Que de fois ne nous sommes-nous pas dit chacun: si j'avais su, je ne me serais pas donné tant de mal ! La véritable difficulté consiste dans l'exécution. Que M. Ottavi trace un tableau pour chaque partie, pour chaque branche, et nous sommes tous prêts à le suivre dans la route qu'il nous aura ouverte. »

M. Ottavi : « Je n'ai que deux mots à dire. Loin de moi la pensée d'amener l'Institut Historique à tout approuver; mais il y aurait danger aussi s'il désapprouvait tout, à l'exemple de quelques-uns de nos collègues. Je pense, comme M. Jullien, que l'exécution du plan que j'indique offre de grandes difficultés. Je n'ai pas la prétention de vouloir entreprendre seul un travail dont la plus minime partie vient d'être confiée par le pouvoir à l'Académie des sciences morales et politiques et seulement depuis 89. Voyez se généraliser ce plan pour tous

les siècles, et non-seulement pour la philosophie, mais encore pour les littératures et les arts; et cherchez un homme qui ne refuse pas le fardeau! Il eût écrasé Leibnitz lui-même, et Aristote, et Voltaire, et Cuvier, et Napoléon. »

M. Jullien (de sa place) : « Aussi n'ai-je demandé qu'une spécialité, vous laissant même libre de la circonscrire. »

M. Ottavi : « Oui, et ce serait encore là un beau travail à entreprendre, un travail auquel l'appui du pouvoir ne manquerait pas, l'histoire des idées, l'histoire des histoires, l'exploration, non de la superficie, mais de l'âme d'une époque, un immense labeur distribué à chacun selon sa capacité, qui durerait peut-être cinquante ans, et n'aurait pas pour résultat de favoriser la paresse, comme le craint M. de Berty, mais de stimuler les paresseux. En voyant dans la filiation des idées le peu de chemin parcouru et celui qui reste à parcourir, on chercherait à raffermir le sol sur ses pas, et il y aurait seulement à craindre qu'on ne cédât plutôt au découragement qu'à la présomption. M. Cerise a merveilleusement différencié le mot et l'idée. D'où vient le contraste qu'il signale? De ce que l'idée est naturelle, et de ce que le mot circule parmi les hommes comme une monnaie qu'use et altère le frottement. Voyez comme les philosophes d'une même époque, Descartes et Gassendi, par exemple, s'accordent peu! C'est que chacun s'est occupé plus spécialement de l'idée qui lui a souri. Ce qui a été dit dans cette enceinte soulève tout un monde de questions; mais il est besoin de procéder régulièrement. »

Quelques voix demandent la clôture. La majorité s'y oppose, et la discussion continue.

M. Dufey (de l'Yonne) : « Ce qu'on propose existe depuis longtemps. Depuis longtemps il s'est trouvé des hommes qui, spectateurs attentifs sur le chemin des idées, ont signalé les progrès des sciences et des arts. Je citerai pour preuves la préface de l'*Encyclopédie;* je citerai aussi l'*Essai sur les progrès de l'esprit humain*, de Condorcet. L'Académie des sciences morales ne fait aujourd'hui qu'obéir à un devoir. Les mots ont besoin de modifier leur sens pour être compris par les générations qui suivent. Au XIIe siècle Abélard, en proclamant le libre arbitre, fonda la liberté politique et religieuse. La Boëtie étendit cette base au XVIe siècle, puis vint Montesquieu; mais le XVIe siècle fut le siècle créateur par excellence.

« Outre les livres qu'on a cités pour modèles, il ne faut pas oublier *le nouvel Organum scientiarum de Bacon*, la *Bibliothèque de l'abbé Gouget* et la *Bibliothèque française de Pougens*. Je me joindrai à M. de Monglave pour tout le bien qu'il a dit du *Traité de l'opinion*. Comme lui, je me suis rendu coupable de quelques résumés; mais je dirai, avec plus de franchise que lui, que ces petits abrégés ont eu l'immense avantage de populariser l'histoire.

« Les Bénédictins méritent certainement les éloges qu'on leur a adressés; et ce ne sera pas moi, leur respectueux élève, qui essaierai de contester le moindre fleuron de leur couronne scientifique; mais convenons franchement

aussi qu'hommes de leur temps, ils ont trop insisté sur les fondations religieuses, et passé trop légèrement sur les institutions des peuples. Aujourd'hui les Bénédictins ne seraient plus de notre époque.

« M. Dufey signale dans les rangs épais de l'armée romantique grand nombre de jeunes adeptes militant avec plus de zèle que de science. Il les compare à ce professeur qui, pour instruire son élève, apprend la valeur des trois premières leçons et se prépare ensuite de la même manière, au fur et à mesure des besoins du disciple. Le caractère du XVIIe siècle était éminemment progressif. On a des reproches à faire aux investigateurs d'aujourd'hui. Il faut bi en le dire, l'ignorance domine. On ne peut citer de nos jours aucune découverte importante en histoire. Les chartes, les documents, les diplômes qu'on exhume à si grand peine, sont nouveaux, je veux bien le croire, mais révélent-ils quelque chose d'inconnu? Ne sommes-nous pas, au contraire, trop heureux quand ils confirment ce que nous savons déjà? Le milieu du dernier siècle fut fécond en monographies de provinces et de villes. Notre véritable histoire nationale est là. La mission des résumés a été la même.

« Le projet de M. Ottavi est exécutable, il a même été déjà exécuté, et les encyclopédies ont rendu de grands services. Il y a dix ans je fus chargé d'une nouvelle édition des *OEuvres de Montesquieu*. J'interrogeai toutes les éditions précédentes : partout le texte des auteurs cités était exact; nulle part le chiffre des renvois ne l'était. — J'appuie la proposition. »

M. Ottavi demande le renvoi de la discussion à une prochaine assemblée générale.

M. Leudière appuie le renvoi, et se fait inscrire le premier pour prendre part à la discussion.

Le renvoi est prononcé à l'unanimité.

*** Le mercredi 6 mai 1840, la première classe de l'Institut Historique (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. J. Ottavi; 23 membres sont présents.

M. Deville est nommé secrétaire de la classe en remplacement de M. Buchet de Cublize.

Nos collègues, M. le marquis Gaëtan de la Rochefoucauld-Liancourt et M. Villenave, président et vice-président de la *Société de la Morale chrétienne*, invitent le bureau de l'Institut Historique à assister à la vingtième assemblée générale annuelle de la société, le lundi 4 mai à midi, rue et salle Montesquieu.

La classe, en regrettant que cette invitation lui arrive trop tard, vote des remerciments à la *Société de la Morale chrétienne*.

M. de Lundblad, notre collègue, adresse à la classe plusieurs exemplaires de sa traduction du *Recueil des exposés de l'administration de la Suède*. — Ces exemplaires sont distribués aux membres présents, — Des remerciments sont adressés à l'auteur; et M. Nolte est chargé de rendre compte de l'ouvrage.

Hommage de la dernière livraison des *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, par MM. Arthur Dinaux et Aimé Leroy; et du *Grand dictionnaire usuel de géographie* que vient de publier notre collègue L. G. Domeny de Rienzi. (Rapporteur M. J. Ottavi.)

M. Robert (du Var), auteur de plusieurs ouvrages historiques, demande à faire partie de la première classe comme membre résidant. Sa candidature est appuyée par MM. de Friess et J. Ottavi.

L'affiche des titres du candidat est ordonnée. Puis le bureau désigne une commission composée de MM. Ottavi, Henri Prat et E. G. de Monglave, pour examiner ces titres.

L'ordre du jour appelle le supplément de rapport ordonné par la classe sur *la Bibliothèque géographique, historique et statistique de la France*, par M. A. Pihan de la Forest. Les rapporteurs sont MM. Vincent, V. d'André et Fresse-Montval.

M. Fresse-Montval donne des explications sur les travaux de cette commission.

M. Leudière voudrait qu'on ne refusât pas quelque encouragement au travail si opiniâtrement poursuivi par un de nos plus honorables collègues.

M. Mary-Lafon est d'avis qu'il n'y a plus à s'en occuper. M. de la Forest demandait des conseils; la classe ne les lui a pas épargnés. Mais chaque membre qui a un projet d'ouvrage sur le tapis, ne peut pas raisonnablement exiger que l'Institut devienne son collaborateur.

M. Fresse-Montval ne se refuse pas, pour sa part, à un supplément d'instruction, bien qu'il pense que ce second rapport ne puisse être qu'une répétition du premier.

La question est considérée comme jugée quant au fond; quelques vices de forme engagent seulement la classe à prier MM. les commissaires de revoir leur rapport et de le renvoyer au comité central des travaux.

M. Leudière a la parole sur la question posée par ce comité : *Quelle est la base véritable de la chronologie des temps antiques, appliquée surtout à l'histoire des Babyloniens, des Egyptiens et aux différentes versions de la Bible?*

L'orateur regrette la fausse route qu'a suivie la discussion dans une des dernières séances de la classe. Il insiste pour qu'on s'efforce d'éviter des digressions, fort brillantes sans doute, mais qui ne se rattachent qu'accessoirement à la question. Il demande à la classe de tracer elle-même la route qu'on devra suivre, et propose de lire à la première séance un mémoire dans lequel, avant tout, il établira le champ de la discussion.

M. E. G. de Monglave approuve la proposition de M. Leudière, et se déclare coupable, tout le premier, des digressions dont on s'est plaint à si juste titre. Que la route soit bien tracée d'avance, dit-il, et qu'on ne permette à personne de se jeter à droite ou à gauche du droit chemin.

La question de la chronologie antique, ainsi modifiée, figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la classe.

M. Henri Prat propose que, cette question épuisée, on passe à celle qui a pour but d'*expliquer par l'histoire les causes de la grandeur et de la décadence de Venise;* et, attendu l'absence de M. J. A. Dréolle, que ses travaux tiendront encore probablement assez longtemps éloigné de nos séances, il offre de la poser et de la soutenir à sa place. — Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est réunie le mercredi 13 mai, sous la présidence de M. Leudière; 23 membres sont présents.

M. le baron de Ladoucette, secrétaire-perpétuel de la *Société philotechnique*, nous adresse l'annuaire de cette association, et demande l'échange de ses publications avec les nôtres. — Accordé. — Le rapport est confié à M. Vincent. Un second exemplaire sera, conformément aux réglements, demandé à M. de Ladoucette.

M. Garraud de Sainte-Foy (Gironde), le poète aveugle du midi, fait hommage à la classe de nouvelles pièces gasconnes inédites. — Remerciments et renvoi à M. de Monglave.

M. le baron de la Pylaie annonce à la classe qu'il se propose, pour compléter un travail sur *Carnac*, publié par notre journal, de faire un examen scrupuleux des monuments celtiques indiqués par MM. Jorand et de Fréminville. — Renvoi à la quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*).

M. Moïse Biding, notre ancien collègue, à Metz, adresse à la classe plusieurs exemplaires d'un ouvrage intitulé : *La Vengeance d'Israël*. — Renvoi à la troisième classe (*Histoire des sciences sociales et philosophiques*).

M. P. Fontaine, professeur, demande à faire partie de la classe comme membre correspondant. Sa candidature est présentée par M. le comte Le Peletier d'Aunay et M. Renzi. L'affiche de ses titres est votée; et trois rapporteurs sont désignés, MM. l'abbé Orsini, Vincent et Renzi.

Dépôt sur le bureau de trois exemplaires d'une brochure en vers de M. Jules Pautet, intitulée *Réponse à Silvio Pellico*. — Remercîments.

M. Villenave lit une notice nécrologique sur un de nos plus anciens collègues, Charles d'Outrepont, enlevé le mois dernier à ses amis et aux sciences.

M. E. G. de Monglave demande le renvoi au journal, et communique à M. Villenave quelques renseignements peu connus.

M. Gustave d'Outrepont, officier d'infanterie, fils du défunt, présent à la séance, adresse avec émotion des remercîments à M. Villenave pour les éloquentes paroles qu'il a consacrées à la mémoire de son père.

Le renvoi à la rédaction du journal est unanimement voté au scrutin secret.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur cette question : *Quelles fins s'est proposées l'art théâtral, et quels moyens a-t-il employés pour y parvenir?*

M. Leudière, le premier orateur inscrit, remontant à l'origine du théâtre, démontre que l'art grec ne procédait pas exclusivement de la religion, mais qu'il

avait eu aussi pour point de départ les fêtes et cérémonies religieuses. « Il faut considérer, dit-il, dans l'origine de tout théâtre, les mœurs du peuple, ses habitudes et les exigences de l'esprit humain. » M. Leudière défend Sophocle d'avoir blessé la morale dans le personnages d'Œdipe, et fait ressortir la sublimité du personnage d'Antigone. Il pense que le théâtre, loin d'exciter les passions mauvaises, est une espèce d'inoculation qui les prévient en adoptant celles qui sont honorables.

« Quant aux comédies d'Aristophane, ce sont, dit-il, des pièces fantastiques, dans lesquelles le poète savait donner des leçons aux Athéniens en les amusant. »

M. Ottavi, succédant à M. Leudière, combat cette opinion de M. Vincent, qui assigne le plaisir pour origine au théâtre. Il pense que son premier but a été de servir de complément aux idées religieuses, de les développer, de les vulgariser. Résumant la discussion à laquelle ont pris part, dans la dernière séance de la classe, MM. Vincent, Alix, Leudière et N. de Berty, il se félicite des lumières qu'elle a fait jaillir sur la question, et souhaite de la voir reporter au congrès comme une de celles qui doivent exciter le plus d'intérêt.

M. N. de Berty se défend du reproche que lui a adressé M. Ottavi, d'avoir une opinion trop rigide, trop exclusive sur le théâtre. Il déclare qu'il ne voulait pas attaquer l'art dramatique en lui-même, mais juger le but qu'il se propose par les pièces qui sont représentées. Il pense qu'à toutes les époques le théâtre a été le miroir fidèle des vices du temps. Reprenant l'opinion de M. Leudière sur les tragédies de Sophocle, il est d'avis que la morale du paganisme était trop relâchée pour que les plus grands auteurs de la Grèce ne s'en soient pas ressentis, et que leurs œuvres aient pu moraliser les spectateurs. Il nie enfin que la représentation des passions puisse servir à les corriger en les excitant.

M. Dufey (de l'Yonne) déclare qu'il n'a pas eu l'intention de dire que le théâtre révolutionnaire n'avait produit que des chefs-d'œuvre, comme M. Ottavi le lui a reproché, mais seulement que les pièces de cette époque ne renferment aucune immoralité, et excitent toutes les vertus populaires.

M. Leudière, répondant à M. N. de Berty, insiste sur la moralité des pièces de Sophocle. Racine, qui a pris les auteurs grecs pour modèles, n'a jamais été présenté comme dangereux. Corneille, qui surtout a marché sur leurs traces, inspire les plus nobles sentiments au spectateur. « Du reste, ajoute-t-il, on aurait grand tort de juger le théâtre en général sur l'état de dégradation où il est tombé. »

M. E. G. de Monglave, répondant à M. N. de Berty, en l'absence et au nom de M. Ottavi qui a été forcé de s'absenter, pense que l'adversaire qu'il combat s'est trop préoccupé de l'état du théâtre actuel, et qu'il part d'une donnée incomplète et fausse pour contester la mission véritablement morale de l'art dramatique. Quoique partisan de la révolution, il n'adopte pas toutes les pièces qu'elle a produites. Vainement il y cherche les chefs-d'œuvre que M. Dufey annonce; et, quant à la moralité qu'il leur attribue, hors les vertus patriotiques, trop sou-

vent l'orateur n'y rencontre que l'immoralité la plus flagrante. M. de Monglave cite de nombreux exemples de ces deux opinions. Abordant ce qu'a dit M. Leudière de l'influence du théâtre sur les passions, il est entièrement de son avis, et prouve que les tragiques grecs, comme les tragiques français, comme Molière, ont toujours eu pour but d'exciter la vertu et de flétrir le vice. L'orateur conclut par la demande du renvoi de la question au prochain congrès.

M. Leudière pense que trois points de vue de la question n'ont pas encore été traités; celui de l'art théâtral chez les Romains, celui de l'art théâtral en lui-même, et celui de cet art dans l'avenir.

Sur de nouvelles observations de MM. N. de Berty et Martin de Paris la clôture de la discussion est prononcée, et la question renvoyée au congrès de 1840.

*** Séance de la troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), mercredi 20 mai 1840. Présidence de M. le docteur Cerise; 24 membres assistent à la séance.

Le procès-verbal est adopté après une assez longue discussion sur l'opinion qui s'attache aux forçats libérés, et sur le préjugé auquel sont en butte les descendants d'exécuteurs de la justice et les enfants illégitimes. Trois rectifications ont lieu après des paroles échangées entre MM. Dufey (de l'Yonne), le marquis de Gras-Preignes, Vincent, E. G. de Monglave, Dréolle, N. de Berty, Fresse-Montval et Bernard-Jullien.

M. le docteur Josat demande un délai pour reprendre son *examen des histoires de la philosophie*. La classe a paru désirer que, contrairement à son opinion, il n'entrât en matière qu'au moment où apparaissent les premiers livres vraiment spéciaux sur ce sujet. Mais, fidèle à son plan, il continue à résumer tout ce qui se rencontre épars avant l'apparition de ces livres. Quand il sera arrivé à l'époque fixée par la classe, il reprendra ses lectures dans son sein.

Hommages d'un livre intitulé *la Vengeance d'Israël*, par M. Moïse Biding, de Metz (rapporteur M. Fresse-Montval); de la dernière livraison de *la Revue française et étrangère de législation et de jurisprudence;* d'un *Traité sur la tympanite, sa complication et son traitement*, par M. le docteur Josat; d'une brochure sur le magnétisme animal, traduite de l'italien; et d'un mémoire imprimé, sur *le crédit en France*, par M. Victor Courtet de l'Isle (rapporteur M. Dréolle).

M. le docteur Cerise lit un rapport fort détaillé sur l'*Introduction au magnétisme* de M. Aub. Gauthier. Trois parties principales composent ce livre que l'orateur critique: d'abord les preuves de l'existence du magnétisme; 2° son histoire; 3° sa théorie. M. Cerise combat avec force la première partie. Quant à la seconde, il pense que les opinions et les faits allégués par l'auteur, et pris de toutes parts, appartiennent souvent à d'autres séries d'idées. La théorie ne le satisfait pas davantage; elle lui paraît livrée malheureusement aux expériences des dupes ou des fripons.

Le rapporteur cite plusieurs passages du livre, desquels il résulterait que le ma-

gnétisme est contemporain de la création, et que les Indous, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, le moyen-âge, les temps modernes ont unanimement rendu hommage à son pouvoir.

M. B. Jullien émet le vœu que M. le docteur Cerise traite *in extenso* la question du magnétisme dans une prochaine séance, et qu'il rédige un mémoire sur ce sujet.

M. le comte Le Peletier d'Aunay lit une notice sur l'histoire du magnétisme chez les différents peuples. Il cite des cas fréquents de somnambulisme, et décrit des cures que lui-même a opérées.

M Fresse-Montval remercie le préopinant de son travail. Il désire qu'il soit renvoyé au comité du journal ainsi que le rapport de M. Cerise.

M. B. Jullien pense qu'il ne faut pas trop ajouter foi à ce qu'on rapporte des anciens relativement au magnétisme. L'interprétation peut là, comme en beaucoup d'autres choses, se donner libre carrière, C'est, selon lui, dans l'état actuel de la science, et au moyen de faits bien constatés, qu'il convient d'étudier la question.

M. le marquis de Gras-Preignes : « Cette question est grave; elle brûle ceux qui ne l'ont pas approfondie. Je conjure la classe de ne pas s'en occuper. »

M. le docteur Audibert est d'avis aussi que nous ne devons pas nous en occuper, mais il base son opinion sur d'autres idées que M. de Preignes : « J'ai, dit-il, fait des efforts inouis pour me convaincre de l'existence du magnétisme. Je ne demandais pas mieux que de croire, mais je voulais voir. Après une bien longue attente on n'a pu rien me montrer de convaincant; que voulez-vous donc que je croie? »

M. de Monglave : « De deux choses l'une : ou nous traiterons la question théoriquement, ou nous la traiterons historiquement. Dans le premier cas, nous ne sommes plus chez nous, nous empiétons sur le domaine de l'Académie de médecine. Dans le second cas, nous nous lançons dans une série d'idées et de faits qui n'offrent rien de positif; et nous nous jettons dans un monde fantastique qui n'est pas, non plus, de notre domaine. Je demande positivement la clôture de la discussion et le renvoi du rapport et du mémoire au comité du journal. »

M. Fresse-Montval est fort embarrassé entre toutes ces affirmations et toutes ces négations. Il ne voit qu'un seul moyen de sortir d'embarras; c'est le mémoire qu'il demande à M. Cerise. Il rappelle une discussion où cet honorable collègue défendait au premier congrès de l'hôtel-de-ville la cause qu'il combat si bien aujourd'hui.

M. le marquis de Preignes : « Je conjure la classe de ne pas s'occuper de cette question brûlante. »

M. le docteur Cerise : « M. Fresse-Montval est trompé par ses souvenirs. Au premier congrès je n'ai point défendu le magnétisme, d'abord parcequ'il n'était pas en cause, puis parceque je n'ai jamais figuré dans les rangs de ses défenseurs; mais j'ai combattu vivement la phrénologie. »

L'orateur résume la discussion qui vient d'avoir lieu. Le débat a été suscité par un livre. Il n'a voulu trancher la question dans aucun sens; il a dit : voyez et jugez! Il est facile de tout expliquer par des textes et des mots. M. Cerise désire ne pas être chargé du travail qu'on lui demande. D'abord il proclame son incompétence; il se regarderait comme un homme perdu dans ce monde mystérieux qu'il ne connaît pas. On cite, d'après lui, comme extraordinaires des faits très naturels. D'ardentes imaginations dénaturent, à leur insu, certains actes fort simples, et les érigent en miracles. Les gestes exploités par le charlatanisme peuvent exercer une forte impression sur l'esprit du malade. L'orateur cite plusieurs exemples à l'appui de son opinion. Il ne peut en conséquence se charger de ce travail. Pour conclure il faut des faits patents. M. Cerise les cherche depuis longtemps, et il craint de les chercher longtemps encore.

La classe ferme la discussion, et prononce, au scrutin secret, le renvoi du rapport de M. Cerise et du mémoire de M. le comte Le Pelletier d'Aunay au comité du journal.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le 27 mai 1840, sous la présidence de M. Ernest Breton; 23 membres sont présents à la séance.

M. le baron de la Pylaie écrit à la classe qu'il pense que l'admission de son mémoire *sur les monuments celtiques de Carnac*, dans un des derniers numéros de l'Institut Historique, n'aurait pas tout l'intérêt qu'il doit avoir pour l'archéologie, s'il ne le complétait par la description d'autres monuments qu'ont indiqués dans cette contrée MM. Jorand et de Fréminville. Il demande à présenter, dans une des prochaines séances, un examen critique de leurs travaux.

La classe consultée déclare qu'elle en entendra la lecture aujourd'hui même.

Il est fait hommage de trois récentes livraisons des *Monuments anciens et modernes*, publiés par M. Jules Gailhabaud, (3e 4e et 5e livraisons). — M. Ernest Breton est invité à en rendre compte.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Haspel, chargé de faire un rapport sur la candidature de M. le docteur Cholet, de Beaune-la-Rolande (Loiret), candidature appuyée sur des recherches archéologiques faites à Rome et à Naples, et sur un ouvrage qui traite *de la peste de Constantinople en* 1834.

M. le rapporteur fait l'éloge du livre et du candidat, qui, d'ailleurs, se présente avec toutes les formalités d'usage, et entouré d'un honorable patronage. Il conclut à l'admission.

Une discussion assez vive s'engage entre MM. Fresse-Montval, E. G. de Monglave, le baron de la Pylaie, Deville et Dufey (de l'Yonne), sur le rapport inattendu de ce livre de médecine dans une classe toute consacrée aux beaux-arts, et sur la direction de cette candidature qui semblait, suivant un orateur, devoir appartenir à la troisième classe (*Histoire des sciences physiques et mathématiques*).

Nonobstant cette légère opposition, toute de forme, on procède au scrutin secret, et M. le docteur Chollet est admis à l'unanimité.

Le rapport de M. Haspel, sur le livre qui traite de la peste de Constantinople, est, à la même unanimité, renvoyé au comité du journal.

La parole est à M. le baron de la Pylaie pour la lecture de son *Examen critique des mémoires les plus récents publiés sur Carnac par MM. Jorand et de Fréminville.*

M. E. G. de Monglave, signalant la ressemblance de ce nom de Carnac en Armorique avec celui que nous offre la Haute-Egypte, regrette que MM. les archéologues s'entendent si peu sur les monuments dont il s'agit. Il désirerait qu'ils fussent beaucoup plus sobres de conséquences hasardées, et qu'avant tout, comme point de départ, on eût un plan sur lequel on serait d'accord.

M. Ernest Breton pense que la vue la plus fidèle de Carnac est celle qu'il a publiée dans son *introduction à l'Histoire de France,* et qui est due à M. Jorand.

M. Dufey (de l'Yonne) demande à M. de la Pylaie un résumé succinct de son travail, et désirerait, comme M. de Monglave, un plan, et pas seulement une vue.

Une discussion s'engage entre MM. de la Pylaie et Leudière, sur la signification du mot *Carnac,* et sur des monuments druidiques dont le premier a signalé l'existence en Afrique.

Le mémoire en discussion est renvoyé au comité du journal.

M. Dufey (de l'Yonne) propose pour le prochain congrès un concert historique, et prie la classe de nommer une commission chargée de l'organiser.

M. de Monglave appuie la proposition, qui est combattue par M. Fresse-Montval, comme s'alliant peu à la gravité de nos études historiques. Le premier orateur insiste, et demande même qu'il y ait deux concerts, l'un, à la séance d'installation, après le discours d'ouverture et le rapport du secrétaire-perpétuel; l'autre, à la dernière séance, après le discours de clôture.

Sont désignés pour faire partie de la commission : MM. A. Elwart, professeur au Conservatoire de musique; le vicomte de Saint-d'Arod, ancien maître de chapelle; Henri Prat, professeur à l'Athénée royal; Victor Darroux, compositeur; et Dufey (de l'Yonne), auteur de la proposition.

M. E. G. de Monglave demande que MM. les peintres, statuaires, architectes et graveurs de la classe soient invités à faire, dans une des salles du congrès, une exposition de leurs œuvres.

Les propositions de MM. Dufey (de l'Yonne) et E. G. de Monglave sont renvoyées au comité central des travaux.

*** Le vendredi 29 mai 1840, cinquante-neuvième assemblée de l'Institut historique ; présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay; 62 membres sont présents.

Seize volumes ou brochures sont offerts à l'assemblée. Des remerciments sont votés aux donateurs.

Il est donné lecture des titres d'un candidat présenté par la quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*), et qui désire être membre correspondant. Ce candidat est M. le docteur Cholets de Beaune-la-Rolande (Loiret), membre de plusieurs académies, connu par des recherches archéologiques à Rome et à Naples, et par une histoire de la peste de Constantinople en 1834. Les rapporteurs à la quatrième classe étaient MM. le docteur Haspel, Ferdinand-Thomas et E. G. de Monglave.

Au scrutin secret, M. le docteur Cholet est, à l'unanimité, proclamé membre correspondant de la quatrième classe.

Sont inscrits deux autres candidats qui seront soumis le mois prochain aux deux derniers degrés d'élection.

Ce sont : M. Robert (du Var), auteur de plusieurs travaux historiques, présenté à la première classe (*Histoire générale*), pour être membre résidant, par MM. Ottavi et C. de Friess.—Rapporteurs, MM. Ottavi, Prat et Monglave.

Et M. P. Fontaine, professeur, présenté à la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), pour être membre correspondant, par MM. le comte Le Peletier d'Aunay et Renzi.— Rapporteurs, MM. l'abbé Orsini, Vincent et Renzi.

M. le président annonce à l'assemblée générale que les trois commissaires chargés de l'examen des comptes, MM. Ottavi, C. de Friess et Mary-Lafon, n'ayant pu encore terminer leur travail, force a été, malgré les lettres de convocation envoyées, de changer l'ordre du jour de la présente séance, et de substituer aux comptes de l'année dernière et au plan de budget pour l'année prochaine la suite de la discussion sur la *filiation historique des idées* et une lecture de M. N. de Berty.

Après quelques observations de MM. Bernard-Jullien, Ottavi, E. G. de Monglave, le docteur Cerise, N. de Berty et Thommerel, la discussion est reprise.

M. Leudière se demande si réellement il y a là quelque chose à faire. « Les uns, dit-il, répondent oui ; d'autres, non; je suis des premiers. L'exécution seule m'embarrasse. Le champ des idées littéraires, par exemple, est sans bornes, il envahit tous les temps, tous les peuples. Là, (on vous l'a prouvé), les mots eux-mêmes changent d'acception. Prenez le romantisme dans son germe! Voyez Fénélon et Lamothe sortir du sentier battu par le siècle de Louis XIV; leur tentative n'a d'abord qu'un faible retentissement. Aujourd'hui, quand nos romantiques impriment leurs préfaces, ils ont depuis longtemps composé leurs ouvrages. Dans le travail du classement des idées il faut tenir compte de tout ; de grandes précautions sont à prendre pour ne pas tomber dans de déplorables confusions.

« Si je passe à l'histoire des sciences, on me montrera les Pythagoriciens plaçant le centre du monde dans le soleil ; et chacun de s'écrier : voilà déjà le système de Copernic! Mais Delambre examine les textes, et l'erreur disparaît.

« En architecture, on me dira que l'ogive est moderne, qu'elle date des Goths. Mais si je la trouve en Italie longtemps avant l'arrivée de ce peuple; mais si l'on me prouve qu'elle vient de l'Orient et qu'on voit les ruines d'un palais à ogives tout près de Babylone?...

« Il en résulte qu'il faut du positif dans les investigations, et que, pour les mener à bonne fin, ce n'est pas trop d'être archéologue, linguiste, voyageur, d'avoir enfin une érudition universelle....

« Oui, la difficulté est grande pour classer chaque époque. Bacon a beaucoup emprunté à Roger Bacon, et on lui a fait honneur de bien des découvertes qui ne sont pas de lui.... »

(Le bruit des conversations interrompant l'orateur, il déclare renoncer à la parole.)

M. le docteur Cerise désire une solution, mais ce n'est pas chose facile. Il faudrait peut-être à *filiation des idées* substituer *filiation des doctrines*, recourir aux termes les plus clairs et envoyer au comité central des travaux des matériaux qu'il pût mettre en œuvre. « En poursuivant, dit l'orateur, je crains que nous ne nous perdions dans les détails. On a parlé de tout ici; mesures, mécanique, ogive, rien n'a été oublié. Il y a dans tout cela trop de choses et pas assez d'idées. Je voudrais qu'on s'arrêtat aux trois doctrines, politique, religieuse et philosophique, qui sont au fond de toutes les discussions historiques; et c'est pour plus de clarté que je préfère au mot *idée*, si élastique, le mot *doctrine*, dont la signification est bien plus nette, et qui coupe court à de dangereuses fictions. »

M. Ottavi : « L'amendement que propose M. Cerise rentre tout entier dans ma pensée. Si l'on se rappelle mon point de départ, on reconnaîtra que je l'ai fixé sur trois idées fondamentales : l'*idée du progrès*, à propos de laquelle j'ai fait mention des travaux si recommandables de notre collègue M. Buchez; l'*idée romantique*, qui m'a fourni l'occasion de signaler la voie nouvelle dans laquelle Lamothe entraîna Fénélon; et l'*idée historique*, où j'ai montré les doctrines sur l'histoire de France récemment mises en œuvre par MM. Thierry. J'appuie donc l'amendement de M. Cerise, et, comme lui, je pense que le mot *doctrine* doit être substitué au mot *idée*. »

M. Leudière déclare que, quand il a été interrompu, on a pu croire qu'il avançait une opinion contraire à celle des préopinants. Si on l'avait laissé achever, on aurait vu qu'elle était la même.

M. E. G. de Monglave désire que la substance de ce qui a été dit soit renvoyé au comité central des travaux. Là aboutiront aussi les questions qui auront été agitées dans les quatre classes, et il en résultera un riche programme pour le prochain congrès.

Cette proposition, appuyée par MM. Cerise et Dufey (de l'Yonne), est adoptée à l'unanimité.

M. N. de Berty a la parole pour la lecture de l'introduction d'un ouvrage iné-

dit, intitulé : *De l'union de la religion et de la liberté, et de leur influence sur l'avenir de la France.*

Après avoir tracé rapidement l'historique de cette union dans les temps anciens, l'orateur soutient que la France est peut-être le seul pays du monde où la religion soit généralement traitée avec indifférence. Suivant lui, chez nous, la plupart des hommes sont sans conviction et sans foi. Ils montrent pour tous les cultes une insouciance complète. Cette indifférence en matière de religion est le plus redoutable fléau qui puisse affliger la France. M. de Berty développe cette idée, et déroule un tableau peu rassurant des mœurs de la société actuelle. Il ne voit que la décevante illusion d'une pieuse crédulité dans ce prétendu retour au christianisme si vanté, dans le respect tout extérieur que lui témoignent les arts et les lettres, et dans cette prétendue décadence de la philosophie discréditée. Pour que le mal cesse, il faut que l'esprit des masses soit changé, que l'éducation de la jeunesse soit moralement améliorée.

L'auteur fait un appel aux bons citoyens, et les invite à redoubler d'efforts pour étayer cette colonne chancelante de l'édifice moral. « La liberté seule peut, dit-il, leur en fournir le moyen. Travaillez donc à l'union active et permanente de la liberté, car ces deux principes sont destinés à régir la société moderne. »

M. P. Trémolière adhère complètement aux principes développés par M. N. de Berty. Seulement il pense qu'il y a exagération dans le tableau qu'il a fait de l'indifférence religieuse de l'époque. Jamais il n'y eut plus grande affluence dans les églises que depuis qu'on ne force personne à y entrer. Point de liberté hors du catholicisme! La liberté, il y a longtemps qu'on l'a dit, est né sur le Calvaire.

M. Leudière rend hommage aux bonnes intentions de M. de Berty. Cependant il combattra son mémoire, mais sous un tout autre aspect que M. Trémolière. Les attaques du philosophisme sont, il en convient, anti-sociales, mais il ne faut pas oublier, non plus, les billets de confession et les scandales du haut clergé. « Je sais, dit-il, qu'aujourd'hui le prêtre est respecté dans la rue, et que les pompes de la religion attirent un immense concours de fidèles, mais j'ignore s'il y a en cela plus qu'un brillant vernis. Je crains que la forme ne l'emporte sur le fond, comme en Italie, comme en Espagne. Chacun maintenant a un masque; chacun se fait un rôle qu'il joue de son mieux; mais en réalité il n'y a point de charité chrétienne. C'est par la base, c'est par l'éducation qu'il faut régénérer l'ordre social. »

M. H. Prat est, comme M. de Berty, partisan de l'union de la religion et de la liberté; mais il ne voit pas, ainsi qu'on l'a prétendu, la religion négligée et passant à l'état de coutume, à l'état de simple enregistrement de naissances, de mariages et de morts. Pour être véritablement catholique, il ne suffit pas de croire, il faut pratiquer.

L'orateur déplore plus que qui que ce soit l'abus des billets de confession et les scandales de quelques membres du clergé. Mais ces abus, ces scandales, n'ont

aucun rapport avec la religion elle-même. Reprochez-les au petit nombre de membres du clergé qui s'en rend coupable ! Du reste, le clergé n'attend pas ordinairement qu'on le réforme, il prend l'initiative et se réforme lui-même.

M. Prat cite de nombreux témoignages historiques à l'appui de cette opinion. « Donnez, dit-il, à vos enfants une éducation religieuse, et ce qui peut rester de l'indifférence signalée par M. de Berty disparaîtra. Tout se tient, dans l'Église, de la base au sommet. Il y a là des docteurs inférieurs et supérieurs pour toutes les classes. Le catéchisme des campagnes et celui des villes ne sont qu'un seul et même catéchisme, sauf l'expression plus ou moins fleurie. Cherchez ailleurs cette merveilleuse unité; vous ne la trouverez pas. Laissez marcher la religion ; elle sera ce qu'elle doit être, le plus ferme auxiliaire de la liberté. »

M. de Monglave adopte complètement les principes émis par M. Prat. Comme lui, il pense que le tableau de l'indifférence actuelle en matière de religion a été fort rembruni. Depuis que la politique a cessé d'être le satellite brutal de la religion, la religion a brillé d'un nouvel éclat; et journellement elle agrandit le cercle de ses conquêtes. Il n'y a plus que de la mode dans cet empressement de tous les rangs de la société à se porter aux offices de l'Église. Le catholicisme est aujourd'hui dans l'air, il est surtout au fond des cœurs. Il est passé le temps où l'on gagnait des places à fréquenter les églises. « Un de mes amis, dit l'orateur, homme de très noble souche, et pourtant républicain, républicain et pourtant catholique, ce qui, croyez-moi, n'est point une anomalie, me disait, après la révolution de juillet : « Dieu soit béni, je pourrai donc enfin aller à la messe sans être pris pour un intrigant ! »

« Le scepticisme, la raillerie, le philosophisme du dernier siècle, ne sont plus de mise dans nos salons. Autant vaudrait s'y présenter la chemise et les mains sales, que de se dire voltairien. »

L'orateur termine par un éloge des sœurs de la Charité et des frères de la Doctrine chrétienne, voués à l'éducation de l'enfance.

M. Trémolière appuie MM. Prat et de Monglave. Il trouve étrange qu'on ait prétendu que la charité chrétienne n'est qu'une affaire de forme; et, pour combattre cette assertion, il cite les institutions nombreuses dont elle est la mère.

M. Cerise essaie de replacer la question sur son véritable terrain. Il ne voit autour de lui que des apologistes de la religion : « Mais, qui donc, s'écrie-t-il, l'a attaquée dans cette enceinte ? Pourquoi, comme autant de Don Quichotes, bataillons-nous contre des moulins à vent? Examinons plutôt les phases diverses de l'union de la religion et de la liberté. C'est là le véritable terrain historique.

« Plaçons-nous-y, et commençons par des distinctions nettes et précises. La religion comprend la morale, le dogme, la pratique du culte. Malheureusement une triste scission a éclaté entre ces trois enfants d'une même mère; et la question dogmatique a voulu tout absorber.

« Au nom de quel principe les philosophes, les réformateurs, ont-ils toujours attaqué le dogme? Au nom de la morale méconnue. C'était l'arme puissante de

Voltaire. Jean Huss, avant lui, n'en avait pas employé d'autre; et il a fallu la flamme d'un bûcher pour étouffer sa voix.

« A mesure qu'on s'éloigne du berceau de la religion, le dogme se dresse; il gêne les individus, il soulève les hommes. On l'accuse au nom de la morale; on attaque la conduite de ses soutiens, on les calomnie, on les appelle hypocrites et parjures. On leur dit : *Vous mentez !* Mais, quand le flot a passé là-dessus, la morale ramène toujours au dogme.

« La morale ayant reçu sa sanction en dépit du parti qui maniait le dogme, le clergé rêve le pouvoir, il rêve la sacrilège union du trône et de l'autel, mais l'illusion dure peu. Quand le pouvoir et l'influence lui échappent, il entre dans une voie meilleure; il cherche à faire œuvre de science, œuvre qu'il a trop laissée en arrière depuis Galilée; il abrite en Sorbonne l'élément social, l'élément politique lui-même; il a ses journaux qui égaleront les nôtres. Alors le dogme se révèle libre et triomphant, car le dogme n'est pas opposé à la morale; au contraire, c'est à leur union seule qu'appartient leur commun triomphe.

« Dernièrement, dit M. Cerise, j'avais assisté dans le Piémont à une grande cérémonie, et je me trouvais à table avec quatre prélats qui me demandèrent des nouvelles de la religion en France. Depuis la révolution de 1830, leur répondis-je, le peuple est allé au clergé, et le clergé est venu au peuple. Pendant la semaine de Pâques, j'ai vu, dans une église de Paris, la communion durer une heure et demie. Vous, Messeigneurs, en Piémont, vous vous plaignez de l'impiété des littérateurs. A qui la faute? A vous qui vous érigez en agents de police. Vous voulez qu'ils se prosternent à vos pieds; ils n'en feront rien. Ils aiment mieux devenir matérialistes par morale, par patriotisme. Mais transportez-les à l'étranger, et vous verrez combien sera rapide leur retour à la foi. C'est qu'il n'y a de véritable alliance durable qu'entre la liberté et la religion. »

M. Leudière : « MM. Prat et de Monglave se sont imaginé à tort que le catholicisme était attaqué dans cette discussion, et à tort ils ont cru devoir le défendre officiellement. M. Cerise nous a dit d'excellentes choses sur le dogme, la morale et le culte. Mais hélas! combien de fois, comme lui, n'ai-je pas vainement cherché la charité chrétienne sous des formes extérieures? A Paris, durant le choléra, il se forma une association morale contre ce fléau. Des jeunes gens des hautes classes de la société s'enrôlèrent dans cette milice sainte. Ils furent d'admirables garde-malades. Eh bien! l'administration traccassa ces hommes de dévouement. Ce fut là un tort impardonnable, c'était plus que de l'ingratitude. Je tiens ces détails d'un ami de ces jeunes gens si saintement intrépides, qui, lui, a des idées voltairiennes, et combat la religion. »

M. de Monglave déclare n'avoir défendu le catholicisme ni officiellement ni officieusement. Il a cédé à un élan tout spontané, et n'a obéi à aucune espèce d'influence extérieure.

M. H. Prat adhère, pour sa part, à ce que vient de dire M. E. de Monglave.

M. Leudière pense qu'on s'est mépris sur le sens de ses paroles.

M. P. Trémolière demande le renvoi du mémoire de M. de Berty au comité du journal.

Cette proposition étant appuyée, on passe au scrutin secret; et le mémoire est, à l'unanimité, renvoyé au comité du journal.

CHRONIQUE.

Erratum grave. — Dans le tome II, page 55, ligne 32e, au lieu de *dilatait*, lisez *délitait*.

— Un moins grand nombre de membres de l'Institut Historique a pris part à l'exposition artistique de cette année : ceux qui y figurent sont MM. Darboux (Victor) : *Torrigiano brisant la statue de la Vierge*; Finard (Dieudonné) : *Sortie de la cavalerie circassienne;* Fournier des Ormes : *Une chaumière du Perche;* Galot (Alphonse) : *Vue de la cour principale du château de Tournoël;* Keyser (N. de) d'Anvers : *la bataille de Wœringen, livrée en 1288;* Monvoisin (R.) : *l'Escarpolette* et quatre portraits; Van-Brée (Philippe), de Bruxelles : *Bain mauresque;* Guersant : *Une baigneuse surprise*, statue en marbre.

— Charles d'Outrepont, membre de l'Institut Historique, de la société de la Morale chrétienne, de plusieurs autres Sociétés scientifiques et littéraires, et auteur de divers ouvrages, n'a d'article dans aucune de nos nombreuses biographies dites des *vivants*, des *contemporains*, des *hommes du jour*, etc. Souvent les vies les plus honorables sont sans éclat extérieur, sans retentissement.

Charles d'Outrepont, né à Bruxelles le 26 juin 1777, était fils de Charles-Lambert d'Outrepont, l'un des plus savants jurisconsultes belges, qui lui fit donner une sage et solide instruction. Il fit des études très distinguées à l'université de Louvain. Le jeune Charles accompagna son père comme secrétaire, lorsqu'il fut chargé, en qualité de commissaire de la république, d'aller stipuler et défendre les intérêts de la Belgique au congrès de Rastadt; et, bientôt après, il le suivit à Paris, où l'appelait son élection au conseil des Cinq-Cents. Dès-lors, le père fixa son séjour dans la capitale, où, après la révolution de brumaire; il fut nommé conseiller à la cour de cassation; il mourut en 1809. Il avait été lié intimement avec l'ex-ministre de la justice Lambrechts, qui reporta tout entière sur le fils la vive amitié qui l'unissait au père.

Français depuis que la Belgique avait été annexée à la France, naturalisé et resté Français après la séparation, Charles d'Outrepont aimait les lettres et les cultivait, moins par un désir de renommée que par délassement. Voici le titre des ouvrages qu'il a fait imprimer : *Aratus et Nicoclès* (1821); cinq drames his-

toriques : *Caius Caligula*, en cinq actes (1833); *la Saint-Barthélemy* (1826); *la Mort de Henri III* (1826); *la Mort de Charles Ier* (1827); *Huascar*, ou *les Frères ennemis* (1829), ce dernier drame est tiré de l'histoire du Pérou; deux volumes in-8° de *Dialogues des morts* (1825 et 1826); *la Métempsycose*, ou *Dialogue des bêtes*; les *Promenades d'un solitaire*, et des *mélanges*, ou suite de ces *promenades* (1826-1830); un dialogue intitulé : *Christine et d'Alembert aux Champs-Élysées* (1829); un *Discours sur les rois de Rome* (1833). Presque tous ces ouvrages, de format in-8°, ont été imprimés par Firmin Didot. Les éloges donnés au mérite littéraire de l'écrivain, dans le journal que la Société de la Morale chrétienne publie depuis vingt ans, sont tempérés par une critique sage et éclairée; mais les éloges donnés au but philanthropique que s'est proposé l'auteur sont et méritaient d'être sans restriction. Le journal loue la *pureté de la morale*, la *sagesse des opinions*, l'*impartialité des jugements*, et signale chaque production comme étant l'écrit d'un *homme de bien*. Or la réunion de ces qualités est devenue assez rare pour mériter d'être remarquée.

Voici le fait le plus remarquable de la vie de Charles d'Outrepont. Le comte Lambrechts, mort en 1823, l'avait institué son légataire universel; et, dans son testament, l'ex-ministre, philosophe religieux, avait légué une somme de deux mille francs pour la fondation d'un prix en faveur du meilleur ouvrage sur la *liberté des cultes*, sujet qui serait mis au concours, et dont le jugement devait être déféré à l'Institut. Charles d'Outrepont se hâta d'écrire, le 10 octobre 1823, à l'Institut, pour lui faire connaître les intentions et le vœu du testateur; mais, sans doute, trop bien informé des mauvais vouloirs du gouvernement, l'Institut fit attendre, pendant près d'un mois, sa réponse. Ce fut seulement le 26 novembre que les secrétaires des quatre classes écrivirent à l'exécuteur testamentaire, qu'il devait adresser sa demande au ministère, attendu que les classes de l'Institut n'étaient *pas autorisées à prendre des délibérations collectives*. Ce déclinatoire fut jugé, dans le temps, sans dignité. Charles d'Outrepont dut s'adresser alors au ministre de l'intérieur : il lui écrivit le 15 novembre 1823, et ce ne fut que six mois après, le 15 mai 1824, qu'arriva la réponse du ministre Corbière, portant ces mots : *Le legs ne sera pas accepté*. Charles d'Outrepont, digne interprète des dernières volontés du comte Lambrechts, écrivit sur-le-champ à la Société de la Morale chrétienne pour l'inviter à remplir un acte de haute politique sociale, décliné par l'Institut et repoussé par le ministère, quoique la liberté des cultes fût devenue loi fondamentale de l'Etat, en vertu de l'article 5 de la charte constitutionnelle. Et c'est ainsi que par trop de condescendance les corps académiques peuvent faillir, et que par trop d'imprudence les gouvernements préparent leur chute.

La Société de la Morale chrétienne s'empressa de nommer une commission composée de MM. Guizot, le comte Alexandre Delaborde, Stapfer, Mahul, de Keratry, de Rémusat, Marron, Auguste de Staël, et de quatre autres membres. Sur le rapport fait par M. Mahul, l'offre de Charles d'Outrepont fut acceptée

avec empressement. Par une distinction qui n'avait pas eu d'exemple dans la Société, et sur le rapport de la commission, le légataire du comte de Lambrechts fut nommé à l'unanimité *membre honoraire*. Le programme du prix fut rédigé par M. Stapfer; le concours s'ouvrit; de nombreux mémoires furent envoyés. La commission chargée de les examiner se composa de MM. Guizot, le général Foy, Charles de Rémusat, le baron de Staël, Stapfer, le duc de Broglie, Charles d'Outrepont et plusieurs autres. M. Alexandre Vinet, du canton de Vaud, remporta le prix; et le rapport très remarquable de la commission fut rédigé et lu par M. Guizot, à la séance annuelle et générale de 1826, présidée par M. le duc de Broglie.

Les lettres de Charles d'Outrepont à l'Institut, au ministre de l'intérieur, à la Société de la Morale chrétienne; la réponse des secrétaires des classes, celle de M. Corbière, le rapport de M. Mahul et celui de M. Guizot, ont été insérés dans le journal de la Société de la Morale chrétienne. Ce sont des documents curieux pour l'histoire de notre temps.

Depuis cette époque, qui aura sa place dans l'histoire des fautes de la restauration, Charles d'Outrepont prit part aux travaux de la Société de la Morale chrétienne, et à ceux de l'Institut-Historique, où il ne tarda par à se faire admettre. Il portait un sincère attachement à notre association; et longtemps avant sa mort il désira y faire asseoir, à ses côtés, son fils, Gustave d'Outrepont, jeune militaire de talent. Charles d'Outrepont est mort le 4 avril dernier, emportant l'estime et les regrets des amis de lettres, des vertus sociales et de l'humanité.

VILLENAVE,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Versailles, seigneuris, château et ville, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, par M. Emmanuel de Sainte-James, in-12.

Substituzioni elementari di geografia naturale, topografica, astronomica, etc., de Fernando de Luca. 1 vol. in-12.

Histoire de l'ancienne province de Gascogne, Bigorre et Béarn, depuis la conquête des Romains dans les Gaules jusqu'à la fin du comté d'Armagnac, et des droits régaliens au XVe siècle, par M. Loubens, tom. 1er in-8°.

Elogi e opuscoli del cavaliere Francesco Fabi-Montani, sotto custode in Arcadia. 1 vol in-12.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

SIXIÈME

CONGRÈS HISTORIQUE,

CONVOQUÉ

PAR L'INSTITUT HISTORIQUE

Dans le local ordinaire de ses séances, rue Saint-Guillaume, 9, faubourg Saint-Germain, près de la rue des Saints-Pères et de la rue Taranne.

POUR LE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 1840.

A Messieurs les membres résidants et correspondants de l'Institut Historique; aux savants, littérateurs et artistes qui s'occupent de travaux historiques; aux Académies et Sociétés savantes, françaises et étrangères, etc., etc.

Au nom de l'Institut Historique, nous avons l'honneur de vous inviter à venir assister au sixième Congrès Historique qui s'ouvrira le dimanche 13 septembre 1840.

Nous vous en adressons le programme.

Nous espérons que vous voudrez bien nous aider de vos travaux et concourir à augmenter le nombre des questions que nous avons posées.

Agréez l'assurance de notre parfaite considération.

Les Membres du conseil de l'Institut Historique :

Le duc DE DOUDEAUVILLE, président honoraire; le baron TAYLOR, président; le comte LE PELETIER D'AUNAY, vice-président; J.-B. DE BRET, vice-président-adjoint; EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE, secrétaire-perpétuel; A. RENZI, administrateur-trésorier.

J. OTTAVI, président de la 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*); DUFRY (de l'Yonne), vice-président; H. PRAT, vice-président-adjoint; J. DEVILLE, secrétaire; C. DE FRIESS, secrétaire-adjoint.

LEUDIÈRE, président de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*); ALIX, vice-président; MARY-LAFON, vice-président-adjoint; MARTIN (de Paris), secrétaire; VENEDEY, secrétaire-adjoint.

L'abbé BADICHE, président de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et physiques*); le docteur CERISE, vice-président; le docteur JOSAT, vice-président-adjoint; CH. FAVROT, secrétaire; J.-A. DRÉOLLE, secrétaire-adjoint.

FOYATIER, président de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*); ERNEST BRETON, vice-président; ALBERT LENOIR, vice-président-adjoint; FERDINAND-THOMAS, secrétaire; OSCAR MAC'CARTHY, secrétaire-adjoint.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

L'Institut Historique, fondé dans le but d'encourager et de propager les études historiques,

Considérant qu'à défaut d'une méthode commune, on ne peut établir dans la science un centre de travail et de communications intellectuelles que de deux manières, savoir : par la direction des efforts de tous sur les mêmes sujets, et par délibération en commun et la discussion des travaux à faire;

Que les meilleurs moyens à employer pour arriver à ce double résultat sont, indépendamment des travaux intérieurs, de convoquer des Congrès, de provoquer l'émission de questions sur l'histoire, et de proposer des prix dans les quatre spécialités de l'Institut Historique,

ARRÊTE :

Le sixième Congrès historique s'ouvrira à Paris le dimanche 13 septembre 1840. Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance, les sujets de quatre prix, entrant dans les spécialités des quatre classes de l'Institut Historique, seront rendus publics avec les conditions des concours.

Pour ce sixième Congrès, les questions suivantes sont mises en discussion :

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et histoire de France*).

1. Quel a été jusqu'à présent l'enseignement historique en France et quels seraient les moyens de le perfectionner?

2. Quelle est la base véritable de la chronologie des temps antiques appliquée

surtout à l'histoire des Babyloniens, des Egyptiens et aux différentes versions de la Bible?

3. Expliquer par l'histoire les causes de la grandeur et de la décadence de Venise.

4. La piraterie, dans tous les temps et dans tous les lieux où elle s'est établie, a-t-elle présenté des caractères analogues?

5. Déterminer les principales causes qui ont facilité l'invasion et l'établissement des peuples du Nord dans les Gaules aux 3e, 4e et 5e siècles.

6. Faire, dans les invasions des 8e, 9e et 10e siècles, la part des Sarrasins, celle des Normands, celle des Hongrois, et rechercher les causes qui ont pu, sur ces faits, jeter la confusion parmi les auteurs du 13e siècle.

7. Examen des différents systèmes d'après lesquels on a écrit l'histoire de France.

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des langues et des littératures*).

1. Quelles fins s'est proposées l'art théâtral, et quels moyens a-t-il employés pour y atteindre?

2. Existe-t-il des rapports entre notre époque et celle de la décadence de la littérature latine?

3. Déterminer l'influence des langues barbares sur le latin du moyen-âge.

4. Quelle a été l'action des littératures étrangères sur la littérature française à partir du 16e siècle?

5. Faire l'historique du romantisme

6. Considérer la pantomime dans ses rapports, soit avec l'enseignement de sourds-muets, soit avec les connaissances humaines.

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*).

1. Faire l'historique de la doctrine du progrès.

2. Quelle place le luxe occupe-t-il dans l'histoire de la civilisation?

3. Quelle a été l'influence de la découverte de l'Amérique sur les mœurs et le caractère des Espagnols?

4. Déterminer l'action de la civilisation chrétienne sur les peuples de l'Orient.

5. Quelle a été en France l'origine du droit de bourgeoisie?

6. Tracer, d'après la double autorité d'actes et de faits authentiques, l'histoire du droit électoral en France, depuis le commencement du 14e siècle jusqu'à 89 inclusivement.

7. Quelle a été l'influence des 15e et 16e siècles sur les doctrines politiques de Machiavel?

8. Caractériser le mouvement imprimé par les philosophies étrangères à la philosophie française depuis le 16e siècle.

9. Déterminer l'action des doctrines religieuses sur l'origine et le développement des sciences naturelles et des sciences médicales.

10. A quelle époque remonte l'alchimie, et quelles découvertes lui doivent les sciences physiques?

11. Rechercher l'origine de la maladie nommée *feu des ardents* au moyen-âge, et la comparer aux épidémies analogues de diverses époques.

12. Déterminer la source des idées répandues sur la contagion, et faire l'histoire des précautions sanitaires adoptées par les différents peuples.

13. Quelle a été l'influence des mathématiciens italiens sur les progrès des mathématiques en France?

14. A quel siècle remonte l'invention du papier, tel que nous le possédons aujourd'hui?

15. A quelle époque trouve-t-on l'origine des chemins de fer? faire l'historique de leurs perfectionnements jusqu'à ce jour.

QUATRIÈME CLASSE (*Histoire des Beaux-Arts*).

1. Déterminer par l'histoire et par l'étude de la physiologie l'action des beaux-arts sur le développement des peuples.

2. Quelles ont été les causes du progrès et de la décadence des arts chez les différentes nations?

3. Analyser rapidement l'histoire de l'architecture.

4. Quels sont les principaux caractères de l'architecture romane?

5. Caractériser par l'histoire l'origine, les progrès et la décadence de l'architecture dite gothique.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS DE 1840.

I.

1. Le sixième Congrès historique s'ouvrira le dimanche 13 septembre 1840.

Le nombre des séances est fixé à quinze.

Elles auront lieu le dimanche 13 septembre, le mardi 15, le jeudi 17, le samedi 19, le lundi 21, le mercredi 23, le vendredi 25, le dimanche 27, le mardi 29, le jeudi 1er octobre, le samedi 3, le lundi 5, le mercredi 7, le vendredi 9 et le dimanche 11.

2. Le présent programme sera adressé au corps savants et aux personnes qui s'occupent de travaux historiques en France et à l'étranger.

3. Il sera distribué des billets d'entrée qu'on devra présenter à chaque séance et qui seront valables pour la durée du Congrès.

4. Il n'y aura qu'une séance par jour; elle s'ouvrira à une heure très précise. Le bureau se réunira à midi et demi.

II.

5. Le tableau des questions de la séance du jour et de la séance suivante sera affiché dans la salle du Congrès.

6. L'ordre du jour n'indiquera que les questions sur lesquelles des mémoires auront été remis la veille au matin au secrétariat de l'Institut Historique.

Tout mémoire annoncé par l'ordre du jour sera lu, soit par l'auteur, soit, en son absence, par un membre du bureau.

7. Toutes les personnes qui désireraient traiter une des questions désignées par le Congrès, devront le faire savoir au secrétariat de l'Institut Historique avant le 12 septembre.

Celles qui ne pourraient pas se rendre au Congrès, sont invitées à adresser au secrétaire-perpétuel, également avant le 12 septembre, les mémoires qu'elles auraient rédigés sur les questions insérées au tableau dressé par l'Institut Historique.

8. L'organisation des séances sera faite, autant que possible, de telle sorte qu'une séance soit consacrée à la lecture des mémoires, et la séance suivante à la discussion des questions traitées dans ces mémoires.

A cet effet, les mémoires seront déposés, immédiatement après la lecture, au secrétariat de l'Institut Historique pour être communiqués sans déplacement aux personnes qui voudraient prendre part à la discussion.

9. Le Congrès étant exclusivement consacré à la science historique, il n'y sera point traité de question étrangère à la nature de ses travaux.

10. Aucune des discussions soulevées dans le Congrès ne devra se terminer par un vote.

11. Les mémoires lus au Congrès appartiennent de droit à la publication du compte-rendu des séances. Ils seront déposés *immédiatement* entre les mains du secrétaire-perpétuel et livrés à l'impression.

Les auteurs pourront corriger leurs épreuves, à la condition de donner le *bon à tirer* le lendemain du jour où elles auront été communiquées. Ce terme écoulé, le secrétaire-perpétuel est autorisé à donner le *bon à tirer*.

L'auteur pourra en obtenir, à ses frais, des exemplaires tirés à part. Il reste libre de disposer de son travail pour toute publication ultérieure.

III.

12. Pendant les séances du Congrès, le bureau sera composé comme il suit :

I. Des deux présidents, du vice-président, du vice-président-adjoint, du secrétaire-perpétuel et de l'administrateur-trésorier, assistés des présidents, vice-présidents et vice-présidents-adjoints des classes ;

II. Des secrétaires et secrétaires-adjoints des classes.

Toute personne étrangère au bureau ne pourra y être admise, sous quelque prétexte que ce soit.

13. Des places seront réservées aux sténographes de l'Institut Historique et à MM. les journalistes.

14. Le Congrès sera présidé par un des deux présidents, par le vice-président, ou par le vice-président-adjoint de l'Institut Historique.

Ils pourront être remplacés par l'un des présidents, vice-présidents, ou vice-présidents-adjoints des classes dont les questions seront à l'ordre du jour.

15. Le secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique sera le secrétaire du Congrès ; les secrétaires et secrétaires-adjoints des classes l'assisteront ; et l'un deux le remplacera en cas d'empêchement.

16. Le président dirigera seul la tenue des séances, l'ordre des lectures et des discussions.

Il accordera ou refusera la parole, et la retirera à ceux des orateurs qui s'écarteraient du sujet en discussion.

Dans les cas graves, le président consultera le bureau.

17. Le président ne pourra intervertir les matières à l'ordre du jour, ni l'ordre d'inscription pour les discussions, sauf le cas de force majeure.

18. Lorsque le président voudra prendre une part directe aux discussions, il cèdera le fauteuil à celui des membres du bureau qui aura le droit de présidence après lui.

19. A l'ouverture de chaque séance, un des secrétaires donnera lecture du procès-verbal sommaire de la dernière séance. Il lira également les articles du réglement relatifs à la police des séances et à l'ordre à observer dans les lectures et les discussions.

20. Chaque lecture de mémoire ne pourra excéder la durée d'une demi-heure ; et, dans la discussion, chaque orateur ne pourra garder la parole plus d'une demi-heure.

21. Les orateurs qui voudraient prendre part aux discussions, se feront inscrire sur la liste tenue à cet effet par l'un des secrétaires.

22. Il y aura une feuille de présence à l'entrée de la première salle.

23. Toute réclamation, quelle que soit la personne qui juge à propos de la faire et quel qu'en soit le sujet, sera transmise, par écrit et signée, au président, s'il s'agit d'un fait d'actualité des séances ; dans le cas contraire, elle devra être adressée au conseil de l'Institut Historique.

24. Les séances des classes et les assemblées générales de l'Institut Historique sont suspendues pendant la durée du Congrès.

25. Il sera pourvu par un réglement spécial à la poliee intérieure des séances du Congrès.

26. Le présent réglement sera imprimé et distribué.

Il sera affiché dans le lieu des séances du Congrès, les quinze jours qui précèdent, et les quinze jours qui suivent.

Délibéré et adopté en assemblée générale de l'Institut Historique, le vendredi 26 juin 1840. Pour copie conforme :

Le secrétaire-perpétuel, EUGENE GARAY DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

DE L'ASTROLOGIE JUDICIAIRE.

Sideribus videre vagis pendentia fata.
MANIL. lib. 1.

Astrologie! Ce mot formé du grec *astron*, astre, et *logos*, discours, devait, dans le principe, signifier, d'après son étymologie, la science des astres, la connaissance du ciel; mais cette signification changea bientôt : on donna le nom d'*astronomie* à la véritable science des astres, et, sous le nom d'*astrologie*, et spécialement d'*astrologie judiciaire*, on ne désigna plus que l'art mensonger de prédire l'avenir par les aspects, les positions, les influences des corps célestes.

L'origine de l'astrologie remonte à la plus haute antiquité; elle se lie intimement à celle de l'astronomie qui, sans aucun doute, lui est redevable de ses premiers progrès. Cicéron voit son berceau dans la Chaldée : de là, dit-il, son nom de *science caldaïque*. Horace en fait honneur aux Babyloniens :

. . . . . Nec Babylonios
Tentaris numeros. . . . .

Bérose et Eupolème, cités par Eusèbe, attribuent à Abraham une grande connaissance des choses célestes et l'invention de l'astrologie judiciaire ou *de la science de la Chaldée*. Selon Suidas, Zoroastre et Ostanès, les Babyloniens en auraient été les inventeurs. D'après un passage d'Isaïe, l'art de prédire l'avenir par les astres était fort ancien à Babylone : « Appelle maintenant à ton secours, dit le prophète à cette ville, tes augures qui observaient les astres et qui supputaient les mois pour te prédire l'avenir. » *Stent et salvent te augures cœli, qui contemplabantur sidera et supputabant menses, ut ex eis annuntiarent ventura tibi.*

Une autre opinion assigne l'Égypte pour berceau à l'astrologie judiciaire : « Les prêtres de ce pays, dit Diodore de Sicile, exercent les enfants à l'astrologie judiciaire; ils conservent une série d'observations qui remontent à un nombre considérable d'années, cette étude étant cultivée chez eux dès les plus anciens temps. Ils ont soigneusement décrit les mouvements, la marche et la station des planètes, et l'influence bonne ou mauvaise de chacune d'elles sur la naissance des êtres, et ils en tirent souvent des prédictions sur les événements de la vie des hommes. »

Clément d'Alexandrie, qui avait vu la fin des institutions pharaoniques, place dans l'ordre des prêtres celui qui remplit les fonctions d'horoscope. « Il tient dans ses mains, dit le savant Père, une horloge et un phénix, symbole de l'astrologie, portant à son bec les quatre livres astrologiques de Thoth, l'un traitant des étoiles errantes, l'autre des conjonctions et de l'illumination du soleil et de la lune, et les deux derniers du lever de ces astres.

Cicéron considère les Égyptiens comme connaissant depuis un grand nombre

de siècles cette science des Chaldéens. Hérodote avait dit avant lui : « Ils sont les auteurs de plusieurs inventions, telles que celles de déterminer, d'après le jour où un homme est né, quels événements il rencontrera dans sa vie, quel sera son caractère, son esprit, et comment il mourra. »

C'est à Pétosiris et à Necepso qu'on attribue les ouvrages fondamentaux de la doctrine astrologique égyptienne ; mais l'époque où ils vécurent est fort incertaine. D'une part, on les classe dans le siècle de Sésostris ; de l'autre, on confond Necepso avec le roi de la vingt-sixième dynastie qui porte ce nom. Quoi qu'il en soit, Ptolémée et Proclus jugeaient ces deux astrologues fort anciens ; et ni Pline, ni aucun écrivain grec ou latin, n'a révoqué en doute l'authenticité de leurs ouvrages, dans lesquels dominent le thème natal du monde et la théorie des décans. Mais, si la croyance à l'influence des astres est fort ancienne en Égypte, on doit croire aussi que les combinaisons infinies et les calculs très longs qui ont servi plus tard aux astrologues pour dresser leurs thèmes, n'ont pu être exécutés qu'avec le secours d'une astronomie perfectionnée, et que, dès-lors, l'antiquité de l'astrologie égyptienne doit dépendre de l'antiquité des connaissances astronomiques dans la même contrée.

Ce qui reste prouvé, c'est qu'en Égypte les membres de la classe sacerdotale s'adonnaient à l'étude de l'astrologie, étude qui longtemps n'eut rien d'absurde, que pratiquèrent de fort bons esprits, Thalès, Pythagore, Eudoxe, Euctémon, Callippe, Méton et tant d'autres, lesquels reconnaissaient l'influence exercée par le lever et le coucher des astres sur les changements de l'atmosphère et des saisons, et transmirent à la postérité le résultat de leurs recherches dans des *parapegmes* ou catalogues de phénomènes naturels, mais qui, plus tard, y joignirent des prédictions sur la destinée des hommes, basées sur la position des astres au moment de leur naissance.

Pétosiris et Necepso avaient eu pour successeurs toutes les générations de prêtres astrologues attachés aux principaux temples de l'Égypte, et qui, gardiens fidèles des principes qui leur avaient été enseignés, les transmirent, en effet, à leurs descendants et jusqu'à nous, comme le prouvent divers monuments que cite Champollion.

Le premier, conservé par les écrivains de la science, est le thème natal de l'univers. Il indique le domicile des planètes au moment même de la création du monde : la lune était dans le signe du Cancer, le soleil dans le Lion, Mercure dans la Vierge, Vénus dans la Balance, Mars dans le Scorpion, Jupiter dans le Sagittaire, Saturne dans le Capricorne. Plus tard Antonin fit frapper ce thème natal sur des monnaies égyptiennes.

Au règne de ce prince remontent aussi deux papyrus écrits en grec et trouvés en Égypte. Le préambule de l'un est l'histoire même de l'astrologie. L'autre renferme, sur deux colonnes, un thème natal ou généthliaque régulièrement formé par un homme expert, comme on les dressait encore en France au XVIe siècle.

Champollion jeune découvrit dans le tombeau de Rhamsès V des tables du

lever des constellations pour toutes les heures de chaque mois de l'année. Le ciel, sous la forme d'une femme dont le corps est parsemé d'étoiles, enveloppe de trois côtés cette immense composition. Le haut du tableau représente l'hémisphère supérieur et le cours du soleil dans les douze heures du jour; le bas offre l'hémisphère inférieur et la marche du soleil pendant les douze heures de la nuit. Diverses scènes astronomiques fort gracieuses en occupent les autres parties.

En dehors du tableau existent des textes hiéroglyphiques ou tables des constellations et de leurs influences pour toutes les heures de chaque mois de l'année. Elles sont ainsi conçues : Mois de Tôbi, la dernière moitié. Orion domine et influe sur l'oreille gauche; heure 1re, la constellation d'Orion sur le bras gauche; heure 2e, la constellation de Sirius sur le cœur; heure 3e, le commencement de la constellation des deux étoiles (ou des Gémeaux) sur le cœur; heure 4e, les constellations des deux étoiles sur l'oreille gauche; heure 5e, les étoiles du fleuve sur le cœur; heure 6e, la tête du lion sur le cœur; heure 7e, la flèche sur l'œil droit; heure 8e, les longues étoiles sur le cœur; heure 9e, les serviteurs des parties antérieures du *menté*, ou lion marin, sur le bras gauche; heure 10e, le quadrupède *menté* sur l'œil gauche; heure 11e, les serviteurs du *menté* sur le bras gauche; heure 12e, le pied de la truie sur le bras gauche.

Certes voilà une table complète des influences, analogue à celle qu'on avait gravée sur le fameux cercle doré du monument d'Osymandias, lequel donnait, selon Diodore de Sicile, les heures du lever des constellations avec les influences de chacune, ce qui démontre, sans réplique, comme l'a affirmé M. Letronne, que l'astrologie remonte, en Égypte, jusqu'aux temps les plus reculés.

L'usage exista longtemps dans ce pays de mettre l'homme et les diverses portions de son corps sous l'influence et la protection des planètes. Le papyrus en écriture hératique, trouvé dans la momie de Pétaménoph, est un curieux exemple de ces pratiques superstitieuses. On y lit que sa chevelure appartient au Nil céleste, sa tête au soleil, ses yeux à Vénus, ses oreilles au dieu Macedo, gardien des Tropiques, son nez à Anubis, etc.

Les zodiaques découverts en Égypte, surtout celui de Denderah, dont notre collègue M. Ferdinand-Thomas a si savamment expliqué l'origine (*Congrès de* 1839), portent avec eux, dans leur composition, les preuves de l'influence de l'astrologie chez ces peuples. On y retrouve avec attention le lion, la vierge, la balance, le scorpion, le sagittaire, le capricorne, le verseau, les poissons, le bélier, le taureau, les gémeaux et le cancer; puis les décans du zodiaque, tels que les comprenaient les anciens astrologues.

D'Egypte, la science de lire dans les astres descendit en Grèce. Chilon le Lacédémonien, un des sept Sages, passe pour l'avoir révélée à ses concitoyens. Il soutenait que le chaud, l'humide, le froid et le sec sont les quatre qualités dont le mélange différent produit toute la diversité des tempéraments des hommes; que le chaud et l'humide servent à la génération, et le froid et le sec à la destruction des corps; que ces quatre qualités sont répandues parmi les hommes, suivant les influences célestes; que le soleil est le principe de la chaleur, et la lune

le principe de l'humide; et que, suivant la disposition de ces deux grands luminaires, au moment de la naissance de l'enfant, il apporte au monde le germe de la maladie qui doit altérer et détruire sa constitution.

Lycurgue, par une de ses lois, défendit aux Lacédémoniens de combattre avant la pleine lune.

L'astrologie, suivant d'autres, aurait été apportée en Grèce par Eudoxe qui, en l'expliquant à ses compatriotes, avait soin de les avertir qu'elle ne mérite aucune créance. Aussi Vitruve assure-t-il que les astrologues grecs, Hipparque entre autres, n'en firent aucun usage, pas même, on peut le dire, ceux qui vécurent après Alexandre. On regarde donc comme certain que cette fausse science, fille insensée d'une mère sage, comme la nommait Kepler, ne pénétra ni dans la religion, ni dans les mœurs de la Grèce; et cette assertion n'exclut pas, par sa généralité, les individus qui purent isolément se délecter aux miracles de la doctrine égyptienne.

De la Grèce, la science astrologique passa en Italie. Les Romains, chez lesquels la religion consacrait la science des augures, étaient nécessairement portés vers ces croyances; ils s'y adonnaient avec ardeur; mais il paraît que plus d'une fois les adeptes firent un abus scandaleux du pouvoir qu'ils exerçaient sur l'esprit du vulgaire, puisque les empereurs, par des édits réitérés, crurent devoir bannir de Rome les astrologues ou mathématiciens.

Le poète Manilius prétend que ceux qui reçoivent en naissant les influences du verseau sont propres à découvrir les sources et à faire jaillir l'eau des entrailles de la terre. Ils ont, ajoute-t-il, une humeur douce en partage. Ceux qui naissent sous la constellation des poissons sont légers et inconstants. Il explique de même les propriétés des autres signes du zodiaque, dont les noms, on le sait, sont tous de fantaisie, et varient suivant les peuples, au point que la constellation qu'on appelle ici le vautour, se nomme plus loin la lyre. C'est comme si l'on attachait une influence aux enseignes qui décorent tel ou tel magasin.

Pétrone fait débiter par Trimalcion grand nombre d'impertinences sur l'astrologie, et il est assez vraisemblable que c'est une critique des dépenses faites par Néron pour connaître l'avenir. Voici comment Trimalcion raisonne sur les propriétés des signes, au sujet d'un zodiaque servi sur la table entre les divers plats du festin. « Le ciel, habité par douze divinités, se convertit en autant de figures, et il commence par prendre celle du bélier. Quiconque naît sous ce signe est riche en troupeaux et en laine. Il a de plus la tête dure et le regard effronté. Ce signe a beaucoup d'empire sur les écoliers. — On applaudit à la subtilité de l'astrologue, et, encouragé par nos louanges, il continua ainsi. — Le ciel revêt ensuite la forme d'un petit taureau. Ceux qui naissent sous ce signe sont sujets à ruer; ils deviennent souvent bouviers, et n'aiment pas à vivre au crochet des autres. Les gémeaux président aux choses doubles, aux chars, aux charrues à deux roues, aux hommes qui mangent à deux rateliers. Moi je suis né sous le signe du cancer, ce qui fait que j'ai plus d'une corde à mon arc, et que je pos-

sède de grands biens sur mer et sur terre, car cet animal est aquatique. Je n'ai pas permis qu'on couvrît d'un seul plat cette partie de mon zodiaque, pour ne charger mon horoscope d'aucun poids. Sous le lion naissent les goulus et les insolents; la vierge domine les femmes et les hommes légers; la balance pèse sur les bouchers, les parfumeurs et sur tous ceux qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas; le scorpion pousse les empoisonneurs et les assassins; le sagittaire, les louches qui emportent votre lard, tout en ayant l'air de regarder vos légumes. Le capricorne est le signe des malheureux à qui, pour leurs péchés, des cornes poussent sur la tête. Le verseau a sous son empire les marchands de vin et les citrouilles. Sous les poissons, vous trouverez les gargotiers et les professeurs. Ainsi tourne le monde, comme une roue de moulin, et toujours quelque mal arrive, que l'homme naisse ou qu'il meure. — Bravo! criâmes-nous unanimement, bravissimo! et, les mains levées vers le plafond de la salle, nous jurâmes qu'Hipparque ni Aratus ne pouvaient entrer en comparaison avec un pareil homme. »

Parlons sérieusement.

Un illustre Romain, Nigidius Figulus, ami de Cicéron, était fort adonné à l'astrologie. Un autre ami du célèbre orateur, Lucius Tarrutius, pratiquait avec confiance et autorité la divination par les astres, et dressait des nativités au moyen de tables de phénomènes rédigées dans le goût égyptien.

Marc-Antoine avait pour conseiller intime un astrologue égyptien choisi par Cléopâtre.

Auguste, après une conférence secrète avec Théagène, fut si enchanté de ses connaissances en astrologie, qu'il fit frapper en l'honneur de son horoscope une médaille représentant le capricorne, constellation sous laquelle il était né.

Tibère demanda un jour à l'astrologue Thrasylle s'il connaissait sa propre destinée? Or c'était une résolution arrêtée chez le tyran de faire jeter le devin à la mer s'il ne rencontrait pas juste; et déjà plusieurs astrologues ignorants ou menteurs avaient été précipités, sur son ordre, d'un roc escarpé, par un esclave robuste. Thrasylle, tremblant, contempla les astres et s'écria : « Un grand danger me menace »; et Tibère satisfait lui donna toute sa confiance.

Le fils de ce même Thrasylle prédit l'empire à Néron. Agrippine, sachant que l'horoscope de son fils portait qu'il devait régner et la faire mourir, s'écria : « Qu'il me tue, pourvu qu'il règne. »

Caracalla examinait les figures généthliaques de ceux qui tenaient le premier rang dans l'empire. Il jugeait ainsi de leur bonne ou mauvaise volonté à son égard, élevant les uns, abaissant les autres, en immolant même quelques-uns sur ce malheureux fondement.

Vitellius, au contraire, faisait mourir tous les astrologues qu'il pouvait découvrir. Son irritation fut au comble quand, après la publication de son édit qui leur ordonnait de sortir d'Italie au plus tard le 1er octobre, il apprit qu'on avait aperçu une affiche sur laquelle les astrologues lui ordonnaient de sortir de ce monde avant ce jour-là. Mais la prédiction fut retardée, Vitellius ne fut tué

que vers la fin de décembre. Xiphilin et Zonaras prétendent, au contraire, qu'il mourut dans le délai voulu.

Vespasien et Domitien se dirigèrent par les adeptes de cette science ; et le docte Hadrien lui-même se disait en état de prédire, dès les calendes de janvier, ce qui devait lui arriver jusqu'au 31 décembre.

Après la chute de l'empire romain, lorsque les invasions des barbares eurent détruit en Europe toute puissance intellectuelle, les traditions astrologiques, comme toutes les sciences de même nature, furent soigneusement recueillies et conservées par les Arabes, qui ne cessèrent jamais de les confondre et de les cultiver simultanément. Ils les apportèrent avec eux en Espagne ; et, lorsque vers le milieu du XIIe siècle, les ténèbres de la barbarie dans lesquelles étaient plongé le reste de l'Europe commencèrent à se dissiper, ce fut surtout chez les Arabes espagnols qu'allèrent étudier les hommes de génie qui voulaient renouer le fil des hautes connaissances humaines rompu depuis longtemps ; et c'est ainsi qu'ils en rapportèrent le goût de l'astrologie. Que si l'on s'étonnait que de tels hommes aient pu sincèrement ajouter foi à d'aussi absurdes théories, nous répondrions avec Bailly : « Que les astres, et particulièrement le soleil et la lune, ont une influence si directe, si incontestable, sur les saisons, la température et la fécondité de la terre, qu'il était naturel de penser que tous les astres avaient été créés seulement par rapport aux hommes et au globe qu'ils habitent, et que, puisqu'ils ont de l'influence sur la terre, ils devaient en avoir sur les mœurs des hommes en général, et des individus en particulier. » — « D'ailleurs, dit Voltaire, l'astrologie s'appuie sur des bases bien meilleures que la magie. Car si personne n'a vu ni farfadets, ni dives, ni péris, ni démons, ni cacodémons, on a vu souvent des prédictions d'astrologues s'accomplir. Que de deux astrologues, consultés sur la vie d'un enfant et sur la saison, l'un dise que l'enfant vivra âge d'homme, l'autre non ; que l'un annonce la pluie, et l'autre le beau temps, il est bien clair qu'il y en aura un prophète ; et, indépendamment de cette alternative, ils ne pouvaient pas avoir le don de toujours se tromper. »

Ils se sont trompés pourtant assez de fois. L'astrologue Albumazar a écrit que la religion chrétienne ne durerait que 1460 ans. Le juif Avenar avait promis un messie à sa nation pour 1444 ou 1464 au plus tard. L'Espagnol Arnoldus avait annoncé la naissance de l'antéchrist pour 1345. Les astrologues ont même osé publier la figure généthliaque de Jésus-Christ. Les cardinaux d'Ailly et Cusa l'ont dressée d'après Luc Gauric. Cardan et Morin y ont travaillé. Suivant eux, la passion aurait été l'ouvrage de la planète de Mars. On retrouve cette impiété, fort ancienne, refutée déjà dans saint Augustin. De Thou dit de Cardan, en suivant la pensée de saint Augustin : « Quelle folie et quelle impiété de vouloir soumettre aux lois des astres leur maître et leur créateur ! »

Qu'on me permette de rompre ici un moment le fil de l'histoire de l'astrologie, pour exposer succinctement les principes d'une science à laquelle Crassus.

Pompée, César, et tant d'autres grands hommes, dans les temps modernes, ont accordé une entière confiance.

Ses règles, peu nombreuses dans l'origine, ne tardèrent pas à s'accroître. Le corps humain fut soumis à différentes dominations. Suivant la tradition arabe, le soleil préside au cerveau et au cœur, à la moëlle des os, à l'œil droit; Mercure, à la langue, à la bouche, aux mains, aux jambes, aux nerfs, à l'imagination; Saturne, à la rate, au foie, à l'oreille droite; Jupiter, au nombril, à la poitrine, aux intestins; Mars, au sang, aux reins, au chyle, aux narines, aux passions Vénus, à la génération, à la chair, à l'embonpoint. Quoique la lune s'attribue tous les membres, elle domine principalement le cerveau, les poumons, l'estomac, l'œil gauche et la force de croître.

Suivant Hermès, il y a sept trous dans la tête, affectés aux sept planètes; l'oreille droite à Saturne, la gauche à Jupiter, la narine droite à Mars, la gauche à Vénus, l'œil droit au soleil, le gauche à la lune et la bouche à Mercure. Chaque signe du zodiaque a soin aussi des membres qui lui sont consacrés.

Passons outre!

Saturne préside à la mélancolie, Jupiter aux honneurs, Mars à la colère, le soleil à la gloire, Vénus à l'amour, Mercure à l'éloquence, la lune aux plaies, aux songes, aux larcins.

Suivant Buxtorf, le naturel de chaque homme suit la planète sous laquelle il est né. Celui dont la nativité a été dominée par le soleil, est beau, franc, généreux; par Vénus, riche et amoureux; par Mercure, adroit et doué d'une excellente mémoire; par Saturne, infortuné, prédestiné; par Jupiter, équitable, illustre; par Mars, heureux et brave.

Les provinces et les royaumes étaient affectés aussi à diverses influences célestes. Dans ce partage Mars avec le bélier gouvernait la France. Les couleurs même appartenaient à différentes planètes : à Saturne le noir, à Jupiter le bleu, à Mars le rouge, au soleil la couleur d'or, à Vénus le vert, à la lune le blanc, à Mercure les couleurs mêlées.

Les astrologues regardaient comme un des principaux mystères de leur science la vertu des maisons du soleil. Pour construire ces maisons, ils faisaient une première division du jour en quatre parties, séparées par quatre points angulaires, l'ascendant du soleil, le milieu du soleil, l'occident et le bas du ciel. Ces quatre parties, subdivisées en douze autres, formaient ce qu'ils nommaient les douze maisons du soleil. Les noms et les propriétés de ces diverses maisons variaient selon les peuples et les auteurs. Ptolémée et Héliodore les envisagent d'une manière opposée; les Grecs, les Égyptiens, les Arabes diffèrent également.

L'opération la plus importante de l'astrologie consistait à tirer un horoscope. Voici comme on s'y prenait. Après avoir examiné attentivement les constellations et les planètes qui dominaient dans le ciel, on combinait les conséquences indiquées par leurs vertus. Trois signes de la même nature, rencontrés dans le ciel,

formaient le *trine*, réputé favorable; le *sextil* était médiocre; le *quadrat*, mauvais.

Ou bien encore l'astrologue, après avoir disposé douze triangles, soit entre deux carrés, soit entre deux cercles l'un dans l'autre, et avoir cherché l'état du ciel à l'heure où la personne était née, traçait la figure de chaque planète auprès de la constellation avec laquelle elle se trouvait en conjonction, et prophétisait en conséquence.

Les astrologues distinguaient quatre espèces de morts reconnaissables dans la figure généthliaque : la naturelle, causée par maladies ordinaires; la demi-violente, dont la cause était dans le corps qu'elle détruisait, comme l'apoplexie; la violente simple, occasionnée par une cause extérieure, un coup d'épée, une tuile, une poutre; la violente publique, ou l'exécution. Jupiter envoyait peu de morts simples; mais il coopérait par fois à la mort publique, lorsque son influence avait été corrompue par quelque aspect empoisonné. La décapitation était souvent l'œuvre de Mars; la strangulation, l'œuvre ordinaire de Saturne. Ptolémée traite à fond de ces différentes morts.

Suivant les astrologues, les influences des étoiles fixes sont les plus constantes. Quand on peut joindre à la connaissance du moment de la nativité celle du moment de la conception, l'horoscope y gagne beaucoup. Il est infaillible, quand le patient a le désir et la foi, parcequ'alors le ciel est bien disposé en sa faveur.

Pic de la Mirandole a employé de longs raisonnements à confondre l'astrologie. C'était, selon Bayle, se servir des flèches d'Hercule pour tuer des passereaux. Agrippa, ce grand maître dans l'art de prédire, dit positivement : « J'ai regret d'avoir perdu tant de temps et de travail en ces vanités auxquelles j'aurais renoncé depuis longtemps, si je n'avais été sollicité par le besoin de tirer quelque profit de la folie des grands, toujours si friands d'illusions. » Hobbes définit l'astrologie : « Un stratagème pour se garantir de la faim aux dépens des sots. »

On a mis un Traité d'astrologie sous le nom d'Hippocrate. A la vérité on trouve dans cet ancien auteur des observations si vaines sur les rapports et les influences des corps célestes, que ce n'est pas lui faire beaucoup de tort que de le regarder comme l'auteur d'un livre d'astrologie. Du temps d'Origène, on attribuait au patriarcle Enoch des ouvrages de ce genre. Suivant Eusèbe, le même Origène parlait d'un livre supposé, portant le nom du patriarche Joseph, dans lequel Jacob disait à ses enfants : « J'ai lu dans les registres du ciel tout ce qui doit vous arriver et à votre postérité. »

Quel avantage n'a point la langue hébraïque, suivant les rabbins qui disent que les nuées sont pleines de lettres hébraïques, qui montrent la connaissance de l'avenir à ceux qui savent y lire, et que les étoiles même sont rangées en formes de lettres hébraïques! Ils citent, à ce sujet, un passage d'Isaïe, où il est dit : « Toutes les étoiles du ciel seront comme languissantes, les cieux se plieront et se rouleront comme un livre. »

Plusieurs savants doutent que le livre *Quadripartite*, où Ptolomée traite de

l'astrologie, soit réellement de lui. Ils n'y reconnaissent ni sa pensée, ni son style.

Reprenons le fil de notre histoire. Nous verrons, dans le cours du XVIe siècle, l'astrologie prendre un vaste développement, et adopter, outre les carrés, une foule de signes d'origine orientale qu'on trouve dans Cardan, et qui constituent comme l'alphabet d'une langue à part, dont la connaissance exigeait de longues et profondes études. Charles V, dit le Sage, était tellement infatué d'astrologie, qu'il fonda un collége pour que cette science y fût enseignée publiquement, et qu'il combla de ses bienfaits maître Gervais Chrétien, *souverain médecin et astrologien du roi Charles le Quint*, dit Simon de Phares dans son catalogue des principaux astrologues de France. Ces dispositions furent confirmées par une bulle du pape Urbain V, qui lança l'anathème contre quiconque oserait enlever de ce collége les livres et les instruments qui servaient aux opérations astrologiques.

Mathias Corvin, roi de Hongrie, n'entreprenait rien sans avoir consulté ses astrologues. Ludovic Sforce, duc de Milan, le pape Paul III se dirigeaient également d'après leurs avis. Louis XI courba la tête sous leurs oracles. Les astrologues, si l'on en croit Mézeray, avertirent François Ier, avant qu'il passât les monts, qu'il était menacé d'un grand malheur personnel. Ils exercèrent une telle influence sur Catherine de Médicis, que, sur la prédiction d'un des nombreux astrologues qu'elle avait amenés d'Italie, elle abandonna les Tuileries, qu'elle venait de construire à grands frais, et bâtit l'hôtel de Soissons, où elle fit ériger cette colonne-observatoire d'où elle interrogeait les astres, et qui existe encore adossée à la halle au blé. Dans cette cour, où régnait cependant le goût des sciences, les dames consultaient sur toutes leurs démarches les astrologues qu'elles appelaient *leurs barons*. Luc Gauric, ayant tiré l'horoscope d'Henri II, prédit que ce prince, s'il pouvait passer les années cinquante-six et soixante-quatre, vivrait heureusement jusqu'à soixante-neuf ans, dix mois, douze jours. Or Henri II fut tué à quarante ans, trois mois, onze jours. De Thou assure que Gauric avait prédit que le roi mourrait en duel d'un coup reçu dans l'œil. Mézeray fait le même récit. Pasquier n'en parle pas. Le célèbre Cardan avait prédit à Édouard VI, roi d'Angleterre, un règne long et glorieux ; il mourut à seize ans. De Thou assure que le même Cardan avança sa propre mort pour justifier une de ses prédictions.

Quelle impression de tels exemples ne devaient-ils pas faire sur la multitude ! Aussi, lorsque Stoffler, un des plus fameux astrologues de l'Europe, eut prédit un déluge universel pour le mois de février 1524, vit-on tous les peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique se préparer à l'événement. Sur le littoral de l'Allemagne, les terres se vendaient à vil prix ; chacun se munissait d'un bateau. Auriol, docteur de Toulouse, se fit construire une arche, pour lui, sa famille et ses amis. Enfin le mois de février arriva, et il ne tomba pas une goutte d'eau.

Croyez-vous que les astrologues en furent découragés ou négligés ? Nullement.

Les esprits les plus éclairés continuèrent à les consulter. Le maréchal de Biron, qu'Henri IV nommait *le plus tranchant instrument de ses victoires*, avait une extrême crédulité dans toutes leurs prédictions; et Henri IV lui-même ordonna au fameux Larivière, son premier médecin, de tirer l'horoscope du dauphin, depuis Louis XIII. Walstein fut un des plus infatués de ces chimères. « Il se disait prince, dit Voltaire, et parconséquent il pensait que le zodiaque avait été fait tout exprès pour lui. Il n'assiégeait une ville, ne livrait une bataille, qu'après avoir tenu son conseil avec le ciel. Mais, comme ce grand homme était fort ignorant, il avait établi pour chef de ce conseil un fripon d'Italien, nommé Jean-Baptiste Seni, auquel il entretenait un carrosse à six chevaux et donnait la valeur de vingt mille livres de pension. Jean-Baptiste Seni ne put jamais prévoir que Walstein serait assassiné par les ordres de son gracieux souverain Ferdinand, et que lui Seni s'en retournerait à pied en Italie. »

Combien de prédictions célèbres trouvées après l'événement dans Nostradamus! « Il n'y a pronostiqueur, dit Montaigne, s'il a cette autorité qu'on le daigne feuilleter et rechercher curieusement dans tous les plis et lustres de ses paroles, à qui on ne fasse dire tout ce qu'on voudra, comme aux sibylles. Il y a tant de moyens d'interprétation, qu'il est mal aisé que, de biais ou de droit fil, un esprit ingénieux ne rencontre en tout sujet quelque air qui lui serve à son point. »

Des hommes que leur caractère semblaient devoir mettre encore davantage au-dessus d'une telle superstition, Richelieu et Mazarin, consultaient Jean Morin l'astrologue, *le professeur royal de mathématiques*, comme on l'appelait; le dernier lui faisait même un pension de deux mille livres. Le cardinal de Richelieu ne partit pour Perpignan qu'après avoir ouï cet oracle. Le comte de Chavigni, secrétaire d'état, réglait par ses avis toutes ses démarches, et, ce qu'il regardait comme le plus important, les heures des visites qu'il rendait au grand ministre. Le même Morin ne se trompa, dit-on, que de peu de jours dans le pronostic de la mort de Gustave-Adolphe. Il devina, à dix heures près, le moment de la mort de Richelieu; et rencontrant Cinq-Mars, sans le connaître, s'écria : *voilà un jeune homme qui aura la tête tranchée*. Morin se méprit de seize jours sur la mort du connétable de Lesdiguières, et de six sur celle de Louis XIII. Gassendi lui reproche plusieurs bévues; sa mort, entre autres, prédite, quand il le savait malade, pour une époque où il se porta mieux que jamais.

On voit, dans des mémoires sur la Russie, combien, un peu plus tard, l'astrologie eut part aux décisions qui gouvernèrent cet empire. Ce ne fut guère que dans le siècle dernier que les progrès des lumières, de la philosophie surtout, portèrent à cette science un coup dont elle ne se releva plus. On croyait encore si généralement à la puissance des choses occultes vers la fin du siècle précédent, que lorsqu'en 1666 Colbert fonda l'Académie des Sciences, il crut devoir défendre expressément aux astronomes de s'occuper d'astrologie, et aux chimistes de chercher la pierre philosophale. Au moment où je parle, l'astrologie est encore en honneur en Chine, en Perse et dans presque tout l'Orient. Bien que la doctrine de

Mahomet lui soit opposée, s'il s'agit de nommer à une place élevée, de commencer une guerre, le ciel est le premier livre que l'on consulte; et, dans une des dernières guerres de la Turquie contre la Russie, c'était là le sujet de la plupart des lettres de l'ancien sultan au grand visir.

Avouons, en finissant, que les Pères de l'Église ont condamné généralement les prédictions astrologiques, que l'Église excommunie les astrologues et que, dès le XVIe siècle, les lois en France les punissaient. Les ordonnances d'Orléans, de 1561, celles de Blois, de 1579, enjoignent aux juges de procéder extraordinairement contre eux; défenses sont faites d'imprimer ou débiter leurs prédictions, à peine de prison ou d'une amende arbitraire. Le concile provincial de Bordeaux, de 1583, défend de les lire et de les garder, et celui de Toulouse, de 1590, renouvelle les mêmes prohibitions.

Aujourd'hui rarement les astrologues sont traduits même en police correctionnelle. On les laisse tranquillement prédire l'amant brun ou blond et les oncles d'Amérique. Cette science, qui a compté des rois parmi ses adeptes, et qui a inspiré toute une brillante littérature, en est réduite à l'*Almanach de Mathieu Laensberg* et aux bergers donneurs et tireurs de sorts. Il est même des communes dont les maires sont assez mal appris pour faire arrêter, comme fous ou voleurs, ces pauvres monarques déchus. C'est, disent-ils, un service à rendre aux ignorants qui les croient, et aux imbécilles qui les paient.

EUG. GARAY DE MONGLAVE,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

SUR LA MORT DU DOCTEUR JONATHAN SWIFT,

DOYEN-DE SAINT PATRICK,

Auteur des *Voyages de Gulliver*,

Occasionnée par la lecture de la maxime de La Rochefoucauld : *Dans l'adversité de nos meilleurs amis nous trouvons quelque chose qui ne nous déplaît pas.*

(Fragment poétique, écrit par lui-même.)

La Rochefoucauld a tiré cette maxime de la nature, et voilà pourquoi je la crois vraie; mais il ne faut pas la regarder comme provenant d'un esprit corrompu; la faute en est à l'humanité, et non à lui, puisque cette maxime a sa base dans le cœur humain. Quand le malheur vient accabler un de nos amis, nous commençons par penser à nous; la nature cherche constamment à exciter en nous des sensations agréables.

Si cette idée vous déplaît, j'en suis fâché; je puise mes preuves dans la raison et l'expérience. C'est toujours avec un œil d'envie que nous voyons nos égaux s'élever à nos côtés. Quel est celui de nous qui ne voudrait pas être au-dessus

d'eux? J'aime mon ami tout autant que vous; mais pourquoi vient-il s'installer devant moi? N'importe quelle que soit sa place, je veux être plus que lui. Si vous voyez dans une bataille votre meilleur ami faire une action d'éclat, se conduire en héros, n'aimez-vous pas mieux voir flétrir ses lauriers, que d'apprendre qu'il est plus heureux que vous? Voilà ce cher ami aux prises avec la goutte, et vous ne l'avez pas. Avec quelle résignation vous entendez ses cris! de quelle béatitude ne jouissez-vous pas, en pensant que ce n'est pas vous qui souffrez!

Quel poète n'est pas affligé lorsque ses confrères riment aussi bien que lui! Il préférerait les voir à tous les diables. Quand l'émulation cesse, l'envie s'empare de lui, et le presse de son aiguillon. L'amitié la plus forte cède à l'orgueil, dès qu'elle espère en tirer profit. Vain esprit humain! race fantastique! qui peut suivre tes diverses folies? l'amour-propre, l'orgueil, l'ambition, maîtrisent ton cœur. Le pouvoir, les richesses que possédent les autres, sont autant de torts qu'on m'a faits. Je n'ai aucun titre pour y aspirer, et cependant quand je vois mes émules abaissés, je me crois plus élevé qu'eux. Je ne peux pas lire un vers de Pope, sans désirer d'en être l'auteur. En trouvant plus d'esprit dans une de ses strophes que dans six des miennes, la jalousie s'empare de mon cœur, et je m'écrie: « Que le diable t'emporte! » Je suis peiné de me voir surpasser par Gay en humeur satirique. Arbuthnot n'est plus mon ami; il ose prétendre à l'ironie, moi qui me croyais né pour en aiguiser les traits, les lancer, en montrer l'usage aux autres! Saint-John et Pultney savent que j'ai de la réputation en prose, et cependant ils voudraient me voir repousser par le ministre. Ils ont mortifié mon orgueil, ma plume est rejetée. Si le ciel a béni leurs talents, n'ai-je pas de justes raisons pour les détester?

Que la fortune comble mes ennemis de ses dons, je supporterai tranquillement l'aspect de leur bonheur! mais, si elle favorise mes amis, la jalousie s'empare de moi, je suis un homme perdu.

Finissons la préface, et commençons le poème.

Le temps n'est pas éloigné où, suivant le cours de la nature, je dois mourir. Je prévois le moment où mes amis croiront y trouver quelque avantage, quoique j'aie beaucoup de peine à comprendre comment ma mort pourra leur faire du bien. Il me semble les entendre ainsi parler: « Voyez comme le doyen commence à baisser! il s'en va vite, le pauvre homme! Ce vieux vertigo qu'il a dans la tête ne s'en ira qu'avec lui. Il n'a plus de mémoire, il ne se ressouvient plus de ce qu'il a dit. Il oublie ses amis, le dernier endroit où il a dîné; il vous répète des histoires qu'il a déjà racontées plus de cinquante fois. Comment peut-il croire qu'on ait du plaisir à écouter son bavardage? Aussi, s'entoure-t-il de jeunes gens qui consentent à entendre ses niaiseries pour boire son vin. Ma foi, s'il veut changer d'auditeurs, qu'il fasse ses histoires plus courtes! — Son génie poétique est éteint, il est une heure à trouver une rime; son imagination, son esprit, ont

baissé; sa muse est vieillie ; je lui conseille de jeter sa plume de côté, mais il ne veut écouter personne. »

C'est en augmentant le nombre de mes années qu'ils montrent leur tendresse pour moi : « Il est plus vieux qu'il ne le dit, ajoutent-ils ; il a vécu du temps de Charles II ; il boit à peine sa bouteille de vin : c'est un mauvais signe. L'an dernier il était encore fort, maintenant c'est différent : son estomac est affaibli. — Je souhaite qu'il puisse aller ainsi jusqu'au printemps. Du reste, cela n'est point fâcheux pour nous. »

C'est ainsi qu'ils raisonnent, et ils s'en applaudissent. Tout en affectant des craintes dans leurs discours, ils laissent percer leur espoir. On peut prévoir un grand malheur, jamais un ennemi ne remplacera un ami. Par bonté, ils viennent tous les jours s'informer de mes nouvelles auprès de mes domestiques, qui leur répondent : « De pire en pire. » Préféreraient-ils les entendre dire : « Dieu soit loué, le doyen est sauvé ! » Alors un d'eux cherche à faire approuver aux autres sa prédiction : « Vous le savez, je craignais que sa maladie ne devînt plus fâcheuse, je vous l'ai souvent répété. » Cependant il eût préféré me savoir mort et passer pour un faux prophète. Personne, en définitive, ne voudrait me voir revenir. Tous s'accordent à dire que je dois succomber. Néanmoins quelques voisins, par un reste d'affection pour moi, viennent s'informer de l'état de ma santé. Si je suis calme, si je dors, ils se lamentent et versent plus de larmes que n'en verseront les pleureuses autour de mon cercueil.

Ne craignez rien, mes amis ! quoique vous vous soyez trompés d'une année, quoique vous vous soyez mépris sur vos pronostics, ils finiront toujours par se vérifier.

Enfin le jour fatal est arrivé. « Comment va le doyen ? — Il est encore en vie, on lui récite les prières des agonisants. — Il respire à peine. — Le doyen est mort. » La nouvelle court la ville avant que le son de la cloche puisse l'en instruire. — « Nous devons tous, se disent-ils, nous préparer à la mort. Qu'a-t-il laissé ? Quel est son héritier ? — Je ne sais pas. On dit qu'il a fait un testament en faveur du public. — C'est un caprice. Qu'est-ce que le public a fait pour lui ? C'est par orgueil, par envie, qu'il a tout donné. Le doyen est bien mort ; il n'avait ni parents, ni amis, il n'a fait tort à personne en disposant de son bien. »

Aussitôt les beaux-esprits se mettent à l'œuvre, ils inondent la ville de leurs élégies, ils écrivent dans les journaux pour maudire le doyen ou bénir *le drapier* (1).

Les médecins, pour soutenir leur réputation, rejettent d'abord le blâme sur moi. « Nous avouons qu'il n'était pas bien, mais il n'a jamais voulu suivre nos ordonnances. S'il s'était soigné, il aurait pu vivre encore vingt ans. Nous l'avons ouvert, et toutes ses parties vitales étaient parfaitement saines. »

On sait à Londres aussitôt qu'à Dublin la nouvelle de la mort du doyen ; elle

(1) *Lettres du Drapier*, écrit politique de Swift.

se dit à la cour, et lady Suffolk court en riant l'apprendre à la reine, à cette reine si bonne, si gracieuse : « Il est mort le doyen, dites-vous? il faut le laisser en repos. Je suis contente d'avoir oublié de lui envoyer la médaille que j'avoue lui avoir promise. Alors je n'étais que princesse ; maintenant c'est différent, je suis reine. »

Chartres, au lever de sir Robert, raconte cette nouvelle en ricanant. « Il est mort pauvre, s'écrie Bob, je suis fâché d'apprendre cette triste nouvelle. Si mon ami Will existait encore, on lui donnerait sa place. Etait il honoré de la mitre comme l'était Bolingbroke au moment de sa mort? »

Maintenant Carl tire des catacombes de sa boutique trois tomes de Swift qui lui restent. Pour s'assurer de la vente, il les fait retoucher par Tibbad, Moore et Cibber. Ils me traitent mal, quoiqu'ils fassent pour le mieux ; ils publient ma vie, mes lettres, mon testament, et même des libelles qui ne devaient pas voir le jour, et dont Pope n'est pas plus innocent que moi.

Ici la scène change. Représentons ceux qui s'affligent de ma mort! Le pauvre Pope sera affligé pendant un mois; Gray, une semaine; Arbuthnot, un jour; Saint-John cessera à peine de tailler sa plume, et versera au plus une larme. Les autres, en haussant les épaules, murmureront : « J'en suis fâché, mais nous devons tous mourir. »

L'indifférence fera tous les frais de la fête. Que de gens n'ont jamais éprouvé le moindre mouvement de pitié, qui viennent baiser la verge qui les frappe, en se résignant à la volonté de Dieu !

Des fous plus jeunes que moi d'une année éprouvent un sentiment de crainte. Ils se croyaient à l'abri quand la mort ne m'approchait pas encore. Ce frêle rempart détruit, ils tremblent et ne dissimulent point leurs larmes.

Les femmes, dont le cœur est plus accessible à la sensibilité, tout en continuant leur partie, reçoivent cette nouvelle d'un air dolent : « Le doyen est mort (quelle est la retourne, je vous prie?), que le bon Dieu veuille avoir pitié de lui ! (Madame, je demande la volte.) Six doyens doivent, à ce qu'on dit, porter le poêle. (Qui est-ce qui a le roi?) Votre mari, Madame, suivra l'enterrement d'un aussi bon ami? — Non, Madame, c'est un spectacle trop triste; d'ailleurs, il est engagé pour toute la journée, et milady Club lui en voudrait beaucoup, s'il lui faisait manquer son quadrille. — Il aimait le doyen (je demande du cœur!); ses amis disent qu'ils accompagneront son corps. Au reste, son temps était arrivé, nous espérons qu'il sera mieux là haut ! »

Pourquoi donc affliger ainsi ses amis? On peut aisément remplacer cette perte. Une année passe, la scène change : on ne pense pas plus au doyen que s'il n'avait jamais existé. Où est le favori d'Apollon? Il est parti. Ses travaux subiront le sort commun. Son esprit n'était plus de saison.

Des habitants de la campagne viennent chez le libraire demander les œuvres de Swift en vers et en prose.— « J'en ai entendu parler, il est mort l'année dernière; c'est bien lui. » — Il cherche et retourne en vain sa boutique : « Vous

pouvez les trouver à Ducklane ; lundi dernier je les ai envoyés à l'épicier. Pouvait-il espérer que ses ouvrages vivraient une année? On voit bien que vous êtes étranger. Sans doute, le doyen jouissait d'un certain renom ; il savait tourner le vers d'une façon agréable. Mais son genre était passé, la ville a maintenant meilleur goût. Je ne conserve jamais d'anciens livres ; mais j'ai beaucoup de nouveaux ouvrages. Permettez-moi de vous les montrer. Voici un poème de Collay, sur le jour de naissance de Cibber. Cette ode, vous ne l'avez pas lue ? Elle est adressée à la reine par Stephen Duck. Voilà une lettre bien écrite contre le crafftmann et ses amis ; elle démontre clairement que toute réflexion sur les ministres est une tendance contre le gouvernement ; ici, c'est la défense de sir Robert ; là, le dernier discours de M. Herley ; on ne l'a pas encore donné aux colporteurs. Votre honneur voudrait-elle me l'acheter? Voilà la deuxième édition des essais de Walston ; c'est lu par tous les politiques ; tous ceux qui viennent à la ville les achètent pour les envoyer chez eux. Vous n'avez rien vu de si piquant. Les courtisans le savent par cœur, et les femmes en font beaucoup de cas. L'auteur a été récompensé par une pension, cela fait honneur à la robe qu'il a prise pour dévoiler les supercheries des prêtres. Il démontre, aussi sûr qu'il y a un Dieu dans Gloster, que Moïse était un grand imposteur, et que tous ses miracles n'étaient que des tours de passe-passe, exécutés par un habile charlatan. Jamais l'Eglise n'a eu de pareil écrivain; c'est une honte de ne pas l'avoir nommé évêque. »

Supposez-moi mort, supposez un club réuni à *la Rose ;* que la conversation tombe sur moi ! Tandis que les uns parlent en ma faveur, que d'autres s'élèvent contre moi, un indifférent trace ainsi mon portrait :

« D'après ce qu'on m'a dit, le doyen n'a jamais été mal reçu à la cour ; sa verve, grave quoique ironique, blâmait les fous et frappait les méchants ; jamais il n'a dérobé une idée à autrui ; et ce qu'il a écrit est bien de lui.

« Monsieur, j'ai entendu dire que c'était un tory forcené et qu'il était devenu fou avant de mourir. — Pouvez-vous donc oublier *le Drapier?* Est-ce que la nation ne lui doit pas beaucoup ? C'est lui qui a écrit ces lettres mémorables. — On devrait donc les considérer, à votre avis, comme son chef-d'œuvre ? Mais nous avons une centaine d'hommes supérieurs, qui n'ont pas besoin de leur plume pour vivre. Dites ce que vous voudrez de ses ouvrages, vous ne pourrez jamais les défendre. Dans ses débauches satiriques, il n'a jamais pu laisser la société en repos. Il a attaqué selon son caprice, la cour, la ville, l'armée, tout le monde, excepté lui. Cela n'est rien ; mais pourquoi jeter de la boue à notre grand compatriote sir Robert, dont les conseils sont si nécessaires au roi? Quelles scènes n'a-t-il pas décrites dans ses satires, ses libelles et ses voyages imaginaires, n'épargnant pas même le clergé, dont il faisait partie, et qu'il rongeait comme une teigne!

« Moi je permettais volontiers au doyen, s'il avait trop d'humeur satirique dans les veines, de l'exhaler, puisqu'à son âge il ne pouvait la contenir. Avouez,

après tout, qu'il ne visait jamais à la méchanceté; il attaquait le vice, et ne nommait personne. Comment reconnaître un individu là où mille sont indiqués? Sa satire s'attachait aux défauts dont tout mortel peut se corriger. Il détestait, dans son humeur satirique, ce qu'il appelait *des gens sans cœur*. Il épargnait les défauts du corps, et plaignait ceux qui en sont affligés. Il avait pitié de la sottise, à moins qu'elle ne voulût prendre l'air fin et spirituel. Il n'a jamais, par une raillerie cruelle, offensé ceux qui avouent leur ignorance; mais il riait d'entendre un sot citer un vers d'Horace qu'il avait appris par cœur et qu'il ne comprenait pas. Il faut faire honte au vice ou le tourner en ridicule, si on veut le détruire. Si c'est votre avis, pourquoi le blâmer? Il ne vous connaissait pas, il ne savait pas votre nom. Parce qu'un vicieux est duc, faut-il le ménager? Il avait peu d'amis, dites-vous, et ils étaient tous de la moyenne classe; mais c'est qu'il n'aimait pas ces fous, ambitieux de leur rang, cette race de métis qui voudraient se faire passer pour des lords. Si les titres ne donnent aucun pouvoir, aucun droit, la pairie est une fleur sacrée. Il aurait regardé comme un malheur d'être reconnu par un ambitieux. Il inondait du venin de sa rage ces gentilshommes campagnards qui viennent au marché vendre leurs âmes pour rien; qui en reviennent tout joyeux voler l'Eglise, tourmenter leurs tenants et partager avec la justice. Ils veulent conserver la paix pour maintenir leurs droits, avoir quelques profits dans les travaux à faire aux prisons, aux barrières, puis tracer des routes qui ajouteront à l'agrément de leurs demeures.

« Il n'a jamais regardé comme un honneur d'être reconnu par un pair. Il préférait se mettre de côté et parler à des gens d'esprit en souliers crottés. Il dédaignait les faveurs qu'on obtient en caressant tel parvenu. Il n'a jamais courtisé les gens en place; jamais il n'a été l'admirateur de personne, et n'a jamais eu peur des grands, parcequ'il n'avait pas besoin d'eux. Quoiqu'il se soit mêlé souvent d'importantes affaires, il n'a jamais eu l'air fier. Sans avoir un but bien arrêté, il a usé son crédit pour ses amis, choisissant les gens droits et honnêtes, laissant de côté les flatteurs et les parents, secourant la vertu en détresse, et manquant rarement de réussir pour les autres. Beaucoup de gens qu'il a obligés peuvent dire qu'ils ne le connaissaient pas. Avec les princes il conservait le *decorum*, mais sans s'abaisser devant eux. Il suivait en cela la maxime de David : *Ne mettez jamais votre confiance dans les princes!* En le prenant pour un esclave du pouvoir, vous étiez sûr de provoquer sa colère. Avec quelle vivacité il déclamait contre le sénat irlandais! La liberté! c'était son cri; pour elle il se présentait seul, pour elle il s'exposait souvent, pour elle il se préparait sans crainte à mourir. Une faction dans les deux pays a mis sa tête à prix, et personne n'a voulu la vendre.

« S'il avait su retenir sa langue et sa plume, il aurait pu s'élever comme les autres; mais il ne courait pas après le pouvoir, et n'aimait pas les richesses. Souvent il a trouvé l'ingratitude sur sa route et il a plaint ceux qui s'en rendaient coupables. Il a toujours conservé son égalité d'humeur afin de mériter l'estime du genre humain. Pour plaire à ses ennemis, il n'a jamais sa-

crifié ceux qu'il estimait. Il a passé son temps à réconcilier ses amis qui étaient au pouvoir. Dans une faction croissante, dont les membres cherchaient à se détruire les uns les autres, il a vu le malheur de son pays, et, prévoyant que ses conseils seraient inutiles, de désespoir il a quitté la cour.

« Oh ! combien les projets des hommes sont vains ! Tous nos rêves dorés se sont évanouis. Toute l'habileté de Saint-John dans les affaires d'Etat, la valeur d'Osmond, les soins d'Oxfort ont été détruits par un seul événement. Une vie précieuse nous a été trop tôt ravie. Maintenant une faction que domine la rage, et que dévore la vengeance, s'est liguée pour renverser, détruire et massacrer, pour tourner la religion en ridicule, pour faire du gouvernement une tour de Babel, pour disgracier les magistrats, pour corrompre le sénat et pour voler la couronne. Elle a sacrifié la gloire de la vieille Angleterre, et la fera noter d'infamie par l'histoire. Lorsqu'une pareille tempête vient ébranler la terre, quelle vertu ne faut-il pas avoir pour ne point changer ? Loin de son pays, le doyen, avec horreur, chagrin et désespoir, voyait cette cruelle époque de destruction, ses amis dans l'exil ou à la Tour, lui-même repoussé par le pouvoir et poursuivi par des plumes mercenaires, race servile, que pousse la folie, et qui devient d'autant plus humble qu'on la maltraite.

« Certain de son innocence, il a courageusement supporté la persécution; plusieurs personnes ont obtenu des places, qui n'avaient d'autre mérite que d'être de ses ennemis. Son meilleur ami lui-même, cédant à son intérêt particulier, s'est, comme un renégat, élevé contre lui, et lui a tourné les talons. Le doyen, du revers de sa plume, a renversé cette infâme imposture. Il a enseigné aux fous ce qu'ils auraient dû savoir pour leur intérêt; il leur a donné des armes pour parer les coups ; et l'envie a été forcée d'avouer que cette heureuse terre lui a dû d'être préservée de sa ruine. Sur ces entrefaites, ceux qui tenaient le gouvernail et qui recueillaient le fruit de sa conduite, demandaient son sang pour éviter un sort fatal ; ils l'accusaient d'un crime d'État. Un monstre, dont la furie sanguinaire était insatiable, un être aussi vil, aussi scélérat que nos modernes Scroggs, méprisant toute justice, et ne craignant ni Dieu, ni lois, jurait sur son banc haine au doyen pour le faire repentir de son zèle. Le ciel a protégé l'innocence : le peuple reconnaissant est resté son ami : ni la force des lois, ni la haine des juges, ni le désir de plaire à la couronne, ni les témoins gagnés, ni le jury influencé, n'ont pu le convaincre.

« Calme, loin de Saint-John, de Pope et de Gay, tout le temps que la faction, l'orgueil et la folie ont dominé, il a passé une partie de sa vie dans l'exil.

« Hélas! le pauvre doyen ne jouissait d'autre liberté que de celle d'être misanthrope à son aise. Il a dû à ce travers la haine universelle; et ceux qui l'aimaient, avaient beaucoup de peine à le défendre. Son zèle, sans relâche excité, ne censurait pas seulement les crimes, il exhalait aussi son mécontement. — Mais peut-être aurait-il cédé comme d'autres, si on lui avait offert un poste élevé, si on lui avait donné de l'argent ?—Non, non ; pour son parti, au contraire, il aurait versé

tout son sang. — Je me tais, puisqu'il est mort. — Quels écrits a-t-il laissés après lui? — J'ai entendu dire qu'il y en a de plusieurs sortes, quelques-uns en vers et beaucoup en prose. — Quelques légers pamphlets, très mal écrits, je suppose, ayant pour but de pallier les crimes d'Oxfort et de louer la reine Anne, tendant peut-être même à la défendre d'avoir favorisé le prétendant; ou bien des libelles qui n'ont pas encore vu le jour, et qui distillent son dépit contre la cour; peut-être ses voyages, troisième partie, mensonge à chaque mot, offenses réitérées à une tête royale; mais pas un sermon, j'en suis sûr!

« — Il savait une centaine d'histoires fort agréables sur tous les tours de passe-passe des whigs et des tories. Il était gai le jour de sa mort, ses amis chantaient ses louanges. Quant à ses ouvrages en vers et en prose, je ne peux pas en être juge, je ne sais pas ce que les critiques en pensent. Je sais seulement que le peuple les achète; on les regarde comme des livres moraux pouvant servir à réformer le genre humain. S'il a manqué son but, la honte et le blâme sont pour le monde, la louange est pour lui. Avec fort peu de fortune, il a fondé une espèce de maison de banque, où il prêtait au peuple sans intérêt et sans gage, voulant par-là montrer d'une manière satirique que la nation en avait le plus grand besoin. Enfin, vous le dirai-je? le royaume figure parmi ses débiteurs. Je lui en souhaite, pour ma part, de meilleurs. Puisque vous n'aimez pas le blâme, il me semble qu'en faveur de ce dernier trait, vous devriez bien pardonner quelque chose à ses cendres. »

Traduction de M. le comte Le Peletier d'Aunay,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

BIBLIOTHÈQUE ÉTRANGÈRE,

U CHOIX D'OUVRAGES REMARQUABLES TRADUITS DE DIVERSES LANGUES,

Par Mlle Rosalie du PUGET.

Ire série: auteurs suédois, danois, norwégiens et islandais, t. I et II.

C'est une bien heureuse pensée que celle de nous faire part de tant de trésors jusqu'ici inconnus, de tant de chefs-d'œuvre qui, pour nous, n'existaient pas. Partout on lit les écrits si originaux des Anglais, les récits ingénieux des Italiens, les profondes rêveries des Allemands; mais cette poésie du nord, qui semble s'élancer du milieu des neiges, comme l'étincelle jaillit de la glace frappée par l'acier, qui de nous en soupçonne les sublimes beautés? Quelques fragments

incomplets des *Eddas*, quelques traductions infidèles d'un petit nombre de *Sagas*, voilà tout ce que nous connaissons des anciennes poésies scandinaves; des poètes modernes, nous ignorons même le nom.

Personne mieux que Mlle Rosalie du Puget n'était en état de nous révéler ces perles enfouies sur les bords de la mer glaciale. Ayant habité longtemps le nord, occupée sans cesse de l'étude des langues, tous ces idiomes lui sont devenus familiers; douée elle-même d'une imagination brillante, bien qu'en même temps d'une patience à toute épreuve, elle s'identifie avec son auteur; et souvent, en lisant ses pages, on oublie le traducteur pour ne penser qu'au poète.

Je hasarderai cependant un léger conseil : quelques mots qui, sans doute, rendent littéralement le texte original, ont l'inconvénient de paraître bas et trivials dans notre langue si prude, si susceptible. Peut-être Mlle du Puget devait-elle les éviter par quelque périphrase, quelque équivalent, quitte à renvoyer en note le mot du texte joint au mot français, traduction littérale. Du reste, à part ce reproche de peu d'importance, que je n'ai peut-être placé ici que manque d'autres défauts à signaler, le style de Mlle du Puget est toujours pur, élégant, toujours à la hauteur du sujet; des notes savantes et nombreuses expliquent tous les termes de mythologie scandinave, tous les usages du nord, dont l'intelligence pourrait embarrasser le lecteur. Je rendrai compte des ouvrages qui composeront cette précieuse collection, à mesure qu'ils seront terminés. Je parlerai aujourd'hui seulement des deux premiers volumes.

Le premier contient les œuvres du plus grand poète suédois contemporain, d'Isaïe Tégner. Les deux poèmes d'*Axel* et de *Frithiof* remplissent le volume presque en entier; ils sont suivis de plusieurs pièces de peu d'étendue, composées en diverses circonstances, et dans lesquelles j'avoue n'avoir pas trouvé tout ce qu'on pouvait attendre de l'auteur des deux premiers poèmes. Elles m'ont paru souvent guindées, emphatiques et obscures.

Le petit poème d'*Axel* est un tableau, plein de couleur, du dévouement sans bornes d'un des soldats de Charles XII, prisonnier à Bender, d'un des *trabans du roi*, d'un des membres de ce corps sacré, reste des anciens preux, mais qui n'avait conservé de leur antique devise que deux mots : *Dieu et le roi;* l'amour devait leur être inconnu. Chargé par Charles XII d'une mission qui va mettre fin à sa captivité, Axel s'élance sur son coursier, et vole vers la Suède. Attaqué par de nombreux ennemis dans les forêts de l'Ukraine, il succombe; mourant, il est recueilli par une riche orpheline; et bientôt l'amour vient s'asseoir au chevet du malade. Ici commence une lutte cruelle entre la passion et le devoir; le devoir l'emporte, Axel fuit. Marie, que la jalousie dévore, s'élance sur ses traces sous l'armure d'un guerrier, et vient périr sur un champ de bataille, dans les rangs des ennemis d'Axel. Cette fable, dont une faible analyse ne peut donner qu'une idée bien imparfaite, est traitée avec un rare talent; la poésie y déborde

de toutes parts, peut-être même y est-elle trop abondante; j'y ai trouvé surtout un grand abus de comparaisons.

Le poème de *Frithiof* est le chef-d'œuvre de Tégner; c'est l'Iliade suédoise, l'histoire d'un de ces aventureux pirates scandinaves, d'un de ces *rois de la mer*, qui, dans leurs courses vagabondes, ont peuplé une partie des régions plus méridionales que leur froide patrie. Le poète a si bien su s'initier à son sujet, il est si pénétré des croyances religieuses, des coutumes nobles et sauvages de ses terribles ancêtres, qu'en lisant le poème de *Frithiof*, pas un mot ne révèle le poète moderne, tout rappelle les antiques *Sagas*. Si le nord possède quelques poètes dignes de figurer auprès d'Isaïe Tégner, rien ne pourrait nous consoler de les avoir ignorés si longtemps, rien, excepté l'espérance de voir Mlle du Puget continuer une tâche si glorieusement commencée.

Remontant aux époques les plus reculées, aux temps fabuleux, Mlle du Puget, dans son second volume, nous initie, par la traduction des *Eddas*, aux mystères de l'ancienne mythologie scandinave.

Edda est un mot islandais signifiant *aïeule*. Pourquoi ce nom familier a-t-il été donné à un recueil de traditions antiques? Est-ce parceque ce recueil les raconte à la postérité, comme une grand'mère à ses petits-enfants? Je laisse à de plus savants le soin de décider cette grave question.

Il y a deux *Eddas*, dont l'un est beaucoup plus ancien que l'autre. Le plus ancien et le plus précieux nous a conservé de vieux chants mythologiques dont les fragments sont liés à l'aide de transitions en prose. Le second, connu sous le nom d'*Edda de Sœmund*, est composé de chants épars, conservés jusque-là par la seule tradition, et que, pour la première fois, le savant Sœmund réunit, au XIe siècle.

On a contesté l'authenticité des *Eddas*, on a voulu les attribuer à celui qui, le premier, les a fait connaître; enfin il en a été de ces antiques monuments de la littérature scandinave comme des poésies Ossianiques, dont tant de savants veulent encore faire honneur à Macpherson. Cependant les *Eddas* ont eu moins de peine que les chants d'Ossian à faire leurs preuves d'antique noblesse; et aujourd'hui on paraît être enfin décidé à ne plus leur contester leurs droits.

Je ne viendrai pas ici m'efforcer de démontrer quelle peut être leur utilité pour l'éclaircissement des faits historiques. Cette question a été traitée, beaucoup mieux que je ne pourrais le faire, dans le dernier Congrès; et moi-même c'est avec une entière confiance que j'ai demandé aux poésies d'Ossian l'explication des monuments des druides. Il ne me reste donc qu'à répéter ce que j'ai déjà dit: que la traduction de Mlle du Puget m'a paru constamment poétique, joignant à la naïveté du texte original une élégance dont sans doute il n'approche pas.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 3 juin 1840, la première classe de l'Institut Historique (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. J. Ottavi; 23 membres sont présents.

M. Francis Lavallée, vice-consul de France à l'ile de Cuba, fait hommage à la classe d'un travail, en grande partie inédit, relatif à la découverte de cette ile, extrait, par Don Domingo del Monte, d'un manuscrit que possède la bibliothèque royale de Madrid. — Renvoi à M. E. G. de Monglave pour la traduction de ce qui est en espagnol, et pour un rapport.

M. Rosière, de Laval, envoie un mémoire manuscrit sur les événements dont le Maine a été le théâtre sous Charles VI et Charles VII. — L'examen de ce mémoire est ajourné, attendu qu'il doit servir de titre à la candidature de M. Rosière, qui se présente à la première classe.

Hommages de la dernière livraison, n° 75, du *Bulletin de la Société de géographie;* et des *Esquisses sur la Navarre*, par M. d'Avannes.

M. Ottavi fait un rapport verbal sur la candidature de M. Robert (du Var). Elle s'appuie principalement sur une *Histoire de l'émancipation graduelle du peuple français.* Le rapporteur, tout en critiquant certaines parties de l'ouvrage où l'auteur paraît s'être laissé diriger par les préoccupations politiques du jour, rend justice au mérite général du livre, et au style convenable dans lequel il est écrit.

M. Robert (du Var) est admis à l'unanimité, sauf le recours à l'assemblée générale.

M. Ottavi fait encore un rapport verbal sur le *Nouveau Dictionnaire géographique usuel* de M. L. D. de Rienzi. L'ouvrage commence par un abrégé de cosmographie, dans lequel le rapporteur remarque certaines hardiesses, mais qui prouvent, de la part de l'auteur, de fortes études, de la conviction et de la bonne foi. La classification adoptée satisfait l'esprit et la raison. La partie ancienne et du moyen-âge est peut-être un peu resserrée; Rome surtout eût exigé plus de développements; mais il ne faut pas oublier les limites du volume et le nombre immense des matières. La partie moderne est traitée de main de maitre. Peut-être seulement l'auteur s'est-il arrêté avec trop de complaisance aux pays qu'infatigable voyageur il a lui-même visités; la pente était glissante. Du reste, un style brillant et chaleureux domine tout l'ouvrage. Un livre de géographie sans erreurs est introuvable; et celui de M. de Rienzi en offre infiniment moins que tous les autres.

M. de Monglave pense qu'il n'est pas d'ouvrage plus difficile qu'un traité

en 1204 une moitié de l'empire grec, ce sont là, non les fondements, mais les résultats de leur grandeur, provenant, en réalité, des richesses qu'ils avaient acquises par leur immense commerce. L'Europe et l'Asie étaient les tributaires de Venise.

Quant à sa chute, l'orateur la voit dans des causes analogues à celles qu'il vient de développer. Ainsi, la découverte de l'Amérique, le passage du cap de Bonne-Espérance, changèrent les voies du commerce, firent abandonner les échelles du Levant; et là commença la décadence de Venise. En entrant dans cette ville, Napoléon ne frappa qu'un cadavre.

La discussion sur cette importante question s'ouvrira à la prochaine séance de la classe.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est réunie, le mercredi 10 juin 1840, sous la présidence de M. Leudière; 24 membres sont présents.

Il est donné lecture de deux lettres de M. Henri Germain, de Vernon, sur son projet de *Dictionnaire étymologique*. La classe, après avoir entendu MM. Leudière et de Monglave, regrette que le travail proposé, n'étant pas entièrement historique, ne rentre pas dans la spécialité de ses études; elle en vote le dépôt aux archives. Une lettre circonstanciée sera écrite à M. Germain, pour lui expliquer le motif de cette décision qui ne touche en rien au mérite incontestable de son travail.

Rapport oral de M. Leudière sur les *Études gothiques* de M. Mourin de Sonderval. Suivant l'auteur, les Goths auraient exercé une grande influence sur les mœurs, les usages, la langue et la civilisation de l'Italie et des Gaules; il désigne sous le nom de Goths toutes les populations germaniques, et, tandis que, chez nous, on disait autrefois *gothique* pour dire *barbare*, il lui semblerait, ainsi qu'à beaucoup d'autres partisans outrés du germanisme, que *gothique* voudrait dire *parfait*. « Ce n'est pas d'aujourd'hui, dit le rapporteur, que le vent souffle au germanique. » Il blâme cette nouvelle école, qui préconise avant tout ce qui vient d'au-delà du Rhin.

Abordant le plan de l'ouvrage, M. Leudière en examine les trois parties. Dans la première, l'auteur précise le sens du mot *Goth:* établissant que les *Goths* ne diffèrent pas des *Germains*, il voit dans les Goths les ancêtres des habitants actuels de la France. Le rapporteur réfute cette assertion; il prouve que les habitants actuels de la France n'ont pas eu d'autres pères que les Gaulois. Trois grands caractères les distinguaient, selon les anciens auteurs : l'*esprit*, le *courage* et une *sorte de vocation chevaleresque* à protéger les peuples opprimés, à quelques distances qu'ils en fussent placés; caractère actuel de la nation française, dont il ne trouve pas de vestige chez les Goths.

La deuxième partie est consacrée aux preuves étymologiques, travail qui, suivant M. Leudière, pèche par la base : ce n'est pas dans le *gothique*, mais dans le

germain, que l'auteur trouve, à son insu, la racine de ses mots français. Et ce qui prouve au rapporteur le peu d'influence des Goths sur la langue française, c'est qu'il n'y a pas peut-être cinq mots de notre langue qui se rattachent au gothique. On peut en dire autant du roman et de l'espagnol, bien que les Goths aient habité plus longtemps les contrées où on les parle. Grand nombre d'étymologies citées appartiennent à l'allemand, et non au gothique, et M. Mourin oublie les étymologies vraiment gothiques qu'il aurait pu mettre en avant, telles que *bru, maréchal, esquif, fourreau*, etc.

La troisième partie est la plus curieuse. Cependant M. Leudière n'admet pas l'assertion que tout, dans les Gaules, était latin ou germain dans le langage; l'erreur de M. Mourin vient de ce qu'il n'a jugé la langue que d'après les noms des membres du clergé, la plupart latins, parce que les prélats portaient, en général, des noms de saints, ou d'après ceux des personnages politiques qui, étant tous Francs, tenaient par-là même à la racine germanique. C'était dans la masse du peuple que devait se trouver et que se trouvent en effet les dénominations gauloises.

M. de Monglave rappelle que l'Espagne a été longtemps appelée *monarchia gothica*, et que, dans les longues guerres des colonies espagnoles en Amérique, les républicains, pour se distinguer des assaillants de même origine qu'eux, les flétrissaient dans toutes leurs proclamations du nom de *Godos*, Goths. Cette dénomination est encore en vigueur du Mexique au Rio de la Plata.

Le rapport de M. de Leudière est renvoyé au comité du journal.

Rapport de M. Trémolière sur un manuscrit de M. Ménier (des Pyrénées-Orientales) sur l'*abus, funeste à la morale, de la signification détournée de quelques mots*. — Renvoi aux archives.

M. l'abbé Orsini, chargé d'un rapport sur la candidature de M. Fontaine, professeur, présenté pour être membre correspondant, par MM. le comte Le Peletier d'Aunay et A. Renzi, conclut à l'adoption.—L'admission du candidat est prononcée au scrutin secret, sauf le recours à l'assemblée générale.

Rapport de M. E.-G. de Monglave sur *le Polyglotte improvisé de* M. A. Renzi, ou *l'art de parler les langues sans les apprendre*. Le titre de l'ouvrage avait d'abord paru bizarre au rapporteur; mais, en prenant connaissance du livre, il a découvert qu'il exprimait parfaitement la pensée de l'auteur. Pour bien se rendre compte du but de M. Renzi, il faut distinguer *la langue usuelle* de *la langue littéraire*. Que la langue usuelle soit plus ou moins correcte, plus ou moins grammaticale, l'essentiel est qu'elle se fasse comprendre. Réduite à cela, l'importance de ce travail est encore immense. Le rapporteur entre dans des développements détaillés sur le plan et l'exécution, soit intellectuelle, soit typographique, du dictionnaire de M. A. Renzi. — Renvoi au comité du journal.

Rapport du même membre sur un opuscule de notre collègue Berthier, professeur sourd-muet, relative à son maître feu Bébian, censeur des études de l'institut royal des sourds-muets de Paris. M. de Monglave loue cette notice pleine

de faits. M. Berthier y fait preuve, suivant lui, comme dans ses autres ouvrages, d'un esprit judicieux, d'un vif sentiment de reconnaissance. Le style, d'une exécution brillante, se distingue surtout par une harmonie soutenue, qualité extraordinaire chez un sourd-muet. — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. Vincent sur le quatrième chant d'un poème manuscrit, latin et français, de M. Espic, de Sainte-Foy (Gironde), intitulé *la Famille*. Après quelques critiques de détail sur le fond et sur le style, le rapporteur cite comme un des meilleurs passages celui ou l'auteur, excellent père, peint les joies de la première paternité : « On reconnaît bien là, dit M. Vincent, l'excellent chef de la famille, dont le bonheur est de revivre dans ses enfants. Cet homme que j'ai pu critiquer comme poète, je le vénère comme père. Il s'exhale de ses paroles un parfum de vertu, de tendresse, de dévouement à tous les devoirs, à tous les sentiments de la famille, qui m'a charmé, qui m'a donné le désir de le connaître. Je me suis comme surpris à me blâmer moi-même d'être venu, la règle et le compas à la main, assisté d'Aristote et d'Horace, le juger d'une façon trop sévère, comme si, en composant cet ouvrage, M. Espic n'avait pas fait mieux qu'un poème sans défaut, puisqu'il a fait une bonne action. »

M. N. de Berty demande le renvoi au comité du journal. Plusieurs membres s'y opposent, par la raison que le poème en question ne se rattache nullement au but de l'Institut Historique, et que l'abondance des matières fait une loi de tenir, autant que possible, à ce que les rapports sur les ouvrages historiques aient toujours le pas sur ceux qui rendent compte d'ouvrages purement littéraires, quel que soit d'ailleurs leur mérite. — Dépôt aux archives.

*** La soixantième assemblée générale de l'Institut Historique, *séance extraordinaire*, a eu lieu le vendredi 12 juin 1840, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay ; 29 membres assistent à la séance.

Notre collègue, M. Scipion Marin, qui vient de parcourir la Turquie et l'Égypte, annonce qu'il est chargé de présenter à l'Institut Historique, comme membres correspondants, plusieurs personnages éminents de ces deux pays, et de solliciter des pouvoirs pour y fonder des succursales de notre association. — Remerciements et renvoi au conseil.

Cinq volumes sont offerts à l'Institut Historique. Des remerciements sont votés aux donateurs.

On passe à l'élection de deux candidats présentés par la première classe (*Histoire générale et Histoire de France*), et par la deuxième (*Histoire des Langues et des Littératures*).

Le premier, qui demande à être membre résidant, est M. Robert (du Var) ; le deuxième, qui demande à être membre correspondant, est M. le professeur Fontaine. Ces deux candidats, ayant passé par tous les degrés d'élection exigés par les statuts, sont proclamés membres au scrutin secret.

Le conseil avait choisi trois de ses membres, MM. J. Ottavi, C. de Friess et Mary-Lafon, pour examiner les comptes de M. le secrétaire-perpétuel, clos le 31 mars 1840. M. Mary-Lafon, rapporteur, ayant présenté son travail au conseil, où il a été débattu et arrêté, a reçu mission de le transmettre à l'assemblée générale.

M. le président donne la parole à M. Lafon pour son rapport.

M. Leudière rappelle que le conseil a arrêté qu'un membre serait adjoint, dans cette importante séance, à M. le secrétaire-perpétuel, pour l'assister dans la rédaction du procès-verbal. — L'assemblée fait choix de M. Prat.

M. Dufey (de l'Yonne), chargé par le conseil de dire quelques mots sur la mort de M. Népomucène-Louis Lemercier, de l Académie Française, qui fut président de la première classe et vice-président de l'Institut Historique, expose que ce serait profaner cet éloge funèbre que de le mêler à des questions de chiffres. Il demande un ajournement. — Accordé.

M. Mary-Lafon, passant à l'examen des comptes, déclare qu'il en résulte que les recettes, pendant l'année écoulée depuis le 1er avril 1839 jusqu'au 31 mars 1840, s'élèvent à 14,828 fr. 50 c., dont 11,462 fr. de cotisations, 320 fr. de diplômes, 541 fr. 50 c. d'abonnements au congrès, 105 fr. *id.* au journal, et 2,400 fr. d'actions placées, et que les dépenses n'ont atteint que le chiffre inférieur de 12,428 fr. 50 c.; excédant des recettes sur les dépenses 2,400 fr.

« Les commissaires, dit M. le rapporteur, ont apporté dans leur tâche un soin minutieux et une sévérité scrupuleuse. Ils ont révisé et vérifié toutes les pièces de comptabilité, une à une, mois par mois, et, à part deux ou trois inexactitudes insignifiantes, elles confirment l'état présenté. »

Malgré l'excédant dont il a été question, la dette sociale n'a pas diminué. Le rapporteur attribue cet état de choses à trois motifs : l'ardent désir de conserver la société, la conviction de son utilité pour les études historiques, l'espoir qu'en gagnant du temps elle triompherait des obstacles, préoccupations qui ont toujours dominé les conseils quand il s'est agi de comptabilité.

La nouvelle commission écarte avec franchise ces fictions rassurantes, ces illusions flatteuses. Elle reproche aux commissions précédentes d'avoir pris l'habitude de balancer les créances par un débet exactement égal, composé d'évaluations chimériques du mobilier, de la bibliothèque, des journaux en magasin, des cotisations arriérées. Elle remonte au positif. Le déficit, suivant elle, était (somme ronde) en 1834 de 13,300 fr.; en 1835 de 25,500; en 1836 de 36,000; en 1837 de 47,500; en 1838 de même somme; en 1839 de 49,500; et cette année de 49,000.

Les commissaires, avec le concours de M. le secrétaire-perpétuel et de M. l'administrateur trésorier, ont réduit l'évaluation de l'*avoir*, de 31,000 fr. à 3,000 ou 4,000 fr.

Ils pensent qu'il est urgent, pour que la société vive et progresse, de la délivrer d'un arriéré qui l'entrave et l'écrase.

Ils proposent d'abord de valider et déclarer apurés les comptes du 1er avril 1839 au 31 mars 1840.

Quant à la dette, ils offrent une voie d'amortissement qui leur paraît la seule applicable, la seule légitime, la seule admissible par les créanciers et par la société.

Déduisant de la somme totale de la dette les 23,100 fr. d'actions émises, il reste 25,836 fr., total qui, par abandons de la part de cinq membres, se trouve encore réduit à 23,000 fr. environ.

Sauf vérification, il reste à l'Institut Historique pour 16,000 fr. d'actions non encore émises, attenant à la souche. Elles présentent une valeur réelle, puisque l'emprunt dont elles font partie est souscrit aux deux tiers.

Les commissaires sont d'avis qu'on paie avec ces valeurs une égale somme de dette. Restera 7,000 fr. environ qu'ils proposent de solder en argent, au fur et à mesure des rentrées, sans préjudice des besoins du courant, et en consultant, soit l'antériorité des dettes, soit l'importance relative des créanciers.

Ils pensent qu'il convient de suspendre provisoirement le paiement des intérêts des actions émises, jusqu'à ce qu'il y ait assez d'argent en caisse pour que tous les actionnaires participent à ce paiement.

Ils voient dans leur proposition la seule issue favorable de nos embarras financiers. Ce moyen, suivant eux, relève d'un seul coup l'Institut Historique en intéressant à son avenir tous ceux qui entravent son présent. Il garantit et consolide la dette.

Déjà de sages mesures annoncent d'importantes améliorations. Le projet de budget des dépenses pour 1840-1841, que M. l'administrateur a apporté au conseil, et que nous vous présentons, ne dépasse pas 8,400 fr.

M. l'administrateur avait soumis au conseil un autre projet tendant à créer dans la société des prix annuels d'histoire; mais, tout en approuvant le principe et l'utilité de cette fondation, les commissaires pensent que la discussion en sera mieux placée après le budget.

En résumé ils proposent :

1° De déclarer apurés les comptes de 1839-1840.

2° De rembourser 16,000 fr. de dettes environ avec les actions en souche, et de solder en argent jusqu'à concurrence d'environ 7,000 fr. d'autres créances, au fur et à mesure des rentrées.

3° D'adopter le projet de budget des dépenses de 1840-1841, montant à 8,400 fr.

Après une vive discussion, à laquelle ont pris part MM. Leudière, E. G. de Monglave, Henri Prat, Mary-Lafon, Dréolle, L. D. de Rienzi, Ottavi, Deville, C. de Friess, l'abbé Badiche et Vincent, on procède, par assis et levé, au vote des trois propositions, qui sont adoptées. L'ensemble est également adopté, au scrutin secret, par vingt-sept boules blanches contre une noire.

M. C. de Friess, un des commissaires, rend compte de la proposition faite par M. A. Renzi, administrateur-trésorier, de distribuer dans l'année 1840-1841 un prix pour chacune des quatre classes de l'Institut Historique, et, ensuite, un grand prix pour un ouvrage rentrant à la fois dans les quatre spécialités.

L'initiative de cette fondation est puisée dans l'art. 1er des statuts.

Cette proposition est renvoyée au comité central des travaux, pour le rapport en être fait à l'assemblée générale du 26.

*** Troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*); séance du mercredi 17 juin 1840; présidence de M. l'abbé Badiche; 36 membres sont présents.

M. le docteur Cerise se plaint de ce qu'on a exagéré dans le procès-verbal de la séance du 20 mai la critique qu'il a faite de l'ouvrage de M. Aub. Gauthier, sur le magnétisme. S'il a blâmé le livre quant aux faits qui y sont consignés et aux narrations fantastiques qu'on y rencontre, il a payé un juste tribut d'éloge au style et aux recherches consciencieuses de l'auteur.

Hommages d'un *Voyage dans les Landes de Bordeaux*, par M. le baron de Mortemart-Boisse (rapporteur M. le docteur Jessat); de la traduction, par M. Ch. Noël, d'un ouvrage intitulé : *Des droits et des devoirs des employés prussiens* (un second exemplaire sera demandé à M. Noël, suivant le réglement, et M. N. de Berty examinera alors le livre); du *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année* 1838, offert par M. le garde des sceaux, ministre de la justice; des dernières livraisons de *la France départementale*, et de *la Revue française et étrangère de législation et de jurisprudence*. Parmi les autres brochures, il en est une intitulée : *La Religion et la Patrie*, œuvre d'un prêtre anonyme, membre de l'Institut Historique, et dont MM. Cerise et de Monglave font l'éloge. Dans une des dernières assemblées générales, notre collègue, M. N. de Berty, a traité aussi de l'*Union de la religion et de la liberté*. Enfin le même sujet a fourni la matière d'un volume, dont M. Dréolle va vous rendre compte, à un autre de nos collègues, M. l'abbé Baret.

M. Lefortier, pharmacien à Trun (Orne), sollicite le titre de membre correspondant; il est présenté par MM. Lalande et Favrot. Une commission de trois membres, MM. Cerise, Victor Martin et Favrot, est chargée d'examiner les titres du candidat et le mémoire joint à sa demande. La classe vote, en outre, l'affiche de son nom dans le local des séances.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de la commission chargée de faire des recherches sur l'origine du *feu des ardents*, ses causes et ses effets. M. le docteur Victor Martin, rapporteur, a la parole.

Dans un long et savant mémoire, il remonte à l'origine de cette terrible maladie, qui jadis désola la France et l'Allemagne. D'abord entourée d'apparitions et de phénomènes surnaturels, elle eut besoin de miracles; et les malades se

réfugièrent sous la protection de saint Antoine; de là, plus tard, le nom de *feu* Saint-Antoine. La gangrène aux extrémités et une extrême chaleur d'entrailles étaient les symptômes qui l'accompagnaient. Durant les XIe, XIIe et XIIIe siècles, elle fit d'épouvantables ravages. Dans une seule année elle enleva 40.000 hommes dans l'Aquitaine, le Périgord et le Limousin. Les malades étaient hideux à voir; leurs membres tombaient par lambeaux, au milieu d'atroces douleurs.

Cherchant ensuite dans nos maladies actuelles quelque analogie avec celle-là, M. Martin n'hésite pas à affirmer que *les raphanies* ne sont autre chose que le mal des ardents. L'intensité en est seulement un peu moins violente, mais les effets sont toujours la chute des membres, la destruction complète des parties du corps qui en sont atteintes. Il n'hésite pas davantage à en attribuer la cause au seigle ergoté, aux céréales avariées dont se nourrissaient autrefois les paysans des parties malsaines de la France. La Sologne, le Gatinais furent souvent ravagés par ce fléau; les hommes et les animaux succombèrent pêle-mêle, et l'on a remarqué que ce fut dans les années pluvieuses, quand le seigle était maigre et difficile à conserver. Les animaux ont tant de répugnance pour le seigle ergoté, qu'ils préfèrent se laisser mourir de faim.

Si de nos jours cette épidémie est très rare et moins effrayante qu'au moyen-âge, on doit attribuer cet heureux résultat aux améliorations apportées dans la culture des céréales et à l'assainissement des parties marécageuses de la France. Dans tous les cas, on ne saurait mettre en doute aujourd'hui l'identité parfaite qui existe entre le feu des ardents du moyen-âge et les petites épidémies qui, de temps à autre, ravagent la Sologne.

MM. N. de Berty et l'abbé Badiche échangent quelques paroles sur l'origine des *rogations*, dont il est parlé dans le mémoire de M. Martin.

M. le docteur Cerise résume le travail de M. Martin, et le croit aussi complet que possible.

M. Aguesse soumet à la classe un échantillon de seigle ergoté, et lit une notice fort curieuse sur ce champignon que les paysans attribuent à différentes causes, mais surtout à la non-fécondation du germe attaqué et à la piqûre d'un insecte. D'une part, on conteste les propriétés nuisibles du seigle ergoté; d'une autre (et le grand nombre est de ce côté), on affirme qu'il y a même danger à manger fréquemment du pain de seigle qui en contient beaucoup. Les paysans le redoutent; ils ont toutefois remarqué que l'ergot frais était beaucoup plus dangereux que l'ergot sec et ancien et qu'en ce dernier cas même il finissait par devenir entièrement inerte. Il paraît, en outre, qu'il n'agit pas avec la même énergie sur tous les individus et dans toutes les saisons; M. Aguesse a vu plusieurs personnes atteintes de maladies graves attribuées toutes au seigle ergoté. Ces maladies présentaient absolument les mêmes symptômes que celles que vient de décrire M. Martin.

Sur la demande de MM. Favrot et de Monglave, le travail de M. Martin et la note de M. Aguesse sont unanimement renvoyés au comité du journal.

Rapport de M. J. A. Dréolle sur un mémoire imprimé de M. l'abbé Baret, qui traite de l'*identité morale de la liberté avec la religion*. Le rapporteur cite quelques passages du livre, et pense avec l'auteur que c'est à la religion, unie à la liberté, que sont dus les progrès de la civilisation, et que la seule et vraie liberté est celle qu'a prêchée Jésus-Christ.

M. N. de Berty critique l'ouvrage de M. Baret. La question ne lui semble nullement traitée sous le point de vue philosophique. En outre, il trouve le style exagéré, sans ordre, sans logique. Il y a du fanatisme dans l'imagination de l'auteur, et pourtant il n'en fallait pas dans cette question. M. de Berty ne croit pas que l'ouvrage soit aussi digne d'intérêt que le prétend M. Dréolle, bien qu'il y trouve de belles pensées et d'excellentes choses.

M. Dréolle déclare n'avoir considéré le livre que sous le point de vue historique. Il ne nie pas qu'il y ait parfois de l'exagération dans le style.

Une discussion s'engage entre M. N. de Berty, et MM. Dréolle, de Monglave et le docteur Cerise. Ce dernier insiste pour mettre un terme à une discussion qui sort des limites de notre spécialité, et demande le renvoi du rapport au comité du journal. — Adopté.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est réunie le mercredi 24 juin 1840, sous la présidence de M. Ernest Breton ; 23 membres sont présents à la séance.

A propos des monuments prétendus druidiques dont M. de la Pylaie a, dans une des dernières séances, signalé l'existence en Afrique, M. Ernest Breton fait observer qu'Artémidore, cité par Strabon, prétend qu'auprès de Carthage le dieu Melkart, ou Hercule phénicien, dont le culte fut apporté de Tyr, était honoré sur des pierres, au nombre de trois ou de quatre, posées les unes sur les autres.

Notre collègue M. Auguste Vallet de Viriville, chargé par le ministère de l'instruction publique de mettre en ordre les archives historiques de la préfecture de l'Aube, annonce que dans six mois, époque de son retour à Paris, il aura classé, catalogué et disposé plus de 240,000 pièces ou registres. Il fera hommage à la société du livre qu'il se propose de publier à la fin de sa mission, et qui contiendra une douzaine de rapports ou dissertations sur les diverses parties de cet énorme ensemble, et un recueil de textes choisis. En attendant, il met de côté, pour la consacrer exclusivement à l'Institut Historique, une pièce relative à la découverte des cendres d'Héloïse et d'Abeilard, dont notre défunt collègue Alexandre Lenoir avait déjà entretenu la société, et dont il avait été traité en détail dans une livraison du journal. — Remerciements et renvoi à la première classe (*Histoire de France.*)

Lettre de M. Lucien de Rosny, de Melun, sur différentes particularités archéologiques. — Renvoi à M. Ernest Breton pour un rapport.

Notre collègue M. le vicomte de Sain-d'Arod annonce une séance solennelle de la Société d'Emulation, pour le dimanche 28 du courant, dans la salle du Conservatoire de musique. Des billets seront adressés à l'Institut Historique. M. de Sain-d'Arod y fera exécuter de la musique à grand orchestre, de sa composition.

M. le baron de la Pylaie s'empresse de nous annoncer une bonne fortune; c'est le plan topographique de la commune de Carnac, où sont les monuments. Le général Bonnet a fait exécuter ce plan au dépôt de la guerre avec tout le talent qui distingue nos officiers d'état-major. Il sera d'un grand prix pour seconder les efforts que nous faisons dans le but de jeter de nouvelles lumières sur ces monuments inexpliqués. — Des remerciements sont votés à M. le général Bonnet et à notre digne collègue, M. le général baron Pelet, chef du dépôt de la guerre.

La famille du fameux peintre de fleurs Redouté fait part à la classe des Beaux-Arts de l'Institut Historique de la perte qu'elle vient de faire de cet artiste célèbre.

M. Eugène Bonnefous, ancien rédacteur de la *Revue du Lot*, nous adresse de Grenoble deux exemplaires d'une notice historique sur un monument du moyen-âge, et nous offre son concours dans l'ancienne province du Dauphiné.

La commission qui s'est établie à Versailles pour élever un monument à l'Abbé de l'Épée, le saint Vincent des sourds-muets, dans cette ville qui fut sa patrie, adresse à l'Institut Historique des détails sur le projet de statue dont elle est redevable à M. Michaut, le célèbre graveur de médailles, et qui sera élevée sur une des places publiques du chef-lieu de Seine-et-Oise. Le grand homme sera représenté au moment où il vient d'inventer un alphabet-manuel, les yeux levés vers le ciel, remerciant Dieu de cette heureuse découverte. La lettre que nous recevons est signée de notre honorable collègue M. E. de Sainte-James.

Hommages à la classe d'une *Notice historique et descriptive de Notre-Dame de Grenoble*, par M. E. Bonnefous, et des trois premiers *Bulletins du comité historique des arts et monuments au ministère de l'instruction publique*. M. Ernest Breton est chargé de rendre compte de ces ouvrages.

M. Jules de Bertou, auteur d'un *Voyage depuis les sources du Jourdain jusqu'à la mer Rouge*, est présenté par M. de Monglave et Ernest Breton à la quatrième classe, où il désire être admis comme membre résidant.

La classe ordonne l'inscription au tableau du nom et des titres de M. de Bertou. Une commission composée de MM. O Mac'Carthy, Breton et Haspel, est chargé de faire un rapport sur sa candidature.

Autre présentation de M. Huart (de l'île Bourbon), directeur du *Journal des*

Artistes, appuyée par MM. Pigalle et Dieudonné Finart. M. Huart désire aussi être élu membre résidant. L'affiche est votée, et le rapport confié à MM. Victor Darroux, Pigalle et O Mac'Carthy.

Rapport de M. Ernest Breton sur les *Monuments anciens et modernes*, publiés par M. Jules Gailhabaud, une des publications les plus importantes de notre époque. Les artistes, les écrivains qui s'occupent de l'histoire de l'art, ne peuvent pas parcourir l'univers entier; et la plupart des dessins que nous possédons sur certains pays sont d'une inexactitude désespérante. Voilà à quel but l'auteur a voulu atteindre. M. Gailhabaud est plus qu'un éditeur, c'est un savant, un homme qui connaît à fond l'histoire de l'art. Il est le créateur de l'ouvrage qu'il publie. Ses collaborateurs sont MM. Jomard, Champolion, Langlois, Dubeux, Raoul-Rochette, Vaudoyer et notre savant collègue M. Albert Lenoir. M. Lemaître est chargé de l'exécution des gravures. Tous les âges, tous les pays, tous les styles seront passés en revue, et l'ouvrage deviendra une encyclopédie monumentale. Cinq livraisons ont déjà paru. — Renvoi au comité du journal.

Notice de M. de Brière sur le château seigneurial d'Issy et sur divers objets d'antiquité qui y ont été découverts, suivie de recherches sur le séminaire de la même localité. Le fief d'Issy, donné par Childebert à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, lui a appartenu jusqu'en 1789. Pièce intéressante relative à ce fief, datée de 1548. Examen de l'opinion qui en fait une maison de druides. Description des lieux actuels, fouilles, ossements, sépulture d'un enfant royal, monnaies découvertes. M. de Brière émet le vœu de voir sauver de la destruction ces ruines d'un château de Childebert situées aux portes de Paris. Il décrit ensuite le séminaire, sur lequel planent les noms de Bossuet, de Fénélon, du cardinal Fleury qui y avait fait ses études, et où, selon l'abbé Lebeuf, fut représenté le premier opéra français. — Renvoi au comité du journal.

M. le baron de la Pylaie poursuit son examen des monuments de Carnac. Il discute l'opinion de notre honorable collègue M. Eloy Johanneau sur cette localité, et met ensuite en présence les assertions émises par divers auteurs à ce sujet. Son travail se termine par des considérations historiques et géographiques sur le bourg. — Renvoi au comité du journal.

Troisième et dernier rapport de M. E. G. de Monglave sur le *Voyage pittoresque et historique au Brésil* de notre collègue M. De Bret. Dans les deux premières parties de son travail, M. de Monglave a accompagné l'auteur parmi les peuples sauvages, au milieu des Indiens civilisés, des nègres, des mulâtres, des colons, courbés sous le joug du Portugal. Il nous introduit aujourd'hui dans la société des Brésiliens, libres et régénérés; nous fait assister à leurs occupations, à leurs fêtes civiles et religieuses, à leurs études variées; nous dévoile les secrets de l'administration judiciaire, nous montre l'armée sous les armes, et nous décrit trois révolutions successives, que l'auteur couronne par deux pièces délicieuses, sans modèles, les adieux de don Pedro et d'Amélie au peuple brésilien. Puis le rap-

porteur emprunte à M. De Bret l'histoire de l'Académie des Beaux-Arts, cette institution toute française, due à une colonie artistique partie de chez nous. Les lithographies sont encore plus exactes, plus attachantes que celles des volumes précédents; c'est un pêle-mêle énivrant, une fantasmagorie, une lanterne magique qui ne laisse pas respirer, et initie, bon gré malgré, à tous les mystères de la vie brésilienne. — Renvoi au comité du journal.

*** Le vendredi 26 juin 1840, soixante-unième assemblée générale de l'Institut Historique; présidence de M. Leudière; 31 membres sont présents.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture de la correspondance :

M. Reinaud, de l'Académie des Inscriptions, félicite l'Institut Historique du volume qu'il a publié sur le dernier congrès; il adresse à MM. Prat et Leudière quelques observations relatives à un passage de leurs improvisations sur les Sarrasins.

M. Henri Prat, à qui la lettre à été communiquée, ainsi qu'à M. Leudière, déclare s'être rendu auprès de M. Reinaud, qui lui a confirmé de vive voix les éloges qu'elle contient pour la société, l'assurant qu'ils étaient partagés par plusieurs de ses collègues de l'Académie. Notre volume serait, à son avis, une publication importante, et notre Institut mériterait les encouragements du pouvoir pour son activité et ses consciencieux travaux. M. Reinaud s'est beaucoup occupé des invasions des Sarrasins; il a reconnu qu'on les avait souvent confondues avec celles des Hongrois et des Normands; et, désireux de remonter à la source de cette confusion, il a eu la patience de vérifier un à un tous les textes que cite Mabillon; il en est résulté pour lui la certitude que grand nombre de faits leur ont été attribués, qui ont précédé de plusieurs siècles leur apparition. C'est ainsi que, dans nos légendaires et nos romanciers, il est fort question de Charlemagne et de ses preux longtemps après qu'ils avaient cessé de vivre. M. Reinaud désirerait que l'Institut Historique s'occupât à démêler ce qui, dans ces invasions, appartient aux Hongrois, aux Normands, aux Sarrasins. Ce serait un immense service à rendre à l'étude de l'histoire. Entre autres auteurs on pourrait consulter Guérin le Loherain et Jacques de Guise; on pourrait puiser aussi dans les écrivains allemands, qui n'ont pas confondu les Sarrasins et les Hongrois, ceux-ci ayant traversé leur pays pour venir dans le nôtre. — M. Prat regrette infiniment que le temps nous manque pour préparer la question proposée par M. Reinaud. Il lui est pénible d'être forcé de demander son ajournement au congrès de 1841.

M. E. G. de Monglave s'oppose à l'ajournement; il prie M. Prat de formuler la question séance tenante.

M. le docteur Cerise est du même avis. Il désire que la question figure dans le programme du congrès de 1840; peut-être y sera-t-elle traitée. Si elle ne l'est pas, on la remettra à l'année suivante.

M. Dufey (de l'Yonne) s'est beaucoup occupé de la question. Il en a fait l'objet de plusieurs années d'étude; il a besoin de la creuser encore. Peut-être trou-

vera-t-il la lumière qu'il cherche dans les communications des savants de tous les pays qui fréquentent nos congrès.

M. Alph. Fresse-Montval verrait avec plaisir que la question fût posée. Sa solution expliquerait peut-être cette réaction carlovingienne de romans qui fit irruption alors que le grand empereur dormait depuis longtemps dans sa tombe.

M. Leudière désire que M. Prat formule la question, qu'elle prenne rang parmi celles dont le rapport va être fait, et qu'elle soit votée en même temps. — Adopté.

M. le secrétaire-perpétuel poursuit la lecture de la correspondance. Il donne connaissance à l'assemblée d'une *lettre de faire-part* de Mme et Mlle Lemercier, annonçant la perte douloureuse de leur époux et père, membre de l'Académie Française et de l'Institut Historique, décédé le 7 juin 1840, à l'âge de 69 ans.

M. le docteur Cerise pense que l'Institut Historique doit répondre à la famille de M. Lemercier, qu'ayant appris sa mort par les journaux, il s'était empressé de nommer une députation pour assister à ses obsèques.

M. Dufey (de l'Yonne), qui était un des membres de cette députation, avait, en outre, promis de lire aujourd'hui une Notice sur cet écrivain distingué. Son travail est prêt; mais un de nos collègues, dont la modestie s'enveloppe de mystère, doit lui communiquer des lettres inédites qui répandront un nouveau jour sur le talent et le caractère de l'auteur de *Pinto*. Suivant M. Dufey, M. Lemercier n'aurait jamais appartenu à l'école romantique. Il demande un délai de quinze jours, et appuie la proposition faite d'écrire à la famille.

M. Dréolle préfère le renvoi à l'assemblée générale du 24 juillet. — Adopté.

11 volumes ou brochures sont offerts à l'Institut Historique. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Trois candidats se sont présentés aux classes; mais, n'ayant encore passé que par le premier degré d'élection, ils ne pourront être admis qu'à l'assemblée générale de juillet. L'un est M. Lefortier, pharmacien à Trun (Orne); le second, M. Jules de Bertou, auteur d'un *Voyage depuis les sources du Jourdain jusqu'à la mer Rouge*; et le troisième, M. Huart (de l'île Bourbon), directeur du *Journal des Artistes*.

M. Henri Prat fait un rapport verbal sur le projet de M. A. Renzi, notre administrateur-trésorier, de fonder quatre prix, de chacun 200 fr., pour les sujets des travaux des quatre classes de l'Institut Historique, et un cinquième prix, embrassant les quatre spécialités. Ce projet est basé sur l'art. 1er de nos statuts, qui porte que l'Institut Historique a pour but de propager et d'encourager les études historiques en France et à l'étranger. Le conseil et le comité central des travaux, saisis de cette proposition, n'ont pu s'empêcher de rendre hommage aux intentions de notre collègue; mais le conseil, gardien sévère des intérêts pécuniaires de la société, a dû s'enquérir d'abord de la source où les fonds

seraient pris. « La réponse de M. Renzi, dit M. Prat, est trop à son honneur pour que je ne m'empresse pas de la porter à votre connaissance; il a spontanément offert d'abandonner pour cette fondation mille francs sur les avances qu'il a faites à l'Institut Historique, consentant à se rembourser plus tard de cette somme.

» Cette difficulté levée, le conseil a pu décider qu'il y aurait des prix; mais à qui et comment les distribuer?

» D'accord avec le comité central des travaux, il a d'abord pensé qu'il fallait choisir pour la distribution des prix l'époque des congrès et la première séance de ces assemblées annuelles. Pour cette année cependant la mesure est impraticable, le congrès s'ouvre dans deux mois et demi; mais on pourra, à la première séance, annoncer les sujets des prix qu'on distribuera au congrès de 1841.

» Le conseil et le comité central des travaux ont longtemps examiné la question de savoir si les prix seront décernés aux membres seuls, ou aux concurrents étrangers à l'Institut Historique, ou aux uns et aux autres. Il leur a paru que le nombre de nos collègues, au dedans et au dehors, était assez considérable pour nous garantir de tout reproche de camaraderie, et ils ont seulement émis le vœu bien naturel que tout membre qui concourrait s'abstînt de faire partie du jury d'examen.

» La forme des ouvrages a ensuite préoccupé le conseil et le comité central des travaux. Couronnera-t-on des ouvrages imprimés sur divers sujets? Exigera-t-on des manuscrits sur un sujet donné? Le conseil et le comité ont adopté le dernier parti.

» Dans quelle langue devront être rédigés les mémoires? l'Institut Historique a des membres sur tous les points du globe, il faudrait donc admettre toutes les langues? mais quelles difficultés! Où trouver un jury polyglotte? Le conseil et le comité proposent de n'admettre que des manuscrits français ou latins, les étrangers ayant la faculté de faire traduire leurs mémoires originaux dans une de ces deux langues.

» Pour éviter tout reproche de partialité, ils désirent que les manuscrits n'aient point de signature apparente, mais que celle du concurrent soit close dans un billet cacheté, portant une épigraphe répétée en tête du mémoire. Les billets appartenant aux manuscrits couronnés seront ouverts publiquement. Les autres resteront cachetés, et l'on rendra les mémoires aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

» Le conseil et le comité central des travaux ont émis le vœu que les ouvrages couronnés ou mentionnés fussent considérés comme titres suffisants pour ouvrir les portes de l'Institut Historique aux personnes qui demanderaient à y être admises. La société, par cette mesure, n'aurait garde de faire de la propagande; elle faciliterait seulement l'accès de ses travaux à ceux qui manifesteraient le désir de les partager. »

M. le docteur Cerise approuve en général les mesures proposées. Il s'opposera seulement à ce que les membres résidants soient admis au concours. C'est un acte de justice qui a des précédents dans toutes les académies.

M. le marquis de Gras-Preignes appelle à concourir tous les membres, hors ceux qui feront partie du jury d'examen.

M. H. Prat craint que la mesure proposée par M. Cerise ne prive les concours des meilleurs concurrents. Il ne pense pas qu'il soit possible qu'un membre du jury se mette sur les rangs. Quelle serait sa confusion, s'il venait à être couronné! C'est une question d'honneur.

M. Dréolle : En adoptant l'amendement de M. Cerise, vous biffez d'un trait de plume les trois cents concurrents les plus capables.

M. Cerise persiste. Il s'étonne qu'on ait comparé notre organisation à celle de l'Institut de France; elles diffèrent complètement. Nous formons un corps compact, quoique divisé en quatre classes; l'Institut de France, au contraire, est divisé en quatre académies indépendantes et distinctes. Ce morcellement fut une des nombreuses fautes de la restauration; il détruisit l'unité primitive de la grande œuvre de la Convention; mais enfin il existe, et dès-lors on trouve tout naturel qu'un membre d'une académie de l'Institut concoure dans une autre académie de l'Institut.

M. de Monglave : Qu'importe ? notre Institut compact a six fois plus de membres que les académies réunies de l'Institut de France, et vous voulez nous priver d'un avantage dont il jouit, au moins indirectement ?

M. Prat appuie le raisonnement de M. de Monglave.

M. de Friess propose d'établir d'avance que les membres du jury déclareront s'abstenir, et que si, malgré cette déclaration, ils concourent, on les exclura de toute participation aux prix qu'on décernera.

M. Alph. Fresse-Montval trouve un moyen conciliateur dans l'adoption de l'usage qui régit l'Institut de France : on ne pourrait concourir dans sa classe; on aurait la faculté de concourir dans les autres : il en résulterait d'excellents mémoires; ce qu'on fait ordinairement n'est pas toujours ce qu'on fait le mieux.

M. Dufey (de l'Yonne) désire que l'on considère avant tout l'intérêt de la science, et qu'on mette tout amour-propre de côté. Exclure du concours tout membre ou résidant ou correspondant n'équivaudrait à rien moins qu'à l'exclusion de 1,200 concurrents, c'est-à-dire de presque tout ce qui, en France et à l'étranger, s'occupe d'histoire. Ce serait plus qu'une injustice, ce serait une maladresse. D'ailleurs, si un membre concourt, il ne manquera pas de raisons pour s'abstenir de faire partie du jury.

Aux voix! aux voix! — Quelques membres demandent la division.

M. Vincent s'étonne qu'on n'ait rien statué sur la longueur des mémoires. Il faudrait la limiter; l'Institut Historique pourrait en faire imprimer quelques-uns, comme récompense, dans les volumes du Congrès.

M. Leudière : Ce sont là des mesures ultérieures à prendre.

M. Prat s'oppose à toute fixation de limite. Les savants les plus remarquables sont quelquefois les plus prolixes. — Les volumes des Congrès ne sont déjà que trop remplis.

On met aux voix chacune des parties de la proposition de M. A. Renzi, ayant pour but de créer des prix d'histoire.

La 1re, qui constitue quatre prix de chacun 200 fr., correspondant aux quatre classes, et plusieurs mentions honorables, est adoptée.

La 2e, qui admet aux concours et les étrangers, et tous les membres de l'Institut Historique, à l'exception des juges de ces concours, est adoptée également.

La 3e exige que les mémoires, traitant un sujet donné, soient écrits en français ou en latin, munis d'une épigraphe et sans nom d'auteur apparent. — Adopté.

La 4e, que, dans la première séance du prochain Congrès, 13 septembre 1840, les sujets des quatre prix soient rendus publics avec les conditions du concours; que le terme de rigueur pour la remise des manuscrits soit fixés au 15 juin 1841, et que les prix soient décernés à l'ouverture du Congrès de septembre 1841. — Adopté.

La 5e, que tout mémoire couronné ou mentionné soit considéré comme un titre suffisant à faire valoir par son auteur, s'il demande à faire partie de l'Institut Historique. — Adopté.

MM. N. de Berty et Cerise, tout en approuvant l'article qui vient d'être voté, désirent qu'on en use avec grande réserve, et qu'il soit bien convenu qu'on n'en fera jamais une arme de propagande.

M. Prat propose, au nom du conseil, l'ajournement d'un cinquième grand prix qui devrait, d'après le programme de M. Renzi, embrasser les spécialités réunies des quatre classes.

M. Leudière ajoute que le conseil a émis le vœu que ce grand prix ne fût décerné que tous les deux ans, et qu'à l'ouverture du prochain Congrès le sujet en fût également rendu public. On a désiré que sa valeur fut de 400 fr.

M. Renzi consent à ce que ce prix soit biennal.

M. Dufey ne pense pas qu'il y ait lieu de s'en occuper aujourd'hui.

M. Leudière désire, au contraire, que le principe soit admis ou rejeté.

M. Prat est du même avis; le conseil et le comité central des travaux auront le temps de s'occuper des détails d'ici à l'ouverture du prochain Congrès.

MM. Cerise et Dufey parlent pour l'ajournement. MM. Deville et Friess contre.

M. Renzi fait observer que le principe a été déjà adopté. Il est néanmoins voté de rechef.

Le conseil et le comité central des travaux régleront l'organisation de ce prix en s'occupant des quatre autres.

L'ensemble du projet est adopté.

Sur la proposition de M. Vincent, des remerciements unanimes sont votés à M. Renzi.

M. le secrétaire-perpétuel est appelé à la tribune pour lire le manifeste, le programme, la série des questions et le réglement du Congrès qui doit s'ouvrir le 13 septembre 1840.

Après une discussion entre MM. Prat, de Friess, Dréolle et le rapporteur sur le choix d'un local, l'assemblée décide que le Congrès aura lieu dans le local ordinaire des séances de l'Institut Historique.

Le manifeste et le préambule du programme sont adoptés sans opposition.

Les questions de la 1re classe (*Histoire générale et histoire de France*) sont également votées, ainsi que celle qu'a proposée M. Reinaud, de l'Académie des inscriptions, sur *les invasions des Hongrois, des Normands et des Sarrasins*, question qui vient d'être rédigée par M. H. Prat.

La 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'accroît d'une nouvelle question proposée par notre collègue, le célèbre sourd-muet Ferdinand-Berthier, *sur la pantomime*.

La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) en perd une sur *la filiation historique des idées*, brillamment proposée et soutenue dans le sein de l'Institut historique par M. Ottavi. Une nouvelle question, *de l'influence du luxe sur la civilisation*, n'est adoptée qu'à la suite d'une vive discussion entre MM. Leudière, C. de Friess, Vincent et N. de Berty.

M. Ottavi, qui entre dans l'assemblée, regrette de n'avoir pu combattre le rejet de sa question. Puisque le mal est fait, il propose de la remplacer par trois nouvelles questions qui en sont les débris : une appartenant à la 1re classe, *sur l'historique des systèmes adoptés pour écrire l'histoire de France;* une, de la 2e, *sur l'histoire du romantisme;* une autre, de la 3e, *sur l'histoire de la doctrine du progrès*. Ces trois questions sont adoptées.

Le restant des questions de la 3e et de la 4e classe et le réglement du Congrès sont admis après quelques observations de MM. C. de Friess, Vincent, Leudière, Prat et de Monglave. L'ensemble du rapport est également adopté (*V. la présente livraison, page* 65). Des orateurs se sont fait inscrire pour parler sur toutes les questions. Le Congrès promet d'être brillant. — La séance est levée à onze heures et demie du soir.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de France, par M. Michelet, tome IVe, in-8.

Histoire du siècle d'Auguste et de l'empire romain, pour servir de suite à l'histoire de la révolution qui renversa la république, par M. Nougarède baron de Fayet, 1 vol. in-8.

Essai sur l'histoire politique et constitutionnelle de la Belgique, par M. V. A. Waille, 1 vol. in-8.

Rapport sur les travaux de la Société de Géographie et sur les progrès de la science pendant 1839, par M. S. Berthelot, in-8.

Mémoire sur la peste qui a régné épidémiquement à Constantinople en 1834, *et sur sa non-contagion, suivi de quelques réflexions sur les quarantaines et les lazarets*, par M. F. Chollet, docteur en médecine de la faculté de Paris, vol. in-8.

Introduction au magnétisme ; examen de son existence depuis les Indiens jusqu'à l'époque actuelle, sa théorie, sa pratique, etc., par M. Aub. Gauthier, 1 vol. in-8.

Rapport confidentiel sur le magnétisme animal, et sur la conduite récente de l'Académie de médecine, adressé à la Congrégation de l'Index par C. B..., D. M. P., in-8.

Osservazioni sulla milizia, di Oreste Brizzi, aretino, etc., in-8.

Nuovi elementi di geografia, di F. de Luca, Naples, 1 vol. in-12.

Moyen d'éteindre la mendicité et d'améliorer le sort des pauvres, par Joseph Modeste Granier-de-Sainte-Cécile, in-12.

La Restauration des bois et des forêts, considérée comme un des plus puissants moyens de ménager aux populations le retour de l'ordre primitif des saisons et des températures, par le docteur Py, de Narbonne, in-4.

Sulla società per l'avanzamento delle arti, de' mestieri e dell' agricoltura nella provincia di Biella, par le docteur Trompeo, in-12.

Observations contre le projet de conservation du cadastre, arrêté le 20 *juillet* 1837, *par la commission créée par l'arrêté du* 5 *juin du ministre des finances*, par M. Félix Barrau, ancien géomètre en chef du département des Basses-Pyrénées, in-12.

Recueil des exposés de l'administration du royaume de Suède présentés aux états-généraux depuis 1809 *jusqu'à* 1840, traduit du suédois par J.-F. de Lundblad, 1 vol. in-8.

Dictionnaire usuel et scientifique de géographie, par G.-L. Domény de Rienzi, un fort vol. grand in-8.

Du crédit en France et de quelques moyens de prospérité publique, par M. Victor Courtet de l'Isle, in-8.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1830, un vol. in-8.

Monuments anciens et modernes, vues générales et particulières, plans, coupes, détails, etc., publiés sous la direction de M. Jules Gailhabaud, 3e 4e et 5e livraisons, in-4°.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de MONGLAVE.

MÉMOIRES.

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA DÉCOUVERTE

DE L'AMÉRIQUE

ET PRINCIPALEMENT DE L'ILE DE CUBA,

EXTRAITS PAR DON DOMINGO DEL MONTE, D'UN OUVRAGE ESPAGNOL, PARTIE IMPRIMÉ, PARTIE MANUSCRIT, DÉPOSÉ A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE MADRID, ET INTITULÉ :

HISTOIRE NATURELLE ET GÉNÉRALE DES INDES,

ILES ET TERRE-FERME DE LA MER OCÉANE,

Composée par le capitaine

GONZALO HERNANDEZ DE OVIEDO Y VALDES,

Commandant de la forteresse de la cité de Santo-Domingo, dans l'île Hispaniola, et chroniqueur de la sainte, impériale et catholique majesté don Charles Quint, roi d'Espagne, et de la sérénissime et très puissante reine dona Juana, sa mère, nos seigneurs, par l'ordre desquels l'auteur a écrit les choses merveilleuses qu'il y a en diverses îles et parties de ces Indes et empire de la couronne royale de Castille, suivant qu'il l'a vu et su, durant vingt-deux ans et plus qu'il a vécu et résidé en ces contrées, laquelle histoire commence à la première découverte de ces Indes, et est renfermée en vingt livres. — Le premier volume, seul imprimé en lettres gothiques, édition de Salamanque, est de 1547. Il est extrêmement rare ; on n'en connaît pas de traduction française. Les deux autres volumes sont manuscrits.

TRADUCTION LITTÉRALE PAR M. E. GARAY DE MONGLAVE,
Membre de la première classe.

NOTES DE M. O. MAC'CARTHY,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

CHAPITRE I.

De la description de l'île de Cuba ou Fernandine (1), *par les hauteurs et degrés de son gisement, et par ses alentours les plus proches.*

L'île de Cuba est distante de l'île Hispaniola de 20 lieues, qui font 80 milles, à raison de 4 milles par lieue. Du cap ou promontoire qu'on appelle Mayzi (2), qui est le plus oriental de l'île de Cuba, jusqu'au cap ou promontoire de Saint-Nicolas, qui appartient à l'île Hispaniola, elle a de long, à la rigueur, quasi 300 lieues, bien qu'en beaucoup de cartes on ne lui en attribue que 220 ; et il y en a qui lui en donnent plus, et d'autres moins ; mais ceux qui ont voyagé par

(1) Colomb donna à la terre de Cuba, lors de sa découverte, le nom d'*Isla Juana*, en l'honneur du prince de Castille, fils aîné de Ferdinand-le-Catholique. Mais celui-ci le changea peu de temps après, comme le dit Oviedo.

(2) La *Punta de Mayzi*, qui forme l'extrémité de l'île à l'orient, est par 20 degrés 12 minutes de latitude nord, et 76 degrés 30 minutes de longitude occidentale du méridien de Paris.

terre, et cheminé dans toute la longueur de l'île, assurent qu'elle a 300 lieues, ou bien peu moins, suivant que je l'ai entendu dire maintes fois à l'*adelantado* Diego Velazquez, qui fut là beaucoup d'années capitaine général et lieutenant de gouverneur pour l'amiral (1). Et la même chose j'ai entendu dire au licencié Alonzo Zuazo, qui le fut aussi dans un temps, et qui a côtoyé et parcouru l'île; mais plus largement j'en ai été informé par le capitaine Pamphile Narvaez, qui acheva de la conquérir, et la parcourut plus que tout autre, et la visita plus particulièrement. Et, sans les compter, beaucoup d'autres lui donnent 300 lieues de long; et de large elle a 65 lieues, là où elle est le plus large, c'est-à-dire en traversant du *cap des Jardins* au cap qu'on appelle de *Yucanaca* (2). Et encore cette coupure n'est-elle pas fort directe du nord au sud. Dans tout le reste, pour la plus grande partie, elle est étroite, et n'a guère, en travers ou largeur, que 23 lieues, 20, et, plus bas, moins encore, parce qu'elle est fort resserrée (3). Le cap de Mayzi, qui s'élève à l'orient, est par 20 degrés et demi; et sa partie la plus australe, aux *Jardins* (îlots nombreux, entourés de bas-fonds dangereux), est à un peu plus de 19 degrés de la ligne equinoxiale à la partie de notre pôle arctique (4). L'île, du côté du nord ou septentrion, marque 22 degrés et demi au cap de Yucanaca; le cap de Saint-Antoine, partie la plus occidentale, est à 21 degrés et demi.

Ce que je viens de dire constitue l'assiette et les véritables limites de l'île,

(1) Il y a évidemment ici une erreur. L'auteur a voulu dire: du cap Mayzi au cap San-Antonio (le plus occidental de l'île), elle a de long, etc. En rétablissant ainsi son texte, on lui fait donner la véritable dimension de l'île, tandis que dans le premier cas il donne celle du détroit qui sépare Cuba de Haïti ou Hispaniola.

Du cap Mayzi au cap San-Antonio, il y a 265 lieues (2,282 toises) de France de 25 au degré, ou 212 lieues (2,853 toises) d'Espagne de 20 au degré. On voit que les anciens Espagnols se figuraient Cuba bien plus grande qu'elle n'est.

(2) La plus grande largeur de Cuba n'est pas du cap Yucanaca au cap des jardins, mais de la punta de Mata à l'entrée du port de las Nuevitas del Principe, sur la côte nord, distance de 45 lieues de France en ligne droite.

(3) La largeur de Cuba est généralement, dans sa partie moyenne, de 25 lieues de France, 20 lieues d'Espagne; à l'occident, sous le méridien de la Havane, elle n'est plus que de 12 lieues de France, 9 lieues d'Espagne; et 35 lieues plus loin, on mesure d'une rive à l'autre tout au plus 5 lieues.

(4) La *Punta de Mayzi* est, comme nous l'avons dit, par 20 degrés 12 minutes de latitude nord. Ce n'est pas aux *Jardines* que se trouve la partie la plus australe de l'île, mais bien au massif montagneux de l'est, où le *Cabode la Cruz* descend jusqu'à 19 degrés 47 minutes. Le banc de los Jardines est par 21 degrés 45 minutes nord, latitude moyenne. Le point le plus septentrional de Cuba est la *Punta de Cobre*, 23 degrés 10 minutes; le *cabo San-Antonio* s'étend sous le 21e parallèle 54 minutes. Malgré la différence que l'on remarque entre ces chiffres et ceux de l'écrivain espagnol, il y a cependant lieu d'être étonné de l'exactitude de ces derniers, pour une époque où les observations ne pouvaient être aussi rigoureuses qu'elles le sont aujourd'hui.

laquelle, comme je l'ai annoncé, du côté du levant est contigüe à Hispaniola (1), et du côté du ponent à la terre de Yucatan et de la Nouvelle-Espagne, qui sont provinces ou parties de la terre ferme; et du côté du midi (2), à la dernière et la plus occidentale terre d'Hispaniola. Au ponent court le cap qu'on appelle de San-Miguel, et que d'autres appellent improprement cap de Tiburon (3). Elle a encore au Sud l'île de Jamaïque, les îles qu'on appelle des *Lézards* (4) et celles que j'ai dites des *Jardins;* et, du côté du nord, elle tient à celles des Lucayes et de Bimini, et à la province qu'on appelle la Floride, en la Terre Ferme. Ce sont là les alentours de l'île de Cuba ou Fernandine, laquelle, pour sa plus grande partie, est âpre et montagneuse terre; et il y a de très bonnes rivières, riches d'or et d'eaux bonnes et abondantes; et il y a encore beaucoup de lagunes et d'étangs, quelques-uns salés, que, pour éviter la prolixité, je ne décris pas, afin d'arriver aux choses et particularités de l'histoire (5).

CHAPITRE II.

Des localités principales de l'île de Cuba ou Fernandine, et d'autres choses particulières au pays.

J'ai dit plus haut, dans le précédent chapitre, à propos de ce livre, comment le premier amiral, après avoir touché aux îles de Bimini (6), passa dans l'île de Cuba. Alors il en vit une faible partie, et vint à Hispaniola, courant par la côte de Cuba, depuis le port de Baracoa, qui est sur le littoral du nord (7), jusqu'au cap de Mayzi, qui peut en être à 12 ou 13 lieues; lequel cap, comme je l'ai dit

(1) Cuba est voisine à l'orient d'Haïti, appelée jadis Saint-Domingue, dont elle est à une quinzaine de lieues; le canal qui la sépare de la terre de Yucatan, à une partie de laquelle s'appliqua dans l'origine la dénomination de Nouvelle-Espagne, a 32 à 33 lieues de largeur, et porte le nom de *canal du Yucatan.*

(2) L'auteur a voulu dire au sud-est.

(3) Il est ici question de cette longue péninsule qui se détache de la grande île d'Haïti au sud-ouest, pour former, avec une autre péninsule moins étendue, qui s'avance au nord, le vaste golfe au fond duquel s'élèvent Saint-Marc et le Port-Républicain, capitale de l'île.

(4) Ce sont les petites îles appelées actuellement le Grand et le Petit Cayman.

(5) Cuba n'est réellement montagneuse que dans sa partie orientale, où s'élèvent différentes chaînes. Celle qui court est et ouest, le long de la côte sud-est, et qui porte en un point le nom de *Sierra de Cobre*, chaîne de cuivre, est assez élevée. Le cuivre y est abondant.

(6) Le nom de *Bimini*, qui s'appliqua d'abord à une partie de l'archipel des îles Lucayes, est encore porté par l'une d'elles, située à l'est du cap Florida.

(7) *Baracoa* est une petite ville de l'extrême partie orientale, sur la côte nord du promontoire qui termine le cap Mayzi, dont elle est à 9 lieues. — On y compte 6,324 habitants, y compris ceux de 12 partidos (banlieue), dont 1,719 esclaves. La valeur du commerce a été en 1830 : commerce national, 18,671 piastr. d'import., 2,838. 5 1/2 d'export.;

dans le chapitre précédent, est la partie la plus orientale de l'île; mais, dans le second voyage qu'il fit d'Espagne dans ces contrées, l'an 1493, il vint directement à Hispaniola, et y fonda la cité d'Isabelle (1), dont la population commença la cité de Santo-Domingo; de cette ville et île il partit avec deux caravelles dans l'intention de voir quelle chose était Cuba; il alla par le côté du sud, et il découvrit en chemin l'île de Jamaïque (2). Il vit en son voyage et côtoya, suivant ce que quelques-uns affirment, tout le tour de l'île de Cuba. D'autres disent qu'il n'arriva pas jusqu'à son extrémité et qu'il ne vit pas le cap; que de là il s'en retourna à Hispaniola, mais qu'il vit de Cuba beaucoup plus qu'il n'en n'avait vu l'année précédente, lors de la première découverte. Cette île est celle que le chroniqueur Pedro Martyr voulut appeler *Alpha*, *Oméga*, et d'autres fois il l'appelle *Juana;* mais là, il n'y a aucune île qui porte de tels noms, et à laquelle les donnent ni chrétiens, ni Indiens. Quelque temps auparavant, le roi catholique don Ferdinand avait ordonné qu'on lui donnât le nom de S. A., et lui-même l'avait appelée *Fernandine*, en propre souvenir de si sérénissime et bienheureux roi, sous le règne de qui elle avait été découverte; et, dans Hispaniola, on appela la première province et le premier peuple qu'il y eut de chrétiens, *Isabelle*, par dévotion et mémoire de la sérénissime et catholique reine dona Isabelle (3).

Le principal lieu et peuple de cette île Fernandine est la cité de Santiago, dans laquelle il doit y avoir jusqu'à deux cents âmes; elle a un très beau port, bien sûr, parceque, depuis l'embouchure de la mer jusqu'à la ville il y a quasi deux lieues, et que les navires entrent par un petit cap dans le port; ce n'est pas une rivière, mais un bras salé de la même mer; dedans il s'élargit et fait beaucoup d'îlots; les navires peuvent y être quasi sans amarres, et il y a de grandes pêcheries entre ces îlots, en dedans dudit port. Cette cité a une église cathédrale dont le premier évêque fut Fr. Bernardo de Meza, de l'ordre de

commerce étranger, 15,249. 2 1/2 d'import., 12,493 d'export. Navires nationaux entrés 16, sortis 6; marine étrangère, entrés 11, sortis 10. (*Historia economico-politica y estadistica de la isla de Cuba, etc.*, par don Ramon de la Sagra. Havane, 1831; in-4°,—p. 6.)

(1) Isabella est, ainsi que l'a très bien remarqué M. Mollien (*Voyage en Colombie*), la première ville que les Espagnols aient fondée en Amérique; cette réflexion a été appliquée à tort à Saint-Domingue, qui ne fut, si l'on peut s'exprimer ainsi, que son héritière. En effet, Isabella, fondée en 1493 par Christophe Colomb, fut abandonnée en 1496; et la majeure partie de ses habitants allèrent se fixer dans la seconde ville. On voit encore quelques ruines d'Isabella, qui fut comme le sceau de la prise des Amériques par l'Espagne. Elle était située sur la côte septentrionale d'Haïti, près d'un port qui en a gardé le nom, et qui est situé par 19 degrés 58 minutes de latitude nord, et 73 degrés 36 minutes de longitude ouest.

(2) La Jamaïque (Jamaica) a été découverte par Christophe Colomb en 1494, lors de son second voyage.

(3) Voyez la note 1 ci-dessus.

Saint-Dominique; et après lui ce fut un grand chapelain de la sérénissime madame Léonor, sœur de S. M. C., qui fut reine de Portugal, et l'est maintenant de France, lequel évêque était, en outre, des Frères-Prêcheurs et Flamand de nation. Le troisième évêque fut un autre religieux, du même ordre des Frères-Prêcheurs, personne très révérente, et prédicateur de S. M. C., lequel s'appelait Fr. Miguel Ramirez. Il y a une bonne rente, et les chanoines chapelains et autres dignitaires qui servent ladite église sont bien dotés (1).

On compte d'autres villes dans l'île, telles que celle de la Havane, qui est à l'extrémité du côté du nord (2), la ville de la Trinité (3) du côté du sud, la ville *del Puerto del Principe* (4) (Port du Prince) et la ville de Bayamo (5), à 30 lieues.

(1) *Santiago de Cuba*, et plus ordinairement *Cuba* seulement, est la ville la plus considérable de la partie orientale de l'île, dont elle est le chef-lieu, comme Havana est le chef-lieu de la partie occidentale. Le château du Morro défend l'entrée de son vaste port, dont Oviedo donne ici une description exacte. Comme il le dit aussi plus bas, Cuba a été fondé par Velazquez; ce fut en 1514. Elle est la résidence d'un archevêque, et fait un commerce important avec toutes les nations qui fréquentent les Antilles. — Population en 1827 : 70,522 habitants, dont 38,049 esclaves, y compris celle de 41 *partidos* (banlieue). Valeur du commerce en 1830. — Comm. nation., 351,326 piastr. 1 1/2 d'import.; 461,988 p. d'export. — Comm. étrang., 601,506 p. 4 1/2 d'import., 930,851 p. 1 1/2 d'export. — Navires entrés : nation. 83, étrang. 184; sortis : nation. 90, étrang. 193. (Ramon de la Sagra, *ubi suprà*, p. 6 et 190.)

(2) *La Havane*, en espagnol *Habana*, la capitale de Cuba, s'élève dans sa partie occidentale, sur la côte nord. C'est une grande et belle ville, avec un vaste port et de bonnes fortifications. Elle a plusieurs établissements d'instruction et de bienfaisance. Sa cathédrale renferme le tombeau de Christophe Colomb. Au lieu d'inscrire simplement le nom du grand homme sur la pierre funéraire, on l'a chargée d'une inscription en 24 longues lignes que personne ne lit. — Pop. en 1827 : 237,828 hab., dont 109,535 esclaves, y compris la banlieue (partidos rurales). — Valeur du commerce en 1830 : Comm. nation., 6,441,626 p.; comm. étrang., 14,171,800; entrepôt (*deposito*), 2,427,200. Bâtiments entrés, 846, dont 579 étrangers. (Ramon de la Sagra, *ubi suprà*, p. 6 et 164.)

(3) *La Trinidad* ou *La Trinité*, est une ville près de la côte méridionale, chef-lieu du département du centre. — On y comptait en 1827, avec les 6 partidos environnants, 28,706 hab., dont 11,697 esclaves. — Valeur du commerce en 1830 : comm. nation., 267,802 p. 7 d'import., et 151,141 d'export.; comm. étranger, 616,615 p. 7 1/2 d'import., 638,876, 6 d'export. — Navires nation. entrés, 33, sortis, 27; étrang. entrés 106, sortis, 98. (Ramon de la Sagra, *ibidem*, p. 6 et 193.)

(4) *Puerto-Principe* (Santa Maria de), ville près du Rio-Maximo, dans le département du centre (departamento del centro), avec un port. — Population, toujours d'après le recensement de 1827, avec 24 partidos (banlieue), 61,990 habit. dont 15,704 esclaves. — Valeur du comm. en 1830 : comm. nation., 120,775 p. 1/2 d'import., 59,674 d'export.; comm. étrang., 131,638 p. 3 d'import., 65,037 d'export. — Navires nation. entrés 38, sortis 28; étrang. entrés 26, sortis 22. (Ramon de la Sagra, *ibidem*, p. 6 et 193.)

(5) *Bayamo*, ville au milieu des grandes plaines arrosées par le Rio-Cauto, à 22 lieues

de la cité de Santiago. Mais jusqu'à présent, dans ces villes, il n'y a que peu de population (1), les autres habitants ayant été à la Nouvelle-Espagne et dans d'autres terres nouvelles, parceque l'affaire des hommes est de n'avoir pas de repos dans ces contrées, ni dans aucune contrée du monde, et surtout dans les Indes; parce que, comme tous ceux qui viennent là sont des jeunes gens, pleins d'ambition, intrépides et nécessiteux, ils ne se contentent pas de rester dans le pays conquis. Mais revenons à l'histoire! Ces populations que j'ai dites sont celles qu'il y a dans l'île du Cuba ou Fernandine. Passons aux autres particularités, et racontons spécialement ce qui se fit au temps de la conquête et de la pacification, pour qu'avec plus d'ordre nous procédions ensuite dans ce qui nous reste à dire.

CHAPITRE III.

De la conquête et pacification de l'île de Cuba ou Fernandine, et des gouvernements qu'il y a eu; de la découverte première de Yucatan, d'où l'on passa à découvrir la Nouvelle-Espagne.

Peu de temps avant que le grand commandeur d'Alcantara, don frey Nicolas de Ovando, fût rappelé du gouvernement de ces contrées, il envoya, avec deux caravelles, du monde pour tenter si, par voie de paix, on ne pourrait pas peupler de chrétiens l'île de Cuba, et chercher quelles seraient les mesures à prendre si, par hasard, les Indiens se décidaient à la résistance. Il mit à la tête de ce monde, comme capitaine, un hidalgo, nommé Sébastien de Ocampo, lequel alla dans l'île et y prit terre; mais il fit peu de chose, et il n'y eut presque rien de nouveau jusqu'à ce qu'arriva là, comme gouverneur, le second amiral des Indes, don Diego Colomb. Alors le grand commandeur s'en alla en Espagne; et, depuis, l'amiral envoya à Cuba, pour son lieutenant, Diego Velazquez, natif de Cuellar (2), un de ceux qui étaient déjà venus avec le vieil amiral, don Christophe Colomb, dans le second voyage, en 1493. Ce Diego Velasquez fut celui qui commença à peupler et à conquérir ladite île, et on lui dut le principe de la fondation de la cité de Santiago et d'autres villes. Comme c'était un homme riche, qu'il s'était trouvé dans la première conquête d'Hispaniola, et que sa personne était en bonne réputation, il eut un grand crédit, et resta presque absolu dans Cuba. Il commença, comme je l'ai dit, à fonder les peuples ci-dessus mentionnés, pacifia l'île et la plaça sous l'obéissance royale de Castille, devenant

(de France) de Cuba, par Jignani, au N.-O. — Pop. en 1827, y compris celle de 19 partidos (banlieue), 29,745 habit., dont 4,571 esclaves. (Ramon de la Sagra, *idem*, p. 6.)

(1) On a pu voir par les détails qui précèdent que les choses, depuis trois cents ans, sont bien changées. Il paraît que l'on peut évaluer ainsi que suit la population *intrà muros* de ces villes: Cuba, 12,000, La Havana, 112,000, La Trinidad, 12,545, Puerto-Principe, 40,000.

(2) Petite ville d'Espagne, dans la province et à 10 lieues et demie de France de Segovia, N. un peu O. (Carte de Lopez.)

lui-même beaucoup plus riche encore. Mais bientôt arrivèrent les Frères de Saint-Jérôme, que le cardinal, frère Francisco Ximenes de Cisneros, gouverneur d'Espagne, avait envoyés dans cette île et dans la cité de Santo-Domingo, et avec eux, pour la haute justice, le licencié Alonzo Zuazo, comme je l'ai dit ailleurs. Par son influence, et par suite des nombreuses plaintes qu'il y eut contre Diego Velazquez, le licencié Zuazo s'empara de sa charge au nom de l'amiral don Diego Colomb : et ainsi l'autre se trouva suspendu de son gouvernement, mais très riche. Toutefois Zuazo eut beau administrer de son mieux la justice à Cuba, il n'en manqua pas, non plus, qui se plaignirent de lui à l'amiral ; celui-ci résolut donc de venir en personne voir la vérité, et avec lui vinrent deux auditeurs de l'audience royale de Santo-Domingo, les licenciés Marcel de Villalobos et Juan Ortiz de Matienzo ; mais la vérité ayant été vérifiée, ils ne trouvèrent pas Zuazo aussi coupable qu'on le disait. Cependant S. M. l'ayant appelé à son conseil royal des Indes, l'amiral rendit la charge à Diego Velazquez, qui était suspendu depuis l'arrivée du licencié Alonzo Zuazo. Cela fait, l'amiral et les auditeurs s'en revinrent à Hispaniola.

Velazquez avait pacifié la plus grande partie de l'île ; la conquête en fut achevée en son nom par le capitaine Pamphile de Narvaez, homme intelligent et adroit à la guerre, un des premiers venus dans l'île. L'île pacifiée et les Indiens répartis par Diego Velazquez, il fut extrait beaucoup d'or, parceque l'île a de très riches mines, et on y amena des troupeaux d'Hispaniola ; on y cultiva les arbres et les plantes d'Espagne, et Diego Velazquez mena un train de prince, recueillant le fruit de ses efforts. Enfin l'île atteignit à un haut degré de prospérité ; elle fut bien peuplée de chrétiens et pleine d'Indiens, et Diego Velazquez fort riche, percevant presque autant de dîmes que le roi catholique, grâce à l'amitié qui l'unissait au trésorier de l'île, Miguel de Pasamonte, lequel lui donnait si grand crédit, que, lors même l'amiral eût voulu rappeler Diego Velazquez, il ne l'eût pas pu.

L'auteur continue le récit des expéditions qui se formèrent à Cuba pour la conquête de Yucatan et du Mexique pendant l'administration de Velazquez. A la première prirent part Francisco Hernandez de Cordova, Cristobal Morante et Lope Ochoa de Caizedo. Ils emmenèrent 110 hommes, et pour pilote Anton Alaminos, sortirent du cap San-Antonio, et virent terre six jours après leur départ. Ils arrivèrent à Campêche, dans un lieu où il y avait trois mille maisons. Là Oviedo suspend sa narration, et reprend l'histoire de Cuba en ces termes :

Il y a peu de chose à dire de plus des découvertes et des armements que fit le gouverneur Diego Velazquez, dans lesquels il me paraît avoir perdu son temps et les biens qu'il avait amassés, pour rendre riche et heureux le marquis del Valle, don Fernand Cortès, comme nous le verrons plus avant, etc.

CHAPITRE IV.

Des choses en général, de la richesse et de la fertilité de l'île de Cuba ou Fernandine, et d'autres particularités la concernant.

Le peuple de l'île de Cuba ou Fernandine est semblable à celui d'Hispaniola, bien que, pour ce qui concerne la langue, ils diffèrent dans plusieurs mots, quoiqu'ils s'entendent les uns et les autres. Le vêtement est celui avec lequel ils viennent au monde; et ils ne sont eux, ni les femmes, plus couverts que je le dis. La stature, la couleur, les rites, les idolâtries et le jeu de paume, tout est comme dans Hispaniola; mais ils diffèrent dans le mariage.

Ici l'historien explique, avec son ingénuité habituelle, les coutumes bizarres des Indiens dans leurs mariages. On y voit l'épouse, après la cérémonie religieuse, sortir, en agitant le bras, le poing fermé et haut, criant *manicato*, ce qui veut dire *courageuse* ou *forte*, et *de grande valeur*, comme s'énorgueillissant *d'être intrépide à un très haut degré.*

Dans la manière de se gouverner par princes ou caciques, ils ont les mêmes usages que ceux d'Hispaniola; sur d'autres points ils diffèrent; mais en général ils sont les mêmes dans leurs vices, leur impudeur, leur peu ou point de vérité, ingrats pardessus tout, et ne voulant pas être plus chrétiens que les autres (1), quoique le chroniqueur Pierre Martyr, renseigné par le bachelier Enciso, dise des merveilles de la dévotion et conversion d'un cacique de Cuba, qu'il appelle *le Commandeur*, et de son peuple. Moi je n'ai rien entendu dire de cela, bien que j'aie été dans l'île, et, en conséquence, je m'en réfère à qui l'a vu; mais j'en doute, parceque j'ai vu plus d'Indiens que celui qui a écrit cela, et par l'expérience que j'ai de ces hommes, je crois qu'aucuns ou très peu sont chrétiens dans ce rang, et que, si quelqu'un le devient, c'est un homme d'âge; que le zèle de la foi a peu de part à sa conversion, car presque jamais il ne reste chrétien que de nom, et le nom même il l'oublie bientôt. Il est possible d'avoir quelques Indiens fidèles, mais je crois qu'ils sont fort rares.

Beaucoup de troupeaux ont été transportés d'Espagne à Cuba, et ils y prospèrent. Des arbres d'Espagne et des légumes j'en dirai autant; et il y a aussi des arbres, plantes et herbes du pays que j'ai notés comme à Hispaniola. Il y a tous les poissons et animaux, insectes et serpents d'Haïti, et on y fera du sucre comme là, car la canne y a fort bien réussi. Mais on ne s'en est guère occupé, à cause du voisinage de la Nouvelle-Espagne dont on vient d'achever la conquête, et où beaucoup de personnes se sont portées (2). De Cuba est sortie la seconde

(1) Telle est très probablement la cause des vices dont les accuse Oviedo, ainsi que l'ont fait presque toujours, par la même raison, les autres chroniqueurs espagnols.

(2) Voici quelques autres détails extraits de l'ouvrage de M. Ramon de la Sagra, et qui pourront donner une idée de l'état présent de cette riche colonie de Cuba, dont Raynal disait avec tant de raison : *L'île de Cuba peut valoir un royaume.* Des 468,523 caballerias

expédition avec le capitaine Juan de Grijalba; la troisième, avec le capitaine Fernand Cortès; et la quatrième, avec le capitaine Pamphile; toutes quatre par ordre du lieutenant Diego Velazquez. Ainsi quasi s'est dépeuplée l'île de Cuba, et la nation indienne a achevé de se détruire et de mourir par les mêmes causes que dans Hispaniola, et parceque la maladie pestilentielle, la petite-vérole, dont j'ai parlé, a été universelle dans ces îles. Et ainsi Dieu a quasi exterminé les Indiens en punition de leurs vices, crimes et idolâtrie.

Leurs chants et danses sont comme dans l'autre île; c'est la même manière de danses et de chants dans toutes les Indes, bien qu'en diverses langues. Leurs lits sont des hamacs tels que je l'ai dit. Le plus grand péché chez eux est le vol, et ils le punissent sévèrement. Leur religion consiste à adorer le diable, appelé *Cemi*. La luxure avec les femmes ils la tiennent pour gentillesse, et avec les hommes ils sont d'abominables sodomistes. Ils se marient dans tous les degrés que j'ai dit, et ils délaissent leurs femmes pour de légers motifs; et souvent aussi elles les abandonnent; plusieurs d'entre elles surtout, parcequ'ils ont des penchants contre nature, et d'autres pour ne pas se perdre dans leurs vices et libertinages (1). Les rois et caciques ont autant de femmes qu'ils veulent, et les autres autant qu'ils en peuvent nourrir et entretenir. Ils sont grands pêcheurs de poissons et grands chasseurs d'oiseaux, surtout de canards et d'oies sauvages. L'île est fort riche en or, et l'on en a exporté beaucoup. Il y a aussi beaucoup de cuivre et de très bonne qualité, c'est une chose aujourd'hui démontrée : il y a quelques mois à peine qu'un Alonzo del Castillo, natif de Yepes, district de Tolède, chaudronnier, de cinq quintaux de la veine où il fit l'expérience, en re-

(mesure de terre) qui forment la superficie de Cuba, il y en a de cultivées 38,276, et 9,734 en pâturages et bois (montes virgines), dépendant des sucreries et caféières. Le reste est occupé en partie par des prairies où l'on élève du bétail, ou par les habitations, les montagnes, les chemins, les grèves, les rivières, les lagunes; la plus grande partie est entièrement déserte (*Historia*, etc., p. 112). Productions annuelles végétales de Cuba : 8,091,837 arrobas (l'arroba = 16 litres 073) de sucre blanc et coloré; 81,545 de rapadura; 35,103 pipes d'eau-de-vie de sucre; 81,173 bocoyes de miel de purga; 2,883,528 arrobas de café, 23,806 de cacao, 38,142 de coton, 500,000 de tabac en feuilles, 520,897 de riz, 165,659 de frejoles, pois chiches, ail et oignons; 1,617,806 fanegas (le fanega = 56 litres 35), 4,051,245 cargas (une carga = 4 fanegas) de vivres et herbes potagères (viandas y verduras), 2,793,308 de maloya y yerba; 36,535 charges de cheval de casave (caballos de casabe), 2,107,300 sacs de charbon; bois de construction et autres produits des forêts, 1,711,193. p. — Produits zoologiques : 180,289 bœufs donnant égal nombre de cuirs, 269,211 porcs, 60,000 chevaux, 30,000 bêtes à laines, 1,953,120 volailles, 29,952 milliers d'œufs, 592,800 jarres de lait, 63,160 arrobas de cire vierge, 76,404 arrobas de miel à 5 rs. — Résumé : valeur représentative de l'agriculture 508,189,332 pesos (le peso duro = 5 fr. 34); capitaux employés : 317,264,832 p.; produits bruts, 49,662,987 p., produits nets 22,808,622 p. (*Historia*, etc., p. 125-126).

(1) Il est bon d'observer toujours qu'Oviedo parle d'Indiens ou plutôt d'indigènes *qui n'ont pas voulu se faire chrétiens.*

tira trois ; il disait qu'il valait mieux travailler ce cuivre que tous les cuivres qu'il avait vus. Cette veine ou ce minéral est dans une chaîne de montagnes, à trois lieues de la cité de Santiago (1).

Revenant au surplus, je dirai qu'en cette île les aliments des indigènes sont les mêmes que ceux des Espagnols ; l'agriculture est la nôtre, et on y recueille toutes nos plantes, tous nos fruits, tous nos légumes. Il y a des animaux qui sont meilleurs que les lapins, et qui ont les pattes de la même manière, mais la queue comme celle d'un rat, longue et le poil plus hérissé, comme le blaireau. La chair de ces animaux est blanche et savoureuse. On les prend dans les mangliers qui bordent la mer, dormant dans les branches. On amène la pirogue sous l'arbre, et en l'agitant ils tombent dans l'eau ; les Indiens sautent alors de la pirogue, et on en prend beaucoup. Cet animal s'appelle Guaviniquinar (2). Ce sont de petits renards, de la grosseur d'un lièvre, de couleur grise mêlée de rouge, la queue bien fournie et la tête comme le furet ; il y en a beaucoup sur le littoral de l'île Fernandine. Et il y a un autre animal qu'ils appellent *Ayre*, de la grosseur d'un lapin, d'une couleur entre le gris et le rouge, très dur à manger, mais ils ne laissent pas pour cela de le mettre à la marmite ou à la broche. Cuba a les mêmes poissons que l'île Hispaniola, les mêmes oiseaux et d'autres dont je parlerai plus tard ; chaque année, ou au moins tous les trois ans, il y a des passages d'oiseaux, comme on le dira au chapitre suivant. C'est une terre tempérée, mais plus froide qu'Hispaniola, parceque, comme je l'ai dit en traitant de son assiette et de ses limites, sa partie septentrionale est au 22e degré et demi de la ligne équinoxiale (3).

(1) Ce cuivre a donné son nom à la chaîne de montagnes qui s'élève en arrière de Santiago ; il est en effet très abondant, mais on ne l'a jamais exploité d'une manière régulière. Il en est de même des autres minéraux. L'or est à peu près oublié, et cela est incontestablement fort heureux pour la prospérité de l'île. Les colons de Cuba, avec bien plus de raison que ceux du reste de l'ancienne Amérique espagnole et portugaise, ont pensé que les véritables mines d'or étaient dans la culture de leurs terres. Les chiffres que nous avons cités plus haut le prouvent suffisamment ; et cependant il n'y a encore qu'une bien faible portion de leurs riches campagnes qui soit défrichée.

(2) L'histoire naturelle du grand ouvrage publié par M. Ramon de la Sagra, aux frais du gouvernement de Cuba, n'ayant pas encore paru, il ne nous a pas été possible d'indiquer les espèces et familles zoologiques auxquelles appartiennent les différents animaux dont Oviedo parle dans ce chapitre et dans les suivants.

(3) Cette observation ne peut s'appliquer qu'à la partie montagneuse de Cuba, la première connue des Espagnols, et qui est couverte de montagnes escarpées assez hautes ; mais la petite différence de température qu'il y a entre son climat et celui du reste de l'île, provient de ce que le sol y est plus élevé, plus coupé et plus arrosé. En général, l'air à Cuba est moins froid qu'à Haïti, parceque celle-ci est plus généralement montagneuse. Quant à la différence de latitude entre les deux îles, elle n'est pas assez forte pour amener un changement sensible dans la constitution climatérique. « C'est dans la partie orientale, dit M. Masse (*l'île de Cuba et La Havane*, in-8°), que la nature se

CHAPITRE V.

Des grues et des perdrix, etc.

Il y a dans l'île de Cuba d'innombrables grues comme celles qu'on a coutume de voir en Espagne; je dis de ce plumage, grandeur et chant, lesquelles sont indigènes. Elles multiplient beaucoup, et les enfants apportent dans les villages des œufs et des petits qu'ils ont été chercher dans les savanes et dans les champs; et pendant toute l'année il y a de ces oiseaux dans l'île.

Il y a aussi des petites perdrix qui me paraissent, quant au plumage et au roucoulement, ressembler à nos tourterelles, mais beaucoup meilleures à manger; on en prend en très grand nombre, et on les apporte vives et sauvages à la maison, et en trois ou quatre jours elles vont et viennent aussi apprivoisées que si elles y étaient nées, et elles engraissent beaucoup. Et certainement c'est un manger très délicat et très suave au goût; quelques personnes les préfèrent aux perdrix d'Espagne, tant parceque c'est un mets qui flatte davantage le goût, que parcequ'il est de meilleure digestion. Elles ne sont pas plus grosses que des tourterelles de Castille, et elles ont un collier de même plumage, mais noir comme celui de l'allouette, placé un peu plus bas sur la poitrine, et plus large.

J'ai annoncé dans le chapitre précédent qu'ici je parlerais du passage des oiseaux. Je dis donc que quasi à l'extrémité de l'île de Cuba passent chaque année d'innombrables oiseaux de différentes espèces, qui viennent du côté de la rivière des Palmiers, confinant à la Nouvelle-Espagne, et du littoral N. vers la Terre Ferme, et traversent sur les îles de *Alacranes* et sur celle de Cuba. Et, passé le golfe qu'il y a entre ces îles et la Terre Ferme, ils volent vers la mer du Sud. Je les ai vu passer sur le Darien (1), qui est dans le golfe d'Uraba (2), et

montre avec toutes ses richesses, avec tous ses contrastes, avec toutes ses beautés. Là se trouvent les mines, là coulent des eaux plus abondantes, là des paysages ravissants de fraîcheur se dessinent à côté des horreurs les plus pittoresques; là se déploient d'immenses forêts de cèdres que la hache n'atteignit jamais : leurs troncs énormes s'élèvent comme autant de colonnes irrégulières soutenant une voûte immense de verdure. »

(1) Nom d'une ancienne province de la Nouvelle-Grenade, qui existe encore aujourd'hui comme subdivision du département de l'*Isthme*, et dont le nom s'appliquait autrefois à l'isthme entier; on appelait isthme de Darien ce qui se nomme actuellement plus ordinairement Isthme de Panama, de la ville de Panama.

(2) C'est le golfe de Darien, formé par la mer de Colombie, et qui reçoit l'Atrato, ce beau fleuve sur les deux rives duquel s'étend le pays de Choco, si riche en or et en platine. Un des affluents de son cours supérieur communique avec le San-Juan, tributaire du grand Océan, par le canal de Raspadura, qui existe bien positivement, ainsi que nous l'a assuré un des membres du congrès de Bogota, quoique M. Balbi, dans son indigeste compilation et avec sa jactance ordinaire, ait cherché à établir le contraire, sans jamais avoir bougé de son cabinet.

sur le Nombre de Dios (1) et Panama en Terre Ferme (2) dans diverses années, et il parait que le ciel en est obscurci; ils mettent à passer un mois et plus. Ceux qui s'approchent le plus de terre sont de petits aiglons noirs, et d'autres moyens.

CHAPITRE VI.

Dans l'île de Cuba il y a beaucoup de couleuvres de différentes espèces, et des lézards, et des scorpions, et des scolopendres, et des guêpes. Quant aux couleuvres, on en a vu dans l'île de Cuba de plus grandes que dans Hispaniola. Il en est mort quelques-unes aussi grosses ou plus que la cuisse d'un homme, et longues de vingt-cinq à trente pieds et plus; mais elles sont fort douces et non vénimeuses; les Indiens les mangent, et on leur trouve souvent dans l'estomac six ou sept, et plus, de ces animaux que j'ai dit s'appeler *guaviniquinar*, lesquels elles ont avalés entiers, bien qu'ils soient plus gros que des lapins.

CHAPITRE VII.

Il y a une vallée dans l'île de Cuba qui aura quasi trois lieues entre deux chaines de montagnes, laquelle est pleine de pierres rondes, lisses, polies, très dures, telles qu'aucun art ne saurait les rendre plus égales et plus rondes. Et il y en a de moidre que des balles d'escopette; et de là elles vont de plus en plus grossissantes; il y en a d'aussi grosses qu'on pourrait les désirer pour quelque artillerie que ce fût, dût-on les vouloir d'un quintal, et de deux, et de plus encore. On trouve de ces pierres dans toute cette vallée, comme si c'en était une mine; et, en creusant, on en retire tant qu'on en veut et du volume que l'on veut. Beaucoup couvrent la superficie de la terre, et surtout les bords du fleuve qu'on appelle *de la Vente du contre-maître* (3), qui est à quinze lieues de la cité de Santiago, allant à la ville de San-Salvador del Bayamo, qui est la voie du ponent. Et comme j'ai fait mention plus haut de la mine de bitume qu'il y a dans l'île de Cuba, et que je veux que le lecteur en soit mieux informé, qu'il lise le chapitre suivant :

CHAPITRE VIII.

A la côte nord de l'île Fernandine, du côté du *Puerto del Principe*, il y a une mine de bitume, lequel s'extrait en lames ou fragments de très bonne poix ou résine; mais il faut le mêler avec beaucoup de suif ou d'huile; et cela fait,

(1) Port de la république de la Nouvelle-Grenade (Isthme), sur la mer de Colombie, à 16 lieues (de 2,000 toises) N.-E. de Panama.

(2) *Panama*, ville de la république de la Nouvelle-Grenade, chef-lieu du département de l'Isthme, sur la côte méridionale. Elle a beaucoup perdu de l'importance qu'elle avait sous les Espagnols, et n'a pas plus de 8 à 10,000 âmes.

(3) Probablement un affluent du Rio-Cauto ou cette rivière elle-même, qui coule près de Bayamo.

il est tel qu'il convient pour le radoub des navires. Je n'ai pas vu ce puits ou cette veine, quoique j'aie été dans l'île; mais c'est une chose très notoire, et je l'ai sue du capitaine Pamphile de Narvaez, lequel a achevé la conquête de l'île, et qui l'a sue des pilotes Juan Bono de Quexo et Anton Alaminos, et d'autres cavaliers et hidalgos dignes de croyance qui ont vu plusieurs fois ledit bitume ou goudron et les lieux où il vient; et tous en faisaient l'éloge, le déclarant bon et suffisant pour radouber les navires. Ce goudron je l'ai vu, et il me fut montré; et un morceau m'en fut donné par Diégo Velazquez, que j'apportai en Espagne, l'année 1523, pour l'y montrer aussi (1).

L'auteur cite Pline et Quinte-Curce à propos des mines en question; il parle ensuite de toutes celles qu'il connaît dans l'ancien monde, puis il revient à celles d'Amérique, et en cite six, une dans l'île de Cuba (celle qu'il vient de mentionner), une dans la Nouvelle-Espagne (province de Panuco), deux au Pérou dans la mer australe de la Terre Ferme, pointe de Sainte-Hélène, une autre dans l'île de Cubagua, et un lac du même bitume à Venezuela; et il ajoute: Et je ne laisse pas de croire qu'on doit en trouver d'autres, parceque cette terre est une seconde moitié du monde.

Mort de Diego Velazquez, à la fin du chapitre XX du livre XVII.

L'*adelantado* Diego Velazquez était un de ces pauvres hidalgos qui passèrent au second voyage dans cette île Hispaniola, avec le premier amiral don Christophe Colomb, et il était arrivé à l'état que j'ai dit; et l'outrage qu'il avait commis envers l'amiral don Diego, en restant au gouvernement de l'île de Cuba, Fernand Cortès le commit à son égard, et au-delà, en restant au gouvernement de la Nouvelle-Espagne.

Depuis l'année 1524, étant déterminé à aller en personne se plaindre de Cortès à l'empereur notre seigneur, et lui dire ses travaux et ses sacrifices, il vit son projet traversé par ce dénouement universel de toutes les comédies d'ici-bas, par la mort; et ainsi se consumèrent ses jours et ses débats, et même ses trésors qui avaient été considérables; et ainsi finit *l'adelantado* Diego Velazquez; alors Fernand Cortès resta sans compétiteur dans le gouvernement de la Nouvelle-Espagne, et fort riche.

CHAPITRE XXI.

Des choses et succession du gouvernement de l'île de Cuba depuis la mort de l'adelantado Diego Velazquez.

Avant la mort de *l'adelantado* Diego Velazquez, on avait écrit à Sa Majesté

(1) Voyez, pour les raisons qui nous empêchent de donner quelques détails sur le sort qu'a eu cette mine de bitume, la note 2 de la page 118.

impériale et aux seigneurs de son conseil royal des Indes, que le licencié Zuazo, juge dans l'île Fernandine, avait commis beaucoup d'injustices; et comme cela fut su de l'amiral don Diego Colomb, il partit d'Hispaniola et passa à la Fernandine, et avec lui deux auditeurs de l'audience royale, comme il a été dit; et l'amiral étant arrivé, retira sa charge au licencié Zuazo, et la rendit à *l'adelantado* Diego Velazquez. Cela fait, l'amiral s'en revint ainsi que les auditeurs; et le licencié Zuazo resta là un peu en défaveur; mais, peu de jours après, ayant su que S. M. avait pourvu *l'adelantado* Francisco de Garay du gouvernement de Panuco et de la rivière des Palmiers, qui est sur les confins de la Nouvelle-Espagne, et qu'il préparait une grande expédition, il partit avec lui de l'île de Jamaïque pour aller peupler cette province. Par malheur, en abordant à l'extrémité de l'île Fernandine, il apprit que Fernand Cortès s'était emparé du pays; qu'il commençait à le peupler, et qu'il était déterminé à n'y pas laisser entrer Francisco de Garay, etc.

Oviedo énumère les nombreuses vicissitudes qu'eurent à souffrir Zuazo et Garay. Le premier se trouvant à Cuba, on le fit auditeur de Santo Domingo. L'auteur continue ensuite à parler de Velazquez en ces termes :

Et Diego Velazquez resta en fonctions, et malgré ces fréquents changements dans l'administration de l'île Fernandine, il y avait toujours plus de part que personne, parcequ'il était capitaine et chargé de la répartition des Indiens; et peu de jours après Dieu l'enleva de ce monde, comme je l'ai dit au chapitre précédent. Et l'amiral don Diego Colomb choisit pour son lieutenant dans le gouvernement de cette île un hidalgo, natif de Portillo, qui habitait la cité de Santiago, appelé Gonzalo de Guzman, lequel remplit ces fonctions depuis l'année 1532, jusqu'à ce que, par ordre de LL. MM., il fut remplacé par le licencié Juan de Vadillo, un des auditeurs de cette audience royale, dont il alla prendre la place; alors fut nommé lieutenant du gouverneur, au nom de l'amiral don Louis Colomb, un hidalgo, natif de la ville de Cuellar, nommé Manuel de Rojas, homme sage et noble. Mais depuis, le même Gonzalo de Guzman revint au même gouvernement, au nom de l'amiral don Louis Colomb. Et cela suffit quant au gouvernement de l'île de Fernandine, jusqu'à la fin de la présente année 1534 de la nativité de notre Rédempteur.

LIVRE V. — CHAPITRE II.

Des tabacs ou fumigations dont les Indiens ont coutume d'user à Hispaniola.

Les Indiens de cette île usent, entre autres vices, d'un fort grand, qui consiste à aspirer certaines fumigations qu'ils appellent *tabacs*, et qui aiguillonnent leurs sens; et ils le font avec la fumée de certaine herbe qui, à ce que j'ai pu comprendre, est de la qualité de la jusquiame (*belegno*), mais pas de la même forme, ni du même aspect; c'est une tige de quatre ou cinq palmes à peu près de

haut, avec des feuilles larges et grosses, douces et velues, tirant un peu à la couleur des feuilles de la langue de bœuf ou *buglose*, comme l'appellent les herboristes et les médecins. Cette herbe, dis-je, est dans son genre fort semblable à la jusquiame; ils en usent comme suit : les caciques et les principaux ont des

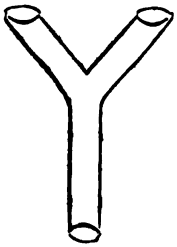

tubes creux, de la grosseur à peu près du petit doigt de la main, et ces tubes ont deux canaux correspondants au principal, comme il est peint ici, et tout d'une pièce. Et les deux ils les placent dans les ouvertures des narines, et l'autre dans la fumée ou herbe qui brûle. Ces tubes sont bien unis, bien travaillés; et les Indiens brûlent les feuilles de cette herbe entassées et enveloppées, de la même manière que les pages à la cour brûlent des parfums, et ils placent l'autre partie du petit tube dans le foyer qui brûle, et ils aspirent la fumée une, deux et plusieurs fois, tant qu'ils en peuvent jouir, jusqu'à ce qu'ils restent sans sentiment, étendus par terre, dormant d'un profond sommeil. Et les pauvres gens qui ne peuvent se procurer de ces petits tubes aspirent cette fumée avec des chalumeaux de glaïeul. Et cet instrument à l'aide duquel ils aspirent la fumée, et les petits tuyaux adhérents dont j'ai parlé, les Indiens les appellent *tabacs*, et non pas l'herbe ou le sommeil qu'elle produit, comme quelques personnes l'ont cru. Les Indiens tiennent cette herbe pour chose fort précieuse, et ils la cultivent dans leurs jardins et leurs champs, donnant à entendre que la fumigation de cette herbe non-seulement leur est salutaire, mais que c'est encore une chose très sainte. Et ainsi, quand le cacique ou chef tombe par terre, ses femmes (qui sont nombreuses) le relèvent et le portent à son lit, si auparavant il leur en a donné l'ordre; mais, s'il ne l'a pas fait, cela signifie qu'on doit le laisser par terre jusqu'à ce que cette ivresse et ce sommeil aient passé. Je ne puis me figurer quel plaisir on trouve à un exercice aussi étrange, si ce n'en est un semblable à celui de l'ivrogne qui bat les murs; mais je sais bien qu'il y a des chrétiens qui en font usage, surtout quand ils sont atteints de maladies vénériennes, parcequ'ils prétendent que pendant qu'ils sont absorbés de la sorte ils ne sentent pas les douleurs de leur mal. Pour moi, il ne me semble pas que ce soit autre chose qu'être mort et vivant à la fois, situation que je tiens pour pire que la douleur qu'ils endorment, mais qu'ils ne guérissent pas. A présent beaucoup de nègres, de ceux qui sont dans cette cité et dans l'île entière, ont adopté le même usage, et ils cultivent, dans les plantations et les héritages de leurs maîtres, cette herbe pour ce que j'ai dit. Et ils prennent les mêmes fumigations, parceque, disent-ils, quand ils se reposent de leur travail en fumant de ces tabacs, ils oublient leurs fatigues (1).

(1) Les habitants actuels de Cuba ont hérité de l'amour extraordinaire qu'avaient les anciens indigènes pour le tabac. « La consommation du tabac qui se fait sur les lieux est immense. Prêtres, moines, religieuses, jolies femmes, petits garçons, petites filles, noirs et

Coutumes des Indiens, extraites des notices historiques de la Terre Ferme, par le Fr. Pedro-Simon,, Franciscain.

Dans leur aldées ils célébraient, à certains jours fixés d'avance, de grandes fêtes pour lesquelles tous les Indiens de ces provinces et même de toutes ces Indes ont un penchant particulier. Laissant de côté leurs rondes et leurs danses ordinaires, dans les grandes occasions telles que les couronnements de rois et autres singulières solennités, on les voyait se livrer à d'énormes dépenses, revêtir tous leurs habits de gala, les uns avec de hauts panaches de plumes variées, les autres avec des couronnes de différentes formes, des ornements d'or sur la poitrine, aux jambes, sonnant comme des grelots, et de longs chapelets de coquilles. D'autres se peignaient tout le corps de diverses couleurs et figures; se prenant la main, ils formaient des chœurs, hommes et femmes entremêlés, dessinant tantôt un arc, tantôt une meule, élargissant parfois le cercle, parfois foulant la terre en avant, en arrière, se tenant toujours la main; ou, si quelqu'un quittait la ronde, c'était pour sauter et voltiger avec grande légèreté, les uns se taisant, les autres chantant, ou criant tous à la fois, et ne faussant jamais le ton ni la mesure, et ne dérangeant pas l'harmonie de leurs pas, quel que fût leur nombre. Dans les chants graves, dans les sujets importants qu'ils célébraient, ils gouvernaient admirablement leurs voix et leurs corps.

Cela se faisait avec plus de solennité à la mort de leur roi ou cacique, qui était généralement fort aimé de ses vassaux. Quand il avait cessé de vivre, ils ornaient son corps de tous les joyaux d'or qu'il portait à son dernier soupir, ou qu'il avait portés durant sa vie, et, après l'avoir peint en vermillon, ils le mettaient à sécher pendant huit jours à petit feu; et durant ce temps ses vassaux apportaient leurs compliments de condoléance à la femme et aux enfants, ou aux parents du défunt; et chaque jour une vénérable vieille, le cou, les bras, les jambes couverts de colliers de coquillages, sortait sur la place et en face de la maison où séchait le corps : avec de tristes chants elle disait les prouesses et les exploits du défunt, et à divers passages qu'elle chantait, à la vue de tous, elle montrait tantôt l'arc avec lequel il avait combattu, tantôt les flèches, tantôt le casse-tête, tantôt la lance; et ainsi elle allait discourant tant qu'elle avait quelque chose à montrer, ne faisant grâce aux auditeurs ni d'une fête, ni d'un banquet du défunt,

blancs, tout fume. On fume dans les rues, au bal, dans les cloîtres, dans les sacristies. » (Masse, L'île de Cuba et la Havane, p. 328.) On sait généralement que les districts placés à l'est du méridien de la Havane, et connus sous la dénomination locale de *Vuelta de Abajo*, produisent le meilleur tabac du monde, par la beauté de sa couleur, la suavité de son arome et sa facilité à brûler. Mais on ne sait pas que la partie occidentale de l'île jouit du même avantage. (*Ramon*, Historia, etc., p. 117.) Cuba en récolte 500,000 arrobas, ou plus de 50,000 hectolitres. (*Ramon*, id. p. 119.

ni de rien enfin de ce qui lui paraissait devoir accroître l'illustration de son seigneur.

Notice sur Oviédo, empruntée à l'appendice de la vie de Colomb, par Washington Irving.

Gonzalo Fernandez de Oviedo e Valdes, généralement connu sous le nom d'Oviedo, naquit à Madrid en 1478, et mourut à Valladolid en 1557, à l'âge de 79 ans. Il était issu d'une famille noble des Asturies, et dans son enfance (en 1490), il fut page du prince Juan, héritier présomptif de la couronne d'Espagne, en sa qualité de fils unique de Ferdinand et d'Isabelle. Il en remplissait les fonctions lors du siége et de la prise de Grenade, et se trouvait, parconséquent, à la cour, quand Colomb se présenta aux rois catholiques. A Barcelonne il fut témoin de l'entrée triomphale de l'amiral, arrivant d'un nouveau monde découvert par lui, accompagné d'indigènes de ces régions à peine conquises.

En 1513, par ordre de Ferdinand, il s'embarqua pour le Nouveau-Monde, pourvu de la charge d'inspecteur des mines d'or. Il y occupa plusieurs années ce poste, et remplit d'autres fonctions aussi honorables que lucratives sous les règnes de Ferdinand et de Charles-Quint, son neveu et successeur. En 1535, il fut appelé au commandement de la forteresse de Santo-Domingo, et nommé ensuite historiographe des Indes. A sa mort, il avait occupé pendant quarante ans des emplois du gouvernement. De ces quarante ans, il en avait passé trente-quatre dans les colonies, ayant traversé huit fois l'Océan, comme il le dit dans ses divers ouvrages, dont le plus important est, sans contredit, la *Chronique des Indes*, en 50 livres, divisée en 3 parties. La première, qui contient 19 livres, fut imprimée à Séville en 1535, et réimprimée en 1547 à Salamanque, augmentée d'un vingtième livre sur les naufrages. Le reste de l'ouvrage est encore manuscrit. Il est vrai qu'en 1557 on commença à l'imprimer à Valladolid, mais sa mort suspendit ce travail. C'est un des trésors inédits de l'histoire coloniale de l'Espagne. On assure que l'Académie royale d'histoire de Madrid pense à le publier.

Oviedo fut un écrivain infatigable, recueillant sans relâche les faits qui lui paraissaient dignes des regards de la postérité. Un grand nombre de volumes sortis de sa plume sont épars aujourd'hui dans les bibliothèques de la Péninsule. Sa narration abonde en événements qui se sont passés sous ses yeux, ou dont il a obtenu prompte et véridique communication de témoins oculaires. On lui a reproché de manquer de critique. Il admet, il est vrai, les faits sans précaution, les empruntant parfois à des sources peu dignes de créance. Dans sa relation du premier voyage de Colomb il tombe dans d'étranges erreurs pour trop ajouter foi aux informations verbales d'un certain pilote Hernân Perez Mateo, grand ami des Pinsones et opposé à Colomb. Plus tard il est beaucoup plus digne de créance, quoiqu'on l'accuse encore d'adopter trop facilement tous les contes populaires. Ses notices relatives aux productions naturelles du Nouveau-Monde et aux coutumes des indigènes abondent en détails curieux. La partie inédite

renferme surtout les informations les plus exactes sur les voyages postérieurs à ceux de Colomb.

Le Tombeau de Velazquez.

Le 26 novembre 1810, en creusant les fondements de la nouvelle cathédrale de Santiago de Cuba, une pierre tumulaire fut découverte à sept pieds et demi de profondeur. Ses dimensions étaient de trente pouces sur trente-six environ. Brisée par les travailleurs, on en rassembla les débris, et, bien que les fractures aient détruit plusieurs lettres, on put facilement les suppléer, et compléter le sens de l'inscription comme suit : *Etiam sumptibus hanc insulam debelavit ac pacificavit.— Hic jacet nobilissimus ac magnificentissimus dominus Didacus Velasques, insularum Yucatani præses, qui eas summo opere revelavit ac suis propiis sumptibus debelavit.— In honorem et gloriam Dei omnipotentis ac sui regis. — Migravit in anno MDXXII*— L'écu qui surmonte l'inscription était vide ; mais parmi les fragments, il y en avait plusieurs portant des traces d'armoiries assez bien gravées.

Ainsi, après trois siècles, le hasard exhume tout mutilé le marbre qui a couvert les cendres de Velazquez; mais, au lieu de le conserver comme une précieuse relique qui rappelle le fondateur de la belle île de Cuba, il est jeté à l'écart, et sert à divers usages bien étrangers à sa première destination. Enfin, en 1812, après avoir été convertie en *pierre de la constitution*, il est condamné à être foulé aux pieds comme obscur degré d'une rue solitaire de Santiago de Cuba, triste emblême de la vie de Velazquez (1).

FRANCIS LAVALLÉE,

Vice-consul de France dans l'île de Cuba,
membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

NAPOLÉON,

PAR J. OTTAVI.

Extrait de la *Revue de France*, tome Ier, première série. — 1er juin. — 5e livraison ; et du *Musée national*, — *Galerie militaire*. — Tome Ier. — 1re livraison.

Quand on se rappelle le nombre presque infini d'histoires dont la période

(1) Notre honorable correspondant a joint à son envoi un dessin qui paraît fort exact de cette pierre tumulaire. Il promet de nous adresser prochainement une dissertation sur ce monument, laquelle démontrera, dit-il, que Velazquez mourut non en 1522, comme le prétend l'inscription, mais en 1524, comme l'assure Oviedo. Avec la dissertation nous publierons le dessin curieux de M. Lavallée, dont les consciencieuses recherches sont au-dessus de tout éloge.

napoléonienne a été le sujet, et les divers points de vue non moins nombreux d'où cette gigantesque époque a été appréciée, il semble qu'il ne doit rien rester à dire sur ce grand épisode, si rebattu, de nos fastes contemporains.

Mais l'erreur cesse dès que l'inépuisable mine a été sondée par le génie capable de la comprendre dès la première vue, et de l'embrasser dans ses rapports variés à l'infini. Cette réflexion naturelle a dû nécessairement venir à tous ceux qui ont lu et étudié l'œuvre de M. Ottavi. Il semblait difficile de trouver des couleurs neuves, originales, grandioses, pour retracer un tel sujet; et chacun se prenait à trembler pour le jeune imprudent qui osait se mesurer avec le colosse. Mais la crainte cesse bientôt avec M. Ottavi, et l'on ne s'exagère rien en reconnaissant, dès les premières pages, que le tableau est digne du personnage dont il reproduit les traits héroïques. Nous sommes certes loin, pour notre part, chétif que nous sommes, de partager à l'aveugle et sans contrôle toute l'admiration de notre historien pour Napoléon. Ce grand conquérant, ce sage législateur, ce protecteur dévoué des beaux arts, ce fauteur sinon de la liberté, du moins de l'égalité des hommes et de l'indépendance de la nation française, ce général à jamais célèbre qui, s'il eût eu en lui un peu plus de Dieu et un peu moins de l'homme, était jeté dans l'histoire moderne pour y jouer un rôle unique, sans exemple, a mieux aimé, pour notre malheur, répéter en plagiaire un vieux, un bien vieux rôle, quoique nous convenions qu'il a dépassé de la hauteur de son front tous les modèles qu'il s'était choisis.

Mais nous n'en sommes pas moins forcé d'avouer que le talent avec lequel M. Ottavi a représenté le héros, son compatriote, ressort sous le jour le plus heureux et le plus brillant, soit que nous nous attachions au fond, soit que nous nous arrêtions seulement à la forme de ce travail. Comme document historique, il contient des détails peu connus et même ignorés sur l'enfance de Bonaparte, que les relations de famille de M. Ottavi (Corse lui-même, ainsi que nous venons de dire) l'ont mis à même de recueillir sur les lieux qui furent également le théâtre de ses premières années et de celles de Napoléon. Mais ce qui nous a particulièrement frappé dans cette œuvre, remarquable à beaucoup d'autres titres, c'est l'admirable richesse du coloris dont l'auteur a empreint tous ses tableaux; et cette observation ne saurait étonner ceux qui ont suivi à l'Institut Historique le cours de littérature que M. Ottavi vient d'y terminer, et qui ont pu être témoins de la chaleur de diction, de l'éloquence entraînante à l'aide de laquelle ce jeune et brillant improvisateur sait remuer les passions de ceux qui l'écoutent. Quelques citations nous viendront en aide et feront mieux apprécier ce talent hors ligne que tous les éloges que nous en pourrions faire. Dans une sorte de prosopopée relative à la situation où se trouvait Bonaparte sans emploi, après les événements du 9 thermidor : «Il tourne, dit M. Ottavi, avec une avidité inquiète, ses regards vers l'Orient, cette terre des prodiges et des mystères; il pense alors que le caprice d'un visir peut être plus fécond pour l'avenir d'un soldat que le hasard des révolutions. Mais des météores comme Napoléon ne se

lèvent pas pour ranimer un empire dévoré de consomption, comme l'était en 1795 l'Empire Ottoman; Dieu ne les envoie que pour diriger et organiser les forces d'une société qui se régénère. Votre génie, ô grand homme! est destiné a créer un monde nouveau, et non à prolonger l'agonie d'une civilisation impuissante. Vous n'êtes pas de ceux qui doivent s'acharner à recrépir les édifices qui s'en vont en poussière aride, mais de ceux qui bâtissent pour l'éternité. Oui, vous irez en Orient; les pyramides vous parleront un langage que vous traduirez dans un style sublime à votre armée; le désert vous révélera ses étranges harmonies, et Mahomet vous inspirera des pages brillantes comme le soleil, parfumées comme le sein des houris, lorsque vous voudrez vous faire reconnaître des adorateurs du Coran pour le successeur du prophète. Vous verrez la ville d'Alexandre, le foyer de tous les systèmes philosophiques, de toutes les religions et du commerce du monde, et vous apprendrez que le génie qui fonde est supérieur au génie qui détruit. En vain vous chercherez la trace à jamais ensevelie des courses du fils de Jupiter Ammon. Un de vos contemporains, un grand poète, croira faussement avoir deviné le fameux passage du Granique. Arbelles, Issus, d'abord monceaux de cendres et de cadavres, qu'êtes-vous aujourd'hui, sinon de grands noms, et des noms presque impossibles à graver sur les lieux qui les ont portés, et qui ne les connaissent plus? Oui, vous irez en Orient, mais pour y recevoir le baptême du merveilleux que cette terre seule peut donner. Vous irez pour y puiser les inspirations gigantesques des anciens jours; et puis, après avoir ébloui le brumeux Occident de votre gloire, vous mourrez par-delà l'Orient, entre le ciel et la mer, ce double infini, capable seul de contenir votre pensée. »

Dans cette existence si extraordinaire, résumant à la fois tous les contrastes, toute la grandeur et tout le néant des choses d'ici bas, chez un homme qui apparaissait au milieu de nous doué de tous les talents innés qui font le grand capitaine et le grand législateur, il fallait que le style du peintre se révêtit à la fois des couleurs les plus opposées, les plus disparates en quelque sorte, pour bien retracer toutes les phases de cette étonnante célébrité : c'est à quoi M. Ottavi n'a point failli; sa diction, qui nous emporte sur les champs de bataille et nous fait assister aux triomphes du célèbre général, cette diction, quand il faut peindre les derniers tourments du héros à Sainte-Hélène, prend un caractère qui fait plus qu'attrister, qui serre le cœur et le brise d'amertume et d'angoisse. On en jugera mieux par une nouvelle citation : « Ainsi tomba, dit M. Ottavi, cet homme qui, comme Atlas, avait porté le monde sur ses épaules pendant dix ans. En 1815 il reviendra en France; *l'aigle volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame;* mais l'inintelligence des représentants de la nation, qui répondront par le mot liberté au cri d'indépendance nationale que poussera Napoléon, les plus inconcevables fatalités, et la trahison, ce ver rongeur de toutes les prospérités impériales, amèneront le désastre irréparable de Waterloo.

» Déporté à Sainte-Hélène, l'Empereur expirera lentement sous l'influence

d'un climat meurtrier et des abominables traitements de l'oligarchie britannique. En vain il épiera une lueur d'espérance et de consolation aux immenses horizons qui l'entourent. Quelquefois il montera sur la colline déserte, au moment où le soleil se couche dans sa majesté. Sur la vaste mer il cherchera une voile blanche, et, lorsque le vaisseau tant désiré lui aura enfin apparu, il se sentira d'avance comme ranimé par une brise d'Europe. Ses vœux appelleront le navire; mais les vents jaloux lui déroberont ce répit à ses douleurs. La voile fuira, et il sentira son âme déchirée comme si de nouveau l'on venait de rompre les liens qui l'attachaient à la France. Mais lorsque l'ancre tombera dans les flots écumants de Longwood, n'éprouvera-t-il pas encore quelque amère déception? Que lui apportera ce navire? des nouvelles de la France, de son fils, de sa mère? Non. Sera-t-il au moins un écho de l'admiration et des sympathies du peuple pour le martyr de l'Angleterre? Non. Lui laissera-t-il un de ces chants de poète qui sont comme le dictame immortel des dieux? Hélas! une seule voix lui parviendra au travers de l'Océan, celle de la calomnie. Ce monstre seul rugira au milieu du silence qui le presse. Alors le grand homme, ô France! doutera de toi, comme le Christ se crut abandonné de son Père au jardin des Oliviers, et il mourra, ton image dans le cœur, et le buste de son fils sous les yeux. »

Nous regrettons que les bornes de cet article ne nous permettent pas des citations plus nombreuses. En résumé, le style de M. Ottavi a le rare mérite de la netteté et de la concision réunies à une grande animation d'idées, à toute la chaleur de diction que peuvent inspirer les sentiments les plus élevés et les mieux rendus; rien n'y languit, rien ne s'y traîne, il est partout brillant, rapide, à l'égal du sujet qu'il a choisi; c'est un style au pas de charge, comme la course triomphale à travers l'Europe du héros qui fait l'objet de la notice.

N'oublions pas que la brochure est illustrée (et ici nous prenons le mot dans sa plus large acception) d'un portrait du grand Empereur avec le petit chapeau, le frac vert et la redingote grise; portrait dû à l'inimitable crayon de notre collègue Charlet, portrait comme sait en faire ce peintre sans rival de toutes nos gloires militaires contemporaines.

FERDINAND BERTHIER,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

VOYAGE PITTORESQUE ET HISTORIQUE AU BRÉSIL,

SÉJOUR D'UN ARTISTE FRANÇAIS DANS CET EMPIRE, DE 1816 A 1831.

Depuis l'avènement jusqu'à l'abdication de Don Pedro Ier.

PAR J. B. DE BRET,

Premier peintre et professeur de l'Académie Impériale des Beaux-Arts de Rio-Janeiro, peintre particulier de la maison impériale, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

Premier volume.

Voici un monument élevé à la gloire de notre patrie. L'empire du Brésil doit à l'Institut de France son Académie des Beaux-Arts. Frappé du succès de l'Académie de Mexico, le marquis de Marialva, ambassadeur du Portugal à Paris, puisa dans les entretiens de M. de Humboldt l'idée, le désir de fonder à Rio-Janeiro un établissement semblable. A sa voix Le Breton, secrétaire perpétuel de notre Académie des Beaux-Arts, s'embarque pour le Brésil, et M. De Bret fait partie de l'expédition comme peintre d'histoire.

C'est cette croisade artistique, si glorieuse pour la France, que raconte notre honorable collègue dans trois beaux volumes in-folio, sortis des presses de Didot et ornés d'admirables lithographies dues à son crayon tour à tour gracieux, spirituel ou terrible. Historien fidèle, il a réuni dans son ouvrage tous les documents qui se rattachent à cette expédition dont il a suivi les progrès pas à pas. Le livre est dédié à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France, dont M. De Bret est correspondant. Rien de plus juste que cet hommage. C'est au bienfaiteur que revient de droit le premier fruit du bienfait.

Le gouvernement portugais ne demandait, dans le principe, à la nouvelle colonie que peu d'années pour fonder et mettre en activité un Institut des Beaux-Arts à Rio-Janeiro; mais les circonstances politiques entravèrent cet établissement et prolongèrent le séjour des artistes français bien au-delà de ce terme : il ne leur fallut pas moins de dix ans pour entrer seulement en possession du local qui leur était destiné.

Ce long retard ne fut pas perdu pour le Brésil; car les divers ouvrages qu'exécutèrent nos compatriotes inspirèrent à la jeunesse américaine le goût des arts, et garantirent ainsi le succès de l'entreprise. Après quelques années d'étude, ses travaux alimentaient déjà des expositions annuelles qui étonnaient par leur perfection. Dès la sixième année de l'existence active de l'Académie impériale des Beaux-Arts, la classe de peinture s'énorgueillissait de plusieurs élèves employés comme professeurs dans les écoles du gouvernement; les deux plus habiles, dont l'un M. Araujo Porto-Alègre, membre de notre Institut Historique, supplée M. De Bret dans ses fonctions au Brésil, avaient exécuté des tableaux d'histoire dont

les sujets nationaux s'identifiaient avec les établissements qu'ils étaient appelés à décorer.

Grâce aux rapides succès de ses disciples, M. De Bret lui-même obtint du conseil de régence un congé qui lui permit de revoir la France et d'y publier son voyage pittoresque. L'Institut Historique s'empressa d'ouvrir ses portes à cet homme de talent; notre classe des beaux-arts lui a deux fois décerné unanimement sa présidence, et il est aujourd'hui vice-président de la Société entière.

Doué de cette rapidité d'observation qui n'est pas le moindre mérite du peintre d'histoire, notre honorable collègue a saisi pour ainsi dire au vol tous les aspects caractéristiques des objets dont il s'est vu entouré. Ces tableaux, qu'il appelle modestement des croquis, reproduisent, avec un inconcevable bonheur, les principales scènes nationales ou familières du peuple au milieu duquel il a passé seize années de sa vie

Moi qui, pauvre exilé, suis venu m'asseoir également au foyer de ce peuple que le ciel réserve pour de grandes choses, moi qui l'ai vu et étudié de près, plus d'une fois je me suis surpris battant des mains comme un enfant à l'aspect subit des tableaux de M. De Bret, et m'écriant dans mon exaltation : *Oh! comme c'est bien ça!*

Cette collection, disposée par ordre de dates, emprunte un nouvel intérêt à l'histoire de sa formation. Il n'est pas un des précieux documents qu'elle renferme qui ne se rattache à une phase des annales du Portugal ou du Brésil. L'auteur a ajouté, en regard de chaque planche lithographiée, une feuille de texte explicatif; la plume et le crayon suppléent tour à tour à leur mutuelle insuffisance et, il faut le dire, M. De Bret manie aussi bien l'une que l'autre.

Les autres membres de l'expédition artistique française étaient, outre l'auteur et feu Le Breton dont j'ai parlé, Taunay, peintre de paysage, membre de l'Institut; Taunay, statuaire, frère du précédent; Grandjean de Montigny, architecte; Pradier, graveur en taille-douce; Newcom, compositeur de musique; Ovide, professeur de mécanique.

Au moment de leur arrivée, la mère du prince régent D. Jean VI venait de mourir, et tout était sur pied pour les préparatifs du couronnement du nouveau monarque. Ces talents français fraîchement débarqués furent mis en réquisition et durent contribuer à la splendeur d'une cérémonie qui allait inscrire la colonie brésilienne parmi les royaumes du vieux monde.

L'auteur, spécialement chargé de reproduire une longue série de faits nationaux, eut à sa disposition tous les documents relatifs aux mœurs et aux coutumes du pays. Telle fut la première base de sa collection. A dater de cette époque la colonie française fut constamment appelée à concourir aux travaux commandés par les divers événements politiques qui devaient amener la fondation d'un empire brésilien indépendant du Portugal. L'auteur professait alors la peinture d'histoire à l'Académie de Rio-Janeiro, et sa position le mettait à même d'entretenir par ses élèves des relations directes avec les contrées les plus inté-

ressantes du Brésil. A cette nouvelle source il fut redevable de nombreux documents qui ne seront pas inutiles à sa précieuse collection.

Le hasard avait amené à Rio-Janeiro des indigènes Botocondes que M. De Bret put dessiner à loisir, et sur lesquels on lui remit des renseignements neufs. Ainsi, il lui fut permis de commencer, au sein d'une capitale civilisée, cette collection de sauvages qu'il devait aller achever dans les forêts vierges du Brésil.

Sous l'Empire les gouverneurs des provinces, presque tous brésiliens, se vouèrent aux progrès de la civilisation, et l'on vit pour la première fois arriver fréquemment à Rio-Janeiro des députations d'indigènes sollicitant du chef de l'Etat des instruments aratoires pour cultiver le pays, des armes pour le défendre. Ce système étendit si loin son influence, que, durant les dernières années du séjour de l'auteur au Brésil, on ne rencontrait dans les rues de la capitale que de ces familles de sauvages civilisés, logées hospitalièrement au camp de Santa-Anna, dans les ateliers du gouvernement; et, tandis que l'Empire s'enrichissait ainsi de populations nouvelles, le musée d'histoire naturelle et le palais de Saint-Christophe complétaient chaque jour leurs collections de costumes et d'armes qui n'ont sans doute pas de rivales dans l'univers. Enfin, maître d'importants matériaux apportés à sa curiosité par ces députations du désert, M. De Bret alla plusieurs fois avec les naturels chercher au sein de leurs familles le complément de ce premier volume.

Pour arriver jusqu'à l'Indien sauvage à travers les forêts vierges du Brésil, le meilleur guide est sans contredit l'Indien civilisé. Grâce à son instinct naturel, il s'oriente sans boussole au milieu de ces gigantesques et lugubres forêts, dont les voûtes épaisses sont impénétrables aux rayons du soleil. Son odorat lui décèle à une grande distance l'approche d'un compatriote. Sa vue exercée, vigilante, suit la piste du moindre animal aux seules ondulations que produit son passage à travers les frêles mimoses. Ce n'est qu'à l'aide de ces facultés rassurantes qu'on ose s'aventurer parmi les innombrables squelettes blanchâtres d'antiques végétaux, servant de trame au tissu serré d'une végétation nouvelle, dont l'active profusion forme en tous sens un réseau qu'on dirait impénétrable.

Ici l'homme, partout si audacieux, devient timide. A l'aide de ravins creusés par les eaux, il se fraie à grand'peine un chemin jusqu'aux rivières, et, après les fatigues d'une descente rapide et toujours périlleuse, parvenu dans les bas-fonds, il s'estime encore heureux de profiter de quelque trouée faite par des animaux sauvages pour arriver aux parties boisées qu'il veut parcourir. Approche-t-il d'une habitation, ce guide, indispensable dans l'obscur labyrinthe, devient un truchement salutaire pour le voyageur qui le suit. Le premier bruit de ses pas a jeté l'épouvante dans le hameau; on a couru aux armes, mais le guide s'avance, tenant d'une seule main son arc et sa flèche, et prononçant des paroles de paix. Dès-lors la curiosité succède à la défiance; le voyageur peut avancer sans crainte; les échanges vont commencer.

L'homme se sent, malgré sa philanthropie, pénétré d'un lourd sentiment

de tristesse à l'aspect de son image reproduite dans un être sauvage, aux sens subtils il est vrai, mais devenus redoutables par leurs formes apathiques et farouches. On se sent entraîné à un parallèle involontaire entre cet animal à face humaine et la bête féroce qui rugit dans le lointain ; et l'on s'estime heureux de ne provoquer qu'un regard d'indifférence.

Chez cet homme sauvage on retrouve pourtant certaines idées primitives, le vice et la vertu, le juste et l'injuste, l'amour de la propriété et le courage de la défendre, l'irritabilité de l'amour-propre, et toutes les ruses de la vengeance. Au milieu d'une liberté sans bornes, il est dominé par un sentiment d'orgueil tout féodal. Comme le seigneur suzerain qui jadis, au son du beffroi, rassemblait tous ses vassaux en état de porter les armes, il se plait à montrer à l'homme civilisé l'étendue de sa domination et la puissance de ses appels. Tempé, chef des Timbyras, glorieux de posséder une arme à feu, présent d'un riche colon, s'en sert devant des Européens pour transmettre le signal d'un rassemblement militaire. Un coup de fusil suffit pour faire apparaître huit cents guerriers.

Dans son amour des distinctions, vous verrez sa cotte de maille de coton, couverte de plumes variées, rappeler la robe brillante des oiseaux qui peuplent ses forêts. Son casque s'ornera de panaches qui l'élèveront de trois à quatre pieds. Pour rendre son visage effrayant, il suppléera à la barbe que la nature lui refuse par des incisions dans lesquelles il introduira ou des griffes de tigre, ou de longues plumes d'arara, énormes moustaches artificielles.

Le plus cruel des sauvages brésiliens, le féroce Botocoude, s'évertuera à rendre méconnaisable sa physionomie humaine, en introduisant de larges cylindres de bois dans ses oreilles, dans sa lèvre inférieure. Cette dernière mutilation, paralysant l'expression des coins de la bouche, imprimera à la partie ordinairement la plus mobile du visage une horrible fixité, une atroce impassibilité de barbarie. Afin d'accroître l'énergie de son regard, il se barbouillera le front d'une teinte de rouge ardent, dernier effort de vanité chez cette brute anthropophage.

Arrivé à la hutte du chef, vous trouverez sa porte gardée par une longue pique, au sommet de laquelle repose un crâne humain, factionnaire immobile qui lui sert encore de sceptre militaire. De la ceinture du chef tombe une autre tête humaine desséchée, suspendue à une double corde de coton adhérente à la bouche. Enfin les ossements des cuisses et des jambes ne sont point abandonnés; ces hordes en fabriquent des instruments de guerre qu'elles ornent avec les cheveux des prisonniers égorgés.

M. De Bret rencontra dans ses excursions le chef d'une bourgade indienne revêtu d'un manteau, couronné d'un diadème et orné d'un sceptre. Sceptre, diadème, manteau, tout était de plumes rouges, bleues, jaunes; et à ces distinctions ils attachent des idées aristocratiques, comme chez nous. Là vous verrez aussi des descendants de races primitives se prétendre seuls doués de bravoure ou de vertu, opprimer leurs frères malheureux, et ensanglanter journellement

de leur querelles les forêts vierges du Nouveau-Monde. Mais là aussi vous retrouverez l'idée première de toutes les vertus, l'idée d'un Dieu créateur, régulateur de toutes choses, Dieu aux proportions colossales, dont la foudre annonce la colère, et qu'ils appellent TOUPAN, *le grand, le fort;* puis, comme conséquence naturelle de cette idée, la consolante pensée de l'immortalité de l'âme. Voyez-les déposer des vivres dans la tombe de leur parent, puis, au bout de quelques jours, revenir avec une pieuse sollicitude enlever, avec respect, la terre qui pèse sur cette dépouille mortelle déjà méconnaissable par sa putréfaction, et renouveler les secours qu'ils lui supposent néce-saires, jusqu'à ce que, prévoyant l'anéantissement complet de ces restes informes, toujours chers à leur cœur, ils les abandonnent cette fois, persuadés qu'ils sont parvenus à des régions où toute assistance humaine est inutile.

Le Botocoude craint le mauvais génie et s'efforce, en allumant des feux, de l'éloigner de la tombe d'un ami. Le remords lui annonce un châtiment surnaturel dont la terrible attente trouble son repos. De la terreur il tombe dans le délire, il rêve la métempsycose. Le Kamacan se figure que le tigre qu'il rencontre est une âme humaine se vengeant, sous cette forme, d'une injustice dont elle a été la victime.

Ainsi vous retrouvez chez l'Indien sauvage tout ce que l'esprit humain a conçu d'idées grandes et philosophiques. Plus tard l'auteur opposera cet homme de la nature, fort de ses moyens intellectuels primitifs, à l'homme de la civilisation, armé de toutes les ressources des lumières.

Le vaste territoire du Brésil était, lors de sa découverte, partagé entre de nombreuses peuplades indigènes, les unes restées au fond des forêts et vivant de la chasse, d'autres établies dans les plaines, au bord des fleuves, se livrant à la culture, d'autres enfin vivant de la pêche sur les côtes de la mer. Les plus indolentes étaient sédentaires; les plus turbulentes, les moins industrieuses étaient nomades et guerrières. M. De Bret cite les noms de plusieurs de ces nations anciennes et modernes, parmi lesquelles il distingue les *Tapouyas*, la plus ancienne race brésilienne; les *Toupis*, qui les expulsèrent d'une grande partie du littoral; les *Pataxos*, qui accueillirent Cabral, le premier navigateur portugais; les *Kabocles*, qui fabriquent de la poterie de terre et rament dans les canots de l'empereur du Brésil; les *Kariris*, que la civilisation a disciplinés, et qui forment les meilleurs artilleurs de Rio-Janeiro; les *Bogres*, qui préfèrent la chair du cheval à celle du bœuf, et commencent à se livrer à l'agriculture; les *Tamoyos*, débris d'une puissante tribu, qui habitent un petit village près de la capitale, et sont ivrognes et marins pour la plupart; enfin une multitude d'autres peuplades, sans en compter beaucoup d'autres qui n'ont jamais été visitées, et dont les noms mêmes sont inconnus aux Européens.

Les enfants des sauvages, particulièrement ceux des Botocoudes, sont quelquefois jolis en naissant; ils ont les yeux petits, la peau brune, la chevelure noire, dure et raide. A peine le jeune Botocoude a-t-il des cheveux, que ses pa-

rents les lui raseat, ne lui laissant qu'une petite touffe sur le crâne, en guise de couronne. Le père donne à son fils un nom de plante, d'animal ; il le désigne par quelque qualité bonne ou mauvaise. Dans sa première enfance la mère le porte dans ses bras ou à califourchon sur le cou : une large courroie passée sous les cuisses l'assujétit sur le front de la femme à laquelle il doit le jour. Dès qu'il peut se tenir debout, abandonné à lui-même, il commence à jouer de l'arc ; et la nature fait le reste. A quatorze ans il est admis parmi les chasseurs et s'approprie autant de filles qu'il en peut nourrir.

Homme, il se laisse dominer par une sensualité brutale qui n'altère ni la finesse de son jugement, ni la subtilité de son esprit. Tous ses sens ont une perfection qui étonne. Naturellement paresseux, la faim ou la vengeance ont seules le pouvoir de le chasser hors de sa hutte. Il abandonne le gros de l'ouvrage à sa femme, à ses enfants. Belliqueux, il est friand de la chair de ses prisonniers, qu'il dévore avec rage en insultant aux mânes de ses victimes par des danses qu'il exécute autour de leurs restes ensanglantés.

Arrivé à un certain degré de civilisation, il répond à la bienveillance, à la franchise par une certaine fidélité, par une espèce d'attachement. Mais il est dangereux de se trouver en petit nombre dans les forêts avec les meilleurs d'entre eux. L'incident le plus léger suffit pour réveiller son caractère naturellement soupçonneux et féroce.

Vieux, il se voit entouré par sa tribu de marques de respect et de déférence. Chacun contribue à sa subsistance ; il vit mystérieusement retiré dans sa hutte, servi par un jeune compagnon, exécuteur dévoué de ses ordres. Son grand âge lui donne le droit de présider aux assemblées générales où l'on discute les intérêts de la peuplade, les changements de stations, la paix et la guerre. Il harangue les combattants au moment du départ, il les accompagne sur les champs de carnage, pour entonner l'hymne des batailles aux paroles énergiques, à l'air monotone, roulant sur trois ou quatre notes, et exécuté par une voix rauque et chevrotante.

Ici l'auteur rentre dans de nouveaux détails sur la médecine de ces peuplades, leurs herbes curatives, les idées superstitieuses qu'ils y attachent ; sur les cérémonies du mariage et des funérailles, leurs jeux, leurs danses, leurs chants, leur musique, leurs instruments ; sur la condition des femmes, leurs devoirs, leurs passions, leur coquetterie ; sur la construction des cabanes, la préparation des mets et des breuvages ; leurs diverses industries dont quelques-unes sont fort curieuses. L'usage généralement adopté parmi eux de couronner leur hospitalité par l'abandon passager de leurs femmes et de leurs filles, est attribué, par M. De Bret, au vif désir d'améliorer leur espèce en la croisant avec une race douée de qualités supérieures. Ce qui confirme notre collègue dans cette pensée, c'est la reproduction du même fait envers les héros de leur tribu, de retour d'une bataille glorieuse ou d'une chasse abondante.

L'auteur décrit ensuite l'amour dévorant de quelques-uns de ces sauvages, qui

endorment, dit-il, leur passion à l'aide d'un soporifique emprunté au ver du bambou, jusqu'à ce que, ne pouvant plus résister, ils aillent se pendre à un arbre de la forêt prochaine. Il peint avec une grande originalité leur *giacacoa*, ou duel alternatif, et leur grand combat de peuple à peuple avec ses défis, ses imprécations, sa rage et son fanatisme.

A l'époque de la conquête, la langue *tupique* étant répandue sur une grande partie du littoral, les Portugais lui donnèrent le nom de *lingoa geral*, langue générale, ou *matrix*, mère; et le père Anchieta, jésuite, en publia une grammaire complète; c'est un dialecte du *guarani* qui a toute la simplicité et la rudesse des langues barbares. Comme les naturels ouvrent très peu la bouche en parlant, le son nasal et guttural domine dans leur prononciation, et ils coupent brusquement la fin des mots.

Dans l'intérieur, on est surpris de trouver des peuplades rapprochées parlant des langues tout-à-fait différentes. Ce phénomène s'explique par l'histoire du Brésil : ces nations ont été disséminées pêle-mêle, confusément, au hasard, par leurs guerres intestines, et surtout par l'invasion des Européens. L'antique face presque civilisée des *Kariris*, qui habite les environs de Bahia, possède une langue particulière dont il existe aussi une grammaire due au père Mamiani, jésuite. En approfondissant les innombrables dialectes de la langue des *Tapouyas*, on y trouve une multitude de mots qui rappellent une origine commune. *Dieu*, par exemple, se dit chez tous ces peuples *Toupan* ou *Toupa*.

Toutes ces différences proviennent originairement de l'imperfection ou de la paresse des organes qui ont altéré d'abord la prononciation, puis la composition extérieure des mots, et jusqu'à l'étymologie. Certaines tribus articulent les finales à la française, d'autres à l'allemande; les *Machakalis* parlent du nez; les *Kamacans-Mongoyos* du gosier; les *Malalis* du nez et du gosier à la fois; les *Pataxos* ne font presqu'aucun usage de ces deux organes; enfin les *Kamacans-Meniengs* ou civilisés parlent du palais et de la gorge. Il est très difficile de transcrire la prononciation de tous ces sauvages, car ils n'osent pas répéter leurs mots assez clairement pour permettre à l'Européen d'y appliquer une orthographe intelligible. Les traditions portugaises offrent, en outre, de fréquentes inexactitudes.

Le Botocoude emploie beaucoup le son nasal et néglige le guttural. Son langage renferme un grand nombre de voyelles; et les consonnes s'y confondent souvent. L' *R* s'y prononce comme l' *L;* et le *G* se fait sentir à la fin des mots. Dans les mots fort communs *mbaya*, *mboreli*, la première lettre ne s'articule presque pas, et se rend par un léger soufflement des narines.

L'onomatopée domine dans la langue du *Botocoude;* il exprime par l'augmentatif ou le diminutif la plus ou moins grande intensité de l'action. PARLER se dit *ong*, CHANTER, *ong ong*, FUSIL, *poung*, COUP DE FUSIL, *poung poung*. Le fusil à deux coups s'exprime comme deux fusils. *Tarou* désigne tout principe lumineux; *tarou* est donc à la fois LE SOLEIL et LA LUNE. LE SOLEIL LEVANT se traduit

par *tarou té ning, le soleil au venir;* Le soleil a midi, par *tarou niep, le soleil assis;* Le soleil déclinant vers l'horizon, par *tarou té mong, le soleil au s'en aller.* Veut-il exprimer un temps couvert, il dira *tarou niom, le soleil blanc* ou *nuagé.* S'agit-il d'établir une distinction entre le soleil et la lune, il appelera celle-ci *le soleil pendant lequel on ne mange pas*, *tarou té tou*, *le soleil de nuit ou de la faim.* La nouvelle lune, c'est le *tarou him*, *la lune noire.* Le soleil généralement parlant c'est *le soleil qui court dans le ciel.* Pour exprimer le tonnerre il dira *tarou té couong, le soleil du rugissement;* et pour l'éclair : *tarou té meren, le soleil du clignotement.* Nous pourrions pousser plus loin ces exemples, qui prouvent que l'élément poétique et figuré ne domine pas moins dans les langues des peuples occidentaux que dans celles des nations si vantées de l'Asie.

Les nombreuses planches de ce premier volume sont saisissantes d'intérêt. Les trois premières représentent les *Kamacans*, parmi lesquels on distingue les *Mongoyos*, héritiers de la valeur et de l'adresse des anciens *Tapouyas.* Il y a là un portrait d'homme et un portrait de femme qui sont palpitants de vérité ; puis la famille d'un chef se préparant pour une fête, groupe curieux et bien composé, qui fait le plus grand honneur au crayon spirituel de notre collègue.

La planche 4 nous offre l'image des *Coroados* ou *Couronnés*, sauvages ainsi nommés par les Portugais, de l'espèce de couronne isolée qu'ils se laissent sur la tête en se coupant les cheveux. Ils passent pour les descendants des anciens *Guaytokazès.* M. De Bret a peint la momie d'un chef de cette nation conservée dans un vase de grès.

Planche 5. *Kabocles*, ou Indiens civilisés, archers extraordinaires, lançant leur flèche couchés sur le dos, ou debout, le corps extrêmement déployé, la décochant perpendiculairement au-dessus de leur tête, de manière à ce qu'elle retombe à leurs pieds, dans un cercle qu'ils ont tracé et dont ils occupent le point central. Ces habiles chasseurs sont fort recherchés des naturalistes européens.

Planche 6. Suite du même sujet. Aarrivée de deux étrangers dans une aldée de *Kabocles* à *Canta-Gallo.* Intéressant tableau de mœurs.

Planche 7. Chef de *Bororenos* ou *Bogres* partant pour une expédition nocturne à la tête de sa troupe. Outre l'arc, la flèche et la massue, ces sauvages sont armés d'une machine incendiaire qu'ils lancent avec adresse sur les toits des colons, où elle porte le désordre et la mort.

Planche 8. Même race, célèbre dans tout le Brésil par son courage indomptable, et par ses cures médicales, auxquelles les planteurs ont souvent recours. Quelques-unes de ses tribus portent pendant la guerre des masques d'écorce de liége. Au plus fort de l'action, ils se repassent, de main en main, les morts et les blessés, qu'ils renvoient ainsi à l'arrière-garde. Ce dessin représente une famille de ceux qui habitent la province de Sainte-Catherine.

Planche 7. *Botocoudes*, nom que les Portugais donnent à cette race de sau-

vages, à cause de la ressemblance des plaques de bois qu'elle porte aux oreilles et à la lèvre inférieure avec le bondon d'un tonneau (*batoque* en portugais). Ces indigènes regardent ce nom comme une injure, et ne s'appellent dans leur langue qu'*Edgereck-Moung*. Les deux chefs représentés dans ce dessin portent un manteau de *tamandua*, *tamanoir* (espèce de grand fourmillier).

Planche 8. *Botocoudos*, *Bouris*, *Pataxos*, et *Macharis* ou *Gamellas*, familles sauvages hideuses, présentées à l'empereur du Brésil. Elles étaient horriblement défigurées par leurs incisions, et, pour répondre aux questions qu'on leur adressait, il leur fallait rassembler dans le creux de la main les parties charnues à moitié déchirées et pendantes de leur lèvre inférieure.

Planches 11 et 12. Le signal du combat et celui de la retraite chez les *Tacupécuxiaris*, épisode de l'année 1827. Les données de ces deux tableaux, d'un aspect imposant, ont été fournies à l'auteur par le sénateur brésilien *da Costa-Pereira*, ancien gouverneur de la province de Matto-Grosso, qui a conclu un traité avec ces indigènes, dont le chef s'est fait chrétien.

Planche 13. Sauvages *Goyanas*, accompagnant un voyageur européen à la source du fameux lac *dos Patos* ou des canards, le plus vaste du Brésil, sur lequel il va s'embarquer.

Planches 14 et 15. Indiens *Charruas*, sauvages et civilisés, habiles cavaliers, grands ennemis des tigres dont ils vous procureront sur-le-champ une magnifique peau pour un patacon (cinq francs); excellents guides ou *pions*.

Planches 16, 17, 18. *Guaycourous*, autre peuple cavalier, prenant les chevaux et les bœufs au lacet (*laço*), et soumis à une espèce d'organisation féodale. Admirable tactique de leurs charges de cavalerie.

Planche 19. Ingénieux sauvages de la mission de Saint-Joseph. Régularité symétrique de leur tatouage. Agilité, gaîté, ancienne civilisation, progrès curieux de leur industrie. Leur liberté à été proclamée en 1830 par le sénat brésilien.

Planche 20. Soldats indiens de *la Coritiba*, employés contre les Indiens sauvages. Costume, armement, équipement, ruses de guerre.

Planche 21. Soldats indiens de *Mugi das Cruzas*. Stratégie, cuirasses de coton ou de soie à l'épreuve de la flèche. Un détachement arriva en 1829 à Rio-Janeiro pour détruire une tribu de nègres fugitifs qui infestaient de nuit les faubourgs de la capitale, et contre lesquels tous les efforts des troupes avaient échoué.

Planche 22. Cabocles blanchisseurs à Rio-Janeiro. Excellents domestiques, plus lestes, plus vigoureux que les nègres, et fort attachés à leurs maîtres.

Planche 23. *Gouaranis* civilisés, riches cultivateurs d'une espèce de vigne dont le produit rappelle le Madère sec.

Planche 24. Femmes *Gouaranis* allant à la messe.

Planche 25. *Gouaranis* employés dans l'armée brésilienne comme artilleurs. On doit à l'active industrie de ces Indiens l'établissement de l'entrepôt de

l'*herva do matto* (thé des arbrisseaux), plante indigène stomachique dont la consommation est immense au Brésil, dans le Chili et au Pérou.

Ils aiment la musique et fabriquent des violons, des basses, des guitares, des flûtes. Les cordes de ces instruments sont en soie rouge. Les dimanches et fêtes on les paie pour venir chanter et jouer dans les églises. Leur civilisation remonte aux jésuites.

Planche 26. Réunion curieuse des différentes formes de huttes et cabanes des peuplades indiennes du Brésil.

Planche 27. Différentes formes de masques, têtes d'animaux de toute espèce, extraites du Muséum d'histoire naturelle de Rio-Janeiro. Scène complète de ce divertissement sauvage.

Planche 28. Têtes de différentes castes de sauvages. Procédé pour les couper. Détails curieux d'anthropophagie.

Planche 29. Suite de têtes de sauvages. Coiffures en plumes rappelant les casques grecs, romains, saxons, ossianiques.

Planche 30. Inscriptions indiennes qu'on lit sur des rochers. Description d'une bataille nocturne, *tarou té tou*, *livrée à la clarté du soleil de la nuit*, gravée sur le roc près duquel elle a eu lieu. Génie de ces artistes sauvages.

Planche 31. Différents végétaux utilisés pour les colliers, le tatouage et la nourriture.

Planche 32. Calebassier dont on fait des vases; bananier, plante bulbeuse nutritive.

Planche 33. Sceptres, colliers, manteaux, ornements en plumes de chefs sauvages. Divers instruments de musique.

Planche 34. Poterie fabriquée par les sauvages. Vanneric, hottes, paniers, corbeilles. Armes offensives, massues, sarbacanes, vases de poison, flèches; rame d'honneur, sceptre maritime de quelques peuplades.

Planche 35. Végétaux employés pour faire des liens, calfater des embarcations, emplir des matelas, et tisser des toiles.

Planche 36. Armes offensives. Arcs, flèches et lances.

Forêts vierges. Planche 1re. Bords du *Paraïba*. Retour de trois soldats indigènes civilisés qui, après avoir ravagé une petite bourgade sauvage, ramènent les enfants prisonniers de guerre.

Planches 2, 3, 4, 5 et 6. Diverses plantes indigènes, fleur monopétale du tabac, cafier, thé, cocotier ventru, roseau éventail, insectes, oiseaux, etc.

Statistique végétale. Coup d'œil sur les lieux d'adoption de chaque espèce, depuis le rivage de la mer jusqu'aux pics de la chaîne *dos Orgaes*. Détails dont M. De Bret est redevable à un jeune naturaliste, son compagnon de voyage, M. Théodore Descourtiltz.

Planche 1. Vallée d'un aspect sombre, au centre des gorges de la *Serra do Mar*, dont les échos répètent sans cesse le bruit des chutes du torrent qui circule dans ses fonds boisés. Animaux féroces, famille de *Coroados*.

Planches 2, 3, 4, 5 et 6. Diverses plantes indigènes. Caïman.

J'ai vu dans le cabinet de M. De Bret les originaux d'un grand nombre de ces lithographies, exécutés à l'huile avec une supériorité et une exactitude qui m'ont frappé de stupéfaction. Je me suis cru transporté comme par enchantement au milieu de ces forêts vierges, parmi ces peuples anthropophages, que je visitai à un âge où les impressions sont si profondes et si durables. Les dangers que j'avais courus sans y songer seulement se sont présentés en foule à mon imagination, et j'ai senti quelques pleurs mouiller ma paupière. Il y a là pour nos paysagistes, à qui la nature civilisée échappe chaque jour, vingt épopées sauvages offertes à leur génie.

Dans un prochain rapport nous examinerons avec soin le second volume du *Voyage pittoresque et historique* de notre savant collègue.

EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

ATLAS DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

PAR M. DUFAU,
Professeur suppléant d'histoire au collége Louis-le-Grand.

Depuis le moment où les tribus frankes rompirent l'unité de la Gaule romaine jusqu'au décret de la Convention qui rétablit la France dans son grand ensemble, notre territoire, morcelé de cent manières diverses, devient d'une étude d'autant plus difficile sous le rapport historique. L'invasion de Clovis, la fondation du royaume des Burgundes, les deux partages des états de Clovis et de Karl Martel, les conquêtes de Charlemagne, le morcellement du grand empire qui en fut le résultat, la féodalité avec ses baronies, ses comtés, ses duchés, ses marquisats, ses seigneuries, puis la longue lutte entre ces mille pouvoirs et la royauté, la création de nos anciennes provinces, des généralités, des gouvernements, etc ; toutes ces circonstances constituent un chaos dans lequel l'esprit le plus méthodique, le plus réfléchi, a de la peine à se reconnaître. Cette simultanéité perpétuelle de faits et d'événements, qui offre des synchronismes multipliés, ce croisement continu d'armées et de courses vagabondes, de batailles et de traités, de fondations et de destructions de puissances, cette histoire aux péripéties sans nombre, devient souvent fatigante et quelquefois même ennuyeuse. L'enfant surtout, avec son esprit mobile, incapable de se fixer longtemps, qui demande un style particulier, une disposition de matières lucide et nettement dessinée, est bien embarrassé lorsqu'il se voit obligé de parcourir et d'appren-

dre ces longues annales, si remplies de faits, si hérissées de dates. On se demande depuis bien longtemps pourquoi notre histoire nationale n'est pas mieux connue, pourquoi tant de gens l'ignorent : peut-être ne faut-il pas en chercher la cause ailleurs. Quelques hommes consciencieux ont tâché de la rendre plus abordable ; de grands écrivains n'ont même pas dédaigné de s'occuper d'un pareil travail, et on leur doit non-seulement des éloges, mais encore des remerciements, car c'est une bonne œuvre qu'ils ont faite.

Ces éloges, ces remerciements, nous les accorderons aussi à M. Dufau, l'auteur de l'*Atlas de géographie historique de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. La première partie, la seule qui ait encore paru, s'étend depuis l'invasion des Franks jusques et y compris l'établissement de la féodalité, c'est-à dire du IIIe au XIe siècle. Elle forme quatre tableaux in-folio divisés en deux parties, dont l'une est occupée par le texte, et l'autre par une carte appropriée à la nature de celui-ci, de sorte que l'une sert d'éclaircissement à l'autre lorsque l'esprit ne peut plus le suivre dans les mille replis de sa marche. Cette disposition, vous le voyez, est on ne peut plus favorable à l'étude; et si elle a déjà été employée plus d'une fois, elle ne l'a pas encore été peut-être d'une manière aussi ingénieuse. Les yeux suivent la marche des troupes, l'agrandissement et le morcellement des états, et il ne faut plus à l'esprit qu'un bien léger travail pour assister aux batailles, aux traités, à toutes les relations politiques qui occupent cette période du moyen-âge de l'histoire de la France. Quant au fond de l'ouvrage, au texte, le style en est concis; les matières se présentent classées avec ordre et de la manière la plus commode pour en rendre l'étude plus facile; chaque fait, chaque événement a sa place; chaque période forme un tout accompagné de sa carte, éclairci de notes et de passages intéressants extraits des écrivains originaux. Ainsi, dans la première feuille, c'est l'établissement des Franks dans la Gaule et la formation de leur empire (254-613); dans la deuxième, l'accroissement de l'empire frank et la création de l'empire de Charlemagne (613-814); dans la troisième, le démembrement de l'empire carlovingien (814-888); dans la quatrième, la féodalité qui se constitue (888-987).

La critique historique aurait peu de chose à reprendre au travail de M. Dufau; il a puisé aux bonnes sources, il a emprunté à Augustin Thierry, à Michelet, à Guizot; et de plus tous les faits qu'il présente paraissent avoir subi de sa part un examen approfondi et intelligent. Cependant nous aurions été disposés à lui adresser un reproche: c'est que dans son atlas de géographie historique, la géographie tient peut-être trop peu de place; mais il a prévu ce reproche et y a répondu par cette note : « Un précis de géographie historique semblerait comporter moins de faits historiques que nous n'en avons mis, et plus de détails sur la fondation des villes, sur leur état pendant qu'elles existent, enfin sur la cause de leur ruine quand elles ont disparu. Nous ferons remarquer que cette partie de notre travail a été traitée dans nos cartes où nous n'avons indiqué les villes qu'alors que nous étions sûrs de leur existence, et d'où nous les avons suppri-

mées aussitôt qu'elles ne jouent plus de rôle dans l'histoire, etc. »

Voilà ce que j'avais a dire sur l'Atlas historique de M. Dufau, lequel méritait de toutes manières d'attirer l'attention de l'Institut Historique. Les jeunes gens ne peuvent avoir de meilleur guide dans leurs études sur l'histoire de la patrie; et l'Université, en le mettant au nombre de leurs livres élémentaires, ne ferait que justice. Nous nous permettrons encore une légère observation qui est presque un regret, et dont les conséquences sont graves: pourquoi avoir choisi, pour un ouvrage qui doit devenir classique, un format aussi vaste, aussi incommode, aussi peu portatif? — Il est d'usage, nous répondra l'auteur. — Mais nous lui répliquerons qu'il faut avoir le courage de rompre le premier avec un usage reconnu mauvais. — L'éditeur l'a exigé peut-être. — Mais l'élève exige autre chose, et c'est lui, ce me semble, qui doit être consulté le premier. Au reste, une seconde édition ne se fera pas attendre, et alors auteur et éditeur profiteront de notre observation, si elle en vaut la peine.

O. Mac'Carthy,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Jusqu'à ce jour les procès-verbaux des assemblées générales et des séances des classes étaient insérés dans le journal du mois où ces réunions avaient lieu, journal qui paraît dans la quinzaine qui suit ce mois. Mais, chaque assemblée générale n'ayant lieu qu'une fois par mois, chaque classe ne se réunissant aussi qu'une fois par mois, les procès-verbaux étaient livrés au public sans avoir été lus et sanctionnés par les assemblées générales et par les classes. Un tel état de choses ne pouvait durer. Le Conseil de l'Institut Historique, jaloux d'y mettre un terme, a décidé que dorénavant les procès-verbaux d'un mois ne seraient publiés que dans la livraison du mois suivant, c'est-à-dire lorsqu'ils auraient été lus et sanctionnés. Il en résulte forcément une lacune pour la présente livraison. Le dernier numéro contient les procès-verbaux de juin; celui d'août renfermera ceux de juillet, et ainsi de suite.

Le Conseil toutefois n'a pas voulu que ce nouvel état de choses occasionnât le moindre retard dans la publication des présentations et élections des membres. Voici celles de juillet :

Ont été élus :

A la 3e Classe (*Histoire des sciences physiques et mathématiques*), comme

membre correspondant, M. E. Lefortier, pharmacien à Trun (Orne), présenté par MM. Lalande, pharmacien à Falaise, et Ch. Favrot, chef des travaux chimiques à l'Ecole royale des Mines.

4e Classe (*Histoire des Beaux-Arts*), comme membre résidant, M. Jules de Bertou, explorateur du cours du Jourdain, présenté par MM. Ernest Breton et Eug. de Monglave.

Comme membre résidant, M. Huart (de l'île Bourbon), directeur du *Journal des Artistes*, présenté par MM. Dieudonné Finart et Pigalle.

Ont été présentés pour être élus en août :

A la 1re Classe (*Histoire de France*), comme membre résidant, M. Daniel Rosière, de Laval, auteur de travaux sur l'histoire de France, présenté par MM. les docteurs la Corbière et C. Broussais.

2e Classe (*Histoire des langues et des littératures*), comme membre résidant, M. de Saint-Poncy, présenté par MM. P. Trémolière et Jacomy Regnier.

3e Classe (*Histoire des sciences physiques et mathématiques*), comme membre résidant, M. le docteur Maigne, présenté par MM. Leudière et Ch. Favrot.

Comme membre résidant, M. N. H. Cellier, professeur de notariat, présenté par MM. Henri Prat et Leudière.

4e Classe (*Histoire des Beaux-Arts*), comme membre résidant, M. le docteur Cornuau, chirurgien-major au 10e léger, présenté par MM. le docteur Haspel et Eug. G. de Monglave.

CHRONIQUE.

Quatre cours publics ont clos à l'Institut Historique le dernier trimestre. M. Ottavi a professé l'histoire de la littérature française au XIXe siècle; M. J.-L. Vincent, l'histoire de la poésie grecque; M. Leudière, l'histoire générale; et M. Henri Prat, l'histoire de France. Nous allons jeter un coup d'œil sur les deux premiers cours, nous réservant d'examiner plus tard les deux autres.

M. Ottavi, cet hiver, s'était attaché, aux applaudissements d'un nombreux auditoire, à mettre en lumière quelques noms presque entièrement oubliés du XVIIe siècle, tels que Saint-Réal, Sarrazin, Saint-Evremont, et à montrer sous un nouveau jour nos plus grandes illustrations philosophiques et littéraires, Mallebranche, Descartes, Bossuet et Fénélon. Dans le semestre d'été, le jeune et brillant professeur remue les richesses littéraires de notre époque, et en fait l'inventaire avec autant de sagacité que de mesure. Ce que M. Ottavi a plus particulièrement à cœur de réaliser, c'est principalement l'histoire du développement des idées progressives qui sont destinées à féconder notre littérature sous toutes ses formes et dans toutes ses directions. En tête des écrivains

qu'il a soumis à son appréciation aussi ingénieuse qu'impartiale, il a placé Napoléon. *A Jove principium.* Ce sujet aussi neuf qu'intéressant a été traité avec amour par le jeune professeur; et les admirateurs du conquérant, de l'homme d'état et du législateur ont applaudi avec entraînement à l'enthousiasme exprimé par M. Ottavi pour les pages sublimes dictées à Sainte-Hélène.

M. de Châteaubriand, si souvent jugé et plus souvent encore mal interprété, a été l'objet des analyses les plus détaillées et les plus pénétrantes. M. Ottavi a montré l'auteur du Christianisme donnant d'abord l'impulsion à notre siècle, et, après en avoir combattu quelques tendances principales, finissant par subir l'influence de ce même siècle qui avait commencé par être son élève. C'est à M. de Châteaubriand que M. Ottavi attribue l'honneur d'avoir le premier voulu rattacher la littérature aux inspirations religieuses et morales; mais c'est aussi M. de Châteaubriand qu'il rend, en grande partie, responsable de cette propension de beaucoup d'écrivains de nos jours à sacrifier un peu trop la solidité du fonds au raffinement de la forme.

Mme de Staël a occupé immédiatement le jeune professeur après l'illustre auteur du *Génie du Christianisme.* Dans une première séance, M. Ottavi était parvenu à attendrir son auditoire, en racontant la vie si agitée et si poétique de cette femme illustre. Sa deuxième séance, d'un caractère moins pathétique, a été exclusivement consacrée à la mise en lumière des grandes idées qu'a fait définitivement triompher dans les convictions générales l'auteur de *Corinne.* Puis, M. Ottavi a analysé les œuvres si peu connues d'un homme dont le nom pourtant se trouve dans toutes les bouches, de l'illustre Benjamin Constant. C'est en quelque sorte une espèce de révélation qu'il a faite de ce publiciste, qui a consumé la meilleure partie de son génie à éclaircir des questions morales et religieuses.

M. Ottavi a encore passé en revue M. de Maistre, M. de La Mennais, et il a terminé son cours par l'appréciation de MM. de Lamartine et V. Hugo, et de l'école romantique, dont il a constaté les phases diverses. Nous ne saurions trop appeler l'attention du public sur ces séances qu'anime une parole chaleureuse, et que recommandent des idées aussi neuves que justes, et un amour enthousiaste de la vérité.

M. Vincent, ancien censeur des études au collége royal de Versailles, a, dans le discours préliminaire de son cours d'histoire de la poésie grecque, examiné les causes de l'influence que la poésie exerce sur l'homme, et a expliqué par ces causes qui tiennent au fonds même de notre nature, pourquoi la poésie se retrouve chez tous les peuples, et pourquoi elle a, en quelque sorte, présidé à la naissance de toute civilisation. C'est assez dire que M. Vincent voit dans la poésie, qui a pu devenir futile par abus, un art sérieux, qui, comme tous les beaux arts, n'a de mérite réel qu'autant qu'il porte les hommes à la pratique des vertus religieuses, morales et sociales.

Apres ces principes posés, il a cherché a découvrir si, dans le monde, il n'y avait pas quelques monuments poétiques antérieurs à ceux des Grecs, même à ceux de l'époque orphique, et il a démontré qu'il y en avait effectivement ; que la Bible renfermait des poèmes de toute sorte, étincelants d'une poésie incontestable, qui a fait l'admiration de tous les siècles. Il a montré l'hymne théologique dans plusieurs passages de Job, où la puissance de Dieu est célébrée avec une force qui n'a jamais été égalée; l'hymne d'actions de grâces ou eucharistique dans le magnifique chant du passage de la mer Rouge ; l'hymne élégiaque dans plusieurs fragments de Job, notamment dans les imprécations que, dans son désespoir, il fait entendre contre le jour de sa naissance; l'hymne érotique dans le Cantique des Cantiques, dont il a cité le fragment où la Sulamite fait la description de son bien-aimé, morceau qu'il a mis en parallèle avec une ode où Anacréon fait le portrait de celle qu'il aime, en démontrant combien le premier de ces morceaux est supérieur au second.

Après avoir indiqué ainsi dans la Bible le poème lyrique, celui de tous qui se produit le premier, parcequ'il est l'expression de l'individualité humaine, le professeur trouve une sorte d'épopée aux proportions immenses, dans la Genèse, qui embrasse toutes les destinées de l'homme, poème dont Dieu lui-même est le héros, dont le sujet est la chute et la réparation de l'homme, les obstacles, la puissance infernale, etc., non pas que, dans ses idées, la Bible ne soit autre chose qu'un poème : elle a bien une autre portée; mais, sous l'influence des grandes et magnifiques idées que l'inspiration immédiate avait mises dans l'esprit de l'écrivain sacré, le poème a jailli de lui-même, il a jailli grand et sublime, sans effort, parcequ'il était l'ouvrage de Dieu.

Quant à la poésie dramatique, il était moins facile de la trouver dans la Bible; mais ce genre naît aisément du poème épique. Beaucoup de passages du livre de Job et d'autres sont dialogués, et, s'il est incontestable que l'Iliade et l'Odyssée ont été chez les Grecs la source de la tragédie, on peut dire que, si la tragédie ne s'est pas développée de son germe chez les Juifs, c'est parceque cette nation possédait un assez grand nombre d'autres moyens d'*éducation nationale*, pour que celui-là, si nécessaire aux Grecs, lui fût inutile.

Faut-il donc dire que les premiers poètes grecs ont eu connaissance des poèmes bibliques? grave question de l'histoire poétique grecque, que M. Vincent n'a pas tranchée; mais il a présenté à l'appui de l'affirmative des raisons assez plausibles.

Les premiers poètes grecs qui se présentent sont les poètes orphiques.

M. Vincent a fait connaître ce que l'on sait de moins douteux sur Linus, Orphée, Apollon, Hercule, Thamyris. Il a cité quelques-uns des vénérables débris de leurs poésies, en les traduisant en vers français. Voici en ce genre un passage d'Orphée que nous citons parceque M. Vincent s'est appuyé de l'orthodoxie et même de la tournure des idées qui y sont développées pour établir

que, selon toute apparence, l'auteur n'était pas sans connaissance de la théologie biblique :

Dieu seul est par lui-même, et tout n'est que par Dieu ;
Il remplit l'univers, il habite en tout lieu.
Nul mortel ne l'a vu; mais son œil redoutable
Les voit tous d'un regard immense, inévitable;
Seul il répand sur eux, de son terrible bras,
Les maux et les douleurs, la guerre et le trépas;
Il gouverne le vent qui, dans l'air, siffle et gronde;
Il allume la foudre, et fait bouillonner l'onde;
Et sur son trône d'or, assis au haut des airs,
D'un pied dominateur il foule l'univers.
De l'une et l'autre main il atteint les limites
Qu'à l'immense océan la nature a prescrites.
Au seul son de sa voix, d'horribles tremblement
Font chanceler les monts jusqu'en leurs fondements.
Sa main dans l'univers dirige toutes choses,
Il est le grand principe et la cause des causes.
Il est tout à la fois milieu, principe et fin,
Et chaque être dans lui trouve un centre divin (1).

Il paraît que les poésies attribuées à Orphée servaient aux initiations. Cela ressort assez bien de l'ensemble des pièces connues sous le nom de ce poète. On y distingue le culte public ou le polythéisme; c'était sans doute le premier degré; vient ensuite le panthéisme, un peu moins absurde que le polythéisme ; c'était le second ; puis enfin les morceaux dans le genre de celui que nous venons de citer, exprimant le monothéisme dans toute sa pureté; c'était la doctrine du petit nombre, et ce dut être pendant longtemps le secret des *philosophes païens*.

A l'époque orphique succède l'époque homérique. Le professeur a essayé de faire connaître les plus beaux hymnes attribués à Homère, et qui, s'ils ne sont pas de lui, sont du moins d'une haute antiquité. Il a lu la traduction en vers de l'hymne intitulé Bacchus ou les Pirates, qui renferme un mouvement et une foule de tableaux fort remarquables.

D'Homère il faut aller jusqu'au VIIe siècle pour retrouver la poésie lyrique. Là se montre Erinne, dont l'ode a la Force a été traduite par le professeur ; puis Sapho, dont l'hymne à Vénus a également été traduite en vers par M. Vincent, et lue à l'assemblée. Anacréon vient ensuite; et avec lui, comme avec Sapho, le chant lyrique n'est plus dans sa destination primitive, puisque au lieu de chanter Dieu et ses œuvres, la poésie ne chante plus que l'amour et les jouissances physiques. L'amour mouillé a été lu par M. Vincent; c'est une des plus

(1) Quand même ce morceau ne serait pas d'Orphée, il est du moins de la plus haute antiquité et antérieur à Homère.

jolies pièces d'Anacréon, que, par une bonne fortune, dont le professeur a profité, La Fontaine a imitée avec une grâce parfaite. M. Vincent n'a pas omis de lire à l'assemblée ce morceau gracieux, tout en donnant une autre traduction, serrant de plus près le grec, pour mettre l'auditoire en mesure de juger, soit de ce qu'avaient mis dans cette pièce le goût et l'esprit d'Anacréon, soit d'une faute que La Fontaine a trouvé moyen de critiquer, avec un goût exquis, dans son imitation.

Outre le changement de but dans la poésie, on voit aussi à la même époque la lyre adopter des mesures de vers plus à sa convenance. Au lieu qu'auparavant, les hymnes d'Homère et des temps orphiques étaient tous en grands vers, à partir du VIIe siècle nous voyons la poésie lyrique changer de forme comme elle a changé de fond.

Archiloque, Stésichore, Ibicus, Alcée, Tyrthée, ont tous été l'objet d'une notice biographique. M. Vincent a passé en revue et traduit presque tous les rares fragments qui nous en restent, de manière à rendre son cours plus complet sous ce rapport qu'aucun de ceux qui existent.

Arrivé à Pindare, sur lequel M. Vincent avait un travail tout fait, imprimé en 1825 sous le titre d'*Etudes lyriques sur Pindare*, il a donné la vie de ce poète, puis la critique de ses ouvrages, et a cité plusieurs morceaux de ses odes et la première pythique tout entière.

A partir de Pindare, il n'y a presque plus de poésie lyrique proprement dite; mais elle s'est refugiée dans les auteurs dramatiques, ou, par la bouche des chœurs, elle a repris son ancien rôle de moyen civilisateur et moralisateur. Pour prouver cette assertion, M. Vincent a lu plusieurs chœurs de Sophocle, notamment de ceux d'Électre, faisant partie d'une traduction en vers du théâtre complet de Sophocle, à laquelle M. Vincent travaille, et qu'il a déjà presque achevée.

Après la poésie lyrique, expression de l'homme individu, se présente la poésie épique, expression de l'individu collectif, c'est-à-dire de toute une nation.

L'histoire de l'épopée n'est pas longue; on dirait que, comme Minerve, elle est sortie tout armée d'un seul cerveau, celui d'Homère. Après une leçon consacrée à exposer les qualités que doit avoir l'épopée, est venue une notice sur Homère, puis une analyse détaillée et critique de ses deux immortels chefs-d'œuvre. Pénétrant plus avant dans ces chefs-d'œuvre, M. Vincent a voulu leur arracher le secret des jouissances qu'ils ont procurées à la nation grecque, et du respect sans bornes qu'ils ont conquis à leur auteur. Ce secret, il l'a trouvé, en prouvant que ces poèmes réunissaient au suprême degré le caractère religieux, moral et national à la perfection littéraire. Puis est venue la critique de quelques défauts qui sont réels, et l'excuse de quelques autres que le professeur ne croit pas fondés.

Après Homère, on trouve, comme épopée, une Pythique de Pindare, roulant sur l'expédition des Argonautes, et qui n'a de lyrique que la forme. M. Vincent en a lu la traduction.

Cette même expédition des Argonautes a fourni à Appollonius de Rhodes le sujet d'un poème épique, dont plusieurs beaux passages ont été lus, notamment la description des amours de Jason et de Médée. Le professeur n'en a pas moins relégué ce poète parmi les écrivains sans originalité; ce sont les idées d'Homère et presque ses vers.

M. Vincent était arrivé à l'histoire de la poésie dramatique, tragédie et comédie, et il ne restait plus qu'une séance. Il lui était impossible de faire connaître didactiquement cette partie de la littérature grecque en une heure. Pour arriver au but, autant que faire se pouvait, et par un chemin abrégé, il a lu, presque en entier, en l'accompagnant d'analyse et de remarques, l'Electre de Sophocle, traduite par lui en vers français.

Ainsi, le professeur a rempli le cadre qu'il s'était tracé, non pas dans tout son entier, puisqu'il avait encore à faire l'histoire de plusieurs genres de poèmes; mais, dans la partie qu'il a pu traiter pendant le cours de l'année scolaire qui finit, il a consciencieusement exécuté son programme.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Londres ancien et moderne, ou recherches sur l'état physique et social de cette métropole, par M. Bureaud-Rioffrey, in-8.

Mémoire sur l'emploi de l'armée aux travaux d'utilité publique, par M. le colonel du génie d'Artois, in-8.

Essai historique sur l'identité morale de la liberté avec la religion, par M. l'abbé Baret, 1, vol. in-8.

Essai historique sur les céréales, par M. V. Martin de Moussy, in-8.

Code des justices de paix, annoté par M. J. B. Lépine, volume in-8.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, tome IIIe, 3e cahier, in-8.

Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, in-12.

Bulletin trimestriel de la Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Var, in-12.

Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, in-12.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

LE CHATEAU SEIGNEURIAL D'ISSY,

ANTIQUITÉS QUI Y ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES.

COUP-D'ŒIL SUR LE SÉMINAIRE.

Des sociétés d'Antiquaires se forment dans presque tous les départements, et presque partout d'heureuses fouilles ont lieu. Seul le département de la Seine, si riche en antiquités nationales, et qui fut longtemps exploré avec tant d'ardeur, restera-t-il étranger à ce mouvement général des esprits vers les souvenirs des siècles éteints? Nous ne le pensons pas.

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, enclavée aujourd'hui dans l'enceinte de Paris, fut fondée par saint Germain, évêque de Paris, le 25 décembre 558, sous l'invocation de saint Vincent de la sainte Croix, le jour même de la mort de Childebert. Déjà le 6 du même mois ce prince avait promulgué la charte du nouveau monastère, portant donation du fief d'Issy, avec ses appartenances et dépendances; et encore avant la révolution, un poteau seigneurial s'élevait sur la place de l'abbaye.

Jusqu'en 1789, les moines de Saint-Germain-des-Prés conservèrent la possession de ce fief, et la jouissance des droits seigneuriaux qui y étaient attachés.

Le siége de la seigneurie d'Issy était établi dans un vaste bâtiment appelé le château, où se trouvaient réunis les officiers de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés; c'était aussi dans ce lieu qu'on rendait la justice; et une grosse tour carrée y attenant servait de prison. On croit généralement que Childebert et Charles-le-Simple habitèrent ce manoir. Une grande ferme avec un terrain adjacent étaient compris dans le mur de clôture. Un peu au dessus de la maison seigneuriale s'élevait un moulin appartenant à l'abbaye, et qui, dans les actes anciens est appelé *la Tour d'Issy* : il est probable que ce moulin, dont il ne reste plus que des débris, est l'édifice mentionné dans la charte de Childebert.

Les détails ci-après sont extraits d'un papier terrier, dressé en 1548 pour la châtellenie d'Issy, par Nicolas d'Espoigny et Rémond d'Orléans, notaires au Châtelet, tiré des *Archives du Royaume :*

N° 80 « *Maison seigneuriale d'Issy* : les religieux, abbés et couvent de l'église et abbaye de Saint-Germain-des-Prés lès-Paris, à cause de leur terre et seigneurie d'Issy, par et avec les protestations contenues en leur déclaration, cuidans être le lien principal du fief parisiaque dont parle la charte du roi Childebert : — Un grand manoir manable et pourpris, court, puis, grange, estables, un pressoir bannier, avec prisons, auditoire pour l'exécution de la justice, tous les lieux comme ils se comportent et étendent de toutes parties, clos de grands et hauts murs, contenant environ un arpent à fond de terre, avec un clos de vigne contenant envi-

ron cinq arpents assis derrière et joignant ladite maison des parties à murs. » Le fermier était logé à l'hôtel et ne payait rien pour son logement à cause du soin qu'il donnait à la vigne.

Les rentes se payaient à la Saint-Martin d'hiver, et les droits d'héritage à la Saint-Rémy.

Le greffe et le tabellionnage du village d'Issy se donnait à ferme pour neuf ans, en 1536, moyennant 80 livres par an.

La ferme des amendes et défauts en justice était donnée en 1630 à Nicolas Guillemin, marchand chandelier en suif à Paris, moyennant 25 livres 5 sous par an, pourvu que les amendes n'excédassent pas dix ans.

La geôle était donnée à ferme moyennant 9 livres 5 sous en 1523.

Entre autres conditions que l'on trouve dans le bail de 1774 on remarque la suivante :

« On confie aux fermiers la chambre destinée à mettre prisonniers et vagabonds, dont ils donneront les clefs au geôlier d'Issy, pour les garder, ainsi que les geôles, et les personnes qui pourront y être enfermées, sous les ordres des officiers de ladite abbaye, sans être obligés de les nourrir, mais seulement de leur fournir de la paille, du pain et de l'eau, dont il leur sera tenu compte suivant le registre qu'en tiendra le geôlier. »

Une ordonnance de Philippe-le-Long, qui porte la date de 1317, et donne à ce prince le titre de roi de France et de Navarre, permet à la jeune Lucette, fille de Jean, demeurant à Issy, d'épouser Guillot de Malines, condamné à mort pour crime d'homicide, et fait à celui-ci grâce pleine et entière, à la sollicitation de la fille Lucette. On ne dit pas ce qui porta le prince à accéder à la prière de la jeune personne.

Une opinion fort ancienne fait remonter l'origine du château d'Issy au-delà de l'époque des Francs. On prétend que c'était jadis la maison des druides, située en face d'un temple dédié à Isis et remplacé depuis par l'église qu'on y voit encore. Le nom même du village viendrait, selon les commentateurs, de celui de la déesse à laquelle le temple appartenait. C'est l'opinion de plusieurs savants recommandables. Comme à la mort de Childebert il n'y avait guères que 130 ans que les Francs s'étaient emparé de la Gaule, il ne serait pas impossible que la fondation de l'édifice en question remontât au-delà de la monarchie française.

Curieux de visiter cet antique monument, j'allai un jour à Issy. L'édifice est situé rue de Chevreuse, n° 3, en face de l'église. Entre l'église et le château il y a une place qui, m'a-t-on dit, était naguère un cimetière; mais ce fait n'est indiqué dans aucun document historique. Le château et la ferme ont passé entre les mains d'un sieur Beaumont, qui l'exploite lui-même ainsi que ses autres propriétés, sises au même lieu.

Des anciennes constructions appartenant à l'abbaye il ne reste plus que la tour carrée, située à droite de la porte, et qui servait jadis de prison. La ma-

jeure partie de l'édifice, appropriée aux besoins du propriétaire actuel, a perdu son antique physionomie; tout a été démoli, puis reconstruit sur un nouveau plan; et bien certainement si M. Beaumont avait de l'argent à dépenser en bâtisse, il mettrait à bas le peu qui reste de ces vieilles murailles, pour y substituer des constructions nouvelles. Ainsi il est à croire que dans peu d'années l'un des plus vénérables édifices de la monarchie aura complétement disparu.

On voit encore au château deux meurtrières : l'une bouchée, l'autre ouverte, ayant deux croissants adossés, traversés par une barre de fer travaillée dans un goût tout antique. L'intérieur du bâtiment est dans un grand état de délabrement; partout d'énormes crevasses et des planchers près de crouler. Le rez-de-chaussée et le premier étage servent de grange et de grenier; impossible de visiter les étages supérieurs, à cause de leur extrême vétusté : l'escalier est condamné.

Au milieu de la cour, on voit une cave qu'on dit fort ancienne, bien qu'aucun acte n'en fasse mention; elle a vingt-six belles marches toutes dans la même direction. Je suppose qu'elle communique à des souterrains.

Dans un petit bâtiment attenant à la tour, le propriétaire a reconnu des excavations qu'il suppose être quelques cachettes particulières, ou des espèces d'oubliettes.

En faisant des fouilles dans la grange, on a rencontré, à quelques pieds de profondeur, du marc de raisin; le lieu exhalait même encore une forte odeur de vin. Peut-être le pressoir de l'abbaye se trouvait-il là.

Mais ce qui mérite d'attirer davantage notre attention, c'est que très fréquemment on découvre des pierres tumulaires et des ossements humains dans diverses parties de la ferme seigneuriale. M. Beaumont y a trouvé depuis peu plusieurs petites tombes en plâtre et des restes mortels très bien conservés. L'hiver dernier, il a rencontré dans le bâtiment qui lui sert de demeure, un corps sans tombe.

Il y a quelques années, on découvrit dans le jardin attenant à la maison du fermier un squelette d'homme et une épée. Je ne sais ce qu'on a fait de ces objets. Le propriétaire trouva dans le même lieu, à une profondeur de trois pieds et demi, une petite tombe en pierre qui renfermait les ossements d'un enfant en très bas âge, et tout auprès les ossements d'un homme fait, dont la mâchoire était encore garnie de toutes ses dents. Dans le même endroit, et au pied de la petite tombe, apparut une espèce de couvercle qui paraît lui avoir appartenu. Après avoir gardé ces ossements quelque temps, M. Beaumont jugea à propos de les réinhumer avec la petite tombe; mais je n'ai pu savoir au juste dans quelle partie de l'enclos.

Quant au couvercle, il le laissa dans son jardin, à demi couvert de terre; il était encore là, et dans cet état, quand je le vis; j'en fis enlever la terre, et j'engageai le propriétaire à le mettre à l'abri des injures de l'air.

Ce couvercle, haut d'environ dix-huit pouces, large de onze au bas et de dix

en haut, épais de trois et demi, est formé d'une pierre unie en dessus, brute en dessous, et ne devait avoir qu'une seule face apparente. On n'y voit point d'inscription; mais sur le côté uni on reconnaît très bien une croix patée, à pans égaux, dont les extrémités reposent sur une espèce de ruban ou bande circulaire, dont les deux cercles sont unis par des hachures. Ces hachures sont au nombre de trente-sept, et ne peuvent se rapporter à aucune idée particulière. Au-dessus du cercle extérieur, et attenant à ce cercle, est un grand cône fort alongé. La croix a six pouces; le cône, sept et demi.

Tout porte à croire que cette pierre couvrait la tombe d'un enfant au berceau, et probablement la tombe de l'enfant dont les ossements ont été trouvés en même temps que la pierre, et près de laquelle la pierre était placée. Mais quel était cet enfant? Je suppose que c'était un enfant royal; car je ne comprends pas comment on aurait enterré en cet endroit un enfant appartenant à quelque officier de l'abbaye, lorsque le cimetière public était si proche (il touche à la ferme, et n'en est séparé que par un chemin étroit). Si cet enfant eût dû la vie à une union illégitime, on ne lui aurait pas préparé une tombe en pierre, et on n'eût point mis sur cette tombe des symboles qui annoncent le désir d'appeler l'attention sur l'individu inhumé. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on ait trouvé dans cette partie du clos des seigneurs plusieurs corps placés çà et là, tandis qu'aucun des nombreux documents qui ont passé par mes mains ne fait mention de cette destination du clos seigneurial. Il faut nécessairement que l'inhumation de ces corps remonte à une époque fort ancienne, puisqu'il n'en est point question dans les pièces historiques.

Je suppose que l'enfant inhumé était un enfant royal, décédé à l'époque où les rois francs étaient encore possesseurs du fief d'Issy. L'épée trouvée dans l'enclos donnerait lieu de croire que quelque militaire, homme noble, ou peut-être quelque moine de l'abbaye, aurait été enterré en cet endroit, ce qui semblerait exclure les vilains de la jouissance de cette sépulture.

Un fait non moins remarquable, c'est l'absence d'inscription latine et la représentation de symboles qui doivent se rapporter au temps où le mélange des idées chrétiennes et des idées païennes existait parmi des peuples naguères idolâtres, et qui, en admettant les dogmes nouveaux, n'avaient point répudié entièrement les dogmes anciens.

Les symboles que porte ce couvercle sont relatifs, à ce que je crois, à la mort et à la résurrection. Le grand cône est une tradition païenne: M. Champollion et M. Rosellini ont reconnu que le cône était un signe de mort; mais il pourrait bien avoir eu plutôt pour objet de représenter la résurrection que la mort. Nous savons que les *béthels* ou baithyles, sortes de pierres coniques, étaient des indices de l'*éon* ou *éternité*, et de ces portes du ciel par lesquelles les âmes montaient au ciel et en descendaient. La croix placée au milieu de la bande circulaire, symbole de la résurrection et de l'*éon* futur, ou de l'éternité à venir, semblerait montrer que la porte que le cône représente en cet endroit est la

porte des hommes, située à la constellation du cancer, et par où les âmes, dans les doctrines anciennes, descendaient du ciel pour venir animer les corps humains. Nous voyons souvent dans les monuments égyptiens les symboles de la résurrection mis en opposition avec les emblêmes de la mort.

Je remarquerai que ce monument est le premier de ce genre sur lequel j'aie aperçu un cône ; la rencontre des croix inscrites dans un cercle n'est pas très rare dans les monuments anciens, mais je n'ai point encore trouvé de cône joint à une croix : on pourrait supposer, à toute force, que ce monument n'est point chrétien, mais païen, et qu'il remonte à l'époque où le palais était occupé par le collége des druides : l'absence d'inscription fortifierait cette conjecture.

Outre ces divers monuments funéraires, M. Beaumont a trouvé dans sa propriété, à différentes époques, certaines pièces de monnaie assez curieuses. Ainsi, il possède un blanc de Charles VIII, un denier tournois d'un Charles II, duc de Mantoue, de la maison de Nevers, une pièce (un 1/16e d'écu) de Louis XIV, et un jeton représentant Henri IV et Marie de Médicis. Ce jeton a été trouvé dans une maison appartenant au propriétaire du château, et sise à Issy, rue de Vaugirard.

Les amis des antiquités nationales déploreront toujours la perte de l'antique château de Childebert. Ne serait-il pas possible de sauver de la destruction les faibles débris qui en restent? Ne pourrait-on pas faire l'acquisition du vieux bâtiment dont je parlais tout-à-l'heure?

Dans une seconde promenade à Issy, j'ai visité le séminaire, édifice bien moins ancien, puisqu'il fut, dit-on, élevé par la reine Marguerite de Valois. Il n'y a rien qui rappelle l'époque de la construction du bâtiment, sinon l'escalier principal et une pièce qui a servi de sacristie, et dont le plafond à solives saillantes est peint dans le goût de l'époque. Les peintures de l'escalier, assez effacées aujourd'hui, laissent apercevoir quelques têtes d'enfant qu'on pourrait prendre pour des amours ou des anges. C'étaient peut-être, lors de la construction du bâtiment, des amours, qui sont devenus des anges lors de l'établissement du séminaire dans le château royal.

On raconte à ce sujet qu'un supérieur ne voulant pas faire effacer une peinture qui représentait deux amants dans les bras l'un de l'autre, mais désirant ôter à cette peinture l'inconvenance de sa représentation, fit mettre au-dessous du tableau une inscription latine qui faisait des deux amants des Vertus Théologales : je n'ai vu ni l'inscription, ni la peinture.

On remarque dans le vestibule, au bas de l'escalier, parmi les peintures du plafond, certains chiffres dorés, placés au centre de figures circulaires en forme de couronnes. Les uns sont composés d'un S et d'un M entrelacés. Je suppose que ceux-ci désignent *sainte Marguerite*. Les autres sont formés d'un A, d'un P et d'un L groupés. Je n'ai pu me rendre compte de la signification de ces derniers chiffres.

Outre les peintures de l'escalier, on rencontre encore dans le couloir et dans

le vestibule attenant à la chapelle, construite sur le modèle de celle de Notre-Dame, à Lorette, plusieurs peintures de dévotion assez bien conservées, et dont on fait remonter l'exécution au règne de Louis XIV.

Comme il ne faut jamais mépriser les bruits qui circulent dans un pays, parceque ces bruits ont toujours quelque vérité pour point de départ, et peuvent mettre sur la voie de découvertes importantes, je dirai qu'on prétend qu'il existe sous les bâtiments du séminaire des caveaux ou cryptes où l'on n'a point encore pénétré, mais qu'on suppose remonter à une haute antiquité, et contenir quelques figures d'idoles.

La tradition rapporte que Bossuet et Fénélon tinrent leur conférence au séminaire d'Issy, et l'on y voit encore une espèce de grotte où ces deux célèbres prélats se réunissaient.

Le cardinal de Fleury, qui affectionnait beaucoup les ecclésiastiques de ce séminaire, où il avait fait ses premières études, y venait très fréquemment se délasser des fatigues et des ennuis des affaires publiques.

L'abbé Lebeuf assure que c'est à Issy que fut représenté le premier opéra français en 1659.

De Brière,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

NOTICE SUR LES ATTERRISSEMENTS FORMÉS PAR L'OCÉAN

DANS LA BAIE DE BOURG-NEUF,

ET SUR QUELQUES PARTIES DE LA CÔTE DU POITOU.

L'Océan s'éloigne journellement du fond de la baie de Bourg-Neuf par les alluvions vaseuses qu'il y dépose. La rade de cette petite ville et ses marais salans s'encombrent avec tant de rapidité, que les débris d'un vaisseau anglais de 64 canons, qui s'était perdu sur un banc d'huîtres appelé les Retraites-des-Œuvres, en poursuivant un navire français en 1752, se trouvent aujourd'hui au milieu d'un vaste champ cultivé. En calculant la hauteur de l'eau lorsque le vaisseau échoua avec son niveau actuel, on trouverait un abaissement de plus de 5 mètres. Mais l'état stationnaire du niveau de l'Océan dans le port de Brest depuis un siècle, prouve que cet effet ne provient pas d'un abaissement général qu'aurait occasionné alors le retrait des eaux de la mer. Dans toute la partie S.-O. du département de la Loire-Inférieure l'exhaussement des plages littorales est si sensible, que depuis vingt-cinq ans on cultive dans la seule commune de Bourg-neuf plus de 500 hectares de terres qui étaient couvertes par les eaux de la mer.

Prigny, ancienne petite cité avec un château fort, située sur le haut des col-

lines, entre Bourg-Neuf et Pornic, offrait jadis un havre par lequel les navires venaient s'amarer à des organeaux qu'on m'a dit exister dans les rochers qui sont au pied de ces éminences. Vainement j'y ai cherché ces organeaux ; mais la localité ne récuse point un havre dans cet endroit, d'autant plus qu'un ruisseau arrive ici dans la baie, par un vallon à côtes escarpées. Mais tout le sol qui confine à l'endroit où devaient se trouver les organeaux est devenu très sec sur une grande étendue, par son exhaussement successif, lequel éloigne ainsi de plus en plus les salines de la base de ces côteaux. Je dois aussi déclarer que la hauteur, au-dessus du bas-fonds, où l'on veut que se soient amarrés jadis les navires, m'a fait regarder comme une fable l'existence traditionnelle des organeaux ; il eût fallu, si toutefois ma mémoire est bien fidèle, que l'Océan se fut élevé alors à 10 mètres au-dessus de son niveau actuel.

Le territoire de l'île de Bouin, dans ses parties orientale et occidentale, était séparé de Bourg-Neuf par sa rade, qui avait autrefois 2,500 mètres de largeur, vis-à-vis l'Etiez-du-Fresne. Cette rade est tellement comblée aujourd'hui, que Bouin n'est plus séparé de Bourg-Neuf que par un canal de 25 à 30 mètres de largeur, et si celui-ci n'était entretenu par les eaux de la petite rivière de Faleron, et quelques ruisseaux, il n'y aurait plus de rade au midi.

Un commerce considérable de sel se faisait autrefois entre la Hollande, Bourg-neuf et l'île de Bouin. Les navires, qui étaient ordinairement de 100 à 130 tonneaux, allaient prendre leur chargement à un port appelé Port-Rabaud, qui est maintenant à près de 3,000 mètres de la mer.

Le port de Saint-Gilles se comble de jour en jour. Tout le centre de l'excellent golfe qui formait le port des Sables-d'Olonne est un plateau qui ne sera bientôt plus couvert que par les marées extraordinaires. Le havre de la Gachère vient d'être tout-à-fait clos par l'Océan. L'île d'Olonne, bourgade sur un petit monticule que la mer entourait jadis, n'est plus environnée que de prairies et de marais, etc. Tels sont les changements survenus en moins d'un siècle sur les côtes de la Vendée et de la Loire-Inférieure ! Nous voyons notoirement leur origine dans les alluvions pélagiennes, formées par des vases plus ou moins sablonneuses, par des dunes, plus rarement par des galets. Mais un exhaussement si considérable du sol, tel qu'un champ qui remplace le banc d'huîtres auprès de Bourg-neuf, ne peut être arrivé en quatre-vingt-cinq ans seulement, à 5 mètres au-dessus du niveau de l'Océan, sans une cause auxiliaire, laquelle serait due à un soulèvement du littoral. Je me rapelle à ce sujet, lorsque je passai par Marennes en 1823, que le sous-préfet de cette ville m'indiqua sur la côte un banc de rochers calcaires qui s'élevait de plus en plus, d'une manière remarquable, au bout d'un certain nombre d'années ; une saline à l'île d'Oléron, dont il fallait reniveler les compartiments tous les vingt-cinq ans à l'une de ses extrémités ; enfin un moulin dans le voisinage, dont une partie du pignon, soulevée pareillement, se crevassait en se séparant du reste de la muraille, et compromettait tellement la sécurité des habitants, dans un espace de temps égal, qu'il fallait la rebâtir pour préserver

l'édifice d'une chute prochaine. Le soulèvement ou exhaussement qu'on croit remarquer sur une des rives de la Baltique tiendrait-il à la même cause? c'est une question dont l'examen des localités par nos savants géologues peut seul nous donner la solution.

Le baron de La Pylaie,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

MONUMENT DE LANLEFF,

CÔTES-DU-NORD.

A sept lieues de la ville de Saint-Brieuc, les antiquaires vont visiter un monument qui a excité vivement la curiosité des savants, et sur lequel bien des dissertations ont été écrites. Jusqu'à ce jour les archéologues sont loin d'être d'accord sur la destination qu'il a pu avoir. Les uns y ont vu un temple des anciens Armoricains, les autres un édifice consacré au culte du soleil; ceux-ci une église bâtie par les Templiers, ceux-là un baptistère des premiers chrétiens.

Feu le général de Penhouët, notre collègue, a soutenu cette dernière opinion dans une notice où il déploie une grande érudition; et à l'appui de son hypothèse, il a prétendu que le mot *Lanleff* signifiait temple sur le Leff, du nom de la rivière qui coule auprès. Nous avouons que cette étymologie nous a paru inadmissible. Pourquoi ne pas établir, *tout simplement*, avec ceux qui ont étudié la langue bretonne, que *Lanleff* veut dire *terre des pleurs? lan*, territoire, région; *leff*, lamentations, cris plaintifs. Cette signification est d'autant plus plausible que l'on trouve, à quelques lieues de là, des noms analogues : *La rivière du Sang* (le Goët); *le bois des ossements* (Coatascorn).

Au surplus, nous allons seulement donner une description exacte du monument que nous avons visité plusieurs fois :

Le temple de Lanleff, comme on l'appelle vulgairement, est une double tour, servant de vestibule à une église, à laquelle on arrive en descendant cinq ou six marches.

Ces tours sont formées par deux enceintes de murailles, l'une intérieure, l'autre extérieure; la première renferme un espace circulaire de trente-deux pieds de diamètre; la seconde est à dix pieds de la première, et lui est concentrique.

Le monument est construit en tuffeau et en granit, et on présume que sa hauteur n'a pas dû être moindre d'une cinquantaine de pieds. Le mur intérieur est percé de douze arcades en plein-cintre, d'une largeur inégale; douze colonnes de diverses grandeurs sont adossées à la muraille, entre chaque arcade; les plus pe-

tites ont huit pieds de haut; les autres, hautes de quinze pieds, sont placées aux quatre points cardinaux.

L'enceinte extérieure est aussi ornée de douze colonnes qui semblent avoir soutenu une voûte. Il ne reste qu'une partie de cette voûte; c'est celle qui est située du côté de l'église. Entre ces colonnes, et vis-à-vis les grandes arcades, sont douze fenêtres décorées de colonnes qui vont se retrécissant, comme les anciennes meurtrières.

Évidemment cet édifice a été couvert, car on aperçoit encore les trous de l'endroit où le toit s'appuyait; la porte d'entrée, voûtée en plein-cintre, ayant onze pieds de large sur quatorze de hauteur, était située à l'orient.

L'intérieur du monument a été pavé. La maçonnerie est par assises régulières jusqu'au-dessus des arcades, et ensuite composée de pierres de différentes grandeurs.

L'architecture, quoi qu'on en ait pu dire, porte tous les caractères du moyen-âge. Les ornements des chapiteaux et les socles des colonnes sont de formes et de grandeurs différentes. Deux bas-reliefs se font remarquer sur les chapiteaux des colonnes de l'arcade intérieure faisant face à la porte : l'un, du côté du midi, représente deux têtes de béliers superposées; l'autre, sur la colonne du nord, offre une sorte d'image, grossièrement façonnée, du soleil.

Quelle a pu être la destination de ce monument?

Sa forme, jointe à une ancienne tradition caressée par quelques érudits, « a pu faire croire, dit Rufflez, que ce pouvait être les restes d'un ancien temple du soleil. »

Le Brigant, qui avait minutieusement examiné cet édifice, lui trouvait une grande ressemblance avec le fameux monument de Montmorillon. Or il a été reconnu que ce prétendu *temple des idoles* n'était autre chose qu'un ancien hôpital destiné à recevoir les pèlerins qui allaient à la Terre-Sainte.

Nous ne pensons pas que le monument de Lanleff ait une origine plus ancienne.

Il n'était pas rare, suivant M. de Caumont (*Cours d'antiquités monumentales*), de voir les croisés, à leur retour de Palestine, faire élever des chapelles de forme circulaire, en mémoire de celle du Saint-Sépulcre. Ne pourrait-on pas supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est à cette époque que fut bâti Lanleff?

Cette conjecture acquiert un grand poids lorsqu'on voit toutes les traditions du pays venir la fortifier.

On a longtemps cru, d'après Déric, qu'elles faisaient de Lanleff un ancien temple élevé par les Armoricains avant qu'ils fussent chrétiens. C'était là une grande erreur, et évidemment l'écrivain n'avait pas recueilli ces traditions sur les lieux, car tous les vieillards que l'on interroge aujourd'hui disent que ce mo-

nument a été bâti par des *moines rouges*, nom sous lequel on désignait les Templiers.

Il nous semble que le dire des ignorants paysans bretons se rapproche davantage de la vérité que toutes les notices, d'ailleurs pleines de science, publiées jusqu'à ce jour; et dussions-nous être anathématisé par les *adorateurs du soleil*, nous déclarons que nous tenons le *temple de Lanleff* pour une église bâtie, à l'époque des croisades, par quelque ordre religieux.

Cette courte notice n'a pour but que d'accompagner la pierre que son rédacteur a prise, comme souvenir, au temple de Lanleff (1); il se propose de l'étudier de nouveau dans tous ses détails, et de faire plus tard un travail consciencieux sur ce monument.

A. DE LA VILLENEUVE,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ESSAI

SUR LES ÉCRITS POLITIQUES DE CHRISTINE DE PISAN,

PAR RAYMOND THOMASSY.

C'est une belle et généreuse mission que celle dont s'est chargé notre collègue, M. Raymond Thomassy. N'était-ce pas faire acte à la fois de justice et de patriotisme, que de sauver de l'oubli la vie et quelques œuvres d'une des femmes qui ont le mieux mérité des lettres et de la France? Christine de Pisan était née, il est vrai, à Venise en 1363; mais, dès sa plus tendre enfance, amenée par son père à la cour de Charles V, elle adopta la France pour patrie; notre langue devint sa langue maternelle; tous ses vœux, toutes ses pensées furent pour le pays qui l'avait élevée, où elle avait trouvé aide et protection, et selon l'expression du temps, *bonne nourriture*.

Christine, que le chancelier Gerson jugea digne d'associer à son œuvre de régénération, Christine, qui vécut sous trois règnes, sous Charles V, sous Charles VI et sous Charles VII, dans un temps où tous les fléaux semblaient s'être réunis pour fondre sur notre malheureuse patrie, Christine sut tout prévoir, tout apprécier; sa voix s'éleva forte et courageuse partout où elle espéra que quelque bien était à faire, quelque mal à éviter ou à guérir. Héroïne pacifique, elle s'efforça de défendre la France avec sa plume, quand Jeanne d'Arc la sau-

(1) Elle est déposée dans les archives de l'Institut Historique.

vait par son épée. Ses œuvres politiques : *Le Livre des faits et bonnes meurs de Charles V, la Lettre à Ysabeau de Bavière, le Livre de la Paix, la Lamentation*, sont au nombre des sources les plus abondantes où devront puiser tous ceux qui voudront étudier cette époque désastreuse, où la démence d'un roi, les dissensions des princes, la mollesse d'un autre monarque faillirent effacer la France du nombre des nations, et laisser étouffer à jamais les fleurs de lis sous les léopards.

Ses œuvres morales, telles que le *Roman d'Othea et d'Hector, le Chemin de Longue étude, la Vision, les Proverbes, le Trésor de la Cité des Dames*, sont empreintes de cette douce éloquence qui pénètre, parcequ'on sent qu'elle part du cœur; car le cœur seul parle au cœur, l'esprit ne parle qu'à l'esprit.

Cette femme qui savait s'élever si haut, qui savait emprunter tour à tour la voix de saint Ambroise et celle de Jérémie, qui célébrait par des accents si sublimes la chute des Anglais et les exploits de la Pucelle, Christine savait aussi tracer ces *lais*, ces *dittiés*, ces pastorales pleines d'un sentiment si doux, d'un parfum si suave de vertu et d'amour.

Et pourtant les œuvres de Christine de Pisan n'ont jamais été publiées en entier; la plupart, encore manuscrites, languissaient presque ignorées à la Bibliothèque royale; il appartenait à M. Thomassy, qui s'est livré avec tant d'ardeur et de succès à l'étude de la littérature du moyen-âge, de venger Christine de l'ingratitude de la postérité.

Les *Essais sur Christine de Pisan* contiennent la biographie de cette femme célèbre, un aperçu aussi exact que rapide des événements qui se sont succédés sous ses yeux, une analyse raisonnée, une appréciation pleine de goût de ses divers ouvrages, enfin la publication de plusieurs fragments inédits. Ce volume n'est que l'annonce d'un travail plus considérable; personne mieux que M. Thomassy n'est en état de le mener à bonne fin; espérons qu'il persistera dans une entreprise si heureusement commencée, et qu'il attachera son nom à une publication complète de ces œuvres si intéressantes en tous temps, mais surtout aujourd'hui que tous les esprits, par un juste mais tardif retour, daignent enfin apprécier ce moyen-âge, mine si féconde, et pourtant, jusqu'à ce jour, si peu et parfois si mal exploitée.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

LES DEVOIRS DE L'HOMME,

PAR M. L'ABBÉ BARILLOT.

Les devoirs ont fourni au plus célèbre des orateurs romains un ouvrage philosophique, résumé concis et substantiel de tout ce que le polythéisme gréco-

romain avait écrit de mieux sur cette matière. L'ouvrage de Cicéron était par conséquent ce qu'il devait être, essentiellement éclectique par le fond des idées, mais aussi essentiellement un, quant à la manière de les envisager. Dans l'ouvrage que M. l'abbé Barillot a composé sur le même sujet, on s'aperçoit sur-le-champ que l'auteur a suivi une marche toute différente. Cette marche lui était inspirée par deux nécessités également impérieuses : l'influence sous laquelle il a écrit, et les intelligences auxquelles il s'adresse.

L'influence sous laquelle il a écrit est celle de l'idée chrétienne ; il y a donc forcément unité dans la pensée génératrice de l'ouvrage ; mais, comme cette pensée peut être envisagée d'autant de manières qu'il y a de divers caractères, l'auteur a mis à contribution, avec discernement et sagesse, ceux de nos meilleurs écrivains, anciens ou modernes, qui ont traité quelques-uns des points dont il s'occupe ; il y a par conséquent, dans l'ouvrage qui nous occupe, éclectisme quant à la façon dont le sujet est considéré.

Enfin, c'est pour la jeunesse et l'adolescence qu'a écrit M. l'abbé Barillot ; et l'on voit tout de suite qu'il ne devait ni ne pouvait s'élever aux développements théoriques dont s'est occupé le philosophe romain.

La classe de lecteurs à laquelle M. Barillot destine son livre lui a fourni le cadre dans lequel il a circonscrit son sujet ; il représente un bon curé entouré de ses neveux et de ses nièces, leur expliquant *les devoirs de l'homme*, les leur faisant énoncer dans de petites compositions, tantôt didactiques, tantôt accidentées de dialogues ; puis le bon curé résume et complète ce qu'ont dit ses jeunes élèves.

Toutes les classes de la société, tous les âges de la vie sont passés en revue dans l'ouvrage de M. Barillot. Ils y trouveront tous de sages et indispensables leçons, des leçons vraiment philosophiques, parcequ'elles sont éminemment chrétiennes.

Ce n'est donc point faute de sympathie pour ce livre que nous avons si longtemps différé ce rapport, et que nous le faisons aujourd'hui aussi succinct. M. l'abbé Barillot est de ceux qui font aimer *toutes les doctrines* que nous tenons à honneur de professer. Dans une société purement philosophique, son livre eût mérité et eût obtenu de notre part un long, un très long rapport ; mais nous parlons ici devant une assemblée qui est surtout, qui est avant tout historique, et il n'y a rien d'historique dans le traité des *Devoirs de l'homme* par M. l'abbé Barillot.

Alph. Fresse-Montval,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

CHOIX DE MORCEAUX
DE POÈTES ET DE PROSATEURS ANGLAIS,
PAR M. THOMMEREL.

J'ai longtemps hésité, Messieurs, et j'hésite encore, à rendre à l'Institut Historique le compte dont je me suis chargé, il y a bientôt quatre mois.

Quel rapport, en effet, peut-il exister entre l'objet ordinaire de vos études, c'est-à-dire l'histoire, et un *choix de poètes et de prosateurs anglais?* J'avoue que j'ai de la peine à le comprendre.

Vous dire que ce choix est fait avec goût, qu'il peut offrir une lecture agréable et habilement variée, c'est certainement un éloge que mérite le livre; mais c'est une phrase bien banale et un lieu-commun dont je pense que vous ne feriez pas grand cas, occupés comme vous l'êtes de choses de toute autre importance.

Je pourrais bien aussi, sans la crainte d'abuser de vos moments, exprimer quelques regrets de ce que l'auteur n'a pas donné la préférence à tel ou tel morceau, au moins aussi digne d'être copié que tel autre auquel il a fait cet honneur; indiquer tel ou tel auteur non moins remarquable que ceux qu'il a cités; mais ce serait un moyen facile et peu coûteux d'étaler de l'érudition, et je doute que cette érudition-là vous intéressât beaucoup.

Je pourrais encore examiner si M. Thommerel, qui, je pense, destine son livre à ceux qui étudient la langue anglaise, a eu pleinement raison de choisir l'ordre chronologique pour ranger ses morceaux? Il en résulte, en effet, que les plus difficiles à traduire sont précisément au commencement. Il est vrai qu'il a cherché à remédier en partie à cet inconvénient par des notes explicatives; mais, encore une fois, qu'a de commun l'Institut Historique avec de pareilles matières?

Où j'ai trouvé ce qui peut nous intéresser tous, c'est, il faut bien le dire, dans la *préface* de la partie de son ouvrage qui traite des écrivains en prose, et, quoiqu'il puisse paraître assez étrange de borner un compte à rendre sur deux gros volumes à l'examen très superficiel d'une préface de quelques pages, c'est cependant le parti que je crois devoir prendre.

Dans ce morceau, que je regrette pour ma part de trouver si court, M. Thommerel trace l'histoire de la langue anglaise depuis la conquête des Romains jusqu'à nos jours. Je me garderai d'analyser ce travail, qui n'est lui-même qu'une très brillante et très rapide analyse de toute l'histoire d'Angleterre. La part que les langues des divers conquérants du pays, que l'italien et le grec même ont à revendiquer dans le langage anglais de nos jours, est discutée avec clarté et précision. L'auteur m'a surtout paru s'appliquer à appuyer toutes ses assertions sur l'histoire, et c'est bien ainsi que je comprends la linguistique, auxiliaire utile de l'historien, dont elle reçoit à son tour de nouvelles lumières; c'est alors qu'elle peut avoir un résultat noble et utile.

Je n'entrerai point dans de plus longs détails sur cette préface, et la raison, vous l'apprécierez quand je vous aurai dit que M. Thommerel nous promet quelque part de consacrer un jour ses veilles et son talent à dresser l'inventaire historique d'une langue qu'il me paraît, mieux que personne, en état d'inventorier; c'est alors qu'il aura fait un ouvrage non-seulement utile, comme celui dont j'étais chargé de vous entretenir, mais digne aussi de l'attention de tous les amis du véritable savoir.

AGUESSE,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

LE POLYGLOTTE IMPROVISÉ,

OU L'ART D'ÉCRIRE LES LANGUES SANS LES APPRENDRE,

DICTIONNAIRE ITALIEN-FRANÇAIS-ANGLAIS, FRANÇAIS-ANGLAIS-ITALIEN, ANGLAIS-ITALIEN-FRANÇAIS, AVEC 3,000 VERBES CONJUGUÉS,

PAR M. A. RENZI,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

Un gros volume in-12, de 1,000 pages (1).

L'*Art d'écrire les langues sans les apprendre!* Ce titre m'avait frappé; il me rappelait involontairement ceux de beaucoup de livres de science qui suivirent l'invention de l'imprimerie; titres prétentieux, entachés même quelque peu de charlatanisme, bien que les ouvrages auxquels ils servent d'étiquettes renferment souvent d'excellentes choses. Je voyais avec peine ce retour à un passé déjà loin de nous, car, je l'avouerai franchement, j'ai peine à me faire à cette reconstruction systématique d'un monde qui n'est plus, tentée journellement par de jeunes esprits qui rougiraient d'être de leur siècle.

Cependant la connaissance que j'ai depuis longtemps de la personne et des travaux de M. Renzi, ce que je sais de sa consciencieuse et opiniâtre érudition, l'amitié qui le lie à notre grave Foyatier, à cet artiste tout d'une pièce dont il fut le premier à saluer, par un écrit parfumé d'antiquité, *le Spartacus*, cet événement des temps modernes; tout s'unissait pour me rassurer sur cette première impression; et pourtant, malgré moi, toujours je me surprenais à me dire: *l'art d'écrire les langues sans les apprendre!* oh! cela ne se peut pas.

Tandis que mon esprit se révoltait de la sorte contre une idée brute qu'il ne se donnait pas la peine de creuser, l'envie me prit de feuilleter la préface du livre. Il en est tant qui ne disent rien! celle-ci peut-être me révélera quelque chose.

(1) A Paris, chez l'auteur, rue de Madame, 32, et chez M. Baudry, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 9. — A l'étranger, chez MM. Molini, à Florence; Bocca, à Turin; Merle, à Rome; Jomar, à Bruxelles, Rolandi, à Londres; Cherlubiez, à Genève; Dourtier, à Lyon; et à Milan, Vienne, Moscou.

L'auteur tient à son titre. Tant mieux : j'aime les hommes qui ont le courage de leur opinion. « Ce titre, dit M. Renzi, exprime parfaitement le caractère et le but de mon ouvrage. Sa forme inusitée était commandée par l'usage auquel je le destine. Il n'y a personne qui n'ait senti la nécessité de posséder un moyen quelconque, mais prompt, immédiat, de communiquer ses idées, d'exprimer ses besoins dans une langue qu'il ne connaît pas, qu'il n'a pas le temps d'étudier.

« Etudier à fond une langue, c'est se préparer bien des ennuis, bien des dégoûts, pour un succès fort incertain. L'exercice pratique et journalier par lequel on apprend passablement sa langue maternelle, n'est point applicable aux langues étrangères. Et puis, comment espérer de soumettre au joug uniforme de l'étude cette multitude que la dissipation ou l'intérêt agglomère pour si peu d'instants, et qui se disperse ensuite sans espoir de retour? Ce qu'il faudrait dans le monde, ce serait comprendre au premier aspect un idiome inconnu, et traduire ses pensées dans cet idiome, sur-le-champ et sans étude. »

Voilà le grand problème que M. Renzi a entrepris de résoudre ; et déjà la franchise, la netteté, la modestie même de son titre saute aux yeux des plus incrédules. « On peut au moyen de sa langue, dit-il, comprendre et écrire une langue étrangère sans l'avoir apprise. L'exécution est possible par la disposition des mots et des rapports qu'on établit entre les langues. »

L'auteur n'est pas partisan des dictionnaires que nous possédons. Suivant lui, il n'y a pas d'homme qui se soit adonné à l'étude des langues sans avoir acquis la certitude de la parfaite inutilité de ces dictionnaires avant de savoir une seule langue étrangère. Une pensée a toujours dominé les auteurs dans la classification de leurs matériaux ; ils ont toujours voulu faire passer la théorie avant la pratique.

M. Renzi procède en sens inverse. Il veut que tout le monde puisse se servir de son dictionnaire avant d'avoir appris, c'est-à-dire pour apprendre et pour se faire comprendre à l'instant. « La richesse, l'abondance des mots n'est, suivant lui, utile qu'aux savants. Ce qu'il faut au vulgaire c'est la traduction fidèle de la langue usuelle, de la langue parlée sur tous les degrés de l'échelle sociale, dans chaque peuple. »

L'auteur reconnaît la difficulté d'écrire les langues étrangères selon leur génie, *qu'on n'arrive*, ajoute-t-il, *à bien posséder qu'à condition d'oublier celui de sa propre langue*. Aussi n'est-ce pas sans raison qu'on a dit qu'autant de fois un homme parlait une langue nouvelle, autant de fois il était homme.

Un grammairien habile que nous regrettons de ne plus posséder dans notre sein, M. N. Boussi, résume ainsi le livre de M. Renzi (1) : « Il est évident que l'auteur ne prétend enseigner, ni à parler, ni à écrire littérairement les langues

(1) *Journal de la langue française et des langues en général;* 14e année, 3e série, n° 4, avril 1840, page 195.

étrangères, puisqu'il pense qu'on n'arrive à en posséder le génie qu'à *condition d'oublier celui de sa propre langue.* L'art qu'il nous présente, est celui d'écrire les langues sans les apprendre. Ce n'est point aux savants qu'il s'adresse, ce n'est pas même à ceux qui se proposeraient de le devenir; c'est à ceux qui n'en ont ni la volonté, ni le loisir. Il dit à celui qui voyage à l'étranger, à celui qui a besoin d'y correspondre : ouvrez *le Polyglotte improvisé,* et vous y trouverez la traduction toute faite de votre pensée. Il ne s'agit pas d'écrire plus ou moins élégamment, plus ou moins correctement même, en italien, en anglais, en français, mais tout simplement d'écrire de façon à se faire comprendre à peu près, comme font tous les étrangers quand ils se trouvent dans un pays qui n'est pas le leur, et qu'ils se figurent en parler la langue. A y regarder de près, ce résultat, réduit à sa plus simple expression, pourrait bien être de majeure importance. Il suffit de le considérer du point de vue utilitaire..... Mais ne paraîtra-t-il pas étrange que ce soit précisément un professeur de langue qui vienne dire qu'on n'apprend jamais qu'imparfaitement une langue étrangère; qui, mettant de côté toute sa science, le fruit des travaux, des nombreuses recherches de toute une vie, déclare, sans plus de façon, que, du moins dans les circonstances habituelles de la vie, il suffit de s'exprimer tout juste assez bien pour se faire comprendre? C'est qu'il y a deux manières de s'occuper de l'étude des langues : l'une, pour les approfondir et les perfectionner; l'autre pour les vulgariser. Il est quelques savants qu'une active passion du bien public conduit de la première à la seconde; ce ne sont pas les plus nombreux, mais ce sont les plus dévoués, les plus désintéressés de gloire personnelle. De tous les mérites c'est le plus difficile et le plus estimable. Il est juste et utile de le reconnaître et de le proclamer. »

Pour ma part, j'adhère complétement à cette opinion si lucidement exprimée. Voici le relevé des divisions qu'embrasse le dictionnaire de M. Renzi : Tableau de phrases élémentaires composées avec des verbes, des pronoms et des négations. — Conjugaison des verbes en italien, en français et en anglais. — *Dizionario italiano-francese-inglese.* — *Dictionnaire français-anglais-italien.* — *Dictionary english-italian-french.* — Supplément au dictionnaire : armée de terre, monture d'une arme à feu, hommes de guerre, marine, hommes de mer, commerce, noms de nombre, monnaies de tous les pays avec leur valeur. — Table des verbes français. — *Index of english verbs.*

La méthode de l'auteur consiste, on le devine sans peine, à donner, sous forme de dictionnaire, la conjugaison de tous les verbes, avec les locutions usuelles qui s'y rapportent; puis, un vocabulaire contenant tous les mots dont on a le plus fréquemment besoin. Son livre fournit ainsi tous les éléments de la phrase. On y trouve un tableau comparatif, une espèce de concordance perpétuelle qui vous initie aux trois langues mises en présence, bien mieux que ne le feraient toutes les grammaires. Ce procédé ne saurait sans doute s'adapter à des langues dont la construction phraséologique différerait essentiellement;

mais aux trois idiomes que M. Renzi compare, on pourrait ajouter l'espagnol et le portugais. Un autre dictionnaire du même genre serait consacré aux langues germaniques, un troisième aux langues slaves, et, de cette manière, la connaissance de trois langues suffirait pour donner la clef de toutes celles qu'on parle en Europe.

En se livrant à ce travail, l'auteur, entraîné par le désir de simplifier encore les rapports des diverses parties de son livre, et de rapprocher toutes les langues par un interprète commun, a essayé de créer une langue des signes qui fût intelligible pour tous. Ce n'est pas le premier essai de ce genre qui ait été tenté, mais celui-ci n'est pas le moins ingénieux. M. Renzi ne prétend pas représenter les idées par des signes; à la mimique seule, à la langue des sourds-muets, au langage de la nature le monopole de ce privilége, et la solution du problème d'une langue universelle, si longtemps cherché par les savants du dernier siècle! Le but plus modeste de notre auteur est d'employer seulement ces signes comme une espèce d'index qui conduit dans son livre aux mots ou aux phrases qu'ils remplacent. Ils sont inscrits en marge et répétés, dans le même ordre, à chaque page, de telle sorte que chaque signe, surmonté du chiffre de la page, suffit, pour indiquer ce qu'on veut exprimer, et devient facilement intelligible pour le lecteur qui possède le *Polyglotte improvisé* (1).

Ces signes ne s'élèvent pas au-dessus de 19, dont 4 seulement sont répétés quinze fois devant les soixante lignes qui composent la page; mais ces quatre signes, toutes les fois qu'on les répète, sont précédés d'un autre signe bien distinct; et il en résulte autant de combinaisons différentes de signes qu'il y a de lignes dans la page. Cette disposition de signes se trouve reproduite à toutes les pages du livre; il n'y a de changé que le numéro de la page.

L'emploi de ces signes m'a semblé clair, prompt, facile. C'est un accessoire fort utile du livre de M. Renzi. Quant au principal, c'est-à-dire au manuel lexique, il m'a paru s'approprier parfaitement à l'usage de ceux qui veulent apprendre sans maître. Sous ce rapport, *le Polyglotte improvisé* offre de grands avantages, et nous ne doutons pas que l'expérience ne confirme l'espoir qui a soutenu l'auteur dans son rude et minutieux travail. Pour le mener à bonne fin, il a fallu autant de patience, d'ordre et de goût, que d'érudition et de science. L'exécution typographique, d'une netteté remarquable, doit contribuer encore au succès. Aujourd'hui la connaissance des langues est un besoin pour tout le monde, mais en particulier pour ceux qui se voouent à nos recherches, et qui, presque entièrement absorbés par ce but important, n'ont que de rares loisirs à consacrer à toute autre étude. C'est pour eux surtout que l'ouvrage de M. Renzi est un bienfait. Basé sur la méthode comparative, la meilleure et la plus féconde de toutes, il n'exige pas de grands sacrifices de temps; et c'est beaucoup pour des ouvriers laborieux qui ont besoin d'employer journellement des matériaux em-

(1) *Revue critique des livres nouveaux*, par M. Joël Cherbuliez; 8e année, n° 3.

pruntés à toutes les langues, mais dont une seule pensée, une seule œuvre domine tous les instants, la reconstruction du vaste édifice historique à laquelle ils ont consacré leur vie.

Eug. Garay de Monglave,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

ESSAI HISTORIQUE SUR LES CÉRÉALES,

ET CONSIDÉRATIONS SUR LEUR CULTURE, LEUR CONSERVATION, LEUR ALTÉRATION.

PAR M. LE DOCTEUR VICTOR MARTIN DE MOUSSY.

Ce travail, quoique renfermant beaucoup de détails historiques assez intéressants, ne m'a pas paru aussi complet, sous ce rapport, que me l'avait fait espérer son titre d'*Essai historique*. J'ai même cru d'abord, à la lecture des premières pages, que la partie historique avait été oubliée, mais je n'ai pas tardé à voir que l'auteur avait réservé les détails qui s'y rapportent pour les placer à la tête de chaque céréale en particulier. Je crois qu'il eût mieux valu les réunir; ils eussent offert un plus grand intérêt, et l'on aurait pu mieux apprécier les liaisons qui existent entre les diverses céréales et les causes qui en ont fait adopter l'usage par les différents peuples.

Je ne puis partager entièrement l'opinion de M. Martin sur la composition des graines des graminées. Je sais bien que cette analyse a été faite par des hommes savants, mais c'est à une époque où les progrès de la chimie organique n'avaient pas encore permis d'apprécier aussi rigoureusement les faits, et d'expliquer même, pour ainsi dire, les secrets de la nature. Qu'on n'aille pas croire cependant, qu'admirateur enthousiaste des nouvelles théories qui ont été exposées récemment avec autant de talent que d'éloquence devant une illustre assemblée, je puisse croire que l'homme sera bientôt en état de pénétrer tous les secrets de la nature et de devenir l'égal de Dieu; une pareille pensée serait téméraire; je dirai plus, elle serait absurde. Je crois seulement qu'il est quelques produits naturels, dont la formation, inexpliquée jusqu'ici, pourra être prévue, qu'il sera même donné à l'homme de créer; mais ces produits ne seront jamais doués de vie, et ne dépasseront pas les bornes de la raison humaine, aidée des connaissances chimiques qui expliquent leur formation. Peut-être même qu'un jour ces théories, si brillamment créées, discutées avec tant de chaleur, viendront s'écrouler devant une nouvelle découverte, comme cela a déjà eu lieu pour la théorie du phlogistique de Sthal, et pour celles d'autres chimistes non moins célèbres; mais je reviens au travail de M. Martin.

Je ne crois pas, comme l'auteur, que le sucre existe en grande quantité dans les graines de céréales avant leur maturité, car alors il faudrait admettre que ce

sucre se transforme en fécule; et c'est la fécule qui possède au contraire la faculté de se changer en sucre sous certaines influences. Il y a bien du sucre dans les céréales, mais pas en abondance, ainsi que le dit M. Martin.

L'auteur prétend ensuite que c'est la fécule qui est la base de l'alimentation végétale, et que c'est elle qui fournit le plus d'élements réparateurs; je crois que le gluten que renferme un grand nombre de céréales est encore beaucoup plus nourrissant que la fécule, et que, si cette dernière avait des propriétés alimentaires aussi énergiques, l'autorité ne ferait pas tous ses efforts pour en empêcher le mélange avec la farine. Elle est même généralement considérée comme une substance alimentaire légère, et c'est pour cela qu'elle est prescrite à quelques convalescents.

M. Martin examine les céréales en particulier; il indique leur origine qui est souvent fort douteuse, leurs propriétés, leur culture, les terrains et les climats qu'elles préfèrent.

Il paraît, d'après l'auteur, que ce sont les Grecs qui, les premiers, ont employé la décoction d'orge comme médicament, et qu'ils lui ont donné le nom de *tisane*, qui a été adopté pour désigner les médicaments destinés à servir de boisson aux malades.

Toutes les plantes féculentes sont ensuite l'objet de l'examen de M. Martin; la pomme de terre est par lui placée au premier rang, comme étant celle qui peut fournir les produits les plus nombreux et les plus variés; et, à cette occasion, il rappelle le dîner de Parmentier, dont tous les mets étaient des produits de la pomme de terre, depuis le pain et le potage jusqu'au café et à la liqueur.

Arrivant aux altérations que peuvent éprouver les céréales, l'auteur passe successivement en revue les plantes malfaisantes que renferme un grand nombre d'entre elles; il insiste particulièrement sur l'ergot, que l'on trouve si fréquemment dans le seigle, et qui peut produire des accidents très graves, souvent même causer la mort.

Parmi les animaux, ceux qui lui paraissent le plus nuisibles sont l'alucite et la fausse teigne, insectes destructeurs qui portent le ravage dans les plus riches moissons, et les sauterelles, connues sous le nom vulgaire de *criquets*, fléau plus terrible que la grêle. Leur effroyable multiplication, ainsi que leur voracité, en fait un ennemi très redoutable; elles ne voyagent que par troupes de plusieurs milliards; et, lorsqu'elles s'abattent sur un pays, il n'y reste pas un brin d'herbe, pas une feuille, tout est dévoré. Si un vent favorable les précipite dans l'Océan, malheur au pays sur les côtes duquel leurs cadavres seront rejetés; leur nombre est si grand, et l'odeur qu'ils exhalent est tellement fétide, qu'il en résulte souvent des épidémies. La Numidie perdit, en 252, selon saint Augustin, 800,000 habitants, durant une épidémie causée par les cadavres des sauterelles rejetés par les flots. Le meilleur moyen de les détruire est l'emploi du feu et de la terre.

Viennent ensuite les charançons, qui détruisent les blés dans les greniers sans

altérer la pellicule extérieure, mais en ne laissant réellement que le péricarpe.

Je ne suivrai pas l'auteur dans les diverses manipulations que l'on fait subir aux grains avant les semailles; je dirai seulement qu'à propos de la conservation des grains, il cite un fait historique que je ne dois pas passer sous silence. A Metz, on employa, en 1707, de grands amas de blé que le duc d'Epernon y avait fait rassembler en 1570; c'est-à-dire 137 ans auparavant. Ce blé avait été conservé dans de vastes greniers où on l'avait recouvert d'une couche de chaux vive de quatre pouces d'épaisseur, que l'on avait humectée avec un arrosoir. La partie supérieure avait formé croûte avec la chaux, et cette croûte avait intercepté la communication avec l'air, le reste du blé était parfaitement conservé.

L'origine du pain remonte aux temps les plus reculés; les Egyptiens et les Hébreux se servaient de fours pour le faire cuire, quoique le plus souvent ils se bornassent à le griller sous la cendre; mais les anciens employaient presque exclusivement du pain sans levain, et ils y mélangeaient du beurre, de la graisse, du miel, etc.

La bouillie de farine fut longtemps la nourriture des Scythes et d'autres peuples barbares; aujourd'hui encore, les Baskirs, les montagnards écossais, les habitants de quelques contrées de la Russie, et les paysans d'une partie des Landes, en font un fréquent usage.

La confection du pain et son importation à Rome remontent à l'année 583; ce furent les Phéniciens qui, les premiers, enseignèrent aux Romains la fabrication du pain avec levain.

Presque aussitôt le gouvernement s'en empara; il fit construire des boulangeries publiques, dont le nombre s'éleva sous Auguste à 329. Dans chacune d'elles le froment était transformé en farine, puis en pain, car toutes avaient leurs moulins et leurs fours; des esclaves préparaient le pain, et un directeur en surveillait la fabrication.

Ces boulangers formaient une corporation protégée par plusieurs priviléges, mais ils ne pouvaient changer d'état. Ils étaient chargés de l'exploitation des greniers publics où étaient déposés les blés destinés aux largesses, c'est-à-dire à nourrir gratis toute la populace de Rome.

M. Martin examine ensuite avec détails la fabrication du pain; il discute les divers modes employés, et donne la préférence aux pétrins à la mécanique et aux fours aérothermes. Quelques expériences qu'il a faites avec le pain de seigle lui font croire qu'il a la propriété de retarder l'embonpoint.

L'auteur s'élève avec force contre la mauvaise qualité du pain de munition; ces plaintes n'ont rien d'exagéré sans doute, car il fut un temps où le pain des défenseurs du pays ne pouvait même servir à faire de la soupe aux animaux; aujourd'hui de grandes améliorations ont été apportées, soit dans le choix des grains, soit dans la manutention même; et le pain du soldat, sans être de première qualité, est reconnu très sain et très bon.

La partie chimique et toxicologique ne répond pas au reste du travail et

laisse beaucoup à désirer. Les moyens qu'indique M. Martin pour signaler les sels métalliques vénéneux ou non vénéneux, ajoutés dans le pain, sont inapplicables et n'auraient certainement aucun succès; ils dénoteraient même chez l'auteur une ignorance complète de la toxicologie, si on ne voyait que cette partie a été considérée comme accessoire, et n'a été mise là que pour rendre plus complet un travail qui embrasse les céréales sous tous les points de vue. Je ne suis pas du tout de l'avis de M. Martin, si telle est son opinion, et je crois qu'il eût mieux valu ne pas traiter la partie chimique que de la traiter d'une manière incomplète et erronée. Si l'auteur était chargé de reconnaître les falsifications coupables du pain par les sels, à l'aide des procédés qu'il indique, il se convaincrait bientôt de leur inefficacité.

Je dois mentionner ici le paragraphe relatif à l'influence du pain de mauvaise qualité sur l'homme, et aux épidémies qui en sont la suite. Il renferme des détails historiques du plus haut intérêt, et que je regrette de ne pouvoir indiquer que succinctement. Dès les temps les plus reculés, les anciens, reconnaissant cette influence fâcheuse des céréales altérées, les avaient mises sous la protection des dieux. Les Romains avaient créé une divinité spéciale pour la rouille des blés; ce dieu, appelé *Rubigo*, fut considéré comme le protecteur des céréales, et Numa Pompilius institua en son honneur des processions solennelles que l'on faisait au milieu des champs. Les processions des Rogations ne seraient même, d'après M. Martin, qu'un souvenir de cette ancienne cérémonie, car les chrétiens ont aussi pour but, dans cette solennité, d'attirer la protection du ciel sur leurs récoltes.

Quant aux épidémies, les plus terribles sont *le feu Saint-Antoine* et les *raphanies*. On ne saurait se faire une idée du tableau effrayant que trace l'auteur du *feu Saint-Antoine ou feu des ardents*. Cette horrible maladie, occasionnée par le seigle ergoté, qui croît surtout pendant les étés humides, est accompagnée de symptômes extraordinaires; la gangrène s'empare d'abord des extrémités, puis les membres se séparent peu à peu du corps sans hémorrhagie, et l'on meurt après des souffrances atroces. Ce ne fut qu'au XVIe siècle que l'on commença à soupçonner la véritable cause de ce fléau qui, dans une seule année, enleva 40,000 habitants dans le Périgord et le Limousin.

Je ne terminerai pas l'analyse rapide de cet ouvrage, plus riche qu'on ne le croirait d'abord en recherches historiques, sans dire quelques mots des disettes qui ont affligé la France à diverses époques. Sous le règne de Charlemagne, une grande disette suivit deux années d'abondance; le peuple ignorant s'imagina que les esprits malins avaient dévoré les moissons; il assura avoir entendu leurs voix menaçantes dans les airs. Charlemagne lui-même, effrayé, fit consulter les prélats assemblés à Francfort. Ceux-ci répondirent que le meilleur moyen de conjurer un nouveau malheur était d'engager le peuple à payer exactement la dîme à l'Église! Cette croyance aux malins esprits n'a rien de surprenant à une époque où l'on croyait aux sorciers et aux revenants. Plus tard, on attribua

ces disettes aux accapareurs, et l'on sait que ce fut un des motifs qui causa les premiers massacres de 89.

L'ouvrage se termine par quelques considérations sur la production des céréales en France. La quantité de froment que l'on récolte n'est suffisante que pour 18 millions d'habitants : tout le reste est obligé de se nourrir de seigle, d'orge ou de pommes de terre ; les détails statistiques sur l'importation et l'exportation sont aussi d'un puissant intérêt.

En résumé, l'ouvrage de M. Martin renferme de précieux documents sur les céréales, leur histoire, leur culture, leur conservation, les altérations qu'elles peuvent subir, les maladies qu'elles peuvent produire lorsqu'elles ont été détériorées. En un mot, on trouve réuni dans ce travail une histoire générale des céréales et de tout ce qu'il importe de connaître sur ces graines si importantes pour les besoins de l'humanité. Les détails historiques pleins d'intérêt que ce livre renferme, rachètent pleinement les défauts que j'ai signalés dans la partie clinique et toxicologique de l'ouvrage, et le font rentrer dans la spécialité dont s'occupe l'Institut Historique ; il dénote chez l'auteur un zèle ardent pour la science, et il est évidemment le fruit de longues et laborieuses recherches.

Ch. Favrot,
Chef des travaux chimiques à l'École royale des Mines,
membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

TRAITÉ DU FROID,

DE SON ACTION ET DE SON EMPLOI, INTRA ET EXTRA,

EN HYGIÈNE, EN MÉDECINE ET EN CHIRURGIE,

PAR LE Dr LACORBIÈRE.

Sydenham, appelé quelquefois l'Hippocrate anglais, reprochait au froid « d'avoir causé plus de maux que la peste, la guerre et la famine ensemble. » M. Lacorbière accepte le reproche, il accueille l'anathème, mais avec la condition qu'on se hâte de reconnaître que l'importance du froid, considéré comme modificateur de l'organisme, doit être bien grande puisqu'elle a pu paraître si redoutable. M. Lacorbière raisonne en homme qui n'est pas travaillé par la goutte, comme l'était l'Hippocrate de la Grande Bretagne. Il en résulte qu'il n'a point voué au froid cette haine intéressée et aveugle dont le docteur que nous venons de nommer a laissé des traces dans son traité de la goutte. Néanmoins, M. Lacorbière est peut-être redevable à l'emploi du froid de la santé dont il jouit ; il doit peut-être à ce modificateur le salut de quelques malades qu'il aime beaucoup. Dans ce cas, la reconnaissance pourrait se montrer chez lui tout aussi aveu-

gle que la rancune chez Sydenham. Quoi qu'il en soit, du choc des opinions jaillissent les lumières; et si la maladie d'un médecin a fait intenter un procès tracassier au froid, il est heureux que la santé d'un autre médecin en inspire l'apologie. Le moindre des bienfaits qu'il soit permis d'attendre d'une pareille lutte, c'est que l'on sache se préserver du froid quand il peut être nuisible, et qu'on sache y recourir quand il peut être utile. C'est surtout pour révéler cette dernière science que M. Lacorbière a consacré un grand nombre d'années à une étude dont il vient de publier les résultats. Plus impartial que Sydenham, plus libre et par conséquent plus juste que lui, il n'a rien négligé pour faire ressortir les avantages qu'il nous est donné de retirer de l'emploi du froid dans l'hygiène et dans la thérapeutique. Meilleur logicien que l'Hippocrate anglais, il n'a pas conclu des inconvénients du froid dans certaines circonstances à la nocuité absolue de l'application sagement dirigée de cet agent physique. De ce que le tartre stibié est capable de tuer un homme, doit-on en conclure que le tartre stibié, qui guérit plusieurs maladies, est plus funeste que la peste, la guerre et la famine? M. Lacorbière, au contraire, fidèle aux lois de la physiologie, a reconnu que les agents dont on a le plus souvent à déplorer, dans les cas ordinaires, la malheureuse influence, sont précisément ceux qui, entre les mains du médecin, deviennent les ressources les plus précieuses et les plus efficaces. Il a appliqué cette maxime au froid, et il en est résulté une monographie remplie de faits nombreux, d'importantes observations; et en définitive, tout en parlant du froid, il a réchauffé le zèle de ses confrères pour ce puissant modificateur de l'organisme.

Sachons-lui gré de son œuvre, qui honore et l'auteur qui a eu la patience de l'exécuter, et la classe à laquelle il appartient dans notre Société. Persuadons-nous bien que ce n'est pas chose aisée que de faire un livre utile, réellement utile, en médecine surtout. Pour faire un livre utile en médecine, il faut écarter toutes les séductions de l'imagination, il faut résister à l'attrait de ces investigations orgueilleuses, de ces espérances qui chatouillent si agréablement la fibre de l'amour-propre; il faut imposer silence à ce désir si naturel qui nous fait chercher un plaisir de tous les jours dans les efforts d'une tâche pénible. Il faut renoncer à soi, renoncer à ses plus chères pensées. Il faut ne voir que le fait qu'on étudie, l'examiner sous toutes ses faces, en scruter les rapports avec une maladie, avec un symptôme, avec une guérison, avec une convalescence, etc. Il faut, en un mot, ne se laisser détourner par aucune considération dont, en définitive, les hommes qu'accablent les complications morbides ne puissent faire leur profit et retirer de grands adoucissements à leurs maux. Pour cela, il faut souvent s'attacher à un agent obscur ou vulgaire, le retourner dans tous les sens, l'examiner à la loupe, au microscope, en déterminer le rang, la nature, l'efficacité, et consacrer ainsi des années d'une vie précieuse à sonder un mystère auquel la génération qui nous entoure reste souvent indifférente. Le bien, en médecine, ne se fait qu'à ce prix. Patience dans l'observation, persévérance dans la volonté, amour sérieux de sa profession, foi, foi raisonnée surtout, dans la

richesse des ressources cachées dans la nature, et que le Créateur a livrées à nos laborieuses recherches : telles sont les qualités du médecin qui veut rendre des services réels à la science, qui préfère la solidité des résultats à l'apparence des mots, je dis des mots sans calembourg, car je prétends que les mots (*verba seu voces*) jouent un trop grand rôle dans la médecine. Je citerais au besoin *l'irritation*, si je ne craignais de causer à notre collègue une peine trop vive. D'ailleurs, si j'en disais davantage, j'entrerais dans des détails qui ne seraient pas ici à leur place. Il vaut mieux que je me borne à vous dire que *l'irritation* est un grand mot qui rappelle à M. Lacorbière un maître illustre dont la mémoire est chère à tous, à lui en particulier.

Un éclaircissement cependant à ce sujet. L'irritation est l'équivalent un peu élastique de l'inflammation. A la précision de celle-ci on a substitué le vague de celle-là, parceque plus une qualification est vague, plus elle est infinie, plus elle peut embrasser de phénomènes. Or c'est précisément ce dont il s'agissait. La plupart des maladies (990 sur 1,000, dit M. Lacorbière) étant devenues des maladies inflammatoires dans la pensée du maître, le mot irritation, doué de plus de souplesse, fut choisi pour en exprimer la nature. Ce tour fut joué à la barbe des vingt-deux siècles de tradition médicale qui nous contemplent du haut des collines de l'île de Cos. Cela fut appelé une réforme. Je le veux bien, car une réforme, c'est toujours un mot nouveau exprimant une idée nouvelle, souvent fausse, quelquefois vraie, en partie du moins ; et cette idée, c'est toujours une occasion de faire de nouvelles recherches, d'abandonner une mine épuisée, d'en tenter une qui soit moins connue, c'est toujours une occasion de quitter un extrême, pour en aborder un autre. Une réforme, c'est pour moi une révolution qui déplace le point de vue des investigations sociales ou scientifiques. De là, des travaux originaux, des découvertes imprévues dont le réformateur ne se doutait pas lui-même. Le résultat consiste, lorsque la part de l'exagération a été réglée, à enrichir le domaine du sens commun, qui ressemble à un grand fleuve dont la source se perd dans le flanc des montagnes primitives, et dans lequel les rivières viennent écouler leurs eaux purifiées. Dans ce grand fleuve, qui, comme l'a dit Bacon, coule au milieu des âges, les erreurs, derniers vestiges de l'exagération et de l'outrecuidance, se trouvent jetées sur le rivage. Le navigateur qui veut le parcourir sans danger se tient au milieu; là, le courant de sens commun l'entraîne dans sa course. S'il doit manœuvrer, il se montrera praticien consommé, il évitera les vagues qui se brisent et les écueils qui le mettent en péril. Ce navigateur, s'il est médecin alliant son savoir à son devoir, agira avec calme et sagesse; sa maxime sera : *Fais ce que tu dois, advienne que pourra !*

Quoi qu'il en soit, l'irritation étant venue trôner sur un des degrés les plus élevés de la pyramide médicale, l'inflammation a dû accepter le domaine immense qu'on lui offrait. L'inflammation ! comprenez-vous bien ce mot? Imaginez-vous le fer rougi dans une forge : *ardet, rubet*, dit le pathologiste en ajoutant *dolet et pulsat*, pour nous représenter un organe enflammé. Que fait

l'ouvrier de Vulcain quand il veut tempérer l'ardeur du fer rougi, il le plonge dans l'eau froide. Que fait le médecin, quand il veut tempérer l'ardeur d'un organisme enflammé? A-t-il recours au froid? Pas assez souvent, dit M. Lacorbière; et il fait mieux que cela, il démontre que le médecin, en dédaignant le moyen vulgaire, se montre esclave du préjugé autant que de l'orgueil. Ne croyez pas que notre collègue conseille de jeter dans une cuve remplie d'eau de pompe le malheureux que brûle une fièvre ardente, ne croyez pas cela. Il sait trop bien que l'organisme n'est pas un corps brut et qu'il y a en lui une force de réaction que le froid rendrait trop énergique, et que cette énergie ne ferait qu'aider la fièvre à emporter le malade. Je regrette de ne pouvoir vous raconter toutes les choses qui servent à différencier l'inflammation dans l'organisme de l'inflammation d'une tige métallique. Malgré le mot grec qui désigne à la fois fièvre et feu, je me trouve obligé de vous laisser ignorer toutes ces choses qui sont notre secret. Nous sommes initiés à une science et à un langage dont il n'est pas aisé de vous faire part dans un simple rapport.

Faut-il vous dire que l'inflammation ayant conpris une grande partie du domaine de la pathologie, le froid doit nécessairement conquérir une grande partie du domaine de la thérapeutique? Cela ce conçoit aisément. *Contraria contrariis curantur*, disaient nos pères. Eh bien, *contraria contrariis curantur*, dit notre génération, à l'exception toutefois de Hahneman et des siens qui sont d'avis qu'un malade n'est jamais aussi près de sa guérison que lorsque selon le sens commun il est au plus mal. Qu'opposer au chaud? le froid. Que si les quatre-vingt-dix centièmes des maladies sont inflammatoires, le froid doit être quatre-vingt-dix fois sur cent un moyen précieux. Ainsi l'importance de cet agent s'accroît en raison du nombre de maladies dont on reconnait la nature inflammatoire. Voilà pourquoi M. Lacorbière, en s'attachant à enseigner l'utilité du froid, se montre le fidèle et laborieux disciple de M. Broussais qui enseignait les ravages de l'inflammation. Si l'un a abondé avec trop d'exagération dans sa théorie, l'autre doit nécessairement tendre à une certaine exagération dans sa pratique. Heureusement il est au-dessus des orgueilleuses conceptions de la science des réformateurs une source antique et toujours féconde qui rend ses oracles recueillis par la multitude. Cette source c'est la raison générale, c'est la raison de tous, qui est sortie comme Minerve de la pensée divine et qui conserve comme une vestale le flambeau des enseignements primitifs. Il est bien permis de la fortifier et de l'accroître; mais il n'est pas permis de la refaire de toute pièce au gré d'un individu, au gré d'une génération. C'est d'ailleurs ce que l'on peut apercevoir dans l'ouvrage de M. Lacorbière. Il sait très bien reconnaître que l'action réelle du froid n'a pu échapper à aucun observateur et qu'elle n'a commencé à devenir obscure, incertaine, que lorsque les hommes de génie ont voulu se mêler de la qualifier. « Ainsi, dit-il, dans l'origine de la science, ne voyant que les phénomènes produits par la réaction de l'organisme, on prétendit que le froid était *stimulant*. Quelque temps

après, la théorie étant éclairée des lumières de la physique et de la phrénologie, ce moyen fut proclamé *débilitant*. Plus tard et même sous le règne alternatif de ces deux opinions absolues, il y en eut une *mixte* étayée de phénomènes tantôt d'excitation, tantôt de débilité, qui s'offraient à l'observateur: il fut alors admis que le froid participait et de la débilitation et de la surexcitation, selon des circonstances données, non toujours appréciables.... Mais, chose digne de remarque, cette diversité d'opinion en théorie n'excluait pas en pratique l'unité de croyance sur le résultat incontestablement favorable du modificateur, tant ce résultat était évident. Disons-le, si les hommes réussissent à faire plier les faits à leurs convictions opposées, il n'en est pas moins constant que l'expérience ne peut servir qu'à ceux qui, doués d'une heureuse organisation cérébrale, ont assis leur principe sur la vérité, sur la nature elle-même »

On le voit, M. Lacorbière, doué sans doute d'une heureuse organisation cérébrale, marche sans hésiter au milieu du fleuve dont nous avons parlé tout-à-l'heure; il se rallie franchement à la grande doctrine du sens commun, tout en étant entraîné par une puissance secrète vers les sables du rivage où s'évaporent les opinions absolues d'un homme de génie dont je n'accuserai point l'organisation cérébrale, ce qui sentirait trop la phrénologie. Notre auteur se laisse quelquefois entraîner; mais quel est l'homme qui ne sent pas, comme l'a dit saint Paul, deux êtres en lui, l'être des affections ou des habitudes, et l'être du sens commun ou de la raison? Dans M. Lacorbière, c'est en définitive ce dernier qui triomphe. Pour ma part je l'en félicite,

L'histoire du froid, considérée comme moyen hygiénique et thérapeutique, si nous y regardions d'un peu près, nous ferait remonter au commencement du monde, au jour et à l'heure où Adam, ayant péché, s'aperçut qu'il était nu. Mais ce serait remonter un peu trop haut, vous m'épargnerez cette peine inutile. Sachez seulement que M. Lacorbière nous donne la liste de quatre-vingt-huit auteurs qui, à partir d'Hippocrate jusqu'à nous, ont mentionné le froid comme un agent dont la médecine doit s'enquérir. Parmi ces auteurs, nous remarquons Parménide d'Élée, et Musa, l'ami d'Horace et de Virgile. Cette multitude d'écrits n'a pas empêché que notre auteur n'eût une tâche toute nouvelle à accomplir du moins en France. Il l'a accomplie en homme laborieux, qui aime le progrès, qui y concourt de toutes ses forces. Nous devons d'autant plus lui en savoir gré, nous médecins, que le sujet qu'il a traité et qu'il importait de traiter, l'avait été jusque-là avec négligence et indifférence; il fallait la patience de notre collègue pour ranimer notre zèle et réveiller notre attention engourdie.

Il est inutile de vous dire que le froid est considéré dans le livre dont je vous entretiens dans ses rapports avec la nature inorganique et organisée, dans ses rapports avec l'art de prévenir les maladies, dans ses rapports enfin avec l'art de les guérir. L'auteur y rapporte un grand nombre de ces observations curieuses qui forment toujours le meilleur fonds du savoir d'un praticien. Nous lui reprocherons quelque prolixité dans les détails, et de trop fréquentes digressions dans

les généralités. En résumé, un volume de sept cents pages sur l'emploi du froid en médecine est un tribut largement et noblement payé à la science qui a pour but de prévenir et de guérir les maladies.

Le docteur CERISÉ,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

LETTRES DU ROI CHARLES VI,

Par lesquelles comme par l'advis et délibération de ses chers oncles les duc de Berry et de Bourgogne, et de son conseil, en sa présence publiquement en assemblée et convocation de son commandement, faite au palais-royal, à Paris, tant de ses dits oncles, plusieurs autres de son sang; prélats, nobles et autres, comme de Jean de Fleury, dernier prévost des marchans, eschevins, quarteniers, cinquanteniers et diseniers, qui lors estoient en la ville, et grand multitude de peuple,

Il eust ordonné que doresnavant n'auroit prévost des marchans ne eschevins en ladite ville, et seroit ledit office de prévost des marchans fait, gouverné et exercé par le prévost ordinaire de Paris qui est à présent et seroit pour l'advenir,

Il donne et octroie à l'office de ladite prévosté la maison et appartenances qui souloit estre pour l'office de ladite prévosté des marchans et estoit appelée la maison de la Ville, située en la place de Grève, et veut que doresnavant elle soit nommée et appelée la maison de la prévosté de Paris, le 27 janvier 1382.

Le roi le confirme de rechef, et, en signe de ce, déclare avoir baillé et fait bailler par son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan Jehan de Chambrillac, sénéchal de Pierregort, la réel possession d'icelle maison à son amé et féal conseiller et chambellan Guillaume, S^r. de Tignouville, garde, par Sa Majesté, de ladite prévosté, pour lui et ses successeurs; sauf toutes fois que les salles basses, celiers et caves seront de cy en avant mis les biens de ses garnisons.

A Paris, juin 1404.

Le présent extrait certifié conforme au manuscrit en ma possession.

A Sainte-James, (Manche) le 20 août 1840.

Le vicomte DE GUITON,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 1er juillet 1840, la première classe de l'Institut Historique (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. J. Ottavi; 25 membres sont présents.

Lettre de M. Rafn, secrétaire de la Société royale des Antiquaires du Nord, siégeant à Copenhague, accompagnée de neuf brochures, mémoires, cartes et gravures, ouvrages de M. Rafn (M. Nolté, rapporteur).

Hommages de la dernière livraison de la *Bibliographie universelle;* de *Napoléon au golfe Juan*, par M. le marquis Cuneo d'Ornano; du *Voyage depuis les sources du Jourdain jusqu'à la mer Rouge*, par M. Jules de Bertou; du dernier *Bulletin de la Société de géographie;* du n° 36 des *Archives curieuses de la ville de Nantes*, par notre collègue, M. Verger; de l'*Itinéraire historique, géographique, pittoresque et biographique de la vallée de Montmorency*, 2e partie, par M. Flamand Grétry (rapporteur M. Robert (du Var).

Demande d'admission de M. Daniel Rozière de Laval, appuyée par MM. le docteur de Lacorbière et Casimir Broussais. Comme titre à son admission, M. Rozière a remis un mémoire manuscrit sur l'histoire de la province du Maine. MM. de la Pylaie, E. G. de Montglave et Leudière sont nommés commissaires pour l'examen des titres du candidat.

M. E. G. de Monglave fait un rapport substantiel des curieux documents relatifs à la découverte de l'île de Cuba, soumis à la 1re classe par M. Francis Lavallée, vice-consul de France dans cette île. Ils traitent de la description du pays, des peuples qui l'habitaient, et de leurs mœurs; on y remarque un intéressant chapitre sur l'origine du tabac, dont les Indiens aspiraient la fumée par les narines, et des données précieuses sur le tombeau de Velazquez portant une inscription latine, tombeau qui a éprouvé de singulières vicissitudes, et dont M. Lavallée donne le dessin.

M. Dufey (de l'Yonne) continue la lecture de son rapport sur *l'Histoire d'Auxerre*, par M. Chardon.

Notre collègue se livre à d'ingénieux rapprochements entre les textes de divers auteurs qui ont parlé d'Auxerre, notamment Jules-César. Il a trouvé plusieurs Velodunum ou Velonodunum, nom que M. Chardon attribue exclusivement à Auxerre, tandis qu'il paraît avoir été aussi celui de Montargis et de Château-Landon.

Le rapporteur rend hommage aux recherches consciencieuses de M. Chardon; il regrette seulement qu'il ait cru devoir omettre ses pièces justificatives.

M. de Berty, qui a fait un examen attentif de l'ouvrage dont il s'agit, succède à M. Dufey (de l'Yonne); il réfute quelques-unes des assertions du préopinant, tout en avouant que le premier volume de M. Chardon n'est que le résumé de l'ouvrage de Lebeuf.

M. de Berty cite une lettre de feu Chapet, d'Auxerre, habile antiquaire, qui donne le nom de Velonodunum à un village près d'Auxerre, aujourd'hui nommé Valan.

M. Dufey persiste dans ses assertions. M. de la Pylaie, qui les adopte, s'appuie principalement sur le fait des distances qui séparent Auxerre et Montargis de la ville d'Orléans, et sur la position respective de ces lieux.

Le rapport de M. Dufey et la dissertation de M. de Berty sont renvoyés au Comité du journal.

M. E. G. de Monglave a la parole pour lire un rapport de M. Ferdinand Berthier sur une des plus intéressantes publications de la *Revue de France*. Il s'agit de la *Vie de Napoléon*, par notre collègue, M. Ottavi.

Le rapporteur fait habilement ressortir tout ce que cette notice renferme de clarté et d'élégance dans l'expression, tout ce qu'elle offre de chaleureux et de patriotique dans les sentiments. — Renvoi au Comité du journal.

L'ordre du jour appelle la continuation de la dissertation sur la chronologie ancienne.

M. Leudière reproduit les arguments qu'il a déjà présentés à l'appui de ses conclusions.

M. Henri Prat, se fondant sur l'*Art de vérifier les dates*, pense qu'il faut adopter, pour l'âge des patriarches, les années mentionnées dans les Septante et dans la Vulgate.

M. Leudière prétend que l'opinion des Bénédictins à ce sujet n'est rien moins que décisive.

La classe remet à sa prochaine séance la suite de cette discussion.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est réunie le 8 juillet sous la présidence de M. Leudière; 23 membres étaient présents.

On lit une lettre de M. Martin de Paris, secrétaire de la classe, qui annonce que, jusqu'après le congrès, il ne pourra remplir ses fonctions pour cause d'absence. Cette annonce est considérée comme une démission, vu surtout l'absence du secrétaire-adjoint, M. Venedey. Tous deux sont remplacés, le premier par M. Vincent, le deuxième par M. Grandin.

Présentation de M. de Saint-Poncy par MM. Trémolière et Jacomy-Regnier : l'affiche est votée; on nomme pour rapporteurs MM. Jacomy-Regnier, Ernest Breton et Trémolière.

M. Nolté est chargé de rendre compte d'un manuscrit intitulé : *Dissertation sur l'origine des langues et de l'écriture*, par M. l'abbé Vastel, de Honfleur.

Hommage à la classe d'un numéro de *la Mère institutrice*, par M. Lévi.

M. Moreau de Dammartin lit un rapport de M. Jacomy-Regnier sur les travaux de linguistique de M. Marcella, rapport suivant lequel M. Marcella aurait trois avantages incontestables sur Lancelot: 1° D'avoir réduit les racines grecques à six cents, au lieu de plusieurs milliers qu'admet Lancelot; 2° de donner le sens métaphorique qui n'est pas indiqué dans Lancelot; 3° de signaler comme racines tous les mots qui le sont réellement, ce qui n'a pas lieu dans Lancelot et Port-Royal, qui confondent souvent les dérivés et les racines. M. Jacomy-Regnier fait observer, que M. Marcella a eu tort de faire venir tous les mots-racines d'onomatopées.

Sur cette critique du rapporteur, M. Vincent explique que M. Marcella n'a pas dit précisément cela; il a seulement rapporté les mots-racines aux onomatopées qui s'en rapprochaient, et dans l'unique but d'aider la mémoire des élèves et même des maîtres. —Renvoi au Comité du journal.

M. Vincent lit ensuite, sur *l'Annuaire de la Société philotechnique*, un rapport dans lequel il retrace l'origine et les progrès de cette société; puis passant en revue les principales pièces de cette publication, il félicite l'Institut Historique de ce que les noms de plusieurs de ses membres figurent au bas d'articles qui ne sont pas les moins remarquables du recueil; il en cite plusieurs en preuve de son assertion.—Renvoi au Comité du journal.

Discussion sur l'influence des langues barbares sur le latin du moyen-âge.

M. Vincent, rapporteur, croit devoir, à propos de cette discussion entamée depuis longtemps, rappeler les bases de son argumentation; il a signalé l'influence dont il est question comme ayant agi, 1° sur la syntaxe; 2° sur le vocabulaire; 3° sur l'harmonie générale; 4° sur la poésie, notamment la rime réunie à la mesure des vers anciens dans ceux qu'on a appellés *léonins*.

M. Dufey (de l'Yonne) rejette toute la discussion sur le changement des rapports sociaux, qu'il donne comme la cause générale des changements dans la langue latine. On fut obligé de latiniser une foule de mots barbares. Il critique d'ailleurs la manière dont on fait de la linguistique à l'Institut Historique.

MM. Leudière et Dufey prennent ensuite successivement la parole; le premier, pour combattre cette assertion, le second, pour la défendre.

M. de Berty croit devoir signaler quelques omissions dans le mémoire de M. Vincent, qui a d'ailleurs, dit-il, très bien posé la question, et parfaitement exposé toutes les causes de la corruption de la langue latine.

M. Fresse-Montval critique une assertion de M. Vincent qui a présenté Claudien comme ayant contribué à corrompre la langue latine par afféterie.

La discussion étant épuisée, M. Vincent répond à quelques-unes des diverses objections dont son mémoire a été l'objet. Il cherche surtout à prouver que les omissions signalées par M. de Berty n'existent pas.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le 15 juillet sous la présidence de M. l'abbé Badiche ; 23 membres étaient présents.

M. le docteur Cerise demande la parole pour s'opposer à l'impression des procès-verbaux dans le journal avant qu'ils aient été adoptés et rectifiés par les classes.

Cette réclamation est d'autant plus fondée de sa part, qu'on lui a fait dire, dans divers comptes-rendus de séances, des choses qu'il n'a ni dites, ni pu dire ; comme celles ci, par exemples : *Qu'il fait bon marché de ses propres convictions en médecine* (n° de mai 1840), et cela, parcequ'il avait combattu une discussion soulevée par M. le docteur Blagny sur une question de pathologie générale, discussion qu'il croyait inopportune devant une assemblée dont tous les membres, excepté les deux interlocuteurs, étaient étrangers à la médecine.

Une autre fois (n° de juin 1840) on lui fait assimiler des prélats à des agents de police, et cela dans un propos de table, alors qu'il n'avait fait que raconter les regrets qu'il avait exprimés en voyant le matérialisme régner souverainement comme auxiliaire de la liberté partout où les ministres de la religion se constituent les défenseurs des intérêts temporels du prince.

« Ce n'est point par amour-propre, ajoute-t-il, que je blâme des rapports où l'on me fait dire des choses inintelligibles ou absurdes : je passe condamnation sur tout, pourvu que les paroles que l'on me prête ne fassent tort qu'à mon esprit ; mais je protesterai toujours contre des inexactitudes qui pourraient compromettre mon honneur ou mon caractère. »

M. le docteur Cerise se plaint aussi d'avoir été qualifié du titre de *baron*, dans le discours de clôture du congrès : « Si j'avais droit à ce titre, dit-il, je ne le repousserais ni ne le réclamerais, mais, comme il ne m'appartient pas, je dois le repousser : *qui tacet consentit*, dit l'adage latin, et ici le consentement équivaudrait à une ridicule usurpation. »

M. Fresse-Montval dit qu'il a déjà réclamé l'an dernier contre l'impression des procès-verbaux avant leur adoption par les classes, mais qu'on lui a répondu que les rectifications seraient insérées dans le procès-verbal de la séance suivante.

M. l'abbé Badiche fait observer que toute rectification est illusoire quand elle ne peut se faire dans le procès-verbal même où se trouve l'erreur.

M. N. de Berty croit que M. le docteur Cerise n'atteindra pas son but sans une réclamation écrite.

Une longue discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres, s'élève sur cette question. M. Favrot, qui partage l'avis de M. Cerise, fait connaître une communication du conseil, d'après laquelle le procès-verbal devrait être prêt à être imprimé peu de jours après la séance. Il demande que la classe adresse une réclamation au conseil contre cette décision, qui ne ferait qu'entraîner d'interminables débats.

Cette proposition est adoptée.

M. le docteur Maigne, présenté par MM. Leudière et Favrot, est admis comme candidat. — Rapporteurs, MM. Favrot, le docteur Cerise et Victor Martin.

MM. Prat (Henri) et Leudière présentent M. Cellier pour membre résidant. — Rapporteurs pour cette candidature, MM. N. de Berty, Leudière et Ottavi.

Il est fait hommage à la classe des ouvrages suivants : *Traité du droit civil français* (en allemand), par M. Louis Frey; *Aperçu sur les prisons*, par M. Lucien de Rosny; *Essai sur l'existence de Dieu et sur celle de l'âme*, par M. l'abbé Constantin de Pietri (M. le docteur Cerise est nommé rapporteur de cet ouvrage); *Rome en* 1840, par M. le marquis d'Ornano; *Voyage à la chapelle du Vallet*, par M. Curiol de Peyrus; *Annales des Chambres*, *Recueil des débats législatifs*.

M. Favrot fait un rapport très favorable sur la candidature de M. Lefortier, pharmacien à Trun (Orne), et sur les Mémoires qu'il a présentés à l'appui de la demande. Ce candidat est, au scrutin secret, admis à l'unanimité, sauf la décision de l'assemblée générale.

M. le marquis de Gras-Preignes lit un rapport sur un ouvrage fort intéressant de M. Rey, relatif aux compagnies d'assurance pour le remplacement. La classe regrette que ce travail, fait d'ailleurs *ex professo*, n'offre rien d'historique et ne puisse être, parconséquent, renvoyé au Comité du journal; elle en vote le dépôt aux archives.

M. Guinoiseau recommande à l'Institut Historique un Mémoire qui n'a pu passer au Congrès de l'année dernière, et que l'auteur, un de nos membres les plus estimables, destine au Congrès de cette année. Il roule sur cette question : *Toutes les calamités qui ont frappé le peuple juif sont-elles dues à la vengeance céleste à raison du déicide?* — Après une longue discussion, sur l'observation de M. l'abbé Badiche qui pense que le sujet est non historique, mais dogmatique, et sur la remarque de M. le docteur Josat, qui croit qu'il pourrait susciter dans le Congrès un débat dangereux, le renvoi de ce Mémoire à l'auteur est à regret adopté.

M. Dréolle fait sur le *Code moral du mariage* de M. Jacomy-Regnier, un rapport qui, sur la demande de M. Favrot, est renvoyé au Comité du journal.

Un autre rapport de M. Fresse-Montval, sur une brochure de M. Moïse-Israel Biding, intitulée : *De la vengeance d'Israel*, est déposée aux archives.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est réunie le mercredi 22 juillet 1840, sous la présidence de M. Ernest Breton; 20 membres sont présents.

M. de Monglave donne à la classe des renseignements sur la décision prise

par le Comité du journal relativement à la rédaction des procès-verbaux.

Lettre de M. Dieudonné Finart, peintre d'histoire. Il envoie deux tableaux de Circassiens pour l'exposition qui aura lieu pendant la durée du Congrès.

Rapport de M. Victor Darroux sur la candidature de M. Huart (de l'île Bourbon), directeur du *Journal des Artistes*, présenté par MM. Pigalle et Finart. Le candidat est admis au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Autre rapport de M. Ernest Breton sur une notice historique relative à Notre-Dame de Grenoble, par M. Bonnefous.

Lettre de M. Lucien de Rosny relative à des antiquités trouvées à Melun. — Renvoi à M. Ernest Breton.

Hommage d'un *Opuscule sur la statistique proprement dite et sur l'histoire de l'art dans le département de l'Allier*, par M. Dufour (renvoi à M. Haspel), et des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, établie à Toulouse en 1831.

M. le docteur Cornuau, chirurgien-major au 10e léger, demande à faire partie de la classe comme membre résidant. Il se présente sous les auspices de MM. de Monglave et Haspel. L'inscription au tableau est ordonnée: M. Haspel est chargé du rapport.

Rapport de M. Maccarthy sur la candidature de M. Jules de Bertou, se présentant à la classe pour membre résidant, sous les auspices de MM. de Monglave et Ernest Breton. Il est admis à l'unanimité, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Pièces inédites sur l'exhumation des cendres d'Héloïse et d'Abeilard, communiquées par M. Vallet de Viriville.—Renvoi au Comité du journal.

M. Aguesse fait hommage à la classe du chaton d'un anneau romain, trouvé à Saint-Sauge, département de la Niévre. — Des remerciements sont votés au donateur.

*** Le vendredi 24 juillet 1840, soixante-deuxième assemblée générale, sous la présidence de M. J.-B. De Bret, vice-président adjoint de l'Institut Historique; 28 membres sont présents.

M. Alph. Fresse-Montval s'étonne de ne pas retrouver, dans le procès-verbal qui vient d'être lu, des passages qu'il a blâmés dans le procès-verbal imprimé; il en résulterait que celui-ci n'en serait pas l'extrait, mais l'amplification. Il cite, entre autres additions, celle qui lui fait dire, contre sa volonté, que ce *qu'on fait ordinairement n'est pas ce qu'on fait le mieux*. On a fait parler aussi à M. le docteur Cerise de la Convention, et il n'en a rien dit.

M. le secrétaire-perpétuel se reconnait seul coupable des additions reprochées; mais est-il facile d'éviter toute erreur dans un travail aussi rapide? On se trompe, d'ailleurs, en supposant les procès-verbaux imprimés plus développés que ceux qui sont consignés dans les registres. C'est le contraire qui a lieu. Du reste,

ces erreurs deviendront de plus en plus rares, le conseil ayant décidé que désormais les procès-verbaux ne seraient livrés à l'impression qu'après avoir été lus et sanctionnés.

A la suite de nouvelles explications du préopinant et de MM. Bernard Jullien et Ottavi, il est donné lecture de la correspondance.

M. Martin, de Paris, secrétaire de la deuxième classe, forcé de s'absenter, a été remplacé par M. J.-L. Vincent. L'absence prolongée de M. Venedey lui a fait substituer également M. Grandin.

Notre collègue M. Scipion Marin, de retour de la Turquie et de l'Egypte, fait hommage d'un travail qu'il vient de publier sur la *solution de la question orientale*. — Renvoi à la première classe.

M. Guinoiseau (de Maine-et-Loire), rappelle la question relative au peuple juif, qu'il avait traitée pour le Congrès de 1839 et qui ne put y trouver place. Il demande qu'elle fasse partie des questions destinées au Congrès de 1840.

Un membre rappelle que cette question a occasionné un conflit entre le Comité des travaux et le Comité du journal qui l'ont trouvée également dangereuse, et que la troisième classe, à laquelle on en avait référé comme entrant dans ses attributions, l'a définitivement écartée pour le même motif.

M. l'abbé Badiche, président de cette classe, confirme le fait et l'approuve. — M. Renzi croit qu'il ne dépend pas d'une classe de détourner de sa destination un mémoire adressé au Congrès. — M. B. Jullien approuve la conduite de la troisième classe. — M. Deville voit un grand danger à traiter en public une question dogmatique. — M. Fresse-Montval est du même avis. — M. Renzi insiste pour que le mémoire soit lu et discuté au prochain congrès. — MM. Ottavi et Ernest Breton pensent que, le Conseil et tous les Comités relevant de l'assemblée générale, si celle-ci confirme l'ordre du jour de la troisième classe, il n'y a plus à y revenir. — L'ordre du jour est prononcé.

M. De Brière soumet une autorisation qu'il vient de recevoir du ministère pour professer à l'Institut Historique son *cours sur les hiéroglyphes égyptiens et les religions de l'antiquité*. Il désire deux séances par semaine, et acceptera les jours et heures que la Société lui désignera. — Renvoi au Comité des travaux.

Notre collègue M. Fischbach, juge-de-paix à Aix-la-Chapelle, annonce qu'il vient d'être transféré à Vandrevange, près de Sarrelouis; il continue avec M. Rumpel une *Histoire de la ville de Duren* (en allemand), et nous annonce une prochaine livraison. La lettre étant signée : *Membre de l'Institut Historique de Westphalie*, M. Fischbach est invité à fournir des renseignements sur cette Société qui nous est inconnue.

Notre collègue M. le chanoine de Cunha Barboza, secrétaire-perpétuel de l'*Institut Historique et Géographique du Brésil*, adresse de très intéressants détails sur le premier anniversaire de cette Société, célébré dans le palais du jeune Empereur, en présence des grands corps de l'Etat. M. Barboza a cité et traduit

en entier, dans un discours d'ouverture, la lettre de félicitations de l'Institut Historique de Paris à celui de Rio-Janeiro lors de sa création. — Sur la demande de MM. Ottavi et Ernest Breton, un extrait de ces documents sera envoyé au Comité du journal.

16 volumes ou brochures sont offerts à l'Institut Historique. — Des remercîments sont votés aux donateurs.

Trois candidats, présentés par les classes, sont élus au scrutin secret : MM. Lefortier, pharmacien à Trun (Orne), membre correspondant de la troisième; Jules de Beaufou et Huart, membres résidants de la quatrième.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Ottavi, De Monglave, l'abbé Badiche, Deville et Dufey (de l'Yonne), l'assemblée arrête que la notice nécrologique de notre collègue Népomucène L. Lemercier, de l'Académie Française, que M. Dufey devait lire dans cette séance, est ajournée à l'assemblée générale d'août, et qu'elle sera lue également par l'auteur à la séance d'ouverture du Congrès.

M. Ottavi, chargé de présenter à l'assemblée des considérations sur le prix fondé à l'Académie Française par M. le baron Gobert, a la parole : Le fondateur, dit-il, fils du général Gobert qui avait acquis une grande fortune sous l'Empire, décéda, il y a quelques années, en Egypte, chargeant ce corps illustre de décerner, au *morceau le plus éloquent sur l'histoire de France*, un prix de 10,000 fr. de rente, qui passerait à l'auteur d'un morceau plus éloquent, lorsque, au jugement de l'Académie, il s'en présenterait dans les années suivantes. Les envois ont été nombreux. Ils ne s'élèvent pas à moins de 30. Six ont particulièrement fixé l'attention des juges.

L'orateur examine les termes du testament. Il a peine à s'expliquer ce qu'on doit entendre par morceau éloquent sur l'histoire de France. Le problème lui parait sans issue. Et ici il ne croit pas avancer un paradoxe : l'histoire, en effet, doit-elle se colorer, comme la poésie, d'une beauté étrangère? ou l'historien le plus clair est-il le plus éloquent? Faut-il modeler en cire Jean-sans-Peur et ses contemporains? ou, comme les prophètes, souffler sur des ossements blanchis et leur dire : *Marchez?*

Parmi les six ouvrages hors ligne dont M. Ottavi a parlé, il en signale un très utile, qui est le fruit de douze à quinze ans de recherches, et qui renferme d'immenses documents, c'est l'*Histoire des Français*, de notre ancien collègue M. Lavallée, professeur d'histoire à l'école militaire de Saint-Cyr. L'auteur rallie tous ses faits à une unité politique, *la France;* à une unité morale, *le Christianisme*. Son livre est très correctement écrit; M. Ottavi le trouve très éloquent. Le quatrième rang lui a été assigné par l'Académie.

L'*Histoire de saint Louis*, par notre collègue M. le marquis de Villeneuve-Trans, n'est point, suivant l'orateur, un morceau de passion, d'éclat, c'est un morceau d'ordre, de logique, qui appartenait plutôt à l'Académie des Inscriptions, où l'auteur a obtenu, depuis, un fauteuil.

Le troisième ouvrage que j'ai à citer, dit M. Ottavi, est un ouvrage bien singulier, bien éloquent, un ouvrage tout coloré en relief, profondément senti, heurté souvent, hasardé, au fil souvent rompu; mais, à cause de l'éloquence, de la passion, de l'éclat qui y règne, il méritait peut-être sur tous les autres d'être couronné. Je veux parler de l'œuvre de notre collègue M. Jules Michelet.

L'*Histoire de Louis XIII*, de M. Bazin, est un livre fort agréable. L'auteur ne fait point parade d'érudition; il se pique d'exactitude. Ses recherches, qu'il dérobe au lecteur, ont dû lui coûter beaucoup; mais il est ingénieux et pas éloquent; il n'a pas voulu être éloquent. Son récit est fort habile. Il a obtenu l'accessit.

J'ai réservé pour la fin de cette revue, dit l'orateur, deux écrivains qu'on peut appeler les *martyrs de la science*, et qui, pour arriver à leur but, ont consumé leurs plus belles années dans la pauvreté et le travail, M. Augustin Thierry et M. Alexis Monteil qui ne méritait pas d'être oublié. Ce vieillard jeune homme, riche de la lecture de plusieurs milliers de volumes, devait être doué d'une organisation de fer pour ne pas succomber à si rude labeur. Il ne raconte pas les événements politiques, il n'écrit pas l'*histoire bataille*; mais il suit avec une persévérance inouïe les Français de tous les états à travers toutes les transformations de la société française.

M. Ottavi, après avoir critiqué en passant les dénominations imposées par l'auteur aux siècles qui divisent son livre, annonce que ce monument *ære perennius* n'aura pas moins de 10 volumes. Le style en est simple, correct, rapide. L'auteur cherche plus à éclaircir qu'à briller. Il y a quarante ans qu'il poursuit son œuvre. Un extrait en a été adressé à tous les journalistes; M. Ottavi, en cette qualité, a reçu le sien. Il en lit quelques fragments. Si la patience, dit-il, est du génie, celle de M. Monteil méritait d'être récompensée. Peut-être a-t-il eu tort de s'enchaîner, comme l'auteur d'Anacharsis, à la forme exigeante d'un voyageur qui raconte.

Quant à notre ancien collègue M. Augustin Thierry, l'Académie a bien fait de couronner ses travaux. Il a été le véritable martyr de la science; il a perdu la vue dans cette persévérance de recherches. Notre collègue M. Villenave se plait à publier que, lorsque, rédacteur en chef du *Courrier Français*, il inséra pour la première fois ses *Lettres sur l'histoire de France*, le public n'y vit qu'un hors-d'œuvre, les abonnés se plaignirent, il fallut discontinuer. M. Thierry eut le courage de renoncer à la popularité politique, à la fortune peut-être et aux honneurs. Il s'enferma dans l'étude et il est sorti resplendissant de ce tombeau. Son style est éloquent, sobre, clair. La première partie de son œuvre abonde en considérations brillantes; dans la seconde (*Récit des temps mérovingiens*), il est encore éloquent, palpitant d'intérêt et de poésie. C'est à la fois l'histoire, le roman et l'épopée de la France.

Le prix lui était dû. M. Bazin méritait un accessit, quoiqu'il se recommande moins par son éloquence que par le charme de sa diction. On pouvait accorder

une mention honorable à M. le marquis de Villeneuve-Trans, et payer un juste tribut d'admiration à M. Lavallée. Mais, au premier abord, le plus éloquent des historiens est M. Michelet. Des considérations morales ont dû sans doute déterminer le choix de l'Académie. Sa position était belle, mais sa tâche difficile. Nous verrons comment l'Académie des Inscriptions, à laquelle M. le baron Gobert a fait un legs semblable, remplira la sienne. Quoi qu'il en soit, l'Institut Historique, placé en vedette aux avant-postes de la science qui constitue sa spécialité, ne pouvait rester étranger à un événement de cette importance.

M. Alph. Fresse-Montval rend hommage à l'impartialité du préopinant. Il aurait désiré seulement une solution plus tranchée. Il ne suffisait pas d'analyser le mérite des concurrents, il fallait suivre l'Académie dans ses jugements et les examiner. L'incertitude de ce corps savant semble avoir influencé M. Ottavi. M. Fresse-Montval regrette de ne pas connaître son opinion ; mais il loue la manière dont il a défini l'éloquence qui convient à l'histoire. L'Académie lui semble avoir bien jugé. Une notable partie de l'œuvre de M. Thierry renferme les conditions d'éloquence requises. Il n'a pas été étonné de voir M. Michelet exclu. L'orateur fait ici abstraction du respect et de la reconnaissance qu'il professe pour sa personne. Obligé de recourir aux Archives du Royaume pour l'Institut Historique et pour lui, il a trouvé dans notre honorable collègue un Mécène fort obligeant et fort éclairé. Mais l'éloquence historique doit toujours jaillir du cœur et non de la pensée ; M. Michelet a le caractère aventureux, paradoxal. Son talent est celui d'une époque de décadence où tout se formule en relief.

M. Ottavi déclare avoir cherché, avant tout, dans son rapport, à s'effacer et à peser, au nom du public, les titres des concurrents. La mission était délicate; celle du journaliste est surtout une mission de bienveillance. Cuvier disait : Quand je lis Buffon, j'oublie Linné ; quand je lis Linné, j'oublie Buffon. Moi, quand je lis les historiens dont parle mon rapport, dit M. Ottavi, je suis sous le charme de leurs œuvres, je cède au prestige. Dispensez-moi de réviser le jugement de l'Académie ; je me déclare incompétent. Je n'ai qu'un vœu à former, c'est que de nouveaux barons Gobert se présentent pour M. Lavallée et pour ceux qui, cette fois, n'ont pas eu le prix. Souffrez que mon rapport n'ait pas d'autre conclusion !

Dans sa soixante-troisième assemblée générale, du vendredi 28 août 1840, l'Institut Historique, présidé par M. De Bret, a admis, au scrutin secret, cinq membres nouveaux : MM. Daniel Rozière (de Laval), à la première classe ; le vicomte de Saint-Poncy, à la deuxième ; le docteur Maigne et N.-H. Cellier, à la troisième, et le docteur Cornuau, à la quatrième.

Deux autres candidats se présentent : MM. le marquis François Cuneo d'Ornano, à la première classe, et E.-D. Bernabo, à la troisième. Des commissaires sont nommés pour examiner leurs titres.

Dans la même assemblée générale, sur le rapport de M. le docteur Cerise, délégué par le Comité des travaux, l'Institut Historique a déterminé les sujets des quatre prix annuels fondés par notre administrateur-trésorier M. A. Renzi, dans la spécialité des quatre classes, et le sujet du grand prix biennal fondé par le même, sur une question embrassant la spécialité des quatre classes réunies. Ces sujets seront portés à la connaissance du public dans la séance d'ouverture du Congrès historique de 1840, le 13 septembre.

CHRONIQUE.

Les musées de la Russie viennent de s'enrichir d'un grand nombre d'antiquités, trouvées aux environs de Kertch. De grandes pierres étant posées avec une apparente régularité sur le faîte de la montagne de Mithridate, le directeur du musée de Kertch fit faire des fouilles, et trouva sous l'une d'elles trente pièces de monnaie de différents rois du Bosphore : quatre de Tiberius Julius Sauromatus ; huit de Rikouporis Ier ; cinq de Cotys II ; six de Rimitalke, et sept de Sauromate III, toutes bien conservées. Une de celles de Sauromate II (Tiberius Julius) ne ressemble pas aux autres du même roi, antérieurement trouvées. Le buste du souverain est tourné à gauche et non à droite ; sur le revers est une grande porte entre deux tours ; au pied est enchaîné un guerrier en costume scythe ; du même côté, le tronc d'un arbre est caché par la tour, et au bas sont les lettres M. H., qu'on trouve sur la plupart des monnaies du Bosphore. Des kourganes (tumuli) ont été fouillés, et quatre contenaient des tombeaux enrichis d'objets remarquables. Dans un étaient, auprès d'un squelette, une épée, beaucoup de flèches de formes différentes et les restes d'une cuirasse, composée d'écailles d'airain cousues sur une veste de peau, un *capediunculæ* et deux amphores avec des inscriptions. Le casque et les cuissards sont assez bien conservés. Dans un autre était un vase funéraire, orné d'un dessin de couleur rouge sur un fond noir. Dans le troisième gisait le squelette d'une femme sur une couche d'herbes marines. Le quatrième contenait un fuseau à filer en ivoire, et deux petits flacons de cristal, dont l'un est teint de couleurs brillantes ; il est en argile, et a la forme d'une amphore. Tous ces objets ont une grande analogie avec ceux qui ont été trouvés à différentes époques dans les tombeaux de la Grèce, surtout dans ceux des environs d'Agrigente.

— Un peu au nord de la ville de Durango, au Mexique, s'alonge du nord au sud, sur le versant oriental de la Cordillière, une vallée inculte qu'on désigne sous le nom de *Grosse Bourse* ou *Bolson* de Mapimi. A de grandes distances les uns des autres, quelques hardis colons ont fondé des établissements, des fermes où ils élèvent d'innombrables bestiaux. Les Apaches, les Comanches et autres tribus indiennes de la frontière poussent souvent leurs excursions jusque là. Un

jour, don Juan N. Flores, propriétaire de l'*hacienda* (ferme) de Saint-Jean de Costa, s'était aventuré fort loin à l'est dans les terres presque ignorées de sa dépendance; il se trouvait à une centaine de lieues de Durango. Sur le flanc d'une montagne il aperçut l'ouverture d'une grotte : il y monta et voulut pénétrer dans l'intérieur... mais il en sortit immédiatement, frappé de terreur et se signant. Il croyait être tombé au milieu d'un repaire de sauvages féroces, car il avait vu une multitude innombrable d'hommes assis dans le plus profond silence. La solitude du lieu où nul sentier, nulle terre foulée, nulle trace de pied humain ne se distinguait, fit penser à ses compagnons qu'il était sous l'influence d'une hallucination. Ils entrèrent dans la caverne, bien armés et munis de torches. Quel spectacle se développa sous leurs yeux à la lueur jaunâtre de la résine enflammée, aux reflets douteux des sombres voûtes de la grotte! — « Plus de mille cadavres, en parfait état de conservation, sont assis sur le sol, les mains croisées par-dessus les genoux; ils sont partagés en divers groupes, sans doute par ordre de familles. Leurs vêtements consistent en *tuniques de dentelle* (tilmas de lechuguilla) travaillées et tissées d'une manière admirable, avec des bandes et des écharpes (bezucos) d'étoffes diverses et de couleurs variées, toutes d'un vif éclat. Leurs ornements sont des chapelets de graines ou de petits fruits entremêlés de petites billes blanches semblables à des os taillés, et des petits peignes en guise de pendants d'oreille, avec des petits os cylindriques, dorés et d'un poli parfait. Les sandales (vulgò huarachis) sont aussi d'une espèce de liane tressée en grosses mèches et assujéties à la jambe par des fils de même matière. » (Extrait de la lettre du gouverneur de Durango au ministre de l'intérieur.) Le même courrier qui apportait à Mexico cette nouvelle était chargé d'un paquet renfermant une bandelette prise sur un des cadavres, et divers échantillons de *tuniques* (tilmas), d'écharpes et de bijoux. Il annonçait aussi que le gouverneur avait engagé d'une manière pressante le propriétaire à murer l'entrée de la caverne jusqu'à ce que le gouvernement eût ordonné des mesures à l'égard de cette précieuse catacombe. Ce serait vraiment une perte pour la science si quelque avide bande de sauvages profanait et bouleversait ce séjour du trépas, dans l'espoir d'y découvrir quelque trésor.

—On a trouvé dernièrement dans la bibliothèque de l'université de Leipzick un vieux manuscrit contenant quelques passages de l'Ancien et du Nouveau-Testament en langue polonaise, mais écrits en caractères arabes. Ce curieux manuscrit, dont l'origine n'a encore pu être précisée, paraît appartenir au temps où la Russie subissait le joug des Tatars; cette opinion du moins est celle des feuilles allemandes auxquelles nous empruntons la présente nouvelle.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Voyage dans les landes de Gascogne, et Rapport à la Société royale et centrale d'agriculture sur la colonie d'Arcachon, par M. le baron de Mortemart de Boisse, in-8.

Le Livre de tout le monde, ou *la Religion et la Patrie*, par un méridional, M. l'abbé Malavergne, in-8.

Essai sur les modifications qu'éprouvent les oxides et les sels de cuivre introduits dans l'économie animale, in-4.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France durant l'année 1838, 1 vol. in-4.

Bulletin du Comité historique des arts et monuments. Les 3 premiers numéros in-8.

Notice historique et descriptive sur Notre-Dame de Grenoble, par M. Eugène Bonnefous, in 8.

Note sur le monument appelé les Arènes de Tintignac, par M. Ernest Breton, in-8.

Napoléon au golfe de Juan, par M. le marquis François Cuneo d'Ornano, vol. in 8.

Rome en 1840, par le même, in-8.

Itinéraire historique, géographique, topographique, statistique, pittoresque et biographique de la vallée de Montmorency, à partir de la porte Saint-Denis à Pontoise inclusivement, par M. Flamand-Grétry, 2 vol. in-8.

Voyage depuis les sources du Jourdain jusqu'à la mer Rouge : Dépression du lac Asphaltite et d'une partie de la vallée du Jourdain, par M. Jules de Bertou, in-8.

Annuaire de la Société philotechnique, tome 1er, année 1840, in-18.

Bibliographie universelle ; Résumé périodique des publications nouvelles; les deux premiers trimestres de 1840, in-8.

Lehrbuch des Franzosischen, etc., von Ludwig Frey, 3 vol. in-8.

Droits et devoirs des fonctionnaires et employés prussiens, exposés par J.-P.-F. Rumpf, et trad. de l'allemand par M. Ch. Noël, vol. in-8.

Annales des Chambres, par MM. Kilian Eigenschenck et de Cherville, première année, 1re livraison, in-8°.

Voyage à la chapelle du Vallet, par M. Curiol de Peyrus, broch. in-18.

Essai sur l'existence de Dieu et sur l'existence de l'âme, par M. l'abbé Constantin de Pietri, vol. in-12.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

INSTITUT HISTORIQUE.

PRIX D'HISTOIRE,

Fondés par l'Institut Historique.

Sont admis à concourir les personnes étrangères à l'Institut Historique et les membres de cette Société, à l'exception des juges du concours.

Chaque mémoire doit être écrit en français ou en latin, et muni d'une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom et la demeure du concurrent.

Les billets appartenant aux manuscrits couronnés ou mentionnés seront ouverts en séance publique du Congrès annuel. Les autres resteront cachetés, et seront remis avec les mémoires aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

Les mémoires couronnés ou mentionnés seront considérés comme des titres suffisants pour faire ouvrir les portes de l'Institut Historique aux auteurs qui demanderaient à y être admis, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises.

PRIX BIENNAL DE 400 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits le 15 juin 1842. Ce prix sera décerné à l'ouverture du Congrès de septembre 1842.

QUESTION

EMBRASSANT LES SPÉCIALITÉS DES QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

« Indiquer avec précision et soumettre à une application rigoureuse les diverses sources de l'histoire des peuples anciens en général, et en particulier des Assyriens, des Egyptiens, des Perses, des Phéniciens, des Hébreux et des Grecs. »

PRIX ANNUELS DE 200 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits le 12 juin 1841.

Ces prix seront décernés à l'ouverture du Congrès de septembre 1841.

QUESTIONS

CORRESPONDANT AUX QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

« Faire l'histoire du Concile de Trente dans ses rapports avec la politique française. »

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des langues et des littératures.

« Déterminer les causes qui ont fait parvenir la langue française au rang de langue internationale, et qui ont préparé son élévation définitive au rang de langue universelle succédant à la langue latine, comme celle-ci avait succédé à la langue grecque. »

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

« Faire l'histoire abrégée des divers systèmes économiques qui ont été enseignés ou essayés en France, depuis Colbert jusqu'à la fin de l'Empire. Montrer les relations qui existent entre ces systèmes et les diverses doctrines politiques qui se sont produites depuis deux siècles dans la société française. »

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des Beaux-Arts.

« Déterminer l'ordre de succession d'après lequel les divers éléments qui constituent la musique moderne ont été introduits dans la Composition; signaler les causes qui ont donné lieu à l'introduction de ces éléments. »

S'adresser, pour les renseignements, au siége de l'Institut Historique.

MÉMOIRES.

PARMENTIER.

Buffon a défini le génie : *une longue patience*. La vie entière de Parmentier est la démonstration éclatante de cette vérité, qui, pour n'être plus contestable, n'a besoin que d'être prise dans un sens moins absolu. Parmentier a poursuivi avec une rare persévérance la conquête des principes alimentaires auxquels il a pour toujours attaché son nom ; et cette même persévérance, qui l'avait si heureusement aidé à deviner les secrets de la nature, contribua puissamment à lever les obstacles qu'opposaient à la propagation de la lumière, péniblement obtenue, d'absurdes et tenaces préjugés. Il lui fallut faire les plus rudes et les plus coûteuses expériences pour mettre hors de doute la réalité de ses découvertes ; et, quand il eut acquis pour lui-même la certitude qu'il n'avait pas étreint que des chimères, il affronta courageusement le martyre du ridicule pour doter l'humanité d'une inappréciable ressource contre les disettes publiques, fléau devenu de son temps périodique, comme les saisons. En retraçant la vie de Parmentier, nous n'obéissons pas seulement au devoir d'une imprescriptible reconnaissance ; nous désirons, tout en cédant à l'effusion de notre âme, offrir une salutaire leçon à notre siècle. Aujourd'hui la soif du succès en tout genre est tellement déréglée, qu'elle demande à être satisfaite dans le plus bref délai, sans même se donner le temps de s'assouvir. On n'a pas plutôt jeté le gland dans les entrailles de la terre, qu'on veut, en se relevant, aller heurter son front contre un chêne au large feuillage subitement épanoui. Au lieu d'attendre la naturelle croissance des choses, on la précipite par toute espèce d'artifices funestes. On met tout en serre-chaude ; on n'aime plus que les fruits venus avant la saison ; on s'impatiente contre la Providence ; on l'injurie ; et, lorsque, pour prix de tant d'efforts si aveuglément dépensés, on ne recueille que déceptions amères, qu'avortements monstrueux, on lance de folles imprécations contre la nature, d'ordinaire si libérale, et qui ne refuse qu'à ceux qui ne savent pas l'interroger.

Parmentier (Antoine-Augustin) naquit, le 17 août 1737, à Montdidier, ville peu importante de la Picardie. Appartenant à une famille honnête, mais pauvre, il ne put pas recevoir une éducation complète dans les grands foyers de lumières, alors confiés presque tous aux soins de la célèbre compagnie de Jésus. Il ne fut pas donc, comme la plupart des jeunes gens de son âge, élevé dans le culte exclusif des lettres qui n'a pas encore cessé d'être le caractère distinctif des établissements publics. Il put apprécier les beautés de Virgile et de Cicéron, sans concevoir pour les métiers et les arts utiles ce dédain aristocratique que

l'on puise dans le commerce des auteurs grecs et latins. A Rome et à Athènes, l'industrie et même l'agriculture étaient l'objet des occupations des esclaves ; les hommes libres ne les pratiquaient que par passe-temps. Dans nos sociétés modernes, long-temps les classes privilégiées ont méprisé les travaux des champs et les procédés même à l'aide desquels on confectionnait ces magnifiques étoffes et ces brillantes parures dont elles s'énorgueillissaient tant. Sous la double influence des doctrines de l'antiquité et des préjugés nobiliaires du moyen-âge, l'éducation, au dix-huitième siècle, était peu tournée vers les arts nécessaires à la vie. Parmentier dut peut-être à la pauvreté de sa famille de n'apporter dans le monde aucune prévention contre les professions qui sont les mamelles des États. Sa mère, femme de beaucoup d'instruction, fut son premier précepteur ; elle lui apprit le latin ; et sans doute les leçons maternelles n'avaient ni l'aridité ni le pédantisme de ces leçons des régents de collége, qui tout ensemble éteignent l'imagination et dessèchent le cœur lorsqu'elles ne le dépravent pas. Un ecclésiastique ajouta quelques éléments à ces rudiments si bornés ; mais le jeune Parmentier n'avait besoin que de croître ; la vie, voilà le véritable instituteur des hommes de génie. Au moins, s'il avait peu acquis, il n'avait rien à perdre ; trop heureux ceux qui, parvenus à un âge mûr, n'ont pas à défaire entièrement la trame de l'éducation première.

Destiné à être pharmacien, Parmentier entra de bonne heure en apprentissage. Les jeunes gens qui embrassaient cette profession étaient assujétis, d'un côté, comme les garçons chirurgiens, à une espèce de service domestique, pendant que, d'un autre côté, ils travaillaient comme des manœuvres. Ces premiers abords d'une carrière qui, à travers le charlatanisme, pouvait mener rapidement à la fortune, ne rebutèrent aucunement le jeune Picard. Plein d'ardeur, il arrive à Paris, à l'âge de dix-sept ans, auprès de M. Simonet son parent ; et le contraste si vif entre des occupations pénibles et presque humiliantes, et les séductions irrésistibles de la capitale ne parait pas avoir amené un de ces épisodes qui marquent une ère nouvelle dans la vie de tant d'hommes célèbres. Quoique doué d'une âme très impressionnable, Parmentier se laissa peu emporter aux égarements de la jeunesse. Il conserva pour les femmes un culte qui fut un salutaire rempart contre les suggestions désordonnées des sens ; et les forces de son organisation, toutes concentrées dans l'étude, ne subirent, de la sorte, aucune fâcheuse diversion. Les Muses étaient vierges. La science est la sœur de la chasteté !

La guerre du Hanovre ayant éclaté en 1757, Parmentier partit en qualité de pharmacien militaire. Son caractère et son esprit grandirent rapidement au milieu des plus cruelles épreuves. Fait prisonnier cinq fois, réduit à un dénûment absolu, il ne démentit pas un instant sa gaîté ordinaire. Sur la paille humide et dans l'obscurité des cachots, il oubliait facilement ses souffrances dans l'enthousiasme croissant qu'il ressentait pour la science. Ainsi, la passion de l'étude qui l'avait préservé des embûches sans nombre que tend une grande ville à une

jeune imagination, lui allégeait le poids accablant des privations les plus dures. Aussi revint-il en France riche d'observations et d'idées saines puisées dans les savants entretiens de *Meyer*, pharmacien de Francfort sur le Mein. Ici nous placerons une réflexion dont la justesse nous frappe. On ne cesse de répéter que les circonstances font les grands hommes. Certes il faut une révolution pour ouvrir une route vers le poste suprême à des hommes tels que César, Cromwell et Napoléon. Mais qu'on veuille bien reconnaître que souvent des conjonctures où la plupart des hommes se perdent ne sont que des points d'appui pour des organisations d'élite; et alors est-il bien juste de dire que les événements déterminent le sort d'un esprit supérieur?

Rentré dans la capitale de la France, Parmentier reprit ses travaux avec un incroyable redoublement d'activité. Quoique obligé de cantonner son esprit dans une spécialité peu éclatante, pour se créer des moyens d'existence, il sut se lancer avec bonheur dans le courant d'innovations scientifiques qui entraînait son siècle. Grâce à deux puissants protecteurs, qui ne négligeaient aucune occasion de mettre son mérite en évidence, il parvint en peu de temps au grade d'apothicaire major à l'Hôtel des Invalides. Il eut, dans ce poste, une lutte assez singulière à soutenir. Les sœurs de l'établissement étaient, en vertu d'un privilége qui leur avait été concédé par Louis XIV, en possession d'exercer la pharmacie. Elles contestèrent la validité de la nomination de Parmentier; et le roi Louis XVI, tout en lui retirant le brevet d'apothicaire major, lui accorda un traitement de 1,200 livres, avec un logement qui lui avait déjà été donné.

Une fois son existence matérielle assurée, Parmentier ne se livra plus qu'à son goût enthousiaste pour les sciences. Il suivit avec assiduité les cours de physique de l'abbé *Nollet*, qui attiraient alors un auditoire fort nombreux. Les leçons de chimie des frères *Rouelle* n'avaient pas pour lui un attrait moins vif; et il trouvait encore, au milieu de tant d'occupations et des devoirs de sa place, le temps nécessaire pour accompagner *Bernard de Jussieu* dans ses herborisations. C'était surtout les résultats utiles qu'il poursuivait dans ses études. Les phénomènes curieux n'étaient, pour son esprit positif, qu'une distraction passagère; volontiers il sacrifiait les jouissances variées qu'offrent les parties brillantes de la science, pour ne s'attacher qu'à l'acquisition de vérités modestes, mais d'une application immédiate aux besoins de la vie. Pendant que Buffon, ce poète sublime de la nature, se plaisait à évoquer les mondes éteints à l'aide de son imagination, et qu'après avoir reconstitué des créations disparues, il arrangeait les mondes futurs avec une inspiration vraiment divine; pendant que Bernardin de Saint-Pierre interrogeait les harmonies de l'univers, comme un amant cherche à deviner les moindres palpitations du cœur de sa maîtresse, et qu'il faisait jaillir des hymnes poétiques en l'honneur de la Providence de certains détails de l'ordre universel que d'autres tournaient en accusations contre le régulateur suprême des choses, Parmentier semblait comme baisser sa paupière fatiguée devant ces hauteurs splendides de la science, et il se bornait à l'étude rebutante des phéno-

mènes les plus vulgaires et des productions les moins nobles de la nature. Ce n'est pas que son intelligence ne comprît toute la grandeur des plans de Dieu, et qu'elle ne fût attirée vers les points extrêmes de la création, comme l'aiguille fascinée par les pôles. Certes, plus d'une fois, en analysant la pomme de terre, et en regardant au fond de l'alambic, il dut comme éprouver subitement un immense regret de délaisser les perspectives enivrantes ouvertes par le génie de Buffon, pour s'enterrer dans une sphère étroite et enfumée. Aujourd'hui pourtant la plupart des idées de l'auteur de l'*Histoire universelle* sont comme ces belles tapisseries des Gobelins qu'on étale fastueusement dans quelques jours de fête; mais tout ce luxe scientifique vaut-il ces humbles mais décisives découvertes qui sauvent les classes indigentes des angoisses et des tentations de la faim?

Le fait distinctif du génie de Parmentier, c'est d'avoir tourné la science vers l'amélioration du sort de l'homme; c'est de n'avoir pas agité stérilement un flambeau qui éblouit, mais d'avoir répandu une lumière qui vivifie et qui féconde. Il est, sous ce rapport, plutôt notre contemporain qu'un représentant du dix-huitième siècle. Comme nous, il se préoccupait de la condition misérable du peuple; et pourtant il ne partageait nullement les illusions de son temps sur les avantages des constitutions politiques et sur les bienfaits de la philosophie voltairienne. Parmentier sentait au moins confusément qu'il faut commencer par donner du pain au peuple, et que, ce résultat obtenu, tous les progrès sociaux en découleront naturellement. On sait ce qu'on a gagné à suivre la marche inverse. On a saturé, si je puis parler ainsi, les classes laborieuses d'abstractions politiques; aujourd'hui on leur prêche encore certains amendements à nos institutions publiques comme de vraies panacées. Il serait temps néanmoins de se convaincre que la liberté inscrite en grande pompe dans une charte n'est qu'un mensonge insultant pour l'homme qui est l'esclave du besoin, c'est-à-dire de tout le monde. Faites que l'ouvrier puisse honorablement employer les forces que Dieu lui a données; éclairez son esprit, épurez son cœur, et alors vos programmes parlementaires ne seront plus de flagrantes dérisions; alors les droits civiques seront, non plus comme des poteaux chargés de vaines inscriptions, mais comme des arbres à la sève vigoureuse; plantés en bonne terre, ils produiront tous les fruits que vainement vous nous promettez aujourd'hui.

C'est en 1771 que Parmentier débuta dans la longue carrière où il marqua ses moindres pas par d'impérissables bienfaits. L'Académie de Besançon, à l'instar de celle de Dijon, mit au concours une question importante. Les provinces alors suivaient rapidement, et souvent précédaient Paris dans la voie du progrès. C'est ce qui explique comment tant d'hommes remarquables furent envoyés de tous les points de la France aux assemblées nationales. La vie n'était pas, comme de nos jours, réfugiée au cœur du pays; elle circulait librement dans toute l'étendue du royaume. L'Académie de Dijon avait proposé deux problèmes d'une haute portée, l'un moral, celui de savoir *quelle a été l'action des lettres sur les mœurs;* et l'autre politique, à savoir : *Quelles sont les causes de l'inégalité parmi les*

hommes? Toute une révolution était contenue dans ces deux formidables énoncés. L'Académie de Besançon, en établissant un prix sur *la recherche des plantes alimentaires* dont on pourrait faire usage en temps de disette, soulevait le voile qui couvre les misères du peuple, et enfermait la grande question sociale de l'avenir sous une question en apparence purement scientifique. Parmentier lui-même, dont le mémoire fut couronné, fut loin d'apercevoir toute l'étendue des considérations qu'il avait à développer. Peu familier avec les sciences politiques, il ne vit qu'une découverte d'économie domestique à réaliser. Depuis lors il explora le vaste champ des questions relatives à l'alimentation. Il publia des observations fort ingénieuses sur les grains, les farines et les maladies du froment. Il contribua à perfectionner considérablement la meunerie; il établit la mouture économique, qui accroît d'un sixième le produit des farines. Il trouve de nouveaux moyens de conserver les grains; il traite du *chaulage*, et parvient à préserver le blé de plusieurs maladies, de la *moucheture*, de la *carie*, du *noir*. Il ne craint pas d'engager une vive polémique avec le paradoxal Linguet. Il démontre que le fougueux avocat s'est étrangement trompé, en soutenant que le *gluten* du froment est mortel, parceque, pris seul, il avait causé des indigestions à des animaux. Surtout il améliore la boulangerie, qui était encore alors dans l'enfance. Il fait un voyage en Bretagne pour y importer des procédés plus rationnels de panification. Une médaille d'or frappée en son honneur est la juste récompense de son zèle désintéressé. Le Languedoc, produisant d'excellentes céréales, avait besoin d'être éclairé sur l'emploi de ces matières premières dans l'économie domestique. Parmentier fait un travail intéressant sur ce sujet, et reçoit un don honorable pour prix de ses nobles efforts. La boulangerie parisienne lui doit presque tous ses perfectionnements; et beaucoup des fortunes qui s'y sont faites datent des nouvelles méthodes introduites par Parmentier. L'analyse des eaux minérales, celle des eaux communes, considérées sous le rapport de la salubrité, pour la boisson et la fermentation panaire; la publication d'un traité de la châtaigne, où il constate dans ce fruit la présence du sucre, ainsi que les diverses combinaisons nutritives dont il est susceptible; voilà un ensemble de travaux qui, joints aux précédents, suffiraient pour conserver la mémoire de Parmentier.

Mais, dans la vie d'un homme, il est un événement qui domine tous les autres, une action dont l'éclat se projette sur toute l'existence. César, Napoléon, Alexandre n'échappent pas plus que nous, humbles mortels, à cette loi qui, dans l'éloignement, enveloppe un vaste ensemble de l'ombre que verse un point culminant. Austerlitz, Arbelles, Pharsale, voilà les échos qu'éveillent aussitôt les noms des trois conquérants. Les autres souvenirs ressemblent à ces ombres de l'*Éneide*, qui ne s'avançaient que lentement et comme effacées à la suite de fantômes plus légers et plus lumineux. Ainsi le nom de Parmentier est indissolublement attaché à celui de la pomme de terre. Beaucoup d'agriculteurs même appellent ce tubercule *solanée parmentière*, nom proposé par François de Neufchâteau. Gé-

néralement on s'imagine que le grand homme que nous cherchons à faire connaître ne s'est signalé à la reconnaissance publique que par cet important bienfait, et la foule juge un peu comme ceux qui sont l'objet de son admiration. Eux aussi n'ont-ils pas une prédilection marquée pour quelques-uns de leurs travaux, tant le cœur de l'homme, qui est susceptible de se dilater à l'infini, est facile à remplir? C'est un océan, qu'une goutte de rosée peut faire déborder! O profondeur!

Les plus grandes difficultés s'opposaient à l'adoption générale de la pomme de terre comme aliment ordinaire. Il fallait vaincre à la fois la vanité et les préjugés qui attribuaient à ce tubercule la propriété de donner la peste ou tout au moins la fièvre. Comment parvenir à prouver que la solanée offre une nourriture saine, agréable et susceptible des combinaisons les plus variées? Comment déterminer à servir sur des tables choisies un met que les pourceaux même semblaient rejeter avec dédain? Déjà Turgot avait fait de courageux efforts pour introduire la culture de la solanée dans le Limousin et dans le midi de la France; mais tant de zèle était resté presque entièrement frappé de stérilité. La persévérance, nous l'avons dit, était une des principales vertus de Parmentier. Elle fut, dans cette circonstance, mise à une rude épreuve. En vain il démontre que la pomme de terre contient une fécule d'une pureté éblouissante; en vain il affecte d'inviter à sa table les illustrations de son siècle pour leur faire apprécier les qualités puissamment nutritives et le goût délicieux de ce tubercule; en vain, par un usage journalier, il met hors de doute la salubrité de cet aliment; pour prix de tant de dévouement, il ne recueille que sourires ironiques, qu'accusations calomnieuses. Les grands ne l'écoutent qu'avec une railleuse distraction; le peuple le poursuit d'épithètes grossières. Peu s'en faut qu'on ne le jette d'autorité à Charenton, pour débarrasser le gouvernement de ses importunités. Enfin sa patience triomphe de tous les obstacles. Il obtient cinquante arpents dans la plaine des Sablons, aux environs de Paris. Il y plante des pommes de terre, et fait placer des gendarmes tout au tour, pour garder pendant le jour le champ ensemencé. Bientôt la végétation se développe; dès que les premières fleurs s'épanouissent, Parmentier les présente au roi Louis XVI, et le supplie de les porter à sa boutonnière, dans une solennité publique. Le prince, plutôt mu par le désir de faire le bien que convaincu des résultats de l'expérience tentée, se pare du bouquet offert par celui qu'on appelait, par dérision, le bonhomme. Aussitôt tous les courtisans imitent l'exemple du chef de l'État. La fleur de la pomme de terre devint à la mode; le tubercule est bien près d'être vengé de toutes les humiliations dont on l'avait accablé. Depuis Adam, il est malheureusement certain que l'homme aime le fruit défendu pardessus tout. Si Parmentier eût laissé le terrain de la plaine des Sablons accessible à tous les passants, il eût donné une médiocre idée du précieux aliment. Dès qu'il fut difficile de se le procurer, tout le monde voulut en avoir. Aussi, comme la nuit le champ n'était prs gardé, il s'y commettait le vols les plus considérables. On vint, tout consterné, en pré

venir Parmentier. Mais celui-ci, au comble de la joie, donna une récompense à celui qui lui apporta cette heureuse nouvelle. Entrée, pour ainsi dire, par contrebande dans l'économie domestique, la solanée devint rapidement un des aliments les plus habituels; et, à l'heure qu'il est, dit M. Sylvestre, l'on en récolte en France plus de cinquante millions d'hectolitres, équivalant au dixième de la masse totale des céréales. Pour célébrer cette noble victoire sur la routine et la vanité, Parmentier donna un dîner où l'on distinguait Lavoisier et Franklin, et dans lequel on ne servit que de la pomme de terre assaisonnée de différentes manières.

La révolution priva momentanément l'illustre savant de ses places. On alla même, dans ces temps de fureur, jusqu'à lui reprocher le bienfait dont il avait doté son pays. Mais lorsque les flots se furent calmés en s'épurant, Parmentier fut de nouveau comblé de tous les honneurs qui lui étaient dus. Membre de l'Institut, du conseil de santé des armées, il ne s'endormit pas, comme tant d'autres, au sein du bonheur et de la gloire, Il continua à travailler pour l'humanité; et dans un âge fort avancé, nous le voyons déployer l'intelligence et l'activité de ses meilleures années pour répandre les procédés de la fabrication du sirop de raisin, qui affranchit la France d'une partie du tribut qu'elle paie aux colonies.

Parmentier mourut en 1813, dans sa soixante-dixième année. Il ne s'était pas marié. Il ne laissa ni enfant, ni fortune; mais il augmenta la population en accroissant les moyens d'alimentation générale, et il contribua puissamment au développement de la richesse publique. La religion a eu ses martyrs. La science comptera Parmentier au nombre de ses héros; et l'humanité reconnaissante devra lui élever une statue au bas de laquelle il faudra inscrire ces mots de l'écriture :

Il passa sur cette terre en faisant le bien.

J. Ottavi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR M. ANTONIN ROCHE.

J'ai toujours considéré comme un bienfait pour la société la publication de bons livres d'éducation; et depuis longtemps, sans doute, les amis de la jeunesse n'ont eu à s'applaudir autant qu'à l'apparition du travail de M. A. Roche, notre collègue, sur l'histoire d'Angleterre.

Mais en admettant les termes dont je viens de me servir, on commettrait une

erreur si l'on regardait le livre de M. Roche comme enfantin, si on le regardait comme une de ces compilations sans portée, qui n'ont d'autre mérite que leur brièveté et la parfaite convenance des expressions. Non, l'ouvrage de M. Roche est sérieux : c'est le résultat d'études longues et bien dirigées ; et, quoique l'auteur ait négligé à dessein d'indiquer les sources auxquelles il a puisé, il suffit de lire quelques pages pour reconnaître chez lui une véritable érudition. — Il est des points d'histoire qu'il a traités d'une manière neuve et originale ; il en est d'autres qu'il a su mettre en lumière avec bonheur, et j'indiquerai plus particulièrement les études faites par lui sur les orateurs parlementaires, études d'une haute valeur sans contestation possible.

Ainsi donc, le livre de M. Roche pourra être lu avec plaisir et profit par les personnes graves, déjà initiées aux secrets de l'histoire, et qui, en résumant leurs souvenirs, trouveront dans cette histoire des aperçus nouveaux. — En même temps, le livre de M. Roche sera un livre d'éducation, 1° par ses dimensions, un ouvrage en deux volumes in-8° peut fort bien être donné aux enfants et aux adolescents ; 2° par la simplicité élégante et la salutaire retenue du style ; 3° enfin par le soin scrupuleux qu'a eu l'auteur d'établir d'une manière claire et visible les cadres, la charpente de l'histoire d'Angleterre.

Au commencement de chaque période, il a placé un tableau synoptique propre à renouveler tous les souvenirs de celui qui le consulte. — Tous ceux qui se sont occupés d'éducation savent que les enfants apprennent surtout par les yeux ; ils sauront gré à M. Roche de l'avoir compris. — Il a aussi joint à son livre des tableaux généalogiques d'une clarté de disposition dont je n'ai trouvé aucun exemple jusqu'à présent, et, je n'hésite pas à le dire, avec ces tableaux, il n'est pas un enfant, si obtus qu'il puisse être, qui ne doive discerner à merveille ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les assertions des nombreux prétendants au trône d'Angleterre. Avec ces tableaux la guerre des deux roses a cessé d'être un chaos inextricable.

Je parlerai aussi de la véritable impartialité de M. Roche dans ce qui se rapporte aux vieilles haines de la France et de l'Angleterre. Etabli à Londres, dirigeant l'éducation des enfants des plus nobles familles anglaises, il a quelque mérite sans doute à s'être mis au-dessus de préjugés qui heureusement s'attiédissent de jour en jour.

Pour conclure, je dirai que les hommes studieux remercieront M. Roche, et que les professeurs et les mères institutrices mettront avec raison son livre entre les mains de leurs élèves.

Henri Prat,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

LES D'URFÉ,

SOUVENIRS HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES DU FOREZ, AU XVIe ET XVIIe SIÈCLE,

PAR M. AUGUSTE BERNARD, DE MONTBRISON.

Il y a quatre ans, M. Auguste Bernard publia une histoire du Forez, son pays natal, en deux volumes in-8°. Cet ouvrage, malgré ses imperfections, révélait dans l'auteur, fort jeune alors, une vocation prononcée pour les recherches qui forment notre spécialité, et on pouvait prévoir qu'il ne bornerait pas là ses investigations.

M. Bernard vient en effet de racheter les défauts de son premier livre, et de prendre rang parmi nos écrivains consciencieux, en publiant le magnifique ouvrage dont j'ai à vous rendre compte. Le luxe typographique justifierait seul cette dénomination, si le livre de M. Bernard ne renfermait en outre des documents précieux sur les événements qui se sont passés dans le Forez pendant les guerres religieuses.

Il y a du mérite à aller de nos jours consulter les vieux manuscrits, fouiller dans les bibliothèques pour y rechercher les événements passés, et mettre sous les yeux des générations présentes les grandes choses que firent nos aïeux au moyen-âge, et qui, pour la plupart, valaient bien celles que l'on prône tant aujourd'hui.

Nous devons féliciter l'auteur d'avoir choisi pour but de ses travaux une des familles les plus illustres de France, celle qui domina si longtemps sur une de ses plus belles provinces, et qui donna au pays des guerriers illustres et des écrivains distingués. Et que l'on n'accuse pas M. Bernard de s'être laissé guider par l'ambition ou l'intérêt! Les d'Urfé n'existent plus, le dernier rejeton de cette antique maison s'est éteint depuis plus d'un siècle, et les ruines de leurs châteaux attestent seules l'ancienne puissance de leurs maîtres.

On lit en tête de la modeste préface du livre de M. Bernard les lignes suivantes : « Amené par des études spéciales à reconnaître combien étaient fautives et incomplètes les notices publiées sur deux personnes célèbres de la famille des d'Urfé, qui résument, pour ainsi dire, en eux l'histoire politique et littéraire du Forez à leur époque, j'ai pensé qu'il m'appartenait, comme chroniqueur de ce pays, sur lequel l'un d'eux a jeté jadis tant d'éclat, d'entreprendre ce travail biographique. »

L'auteur a parfaitement exposé dans ces quelques lignes le but et le plan de son livre qu'il divise ainsi :

1° Généalogie historique de la famille d'Urfé;

2° Notice sur Anne d'Urfé;

3° Récit des événements qui eurent lieu dans le Forez au temps de la Ligue

4° Lettres des d'Urfé de la même époque ;

5° Description du Forez par Anne d'Urfé.

On peut considérer la première partie comme une introduction, et les deux dernières comme des appendices destinés à servir de preuves à la seconde et à la troisième qui forment le fond du livre, et qui, toutes deux, tendent à un seul objet, la biographie envisagée sous ses deux faces, la vie privée et la vie publique.

Avant d'aller plus loin, nous devons dire que les biographes n'ont donné jusqu'ici, sous les noms d'Anne et d'Honoré d'Urfé, les deux héros du livre de M. Auguste Bernard, qu'un tissu de fables que ce dernier a renversé sans peine à l'aide de pièces originales qu'il a recueillies avec un zèle et une persévérance dignes des plus grands éloges. C'est qu'aussi, il faut l'avouer, aucun sujet ne pouvait offrir plus de charmes à un enfant du Forez : l'existence tout entière de la famille d'Urfé appartient à ce pays qui en conserve encore les traditions presque mythologiques.

Dès son origine elle lui consacra son épée et sa bravoure, à son déclin sa plume et son intelligence; son vieux manoir, dont les ruines dominent encore toute la contrée, semble être son testament politique, comme l'*Astrée*, dont le souvenir éclipse tous les autres ouvrages foréziens, fut son testament littéraire.

Personne n'ignore, je pense, qu'Honoré d'Urfé est l'auteur de ce roman célèbre, qui fixa pendant un siècle les regards de toute l'Europe sur le petit pays qu'arrose le Lignon, paisible ruisseau qui semble murmurer encore les tendres soupirs de Céladon. Qui ne connaît au moins par le côté ridicule ce livre qui eut le privilége insigne d'émouvoir ses lecteurs au point d'inspirer à plusieurs princes et grands seigneurs le désir de réaliser, dans notre monde corrompu, les gracieuses créations d'Honoré d'Urfé? On ne doit pas être surpris d'un désir aussi insensé, si on se reporte à l'époque célèbre où parut ce roman. C'était après ces discordes civiles qui, pendant quarante années, avaient désolé la France. Chacun, accablé par ces guerres et ces massacres continuels, aspirait au repos. Ce fut alors que cette immense pastorale, véritable bibliothèque de l'amoureux, devint un agréable passe-temps pour ces esprits fatigués des romans de chevalerie dont ils ne pouvaient plus goûter la naïveté. Aussi Honoré eut-il besoin, pour captiver l'attention de ses lecteurs, de déployer toutes les ressources de son imagination et de son talent; et on peut dire qu'il réussit dans son entreprise, car son ouvrage est un chef-d'œuvre de ce temps-là et par le fond et par la forme; par le fond, car il démontre chez l'auteur une connaissance approfondie de l'histoire de la Gaule et du Bas-Empire; par la forme, car le premier peut-être il parle la belle langue de Racine, pour laquelle on créa peu de temps après l'Académie Française.

M. Auguste Bernard a consacré à l'auteur de l'*Astrée* une longue notice dans laquelle on trouve toute l'histoire et même l'analyse de ce livre extraordinaire.

L'autre notice est consacrée à Anne d'Urfé, le frère aîné d'Honoré. Parmi les

faits curieux qu'elle révèle, nous ne devons pas négliger de mentionner la découverte d'un manuscrit précieux, dans le genre du *Paradis perdu*. Cette pièce fut écrite par Anne d'Urfé, cinquante ans avant la publication du poème de Milton, et peut-être fut-elle mise à contribution par ce célèbre écrivain.

Comme je sais que M. Auguste Bernard se propose de publier ce travail, je n'entrerai pas à ce sujet dans de plus longs développements, afin d'aborder le côté historique du livre des d'Urfé, qui nous semble plus remarquable que le côté littéraire, malgré tout l'intérêt qu'offre ce dernier.

Dans son récit des événements qui eurent lieu dans le Forez du temps de la Ligue, événements auxquels les d'Urfé prirent une grande part, en dépit de ce qu'ont écrit les biographes, M. Auguste Bernard nous fait connaître de curieux épisodes qui se sont passés pendant cette époque mémorable. Cet ouvrage, qui est écrit sur les documents les plus authentiques, accompagnés des lettres d'Anne d'Urfé aux échevins de Lyon, lettres qui ont été conservées dans les archives de cette ville, contient les détails les plus circonstanciés sur un fait à peine mentionné par de Thou.

Peu de jours avant les événements de Blois, le jeune duc de Nemours, frère utérin du duc de Guise et propre parent du duc de Savoie, avait été nommé par Henri III gouverneur de Lyon à la place de Mondelot qui venait de mourir. La plupart des villes de son gouvernement s'étant déclarées pour la Ligue, en 1589, ce prince crut les circonstances favorables pour s'emparer d'une partie du royaume, s'il ne pouvait toutefois l'avoir tout entier, car il ambitionnait aussi la couronne de France, comme ses aînés de la maison de Lorraine, auprès desquels il fit faire dans ce but quelques ouvertures infructueuses.

« Quoi qu'il en soit, dit M. Auguste Bernard, le duc de Nemours, qui ne se faisait pas entièrement illusion sur le résultat de sa négociation, résolut de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer, en tout état de cause, la possession de son gouvernement. Il n'avait plus un instant à perdre. Pour l'accomplissement de ses desseins, il ne lui suffisait pas d'avoir expulsé les royalistes de trois provinces, il fallait encore qu'il fût maître de toutes les places qui étaient en état de pouvoir lui résister, dans le cas où l'élection qui allait avoir lieu ne lui serait pas favorable. Plus une ville était forte et dévouée à la Ligue, plus elle devait lui inspirer de méfiance, et moins cependant il avait de prétexte pour y placer garnison. En effet, il ne pouvait le faire sans dévoiler ses projets, et il n'ignorait pas qu'il serait abandonné du plus grand nombre, dès qu'on saurait qu'il se séparait de la Ligue générale, tant était vif déjà le sentiment de l'unité nationale.

« Parmi les villes qui se trouvaient dans cette situation vis à vis du duc de Nemours, la plus importante peut-être était Montbrison, la capitale et la plus forte ville du Forez.

« Déjà plusieurs fois elle avait refusé les secours de troupes que lui avait offerts le gouverneur de Lyon, non pas peut-être qu'elle se méfiât déjà de lui, mais

parceque, quel que fût le parti que les villes suivissent dans ce temps, toutes tenaient à se garder elles-mêmes, d'abord par amour de la liberté, ensuite parcequ'il n'y avait pas alors, à proprement parler, d'armée amie : toutes vivaient de rapines et de contributions.

« Voyant qu'il ne pouvait atteindre son but par ce moyen détourné, le duc de Nemours se décida à s'emparer de Montbrison par la force, de manière cependant à faire le moins d'éclat possible. Afin de pouvoir réunir, sans jeter l'alarme, des forces suffisantes pour mettre son projet à exécution, il entreprit le siège d'Ambert. Au bout de dix jours, cette ville fut forcée de se rendre : *la brèche étant faite et ses gens prêts à donner, il reçut l'ennemi à composition*. Puis, lorsqu'on s'y attendait le moins, il marcha rapidement sur Montbrison, où ses troupes entrèrent par surprise, le 2 décembre, et d'où elles expulsèrent Anne d'Urfé, sous le patronage duquel cette ville était placée.

« De pareils actes ouvrirent bientôt les yeux des moins clairvoyants, et en peu de temps le duc de Nemours perdit toute la popularité dont il avait joui jusque-là. Enfin, le 21 septembre 1593, il fut cerné dans son hôtel et jeté en prison par le peuple lyonnais, gouverné alors par des consuls, comme dans une république. »

Je regrette vivement que les bornes d'un rapport ne me permettent pas d'entrer dans de plus grands détails sur le livre de M. Bernard; c'est une œuvre pleine de faits curieux. Si j'avais un reproche à faire à l'auteur, ce serait de n'avoir pas tiré de son sujet tout le parti qu'il pouvait, et de s'être borné à raconter en fidèle historien les événements tels qu'ils se sont passés, sans y ajouter ce parfum littéraire et romanesque que l'on aime de nos jours, même dans les ouvrages sérieux. Ce reproche, si toutefois c'en est un, n'ôte rien au mérite du livre de M. Bernard, dont l'éloge a retenti dans tous les journaux, et que le gouvernement a honoré de l'impression gratuite. Cette faveur seule suffit pour recommander *les d'Urfé* à tous les amis des études historiques.

Ch. Favrot,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

SUR LES TRAVAUX
DU COMITÉ HISTORIQUE DES ARTS ET MONUMENTS
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La création du comité historique des arts et monuments est une des plus belles institutions de notre époque; fondé seulement en 1837, il a déjà rendu d'immenses services à l'archéologie nationale; et, s'il persiste dans la voie qu'il s'est tracée; si les encouragements, les moyens d'exécution ne viennent point à lui

faillir, il est appelé à en rendre de plus grands encore. Fouiller notre France monumentale, cataloguer, décrire et dessiner tous les objets d'art disséminés sur notre sol, dresser enfin un cadastre archéologique assez succinct pour que les monuments de tout âge et de toute nature y soient mentionnés, assez étendu pour que chaque œuvre d'art y obtienne une place proportionnée à sa valeur esthétique ou historique, telle est la mission que le comité s'est imposée, et qu'il a déjà commencé à remplir avec ardeur, savoir et succès. Le rapport adressé au ministre de l'instruction publique, par le président du comité, à la fin de la session de 1838, constate les travaux déjà exécutés, indique ceux qui sont en voie d'exécution, annonce ceux qui sont projetés.

Dans le passé, nous voyons le choix de membres et de correspondants placés par leur rang en position de défendre, de protéger les monuments que leur érudition leur permet de comprendre et de décrire ; la publication des éléments de paléographie, des instructions relatives à l'archéologie monumentale ou musicale jusqu'au moyen-âge; la rédaction de questions où sont signalés tous les points utiles à éclaircir; les cours professés à la Bibliothèque royale par nos collègues, MM. Didron, et Albert Lenoir ; les chaires d'archéologie chrétienne fondées dans plusieurs villes de province, et entre autres au séminaire de Troyes. Dans le présent, nous trouvons la monographie de Rheims, dont se sont chargés MM. Hippolyte Durand, Louis Pâris et Didron; la statistique monumentale de Paris, confiée au talent de M. Albert Lenoir ; la description de la cathédrale de Noyon par MM. Ramée, et L. Vitet; enfin celle de la cathédrale de Chartres, par MM. Lassus, Amaury Duval, Salvandy et Didron. Ces statistiques, ces monographies sont destinées à servir de modèles à celles qui, dans l'avenir, doivent être dressées pour chacun des départements, pour plusieurs grandes villes, pour tous les grands monuments. Puisse cette œuvre gigantesque être continuée avec la même ardeur! puisse-t-elle trouver, comme jusqu'à ce jour, aide et protection chez tous ceux qui monteront au poste si glissant dans lequel plusieurs se sont déjà succédé depuis l'établissement du comité!

On a vu avec quel empressement M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, accueillit la demande qui lui avait été adressée par notre secrétaire-perpétuel, d'un pacte d'alliance entre le comité et l'Institut Historique; la science ne peut que gagner à la réunion des efforts de notre société entière à ceux du comité, dont plusieurs de nos collègues font déjà partie.

Il me reste à parler des trois publications du comité dont j'ai été chargé de rendre compte.

Le questionnaire adressé à tous les correspondants a été rédigé par M. L. Vitet; il contient soixante-quatorze questions divisées en trois séries, se rapportant aux monuments gaulois, romains et du moyen-âge. Les réponses placées en regard de ces questions, et renvoyées au comité, doivent être les premiers fondements du grand édifice qu'il est chargé d'élever; ce sont autant de jalons

qui devront guider les recherches de ceux qui voudront étudier avec soin tous les monuments dont l'existence aura été révélée.

Avoir formulé ainsi d'une manière claire et intelligible même au plus ignorant la demande des renseignements primitifs, c'était beaucoup sans doute pour le comité, mais c'était peu pour les monuments. Leur sûreté, leur conservation dépendent en grande partie du savoir de ceux qui par leur place ou leur influence peuvent les défendre ou les détruire. Il fallait donc rendre facile, accessible à tous, l'étude de l'archéologie monumentale. Naguère encore, dans cette enceinte, notre secrétaire-perpétuel exprimait le vœu de voir rédiger des catéchismes de toutes les sciences, et à la portée de tout le monde. Le catéchisme archéologique est fait, et bien fait; les instructions du comité historique des arts et des monuments sont courtes, simples, nettes, précises; de nombreuses vignettes en bois, jointes et intercalées au texte, en facilitent partout l'intelligence; le comité n'a pas oublié la fameuse maxime :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus.....

Quant aux monuments, la première partie de ce travail est seule publiée; elle comprend les époques gauloise, romaine, du bas-empire, et du moyen-âge jusqu'au XIe siècle; elle est presque entièrement l'ouvrage de notre collègue Albert Lenoir. La classification est en général bonne et rationnelle, les exemples sont bien choisis. Je n'entreprendrai pas de vous donner ici l'analyse de son ouvrage. Chacun de vous pourra le lire en deux heures, que je suis sûr qu'il ne regrettera pas; je le recommanderai surtout aux personnes qui ne se sont point encore occupées d'études archéologiques; elles y trouveront toutes les grandes données, et sans doute elles y puiseront le désir d'approfondir une science qui offre à ses adeptes des jouissances si vives et si constamment renouvelées.

La description des voies et des camps est due à la plume élégante autant qu'érudite de M. Mérimée; à M. Charles Lenormant appartiennent les instructions sur les meubles, armes, poteries, ustensiles et monnaies. Ultérieurement seront publiées les instructions relatives aux monuments chrétiens du XIe au XVIe siècle.

Les instructions sur la musique ont été rédigées par notre ancien collègue, M. Bottée de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire, et l'homme de France qui s'est occupé avec le plus de soin et de succès de recherches sur l'histoire de cet art, sur la paléographie musicale, sur la forme et le nom des divers instruments. Ces instructions, d'un intérêt moins général sans doute, n'en sont pas moins précieuses; elles peuvent amener la conservation ou la découverte d'une foule de monuments inédits, qui seraient destinés à la boutique de l'épicier ou du relieur en parchemin.

Lorsque les instructions du comité seront toutes publiées, elles formeront un véritable *compendium* des connaissances usuelles de l'antiquaire, et ne pourront manquer de répandre le goût des études monumentales, en en facilitant les abords, dont l'aridité ne rebute que trop souvent. C'est ainsi qu'on parviendra

à populariser une science dont chacun pourra, presque sans travail, acquérir de justes et indispensables notions; c'est ainsi que les monuments qui couvrent le sol de notre patrie seront étudiés et sauvés de la pioche et du badigeon, et qu'on fera naître enfin le goût des restaurations belles et consciencieuses comme celles de Saint-Denis et de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE.

Me voici encore obligé de demander à l'Histoire de daigner en bonne sœur laisser pénétrer la Littérature dans le journal de notre Institut. En effet, le volume dont j'ai été chargé de rendre compte n'a presque rien d'historique.

Les sociétés, comme les individus, vivent réellement quand elles agissent; elles sont mortes quand elles ne font rien. A quoi servirait en effet de s'assujétir à des réunions plus ou moins fréquentes, à prendre sur ses affaires ou sur son repos une portion plus ou moins considérable de son temps, si tout devait se passer en conversations futiles; si tout ne devait aboutir qu'à un instant de distraction; si rien ne devait laisser de trace? Ce serait une sorte de travers de la part d'hommes raisonnables.

La *Société philotechnique*, dont le but est beaucoup plus littéraire que celui de notre Institut, adopte l'usage de publier chaque année son Annuaire, et c'est celui de 1840 que j'ai dû examiner pour en rendre compte.

Cette obligation où l'on m'avait mis m'a été, je dois le dire, fort agréable. J'ai retrouvé avec plaisir, parmi les membres de la Société philotechnique, plusieurs noms que je connaissais déjà, et d'autres qu'il m'a été très agréable de connaître. Je n'ai pas besoin de dire que les premiers sont les noms de plusieurs membres de l'Institut Historique.

Le volume commence par une notice sur les premiers temps de la Société, dont l'auteur est M. Depping. J'y ai vu qu'en 1795 un littérateur, Hector Chaussier, jugea le moment favorable pour entreprendre un journal des lettres et des arts. Il s'adjoignit sept autres écrivains, et forma ainsi une société pour travailler en commun à cette feuille quotidienne, qui devait porter le titre de *Journal de la Société philotechnique*, ou l'*Ami des Arts*.

Telle est l'origine de la société philotechnique. Formée à une époque où toute réunion pouvait paraître suspecte, elle prit dès-lors l'engagement de ne point se mêler des affaires publiques, ni dans ses assemblées, ni dans son journal; et, le 22 messidor an VIII, elle formula nettement son but, qui avait été de s'opposer aux ravages du vandalisme, aux progrès effrayants de la barbarie et du mau-

vais goût (1). Elle s'adressait ainsi à toutes les âmes élevées, et sa voix fut entendue. Elle vit accourir dans son sein les Fourcroy, les Cuvier, les Geoffroy-Saint-Hilaire, les Lacépède, pour les sciences; pour les lettres, Collin d'Harleville, Ducis, Boufflers, Demoustiers, Daru, Luce de Lancival, Sicard, Andrieux, Millevoie, Bouilly, etc.; pour les arts enfin, Martini, Lesueur, Gaveaux, Gardel, Gossec et d'autres encore, auxquels il convient de joindre les généraux Kleber et Moreau.

On voit que la Société philotechnique peut se vanter avec raison de son origine, de son but et surtout de son personnel, à l'époque dont nous parlons. Elle n'a pas moins de raison de le faire de son personnel tel qu'il est aujourd'hui composé. Des hommes tels que MM. Edouard d'Anglemont, Baour-Lormian, Berville, Bignan, Bouilly, Colombat (de l'Isère), De Bret, Delavigne (Casimir), Depping, Philippe Dupin, Emmanuel Dupaty, Foyatier, le baron de Ladoucette, Pongerville, Villenave, Viennet et bien d'autres encore, que je regrette de ne pouvoir citer; de tels hommes, dis-je, sont dignes assurément de continuer l'œuvre commencée par les premiers.

J'ai cru devoir donner tous ces détails, parcequ'ils m'ont paru tenir à l'histoire, plus que tout le reste.

J'arrive maintenant à quelques-unes des pièces qui composent le recueil. Ici, pour ne pas être trop long, je ne puis que faire passer en quelque sorte devant nos lecteurs le titre de ces pièces, en y joignant un mot de jugement, que je prie de considérer uniquement comme celui d'un homme qui communique son impression, et qui, causant avec des amis, ne fait en quelque sorte que causer avec lui-même.

Deux psaumes traduits en vers français ouvrent la marche. L'Annuaire me paraît avoir fait comme Homère dans l'Odyssée, qui, au dire d'Horace, *non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem cogitat.* Sans périphrase, ce ne sont pas à mon avis les deux meilleures pièces du recueil. L'un de ces psaumes est l'*Exaudiat*, et l'autre *Te decet hymnus.*

Vient ensuite une boutade de M. le baron Roger, intitulée *Bienfaisance.* L'auteur y stygmatise une sorte de gens qui n'est pas rare et qui, en affectant de vouloir faire le bien des autres, n'oublient pas de faire avant tout le leur. Le sujet peut se résumer par ce vers :

La *bienfaisance* aussi n'est parfois qu'un métier.

Après avoir parfaitement ridiculisé ce travers, l'auteur exprime cette idée que la *charité* fait tout par bienfaisance et rien par vanité; et il finit par l'éloge des charitables filles Saint-Vincent-de-Paul, qui renoncent à tout, même à leurs familles, pour adopter le pauvre; qui le soignent dans ses maux, consolent ses douleurs, et, selon un des plus beaux vers du morceau,

Donnent, donnent toujours, ne fût-ce que des pleurs.

(1) Lettre au ministre de l'intérieur d'alors.

La critique littéraire, de M. Roux de Rochelle, est une jolie épître facilement versifiée et assez piquante. Témoin ces vers :

Il est plus d'un triste écrivain
Que les censeurs ne troublent guère.
Il se plaint, il s'agite en vain,
Pour les provoquer à la guerre.
Au froid silence du mépris
Il préférerait la satire;
Mais pour attaquer ses écrits,
Il faudrait avoir pu les lire.

J'ai lu avec plaisir et l'*Entrevue de Napoléon et de Joséphine à la Malmaison*, et la *Description de Westminster* de M. Edouard d'Anglemont, et deux fables de M. Viennet, *le Chêne et le Tournesol*, et *le Paon et le Rossignol*. Un morceau de prose, mais de prose charmante, suit ces fables en vers. C'est la *Vengence d'une vieille femme*, par M. Bouilly.

A quelque distance de là, j'en trouve un autre qui ne le cède en rien à celui-ci par la grâce parfaite avec laquelle il est écrit. Il a pour titre : *de la Beauté*. Il est dû à la plume élégante de M. Berville. C'est un charmant commentaire de cette phrase de madame de Sévigné écrivant à sa fille : *Il n'est rien de si aimable que d'être belle; c'est un don de Dieu qu'il faut conserver.*

Un des derniers morceaux du recueil, et l'un des plus remarquables, soit par la hauteur du sujet, soit par l'exécution, est un fragment d'un poème *sur la Vie future*, par notre honorable collègue M. Villenave. Je ne puis citer en entier ce morceau; mais je ne résiste pas au besoin d'en copier un passage. C'est celui où M. Villenave parle de l'*Evangile :*

Enfin, les dieux s'en vont; les temps sont arrivés.
D'un seul Dieu les autels sont partout élevés.
En vain, pour les briser, tout ensemble conspire,
Pontifes, proconsuls et maîtres de l'empire;
La terre esclave a vu son drapeau dans la croix;
Car l'Evangile dit les devoirs et les droits.
Il fait un citoyen de tout chrétien fidèle;
Il vient briser ses fers..... c'est la charte immortelle
De la *Liberté* sainte et de l'*Egalité*,
Qui du mot aimez-vous fait la *Fraternité*,
Veut que dans cet amour le riche au pauvre donne,
Que le superbe plie, et l'offensé pardonne.
C'est un code d'amour, de paix, de charité;
C'est le présent d'un Dieu fait à l'humanité;
C'est la loi seule digne ici-bas qu'on la nomme
La *déclaration* des seuls *vrais droits de l'homme;*

Car ces droits des devoirs n'y sont point séparés.
C'est leur sévère accord qui les rend tous sacrés.
Des passions de l'homme enchaînement utile,
Et qui rend des vertus le joug simple et facile,
L'Evangile est l'anneau saint et mystérieux
De l'alliance écrite entre l'homme et les cieux.

Assurément voilà qui est beau tout-à-la-fois de vérité, de grandeur, de style et surtout de christianisme.

Le volume se termine par un morceau intitulé *les Deux Mères*, par M. Ernest Legouvé. Ce sont deux femmes, dont l'une est mère depuis un an et a déjà reçu le premier sourire de sa charmante petite fille, et l'autre est sur le point de devenir mère. Ce morceau est rempli d'une douce sensibilité.

Et puisque j'ai parlé du premier sourire, recueilli par la première de ces jeunes femmes, permettez-moi de vous citer le passage où Clary raconte son bonheur à sa compagne :

Ce fut, je m'en souviens, le jour qu'elle eut cinq mois.
Voici comment : un soir je prends une lumière,
Et vais à son berceau pour baiser sa paupière ;
Et je la regardais doucement sommeiller,
Ma main sur le flambeau, de peur de l'éveiller ;
Soudain, sans qu'aucun *pli*, sans que nul penser vague
Vînt glisser sur son front, comme l'air sur la vague ;
Sans qu'elle remuât, sans que son œil s'ouvrît,
Sa bouche s'étendit faiblement..... et sourit.

Ce passage est, ce me semble, d'une touche fort gracieuse. Il est dans le genre de ce vers de Racine, où Andromaque dit :

Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui.

Je ne veux pourtant pas qu'il soit dit que je n'aie rien trouvé à critiquer dans ce délicieux volume, et que je n'aie pas osé dire mon gros cœur contre un des vers de M. Ernest Legouvé :

Soudain, sans qu'*aucun pli*, sans que *nul penser vague*
Vînt glisser sur son front, comme l'air sur la vague.

C'est le premier de ces deux vers qui ne me paraît pas digne du second. On ne sait guère de *quel pli* l'auteur a voulu parler. Serait-ce une *ride*? Le mot *ride* serait ici de rigueur. Je n'aime pas non plus ce dernier hémistiche, *sans que nul penser vague*, où le sens me paraît aussi *vague* que les choses dont veut parler le poète.

Je m'arrête, pour ne pas faire un rapport aussi volumineux que l'Annuaire de la Société philotechnique, dont je n'avais à donner qu'une idée. En traversant

le pays que j'étais chargé d'explorer, j'ai rencontré quelques amis avec lesquels je n'ai pu me dispenser de causer en route.

J.-L. Vincent,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

INTRODUCTION AU MAGNÉTISME,

EXAMEN DE SON EXISTENCE

Depuis les Indiens jusqu'à l'époque actuelle, sa théorie, sa pratique, ses avantages, ses dangers, et la nécessité de son concours avec la médecine.

Par M. Aug. Gautrin.

Introduction au magnétisme! Que signifie ce titre? C'est comme si l'on disait: Introduction à l'électricité, Introduction au calorique, Introduction au fluide nerveux, Introduction à la vapeur, etc. Dites-moi s'il n'aurait pas mieux valu écrire: Introduction à l'étude du magnétisme. C'est au moins ce qui me semble au premier coup d'œil. Mais il ne faut pas se hâter de mettre ainsi en suspicion le bon sens d'un écrivain qui a le courage de vous appeler sur un terrain aussi difficile à connaître, et, il faut le dire, aussi mal exploré que celui dont il va être question. Aussi je suspends ma critique, je tourne un feuillet, deux feuillets, cela suffit pour que tout de suite je me ravise. Voici comment :

L'auteur ne se fait pas illusion au point d'ignorer que tous les lecteurs commenceront par lui demander ce qu'il faut entendre par le mot magnétisme. Il le sait si bien qu'il consacre trois chapitres, fort courts, à la vérité, à répondre à cette piquante question. Le premier de ces trois chapitres est intitulé: *Signification du mot magnétisme*. Le second porte pour titre : *Application du mot magnétisme*. Le troisième porte en tête : *Définition du magnétisme, de son but, de ses propriétés et de ses effets*. Ainsi, voilà trois chapitres consacrés à nous dire ce qu'il nous semblerait plus naturel de trouver exprimé dans un seul. Quoiqu'il en soit, dans l'un, il nous est dit que *magnétisme*, du mot grec *magnès* (aimant), signifie, par suite d'une erreur scientifique du XVIe siècle, attraction, attraction simple. L'auteur fait remarquer qu'on ne trouve pas, dans les langues égyptienne, hébraïque, grecque et latine, un mot qui exprime ce que les modernes entendent par magnétisme. Dans le chapitre qui suit, il est dit que l'on a nommé *magnétisme* : 1° l'attraction qui existe entre tous les corps de la nature; 2° l'action attractive salutaire ou nuisible que l'homme exerce sur son semblable, sur lui-même, sur les animaux, les végétaux et la matière; 3° l'action que les animaux, les végétaux et les minéraux exercent entre eux; 4° l'agent, quel qu'il soit, qui a et qui donne la force magnétique; 5° enfin la science qui instruit de la pratique du magnétisme et de ses effets. Je vous laisse le soin de saisir la variété de ces significations; je me borne à vous faire observer que la dernière,

celle en vertu de laquelle le magnétisme est une science, nous explique pourquoi M. Gauthier a intitulé son livre : *Introduction au magnétisme*. Il regarde, au reste, ce mot comme impropre et insuffisant ; il ne l'accepte que parceque c'est le seul en usage. Il ajoute que celui qui s'occupe de la science du magnétisme est appelé *magnétiste*, que celui qui exerce l'action magnétique est appelé *magnétiseur*, et que celui sur lequel on agit s'appelle le *magnétisé*. Je demande ici à l'auteur pourquoi, en donnant au magnétisme la signification qui s'attache au magnétisme dit animal, il se refuse à employer cette dernière qualification différentielle. Point de réponse à cette question, du moins pour le moment. Dans le troisième chapitre des définitions, l'auteur établit : 1° *Que par magnétisme on entend l'action qu'un homme peut exercer non seulement sur son semblable, mais encore sur lui-même, sur les animaux, sur les végétaux et la matière ;* 2° *Que cette action* (l'auteur ne dit pas ici si elle est attractive, comme il le dit dans le chapitre précédent) *est salutaire ou nuisible, selon l'emploi qu'il en fait ;* 3° *Que la force magnétique existe chez tous les hommes, mais à des degrés différents ;* 4° *Que la faculté de magnétiser appartient à tous ;* 5° Que le magnétisme a pour but de rendre la santé aux malades ; pour propriété, de rétablir en eux l'équilibre qui la constitue ; 6° Que l'action du magnétisme consiste dans la concentration de la volonté de magnétiseur sur un malade, et que cette concentration dirige sur le malade une émanation qui part du corps du magnétiseur et se porte sur le magnétisé ; 7° Que le magnétisme produit des effets apparents et non apparents, et que le somnambulisme est le plus remarquable des effets apparents ; 8° Que le somnambulisme, qu'il faut distinguer du magnétisme, est un accident qui survient chez les malades pendant l'action magnétique, et qui cesse ordinairement après la guérison ; 9° Que le somnambulisme peut être aussi produit par la nature ; 10° Que, pendant le somnambulisme, le malade a particulièrement un tact délicat qui lui fait voir, comprendre et indiquer ce qui peut lui être salutaire ; 11° Que quelquefois le malade est utile aux autres comme à lui-même, d'où il résulte que le magnétisme est simple ou composé. Il est simple quand il se pratique sans le secours du somnambulisme ; il est composé quand celui-ci vient à son aide ; 12° Que l'on guérit ou que l'on soulage également, avec ou sans le secours du somnambulisme ; 13° Que le magnétisme simple comporte trois manipulations différentes, directe, indirecte et intermédiaire ; 14° Que, dans tous les cas, pour magnétiser, il y a des principes ou des règles à observer ; 15° Que d'ailleurs la plus grande simplicité dans les gestes doit accompagner l'action magnétique ; 16° Que la confiance chez le magnétisé n'est pas nécessaire, et qu'il suffit qu'il ne repousse pas l'action. L'indifférence et l'incrédulité peuvent en diminuer l'effet, mais elles ne l'empêchent pas.

Après avoir résumé ainsi les notions préliminaires destinées à nous faire pénétrer dans le sanctuaire de la science du magnétiseur, après nous avoir ainsi initiés aux principales révélations qui nous en font connaître la nature, l'étendue et les effets, l'auteur affirme que ces explications doivent suffire pour entraîner un

observateur sincère, éloigner les curieux, réprimer l'enthousiasme et donner de l'espoir à ceux qui souffrent.

Arrêtons-nous un instant ici, et, sans suivre l'auteur dans sa marche hardie et aventureuse, donnons une idée générale de son ouvrage.

Quoique divisé en huit livres, il peut être ramené, dans l'analyse, à cinq parties principales.

Dans la première, dont nous venons de reproduire les données fondamentales, il s'agit de déterminer les caractères généraux du *magnétisme*.

Dans la seconde, il s'agit de démontrer que le magnétisme est aussi ancien que le monde, qu'il a été connu et pratiqué dans tous les temps, que c'est la médecine de la nature ; qu'il est bien loin d'être étranger à l'art de la médecine, mais qu'il n'a pas la même origine. Cette partie, étant consacrée particulièrement à une démonstration historique de l'antiquité du magnétisme, est celle qui nous occupera principalement. Quant aux deux autres, il nous suffira d'en indiquer le sommaire, afin de ne pas nous égarer dans une oiseuse dissertation sur un sujet aussi excentrique.

Dans la troisième partie, il est question de la théorie du magnétisme, théorie fondée sur la doctrine d'un fluide magnétique universel, qui ne serait ni le calorique, ni le fluide lumineux, ni le fluide électrique, ni le fluide nerveux, mais qui serait le principe actif de l'attraction. Nous engager dans une discussion à ce sujet serait une entreprise téméraire. Nous nous en garderons bien. Il n'y a pas, sur le terrain choisi par l'auteur, un seul point de départ qui soit commun avec ceux qui jalonnent la science ordinaire. Impossible parconséquent de faire un seul pas avec lui. C'est un panthéisme fantastique, comme il y en a eu déjà tant d'exemples dans le monde, mis au service du magnétisme qui, comme le dit ailleurs l'auteur lui-même, n'a pas besoin de théorie pour exister. Il aurait dû commencer, au lieu de finir, par cette déclaration, et nous épargner cette tentative dont il reconnaît si bien l'inutilité. Quant à moi, j'avoue que ce qui m'a toujours inspiré un profond éloignement pour les thaumaturges du magnétisme, c'est la théorie qu'ils ont donnée de quelques faits extraordinaires, plutôt que le récit de ces faits eux-mêmes, dont il faut retrancher au reste une grande partie pour être juste envers tout le monde, et pour être vrai.

Dans la quatrième partie, il est question de la pratique du magnétisme. L'auteur s'y attache particulièrement à déterminer les conditions nécessaires pour magnétiser, à démontrer la nécessité de la bienveillance, de la volonté, de l'attention, de la confiance, de la croyance, de la patience, de la réflexion, à indiquer quel doit être le caractère du magnétiseur, quels doivent être ses principes, quelles doivent être ses règles, comment doivent se faire les manipulations magnétiques, en quoi consistent et la faculté de magnétiser, et la différence de force entre les magnétiseurs. Il y parle de l'action de la femme comparée à celle de l'homme. Il s'applique enfin à nous faire connaître toutes les circonstances qui sont à désirer ou à craindre chez le magnétisé. Comme vous le voyez,

cette quatrième partie est tout entière consacrée à la spécialité en quelque sorte technique du magnétisme. C'est le côté le plus chatouilleux du livre, c'est un de ceux parconséquent que je me garderai bien de toucher.

Dans la cinquième partie, le magnétisme est considéré dans ses rapports avec la médecine. L'auteur en apprécie la puissance et l'impuissance, les dangers et les inconvénients. Il insiste sur la nécessité du concours éclairé de la médecine et du magnétisme dans le traitement des maladies. Il nous apprend enfin que l'homme peut se magnétiser lui-même, et se mettre dans un état somnambulique.

Vous n'attendez pas que je vienne vous raconter tout ce qu'il y a de réel et de positif dans les phénomènes du magnétisme simple ou composé; tout cela serait débordé par l'extravagance et l'étrangeté des récits qui les ont défigurés pour les faire concorder avec d'absurdes théories regardées comme inutiles par les magnétistes eux-mêmes. Je ne puis m'engager dans un sujet qui prête à de si vagues et à de si intarissables oiseusetés. Pour bien faire, il faudrait séparer le vrai du faux, le mystérieux du fantastique, l'extraordinaire de l'extravagant. Or tenter cette séparation, ce n'est ni plus ni moins que résoudre un problème qui n'est pas même posé avec quelque unanimité par les savants. Ce n'est d'ailleurs ni le temps, ni le lieu de le faire.

Nous avons dit notre pensée sur les théories du magnétisme. Elles ne servent à rien, c'est là leur plus dure condamnation. Isoler le fait qu'on se plaît à appeler magnétique de l'ensemble des phénomènes physiologiques et pathologiques du système nerveux de l'homme, prétendre les grouper sous une formule différente, appropriée à exprimer des phénomènes de l'ordre de la physique générale, c'est faire preuve d'une bien grande pauvreté de méthode scientifique. D'ailleurs, que signifie le fluide magnétique, ce principe actif de l'attraction, dont toute l'action, déterminée par la volonté, consiste à *rétablir l'équilibre de la santé,* comme le dit M. Gauthier? Que signifie ce fluide qui attire, et qui, en attirant, guérit la paralysie, l'épilepsie, la folie, la catalepsie, la mélancolie, la dyspepsie, l'anorexie, l'hydropisie, l'hystérie, les hémorrhagies, le cancer, les tubercules, etc.? Répondez, soit avec votre bon sens, soit avec votre jugement philosophique, répondez..... A quoi bon l'intervention de ce fluide universel dans les phénomènes nerveux du magnétisme et du somnambulisme? Ce fluide, il faut le faire intervenir dans l'explication de toutes les choses de la vie, en physiologie, en pathologie, en thérapeutique, ou bien il faut y renoncer. A quoi bon lui emprunter de quoi prêter au magnétisme seul, ou plutôt à la théorie d'une des formes diverses qui mettent en saillie l'incomparable variété des phénomènes du système nerveux? Pour se rendre compte de l'attachement des magnétistes à leurs théories, qui, il faut bien le dire, seront l'obstacle principal à ce que la vérité soit cherchée convenablement par eux, et loyalement par leurs antagonistes; pour se rendre compte de cet attachement, il suffit de porter ses regards en arrière et d'interroger la tradition. Rien de mieux, si nous voulons nous en-

gager dans cette voie rétrospective, que de revenir à notre auteur, et de vous faire remonter avec lui le cours des âges pour en interroger les douteuses clartés. C'est vous dire qu'il s'agit de la deuxième partie de son livre, de celle sur laquelle je dois plus particulièrement appeler votre attention.

Les premières lignes qui frappent ma vue sont celles-ci : « On ne connaît pas l'origine du monde; le magnétisme n'a donc pas d'origine, car la nature n'existe que par un magnétisme universel, et le magnétisme de l'homme n'est qu'une modification de ce magnétisme. » Ce raisonnement est un de ceux qui ferment la bouche aux plus intrépides. Que répondre à un dogmatisme aussi triomphalement exprimé au début de l'exposition historique? A ceux qui auraient le courage d'adresser une observation, je saurais leur fermer la bouche en leur donnant lecture des développements ajoutés par l'auteur à son raisonnement initial, développement en trente lignes qui font tout le chapitre. En vérité, je regrette de ne pouvoir vous en faire part; ils auraient servi à vous faire connaître la logique de notre zélé et d'ailleurs très honnête magnétiste. Je voudrais qu'il fît lui-même les frais du jugement que vous allez porter sur la nature de son esprit. Lisez ces développements page 10.

Après un pareil début, on doit s'attendre à tout. Aussi ai-je marché, après cela, avec un calme imperturbable, dans les détours les plus inextricables de l'érudition magnéto-archéologique. D'abord j'ai dû me laisser dire que l'homme a connu le magnétisme avant la médecine, et que celle-ci doit son existence à celui-là. Pour donner un exemple de la naïveté de M. Gauthier, je rapporterai ce qu'il dit à ce sujet : « Le magnétisme a pu suffire aux peuples dans les premiers siècles, lorsque l'homme était dans sa pureté, et que ses mœurs, ses habitudes, ses pensées, son tempérament étaient dans un état de régularité qui tenaient à son époque. » Prenez la peine de lire la suite de ce chapitre; chaque ligne renchérit sur la précédente, en étonnants et vraiment incomparables raisonnements.

Viennent ensuite les données de l'érudition la plus ardue mise au service du magnétisme. Heureux sont les simples d'esprit, car ils quitteront la lecture de cette importante partie de l'ouvrage de M. Gauthier, convaincus que l'Inde, l'Égypte, la Judée, la Perse, la Grèce, la Gaule, que les Pères de l'Église, les philosophes, les médecins des premiers temps du christianisme, du moyen âge et de la renaissance, ont payé au magnétisme le tribut de leur savoir ou de leur reconnaissance, que le magnétisme a été mis en usage par Jésus-Christ lui-même et par ses apôtres. Ainsi les saints moines du brahmanisme, les bonzes ou les faquirs du bouddhisme, les derviches de l'islamisme, les mages de la Perse et de l'Égypte, les prophètes de la Judée, les prêtres, les savants et les saints de tous les temps et de tous les lieux ont communié, avec les docteurs de l'ère chrétienne dans le magnétisme, arche sainte, où repose toute guérison, océan de toute science, soleil de haute atmosphère bienfaisante;

confusion étrange qui fait rattacher à l'action de magnétiser l'action pontificale de bénir suivant les rites, avec les deux doigts index et médius élevés, et les trois autres fléchis; qui fait rattacher au souvenir reconnaissant voué au magnétisme les membrés figurés dans les temples, les pieds et les mains surtout; qui fait attribuer au magnétisme l'influence vivifiante de la jeune Abigaïl sur le vieux roi David; qui fait voir l'intervention du magnétisme dans tous les passages où il est question de sciences occultes, de remèdes secrets; qui fait au magnétisme les honneurs de l'explication des songes donnée par Joseph à Pharaon, les honneurs des oracles des Pythies et des Sybilles; qui fait voir des positions magnétiques dans les statues et les images des dieux indiens, dans les quatre bras de Vischnou, et surtout dans les quatre mains surmontées de flammes; qui fait ajouter foi à toutes les histoires où un homme est représenté en guérissant un autre par le toucher, par l'insufflation, par de légères frictions, etc.; confusion étrange qui a permis à l'auteur de remplir une centaine de pages de rapprochements aussi bizarres, aussi extravagants, et dont il m'est impossible de vous donner une idée exacte. Il faudrait vous lire tous les chapitres qui brillent d'une aussi singulière érudition. Je me permettrai seulement de vous désigner quelques passages, car, je le répète, j'aime à le laisser parler lui-même. Lisez surtout les pages 44, 45 et 46. Il n'en est plus tout-à-fait de même, quant à la confusion, du chapitre où il est question de magnétisme dans les temps modernes. Le système d'interprétation largement appliqué jusqu'ici, dans l'intérêt du magnétisme, à une foule de faits qui ont avec le magnétisme une relation plus que problématique, se trouve ici devenu impossible. La science, en se sécularisant, secoue le joug de la tradition; celle-ci est obscurcie, en partie détruite, au dire de l'auteur, et avec elle s'obscurcit et s'évanouit le magnétisme traditionnel mystique et sacerdotal. Heureusement la science trouve dans son propre fonds les éléments de la résurrection du magnétisme. Vaguement exprimé par Pline, par saint Augustin et par Avicennes, plus nettement formulé par Ficin, en 1460, par Pomponace, en 1490, par Agrippa, en 1525, par Paracelse, en 1530, par Léon Suavius, en 1567, par Bacon lui-même, à la même époque, par Crollin, par Levinus Lemnius, par Goclénius, par Van Helmont qui semble le premier avoir mis en usage le mot dont on se sert aujourd'hui, par Maxwell, dans lequel Mesmer a sans doute puisé et sa théorie et une grande partie de ses connaissances en magnétisme, par Wirdig et par tant d'autres dont la liste déjà innombrable est terminée par l'*Introduction au magnétisme* de notre auteur. Dans cette énumération, accompagnée de citations dont je ne puis garantir l'exactitude, M. Gauthier nous montre la filiation historique de la théorie et de la pratique du magnétisme, à partir du quinzième siècle. Ce n'est pas sans un vif intérêt que j'ai pu suivre sur ce sujet la marche de l'auteur. J'y ai puisé d'utiles renseignements qui peuvent servir à élucider la question posée et discutée dans une de nos séances sur la filiation des idées. J'y ai vu d'ailleurs la source à laquelle remontent les destinées modernes du magnétisme animal, et je ne m'étonne plus qu'elles se soient maintenues en dehors

du progrès ou au moins du caractère de la science moderne. Mais pour traiter toutes ces choses, il faudrait écrire un mémoire spécial très étendu, et je n'en ai point le désir, je vous assure. Je suis prêt néanmoins à vous dire ce que je sais, si vous le voulez, mais il faut, dans cette matière dont les éléments si dispersés échappent à toute coordination scientifique, que j'y sois appelé par la discussion. Ce ne sera que verbalement que je pourrai vous exposer les résultats de mes études et de mes observations personnelles. Jusque-là permettez-moi de me renfermer dans les limites d'un rapport sur l'ouvrage de M. Gauthier. J'y reviens donc, et cette fois ce sera pour le finir.

Le magnétisme a déjà une immense littérature, et cette littérature est arrivée à ce point qu'un tableau synoptique a déjà été jugé nécessaire pour résumer les principales publications auxquelles il a donné lieu dans les temps modernes, en France seulement, et dans lesquelles il est question des procédés, des théories, des agents, des auxiliaires du magnétisme et de tous les phénomènes du somnambulisme. Le magnétisme a ses journaux, ses manuels, ses résumés, son histoire, ses annales, ses sociétés, ses oracles respectés, ses triomphes et ses défaites académiques. Les dictionnaires viendront à leur tour, et alors, sur cette spécialité qui a le grand tort d'être parquée dans un domaine étranger à la science de l'homme, et qui néanmoins a son importance, une Babel littéraire aura été élevée par des ouvriers qui, à chaque pierre qu'ils apportent à l'édifice, perdent une idée commune et semblent ne plus devoir s'entendre du tout.

Frappé surtout de la confusion qui résulte de cette multiplicité d'écrits divers, M. Aub. Gauthier a senti la nécessité de rétablir la vérité sous son véritable jour. Il a bravement résolu de consacrer ses veilles à la restauration de la tradition de la science qui lui est chère. Il s'est proposé de préparer un traité de magnétisme et un traité de somnambulisme, dans lesquels les deux formes du problème se trouveraient convenablement présentées. Et auparavant il a voulu qu'un travail préliminaire fût publié. C'est ce travail qu'il a soumis à votre examen. Il semble même que c'est d'après l'accueil qui sera fait par le public à ce premier livre, qu'il se décidera à publier ou à conserver inédits les deux traités auxquels il sert d'introduction et dont il expose les généralités.

Je me résume et je conclus :

L'ouvrage peut être regardé comme divisé en cinq parties. La seconde partie, où l'antiquité du magnétisme est discutée avec étendue, est celle sur laquelle j'ai dû appeler plus spécialement votre attention. Cette seconde partie renferme réellement deux sections distinctes. Dans la première, l'érudition est gaspillée au profit d'une préoccupation qui m'a semblé avoir tous les caractères d'une cohésion anormale des idées. On souffre de la voir s'épuiser en stériles rapprochements. Dans la seconde section, l'érudition déserte heureusement la tradition confuse des usages religieux, des cultes anciens, celle des divinations et des incantations, celle de la magie, de la cabale, de l'astrologie, de la sorcellerie, de

l'exorcisme, etc.; elle se replie, mieux répartie, sur la tradition de la science. Pourquoi, arrivant au dix-huitième siècle, s'applique-t-il à nous faire assister à des exorcismes prétendus magnétiques, aux miracles du célèbre Greatrakes, qui, au rapport de Pécklin, guérissait par le toucher la paralysie, la cécité, l'hydropisie, la surdité, la pleurésie, les fièvres de tout genre, les douleurs de sciatique, des tumeurs, les cancers, les écrouelles, etc.? Malgré cette crédulité, qu'explique la doctrine du magnétisme, cette seconde section offre un grand intérêt.

Quant aux trois autres parties où l'auteur enseigne et discute la théorie du magnétisme, où il en dirige les applications et où il en signale les relations avec l'art de guérir, je m'abstiens de toucher aux questions qui y sont soulevées. En présence de tant de foi à tant de merveilles qu'on présente comme étant dans le domaine commun, et qui sont pourtant en réalité le privilége de quelques rares observateurs; en présence de tant de foi, de tant de candeur, de tant de bonhomie respectable, qu'on me pardonne ce mot, je ne puis que me retirer en disant à l'auteur que je regrette de n'avoir pas été à côté de lui, guidé par lui, mis en mesure d'observer les faits que j'ai si souvent et si longtemps cherchés, et sur lesquels repose la science à laquelle il vient de publier une introduction, et sur laquelle il nous promet deux traités étendus.

Le docteur Cerise,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DROITS ET DEVOIRS

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS PRUSSIENS,

DEPUIS LEUR ENTRÉE EN PLACE JUSQU'A LEUR SORTIE,

Par M. RUMPF, conseiller de cour royale; traduit de l'allemand, par M. CH. NOEL.

Dans tous les pays, la position des fonctionnaires et des employés doit être le constant objet de la sollicitude du gouvernement; en France surtout, l'intérêt public l'exige aussi impérieusement que leur intérêt privé. Les avantages de la centralisation, dans une monarchie où les institutions et les mœurs sont démocratiques, ne sauraient être contestés; elle fortifie le pouvoir en en réunissant tous les ressorts dans un petit nombre de mains; mais aussi elle entraîne à sa suite de graves et inévitables inconvénients, dont les départements n'ont que trop souvent à se plaindre. Il n'est pas de moyen plus efficace de les diminuer que d'améliorer le sort des fonctionnaires et des employés. Partout où ils sont découragés ou mal rétribués, les affaires publiques restent en souffrance.

Jusqu'à ce jour on ne s'est point assez occupé en France des fonctionnaires

de l'État, et particulièrement des employés de l'administration. Quand on réfléchit à l'influence que la centralisation assure aux bureaux sur les affaires du pays, et que viennent accroître encore les perpétuels changements de ministres; quand on se rappelle que les bureaux interprètent sans cesse les lois, et traitent les questions soumises par les premiers fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire, on comprend la nécessité de confier des places si importantes à des hommes d'un mérite éprouvé; et cependant, actuellement encore, on n'exige des employés aucune condition d'aptitude, aucune garantie d'instruction ni de moralité. Au XIXe siècle, le premier venu peut être, en France, surnuméraire ou préfet!!.... Une fois admis dans une administration, le traitement de l'employé, son avancement, son avenir, tout est livré à la discrétion de ses chefs; il peut être renvoyé sans enquête préalable, comme il fut reçu sans épreuve. On ne saurait s'imaginer combien ce défaut de précédents, de sûretés et de fixité nuit à la considération de l'employé.

Il est temps de lui rendre la position qui lui est due; en augmentant ses droits, on pourra augmenter ses devoirs; la surveillance pourra également aussi être plus rigoureuse, et la répression plus sévère. En donnant à chacun des émoluments proportionnés à ses services, on sera fondé à lui demander un travail plus considérable et plus soigné; on aura, de plus, l'immense avantage d'attirer dans les fonctions publiques les hommes capables, que la modicité des traitements en éloigne.

Sans doute il est difficile, de nos jours, de satisfaire des ambitions trop souvent démesurées; mais la justice et l'égalité sont encore les meilleurs modes de les contenir. *Récompenser et punir justement*, voilà, en peu de mots, à quoi se réduit l'art de gouverner les hommes, plus aisé à formuler, à ce qu'il paraît, qu'à pratiquer.

Dans le louable but d'appeler l'attention de tous sur la classe si intéressante des fonctionnaires, M. Ch. Noël a traduit de l'allemand l'ouvrage de M. Rumpf sur les droits et les devoirs des fonctionnaires et employés prussiens; il l'a fait précéder d'une préface analytique où il développe l'excellente pensée qui l'a dirigé. Son travail produira, nous l'espérons du moins, d'heureux fruits.

Rien n'est plus utile, en effet, que de mettre à la portée des Français les institutions et les lois étrangères, généralement si peu connues dans notre pays trop exclusif. Notre législation peut leur faire ainsi plus facilement de nombreux emprunts et se perfectionner, même en imitant.

Lorsque l'on parcourt les constitutions et les lois organiques de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg, du grand-duché de Bade, des duchés de Hesse et de Saxe-Cobourg, on trouve partout établi ce principe : « Que les fonctions publiques appartiennent à la capacité, et ne peuvent être retirées que pour une juste cause. » Mais c'est surtout l'administration prussienne qui doit être étudiée comme un modèle d'organisation. M. Rumpf a colligé dans son livre les lois, ordonnances, rescrits et instructions ministérielles qui l'ont instituée. Nous

allons essayer d'en esquisser rapidement ici les principales dispositions, en faisant ressortir celles dont l'introduction en France nous semble le plus nécessaire.

Le monarque dont la Prusse regrettera longtemps la perte récente a posé, dans ses instructions royales de 1808 et de 1817, les règles suivantes qui révèlent l'esprit de l'administration de ce royaume :

« L'aptitude et le mérite doivent seuls décider dans le choix des serviteurs de l'État. Lorsqu'il y a égalité sous ce rapport, on doit donner la préférence à l'ancienneté de service. L'examen de ces qualités doit être fait avec une rigoureuse impartialité et *une proscription absolue de népotisme.*

« Les employés qui remplissent les devoirs de leur charge avec fidélité, ardeur et zèle, doivent être traités avec encouragement, être distingués et avancés. Les chefs doivent chercher à influer sur les sentiments d'honneur de leurs subordonnés, savoir les réveiller et les ranimer. Les gouvernements ne doivent pas faire descendre les rapports de service de leurs subordonnés jusqu'à un contrat de louage, ni traiter les fonctionnaires publics comme de vils mercenaires; car chacun d'eux doit contribuer au bien général, et n'en est pas moins pour cela un membre de la nation. »

En Prusse, comme dans tous les autres États de l'Allemagne, la première condition d'admissibilité aux emplois publics, c'est d'être capable et d'avoir fait preuve de sa capacité dans les examens. Pour certaines professions même, on ne se contente pas des examens universitaires, qui suffisent dans d'autres pays; il reste encore à subir un examen qu'on peut appeler *civil.*

Cependant une honorable exception a été faite en faveur des militaires. Ce peuple, essentiellement guerrier, a pensé avec raison qu'elle était due à ceux qui sacrifient leurs plus belles années à la défense de la patrie. Après quinze ans de services, les officiers peuvent demander leur pension de retraite ou un emploi. La moitié des places subalternes est réservée aux sous-officiers, soldats et tambours après neuf ans de services, ou après avoir obtenu leur congé pour infirmités. On reconnaîtra combien ces dispositions en faveur de l'armée sont prévoyantes et politiques; mais le gouvernement n'a pas lieu de s'en repentir. Il existe dans les régiments d'excellentes écoles où les sous-officiers et soldats puisent toute l'instruction dont ils ont besoin pour exercer les emplois qui leur sont confiés.

L'autre moitié des places subalternes est accordée à des *surnuméraires civils.* Ils font partie d'une *école-pépinière*, que les administrations provinciales ont été autorisées à former dans chaque province. Pour être admis comme surnuméraire civil, le candidat doit prouver : 1° qu'il est libéré du service militaire; 2° qu'il possède une fortune suffisante pour pouvoir se nourrir au moins pendant trois ans avec ses propres ressources ou avec l'appui de ses parents; 3° qu'il a fréquenté un gymnase ou une école primaire supérieure, et qu'il en est sorti avec un certificat d'aptitude et de bonne conduite.

Malgré la bienveillance dont on use envers les employés, le caractère du gouvernement absolu, qui régit la Prusse, se trahit dans les juridictions différentes auxquelles ils sont soumis suivant leur rang social (car, dans ce pays, l'égalité devant la loi n'existe pas), dans l'obligation de servir dans la *landwehr* (ou garde nationale active), et de contribuer sur leur traitement aux charges des communes; enfin, dans l'interdiction de se marier sans la permission de leurs chefs.

Les entraves apportées à l'acte si naturel du mariage, qui tient si intimement à la liberté individuelle, ont été posées, il est vrai, dans l'intérêt des femmes d'employés, que la mort de leurs maris réduit si fréquemment, en France, à la misère. Aussi les autorités prussiennes ne peuvent-elles pas consentir à l'union de leurs subordonnés, tant qu'ils n'ont pas déclaré la quotité de la somme dont ils veulent avantager leurs femmes, et pris l'engagement de la déposer dans la *caisse générale des veuves*.

Les employés jouissent d'un traitement convenable; on y ajoute des subventions personnelles, qui diminuent au fur et à mesure que le traitement augmente, et qui cessent entièrement lorsqu'il devient élevé. Dans un assez grand nombre de cas, on concède aux employés des logements gratuits et des frais de tournée.

De plus, ils ont la faculté d'exercer un métier en dehors de leurs fonctions, sauf l'approbation de l'administration dont ils dépendent.

Les fonctionnaires de tous les degrés ont droit à une pension de retraite; elle est fixée d'après des règles beaucoup plus favorables à leurs intérêts qu'en France, où l'on exige 30 ans de services, et même, dans certaines carrières, 60 ans d'âge. En Prusse, après 15 ans de services, l'employé peut solliciter sa pension; elle est déterminée suivant la classe à laquelle il appartient. On donne à la première classe, depuis 15 ans de services jusqu'à 20, deux huitièmes du traitement; à la seconde, depuis 20 jusqu'à 30, trois huitièmes; à la troisième, depuis 30 jusqu'à 40, quatre huitièmes; à la quatrième, depuis 40 jusqu'à 50, cinq huitièmes; enfin, à la cinquième et dernière, qui commence à 50 ans de services, six huitièmes.

Lorsqu'une administration a l'intention de mettre un employé à la retraite, elle est tenue de l'en prévenir trois mois d'avance, ainsi que l'administration supérieure.

En France, on prélève sur les traitements de tous les fonctionnaires indistinctement une retenue de 5 p. 100, qui est versée dans la caisse des retraites. Le gouvernement prussien a reconnu qu'une distinction équitable devait être faite entre les gros et les petits traitements; il n'a pas voulu que l'expéditionnaire, qui subvient si difficilement à ses besoins avec ses modiques appointements, payât proportionnellement autant que le directeur; on a gradué, en conséquence, le *quantum* des retenues de manière qu'elles ne fussent que de 1 p. 100 pour les traitements de 400 thalers et au-dessous, et qu'elles montassent à 5 p. 100 pour les traitements de 6000 thalers et au-dessus.

Ce n'était pas assez pour l'administration prussienne d'avoir garanti à l'avance la situation financière des veuves d'employés; elle a assuré, en outre, une indemnité à leurs héritiers. Il doit leur être remis, en sus du mois pendant lequel les employés sont décédés, le traitement qu'ils auraient touché pendant les trois mois suivants.

Après avoir ainsi établi les droits des fonctionnaires, le gouvernement prussien réclame d'eux l'accomplissement scrupuleux de leurs devoirs; aussi, dans une ordonnance libellée de la main du feu roi, la plus sévère surveillance est recommandée aux chefs. Sous peine d'être punis eux-mêmes, ils doivent sévir avec énergie contre leurs subordonnés paresseux, inexacts, indiscrets, partiaux dans leurs actes publics, ou même immoraux dans leur vie privée. Toutefois, ceux-ci ne peuvent être privés de leur traitement sans une enquête; ils sont entendus dans leur défense, et sont libres de la consigner au procès-verbal ou dans un mémoire. Une destitution n'est jamais prononcée que par le conseil des ministres.

Les poursuites contre les employés sont instruites, soit extra-judiciairement par les autorités administratives, soit judiciairement par les tribunaux. Dans le premier cas, elles sont disciplinaires; dans le second, elles sont *fiscales* ou judiciaires. Les employés peuvent être condamnés, pour simples fautes commises dans leur service, à l'amende, à un temps d'arrêt, à l'emprisonnement durant huit jours. Ces peines sont subies dans les prisons ordinaires, à la diligence de l'autorité administrative de la province ou des bourgmestres, mais jamais à la requête des autorités judiciaires, qui demeurent étrangères à leur exécution.

Sans doute, il serait contraire à nos mœurs, et d'ailleurs trop rigoureux, de jeter un employé dans un cachot pour avoir manqué à de simples devoirs de service; mais une fermeté persévérante est devenue impérieusement nécessaire en France; il faut combattre la mollesse toujours croissante des âmes affaiblies de notre époque, et mettre à la disposition des chefs, chargés de la direction immédiate des employés, des moyens plus puissants d'influence et de répression. Le plus redouté de tous serait, sans contredit, le droit de proposer à l'autorite supérieure la suspension du traitement pendant un ou plusieurs jours. S'il est utile et juste de rémunérer les hommes laborieux et de stimuler le zèle de tous par l'espoir d'une récompense, il ne l'est pas moins de réprimer les fautes des mauvais employés, et d'arrêter ceux qui seraient tentés de les imiter, par la crainte d'un châtiment.

N. de Berty,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DU CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le sixième Congrès de l'Institut Historique s'est ouvert le 13 septembre 1840, sous la présidence de M. le baron Taylor, président de la Société, qui, pendant les neuf premières séances, a constamment occupé le fauteuil avec un zèle, un tact, une politesse au-dessus de tout éloge.

Le discours d'ouverture a été improvisé par M. J. Ottavi, président de la première classe (*Histoire générale et histoire de France*), qui a retracé, avec cette supériorité de talent que tout le monde lui reconnaît, les travaux historiques de notre époque, en dehors et au-dedans de notre association.

M. Eugène Garay de Monglave, secrétaire perpétuel, a fait un rapport plus circonstancié sur les travaux de l'Institut Historique pendant l'année qui s'est écoulée depuis le cinquième Congrès.

M. le baron Taylor lit le programme des prix proposés par la Société. (V. la page 189 du présent numéro du journal.)

M. Dufey (de l'Yonne), vice-président de la première classe, lit une notice fort intéressante sur notre défunt collègue Népomucène-Louis Lemercier, de l'Académie Française, notice qui sera reproduite dans le journal de la Société et dans le volume du sixième Congrès.

*** La seconde séance s'est ouverte le surlendemain mardi 15.

M. Henri Prat, vice-président-adjoint de la première classe, improvise un travail fort remarquable sur cette question : *Quel a été jusqu'à présent l'enseignement historique en France, et quels seraient les moyens de le perfectionner?*

Improvisation de M. J. Ottavi sur cette question : *Quelles fins s'est proposées l'art théâtral, et quels moyens a-t-il employés pour y atteindre ?*

Improvisation de M. N.-H. Cellier sur cette question : *Quelle place le luxe occupe-t-il dans l'histoire de la civilisation?*

*** Dans la troisième séance, qui a eu lieu le jeudi 17 septembre, M. le docteur Josat, vice-président-adjoint de la troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), a lu un savant mémoire sur cette question : *Déterminer la source des idées répandues sur la contagion, et faire l'histoire des précautions sanitaires adoptées par les différents peuples.*

Puis la discussion s'est engagée sur l'improvisation de M. Henri Prat : *De*

l'enseignement historique et des moyens de le perfectionner. Cinq orateurs ont été entendus : MM. Leudière, président de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*); Dufau, professeur-suppléant d'histoire au collége royal de Louis-le-Grand ; Dedam-Delépine, professeur d'histoire au collége de Bastia (Corse); J. Ottavi et Henri Prat.

*** Dans la quatrième séance, tenue le samedi 19 septembre, la discussion a continué sur *l'enseignement historique et les moyens de le perfectionner.* Neuf orateurs ont été entendus, MM. Leudière, J. Ottavi, Vincent, secrétaire de la seconde classe; Dufey (de l'Yonne), Auguste Savagner, Henri Prat, Saint-Prosper, Dedam-Delépine et Amédée Pitolet.

*** La cinquième séance a eu lieu le lundi 21 septembre. La discussion roule *sur la part du luxe dans l'histoire de la civilisation.* Neuf orateurs ont été entendus : MM. Auguste Husson, J. Ottavi, Alph. Fresse-Montval, Vincent, Eug. Garay de Monglave, Bonamy, le baron Taylor, et N.-H. Cellier.

*** Dans la sixième séance, tenue le mercredi 23 septembre, la discussion a commencé sur cette question : *Quelles fins s'est proposées l'art théâtral et quels moyens a-t-il employés pour y atteindre?* Six orateurs y ont pris part : MM. Alphonse Fresse-Montval, N. de Berty, Saint-Prosper, J. Ottavi, Leudière et Cellier.

*** Septième séance, vendredi 25 septembre, suite et fin de la discussion *sur les moyens et les fins du théâtre.* Dix orateurs ont été entendus : MM. Dedam-Delépine, Eug. Garay de Monglave, Buchet de Cublize, Alph. Fresse-Montval, Bonamy, N.-H. Cellier, Vincent, Leudière, le baron Taylor et J. Ottavi.

*** Dans la huitième séance, tenue le dimanche 27 septembre, M. J. Ottavi (en l'absence de M. Robert (du Var), qui s'était chargé de la question), a improvisé un beau travail sur l'*Histoire de la doctrine du progrès.*

Improvisation de M. Henri Prat sur cette question : *Expliquer par l'histoire les causes de la grandeur et de la décadence de Venise.*

Discussion sur le mémoire de M. le docteur Josat : *Sources des idées répandues sur la contagion; histoire des précautions sanitaires.*

Ont pris part à la discussion MM. le baron Taylor, N.-H. Cellier et Aug. Savagner.

*** Le mardi 29 septembre, neuvième séance du Congrès historique. Lecture du mémoire de M. Ernest Breton : *Analyser rapidement l'histoire de l'architecture.*

M. le docteur Victor Martin de Moussy lit un mémoire sur cette question :

Rechercher l'origine de la maladie nommée feu des ardents au moyen-âge, et la comparer aux épidémies analogues de diverses époques.

La discussion est ouverte sur l'improvisation de M. J. Ottavi, relative à *l'historique de la doctrine du progrès.* Y ont pris part l'orateur lui-même, puis MM. N.-H. Cellier et Aug. Savagner.

Cette discussion continuera le jeudi 1er octobre.

CHRONIQUE.

— Une découverte très précieuse, qui peut fournir des détails certains sur la civilisation primitive des anciens Celtes, a été faite dans un tumulus situé à Bougon, près La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres). Les premières fouilles ont mis à nu une galerie et une vaste grotte formée par neuf pierres debout, qui soutenaient une énorme dalle d'une longueur de huit mètres douze centimètres. L'intérieur de cette grotte offrait le spectacle le plus curieux ; elle était entièrement encombrée par des ossements humains. La tête de chacun de ces squelettes touchait aux parois de la grotte, et tous avaient, à côté, des vases en terre cuite, qui contenaient quelques provisions destinées à l'âme du défunt, lorsqu'elle abandonnerait la terre pour se rendre au Wahalla, ce paradis celtique promis au brave. Les noix et les glands déposés dans ces vases sont parfaitement conservés. On a aussi trouvé deux haches et deux couteaux en silex, plusieurs instruments tranchants dont on ignore l'usage, deux colliers dont l'un est en coquillages, et l'autre en terre cuite, plusieurs défenses de sanglier, les os d'un chien et quelques fragments d'une assiette qui porte l'empreinte d'un grossier dessin. Parmi les vases trouvés près des squelettes, quatre sont encore dans un état parfait de conservation : deux ressemblent beaucoup à de grands pots à fleurs; le troisième a la forme d'une soupière ; le quatrième, quoique beaucoup plus petit, est cependant le plus curieux, car c'est la coupe d'un druide.

Le tumulus de Bougon a environ deux cents pas de circonférence et cinq à six mètres de hauteur. Il remonte à la plus haute antiquité, et on peut, sans hésiter, fixer la date de sa construction à deux mille ans. Les vases et les ustensiles qu'il renfermait attestent l'enfance de l'art, et indiquent un peuple au début de la civilisation.

— L'Académie des Sciences de Bruxelles a mis au concours pour l'année 1841 cinq questions, et pour 1842 trois questions que nous allons indiquer.

Concours de 1841. — 1. Quelles ont été, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, les relations politiques, commerciales et littéraires des Belges avec les

peuples habitant les bords de la mer Baltique? — 2. Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués qui ont publié des traités sur l'ancien droit belgique, mais qui sont, pour la plupart, peu connus ou négligés. Ces traités sont non-seulement précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, mais contiennent encore des notions intéressantes sur notre ancien droit politique; et, sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveront des documents utiles à l'histoire nationale. L'Académie demande qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique. — 3. On demande un mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de belles-lettres à l'université de Louvain, et l'un des savants les plus célèbres du XVIe siècle; en rattachant ce sujet à l'histoire littéraire de la Belgique à cette époque. — 4. Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XVIIe siècle? Quelles étaient les matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait, et quels professeurs s'y distinguèrent le plus aux différentes époques? — 5. Faire l'histoire de l'état militaire en Belgique, sous les trois périodes bourguignonne, espagnole et autrichienne, jusqu'en 1794, en donnant des détails sur les diverses parties de l'administration de l'armée, en temps de guerre et en temps de paix. L'Académie désire que le mémoire soit précédé, par forme d'introduction, d'un exposé succinct de l'état militaire en Belgique dans les temps antérieurs jusqu'à la maison de Bourgogne.

Concours de 1842. — 1. Quels sont les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au IXe, ont introduits dans l'état social de la Belgique? — 2. Il existe un grand nombre de documents écrits dans les dialectes de l'Allemagne et appartenant aux VIIe, VIIIe, IXe, X^e et XIe siècles; ils sont indiqués par la préface de l'*Althochdeutscher Sprachschatz* de Graff; mais on ne connaît guère d'écrits rédigés en langue teutonique, usitée en Belgique antérieurement au XIIe siècle. On demande : 1° Quelle est la cause de cette absence de manuscrits belgico-germaniques? 2° Quelle a été la langue écrite des Belges-Germains avant le XIIe siècle? 3° Peut-on admettre que les *Niederdeutsche Psamen aus der karolinger Zeit*, publiés par Vonder Hagen, le *Heliand*, récemment mis au jour par Schmeller, et quelques autres ouvrages, appartiennent à la langue écrite dont on faisait usage en Belgique?

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, français ou allemand, et adressés, francs de port, avant le 1er février 1841 ou 1842, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel. — L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les passages des ouvrages qu'ils citeront.

—Dans une séance de la Société des Antiquaires du Nord, siégeant à Copenhague, M. Widmann, l'un de ses membres, a donné lecture d'une lettre écrite de Rio-Janeiro par M. le docteur Lund, et dans laquelle ce savant géologue danois annonce à la Société une importante découverte qu'il vient de faire. Dans une fouille qu'il a fait exécuter aux environs de Bahia (Brésil), il a trouvé le fragment d'une dalle couvert de caractères runiques gravés en creux, mais fort endommagés. Etant parvenu, après de longues recherches, à y déchiffrer quelques mots qu'il reconnut appartenir à la langue islandaise, il fit étendre la fouille dans toutes les directions, et bientôt il découvrit des fondements de maisons en pierre de taille, qui, sous le rapport architectural, ressemblaient fort aux ruines qui existent dans le nord de la Norwége, en Islande, et sur la côte occidentale du Groënland. Il fit encore continuer la fouille plusieurs jours de suite, et il a fini par trouver la statue du dieu Thor (dieu du tonnerre des anciens Scandinaves avec tous ses attributs : le marteau, les gantelets et la ceinture magique (*megingiarder*).

La Société a chargé M. le docteur et professeur Rafn, auteur de l'ouvrage *Antiquitates americanæ*, et qui, ainsi que d'autres savants, a constaté d'une manière authentique que des relations ont existé entre l'Islande et le nord de l'Amérique antérieurement à la découverte de cette partie de monde par Christophe Colomb, de faire un rapport sur la lettre de M. Lund, et de la publier, afin d'appeler l'attention des savants sur l'intéressante découverte dont elle rend compte, et qui semble révéler que les anciens peuples du Nord auraient non-seulement poussé leurs voyages maritimes jusqu'au midi de l'Amérique, mais qu'ils y auraient même formé des établissements stables.

—M. l'abbé Merglen, curé d'Ensisheim, ancien principal du collége de Thann, est sur le point de faire paraître une *Histoire* en 2 volumes *de l'ancienne ville libre et impériale d'Ensisheim*, depuis son origine jusqu'à nos jours. Cet ouvrage, fruit des longues études d'un des savants les plus éclairés et les plus judicieux du Haut-Rhin, paraît, au jugement de quelques personnes qui ont vu le manuscrit, se recommander à tous les titres qui peuvent garantir un succès. Nous en rendrons compte aussitôt qu'il aura paru.

—Un homme remua de son vivant, par la seule influence du talent et du patriotisme, son pays et son siècle. Au cri jeté par sa voix puissante, la patrie s'armait et combattait ; avec un sarcasme il précipitait l'un contre l'autre *Richard Cœur-de-Lion* et *Philippe-Auguste*. Sans cesse à cheval, d'une main il frappait l'Angleterre, et de l'autre il semait partout ses poésies qui enflammaient d'enthousiasme l'âme de nos aïeux. Toute sa jeunesse, tout son âge mûr furent consacrés à cette lutte glorieuse; puis, quand la dernière heure de la nationalité d'Aquitaine eut sonné, trop fier pour courber le front sous les bannières étrangères, trop profondément blessé au cœur pour chanter encore, il brisa sa lance et sa

lyre, et, afin de ne pas voir l'asservissement de sa patrie, se couvrit la tête du froc des moines!

Cet homme s'appellait *Bertrand de Born.*

L'antiquité, si jalouse de conserver les faits honorables, nous eût transmis cette belle vie dans tous ses poèmes : les Barbares, dont les acclamations sauvages ont porté jusqu'à nous les noms de leurs chefs, auraient perpétué celui de *Bertrand de Born* de tradition en tradition. Par l'inexplicable incurie de nos historiens, il est à peine écrit dans notre histoire.

On propose de réparer cet ingrat oubli.

On veut que *Bertrand de Born*, l'une des gloires les plus éclatantes et les plus merveilleuses du moyen-âge méridional, reprenne enfin, dans le culte de la postérité, le rang que lui ont conquis et son génie et son courage. C'est ce grand acte de justice historique, cette solennelle réparation, qu'aujourd'hui on veut accomplir.

Des travaux récents (1) ont commencé à déchirer le voile; il s'agit de le lever maintenant, non plus devant le public intellectuel, mais devant les masses.

En érigeant la statue de *Bertrand de Born* sur le sol du Midi, on veut ressusciter aux yeux du peuple une magnifique renommée, et lui montrer dans un marbre monumental le *dernier Troubadour* et le *dernier Aquitain!*

La statue, faite par M. David, sera en marbre blanc. Son érection dans la première ville du Périgord, patrie de *Bertrand de Born*, aura lieu dans une fête nationale à laquelle le comité central, entouré des membres de toutes les commissions du Midi, s'efforcera de donner toute la solennité possible.

Un tel dessein a une tout autre portée, une tout autre signification que ces souscriptions quotidiennes qui font abus des monuments, soit en les décernant à des célébrités douteuses ou insuffisantes, soit en fatiguant d'honneurs surabondants, dans un but puéril et personnel, la mémoire de nos grands hommes.

La Commission se compose de MM. Mérillhou, pair de France, *président;* de Marcillac, député, *vice-président*; Léon Dessales, attaché aux archives du royaume, *trésorier;* Mary-Lafon, membre de la Société Royale des Antiquaires de France, vice-président-adjoint de la deuxième classe de l'Institut Historique, *secrétaire;* Pelissier, homme de lettres; Paul Dupont; le docteur Arnal, de la Dordogne; Eugène Briffault, homme de lettres; David (d'Angers), de l'Institut.

Dans la plupart des départements méridionaux, des commissions locales se sont formées pour organiser la souscription. Elles correspondent avec le comité de Paris par l'intermédiaire du secrétaire.

(1) *Bertrand de Born*, par M. Mary-Lafon; 2 vol. in-8°.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Der stadt Mulhausen Telchichten von Jacob-Heinrich-Petri, 1 vol. in-8.

Voltaire étrangement défiguré par l'auteur des Souvenirs de Madame de Créqui, in-12.

Études gothiques, par M. Mourain de Sourdeval, in-12.

Notice historique sur Crécy, tirée des manuscrits de dom Grenier, par M. de Cayrol, in-12.

Mémoire sur Clermont (*Oise*), avec des notes, par M. de Cayrol, in-12.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, IIe livraison du tome IV, in-4.

Atlas de géographie historique de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Louis Dufau, in-folio.

Sul progetto di reforme di Monsignor arcivescovo di Seleucia, Naples, in-4.

Essai sur la vie et les ouvrages du P. Daire, par M. de Cayrol, avec *les épîtres farcies*, telles qu'on les chantait au XIIIe siècle dans les églises d'Amiens, broch. in-12.

Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian, professeur des sourds-muets, par M. Ferdinand Berthier, in-12, 2 exemplaires.

Progetto di reforme pel regolamento della publica istruzione, Naples, in-12.

Pensieri sul progetto di reforme pel regolamento della publica istruzione, di Fernando de Luca, Naples, in-12.

A Noite do Castello con ciumes do bardo, poemas, por A. Feliciano de Castilho, Lisbonne, vol. in-12.

A primavera, por Antonio Feliciano de Castilho, Lisbonne, vol. in-18.

British prose-writers, par Thommerel, vol. in-18.

Le moyen-âge et le XIXe siècle, par M. E. Marcella, in-12.

Grammaire celto-bretonne, par feu Le Gonidec, nouv. édit., in-8.

Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan, par M. Raymond Thomassy, in-8.

Rapport sur les archives de la ville de Toulouse et de quelques localités du haut Languedoc, adressé au ministre de l'instruction publique, par M. de Maslatrie, in-8.

Opuscule sur la statistique proprement dite, l'Histoire de l'art dans le département de l'Allier, à partir de 1790, et sur d'autres objets qui y ont rapport, par M. C.-H. Dufour, in-4.

Pierre l'Ermite, et la Première Croisade, par M. Henri Prat, 1 vol. in-8.

Vita e fatti di Vito Nunziante, par Francesco Palermo, in-8.

Essai sur les origines du peuple romain, par M. Leudière, in-8.

Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'ouest, par M. F. J. Verger, in-4.

L'Analyse introduite dans les hôpitaux, par M. le docteur Blagny, in-18.

Notice sur le Speculum humanæ salvationis, par M. J. Marie Guichard, in-8.

Instructions du Comité historique des arts et monuments, publiées par ordre du Roi, in-4.

Les d'Urfé, Souvenirs historiques et littéraires du Forez au 16e et au 17e siècle, par M. Aug. Bernard, 1 vol. in-8.

Des Compagnies d'assurance pour le remplacement militaire, et des remplaçants, par M. Rey, 1 vol. in-12.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, lettres, arts, du département de l'Aube, in-12.

Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'ouest, par M. E. J. Verger, in-4.

Extrait du discours de M. Jubinal pour l'ouverture d'un cours de littérature étrangère à Montpellier, in-12.

Souvenirs de l'école impériale militaire de Saint-Cyr, par M. Montalant-Bougleux, in-12.

Discours prononcé aux obsèques de M. Métral, par M. Berryat Saint-Prix, in-12.

Histoire d'Angleterre, par M. A. Roche, 2 vol. in-8.

Société royale des Antiquaires du Nord, siégeant à Copenhague; rapports des séances de 1838 et 1839, in-8.

Revue générale de l'architecture et des travaux publics, journal des ingénieurs, des archéologues, des industriels et des propriétaires, dirigé par M. César Daly, architecte, in-4.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

MÉMOIRES.

NÉPOMUCÈNE LOUIS LEMERCIER.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

L'Institut Historique s'annonça au monde savant sous le patronage des plus illustres notabilités scientifiques, artistiques et littéraires de l'époque.

Parmi les noms de ses fondateurs brille au premier rang le nom de Lemercier. Vice-président de l'Institut Historique, président de la première classe (*Histoire générale*), il a pris une part active à nos travaux, aux délibérations du conseil, aux discussions des séances générales et particulières, aux séances des premiers congrès.

Notre Sociéte, à laquelle il avait longtemps prêté le concours de ses lumières et de ses talents, devait à sa mémoire un juste tribut d'estime, de regret et de reconnaissance.

Je viens m'acquitter de cette pieuse et honorable mission.

Népomucène-Louis Lemercier naquit à Paris en 1770. — L'ensemble de ses ouvrages si nombreux, si variés, présente le tableau le plus vrai, le plus fidèle de l'histoire littéraire de deux siècles et de deux écoles. Il n'avait que dix-huit ans lors de la représentation de sa première tragédie; il en avait pris le sujet dans ses études de collége. Son *Méléagre* était une inspiration toute classique. D'autres avant lui avaient mis en scène cet épisode mythologique.

La plus ancienne composition dramatique de ce genre remonte à l'enfance de l'art. — Au *Méléagre* d'Alexandre Hardi avaient succédé les *Méléagre* de Lagrange Chancel, de Joly, de Boursault. — Le jeune Lemercier fut plus heureux que ses devanciers. — Son premier essai n'était qu'une œuvre d'écolier; mais on y remarquait quelques traits qui promettaient à la France un nouveau poète tragique du premier ordre. — Il y avait là le germe d'un beau talent impatient de se produire au grand jour.

Vous n'attendez pas de moi l'analyse de toutes les œuvres si diverses, si variées de l'illustre collègue dont nous pleurons la perte récente et imprévue. Je n'appellerai votre attention que sur celles qui ont fondé et agrandi sa réputation, et qui, par leur importance et leur originalité, ont mérité à leur auteur les applaudissements et les suffrages de notre France, déjà si riche en chefs-d'œuvre dramatiques, qui sont encore la plus belle partie de notre gloire littéraire. — A l'exemple des deux Corneille, Lemercier composa alternativement de tragédies et des comédies; à son *Méléagre* succéda *Lowelace*, sa première comédie, sujet emprunté au chef-d'œuvre de Samuel Richardson. — Cette pièce obtint un succès mérité en 1792. Son *Lévite d'Ephraïm* (joué en 1795) offrait

plusieurs scènes que le sublime et pieux auteur d'*Esther* n'eût pas désavouées.

Il avait à peine tracé ce touchant épisode de l'antique Israël, que déjà il esquissait une comédie politique toute de circonstance, *le Tartufe révolutionnaire*.—Ces deux ouvrages d'un genre si opposé, représentés au même théâtre et à quelques mois de distance, avec un succès brillant et mérité, ne coûtaient aucun effort à l'étonnante flexibilité de talent de leur auteur. L'Imposteur de Lemercier était un charlatan de patriotisme, comme celui de Molière était un charlatan de dévotion. On a reproché à Lemercier d'avoir suivi le plan et l'intrigue de l'œuvre du grand maître, acte par acte, scène par scène. Qu'eût-on dit de lui, s'il eût affecté la prétention de lutter avec Molière? Il aima mieux se poser en humble disciple qu'en rival présomptueux. Il se plaça en face du public comme l'a fait l'auteur du *Philinte*, et mérita les mêmes applaudissements.

Jusqu'alors Lemercier avait connu des rivaux : d'autres lui disputaient encore la palme du talents, et l'opinion était partagée. Il devait bientôt triompher dans cette lutte qu'il soutenait depuis huit ans. Le succès d'*Agamemnon* lui assura la supériorité sur tous ses concurrents. — Cette composition cornélienne lui concilia tous les suffrages.

Ce fut un grand événement littéraire. Des médiocrités jalouses hasardèrent vainement quelques critiques trop passionnées pour être justes. Les circonstances leur vinrent en aide. — Le temps était à l'orage ; les meilleurs esprits, préoccupés des événements politiques, ne pouvaient apporter à l'examen de ce bel ouvrage toute l'attention qu'il méritait. Reprise quatre ans après, cette pièce obtint un succès universel, incontesté.

Les personnages d'Égiste et de Cassandre sont une création originale et sublime. On put alors apprécier à leur juste valeur l'élévation des pensées, l'énergique vérité des caractères, la pureté, la concision et l'élégance du style. — L'auteur obtint deux fois pour le même ouvrage les honneurs d'un beau triomphe.

Lemercier s'était inspiré d'Eschiles et de Senèque dans la belle scène de Cassandre et d'Agamemnon ; mais il les surpassa tous deux en les imitant. — Je ne puis résister au désir de rappeler à votre souvenir la fin d'une scène non moins brillante de pensée et de style, entre Egiste et le roi d'Argos :

ÉGISTE.

D'Egiste infortuné qu'ordonne ta vengeance?

AGAMEMNON.

Qu'il me fuie.

EGISTE.

Et quel est son crime?

AGAMEMNON.

Sa naissance.

EGISTE.

Les Dieux pour le malheur puniront tes mépris

AGAMEMNON.

Les Dieux ne s'arment point pour ceux qu'ils ont proscrits.

EGISTE.

Ainsi de leur courroux tu te rends le ministre?

AGAMEMNON.

Ainsi, me délivrant de ton aspect sinistre,
En t'ordonnant l'exil, je te laisse échapper
Au juste châtiment d'avoir pu me tromper.

EGISTE.

Non, une même terre, et mon courroux l'atteste,
Ne peut porter les fils d'Atrée et de Thyeste.

AGAMEMNON.

Demain, de ton aspect purge donc mes Etats.
Fuis, ou tremble!

EGISTE.

Demain tu ne me verras pas.

Ces derniers mots d'Egiste font frémir. — C'est une menace de mort.

Le succès d'*Agamemnon* avait fondé la haute réputation de Lemercier; *Ophis* ne se fit pas attendre, et cette tragédie est encore une véritable création. Tout appartenait à l'auteur. Il en avait imaginé tous les caractères, tous les incidents. — Tous ses éléments dramatiques avaient été conçus et exécutés avec autant de bonheur que de talent. Il y a peu d'exemples d'un double succès aussi extraordinaire, et dans un intervalle aussi rapproché.

Les deux tragédies d'*Agamemnon* et d'*Ophis* avaient été représentées, pour la première fois, à deux années da distance.

La Prude, comédie (1797). — Cette pièce, en cinq actes et en vers, que l'auteur a intitulée comédie, appartient au genre du drame. L'intrigue en est compliquée; les deux principaux personnages sont odieux; c'est la personnification du vice dans toute sa plus hideuse exaltation. C'est de toutes les pièces de l'auteur celle où se développe avec le plus d'éclat et d'énergie l'étonnante élasticité de son talent. On remarque dans la première scène un tableau vrai et animé des mœurs et des travers des dernières années du XVIIIe siècle. — C'est le spirituel panorama des ridicules et du dévergondage de la société d'élite de l'époque, qui n'était plus celle de la République, et n'était pas encore celle de l'Empire. Coutumes, langage, tout y rappelle le cynisme de la régence et l'anglomanie des derniers jours de la vieille monarchie.

Lemercier a esquissé dans un cadre resserré la vie des salons en 1797.

. . . . . Il est temps qu'aussi je me retire :
D'ailleurs je suis peu fait à vos cercles nouveaux.
Je me sens éclipsé par mes brillants rivaux :
Je l'avoue à ma honte : oui, dès mon arrivée,
Hier j'allai souper chez madame d'Hervée;
J'y trouvai jeux, festins, grand monde, grand fracas :
Mon costume d'abord causa mon embarras :
Tous ces Messieurs joignaient à la grâce française
Et la tête à la grecque, et la botte à l'anglaise :
Là, des Athéniens ensemble se parlaient;
Des Spartiates, là, mollement s'étalaient :
Ici des demi-Turcs, des hussards à moustache :
Mais les femmes surtout, quels charmes!... On ne cache
A présent nul secret : c'est un doux abandon.
Partout des Calypso, des Nymphes, des Didon
A peine voile-t-on d'une gaze indiscrète
Mille contours trahis : je ne sais : leur toilette
Dessine des appas, déclare un embonpoint
Qui... là... trompe les yeux, mais ne les blesse point.
Pour moi j'étais plus lourd... Admirez ma sottise!
Un cercle féminin est là... je le courtise;
Je crois, comme en ces jours où brillaient les talents,
L'esprit, l'urbanité, que par des soins galants
On doit occuper, plaire et rendre honneur aux dames :
Erreur : comme un niais, au milieu de vingt femmes,
Je demeurai tout seul; et parus, je vous dis,
Un héros doucereux du temps des Amadis.
Les hommes, loin de nous, près d'une table antique,
Criaient, versaient le punch, et causaient politique;
Les femmes venaient boire, et mille jeux de mains
Signalèrent après nos athlètes romains :
Ce fut à qui serait ou plus fat, ou plus leste.
Moi, qu'on n'exerça pas au pugilat, au ceste,
Je me sauve au travers de la foule et des ris,
Ainsi qu'un écolier novice dans Paris;
Mais ce qui couronna toutes mes incartades,
En sortant je rencontre un des Alcibiades,
Jeune homme en cheveux noirs, en jockey : je le prends
Pour tel, et je lui dis : Allez chercher mes gens.
Il se courrouce : eh! bien, c'était un homme en place!
Un fils de la maison que j'insultais en face :
Il fallut se confondre en pardons : je sentis
Que j'étais maladroit, sans usage, et partis.

L'auteur sembla vouloir se distraire de ses premières études dramatiques par un nouvel ouvrage d'un genre tout-à-fait original. On y trouve tout l'intérêt, toute la vérité d'une composition théâtrale et toute la mordante et spirituelle causticité d'une narration satirique. C'est une œuvre à part à laquelle on ne peut attacher un nom connu. L'auteur l'a intitulée *les Quatre Métamorphoses.* — Ce poème étincelant d'esprit et de gaîté est l'œuvre la plus bizarre et la plus folle et la plus sérieuse qu'ait créée la plume de Lemercier. Quelques gravelures quelque peu hasardées provoquent le blâme d'une critique sévère. Je pourrais cependant vous en lire un épisode sans craindre d'alarmer la plus ombrageuse susceptibilité. Je me bornerai à signaler cette partie de ce charmant imbroglio.

Lisez donc sans scrupule le chant intitulé *Festin des Dieux.* — Mais rien en deçà, rien au-delà. — C'est la manière de Parny, mais Lemercier n'a mis en scène que les divinités du ciel olympien. Il n'a fait qu'user d'un droit non contesté, et la religion et les mœurs sont en dehors de ce ce pêle-mêle fantastique.

La nécessité d'une réforme dramatique fut la pensée dominante de Lemercier. Il avait prouvé par son *Agamemnon* son respect pour les formes établies par une tradition séculaire. On ne pouvait pas l'accuser de ne blâmer les règles anciennes que par impuissance; il ne se fit novateur qu'après avoir prouvé qu'il pouvait, sans franchir les limites tracées par celui qu'on appelait le législateur du Parnasse, marcher l'égal de nos premiers tragiques; ses preuves étaient faites, il pouvait dire comme le Cid :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître.

Son premier coup d'essai, dans la carrière nouvelle qu'il voulait ouvrir, fut un coup de maître. *Pinto* parut en 1801, et *Pinto* est dans un autre genre un chef-d'œuvre comme *Agamemnon.*

Il n'attendit pas la première représentation de son ouvrage pour annoncer au public son plan de réforme, et il exposa avec une noble et entière franchise le nouveau mode qu'il allait mettre en action.

Voici sa lettre aux rédacteurs de la *Décade philosophique*, Déc. ph., an VI, (1798), p. 494 :

« Plusieurs personnes m'ont parlé et même écrit au sujet d'un drame historique prêt à paraître, et dont elles m'ont cru l'auteur. Cette pièce, intitulée *Louis XI*, n'est pas de moi, mais de C. Mercier, représentant du peuple. Je lui restitue l'honneur du futur succès que lui promet son talent original et éprouvé par d'estimables ouvrages.

« Deux lectures que j'ai faites d'une comédie historique en prose, sur la révolution de Portugal, ont pu donner lieu à l'erreur que je m'empresse de détruire. J'espère offrir bientôt au public cette comédie achevée depuis un mois. — Elle porte le titre de *Pinto.* — Mon soin en la composant a été de dépouiller une grande action de tout ornement poétique qui la déguise, de présenter des personnages parlant, agissant comme on le fait dans la vie, et de rejeter le pres-

tige quelquefois infidèle de la tragédie et des vers. Heureux, après m'être efforcé dans *Agamemnon* de prouver mon respect pour les lois de Melpomène, si je pouvais ouvrir une route nouvelle au théâtre, où l'on suit trop souvent les ornières des chemins battus. « LOUIS LEMERCIER. »

Ce n'est point là le langage prétentieux d'un novateur qui s'impose comme maître et comme modèle, mais l'expression modeste et circonspecte d'un auteur zélé pour le perfectionnement de l'art, et qui, sans se prévaloir du rang élevé qu'il doit à d'honorables succès, ne propose sa nouvelle doctrine que comme un simple essai qu'il croit utile.

Pinto ne fut représenté que deux ans après la publication de cette lettre. — Des obstacles, dont il est inutile de rappeler la vraie cause, en retardèrent pendant deux ans et plus la première représentation,

Voici ce qu'écrivait, vingt-cinq ans après cette représentation (1826), un critique consciencieux et éclairé, mais sevère. (C'est de l'histoire.)

« *Pinto* révéla à la France un genre dramatique tout nouveau; cette comédie, si remarquable, si empreinte d'originalité, fut accueillie avec enthousiasme. — Mais les avocats du classique étaient alors si nombreux, si puissants que *Pinto* fut bientôt oublié. (C'est suspendu que l'auteur *voulait dire sans doute.*) Sa réputation s'est pourtant toujours conservée dans la mémoire des gens de goût. On relit toujours avec admiration, puisqu'il n'est pas permis de la revoir, cette œuvre du génie, où les événements politiques les plus importants sont présentés sous un aspect comique, où chaque personnage parle le langage de sa situation, où le peuple joue un rôle, où les masses agissent, où une grande conspiration enfin se trame sans que les principaux héros dérobent aux spectateurs les acteurs d'un rang subalterne. »

Le critique aurait pu ajouter que le personnage le plus actif, le plus dévoué, le plus dramatique, le plus honorable, est homme du peuple.

Après une longue interruption, *Pinto* a reparu sur une autre scène depuis la Révolution de 1830, et cette reprise obtint un immense succès. — Mais bientôt des coupures furent imposées par ordre supérieur, et la pièce a de nouveau été frappée d'interdit.

Pinto était une grande et progressive innovation, et cette innovation a servi de prétexte à une école nouvelle qui avait besoin d'un honorable patronage, pour placer l'auteur à la tête de ce qu'on est convenu d'appeler le romantisme. — Il n'a manqué à cette assertion que deux choses, l'assentiment de Lemercier et la vérité.

Tous ses ouvrages, ses principes littéraires, toutes les actions de sa vie artistique et privée protestent contre cette honteuse et absurde qualification. Je n'accolerai pas ici les noms plus fameux que célèbres des coryphées de cette école au nom à jamais honorable de l'auteur d'*Agamemnon*, d'*Ophis* et de *Pinto*. Je ne comparerai pas ses drames, où les mœurs, la religion, où toutes les convenances sociales sont respectées, aux monstrueuses et immorales pro-

ductions qui ont sali tous nos théâtres. — Ce serait une double profanation. — Le temps et la raison publique ont fait justice de cette autre invasion de barbares sur le sol des beaux-arts et de la civilisation.

Lemercier a repoussé avec une noble persévérance les insinuations des fondateurs d'une nouvelle société, qui a fait de la littérature une branche de commerce, et des productions de l'intelligence une matière purement mercantile. Il a souvent manifesté la douleur et l'indignation d'une âme généreuse, élevée, qui avait conservé dans toute sa pureté le sentiment de sa dignité d'homme de lettres. Lemercier ne voyait dans toutes ces associations que des marchands, moins la patente.

Lemercier entendait la réforme théâtrale telle que l'avaient conçue Diderot et Beaumarchais. Il admirait l'un et avait été l'ami intime de l'autre. Il considérait comme drames-modèles le *Père de Famille* et la trilogie de Figaro. Il n'était pas novateur par intérêt, mais par conviction. L'orgueil et la haine étaient tout-à-fait étrangers à son âme essentiellement aimante; il s'affligeait des déplorables écarts, des erreurs volontaires d'un auteur dont les brillants débuts promettaient à la France contemporaine un grand poète. Heureux si, fidèle à ses premières inspirations, ce poète eût mieux compris les intérêts de son avenir, et s'il n'eût pas voulu recommencer l'art qu'il pouvait perfectionner.

Les honneurs du fauteuil académique ne sont encore pour lui qu'une espérance. Lemercier a refusé son suffrage, non à l'absence, mais à l'abus d'un beau talent. Ce refus a dû lui être pénible. Nul homme de lettres, influent par ses talents et par sa haute position dans le monde littéraire, n'accueillit avec plus de bienveillance et de loyauté les jeunes littérateurs. Il louait ou blâmait leurs essais avec la plus encourageante indulgence. Sa censure toute paternelle était encore de la bienveillance.

Je suis heureux de pouvoir vous communiquer deux lettres qu'il écrivit à un de nos collègues dont je tais le nom à regret, mais je n'ai obtenu cette communication qu'à cette condition expresse.

Comme tant d'autres jeunes gens à peine sortis des bancs du collége, il était venu à Paris riche d'espérance et rêvant le plus brillant avenir littéraire. Tout son bagage dramatique consistait en une pièce imitée de Plaute. C'était une traduction du *Rudens*, arrangée pour la scène française. Seul, isolé dans la grande cité, nouveau Gilbert, il ne connaissait les grands écrivains de l'époque que par leurs œuvres et les journaux.

Il s'adressa spontanément à l'auteur d'*Agamemnon*. Il demanda et obtint un rendez-vous, qu'un accident imprévu et funeste semblait devoir ajourner indéfiniment. L. Lemercier venait de faire une chute qui mit ses jours en danger. Mais l'excellent homme n'avait pas oublié la demande du jeune provincial, et de son lit de douleur il lui écrivit ce billet :

« Monsieur,

« Un accident qui a failli me coûter la vie, et qui m'a coûté quelques souf-

« frances, m'a empêché de vous répondre. Mais si dans le cours de la semaine « vous voulez m'envoyer votre ouvrage, je m'empresserai de le lire; ou me « venez voir et j'aurai le bonheur de l'écouter.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« L. Lemercier.

« Ce 15 octobre 1825. »

Le manuscrit lui fut apporté, et le 27 du même mois l'heureux jeune homme tressaillit de bonheur et d'espérance en recevant ce second billet :

« Monsieur,

« J'ai lu avec grande attention et un vrai plaisir votre imitation du *Rudens* « de Plaute. Faites-moi l'honneur de venir un matin entre dix et onze heures, « et je vous expliquerai mon opinion trop longue à déduire par écrit.

« Il faut, à mon avis, refaire dans les deux derniers actes plusieurs choses et « resserrer le dénouement, puis j'augurerai volontiers votre succès complet.

« Mille compliments de votre zélé serviteur,

« Lemercier.

« Ce 27 octobre 1825. »

Des circonstances qu'il est inutile d'expliquer empêchèrent le jeune poète de suivre la carrière des lettres. Il avait trouvé dans Lemercier un juge éclairé et indulgent; de nouvelles affections, comme citoyen, comme chef de famille, changèrent ses premières résolutions; l'appui de Lemercier n'eût pu le garantir des chagrins et des dégoûts d'une redoutable concurrence. Le désintéressement de Lemercier ne peut être cité que comme une honorable exception. — Nos grands faiseurs du jour se sont réservé l'exploitation de tous les théâtres, de tous les éléments de publicité. Un nouveau venu annonce-t-il un talent réel, on lui propose de céder tout ou partie de son premier ouvrage; il refuse ce scandaleux marché, il hésite; mais directeurs et libraires lui ont tous fait la même réponse : Vous n'êtes pas connu; — et il est forcé d'accepter les conditions que d'abord il avoit repoussées avec indignation.

Tout se fait par association. — Honneur et profit, tout se partage. — La saine critique n'a plus d'organes. — Les feuilletons viennent en aide aux spéculateurs; les prôneurs ne manquent pas; d'officieux amis vantent l'œuvre nouvelle, quand les auteurs réels du succès ne prennent pas même la peine de faire eux-mêmes les comptes-rendus.

Ces associations sont du genre de celles que les jurisconsultes appellent léonines; elles ne sont pas légales; mais elles sont plus que tolérées; et tout passe, rien ne reste. Mais les médiocrités en faveur multiplient leurs produits; elle ne veulent que du bruit et de l'argent; et malheur aux véritables hommes de lettres qui, habiles à soigner des ouvrages, ignorent l'art de soigner des succès!

Lemercier lui-même n'a pu échapper aux scandaleuses manœuvres de nos Pradons modernes. Lui seul peut-être avait compris la nécessité d'une réformation dramatique; lui seul pouvait l'opérer par ses œuvres, et il ne rencontra que des détracteurs même dans les hommes qui affectaient hautement de partager ses vœux et ses efforts.

Pinto n'était que l'introduction du nouveau plan d'études dramatiques qu'il avait conçu depuis longtemps. Il pensait que le théâtre était un puissant moyen d'enseignement historique. Telle était aussi l'opinion des Grecs, qui les premiers ont fondé les bases des représentations théâtrales. Tous les sujets de leurs pièces étaient empruntés à l'histoire nationale. La politique même d'actualité était un de ses principaux éléments. Les auteurs n'avaient pas à craindre les méticuleuses susceptibilités d'une censure ombrageuse qu'effraient les moindres allusions aux opinions, aux mœurs contemporaines.

Lemercier trouvait dans notre histoire littéraire du XVIIIe siècle plusieurs exemples heureux de la prédilection du public pour les sujets nationaux. Dubelloy avait dû sa réputation à son *Siége de Calais*, à son *Gaston et Bayard*. Toute la France avait applaudi à l'*Adélaïde du Guesclin* de Voltaire.

Les sujets empruntés à l'histoire ancienne ou moderne de la France et des autres nations ont obtenu le même succès. Lemercier n'eut qu'à s'applaudir de son premier essai; le succès de *Pinto* fut plus qu'un encouragement, et, sans renoncer au genre purement classique, il traduisit sur la scène les hommes et les événements les plus remarquables de notre histoire nationale et de l'histoire étrangère.

La France a toujours pris une part active et honorable dans les événements politiques et religieux qui ont agité les deux mondes. C'est une immense et inépuisable mine dont l'exploitation assure de brillants et honorables succès aux esprits élevés, aux âmes généreuses et dévouées. Mais aux hommes d'élite seuls appartiennent le droit et le pouvoir de mettre l'histoire en action sur nos théâtres, de faire revivre sur la scène les hommes qui, par leurs vertus et leurs crimes, ont exercé une grande influence sur les destinées des peuples et des empires,

Mais les poètes contemporains, qui ont consacré leurs veilles et leurs talents à des sujets historiques, n'ont pu développer toutes leurs pensées. Il leur a fallu plus que du courage pour ne pas reculer devant les obtacles que leur opposaient les circonstances. Ainsi l'auteur des *Templiers* et des *Etats de Blois* n'a pu parvenir à faire représenter ces deux ouvrages tels qu'il les avait conçus.

Lemercier, en suivant la même carrière, ne put échapper aux mêmes exigences. Il a été cependant plus hardi et plus heureux.

Il me suffira de rappeler à vos souvenirs les titres de ses ouvrages dramatiques, pendant les vingt dernières années de sa longue et laborieuse carrière, et les époques où ils furent représentés sur les divers théâtres de la capitale et des départements.

Je ne citerai que les pièces qui ont eu un grand retentissement, ou qui ont

été l'objet d'une critique sévère dans nos principaux recueils littéraires.

Baudouin, *empereur* (1808); *Christophe Colomb*, comédie historique en vers (1809); *Charlemagne*, tragédie (1816); *Louis IX en Egypte* (1819); *la Démence de Charles VI* (1820); *Frédégonde et Brunehaut* (1821); *Richelieu* ou *la Journée des dupes*, comédie.

Il avait emprunté à l'histoire romaine sa tragédie de *Camille* ou *Rome sauvée*. — Comme tous nos poètes qui avaient traité le même sujet, Lemercier s'est montré plus romain que gaulois. Cette tragédie fut représentée en 1825. Le *Voyage de Scarmentado*, la tragédie des *Martyrs de Souli* appartiennent à la même époque

Son drame de l'*Héroïne de Montpellier*, représenté depuis 1830, est un tableau fidèle et animé des mœurs de la France méridionale, au commencement du XVIIIe siècle. Ce drame, mal compris et trop sévèrement jugé à Paris, fut mieux apprécié et justement applaudi sur les théâtres de nos départements du midi.

Histoire, sciences, beaux-arts, littérature, philosophie, aucune branche des connaissances humaines n'était étrangère à Lemercier; il joignait à une vaste érudition la plus consciencieuse, la plus active sagacité; et rien, dans l'étonnante variété des sujets qu'il a traités, ne sent le travail et la gêne. Tout annonce des études approfondies et achevées. Deux pièces lui avaient suffi pour faire connaître aux gens du monde l'esprit et le caractère de la littérature théâtrale des Grecs et des Romains. Il fit représenter avec succès, en 1808 et à une époque rapprochée, *Plaute* ou *la Comédie latine*, et *l'Ostracisme* ou *la Comédie grecque*.

Il me suffira, pour faire apprécier l'étendue de ses études et la fécondité de son esprit, de citer les titres de ses poèmes divers : *Homère et Alexandre*, *les Trois Fanatiques*, *Ismaël au désert* ou *l'Origine du peuple arabe*, *Hérologue* ou *Chant du Poète-roi*, et *l'Homme renouvelé*, récit moral. Sa traduction des vers dorés de *Pythagore* et de *deux idylles de Théocrite*, 1806; son *Epître à Talma*, 1807; ses *Essais poétiques sur la théorie newtonienne*, 1808; son *Ode sur le doute des vrais philosophes*, *à qui les faux imputent l'athéisme*, 1813; ce poème rappelle la belle épître de Chénier sur la calomnie; deux *Epîtres à Bonaparte*, écrites avec une noble indépendance; *la Pan-hypocrisiade*, 1817; enfin son *Cours analytique de littérature générale à l'Athénée*, public la même année, rédigé dans les principes du classique le plus pur. — C'était encore une belle et éloquente protestation contre ses détracteurs.

L'opinion publique avait depuis longtemps marqué sa place à l'Académie. — Il n'obtint qu'en 1810 le fauteuil qu'il avait si bien mérité. — L'histoire des divers écrivains qui avaient occupé ce fauteuil, n° 11, depuis l'origine de l'Académie, est aussi l'histoire des phases si variées de la science et de la littérature des deux derniers siècles. — Il fut d'abord occupé par l'abbé de Bois-Robert, homme d'esprit, courtisan-valet du cardinal-ministre qui gouvernait la France

sous le nom de Louis XIII. Au complaisant proxénète de Richelieu succéda un poète estimable, le sentimental Segrais; à Segrais, trois poètes dramatiques, Campistron, Destouches et Boissy; l'historien ou plutôt le savant apologiste de la chevalerie, Sainte-Palaiye, le caustique et spirituel Champfort, et enfin le philosophe Naigeon, l'ami de Diderot et de d'Alembert, le dernier représentant de l'école philosophique du XVIIIe siècle. Quel nom va-t-elle inscrire après ceux de Champfort, Naigeon et de Lemercier? celui sans doute du poète auquel Lemercier a cru devoir refuser son suffrage dans les dernières élections auxquelles il a concouru; et cette fois du moins l'Académie aura sanctionné le choix de l'opinion publique.

Nul ne comprit mieux que Lemercier la dignité de l'homme de lettres et de l'académicien.

Le ministre Decazes avait senti la nécessité de rallier à la cause de la restauration les notabilités littéraires de l'époque, en leur donnant des places et des pensions. Lemercier reçut le brevet d'une pension de 2,000 francs. Il avait assez fait pour accepter sans scrupule cette faible récompense de ses travaux. Il ne partageait pas l'opinion des hommes du pouvoir. Sa première pensée fut de refuser le brevet que la modicité de sa fortune lui rendait d'ailleurs nécessaire. Mais il craignit que ce refus inspiré par les plus nobles sentiments ne fût mal interprété. L'éclat de ce refus pouvait placer quelques-uns de ses confrères dans une fausse position, et leur imposer la nécessité d'un sacrifice ou d'un blâme. Il craignit qu'on n'attribuât à la vanité une démarche dictée par sa conscience. Il s'arrêta à une résolution qui conciliait l'inspiration de sa conscience et les intérêts de ses confrères; il accepta la pension, mais il donna immédiatement au bureau de bienfaisance de son arrondissement une délégation pour en toucher le produit, sans autre condition que celle du plus profond secret sur cette bonne œuvre.

La réformation des vieux usages ou des abus de l'Académie ne l'occupait pas moins que la réformation de l'art dramatique. Rien de plus monotone et de plus inconvenant que ces éloges obligés des mêmes personnages répétés à chaque solemnité académique; rien de plus insignifiant que les sujets donnés pour les concours périodiques.

Il était temps de substituer à de mensongères amplifications les éloges des grands hommes, des grands citoyens qui, par leurs travaux et leurs talents, avaient honoré les sciences, les lettres, les arts.

Lemercier, joignant l'exemple au précepte, lut à l'Académie un éloge de Pascal, et l'Académie proposa immédiatement ce sujet au concours.

J'aurais pu, Messieurs, ajouter à la longue nomenclature des œuvres de Lemercier beaucoup d'autres écrits de divers genres, et l'indication d'articles éminemment remarquables, insérés dans les journaux et dans les recueils périodiques. Mais vous n'avez pas besoin de nouveaux documents pour apprécier le poète que ses talents et ses qualités personnelles ont placé au premier rang des illustrations littéraires de deux générations.

Lemercier était plus qu'un poète du premier ordre, c'était aussi un grand citoyen, un excellent ami, un vénérable père de famille, un homme aimable et un honnête homme.

Tous les genres de proscriptions politiques l'ont frappé sans l'abattre. Indépendant par caractère et par principe, il avait été l'ami du général Bonaparte. En rompant une intimité qui les honorait tous les deux, il crut devoir manifester hautement son opinion. Il avait aimé le grand général, le soldat dévoué à la sainte cause de la patrie et de la liberté; mais il ne voulut point courber la tête devant le consul, déjà en face du trône où bientôt il allait s'asseoir. Il savait quelles devaient être les conséquences de sa conduite. Il les accepta. Déjà il avait fait ses preuves de courage et d'indépendance dans des temps plus difficiles. — Il avait vu l'échafaud sans pâlir. — Il avait vu sa fortune compromise sans témoigner du regret. Mais la véritable amitié est indulgente, et Lemercier céda à l'entraînement général : il célébra les prodiges opérés par et pour les Français sous le gouvernement de cet homme extraordinaire, dont le nom seul rappelle tous les genres de gloire et d'infortune.

Nul homme ne fut plus aimable que Lemercier. Heureux du bonheur de tous ceux qui l'entouraient, il prêtait aux causeries du foyer domestique un attrait toujours nouveau. On ne le quittait qu'avec regret et avec un plus vif désir de le revoir et de l'entendre encore. Il oubliait la supériorité que lui donnait sur les autres l'éclat de sa gloire littéraire. Près de lui, le savant, l'artiste, le philosophe, l'homme du monde se trouvaient à l'aise. Il parlait à chacun son langage. On était plus content de soi en le quittant. Il avait des rivaux, et n'avait point d'ennemis. Le savant et spirituel Gudin, historien et publiciste distingué, conteur philosophe et intéressant; Picard, dont la carrière dramatique fut si brillante et si variée; Andrieux et Ducis, dont les ouvrages sont aussi une des gloires de l'époque, tels étaient les amis intimes, inséparables du bon, de l'excellent Lemercier.

Celui qui connut le mieux, et qui sut peindre les notabilités contemporaines avec autant de justesse que d'esprit, a dit : « Savez-vous quel est l'homme de France qui cause le mieux? C'est Lemercier. » Ce mot de feu notre collègue Talleyrand est plus qu'un éloge, c'est une vérité.

Tous les journaux ont été unanimes dans leur opinion sur Lemercier. « Chose étrange, dit la *Revue du Progrès*, Lemercier, qui a tant innové, pardonnait difficilement à quelques poètes contemporains l'audace de leurs innovations. A ceux qui lui disaient : Mais les romantiques sont vos enfants, il répondait avec son sourire doux et spirituel : « Ce sont des enfants trouvés; » et il rejetait gaîment sur l'auteur de *René* le fardeau de cette paternité importune. »

Que pouvait-il y avoir de commun entre ces compositions fantastiques, dégoûtantes de cynisme et d'immoralité, et les drames de Lemercier, resté fidèle à cette maxime proclamée par le premier réformateur de notre théâtre :

« L'honnête, l'honnête! il nous touche d'une manière plus intime et plus

douce que ce qui excite notre mépris et nos ris. Poètes, êtes-vous sensibles et délicats, pincez cette corde, et vous l'entendrez frémir et résonner dans toutes les âmes. » (DIDEROT.)

La longue carrière de Lemercier ne fut qu'un long travail. Nul écrivain comtemporain n'a produit plus d'ouvrages; et le plus grand nombre restera.

Sa santé s'était maintenue longtemps dans toute sa force et sa verdeur. De graves infirmités l'assaillirent simultanément. — Sa vue s'était affaiblie, sa main s'était glacée par la paralysie. — Parvenu à sa soixante-dixième année, Lemercier s'est éteint tout-à-coup. C'était plus qu'un littérateur d'élite, c'était un homme de bien, un citoyen généreux et dévoué. Ces mots résument toute l'histoire de sa vie; et sa vie fut pleine devant Dieu et devant les hommes. — Il mérita les respects et les éloges de ses contemporains; et la postérité inscrira son nom parmi ceux des hommes d'élite qui, par leurs vertus et leurs talents, ont honoré leur siècle et leur patrie.

DUFEY (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

PIERRE L'ERMITE ET LA PREMIÈRE CROISADE,

Par M. HENRI PRAT (1).

Que n'a-t-on pas écrit sur les croisades? On formerait facilement une immense bibliothèque de tous les ouvrages composés, dans presque toutes les langues connues, sur cette mémorable époque de l'histoire moderne. — Les littératures de l'Orient ne fourniraient pas un contingent moindre que les littératures de l'Europe. — Les auteurs arabes, persans, grecs et arméniens, scrupuleusement consultés, se trouveraient aussi riches en documents que les chroniqueurs latins, si naïvement infidèles sous le rapport de l'exactitude rigoureuse des faits, mais si expressifs dans la peinture des mœurs et des croyances populaires. Et quelle science alors ne devrait pas posséder celui qui voudrait retracer les événements auxquels ont pris part les deux fractions les plus importantes du monde? Eût-il reçu, comme les apôtres, le don des langues, n'aurait-il pas rencontré, dans la brièveté de sa vie, un insurmontable obtacle à l'achèvement d'une aussi gigantesque entreprise que celle d'une histoire complète des croisades? Aussi ne doit-on pas s'étonner que feu notre collègue Michaud retouchât sans cesse le monument qu'il nous a laissé, et que, pour satisfaire sa conscience d'historien,

(1) Un volume in-8°, à la librairie de la Reine, rue Neuve-St-Augustin, 55.

il se soit décidé, dans un âge où l'on n'éprouve plus que le besoin du repos, à visiter les lieux, théâtres des expéditions aventureuses des croisés. Mais, quelques soins qu'il ait mis à perfectionner son œuvre, on comprend naturellement qu'elle doit renfermer des lacunes.

Car ce champ ne se peut tellement moissonner,
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Après M. Michaud, qui a eu le bonheur d'embrasser non sans éclat l'ensemble des croisades, voici un jeune homme plein d'ardeur et d'érudition qui tente de concentrer sur quelques points spéciaux la lumière répandue d'une manière trop générale par son devancier. Notre collègue M. Henri Prat ne se donne modestement que pour un glaneur patient et réservé, et il se trouve pourtant avoir déjà, parmi les gerbes les plus splendides, trouvé des épis oubliés dans le champ de la première croisade. M. Michaud, on ne saurait se le dissimuler, appartient plutôt à la classe des historiens littérateurs qu'à la classe des historiens érudits; aussi, dans les modifications qu'il ne cessait de faire à son livre, on s'aperçoit que les remaniements du style étaient l'objet le plus constant de ses préoccupations, nous dirions presque de ses inquiétudes. M. Poujoulat, le confident et le collaborateur de l'illustre écrivain, nous a donné des détails qui prouvent que notre opinion sur les prédilections littéraires de M. Michaud est plus qu'une conjecture; — non pas, à Dieu ne plaise, que nous accusions l'auteur de l'histoire des croisades d'avoir sciemment négligé ou altéré les faits. — Certes M. Michaud, quoique poéte élégant, n'était pas homme à suivre le procédé fort expéditif tant reproché à l'abbé Vertot. — Mais on voit qu'il s'efforça constamment de grouper les événements et les personnages, de manière à en former un tableau saisissant. — C'est un artiste qui sait tous les artifices du clair-obscur, et qui fait contraster d'une manière harmonieuse les teintes les plus opposées. — On pourrait dire de l'ouvrage de M. Michaud :

Materiam superabat opus.

Quant à M. Henri Prat, disciple fervent de M. Guizot, il s'opiniâtre à la recherche et à l'analyse des faits, fuyant avec une rare abnégation d'amour-propre les tendances généralisatrices de son maître, de peur sans doute d'aboutir aux synthèses quelquefois hasardées de notre collègue M. Michelet, et craignant d'assurer à la phrase toute sa pompe et tout son éclat, afin de ne pas imiter les faiseurs brévetés de pittoresque, les enlumineurs jurés de l'histoire, que les libraires ne tarderont pas à casser aux gages, dès que la mode aura proscrit tout ce tapage de fausses couleurs. — M. H. Prat ne fait donc pas chanter les cathédrales, ni soupirer les cloches retentissantes; il n'appelle pas le donjon gothique un poème, ce qui n'éclaircit pas beaucoup la question, je pense. — Il représente les croisés comme des hommes tels que vous et moi; il remue le passé, sans nous aveugler avec la poussière qu'il soulève, ni nous éblouir avec les éclairs

que l'on fait jaillir à présent des armes les plus rouillées du moyen-âge. — M. Prat a l'insolence prosaïque de nommer une lance une lance, et un chevalier un chevalier. — Lorsque les compagnons de Pierre-l'Ermite traversent l'Allemagne, l'auteur les montre se jetant sur des troupeaux de moutons, comme auraient fait, ni plus ni moins, les héros d'Homère : ce n'est ni un détracteur impitoyable, ni un enthousiaste forcené des croisades. Quoique franchement catholique, M. Prat sait reconnaître que le pape Urbain II n'a proposé, à l'assemblée réunie à Clermont, d'aller conquérir le sanctuaire de J.-C., que d'une façon tout-à-fait incidente et secondaire.

Cette partie même de son livre est certainement une des plus neuves et des plus curieuses : la première croisade ne fut décidée que par l'acclamation unanime qui accueillit les paroles du souverain pontife. — Mais, comme le démontre péremptoirement M. Prat, le conseil de Clermont n'a pas été convoqué dans le but de précipiter l'Europe sur l'Asie. — Urbain II voulait chercher à remédier aux maux de l'Eglise, déchirée par le schisme de l'anti-pape Guibert, empêcher le cumul des bénéfices ecclésiastiques, devenu, on peut le dire, une véritable plaie, et surtout affranchir définitivement la puissance cléricale de la puissance temporelle qui menaçait de l'absorber dans la fameuse question des investitures. — C'étaint là sans doute de graves sujets d'affliction pour le successeur de Grégoire VII; et quelque ému qu'il eût été au récit que lui fit Pierre l'Ermite des persécutions qui accablaient les chrétiens d'Orient, et des sacriléges profanations que les Sarrasins commettaient autour du tombeau de J.-C., ce fut plutôt par manière d'acquit que par une entière conviction du succès de ses paroles, qu'il proposa la croisade. On aurait tort cependant de conclure de tout cela, que ce mémorable événement ne fût qu'un épisode fortuit de l'histoire du moyen-âge. Certes l'occasion qui lui donna naissance fut purement accidentielle. Mais depuis longtemps il était d'usage de faire des pélérinages à Jérusalem; les fidèles étaient même convaincus que ceux qui avaient le bonheur de vivre auprès du saint sépulcre s'ouvraient un chemin plus droit vers le ciel.

Du temps de saint Jérôme, beaucoup de dames romaines, appartenant aux plus illustres familles, avaient été se fixer aux environs de Béthléem, afin de se sanctifier sur les lieux témoins des miracles et de la puissance du Sauveur. — Saint Augustin fut même obligé de combattre cette espèce d'épidémie qui, au milieu de l'écroulement de la société antique, faisait rechercher le tombeau du Christ comme le seul asile que ne dût pas atteindre la ruine universelle. — Il écrivit une lettre éloquente, dans laquelle il disait que partout on pouvait faire le bien, et que partout parconséquent on pouvait gagner la vie éternelle. — Si l'on renonça plus tard à s'établir en Palestine, on n'en continua pas moins à y faire des pélerinages. Tant que les saints lieux restèrent sous la domination des empereurs de Byzance, ce fut au surplus une chose facile qu'un voyage en Orient. — Les grands scélérats, et les âmes qui avaient déposé avec toutes les illusions

mondaines jusqu'à l'espérance, trouvaient une source certaine de régénération dans un déplacement qui renouvelait à la fois le fond des idées, par l'aspect de mœurs et de contrées entièrement différentes de celles de l'Europe, et qui était d'ailleurs regardé comme la plus méritoire des pénitences.

Lorsque les Arabes se furent emparés de Jérusalem, les pélerinages, loin de cesser, ne firent que redoubler d'attrait pour les imaginations aventureuses. D'un autre côté, le sort des chrétiens de la Palestine devenait tous les jours plus digne de pitié; les plaintes du patriarche de Jérusalem retentissaient à travers les mers jusqu'à Rome, Paris et Londres. — Les pélerins les répétaient tout le long de la route; et Pierre-l'Ermite ne fut qu'un écho plus éloquent de tous les cris de détresse que jetaient no frères d'Orient. Urbain II ne savait pas précisément quelles dispositions manifesterait l'Europe à la nouvelle d'une croisade. — L'opinion générale n'était pas facile à constater comme de nos jours. — La difficulté des communications isolait non-seulement les parties extrêmes de notre continent, mais Paris ignorait alors ce que pensait Orléans, et Tours se perdait pour les habitants de Clermont dans un lointain vaporeux. Aussi lorsque les paroles du pape furent accueillies par l'acclamation de toute l'assemblée, Dieu le veut! il dut y avoir un étonnement mêlé d'attendrissement dans l'âme du souverain pontife, livré en proie à la sombre douleur que lui inspirait la fin si triste de Grégoire VII, et aux inquiétudes que lui faisait concevoir l'avenir. — Alors, sous la cuirasse féodale qui couvrait, pour ainsi dire, toute la société du moyen-âge, le pape dut sentir palpiter des cœurs de chrétiens; et la foi religieuse, qui lui semblait près de s'étendre dans les flots de sang répandus à l'occasion du terrible conflit des deux puissances spirituelle et corporelle, cette foi se montra sans doute à ses yeux aussi radieuse que le labarum qui guida Constantin. — Nul doute que les croyances n'aient été la cause principale des croisades; nul doute que les ambitieux mêmes n'aient été réduits à cacher leurs projets sous le manteau de la religion; preuve que les peuples ne s'ébranlaient qu'à la voix de Dieu.

Mais, dans le mouvement qui emportait l'Europe, des causes secondaires agirent avec une efficacité incontestable. Le masque que prennent les intérêts, dans ces sublimes évolutions des nations, est encore une preuve que les principes moraux sont avant tout les vrais mobiles des grands événements historiques. M. Prat, qui attribue comme nous à l'influence religieuse la guerre qui fut décidée au conseil de Clermont, insiste plus particulièrement, et avec une ingénieuse sagacité, sur les raisons personnelles qui devaient pousser les peuples et les nobles à quitter la monotone et lourde existence qu'ils menaient. — Les deux chapitres qu'il a consacrés à l'analyse de la dure condition des serfs et des seigneurs, sont des modèles de clarté, et contiennent des parties vraiment neuves.—Nous signalerons principalement son opinion sur la chevalerie.—Pour suivre M. Prat dans tous les détails de son beau travail, il nous faudrait écrire un volume aussi étendu que le sien. — Qu'il nous suffise d'indiquer deux pages

remarquables sur les causes qui précipitèrent l'Empire grec, et l'explication aussi juste qu'ingénieuse qu'il donne de la conduite, en apparence si condamnable et en réalité si naturelle, qu'Alexis Comnène tint à l'égard des croisés. — Quand on voit, dans les rangs des pélerins armés, des ambitieux tels que Bohémond et Raymond de Saint-Gilles, et que de plus on lit tous les désastres que commirent les bandes indisciplinées de Pierre l'Ermite, on n'est plus étonné que l'empereur de Constantinople ait cherché à tout prix à se débarrasser de ces incommodes auxiliaires.

Au mérite d'une sagacité peu commune et d'une érudition lentement digérée, et parconséquent réduite dans ses véritables proportions, M. Prat joint l'avantage d'un style qui, dans sa limpide simplicité, ne manque pas d'élégance.

J. Ottavi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

ATLAS POUR LES HISTOIRES ANCIENNE ET ROMAINE

DE ROLLIN,

PAR M. ALBERT LENOIR.

Notre savant collègue, M. Albert Lenoir, dont l'Institut Historique a eu déjà tant de fois occasion d'apprécier les doctes et consciencieux travaux, M. Albert Lenoir que, dans une des dernières livraisons du journal de la Société, je signalais comme l'un des principaux auteurs des excellentes *Instructions du Comité historique des arts et monuments*, vient de publier deux atlas pour être joints aux histoires ancienne et romaine de Rollin. Au point où sont arrivées aujourd'hui les études historiques et archéologiques, ces atlas sont un complément indispensable des ouvrages du célèbre historien; seuls ils peuvent les mettre au niveau des connaissances actuelles; aussi ne chercherai-je pas à en démontrer l'utilité, elle est claire, palpable; et personne, je puis l'affirmer, ne cherchera à la contester. Mes efforts tendront plutôt à faire connaître l'ouvrage de M. Albert Lenoir, et à donner une juste idée de la manière dont il s'est acquitté de la tâche qu'il s'était imposée.

Les deux atlas sont accompagnés d'explications de planches, que je regrette toutefois de ne pas voir plus développées et plus complètes.

Suivant l'ordre chronologique, je parlerai d'abord de l'*Atlas d'Histoire ancienne*; il est composé de trente-neuf planches gravées à l'eau forte et d'une délicieuse exécution; on y a joint quatre belles cartes d'Égypte, du pays carthaginois, de l'Asie et de la Grèce ancienne. Ces cartes, d'une netteté et d'une exactitude remarquables, ont été dressées par MM. Vivien et Dufour.

Prenant tour-à-tour les divers peuples de l'antiquité, M. Albert Lenoir, au

moyen de planches puisées aux meilleures sources ou dessinées d'après nature, nous initie successivement aux mœurs, à la religion, aux arts, à l'industrie, aux usages de chacun d'eux. Il commence par les Egyptiens, auxquels sont consacrées les quatorze premières planches.

L'architecture sacrée est représentée par les plans d'Eléthia et des temples d'Edfou, de Guirchen, d'Atermontis, et par les élévations du vestibule du même temple d'Edfou, l'antique *Appolinopolis magna*, et de plusieurs autres édifices religieux de moindre importance. L'architecture civile nous offre pour type un de ses chefs-d'œuvre, le palais de Louqsor, l'un des plus admirables édifices de Thèbes, tandis que plusieurs bas-reliefs de Karnac et du tombeau de Memnon nous font connaître une partie de la poliorétique des anciens Egyptiens.

M. Lenoir passe ensuite en revue les sépultures royales, si importantes en Egypte, puisque les plus célèbres monuments du monde, les pyramides, en font partie, la navigation du Nil, les armes et les meubles, les embaumements, les costumes civils, religieux et militaires, la culture, la gymnastique, les arts, les métiers, l'usage et la fabrication du papyrus. Je me garderai bien de blâmer le choix des exemples, choix fait en général avec bonheur et sagesse; mais il est un reproche que je crois devoir adresser à cette première partie de l'ouvrage, reproche qui n'est peut-être pas sans quelque gravité; c'est de ne pas avoir rendu avec assez de vérité le type de tous les produits des arts égyptiens, cette raideur systématique qui en était le principal caractère, ces visages de profil, avec des yeux, des épaules de face, tandis que toute la partie inférieure du corps est encore de profil. Les personnages, les hiéroglyphes de M. Albert Lenoir se rapprochent trop de la nature, sont trop conformes aux véritables règles de l'art.

Nous arrivons aux Carthaginois. Un plan de Carthage, composé sur les données antiques, permet de suivre toutes les opérations de Scipion. Trois tombeaux nous donnent une idée des arts, si peu connus, de la fameuse rivale de Rome. Des fouilles qu'on exécute dans les lieux où elle fut, et qui ont déjà depuis peu produit d'importants résultats dont notre collègue M. de la Pylaie nous a donné un aperçu, doivent nous faire espérer des renseignements plus positifs. Le Nymphée du Zawan, territoire de Carthage, et l'Amphithéâtre de Thysdrus, à Legjem, sur la côte d'Afrique, me paraissent être de véritables monuments romains, et ne rien nous apprendre sur l'art carthaginois.

Aux Carthaginois succèdent, dans l'atlas de M. Lenoir, les Perses et les Babyloniens. Le savant ouvrage de Ker Porter a fourni à notre collègue la plupart des planches de cette partie de son travail. Plusieurs sont consacrées aux ruines de Persépolis. Je regrette que la vue générale de l'édifice, dont les quarante colonnes ont valu aux ruines de Persépolis le nom de Tchel-Miner, ne donne pas une idée assez juste de son immensité. Quelques petites figures eussent été nécessaires pour servir de point de comparaison, et en faire comprendre l'énorme proportion. Des peintures babyloniennes, des cylindres persépolitains,

des fragments d'écriture cunéiforme du temple et autels du feu, l'entrée de l'un des curieux tombeaux des rois de Perse, des costumes, et le tombeau attribué à Cyrus, complètent cette série, qui précède la plus importante de toutes, celle qui se rapporte à la Grèce.

Dix planches sont consacrées aux arts et aux usages des Grecs; elles retracent leurs principaux chefs-d'œuvre, tels que le temple de Thésée, le Pyrée, l'Acropole, les Propylées, le Jupiter Olympien, la Calomnie, tableau d'Apelle, restitué par Raphaël, etc.

A l'occasion des Propylées, je dois ici relever une erreur, qui sans doute n'est qu'une faute d'impression qui aura échappé à notre savant collègue. Il dit que la construction des Propylées a coûté 20,012 talents à la république. On sait que le talent attique de 60 mines valait 5,400 fr. de notre monnaie; ce qui donnerait la somme exorbitante de 108,064,800 fr. Le prix de construction des Propylées, que nous connaissons par le rapport d'Harpocration, n'est que de 2,012 talents, 10,864,800 fr., somme déjà énorme pour un pays comme l'Attique. Un plan d'Athènes antique, des costumes, des tombeaux, des meubles, des armes, un tableau synoptique des cinq ordres, complètent la partie de l'atlas relative à la Grèce. On y a joint un plan perspectif de camp romain; j'ai peine à me rendre compte de cette adjonction, cette planche me paraissant se rapporter bien plus directement à l'*Atlas d'Histoire romaine* dont je vais m'occuper maintenant.

L'*Atlas d'Histoire romaine*, n'embrassant qu'un seul pays et comprenant pourtant quarante planches et six cartes, M. Albert Lenoir a pu le traiter d'une manière plus complète. Aussi son recueil est-il une véritable encyclopédie d'archéologie romaine,

Il commence par nous offrir un tableau comparatif des divers types des peuples avec lesquels les Romains ont été en rapport; puis un plan fort exact de Rome antique. Le plan du Forum, qui fait le sujet de la troisième planche, pourrait donner lieu à quelques controverses; ainsi j'aurais droit peut-être de contester la dénomination de temple des Pénates, donnée à un édifice dans lequel, avec beaucoup d'antiquaires, je crois reconnaître le temple de Romulus et Remus, que M. Lenoir place au Vélabre, au lieu où je pense trouver le temple de Vesta; ainsi, il appelle temple de la Paix l'édifice généralement reconnu aujourd'hui comme une basilique chrétienne, bâtie par Constantin; ainsi, il dédie aux Dioscures le temple dont trois belles colonnes sont seules parvenues jusqu'à nous, sous les noms de restes du temple de Jupiter Stator, ou de la Grecostasis; il en est de même des ruines du temple de Jupiter Tonnant, que M. Lenoir nomme temple de Saturne, et de quelques autres encore; mais la discussion de ces points, si controversés même par les antiquaires romains, nous entraînerait trop loin des limites d'un simple compte-rendu. D'ailleurs, tant qu'un fait positif n'a pas fixé définitivement le nom et la destination d'un édifice antique, tant que *adhùc sub judice lis est*, il est permis à chacun d'adopter l'o-

pinion qui lui semble préférable; et je me garderai bien de reprocher à M. Lenoir de n'être pas entièrement d'accord avec moi.

Autant que possible, M. Lenoir, avec toute raison, a choisi ses exemples dans notre pays; il donne une vue charmante de la Maison Carrée de Nimes, ce monument admirable qui peut soutenir le parallèle même avec le Panthéon. Palladio, dit M. Lenoir, met le temple de Nîmes au nombre des périptères, bien que les colonnes qui l'entourent ne soient point isolées de manière à former un péristyle, et qu'elles s'engagent d'un tiers dans les murs de la cella. Le démenti, donné ici à une erreur manifeste de Palladio, n'est peut-être pas assez formel; et une semblable autorité aurait eu besoin sans doute d'être combattue plus explicitement; la Maison Carrée est, sans aucun doute, le temple pseudo-périptère.

Ayant pris cet édifice pour type des temples rectangulaires, M. Lenoir propose comme modèle des temples circulaires le joli temple de Vesta, sur le bord du Tibre, et le Panthéon d'Agrippa. Je ne sais pourquoi, dans sa restauration de ce dernier édifice, M. Lenoir n'a pas rétabli les deux statues colossales d'Agrippa et d'Auguste, qui occupaient les deux niches du portique. On sait que la première de ces statues existe encore à Venise, dans le Palais Grimani. Il y a une légère erreur dans la dimension de cent quarante-quatre pieds donnée au Panthéon, son diamètre n'est que de cent trente-deux. Après ce que l'art romain a créé de plus parfait, M. Lenoir veut donner une idée de ce que la grandeur romaine a produit de plus magnifique; il nous offre une vue générale des gigantesques ruines de la ville de Zénobie. Quand il a terminé la description des objets sacrés par une vue de la rue du tombeau de Pompéi, et par des costumes religieux, l'auteur passe à l'architecture civile, aux bains, aux thermes, aux théâtres, aux amphithéâtres et aux cirques, aux aqueducs, représentés ici par le plus beau de tous, le pont du Gard. Viennent ensuite la volière de Varron, le triclinium, les maisons, les costumes civils, les mariages, enfin la Roche Tarpéïenne; je regrette que cette dernière vue ne soit pas plus exacte; je ferai aussi le même reproche à celle de la Colonne Trajane, qui ouvre la série de planches relatives à l'architecture militaire, et à la porte St-André d'Autun, qui ne me paraît pas avoir conservé son véritable caractère; les pilastres de la galerie supérieure sont beaucoup plus étroits qu'ils ne le sont dans la nature.

Je ne partage pas entièrement la manière de voir de M. Lenoir, au sujet de l'arc d'Orange; je crois pouvoir attribuer ce monument à des architectes grecs; plusieurs détails de son architecture, et surtout son double fronton, me confirment dans cette pensée; et j'ai cru, dans mon *Introduction à l'Histoire de France*, devoir adopter non pas l'opinion consignée dans la *Fleur des Psaumes*, manuscrit du XIIe siècle, qui érige cet arc à Jules César, mais celle de M. de Gasparin et des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui l'attribuent à Cnœus Domitius Œnobarbus, vainqueur des Arvernes et des Allobroges, qui, selon Suétone, traversa en triomphe la province où il commandait, et qui, pour éle-

ver cet arc, aurait employé des architectes grecs-marseillais, plus habiles que les Romains à cette époque (121 ans avant J.-C.). A l'arc d'Orange succèdent le pont triomphal de St-Chamas et un bas-relief de l'arc de Titus. En terminant, M. Lenoir passe en revue les principaux documents qui sont parvenus jusqu'à nous sur l'industrie et les arts des Romains. Cette partie de son travail est, comme tout le reste, du plus haut intérêt.

Je crains d'avoir abusé bien longtemps de l'attention de mes lecteurs; mais l'important ouvrage de M. Lenoir méritait un examen consciencieux. Si j'ai suivi l'auteur pas à pas, c'est que son nom seul me donnait d'avance la certitude de ne pas faire un voyage infructueux. Si parfois ma critique a porté sur des faits d'une importance secondaire, c'est que là seulement elle pouvait trouver matière à quelques reproches qui ne sauraient s'adresser à l'ensemble de l'ouvrage; c'est que notre savant collègue nous a appris à être difficiles; c'est qu'enfin, s'il avait un jour occasion de me juger à son tour, je serais heureux de sa censure, parceque je serais sûr d'y trouver toujours bienveillance et profit.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

SOUVENIRS

SUR L'ÉCOLE IMPÉRIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR,

Par M. MONTALANT-BOUGLEUX, ancien élève.

Notre siècle est celui des monographies : jadis de modestes religieux composaient celles de leurs monastères; depuis, les maires et les adjoints écrivirent celles de leurs localités; tout récemment un ministre de la guerre a voulu que tous les régiments de l'armée française conservassent leur histoire, vaste répertoire de combats et d'honneur, buriné dans cent contrées par nos vieux soldats, pour l'exemple et l'édification de leurs jeunes frères d'armes : et voici un élève de l'ancienne école militaire de St-Cyr, qui écrit les annales impériales de cette pépinière de héros, dont le drapeau tricolore portait pour légende ces quatre mots significatifs : *Ils s'instruisent pour vaincre.* Dans une notice remarquable, lue à la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, M. Montalant-Bougleux essaie, dit-il, de retracer quelques-unes des impressions que St-Cyr a laissées dans sa mémoire, ce St-Cyr qui touche d'assez près à Versailles pour que la cité royale le regarde comme une de ses dépendances; St-Cyr où jadis murmurait la timide prière de jeunes filles, et où retentissent aujourd'hui les commandements et les jurons de jeunes guerriers; St-Cyr dont Louis XIV avait fait

un nid de colombes, et dont le grand Empereur fit depuis une aire pour ses petits aiglons; St-Cyr, aux pierres symboliques, taillées en flammes, surmontant le petit pavillon de la *Cour longue*, flammes par lesquelles madame de Maintenon avait voulu représenter l'image, non de son cœur qui hélas! n'était pas de pierre, mais la direction de ses pensées, toutes tournées du côté de Versailles, à l'imitation de cette Clytie, fabuleuse amante du Soleil, pauvre fille changée en fleur, qui regarde toujours l'astre chéri que le grand monarque avait pris pour emblème.

L'auteur ne remonte pas à l'origine de la maison. Il s'occupe, non pas de St-Cyr enfant, de St-Cyr en guimpe et en cornette, défilant un chapelet et ourdissant des trames érotiques, mais de St-Cyr devenu homme, de St-Cyr, le bonnet de police sur l'oreille, assis sur l'affût d'un canon et traçant avec une baïonnette des figures stratégiques sur le sable; de St-Cyr, en un mot, devenu soldat, préparant ses héros pour les grandes excursions de l'Empire; du St-Cyr de 1812 surtout, époque signalée par la plus incessante activité de cette immense fabrique d'hommes de guerre.

Ce n'est pas ici un frivole coup-d'œil jeté sur le passé d'une école, dont le présent devrait plutôt attirer l'attention; c'est une étude rétrospective, curieuse, intéressante, et qui peut être même utile à nos enfants. En cherchant à analyser l'influence exercée alors sur le moral des élèves par le régime auquel ils étaient soumis, on appréciera à leur juste valeur les améliorations que ce système a reçues depuis, et celles dont il peut être encore susceptible.

Fondée en 1803 (an XI de la république française), l'école spéciale militaire, placée sous la direction du général Bellavêne, eut d'abord Fontainebleau pour asile; mais ce fut surtout à la suite de sa translation à St-Cyr que sa réputation devint européenne.

En confiant à Bellavêne le commandement de l'école, Napoléon avait donné une preuve de plus de ce tact admirable avec lequel il savait choisir, parmi cette foule de capacités que la révolution avait fait surgir, les aptitudes prédestinées à l'exécution de ses plans. On eût dit que l'école avait été créée pour lui. Sa taille héroïque, sa figure pâle et belle, quoique sévère, ses attitudes nobles et martiales, inspiraient le respect. Il avait la conscience de cet effet presque magnétique que sa présence produisait sur les jeunes gens. Mais ce qui le rehaussait surtout aux yeux des élèves, c'était sa jambe de bois; on ne pouvait l'entendre retentir sur le sol, sans se rappeler qu'il l'avait gagnée à Rastadt. A l'approche du général, tout ce petit peuple turbulent rentrait dans le calme et le silence.

A cette réputation de bravoure Bellavêne joignait cette fermeté de caractère si nécessaire à quiconque doit diriger une jeunesse ardente, surtout quand elle est exaltée par la pétulance des goûts belliqueux. Doué d'une rare capacité administrative, il eut le talent de faire, sur chacune des sommes de 1,200 fr., payées annuellement par les pensionnaires, une épargne qui n'allait pas à

moins de 400 fr., et qui servait à entretenir deux cents élèves boursiers qu'il nommait plaisamment ses *vers rongeurs*.

Il ne s'agissait pas alors de former de jolis officiers de parade, de petits savants de garnison; l'Empereur demandait à St-Cyr des officiers qui, par un rude apprentissage, fussent capables d'inspirer de la confiance à ses vieux soldats. Bellavêne secondait à merveille ces intentions, et, grâce à l'activité dans laquelle il maintenait l'esprit et le corps des élèves, c'était bien à juste titre que les deux années passées à l'école leur comptaient comme service militaire. Ils menaient à la fois la vie de l'étudiant, avide de s'instruire, et celle du simple fantassin, soumis aux exercices militaires avec toutes leurs fatigues et leur contrainte, assujéti aux minutieux détails de l'entretien du fusil et de la buffleterie, fantassin mangeant à la gamelle, debout, le pain de munition sous la dent, astreint aux corvées les plus humbles de la chambrée et du réfectoire, blanchissant et réparant lui-même certaines parties de son habillement, maniant tour-à-tour le fusil, le balai, l'aiguille, le savon; puis la vie de l'artilleur, vie fatigante, érudite, espèce d'aristocratie, qui valait à ceux qui pouvaient y arriver le titre honorifique de *sinus*; et enfin, outre les travaux de la classe, du Champ-de-Mars, du polygone, de la caserne, l'étude sur le terrain de la science de l'ingénieur avec ses constructions de batteries, de gabions et de redoutes.

Tout cela marchait de front, n'importe la saison. Le froid excessif de l'hiver de 1812 ne suspendit pas même les exercices de l'infanterie et de l'artillerie. L'usage des gants était interdit pour le maniement du fusil; et des traces de sang, qui restaient sur la culasse des canons, attestaient que les doigts des élèves n'étaient pas ménagés. C'était là le soulagement apporté aux fatigues d'une longue contention d'esprit, c'était le sinapisme qui dégageait la tête. Les jeunes élèves, à la fin de 1812, disaient aux vieux soldats de Moscou : « Et nous aussi nous commençons à nous habituer au froid. »

Cette activité continuelle rendait le séjour de l'école si fatigant, qu'on aspirait au régiment comme à la terre promise; et, en campagne, pour supporter sans murmure le froid pénétrant du bivouac, pour ne pas perdre patience aux alertes nocturnes, il suffisait de se dire : « J'ai quitté St-Cyr, j'ai brisé ma chaîne. »

La rigoureuse mais salutaire exigence des officiers-instructeurs avait de son côté pour résultat de familiariser les jeunes gens avec leur fusil, à tel point que de vieux soldats même ne pouvaient comprendre qu'on pût le manier avec tant d'adresse. Ces instructeurs étaient l'ordonnance en chair et en os. On redoutait la sévérité avec laquelle ils forçaient les pauvres recrues de l'école à garder sous les armes les positions les plus pénibles. Bien des fois certains élèves, après avoir souffert en silence et avec la constance des enfants de Sparte la douleur que leur causait la prolongation imposée comme punition, de telle ou telle pose, tombaient sur place haletants et épuisés. C'était surtout aux grands jours, quand le bataillon était exercé devant quelque étranger de marque, qu'il fallait voir l'admirable

ensemble qu'un amour-propre louable donnait au maniement des armes. On eût dit qu'une seule volonté, servie par un seul homme, dirigeait tous les mouvements. C'étaient bien là *des baïonnettes intelligentes*.

De leur côté, les élèves en grade se montraient aussi exigeants sur les plus minces détails du service. Un atome de poussière sur un bois de lit, sur un cuir de schako, la moindre inégalité sur la surface plane du matelas, une tache imperceptible sur un bouton d'habit ou de guêtre, un moment de distraction à l'étude, à l'exercice, encourait quetre jours de peloton de punition, c'est-à-dire quatre stations d'une heure à un peloton, au port d'armes, gardant une immobilité automatique.

Au système de Napoléon Bellavêne ajoutait le sien, qui consistait dans l'isolement monacal des élèves. Cette existence claquemurée répandait sur l'esprit des jeunes reclus une teinte rude et sauvage, qui, il est vrai, s'effaçait bientôt au sortir de St-Cyr, mais qui n'était pas sans influence sur l'avenir. Entré dans l'école, on se voyait retranché de la société. On se trouvait jeté dans une presqu'île, ne communiquant avec le monde que par un parloir qui ne s'ouvrait qu'à regret. Un œil vigilant veillait à ce qu'on n'introduisit par-là aucun soulagement alimentaire. Il y avait assaut d'adresse entre les surveillants et les surveillés; et souvent la contrebande mettait les Argus en défaut. C'était surtout à la promenade qu'elle s'exerçait; dans tout bouquet d'arbre, dans tout fossé, un fraudeur se tenait à l'affût prêt à entrer en relation avec le premier maraudeur venu. Il n'y avait ni à choisir, ni à marchander; le temps pressait, et d'ailleurs l'élève de St-Cyr ne brillait pas par l'économie; le prix était connu d'avance, invariable pour toute denrée; il n'y avait pas de monnaie à rendre; pour un flacon d'eau-de-vie d'un franc, pour un saucisson de trente sous, pour un morceau de dix sous, c'étaient toujours cinq francs.

A son arrivée à St-Cyr, le conscrit qui venait de quitter l'habit de lycéen se préparait à trouver là, sinon les mêmes jeux, du moins la même gaîté. Il n'était pas peu surpris, dès la première récréation, de la gravité silencieuse avec laquelle ses nouveaux camarades prenaient leurs délassements. Autour d'une cour spacieuse, sept à huit cents jeunes gens, divisés en société de six à huit, se promenaient à pas comptés, tous dans le même sens, les sociétés les unes derrière les autres, cheminant le long des murailles, de manière à laisser vide le centre de la cour. Point de jeux de leur âge, point d'exercices salutaires et amusants; on aurait eu honte de paraître garder un souvenir du lycée. Cette bizarre monotonie n'était interrompue que par quelque cercle qui se formait au centre de la cour, véritable oasis où un officier-instructeur, appelant autour de lui une société, lui enseignait les intonations du commandement.

Malheur au conscrit qui ne retrouvait pas parmi les promeneurs d'anciens amis, pour le présenter à une société et l'y faire admettre ! Tout le temps de son séjour à l'école, il restait isolé, inconnu, dédaigné, comme un vrai *paria*. On aurait cru déroger en vidant avec lui une querelle à la pointe du compas comme avec

les autres ; c'était un *buson*, terme consacré. N'y avait-il pas là de quoi hébéter l'esprit le plus vif, de quoi désespérer le cœur le plus courageux?

Dans une de ses visites à l'école militaire, Napoléon voulut savoir si les élèves se battaient en duel. — Je voudrais bien voir cela, répondit Bellavêne d'une voix menaçante. — A l'ancienne école militaire nous nous battions, reprit l'Empereur, — et le lendemain les duels commencèrent à St-Cyr. Dans le principe il n'était pas difficile de se procurer des armes, mais on cacha les fleurets, et l'école fut jusqu'à la restauration sevrée de maître d'escrime. Les baïonnettes pouvaient remplacer les fleurets, on les épointa. Mais plus on suscitait d'obstacles aux duels, plus ils devenaient fréquents.

Sorti de l'école, l'élève de St-Cyr n'était plus reconnaissable ; il dépouillait cette physionomie sombre, ce caractère ombrageux. S'il rencontrait un ancien camarade, il le comblait de caresses ; à l'école il ne lui avait peut-être jamais parlé.

Revenons aux duels : à défaut d'armes usuelles, on se procura secrètement des compas de tailleur de pierre, qui, confiés à des mains discrètes, ne voyaient le jour que dans les occasions. On amenuisait par le bout deux manches de balais, à chacun desquels on adaptait solidement une branche de compas ; et ces deux armes servaient d'épées. Il eût été impossible de procéder à ces apprêts sans être aperçu ; aussi un duel n'était-il jamais un mystère ; et les gradés, non-seulement fermaient les yeux, mais encore ils y prêtaient la main. Tous les lieux, tous les instants étaient bons pour ces actes de barbarie, l'obscurité, le froid, l'heure du lever, les arbres de la cour, les latrines, la ruelle du lit. On était surtout dominé par la crainte d'être surpris. Cette crainte et la précipitation qu'elle entraînait, le mauvais état des armes, la disposition peu favorable du local, tout se réunissait pour faire de ces duels de véritables boucheries.

Le blessé devenait l'objet des égards de tous les élèves. On n'épargnait rien pour que l'affaire restât ignorée des supérieurs. Sans affectation le malade était dispensé d'exercices, de corvées, de tout ce qui eût pu décéler sa position. Peut-être aussi les adjudants-majors fermaient-ils les yeux sur tout cela.

Cette fureur batailleuse allait toujours croissant. En 1812, il ne se passait guère une semaine sans duel ; et dans le cours de l'année quatre élèves furent tués. Un jour même il y eut combat entre deux sociétés entières.

Le général Meunier, successeur de Bellavêne, crut devoir recourir à de grandes mesures pour arrêter ce désordre. Il quittait le commandement de la succursale des Invalides d'Avignon. Il pensa pouvoir traiter ces enfants comme les vieux débris de nos armées. Il s'efforça de rompre la monotonie des promenades pendant les récréations ; il proposa toutes sortes de jeux ; mais il s'y prit brusquement ; il fallait tourner la position, il l'attaqua de front et manqua le but. Recourant à un moyen plus direct encore, il lança un jour à l'improviste, au milieu des élèves, douze vieux militaires tirés des Invalides de Paris et revêtus

du grade d'adjudant-sous-officier. Privés d'instruction, dénués pour la plupart de toute capacité, ces vieux soldats auraient pu trouver au moins dans leur qualité d'invalides un titre au respect de la jeunesse; mais leur nature inquisitoriale n'eut d'autre résultat que de désaffectionner le général. La discipline ne permettant pas aux élèves de traduire leur mécontentement en manifestations désobligeantes, ils s'en dédommagèrent en accueillant par des acclamations enthousiastes le général Bellavène, chaque fois qu'en sa qualité d'inspecteur-général des écoles militaires il venait visiter St-Cyr.

Telle était la situation critique de la maison, quand on y apprit le désastre de Moscou; la stupeur fut grande; l'école ne voulut pas être la dernière à déposer son offrande sur l'autel de la patrie; une souscription fut ouverte et une somme assez considérable bientôt recueillie.

La retraite de Russie avait fait de grands vides dans les cadres de l'armée : une prochaine levée de trois cents officiers d'infanterie et d'un grand nombre d'officiers d'artillerie fut annoncée aux élèves dans le courant de décembre 1812. Il n'en fallut pas davantage pour amortir le mécontentement. Déjà une pareille levée de trois cents élèves avait été opérée en juin et dirigée en poste, par charretées de dix, sur la grande armée qui menaçait l'empire des Czars. Cette double moisson enlevait à l'école les conservateurs de ses traditions; c'était une saignée qui devait affaiblir et par suite détruire tout ferment de duellisme. St-Cyr attendait une population vierge de tout contact avec l'ancienne; le serpent allait faire peau neuve.

A cette nouvelle de promotion, l'école prenait un aspect de fête; les fronts se déridaient, des liaisons s'établissaient entre les officiers désignés pour le même régiment; on respirait d'avance l'air de la liberté. Ajoutez à cela le choix d'un tailleur, d'un fourbisseur, la perspective de quelque séjour dans Paris, cette moderne Capoue, les rêves d'avancement, de gloire; ces pauvres enfants n'étaient plus reconnaissables. Il fallait voir le ton de supériorité qu'ils prenaient avec les élèves restants, leur air d'égalité avec les adjudants-majors et les professeurs. A la question solennelle de discipline : où allez-vous? adressée à cet officier d'un jour, vaguant pendant la classe ou l'étude, il était sèchement répondu *officier!* C'était tout dire, et les supérieurs avaient le bon esprit d'excuser cette saillie de vanité, bien naturelle à cet âge et quand plusieurs ne devaient arriver à leur corps que pour recevoir, du premier coup de fusil, le baptême du plomb.

L'école ainsi dépeuplée vit son esprit se modifier complètement. Les jeunes gens qui y entrèrent en 1813, à l'époque de l'invasion des armées étrangères, n'étaient point animés du même enthousiasme. C'est là ce qui explique l'obscurité de St-Cyr pendant la campagne de 1814, alors que l'école Polytechnique s'immortalisait à St-Chaumont.

Après quelques détails sur des bals improvisés à de rares intervalles, au son d'un violon raclé par un tambour, et sur le recueil des chansons grivoises de l'école, dont une, *l'Ecouvillon*, vit dans la mémoire de tous les élèves, symptômes

de plus du malaise général; après un mot qui n'est pas trop juste sur les *sociétés secrètes* de St-Cyr, M. Montalant-Bougleux peint sous la restauration l'école licenciée, et ses enfants, nouveaux israélites, privés de leur patrie militaire, l'armée. Ils se virent, dit-il, évincés par cela seul qu'ils avaient servi Napoléon et marché sous le drapeau tricolore; et les cadres furent envahis par une nuée de jeunes gens à qui l'âge du service était bien arrivé pendant la guerre, mais à qui l'aptitude du métier des armes n'était venue que depuis la paix.

L'école aujourd'hui réorganisée est sur un pied différent de celui de l'Empire. Le régime est moins rigoureusement militaire; St-Cyr n'est plus un cloître, on communique avec le monde, on ne mange plus à la gamelle, on ne fait plus ni lits, ni chambres, ni corvées. Il est vrai que tous ces détails sont moins nécessaires depuis qu'on ne passe plus brusquement de l'école au bivouac. Du reste, les études y sont beaucoup plus fortes que sous l'Empire. En somme, les élèves en sortent maintenant peut-être moins soldats qu'autrefois, mais beaucoup mieux préparés à occuper les hauts grades que l'avenir leur promet; moins disposés peut-être à une rencontre immédiate avec l'ennemi, mais plus propres à des relations fraternelles avec leurs concitoyens dont ils seront un jour les défenseurs.

Cette brochure jetée d'inspiration, remarquable par un style vif, animé, souvent spirituel, sera dévorée par tous les élèves du St-Cyr impérial entre les mains desquels elle tombera. Elle fait le plus grand honneur au cœur et au talent de M. Montalant-Bongleux, et doit servir un jour de noyau à une histoire complète de St-Cyr, qu'il nous paraît plus que tout autre en état de bien écrire. A lui de combler cette lacune! C'est une tâche que personne ne peut lui disputer.

EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

CENDRES D'HÉLOISE ET D'ABAILARD (1).

Dans un excellent travail dû aux plumes associées de M. Trébuchet et du vénérable Alexandre Lenoir, dont le deuil est encore parmi nous, l'Institut Historique a déjà traité le sujet qu'annonce le titre de cet article.

« Les cendres d'Héloïse et d'Abailard reposent-elles au cimetière du Père-Lachaise? » Telle est la question qui fut primitivement soulevée par le premier de ces deux écrivains, et que lui-même avait déjà presque complètement résolue.

(1) Voy. Journal de l'Institut Historique, 1836, Juin. *Mémoires.*

M. Lenoir la reprit ensuite, en agrandit le cercle et traça, dans quelques pages empreintes du plus vif intérêt, l'histoire entière des translations diverses qu'avaient subies les dépouilles de ces deux amants illustres.

Je ne sais à quelles sources l'honorable patriarche de l'archéologie moderne avait puisé ses renseignements : j'ignore si les faits qu'il rapporte lui ont été fournis par les textes originaux, ou simplement par des témoignages secondaires. Mais une vérité que je puis affirmer, les archives authentiques de la maison du Paraclet sous les yeux, c'est que ses assertions sont toutes d'une précision inattaquable, et que son article si court est, dans son genre, un petit chef-d'œuvre à la manière bénédictine.

Je ne viens donc pas (ce serait une folle prétention) améliorer ni augmenter la notice parfaite qu'a laissée notre regrettable collègue. Mon but est tout simplement de livrer à la publicité un acte authentique qui forme la preuve de l'un des points intermédiaires de son récit. Le seul mérite que cette addition puisse avoir, sera de compléter l'ensemble de pièces à l'appui qui donnent à la fois au travail de MM. Trébuchet et Lenoir son caractère de vérité saisissante, et le cachet de la plus haute certitude à laquelle puisse atteindre la science historique.

« En 1497, dit M. Lenoir (p. 197, col. 1), le cercueil commun d'Héloïse et d'Abailard fut enlevé du *Petit-Moustier*, que ce dernier avait fait construire, et transféré dans la grande église du monastère, etc. »

En effet, un ancien obituaire latin et manuscrit du Paraclet, à l'article de l'obit d'Héloïse, contenait ce passage qui a été transcrit par Camusat :

« . . . . . L'an du Seigneur 1497, le 2 mai, les ossements de cette même Héloïse, qui reposaient précédemment dans un lieu du monastère appelé le *Petit-Moustier*, furent transportés et déposés dans cette église, à la gauche du chœur, *ainsi qu'il appert par l'acte qui en fut dressé* (1).

C'est cet acte que je publie ici pour la première fois. Ecrit en langue d'église, il est dûment scellé (2), signé, paraphé, et porte en un mot tous les caractères d'une authenticité complète.

— 1497. —

« Universis presentes litteras inspecturis, officialis trecensis salutem in domino. Noveritis quòd die date presentium in dilectorum et fidelium juratorum nostrorum Johannis de Garmoisia et Henrici Dautruy clerici, curie trecensis tabellionum, ad hec a nobis missorum et destinatorum, quibus in his et majoribus fidem plenariam adhibemus, nec non et testium infrascriptorum, ad hec vocatorum specialiter et rogatorum, presencia, propter hoc personaliter con-

(1) Camusat, promptuarium Antiquitatum trecensium, f° 348.

(2) Le sceau a disparu. Mais le repli et la fente du parchemin où passait le lacs en portent encore la trace.

stituta religiosa mulier soror Katherina de Courcelles, abattissa monasterii de Paraclito, trecensis diocesis, ordinis sancti Benedicti, que in choro ecclesie ejusdem monasterii, presentibus religiosis mulieribus, videlicet : sororibus Margaretâ de Lunay, priorissâ dicti monasterii, Helienor de Courguilleret, priorissâ prioratus ecclesie sancte Marie Magdalene de Triangulo, senonensis diocesis, membri dependentis ab antedicto monasterio de Paraclito, Katherinâ de Villebeon, infirmariâ, Ysabelli Grassine, thesaurerîâ, Jelissonâ Bourgette, subpriorissâ, Giletâ de Noyon, terciâ priorissâ, Jaquetâ de Diey, Charlotâ de Saint-Julien, Mariâ de Meleun, Barbarâ de Morvilliers et Hebertâ de Meleun, religiosis prefati monasterii, totum conventum seu majorem et saniorem partem conventus ejusdem monasterii facientibus et representantibus, atque in choro dicte ecclesie propter hoc congregatis, coràm antedictis juratis nostris ac etiàm testium infrascriptorum presencia, post decantationem et celebrationem trium magnarum missarum cum altâ voce et cum notulâ, videlicet : de sancto spiritu, de beatâ virgine Mariâ, ac pro defunctis, in dictâ ecclesiâ predictâ die date presentium successivè dictarum et celebratarum, exposuit, quod ipsa, ex permissione et consensu reverendi in Christo patris et domini, domini Jacobi, Dei et sancte sedis apostolice gratia, trecensis episcopi, ac etiam de consensu prenominatarum religiosarum, fecerat et fecit transportari ossa corporum seu cadaverum nunc defunctorum magistri petri Aboelardi, primi fundatoris prelacte ecclesie de Paraclito, et Heloïse, prime abbatisse ipsius monasterii, à quodam loco humido et aquoso, scilicet in quâdam capellâ in dicto monasterio in honore sancti Dyonisii fundatâ que vulgariter appelatur le Petit-Moustier, in quo loco dicta corpora perpriùs, scilicet ante hujus modi delationem, erant, ut ferebatur, sepulta seu inhumata, et eadem ossa inhumari ac sepeliri fecerat et fecit separatim in duobus locis chori primò dicte ecclesie de Paraclito, videlicet ossa dicti fundatoris à parte dexterâ, et ossa dicte defuncte prime abbatisse à parte sinistrâ; scilicet accedendo de dicto choro ad majus altare ipsius ecclesie. Quibus sic per dictam dominam abbatissam expositis et narratis omnes prenominate religiose, cum eâdem suâ abbatissâ existentes et congregate, premissam dictorum ossium delationem ratam et gratam ac omnia supradicta per sepedictam dominam abbatissam superiùs narrata et ea que in hâc parte fecerat et fieri fecerat et fecit, rata et grata habuerunt, laudaverunt et approbaverunt. De quibus omnibus et singulis premissis supradicta domina abbatissa ac omnes que religiose predicte petierunt dictis juradis nostris sibi fieri litteras seu instrumentum, prout hec omnia et singula dicti jurati nostri nobis fideliter retulerunt in his scriptis. Ad quorum fidelem relationem, sigillum dicte trecensis curie litteris presentibus duximus apponendum. Actum et datum anno Domini quadringensimo nonagesimo septimo die *martis* (sic) post dominicam diem quâ cantatum extitit in sanctâ Dei ecclesiâ pro misse introitu : vocem jocunditatis. Presentibus venerabilibus et discretis viris magistris Johanne de Cellieres, in decretis licentiato,

canonico et capicerio ecclesie collegiate sancti Stephani trecensis; Johanne de veteri villa, in legibus (*sic*), canonico trecensi ac promotore casarum officii dicte curie trecensis; Johanne Garin, in jure civili licentiato; consiliariis et advocatis in predicta trecensi curia; magistro Dionisio Grosmart de sancto Albino, Johanne Pilavene de Fonte Masconis, dicte trecensis diocesis curatis, presbiteris; una cum pluribus aliis testibus, ad premissa vocatis specialiter et rogatis. »

Signé sous le repli :

« Garmoisia. Sigilletur. » *Avec paraphe ;*

« Dautauy. Sigilletur. » *Idem.*

+ (*Locus Sigilli.*)

Au dos est écrit :

« Instrumentum translationis ossium seu cadaverum fundatoris et prime abbatisse de Paraclito facte de capellâ sancti Dionisii dicti monasterii ad majorem ecclesiam dicti loci, instante nobili et devotâ religiosâ dominâ Katherinâ de Courcelles, dicti loci abbatissâ. »

Certifie la transcription ci-dessus pour copie conforme de l'acte authentique et original, étant en parchemin, sain de substance, écriture et signatures. Le ceau, qui était pendant, manque (1).

A. Vallet de Viriville,

Troyes, 25 octobre 1840.

Archiviste paléographe, conservateur des archives du département de l'Aube, membre de la première classe de l'Institut Historique.

FIN DES EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DU CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La dixième séance du sixième congrès de l'Institut Historique a eu lieu le jeudi 1er octobre 1840, et, comme toutes les suivantes, elle a été présidée par M. le baron Taylor.

La discussion a continué sur l'improvisation de M. J. Ottavi, relative à l'*Histoire de la doctrine du progrès*. Y ont pris part MM. Robert (du Var),

(1) Archives du département de l'Aude. Section historique. Paraclet; liasse intitulée *Histoire de la maison*; à sa date.

Alph. Fresse-Montval, Ottavi, Dedam-Délepine, Félix Labbé et Eug. Garay de Monglave.

*** Le samedi 3 octobre, onzième séance, fin de la discussion sur l'improvisation de M. J. Ottavi : *Histoire de la doctrine du progrès.* Y ont pris part MM. Auguste Savagner, N.-H. Cellier, J. Ottavi, Vincent et Robert (du Var).

*** La douzième séance a eu lieu le lundi 4 octobre. La discussion a été ouverte sur l'improvisation de M. Henri Prat : *Expliquer par l'histoire les causes de la grandeur et de la décadence de Venise.*

Y ont pris part MM. Saint-Prosper jeune, Dufau, Auguste Savagner, Pougiat de Troyes, Henri Prat, Saint-Prosper aîné, Eugène Garay de Monglave.

M. le vicomte Armand de l'Escalopier lit un mémoire sur cette question : *Quelle a été l'influence des XVe et XVIe siècles sur les doctrines politiques de Machiavel.*

La discussion est ouverte sur le mémoire de M. Ernest Breton : *Analyser rapidement l'histoire de l'architecture.* Y ont pris part MM. Henri Prat et le baron Taylor.

*** Dans la treizième séance, tenue le mercredi 7 octobre, M. Eug. Garay de Monglave a lu un mémoire du sourd-muet Ferdinand Berthier sur cette question : *Considérer la pantomime dans ses rapports, soit avec l'enseignement des sourds-muets, soit avec les connaissances humaines.*

M. L.-D. de Rienzi, son mémoire sur l'*Histoire des Tatars.*

M. le secrétaire perpétuel de l'Institut Historique, au nom de M. Coutin, d'Aire (Landes), un mémoire sur cette question : *Déterminer l'action des doctrines religieuses sur l'origine et le développement des sciences naturelles et des sciences médicales.*

M. Alix, son mémoire sur cette question : *Comment les peuples pasteurs, d'abord doux et pacifiques, sont-ils devenus la terreur et le fléau des nations sédentaires et agricoles?*

La discussion est ouverte sur le mémoire de M. le vicomte Armand de l'Escalopier : *Influence des XVe et XVIe siècles sur les doctrines politique de Machiavel.* M. Ottavi, dans une brillante improvisation, développe la question.

***Le vendredi 9 octobre 1840, quatorzième séance du congrès.

Discussion sur le mémoire de M. Alix sur cette question : *Comment les peuples pasteurs, d'abord doux et pacifiques, sont-ils devenus la terreur et le fléau des nations sédentaires et agricoles?* Y ont pris part MM. de Rienzi et Alix.

Discussion sur le mémoire de M. le vicomte Armand de l'Escalopier : *Influence des XVe et XVIe siècles sur les doctrines politiques de Machiavel.* Y ont pris part MM. de Rienzi, Aug. Savagner, Ottavi et Adam.

Improvisation de M. J. Ottavi sur l'*Histoire du romantisme.*

Discussion sur le mémoire de M. Ferdinand Berthier : *Considérer la pantomime dans ses rapports, soit avec l'enseignement des sourds-muets, soit avec les connaissances humaines.* Ont pris part à cette discussion MM. N.-H. Cellier et Eug. Garay de Monglave.

*** Quinzième et dernière séance du congrès, dimanche 11 octobre. La discussion a lieu sur l'*Histoire du romantisme.* Y prennent part MM. de Rienzi, J. Ottavi, Dedam-Delepine, Leudière, Vincent, E. G. de Monglave, Tailliar, Adam et Félix Labbé.

Le discours de clôture a été improvisé par M. le baron Taylor, qui a présidé toutes les séances du congrès avec un zèle et un talent au-dessus de tout éloge. Ce discours a été aussi remarquable par la force et l'élévation de la pensée que par la magnificence de l'expression.

M. Henri Prat, au nom du Conseil de l'Institut Historique, a remercié M. le baron Taylor de sa consciencieuse assiduité.

M. J. Ottavi a remercié le public de la part active qu'il avait bien voulu prendre à ces utiles conférences.

Voici en définitive la statistique de ce sixième congrès. — *Durée*, quinze jours sur vingt-huit, du 13 septembre au 11 octobre. — *Durée moyenne des séances*, trois heures et demie; total, cinquante-deux heures et demie de lectures ou de discussions. — Questions historiques proposées, discutées, arrêtées dans les classes, puis dans le conseil de l'Institut, et inscrites au programme du congrès, — 33. — Dans ce nombre, 7 appartiennent à la première classe (*Histoire générale et historique de France*); 6 à la deuxième (*Histoire des langues et des littératures*); 15 à la troisième (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*); 5 à la quatrième (*Histoire des beaux-arts*). Sur ces 33 questions, 12 ont donné naissance à un pareil nombre de mémoires; deux mémoires sur des sujets non proposés ont été lus; et onze discussions ont été ouvertes.

Les auteurs des quatorze questions et des mémoires où elles se trouvent développées sont : MM. Henri Prat, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Paris; J. Ottavi, professeur à l'Athénée royal; N.-H. Cellier, professeur de notariat; Josat, docteur en médecine; Ernest Breton, de la Société royale des antiquaires de France; Victor Martin, docteur en médecine; le vicomte de l'Escalopier; Ferdinand Berthier, doyen des professeurs de l'Institut royal des sourds-muets de Paris; L. Domeny de Rienzi, voyageur en Océanie; Coutin, professeur au collége d'Aire (Landes); Alix, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

Parmi les auteurs, sur les quatorze questions, un, M. Ottavi, en a proposé trois; un, M. Prat, deux; ces cinq mémoires ont été improvisés, ainsi que celui de M. N.-H. Cellier sur l'*Influence du luxe*.

Le nombre des orateurs qui ont pris part aux discussions est de 26; le nombre des improvisations, de 82; celui des discours lus dans les discussions, de 16; total, 98.

Les orateurs qui ont parlé dans les questions sont MM. Leudière, ancien professeur, six fois; Dufau, professeur-suppléant d'histoire au collége royal de Louis-le-Grand, deux; Dedam-Delepine, professeur d'histoire au collége de Bastia (Corse), sept; Ottavi, professeur à l'Athénée royal, vingt; Henri Prat, *idem*, cinq; Vincent, ancien censeur des études au collége royal de Versailles, cinq; Dufey (de l'Yonne), avocat, une; Aug. Savagner, professeur d'histoire, huit; Saint-Prosper aîné, trois; Saint-Prosper jeune, une; Amédée Picolet, chef d'institution, une; Alph. Fresse-Montval, professeur, quatre; N. de Berty, ancien procureur du roi, une; Aug. Husson, une; Eug. Garay de Monglave, de la Société royale des antiquaires de France, secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique, six; Bonamy, deux; le baron Taylor, président de l'Institut Historique, cinq; Buchet de Cublize, ancien chef d'institution, une; Robert (du Var), deux; Félix Labbé, deux; Pougiat, de Troyes, une; L. D. de Rienzi, voyageur en Océanie, quatre; Adam, deux; Alix, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique, une; Talliar, conseiller à la cour royale de Douai, deux.

Toutes les séances du congrès ont été présidées par M. le baron Taylor, président de l'Institut Historique, qui a improvisé le discours de clôture. Le discours d'ouverture avait été improvisé par M. J. Ottavi. M. de Monglave a présenté le compte-rendu des travaux de l'Institut Historique depuis le dernier congrès; M. Dufey (de l'Yonne) a lu une intéressante notice nécrologique sur un des membres les plus distingués de cet Institut, feu Népomucène-Louis Lemercier, de l'Académie française (*V.* la présente livraison, page 229). Le programme des prix fondés par la Société a été lu par M. le baron Taylor (*V.* la 74e livraison, — septembre 1840, — page 189).

Les feuilles de présence contiennent plus de mille signatures de divers membres de l'Institut, d'un grand nombre de littérateurs, d'artistes, de savants, de plusieurs généraux, prélats, ecclésiastiques, fonctionnaires publics, professeurs, bibliothécaires, artistes, et de beaucoup de dames cultivant ou aimant les lettres, et dont l'assiduité a été particulièrement remarquée. Il y avait aussi grand nombre d'étrangers, des Anglais, des Allemands, des Italiens, des Belges, des Polonais, des Danois, des Suédois, des Géorgiens, des Moldaves, des Valaques, des Espagnols, des Portugais, des Brésiliens, des Anglo-Américains, et plusieurs membres de la diplomatie étrangère.

Tous ces hommes, venus de si loin, voulaient savoir ce qu'était dans Paris un congrès historique, en quoi consistaient ses travaux. On voit déjà ce que la ci-

vilisation pourra gagner à la propagation des congrès scientifiques au milieu des Etats européens.

Jamais le public ne s'était porté avec autant d'empressement aux séances de cette grande assemblée annuelle. Le trop-plein de l'enceinte s'est plusieurs fois fait sentir, et la presque certitude de ne pouvoir trouver place après et même un peu avant l'ouverture des séances, a seule empêché un grand nombre de personnes de se présenter.

L'époque de la saison, qui retient ou appelle beaucoup de personne à la campagne, avait aussi privé le congrès d'une plus grande affluence qui eût été portée jusqu'à l'encombrement. Cette circonstance nous a fait regretter plusieurs fonctionnaires de nos quatre classes.

Jamais les mémoires lus dans nos congrès n'avaient offert dans leur ensemble un mérite et un intérêt aussi remarquables. Jamais aussi les discussions, presque toutes improvisées, n'avaient eu autant d'éclat. L'attention a été constamment soutenue, l'intérêt croissant, la curiosité éveillée, les marques d'assentiment et de satisfaction, vives, multipliées. Jamais on n'a vu s'élever dans ce congrès de ces orages qui troublent trop souvent les sociétés savantes et littéraires, comme les assemblées politiques. Connus et inconnus y ont fait assaut de décence et d'urbanité ; aucune voix aigre, irritante et irritée, ne s'est fait entendre ; tout a été calme, décent, tout honorable dans cette lutte d'opinions contraires. Nul amour-propre mécontent n'a pu montrer ses blessures ; la paix et l'ordre ont constamment régné ; toutes les convenances ont été gardées ; aucune guêpe n'a montré son aiguillon, n'a bourdonné dans *cette ruche de travailleurs*, comme l'appelait celui qui fut le premier président de l'Institut Historique, triomphe qui n'est pas assez remarqué peut-être dans cette assemblée la plus populaire, la plus libre, la plus indépendante qui soit en France ; dans cette assemblée où tout le monde est admis sans distinction, et où les questions les plus subtiles, les plus brûlantes, sont souvent agitées sans le moindre péril ; progrès immense de la raison humaine, heureux signe, précurseur de meilleurs destins qui attendent les nations civilisées dans le cours de l'histoire et dans la marche sociale de leur avenir.

Voici la liste des questions traitées ; elle suffit pour convaincre de leur importance :

1. Quel a été jusqu'à présent l'enseignement historique en France, et quels seraient les moyens de le perfectionner ?
2. Faire l'histoire de la doctrine du progrès.
3. Quelle place le luxe occupe-t-il dans l'histoire de la civilisation ?
4. Déterminer l'action des doctrines religieuses sur l'origine et le développement des sciences naturelles et des sciences médicales.
5. Quelles fins s'est proposées l'art théâtral, et quels moyens a-t-il employés pour y atteindre ?
6. Faire l'histoire du romantisme.

7. Considérer la pantomime dans ses rapports soit avec l'enseignement des sourds-muets, soit avec les connaissances humaines.
8. Que doit-on entendre par Tatars et par Tartares?
9. Comment les peuples pasteurs, d'abord doux et pacifiques, sont-ils devenus la terreur et le fléau des nations sédentaires et agricoles?
10. Quelle a été l'influence des XVe et XVIe siècles sur les doctrines politiques de Machiavel?
11. Déterminer la source des idées répandues sur la contagion et faire l'histoire des précautions sanitaires adoptées par les différents peuples.
12. Rechercher l'origine de la maladie nommée *feu des ardents* au moyen-âge, et la comparer aux épidémies analogues de diverses époques.
13. Analyser rapidement l'histoire de l'architecture.
14. Expliquer par l'histoire les causes de la grandeur et de la décadence de Venise.

Le volume du congrès de 1840 va être mis sous presse. La souscription est ouverte dans les bureaux de l'Institut Historique.

CHRONIQUE.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 25 septembre 1840. Elle avait prorogé jusqu'au 1er avril 1840 cette question : *Déterminer quels sont les rapports des poids, des mesures, tant de longueur que de capacité, et des monnaies qui étaient en usage en France sous les rois des deux premières races, avec les poids, les mesures et les monnaies du système décimal.* Elle a reçu pour ce concours un seul mémoire, qui n'a pas été jugé digne du prix, mais auquel elle accorde une mention honorable. Il porte pour épigraphe ces mots tirés de Térence : *Spe incertâ, certum mihi laborem sustuli.* L'Académie a décidé que la question serait retirée du concours.

Dans la séance de 1838, elle avait proposé l'*Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie.* Un seul mémoire est parvenu sur cette question; il n'a pas été jugé digne du prix. Le concours est prolongé jusqu'au 1er avril 1841.

L'Académie décerne le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à l'ouvrage de M. Adrien de Longpérier : *Essai sur les médailles des rois de Perse de la dynastie sassanide.*

Les prix extraordinaires, fondés par M. le baron Gobert, ont été accordés à MM. Ampère et Monteil.

Antiquités de la France. — L'Académie adjuge les médailles de 1840 dans

l'ordre suivant : 1° à M. Jollois, auteur d'un travail manuscrit sur les *Antiquités romaines et gallo-romaines de Paris;* 2° à M. Ludovic Lalanne, pour son mémoire également manuscrit, qui est intitulé : *Essai sur l'origine du feu grégeois, et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe et particulièrement en France*; 3° à notre collègue, M. Achille Jubinal, auteur d'un ouvrage imprimé sous le titre d'*Anciennes tapisseries historiées;* 4° *ex æquo*, entre M. de la Saussaye et M. l'abbé Desroches, le premier auteur d'un ouvrage imprimé sous le titre d'*Histoire du château de Blois;* le second, auteur de deux ouvrages, dont l'un a été publié sous le titre d'*Histoire du mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, et dont l'autre, encore inédit, est intitulé : *Recherches sur les paroisses de la baie du mont Saint-Michel.*

Elle accorde trois mentions honorables : la première à M. Guessard, pour la publication de *deux Grammaires romanes inédites du XIIIe siècle* dans la bibliothèque de l'école des Chartes; la seconde à M. Denis Long, pour son mémoire manuscrit sur les *Inscriptions de la ville de Die*, et la troisième à M. Auguste Bernard, auteur d'un ouvrage imprimé qui est intitulé : *Les d'Urfés, souvenirs historiques et littéraires du Forez.*

Après l'annonce des prix, l'Académie a entendu la lecture d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Caussin de Perceval, par feu M. *Daunou*, secrétaire perpétuel de l'Académie; des recherches sur les relations de l'empereur Manuel Paléologue avec la France, au commencement du XVe siècle, extraites d'un mémoire sur la vie et les ouvrages de ce prince, par M. *Berger de Xivray*; et d'un mémoire sur la mise en scène chez les anciens, sur les annonces, affiches et billets de spectacle, par M. *Ch. Magnin.* L'heure avancée n'a pas permis de lire le mémoire sur le calendrier des Egyptiens, de M. *Letronne.*

— Voici les sujets de prix que l'Académie des inscriptions et belles-lettres propose pour 1841 et 1842. — Elle proroge d'abord, comme nous l'avons dit, jusqu'au 1er avril 1841, le concours ouvert en 1838 sur cette question : Tracer l'histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie. —Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr.

L'Académie a proposé pour sujet du prix de 1841 de : Rechercher l'origine, les émigrations et la succession des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le IIIe siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du XIe; déterminer, le plus précisément qu'il sera possible, l'étendue des contrées que chacun d'eux a occupées à différentes époques; examiner s'ils peuvent se rattacher en tout ou en partie à quelques-unes des nations actuellement existantes; fixer la série chronologique des diverses invasions que ces nations ont faites en Europe. — Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr.

Elle remplace par la question suivante celle qui est retirée du concours : Rechercher quelles furent, chez les Romains, depuis le tribunat des Gracques

jusqu'au règne d'Hadrien inclusivement, la composition des tribunaux et l'administration de la justice en ce qui concernait les crimes et délits commis par les magistrats et officiers publics de tout ordre. — Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr., sera décerné dans la séance publique de 1842.

L'Académie propose pour sujet du prix de 1842 la question suivante : Tracer l'histoire des établissements formés par les Grecs dans la Sicile ; faire connaître leur importance politique ; rechercher les causes de leur puissance et de leur prospérité ; et déterminer, autant qu'il est possible, leur population, leurs forces, les formes de leur gouvernement, leur état moral et industriel, ainsi que leurs progrès dans les sciences, les lettres et les arts, jusqu'à la réduction de l'île en province romaine. — Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr.

Les ouvrages envoyés à ces quatre concours devront être écrits en français ou en latin, et parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er avril de l'année où le prix doit être décerné.

Le prix annuel, pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 fr., sera décerné en 1841 au meilleur ouvrage numismatique qui aura été publié le 1er avril 1840, et déposé au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1841.

Trois médailles d'or (de la valeur de 500 fr. chacune) seront décernées en 1841 aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, qui auront été déposés avant le 1er juin de la même année.

— L'Académie des sciences morales et politiques remet au concours, pour 1842, la question suivante : Tracer l'histoire du droit de succession des femmes dans l'ordre civil et dans l'ordre politique, chez les différents peuples de l'Europe, au moyen-âge. Ce prix est de 1,500 francs.

Elle propose encore pour le concours de 1842 un prix sur la question suivante : Retracer l'histoire des États-Généraux en France, depuis 1302 jusqu'en 1604 ; indiquer le motif de leur convocation, la nature de leur composition, le mode de leurs délibérations, l'étendue de leurs pouvoirs ; déterminer les différences qui ont existé à cet égard entre ces assemblées et les parlements d'Angleterre, et faire connaître les causes qui les ont empêchés de devenir, comme ces derniers, une institution régulière de l'ancienne monarchie. Ce prix est de la somme de 1,500 francs.

Les mémoires devront être écrits en français ou en latin, et déposés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, le 30 septembre 1841, terme de rigueur.

Le prix quinquennal de 5,000 fr., fondé par M. le baron Félix de Beaujour, sera décerné en 1843, sur la question suivante : Quelles sont les applications pratiques les plus utiles que l'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère ?

Les mémoires devront être écrits en français ou en latin, et déposés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, le 30 septembre 1842; ce terme est de rigueur.

— La Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, sur la proposition de M. de Beauregard, a institué une commission prise dans son sein, dans le but de faire des recherches sur les différents tombeaux de princes et princesses de la deuxième maison royale d'Anjou-Sicile, que renfermait autrefois l'église cathédrale Saint-Maurice d'Angers. Elle devra principalement faire toutes les démarches nécessaires pour la réédification du tombeau du roi René, qui exista jusqu'en 1783 dans le chœur de cette église, et dont on possède la description. Le roi René, duc d'Anjou, né au château d'Angers, en 1408, mourut à Aix en 1480; mais il ordonna par son testament *la translation de son corps à Angers, auprès de la royne Isabeau de Lorraine, son épouse très chère, en la cathédrale de Saint-Maurice;* et un procès-verbal de ses funérailles et de son inhumation, dressé par ordre de la reine Jeanne de Laval, sa veuve, porte : « L'an 1481, « la veuve reine de Sicile, duchesse d'Anjou....., envoya quérir le corps du « roy de Sicile, duc d'Anjou, son époux....., lequel était en Provence, en l'é- « glise de Saint-Sauveur d'Aix..... Le corps fut porté à Saint-Maurice, et déposé « au milieu du chœur de ladite église... » Le tombeau, déplacé en 1783, pour rendre possibles des modifications qui furent apportées au chœur à cette époque, fut détruit en 1793; mais il paraît que le caveau dans lequel avait été placé primitivement le corps de René, n'étant révélé par aucun signe extérieur, échappa à la dévastation. La preuve qu'il est resté intact, semble résulter de ce fait, que le carrelage et les boiseries des stalles qui le recouvrent depuis 1783, n'ont subi aucune dégradation. L'église de Saint-Maurice a renfermé et peut-être renferme encore, en tout ou en partie, d'autres dépouilles mortelles de princes et princesses de la même maison, que la commission comprendra dans ses recherches. Ce sont celles de Louis Ier, mort en 1384; Marie de Blois, sa femme; Charles, son second fils; Louis II, fils aîné de Louis Ier, qui lui succéda et mourut en 1417; Yolande d'Aragon, sa femme, mère du roi René; Louis III, fils aîné de Louis II, qui succéda à son père, et mourut au royaume de Naples, sans postérité, en 1434; Isabelle de Lorraine et Jeanne de Laval, les deux femmes du roi René; l'une des filles de René et d'Isabelle, la reine d'Angleterre, si célèbre par ses malheurs; Marguerite d'Anjou, morte au château de Saumur en 1482; enfin Jean Ier, duc de Calabre, fils aîné du roi René. Les fouilles, que la commission de la Société d'Angers est chargée d'entreprendre, sont de nature à faire espérer des résultats intéressants. Elles peuvent procurer, indépendamment d'objets curieux peut-être sous le rapport archéologique, des inscriptions propres à fixer les incertitudes qui existent sur plusieurs points de l'histoire de l'Anjou.

— M. Smith, inspecteur des monuments religieux, vient de terminer la

tournée que M. le ministre de la justice et des cultes l'avait chargé de faire cette année dans les départements de la Bretagne et de la Basse-Normandie. Il a visité plus de soixante édifices ou établissements religieux, et plusieurs monuments celtiques, dont il a rapporté des dessins et des mesures pris sur les lieux.

— Le monument de Duguesclin, projeté voilà tantôt vingt ans, va enfin être édifié auprès de Broons, sur la terre même où le héros breton prit naissance. Une magnifique pierre, provenant des carrières de Saint-Pierre-de-Plesguen, et destinée à former une colonne, est passée par Dinan pour cette destination.

— Un des membres les plus distingués de l'Institut Historique, M. Barillot, curé de Châteauneuf, au val de Bargis, près de la Charité-sur-Loire (Nièvre), reçu professeur de rhétorique à vingt-deux ans, prêtre à vingt-cinq, avait obtenu une des plus belles cures du Morvand, quand la révolution vint fermer les églises et l'obliger à quitter son humble presbytère, où il espérait être heureux et faire le bonheur des autres durant toute sa vie; il vint à Paris où il étudia la chirurgie et la médecine sous les plus habiles professeurs de l'époque, les Desaut, les Corvisart, les Pelletan. Il suivit avidement tous les cours du collége de France, du Jardin-des-Plantes, de pharmacie, de chimie, de l'école normale; et, reçu médecin, alla exercer cet art si noble et si humain dans nos armées du Rhin et d'Espagne. Sa présence d'esprit, son éloquence sauvèrent la vie à plus de trente de ses collègues. Traduit lui-même devant le tribunal révolutionnaire, il ne dut son salut qu'aux services qu'il avait rendus et qui plaidèrent victorieusement sa cause.

Revenu au milieu de son troupeau quand la tourmente eut passé, il y soigne, depuis longues années, les maux de l'âme et du corps, chéri, idôlatré de tout ce qui l'environne. Ces moments de loisir (car le bon curé sait se faire aussi des loisirs), il les a employés à écrire une petite encyclopédie, sommaire complet de toutes les connaissances usuelles dans les arts mécaniques et libéraux et dans les sciences. Il y a là des résumés de *logique française*, de *rhétorique*, de *morale* (*les Devoirs de l'homme*, déjà imprimés, et dont notre collègue, M. Alph. Fresse-Montval, a fait l'éloge dans notre journal, en font partie), de *poésie* (un fragment, intitulé *Miroir du chrétien et de l'impie*, a été imprimé; et notre secrétaire perpétuel, M. de Monglave, en a rendu un compte consciencieux), de *métaphysique*, de *physique*, de *chimie*, d'*astronomie*, d'*idéologie*, des *divers systèmes du monde*, un tableau synoptique de *géographie* avec une description succincte des caractères, mœurs, usages, coutumes, religions des différents peuples du globe; une petite *histoire générale* des nations; des résumés d'*histoire ecclésiastique* et d'*histoire des philosophes et de la philosophie;* des cours d'*hygiène*, de *médecine*, de *chirurgie*, de *pharmacie*, indiquant les douleurs externes et internes, leurs causes, signes, symptômes et remèdes, faisant de

l'homme des champs, éloigné de tout secours, son propre médecin dans le plus grand nombre de cas, en attendant l'assistance de l'homme de l'art, et le mettant ainsi à l'abri des *charlatans*, véritables pestes endémiques.

La petite encyclopédie du curé Barillot, écrite avec simplicité, ordre, clarté, précision, goût et intelligence, formera un volume de cinq cents pages environ, plus instructif qu'un grand nombre d'ouvrages qu'il faudrait lire péniblement et sans espoir d'arriver au même résultat. La modicité de sa fortune et son éloignement de Paris l'ont empêché de livrer au public ce travail de toute sa vie, qui a acquis aujourd'hui le degré de perfection qu'il désire lui donner. S'il n'est pas imprimé avant sa mort, il en ordonnera par son testament le dépôt dans une bibliothèque publique. Tel est le dernier vœu de cet homme honorable, savant aussi laborieux que modeste, modèle du bon prêtre et du bon citoyen.

ERRATUM.

Il s'est glissé, dans notre numéro d'août, page 185, une erreur qui pourrait établir une confusion de personnes, et que nous nous empressons de rectifier. Ce n'est pas M. le vicomte de Saint-Poncy, ancien officier, auteur de différents ouvrages, qui a été admis, le 28 août 1840, à titre de membre de la deuxième classe de l'Institut Historique, mais son neveu, M. le comte Roger de SAINT-PONCY, jeune homme de 23 ans, rédacteur en chef de la *Revue d'Auvergne*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de la Société de géographie, tome XIII, n° 78, in-8°.

Revista trimestrial de historia e geographia, ou *Journal do Instituto historico geographico brasileiro, fundado no Rio de Janeiro*, 3 livraisons in-8°.

Revue anglo-française, historique et trimestrielle, publiée à Poitiers, sous la direction de M. de la Fontenelle de Vaudoré, 2e série, 3e livraison, in-8°.

Solution de la question orientale, par M. Scipion Marin, in-8°.

Conduite de la France envers la Turquie, par le même, in-8°.

Evénements et aventures en Egypte en 1839, par le même, 2 vol. in-8°.

Atlas de géographie historique de la France, par M. Louis Dufau, suppléant d'histoire et de géographie au collége royal de Louis-le-Grand, in-4°, 2e livraison.

Pour le Secrétaire perpétuel, HENRI PRAT.

MÉMOIRES.

MARCEL ET LES ÉTATS DE 1356.

Après une lutte de trois siècles la royauté avait triomphé de l'aristocratie féodale; la noblesse avait oublié sa vieille indépendance, et s'était habituée à se considérer comme le soutien naturel du trône. En même temps Rome avait cessé d'être une puissance redoutable; depuis Clément V, les Papes résidaient à Avignon, et s'estimaient heureux du patronage des rois de France. Quant au peuple, il voyait chaque jour le souverain détruire quelque commune par la *plénitude de l'autorité royale*. Tout pliait sous le despotisme monarchique des Valois. Et chacun sait que le roi Jean-le-Bon poussa jusqu'à l'oubli de toutes les règles l'abus qu'il fit de son pouvoir. Mais l'excès de la tyrannie devait amener une réaction; les besoins pécuniaires du roi et les progrès de la puissance anglaise rendirent cette réaction possible, et elle se personnifia dans un homme sur lequel nous nous proposons de faire quelques recherches.

On a fait, de nos jours, abus des personnifications; mais il faut reconnaître que ceux qui ont encouru ce reproche étaient partis d'une idée juste; ils n'ont eu d'autre tort que celui d'outrer l'application. Il me paraît impossible de soutenir que les grands faits résultent immédiatement de la volonté des grands hommes. Mais je crois que, dans chaque crise politique, il est facile de trouver un personnage qui résume en lui plus que tout autre les idées, les croyances, les désirs de ses contemporains, et qui, par là-même, est appelé à jouer le premier rôle parmi eux. J'ajouterai que l'historien a raison de choisir un tel personnage pour *type*. Il fait ainsi mieux saisir l'esprit d'une époque, et, pourvu qu'il montre cet homme comme partageant les sentiments de ses semblables, et non pas comme les faisant naître, il reste dans le vrai. Telle est notre pensée sur l'action des grands hommes; nous allons en faire l'application à Marcel, prévôt des marchands, personnage qui, par parenthèse, n'a pas trouvé place dans la Biographie universelle

Tant que la France avait été gouvernée féodalement, elle n'avait connu aucun système d'impôt. L'armée ne coûtait rien; elle était formée de nobles qui devaient le service militaire; l'administration civile appartenait aux propriétaires qui tous relevaient les uns des autres; quant à un corps judiciaire, il n'en existait pas : l'institution de la pairie en tenait lieu. Les seules dépenses de la couronne se rapportaient donc aux besoins personnels du prince, et il trouvait dans les revenus du domaine privé, aussi bien que dans quelques présents d'usage, d'amples moyens d'y satisfaire. Cependant, à dater du règne de Philippe-

Auguste, les rois de France eurent des troupes soldées, et les services qu'ils en tiraient étant infiniment préférables à ceux des milices féodales, ils en augmentèrent peu à peu l'effectif. A dater du règne de saint Louis, les formes savantes de la procédure romaine remplacèrent le plus souvent les ordalies et le duel judiciaire. On ne put obliger les nobles pairs à étudier de vieilles lois; force fut de leur donner des conseillers-clercs pour instruire les affaires; ces conseillers se trouvèrent bientôt seuls juges, mais alors il fallut leur faire une position qu'ils n'avaient pas par eux mêmes, il fallut les payer. Et ainsi, à mesure que la régularité administrative s'établissait, les charges de l'Etat devenaient plus lourdes.

Le besoin d'argent se fit sentir sous Philippe IV, et, pour s'en procurer, ce prince, ou plutôt son ministre Marigny, n'imagina rien de mieux que l'altération des monnaies. Nous pouvons sans peine aujourd'hui blâmer un tel procédé, en étaler les inconvénients nombreux. Nous pouvons remarquer tout à l'aise que l'altération des monnaies engageait l'avenir sans satisfaire bien complètement aux exigences du présent; mais est-il bien juste d'exiger que Philippe IV et ses conseillers aient improvisé un système financier parfait? Pouvons-nous, après toutes les écoles que font nos économistes, demander à Enguerrand de Marigny de faire sortir cette Minerve tout armée de son cerveau? Assurément non. Il fallait se tromper avant d'arriver à bien faire. C'est un des malheurs de notre nature. Les altérations monétaires soulevèrent, au reste, des oppositions telles qu'on s'occupa de bonne heure de la recherche de moyens différents. On vendit des privilèges, on leva des gabelles; mais l'arbitraire était au fond de tout cela; des troubles en résultaient journellement; et lorsque le prince de Galles envahit la France, le roi Jean sentit la nécessité de donner quelque régularité à ses rentrées; il convoqua les États-Généraux.

Ici une tâche difficile nous est imposée. Pour mettre le lecteur en état d'apprécier les actes de cette assemblée, nous devons remonter aux origines de l'institution connue sous le nom d'États-Généraux en France. Au dire de Tacite, les tribus germaines s'assemblaient pour délibérer sur les principales affaires; guerres, traités, justice, tout se décidait là, et des murmures ou des acclamations faisaient connaître le vœu général. Sur un territoire restreint on pouvait convoquer fréquemment les hommes libres composant une tribu. Mais, après l'invasion, lorsque les Francs (pour nous borner à un exemple) se furent répandus sur la surface entière de la Gaule, lorsqu'ils se furent attachés à la portion de territoire qui leur était échue en partage, il devint impossible de laisser le gouvernement réel aux assemblées nationales; il fallait de longues épreuves pour qu'un système de représentation se formulât; et d'ailleurs les évêques employaient leur immense influence à faire entrer les rois mérovingiens dans la voie frayée par les empereurs. Le pouvoir monarchique s'accrut graduellement, et bientôt les champs-de-mai furent les seules assemblées nationales. Trop éloignées les unes des autres pour contrôler en réalité les actes du gouvernement central, ces as-

semblées durent se borner à les confirmer. Elles se réduisirent même peu à peu à un rôle fort insignifiant, et devinrent beaucoup plutôt des revues militaires que des réunions politiques.

Charlemagne était un homme supérieur à son siècle ; il avait compris l'avantage que trouve un prince (même absolu) à faire intervenir ses subordonnés dans les actes de son autorité. Aussi donna-t-il une direction plus essentiellement politique aux assemblées nationales. Nous ne prétendons pas dire assurément, comme l'ont fait certains écrivains, qu'il ait inventé le gouvernement représentatif. Rien ne serait plus faux. Encore est-il cependant qu'il avait opéré une sorte de révolution dans l'ordre politique; et, pour le prouver, il nous suffira de citer un fragment tiré d'un ouvrage contemporain, et conservé par Hincmar (*De ordine palatii*). « C'était l'usage de ce temps de tenir chaque année deux assemblées; et « pour qu'elles ne parussent pas convoquées sans motifs, on y soumettait à « l'examen et à la délibération des grands, et en vertu des ordres du roi, les ar- « ticles de lois nommés *capitula*, que le roi lui-même avait rédigés par l'inspira- « tion de Dieu, ou dont la nécessité lui avait été manifestée dans l'intervalle des « réunions. Après avoir reçu ces communications, ils en délibéraient un, deux ou « trois jours au plus, selon l'importance des affaires. Des messagers du palais, « allant et venant, recevaient leurs questions et rapportaient leurs réponses, et « aucun étranger n'approchait du lieu de leurs réunions jusqu'à ce que le ré- « sultat de leurs délibérations pût être mis sous les yeux du prince, qui alors « adoptait une résolution à laquelle tous obéissaient. » De tout ceci on peut conclure que ces assemblées étaient périodiques, qu'on y soumettait aux grands et aux évêques les diverses lois, mais que l'initiative et la confirmation appartenaient au prince. Charlemagne cherchait donc moins un contrôle qu'un moyen d'action en convoquant ces assemblées.

L'établissement du régime féodal isola tous les membres de la société française, et, pendant deux siècles, il n'y eut dans notre pays que des pouvoirs locaux ; mais, sous Louis VI, la royauté prit une nouvelle allure; elle se fit considérer comme une puissance à part placée au-dessus de toutes les autres et chargée de porter partout l'ordre et la règle en respectant les droits de chacun. Dès-lors la couronne entra en rapport avec les grands vassaux, le gouvernement fut double, il y eut administration du domaine royal, et administration du royaume en général. Pour tout ce qui se rapportait au domaine, le roi décidait sommairement avec l'aide de son conseil privé. Ce conseil, composé de ses principaux domestiques, le suivait partout. Quant aux affaires d'un intérêt général, le roi devait les soumettre aux parlements, c'est-à-dire à l'assemblée des grands, laïques ou prélats; dans ces réunions, on traitait les hautes questions de guerre et de justice, et nul n'était obligé que par son vote. Le moyen-âge ignorait ce que nous appelons aujourd'hui l'empire de la majorité; il lui fallait l'unanimité,

A mesure qu'on avance dans l'histoire des assemblées politiques, on les voit prendre de l'importance. Sous saint Louis, les parlements commencèrent à s'oc-

cuper de matières de finances ; et ce prince, avec le sentiment de justice qui le caractérisait, voulut que les bourgeois fussent en état de discuter ces questions qui les intéressaient particulièrement. Il appela donc au parlement des députés non nobles d'une vingtaine de villes. Devrai-je faire remarquer ici combien les faits essentiellement révolutionnaires sont peu aperçus de ceux qui les voient s'accomplir, qui doivent en profiter? L'ordonnance de saint Louis souleva de vives oppositions de la part des bourgeois ; ils ne voyaient que l'impôt, et suppliaient le roi de les dispenser d'envoyer des délégués auprès de lui. Nous avons encore le texte de pétitions de ce genre. Sous Philippe-le-Bel, les États-Généraux remplacèrent définitivement les anciens Parlements ; la bourgeoisie y prit place; elle entra dans la discussion des affaires d'État, et prit une part active aux débats du roi avec le Pape. Cependant il ne faut pas se dissimuler que le roi ne vit encore dans ces assemblées autre chose qu'un moyen d'action. Il s'était entouré des représentants des trois ordres pour les intéresser dans sa querelle, et montrer à ses adversaires que la nation entière le soutiendrait. Ce ne fut que sous le règne de Jean que l'indépendance des États se formula.

L'assemblée, composée des représentants des trois états de la langue d'oyl et de la langue d'oc, tint sa première séance dans la grand'chambre du palais de justice, le mercredi après la Saint-André 1355. Pierre de La Forêt, archevêque de Rouen et chancelier de France, fit le discours d'ouverture et requit les États d'aviser au moyen d'aider le roi dans la guerre qu'il avait à soutenir. « A quoi il « fut répondu par lesdits états, c'est à savoir, le clergé par la bouche de Jean de « Craon, lors archevêque de Rheims, la noblesse par la bouche de Gauthier de « Brienne, duc d'Athènes, les hommes des villes par la bouche d'Étienne Marcel, « lors prévôt des marchands à Paris, qu'ils étaient tous appareillés de vivre et « de mourir avec le roi et de mettre corps et chevance à son service, et de par- « ler ensemble à cet effet. » Ils déclarèrent cependant qu'il était certains griefs généraux et particuliers sur lesquels ils demandaient de statuer, pour l'avantage du roi et du royaume.

Et d'abord on posa comme loi fondamentale que ce qui émanerait des états n'aurait de validité qu'autant que les trois ordres réunis y auraient concouru unanimement, et que le vote de deux ordres ne pourrait obliger le troisième qui aurait refusé son assentiment. Comme on peut le voir, l'égalité du tiers était beaucoup mieux établie par là que par le double vote imaginé depuis. Après ces préliminaires, les états décidèrent qu'une armée de 30,000 hommes (90,000 combattants sans l'infanterie des communes) serait opposée aux ennemis du royaume ; puis on vota la somme nécessaire pour l'entretien de ces troupes. Cette somme dut se trouver dans le rétablissement de la gabelle et dans la levée de huit deniers par livre sur toutes les ventes, pendant un an. Le roi, la reine, les princes de leur *lignage* furent priés de se soumettre eux-mêmes à cet impôt, dont la levée et l'emploi furent confiés à des commissaires des états. Vainement le roi et ses ministres représentèrent ils aux trois ordres les difficultés que soulèverait une pa-

reille façon de procéder. (Ils demandaient qu'on substituât une capitation à ces deux impôts.) Tout fut inutile; les états promirent seulement de se réunir au mois de mars suivant, pour vérifier la suffisance ou l'insuffisance du produit. Ils passèrent ensuite à l'exposé motivé des griefs, et de toute cette discussion il sortit une charte accordée par le roi, et dont nous donnerons la substance.

Le roi ayant exposé qu'il a convoqué les bonnes gens de son royaume *de tous les trois états*, pour avoir *avis*, *conseil et délibération* sur la manière de résister aux ennemis du royaume, témoigne qu'il a été conclu qu'il devait faire rude guerre à ses adversaires par mer et par terre, *selon l'ordre des capitaines qui seraient choisis pour la conduire*, et que, pour payer les *frais et dépens* de cette guerre, il serait établi une gabelle sur le sel dans toute l'étendue du pays coutumier, et pareillement un droit de huit deniers pour livre sur toutes choses qui seront achetées audit pays (*excepté vente d'héritage*); lequel droit sera payé par le vendeur sans exception de personnes, soit clercs, soit nobles ou autres.

Veut le roi, pour le bon exemple, que ni lui, ni la reine sa femme, ni ses enfants, ni ceux de son lignage en soient exempts; promet de contraindre par toutes voies qui seraient conseillées par les trois états ceux qui ne voudraient satisfaire à ladite imposition.

Veut au surplus le roi que, pour le recouvrement dudit impôt, soient établis des receveurs au choix des états, tenus de se conduire suivant les instructions qui par eux leur seront données. Dans chaque bailliage ou sénéchaussée, il sera établi par les états neuf personnes *loyales, bonnes et honnêtes*, qui seront *généraux-surintendants* de ladite imposition. Ces neuf délégués, trois de chaque ordre, devront commettre d'autres personnes solvables pour faire les recettes, et celles-ci seront tenues de rendre compte. Est attribué aux receveurs-généraux et particuliers le droit de contraindre, par toute voie que bon leur semblera, toutes sortes de personnes, privilégiées ou non, et, en cas de désobéissance, ils les feront ajourner devant les surintendants des états, dont les jugements seront sans appel, comme ceux du parlement, les clercs demeurant justitiables des clercs, les nobles des nobles, *chacun en droit soi*, par l'avis et conseil des autres surintendants, quoique d'ordre différent.

Est ordonné que les surintendants prêteront serment aux états, et les commis ou receveurs aux surintendants, de se comporter décemment dans l'exercice de leurs fonctions.

Tout le produit desdits aides sera appliqué au fait de la guerre, sans en pouvoir être diverti, pour quelque cause ou raison que ce puisse être, ni par le roi, ni par la reine, ni par leurs enfants ou autres de leur lignage, ni par leurs officiers; et au cas où quelques particuliers obtiendraient, par surprise ou par importunité, *lettres du roi au contraire*, on n'y aura aucun égard.

Les taxes ne sont accordées que pour un an, et, dans le cas où la guerre durerait davantage, les états voteront de nouveaux fonds, après avoir vérifié l'emploi des précédents. Dans les articles additionnels, le roi s'engageait à faire

bonne monnaie, et consentait à ce que les archevêques et les cités notables eussent un étalon pour en vérifier le poids et le titre. Il renonçait absolument au droit de prise, enjoignant à ses gens de payer exactement tout ce qu'ils se procureraient pour le service de sa personne et de sa maison. Enfin le roi promettait de ne plus intervertir l'ordre de la justice, et c'était le plus grand de tous les engagements que lui imposaient les états. Cette longue ordonnance, publiée au Châtelet, le 22 janvier 1356, ne put être exécutée en ce qui concernait la levée de l'impôt. Les surintendants nommés par les états en firent leur rapport à la nouvelle assemblée qui se tint au mois de mars; alors les députés des trois ordres se rendirent au premier désir des ministres de la couronne, et ordonnèrent la levée d'une capitation générale proportionnée aux biens de chacun, et à laquelle n'échappèrent que les veuves, les enfants en tutelle, les religieuses et les moines mendiants. Les manouvriers, les domestiques même étaient atteints et devaient payer 10 p. % de leurs gages.

Une armée magnifique fut levée ; Jean quitta Paris plein d'ardeur et d'espérance ; puis fut livrée la bataille de Poitiers où il fut fait prisonnier. Ses fils, à l'exception du plus jeune, avaient fui dès le commencement de l'action. Charles, l'aîné, revint précipitamment à Paris, prit aussitôt le titre de lieutenant-général du royaume, et, dix jours après la bataille, convoqua les états-généraux. L'assemblée s'ouvrit le 17 octobre dans la salle du Parlement. Le chancelier porta la parole au nom du dauphin et demanda *aide* et *conseil*, tant pour la défense du royaume que pour la délivrance du roi.

La noblesse, épuisée par les pertes qu'elle avait faites à Poitiers, était fort mal représentée aux états, où d'ailleurs elle ne pouvait conserver aucune influence par suite de l'affront qu'elle venait de recevoir ; quant au clergé, il était mécontent, et en partie disposé à faire cause commune avec le tiers-état, sur lequel le prévôt des marchands de Paris exerçait un empire absolu.

Paris n'a jamais eu de commune proprement dite, mais sa population bourgeoise était divisée en corps de métiers dont chacun avait ses priviléges, et le soin de veiller à ses franchises était remis à un magistrat élu, au prévôt des marchands. Etienne Marcel était donc, en dehors même des états, un représentant des bourgeois. La popularité dont il jouissait à ce titre s'augmenta encore en raison du zèle qu'il mit à réparer les fortifications de Paris, à organiser la milice urbaine et à approvisionner la ville, lorsque, d'un moment à l'autre, on pouvait s'attendre à voir l'ennemi aux portes. Il faut, du reste, nous garder de croire que, dans cette occasion, les soins de Marcel se soient bornés à la capitale. Il embrassait la France entière dans sa puissante étreinte. Ce n'était plus l'homme de la commune primitive, dont l'horizon politique était borné par les murs de sa cité; c'était un démagogue d'une plus haute taille. Il prenait en mains les intérêts de toute la roture, et voulait que les bourgeois devinssent frères, pour détruire ces nobles qui étaient frères aussi quand il s'agissait de les dépouiller eux-mêmes. On a comparé Marcel à Jacques Artewell. On a eu raison

sous certains points de vue de détail. Mais il est vrai de dire que Marcel était doué d'un esprit bien plus profondément révolutionnaire que celui du brasseur gantois. C'était en présence d'un tel homme et de Pierre Le Coq, évêque de Laon, son digne associé, qu'allait se trouver dans les états un jeune prince que sa conduite équivoque à Poitiers avait fort déconsidéré !

Aux requêtes du chancelier les états répondirent par la demande d'un délai pour délibérer; et quand on eut acquiescé à leur désir, ils se réunirent au couvent des Cordeliers sans souffrir que nul commissaire du dauphin les y suivit. Après huit jours de délibération, ils chargèrent un comité de cinquante membres de rédiger un projet de réforme et de formuler quelques propositions relatives au fait de la guerre et des finances. Marcel fut l'âme de ce comité avec Pierre Le Coq; et, lorsque le dauphin fut appelé dans son sein pour recevoir communication de ses vœux, ce fut l'évêque de Laon qui lui donna lecture des pièces qui devaient servir de base à tout arrangement futur.

Il attribua d'abord la mauvaise administration du roi Jean à ses conseillers et officiers, déclarant que tous devaient être destitués, et présentant même une liste de ceux qui devaient être punis exemplairement. Cette liste comprenait les noms de vingt-deux personnes parmi lesquelles figuraient les plus hauts fonctionnaires du royaume. Le prince devait former son conseil de vingt-huit personnes nommées par les états; à ce conseil seul devait appartenir la direction des affaires et le droit de nommer aux offices vacants. Le roi de Navarre devait être mis en liberté. Nous reviendrons plus tard sur cette dernière condition. Quant à présent, nous nous bornerons à faire remarquer qu'à ce prix les états promettaient de fournir l'argent nécessaire à l'entretien de 30,000 hommes d'armes, tout en se réservant le droit d'examiner ultérieurement l'emploi qui serait fait de cet argent, et en établissant, comme principe fondamental du gouvernement à venir, la périodicité des assemblées nationales.

Ces demandes tendaient, comme on le voit, non pas seulement à faire passer aux états le vote de l'impôt et le pouvoir législatif, mais encore le pouvoir exécutif même. Elles parurent exorbitantes au dauphin, qui déclara ne pouvoir y faire droit sans avoir préalablement consulté son père, et qui usa d'adresse pour dissoudre l'assemblée quelques jours après. Mais il n'y gagna rien. Les représentants se réunirent une dernière fois aux Cordeliers, et arrêtèrent que chacun d'eux emporterait un compte-rendu de ce qui s'était fait, et prouverait ainsi à ses commettants qu'il n'avait pas dépendu de lui que le royaume fût efficacement secouru. Cette courte session avait évoqué toutes les idées sur lesquelles l'opinion libérale à vécu depuis.

Charles essaya de se passer des états, et eut recours à l'altération des monnaies; mais le peuple s'ameuta; il fallut céder, réunir les états, et dresser une ordonnance qui résume tous les griefs en y faisant droit. Au reste, Charles opposait l'astuce à la force; les états ne furent pas plutôt dissous qu'il se fit apporter des lettres de son père, annulant l'ordonnance précitée, et défendant aux états de

se réunir ; sur ce, grande rumeur. Charles est encore obligé de céder, mais il pratiquait toutes sortes de divisions parmi ses adversaires, et il en serait peut-être venu à ses fins sans une circonstance sur laquelle nous devons insister, et dont nous devons indiquer les précédents.

Le trône de Navarre était occupé par Charles-le-Mauvais, fils de Jeanne de France et de Philippe d'Evreux. Sa qualité de petit-fils de Louis X par sa mère lui permettait de réclamer la couronne de France à bien plus juste titre que le roi d'Angleterre ; la situation de ses états, l'étendue des fiefs qu'il tenait en Normandie (du chef de son père), sa capacité bien connue, l'excellente éducation qu'il avait reçue, l'affectation et le succès avec lesquels il recherchait la popularité, tout pouvait donner à réfléchir au chef de la maison de Valois. Jean sembla d'abord comprendre que le roi de Navarre devait être ou un dangereux ennemi ou un utile allié. Il lui donna sa fille en mariage, mais il lui refusa bientôt tout crédit, soit qu'il eût de l'éloignement pour son caractère, soit qu'il fût poussé par le connétable Charles d'Espagne, son favori. Il alla plus loin, il donna au connétable des terres que réclamait Charles-le-Mauvais. Dès-lors celui-ci attribua à l'heureux favori les dégoûts qu'il essuyait ; il résolut de se venger. Ses gens assaillirent La Cerda, dans un petit village voisin de l'Aigle en Normandie, et le tuèrent. Cette ténébreuse affaire eut des conséquences terribles ; aussi donna t-elle lieu à des recherches judiciaires dans lesquelles les érudits ont puisé des documents. L'une des pièces les plus curieuses que l'on ait indiquées sur ce sujet, est une minute de l'interrogatoire de Triquet, gouverneur de Caen, dont l'original existe encore au trésor des chartes ; il résulte de cette pièce que le roi de Navarre n'avait jamais eu le dessein de faire assassiner le connétable ; il voulait simplement se saisir de sa personne. Ses gens servirent trop bien son ressentiment. Quoi qu'il en soit, Jean, qui était *soudain et hatif en son ire*, comme dit Froissard, jura de venger le connétable *qu'il aimait durement*. En vain les princesses du sang royal et les hommes sages s'efforcèrent-ils de prévenir un éclat. Une réconciliation entre le beau-père et le gendre ne pouvait être sincère. On rapporta au roi de France que Charles-le-Mauvais mettait obstacle à la levée des gabelles en Normandie, on lui laissa croire qu'il entretenait des relations criminelles avec les Anglais, qu'il intriguait auprès du dauphin. Bref Jean, ayant appris qu'un certain samedi Charles de Navarre et ses affidés devaient dîner à Rouen avec son fils, partit le vendredi, raconte Froissard, « à privée mesnée et « chevaucha tout ce jour, et fut en temps de Pâques-Fleuries ; si entra ens au « chastel de Rouen, ainsi que cils seigneurs séaient à table, et monta les degrés « de la salle, et messire Arnoul d'Andrehen devant lui qui traist une épée « et dit : Nul ne se meuve, pour chose qu'il voie, s'il ne veut être mort de cette « épée. »

Chacun sait comment le roi Jean fit décapiter, sans autre forme de procès, quatre des seigneurs présents. Il ne laissa vivre son gendre que dans une prison où, chaque jour, on venait lui annoncer qu'il allait être supplicié. La bataille de

Poitiers et les désastres qui la suivirent permirent au roi de Navarre de s'évader. Il se rendit d'abord à Amiens, où il voulut être reçu bourgeois de la ville; puis il vint à Paris, au moment où le dauphin pensait dominer ses ennemis en les divisant. Charles-le-Mauvais parut au Pré-aux-Clercs, où il *prêcha* aux grands applaudissements de la multitude, et Marcel put espérer que le dauphin céderait à ses vœux lorsqu'il pourrait craindre les effets d'une alliance entre le peuple et le roi de Navarre. Il se trompait encore ; les conseillers nobles du jeune prince l'engagèrent à persister dans la ligne de résistance qu'il s'était tracée. Ce fut alors que le prévôt résolut de frapper un grand coup. Pour montrer sa force, il fit d'abord prendre à ses partisans un signe de ralliement. Ce fut un chaperon aux couleurs de la ville de Paris. Bientôt il y eut danger à paraître dans les rues sans en être muni, et Marcel fut tout-puissant. Il régna par la terreur. Le dauphin seul résistait ; deux maréchaux de France et quelques dignitaires nobles l'entouraient encore; le prévôt comprit qu'il fallait en finir avec eux. Il se met à la tête d'un détachement des plus furieux *chaperons mi-partis*, pénètre presque dans la chambre à coucher du prince, et y fait égorger les deux maréchaux; puis il prend la toque de velours du dauphin, et le coiffe de son propre chaperon rouge et bleu, en lui disant qu'ainsi il n'aurait rien à craindre pour sa personne.

De telles scènes n'avaient pu entrer dans les prévisions du dauphin ; il fallut bien qu'il cédât encore, et qu'il parût se réconcilier avec son beau-frère. Marcel se crut au terme de ses vœux. Il écrivit aux *bonnes villes* pour leur proposer de faire alliance avec Paris, et il en reçut les réponses les plus favorables à ses plans. Cependant il ne tarda pas à éprouver quelque embarras. Malgré toute la vigueur de caractère dont il était doué, il reculait devant l'éventualité d'un changement de dynastie. Or, Charles-le-Mauvais, dans sa fameuse harangue du Pré-aux-Clercs, avait dit quelque chose de ses droits au trône. Il devenait puissant ; Marcel l'irrita, en faisant prendre au dauphin le titre de régent. Bien plus encore ses embarras se multiplièrent-ils, lorsque le dauphin, qu'une telle preuve de loyalisme ne pouvait suffire à ramener, se fut échappé de Paris, et eut réuni les nobles autour de lui. Les états de Champagne et ceux de Vermandois offrirent positivement la contre-partie de ceux de Paris, et la capitale fut menacée. La France était divisée en deux camps : d'un côté les nobles, de l'autre les roturiers. Marcel voulut compléter son parti en s'adjoignant les Jacques.

Le mouvement communal n'avait pu s'effectuer que dans les villes et dans les gros bourgs; et de même que les théories républicaines de l'antiquité laissaient une place pour l'esclavage, de même aussi la révolution bourgeoise du XIIe siècle avait-elle laissé subsister le servage. Les paysans n'avaient rien gagné. Déjà, sous saint Louis, ils avaient fait une tentative; les *pastoureaux* avaient joué un certain rôle. Depuis ce temps quelques ordonnances royales avaient eu rapport à leur affranchissement ; mais ils n'avaient pas, comme les citadins, de bons murs et de bonnes tours, et leur sort était resté misérable. La captivité du roi Jean aggrava leur situation. Les seigneurs, faits prisonniers à Poitiers, et délivrés sur

parole, usaient des violences les plus condamnables pour tirer d'eux le montant de leurs rançons. « Assez tôt près, dit Froissard, advint une grand' mer-« veilleuse tribulation en plusieurs parties du royaume de France, si comme en « Bauvoisis, en Brie et sur la rivière de Marne, en Valois, en Laonnais, en la « terre de Couci et entour Soissons. Car aucunes gens des villes champêtres, sans « chef, s'assemblèrent en Bauvoisis, et ne furent mie cent hommes les premiers, « et dirent que tous les nobles de France, chevaliers et écuyers honnissaient et « trahissaient le royaume, et que ce serait grand bien qui tous les détruirait. Et « chacun d'eux dit : il dit voir, il dit voir. Honni soit celui par qui il demeurera « que tous les gentils hommes ne soient détruits. Lors se assemblèrent sans autre « conseil, et sans autre armure fors que de bâtons ferrés et de couteaux, s'en « allèrent à la maison d'un chevalier qui près de là demeurait. Si brisèrent la « maison et tuèrent le chevalier, la dame et les enfants, petits et grands, et ar-« dèrent (brulèrent) la maison. Secondement ils s'en allèrent en un autre châtelet « firent pis assez. » En effet, ils prirent le chevalier, le lièrent à un poteau, et en sa présence abusèrent de sa femme et de sa fille; « puis tuèrent la femme, qui « était grosse d'enfant, puis sa fille, et tous les enfants, et puis ledit chevalier à « grand martyr, et ardèrent et abattirent le châtel. Ainsi firent-ils en plusieurs « châteaux et bonnes maisons. Et multiplièrent tant que ils furent bien six « mille; et partout là où ils venaient leur nombre croissait; car chacun de leur sem-« blance les suivait. » C'était à ces hommes, que Froissard appelle des *chiens enragés*, que Marcel envoyait des secours. Une opposition de ce genre fait frémir.

La noblesse de tous les partis, de tous les pays, se réunit contre ces furieux. Ils assiégeaient Meaux, où s'étaient refugiées des dames nobles en grand nombre. Une armée vint les attaquer. « Quand ces méchants gens les virent ordonnés, « combien qu'ils n'étaient mie grand'foison encontr'eux, si ne furent mie si « forcénés que devant; mais si commencèrent les premiers à reculer, et les « gentils-hommes à eux poursuivre, et à lancer sur eux de leurs lances et de leurs « épées, et eux abattre. Adonc ceux qui étaient devant, et qui sentaient les ho-« rions ou qui les redoutaient à avoir, reculaient de hideur, tant qu'à une fois « ils chéaient l'un sur l'autre. Adonc issirent toutes manières de gens-d'armes « hors des barrières, et gagnèrent la place, et se boutèrent entre ces méchantes « gens. Si les abattaient à grands monceaux, et tuaient ainsi que bêtes. » Froissard, à qui nous avons emprunté ce récit, est l'historien des chevaliers. Sa joie éclate partout où il raconte les *grands horions* donnés aux vilains. Nous serons loin de partager ses passions à cet égard, et pourtant nous reconnaîtrons que le triomphe des Jacques eût été alors une calamité pour la France. Le progrès avait à exercer sur eux son influence lente et successive avant qu'ils pussent être tirés du néant. Car encore la liberté ne peut-elle être donnée qu'à des hommes qui sachent s'en servir, et qui soient en état de comprendre qu'en acquérant des droits nouveaux ils augmentent la somme de leurs devoirs.

Quand on est entré dans la voie des révolutions, il faut y persister et la sui-

vre jusqu'au bout, sous peine d'y périr. C'est une carrière qui ne souffre aucun ménagement. Marcel en est la triste preuve. Il pouvait, à l'arrivée de Charles-le-Mauvais, obtenir, par un changement de dynastie, toutes les garanties imaginables; il recula. Après la défaite des Jacques, ses alliés, il comprit qu'il n'y avait plus à tergiverser. Il voulut revenir au parti qu'il avait d'abord négligé. Mais il y trouva de plus grandes difficultés. La conduite du roi de Navarre à l'égard des Jacques, les excès commis par ses soldats dans les campagnes de l'Ile-de-France, et sans doute autorisés par lui à l'effet d'effrayer les Parisiens, avaient exaspéré la bourgeoisie. D'un autre côté la puissance de Marcel éveillait l'envie, et le dauphin soufflait la discorde jusqu'au sein du conseil municipal de Paris; enfin, tout le monde le sait, lorsque Marcel voulut livrer à un corps d'Anglais et de Navarrais la porte Saint-Antoine, les deux Maillard se jetèrent sur lui et le tuèrent, en criant *trahison!*

Le dauphin rentra dans la capitale; tout ce qu'avait gagné la cause populaire fut perdu; une réaction terrible eut lieu, les meurtriers même de Marcel furent exclus de la municipalité, et tous ceux qui avaient porté le chaperon mi-parti cachèrent avec soin cet insigne révolutionnaire. Paris avait donné le signal du dernier mouvement. A sa chute, les autres villes rentrèrent dans la vieille ornière. Pierre Le Coq quitta son évêché, et alla mourir obscurément en Espagne. Le traité de Brétigny suspendit la lutte de la France et de l'Angleterre, ouvrit notre malheureuse patrie au ravage des grandes compagnies, et jusqu'au règne de Charles VI la roture resta comprimée. Marcel avait peut-être trop demandé pour le temps où il vivait; ses efforts ne laissèrent que des souvenirs.

HENRI PRAT,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DE LA VILLE D'AUXERRE,

Par M. CHARDON, président du tribunal civil d'Auxerre.

Les monographies des provinces, des cités, des communes sont à la fois la base substantielle et le complément indispensable des histoires générales. Elles ont ce caractère d'impartialité qui manque aux *mémoires*. Ceux-ci sont, avant tout, l'apologie de l'auteur et du parti politique ou religieux dont il a suivi la bannière.

Sans le secours des histoires de localité il n'y a point d'histoires générales possibles. Aussi les monographies ont précédé la publication des grandes compo-

sitions historiques. Il est constant qu'à la fin du XVIIe siècle, où parut la grande histoire de Mézerai, les principales provinces et les plus intéressantes villes de France avaient depuis longtemps leurs histoires. La Bourgogne surtout comptait de laborieux et habiles annalistes. La collection des historiens bourguignons forme une nombreuse et riche bibliothèque.

Les Bourguignons avaient déjà fondé un gouvernement stable et régulier avant que la ligue franque eût paru sur les rives de la Somme; et, sans la guerre impie provoquée par la veuve de Clovis, le royaume de France eût peut-être reçu un autre nom.

Les monographies historiques conservent encore tous leurs avantages, toute leur valeur scientifique même après la publication des histoires générales dont elles ont fourni les matériaux. Les investigations des auteurs de localités, resserrées dans un cadre déterminé, sont mieux étudiées, plus suivies et plus complètes. Ces investigations, dirigées par les traditions du pays, ses monuments, ses documents publics et privés, permettent sur les hommes et les choses des développements précis, exacts, détaillés, que les histoires générales les plus étendues ne peuvent qu'indiquer. Ces histoires locales peuvent seules donner une connaissance parfaite des faits et des institutions; et les récits sont toujours accompagnés ou suivis de pièces authentiques.

Les chartes, les documents recueillis sur les lieux mêmes et dans les dépôts publics ou de famille où ils avaient été placés dès leur origine, sont la partie la plus importante de ces sortes d'ouvrages. Presque tous les annalistes ont parfaitement compris les exigences de leur mission scientifique, et ont donné les soins les plus actifs et les plus scrupuleux au choix des pièces qu'ils ont publiées; mais presque tous aussi ont encouru le reproche d'une excessive prévention en faveur de leur patrie, et ont voulu à tout prix la doter d'une brillante origine. Le motif de cette prévention est honorable sans doute, mais l'intérêt de la science et de la vérité appelle sur ce point la critique la plus sévère.

L'auteur de la nouvelle histoire d'Auxerre n'a pu échapper à l'erreur commune. Il a voulu couronner le berceau de cette antique cité des Gaules d'une auréole de gloire et de splendeur. Il soutient qu'Auxerre est l'ancien Vellaunodunum Senonum, cité dans les commentaires de César, lib. 7, p. 254 de l'édition de Lyon (1618), et cependant le texte est absolument contraire au système de l'auteur. Il convient que son opinion à cet égard est en opposition formelle avec celle des géographes et des historiens les plus célèbres.

« J'espère, dit l'auteur, démontrer, sans chercher mes preuves ailleurs que « dans les Commentaires, 1° que le seul objet de César, en sortant de Sens, a été « de secourir les Boyens; 2° que sa première marche a été au sud de cette ville, « et même à l'ouest; 3° que *Vellaunodunum*, dont il a fait le siége, doit se trouver, « dans cette direction, à deux jours de marche; 4° qu'il s'est porté ensuite à « l'ouest, mais par une contre-marche à laquelle un événement imprévu l'a dé- « terminé; 5° que, pour expliquer l'obscurité de son texte, on lui suppose le

« dessein de marcher sur *Genabum* (Orléans); on se met en contradition mani-
« feste avec lui; 6° que le texte littéralement traduit contient une absurdité;
« 7° que, pour la faire disparaître, il faut, aux innombrables corrections que ce
« texte mutilé par les copistes a déjà subies, en ajouter une indispensable, fort
« légère quant à la matérialité de ce texte, mais féconde quant au sens; qu'il faut,
« au lieu de *ipse, ut quam primum iter faceret, proficiscitur ad Genabum*, lire :
« *ipse, priusquam primum iter faceret, proficiscitur ad Genabum;* 8° qu'Auxerre
« est la seule ville sur laquelle puissent s'accomplir toutes les conditions néces-
« saires pour qu'elle soit reconnue le Vellaunodunum. »

Il résulte, au contraire, du texte très clair, très précis des Commentaires et de l'inflexible loi des distances, qu'il n'est ni vrai, ni vraisemblable qu'Auxerre fût le Vellaunodunum Senonum cité par César.

Rien d'obscur, rien de vague dans le texte; toutes les erreurs, toutes les mutilations attribuées aux copistes et aux premières éditions publiées jusqu'à la fin du XVIe siècle ont été notées et indiquées dans l'édition de Lyon 1618. Le passage indiqué ne permet pas même un doute sur son exactitude. Tout est rationel et clair dans le texte ôriginal que M. Chardon trouve absurde.

« Duabus Agendici legionibus, atque impedimentis totius exercitus relictis, ad
« Boios proficiscitur. Altero die cum ad opidum Villaunodunum venisset.... idque
« biduo circumvallavit... ipse ut quam primum iter Genabum Carnutum proficis-
« citur... huc biduo Cæsar pervenit. (C. Ces. de bel. gall., lib. 7, p. 255.)

Il résulte évidemment de ce texte que César arriva devant Vellaunodunum Senonum, après deux jours de marche; qu'après s'être rendu maitre de cette ville par capitulation, il se dirigea sur Genabum Carnutum (Orléans). La distance de Sens à Vellaunodunum et de cette dernière ville à Genabum (Orléans) était donc égale. On compte de Sens à Auxerre treize à quatorze lieues, et d'Auxerre à Orléans plus de trente lieues. Le Vellaunodunum dont parle César ne pouvait donc être Auxerre. L'égalité des distances se rencontre pour Montargis. Les auteurs du Manuel de Géographie pour l'intelligence des auteurs latins, rédigé d'après le glossaire de Ducange, Baudrand et nos meilleurs lexiques de géographie, donnent à cette ville le nom de Vellaunodunum Senonum, et à Château-Laudon celui de Vellaunodunum Laudonense. On compte d'autres villes des Gaules sous le même nom; mais ces villes appartiennent à des contrées en dehors de l'itinéraire que suivait alors César.

A cette seule observation sur la distance d'Auxerre à Orléans, l'impossibilité de faire parcourir à une armée, en deux jours, une distance de plus de trente lieues, et à travers un pays ennemi, détruit tout le système de M. Chardon. Vellaunodunum Senonum était sans doute une ville importante, puisqu'elle put payer une rançon énorme et donner six cents otages. Montargis réunit toutes les conditions posées par M. Chardon. Cette ville avait un cirque; on y a découvert des ruines de vastes édifices publics et privés, une voie romaine qu'on appelle encore le chemin de César. Enfin cette ville se trouve sur la route encore

suivie de Sens au Bourbonnais, qu'habitaient les Boiens, lors de la conquête. Il est donc au moins probable que Montargis était le Vellaunodunum Senonum de César.

Les longues et pénibles investigations de M. Chardon pour justifier son système lui ont mérité une mention honorable de l'Académie des Sciences, qui a d'ailleurs déclaré que la question, si souvent controversée, en était encore à l'état de problème. Je ne prétends point l'avoir résolue. Je ne hasarde mon opinion en faveur de Montargis que comme une probabilité.

La double marche de César dans deux directions différentes s'explique par les circonstances où il s'est trouvé; il avait dû suspendre son premier plan, en se portant sur Orléans, dès qu'il eut été informé que les peuples de cette partie des Gaules se disposaient à marcher au secours de Vercingetorix, qui menaçait les Boiens. Il indique lui-même le motif de sa contre-marche sur Orléans. C'était pour ne pas laisser d'ennemis derrière lui. Le texte ne présente ni contradiction, ni *absurdité*, comme le prétend M. Chardon. La variante qu'il a imaginée pour justifier son système ne peut être l'objet d'un examen sérieux. L'administration supérieure de chaque province romaine, dans les Gaules, était confiée à un gouverneur qui réunissait le pouvoir civil et militaire. Chaque province avait sa capitale; celle de la quatrième lyonnaise, dont Auxerre faisait partie, était Sens. En faisant d'Auxerre la *seconde capitale* de cette province, l'auteur n'a sans doute voulu que signaler le rang que cette ville pouvait occuper par l'importance de sa position et par son ancienneté.

M. Chardon n'a point prétendu faire une œuvre originale, mais abréger celle de l'abbé Le Bœuf, et la continuer jusqu'en 1789. Les Mémoires de Le Bœuf s'arrêtent à 1620, mais les notices historiques et biographiques qui terminent son second volume s'étendent jusqu'en 1743, époque de la publication de son important ouvrage. Le grand ouvrage commencé par dom Clamcher, et continué par ses confrères les bénédictins, en 1730, 1748 et années suivantes, l'*Abregé chronologique du duché de Bourgogne*, par Mille, commandé et payé par l'assemblée des états, en 1772, la *Nouvelle description pittoresque de la France*, dont la Bourgogne occupe une large place, exécutée sur la plus grande échelle, et avec le plus grand luxe, sous la direction de Courte-Epée, publiée en 1784, les ouvrages du savant et consciencieux Beguinet, d'une époque plus récente, n'ont rien laissé à désirer sur l'histoire des deux Bourgognes et sur les localités historiques de ces deux belles provinces, ont développé, agrandi les œuvres des nombreux historiens bourguignons qui les avaient précédés. Mais une foule de détails précieux ont pu échapper à leurs investigations; les détails appartiennent encore nécessairement aux annalistes de chacune de ces localités. C'est dans la collection de ces archives domestiques que les écrivains des grandes histoires nationales trouvent les matériaux les plus sûrs, les plus intéressants. Les monographies, mieux appréciées, sont devenues un besoin de notre époque. Leur succès atteste les progrès de la raison publique; les auteurs contemporains qui ont

bien compris leur mission se sont attachés à la partie la plus intéressante et jusqu'alors la moins connue et la plus négligée, l'étude des institutions politiques et religieuses, et des phases diverses de la civilisation.

M. Chardon a enregistré dans son mémorial, avec la plus scrupuleuse exactitude, les élections des magistrats, les principaux actes d'administration du pays auxerrois. C'était peut-être assez pour ses concitoyens ; mais il a dépendu de lui de rendre un éminent service à la science historique ; il avait à sa disposition des actes originaux, authentiques, des élections des magistrats et des députés aux états de la province et aux états-généraux ; il aurait dû imiter le savant auteur qu'il avait pris pour modèle, et appuyer les faits qu'il raconte par un choix consciencieux de pièces justificatives ; il ne l'a point fait. Cette omission grave peut être facilement remplie, et elle ne pourrait l'être mieux que par lui. C'est un apppendice à ajouter à son second volume. Ce sera le complément de son œuvre.

Il termine par une appréciation plus que sévère de la révolution de 1789. Les faits ont démenti les promesses des cahiers de la noblesse et du clergé, et la déclaration royale du 23 juin est jugée depuis longtemps. Il me suffira, sur ce point, d'en appeler de l'auteur à lui-même.

Vous n'attendez pas de moi l'analyse d'un ouvrage qui n'est, dans sa plus grande et dans sa plus importante partie, que l'analyse d'un grand ouvrage que tout le monde a lu, et qui jouit d'une réputation aussi étendue que méritée. Je pourrais indiquer quelques omissions sans doute involontaires; je n'en citerai qu'une seule. L'abbé Le Bœuf avait signalé, avec l'impartialité qui le caractérise, les moyens employés par Guillaume, évêque d'Auxerre, pour faire échouer le projet d'émancipation de cette ville par le comte Guy. Ce comte, comme tant d'autres, n'avait offert aux Auxerrois, ses vassaux, d'ériger leur ville en commune que par un sentiment de cupidité. C'était, pour l'homme féodal, une question d'argent, et rien de plus.

« Le comte Guy, dit l'abbé Le Bœuf (t. II, p. 105, art. 1194), obtint du roi « Louis-le-Jeune la permission d'établir une commune à Auxerre..... L'évêque « Guillaume entreprit de faire examiner cette affaire au conseil du roi, sans « craindre la dépense, ni de s'exposer à de grands dangers.... Le roi lui fit des « reproches à ce sujet, et il manqua à s'attirer son indignation... L'évêque, qui « avait fort à cœur cette affaire, produisit les titres de son église, qui furent « soigneusement examinés, et *par le moyen d'une grosse somme qui fut payée « au roi et à ses officiers,* Guillaume eut lieu de se flatter d'un succès tel qu'il « le souhaitait, en sorte qu'il ne fut plus question de commune, etc. »

M. Chardon parle de l'opposition de l'évêque, mais il garde le silence sur la grosse somme payée au roi et à ses officiers.

L'abbé Le Bœuf avait signalé avec une égale impartialité les hommes et les faits de la ligue au XVIe siècle; je ne puis comprendre la froide indifférence de son abréviateur pour le plus sage et le plus savant prélat qui ait occupé le

siége d'Auxerre. Le nom d'Amyot provoque les plus honorables sympathies, et un Auxerrois ne peut le prononcer qu'avec l'accent de la plus vive gratitude. Auxerre lui doit d'utiles établissements et son collége. L'ami d'Auguste de Thou et du chancelier L'Hopital ne pouvait être un homme ordinaire. La postérité l'a placé au premier rang des illustrations du grand siècle.

M. Chardon a adopté pour son ouvrage le plan le plus convenable au genre, les formes du mémorial, l'enregistrement successif des faits date par date. Le cadre vraiment historique ne convient qu'aux grandes compositions qui embrassent tous les fastes d'une grande cité ou d'une nation tout entière.

Dans l'intérêt de la science historique et des progrès de la civilisation, il serait à désirer que chaque cité notable eût ses annales suivies sans solution de continuité, rédigées avec une entière indépendance d'opinion; ce serait le livre de toutes les familles, la lecture obligée de toutes les classes de citoyens. Nos villes, et surtout celles d'une moyenne importance, subissent peu de variations dans la formation des familles. On retrouve les mêmes noms et souvent les mêmes professions dans une longue suite de générations. Chaque famille vit dans le souvenir de toutes les autres; et ces souvenirs peuvent excercer une utile influence sur les mœurs, sur tous les éléments de l'organisation sociale. Ils excitent une noble émulation aux choses grandes et utiles à tous; ils entretiennent le feu sacré du patriotisme, qui n'est et ne peut être que l'expression de tous les sentiments généreux.

M. Chardon, en réduisant l'ouvrage de l'abbé Le Bœuf à des dimensions moins larges, en adoptant avec bonheur une forme accessible à toutes les intelligences et à toutes les fortunes, à rendu à ses concitoyens un immense service. Il aurait pu rendre à la science un service non moins important, si, comme je l'ai fait observer, il eût joint les preuves aux faits. Il a fait beaucoup pour ses compatriotes, il pouvait faire plus pour la science historique.

DUFEY (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

OBSERVATIONS SUR LE MÊME OUVRAGE.

Auxerre est une très ancienne ville de France; l'époque de sa fondation ne peut être précisée, mais il est généralement reconnu que cette ville, située dans la Gaule Celtique, existait longtemps avant l'invasion des Romains. Au moment de la conquête des Gaules, quel était son nom? S'appelait-elle *Vellaunodunum*, ou bien Antissiodorum? César, en se servant, dans ses Commentaires, du mot *Vellaunodunum*, a-t-il entendu parler d'Auxerre? Telles sont les questions délicates que M. Chardon a traitées avec beaucoup plus de clarté et de méthode,

dans l'introduction de son ouvrage; déjà il avait soumis ce fragment historique à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La commission des antiquités de la France, dans son rapport du 15 juillet 1831, proposa de décerner au savant magistrat une mention honorable; mais elle ne s'est point expliquée sur ces questions; son silence annonce qu'elles ne sont point encore résolues.

Il était dans la destinée d'Auxerre de voir son nom fréquemment contesté. Adrien de Valois (1) a consacré deux pages in-f° à énumérer les variations que ce nom a subies, soit en latin, soit en français, *nullum nomen urbis*, dit-il, *pejus acceptum, aut sæpius mutatum ab autoribus nostris reperias.*

Auxerre fut, sous les Romains, une place beaucoup plus forte qu'elle ne l'est de nos jours. L'amphithéâtre, les voies romaines, l'atelier monétaire, les temples, les remparts, le fort militaire, établi pour la garde du pays, et dont l'enceinte est encore aujourd'hui désignée sous le nom de cité, tout attestait alors son importance. Cette ville fut longtemps considérée comme la clef de la Bourgogne. C'est aussi à sa position géographique qu'il faut attribuer les guerres désastreuses qui ruinèrent si souvent ses habitants. Auxerre a été pris par Attila en 452, pillé en 702 par les Sarrazins, emporté d'assaut par le roi Robert vers l'année 1005, dévasté par les Anglais en 1358, et mis à feu et à sang, en 1567, par les Huguenots. Si on joint à ces malheurs politiques la famine en 1030, 1176, 1496, la peste en 1466, 1478, 1515, 1531, 1544, 1569, 1586, les incendies qui détruisirent, en 1064, 1075, 1216, des faubourgs entiers, la tyrannie de quelques comtes, l'accablante servitude du régime féodal pendant plusieurs siècles, on sera convaincu que l'obscurité actuelle du chef-lieu du département de l'Yonne est plus favorable au bien-être de ses citoyens que son antique célébrité.

Dans les douze premiers siècles de la monarchie, Auxerre pouvait en effet être comparé, à juste titre, aux principales villes de France, sous plusieurs rapports. Valois les a indiqués en ces termes : *Soli fertilitate, bonitate et copia vini, qc Icauna flumine suo navigabili, nobilitate comitum, multitudine sanctorum, multis claris et magnis Galliæ urbis jure conferenda.*

C'est surtout à la sainteté et aux talents supérieurs de ses évêques que cette cité dut son élévation primitive. Vers l'an 259 de l'ère chrétienne, le pape Sixte II fonda un évêché à Auxerre. Saint Pélerin, le premier titulaire, y scella de son sang l'établissement du christianisme. Vingt-sept de ses successeurs ont été canonisés, et quatre béatifiés. Après Rome, Auxerre est le siége épiscopal qui a produit le plus grand nombre de saints. Aussi mérita-t-il du pape Pascal II cette glorieuse épithète : *sanctam antissiodorensem ecclesiam.* Un concile a même été tenu à Auxerre, en 578, sous le pontificat de Pélage II. Le chapitre du diocèse se fit aussi remarquer par sa science, et se montra digne d'avoir plus tard à sa tête Amyot, le docte et inimitable traducteur de Plutarque. On compte, en outre, parmi les évêques, sept cardinaux, des chanceliers de France, des ambassadeurs, des confesseurs du roi.

(1) *V.* notitia Galliarum, verbo *Antissiodorum.*

Plusieurs de ces prélats jouirent à la cour d'un immense crédit; ils en profitèrent pour exalter le mérite des vins du pays. Le patriotisme et l'intérêt personnel les y engageaient à la fois; car les clos de Migraine et de la Chainette, dont les vins ont conservé leur réputation, appartenaient aux évêques et aux abbés de Saint-Germain. Bientôt les rois donnèrent la préférence aux vins d'Auxerre. Henri IV en buvait à son ordinaire; une vieille chanson populaire, qu'on répétait encore du temps de l'abbé Lebœuf, avait pour refrain : *Auxerre est la boisson des rois*. Du reste, les vignes de la Gaule sénonaise furent toujours fort renommées; on croyait, dit Valois, qu'elles avaient été plantées par Bacchus lui-même, en reconnaissance de l'hospitalité qu'il avait reçue dans cette contrée, lorsqu'il alla combattre Géryon.

Dès les temps les plus reculés, la rivière de l'Yonne a grandement contribué à la prospérité d'Auxerre; le voisinage de la Saône permit d'établir, par le moyen de ces deux rivières, une heureuse communication entre le midi et le nord de la France. Dans l'enthousiasme de leur gratitude, les Auxerrois, alors encore païens, rendirent un culte à l'Yonne, et l'adorèrent comme une divinité, sous le nom de *Dea Jeauni*. Son autel a été retrouvé en 1721.

Le 5 février 1370, par acte passé devant Montigny, et Ferrebouc, notaires à Paris, Jean IV, comte d'Auxerre, vendit son comté à Charles V, moyennant 31,000 livres d'or; toutefois il rentra dans la possession des ducs de Bourgogne. C'est seulement sous Louis XI, en 1476, qu'il a été définitivement attaché à la couronne de France. Les égards et la constante bienveillance de cet habile monarque pour les Auxerrois sont la preuve la plus authentique de l'importance que ce comté avait encore à cette époque.

Malgré le long séjour des Romains à Auxerre, il n'y reste que peu de traces de leur passage; on y reconnaît encore des chemins (vias), des fondations d'édifices, soit publics, soit particuliers, quelques débris de la porte des bains dans la rue royale. En 1811, sur la recommandation d'un des antiquaires les plus distingués de l'Europe, M. Chapet, oratorien, on a encastré une certaine partie d'une frise romaine dans le côté occidental de la majestueuse pyramide qui s'élève, depuis 1352, près de l'église Saint-Germain.

Mais du moins Auxerre renferme quelques mémorables monuments de la piété et du goût éclairé de ses anciens habitants; on peut citer d'abord la cathédrale de Saint-Étienne, l'une des plus belles et des plus vastes basiliques de France, commencée vers l'an 1035, et dont le portail a été terminé en 1426. Elle devait avoir deux tours; la première a été entièrement construite en 1545; la seconde n'est pas achevée, parcequ'il est rare que les monuments français soient complets; puis l'église Saint-Pierre, qui fut primitivement, dit-on, un temple païen, et dont on admire l'élégant portail; ensuite l'église de Saint-Germain, construite près des bâtiments de la célèbre abbaye de Saint-Germain, où l'hôtel-dieu de la ville a été transféré en 1826; les curieuses catacombes (ou les cryptes) de cette église, qui contiennent les restes d'un grand nombre d'évêques, et le tombeau,

jadis si célèbre, du plus illustre d'entre eux, de saint Germain l'Auxerrois.

On examine avec intérêt, dans la bibliothèque d'Auxerre, composée d'environ vingt-quatre mille volumes, cent quatre-vingts manuscrits fort précieux, dont quelques-uns datent du neuvième siècle ; de plus, une collection, tout-à-fait locale et peu commune, de livres où M. le président Chardon a pu facilement puiser les éléments de son histoire d'Auxerre, tels que les actes de saint Prin et de saint Pélerin, les vies particulières de plusieurs évêques, leur histoire générale, intitulée : *Gesta episcoporum antissiodorensium*, diverses chroniques, les écrits de Viole, de Cotron, de Bargedé et ceux si connus de l'abbé Lebeuf.

L'ouvrage de M. Chardon se divise en deux volumes; dans le premier l'auteur résume avec netteté et précision les faits qui avaient été racontés par ses devanciers avec une prolixité fatigante ; il se montre toujours sage dans ses réflexions, judicieux dans le choix de ses preuves, consciencieux dans toutes les parties de son travail. Quelquefois il n'adopte pas l'avis des écrivains qui l'ont précédé ; mais alors il motive fortement ses opinions. Peut-être aurait-il pu donner à sa diction plus de rapidité et de couleur. Les charmes du style sont le plus puissant moyen de populariser en France l'histoire d'une ville du second ordre.

Dans le deuxième volume M. Chardon a esquissé l'histoire d'Auxerre, depuis 1601 jusqu'à 1789. Il a exposé, année par année, les principaux faits qui lui ont paru mériter l'attention publique ; cette forme analytique réunit l'exactitude et le laconisme d'un *sommaire* ; mais le défaut de liaison et de transition entre les faits et les idées, qui en est la suite inévitable, refroidit singulièrement l'intérêt du lecteur.

Auxerre a été la patrie de plusieurs hommes distingués ; il est digne de remarque que presque tous furent des savants. La postérité rendra justice aux nombreux travaux de l'infatigable magistrat qui a déjà enrichi la jurisprudence d'un excellent ouvrage *sur le dol et la fraude*, et d'un traité totalement neuf sur le *droit d'alluvion* ; elle placera le président Chardon au premier rang des notabilités auxerroises, entre l'abbé Lebeuf et le baron Fourrier.

N. DE BERTY,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ESSAI SUR LA LITTÉRATURE ITALIENNE,

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'A NOS JOURS,

Par Mademoiselle ESTELLE D'AUBIGNY.

Écrire une histoire critique, complète et pourtant succincte d'une littérature aussi riche dans tous les genres que la littérature italienne, ce n'est pas une tâche facile, et ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu une femme s'en charger,

et surtout que j'ai vu le succès couronner presque toujours son audacieuse entreprise. Quelques légères erreurs, telles que celle qui attribue à Coriolan la fameuse épitaphe de Scipion l'Africain, *Ingrata patria, nec ossa quidem habebis*, sont sans doute bien pardonnables chez une femme; plus pardonnable encore est l'omission de quelques auteurs dont une mère n'eût pas permis la lecture à sa fille! Personne ne songera à reprocher à mademoiselle d'Aubigny d'avoir passé sous silence les contes de Casti, qui sont pourtant un des plus beaux titres de gloire de l'auteur des *Animali parlanti*. Une omission plus coupable est celle de Lorenzo Pignotti, le prince des fabulistes italiens, le digne émule et souvent l'heureux imitateur de Lafontaine; de Lorenzo Pignotti, que la *storia di Toscana* place au rang des meilleurs historiens. Quelques autres écrivains pourraient peut-être encore se présenter à moi et venir réclamer contre un injuste oubli; ce seraient *Antonio Sografi*, avec sa charmante comédie d'*Olivo è Pasquale*, *Albergati Capacelli*, l'auteur de la *Tarantola*, *Blandello*, *Geraldi*, *Davanzati*, *Bertolotti*, *Gian Francesco*, *Altanesi*, *Soave*, et d'autres encore qui ont su se faire distinguer par leurs nouvelles, qui ont excellé dans un genre où l'Italie est restée sans rivale, *Ghinni*, le chantre sacré, *Francesco Redi*, dont le chef-d'œuvre est le dithyrambe bachique, et surtout Benvenuto *Cellini*, dont les mémoires ne sont peut-être pas moins dignes de lui assurer l'immortalité que son Persée de la *Loggia dei lanzi*. Mais, Messieurs, qui voudrait exiger d'un paysagiste de reproduire, sur une toile de quelques pieds, jusqu'aux moindres rameaux d'un arbre gigantesque? Le cadre assez étroit adopté par mademoiselle d'Aubigny ne lui permettait que de donner un aperçu rapide, de citer les noms les plus illustres dans chaque genre, de montrer les astres qui ont éclairé chaque siècle, sans tenir compte des satellites moins brillants qui ont paru autour d'eux. Plus étendu d'ailleurs, l'ouvrage de mademoiselle d'Aubigny eût peut-être été sans but, sans utilité; car il serait sans doute bien difficile de rivaliser avec le magnifique ouvrage de Ginguené et de Salfi. Donner une idée juste des grandes périodes de la littérature italienne, de la vie et des ouvrages des principaux auteurs qui l'ont illustrée, et cela en un petit nombre de pages, à la portée de tous, agréables à tous, et par leur style et par leur prix, et par leur brièveté même, tel a été le but que mademoiselle d'Aubigny s'est proposé en publiant l'ouvrage auquel elle a donné le titre modeste d'*Essai sur la littérature italienne*. Les deux premiers chapitres contiennent un aperçu aussi vrai que rapide de l'état de la littérature en Italie, depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'aux jours où parut celui que l'on pourrait appeler le rédempteur, car, ainsi que le Christ, il a souffert pour nous régénérer, celui que vous avez déjà nommé, l'immortel auteur de la *Divina Comedia*, le Dante, à qui l'Italie a enfin donné, au Panthéon de Florence, un tombeau digne de lui avec cette noble épitaphe: *Onorate l'altissimo poeta*. Cette épitaphe si simple, à laquelle peuvent seules être comparées celles du Tasse à Saint-Onuphre, *Ossa Tassi*, ou celle de Machiavel à *Santa-Croce*, *Tanto nomini nullum par elogium*.

Mademoiselle d'Aubigny esquisse à larges traits la grande figure d'Alighieri, ce vrai type de l'homme du moyen-âge, si poétique et si tumultueux. Elle analyse en peu de mots sa gigantesque trilogie, son paradis, son purgatoire et surtout son enfer, la plus étonnante conception du genie humain. Après avoir cité le terrible récit d'Ugolino, comme pour reposer le lecteur frissonnant encore à cet épouvantable tableau, elle nous présente l'image passionnée, mais douce et touchante, du chantre de Vaucluse, de l'amant de Laure; puis vient le père des nouvellistes, ce Boccace que la France pourrait peut-être revendiquer; car il était fils d'une Française, et il était né à Paris. Fidèle à son but, l'auteur a soin d'indiquer les éditions du *Decamerone* que des *expurgations* permettent de confier à la jeunesse, et passe en revue les principaux écrivains des XIVe et XVe siècles qui composent la fameuse série des *Trecentisti*, qui conservèrent avec tant de soin la pureté de la langue italienne; il cite successivement *Dino*, *Campagni Peccarone*, *Sachetti*, *maestro Alberto*, *Giovanni* et *Matteo Villoni*, *Agnola*, *Pandolfini*, et enfin *Angelo Poliziano*, qui fut l'ami de Laurent de Médicis et le précepteur de Léon X. C'est dans le XVe siècle que la poésie burlesque prend naissance. Un barbier de Florence, *Domenico Burchiello*, en est l'inventeur; *Berni* la perfectionna plus tard, et lui donna son nom. Bien d'autres noms encore se pressent sous la plume de mademoiselle d'Aubigny; mais j'ai hâte d'arriver à cette renaissance, à ce jour qui devait, pour un moment, rendre à l'Italie son antique gloire. S'écartant un instant de son sujet, mademoiselle d'Aubigny déroule sous les yeux un tableau riche et brillant de l'histoire et des arts à cette époque; elle nous peint les Médicis, les papes Léon X et Clément VII employant tous les moyens qui étaient en leur pouvoir pour réédifier le temple des arts et des lettres que Mahomet II avait à jamais détruit en Orient; elle nous montre Raphaël peignant les loges du Vatican, Léonard de Vinci traçant la divine Cène, Michel-Ange posant sur la place de Florence la colossale figure de *David*. Ici peut-être eût-elle dû choisir un autre exemple; le David est le premier et le plus faible ouvrage de Buonarotti; il est vrai qu'elle cite en même temps *la Nuit* et *les Heures* du tombeau des Médicis.

Bientôt l'auteur arrive à la poésie épique, qu'il divise en trois branches, l'épopée romanesque, le poème héroïque, et le poème héroï-comique; il nous montre la première naissant et grandissant par les soins du Pulci, du Dolce, de l'Alamanni, et de Bernardo Tasso, jusqu'au jour où l'Arioste paraît, et l'élève d'un seul effort à sa plus brillante apogée. L'analyse de l'*Orlando* était sans doute la partie la plus difficile de la tâche de mademoiselle d'Aubigny. Le poème de l'Arioste peut être comparé à un écheveau de fil d'or mêlé, embrouillé, qui, par cela même qu'il est ainsi aggloméré, n'en brille que davantage, mais qu'il est presque impossible de dévider, et de ramener à un seul fil. C'est pourtant ce que mademoiselle d'Aubigny a fait avec le plus rare bonheur. Le poème héroïque dut le jour, en Italie, au *Trissino*, l'auteur de *l'Italia liberata;* vinrent ensuite *Oliviero de Vicence*, *J. B. Geraldi*, *Alamanni*, *Bolognetti;* mais le Tasse pa-

rut et les fit tous oublier. Le poème de *la Jérusalem* est trop connu pour que je suive mademoiselle d'Aubigny dans l'appréciation et l'analyse qu'elle en donne, et j'arrive au chapitre un peu trop court peut-être qu'elle a consacré au poème héroï-comique, au poème didactique, à la satire et à la poésie lyrique ; elle cite, dans le premier genre, *Pulci*, *le Berni*, *Folengo* ; dans le second, *l'Alamanni*, auteur de la *Callivazione*, *Bernardino Balbi*, qui a écrit *la Nautica* ; dans le troisième, *Vinciguerra*, *Firenauola*, *Caporali*, *Varchi* ; enfin, dans le dernier, la poésie lyrique, *le Bembo*, *Guarini*, *Michel-Ange*, *Molza*, *Annibal Caro*, *Rota*, *Tanzillo*, *Angelo di Castanzo*, et *Vittoria Colonna*. Ici je regrette encore de ne pas voir figurer le nom de *Casti*.

Le chapitre XII est consacré aux prosateurs du XVIe siècle ; c'est Machiavel qui se présente le premier ; les principales circonstances de sa vie sont racontées, ses ouvrages sont indiqués ; si leur appréciation n'est pas parfaitement complète, il ne faut pas oublier que notre auteur est une femme : et tant d'hommes n'ont pas compris Machiavel ! Viennent ensuite *Costanzo*, *Bembo*, *Demmirato*, *Varchi*, *Maffei*, *Guicciardini*, etc. Au XVIIe siècle, mademoiselle d'Aubigny montre la littérature italienne gâtée par l'influence de la boursouflure espagnole et par la restriction qui fut apportée à la liberté, qui, il est vrai, avait plus d'une fois dégénéré en licence. Ce fut le règne des *concetti*, et ce fut pourtant alors que vécut Galilée, et que naquit le drame musical qui devait être l'une des gloires de l'Italie. Au XVIIIe siècle, l'Italie se releva, et inscrivit avec un juste orgueil sur les tables du temple de Mémoire les noms de *Vico*, de *Beccaria*, de *Filangieri*, de *Metastase*, de *Zappi*, de *Crescimbeni*, et de *Casti*, dont les *Animali Parlanti* sont une si charmante satire des travers de son temps, enfin ceux de *Gravina*, de *Muratori*, de *Tiraboschi*, de *Spallanzani* et de tant d'autres.

La tragédie italienne avait été presque nulle jusqu'à nos jours. La *Sophonisbe* du *Trissino* et les drames de Métastase étaient seuls dignes de représenter le théâtre italien, quand parut *Alfieri*, auquel succédèrent nos contemporains, *Monti*, *Manzoni*, *Pellani*, et *Niccolini*. Mademoiselle d'Aubigny ne m'a pas paru rendre pleinement justice au *Giovanni di Procida* de ce dernier. Cette tragédie, véritable contre-partie de nos *Vêpres siciliennes*, est, à mon avis, l'un des plus admirables chefs-d'œuvre du théâtre italien. Le 4 février 1830, j'assistai, à Florence, à la première représentation de cette tragédie, et je ne me souviens pas avoir vu, de ma vie, un succès plus éclatant. Sans doute il faut, pour qu'un Français applaudisse cette œuvre, qu'il fasse un moment abnégation de son patriotisme, car nos compatriotes y sont indignement maltraités. Il y a surtout, au quatrième acte, une scène tellement violente que le chargé d'affaires de France avait cru assez maladroitement devoir en demander la suppression, ce qui lui fut accordé par l'autorité, mais non par le public, qui, à la seconde représentation, força de rétablir le passage supprimé, qui est en effet l'un des plus remarquables de la pièce.

Mademoiselle d'Aubigny ne me paraît pas non plus apprécier à leur juste valeur les premiers écrivains comiques de l'Italie, *Goldoni* et *Nota*; mais elle rend justice à *Giraud*, à *Gherardo de Rossi*, et au baron *de Cosenza*; enfin elle termine en donnant à *Manzoni* les éloges que mérite son excellent roman des *Promessi sposi*, qui a ouvert une nouvelle voie dans laquelle se sont déjà engagés avec succès *Azeglio*, *Rossini* et *Guerrazzi*.

En résumé, l'ouvrage de mademoiselle d'Aubigny est un bon livre, qui atteint parfaitement le but que l'auteur s'est proposé, et qui devra trouver place dans toutes les bibliothèques, et même dans celles des personnes qui, ne connaissant pas la langue, pourront au moins y puiser des notions exactes, bien que superficielles, de la littérature italienne à ses différents âges et dans ses différents genres.

ERNEST BRETON,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

RÉVOLUTIONS DES PEUPLES DU NORD,

Par J. M. CHOPIN,

Auteur d'une histoire de Russie, et ancien secrétaire du prince Kourakin. — Ier volume, chez Coquebert, rue Jacob, 48, à Paris.

Le premier volume de l'ouvrage tant attendu de M. Chopin, sur les révolutions des peuples du Nord, vient de paraître. Il réalise toutes les espérances que le public savant avait fondées sur le beau talent de l'auteur. Toutes les brillantes qualités qu'annonçait déjà l'histoire de Russie sont arrivées par un essor rapide à leur plus splendide développement. Désormais la France compte un grand historien de plus; et le nom de M. Chopin peut briller à côté des noms déjà consacrés de MM. Guizot, Michelet, Thierry, Barante, Mignet, Thiers, Monteil et Bazin, sans craindre aucune fâcheuse éclipse.

Le premier volume, que nous avons dans les mains et qui sera bientôt suivi du second, se divise en deux parties essentiellement distinctes. Dans la première, qui n'est qu'une vaste introduction de plus de cent pages, l'auteur expose ses idées philosophiques sur le développement des sociétés, et passe ensuite en revue les divers monuments historiques, les jugeant avec une haute impartialité, et souvent avec une sagacité ingénieuse. Avant d'aborder la deuxième partie du livre, où seulement commence l'histoire des révolutions du Nord, arrêtons-nous un moment à examiner quelques-unes des opinions et des appréciations de M. Chopin. La profonde estime que nous professons pour son mérite hors de toute contestation nous autorise à combattre loyalement quelques assertions, sinon entièrement erronées, du moins beaucoup trop absolues.

« L'intérêt, dans quelque région qu'on le place, est donc le mobile des ac-
« tions humaines. Les sentiments les plus généreux n'ont pas d'autre source; la
« nature, qui destinait l'homme à vivre en société, a déposé dans son âme le
« germe des vertus qui donnent du prix à l'existence; elle a permis que ces ver-
« tus allassent jusqu'à l'abnégation, jusqu'au sacrifice de la vie; procédant tou-
« jours par voies générales, et immolant quelquefois l'individu pour la dignité
« et le mieux-être de l'espèce. »

Nous venons de transcrire littéralement un paragraphe de l'introduction. Nous avons laissé parler M. Chopin, et c'est avec ses propres expressions que nous allons essayer de le réfuter. D'après le passage cité, il n'est pas douteux que l'auteur regarde l'intérêt comme le mobile de toutes nos actions. Or nous lui demandons alors comment il peut admettre que *la nature ait déposé* dans notre âme le germe des vertus qui donnent du prix à l'existence; nous le prions d'établir clairement pour nous le lien logique qui rattache à l'intérêt ces vertus qui vont jusqu'a l'abnégation, jusqu'au sacrifice de la vie. Lorsque M. Chopin dit que le germe des vertus a été déposé dans notre âme par la nature, il a parfaitement raison; le principe du dévouement à nos semblables nous est aussi naturel que l'enthousiasme pour le beau; mais il est faux de dire que le dévouement prend sa source dans l'intérêt, à moins qu'on aille jusqu'à soutenir que la lumière tire son origine des ténèbres, que l'ordre s'engendre du chaos. L'intérêt, si épuré qu'il soit, ne saurait jamais produire l'abnégation de soi-même. Et l'homme, qui ne prend pour règle de ses actions que son utilité propre, ne doit, dans aucun cas, prétendre au prix de vertu. Cet homme pourra passer pour un bon calculateur; qu'on lui donne le prix d'arithmétique, je ne m'y oppose pas; mais, quant au prix de vertu, il n'y comprendrait rien, à coup sûr. Pour lui, bien plus que pour Brutus, la vertu n'est qu'un vain mot. Et d'abord, qu'est-ce que la vertu? C'est l'accomplissement de ses devoirs aux dépens de ses intérêts. Lors donc que je fais un acte de vertu, cet acte n'eût pas existé, s'il avait eu mon intérêt pour mobile. Ainsi nous croyons qu'il y a contradiction dans les termes dont s'est servi M. Chopin. Fût-il du reste parfaitement conséquent avec lui-même, il aurait tort d'avoir voulu, contrairement au bon sens de l'humanité, établir, à l'exemple d'Helvétius et de Bentham, l'intérêt comme la source de toutes les vertus.

Nous venons de combattre une assertion de l'auteur. Il en est une autre qu'il nous est impossible de laisser passer inaperçue. M. Chopin dit : « La pénalité « sortit tout armée de la propriété. » Sans doute toutes les législations contiennent des répressions sévères contre les atteintes à la propriété. Mais le droit pénal ne s'exerce pas seulement dans les temps primitifs contre ceux qui enfreignent les lois relatives à l'occupation des terres. La vie des individus se trouve plus spécialement garantie que leur propriété. La Génèse ne nous apprend pas que Dieu ait maudit Caïn pour un vol. On conçoit que l'existence humaine était alors attaquée plus que la distribution du sol. La violence des passions entraînait

des vengeances terribles. Moïse, dans le Décalogue, place le commandement relatif à l'inviolabilité de la vie de l'homme avant le commandement relatif au respect pour la propriété. C'est à mesure que la civilisation se perfectionne, que le nombre des attentats contre les choses s'accroît, tandis que le nombre des crimes contre les personnes diminue. Il ne nous paraît donc pas exact de prétendre que *la pénalité sortit tout armée de la propriété.* La propriété n'est ni l'unique source, ni même la source principale de la pénalité. La vie humaine a toujours, avec raison, et surtout dans des époques livrées à l'empire des passions, été l'objet le plus important de la sollicitude des législateurs.

Les deux propositions que nous venons de contredire ne sont que deux points presque imperceptibles au milieu du magnifique panorama d'idées que déroule M. Chopin dans la première partie de son introduction, celle qui traite du développement des sociétés. Dans la seconde partie, où il caractérise les principales œuvres historiques, il est deux opinions sur lesquelles nous sommes également obligé de faire des réserves. Et d'abord est-il bien juste d'appliquer les mêmes qualifications à Robertson et à Jean de Muller? La gravité et la profondeur sont-elles réellement les traits les plus saillants de l'histoire de la Suisse? Sans doute Jean de Muller atteint plus d'une fois à la concision pleine de sens de Machiavel et de Montesquieu. Mais ses récits trahissent plutôt les élans de l'orateur que le sang-froid britannique de Robertson. Celui ci burine lentement, tandis que Jean de Muller peint avec l'imagination d'un poète. En un mot, Robertson appartient à l'école sceptique du dix-huitième siècle; c'est un élève de Voltaire, tandisque Muller est une des gloires de cette école qui entoure le passé d'une auréole poétique, en lui restituant la vérité de ses détails. Si Muller nous paraît à tort avoir été confondu dans les éloges que mérite si bien Robertson, Vico, ce véritable Titan de l'histoire, qui n'a pas craint d'escalader le ciel pour y ravir, comme Prométhée, le feu créateur, a été présenté par M. Chopin sous des traits beaucoup trop vagues. Dire que ce puissant novateur reconnaît que les empires naissent, se développent et meurent, ce n'est nullement préciser le gigantesque système du philosophe napolitain : c'est omettre entièrement les *ricorsi*, cette partie essentielle des idées de Vico, et la loi qui fait passer chaque civilisation de l'état religieux à l'état héroïque ou aristocratique, de l'état aristocratique à l'état démocratique, lequel est remplacé par l'organisation monarchique, dernière phase du cycle que l'illustre penseur assigne à cette civilisation avant qu'elle cède la place à une autre qui parcourra les quatre stations que d'autres ont traversées fatalement, et que d'autres non moins fatalement épuiseront. M. Chopin, avec son talent d'analyse, aurait pu jeter une nouvelle lumière sur cette théorie de Vico, non encore suffisamment comprise.

Nous avons loyalement discuté quelques-unes des opinions de M. Chopin, parcequ'un esprit aussi éminent n'a rien à craindre de la controverse. Si maintenant nous louons sans restriction le livre de cet auteur à partir du point où il entre dans le cours de son sujet, personne ne pourra nous soupçonner de nous aban-

donner aveuglément aux illusions de l'amitié. M. Chopin avait à démêler, dans son premier volume, les origines des peuples du nord, à tracer une vive peinture des aventures, de la religion et de la poésie des Scandinaves, et à nous montrer le christianisme allant adoucir et civiliser des races dont la férocité semblait être comme un de ces fruits sauvages dont aucune culture ne saurait tempérer l'âpreté. Dans l'espace de trois cents pages, il a dépensé des trésors d'érudition suffisants pour enrichir plus de vingt de ces volumes dont la littérature expéditive de nos jours infeste les cabinets de lecture. Et cette érudition, qui aurait pu ralentir la verve de l'auteur, n'a été pour lui qu'une occasion plus éclatante de faire briller toute la force de sa pensée et tout l'éclat de son imagination. Si l'union si rare de telles qualités ne secoue pas l'indifférence du public pour les œuvres sérieuses, il faut renoncer à écrire.

J. Ottavi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

LA POLOGNE ILLUSTRÉE,

Par M. LÉONARD CHODZKO.

Ce sera un éternel honneur pour la Pologne d'avoir pu inspirer des sympathies aussi ardentes, aussi profondes que la Grèce tombée au pouvoir des Ottomans, de ces féroces Ottomans dont le bras de Jean Sobieski arrêta l'essor victorieux sous les murs de Vienne. Mais si généralement on aime la Pologne, on la connaît peu. Pour la plupart de ceux qui ne prononcent le nom de ce pays qu'avec une vive émotion, ce nom n'est qu'un symbole douloureux de toutes les calamités qui peuvent injustement accabler une nation. Certes la Pologne s'offre d'abord à nous sous les traits d'une de ces princesses d'Orient emmenées captives aux pieds d'un maître insolent et n'ayant pour protéger sa pudeur que le voile des larmes étendu par le désespoir sur sa chaste beauté. C'est là l'image qu'on conserve de la Pologne, si on se contente d'un coup-d'œil rapide. Qu'on efface pourtant ces traces récentes d'une affliction, hélas! trop profonde, et sur ce front, où sont marqués les stigmates de la servitude, vous verrez reparaître les signes radieux d'une gloire impérissable. Oui, cette captive éplorée a été l'égale des plus grandes nations sur les champs de bataille, et a contribué par ses poètes, ses historiens et ses savants à jeter dans une voie indéfinie de progrès cette Europe qu'elle avait tant de fois sauvée contre la barbarie musulmane, et dont vainement elle a imploré l'appui au jour du malheur.

M. Léonard Chodzko, après avoir fait de nobles efforts pour conserver la Pologne vivante au congrès des nations, cherche à se consoler des douleurs de l'exil en assurant une place dans l'histoire à ses infortunés compatriotes. Déjà le *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, et l'*Histoire des légions po-*

lonaises en Italie ont mis en lumière toutes les qualités distinguées de ce savant étranger qui écrit l'histoire de son pays dans la langue de la France, cette sœur de la Pologne.

Le nouvel ouvrage de M. Léonard Chodzko n'est aucunement inférieur aux deux premiers, qui ont déjà popularisé son nom. Tout ce que l'histoire contemporaine renferme de plus important et de plus dramatique est retracé avec une exactitude de détails que relève heureusement une remarquable fermeté de style. Napoléon, Alexandre Ier, Poniatowski sont peints par l'auteur avec des couleurs dont l'éclat ne nuit jamais à la vérité. M. Chodzko n'a pas cru que, pour mériter le titre d'historien, il fallût enluminer le portrait des personnages célèbres, comme des images qu'on vend à la foire. Il lui a suffi souvent d'un trait pour caractériser un homme illustre. Aussi les gravures qui accompagnent le texte sont à la fois un ornement qui ajoute à la richesse de l'impression, et un complément qui rend sensibles les vives peintures de l'auteur.

Si M. Chodzko a traité toute la partie historique avec une incontestable supériorité, madame Olympe Chodzko a su s'approprier cette inépuisable mine de poésie qui se cache au sein des mœurs et des traditions de la Pologne. Les articles *variétés*, dont elle a enrichi le recueil que dirige M. Chodzko, sont autant de petits chefs-d'œuvre de style; la grâce et la finesse des pensées y brillent comme des fleurs parfumées au milieu des grandioses perspectives de l'Italie.

(Par le même).

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée, le mercredi 5 août, sous la présidence de M. Dufey; quatorze membres étaient présents. — Après l'adoption du procès-verbal et la lecture de la correspondance, la classe admet comme membre M. Daniel Rozière de Laval, auteur d'un travail remarquable sur l'histoire de la province du Maine à l'époque des invasions anglaises.

M. le baron de la Pylaie rend compte de l'ouvrage de M. Polain, conservateur des archives de Liége, *Le Warde de Steppe ou le triomphe de saint Lambert*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

*** La seconde classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée, le 12 août, sous la présidence de M. Leudière. M. de Monglave est chargé de

rendre compte à la classe d'un manuscrit de M. Labadie sur la linguistique ; il fait ensuite un rapport fort avantageux sur le travail de notre collègue M. Ferdinand Berthier, *les sourds-muets avant et depuis M. l'abbé de l'Épée.*

Dans cette même séance ont été lus : 1° le mémoire de M. Ottavi sur Parmentier, inséré depuis au Journal ; 2° le rapport de M. Lucien de Rosny sur l'église de Champeaux. La classe admet M. de Saint-Poncy.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences*) s'est assemblée, le 19 août, sous la présidence de M. l'abbé Badiche.

Admission de M. le docteur Maigne et de M. Cellier, après deux rapports favorables de M. Favrot. Rapport de M. Nigon de Berty sur *les droits et les devoirs des fonctionnaires prussiens*, de M. Charles Noël. Ce rapport, envoyé au comité du journal, a depuis été inséré.

Un ouvrage de M. Lucien de Rosny donne lieu à une intéressante discussion sur la réforme du régime des prisons. Y prennent part MM. Nigon de Berty, l'abbé Badiche, Leudière.

M. Bernard Jullien lit une appréciation fort remarquable de la traduction de Platon par M. Victor Cousin ; une discussion s'engage ; MM. Cerise, Leudière, de Monglave y prennent part.

⁂ La quatrième classe s'est assemblée, le 26 août 1840, sous la présidence de M. Mac'Carthy.

Elle a entendu la lecture d'une lettre de M. le comte Lepeletier d'Aulnay, sur les antiquités de Saint-Germain, un rapport de M. Lucien de Rosny sur les antiquités de Melun.

Après un rapport très étendu et d'un haut intérêt, M. Haspel demande et obtient l'admission de M. le docteur Cornuau, comme membre de la quatrième classe.

A la fin de la séance, M. Haspel entretient la classe de la statistique proprement dite de l'histoire de l'art dans le département de l'Allier, par M. Dufour.

⁂ Soixante-troisième assemblée générale, vendredi 28 août 1840, présidence de M. de Bret.

Quarante brochures ou volumes ont été offerts à la Société pendant le mois d'août ; cinq nouveaux membres ont été admis.

M. Cerise, au nom d'une commission spéciale, indique les sujets mis au concours pour les prix fondés par l'Institut Historique.

Lecture de la notice nécrologique de M. Dufey sur M. Lemercier. Cet intéressant travail est renvoyé au congrès. (Il a depuis été inséré dans le journal.)

CHRONIQUE.

Pour la troisième fois, l'Institut Historique ouvre ses salles aux amis des études sérieuses, sans établir entre eux la moindre distinction. Chacun peut, membre ou non membre de notre société, assister à des cours dont quelques-uns ne redoutent aucune comparaison. Nous avons cru devoir demander aux professeurs nommés pour cette année, avec l'autorisation du grand-maître de l'université, un programme succinct de leur enseignement.

Cours de M. Ottavi.—Tous les vendredis, à une heure et demie.—*Histoire des journaux en France.*—La presse quotidienne ne date que d'hier, et déjà elle a une histoire, ou plutôt elle a d'admirables matériaux à offrir à celui qui saura les mettre en œuvre. Les documents ne manquent pas, ils surabondent. Ce sont de véritables forêts vierges du nouveau monde à exploiter. Mais comment ramener à une unité logique les mille détails qui viennent frapper à la fois l'attention éblouie? Déjà un homme de beaucoup d'esprit a montré, par le prompt découragement dont il a été saisi, toute la difficulté de la tâche que M. Ottavi vient d'entreprendre. Le jeune orateur, déjà rompu à toutes les fatigues de l'enseignement, sera-t-il plus heureux que son devancier? Quel que soit le résultat de ses efforts, il n'en aura pas moins l'honneur d'avoir tenté une grande et belle chose : c'est d'écrire l'histoire de la pensée vivante en France depuis le milieu du XVIIe siècle, de cette pensée mobile, fugitive, insaisissable, dont les traces légères, marquées, pour ainsi dire, sur le sable, sont rapidement effacées par d'autres traces qui s'évanouiront non moins facilement. Ecrire l'histoire du journalisme, c'est vouloir constater toutes les pulsations de ce grand cœur de la France, qu'on peut considérer comme le véritable foyer de la vie du monde. M. Ottavi se propose de garder la plus sévère impartialité au milieu des passions éteintes qu'il cherchera pour un moment à rallumer; mais, tout en rendant à chacun pleine et entière justice, il ne dissimulera nullement sa vive sympathie pour tous ceux qui auront servi la cause du progrès et de l'humanité. Que d'idées à expliquer, que d'intérêts à défendre, que de drames à dérouler, que de fortes peintures à tracer, que de portraits à dessiner tout vivants, présente l'histoire du journalisme! Ce sera un spectacle aussi varié et aussi émouvant que celui qui retient le voyageur émerveillé sur les bords de ces grands fleuves de l'Amérique, qui traversent successivement toutes les phases de civilisation, tous les degrés de température et toutes les formes possibles de territoire, pour aboutir majestueusement à l'Océan, cette image de l'infini.

Cours de M. Cellier. — Nous montrerons la *littérature* dans ses rapports avec la *législation*, au moyen de comparaisons qui présenteront le double intérêt d'un attrait réel et d'une utilité incontestable.

Mais, pour comparer les choses entre elles, il en faut d'abord avoir une idée nette.

Nous nous demanderons donc ce que l'on entend par littérature et par législation.

La littérature a reçu deux définitions.

On a dit qu'elle est l'expression pittoresque et pathétique de la pensée au moyen de la parole. Cette définition paraît la meilleure que l'on puisse donner de la littérature. Je la crois de nature à satisfaire à peu près tout le monde.

Néanmoins quelques personnes, ne lui trouvant pas assez d'extension, ont voulu que l'on entendît par littérature l'expression de la pensée humaine par tous les moyens quelconques. Ainsi, pour ces personnes-là, un tableau, une partition de musique, un monument architectural, les produits industriels ou combinaisons mécaniques sont des pages littéraires.

Je ne veux point ici faire la critique de ces deux définitions de la littérature. Je me contente de les rappeler, laissant à chacun le soin de les apprécier.

Mais dès à présent il faut dire que presque toujours nous prendrons le mot de littérature dans la première de ces acceptions.

La législation a également subi deux définitions; tantôt on entend par législation *la science des lois*, et tantôt *les lois elles-mêmes*.

Eh bien! il ressort de ces premières données que, d'une part, la littérature est toujours *l'expression de la pensée du littérateur;* et que, d'un autre côté, la législation prise comme science est la pensée même du législateur, et que, prise comme loi, la législation est *l'expression de la pensée du législateur.*

Ainsi la littérature et la législation ont plus que des rapports; elles *procèdent d'une source commune,* qui est *la pensée.* A cause de leur *origine identique* (laquelle nous nous contentons d'indiquer *à priori*), on voit déjà que les analogies sont nombreuses entre ces deux genres de productions de l'esprit humain.

Ajoutons encore que les principes généraux peu nombreux, sous l'empire desquels nous vivons, procèdent eux-mêmes d'une source unique où ils vont se réunir, source qui est Dieu, principe créateur et régulateur de toutes choses. On peut affirmer que la pensée qui est le *fond*, principe du monde moral, est UNE; qu'elle se retrouve partout, mais souvent revêtue de *formes* diverses qui empêchent l'œil expérimenté de la reconnaître au travers d'une enveloppe pouvant lui donner le change. Oui, le fond est toujours le même, et la forme seule diffère. C'est ce que nous verrons souvent dans les leçons qui traiteront spécialement de la littérature et de la législation comparées.

Mais, pour rendre cette vérité plus évidente dès maintenant, jetons un coup-d'œil sur quelques grands monumements de la littérature et de la législation, monuments auxquels nous ferons souvent de nombreux emprunts.

Et d'abord appuyons-nous avec confiance sur la BIBLE.

Cet admirable monument de la pensée humaine, procédant sous l'inspiration

divine, est reconnu par tout le monde comme un grand et inimitable modèle de littérature.

Et, d'une autre part, c'est sans contredit le code qui a exercé la plus puissante influence dans le monde; si bien qu'aujourd'hui même nous vivons en grande partie sous l'influence des principes généraux qu'a formulés ce génie inspiré dont le nom décore la Genèse.

Si nous jetons les yeux sur les lois de MANOU, législateur des Hindous, nous y verrons encore une heureuse alliance de la belle littérature avec la législation.

Nous devons en dire autant du Code des récompenses et des peines, traduit du *chinois* par le savant M. Stanislas Jullien.

Enfin le KORAN peut bien aussi passer pour un chef-d'œuvre d'éloquence, en même temps qu'il révèle *Mahomet* comme un grand législateur.

Voilà donc quatre preuves, non pas seulement de *l'analogie*, mais bien de la RÉUNION *de la littérature avec la législation*.

Après avoir montré cette *réunion*, donnons un exemple des *analogies* que nous aurons à signaler par la suite. Je l'emprunterai à J.-J. Rousseau et à Portalis.

L'article 213 du Code civil porte : *le mari doit protection à sa femme, et la femme* OBÉISSANCE *à son mari*.

M. Portalis, orateur du gouvernement, chargé de soutenir le projet de loi renfermant cet article, et d'en exposer les motifs, s'est exprimé comme on va le voir (*phrases de la première colonne*). On peut comparer cette partie de son discours à ce passage de l'Émile de Rousseau (*phrases de la deuxième colonne*).

M. PORTALIS.	J.-J. ROUSSEAU.
1.	1.
L'homme et la femme ont partout des rapports et partout des différences.	La femme et l'homme ont partout des rapports et partout des différences.
2.	2.
Ce qu'ils ont de commun est de l'espèce ; ce qu'ils ont de différent est du sexe.	Tout ce qu'ils ont de commun est de de l'espèce, et tout ce qu'ils ont de différent est du sexe.
3.	3.
On a long-temps disputé sur la préférence ou l'égalité des deux sexes. Rien de plus vain que ces disputes.	... Vanité des disputes sur la préférence ou l'égalité des sexes.
4.	4.
Conclusion. Cette différence qui existe dans leur être en suppose dans leurs droits et dans leurs devoirs respectifs.	*Conclusion*. Ces rapports et ces différences doivent influer sur le moral.
5.	5.
L'obéissance de la femme est un hommage rendu au pouvoir qui la protége.	L'un doit être actif et fort, l'autre passif et faible.

Nous ne voulons rien ajouter à ce parallèle ! ! !

Si les législateurs doivent connaître la littérature comme moyen de mieux exprimer leurs pensées pour arriver à une bonne rédaction des lois (ainsi que nous pourrons l'expliquer plus tard), à leur tour, les littérateurs, et surtout les dramaturges, doivent étudier très sérieusement la législation. Car ici la littérature, considérée comme auxiliaire de la législation, a un double but : d'abord comme *influence*, et ensuite comme *moyen de vulgarisation*.

1° Sous le rapport de l'influence, rappelons qu'au moyen âge *les romans de chevalerie*, qui formaient la lecture unique des cours et des châteaux, *avaient changé les mœurs de la nation*, en enseignant à tous les gentilshommes, à toutes les dames, quelle était la perfection qu'ils devaient atteindre ou tout au moins admirer (1).

2° Envisageant la littérature comme moyen de *vulgariser* les idées législatives, le droit, il faut noter que beaucoup de personnes font leur instruction, jusqu'à certain point, par les représentations théâtrales, par la lecture des romans ou autres compositions littéraires, bien plus attachantes que l'étude du droit, aussi aride qu'on l'a rendue jusqu'à présent (2). Or il est incontestable que le littérateur, le dramaturge, ne doit mettre en circulation que des idées vraies, pour être fidèle à sa double mission de précepteur et de vulgarisateur. Donc il faut qu'il étudie ce dont il veut, ici on peut même dire ce dont il doit parler.

Assurément si le code de Moïse nous régit encore à beaucoup d'égards, s'il a fourni une existence de plus de trente siècles, c'est que ce code, dicté par Dieu, est l'expression des lois de la nature même ; c'est qu'on y trouve la trace de la puissance morale. Et certes, quoique la forme littéraire en soit admirable, c'est principalement au fond qu'il doit et son immortalité et sa grande popularité.

La législation est impérissable: c'est la seule puissance indestructible, inébranlable. Et de nos jours, voyez un fait qui justifie cette proposition : assurément, si l'épée du héros des temps modernes s'est venue briser aux champs de Waterloo, la gloire de *Napoléon législateur* n'a reçu aucune atteinte.

Dans un article spécial, je m'occuperai des analogies frappantes que présentent les biographies de Moïse, de Mahomet et de Bonaparte. On verra quels rapprochements curieux on peut faire entre ces trois grands génies !

Et nous serons autorisés à dire : Si vous voulez exercer une grande influence qui soit salutaire et durable sur vos contemporains ; si vous avez un œil qui plonge dans les temps à venir, si vous regardez la postérité, ne soyez pas seulement grand poète, grand peintre, grand philosophe, grand guerrier, *soyez* surtout *législateur*, soyez plus : SOYEZ INSPIRÉ !

Cours de M. Prat. — *Histoire de la France au XVIe siècle*. — Le professeur,

(1) V. Sismonde de Sismondi, *Hist. des Français*, t. X, p. 59.

(2) Sauf quelques auteurs modernes, à la tête desquels il faut placer M. Troplong, dont le nom seul est un éloge complet.

après avoir caractérisé la révolution artistique et littéraire de la renaissance, tracera à grands traits le tableau de la rivalité de France et d'Autriche; puis il traitera de la réforme protestante, et analysera l'histoire de nos guerres de religion, en s'attachant à prouver que la Ligue était essentiellement nationale en France.

Programme du cours de droit public français, par M. Dufey, de l'Yonne.

PREMIÈRE PARTIE.

1° Histoire des institutions politiques, civiles et religieuses de la Gaule avant la conquête des Romains.

2° Depuis la conquête jusqu'à l'établissement des Goths, des Burgundes et des Bretons, et l'invasion de la ligue francque.

3° Changement opéré par la loi Salique, la loi Gombette, etc., et les concessions bénéficiaires.

4° Gouvernement et législation de Charlemagne.

5° Régime féodal; influence du mode de partage connu sous le nom d'apanage; émancipation des communes; croisades.

6° Établissement des États-Généraux et des assemblées de pays d'Etats; leur origine, leurs attributions respectives.

7° La grande charte sous le roi Jean; ordonnances de 1356; son but, ses conséquences.

Cette première partie occupera les cours du trimestre de mars, avril, mai.

IIe PARTIE. — 2e *trimestre.*

Organisation administrative et judiciaire, civile et militaire, depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIe. — De la réformation religieuse; ses tendances, ses résultats. — Politique de Louis XI; Richelieu, Mazarin; gouvernement sous Louis XIV. — Régence du duc d'Orléans.

Révolution de l'ordre civil et judiciaire au XVIII siècle. — Résultats. — Convocation des États-Généraux, en 1789. — Vœux de la nation exprimés dans ses cahiers.

Tels sont les objets traités dans le second trimestre, juin, juillet et août.

P. S. Les questions de science, art et littérature ne seront examinées que dans leurs rapports avec les éléments de la civilisation progressive.

M. de Brière ouvrira son cours sur les hiéroglyphes égyptiens et les religions anciennes, le dimanche 10 janvier 1841, à midi précis, et le continuera tous les dimanches *à midi*, et tous les jeudis à *une heure*.

Ce cours se composera de deux parties, subdivisées en deux sections. Il sera précédé d'une introduction.

L'INTRODUCTION contiendra : 1° *l'examen critique des principales opinions relatives à la méthode des écritures hiéroglyphiques* (particulièrement du système de M. Champollion et de tous les travaux qui s'y rattachent) ; 2° l'examen critique des principales opinions relatives à l'origine des religions anciennes (principalement de l'opinion de Dupuy).

Le première partie des cours contiendra ce qui concerne le SACERDOCE ANCIEN. La première section fera connaître la *hiérarchie et les mœurs des prêtres des divers peuples de l'antiquité* (prêtres d'Égypte, de Chaldée, etc.).

La seconde section traitera DES SCIENCES ET DES ARTS CULTIVÉS PARTICULIÈREMENT PAR LES PRÊTRES : *langue sacrée ;—écriture sacrée* ou *hiéroglyphes* (traduction des auteurs anciens qui ont parlé sur la méthode hiéroglyphique, examen d'une traduction de M. Letronne) ; — *recherches des éléments de la langue sacrée ;* — *recherches sur l'origine des écritures orientales et grecques, et considérations étymologiques ; —physique sacrée ; —astronomie et astrologie* (examen du cours de M. Letronne sur les monuments astronomiques) ; *chronologie ancienne ;* — *mystères ;* — *magie ;* — *divination.*

La seconde partie du cours se rapportera AUX RELIGIONS.

La première section contiendra LES DOGMES : *systèmes religieux ;* — *divinités ;* — *psychologie ; mythologie ;* — *théologie* ou *théosophie.*

La seconde section contiendra ce qui se rapporte AU CULTE : *édifices consacrés au culte ;* — *objets symboliques employés dans les cérémonies du culte ;* — *actes religieux.*

Un programme plus détaillé se distribue gratuitement tous les jours au siége de l'Institut Historique, rue Saint-Guillaume, n° 9.

Cours de M. Robert (du Var). — Se proposant de parcourir l'histoire de la philosophie depuis Descartes jusqu'à nos jours, M. Robert (du Var) établira d'abord ces deux questions préjudicielles, 1° l'identité de la philosophie et de la religion, 2° l'unité de l'esprit humain.

Armé de ces données initiales, le professeur divisera l'histoire de la philosophie en trois grands systèmes, suivis de nombreuses subdivisions, savoir : le mysticisme, le matérialisme et le scepticisme. Après avoir démontré *à priori* que ces trois grands systèmes sont adéquats à l'esprit humain, et dont la réunion simultanée constitue, à certaines époques, ce qu'on est convenu d'appeler la religion, M. Robert (du Var) en cherchera la preuve, *à posteriori*, dans l'histoire de la philosophie, qui n'est et ne peut être que la manifestation de l'esprit humain. Explorant successivement les quatre principaux théâtres de la philosophie moderne, la France, l'Angleterre, l'Écosse, l'Allemagne, le professeur déterminera la véritable physionomie de chaque philosophe, constatera les points d'affinité ou de divergence entre telle ou telle école, qu'il rattachera toujours à l'un des

trois systèmes précités, de manière qu'ainsi conçue l'histoire de la philosophie, au lieu d'apparaître comme une bataille perpétuelle d'idées, acquerra au contraire un caractère vraiment providentiel, en produisant dans les esprits cette haute conviction, à savoir que 1° les trois grands systèmes dont on a déjà parlé, le mysticisme, le matérialisme et le scepticisme, sont adéquats à l'esprit humain; 2° selon les époques, l'un de ces trois systèmes exerce une certaine prédominance sur les deux autres; Descartes, Locke, David Hume ont été, dans le monde moderne, les représentants successifs de ces trois tendances, toujours accompagnées néanmoins de nombreuses subdivisions.

3° La lutte que ces trois grands systèmes se sont livrée dans l'histoire de la philosophie moderne a été la condition *sine quâ non* du développement du progrès social; le jour où ces trois systèmes se rejoindront synthétiquement, la philosophie moderne aura atteint son apogée; une nouvelle religion aura lui sur le monde. Les travaux des penseurs du XIXe siècle convergent incontestablement vers ce but, tendance qui se révèle surtout en France dans M. Pierre Leroux.

— M. Quicherat va publier, sous les auspices de la Société d'histoire de France, les deux procès de Jeanne d'Arc. Cette publication intéressante formera 4 volumes.

— M. Munck, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque royale, écrit de Syra qu'il rapporte une copie de l'histoire des médecins d'Ibn-abi-Osaïban, et un volume de la chronique d'Ibn-el-Athir.

— Le gouvernement portugais fait élever à Sagrès un monument en l'honneur de l'infant dom Henri, mort en 1460, après avoir découvert une grande partie de la côte occidentale d'Afrique, et préparé la découverte du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance.

— D'après une lettre de Belgique, il paraît que la société des Bollandistes poursuit avec un zèle digne d'éloge l'entreprise colossale de son fondateur; mais souvent son travail est interrompu, faute de matériaux et de renseignements qu'elle est obligée de faire venir de très loin. Malgré tous ces retards, nous espérons (dit notre correspondant) voir se continuer une collection si importante, et qui a demandé tant de patience et de temps à ceux qui l'ont commencée. Ce qui facilitera beaucoup le travail des savants Bollandistes, c'est 1° la confection de la table générale des matières contenues dans les 53 volumes, terminée dans le courant de l'année passé; 2° le dépouillement détaillé et minutieux non seulement de tous les légendaires et passionnaux si nombreux de la bibliothèque de Bourgogne, mais encore de la collection des manuscrits des anciens Bollandistes, qui y est conservée en grande partie; 3° le martyrologe critique universel, tiré

de tous les livres de cette espèce qu'ils ont eus à leur disposition, travail long et pénible ; 4° le dépouillement des manuscrits de plusieurs autres grandes bibliothèques ; 5° le catalogue détaillé de toutes les collections historiques qui forment la plus grande partie de leur bibliothèque, laquelle monte à présent à 7,000 volumes. Tous ces travaux préparatoires, qui ont en partie absorbé leur temps jusqu'à présent, outre une grande disette de livres spéciaux sur les provinces, les évêchés, les monastères, les villes, les monuments du monde chrétien, retarderont nécessairement la publication de leur premier volume.

— Le savant réfugié polonais M. Lelewel, auteur du savant ouvrage sur la numismatique du moyen âge, emploie ses loisirs, à Bruxelles, à l'éclaircissement de plusieurs points de l'histoire numismatique, pour laquelle il ne cesse de manifester sa vive sympathie. Il va publier ses *Études numismatiques et archéologiques*, TYPES GAULOIS. C'est pour la première fois que la numismatique gauloise, jusqu'à ce moment très négligée, recevra les honneurs d'un traité spécial : 275 pièces seront gravées dans ce nouvel ouvrage de l'antiquaire polonais ; la plupart sont de celles qu'on trouve à Bavay, à Tournay, et sur d'autres points de l'antique *Nervie*. Les notes et tables chronologiques qui accompagnent ces figures jetteront un nouveau jour sur les trois siècles qui ont précédé l'invasion romaine dans les Gaules, période trop peu connue et enveloppée de fables et de traditions nébuleuses. Si M. Lelewel obtenait du gouvernement français la permission de résider dans le département du Nord, il pourrait rendre un grand service à la science en perfectionnant son ouvrage sur les lieux mêmes dont il traite. Tous les hommes éclairés et amis de la science se joindront à nous pour solliciter, par la voie de la presse, l'entrée en France de ce vieillard laborieux et érudit, qui consacre ses dernières années à des travaux scientifiques faits pour honorer le pays qui les accueillera.

— M. Lanz, professeur d'histoire à l'Université de Giessen, se trouve maintenant à Bruxelles, où il est venu pour prendre connaissance des trésors historiques des archives allemandes de la Belgique. Les documents de l'époque de la réforme et ceux concernant la Hesse en particulier fixent surtout son attention. Les pièces se rapportant au célèbre landgrave Philippe-le-Sage ou le Magnanime sont à elles seules assez nombreuses pour former un volume de supplément bien remarquable au bel ouvrage qu'il a consacré à ce grand adversaire de Charles-Quint.

— M. Hase a communiqué à l'Académie des inscriptions plusieurs lettres de M. Berbrugger, bibliothécaire d'Alger, qui annonce que pendant son séjour à Cherchell (l'antique *Julia Cæsarea*) il a recueilli plus de cinquante inscriptions romaines, parmi lesquelles plusieurs, dont M. Hase donne lecture, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire et pour la géographie comparée.

— M. A. Thilorier a communiqué à l'Académie des sciences le résultat de ses remarques sur la relation du colonel Vaysse, relative à la grande pyramide d'Égypte.

On connaît la relation du colonel anglais Vaysse, à qui l'on doit la découverte de quatre chambres nouvelles dans la grande pyramide : ces chambres, où il a pénétré en 1838, sont placées au-dessus de celles du roi et de la reine. Parmi les hiéroglyphes, tracés à l'encre rouge et d'une manière cursive sur les parois des chambres, se trouve reproduit le cartouche déjà connu du roi Schoufou ou Knouphou, le Chéops d'Hérodote, ainsi que le Souphi de Manethon et celui d'Ano-Schoufou, qui est le même nom précédé d'un titre divin. Ces deux cartouches sont accompagnés d'une légende composée d'un petit nombre de signes d'une lecture facile, et qui se rapportent à une observation astronomique. Cette légende nous fait connaître que, dans ces temps reculés et sous le règne de ce Pharaon de la quatrième dynastie, la Lyre, c'est à dire l'étoile Wega, faisait son lever à midi, le jour du solstice d'été, et par conséquent se couchait à minuit le même jour.

M. Thilorier s'est assuré, à l'aide d'une sphère à précession, que, sous la latitude de Memphis, cette circonstance remarquable n'existait et ne pouvait exister que pour une époque où le solstice d'hiver se faisait à 89°, à l'est du point tropique hibernal actuel, c'est-à-dire vers l'an 4500 avant l'ère chrétienne, et précisément au temps ou Moïse, si l'on s'en rapporte au texte samaritain d'Eusèbe, place le commencement du monde.

Il a été mis sur la voie de cette lecture par une tradition arabe des premiers temps de l'égire : « lors du règne du calife Almamoun, dit l'historien Abou-Zeid-el-Balkhy, on trouva tracée sur la pyramide une inscription qui apprenait l'époque de sa construction ; c'est le temps où la Lyre se trouvait dans le signe du Cancer ; en calculant on trouva 7200 ans de l'hégire. »

Ayant cherché la solution de cette énigme, M. Thilorier a pensé d'abord que par ces mots, le signe du Cancer, il fallait entendre le signe qui confine au cercle tropique estival, lequel cercle porte encore de nos jours le nom du tropique du Cancer, quoique depuis deux mille ans la portion de l'écliptique affectée primitivement au signe du Cancer ait cessé d'être tangente au plan du cercle tropique : le sens de ce passage obscur serait donc que le lever de la Lyre, lors de la construction de la pyramide, coïncidait avec le solstice d'été. Ensuite les 7200 ans doivent se comprendre d'un même nombre de révolutions synodiques de la lune, comme la chronologie antique en offre plusieurs exemples.

Or, si l'on multiplie 27 jours $\frac{3}{10}$, temps que met la lune à revenir au nœud ascendant, par 7200, on obtient 1,958,400 jours, équivalant à 5361 années solaires qui, selon le calcul de l'astronomie arabe, séparaient l'an 225 de l'hégire, date de la découverte de l'inscription, de l'époque ou la Lyre se levait à midi, le jour du solstice d'été, c'est-à-dire 4,500 avant Jésus-Christ, ce qui est le

nombre même d'années par l'hypothèse du lever de la Lyre d'après le calcul empirique de la précession.

Cette tradition arabe du lever de la Lyre était encore présente à la mémoire de M. Thilorier, lorsque jetant les yeux sur un fac-simile des hiéroglyphes de la grande pyramide, la vue d'une Lyre dessinée dans plusieurs endroits lui fit croire que ce texte hiéroglyphique pouvait bien être l'original même de la légende arabe d'Abou-Zeid-el-Balkhy.

L'observation antique du lever de l'étoile de la Lyre mérite d'autant plus d'attention qu'elle semble être vérifiée par un document historique qui acquiert chaque jour plus d'authenticité. En rapportant, à partir de l'an 525 avant Jésus-Christ, époque de l'invasion de Cambise, les années des vingt-deux dynasties et des quatre règnes de la quatrième dynastie qui, selon le canon de Manethon, ont précédé le règne de Mycerinus, en y ajoutant les 78 années qui, au rapport de Pline, sont comprises entre la mort de Mycerinus et le commencement de la construction de la grande pyramide, on trouve qu'il s'est écoulé 4,484 ans entre cette construction et la naissance de Jésus-Christ; résultat qui diffère fort peu des 4,500 ans que fournit la légende de la pyramide.

Les variantes de la légende qui accompagnent deux cartouches différents, et surtout les modifications que subit le signe capital de la phrase hiéroglyphique, ne permettent pas de douter que nous n'ayons sous les yeux le premier jet et les premières études du thème sacerdotal de la légende dédicatoire, qui devait être plus tard inscrite sur la pyramide, et qui a été retrouvée et lue sous le règne du calife Almanoun, l'an 225 de l'hégire.

Enfin une circonstance qui se rattache à ces inscriptions peut jeter quelque lumière sur l'époque où a été faite la cérémonie de la dédicace du monument.

Le colonel Waysse nous apprend que ces inscriptions n'avaient pas été tracées dans le lieu qu'elles devaient occuper, mais qu'elles étaient dispersées sans ordre sur les blocs calcaires qui formaient les parois des chambres. Les inscriptions avaient été dessinées avant que les pierres ne fussent en place et lorsque ces pierres étaient encore dans le chantier. Selon M. Thilorier, on ne se serait occupé sérieusement de la rédaction de la légende dédicatoire qu'après avoir élevé les assises de la pyramide à la hauteur de la chambre du mort, vers le centre de gravité de la pyramide et au quart de l'élévation totale qu'elle devait avoir : il est dès-lors probable qu'on trouverait cette légende gravée au-dessus de la clé du plafond de granite qui sert de voûte de décharge. L'inscription dédicatoire aurait été ainsi soustraite à la vue par le même motif qui avait fait graver, sous la base même des obélisques, le cartouche du monarque pendant le règne duquel on les érigeait.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lettre d'un habitant de Thérouanne sur la fête historique de Saint-Omer, in-8.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, tome II, 5e livraison, in-8.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique, tome IV, 1er bulletin, in-8.

Biographie universelle, résumé historique des publications nouvelles de tous les pays, publiée par l'Institut Italien, 2e trimestre, in-8.

Tribune de l'enseignement, journal de l'instruction de tous les degrés, 2e année, 6e livraison, in-folio.

La Mère institutrice, ou *Lectures religieuses, morales et littéraires pour les jeunes personnes*, par M. Lévi (Alvarès), 10e livraison, in 8.

Les Sourds-Muets avant et depuis l'abbé de l'Epée, mémoire qui a obtenu la médaille d'or proposée par la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, par M. Ferdinand Berthier, professeur sourd-muet, in-8.

Revue d'Auvergne, par M. le comte Roger de Saint-Poncy, trois livraisons, in-8.

Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres, et arts de Bordeaux, 1re année, 3e trimestre, 1 vol. in-8.

Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon, 7e année, nos 3 et 4, 1 vol. in-8.

Mémoire de l'Académie royale du Gard, 1838-1839, 1 vol. in-8.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, publications de mai 1838 à mai 1839, 1 vol. in-8.

Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, tome X, no 60, 1 vol. in-8.

Histoire et Mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, tome V, 1re et 2e parties, 2 vol. in-8.

Mémoire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 1 vol. in-8.

Événements et aventures en Égypte, en 1839, par Scipion Marin, 2 volumes in-8.

Rôle honorable pour la France dans les affaires d'Orient, par Scipion Marin, brochure in 8.

Relation du désastre de Quiberon, en 1795, *et réfutation des souvenirs historiques de Rouget de l'Isle sur ce désastre*, par M. Chales de Latouche, 1 vol. in-8.

Histoire de Philippe d'Orléans et du parti d'Orléans, par M. Tournois, 1 vol. in 8.

Lettre d'un habitant de Thérouanne, adressée à M. l'éditeur de l'Industriel calaisien, à l'occasion de la fête hisoriquede Saint-Omer, brochure in-8.

Coup-d'œil surles antiquités scandinaves, par Pierre Victor, 1re partie, broch. in-8.

Le premier coup de canon dans l'Orient, par Scipion Marin, broch. in-8.

Conduite de la France envers la Turquie, par Scipion Marin, broch. in-8.

Revue d'Auvergne, 6e et 7e livraisons, août et septembre, 2 broch. in-8.

Bulletin de la Sociétéde géographie, nos 79, 80 et 81 de la 2e série, 3 broch. in-8.

De l'affranchissement des communes dans le nord de la France, et des avantages qui en sont résultés, par M. Taillar, conseiller à la cour royale de Douai, 1 vol. in-8.

Bibliothèque universelle ; résumé périodique des publications nouvelles de tous les pays ; août et septembre 1840, 2 livraisons in-8.

Vita del cardinal Francesco Tiberi, scritta dal C. L. Fabi Montani, broch. in-8.

La Pologne illustrée, sous la direction de Léonard de Chodzko, livraisons in-4 au nombre de 8.

Le pieux helléniste, par Henri Congnet, chanoine de Soissons, vol. in-18.

Joseph, Ruth, Tobie, suivis d'extraits bibliques, d'après le texte grec des Septante, à l'usage de la classe de grammaire, par Henri Conquet, chanoine de Soissons, 1 vol. in-12.

Lexique des mots contenus dans l'ouvrage grec intitulé Joseph, Ruth, Tobie, etc., par le même, broch. in-12.

Discours sur l'enseignement des langues, par E. Marcella, broch. in-8.

Recherches sur la fusion du franco-normand et de l'anglo-saxon, par J.-P. Thommerel, un petit vol. in-8.

Théâtre de Sophocle, traduit en vers français. par J.-L. Vincent, avocat; *Ajax*, broch. in-8.

La mère institutrice, par M. D. Lévi Alvarès, 12e livraison, in-8.

Mélanges de littérature ancienne et moderne, par M. Pattin, 1 vol. in-8.

Pour le Secrétaire perpétuel, HENRI PRAT.

MÉMOIRES.

AMBROISE DE LORÉ (1),

ÉPISODE DES GUERRES DES ANGLAIS DANS LE MAINE.

Ceux qui s'occupent de rechercher dans les documents originaux les hauts enseignements de l'histoire ont dû remarquer qu'il s'y rencontre parfois des personnages héroïques que nos historiens modernes ont laissés dans un injuste oubli, toutes les fois que leurs actions se sont passées loin des yeux du monarque.

De ce nombre fut un homme qui, pendant les temps désastreux de la domination anglaise en France, combattit sans relâche, avec le plus noble courage, les ennemis de son pays. Fidèle appui du trône, alors que le sceptre était près d'échapper aux faibles mains de Charles VI et de Charles VII, il fit voir ce que peut en France un seul homme, lorsqu'il consacre à son pays un noble cœur et une volonté de fer. Cet ennemi acharné de la domination anglaise, qui devrait avoir sa place à côté des Dunois, des Lahire, des Xaintrailles, est resté presque inconnu, même dans le pays qu'il défendit si longtemps de sa vaillante épée. Cet homme fut Ambroise de Loré (2).

Il naquit en 1396, au château de Loré, paroisse du Grand-Oisseau, près de Mayenne, et prit plus tard le titre de baron d'Yvré, par suite de son mariage avec l'héritière de cette seigneurie.

Il fit ses premières armes sous le comte d'Armagnac, à la bataille d'Azincourt, où périt la fleur de la noblesse française. Le seigneur d'Albret, connétable de France, y ayant été blessé à mort, son successeur, Bernard d'Armagnac, attacha de Loré à sa personne, et bientôt après, lui donna un commandement. Mais la mort de son protecteur, massacré à Paris, le 12 juin 1418 (3), par une troupe de Bourguignons, commandés par l'Isle-Adam, lui ravit toutes ses espérances. Il se disposait à quitter la cour, lorsque de bons conseils le décidèrent à se joindre à l'escorte du dauphin que Tanneguy-Duchatel conduisait à Melun pour le soustraire aux coups de ses ennemis. De Loré protégea puissamment cette heureuse fuite, en gardant, à la tête d'une forte garnison, le pont de Charenton.

(1) Ce mémoire n'est qu'une partie de l'ouvrage inédit du même auteur sur la province du Maine.

(2) De Loré portait pour armes : d'hermine à trois quintefeuilles de gueules. (Manuscrit anonyme de Mayenne.)

(3) Monstrelet.

De ce poste avantageux il faisait des courses jusqu'aux portes de Paris, et en inquiéta vivement les habitants, en arrêtant tous les convois qui, par eau, descendaient vers cette ville.

Le duc d'Alençon, lieutenant-général de Charles VI au comté du Maine, informé de la bravoure de ce capitaine, l'engagea à son service, et l'envoya, avec des troupes considérables, défendre son pays contre les Anglais.

C'est surtout à partir de ce moment qu'il voua aux ennemis de sa patrie une haine implacable, et il les combattit avec une telle ardeur qu'il ne se livra pour ainsi dire pas un combat dans cette province qu'il n'y prît part.

Le Dauphin, qui fut depuis Charles VII, et qui prenait le titre de régent, se trouvait au Mans, lorsque Henri V, roi d'Angleterre, débarqua à Calais, à la tête d'une nombreuse armée. Prévoyant que le monarque anglais, désireux de venger la mort de son frère, le duc de Clarence, tué à la bataille de Beaugé (1), dirigerait sa course vers l'Anjou, et que le Maine serait le passage des troupes, ce jeune prince donna la garde des places fortes à ses meilleurs capitaines. Jean de la Haye, baron de Coulonches, eut le commandement de la ville et du château de Mayenne (2), et Ambroise de Loré fut nommé gouverneur de Sainte-Suzanne, ville située sur un coteau escarpé, et qui, avant l'usage du canon, était regardée comme imprenable.

A peine établi dans ce poste de confiance, de Loré se rendit bientôt maître de la campagne (3), et chassa de l'abbaye d'Évron Biry, capitaine anglais, qui s'y était retranché avec une garnison de cent hommes d'armes.

Le duc de Bedfort, régent en France pour le roi d'Angleterre, avait envoyé un corps de deux cents Anglais pour renforcer la garnison de la ville de Fresnay, et tenir le pays des environs sous son obéissance. Malgré ce renfort, Loré, à la tête de la garnison de Sainte-Suzanne, ne perdait pas une occasion de courir sur les Anglais, et leur faisait des prisonniers jusqu'aux portes de la ville. Il était même parvenu à se ménager des intelligences dans la place, et s'en serait emparé par surprise, si l'inexactitude de Jean du Bellay (4), qui devait l'assister dans cette entreprise, ne l'eût fait manquer.

Il ne tarda pas à apprendre que le seigneur de la Poole, frère du comte de Suffolk, chargé des dépouilles de l'Anjou, devait passer par le Maine pour rejoindre l'armée de Normandie. De Loré en donna avis au comte d'Aumale, qui rassembla promptement des troupes à Laval, et alla se loger au Bourgneuf, près La Gravelle, où il savait que les Anglais devaient passer. Il avait avec lui Guy de Laval et André de Lohéac, son frère, Louis de Tremigon, le baron de Coulonches et Ambroise de Loré. Toute l'armée mit pied à terre, excepté ces trois derniers qui, avec 150 hommes

(1) Blondeau, Hommes illustres du Maine.

(2) Manuscrits de Mayenne.

(3) Blondeau.

(4) Blondeau.

d'armes, coururent aux ennemis, et, tout en combattant, les attirèrent vers la troupe du comte d'Aumale. Les Anglais se trouvèrent en face de l'armée française sans soupçonner sa présence, et ayant aussitôt mis pied à terre, ils se fortifièrent d'un rempart de pieux, et se défendirent avec courage. De Loré essaya à plusieurs reprises de forcer leur camp; enfin ayant trouvé un endroit plus faible, il y pénétra à la tête de sa troupe, et mit toute l'armée en déroute. Plus de 400 Anglais restèrent sur la place, et 300 furent tués dans leur fuite (1). Alexandre de la Poole, leur chef, et plus de cent gentilshommes ou soldats furent faits prisonniers (2). La bataille se donna l'année 1423.

Cette victoire était assez importante pour rétablir la paix dans la province; mais le duc de Bedfort, après s'être emparé par composition du château d'Yvry, en Normandie (3), remporta peu après, près de la ville de Verneuil, une victoire signalée sur l'armée française, commandée par le duc d'Alençon. Cette funeste bataille ouvrit aux Anglais les portes du Mans dont le comte de Salisbury s'empara, après l'avoir battu en brèche avec du canon dont on se servit alors dans les siéges pour la première fois en France (4).

Après la prise du Mans, le comte de Salisbury marcha droit à Sainte-Suzanne, et laissa son artillerie, persuadé qu'après la conquête du chef lieu de la province, une petite place comme Sainte-Suzanne serait emportée au premier assaut. Mais Ambroise de Loré s'y était enfermé à la tête d'une garnison de six cents hommes; il fit sur les Anglais de fréquentes sorties, leur tua beaucoup de monde, et les harcela tellement qu'ils étaient sur le point de lever le siége, lorsque les principaux chefs déclarèrent à Salisbury que l'honneur des armes anglaises était intéressé à ce qu'une bicoque n'eût pas la gloire d'avoir arrêté une armée victorieuse. On fit alors venir du Mans six pièces d'artillerie qui, placées sur un cavalier, foudroyèrent la ville et lui firent une large brèche. De Loré, malgré l'effet terrible de ces nouvelles machines, parvint à élever derrière la brèche un rempart en terre qui arrêta quelque temps les ennemis. Il soutint avec succès trois assauts meurtriers, et, après une résistance désespérée, obtint une capitulation honorable. Vaincu pour la première fois par la puissance de l'artillerie, contre laquelle son courage ne pouvait rien, il sortit de la place avec les faibles restes de sa garnison, tous à pied, un bâton à la main (5).

Il se retira à Sablé, où il joignit les troupes commandées par les seigneurs de Raiz et de Beaumanoir, et les conduisit contre les châteaux de Remefort et de Malicorne dont il s'empara malgré les fortifications que les Anglais y avaient élevées. Il s'y trouva un assez grand nombre de Français, qui furent pris les armes

(1) La Chronique de la Pucelle dit 14 à 1500.
(2) Renouard.
(3) Monstrelet.
(4) Renouard, Pesche.
(5) Blondeau, Chronique de la Pucelle.

à la main, et que Loré fit pendre sans miséricorde, comme traîtres à leur patrie.

Cependant Salisbury faisait réparer les fortifications de Sainte-Suzanne, et son redoutable antagoniste, n'ayant pas de troupes assez considérables, dut se contenter de battre la campagne et d'inquiéter les ennemis. Bientôt, ayant appris que 1,200 Anglais s'étaient retranchés à Ambières, aux environs de Sainte-Suzanne, et rançonnaient tous les environs, il commanda à 80 cavaliers de prendre chacun un fantassin en croupe, et, ayant marché toute la nuit en silence, il surprit les ennemis et les tailla en pièces avant qu'ils se fussent mis en défense; le commandant, nommé Henri Blanche, fut fait prisonnier, et 160 Anglais restèrent sur la place; le reste prit la fuite (1).

Ne pouvant, faute de troupe suffisantes, chasser les ennemis de son pays, il ne leur laissait aucun repos et les affaiblissait par des combats qui se renouvelaient sans cesse. Les capitaines du château de Sablé s'entendirent avec lui pour essayer un coup de main sur la ville et le château du Lude, situés sur les frontières de l'Anjou, et dont s'était emparé un capitaine anglais nommé Blanquebourne. Aussitôt on fait partir une troupe de cavaliers, qui, après une marche de six heures, investit le château; l'infanterie et l'artillerie arrivent le lendemain; les retranchements du pont sont forcés, et de Loré, poursuivant les ennemis l'épée dans les reins, s'empare de la contrescarpe. La ville, entourée d'un large fossé, fut emportée à la seconde attaque, et les Anglais se jetèrent dans le château. Blanquebourne, à la tête de quelques braves, faisait de fréquentes sorties; les assauts étaient repoussés, et les assiégés, protégés par de fortes murailles garnies de tours et d'un fossé très profond, semblaient impossibles à forcer; alors de Loré fit pointer l'artillerie devant la porte de la place. Il fallut quatre jours pour ouvrir une brèche praticable, et on allait donner l'assaut, lorsqu'on s'aperçut que les assiégés avaient élevé, à l'aide de barriques, un retranchement à l'intérieur; alors, protégés par l'artillerie, les Français plantent les échelles, s'emparent de vive force du château et passent au fil de l'épée le commandant et la garnison (2).

Bientôt après, en 1425, de Loré tire les meilleurs soldats des places voisines, et essaie de s'emparer de la ville du Mans, dont les Anglais étaient toujours les maîtres; mais il échoue dans son entreprise. Alors il tourne ses efforts vers la Ferté-Bernard, ville forte, entourée d'eau, et dont les Anglais s'étaient emparés, peu après la bataille de Verneuil, après un siége de quatre mois. De Loré l'emporte au premier assaut, et s'avance jusqu'à Nogent-le Rotrou; il en surprend la garnison, la taille en pièces, et y établit pour gouverneur un de ses braves, nommé Girault de la Paillerie.

Nous touchons à l'époque la plus désastreuse du règne de Charles VII; pendant qu'Ambroise de Loré défendait le Maine avec succès, les Anglais, déjà maîtres

(1) Blondeau.

(2) Blondeau, Pesche.

d'une grande partie de la France, venaient d'y amener de nouveau une puissante armée commandée par le comte de Salisbury. Alors parut Jeanne d'Arc, dont les merveilleuses promesses ranimèrent le courage des Français abattus. On s'empressa, pour réaliser de si belles espérances, de lui donner pour compagnons les chefs les plus renommés. Cullant, amiral de France, de Rieux, maréchal, et Ambroise de Loré marchèrent avec elle au secours d'Orléans, qui était réduit à l'extrémité. Les Anglais tenaient d'autant plus à s'emparer de cette place qu'elle était une des dernières (1) qui leur restaient à prendre pour être maîtres de toute l'étendue de la France; aussi, pour éviter qu'on la secourût, ils avaient élevé des forts, au nombre de soixante (2), sur toutes les routes qui y conduisent.

On proposa de former deux corps d'attaque pour partager l'attention des ennemis; mais de Loré fit sentir le danger de diviser les troupes en deux faibles corps, et d'après son conseil on abandonna une partie du convoi (3), et on forma une seule colonne d'une force imposante, qui parvint à jeter dans la ville les secours qu'on lui amenait. La Pucelle marchait entre de Cullant, de Rieux, de Loré et le seigneur de Raix; elle entra heureusement dans la ville, sans que les Anglais intimidés osassent sortir de leurs retranchements.

Ce premier secours était insuffisant, et il fallait faire passer le reste du convoi. Les assiégeants, décidés à s'y opposer à tout prix, avaient tiré un renfort des garnisons de Paris; du côté des Français, l'amiral de France, le maréchal Bompard et Gaucourt, gouverneur d'Orléans, vinrent se joindre à l'attaque.

De Loré, chargé du commandement de cette colonne, s'opposa (4) à ce que l'on suivît la route de la Sologne, par laquelle ils étaient passés la première fois, parceque les Anglais l'avaient fortifiée et garnie d'artillerie; il dirigea le convoi par la route de la Beauce, et la Pucelle étant sortie à leur rencontre, à la tête des troupes de la ville, ils se réunirent au village de Patay, et marchèrent en si bon ordre que les Anglais ne purent s'opposer à leur passage.

Les assiégeants, déconcertés par ce succès, furent peu à peu chassés de leurs retranchements et se renfermèrent dans le fort des Tournelles qui touchait le pont. La Pucelle planta son étendard devant cette redoute, et on se battit des deux côtés avec acharnement; Jeanne y fut blessée d'un coup de flèche à l'épaule; mais, malgré cette blessure, elle ne quitta pas la place, et les Français, parmi lesquels se trouvait Ambroise de Loré, montèrent de nouveau à l'assaut de quatre côtés à la fois. Les Anglais, la plupart blessés, voulurent se sauver par la fuite; mais le pont-levis rompit sous eux, et un grand nombre se noya dans la Loire. Parmi eux était le commandant de ce fort, nommé Glacidas (1).

(1) Monstrelet.
(2) Chronique de la Pucelle.
(3) Blondeau.
(4) Blondeau.
(5) Chronique de la Pucelle.

Le comte de Suffolk, abattu par cette défaite, leva le siège et se retira avec le reste de ses troupes dans les villes de Jargeau et de Beaugency. Le duc d'Alençon, récemment sorti de prison, mit le siége devant ces deux places, et ayant fait une brèche à la première, il chargea de Loré (1) de mener à l'assaut une colonne d'infanterie. La Hire, à la tête d'une troupe de 400 hommes, l'attaqua d'un autre côté; la place fut prise de vive force, la ville saccagée, et le comte de Suffolk, ainsi que les seigneurs Guillaume et Jean de la Poole, faits prisonniers (2).

La ville de Beaugency, craignant un pareil sort, ouvrit ses portes, et le château se rendit peu de jours après. Les Anglais, commandés par Talbot, de Scales et Fastol, firent une tentative inutile sur Meung, et se retirèrent par la Beauce. Le duc d'Alençon les poursuivit vivement; et ayant détaché en avant les seigneurs de Beaumanoir, de Loré, Pothon, La Hire et Thiébaut de Termes, cette avant-garde tomba tout-à-coup sur l'ennemi, ne lui laissa pas le temps de se ranger en bataille, et, le gros de l'armée étant arrivé, les Anglais furent taillés en pièces dans le village de Patay. On en fit un tel carnage que plus de 4,000 restèrent sur la place. Talbot, leur commandant, fut fait prisonnier, et le duc d'Alençon le confia à de Loré qui le conduisit à Chinon, et le présenta au roi.

Cette victoire eut des conséquences immenses; toutes les villes de la Beauce chassèrent les garnisons anglaises; et Charles VII, encouragé par ses succès et par les conseils de la Pucelle, résolut de se faire sacrer à Rheims. Pour s'y rendre, on mit le siège devant Troyes, qui ouvrit ses portes, et Charles VII, pendant le séjour qu'il y fit, récompensa les services d'Ambroise de Loré, en lui donnant le commandement de l'armée, quoiqu'il eût près de lui des seigneurs d'une haute naissance, entre autres les ducs de Bourbon, d'Alençon et le comte de Vendôme.

Après la cérémonie du sacre, on résolut de tenter un effort sur Paris, et dans ce but le roi commanda à de Loré de prendre avec lui 3,000 hommes, de s'emparer de Saint-Denis et d'en faire une place d'armes et un dépôt de munitions pour son armée. Cette entreprise réussit sans difficulté (3).

Dans ces entrefaites, la ville de Lagny envoya au roi des députés qui lui en remirent les clefs. Cette place étant mal fortifiée, et étant en outre de la plus haute importance par son voisinage de Paris, et par sa position qui commandait la Marne, Charles VII avait besoin, dans ce poste, d'un homme de confiance et d'un capitaine expérimenté; il en chargea de Loré. Le duc de Bedfort, qui commandait à Paris, sentant bien que la prise de Lagny devait tôt ou tard entraîner celle de la capitale, résolut de la reprendre de vive force avant que de Loré l'eût fortifiée. Il détacha en conséquence 4,000 hommes de ses meilleures troupes; mais il trouva le nouveau commandant qui venait à sa rencontre, et

(1) Blondeau.

(2) Chronique de la Pucelle.

(3) Blondeau.

qui, pendant trois jours (1) et trois nuits, le combattit si vaillamment, que les Anglais ne purent approcher de la ville et furent forcés de se retirer.

Par suite de ces divers succès, les Anglais furent tellement affaiblis dans le gouvernement de l'Ile de France, que le duc d'Alençon put envoyer de Loré, à la tête d'une troupe d'infanterie et de cavalerie, défendre contre les Anglais la province du Maine, où ils s'étaient rendus puissants, en y envoyant continuellement des troupes tirées de la Normandie. Alors Ambroise de Loré fut nommé maréchal des armées du duc d'Alençon, et lieutenant général pour le roi dans le Maine.

Sur les frontières de cette province et de celle du Perche, au sommet d'un rocher baigné par la Sarthe, était un château-fort nommé Saint-Cérenic, dont s'était emparé Jean Armange, un des lieutenants de de Loré. De ce point fortifié il faisait des courses continuelles jusqu'aux portes de Fresnay et d'Alençon, et résista à plusieurs tentatives que firent les Anglais pour s'en emparer. De Loré, à son retour dans le Maine, s'empressa d'en augmenter les fortifications; mais, avant qu'elles fussent terminées, il fut obligé de s'y renfermer, les seigneurs (2) de l'Escale, de Roux et de Hodenale, l'ayant enveloppé de tous côtés à la tête d'un corps d'armée de 5,000 hommes de pied, 400 chevaux, et 8 pièces d'artillerie. La garnison était peu nombreuse, et de Loré, voyant que ses fréquentes sorties lui faisaient perdre sans succès ses meilleurs soldats, attaqua pendant la nuit l'ennemi dans ses tranchées, et, à la faveur de l'obscurité, s'échappe, lui cinquième, pour aller chercher du secours. Le duc d'Alençon lui donna aussitôt les troupes nécessaires; mais les Anglais, ayant appris qu'elles approchaient à marches forcées, redoublèrent d'ardeur pour emporter la place avant leur arrivée. Ils lui donnèrent l'assaut pendant cinq heures; mais ayant été repoussés avec perte, ils levèrent honteusement le siège, laissant dans les tranchées une grande partie de leur bagage (3).

A peine six mois étaient-ils écoulés que les Anglais résolurent de mettre, pour la troisième fois, le siége devant ce château, et, profitant de l'absence d'Ambroise de Loré, qui était allé en Touraine exécuter les ordres du duc d'Alençon, investirent la place avec une armée de 7,000 (4) hommes et 12 pièces d'artillerie, sous le commandement de Wilby, gouverneur de Pontoise, de Matago et du bâtard de Salisbury. Armange, qui commandait dans la place, soutint avec trois cents hommes les plus rudes assauts qui aient été donnés pendant les guerres de ce siècle belliqueux.

De Loré, ayant été averti de ce nouveau siége, rassemble à la hâte 800 hommes à Beaumont-le-Vicomte, pendant qu'une autre troupe de 5 à 600 hommes se réunit à Vivoin. Salisbury et Matago se détachèrent du siége avec 3,000 hommes,

(1) Chronique de la Pucelle.
(2) Blondeau.
(3) Blondeau.
(4) Renouard dit 3000.

et vinrent surprendre cette dernière troupe qu'ils taillèrent en pièces. Ambroise de Loré et le seigneur du Bueil (1), qui n'étaient qu'à une demi-lieue, accourent en toute hâte, et, surprenant les Anglais occupés au pillage, les chargent avec fureur et les mettent en fuite en les forçant d'abandonner leurs prisonniers et leur bagage. De Loré les poursuivit plus de deux lieues, et s'engagea si avant que, séparé des siens et couvert de blessures, il fut accablé par le nombre et fait prisonnier. Le seigneur du Bueil, qui suivait avec quelques autres, le croyant blessé à mort, se précipita avec tant de fureur au milieu des ennemis qu'il dégagea de Loré, et laissa plus de 600 Anglais sur la place. Matago, capitaine de Sainte-Suzanne, y fut fait prisonnier (2).

La nouvelle de cette défaite fut aussitôt portée au camp et y causa une telle consternation, que les soldats levèrent le siège sans ordre et avec la plus grande précipitation. Armange, voyant cette déroute, sort de la place, les charge au passage de la Sarthe, et en fait un tel carnage que les forges qui furent depuis bâties en cet endroit prirent le nom de forges de la Bataille.

A peine guéri de ses blessures, de Loré rassemble un corps de 700 hommes, et forme le projet de pousser jusqu'à Caen, quoiqu'il fallût traverser vingt lieues de pays ennemi, et que le château fût gardé par une garnison de 300 hommes. C'était l'époque de la foire Saint-Michel, et les faubourgs de la ville étaient remplis de marchandises de toute espèce. De Loré y arrive à l'improviste, s'empare d'un très riche butin, et se retirait avec plus de 5,000 prisonniers, lorsque les 300 hommes du château font une sortie, et trouvant les Français occupés à lier les prisonniers, les auraient taillés en pièces, si de Loré, à la tête de 50 hommes d'armes, n'eût eu la précaution de se mettre en embuscade aux portes. Il les repoussa avec tant de vigueur qu'il entra confusément dans la ville avec les soldats de la garnison et parvint à s'en retirer avec bonheur (3).

Rafle de Hoton, qui commandait à Fresnay, le croyant encore occupé à Caen au partage du butin, s'avance, le 1er mai 1431, à la tête de 400 hommes, et vient planter le mai devant le château de Saint-Cérenic. De Loré sort avec une partie de sa garnison, arrache leur mai, le fait planter devant le château de Fresnay, et prévoyant que les Anglais sortiraient à leur tour, il se met en embuscade avec une partie de sa troupe. En effet, les hommes qui avaient été envoyés en avant sont vivement poursuivis; alors de Loré, se montrant tout-à-coup entre les Anglais et leurs barrières, en tue un grand nombre et fait le reste prisonnier.

Peu de temps après, une partie de la garnison de Sainte-Suzanne s'avança jusqu'aux portes de Sillé-le-Guillaume; les Français sortirent aussitôt, et, ayant eu le dessous, étaient emmenés prisonniers, lorsque de Loré, qui avait été averti,

(1) Monstrelet, Renouard.
(2) Renouard.
(3) Blondeau.

coupa la retraite, et, quoique moins fort en nombre, délivra les Français et poursuivit les autres jusqu'aux portes de Sainte-Suzanne, après en avoir tué plus de 200 (1).

Le duc d'Alençon, qui l'avait nommé maréchal de ses armées, le chargea de défendre ses intérêts contre le conseil du duc de Bretagne, dans une contestation au sujet de la dot de sa mère qui lui avait toujours été refusée par le duc de Bretagne, frère de cette princesse. Il s'en tira avec bonheur; mais la défense de son pays le rappela bientôt dans le Maine.

Le comte d'Arondel, lieutenant du roi d'Angleterre, était venu dans cette province, en 1432, à la tête d'une puissante armée, et s'était avancé jusqu'au village de Gratay, près Fresnay. De Loré sort pendant la nuit de Saint-Cérenic, avec 160 soldats de la garnison, et, ayant surpris le camp des Anglais, il fut pendant quelque temps maître de toute leur artillerie; mais, les ennemis s'étant ralliés, il fallut céder au nombre; toutefois il se retira avec ses prisonniers et une partie des bagages qu'il avait enlevés. Le comte d'Arondel (2), indigné qu'un misérable château, qui avait à peine trois cents pas de circuit, tînt en échec toute la puissance anglaise, vint l'assiéger à la tête de 15,000 hommes et de 20 pièces d'artillerie. C'était le cinquième siége que soutenait cette place dans l'espace de vingt mois. D'Armange y commandait avec Guillaume de Saint-Aubin. De Loré, n'ayant pu s'y renfermer ni y jeter du secours, se rendit près de Charles VII, pour lui demander des troupes et faire lever le siége. Malheureusement le roi de France était alors obligé de se défendre de tous côtés, et ce qui lui restait de son royaume n'était qu'un vaste champ de bataille. De Loré, n'ayant pu obtenir de troupes, n'en fit pas moins les plus grands efforts pour secourir cette place où sa femme se trouvait assiégée. Mais le comte d'Arondel, déployant toutes ses forces, fait placer les canons sur les rochers qui dominent la rivière; de ce point élevé il foudroie les murailles, en renverse des pans entiers, et fait donner un assaut général. D'Armange et Saint-Aubin le soutinrent avec courage, combattirent plus de cinq heures sur la brèche, et finirent par y trouver la mort, écrasés par le nombre des ennemis qui se renouvelaient sans cesse. Le château tomba alors entre les mains des Anglais, qui l'assiégeaient depuis trois mois; et, dans la crainte de le perdre de nouveau, ils le détruisirent de fond en comble, et firent sauter par la mine ce qui restait des murailles et même les rochers qui les soutenaient (3).

A la suite de cette victoire, la plupart des places du Maine tombèrent de nouveau sous la domination anglaise. Alors de Loré fut envoyé par le duc d'Alençon en Normandie, pour soutenir la révolte de l'évêque de Bayeux. Afin de profiter de l'enthousiasme des révoltés, il s'empressa de mettre le siège devant Avranches;

(1) Renouard.
(2) Renouard.
(3) Blondeau, Renouard.

mais les bourgeois, qui voulaient redevenir Français, furent désarmés par la garnison dont la force était considérable, et l'entreprise ne réussit pas. Il se joint alors à une autre troupe de révoltés, commandée par un gentilhomme du pays de Caux, nommé Garnier, et avec l'aide de Rochefort, maréchal de France, qui était accouru à leur secours, ils s'emparèrent de Dieppe, de Fécamp et de Honfleur. Pour arrêter cette défection, Venables, capitaine anglais, se jette avec 200 hommes dans l'abbaye de Saint-Gilles en Cotentin, d'où, faisant de fréquentes sorties, il parvient à maintenir le pays sous son obéissance. De Loré quitte le siége d'Avranches, et, soutenu des seigneurs de Laval et de Lohéac, avec 7 ou 800 hommes, il arrive de nuit au pied de cette forteresse, fait planter les échelles et s'empare des premières cours, où il taille en pièces 200 Anglais. Venables étant arrivé avec toute la garnison, il se retire heureusement à Fougères. Le capitaine anglais, profitant de son éloignement, recommence bientôt ses courses, et s'avance jusqu'à Lassay pour en rafraichir la garnison que les Anglais y avaient mise après la bataille de Verneuil. De Loré, en étant averti, part de Fougères avec 700 hommes, et, rencontrant Venables entre Lassay et Ambrières, il l'attaque brusquement et taille ses gens en pièces avant qu'ils puissent se ranger en bataille. Le comte d'Arondel fut tellement indigné de cette défaite, qu'il fit trancher la tête au malheureux Venables (1).

Les villes des environs de Paris s'était rendues au roi, on songea à s'emparer de la capitale, dont les habitants manquant de vivres se révoltaient contre la domination anglaise. Le bâtard d'Orléans reçut l'ordre de recevoir les garnisons des villes voisines et de s'approcher de Paris. Le connétable de France, comte de Richemont, appela près de lui Ambroise de Loré, et ce dernier, si l'on en croit Blondeau, contribua puissamment à la prise de la ville; car, pendant que le bâtard d'Orléans et le connétable s'attachaient à forcer les portes Saint-Michel et Saint-Jacques, de Loré s'empare de quelques bateaux au port de Chaillot et au-dessous du Pré-aux-Clercs, les remplit de ses meilleurs soldats au nombre de 3 ou 400 hommes, aborde au quai de l'École et s'empare de la ville par surprise. Alors les bourgeois se joignent à lui : on tend les chaines dans les rues, et les Anglais sont massacrés par la populace. Bientôt Vergens et Lafontaine, les deux chefs de ce soulèvement, brisent à coups de hache la porte Saint-Jacques et ouvrent ainsi l'entrée de la ville au connétable et au bâtard d'Orléans, qui achèvent de chasser les Anglais de la Bastille, où ils s'étaient réfugiés. Ainsi Paris fut repris aux Anglais qui en avaient été les maitres pendant dix-huit ans.

Pour récompenser de Loré de la part qu'il avait prise à ce beau fait d'armes, Charles VII le nomma prévôt de Paris à la place de Simon Morhier, qui occupait cette charge pour les Anglais. Dans ce nouveau poste, il s'appliqua à réprimer les désordres que commettaient les factions rivales des Bourguignons et des Armagnacs; et pendant une épidémie affreuse qui enleva à Paris 50,000 habitants,

(1) Blondeau, Renouard.

il fit, avec Adam de Cambrai, premier président au parlement, les plus grands efforts pour maintenir l'ordre et soulager les souffrances du peuple (1). Peu de temps après il donna un exemple de justice bien rare dans ces temps malheureux où la force se croyait tout permis. Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne, croyait avoir à se plaindre de Rochefort, maréchal de France, qu'il accusait de l'avoir desservi auprès du connétable. Profitant de ce que le maréchal, au retour de Normandie, passait par Compiègne, il le fait arrêter par son lieutenant Robin-l'Hermite, qui le maltraita si rudement que le maréchal, mis en prison, y mourut peu après. De Loré fit prendre ce Robin-l'Hermite par ses archers et le fit enfermer au Châtelet. On lui fit son procès, et il eût la tête tranchée (2).

Le connétable ayant reçu l'ordre d'aller combattre les Anglais en Normandie, de Loré l'accompagna au siége d'Avranches et s'empara des faubourgs de cette place. Peu de temps après, il suivit le roi à Poitiers et dans le Bourbonnais, et y commandait une partie de l'infanterie.

Charles VII et le Dauphin s'étant reconciliés, de Loré revint à Paris, et accompagna le roi au siége de Pontoise. Cette place importante avait été prise et reprise par les deux partis, et se trouvait alors sous la domination anglaise. De Loré contribua à la prise des faubourgs et en chassa 1,200 Anglais; mais bientôt Talbot parvint à faire entrer dans la place le seigneur de l'Escalle, à la tête d'un secours considérable qui porta la garnison à plus de 3,000 hommes. Le roi, de son côté, redoublait d'efforts pour s'emparer de cette place; il fit dresser un pont de bateaux, pour être le maître des deux rives de l'Oise, et fit élever des forts d'où l'artillerie foudroya la ville. Le duc d'York, lieutenant-général en France, rassembla promptement une puissante armée, et, s'emparant de tous les passages, mit les assiégeants dans une grande disette de vivres. Alors de Loré (3) fut envoyé à Paris, et ayant réuni avec une extrême diligence un fort convoi de subsistances et de munitions, le fit charger sur des bateaux, et malgré les efforts des Anglais, parvint à le conduire au camp.

Cette action fut la dernière dans laquelle figure le nom d'Ambroise de Loré; à partir du siége de Pontoise, on ne trouve sur lui aucun renseignement, et l'on ignore l'époque et les circonstances de sa mort.

Telle a été la vie de ce brave capitajne. Il méritait la reconnaissance de sa patrie, et cependant son nom, presque oublié, a été omis par les biographes. Je m'estimerais heureux si ces recherches faisaient ajouter un nom de plus à la liste des défenseurs de la France.

D. Rozière, de Laval,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

(1) Velly.
(2) Blondeau.
(3) Blondeau.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

MŒURS DES INDIGÈNES DE L'ILE DE CUBA.

(Traduit par M. J. Muñoz.)

Lorsque les Espagnols, conduits par l'intrépide capitaine Christophe Colomb, firent la découverte de l'île de Cuba, en 1492, ils la trouvèrent habitée par une infinité de petites peuplades qui, en général, se composaient de cinq à six maisons, et les plus nombreuses de deux à trois cents. A la vérité elles étaient très spacieuses, car, l'accord des familles étant toujours parfait, chaque maison contenait cent, deux cent, et jusqu'à cinq cents personnes, suivant don Bartholo de Las Casas, témoin de la conquête, qui affirme ce fait pour l'avoir vu dans un grand *bohio* (1), qui existait dans le village de Caonao. Ainsi il n'est pas étonnant que Camagüey, village de cinquante maisons, contint plus de mille habitants (2); d'après le rapport des deux Espagnols que Colomb y envoya de la rivière qu'il appela *de Mares* (de mers) (3). C'est un fait notable, dit Torquemada, et une preuve certaine de la bonté naturelle, de la douceur et de l'humanité de ces nations occidentales, et cela est très général dans toutes ces îles; on y voyait même que, dans une maison couverte de chaume, qui ordinairement avait de trente à quarante pieds de circonférence (quoique ronde, comme il a été dit), et qui n'avait pas de cabinets ni autres séparations, il pouvait être contenu toujours dix et quinze habitants, sans qu'il y eût du bruit, ni des relations des maris avec les femmes, ni des mères avec les fils, ni des voisins avec leurs voisins; mais ils vivaient tous ensemble comme un seul homme. Cette preuve de leur douce et pacifique nature devrait nous causer de l'étonnement; et il est évident que, s'ils avaient des contestations, des chagrins, et s'ils ne vivaient pas en paix, union et conformité, ils ne pourraient se supporter les uns les autres, ni se souffrir, et parconséquent ils se diviseraient et se sépareraient les uns les autres, se construisant des maisons à part et restant chacun chez soi. Pour preuve de ceci, il suffit d'avoir su (et plus encore vu par expérience) ce qui arrive parmi nous Espagnols et entre beaucoup d'autres nations du monde, les pères ne pouvant,

(1) *Bohio*. cabane.

(2) *Vecino*. On n'a point voulu varier le mot *vecino*, parcequ'on a observé que les historiens de la découverte s'en servent communément pour désigner toute une *famille*.

(3) Nav., tome I, page 51. *Camagüey*, ville principale de la province de ce nom. Elle était située à 8 ou 9 lieues N. N.-O. d'où se trouve aujourd'hui Puerto-Principe, lieu où se fixèrent d'abord les habitants de la ville que fonda Velazquez à Nuevitas, connue alors pour *Puerto del Principe*, et ensuite ils choisirent celui où se trouve ladite ville, dont les habitants, pour ce motif, ont conservé le nom de *Camagüeyanos*.

bien des fois, supporter leurs fils, ni les fils leur père; surtout lorsque ceux-là se marient, alors chacun voulant être maître chez soi, commander à sa guise, trancher du coq dans son poulailler, et chanter tout seul sans que personne le dérange.

Comme la principale occupation de ces insulaires était la pêche, leur nourriture la plus commune, il en résultait que les plages étaient le plus peuplées. Colomb, dans son premier voyage, s'étonne à chaque pas du grand nombre de villages qu'il découvre, surtout dans son trajet de Nuevitas à la pointe de Maici.

Ces indigènes n'avaient guère soin de disposer leurs maisons en rues tracées avec symétrie, comme il arrivait dans Anahuac et autres provinces du continent; elles étaient à une petite distance les unes des autres, formant des *conucos* (jardins) entourés de palissades; et seulement ils veillaient à ce que les maisons des caciques, appelées *cancies*, maisons plus grandes que les autres, fussent dans le meilleur endroit, parceque devant ces habitations devait régner le *batey*, grande place rectangulaire, toujours très propre et très unie, destinée au jeu de *batos* (paume), pour lequel ils avaient un penchant décidé. Si la population était très considérable, il y avait d'autres petits *bateyes* indépendants du premier, et quelquefois même ils en construisaient un, plus grand que tous, hors du village, pour les grandes parties : lorsque, par exemple, deux ou plusieurs bourgades se réunissaient, ce qui arrivait fréquemment. Autour des *bateyes*, il y avait quelques maisons, comme on a eu soin de les représenter dans des gravures que j'ai vues.

Bohio était le nom qu'ils donnaient ordinairement aux maisons, que nous ferions mieux d'appeler chaumières; ils distinguaient par le mot *caney* celles qu'ils construisaient en forme de cône; ces dernières étaient les plus nombreuses, non-seulement dans cette île et les îles voisines, mais encore dans toute l'Amérique, la construction en étant la plus facile, la moins coûteuse et la plus propre pour résister aux vents impétueux qui fréquemment désolent ces îles, et qui sont appelés par les indigènes *huracanes*, mot adopté par la langue espagnole pour désigner ces vents (en français ouragan).

Voici quelle était la manière de construire ces maisons : on décrivait d'abord un cercle, puis on enfonçait des pieux de douze pouces de grosseur, plus ou moins, à une distance de demi-aune les uns des autres, et on peignait ensuite la partie supérieure qui était la plus mince; ils avaient ainsi la forme d'une pyramide, ou d'une tente de campagne, selon que s'expriment tous les historiens; une fois ainsi disposés on entrelaçait dans leurs interstices des *cujes* (baguettes), choisissant ordinairement pour cet usage la *yaya* (1), à cause de sa force et de sa flexibilité.

Lorsqu'on voulait leur donner plus de solidité, on plaçait au milieu une très grande fourche, au haut de laquelle on attachait les pieux. D'autres les formaient

(1) *Yaya*. Grand arbuste divisé en deux espèces : *Guatteria virgata* et *Mouriria myrtiloïdes*, qui sert à clisser quand il est jeune.

de roseaux versicolorés, dont le travail et les nœuds étaient si curieusement faits qu'on les aurait crus peints. On les couvrait ensuite de quelques feuilles de palmier ou espèce de *guano* (1), particulièrement de *cana*, qu'on disposait les unes sur les autres en forme de tuiles plates; mais elles restaient toujours très fraîches et très odoriférantes. Cette manière de couvrir les maisons, dit Oviedo, est la même que celle dont on fait usage dans les bourgs et les villages de Flandres, et si l'une est meilleure et mieux adaptée que l'autre, je crois que les Indiens ont l'avantage, parceque leur paille ou herbe est meilleure que celle de Flandres.

Pour tous les liens ils se servaient de *bejucos* (lianes), nom qu'ils donnaient à toutes les plantes flexibles, comme *majagua* (hibiscus tiliaceus), le *cabulla* (corde), le *heniquen* (2) ou bien de l'*ariques;* liens de *yaguas* mouillés pour cet usage (3). Ils avaient l'habitude de les peindre en noir, en rouge ou en tout autre couleur, pour former à l'intérinur des dessins ou des fleurs si jolis, dit Torquemada, qu'on croyait voir de belles peintures.

Tous les *caneyes* ou maisons de cette forme étaient couronnés d'une espèce de guérite qui servait de cheminée et de croisée tout à la fois, à la manière, selon Garcia (4), des tentes des campagnes des Tartares.

Les autres *bohios* étaient faits des mêmes matériaux, mais de différentes formes; car les uns étaient elliptiques; d'autres rectangulaires, avec des parois également de *cujes* (baguettes longues et flexibles), couverts avec le même *guano*. Ces habitations étaient ordinairement occupées par des *naitanos* (nobles) (6); elles étaientpartagées à l'intérieur par une cloison qui formait deux salons, et tout près du toit il y avait un grenier sans porte, qu'on appelait *barbacou*, destiné à garder les grains et les fruits. Toutes les maisons, comme l'observa Colomb, avaient deux entrées (6); et si elles affectaient les deux dernières formes, on y

(1) *Guano*. Espèce de palme à éventail. L'île de Cuba en possède une grande variété; celle dont on veut parler ici en est une des plus belles, non encore classifiée.

(2) *Heniquen*. Sorte d'aloës de l'espèce des agaves, dont les longues feuilles, privées de leur substance charnue, fournissent en abondance de très longs fils. Nous en avons envoyé un échantillon au Jardin du Roi, à Paris.

(3) *Yagua*. On entend par ce mot la première enveloppe du choux palmiste que donne le palmier. (*Orcodoxa regia*.)

(4) Ce *Garcia* était d'origine indienne.

(5) La forme du gouvernement établie dans cette île était monarchique. On appelait le souverain *cacique*. Bien qu'il eût droit de vie et de mort sur ses sujets, il n'abusait jamais de son pouvoir. On lui donnait le titre de *Mathuseri*, qui équivalait à notre Altesse ou Majesté. Les *Naïtanos* étaient les nobles ou fonctionnaires publics. On leur donnait le titre de *bahari*, qui voulait dire excellence ou seigneur. Le gros du peuple se servait de la parole indienne *guaxoti*, qui équivalait à l'*usted* des Espagnols ou au *vous* français. *Ciboneyes* était le nom général des habitants de cette île.

(6) Aujourd'hui même, dans les campagnes, beaucoup de mots, coutumes et manières indiennes ont été conservés, surtout dans le mode de construction des maisons ou cabanes et leurs subdivisions; les haie, culture, chasse, pêche, danse, jeux, etc.

ajoutait une pièce qu'on réservait pour salle de réception. Ils savaient encore construire sur pilotis dans les lieux marécageux et sur l'eau ; et l'on sait, d'après Clavijero, que la manière de construire sur pilotis, dans des terrains peu solides, fut empruntée par les Espagnols aux Mexicains.

Les historiens ne disent pas si, au lieu de l'*encujado* (clissage) couvert de feuilles ils faisaient usage (comme aujourd'hui) de la yayua seulement, soit pour les portes, soit pour les parois ou les toits, ni s'ils employaient les planches de palmier, ni encore s'ils se servaient de ce mélange de terre ou de boue avec paille, qu'on appelle aujourd'hui *embarrado* (torchis), tel que nous le voyons pratiquer maintenant, mais il est indubitable que c'est à eux que remonte l'origine de cet usage.

Si nous passons à l'intérieur des maisons, il est naturel de le trouver en harmonie avec leurs mœurs si simples et si frugales. Les meubles et le parquet étaient toujours très propres; ils employaient pour balayer celui-ci des balais de palmier (1). Leurs meubles consistaient principalement en une espèce de filet de coton, dont les extrémités, qu'on appelait *jicos* (cordes de hamac), s'attachaient à la partie supérieure des parois, de manière que le filet restait au milieu, formant un enfoncement ; c'était leur lit, et on le nommait *hamaca*, nom qui depuis a été adopté universellement. Cette coutume existe encore aujourd'hui, particulièrement dans l'intérieur de l'Amérique.

Le plafond était orné de coquillages, de *cibas* (pierres) très jolies et curieuses, de dents de poisson, etc. Je n'ai trouvé nulle part ni chaises, ni tabourets, ni rien pour s'asseoir ; car, disent les historiens, au lieu d'être assis, ils s'accroupissaient ; cependant, Ferdinand Colomb, racontant le premier voyage de son père, dit qu'à Camagüey on fit asseoir ses envoyés sur des siéges faits d'une pierre très originale, de la forme d'un animal qui a des bras, des jambes courtes et une queue un peu relevée pour s'y appuyer, et non moins longue que le siége même, ce qui permet de s'asseoir plus à son aise, une tête, et la figure, des yeux et des oreilles en or. Ces siéges, ajoute-il, sont appelés par les indiens *duche*.

Le ménage de cuisine n'était pas non plus magnifique. Des vases de terre rouge, tournés à la perfection, leur servaient à faire *l'ajiaco*, leur mets favori ; ainsi nommé à cause du piment (2) fort qu'on y mettait.

(1) *Escoba de palma*, qui est la réunion des pédoncules fasciculés du fruit, en forme de grappe, du beau palmier (*oreodoxa regia*), et qui, encore aujourd'hui, est appliquée au même usage.

(2) Ce mets, sous le même nom de *ajiaco*, est encore le manger préféré dans toute l'île, et pour ainsi dire l'unique des habitants des campagnes. Il se compose aujourd'hui de viande fraîche, plus souvent salée et sèche, de porc ou de bœuf, et quelquefois de volaille ou poisson réunis à toutes les plantes alimentaires des tropiques, tels que les bananes vertes et mûres, patates douces, la racine du manioc, ignames, maïs frais, le tout coupé en petits morceaux et cuit tout ensemble à grande eau, pendant deux heures au plus, et avec force limon et piment fort, sans s'occuper de l'écume désagréable qui s'y forme nécessairement.

Les verres, tasses, cuillères, écuelles et autres ustensiles étaient empruntés au fruit de la *guïra* (1) (*crescentia cujete et cucurbitina*).

Chaque maison avait son *buren*, espèce de four fendu au lieu d'être voûté, dans lequel on faisait cuire, dans des moules, la caibia (aujourd'hui cazave).

Le cibucan était un espèce de sac de dix palmes ou plus de long, sur une grosseur égale à celle de la cuisse d'un homme, que les Indiens faisaient d'une espèce de natte de palmier, et qui leur servait à exprimer le suc de la *juca* rayée (2). Ils faisaient un grand usage de tamis appelés *jibes* pour leurs préparations favorites de maïs. Les autres ustensiles qui ne leur manquaient jamais étaient les *catauros* et *jabas*, qu'ils employaient comme des paniers, et aussi pour conserver les cendres de leurs ancêtres et des fondateurs des maisons; car, ainsi que plusieurs autres nations et particulièrement les Égyptiens et les Péruviens, ils respectaient la dépouille de leurs aïeux. Colomb raconte en avoir vu dans deux maisons qu'il visita dans son premier voyage aux environs de Baracoa. Et auprès de *la rivière de Mares* (qu'on suppose aujourd'hui être Caonao) il dit que ses marins virent dans une maison des statues de femme, et plusieurs têtes ressemblant à des *caratoras* (masques) très bien travaillées. J'ignore si c'est un objet d'adoration ou un ornement. Il observa aussi que les femmes travaillaient bien plus que les hommes; leur principale occupation était le filage du coton, les filets pour les hamacs et les tissus dont se couvraient celles qui avaient plus de douze ans. Ils ne s'éclairaient pas avec des chandelles, mais bien avec des morceaux d'arbres allumés, comme le *jiqui* et *la cuaba* (bumelia nigra et amyris floridana; croton) préférée dans l'intérieur pour la clarté de sa lumière; mais quoique tous les deux fussent appréciés pour leur douce odeur, ils avaient trop de fumée et noircissaient les murs des habitations. La manière de faire du feu était celle des anciens bergers d'Europe, l'actif frottement des bois secs. Ils se servaient aussi de quelques insectes lumineux (coléoptères très phosphoriques) qu'ils nommaient cocuyos, et qu'on plaçait dans des *cocuyeras* de guiras; ils avaient au surplus l'habitude d'entretenir des feux pendant la nuit, non à cause du froid, dit Las Casas, mais à cause du frais, car ils n'ont pas de lits comme nous. Un motif de cette coutume était aussi la peur qu'ils avaient des *Caribes*, habitants des îles sous le vent, qui descendaient souvent à Haïti; mais, d'après Las Casas, beaucoup moins fréquemment dans cette île. Du

(1) Ces sortes de vases naturels sont encore très en usage aujourd'hui dans les habitations rustiques et dans les cabanes des gens pauvres.

(2) Cette manière de faire le *casave* est encore aujourd'hui suivie dans toute l'île avec quelques perfectionnements. Du reste, nous pouvons assurer que beaucoup de coutumes indiennes et un grand nombre de mots de ces indigènes ont été conservés et donnés aux arbres, aux plantes, aux montagnes, aux ruisseaux ou rivières, aux lieux, aux choses, si bien que plusieurs font partie de la langue castillane, et bien plus spécialement du langage provincial de l'île de Cuba.

reste, dès qu'ils avaient fini d'ensemencer leurs terres, dont la culture étonna Colomb, Las Cases et d'autres, ils allaient s'enivrer, soit avec de la *chicha*, liqueur extraite du maïs, soit avec du tabac, *tabaco*, instrument creux, en forme d'Y, qui, mis sous les narine, leur faisait absorber la fumée d'une plante qu'ils plaçaient sur les braises, et qu'ils appelaient *cohiba*, laquelle porte aujourd'hui le même nom que l'*instrument ;* ils en faisaient usage aussi en feuilles roulées, auxquelles ils attachaient un grand prix.

Ils aimaient beaucoup à avoir des animaux domestiques qu'ils nourrissaient pour les manger après : tels étaient les chiens muets (desquels il ne reste pour toute mémoire que le dire des historiens), les *hutias*, et quelques volatiles comme les *flamands*, les *yaguasas*, les pies et particulièrement des perdrix.

Dans un autre article nous parlerons plus amplement des mœurs de ces peuplades en général ; aujourd'hui nous assurons seulement que ce que nous venons d'en dire est tiré fidèlement des meilleurs et des plus authentiques auteurs connus.

José Maria de la Torre.

Pour copie conforme :

Francis Lavallée,
Vice-consul de France dans l'île de Cuba.

LOUIS XIV EN FLANDRE.

(EXTRAIT D'UN MÉMOIRE DE M. DEBACKER.)

I.

Le 8 février 1635, le roi Louis XIII avait conclu à Paris avec les Hollandais un traité par lequel ils s'engagèrent mutuellement à attaquer les Pays-Bas avec une armée de 60,000 hommes. On y convint que les provinces et les villes des Pays-Bas catholiques seraient invitées à prendre les armes contre les Espagnols et à s'ériger en corps d'état libre et souverain. La France et la Hollande promettaient, au cas où elles accepteraient ce parti, de les protéger moyennant une extension de frontière que chacune de ces deux puissances se réservait ; si a cas contraire elles refusaient, alors toutes les provinces catholiques devaien être partagées entre la France et les Hollandais, de sorte que les pays de Luxembonrg, de Namur, de Hainaut, d'Artois et de Flandre, compris en-deçà de la ligne qu'on tirerait de Blanckenberg à Rupelmonde, appartiendraient à la France, et le reste aux Hollandais.

Le cardinal archiduc Albert, infant d'Espagne, gouverneur des Pays-Bas, averti de ce traité, fut surprendre, le 26 mars 1635, la ville de Trèves, où il y avait une garnison française, et en fit conduire l'électeur à Bruxelles. Le roi de France y envoya, quelque temps après, un héraut d'armes pour déclarer la

guerre à l'Espagne. — Ce fut la dernière fois que cette ancienne cérémonie eut lieu en Europe.

Aussitôt les Français entrèrent dans le Luxembourg; ils y remportèrent un avantage sur le prince Thomas de Savoie, et s'étant joints aux Hollandais, ils se portèrent ensuite sur Tirlemont, qui fut saccagé le 6 juin, avec une cruauté qu'on ne se rappelle qu'avec horreur.

Le 24 du même mois, le cardinal infant déclara la guerre à la France, de la part du roi d'Espagne, et contraignit, peu de temps après, les Français et les Hollandais à lever le siége qu'ils avaient posé devant Louvain. Les succès d'Albert furent si rapides qu'en 1636 il prit La Chapelle, Le Catelet et Corbie, et poussa ses troupes jusqu'à Pontoise; cette marche triomphante répandit l'effroi dans Paris.

Pendant les années suivantes, les avantages furent balancés de part et d'autre; les Français furent battus devant Thionville, en 1639, par Picolomini; mais en 1640 la révolte des Catalans et la révolution qui jeta le duc de Bragance sur le trône de Portugal relevèrent leurs espérances.

Le 9 novembre 1641, le cardinal infant mourut à Bruxelles. Le gouvernement des Pays-Bas passa, en vertu d'une disposition de Philippe IV, roi d'Espagne, datée du 19 juillet 1640, à une commission de quelques ministres qui firent aussi serment de fidélité dans l'assemblée du conseil d'État. Don Francisco de Melo, comte d'Assumar, capitaine-général de l'armée d'Alsace, et le comte de Fontaine, compris dans la commission, étaient spécialement chargés du commandement des armées, le premier de tenir tête à la France, le second aux Provinces-Unies. — Mais cet arrangement ne dura pas. — Le 6 décembre suivant, le roi nomma don Francisco de Melo gouverneur général par provision, jusqu'à ce qu'il pût élever à cette dignité une personne de son sang royal.

Ce nouveau gouverneur battit les Français à Hennecourt, le 26 mai 1642. On attribua l'honneur de la journée au général de Beck. Les Français, commandés par le duc d'Enghien, connu sous le nom de grand Condé, qui n'était alors âgé que de vingt-deux ans, eurent leur revanche l'année suivante à Rocroy. — Don Francisco de Melo, qui assiégeait cette place, fut totalement défait le 19 mai, et contraint de lever le siége; il y perdit presque toute son infanterie, et on lui imputa de très grosses fautes. — C'était le cinquième jour du règne de Louis XIV, Louis XIII étant mort le 14 du même mois.

Au mois de décembre de la même année, Philippe IV nomma gouverneur-général des Pays-Bas don Juan d'Autriche, son fils naturel; mais comme ce prince ne put se rendre sur-le-champ au poste où l'appelait la confiance de son souverain, le roi, par lettres-patentes du 26 avril 1644, nomma lieutenant-général de don Juan le marquis de Castel-Rodrigo, son ambassadeur à Rome et son ministre plénipotentiaire pour la paix; il est remarquable qu'à cette occasion le commandement des armées et la direction des affaires civiles cessèrent d'être réunis dans les mêmes mains. Picolomini, que le roi venait de créer chevalier

de la Toison-d'Or et duc d'Amalphi au royaume de Naples, fut chargé de la guerre. — Cette séparation produisit du désordre et de la confusion.

La défaite de Rocroy avait été si grande, que le duc d'Amalphi, nonobstant ses talents militaires et son expérience, eut une peine extrême à rétablir les affaires de la guerre et à rendre aux armées du roi leur ancienne réputation. Le marquis de Castel-Rodrigo fut rappelé en 1647, et l'archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'empereur Ferdinand II, vint prendre possession du gouvernement général au mois de février de la même année.

Dans les conférences qu'on avait entamées depuis plusieurs années à Munster et à Osnabruck pour la paix générale, on avait tellement avancé la négociation pour la paix particulière entre l'Espagne et les Provinces-Unies, que, pendant l'année 1647, l'archiduc Léopold, délivré de toute inquiétude du côté des Hollandais, se vit en état de pousser les opérations avec quelque succès contre les Français. Il s'empara d'abord d'Armentières et de Commines, places alors fortifiées, et se rendit ensuite maître de Landrecy, à la vue de la cour et de l'armée de France.

Les Hollandais, soutenus et protégés par cette couronne, commençaient depuis nombre d'années à prendre ombrage de sa puissance et du voisinage de ses possessions; d'un autre côté, l'Espagne, connaissant l'impossibilité de réduire les Provinces-Unies, se flattait qu'en faisant avec elles une paix particulière elle parviendrait à humilier la France dans un temps où le mécontentement contre le cardinal Mazarin excitait déjà une étrange fermentation. Il restait à gagner Frédéric-Henri, prince d'Orange, qui avait toujours témoigné de l'éloignement pour la paix. Philippe IV réussit à lui inspirer d'autres sentiments au moyen de conditions avantageuses qu'il lui accorda par le traité du 8 janvier 1647, expliquées et étendues par un second traité conclu le 27 décembre de la même année avec Guillaume II, fils de Frédéric-Henri. — On fit un crime à ce prince, dans la maison d'Orange, de ces accomodements particuliers. — Philippe IV employa en qualité de ses plénipotentiaires le comte de Peremanda, son ambassadeur à la cour impériale, et antoine Brun, conseiller au conseil suprême des Pays-Bas à Madrid, qui signèrent, le 30 janvier 1648, avec les plénipotentiaires des Provinces-Unies, le célèbre traité de Munster, dont voici les principaux articles :

Article Ier. Le roi reconnaît les États-Généraux des Pays-Bas-Unis pour libres et souverains, sur lesquels ni lui, ni ses successeurs ne prétendront jamais rien.

Article II. Chacun demeurera saisi et jouira effectivement des pays, villes, terres qu'il tient en possession.

Article IV. Les sujets et habitants des pays respectifs pourront fréquenter et séjourner en pays l'un de l'autre, et y exercer leur commerce en sûreté, tant par mer et autres eaux que par terre.

Article V. La navigation et le trafic des Indes-Orientales et Occidentales se-

ront maintenus en conformité des octrois sur ce donnés où à donner ci-après. Les Espagnols retiendront leur navigation en telle manière qu'ils la tiennent par le présent ès Indes-Orientales, sans pouvoir s'étendre plus avant, comme aussi les habitants des Pays-Bas s'abstiendront de la fréquentation des places des Castillans dans les mêmes contrées.

Article VI. Et quant aux Indes-Occidentales, les sujets et habitants des dominations respectives s'abstiendront de naviguer ès lieux garnis de forts, loges, ou châteaux possédés par l'autre partie : les sujets de l'une domination faisant commerce dans l'autre ne paieront pas de plus grands droits que les naturels du pays.

Article X. Les sujets respectifs jouiront aux pays l'un de l'autre de l'ancienne franchise de péages dont ils auront été en possession paisiblement au commencement de la guerre.

Article XI. La fréquentation, conversation et commerce entre les sujets respectifs ne pourront être empêchés.

Article XIII. Le sel blanc bouilli ne pourra de part et d'autre être chargé de plus hautes impositions que le gros sel.

Article XIV. L'Escaut, les canaux de Sas et autres bouches de mer y aboutissant seront tenus clos du côté des États.

Article XV. Les navires et denrées entrant dans les havres de Flandre, et ceux qui en sortent, demeureront chargés des mêmes impositions.

Article XVI. Les villes anséatiques jouiront dans les terres d'Espagne de tous les avantages accordés par le présent traité aux sujets des États-Généraux, ou qui leur seront accordés dans la suite, et réciproquement ceux-ci jouiront de tous les avantages dont jouissaient les villes anséatiques, nommément pour l'établissement des consuls dans les villes capitales ou maritimes d'Espagne, et ailleurs où il sera besoin.

Article XVII. Ils jouiront aussi des avantages accordés aux sujets de la Grande-Bretagne par le traité de paix de 1630.

Article XVIII. Il sera désigné, dans les terres du roi, des places honorables pour la sépulture des sujets des États-Généraux qui viendront à y décéder.

Article XIX. Les sujets et habitants des pays respectifs allant dans les pays l'un de l'autre se comporteront à l'égard de la religion en toute modestie, sans donner aucun scandale de parole ou d'effet, ni proférer aucun blasphème.

Article XXI. Il sera commis de part et d'autre certains juges en nombre égal, en forme de chambre mi-partie, qui auront séance partout, pour prendre connaissance des questions relatives à l'exécution du traité dans tous les pays de l'Europe ; et les sentences de ces juges seront exécutées par les juges ordinaires du lieu où la contravention aura été commise.

Article XXIV. Les biens confisqués de part et d'autre à cause de guerre seront restitués, nommément ceux de la maison d'Orange.

Article XLIII. Les églises, colléges et autres lieux de l'obéissance du roi

rentreront dans la jouissance de leurs biens, situés sous la domination des Provinces-Unies.

Article LII. Le haut quartier de Gueldre sera échangé moyennant l'équivalent; et au cas qu'on ne puisse en convenir, la chambre mi-partie en décidera dans les six mois après la ratification du traité.

Article LVIII. On ne pourra construire aucuns nouveaux canaux ou fossés par lesquels on pourait repousser ou détourner l'une ou l'autre partie.

Article LXII. Le droit d'aubaine n'aura lieu de part ni d'autre.

Le 4 février 1648, il fut encore conclu à Munster un article particulier concernant le commerce qui pourrait exister entre les sujets du roi et les ennemis des États-Généraux, et entre les sujets des États-Généraux et les ennemis du roi. Cet article fut ensuite expliqué et étendu par le traité de marine que monseigneur Brun, ambassadeur de Philippe IV auprès des États-Généraux, conclut avec eux à La Haye, le 1er septembre 1650. C'est ainsi qu'après la guerre de quatre-vingts ans, interrompue seulement par la trève de 1609, les États des Provinces-Unies furent reconnus pour une puissance souveraine et indépendante.

Deux ans après la paix de Munster, il y eut une négociation entre la France et Guillaume II, prince d'Orange, dont l'objet était d'obliger les Provinces-Unies à reprendre les armes contre l'Espagne. — Le cardinal Mazarin, ce rusé politique, regardait cet événement comme très propre à rompre les mesures de ses ennemis personnels; le prince d'Orange, dont l'ambition avait déjà éclaté par une entreprise infructueuse contre la ville d'Amsterdam, fut entraîné d'autant plus aisément dans les vues de la France, que cette couronne consentait qu'il gardât pour lui et ses héritiers la ville d'Anvers et le marquisat du Saint-Empire, dont on se proposait de faire la conquête. La mort du prince d'Orange, arrivée le 6 novembre 1650, fit renoncer à ce projet.

II.

TRAITÉ DES PYRÉNÉES.

En 1648, l'archiduc Léopold reprit quelques places en Flandre, mais il fut battu à Lens, le 20 août de la même année, par le prince de Condé.

Ce prince, devenu redoutable à la cour de France à force de prétentions, fut arrêté en 1650 et conduit prisonnier à Vincennes, avec le prince de Conti et le duc de Longueville. Le maréchal de Turenne se ligua pour leur délivrance avec les Espagnols, et joignit l'armée de l'archiduc; mais en 1651, après la délivrance des princes, il quitta le parti de l'Espagne et fut mis à la tête des armées de France; le prince de Condé, au contraire, fit son traité avec les Espagnols et leur demeura attaché jusqu'à la paix des Pyrénées.

Après cet événement les Espagnols firent la guerre avec assez de succès jus-

qu'à ce que la fortune les abandonna en 1654, fatale époque où ils furent forcés dans leurs lignes, le 25 août, par le maréchal de Turenne, et contraints de lever le siége d'Arras, qu'ils avaient repris sous la conduite de l'archiduc Léopold et du prince de Condé.

En 1656, le prince de Condé et don Juan d'Autriche vengèrent cet échec en obligeant les maréchaux de Turenne et de La Ferté à lever le siége de Valenciennes, après les avoir pareillement forcés dans leurs lignes, le 16 juillet.

Don Juan, quoiqu'il fût nommé gouverneur-général dès l'an 1644, n'était venu prendre possession de cette dignité et relever l'archiduc Léopold qu'en 1656; il resta seulement trois ans dans les Pays-Bas, jusqu'au mois de mai 1659, mais en conserva toujours le gouvernement, dont les rênes furent confiées momentanément d'abord aux mains du marquis de Carenna, et ensuite à celles du marquis de Castel-Rodrigo, fils de celui qui vingt ans auparavant avait été nommé lieutenant-général de don Juan (les lettres patentes du marquis de Carenna sont du 20 mars 1664, avec la clause par provision jusqu'à ce que le roi pût envoyer aux Pays-Bas une personne royale de son sang). Don Juan ne revit jamais les Pays-Bas. Après la mort de Philippe IV, la reine régente donna toute sa confiance et la principale direction de la monarchie à son confesseur, un jésuite allemand nommé Nitaert. Ce choix souleva toute l'Espagne; don Juan, prince d'un grand mérite, se mit à la tête des mécontents; la reine donna ordre de l'arrêter; mais le noble Castillan sut se dérober aux poursuites de ses gens; la reine voulut cependant se venger et punir le rebelle; elle l'exila en 1668 à Consugra. Don Juan n'en poursuivit pas moins son entreprise, et le jésuite fut obligé de sortir des États espagnols.— Ce prince mourut à Madrid en 1676.—Après la levée du siége de Valenciennes, les Espagnols, commandés par le prince de Condé et don Juan d'Autriche, ne firent plus la guerre avec bonheur.

M. de Turenne, qui assiégeait Dunkerque, gagna sur eux la bataille des Dunes; les suites de cet événement malheureux les déterminèrent à faire la paix; elle se fit le 7 novembre 1659, dans les Pyrénées, aux conditions suivantes :

Article III. Les deux rois s'engagent à ne donner aucune assistance de vivres ni d'argent aux ennemis actuels l'un de l'autre.

Article VI. Les sujets de part et d'autre seront traités comme la nation étrangère la plus favorisée.

Article XXVI. Chaque roi pourra établir des consuls de la nation de ses sujets dans les Etats de l'autre, aux lieux et endroits où de commun consentement il sera jugé nécessaire.

Article XXXIII. Le roi très chrétien demeurera saisi et jouira effectivement aux Pays-Bas des districts et lieux suivants : dans le comté d'Artois, des villes d'Arras, de Hesdin, Bapaume, Béthune, Lillers, Lens, le comté de Saint-Pol, de Thérouane avec leurs baillages et châtellenies d'Artois, à la réserve des villes et gouvernement d'Aire et de Saint-Omer, qui demeureront à sa majesté catho-

lique, ainsi que le lieu de Renti, au cas qu'il se trouve entre les dépendances d'Aire et de Saint-Omer.

Article XXXVI. Dans le comté de Flandre, le roi très chrétien demeurera saisi des places de Gravelines, Bourbourg et de Saint-Venant, soit que cette dernière soit de Flandre ou d'Artois. Dans le comté de Hainaut, le roi très chrétien demeurera saisi des places de Landrecies et de Quesnoy, de leurs bailliages et dépendances.

Article XXXVIII. Dans les provinces du duché de Luxembourg, le roi très chrétien demeurera saisi des places de Thionville, Montmédy et Dampvilliers, leurs appartenances, dépendances et annexes, de la prévôté d'Ivoi, de Chavancy-le-Château et de sa prévôté, de la ville et prévôté de Merville.

Article XXXIX. Le roi très chrétien restituera les places de La Bassée et de Berg-Saint-Winoc, par forme d'échange pour les places de Marienbourg et de Philippeville, qui appartiendront à la France, à condition que le roi catholique garantisse à cette couronne la possession de ces deux places contre les prétentions d'autres princes. (L'on entendait par-là les évêques et princes de Liége, sur le territoire desquels Marienbourg et Philippeville ont été bâtis.)

Article XL. Le roi catholique cédera encore au roi très chrétien la ville et place d'Avesnes, située entre la Sambre et la Meuse, et le roi catholique s'engage à dédommager le prince de Chimai des droits qui lui appartenaient dans l'enclos de cette place.

Article XLIV. Il restituera à la France les villes de Rocroy, Le Catelet et Linchamps.

Article XLVI. Le roi très chrétien restituera au roi catholique les villes d'Ypres, d'Audenarde, Dixmude, Furnes, avec les forts de La Fentelle et de La Knoque, Merville, Menin et Comimnes sur la Lys, avec leurs appartenances, dépendances et annexes.

Article XLVIII. Le roi très chrétien restituera tous les postes et les lieux que ses armes ont occupés dans le comté de Bourgogne.

Article LIII. Le roi catholique s'engage à ne fortifier aucun poste situé entre la France et les places d'Avesnes, de Philippeville et de Marienbourg, afin que par de telles fortifications la communication de l'une ou de l'autre desdites places avec la France ne puisse être occupée ou embarrassée; sa majesté promet de plus qu'en cas que le lieu de Renty lui demeure comme une dépendance d'Aire où de Saint-Omer, il ne pourra en aucun temps être fortifié.

Article LIV. Tous les papiers, lettres et documents concernant les Pays-Bas, terres et seigneuries qui doivent demeurer au roi très chrétien seront délivrés de bonne foi dans le terme de trois mois, après l'échange des ratifications.

Article LX. Le roi très chrétien promet de ne donner aucune sorte de secours aux Portugais.

Article LXXXVIII. Le roi d'Espagne s'engage de remettre au duc de Neubourg la ville et citadelle de Juliers, à condition qu'auparavant ce duc donne à

sa majesté catholique un écrit signé de sa main, par lequel il s'obligera de ne vendre ni engager ladite ville ou château à qui que ce soit, ni de n'y mettre aucune garnison que ses propres troupes; qu'il accordera le passage aux Espagnols, soit par ladite ville, soit par l'état de Juliers, à condition de payer la dépense des passages.

Article LXXXIX et XC. Les réserves stipulées par les articles XXI et XXII du traité de Vervins, par rapport aux droits, actions et prétentions des deux couronnes, auront leur plein et entier effet pour en faire poursuite par voie amiable de justice, et non par les armes.

Article CV. Le roi catholique rendra à la duchesse de Chevreuse la somme de 55,000 philippes, valant 165,000 francs de France, prix des terres et seigneuries de Kerpen et d'Ormesson, que cette duchesse avait acquises de sa majesté catholique, en 1646, et dont elle avait été dépossédée lors de la guerre entreprise par ce prince, lequel en avait disposé en faveur de l'électeur de Cologne.

Article CVIII. Le traité de Vervins de 1598 est confirmé de nouveau en tous ses points, pour autant qu'il n'y ait pas été dérogé par le présent.

Article CIX. Il sera nommé dans le terme de deux mois des commissaires pour régler l'exécution du traité de Vervins.

Article CX. Ces commissaires seront particulièrement chargés du réglement des limites; et en cas qu'ils ne puissent s'accorder, il sera choisi des arbitres pour en décider.

Le même jour, Philippe IV signa le contrat de mariage de sa fille, l'infante d'Espagne, par lequel il s'obligea de lui donner, à titre de dot, une somme de 500,000 écus d'or; il y fut stipulé: 1° que moyennant cette dot la princesse renoncerait à toute autre prétention sur les successions du roi son père et de la reine sa mère;

2° Que cette renonciation se ferait avant le mariage, et qu'aussitôt après la célébration l'infante et le roi très chrétien ratifieraient simultanément la même renonciation; ce qui fut accepté sous serment.

Le traité des Pyrénées fut l'époque de la grandeur de la France et de la haute considération que Louis XIV acquit dans l'univers entier; ce fut l'époque aussi de l'accroissement que reçut son royaume par l'accession de tant de beaux districts et d'un si grand nombre de places de guerre. Le cardinal Mazarin remplit par le mariage de l'infante les vues ambitieuses qu'avait eues le monarque depuis longues années, préjugeant bien que la renonciation à la couronne d'Espagne ne serait regardée dans la suite que comme une vaine formalité qui n'empêcherait nullement la France de faire valoir les droits de la fille du roi Philippe IV.

Charles IV, duc de Lorraine, avait été attaché depuis le commencement de la guerre aux deux branches de la maison d'Autriche; devenu suspect aux Espagnols, dont il avait à se plaindre, il fut arrêté à Bruxelles, le 25 février 1654, et mené prisonnier à Tolède, où il demeura jusqu'à la paix des Pyrénées. Dès

qu'il fut arrêté, le duc Nicolas-François, son frère, fut invité de la part de la cour d'Espagne à venir prendre le commandement des troupes lorraines, et à se charger de l'administration des affaires privées de Charles IV. Il se rendit à cette invitation; mais, au mois de novembre 1655, il passa en France avec le reste des troupes lorraines; les Espagnols irrités se vengèrent de cette trahison en s'emparant de tous les biens-meubles et immeubles que les deux princes possédaient aux Pays-Bas.

Il est remarquable qu'il ne fut point parlé de Dunkerque dans le traité des Pyrénées; cette ville, après avoir été prise par les Français en 1658, fut remise aux Anglais en vertu d'un traité entre Louis XIV et Cromwell, usurpateur de la couronne britannique. Ils la gardèrent jusqu'en 1662, époque où le roi d'Angleterre, Charles II, la vendit à la France pour 5,000,000 de livres tournois. Les Français l'ont possédée depuis lors sans qu'elle leur ait été cédée par la maison d'Autriche, à qui il appartenait d'en disposer.

On peut encore remarquer, à l'occasion du traité des Pyrénées, qu'il n'y fut fait non plus aucune mention de Charles II, roi d'Angleterre, après que Charles Ier, son père, eut perdu la vie sur un échafaud en 1649. Olivier Cromwell, qui avait usurpé la souveraine autorité sous le titre de Protecteur, eut l'adresse de se faire rechercher par plusieurs grandes puissances. Louis XIV fut le premier à cultiver son alliance, oubliant que cet homme était le meurtrier du gendre d'Henri IV. Il s'engagea ensuite formellement, par l'article séparé du traité de Westminster, du 3 novembre 1655, de faire sortir de France, dans le terme de quarante jours, le roi Charles II, qui y était qualifié seulement de *Charles, fils de feu Charles Ier, roi d'Angleterre*, et ses frères, les ducs d'York et Gloscester. Le roi Charles II et le duc d'York se retirèrent aux Pays-Bas où ils trouvèrent un asile qu'on leur refusait en France. Ils apprirent l'art de la guerre dans les armées du roi d'Espagne. — Charles II remonta sur le trône de ses pères en 1660, un an et demi après la mort de Cromwell.—Le général Monck eut l'honneur de passer pour avoir puissamment contribué à cette restauration, car il paraît certain que Charles II n'eut personnellement aucune part à cette révolution inattendue.

On a vu ci-dessus que, suivant l'article III du traité de Munster, conclu entre l'Espagne et les Provinces-Unies, chacune de ces puissances devait demeurer saisie et jouir effectivement des pays, villes et terres qu'elle tenait et possédait au moment du traité. Cette stipulation avait entraîné de grandes difficultés relativement aux pays d'outre-Meuse, Daelhem, Fouquemont et Rolduc, ou les possessions respectives n'étaient pas bien déterminées au temps de la conclusion de la paix.

Le différend qui s'était élevé à cet égard avait donné lieu de part et d'autre à des violences et des voies de fait continuelles, parceque toutes deux cherchaient à s'étendre et à augmenter leurs prétentions en multipliant les actes de possession ; enfin, par un concordat qui porte les dates du 25 février et 27 mars

1656, l'ambassadeur du roi d'Espagne à La Haye convint avec les États-Généraux que les trois pays d'outre-Meuse seraient partagés par moitié entre les deux puissances, et qu'il serait procédé incessamment au partage effectif.

Par un second traité du 13 décembre 1659, on arrêta quelques autres arrangements provisionnels, tendant à faciliter le partage, lequel fut enfin conclu et fixé par trois différentes conventions signées à La Haye le 26 décembre 1661.

Il restait encore plusieurs choses à régler pour l'exécution de ces contrats, telles que la désignation du chemin que les Hollandais s'étaient réservé à travers la juridiction de Scharberg, le bois de Ravenbosch, la banalité de quelques moulins; et pour parvenir à l'accomplissement parfait des conventions, on décida qu'il serait envoyé des commissaires à Aix-la-Chapelle, qui de là se rendraient sur les lieux.

Le roi d'Espagne nomma pour cette mission M. Bergoyck, conseiller au conseil des finances, M. Depape, conseiller fiscal de Brabant, et l'avocat du roi à la chambre mi-partie, lesquels signèrent à Aix-la-Chapelle, le 29 novembre 1663, avec les commissaires des États-Généraux, une transaction qui acheva d'aplanir les difficultés relatives au pays d'outre-Meuse.

L'article III du traité de Munster avait également fait naître des difficultés relativement aux limites de deux seigneuries dans la province de Flandre, et il était stipulé par l'article LXVII du même traité qu'il serait procédé à une fixation effective des limites en Flandre et ailleurs.

Le réglement de ces limites fut arrêté à Bruxelles entre les commissaires respectifs, par un traité du 20 septembre 1664, dont les sept premiers articles déterminent les limites depuis la ville de L'Ecluse et les forts des environs jusqu'à l'Escaut, sur le pied d'une carte géographique formée d'un commun accord.

Il est dit en particulier, article V, que la seigneurie de Saint-Jean Steen demeurera aux États-Généraux, et, article VI, que le fort Spinola leur appartiendra aussi, ainsi que le fort de Liefkenshoeck, avec les cent cinquante verges de terrain qui l'entourent du côté de la terre.

L'article IX porte que la séparation de la souveraineté ne portera aucun préjudice aux seigneurs vassaux qui viendront à changer de maître; mais qu'ils seraient de part et d'autre maintenus dans tous et tels droits, souverainetés, prééminences, juridictions, exemptions, libertés, immunités, qu'ils montreront par titres, documents ou ancienne possession, leur avoir appartenu antérieurement.

Par l'article XIII on déclare que le présent accord sera réputé faire partie du traité de Munster.

L'exécution de cette convention souffrit encore de grandes difficultés; elle ne fut publiée dans la Flandre autrichienne que le 4 juin 1668, et à La Haye que le 7 mai 1669.

Le roi Philippe IV mourut le 17 septembre 1665, laissant toutes les parties de la monarchie d'Espagne dans un état de faiblesse déplorable.

III.

TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE.

Charles II, âgé de quatre ans, succéda au roi Philippe IV, son père, sous la tutelle et la régence de la reine Marie-Anne d'Autriche, sa mère, fille de l'empereur Ferdinand III.

Le commencement de son règne fut troublé par des prétentions que la cour de France fit valoir pour la reine Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, et dont voici l'objet :

Dans les provinces de Brabant et de Limbourg, ainsi que dans quelques districts voisins, il y avait des biens sujets au droit de dévolution, droit qui n'était général dans aucune province, droit exceptionnel, en vertu duquel le survivant de deux époux ne pouvait en aucune manière aliéner ses propres biens, mais devait les conserver aux enfants du premier mariage, à l'exclusion de ceux issus d'un mariage postérieur.

La France voulut confondre ce droit avec le droit de succession, et, quoiqu'il n'eût jamais lieu que dans quelques districts pour les biens des particuliers, elle prétendit le faire opérer pour la souveraineté même des provinces où ces districts sont situés, et réclama en conséquence pour la reine Marie-Thérèse les duchés de Brabant et de Limbourg et plusieurs autres districts, à l'exclusion du roi Charles II, enfant du second lit de Philippe IV. Jamais prétention ne fut moins soutenable ; mais la France avait sur pied de nombreuses armées, la monarchie d'Espagne était épuisée, sans force, sans crédit, sans alliés, et les circonstances étaient propres à tous égards pour accabler un roi au berceau.

La rupture fut précédée de quelques négociations infructueuses, car la France porta ses prétentions avec tant de fierté qu'il ne fut point possible de se rapprocher.

Au commencement de l'été de 1667, Louis XIV entra dans les Pays-Bas avec deux armées ; il ne déclara pas la guerre, mais il notifia à la reine régente d'Espagne, par une lettre du 9 mai, qu'il allait se mettre en possession de ce qui lui appartenait dans les Pays-Bas, du chef de la reine son épouse; qu'au surplus il entretiendrait très religieusement la paix, n'entendant pas qu'elle fût rompue de sa part par son entrée à main armée dans ses états, car il n'y marchait, disait-il lui-même, que pour visiter les terres de Marie-Thérèse.

Ces provinces se trouvaient presque sans défense, et le génie du marquis de Castel-Rodrigo, qui les gouvernait alors, ne put suppléer ni à l'épuisement des finances qu'avait causé le marquis de Carecena, son prédécesseur, ni aux faiblesses et aux lenteurs du conseil de Madrid.

Les progrès de Louis XIV furent donc aussi prompts que faciles ; il s'empara dans cette campagne de Charleroi, d'Armentières, de Berg-Saint-Winox, de Furnes, d'Ath, d'Oudenarde, de Tournai, de Douai, du fort de la Scarpe, de

Courtray, de Lille et d'Alost. La reine de France suivit le roi en Flandre avec toute sa cour; la campagne ressemblait plutôt à une partie de plaisir qu'à une opération de guerre. Au mois de février 1668 Louis XIV s'empara de la Franche-Comté, avec plus de facilité encore qu'il n'en avait rencontré à conquérir tant de places dans les Pays-Bas.

Cependant les Hollandais conçurent les plus vives inquiétudes des conquêtes de Louis XIV aux Pays-Bas, et la cour de Londres n'en fut pas moins alarmée. La considération de leur sûreté commune fit prendre sur cet objet des mesures avec une célérité dont il n'y a point d'exemple dans l'histoire; car dans le court espace de quinze jours on négocia et conclut à La Haye le célèbre traité de la triple alliance, du 25 janvier 1668. Ces trois puissances y convinrent qu'on persuaderait le roi très chrétien de faire la paix aux conditions suivantes : 1° Que le roi d'Espagne céderait à ce prince les places dont il s'était rendu maître pendant la dernière campagne dans les Pays Bas, ou qu'il donnerait pour équivalent le duché de Luxembourg, la Franche-Comté avec Cambrai, le Cambrésis, Douai, Aire, Saint-Omer, Berg-Saint-Winox, Furnes et leurs bailliages, châtellenies et dépendances, ou d'autres places dont il serait convenu entre les parties intéressées ; 2° que le roi très chrétien consentirait à une suspension d'armes jusqu'à la fin de mai ; 3° que les alliés obligeraient l'Espagne à accepter ces conditions; 4° que si pour y parvenir il fallait employer des moyens plus efficaces, les Français ne pourraient exercer aucun acte d'hostilité dans les Pays-Bas, même après le mois de mai.

Les alliés s'engagèrent à faire tout ce qui serait nécessaire pour obliger les Espagnols à accepter ces conditions.

L'empereur et toutes les puissances voisines furent invités à être garants de la prochaine paix, et à se réunir pour arrêter les vexations de celui qui voudrait l'enfreindre. On convint plus ouvertement, par des articles séparés du même jour, qu'on ferait la guerre à la France par mer et par terre, si elle refusait ces conditions, ou si le roi très chrétien voulait continuer de porter ses armes dans les Pays-Bas, ou empêchait la paix par subterfuge et artifice.

Ce fut le chevalier Temple, d'Angleterre, qui négocia ce traité avec l'Espagne et la France. Ce ministre, accompagné de quelques députés extraordinaires des États-Généraux, se rendit à Bruxelles pour engager le marquis de Castel-Rodrigo à accepter pour l'Espagne les conditions du traité, en vertu du plein-pouvoir qu'il avait de faire la paix ou de continuer la guerre, et à envoyer au surplus ses plénipotentiaires à Aix-la-Chapelle, afin d'y traiter définitivement de la paix.

Le marquis souscrivit aux conditions du traité, et, pressé de se déclarer sur l'alternative, il préféra abandonner à la France les conquêtes que ses armées avaient faites aux Pays-Bas pendant la campagne de 1667, ce qui surprit d'autant plus que par cette cession les Français allaient étendre leurs frontières jusque dans le centre des provinces autrichiennes.

Mais le marquis de Castel-Rodrigo donna par ce choix une preuve éclatante de sa sagacité et de sa prévoyance ; il savait combien les Hollandais avaient été alarmés des progrès de la France, et il aurait désiré qu'au lieu des arrangements arrêtés par le traité de la triple alliance, l'Angleterre et la Hollande eussent d'abord pris les armes pour la défense des Pays-Bas; mais, craignant que cette pensée ne pût se réaliser après la conclusion de ce traité, à moins que la France ne refusât d'en accepter les conditions, il jugea devoir entretenir la jalousie des Hollandais, et ce fut pour cette raison qu'il aima mieux abandonner des places qui approchaient les frontières des Français, que de céder des possessions qui, à cause de leur éloignement, intéressaient peu les Hollandais, et laissaient encore une barrière considérable entre eux et la France.

Ce fut d'après ces principes que se négocia la paix d'Aix-la-Chapelle. Le marquis de Castel-Rodrigo, muni des pleins-pouvoirs de la reine régente, avec faculté de substituer, y envoya en qualité de plénipotentiaire d'Espagne J. B. Brockhaven, baron de Bergeyck, conseiller au conseil suprême de Flandre, à Madrid, et des conseils d'état et des finances aux Pays-Bas, lequel conclut la paix à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668, avec Charles-Albert de Colbert, plénipotentiaire de France, conseiller aux conseils d'état et privé du roi, et frère de l'illustre contrôleur-général des finances, aux conditions suivantes :

Article III et IV. Que le roi très chrétien demeurerait saisi et jouirait effectivement de toutes les places, forts et postes que ses armées avaient occupés et fortifiés pendant la campagne de l'année précédente, savoir : de Charleroi, Binche, Ath, Douai, du fort de la Scarpe, Tournai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes, avec leurs bailliages, châtellenies, dépendances et annexes.

Article V. Que le roi très chrétien restituerait la Franche-Comté.

Article VI. Ainsi que toutes les autres places, forts, châteaux et postes occupés par ses armées jusqu'au jour de la publication de la paix, en quelques lieux qu'ils fussent situés, et que d'un autre côté sa majesté catholique ferait pareillement restituer à sa majesté très chrétienne toutes les places, châteaux et postes que ses armées pouvaient avoir occupés jusqû'au jour de la publication de la paix, en quelques lieux qu'ils fussent situés.

Il est remarquable que, dans le traité d'Aix-la-Chapelle, il ne fut dit mot des causes de la guerre, ni des prétentions de la reine de France.

Au mois d'août 1668, le marquis de Castel-Rodrigo fut remplacé dans le gouvernement général des Pays-Bas par don Inigo de Velasco, connétable de Castille par provision, et jusqu'à ce que sa majesté y envoyât une personne royale de son sang. Lorsqu'on hasardait de parler d'affaires à ce gouverneur, il disait qu'on voulait le tuer ; il passait son temps à jouer du clavecin, sans autre compagnie que celle de ses nains et de ses favoris. Don Juan Domingo de Zuniga, comte de Monterey, lui succéda en vertu de lettres-patentes du 27 août 1670, aussi par provision, et jusqu'à l'arrivée de don Juan d'Autriche, gouverneur

propriétaire des Pays-Bas. Le comte de Monterey n'était âgé que de vingt-huit ans; mais il avait beaucoup de zèle et de capacité, et aimait le travail.

IV.

TRAITÉ DE NIMÈGUE.

La paix d'Aix-la-Chapelle, fruit de la triple alliance, avait inspiré aux Hollandais une présomption dont la fierté de Louis XIV fut irritée. Cette considération, jointe au projet qu'il avait formé de se rendre maître de tous les Pays-Bas, projet qu'il suivit constamment pendant tout le cours de son règne, le détermina à commencer par attaquer les Provinces-Unies. La duchesse d'Orléans, dans une entrevue qu'elle eut, en 1670, en Angleterre, avec Charles II, son frère, réussit à détacher ce prince de la triple alliance, et à l'entraîner dans les mesures de la France pour attaquer les Hollandais. L'année suivante, la cour de France engagea pareillement le roi de Suède à renoncer à la triple alliance, et elle s'assura d'un corps de troupes auxiliaires de 20,000 hommes, que devaient lui fournir l'électeur de Cologne et Bernard Vangalen, évêque de Munster.

Tout étant ainsi préparé, Louis XIV attaqua les Provinces-Unies en 1672, par le Rhin et la Meuse, avec plus de 130,000 hommes. Il subjugua les provinces de Gueldre, d'Overyssel et d'Utrecht, et poussa ses armées jusqu'aux portes d'Amsterdam. Le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas, sans être avoué du conseil d'Espagne, fut le premier qui secourut les Provinces-Unies; il leur envoya un corps d'environ 10,000 hommes, et ce secours important contribua à les sauver d'une destruction totale. Quelque temps après, l'empereur Léopold et l'électeur de Brandebourg, firent pareillement marcher des troupes qui arrêtèrent les Français dans leurs conquêtes, car ils furent forcés de tenir une armée sur le Rhin pour faire face aux secours qui venaient d'Allemagne.

L'année suivante, l'Espagne et les États-Généraux s'unirent plus étroitement par un traité d'alliance conclu à La Haye, le 30 août; le préambule exprime dans les termes les plus vifs la reconnaissance des États-Généraux pour les secours généreux qu'ils avaient reçus du roi catholique.

Ce prince s'engagea plus fortement à défendre à l'avenir les intérêts de la république des Provinces-Unies. On convint, articles VIII, IX, XIV et XV, de ne traiter avec l'ennemi commun que de concert, et de ne faire la paix qu'en l'obligeant de rendre toutes les possessions qu'il aurait enlevées. — Voici en particulier les articles XVI et XVIII.

Article XVI. Et lesdits seigneurs États, en reconnaissance de cette faveur royale et de tous les grands secours dont ils ont été et sont encore assistés dans cette guerre par ladite majesté dans leur plus pressant besoin, s'obligant dès que sa majesté sera entrée en rupture conjointement avec eux, de ne faire la paix avec sa majesté très chrétienne, sans son consentement; si ce n'est qu'elle

soit rétablie dans la possession de toutes les villes, places et pays qui ont été occupés par sa majesté très chrétienne, après la paix conclue entre les deux couronnes, aux Pyrénées, en 1659.

Article XVIII. Lesdits seigneurs Etats promettent de plus de donner et céder à sa majesté catholique la ville de Maestricht, avec la prévôté de Uromhoven et toute leur part dans le pays d'outre-Meuse.

Six semaines après la conclusion de cette alliance, l'Espagne déclara la guerre à la France.

Louis XIV avait pris Maestricht le 29 juin 1673; mais le secours donné par la maison d'Autriche aux Hollandais ne l'obligea pas moins à abandonner pendant cette campagne les trois provinces qu'ils avaient conquises, et le théâtre de la guerre fut transporté dans les Pays-Bas Autrichiens.

En 1674, le roi d'Angleterre, à qui le parlement refusait des subsides, et qui n'en recevait pas assez de la France pour continuer la guerre, s'arrangea avec les Hollandais, de même que l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster; ce qui n'empêcha pas cependant les Français de s'emparer une seconde fois de la Franche-Comté, qui lui est restée depuis lors.

Le 11 août 1674, il se donna à Seneff, entre Marimont et Nivelles, une bataille des plus sanglantes, dont les deux armées s'attribuèrent l'avantage. Les Français étaient commandés par le prince de Condé, les Espagnols par le comte de Monterey, et les alliés par le prince d'Orange, qui, au milieu des malheurs dont les Provinces-Unies se trouvèrent accablées en 1672, avait été revêtu des dignités de stathouder et de capitaine général. Charles V, duc de Lorraine, qui acquit ensuite tant de gloire dans les guerres de la Hongrie, se trouva aussi à cette bataille.

Au commencement de l'année 1675, le comte de Monterey fut rappelé et remplacé par le duc de Villahermosa; ses patentes du 2 janvier 1675 ont la clause par provision, en attendant Juan d'Autriche.

En 1676, les alliés furent obligés de lever le siége de la ville de Maestricht; l'année suivante les Français prirent Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer; pendant le siége de cette dernière place, le prince d'Orange, qui avançait pour le secourir, fut battu le 11 avril, près de Cassel, par Monsieur, frère du roi Louis XIV. Le prince d'Orange fut aussi obligé de lever le siége de Cambrai, pendant la même campagne, au mois d'août 1678; les Français prirent Gand et Ypres. La paix se fit quelque temps après à Nimègue.

Les puissances belligérantes et la plupart des princes de l'Empire y avaient envoyé leurs ministres dès l'année 1676. L'Espagne y employa pour ses ambassadeurs le marquis de Balbazes et de la Fuentes, don Pedro Ronquillo, conseiller aux conseils de Castille et des Indes, et Jean-Baptiste Christyn, conseiller au conseil suprême de Flandre à Madrid, et des conseils d'état et privé aux Pays-Bas; le pape et le roi d'Angleterre y figurèrent comme médiateurs, mais la médiation du pape ne fut reconnue que par les princes catholiques. — Jamais

il n'y eut tant de contestations sur le cérémonial que dans cette assemblée; le grand objet que la France suivit sans relâche, dans tous le cours de la négociation de Nimègue, fut de désunir les alliés en engageant les Hollandais à une paix particulière, et elle y réussit par l'offre d'une barrière et d'un traité de commerce. Cette proposition ferma les yeux aux Hollandais et leur fit oublier les secours généreux qu'ils avaient reçus de la maison d'Autriche et la reconnaissance qu'ils lui devaient; ils l'abandonnèrent en faisant leur paix particulière avec la France, par un traité conclu à Nimègue, le 11 août 1678. Quatre jours après, le prince d'Orange, qui avait toujours insisté pour que la république ne se séparât pas de l'Autriche, attaqua, dans la plaine de Saint-Denis, l'armée de France, dont le maréchal de Luxembourg, qui bloquait Mons, avait le commandement. Le combat fut meurtrier, et les alliés demeurèrent maîtres du terrain où ils avaient combattu; mais le traité particulier des Hollandais rendit cette bataille inutile.

L'Espagne abandonnée se vit dans la nécessité de recevoir les lois que les Français et les Hollandais réunis lui avaient préparées, et elle souscrivit à une paix conclue avec la France à Nimègue, le 17 septembre 1678, aux conditions suivantes :

Article IV. Le roi très chrétien restituera au roi catholique les villes de Charleroi, Binche, Audenarde, Ath et Courtrai, avec les prévôtés, châtellenies et dépendances, qui avaient été cédées à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668; le roi très chrétien gardera néanmoins la verge de Menin, dépendante de la châtellenie de Courtrai, ainsi que la ville de Condé et ses dépendances, quoiqu'on ait prétendu qu'elle faisait partie de la châtellenie d'Ath.

Articles V, VI, VII et VIII. Le roi très chrétien restituera le duché de Limbourg et le pays d'outre-Meuse, Gand et sa citadelle, le fort de Rodenhuys, le pays de Vaes, la place de l'Eau, en Brabant, et celle de Saint-Guislain, dont les fortifications seront rasées.

Article X. Les écluses de l'orient et de l'occident de la ville de Nieuport, ainsi que le fort Vilbrote, construit près de l'embouchure du havre de Nieuport, demeureront au roi catholique, quoique réclamés de la part du roi très chrétien, après la paix d'Aix-la-Chapelle, comme dépendances de la châtellenie de Furnes.

Articles XI et XII. Le roi très chrétien demeurera maître de tout le comté de Bourgogne nommé la Franche-Comté, y compris la ville de Besançon, comme aussi des villes de Valenciennes, Bouchain, Condé et leurs dépendances, Ypres et sa châtellenie, Warwick, Warneton, Popéringue, Belle, Chatel, Bavay, Maubeuge et leurs dépendances.

Article XIII. Le roi catholique cédera et remettra au roi très chrétien la ville de Charlemont, au cas où dans le terme d'un an il ne puisse pas obtenir de l'empereur et de l'empire, de l'évêque et du chapitre de Liége, la cession de la ville de Dinant, en faveur de la couronne de France.

Articles XIV et XVI. On convient qu'il sera procédé à une échange des terres enclavées, et au réglement des limites, et qu'au cas où il survint des difficultés qui empêcheraient cet échange, l'on ne pourra de part ni d'autre établir des bureaux pour embarrasser ni rendre plus difficile la communication des places qui seront d'une même domination, et les bureaux qui seront établis ne pourront faire payer des droits que sur les marchandises, qui, sortant d'une domination, entreront dans une autre pour y être consommées ou pour passer dans les pays éloignés.

Article XX. Tous les papiers et documents concernant les pays et terres cédées ou restituées par le traité seront délivrés de bonne foi de part et d'autre, dans le terme de trois mois, après l'échange des ratifications, dans quelque lieu que ces papiers puissent se trouver, même ceux qui auraient été enlevés de la citadelle de Gand et de la Chambre des comptes de Lille.

On voit par le traité de Nimègue les sacrifices considérables que dut faire l'Espagne; d'autres princes parmi les alliés se trouvèrent également dans la nécessité de passer par des conditions désavantageuses; et les Hollandais, pour qui on avait pris les armes, furent les seuls à qui tout fut rendu; la France leur remit même Maestricht, en conséquence de l'article VIII de son traité particulier avec eux, et l'Espagne réclama vainement dans la suite l'exécution de l'article XVIII de 1678, ainsi qu'on le verra.

V.

CONVENTION DE LILLE DE 1699.

Après le traité de Nimègue, on vit encore une nouvelle méthode de faire des conquêtes. La cour de France soutint, plusieurs mois après la paix signée et ratifiée, que le pays d'Alost avait été occupé pendant la guerre par les Français, et que la restitution de ce pays n'ayant pas été nommément stipulée, la France était en droit d'en conserver la possession.

Elle forma la même prétention relativement à la châtellenie du vieux bourg de Gand, aux villes de Grammont, Ninove, Renthy, au pays de Beveren, aux métiers d'Asseude et de Bouchant, ainsi qu'à l'égard de plusieurs autres districts de la Flandre. Louis XIV établit à Brissac et à Metz des magistrats chargés de réunir à la couronne toutes les terres qui avaient dépendu autrefois de l'Alsace ou des villes des Pays-Bas cédées à la France. Ce fut un spectacle aussi étrange que nouveau de voir la magistrature de Metz rendre des arrêts pour réunir successivement à la couronne de France tout le duché de Luxembourg, le comté de Chiny, une grande partie de la province de Namur et des terres du Brabant, et des corps nombreux de troupes françaises envahir presque toutes les provinces des Pays-Bas, en vertu de ces mêmes arrêts et des prétentions que Louis XIV avait sur le pays d'Alost et d'autres districts de la Flandre.

Alexandre Farnèse, duc de Parme, qui, par lettres du 24 juillet 1668, avait succédé au duc de Villahermosa, fut remplacé dans ses fonctions de gouverneur-général des Pays-Bas par le marquis de Grana, au mois d'avril 1682.

Les Hollandais, que les entreprises de la France auraient dû alarmer, n'y parurent pas extrêmement sensibles. Il y avait deux partis en Hollande, celui du prince d'Orange, qui était le plus faible, et qui voulait s'opposer à main armée aux Français; et l'autre parti, qui voulait fléchir les genoux. Les États-Généraux firent même entendre au marquis d'Avaux, ambassadeur de France, que si les prétentions de Louis XIV n'allaient point jusqu'à réunir entièrement les Pays-Bas espagnols, et parconséquent la barrière des Etats, ils n'écouteraient point les plaintes du roi d'Espagne.

La prise de Strasbourg, dont les Français s'emparèrent en 1681, au milieu de la paix, par une raison de convenance et sans aucun sujet de provocation, jeta la terreur dans la Hollande et acheva d'y inspirer des sentiments pacifiques.

Cependant le prince d'Orange voulut envoyer 8,000 hommes aux Espagnols pour les aider à faire lever le blocus de Luxembourg; mais il n'y put déterminer les États-Généraux, et Louis XIV leva le blocus de lui-même, en 1682.

Il recommença les hostilités l'année suivante, pendant que les Turcs envahissaient l'Autriche et étaient sur le point de faire succomber Vienne. Le prince d'Orange, contre le gré de plusieurs villes de Hollande, envoya d'abord 8,000 hommes au secours des Pays-Bas, prétendant y être autorisé par une résolution des États-Généraux, prise lors du blocus de Luxembourg; mais ce secours n'empêcha pas les Français de prendre Courtrai et Dixmude, au mois de novembre, et de bombarder Luxembourg.

En 1684 ils portèrent la guerre dans la Catalogne, et prirent Luxembourg au mois de juin. Ces entreprises ne produisirent en Hollande que des négociations.

Les Hollandais, divisés entre eux et s'entendant peu avec les alliés, ne savaient à quoi se déterminer; la guerre leur paraissait dangereuse, et ils ne se croyaient pas en état de l'entreprendre, quoique les partisans du prince d'Orange fussent d'un avis contraire; le grand nombre souhaitait de voir le calme se rétablir par une trève, afin que la France ne conservât point irrévocablement les terres qu'elle avait acquises d'une manière aussi peu usitée et aussi violente. Ceux qui étaient les mieux intentionnés avaient grande peine à laisser comprendre Luxembourg dans la cession provisionnelle, et le ministre d'Espagne désirait vivement cet abandon. Le prince d'Orange, qui voulait combattre ou périr plutôt glorieusement que de plier sous les injustices des Français, menaça l'Espagne d'abandonner la république et de mettre la France en état de prendre les Provinces-Unies.

Sur ces entrefaites Luxembourg se rendit le 4 juin, et le comte d'Avaux donna encore quelques jours aux Hollandais pour se déterminer. Il les menaça avec beaucoup de hauteur, tout en les rassurant sur l'amitié et les bonnes intentions du roi Louis XIV. Ces procédés intimidèrent tellement la plupart des provinces,

que les États-Généraux conclurent à La Haye, le 29 juin 1684, un traité de paix avec la France, aux conditions suivantes :

Article Ier. Que la trève durerait pendant vingt années.

Article II. Que pendant sa durée le roi très chrétien resterait saisi de la ville de Luxembourg, de sa prévôté et dépendances, de Beaumont et de ses dépendances.

Article III. Que si dans six semaines le roi catholique agréait cette trève, la France lui restituerait Courtrai et Dixmude, après qu'elle en aurait fait abattre les murailles et les fortifications.

Article IV. Qu'à cela près, les deux couronnes resteraient dans la possession où elles étaient lors du blocus de Luxembourg.

Article IX. Que si le roi catholique n'agréait pas cette trève dans le terme de six semaines, les États-Généraux retireraient leurs troupes des Pays-Bas espagnols et ne donneraient aucune assistance à l'Espagne tant que la guerre durerait. Le roi très chrétien s'engage à ne s'emparer d'aucune place des Pays-Bas ; sa majesté se réserve la liberté de porter ses armes dans les états du roi catholique partout ailleurs que dans les Pays-Bas.

Article X. Que dans le cas où sa majesté très chrétienne viendrait à faire des conquêtes sur l'Espagne, sa dite majesté promet que quelques succès que ses armes puissent avoir ailleurs, elle n'accepterait point l'équivalent dans les Pays-Bas espagnols des conquêtes qu'elle ferait pendant la présente guerre, et qu'elle ne s'emparerait pas non plus pendant ledit temps d'aucune desdites places des Pays-Bas, soit par révolte, échange, cession volontaire, ou par quelque autre voie que ce fût.— La trève fut conclue par le traité de Ratisbonne, du 15 août 1684, entre l'empereur et la France, pour le terme de vingt années ; et par un autre traité du même jour, signé aussi à Ratisbonne, elle fut conclue aux mêmes conditions entre l'Espagne et la France. Le marquis de Grana, gouverneur-général des Pays-Bas, mourut à Marimont, le 15 juin 1685 ; et en vertu d'une dépêche du roi, déposée dans la citadelle d'Anvers, il fut remplacé par le marquis de Gastanaga, pour qui le roi fit ensuite dépêcher des lettres-patentes en forme, du 10 décembre de la même année. Le succès de la trève de Ratisbonne ne servit qu'à nourrir l'ambition de Louis XIV, et n'éteignit point les défiances du reste de l'Europe. Le prince d'Orange, qui travailla pendant toute sa vie à affaiblir cette puissance formidable que la France déployait depuis le traité des Pyrénées, jugea qu'il était nécessaire de réunir les alliés par de nouveaux nœuds, et il les engagea successivement à prendre des mesures pour la sûreté commune, ainsi que l'empereur Léopold avait déjà fait pour celle de l'Empire en particulier, par une ligue conclue à Augsbourg, le 9 juillet 1686.

Malgré cette ligue, les prétentions de la duchesse d'Orléans sur la succession de son frère l'électeur Palatin, à laquelle elle avait renoncé, la protection que Louis XIV accordait au cardinal de Furstenberg, qui voulait être investi de la dignité d'électeur de Cologne, et enfin l'invasion du prince d'Orange, dans l'An-

gleterre, où il détrôna Jacques II, son beau-père, furent les causes qui rallumèrent la guerre.

En 1688 Louis XIV porta ses armes en Allemagne, où ses troupes désolèrent le Palatinat, au commencement de 1689, avec une barbarie dont il y a peu d'exemples dans l'histoire. Dans la même année 1689, la guerre s'étendit dans les Pays-Bas; le roi d'Espagne, le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, sous le nom de Guillaume III, et les Hollandais unirent leurs forces contre la France.

Le 27 août, le princede Waldeck, qui commandait les alliés, battit le maréchal d'Humières à Valcourt, dans le comté de Namur. Ce premier succès ne fut pas soutenu, car le prince de Waldeck fut battu à Fleurus, le 1er juillet 1690, par le maréchal de Luxembourg. Louis XIV prit Mons, le 9 avril 1691, et le maréchal de Boufflers bombarda Liége le 9 juin suivant. Le roi Guillaume, après s'être totalement assuré la possession du royaume britannique, commandait cette année l'armée des alliés aux Pays-Bas.

Au mois de juin 1692, Louis XIV prit la ville et le château de Namur, que le roi Guillaume et l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, gouverneur des Pays-Bas, depuis le mois de mars, ne purent secourir. Le 4 août le maréchal de Luxembourg repoussa les alliés au combat meurtrier de Steinkercke, près d'Enghien, et le maréchal de Boufflers bombarda Charleroi pendant le mois d'octobre.

En 1692 les Français avaient abandonné Furnes, les alliés y étaient entrés et y avaient élevé quelques fortifications; mais le maréchal de Boufflers leur prit cette place au mois de janvier 1693, et en fit la garnison prisonnière de guerre; au mois de juillet, le maréchal de Villeroy prit Huy, et le 29, se livra entre Lauden et Neerlinter, près de Tirlemont, un combat meurtrier, où les Français, commandés par le maréchal de Luxembourg, achetèrent, par des flots de sang, l'honneur du champ de bataille; le maréchal de Villeroi prit Charleroi le 11 octobre.

Les alliés conquirent Huy en 1694, et en 1695 ils reprirent la ville et le château de Namur, défendu par une armée, et qu'une autre armée de 100,000 hommes tenta vainement de secourir. Ce fut pendant le siége du château de Namur que les Français, sous les ordres du maréchal de Villeroi, bombardèrent Bruxelles, les 13, 14 et 15 août. L'effet des bombes et boulets rouges fut si terrible, que l'hôtel de ville, 14 églises et plus de 4,000 maisons furent réduites en cendres.

La campagne fut tranquille dans les Pays-Bas en 1696, sans aucune entreprise de l'un ni de l'autre côté; au mois de juin 1697, le maréchal Catinat prit Ath, et la paix se fit la même année au château de Ryswyck, près de La Haye, sous la médiation de la Suède.

Le succès des Français pendant cette guerre ne leur avait point produit de grands avantages, car les alliés n'avaient jamais été complètement battus, et

leurs ressources étaient si grandes qu'ils paraissaient toujours avec de nouvelles forces ; ils furent donc toujours redoutables; et quoique le duc de Savoie se fût détaché de l'alliance en 1696, la France était trop affaiblie pour ne pas rechercher la paix.

Par le traité qu'elle conclut à Ryswyck avec l'Espagne, le 20 septembre 1697, elle s'engagea :

Article IV. A restituer généralement toutes les villes et places dont ses armes s'étaient emparées en Espagne.

Article V. Le roi très chrétien restituait au roi catholique la ville de Luxembourg, tout le duché de ce nom et le comté de Chiny.

Articles VI, VII. De même que la place de Charleroi et les villes de Mons et d'Ath, avec leurs prévôtés, châtellenies et dépendances, à la réserve du bourg d'Antoing, des lieux de Vaux, Gaurin, Ramcroix, Béthune, Constantin, le fief de Paradis-Havine, Montecourt, Melle, Kain, le Mont de la Trinité, Fontenoy, Maubray, Hermiers, Castenelle, Wières, qui demeureraient à la France, qui les avait unis au gouvernement de Tournai.

Article VIII. Le roi très chrétien restituait pareillement la ville et châtellenie de Courtrai, sur le pied du traité de Nimègue.

Article IX. Généralement on restituait de part et d'autre tout ce qui avait été pris pendant la guerre, pour ce qui regarde les lieux, villes, bourgs, places et villages que les Français avaient occupés depuis le traité de Nimègue, à titre de réunion: les ambassadeurs d'Espagne en avaient remis une liste au congrès de Ryswyck, qui est jointe au traité; et il fut stipulé, articles X et XI, que tous les lieux compris dans cette liste de réunion demeureraient à sa majesté catholique, absolument et à toujours, à la réserve de quatre-vingt-deux villes, bourgs et villages, contenus dans la liste d'exception fournie de la part de sa majesté très chrétienne, et annexés pareillement au traité. Ces lieux étaient réclamés par la France comme dépendances de Charlemont, de Maubeuge et d'autres places cédées par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, et l'on convint, par l'article X, qu'à l'égard de ces quatre-vingt-deux lieux seulement il serait nommé incessamment des commissaires par chacune des parties contractantes, tant pour décider auquel des deux rois ils doivent appartenir, que pour convenir de l'échange des lieux enclavés et que, dans le cas où l'on ne pût s'entendre sur ces objets, la décision en serait remise aux États-Généraux des Provinces-Unies. Par cet expédient on fit cesser et on révoqua à jamais toutes sentences, décrets et autres actes donnés de la part du roi très chrétien, pour cause de réunion, soit par le parlement ou chambre établie à Metz, soit par d'autres tribunaux, intendances ou délégations.

Article XVI. Cet article, concernant les papiers et documents des terres cédées ou restituées, est le même que l'article XX du traité de Nimègue.

Article XXII. Il sera permis aux sujets des deux puissances de vendre ou d'aliéner les biens, meubles ou immeubles qu'ils ont ou auront dans le pays soumis

à l'une ou l'autre couronne, et chacun pourra les acheter, sujet ou non sujet, sans que pour cette vente ou achat aucun ait besoin d'octroi, permission ou autre acte quelconque que le présent traité.

Article XXIII et XXIV. Comme il y a des rentes affectées sur la généralité des provinces dont une partie est possédée par sa majesté très chrétienne, et l'autre par le roi catholique, il est convenu et accordé que chacun paiera sa quote-part, et que des commissaires seront nommés pour régler la portion que chacun desdits seigneurs-rois devra payer. Les rentes légitimement établies ou dues sur les domaines par les précédents traités, et du paiement desquelles il sera fait mention dans les comptes-rendus aux chambres des comptes par les receveurs de leurs majestés très chrétienne et catholique, avant lesdites cessions, seront payées par leursdites majestés, aux créanciers desdites rentes, de quelque domination qu'ils puissent être, Français, Espagnols, ou d'autres nations sans distinction.

Ainsi, par une guerre aussi sanglante qu'elle fut longue et dispendieuse, les choses furent rétablies dans le même état où les avait mises la paix de Nimègue, à la réserve de quelques villages ou hameaux aux environs de Tournai, qu'on laissa à la France par l'article VII du traité de Ryswyck. Le roi catholique employa à cette négociation, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, don Francisco Bernardoquiros, conseiller au conseil suprême de Castille, et Louis Alexandre Descockuert, comte de Tirlemont, conseiller au conseil-suprême des Pays-Bas à Madrid, et des conseils d'état et privé dans les mêmes pays. Quelque temps après la paix de Ryswyck, le comte de Tirlemont et Hyacinthe Marie de Broeckhoven, président du grand conseil à Malines, se rendirent à Lille, en qualité de commissaires du roi catholique, et y conclurent, le 16 décembre 1699, une convention avec MM. Bagnols et Voisins, conseillers d'état et commissaires du roi très chrétien, par laquelle, en exécution des articles XIII et XXXIII du traité de Ryswyck, les deux rois fixèrent les limites de leur souveraineté.

De Backer,
Membre correspondant de la première classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

La 1er classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée, le mercredi 4 novembre, sous la présidence de M. Dufey; quatorze membres étaient

présents. — Après l'adoption du procès-verbal et la lecture de la correspondance, M. Ottavi communique deux rapports d'un haut intérêt; le premier sur la Pologne illustrée, par M. Léonard Chodzko; le second sur les révolutions des peuples du Nord par M. Chopin. — Ces deux rapports sont renvoyés au comité du journal.

La 2e classe (*Histoire des langues et littératures*) s'est réunie, le mercredi 13 novembre. Elle a entendu un rapport remarquable de M. Leudière sur l'ouvrage de M. Patin (*Littérature ancienne et moderne*), puis un intéressant mémoire de M. Bernard Julien sur les *Dictionnaires français*.

La 3e classe (*Histoire des sciences*) s'est assemblée le mercredi, 18 novembre, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Elle a entendu un rapport du docteur Victor Martin sur le travail de M. le docteur Chollet (*Peste à Constantinople*). — Ce rapport a été renvoyé au comité du journal, aussi bien que celui du docteur Cerise sur l'ouvrage de l'abbé Constantin de Pietri (*Existence de Dieu et de l'âme*).

La 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie, le 25 novembre, sous la présidence de M. Ernest Breton. Elle a reçu de M. Gauthier Stirum le dessin d'une statuette romaine, découverte par lui, avec une notice explicative du plus haut intérêt. — Elle a entendu un mémoire de M. Elvart sur l'*Histoire du commerce de la musique en France*, et une notice de M. Henri Prat *Sur le Palais des Thermes* (de Paris).

Le 27 novembre a eu lieu la 64e assemblée générale sous la présidence de M. Ottavi. 62 ouvrages ont été offerts à la Société pendant le mois de novembre. M. le marquis Cuneo d'Ornano est admis comme membre résident (1re classe).

L'assemblée a entendu avec un vif intérêt la lecture d'un savant mémoire de M. Ernest Breton sur l'*Histoire de la ville de Beauvais*. — Après une discussion savante, ce mémoire a été renvoyé au comité du journal.

DONS.

Sur la proposition faite par M. A. Renzi, administrateur trésorier, pour la réception des dons et leur destination à la récompense spéciale des travaux utiles de la Société, le conseil, dans sa séance du 21 décembre 1840, a autorisé M. Renzi à recevoir et garder ces dons, dont l'art. 57 des statuts fait mention, soit en nature, soit en argent, pour en faire l'application dont il s'agit en temps utile, et suivant le vœu que les donateurs eux-mêmes pourraient faire connaître.

A la suite de cette délibération M. Foyatier, artiste statuaire, président de la 4e classe, a fait don à l'Institut Historique d'un bronze de sa belle statue de *Spartacus*, réduite par lui-même, et qui garde dans ses proportions toutes les qualités de l'art et du génie.

COURS PUBLICS ET GRATUITS (1)

DANS LE LOCAL DE L'INSTITUT HISTORIQUE, RUE SAINT-GUILLAUME, 9, FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

Des huit cours annoncés, dans le programme de l'Institut historique, pour le commencement de cette année scholaire, il y en a six d'ouverts; ce sont ceux de MM. les professeurs J. Ottavi, L. Dufau, Henri Prat, Robert (du Var), Cellier et de Brière. C'est en mars seulement que commenceront les deux autres cours, ceux de MM. Leudière et Dufey (de l'Yonne). Ce n'est point à nous qu'il appartient de faire ressortir le mérite de ces professeurs, qui se dévouent avec tant de zèle et de désintéressement à la propagation des lumières; le plus grand éloge que nous en pourrions faire d'ailleurs ressortirait de la citation d'un fait unique, nous voulons dire de l'empressement du public à se porter à ces cours. Depuis leur ouverture, en effet, et malgré la rigueur de la saison, le local où ils ont lieu n'a pu souvent contenir qu'à peine, la foule qui s'y est pressée : c'est la plus douce récompense à laquelle puissent aspirer les professeurs.

(1) Voir la deuxième page de la couverture.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Polyglotte. Dictionnaire des langues française, anglaise et italienne, avec trois mille verbes conjugués, grand in-12, par M. A. Renzi.

La Vérité devant le siècle, par M. l'abbé Malavergne, broch. in-12.

Leur Bouche est un sépulcre ouvert, par le même auteur. Broch. in-12.

Revue étrangère et française de législation, par M. Fœlix, avocat, livraison in-8.

Deuxième livraison de l'*Histoire naturelle des mammifères*, par M. Bragnier et l'abbé Maurette, in-18.

Monuments anciens et modernes, par Lemaître, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e livraisons.

Mémoires de la Société archéologique de Toulouse, in-folio, 6e livraison, tome IV.

Lettre d'un archéologue. 1 vol. in-12.

Jiornale letterario scientifico di Bologne. 2 vol. in-8.

Vie du Bienheureux Jean de Chatillon, dit autrement saint Jean de la Grille, par l'abbé Manet; petit vol. in-18.

Rapport analytique sur les travaux de la commission de statistique de Sardaigne, par Sabin Berthelet; broch. in-8.

Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure; n° 50 du tome X, octobre, novembre et décembre 1839, broch. in-8.

Revue scientifique et industrielle, sous la direction du docteur Quesneville, chimiste manufacturier; n° 10 d'octobre 1840, in-8.

Des facultés humaines, comme éléments originaires de la civilisation et du progrès; par M. Decorde, 2 volumes in-8.

Mémoires de l'Académie royale du Gard, 1838, 1839; 1 vol. in-8.

Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres e tarts de Bordeaux; 3e trimestre, 1re année; et 1er trimestre, 2e année, in-8°.

Mémoires de l'Academie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon; années 1837, 1838, 1 vol. in-8.

Écho de l'instruction publique, par M. Fresse-Montval; grand journal, 7 numéros.

Revue catholique, 3 numéros in-8, septembre, octobre et novembre 1840.

Charte divine, ou théorie de l'ordre providentiel du monde; prospectus in-8, par Victor Callaud.

Théorie catholique de la société, ou recherches nouvelles sur l'identité morale de la liberté avec la religion, par l'abbé Baret; 1 vol. in-8.

Episthémonomie, par Ph. Vandermaelen; broch. in-8.

Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines; livraison de septembre 1840, in-8.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux; publications de mai 1838 à mai 1839, in-8.

Histoire et mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse; années 1837, 1838, 1839, tome 5e, 1re partie, in-8.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par M. Fœlix, avocat, docteur en droit; les 3 livraisons de septembre, octobre et novembre 1840, in-8.

Bulletin trimestriel de la société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon; nos 3 et 4 de la 7e année, in-8.

Nouveau Psautier, contenant les 68 psaumes qu'on chante ordinairement, par Auguste Cruppi; in-12.

Recherches sur l'usage et l'origine des tapisseries à personnages, dites historiées, par A. Jubinal; 1 vol. in-8.

Explication de la Danse des morts, de la Chaise-Dieu, pièce inédite du XVe siècle, par A. Jubinal, broch. in-4.

Notice sur les tombeaux de Charles-le-Téméraire et de Marie-de-Bourgogne, par le marquis de Villeneuve-Trans; broch. in-8.

Fouilles faites à Jublains (Mayenne), en avril 1840, par F.-J. Serger.

Commission des monuments historiques de la Gironde; broch. in-8.

Lettre à un archéologue sur les hiéroglyphes égyptiens; 1 petit vol. in-8.

Bulletin du comité historique des arts et monuments; 4e, 5e et 6e numéros.

Mémoire sur les antiquités de la ville d'Autun, par M. Ernest Breton, membre résident; broch. in-8.

Mémoire de la Société archéologique du midi de la France; 5e livraison (janvier 1839) du tome 4, in-4.

Histoire du port du Havre, par Frissard, ingénieur en chef de ce port; 7e et 8e livraisons, in-4.

Enseignement maternel très complet d'études pour les filles, par M. Henri Prat; 1 vol. in-12.

Pour le Secrétaire perpétuel, HENRI PRAT.

L'administrateur-trésorier, A. RENZI.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DOUZIÈME VOLUME.

LIVRAISONS 69 A 77. — AVRIL 1840 A DÉCEMBRE 1840.

MÉMOIRES.

Pages.

69e à 70e *Liv.* Histoire de la place de la Concorde, à Paris, 1748 à 1840. — Mémoire de M. *Ernest Breton*. 5

— Le Conservatoire de musique. — Mémoire de M. *A. Elwart*. 21

— Sixième Congrès Historique. 65

71e *Liv.* De l'Astrologie judiciaire. — Mémoire de M. *E. Garay de Monglave*. 69

— Sur la mort du docteur Jonathan Swift doyen de St-Patrict. — Mémoire et traduction de M. le comte *Le Peletier d'Aunay*. 79

72e *Liv.* Matériaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, et principalement de l'île de Cuba, etc. — Traduction littérale par M. *E. Garay de Monglave*. — Notes de M. *O. Mac Carthy*. — Mémoire de M. *François Lavallée*. 109

73e *Liv.* Le château seigneurial d'Issy, antiquités qui y ont été découvertes. — Mémoire de M. *Brière*. . . . . .

— Notice sur les attérissements formés par l'Océan dans la baie de Bourg-Neuf, etc. — Mémoire de M. le baron *de La Pylaye*. 154

— Monument de Lanleff (Côtes-du-Nord). — Mémoire de M. *T. de Villeneuve*. 159

— INSTITUT HISTORIQUE. — Prix d'histoire fondés par l'Institut historique, etc. 189

74e *Liv.* Parmentier. — Mémoire de M. *J. Ottavi*. 191

75e *Liv.* Népomucène-Louis Lemercier. — Notice nécrologique. — Mémoire de M. *Dufey* (de l'Yonne). 229

76e *Liv.* Marcel et les états de 1356. — Mémoire de M. *Henri Prat*. 269

77e *Liv.* Ambroise de Loré, épisode des guerres des Anglais dans le Maine. — Mémoire de M. *D. Rozière*, de Laval. 309

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

61e à 66e *Liv.* Recherches sur les ouvrages des Bardes de la Bretagne armoricaine, par l'abbé de La Rue. — Rapport de M. *P. Trémolière*. 24

71e *Liv.* Bibliothèque étrangère de Mademoiselle Rosalie de Puget. — Rapport de M. *E. Breton*. 82

72e *Liv.* Napoléon. — Par M. J. Ottavi. — Rapp. de M. *Ferdinand Berthier*. . 126

— Voyage pittoresque et historique au Brésil, etc. — Par M. J.-B. de Bret. — Rapport de M. *E.-G. de Monglave*. 130

— Atlas de géographie historique de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — Par M. Dufau. — Rapport de M. *O. Mac'Carthy*. 140

73e *Liv.* Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan. — Par M. Raymond Thomassy. — Rapport de M. *E. Breton*. 158

— Les devoirs de l'homme. — Par M. Barillot. — Rapport de M. *Alph. Fresse-Montval*. 159

— Choix de morceaux de poètes et de prosateurs anglais. — Par M. Thommerel. — Rapport de M. *Aguesse*. 161

— Le polyglotte improvisé, ou l'art d'écrire les langues sans les apprendre, etc. — Par M. A. Renzi. — Rapport de M. *E.-G. de Monglave*. 162

— Essai historique sur les céréales, et considérations sur leur culture, leur conservation, leur altération. — Par M. Martin de Moussy. — Rapport de M. *C. Favrot*. 166

— Traité du froid, de son emploi *intrà* et *extrà*, en hygiène, en médecine et en chirurgie. — Par le docteur Lacorbière. — Rapport de M. le docteur *Cerise*. 170

74e *Liv.* Histoire d'Angleterre. — Par M. Antonin Roche. — Rapport de M. *Henri Prat*. 197

Pages

74e *Liv.* Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez, aux XVIe et XVIIe siècles. — Par M. Aug. Bernard de Montbrison. — Rapport de M. *C. Favrot*. 199
— Sur les travaux du comité historique des arts et monuments du ministère de l'instruction publique. — Rapport de M. *E. Breton*. . . 202
— Annuaire de la Société phylotechnique. — Rapp. de M. *J.-L. Vincent*. 205
— Introduction au magnétisme, examen de son existence depuis les Indiens jusqu'à l'époque actuelle, etc. — Rapport de M. le docteur *Cerise*. 206
— Droits et devoirs des fonctionnaires et employés prussiens, depuis leur entrée en place jusqu'à leur sortie, par M. Rumps, conseiller à la cour royale; traduit de l'allemand par M. Ch. Noel. — Rapport de M. *Nigon de Berty*. 216
75e *Liv.* Pierre l'Hermite et la première croisade. — Par M. Henri Prat. — Rapport de M. *J. Ottavi*. 241
— Atlas pour les histoires ancienne et romaine, de Rollin. — Par M. Albert Lenoir. — Rapport de M. *E. Breton*. 245
— Souvenirs de l'école impériale militaire de Saint-Cyr. — Par M. Montalant-Bougleux, ancien élève. — Rapport de M. *E. G de Monglave*. 249
76e *Liv.* Histoire de la ville d'Auxerre, par M. Chardon, président du tribunal civil d'Auxerre. — Rapport de M. *Dufey* (de l'Yonne). 279
— Observations sur le même ouvrage. — Rapport de M. *Nigon de Berty*. 284
— Essai sur la littérature italienne, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours. — Par Mademoiselle Estelle d'Aubigny. — Rapport de M. *E. Breton*. 287
— Révolutions des peuples du Nord, par M. J. M. Chopin, auteur d'une histoire de Russie, etc. — Rapport de M. *J. Ottavi*. 291
— La Pologne illustrée, par M. Léonard Chodzko. — Rapport par le même. 294

DOCUMENTS HISTORIQUES.

73e *Liv.* Lettre du roi Charles VI. — Communiquée par M. le vicomte de *Guiton*. 175
75e *Liv.* Cendres d'Héloïse et d'Abeilard. — Rapp. de M. *A. Vallet de Viriville*. 255
77e *Liv.* Mœurs familières des indigènes de l'île de Cuba. — Rapport de M. *Francis Lavallée*. 320
— Louis XIV en Flandre. — Rapport de M. De Backer. 325

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

Des Assemblées générales, des Réunions des Classes et des Séances du Congrès de l'Institut Historique.

69e à 70e *Livraison*. 31
71e — 85
72e — 142
72e — 176
74e *Livraison*. 221
75e — 258
76e — 295
77e — 346

CHRONIQUE.

69e à 70e *Liv.* Mort de Charles d'Outrepont. 62
72e — 143
73e — 186
74e *Livraison*. 223
75e — 263
76e — 297

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

69e à 70e *Livraison*. 64
71e — 107
72e — 188
73e — 188
74e *Livraison*. 227
75e — 268
76e — 207
77e — 319